3 1761 11970537 4


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119705374

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 13

Tuesday, March 5, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 13

Le mardi 5 mars 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84 Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, ENTREPRENEURIAL PROGRAM

Amendments to the Immigration Regulations, 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-486, pursuant to subsection 115(3) of the Immigration Act, 1976, chapter 52, Statutes of Canada, 1976-77

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS

Copie des amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, établi par l'arrêté en conseil C.P. 1978-486, devant être en vigueur à l'article 115(3) de la Loi sur l'immigration de 1976, chapitre 52, Statuts du Canada 1976-1977

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

JUL 2 1987

LIBRARY MAR 27 1985 University of Toronto

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, MPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn (*Jonquière*)
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault (*Drummond*)
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
John Rodriguez
Ray Skelly
Maurice Tremblay (*Lotbinière*)
Barry Turner (*Ottawa-Carleton*)

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*):
John Rodriguez replaced Dan Heap.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement:
John Rodriguez remplace Dan Heap.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Pursuant to Standing Order 46(4) the following paper was deemed referred to the Committee:

Monday, October 3, 1983

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-486, dated February 23, 1978, pursuant to subsection 115(3) of the Immigration Act, 1976, chapter 52, Statutes of Canada, 1976-77—Sessional Paper No. 321-1/151D.

ORDRE DE RENVOI

Conformément aux dispositions de l'article 46(4) du Règlement, le document suivant était réputé déféré au Comité:

Le lundi 3 octobre 1983

Copie des amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, établi par l'arrêté en conseil C.P. 1978-486, du 23 février 1978, devant être en vigueur à compter du 17 octobre 1983, conformément à l'article 115(3) de la Loi sur l'immigration de 1976, chapitre 52, Statuts du Canada 1976-1977—Document parlementaire nº 321-1/151D.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 5, 1985
(14)

[*Text*]

The Standing Commmittee on Labour, Employment and Immigration met at 3:37 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Jean-Pierre Blackburn, Terry Clifford, Vincent Dantzer, Leo Duguay, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Alternates present: Lucie Pépin, Joe Price.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: J. Cal Best, Executive Director, Immigration; W. Kirk Bell, Director General, Policy and Program Development, Immigration; Maurice Brush, Chairman, Legislative Review Committee, Immigration. *From the Department of External Affairs*: C.M. Shaw, Director, Immigration Affairs Division, Immigration and Social Affairs Bureau; Kay D. McKay, Director, East Asia Program Division, East Asia Bureau.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*), and commenced consideration of the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-486, pursuant to subsection 115(3) of the Immigration Act, 1976, chapter 52, Statutes of Canada, 1976-77—Sessional Paper No. 321-1/151D (*deemed referred on Monday, October 3, 1983*).

On motion of Vince Dantzer, it was agreed,—That the Committee adopt the following schedule of meetings, subject to the availability of the witnesses:

on THE IMMIGRATION ENTREPRENEURIAL PROGRAM:

(*a*) TUESDAY, March 12, 1985 at 11:00 a.m.
Jim Carrick, Manager
Small Business Operations Division
Ministry of Industry and Trade
Government of Ontario

(*b*) WEDNESDAY, March 13, 1985 at 3:30 p.m.
Morley Ftall (Calgary); Richard Boraks (Toronto); Gérard Lajeunesse (Montreal): private consultants

(*c*) THURSDAY, March 14, 1985 at 8:00 p.m.
Officials from the Department of Employment and Immigration
or
In camera consideration of Report to the House

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 5 MARS 1985
(14)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 15 h 37, sous la présidence de Jim Hawkes, (*président*).

Membres du Comité présents: Jean-Pierre Blackburn, Terry Clifford, Vincent Dantzer, Leo Duguay, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Lucie Pépin, Joe Price.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, chargés de recherche.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: J. Cal Best, directeur exécutif, Immigration; W. Kirk Bell, directeur général, Direction de l'élaboration de la politique et du programme; Maurice Brush, président, Comité d'étude de la législation, Immigration. *Du ministère des Affaires extérieures*: C.M. Shaw, directeur, Direction des affaires de l'immigration, Bureau de l'immigration et des affaires sociales; Kay D. McKay, directeur, Direction des programmes de l'Asie de l'Est, Bureau de l'Asie de l'Est.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*), et il entreprend l'étude des amendements au Règlement sur l'immigration de 1978, établis par l'arrêté en conseil C.P. 1978-486 et entrés en vigueur le 17 octobre 1983, conformément au paragraphe 115(3) de la Loi sur l'Immigration de 1976, chapitre 52, Statuts du Canada, 1976-1977—Document parlementaire nº 321-1/151D (*réputé déféré le lundi 3 octobre 1983*).

Sur motion de Vince Dantzer, *il est convenu*,—Que, sous réserve de la disponibilité des témoins, le Comité adopte le calendrier des séances suivant:

PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS:

a) le MARDI 12 mars 1985, à 11 heures,
Jim Carrick, directeur,
Division des opérations des petites entreprises,
ministère de l'Industrie et du Commerce,
gouvernement de l'Ontario

b) le MERCREDI 13 mars 1985, à 15 h 30,
Morley Ftall (Calgary); Richard Boraks (Toronto); Gérard Lajeunesse (Montréal): experts-conseils privés

c) le JEUDI 14 mars 1985, à 20 heures,
les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration,
OU
à huis clos, étude du rapport à la Chambre

on THE MAIN ESTIMATES 1985-86:

(*d*) TUESDAY, March 19, 1985 at 3:30 p.m.
The Honourable Flora MacDonald
Minister of Employment and Immigration
on Employment votes

(*e*) THURSDAY, March 21, 1985 at 9:30 a.m.
The Honourable Flora MacDonald
Minister of Employment and Immigration
on Employment votes

(*f*) TUESDAY, March 26, 1985 at 11:00 a.m.
The Honourable Bill McKnight
Minister of Labour
on Labour votes

(*g*) WEDNESDAY, March 27 1985 at 3:30 p.m.
The Honourable Flora MacDonald
Minister of Employment and Immigration
on Immigration votes

on THE IMMIGRATION ENTREPRENEURIAL PROGRAM:

(*h*) THURSDAY, March 28, 1985 at 8:00 p.m.
Officials from the Department of Employment and Immigration
or
In camera consideration of Report to the House

on THE MAIN ESTIMATES 1985-86:

(i) TUESDAY, April 2, 1985 at 3:30 p.m.
The Honourable Bill McKnight
Minister of Labour
Canada Mortgage and Housing Corporation votes

J. Cal Best made a statment and with the witnesses answered questions.

At 5:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1985-1986:

d) le MARDI 19 mars 1985, à 15 h 30,
l'honorable Flora MacDonald,
ministre de l'Emploi et de l'Immigration,
au sujet des crédits inscrits sous la rubrique EMPLOI

e) le JEUDI 21 mars 1985, à 9 h 30,
l'honorable Flora MacDonald,
ministre de l'Emploi et de l'Immigration,
au sujet des crédits inscrits sous la rubrique EMPLOI

f) le MARDI 26 mars 1985, à 11 heures,
l'honorable Bill McKnight,
ministre du Travail,
au sujet des crédits inscrits sous la rubrique TRAVAIL

g) le MERCREDI 27 mars 1985, à 15 h 30,
l'honorable Flora MacDonald,
ministre de l'Emploi et de l'Immigration,
au sujet des crédits inscrits sous la rubrique IMMIGRATION

PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS:

h) le JEUDI 28 mars 1985, à 20 heures,
les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration,
OU
à huis clos, étude du rapport à la Chambre

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1985-1986:

i) le MARDI 2 avril 1985, à 15 h 30,
l'honorable Bill McKnight,
ministre du Travail,
au sujet des crédits inscrits sous la rubrique SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT.

J. Call Best fait une déclaration, puis lui-même et les témoins répondent aux questions.

A 17 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, March 5, 1985

• 1537

Le président: À l'ordre! Je vois que nous avons le quorum pour commencer la séance.

We have a quorum for the purpose of hearing witnesses but not yet for the purpose of passing motions. If we have some other members arrive, we may interrupt the proceedings for a few moments to pass a couple of items of business. If that does not happen, then we will not make that interruption.

We have with us today Mr. Best, Mr. Bell and Mr. Brush, who have been with us before. They are from the Department of Employment and Immigration. We have two people from the Department of External Affairs. They are particularly heavily involved in the entrepreneurial program in our posts abroad, as it affects immigration.

Members may note on their notice of meeting that we have added the reference of the regulations which were propounded and which became effective on October 17, 1983. They deal with the entrepreneurial program and the priority for the processing of applications. I think the clerk has passed those out to committee members. That gives us, I think, a piece of information which has been referred to committee and which will be helpful to us.

We now have a formal quorum for the purpose of doing business. Before we start with our witnesses, I think it might facilitate things if we were to complete the business that we need a quorum for. The only item on my agenda is to ask the committee for a motion to adopt the schedule of meetings, which is available to the members in the two languages. If I could have that motion to adopt, then it would be open for discussion.

Moved by Mr. Dantzer. Are there any comments on the schedule of meetings? I think we talked about it last time.

Mme Pépin: Je veux simplement m'assurer que c'est bien le 27 mars que M^me^ Flora MacDonald viendra discuter de l'immigration.

• 1540

The Chairman: I am sorry, I cannot . . .

Mrs. Pépin: Okay. I only want to be sure it is on March 27 that the Hon. Flora MacDonald will come and sit for Immigration.

The Chairman: That is the plan, and she has agreed to the plan unless something unforeseen comes up.

Mrs. Pépin: All right.

Motion agreed to

The Chairman: Mr. Best has informed us he would like to begin today. We asked some of his officials last week to deal

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 5 mars 1985

The Chairman: Order please! I see that we have a quorum. We can start.

Notre quorum est suffisant pour entendre les témoins, mais non pour adopter les motions. Par conséquent, si d'autres membres se présentent, nous interromprons peut-être les délibérations pendant quelques instants pour adopter quelques motions.

Nos témoins aujourd'hui sont MM. Best, Bell et Brush, qui ont comparu devant le Comité au cours de séances antérieures. Ils nous viennent du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Deux représentants du ministère des Affaires extérieures sont ici également, qui participent étroitement au programme à l'intention des entrepreneurs dans nos missions à l'étranger et ceci, dans le contexte de l'immigration.

Les membres du Comité auront sans doute remarqué que nous avons fait mention dans l'avis de convocation des règlements qui sont entrés en vigueur le 17 octobre 1983. Ces règlements portent sur le programme à l'intention des entrepreneurs et de la priorité dans l'étude des demandes d'immigration. Je crois que le Comité a distribué ces règlements aux membres du Comité. Je crois qu'il s'agit là de renseignements qui nous seront sans doute utiles.

Le quorum officiel étant atteint, je propose de passer directement à l'adoption des motions. En fait, le seul article à l'ordre du jour est une motion d'adoption de l'horaire des réunions. Cet horaire a été soumis aux membres du Comité dans les deux langues. Quelqu'un pourrait-il proposer une telle motion, après quoi nous pourrions en discuter.

La motion est proposée par M. Dantzer. Y a-t-il des commentaires au sujet de l'horaire des séances? Je crois que nous en avons parlé la dernière fois.

Mrs. Pépin: I just want to be sure that Mrs. Flora MacDonald will be our witness on immigration on March 27.

Le président: Je regrette, mais je ne peux . . .

Mme Pépin: Je veux simplement m'assurer que c'est bien le 27 mars que M^me^ Flora MacDonald viendra discuter de l'immigration.

Le président: C'est ce que nous avons prévu et elle est d'accord, à moins d'imprévu.

Mme Pépin: Très bien.

La motion est adoptée

Le président: M. Best nous fait savoir qu'il aimerait commencer aujourd'hui. Nous avions posé des questions la

[*Texte*]

with an issue or two, and he has taken the trouble to prepare some notes and would like to begin with an opening statement. It is our pattern in committee that if there is some part of that statement that a member feels needs to be clarified or if it would facilitate things if clarification occurred at that point, I may interrupt you. Otherwise, with the permission of the committee, I will turn it over to Mr. Best.

Mr. J.C. Best (Executive Director, Immigration, Department of Employment and Immigration): Thank you, Mr. Chairman. I would just like to make a few comments about some of the points made before you during the presentation by the Canadian Bar Association last week. I do not do this with any attempt to be argumentative, but I think it is important that perhaps in an organized and cohesive way I might address some of the comments that were made, and then the committee, in its wisdom, can evaluate those as it sees fit.

You may recall that in an earlier appearance before you in discussing this program I tried to emphasize that, given the nature of the program, it strives to seek a balance between the need to maximize the economic and job-creation benefits to Canada and the fact that the program will attract, I think, many marginal persons who feel that because they have a certain amount of money they automatically qualify as being an entrepreneur. Our efforts and our instructions at the official level are to try to balance those two extremes, if you will, and I think we try our best to do that. So we try to run the program in a way that does make the maximum economic benefit to the country, but at the same time so that it does not become an easy loophole and a means for people who otherwise would not be qualified to enter Canada. I am sure that is the general will.

As I have indicated, the purpose of the Business Immigration Program is to promote the immigration of experienced business persons from abroad who will make a contribution to the country's economic development by applying their risk capital and know-how to Canadian business ventures which create jobs for Canadians. Those, I might add, have been the instructions under which I have been operating from a succession of Ministers.

We welcome in many respects the role of lawyers and consultants in the process. We feel it is quite legitimate, and we expect them to advocate the interests of their clients, and as a result, hopefully, to generate revenue for themselves. We do not see them as being disinterested observers.

Commission officials, by definition, have something of a different role. We have to try to ensure that the program's objectives of job creation and economic growth, as set by the government, are realized within the confines or the parameters of the requirements of the Immigration Act and regulations, and I am sure that is exactly the same role my colleagues from External Affairs have as well in delivering the program.

[*Traduction*]

semaine passée à ses collaborateurs et il a pris la peine de préparer des notes à notre intention. Il commencera par une déclaration d'ouverture. Comme nous en avons l'habitude aux comités, si certaines parties de la déclaration nécessitent, de l'avis d'un membre du Comité, des précisions, je me permettrai de vous interrompre. Monsieur Best, vous avez donc la parole.

M. J.C. Best (directeur exécutif, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Merci monsieur le président. J'aimerais faire quelques commentaires touchant certains arguments qui vous ont été présentés par l'Association du barreau canadien dans son exposé de la semaine passée. Ce n'est pas la controverse qui m'anime, mais je crois qu'il est important de répondre de façon organisée et cohésive à certains arguments qui ont été formulés, ce qui permettra sans doute au Comité, dans sa sagesse, de tirer les conclusions.

Vous vous souviendrez sans doute qu'au cours d'une précédente comparution à propos de ce même programme, j'ai mis l'accent sur le fait que celui-ci présupposait un équilibre entre, d'un côté, le besoin de maximiser les avantages économiques pour le Canada, les possibilités de créer de nouveaux emplois et, de l'autre, le fait que le programme attirera sans doute des candidats, que j'appellerai marginaux, et qui estiment que, parce qu'ils ont un certain montant d'argent, ils se classent automatiquement dans la catégorie des entrepreneurs. Nous essayons donc de faire tout notre possible afin d'établir un équilibre entre ces deux extrêmes. Ainsi, nous gérons le programme de telle façon qu'il procure le maximum de retombées économiques pour notre pays tout en ne devenant pas une porte de sortie facile pour des personnes qui ne seraient pas qualifiées pour immigrer au Canada. Je crois que c'est comme cela que nous envisageons les choses de façon générale.

Comme je l'ai indiqué, le Programme d'immigration des gens d'affaires a pour but de promouvoir l'immigration de gens d'affaires expérimentés, qui feront une contribution au développement économique de notre pays en utilisant leurs capitaux et leurs compétences pour se lancer dans des entreprises commerciales créatrices d'emploi. Je pourrais préciser que l'esprit de ce programme n'a pas changé bien que j'aie travaillé sous les ordres de plusieurs ministres.

Nous sommes heureux à plusieurs égards de voir le rôle que jouent les avocats et consultants dans toute cette question. Nous estimons qu'il s'agit là d'un rôle tout à fait légitime, nous nous attendons à ce qu'ils essaient de promouvoir les intérêts de leurs clients et qu'ils en retirent personnellement des intérêts matériels. Nous ne les considérons pas comme des observateurs désintéressés.

Quant aux fonctionnaires de la commission, leur rôle est, par définition, différent. Nous devons nous assurer que les objectifs du programme en matière de création d'emploi et de croissance économique, objectifs établis par le gouvernement, sont atteints et ceci conformément aux exigences de la Loi et des règlements sur l'immigration. Je suis certain que c'est dans ce même état d'esprit que travaillent mes collègues des Affaires extérieures.

[*Text*]

I would like to address today three specific points which arise from the Canadian Bar Association's presentation. I would like to particularly emphasize those. First, I would like to speak to you a little about the commission's special program for self-employed persons. Second, I would like to deal with the emphasis the commission places on an applicant's track record as a manager and the need to actively manage the business. Third, I would like to deal with the contention that Canada, because of its allegedly more stringent program, is losing potential business immigrants to the United States and Australia.

First, if I may, Mr. Chairman, I will deal with the self-employed program. Regretfully, I was unable to be here during the CBA presentation, but I understand the comment was made that the new program for entrepreneurs, which was implemented on January 1, 1984, meant the demise of the commission's program for self-employed persons.

The review of the business program which we launched in 1982 resulted in a new regulatory definition for both entrepreneurs and self-employed persons. Prior to 1983, an entrepreneur was defined as an immigrant who intended to establish or purchase a business in Canada that would employ more than five Canadian citizens or permanent residents, while a self-employed person was required to employ five or fewer Canadians or permanent residents. Those were the requirements of the previous program.

• 1545

The definition was changed to remove that distinction in the number of jobs created. Those immigrants who create or maintain one or more Canadian jobs are now considered as entrepreneurs, while self-employed persons generate employment opportunities only for themselves. The regulations governing self-employed applicants thus describe these immigrants as persons who have the intention and ability to establish a business in Canada that will employ only the applicant. The business must contribute to the economy or the cultural or artistic life in Canada.

The effect of this change is that a good number of applicants who were previously defined as self-employed are now being admitted and show up in the statistics as being entrepreneurs. So this category—that is, the self-employed—becomes a less significant feature of our business immigrant program. Nonetheless, the commission felt it was still important to continue accommodating those individuals who, although they may not create or preserve jobs for Canadians, nevertheless will make a significant contribution in economic or artistic terms. I am thinking, for example, of farmers, sports personalities, artists, members of the performing arts, and operators of small outlets which certain communities may need.

In 1984, for example, 886 self-employed persons were landed. I am tabling for members of the committee the

[*Translation*]

J'aimerais parler aujourd'hui de trois questions qui surgissent à la suite de l'exposé de l'Association du Barreau canadien. Tout d'abord, j'aimerais vous parler du programme spécial de la commission pour les travailleurs autonomes. Deuxièmement, j'aimerais attirer l'attention sur l'importance attachée par la commission aux antécédents d'un requérant et sur la nécessité que celui-ci gère de façon active l'entreprise qu'il veut établir au Canada. Troisièmement, j'aimerais répondre à l'argument selon lequel le Canada, à cause de son programme soi-disant plus sévère que d'autres pays, perd des immigrants du secteur des affaires au profit des États-Unis et de l'Australie.

Je parlerai tout d'abord, monsieur le président, du programme des travailleurs autonomes. Je regrette de n'avoir pas été ici au moment de l'exposé de l'Association du Barreau canadien, où il aurait été dit que le nouveau programme à l'intention des entrepreneurs, entré en vigueur le 1er janvier 1984, sonne le glas du programme des travailleurs autonomes.

A la suite de notre étude du programme des gens d'affaires que nous avons commencé en 1982, a surgi une nouvelle définition à la fois des entrepreneurs et des travailleurs autonomes, définition qui a été adoptée dans les règlements. Avant 1983, un entrepreneur était un immigrant qui a l'intention de s'établir au Canada ou d'y acheter une entreprise employant plus de cinq citoyens canadiens ou résidents permanents, alors qu'un travailleur autonome ne devait en employer que cinq ou moins.

La définition a été modifiée afin de supprimer cette distinction en fonction du nombre d'emplois créés. Les immigrants qui créent ou maintiennent un ou plusieurs emplois canadiens sont maintenant considérés comme des entrepreneurs, alors que les travailleurs autonomes ne créent des possibilités d'emploi que pour eux-mêmes. Les règlements concernant les demandes des travailleurs autonomes décrivent ces immigrants comme des personnes qui ont l'intention et la capacité d'établir au Canada une entreprise dont ils seront le seul employé. L'entreprise en question aide à contribuer à l'essor économique culturelle ou artistique du Canada.

L'effet d'une telle modification est qu'un bon nombre de requérants définis antérieurement comme travailleurs autonomes sont maintenant admis comme entrepreneurs. La catégorie des travailleurs autonomes devient par conséquent un aspect moins important de notre programme d'immigration des gens d'affaires. La Commission estime cependant qu'il est encore important de prévoir des dispositions concernant de telles personnes qui, même si elles ne créent pas de nouveaux emplois pour les Canadiens ni ne permettent de conserver des emplois déjà existants, font une contribution néanmoins importante dans le domaine économique ou artistique. Je pense, par exemple, aux agriculteurs, aux personnalités sportives, aux artistes, aux artistes interprètes, et aux exploitants de petits commerces nécessaires dans certaines communautés.

En 1984, par exemple, nous avons admis au pays 886 travailleurs autonomes. Je dépose à l'intention des membres du

[*Texte*]

commission's guidelines and procedures related to this program. They are in the orange publication, Mr. Chairman, which is available to members of the committee.

The second comment by the CBA was that the commission was putting too much emphasis on the applicant's track record and requirement for active involvement in the business. The regulations and directives governing this program were designed to admit to Canada entrepreneurs in the true sense: people who have the track record, experience, and willingness to manage and assume the risks of doing business in Canada. The human capital which an applicant brings is of primary importance to us. If the human capital aspects of the business program were neglected, we would lose the rationale related to immigration selection and we could no longer operate the program with any certainty that it would meet its economic development objectives which we and the provinces are seeking. Without the business expertise factor, it is quite probable that one would see the advent, for example, of revolving funds aimed solely at equipping unqualified applicants with the capital necessary to pass themselves as entrepreneurs.

May I digress here to say that is not a hypothetical circumstance, Mr. Chairman. We have had instances in the past in immigration of what I guess, for want of a better word, one could call "show" money that gets recirculated over and over again. We wanted to protect against that particular thing happening.

In looking at a person's track record, I must stress that the commission gives positive consideration to a person whose experience is related to senior managerial functions, as opposed to actually having owned a business. In short, either experience is desirable. Furthermore, professionals such as doctors or lawyers would not be automatically excluded in so far as they have had business experience that can be related to their business intentions in Canada.

I might—and I am sure I do not want to seem presumptuous—draw the committee's attention to an article which appeared on the first page of the *Globe and Mail* this morning concerning the problems there are with the supply of doctors in the country; oversupply, I guess. As I had noted to the committee before, we work very closely with the provincial governments in the admission of medical practitioners to Canada. So a medical practitioner who qualifies as an entrepreneur outside of the medical profession would be admitted on that basis, not as a doctor, and there would be no barrier in that particular regard.

This brings me to the requirement that a business person be actively involved in the management of the business. Legislation prior to 1984 included a rigid requirement for daily participation in the business. What was really important was not whether the entrepreneur was at the business site from dusk to dawn daily, but whether he or she had the expertise and skills to make an ongoing personal and direct contribution which would enhance the business: for example, bring about new product lines, new technology, improve productivity,

[*Traduction*]

Comité les lignes directrices de la commission qui se rapportent à ce programme. Elles figurent dans la publication orange, que nous mettons à la disposition des membres du Comité.

Selon le deuxième commentaire de l'Association du Barreau canadien, la commission attacherait une trop grande importance aux antécédents du requérant ainsi qu'à la nécessité pour celui-ci de participer activement à la gestion de son entreprise. Les règlements et directives concernant ce programme ont été conçus pour admettre au Canada des entrepreneurs véritables, c'est-à-dire des personnes qui ont de l'expérience en la matière et qui désirent s'installer dans les affaires au Canada et assumer les risques que cela comporte. Le capital humain qu'un requérant nous apporte est de toute première importance pour nous. Si nous négligeons un tel aspect, notre mécanisme de sélection des immigrants ne serait plus fondé sur aucune raison valable, nous ne serions pas sûrs de pouvoir nous en tenir aux objectifs de développement économique que nous-mêmes et les provinces recherchons. Si l'on ne tenait pas compte de la compétence de ces gens d'affaires dans leur domaine pour les sélectionner, il est fort probable que l'on aurait des soi-disant entrepreneurs qui se serviraient de fonds renouvelables et les feraient passer pour du capital d'investissement au Canada.

J'aimerais faire une digression ici, monsieur le président, pour dire qu'il ne s'agit pas là d'une situation hypothétique. Nous avons connu dans le passé des cas de ce genre où les mêmes capitaux étaient utilisés à de nombreuses reprises dans ce but précis. Nous avons voulu nous protéger contre ce genre de situation.

Lorsque la commission étudie le dossier d'un requérant, elle regarde d'un oeil particulièrement favorable toute expérience liée à la gestion supérieure, pas simplement le fait d'avoir été propriétaire d'une entreprise; ainsi, ces deux types d'expériences sont souhaitables à notre avis. De plus, les professionnels, médecins, avocats ne seraient pas automatiquement exclus dans la mesure où ils ont une expérience du milieu des affaires pertinentes pour l'entreprise qu'ils veulent avoir au Canada.

J'aimerais en toute humilité attirer l'attention du Comité sur un article qui figure à la première page du *Globe and Mail* de ce matin et qui porte sur la question de la pléthore de médecins dans notre pays. Comme je l'ai dit au Comité précédemment, nous travaillons en très étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux quand il s'agit d 'admettre des médecins au Canada. Un médecin qui se qualifierait comme entrepreneur en dehors de sa profession serait admis sur une telle base, non en tant que médecin, et il n'y aurait aucun obstacle à son admission.

J'en arrive maintenant à la question de la participation active de l'immigrant en question à la gestion de son entreprise. La loi, avant 1984, prévoyait, et ceci de façon rigide, que l'immigrant devait participer quotidiennement à son entreprise. Ce qui est vraiment important, ce n'est pas que l'entrepreneur travaille à son entreprise du matin au soir, mais s'il a les compétences voulues pour faire une contribution personnelle et directe et faire prospérer l'entreprise en question, par exemple la conception de nouveaux produits, de nouvelles

[*Text*]

develop new markets or suppliers. We thus preclude from consideration as entrepreneurs those individuals who merely wish to make a passive injection of funds into a business or venture rather than to invest their time, effort and know-how in a business which directly provides jobs for Canadians.

To protect the integrity of the business program, it is important that the question of investment be linked to the development of needed job-creating enterprises. It is also important, in our view, that the individuals actually apply those funds to ventures which will contribute to Canada's economic well-being. Although important, financial considerations alone have not formed the basis for selection of an applicant, as this may leave the commission exposed to criticisms that it is "selling" visas.

• 1550

The notion that the wealthy can buy their visas has been a principal concern which has been reflected by the media, Members of Parliament and the public, and they have had this concern with the entrepreneur program. We think it would be difficult to say that this is not the case if passive investors could gain permanent resident status on the strength of their net worth alone.

It is the emphasis on the human capital aspect which in effect differentiates the entrepreneurial immigrant movement from the venture capital flow, in keeping with the concept that immigration intake be reflective of the personal skills which Canada requires.

Perhaps I could deal briefly with the policies of other countries which were discussed before the committee last week.

I understand that the Canadian Bar Association suggested that Canada is losing potential business immigrants to the United States and Australia because their policies are apparently seen to be much more generous than our own.

The business immigration policies of the United States and Australia, the other two major immigrant-receiving countries, are formulated in such a way as to ensure that the program addresses the economic and employment needs of each nation in the same way ours do, although I should point out that they operate from a different legislative base, obviously. Both nations have programs in place which are more restrictive than ours in that they set a minimum amount of money to be invested, in addition to the applicant's need to establish his track record and actively participate in the management of the business. Perhaps I could inform committee members of the requirements of each country to assist you in your study.

Current U.S. legislation is seen by them as being outdated and ineffective. The U.S. has not issued an immigrant visa to

[*Translation*]

techniques, l'amélioration de la productivité, le développement de nouveaux marchés ou de nouveaux fournisseurs. Nous ne considérons plus par conséquent comme entrepreneurs les personnes qui veulent simplement procéder à une injection passive de fonds dans une entreprise, sans y investir leur temps, leur effort et leur compétence en vue de la création d'emplois pour les Canadiens.

Afin de protéger l'intégrité du progamme d'immigration des hommes d'affaires, il est important que la question de l'investissement soit liée à la mise sur pied d'entreprises permettant de créer des emplois dans des secteurs où ceux-ci sont nécessaires. Il est par conséquent important à notre avis que de tels immigrants investissent leurs fonds dans des entreprises qui contribueront au bien-être économique du Canada. Cependant, malgré toute l'importance des facteurs financiers, ce n'est pas sur cette seule base que nous sélectionnons les requérants; cela exposerait d'ailleurs la commission à la critique voulant que les visas canadiens sont à vendre.

La notion selon laquelle les riches peuvent acheter leur visa a été une source de préoccupations pour les médias, les députés et le grand public, notamment en ce qui concerne le programme d'immigration des entrepreneurs. Je crois qu'il nous serait difficile de refuter une telle objection si les investisseurs, dont la contribution n'est que passive pouvaient obtenir un visa de résidents permanents uniquement à cause de leur richesse.

C'est l'accent que nous mettons sur l'aspect capital humain qui établit une différence entre ce mouvement d'immigration des entrepreneurs et le flux pur et simple de capitaux de risques; notre politique d'immigration tient en effet compte des besoins du Canada en matière de compétences personnelles.

Je dirai maintenant quelques mots des politiques des autres pays, qui ont fait l'objet de discussions devant le Comité la semaine passée.

Si je comprends bien, l'Association du Barreau canadien a prétendu devant le Comité que le Canada perd des hommes et femmes d'affaires immigrants au profit des États-Unis et de l'Australie, étant donné que la politique de ces pays en matière d'immigration est beaucoup plus généreuse que la nôtre.

Les politiques d'immigration en ce qui concerne les gens d'affaires entrant aux États-Unis et en Australie, les deux autres grands pays d'immigration, les politiques de ces pays, donc, s'efforcent d'assurer que leur programme d'immigration répond aux besoins économiques et aux besoins d'emplois de chacun d'eux, de la même façon qu'ici, le fondement législatif dans ces deux pays étant évidemment différent du nôtre. Ces deux pays ont des programmes beaucoup plus restrictifs que les nôtres; en effet ils exigent un montant minimum d'investissements, une compétence reconnue de la part de l'homme d'affaires et une participation active à la gestion de l'entreprise. Je pourrais peut-être vous informer des exigences de ces deux pays en la matière, ceci afin de vous aider dans votre étude.

Les États-Unis estiment que leur législation actuelle est démodée et inefficace. Les États-Unis n'ont plus émis de visa

[*Texte*]

an investor per se since 1978. This is because investors in the United States system are members of the non-preference class and visas are issued to them only if excess visas exist after applications from members of the preceding six preference categories have been processed. I might say here that the American system is exceedingly much more complicated than ours and they have a system of preferences which apply.

Current requirements, which the United States government is attempting to revise, stipulate that the investor must be a principal manager in an enterprise in which he has invested a minimum of $40,000 and that he must employ at least one domestic—that is, United States—worker.

The new proposal which was in the Simpson-Mazzoli Bill, which, as you know, has never been passed, would become more stringent and would impose the following requirements on investors: first, a minimum investment of $250,000 U.S. or, at today's rate of exchange, approximately $345,000 Canadian. The applicant must be a principal manager of the enterprise and, thirdly, must employ a minimum of four U.S. residents.

Investors would, under this legislation, become part of an independent immigrant category which would have a yearly allocation of approximately 75,000 visas and which would apply to three groups of applicants: exceptionally qualified individuals, skilled workers and investors.

Only those visas which were not issued to exceptionally qualified individuals or skilled workers would be available to qualified investors, with a ceiling of 7,500 visas per year for this particular group; that is, roughly 10% of the overall quota.

The Chairman: Let me stop you for just one second. What kind of a visa are we talking about?

Mr. Best: It would be an immigrant visa.

The Chairman: So it would be equivalent to our landed immigrant status and not a temporary one?

Mr. Best: Yes. I think that would get the person what they call a green card, which would entitle them to live and work in the United States. There are other categories of their visas, but they are for very specific purposes. These would be for permanent residents.

The Australian policy compares to that of the one outlined in the U.S. proposal; that is, the proposal in the Simpson-Mazzoli Bill. Applicants who propose to establish a substantial enterprise in Australia are assessed by immigration officers according to the following criteria: the proposed industry's benefit to Australia, the applicant's relevant business experience or expertise, the applicant's intention to take an active part in the proposed enterprise, whether adequate capital for the enterprise is available to the applicant without borrowing and is legally transferable and will be left in Australia. The applicant must present a detailed proposal. In assessing the business proposal the Australian government examines factors which are similar to our own.

[*Traduction*]

d'immigration à un investisseur en tant que tel depuis 1978. Cela est dû au fait que les investisseurs sont considérés par le système américain comme des membres d'une classe non préférentielle et les visas émis aux membres de cette classe ne représentent en fait que le surplus de visas qui n'ont pas été octroyés aux membres des six classes précédentes. Je dois dire à cet égard que le système américain est nettement plus compliqué que le nôtre et qu'il prévoit toutes sortes de catégories classées selon un ordre de préférence.

D'après les exigences actuelles, que le gouvernement essaie d'ailleurs de réviser, tout investisseur voulant immigrer aux États-Unis doit être le gestionnaire principal d'une entreprise, dans laquelle il a investi $40,000 au minimum et où il doit employer au moins un travailleur américain.

La nouvelle proposition, contenue dans le projet de loi Simpson-Mazzoli, qui, comme vous le savez n'a jamais été adopté, serait encore plus rigoureuse et imposerait les exigences suivantes aux investisseurs: un investissement minimum de 250,000$ U.S., ce qui correspond approximativement au taux de change actuel, à 345,000$ canadiens. Le requérant devrait être un gestionnaire principal de l'entreprise et employer un minimum de quatre résidents américains.

Aux termes de ce projet de loi, les investisseurs feraient partie d'une catégorie indépendante d'immigrants avec un quota annuel de 75,000 visas approximativement, qui se répartiraient en trois groupes: les personnes exceptionnellement qualifiées, les ouvriers qualifiés et les investisseurs.

Seuls les visas qui n'ont pas été émis aux personnes exceptionnellement qualifiées ou aux travailleurs qualifiés s'appliqueraient aux investisseurs qualifiés. Ce groupe aurait un plafond de 7,500 visas par année, soit 10 p. 100 du quota total.

Le président: De quel genre de visa parlons-nous?

M. Best: Des visas d'immigrants.

Le président: Qui correspondraient à nos visas d'immigrants reçus, il ne s'agirait donc pas de visas temporaires?

M. Best: C'est bien cela. Cela permettrait d'obtenir la carte verte, qui permet aux immigrants de vivre et de travailler aux États-Unis. Il y a d'autres catégories de visas, mais qui s'appliquent dans des cas précis. Dans le cas qui nous occupe, il s'agirait de visas de résidence permanente.

Quant à la politique australienne, elle se compare à celle contenue dans la proposition du projet de loi Simpson-Mazzoli. Les requérants qui veulent établir une entreprise importante en Australie sont étudiés par l'immigration de ce pays selon les critères suivants: les avantages pour l'Australie de l'entreprise en question, la compétence ou les antécédents du requérant en la matière, l'intention qu'a celui-ci de prendre une part active dans l'entreprise en question, les capitaux, autres que d'emprunt, qui pourraient être transférés légalement et investis en Australie. Le requérant doit soumettre une proposition détaillée, Lors de son évaluation, le gouvernement australien tient compte de facteurs semblables au nôtre.

[*Text*]

In March 1983, in addition to the requirements I have noted, the Australian government established a minimum investment of $250,000 Australian for an immigrant to qualify as an investor. This minimum has just recently been raised, we understand, to $500,000 Australian or approximately $540,000 Canadian.

• 1555

The Chairman: Will you stop right there, please. Have you introduced two kinds of people in those statements, an entrepreneur and an investor? Or are we talking about the same person?

Mr. Best: We are talking about the same person, Mr. Chairman.

The Chairman: So they must be active and have this kind of money.

Mr. Best: That is correct.

In 1983, the Australian government set a target of 1,500 business immigrants which number includes dependants. For 1984 that target has been set at 4,000, including dependants. Their top source countries are Hong Kong and Malaysia. However, they have not been very successful, in our view, in attracting business immigrants from the two other source countries, Germany and the United States.

I think, Mr. Chairman, those are just some points I would like to leave with the committee. As usual, we would be quite happy to try to respond to any questions which may arise either from what I have said or any other matters before the committee.

The Chairman: Thank you, Mr. Best. Through your officials at our last hearing we asked you to begin by clarifying for us the difference between the documents. There are discrepancies between the entrepreneur program document and the one that deals with the annual report to Parliament on future immigration levels.

There is some suggestion that perhaps the orange document was not in accord with the objectives and procedure. We asked your department to review the three documents and clarify discrepancies for us, and then give us some explanation as to why they exist.

Mr. Best: Perhaps Mr. Bell could explain this, Mr. Chairman.

Mr. W. Bell (Director General, Policy and Program Development Branch, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, there was an omission in a part of the levels document, which probably resulted from the fact that initially we perceived the provisional landing as removing any need for the use of conditional landing. We had further discussions on vetting, later in the summer, at which time a lot of the documents were being written for tabling and being translated for tabling. We concluded in discussions with the provinces there might still be instances where a provisional one could be necessary in rare cases.

[*Translation*]

En mars 1983, en plus des exigences que je viens de noter, le gouvernement australien établissait un investissement minimum de 250,000$ australiens pour toute personne qui veut se qualifier comme immigrant à titre d'investisseur. Cette somme vient d'être relevée et est passée à 500,000$ australiens soit approximativement 540,000$ canadiens.

Le président: Un instant, s'il vous plaît, vous avez parlé d'entrepreneurs et d'investisseurs, est-ce qu'il s'agit là de deux catégories différentes ou d'une seule?

M. Best: Nous parlons des mêmes personnes, monsieur le président.

Le président: Donc il doit s'agit d'investisseurs actifs et disposant de ce genre de capital.

M. Best: C'est exact.

En 1983, le gouvernement australien a fixé le nombre limite d'immigrants de la catégorie des hommes d'affaires à 1,500, y compris les personnes à charge. Pour 1984, ce chiffre est passé à 4,000 y compris les personnes à charge. Les pays qui leur ont fourni le plus d'immigrants sont Hong Kong et la Malaisie. Cependant, l'Australie n'a pas eu beaucoup de succès lorsqu'elle a voulu attirer des immigrants hommes d'affaires d'Allemagne et des États-Unis.

Voilà donc les commentaires que je voulais faire devant le Comité, monsieur le président. Nous serons heureux d'essayer de répondre à vos questions portant soit sur mon exposé ou sur d'autres questions à l'étude.

Le président: Merci, monsieur Best. A la dernière séance, nous avons demandé aux fonctionnaires de nous expliquer un certain manque de concordance entre vos différents documents, notamment le document concernant le programme d'immigration des entrepreneurs et celui qui porte sur le rapport annuel au Parlement en matière de niveaux futurs d'immigration.

Apparemment, le document orange ne serait pas conforme aux objectifs ni aux différentes étapes de votre programme. Nous avons demandé à votre Ministère de passer en revue ces trois documents et de nous donner la raison de ce manque de concordance entre eux.

M. Best: M. Bell pourrait sans doute vous donner quelques explications.

M. W. Bell (directeur général, Elaboration de la politique et des programmes, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, on doit mentionner une omission dans le document concernant les niveaux futurs d'immigration, omission sans doute due au fait qu'au départ nous avions pensé que l'admission provisoire excluait le besoin de l'admission conditionnelle. Nous avons eu d'autres discussions par la suite au cours de l'été, époque à laquelle beaucoup de nos documents ont été rédigés et traduits, en vue de leur déposition. Au cours de discussions avec les provinces, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il pourrait encore exister des

[*Texte*]

You will notice in the document we have tabled today the point that it would be used in relatively rare cases where a visa officer was concerned about some special aspect of the case. In other words, the visa officer would put a very tight timeframe on the time between which the person would come into Canada and when he could finalize his business proposal. In our legislation, provisional landing provides for entry up to five and half months. Sir, that is useful for certain types of immigration cases, but for an entrepreneur case it normally is not satisfactory. It does not give the individual time enough to sort out his business proposal and make a commitment.

So it was rarely used. However, because we thought it might be worthwhile to keep it—it was always on the books anyway, because it is part of our legislation—we did include it as something that could be used if a special circumstance warranted it.

Mr. Best: It was not specifically designed for entrepreneurs, I think is the key response, Mr. Chairman.

The Chairman: I am sorry . . .

Mr. Best: It was not specifically designed for the entrepreneur program. It is a provision that is in the legislation for generic purposes. It was not specifically designed just to handle entrepreneurial immigration.

The Chairman: I think the concern of the committee was related to the reality that officers practise abroad. Which of these three documents are in their possession and therefore which of these three do they follow?

Mr. Best: This is the instruction, the definitive document used by the posts abroad, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay, and do they also get a copy of the report to Parliament on future immigration levels? How are the future immigration levels transmitted to those posts abroad?

Mr. Shaw.

Mr. C. Shaw (Director of the Immigration Affairs Division, Immigration and Social Affairs Bureau, Department of External Affairs): Thank you, Mr. Chairman. When levels are tabled in Parliament each November, all posts abroad are informed at that time. Each post is told what it can expect to produce in the way of total immigration during that period.

The Chairman: I am sorry, our researchers are pointing out this document, which is the immigration manual. *Regulations Respecting Admissions and Removal from Canada of Persons who are not Canadian Citizens* is the front page of it. However, when you turn to page 23 of IL-2, it would appear the terms and conditions of admissions—23(*d*)(4) says that the conditional landing thing . . . The part that is missing from the levels document is specific to the entrepreneur program. I think that is the sense of confusion in committee.

[*Traduction*]

cas où une admission provisoire serait nécessaire, même si c'était assez rare.

Dans le document que nous avons déposé aujourd'hui, on précise qu'il s'agirait là d'un cas relativement rare où un agent des visas se préoccuperait de certains aspects de l'affaire. Dans un tel cas l'agent qui décerne le visa prévoirait un délai très court entre l'entrée de cette personne au Canada et le moment où il mettrait le point final à sa proposition commerciale. Une admission provisoire permet l'entrée pendant cinq mois et demi. Il s'agit là d'une période suffisante dans certains cas, mais dans le cas des entrepreneurs, ce n'est généralement pas satisfaisant, car cela ne lui donne pas suffisamment de temps pour mettre le dernier point à sa proposition et prendre un engagement.

On n'avait donc recours à ce genre de disposition que très rarement, mais nous avons pensé qu'il serait peut-être bon de conserver ces dispositions—qui, soit dit en passant, sont prévues par la loi—dispositions auxquelles on pourrait donc avoir recours dans des cas spéciaux.

M. Best: Il faut bien préciser, monsieur le président, qu'il ne s'agit pas là de dispositions conçues spécifiquement à l'intention des entrepreneurs.

Le président: Je m'excuse . . .

M. Best: Donc cela n'a pas été conçu précisément pour le programme d'immigration des entrepreneurs. Ces dispositions font partie de la loi.

Le président: Les préoccupations du Comité portaient plutôt sur la situation dans l'émission. Duquel de ces trois documents se sert-on dans celle-ci?

M. Best: Il s'agit là du document utilisé dans nos missions à l'étranger, monsieur le président.

Le président: Et le rapport au Parlement sur les niveaux futurs d'immigration se trouve également dans les missions à l'étranger? Comment procède-t-on dans ce cas?

Monsieur Shaw.

M. C. Shaw (directeur des affaires de l'immigration, Direction générale de l'immigration et des affaires sociales, ministère des Affaires extérieures): Merci, monsieur le président. Lorsque les niveaux de l'immigration sont déposés au Parlement au mois de novembre de chaque année, toutes nos missions à l'étranger en sont informées. Chaque mission connaît alors son taux d'immigration totale au cours de la période en question.

Le président: Je m'excuse, nos chercheurs nous indiquent le document, le manuel d'immigration: «Règlements concernant l'admission et le renvoi de personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne» cependant, quand on se rapporte à la page 23 IL-2, les conditions d'admission . . . L'article 23*d*)(4) prévoit, au sujet de l'admission conditionnelle . . . La partie qui manque du document sur les niveaux a trait spécifiquement au Programme à l'intention des entrepreneurs. Je pense que c'est cela qui confond les membres du Comité.

[*Text*]

• 1600

Mr. Best: Provisional is special to the entrepreneur program. Conditional landing applies in other cases as well.

Mr. Bell: But mostly used in other cases.

The Chairman: One is a ministerial document. That is provisional. What is the other one?

Mr. Bell: The other one is a part of our legislation. It has existed since the law came into effect in 1978. I guess the most common usage of it is dealing with the onset cases. Originally, in the first part of the program, it was suggested as a way that might be used for entrepreneur projects as well. We found, however, very quickly, both we and the provinces, that it did not have any real use to them because it did not give a businessman time to work through his proposal and enter into contracts; and so it fell into disuse.

When the new directives were issued in 1984, it initially was thought that it would not come back into use, but because of concern of certain provinces about controlling certain kinds of individual cases, there was a suggestion that they might want to have it, and so in the final draft of the document it was built back in as something that might be used in a rare circumstance, and I think the word "rare" is what is used in the directive.

The Chairman: For the purpose of this committee—our responsibility is to inquire and to make recommendations. The conditional landing is in the law, and it provides a power for an immigration officer. It may be too short, but it may be an important principle, and the recommendation from the committee may be that it be longer. But the other, the provisional landing, provides a power to the Minister, which is different than to the immigration officer, and I . . .

Mr. Best: If I may, Mr. Chairman, the provisional landing is done through the nexus of a Minister's permit, if I am not mistaken, and that is a generic power which under section 37 of the legislation the Minister is delegated. I think we have to keep in mind that what is definitive for the officer abroad is the act and the regulations, and then the manual guidelines. We provide quite a bit of other material to help them and assist them in their application, but all officers are perfectly familiar with the authority they have, or they may seek to use any of these particular mechanisms that are available to them.

The point is that conditional landing was not specifically designed for the entrepreneur program; it has been there. It was just our suggestion that there could be cases where it could be used to facilitate that particular program, but it has a multiplicity of other immigration uses.

I think that is the difference. We were dealing here in the levels specifically what we had redesigned for this particular program, whereas the conditional landing was not one of those things.

[*Translation*]

M. Best: L'admission provisoire est propre au Programme à l'intention des entrepreneurs. Pour sa part, l'admission conditionnelle s'applique également dans d'autres cas.

M. Bell: Elle s'applique surtout dans d'autres cas.

Le président: L'un d'entre eux est un document ministériel. Celui sur l'admission provisoire. Quel est l'autre?

M. Bell: L'autre document fait partie de la loi. Il existe depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1978. Je crois qu'on s'en sert le plus souvent pour le traitement des cas déjà à l'étude. À l'origine, dans la première partie du programme, on avait pensé s'en servir aussi pour les projets des entrepreneurs. Toutefois, on s'est très vite aperçu, au gouvernement fédéral et dans les provinces, que ce n'était pas très utile car l'entrepreneur n'avait pas suffisamment de temps pour élaborer sa proposition et établir des contrats. On a donc abandonné cette façon de procéder.

Lorsque les nouvelles directives ont été émises en 1984, on n'avait tout d'abord pas prévu de le réutiliser. Cependant, comme certaines provinces voulaient pouvoir exercer un contrôle sur certains types de cas, il a été suggéré que ce système pourrait leur être utile; c'est pourquoi la version finale du document stipule qu'il peut être utilisé en des circonstances exceptionnelles—je crois d'ailleurs que c'est l'expression qui est utilisée dans la directive.

Le président: J'aimerais vous poser une question car le mandat du Comité est d'obtenir des renseignements et de faire des recommandations. L'admission conditionnelle fait partie de la loi et donne un certain pouvoir à l'agent d'immigration. C'est peut-être court, mais c'est un principe important, et il se pourrait fort bien que le Comité en recommande une formulation plus élaborée. Par contre, l'admission provisoire donne un certain pouvoir au ministre, qui est différent de celui de l'agent d'immigration, et je . . .

M. Best: Pardon, monsieur le président, l'admission provisoire se fait par le biais d'un permis du ministre, si je ne me trompe pas, et c'est un pouvoir général qui est délégué au ministre en vertu de l'article 37 de la loi. N'oublions pas que, pour les agents en poste à l'étranger, la bible, c'est la loi et son règlement, puis les lignes directrices du guide. Nous leur fournissons aussi beaucoup d'autres documents pour les aider à étudier les demandes. Toutefois, tous les agents connaissent très bien les limites de leur autorité et savent qu'ils peuvent faire appel à l'un ou l'autre de ces divers mécanismes.

Ce qui importe, c'est que l'admission conditionnelle n'a pas été conçue expressément pour le Programme à l'intention des entrepreneurs; elle existait déjà. Nous avions tout simplement pensé qu'elle pourrait servir dans certains cas pour accélérer l'exécution du Programme. En fait, l'admission conditionnelle sert à une foule d'autres choses.

C'est cela la différence. Le document sur les niveaux d'immigration touche particulièrement aux éléments que nous avons reformulés en vue du Programme à l'intention des entrepreneurs, et l'admission conditionnelle ne fait pas partie de ces éléments.

[*Texte*]

Mr. Bell: If I could make one more point of explanation, Mr. Chairman. Specifically, the legislation relating to provisional landing was—well, it resulted in a lot of debate at the time of the development of the present legislation. The original intention was that it would be longer. But it was the strong view of Parliament that people should not be constrained in terms of if they are being visaed to Canada by placement, by where they would go, or time, with any constraints upon them, they should be free to move around as much as possible. That is why we wound up with a five-and-a-half-month maximum for that document. We saw no opportunity to expand that time horizon. Therefore, we went to a different vehicle to try to facilitate and assist in providing an avenue for entrepreneurs to get in and have the time to get involved in a business and establish themselves.

The Chairman: Is the five and a half months in the law or in the regulations?

Mr. Bell: It is in the law.

Mr. Best: Mr. Brush can give you the exact reference, Mr. Chairman.

Mr. Morris Brush (Chairman, Legislative Review Committee, Department of Employment and Immigration): The act, subsection 14(2), provides for the imposition of conditions on landing, but for a maximum period of six months. It cannot be longer than six months. For the purposes of the regulations, which is what was being cited a moment ago, we selected a period of five and a half months, which stays under the maximum, but still gives us a few days to take action if we have to.

• 1605

The Chairman: So that is a limitation.

Madam Pépin has been very patient.

Mme Pépin: Est-ce qu'on procède de la même façon? Est-ce qu'on pose les questions au fur et à mesure de la présentation ou si on doit attendre à la fin pour poser nos questions?

Le président: Je pense que le discours est fini, mais peut-être que M. McKay ou M. Shaw a quelque chose à dire.

Do you have an opening statement?

Mr. Shaw: No, we have no opening statement.

Le président: Très bien. Madame Pépin.

Mme Pépin: Ma question s'adresse à M. Best et concerne les commentaires qu'il a faits sur la présentation de l'Association du Barreau canadien.

Vous avez dit que les gens qui ont de l'argent à investir ici, même si ce sont des professionnels, doivent répondre aux normes des entrepreneurs, même s'ils ont 225,000$, 200,000$ ou 300,000$. Je voudrais seulement qu'on m'assure qu'on n'a pas refusé des professionnels, même s'ils avaient de l'argent et ce qu'il fallait pour venir investir au Canada.

Deuxièmement, vous avez mentionné, à la fin de votre présentation, des comparaisons entre le Canada, les États-Unis

[*Traduction*]

M. Bell: Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais ajouter un élément à l'explication de M. Best. Les dispositions relatives à l'admission provisoire ont été à la source de nombreux débats à l'époque de l'élaboration de la loi actuelle. A l'origine, on voulait que les dispositions soient plus détaillées. Cependant, le Parlement était fermement opposé à l'idée d'imposer aux gens, par le biais de leur visa, des limites dans leurs déplacements au Canada ou des contraintes de temps pour leur séjour au pays. On voulait leur accorder le plus de liberté possible. C'est pour cela que le document fait état d'un séjour maximum de cinq mois et demi. Nous n'avions pas la possibilité de prolonger ce délai. Par conséquent, nous avons trouvé un autre moyen d'aider les entrepreneurs à entrer au Canada et de leur donner suffisamment de temps pour se lancer dans les affaires.

Le président: Le délai de cinq mois et demi, fait-il partie de la loi ou du règlement?

M. Bell: Cela fait partie de la loi.

M. Best: Monsieur le président, M. Brush pourrait vous fournir la référence exacte dans la loi.

M. Morris Brush (président, Comité d'étude de la législation, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Le paragraphe 14(2) de la loi prévoit les conditions d'admission au Canada pour une période ne dépassant pas six mois. Quant au règlement, que l'on a cité il y a deux minutes, le délai fixé est de cinq mois et demi, moins que le maximum prévu dans la loi. Cependant, cela nous donne suffisamment de temps pour agir, si la chose est nécessaire.

Le président: C'est donc une limite.

M^me^ Pépin a été très patiente jusqu'ici.

Mrs. Pépin: Do we proceed in the same manner? Should we ask our questions in the middle of the presentation, or should we wait until the end to ask our questions?

The Chairman: I believe the presentation is over, but maybe Mr. McKay or Mr. Shaw has something to add.

Avez-vous quelque chose à dire?

M. Shaw: Non, nous n'avons rien à dire.

The Chairman: Very well. Mrs. Pépin.

Mrs. Pépin: My question is for Mr. Best and concerns the comments he made on the Canadian Bar Association's presentation.

You said that the people who have money to invest here in Canada, though they may not be professionals, must comply with the standards imposed on entrepreneurs, notwithstanding the fact that they may have $225,000, $200,000, or $300,000 to invest. I only want your assurance that we have not turned back any professionals, even though they may have had money. I also want to know what is needed in order to be allowed to invest in Canada.

Secondly, at the end of your presentation, you made certain comparisons between Canada, the United States and Australia

[*Text*]

et l'Australie au niveau des investisseurs. Vous avez dit, si j'ai bien compris, que parmi les gens qui se dirigent vers l'Australie, il n'y a pas tellement d'entrepreneurs, sinon des Asiatiques. Il semble qu'actuellement, les gens qui investissent le plus ici sont des Asiatiques, des gens qui viennent de Hong Kong, etc. Ce sont eux, actuellement, qui viennent avec des montants faramineux et qui sont capables d'investir ici.

Ce sont mes deux questions. À part cela, j'ai étudié votre document, et j'ai des questions concernant le document que vous nous avez présenté.

Mr. Best: Mr. Chairman, if I could deal first of all with professionals, there are two ways a professional could apply to come to Canada. For example, if he or she is a doctor, one way would be to apply as a doctor. They would have to meet the requirement of being admitted in terms of the job requirement and having a specified job offer, and more importantly the approval of the province in which they intend to reside, because of the problems I have indicated with an alleged surplus of medical personnel. But if a doctor were to apply as an entrepreneur and apply strictly on that basis with the money to invest, we would treat him as such. If eventually he came to Canada and wanted to practice medicine, he would then have to meet Canadian qualifications. Once someone is admitted to Canada and is a landed immigrant, then they are free to pursue any occupation or anything they wish to pursue; they have the same rights as a Canadian citizen. So if a doctor were to apply as a doctor, he or she would have to meet the requirements of having a validated job offer.

Mrs. Pépin: The difficulty is not there. I know what a doctor has to do. But if a doctor or any professional who has the amount of money required to come as an entrepreneur, because we know very well that right now we have too many doctors, medical doctors . . . So I want to find out, if there is a professional who has the amount of money required to come as an entrepreneur, will he be welcomed?

Mr. Best: If he has the money and if he has a project and can meet the same requirements as any other entrepreneur and has the business experience, yes, he would be admitted on that basis.

Mrs. Pépin: *D'accord.*

Mr. Best: As far as Hong Kong is concerned as being a major source, I think the reason is quite obvious. First of all there is a situation in Hong Kong where many people are quite concerned and worried about the future of that particular part of the world. There is pressure on numbers of people in Southeast Asia and I think perhaps Mr. McKay can speak to that. He has been there much longer than I have. That part of the world does tend to have people who are very interested in Canada and in other countries and they make those applications. As I understood the question, that is what I . . .

[*Translation*]

regarding the numbers of investors in each of these countries. If I understood you correctly, you said that, among the people who emigrate to Australia, there are not too many entrepreneurs, apart from Asians. It seems that right now, the people who invest most in Canada are Asians, people from Hong Kong, etc.. Today, these are the people who come to Canada with enormous amounts of money and who are capable of investing here.

These are my two questions. Apart from that, I have studied your document, and I have questions about the document which you have presented us.

M. Best: Monsieur le président, j'aimerais d'abord parler de la question des professionnels. Il y a deux façons pour un professionnel de présenter une demande d'admission au Canada. Par exemple, s'il s'agit d'un médecin, le requérant peut présenter sa demande à ce titre. Il devra satisfaire aux exigences d'admission conformément aux nécessités du travail, avoir une offre d'emploi précise et, plus important encore, il devra obtenir l'approbation de la province dans laquelle il espère s'établir, et ce, en raison des difficultés que j'ai soulignées concernant le surplus de médecins dans les diverses régions. Par contre, si un médecin remplissait une demande à titre d'entrepreneur dans le seul but d'investir de l'argent, sa demande serait étudiée comme celle de tout autre entrepreneur. S'il devait être admis au Canada et qu'il voulait alors pratiquer la médecine, il serait tenu de satisfaire aux exigences de compétence canadiennes. Une fois que quelqu'un est admis au Canada à titre d'immigrant reçu, il est libre de faire le travail qu'il désire et de poursuivre ses intérêts; les immigrants reçus ont les mêmes droits que les citoyens canadiens. Donc, si un médecin veut présenter une demande à titre de médecin, il devra satisfaire les exigences et présenter une offre d'emploi valable.

Mme Pépin: Le problème n'est pas là. Je sais ce qu'un médecin doit faire pour rentrer au Canada. Mais si un médecin ou tout autre professionnel dispose d'une somme d'argent et désire entrer au Canada comme entrepreneur, que doit-il faire—nous savons tous très bien qu'il y a, en ce moment, trop de médecins au Canada . . . Donc, si un professionnel qui a suffisamment d'argent veut entrer au Canada comme entrepreneur, allons-nous lui ouvrir les portes?

M. Best: S'il a l'argent requis et s'il peut nous présenter un projet et satisfaire aux mêmes exigences que tous les autres entrepreneurs, en plus d'avoir l'expérience nécessaire dans le domaine des affaires, sa demande sera acceptée.

Mme Pépin: *Very well.*

M. Best: Pour ce qui est de Hong Kong comme principale source d'immigrants, la raison en est très simple. Tout d'abord, à Hong Kong, bien des gens s'inquiètent de la situation et de l'avenir de ce pays. Beaucoup de gens en Asie du Sud-Est subissent des pressions, et M. McKay pourra confirmer ce que je dis. Il a vécu dans cette partie du monde bien plus longtemps que moi. Bien des gens dans cette partie du monde s'intéressent énormément au Canada et à d'autres pays, et présentent donc des demandes d'immigration. Si j'ai bien compris la question, c'est ce que je . . .

[*Texte*]

Mme Pépin: Non, je ne crois pas que vous ayez bien compris ma question.

Ma question portait sur l'un de vos commentaires. Vous avez dit que, justement, c'était beaucoup plus des Asiatiques que des gens de pays européens qui se dirigeaient vers l'Australie. Actuellement, ce sont les Asiatiques qui investissent le plus à l'extérieur. Je reviens au commentaire de l'Association du Barreau canadien qui dit qu'on ne peut certainement pas se permettre de perdre ce genre d'entrepreneurs dans notre pays, de les laisser aller ailleurs.

• 1610

Mr. Best: Mr. Chairman, I think my remarks were misunderstood. Because I used the exact text of my written notes, may I reread the final remark I made? I said:

> In 1983 the Australian government set a target of 1,500 business immigrants, which number includes dependants. For 1984 that target has been set at 4,000, including dependants. Their top source countries are Hong Kong and Malaysia, and they have not been very successful in attracting business migrants from the two other large source countries, Germany and the United Kingdom.

That is exactly what I said, and I think the record will show that.

The Chairman: Madam Pépin is saying those 4,000—are we missing out on them? Are we competing successfully enough in those Asian areas? It is one thing to say those are their top source countries, but how do we compare? Is that the thrust . . .

Mme Pépin: Oui. Je pense que je vais être obligée de clore la question, mais c'est parce qu'il faisait des commentaires sur les différentes exigences aux États-Unis, en Australie et chez nous. Il parlait des différents programmes, et j'ai cru comprendre qu'il disait que beaucoup d'Asiatiques allaient investir en Australie. Moi, à ce moment-là, je me suis dit qu'il fallait que les Asiatiques viennent investir chez nous, parce que ce sont eux qui investissent le plus.

Mr. Best: What I was trying to say, Mr. Chairman, is that if you looked at their number of entrepreneurs, the larger percentage of their entrepreneurs came from Hong Kong and southeast Asia. I was not making any comparison between Canada and Australia. I was talking about where they get the larger proportion of theirs from.

I might add, just for the record, that in 1983, if I read my notes here correctly, Hong Kong was our largest single source of entrepreneurial immigrants as well.

The Chairman: How many?

Mr. Best: It was 2,067.

The Chairman: So we did better than Australia, is the implication.

[*Traduction*]

Mrs. Pépin: No, I do not believe you have understood my question.

It had to do with one of your comments. You said precisely that most of the immigrants to Australia are Asians rather than Europeans. Right now, Asians represent the majority of foreign investors. I go back to the comment of the Canadian Bar Association which said that we cannot afford to lose that type of entrepreneur in Canada, we cannot let them go elsewhere.

M. Best: Monsieur le président, je crois que mes remarques n'ont pas été comprises. J'ai cité textuellement mes notes et j'aimerais bien relire mon dernier commentaire. J'ai donc dit:

> En 1983, le gouvernement australien a fixé le nombre limite d'immigrants de la catégorie des hommes d'affaires à 1,500, y compris les personnes à charge. Pour 1984, ce chiffre est passé à 4,000, y compris les personnes à charge. Les pays qui leur ont fourni le plus d'immigrants sont Hong Kong et la Malaisie. Cependant l'Australie n'a pas eu beaucoup de succès lorsqu'elle a voulu attirer des immigrants d'hommes d'affaires d'Allemagne et du Royaume-Uni.

C'est précisément ce que j'ai dit et je crois que la transcription pourra en attester.

Le président: M^me^ Pépin parlait de l'objectif de 4,000 immigrants—est-ce que ce sont des immigrants que nous perdons? Notre campagne de recrutement dans les régions asiatiques, est-elle assez bonne? Je veux bien croire que ce sont là les principaux pays d'où proviennent les immigrants, mais où nous situons-nous par rapport à eux? Est-ce bien ce que vous demandiez?

Mrs. Pépin: Yes. I think I am going to have to end the discussion, but the gentleman was making comments on the different requirements in the United States, in Australia and here in Canada. He was speaking of the different programs, and I thought he had said that many Asians were investing in Australia. So, I said to myself that we had to attract these Asian investors to Canada, since they seem to have the most money.

M. Best: Monsieur le président, j'essayais d'expliquer que, si l'on examine le nombre d'entrepreneurs, on s'apercevra que la grande majorité d'entre eux viennent de Hong Kong et de l'Asie du sud-est. Je ne faisais aucune comparaison entre le Canada et l'Australie. Je parlais de la source de la majorité des immigrants en Australie.

J'ajouterai d'ailleurs qu'en 1983, si j'ai bien compris mes notes, Hong Kong représentait pour le Canada aussi le plus grand fournisseur d'immigrants entrepreneurs.

Le président: Combien y en avait-il?

M. Best: Deux mille soixante-sept.

Le président: Vous dites donc que nous en avons recruté plus qu'en Australie.

[*Text*]

Mr. Best: I quoted the target they had, Mr. Chairman. The "4,000" was their target. That is what they were trying to get. We actually got 2,067 from that one source.

The Chairman: That is with dependants?

Mr. Best: I am sorry. I think I have misread my figures; 816 of the 2,067 who came to Canada came from Hong Kong. It was our largest single source country too.

The Chairman: So in essence Madam Pépin's point that Australia may in fact be doing better competitively would be sustained by these numbers, as near as we can tell.

May I follow up with a supp on the issue of doctors and professional people? It is true that globally we have an excess of medical people. But within some specialties we have a shortage and in some geographic regions we have a shortage. I would like to ask Mr. McKay and Mr. Shaw if within a province, say in a small town on the Prairies or in northern Quebec, they have had trouble in finding a medical doctor, can the province come through the system and have our posts abroad actively trying to recruit someone willing to practise in an area with that kind of difficulty? Is that part of the process, and how well is that working?

Mr. Shaw: If the town or whatever you have mentioned has a shortage or needs a medical practitioner, then they simply go to the Canada Employment Centre.

They do not? Sorry.

Mr. Best: No.

Perhaps I could answer the question, Mr. Chairman, because it relates to what happens in Canada. If a town has this kind of a requirement, it is a shortage geographically or in a specialty, or both, they get the permission of the provincial medical authorities to recruit and then we will certainly assist them in any way we can, if they have not found . . . Basically they usually find someone through the medical fraternity, but if they need our assistance through Mr. Shaw's offices abroad, they will certainly get it. This is because of the very tight control the provinces keep in the whole area of medical assistance. So we respond to the needs of communities with the approval of the province, most decidedly; and that is very carefully monitored.

The Chairman: But what you are saying is that they must advertise abroad to find the person. Then you come into the picture. That is basically the way it is.

Mr. Best: No, I did not say that, Mr. Chairman. I see quite a few of these.

[*Translation*]

M. Best: Je ne faisais que citer leur objectif, monsieur le président. Leur objectif était de 4,000 immigrants. C'est le chiffre qu'ils espéraient atteindre. Nous en avons véritablement recruté 2,067 de cette région.

Le président: Est-ce que cela comprend les personnes à charge?

M. Best: Pardon, je crois que j'ai mal lu mes chiffres. En fait 816 des 2,067 immigrants au Canada venaient de Hong Kong. C'était là notre plus grand pays fournisseur, à nous aussi.

Le président: Donc, si je comprends bien, ces chiffres appuient l'argument de M^me^ Pépin selon lequel l'Australie réussit à attirer un plus grand nombre d'entrepreneurs que le Canada.

J'aimerais vous poser une question supplémentaire au sujet des médecins et des professionnels. Il est vrai que de façon générale, nous avons trop de médecins. Cependant, il y a des pénuries dans certaines spécialités et dans certaines régions. J'aimerais poser la question suivante à MM McKay et Shaw: disons que, dans une province particulière, par exemple, dans une petite ville des Prairies ou dans le nord du Québec, on ne réussit pas à trouver de médecins. La province peut-elle utiliser le système et demander à nos bureaux è l'étranger de chercher à recruter quelqu'un qui serait disposé à pratiquer la médecine dans une région aussi isolée? Est-ce que cela fait partie du processus et, si oui, est-ce efficace?

M. Shaw: Si la ville ou la région dont vous parlez souffre d'une pénurie de médecins, les autorités n'ont qu'à se rendre au Centre d'emplois du Canada.

Ils n'y vont pas . . . pardon.

M. Best: Non.

J'aimerais répondre è cette question, si vous le permettez, monsieur le président, parce qu'elle a trait à ce qui se produit au Canada. Si une ville éprouve ce genre de difficulté, que ce soit à cause de sa situation géographique ou d'un manque de spécialistes, ou encore les deux, elle peut obtenir la permission des autorités médicales de la province pour faire du recrutement. À ce moment-là, nous faisons notre possible pour aider la ville si elle n'a pas réussi à trouver . . . Mais, généralement, il est possible de trouver quelqu'un en communicant avec l'Association médicale de la région. Cependant, si l'on demande l'aide des bureaux de M. Shaw è l'étranger, il n'y aura aucun problème. Tout ceci est dû aux stricts contrôles exercés par les provinces dans le domaine de l'assistance médicale. Nous devons donc absolument avoir l'autorisation de la province avant de répondre aux besoins de ces collectivités; et la situation est surveillée de très près.

Le président: Mais vous êtes en train de dire que les collectivités doivent faire de la publicité à l'étranger pour trouver les professionnels recherchés. C'est là que vous entrez en jeu. C'est essentiellement ainsi que cela se passe.

M. Best: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit, monsieur le président. J'ai vu beaucoup de cas semblables.

[*Texte*]

• 1615

Basically when the town comes to the province for someone, they usually already have had someone in mind, either through a colleague in Canada or through the medical association. They name a particular person and we then facilitate the arrival. If they do not have someone and they wanted help, we would try to help them, but you would still have to consult with the medical authorities because, I should point out, many people with foreign medical training are not eligible to practise in Canada. There would have to be that kind of liaison to do it. You just simply cannot advertise for a doctor, say, in Hong Kong unless he or she is licensed to practise in Canada. That is a factor that has to be taken into account.

The Chairman: Mr. Shaw, you had a comment?

Mr. Shaw: No, I have no comment.

The Chairman: Mr. McKay?

Mr. K.D. McKay (Director, East Asia Programs Division, Department of External Affairs): No.

The Chairman: How is the information received by posts abroad?

Mr. Shaw: The post would be notified that the person had been approved by the provincial medical authorities. Then they would simply be asked to complete the application form and go through the normal procedure for immigration.

Quite frankly, I have not worked out of the country for almost three years now, but even in my last four years abroad I do not think I had one applicant for a medical doctor.

Mr. Best: I see a fair number of them, Mr. Chairman.

The Chairman: May I just ask Mr. McKay whether the frequency of domestic need is communicated to the posts abaroad. Are you asked to look for someone because there is a need in Canada? Does that come through on a telex or on a list? Part of the responsibility of the post abroad, we understand, is to recruit actively, and we are interested in the kind of information that comes to you on the recruitment side. Is it just entrepreneurs; is it people already identified or is there a broader call to try to find somebody to fill a particular need in the country?

Mr. Shaw: Well, are you speaking specifically on medical practitioners, or are you speaking generally on occupations and professions?

The Chairman: Let us do it a little more generally than medical practitioners, although that is a useful example because there are continued shortages in communities in this country.

Mr. Shaw: Certainly, based on my experience, if there is a shortage in a particular occupation or a profession in Canada,

[*Traduction*]

A la base, lorsqu'une ville demande un professionnel à la province, elle a déjà quelqu'un en tête, qui a été recommandé, soit par un collègue au Canada, soit par l'Association médicale. La personne en question est donc nommée et nous accélérons son arrivée. Si la ville ne songe à personne en particulier et qu'elle a besoin d'aide, nous faisons notre possible, mais il faut quand même consulter les autorités médicales car il ne faut pas oublier que bien des gens qui ont fait leurs études de médecine à l'étranger ne sont pas autorisés à pratiquer au Canada. Il faut, pour ce faire, un lien particulier entre le Canada et le pays de l'intéressé. On ne peut pas tout simplement passer une annonce, par exemple à Hong Kong, pour demander un médecin, à moins que celui-ci n'ait les diplômes requis pour pratiquer au Canada. C'est un facteur dont il faut tenir compte.

Le président: Monsieur Shaw, avez-vous des remarques à faire?

M. Shaw: Non, monsieur le président.

Le président: Monsieur McKay?

M. K.D. McKay (directeur, Direction des programmes en Asie de l'est, ministère des Affaires extérieures): Non.

Le président: Comment les bureaux à l'étranger reçoivent-ils l'information?

M. Shaw: On informe le bureau que le requérant a reçu l'approbation des autorités médicales de la province. Il doit alors tout simplement remplir la formule de demande et franchir les étapes normales d'immigration.

Je vous avoue franchement que je n'ai pas travaillé hors du Canada depuis maintenant trois ans, mais même au cours de mes quatre dernières années à l'étranger, je n'ai reçu aucune demande de médecin.

M. Best: Moi, j'en ai reçu plusieurs, monsieur le président.

Le président: M. McKay pourrait-il nous dire si la fréquence de la demande au Canada est communiquée aux bureaux à l'étranger? Est-ce qu'on vous demande de chercher quelqu'un à cause d'un besoin manifesté au Canada? La demande vous parvient-elle par télex ou sur une liste? Une partie des responsabilités des bureaux à l'étranger est de recruter de façon active. Quel est le type d'information qui vous est communiquée au chapitre du recrutement? Est-ce que cela concerne seulement les entrepreneurs; s'agit-il de personnes déjà identifiées ou vous demande-t-on simplement de trouver quelqu'un pour combler un besoin particulier au Canada?

M. Shaw: Parlez-vous uniquement des médecins, ou parlez-vous de façon générale de différentes professions?

Le président: Nous ne nous limitons pas simplement aux médecins, bien que ce soit un bon exemple, car il y a une pénurie constante de médecins dans diverses collectivités canadiennes.

M. Shaw: D'après mon expérience, s'il y a une pénurie dans une profession ou un secteur particulier au Canada et que

[*Text*]

and the potential employer can satisfy the Canada Employment Centre that shortage exists and there are no Canadians or landed immigrants to fill that job, then the proper labour certification would be filed and sent to the post abroad, who would then have the individual complete the application and it would be processed for immigration.

The Chairman: What you are telling me is that you are not asked to look for people; you are just asked to approve people who are already found.

Mr. Shaw: Yes. There has been no active promotion for immigration abroad. There would be no need to do that, Mr. Chairman, because there is zero demand in all these occupations.

Mr. Best: Yes, I think that is the key factor, Mr. Chairman. For the last two and a half years, by a decision of the government, we have reduced all occupations to zero because of the employment situation. I can tell you what happened prior to that because I have actually seen it happen, or I can tell you, for example, that if a company or an individual has a requirement to recruit abroad, we provide every service in the post abroad. In London we even help in designing ads, providing space for interviews, taking that sort of thing . . .

Mr. Shaw: Providing services.

Mr. Best: Yes, all those services are provided to the Canadian employer abroad, but we are not recruiting actively, no.

The Chairman: Mr. Shaw was abroad for four years and came back three years ago. In the four years you were abroad, Mr. Shaw, there was not the zero-demand situation which has been in place for the last two years. Did you get requests to recruit people for specific communities, for specific needs? Were those a common part of your day-to-day work existence, or were they rare or were they non-existent?

Mr. Shaw: No, we did not receive specific requests from communities in Canada. We worked solely on the basis of the labour certifications.

The Chairman: That is the point I think we needed clarification on.

Mr. Dantzer and Mr. Witer have been patient.

Mr. Dantzer: That is the point I want to discuss now. How active are you in promoting this program in other countries? I have read your process on page 6 but it does not really answer my question.

My first question, to be specific, concerns your indication that some countries do not like your advertising for entrepreneurs or seeking them out. Can you give specific examples of that? You say "where it is not construed as a contravention of the host government policy". Now, what country would object to your seeking entrepreneurs from that country? Are there any?

[*Translation*]

l'employeur éventuel peut prouver au Centre d'emploi du Canada que cette pénurie existe vraiment et qu'il n'y a aucun Canadien ou immigrant reçu qui puisse combler le poste, les documents nécessaires sont alors remplis et envoyés au bureau à l'étranger, où l'intéressé devra remplir la demande d'immigration au Canada.

Le président: Donc, ce que vous dites, c'est qu'on ne vous demande pas de chercher des gens, on vous demande simplement d'approuver les demandes des personnes que l'on a déjà trouvées.

M. Shaw: C'est cela. Il n'y a pas eu de promotion active à l'étranger pour l'immigration. Ce serait inutile, monsieur le président, parce que la demande dans toutes ces professions est nulle.

M. Best: Effectivement, je crois que c'est là le principal facteur. Depuis deux ans et demi, à la suite d'une décision du gouvernement, nous avons réduit toutes les professions à zéro à cause de la situation de chômage. Je peux vous dire ce qui se passait avant cela, car j'en ai été témoin. Je peux vous dire, par exemple, que si une compagnie ou un individu doit faire du recrutement à l'étranger, nous lui fournissons tous les services au bureau du pays concerné. À Londres, nous aidons même à la conception des annonces publicitaires, nous organisons les entrevues, et toutes ces sortes de choses . . .

M. Shaw: Nous fournissons des services.

M. Best: C'est cela. L'employeur canadien bénéficie de tous ces services à l'étranger. Cependant, nous ne faisons pas de recrutement actif.

Le président: M. Shaw a été à l'étranger pendant quatre ans et il est revenu au pays il y a trois ans. Pendant vos quatre années à l'étranger, monsieur Shaw, la demande en matière d'emploi n'était pas nulle comme elle l'est depuis deux ans. Vous demandait-on, à ce moment-là, de recruter des gens pour des collectivités particulières ou pour répondre à des besoins précis? Cela faisait-il partie de votre travail de tous les jours, s'agissait-il de rares exceptions ou est-ce que cela ne se produisait jamais?

M. Shaw: Nous ne recevions pas de demandes émanant spécifiquement de collectivités canadiennes. Notre travail était fondé uniquement sur les besoins du marché.

Le président: C'est ce point là qu'il nous faudra élucider.

MM. Dantzer et Witer ont été très patients jusqu'ici.

M. Dantzer: C'est précisément de ce point que j'aimerais parler. Quelle importance accordez-vous à la promotion de ce programme dans d'autres pays? J'ai lu la description de votre façon de procéder à la page 6, mais cela ne répond pas vraiment à ma question.

Donc, plus précisément, ma question est la suivante: Vous avez indiqué que certains pays n'aiment pas la publicité que vous faites pour repérer les entrepreneurs. Pouvez-vous nous donner quelques exemples de cette publicité? Vous avez dit que la publicité se fait «lorsqu'elle n'est pas interprétée comme contrevenant à la politique du gouvernement hôte». Quel pays s'opposerait à ce que vous y recrutiez des entrepreneurs?

[*Texte*]

• 1620

Mr. Shaw: The only case where I can imagine this being a problem is if there were exchange controls existing in a particular country and that country did not encourage the transfer of capital. This does exist in many Third World countries.

Mr. Dantzer: I see you do certain things. You evidently address business officials, journalists and professional associations. Do you in fact advertise, say, in Great Britain or Germany or Italy, saying that we have a tremendous program here for entrepreneurs and we are actively seeking their capital also? Generally, do you do that?

Mr. Shaw: Yes, we do have an ad campaign going on presently in four of the European posts, in Paris, London, The Hague and Bonn. In The Hague and Bonn, we are also organizing seminars in co-operation with the provincial government representatives in those areas in an attempt to attract the people. But we have rather limited funds in this area, and attempts to gain more funds have not been very successful.

Mr. Dantzer: So you do it, but you are limited by lack of funds. If you had more funds, you might do more of it.

Mr. Shaw: We could.

Mr. Dantzer: Do you keep any statistics as to how successful you are as a result of spending this money?

Mr. Shaw: This has been mounted just in the last three weeks, so we would not know probably for another two or three months what the actual outcome would be.

Mr. Dantzer: Okay, if I am a mayor of a small community somewhere in Canada and I see a need in my community—maybe I need somebody to manufacture widgets or whatever and I am pretty aggressive—what would I do? Would I go to see you people or would I go to the country myself, where I think I could get this kind of entrepreneur, and seek him out? How would I go about filling the need I see in my community; I mean actively, without just writing a letter?

Mr. Shaw: I am sorry, I do not think I could respond to what goes on in the domestic scene.

Mr. Dantzer: Does anybody do that? Does any small community or large community actively pursue that sort of thing?

Mr. Best: If I may, Mr. Chairman, you may recall that at a meeting earlier on there was a discussion of the municipal thing. Again, this would fall into the area where, provided there was provincial clearance that the project was required and it met the provincial economic requirement, we would assist the municipality here in Canada in any way we could. They would contact our officials at the regional level or at the local level, and we would give them the information. We would

[*Traduction*]

M. Shaw: À mon avis, le seul cas où cela pourrait poser un problème serait celui d'un pays qui exerce des contrôles en matière de changes et qui n'encouragerait pas le transfert de capitaux. C'est ce qui se produit dans bien des pays du tiers-monde.

M. Dantzer: Je vois que vous faites certaines choses. De toute évidence, vous communiquez avec des représentants du monde des affaires, des journalistes et des associations professionnelles. Faites-vous de la publicité, par exemple, en Grande-Bretagne, en Allemagne ou en Italie pour annoncer que nous avons au Canada un programme extraordinaire à l'intention des entrepreneurs et que nous cherchons à obtenir leurs capitaux? Faites-vous cela, de façon générale?

M. Shaw: Oui. Nous avons à l'heure actuelle une campagne publicitaire dans quatre de nos bureaux européens, c'est-à-dire à Paris, à Londres, à La Haye et à Bonn. À La Haye et à Bonn, nous organisons aussi des colloques en collaboration avec les représentants des gouvernements provinciaux dans ces régions afin d'attirer des entrepreneurs. Cependant, nos fonds sont plus ou moins limités dans ce domaine et nous n'avons pas réussi à en obtenir davantage.

M. Dantzer: Donc, vous faites de la publicité, mais vous êtes limité par un manque de fonds. Si vous aviez plus d'argent, vous en feriez plus.

M. Shaw: Nous pourrions en faire plus, oui.

M. Dantzer: Avez-vous des chiffres attestant votre niveau de succès grâce à ces fonds?

M. Shaw: Cette campagne a été mise sur pied depuis à peine trois semaines. Nous n'en connaîtrons pas les résultats avant deux ou trois mois.

M. Dantzer: Très bien. Disons que je suis maire d'une petite ville quelque part au Canada et que je constate un besoin particulier dans ma communauté. Peut-être ai-je besoin de quelqu'un pour fabriquer des bidules ou quelque chose du genre, et je suis assez agressif en affaires—qu'est-ce que je fais? Est-ce que je vais voir vos gens, ou est-ce que je me rends personnellement dans le pays où je crois pouvoir trouver ce type d'entrepreneur pour le chercher moi-même? Qu'est-ce que je fais, je veux dire activement—pas seulement en écrivant une lettre—pour combler le besoin que j'ai constaté dans ma communauté?

M. Shaw: Je regrette, mais je ne crois pas pouvoir répondre en fonction de ce qui se passe à l'échelle locale.

M. Dantzer: Est-ce que cela se produit? Y a-t-il des communautés, petites ou grandes, qui cherchent activement des entrepreneurs?

M. Best: Monsieur le président, vous vous souviendrez peut-être qu'à une réunion précédente, il a été question de la situation des municipalités. Nous sommes disposés à faire notre possible ici au Canada pour aider la municipalité, à condition que la province décide que le projet est effectivement nécessaire et qu'il est conforme aux exigences économiques de la province. À ce moment-là, les autorités communiquent avec nos représentants au niveau régional ou local et ces derniers

[*Text*]

take the information and even transmit that abroad for them. But in the final analysis, when it came down to the specifics of whether or not the project was going to be approved, it would require approval by the province in the normal process. In the information we provided to the committee, I think there was one example where the prime mover was the municipality and a requirement for a certain particular type of project in the municipality.

So we certainly are very responsive and very helpful both here and abroad, in my experience, with the post in helping. But there are certain things that have to happen. In the municipalities, I know this is a point of some contention with some people, but the program is operated on the basis of close co-operation with the province and they have to get their clearances through the province.

Mr. Dantzer: Okay, but I am mayor of this community and I have the clearance from the province. The Immigration department has not provided me with the kind of individual I want and I am pretty aggressive, so I am going to go over to Hong Kong. I want to find somebody who will be prepared to do this. I wonder if you find those kinds of people knocking at your door in Hong Kong saying: Okay, here I am; this is what I want; I have my clearances. I am on my way to look for somebody; what help can you give me? Have you ever had that sort of thing?

Mr. McKay: This happens all the time in Hong Kong, actually. Last year we had Windsor, Winnipeg, Calgary, Thunder Bay, Niagara Falls, all sorts of places.

Basically what happens is that the mayor, or whatever the municipality is, writes to us and says he wants to come on such and such a date. In Hong Kong the situation is a little bit different because the government has said they do not want over-recruiting because of the political situation. We then go ahead and arrange appointments with people who have access to entrepreneurs. This may be through Canadian banks or, say, the Chinese Chamber of Commerce or the Chinese Manufacturers' Association. We will arrange for him to talk at different venues of this sort. We will put him in touch with people we may know who are interested in his area. Usually they are from big cities, so they have an alumnae of their local university in the area.

It is more by osmosis, and usually we find that if they come in for a week they are fully occupied for the whole week and that sort of thing. It is really getting across what their town has to offer. Later on, the people in Hong Kong will go to the town and see what it is like and decide whether or not they are interested in investing.

• 1625

Mr. Dantzer: This kind of approach is made mostly, you say, in Hong Kong and other areas. Is it made, say, in the United States, to try to attract American knowhow and capital up here?

[*Translation*]

leur fournissent les renseignements demandés. Nous pouvons même transmettre ces renseignements à l'étranger. Mais, au bout du compte, la province doit donner son approbation au projet pour que l'on puisse suivre la procédure normale. Dans les renseignements que nous avons fournis au Comité, je crois qu'il y avait un exemple où c'était la municipalité qui a travaillé le plus activement pour obtenir les entrepreneurs nécessaires à la réalisation d'un projet particulier.

Nous sommes donc très disposés à aider les communautés, ici et dans nos bureaux à l'étranger. Mais certaines choses doivent se produire auparavant. Les programmes des municipalités sont exécutés en étroite collaboration avec la province, et il faut donc que ces dernières donnent leur autorisation; je sais que certaines municipalités n'aiment pas procéder ainsi.

M. Dantzer: D'accord, mais je suis maire de cette communauté et j'ai obtenu l'autorisation de la province. Le ministère de l'Immigration ne m'a pas fourni le genre de personne dont j'ai besoin et, comme je suis agressif en affaires, je décide de me rendre à Hong Kong. Je cherche quelqu'un qui est prêt à mettre mon projet en oeuvre. Est-ce que cela vous arrive de voir quelqu'un arriver à vos bureaux à Hong Kong en disant: Me voici; voici ce que je veux; j'ai toutes les autorisations nécessaires. Je suis ici pour trouver quelqu'un. Pouvez-vous m'aider? Cela vous est-il jamais arrivé?

M. McKay: Cela se produit tous les jours à Hong Kong. L'an dernier, nous avons eu des représentants de Windsor, Winnipeg, Calgary, Thunder Bay, Niagara Falls, et toutes sortes d'endroits.

En général, le maire ou un représentant de la municipalité nous écrit pour nous annoncer son intention de se rendre à nos bureaux à une certaine date. La situation à Hong Kong est quelque peu différente parce que le gouvernement là-bas nous a indiqué qu'il ne voulait pas que nous fassions trop de recrutement à cause de la situation politique. Nous organisons ensuite des rendez-vous avec les personnes qui ont accès aux entrepreneurs. Cela peut se faire par l'intermédiaire de banques canadiennes ou, par exemple, de la Chambre de commerce chinoise ou de l'Association des manufacturiers chinois. Nous organisons pour le représentant municipal des rendez-vous avec divers groupes. Nous le mettons en rapport avec des gens qui s'intéressent au domaine en question. Généralement ces gens-là se trouvent dans des grandes villes et ils connaissent un diplômé d'université de leur région.

Cela se fait plus ou moins de bouche à oreille. Généralement, si les représentants municipaux se rendent sur place pour une semaine, ils ont un programme très chargé. Leur mission est de faire comprendre ce que leur ville peut offrir aux entrepreneurs. Plus tard, les gens de Hong Kong se rendent dans la communauté en question pour décider s'ils sont intéressés à investir.

M. Dantzer: Vous dites qu'on utilise ce genre d'approche surtout à Hong Kong et dans d'autres régions. L'utilise-t-on, par exemple, aux États-Unis, pour essayer d'attirer des compétences et du capital américain ici?

[*Texte*]

Mr. Shaw: It certainly has not been my experience. I worked for four years in New York, which covered a substantial consular region in the eastern United States, and we did not see a great deal of people coming in looking for people like that. We did have a small group of entrepreneurs initiated in the area, but it was not a source area for entrepreneurial immigration.

Mr. Dantzer: But were there countries other than Hong Kong—Germany, England?

Mr. Shaw: The U.K., West Germany, Holland, France and Switzerland. But I think it is worth noting that of the entrepreneurial land-ins in 1984, or at least the visas issued to entrepreneurs, more than 50% came out of Hong Kong. So it is a major source area, and probably will continue to be, because it is an area . . .

Mr. Dantzer: Because of the political instability there.

Mr. Shaw: Yes, because the natural push factors are there, and it is an area where promotion is not necessary. I think that probably can be said for most of the areas in Asia, such as Hong Kong, Singapore.

Mr. McKay: In Korea we have a different situation, where the Korean government is encouraging this type of immigration. They actually advertise on our behalf and find the people for us. They put ads in the paper themselves and then come to us with people they think are suitable.

Mr. Best: I might just add on that, Mr. Chairman, the embassy here is quite active—the Korean embassy. We see quite a bit of them. Another country that helps it own nationals migrate in particular in this area is the Netherlands, simply because of the population density problem. They have been very helpful and we have very special arrangements with them, such as making sure they are aware of job opportunities.

Mr. Dantzer: Those countries do not have currency restrictions?

Mr. Best: No, not to my knowledge. Some, but not as rigid as some countries do.

A witness: I think, as a matter of fact, now it has been raised to $500,000.

Mr. Best: Something like that, yes.

Mrs. Pépin: I have three questions.

The Chairman: Supplementary to what Mr. Dantzer was raising?

Mme Pépin: Oui. C'est toujours à la page 6 du rapport. On fait état des renseignements qu'on fournit aux entrepreneurs susceptibles de venir s'établir au Canada. Les renseignements concernent les avantages que comporte l'exploitation d'une entreprise au Canada, un bref exposé de la politique et des procédures relatives aux programmes des entrepreneurs et une liste des divers ministères et organismes fédéraux qui peuvent intéresser les entrepreneurs. Pour ce qui est des renseignements de nature économique, comme le système d'impôt et le

[*Traduction*]

M. Shaw: Selon mon expérience ce n'est certainement pas le cas. J'ai travaillé pendant quatre ans à New-York, et une région consulaire assez vaste de l'Est dans États-Unis relevait de ce bureau, mais très peu de gens se présentaient à la recherche d'entrepreneurs. Il est vrai qu'un petit nombre d'entrepreneurs a émigré de cette région, mais ce n'était certainement pas une région d'où ils émigraient en grand nombre.

M. Dantzer: Mais venaient-ils d'autres pays que Hong Kong, par exemple d'Allemagne ou d'Angleterre?

M. Shaw: Le Royaume-Uni, l'Allemagne de l'Ouest, la Hollande la France et la Suisse. Mais je pense qu'il faut noter qu'en 1984 plus de 50 p. 100 des entrepreneurs à qui on a accordé l'admission ou des visas provenaient de Hong Kong. Il s'agit donc d'une grande source d'immigration, ce qui va sans doute continuer, parce que c'est une région . . .

M. Dantzer: C'est dû à l'instabilité politique là-bas.

M. Shaw: Oui, parce que les conditions qui règnent là-bas poussent les gens à émigrer, la promotion n'est pas nécessaire dans cette région. Je pense que cela vaut pour la plupart des régions asiatiques, comme Hong Kong ou Singapour.

M. McKay: La situation est différente en Corée, car le gouvernement coréen encourage ce type d'immigration. En réalité il fait de la publicité pour nous et trouve des requérants lui-même. Le gouvernement coréen place des annonces dans les journaux et dirige vers nous les gens qui lui semblent de bons candidats.

M. Best: Je pourrais peut-être ajouter, à ce sujet, monsieur le président, que l'ambassade coréenne est très active ici. Les responsables viennent souvent nous voir. Les Pays-Bas aussi aident leurs nationaux à émigrer ici, à cause de leur surpopulation. Les Hollandais se sont montrés très coopératifs et nous avons des ententes très spéciales avec eux; par exemple, nous leur faisons part des possibilités d'emploi.

M. Dantzer: Ces pays n'ont pas de contrôle des changes?

M. Best: Non, pas que je sache. Certaines mesures sont peut-être en place, mais elles ne sont pas aussi strictes que dans certains autres pays.

Un témoin: Je crois, en fait, qu'on a augmenté le seuil, qui est maintenant de 500,000$.

M. Best: C'est quelque chose comme cela, oui.

Mme Pépin: J'ai trois questions.

Le président: Complémentaires au point soulevé par M. Dantzer?

Mrs. Pépin: Yes. I am still on page 6 of the report. The document mentions information which is provided to entrepreneurs likely to settle in Canada. This information includes the advantages to be derived from operating a business in Canada, a brief statement concerning policy and procedures of the Entrepreneur Program and a list of the various government departments and federal organizations which might be of interest to entrepreneurs. As for financial information concerning, for instance, the income tax system and Canadian

[*Text*]

rendement économique du Canada, et de nature politique, on affirme qu'il revient aux agents de recrutement des entrepreneurs immigrants d'informer ces entrepreneurs-là à ce sujet.

Est-ce qu'il ne devrait pas y avoir un guide qui leur donnerait l'information nécessaire, un guide qui pourrait être révisé tous les six mois et qui tiendrait compte de tous les changements qui se produisent? Dans le document, il n'est absolument pas fait mention de cela.

Mr. Bell: What we have here, Mr. Chairman, is the directive on the operation of the program per se and other counselling materials developed through provincial sources through our own department and other federal departments and the provincial governments. So we do have other material available, and perhaps my colleagues might want to speak about the material we have not brought in.

Mr. McKay: Yes, first of all, there is an entrepreneur kit that has a booklet in it on doing business in Canada.

Mme Pépin: On l'a vu.

• 1630

Mr. McKay: There is also a series of facts sheets. One is on taxation and one is on the medical system in Canada, the educational system in Canada. Besides that, posts are supplied in various measures with things produced by the provinces, by different accounting firms, by the banks and that sort of thing. So, generally speaking, our problem is not in having the information so much as having maybe too much of it, spread around too much. But there is a lot of information available of that sort.

Mme Pépin: D'accord.

Toujours dans le même ordre d'idées, dans le document orange, à la page 3, on dit que certains agents de visas, qui sont affectés aux bureaux de l'étranger et qui s'occupent de présenter les demandes, ont reçu une formation officielle, de façon à mieux informer ou conseiller les gens qui veulent immigrer et devenir entrepreneurs au Canada.

Quelle est cette formation officielle qu'ils reçoivent?

Mr. Shaw: I think I can answer it. I have not had the training that you have, you see, so perhaps you are better qualified than I am.

But this is a special program which was initiated three years ago to train up to 20 foreign service officers each year on how to help the entrepreneur; for instance, how to understand the business proposals that are put forward. It was designed by a Canadian consulting firm, and it lasts for six full days. Then this is followed by a tour of the Canadian provinces, talking to the provincial governments, talking to successfully established entrepreneurs who have come to Canada to settle. Since the inception of that program, I think we have trained 57—it will be 57 by the end of this year's training group—43 of whom are at posts abroad, including five in Hong Kong, two in London, two in Manila, two in Singapore, two in New York and two in Bonn.

[*Translation*]

economic performance, and political information, it is stated that it is the responsibility of immigration officers to provide entrepreneurs with information on these topics.

Should there not be a guide which would give them the necessary information, a guide which could be revised every six months, and which would take any changes into account? The document mentions nothing like this.

M. Bell: Ces documents, monsieur le président, sont en fait la directive sur le fonctionnement de ce programme en tant que tel, ainsi que d'autres documents d'information préparés par les provinces, notre propre ministère, ou d'autres ministère fédéraux. D'autres documents sont donc disponibles, et mes collègues aimeraient peut-être vous parler du matériel que nous n'avons pas apporté avec nous.

M. McKay: Oui, je pourrais tout d'abord vous dire qu'il existe à l'intention des entrepreneurs une trousse d'information qui contient un livret sur le monde des affaires au Canada.

Mrs. Pépin: We have seen it.

M. McKay: Il existe aussi une série de feuillets d'information, sur le système fiscal, le système médical ainsi que sur le système d'éducation au Canada. En outre, on fournit aux missions un matériel d'information, plus ou moins abondant selon les régions, provenant des provinces, de diverses sociétés comptables et de banques, entre autres. Donc, en général, peut-être avons-nous trop d'information, et peut-être est-elle trop dispersée. Mais il y a certainement beaucoup d'information de ce genre qui est disponible.

Mrs. Pépin: Very well.

On the same general topic, the orange document states on page 3 that certain visa officers assigned to posts abroad to deal with immigration requests have received formal training, in order to better inform or counsel people wishing to immigrate and become entrepreneurs in Canada.

What is the nature of this formal training they receive?

M. Shaw: Je crois pouvoir répondre; mais que je n'ai pas reçu la même formation que vous, et vous seriez peut-être plus compétent que moi en la matière.

Il s'agit d'un programme spécial qui a été lancé il y a trois ans pour former un nombre maximum de 20 agents du service extérieur et qui vise à leur apprendre comment aider les entrepreneurs, par exemple, comment comprendre les propositions d'affaires qui sont soumises. Le programme a été conçu par une société candienne d'experts-conseils et dure six journées entières. Il est complété par une tournée des provinces canadiennes, de discussions avec les représentants des gouvernements provinciaux, ainsi que de rencontres avec des entrepreneurs qui se sont installés au Canada et qui réussissent bien ici. Depuis que le programme a été établi, je pense que nous avons formé 57 agents, ou du moins nous en aurons formé 57 d'ici la fin de l'année; sur ce nombre, 43 sont en mission à

[*Texte*]

The Chairman: By way of clarification, it is six days plus the tour.

Mr. Shaw: It is six days plus a tour of up to two weeks, and it is divided. The group does not all go, say, to Ontario and to Quebec; we divide up the groups. Some go to western Canada, depending on where they are going on their postings and depending upon the historical flow from that area into the countries from which they are being assigned.

Mme Pépin: Pensez-vous que vous avez suffisamment de personnel de formé, ou bien si vous auriez besoin de plus de ces agents-là?

Mr. Shaw: It is our intention to train 20 in each successive year. This is the limit of what we can do with the money we have available, but it is an ongoing type of program and one we plan to continue. No, we do not think we have trained enough, but we are working on trying to achieve that.

Mrs. Pépin: Okay. May I have a short supplementary?

J'ai une autre question.

A la page 21, toujours du document orange, on explique les conditions nécessaires pour que l'entrepreneur devienne citoyen permanent. Ce sont la création ou la conservation de débouchés pour au moins un Canadien, une contribution importante à l'essor économique et la participation active à la gestion. Comment faites-vous pour chiffrer les deux dernières conditions?

Je veux savoir s'il y a une différence entre ces deux conditions. Il doit y avoir une différence entre «la contribution importante à l'essor économique» et «la participation active à la gestion». Quelle est la différence entre les deux? Qu'est-ce que c'est, ces critères-là? C'est peut-être parce que je ne suis pas dans les affaires. *Do you understand?* Il doit y avoir des pourcentages.

• 1635

Mr. Shaw: Do you mean, how many jobs are created?

Mme Pépin: On dit que pour que quelqu'un devienne citoyen parmanent, il doit faire une importante contribution à l'essor économique et participer activement à la gestion. Quel est le nombre? Qu'est-ce que c'est? Êtes-vous capables de déterminer le pourcentage de son activité dans la gestion? Êtes-vous capables de quantifier sa contribution à l'essor économique? Qu'est-ce que c'est?

Mr. Bell: Mr. Chairman, to start with, you are examined in relation to the nature of the project. A person who is going into the retail business, in which they were involved in the management, would be expected to have significant involvement. On the other hand, if you were going into a manufacturing operation where the special expertise the person might bring to

[*Traduction*]

l'étranger, cinq à Hong Kong, deux à Londres, deux à Manille, deux à Singapour, deux à New York et deux à Bonn.

Le président: Une précision: le programme de formation dure six jours, plus la tournée des provinces.

M. Shaw: Il y a six jours de formation et la visite des provinces, qui peut durer jusqu'à deux semaines, et nous répartissons les membres du groupe. Le groupe ne se rend pas au complet, disons, en Ontario et au Québec; nous scindons les groupes de stagiaires. Certains vont dans l'Ouest du Canada, selon leurs affectations subséquentes à l'étranger, et nous tenons compte aussi du taux d'immigration antérieure de la région de l'affectation vers la partie du Canada concernée.

Mrs. Pépin: Do you think you have a sufficient number of trained employees, or would you need more of these officers?

M. Shaw: Nous avons l'intention d'en former 20 par année. C'est la limite de ce que nous pouvons faire vu les fonds disponibles, mais c'est un programme qui va se poursuivre et nous avons l'intention de continuer de former des agents. Non, nous ne pensons pas en avoir formé suffisamment, mais nous y travaillons.

Mme Pépin: Puis-je poser une courte question supplémentaire.

I have another question.

On page 21 of this same orange document, the requirements for an entrepreneur to become a permanent resident are explained. These are: the creation or maintenance of jobs for at least one Canadian, an important contribution to the economy, and active participation in administration. How would you quantify the last two conditions?

I want to know whether there is a difference between these two requirements. There must be a difference between making an important contribution to the economy and participating actively in administration. What is the difference between the two? Can you explain these criteria? Maybe I do not understand because I am not in business. *Comprenez-vous*? There must be percentages.

M. Shaw: Cherchez-vous à déterminer le nombre d'emplois qui sont créés?

Mrs. Pépin: The document states that to become a permanent resident, the immigrant must make an important contribution to the economy and participate actively in administration. What are the figures? What does this mean? Can you determine the percentage of his participation in management? Can you quantify his contribution to the economy? What does this mean?

M. Bell: Monsieur le président, pour commencer, on questionne le requérant sur la nature du projet. Une personne qui voudrait se lancer dans le commerce de détail, et qui participerait à la gestion, devrait y participer sérieusement. D'autre part, si l'immigrant se propose d'ouvrir une manufacture et que ses compétences particulières sont plutôt son

[*Text*]

the thing might have to do with the ability to develop export markets or develop a new process, it would relate to the nature of the role they were going to play in the company in which they had become a participant.

There is not a weighting whether this should be 40% or 60%. It is really essentially a common sense application of the person's involvement in a particular business as assessed by, first, the province's view of whether it is a useful business and, secondly, particularly if a person is becoming a partner in an already existing business, as is most often the case, what the business needs. If the business needs somebody who knows inventory practices and good day-to-day management, then they would have one sort of role. If it is developing markets, it would be another sort of role. The basic thing is that it should be good for the company and expand the business and create additional jobs. You just look at it in that way on a one-and-one basis.

The Chairman: In essence, you are saying that you must meet all three criteria.

Mr. Bell: Oh, yes.

The Chairman: They are not written down, other than the fact of the one job. The other two are the judgment of an immigration officer, seconded by the judgment of a provincial person in this particular case. So those are judgment calls.

Do you have figures on the success-failure ratio?

Mr. Bell: No.

Mr. Best: No, not at this point. Mr. Chairman, I would again reiterate that this program, in its present emination, is very new. We are just developing our monitoring and follow-up. I think it will probably be another year to 18 months before we can really do the kind of evaluation we would like to do to be certain that it is meeting its objectives; that is, with precision. I think we have some ideas of what is happening, based on observations, but we are putting into place—it is partially in place—a monitoring system which will be computerized, and which will help us very much to . . .

The Chairman: Do you not have the very simple statistic of those who are admitted provisionally and subsequently denied permanent . . . ?

Mr. Bell: Mr. Chairman, the program has only been in existence a year, and they have two years.

The Chairman: So you have no denials; that is what you are saying.

Mr. Best: At this point, no.

The Chairman: That is a statistic: zero denials.

Mr. Best: Zero denials at this point.

[*Translation*]

aptitude à trouver de nouveaux marchés d'exportation ou à mettre au point un nouveau procédé, nous tiendrons compte du rôle que le requérant se propose de jouer dans la société en question.

Nous ne faisons pas de calculs, à savoir si cette participation devrait se chiffrer à 40 p. 100 ou à 60 p. 100. Il s'agit en fait d'user de sens commun pour évaluer la participation éventuelle du requérant dans une affaire ou une société donnée; il faut tout d'abord que la province décide si, à son avis, il s'agit d'une entreprise utile, et, deuxièmement, surtout si le requérant veut devenir partenaire dans une entreprise qui existe déjà, et c'est le plus souvent le cas, il faut déterminer les besoins de l'entreprise. Si l'entreprise a besoin de quelqu'un qui connaît la prise d'inventaire ou de bonnes pratiques de gestion quotidienne, c'est ce besoin qu'on va tenter de combler. Si l'entreprise a besoin d'étendre ses marchés, le requérant aura un autre rôle à jouer. Ce qui compte, c'est que cette participation profite à la société, lui permette de croître et de créer de nouveaux emplois. C'est la perspective de ceux qui ont la responsabilité d'évaluer les demandes qui leur sont soumises.

Le président: Essentiellement, vous dites que les requérants doivent se conformer aux trois critères.

M. Bell: Oui, c'est cela.

Le président: Mais il n'y a pas de chiffres qui se rattachent à ces critères, exception faite de l'emploi qui doit être créé. Les deux autres sont appliqués par un agent d'immigration qui doit faire preuve de jugement, et qui sera appuyé par le jugement d'un représentant provincial dans ce cas-ci. Il s'agit donc d'une question de jugement.

Avez-vous des statistiques quant au taux d'échec ou de réussite?

M. Bell: Non.

M. Best: Non, pas à l'heure actuelle. Monsieur le président, j'aimerais réitérer que ce programme, sous sa forme actuelle, est très nouveau. Nous mettons au point nos mécanismes de contrôle et de suivi. Je crois qu'il faudra encore un an, ou 18 mois, avant de pouvoir l'évaluer à notre satisfaction, c'est-à-dire de manière précise, afin de nous assurer qu'il atteint les objectifs fixés. Je crois que nous avons déjà certaines impressions, qui reposent sur nos observations, mais nous sommes à mettre en place—une partie du travail a déjà été fait—un système de contrôle informatisé qui nous aidera grandement à . . .

Le président: Mais n'avez-vous pas, tout simplement, le nombre de ceux à qui on accorde une admission provisoire et à qui on refuse plus tard le statut permanent?

M. Bell: Monsieur le président, le programme n'existe que depuis un an, alors que l'admission provisoire est pour une période deux ans.

Le président: Il n'y a donc eu aucun refus jusqu'à maintenant; voilà ce que vous nous dites.

M. Best: Aucun jusqu'à ce jour, non.

Le président: Voilà une statistique: aucun refus.

M. Best: Aucun refus jusqu'à ce jour.

[*Texte*]

Mme Pépin: Mais quand vous avez établi le programme, vous n'avez pas pensé qu'il allait sans doute y avoir, en moyenne, à peu près tel pourcentage qui ne réussirait pas? Cela, ce n'est pas pour publier. Vous n'avez pas établi un taux provisoire d'échec?

Mr. Bell: Yes, this is true, but we would not venture what it would be. I think, Mr. Chairman, what you really have to do is look against the track record.

Under the old program, we brought them in as immigrants; they were landed. From that point on, the provinces were the main monitoring source, because they watched the success of the business afterwards. In the next few days, people who have been doing that, from the two largest provinces, will be coming before you. I think you will find, based on what they have told us, that indeed the success rate has been quite high. Because the provisional concept was designed to further heighten that, in the sense that the person is more controlled until they actually commit, our success rate will actually go up because of provisional, not go down.

• 1640

The Chairman: I think you have just said you are not really true entrepreneurs; if your success rate is 100% you are not taking enough risks.

Mr. Best: Mr. Chairman, I cannot help but say I am sure that if we came to you and said we did not think of any of them were going to be successful we would be severely criticized. This seems to be a no-win scenario from our viewpoint.

The Chairman: Mr. Witer has been very patient. The only name on my list at this point is that of Mr. Witer.

Mr. Witer: I have just a clarification. Mr. Chairman, from the information we have received today it would appear that the regulations for entrepreneurial immigrants are more stringent for both Australia and the U.S. than they are in the case of Canada. In view of this, I wonder if the witnesses might explain why it is that both Australia and the U.S. have been more successful in recruiting entrepreneurs to their country than have we.

Mr. Best: Mr. Chairman, I do not think it is correct that they have been more successful. I indicated that Australia had a target. What we do not know is whether they have met it or not. Perhaps Mr. McKay can add to this, but I can only speak in terms of the competitiveness that goes on, particularly in Hong Kong, where they are more actively involved than we are. It is certainly my impression that Canada is seen as being a prime favourite.

On the other hand, there is a raft of other surrounding circumstances on which a person makes a final decision as to where they are going to go. But the business aspect is very important if you are an entrepreneur. So there are other factors. I am afraid I cannot comment too much on the United States.

[*Traduction*]

Mrs. Pépin: But when you set up the program, did you not expect that there would probably be, on the average, a certain percentage of failures? This statistic would not be for publication; but did you not forecast a provisional failure rate?

M. Bell: Oui, vous avez raison, mais nous ne voudrions pas présumer de l'avenir. Je crois, monsieur le président, qu'il serait plus utile d'étudier les antécédents.

Quand l'ancien programme était en vigueur, les entrepreneurs étaient admis à titre d'immigrants reçus. À partir du moment de leur admission, le contrôle de l'échec ou de la réussite de l'entreprise était surtout la responsabilité des provinces. Ceux qui faisaient ce travail, des représentants des deux plus grandes provinces, comparaîtront devant vous dans les quelques jours à venir. D'après ce qu'ils nous dont dit, vous serez à même de constater que le taux de réussite à été très élevé. La politique de l'admission provisoire a été établie pour améliorer ce taux, en ce sens que l'immigrant est suivi de plus près jusqu'à ce qu'il s'engage à fond, ce qui signifie que notre taux de réussite va augmenter suite à cette nouvelle politique, et non pas descendre.

Le président: Vous venez de dire, il me semble, que vous n'êtes pas de vrais entrepreneurs, car si votre taux de réussite est de 100 p. 100, c'est que vous ne prenez pas suffisamment de risques.

M. Best: Monsieur le président, est-ce que nous ne nous exposerions pas à de sévères critiques si nous vous disions qu'à notre avis, aucun d'eux n'avait une chance de succès? Donc, nous sommes pris entre deux feux.

Le président: Le seul à attendre son tour de parole est M. Witer, qui a fait preuve de beaucoup de patience.

M. Witer: Je voudrais un simple éclaircissement. D'après l'information qui nous a été donnée aujourd'hui, monsieur le président, il semble que les règles d'admission des immigrants entrepreneurs sont plus strictes pour l'entrée en Australie et aux États-Unis que dans notre pays. Les témoins pourraient-ils nous expliquer, dans ce cas, comment il se fait que malgré cela, l'Australie et les États-Unis ont su attirer davantage d'entrepreneurs que nous?

M. Best: Il n'est pas exact de dire que ces pays ont mieux réussi. J'ai dit que l'Australie s'était fixé un objectif, sans savoir pour autant si elle l'a atteint ou non. M. McKay a peut-être quelque chose à ajouter, mais je ne puis parler que de la concurrence à laquelle nous nous livrons, particulièrement à Hong Kong, où l'Australie intervient plus activement que nous. J'ai certainement l'impression que le Canada est très recherché.

Ailleurs, toutes sortes de facteurs interviennent dans la décision du pays de destination, mais si vous êtes entrepreneur, les perspectives commerciales jouent un rôle prépondérant. Mais d'autres facteurs entrent également en jeu. En ce qui concerne les États-Unis, je regrette de n'avoir pas grand-chose à dire.

[*Text*]

The Chairman: May I come in just for just a second on Mr. Witer's question. We had testimony the other night about the importance of families and people over 21 years of age. There were a lot of things in immigration law which people consider when they decide to go from one country to another, and Mr. Witer's question really asks why we are non-competitive with at least some people. What can you, out of your experience, tell us about the barriers? That is really the thrust of the question. And I hope you will be very forthcoming in sharing with us any sense any of the five of you have about those barriers. Those are of importance to this committee.

Mr. Best: I have tried to be as forthcoming as possible to the committee in my appearances, Mr. Chairman. I think it depends on a person's particular philosophical orientation in this area. I personally happen to think that our family-class provisions are the most generous in the world. I think they are fair and I think they are equitable.

I guess the fundamental question before this committee, and one I think you will want to resolve, is whether or not within the overall parameter of the immigration program there should be a very special series of very relaxed criteria applying to entrepreneurs as opposed to other persons. I think I have been saying consistently that the preference than an entrepreneur gets is that in lieu of having the specific validated job offer their business project gives them that sort of entrée. But beyond that, they have to meet all the other requirements of the Immigration Act and legislation.

Now there are many people, and I well know at least—well, one of the witnesses before you the other evening—who argue that the 21 rule for a family should be eliminated. Personally, and I am speaking totally personally and not on behalf of my Minister or my department, I do not agree with that. The point is that we are dealing in Canada in immigration terms with every country in the world, and we apply exactly the same norms to people from any part of the world. There are no regional quotas; there are no country quotas; there are no ethnic quotas or anything like that.

We have to take into account the fact that you have a wide variety of concepts of what constitutes the family. Those rules that were given to us—and I put it in those terms because I think it is very important—came out of one of the previous sessions of this committee—I think Mr. Brush could indicate that—and there was very, very serious and detailed discussion, if you would like to go back to the proceedings when the legislation was passed in this area, and when concern expressed that it be essential that Canada maintain its family unification program. But it had to be done within a context that was understandable and acceptable in Canadian terms.

If the argument is that an entrepreneur should be able to bring in all members of his family, whether or not they meet the requirements of the legislation, I think what you would be suggesting is that there should be a special provision for that particular group of people. I would suggest that could raise some difficulties in terms of the fact that it could be seen by many as being discriminatory for people who have a certain level of means, which has never been the thrust of the family-class program. To the contrary, it has benefited people

[*Translation*]

Le président: Je voudrais revenir un instant sur la question de M. Witer. Nous avons entendu des témoignages, l'autre soir, sur l'importance des familles et des gens de plus de 21 ans. Lorsqu'on décide de quitter un pays pour un autre, il faut tenir compte de bien des éléments de la Loi sur l'immigration, et M. Witer demandait, en réalité, pourquoi nous étions défavorisés par rapport à certains. D'après votre expérience, quels sont les obstacles? C'était sur ce point que portait la question, et je vous demanderais, à tous les cinq, de nous dire en toute franchise ce que vous savez de ces obstacles. C'est une question qui intéresse notre Comité au plus haut point.

M. Best: J'ai toujours fait preuve de la plus grande franchise devant ce Comité, monsieur le président. Tout dépend du point de vue philosophique où l'on se trouve sur cette question. Personnellement, je pense que les dispositions de la loi concernant la famille sont justes, équitables et les plus généreuses de toutes.

Mais la question cruciale dont est saisi ce Comité, et qu'il voudra sans doute résoudre, est de savoir s'il faudrait prévoir, dans le cadre général de la Loi sur l'immigration, une série de dispositions spéciales, très souples, à l'intention exclusive des entrepreneurs. J'ai toujours maintenu que l'entrepreneur était favorisé, en ce sens que son intention de fonder une entreprise lui ouvre nos portes, sans qu'il ait besoin d'une offre d'emploi précise. Mais à cette exception près, toutes les autres dispositions de la Loi sur l'immigration leur sont appliquées.

Il y a beaucoup de gens, que je pourrais vous citer—entre autres, l'un des témoins qui ont comparu l'autre soir—qui pensent que la règle des 21 ans pour une famille devrait être supprimée. Mais personnellement—et je ne parle dans ce cas qu'en mon nom, et non en celui de mon ministère—je ne suis pas d'accord. Le Canada traite, en matière d'immigration, avec tous les pays du monde, et nous les plaçons tous sur un pied d'égalité. Nous n'avons pas fixé de contingents par région, par pays, par groupe ethnique, ou selon tout autre critère.

Nous devons tenir compte du fait que la notion de famille varie considérablement. Les règles qui nous ont été imposées—et j'insiste là-dessus—sont l'aboutissement, comme pourrait le confirmer M. Brush, d'une des précédentes séances de ce Comité, et sont le fruit de discussions approfondies, comme le prouverait le compte rendu des délibérations qui ont précédé l'adoption de la loi. Il paraissait essentiel, à l'époque, que le Canada maintienne son programme d'unification des familles, mais ce, en tenant compte d'une notion de la famillle compréhensible et acceptable pour les Canadiens.

Si vous envisagez de permettre à un entrepreneur d'amener tous les membres de sa famille, que ceux-ci satisfassent ou non aux conditions imposées par la loi, vous demandez donc un traitement de faveur pour ce groupe de gens. Je crains que vous ne nous exposiez ainsi à des difficultés, car on pourrait y voir une discrimination en faveur de gens aisés, ce qui n'a jamais été dans l'intention du programme de l'immigration des familles. Bien au contraire, les gens en ont bénéficié sans qu'il soit tenu compte de leurs moyens et du peu d'aide qu'ils étaient

[*Texte*]

regardless of their means and the minimal ability to look after their relatives when they come to Canada.

• 1645

So I am being honest in saying that I do not agree with the witnesses of the other evening that you have automatically to assume that people do not come here because they cannot bring their families. I think if you look at the immigration flow at the moment it is what, roughly . . .

Mr. Bell: It is 45% to 50% family.

Mr. Best: —45% to 50% family class out of the total program, and that is a figure that goes up and down in that 50% to 60% range. Right now it seems to be less simply because the whole immigration level is down.

I am not trying to be difficult with the committee but, frankly, I would not agree with the argument, first of all, that we are not as successful as other countries. After all, if you are looking at the United States as a target, I think you have to apply the normal percentages, given our size, etc., what we would get as opposed to the United States. In terms of Australia, I think we do very well against Australia. In fact, I think we do better than the Australians in this particular area.

I have not yet had a chance to see the verbatim record of what the witnesses said, but as soon as I do I would certainly be quite happy to provide the committee with either my written or verbal comments on some of the observations that were made. I was operating on the basis of notes today so I cannot deal with that in detail at this moment, but I certainly will undertake to look at it very carefully to see just what allegations were made and to find for the committee as much data as we can on a comparative basis.

The Chairman: We will take the offer of the written.

Mr. Witer.

Mr. Witer: It would appear that there is some question as to whether in fact we are doing poorly or not.

Perhaps I can address your attention to or inquire about a specific case.

The country of Korea was mentioned here today. Perhaps the witnesses can explain to us why it is that, in spite of enjoying special privileges in Korea with regard to the amount of money immigrants are allowed to take out—in the case of Canada it is $300,000 per person; in the case of everybody else, no matter where they are emigrating in the world, it is $100,000—between June and the end of January not a single entrepreneurial case was approved in Korea and why the United States filled its quota well before the end of 1984 and why Australia was actively promoting entrepreneurial immigration vis-à-vis seminars and why Canada was not doing a single thing. As a matter of fact, why is it that Canada has been accused by the very officials that the witnesses have indicated are promoting this particular entrepreneurial class as

[*Traduction*]

en mesure de donner à leurs parents lorsque ceux-ci arrivent au Canada.

En toute franchise, je ne suis pas d'accord avec les témoins de l'autre soir, qui prétendaient que les gens ne viennent pas au Canada parce qu'ils ne peuvent amener leurs familles. Si vous examinez le courant d'immigration actuelle, il s'établit à environ . . .

M. Bell: Dans 45 à 50 p. 100 des cas, il s'agit de familles.

M. Best: . . . 45 à 50 p. 100 des catégories familiales pour le programme dans son ensemble, et c'est un pourcentage qui oscille entre 50 et 60 p. 100. S'il n'est pas si élevé en ce moment, c'est parce que l'immigration, dans son ensemble, a baissé.

Je n'essaie pas de susciter des controverses, mais je ne me range vraiment pas à l'opinion d'après laquelle le Canada ferait piètre figure, en matière d'immigration, auprès d'autres pays. Si vous nous comparez avec les États-Unis, par exemple, il faut voir la question en pourcentages, compte tenu de notre taille, et caetera, pour pouvoir établir une base de comparaison avec ce pays. En ce qui concerne l'Australie, nous occupons une position fort honorable et nous obtenons même, en fait, de meilleurs résultats dans ce domaine particulier.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de prendre connaissance du procès-verbal des déclarations des témoins, mais je ne manquerai pas de le faire et m'empresserai alors de fournir au Comité mes observations, oralement ou par écrit, sur certaines des déclarations qui vous ont été faites. Je m'appuyais aujourd'hui sur des notes, de sorte que je ne puis vous répondre maintenant en détail, mais j'examinerai ce procès-verbal de près, pour savoir ce qu'on vous a dit et pour pouvoir établir une comparaison, chiffres à l'appui.

Le président: Nous vous invitons certainement à nous faire vos commentaires par écrit.

Monsieur Witer.

M. Witer: La question qui se pose, c'est de savoir si nous avons de bons ou de mauvais résultats.

J'aimerais, à ce propos, attirer votre attention sur un cas particulier.

La Corée a été mentionnée ici aujourd'hui. Les témoins pourraient peut-être nous expliquer pourquoi, malgré les privilèges spéciaux accordés à la Corée pour la somme d'argent que les immigrants sont autorisés à sortir du pays—pour le Canada, c'est 300,000$ par personne, mais pour tous les autres pays, c'est 100,000$—et malgré cela, entre juin et la fin de janvier, aucune approbation n'a été accordée en Corée à un entrepreneur. Or, les États-Unis ont atteint leur quota bien avant la fin de 1984, l'Australie, à l'aide de séances d'information, encourageait vivement l'immigration d'entrepreneurs, et le Canada ne faisait absolument rien. Comment se fait-il que le Canada ait été accusé, par les agents mêmes qui, selon les témoins, sont chargés d'encourager l'immigration de cette catégorie, d'élever des barrières devant tous les immigrants, en

[*Text*]

being totally obstructive to any immigrants at all, especially the entrepreneurial class being let into Canada?

Mr. McKay: I can respond to that.

First of all, it is not $300,000; it is now $600,000.

I was not aware that Australia is doing that. Australia is now allowed $90,000. That basically would not qualify under our system any way. The only cases I am aware of in Australia are a number of fraudulent cases where they have had attempts to settle farmers in western Australia, that sort of thing.

This program was brought in last summer by the Koreans. The program consists of identifying Koreans who could be good investors in Canada. They are brought to Canada on exploratory visits. They find an investment. They go back. They make an application through one of the five Korean emigration agencies to the director of emigration. He then reviews their proposal and sends it back to one of their consorts in Canada for comments, and it is then sent to a special emigration review committee. That committee has met once so far and approved one case for Canada.

We have approximately 140 people in the pipeline, but we have to get through this foreign exchange control committee before we can get them out.

To my knowledge the United States has not taken any entrepreneurs out of Korea for many years. I am not aware that Australia is either.

We have a system now where we are working with the five agencies. They advertise for us; they find the people. There is a lot of activity. In the last four weeks we have had 24 entrepreneurs come to Canada looking for investments. As it builds up we will get more and more people.

• 1650

Mr. Witer: Mr. Chairman, there seems to be some discrepancy in the facts. As a matter of fact, you mentioned something about exploratory visits. It has been brought to my attention that the president of one of these firms you mentioned was refused a visa for an exploratory visit in December of 1984. Perhaps you are aware of the case and perhaps you can explain it.

Mr. McKay: I do not know if I can give the details. All I can say is that he is prohibited entry under the Immigration Act.

Mr. Witer: The president of one of these . . . I suspect there is probably good reason for it.

Mr. McKay: There is, yes.

Mr. Witer: Would it be appropriate to ask you to explain?

Mr. McKay: I do not know. You know, because of confidentiality I do not know if I can say or not.

[*Translation*]

particulier les entrepreneurs qui demandent à immigrer au Canada?

M. McKay: Je peux répondre à cela.

Tout d'abord, les immigrants sont maintenant autorisés à amener 600,000$, et non 300,000$.

Je n'étais pas au courant des mesures prises par l'Australie pour encourager l'immigration, mais l'immigrant, en Australie, a maintenant le droit d'amener 90,000$. Ceci ne serait quand même pas acceptable dans notre systâme. Les seuls cas dont j'ai entendu parler à propos de l'Australie sont des cas de fraude, de tentatives d'établir des cultivateurs dans l'ouest de l'Australie, des cas de ce genre.

Ce programme a été mis en place par les Coréens l'été dernier et vise à rechercher les Coréens qui seraient de bons investisseurs potentiels au Canada. On les amène ici en visite préparatoire, ils trouvent un investissement et s'en retournent chez eux. Ils déposent une demande auprès du directeur de l'immigration, par l'intermédiaire de l'un des cinq organismes d'immigration coréens, leur dossier est étudié et renvoyé, pour commentaires, à un directeur de l'immigration au Canada, puis adressé à un comité spécial de révision. A ce jour, ce comité s'est réuni une seule fois et a approuvé un cas d'immigration au Canada.

Nous avons environ 140 dossiers à l'étude, mais avant de pouvoir faire venir les gens, nous devons passer devant le comité de contrôle des devises étrangères.

A ma connaissance, ni les États-Unis ni l'Australie n'ont fait venir, depuis de nombreuses années, des entrepreneurs de Corée.

D'après le système actuel, nous collaborons avec les cinq organismes qui font de la publicité pour nous et nous trouvent des candidats. L'activité est considérable, et dans les quatre dernières semaines, nous avons reçu 24 entrepreneurs venus au Canada pour y chercher des possibilités d'investissement. Le nombre de ces gens ne fera qu'augmenter.

M. Witer: Monsieur le président, les faits rapportés doivent être inexacts. Vous parliez en effet de visites d'exploration. Or, le président de l'une des entreprises que vous mentionniez s'est vu refuser un visa de visite d'exploration en décembre 1984. Peut-être avez-vous entendu parler de ce cas et pourriez-vous nous donner des explications.

M. McKay: Je ne sais pas si je peux vous donner des détails. Tout ce que je puis dire, c'est qu'on lui interdit d'immigrer en vertu de la Loi sur l'immigration.

M. Witer: Monsieur le président, dans une de ces . . . Il doit y avoir une bonne raison à cela.

M. McKay: Oui, effectivement, il y en a une.

M. Witer: Pourrions-nous vous demander une explication?

M. McKay: Je suis tenu au secret, et je ne sais pas si j'ai le droit de parler de ce cas.

[*Texte*]

Mr. Best: Would it help if we said the particular gentleman falls under the provisions of section 19, and say no more? I think this is a public hearing and it is a bit awkward for us to discuss the details of an individual. But I think it must be remembered there are very specific statutory prohibitions. I think I know the case that has been mentioned and, if so, this definitely falls in that particular category. It is a matter of law that this person is not admissible to Canada. I can assure you visas are not refused unless there is a very sound reason for doing so.

Mr. McKay: This man was vetoed before, but we now have information he was refused a third time.

The Chairman: The essence of the testimony is that Canada is willing and it is the Foreign Exchange Committee of Korea which is holding up this situation.

Mr. McKay: It is a very cumbersome procedure. I was in Korea just two weeks ago and I talked to the Director of Immigration and to the committee and said they have to move faster. The committee is supposed to meet once a quarter, and they plan to meet once a quarter. We have told them that once these people start coming back from their exploratory visits, as they are now, they are going to have to meet more often.

It is not just Canada. Also Argentina, Equador and one other South American country have this privilege. In Argentina they have set up their own immigration committee, because Argentina is only going to get fishermen. The Koreans have very specific objectives under this program. They want to send people out that will promote South Korea, that can do business back with South Korea. That is why, speaking with the Director of Immigration, he made it clear, for example, they will not approve a case of a man opening a corner grocery store, such as Koreans run in Toronto now. They want manufacturing, high tech, that sort of investment. It could be a very good program.

Mr. Best: Mr. Chairman, I anticipate having to be at a meeting in that part of the world. I have not been to Korea, but I think in view of what is being said and what Mr. McKay has told me in the debriefing, I think I am going to plan to spend a day or so—this will be in May. I am going to be very close, so I assure you I will not be wasting the government's money—to look at the situation, because I have dealt with members of the embassy here. They have come to see me. We maintain close contact and they have not once complained to me about any slowness on our part. They have asked to be kept informed. We have provided them with literature. We have provided them with advice and with information, as I am sure do our colleagues in External Affairs. I think, subject to the agreement of my Minister and my deputy, that on this particular trip, when I have to be there, I am going to spend a day or so there and talk with both our people and the Korean government. I will arrange through the embassy here to have that done.

Mr. Witer: Just a quick point. First of all, in regard to the program, there may have been some changes since the end of January, but I spoke with the director in Korea at the end of

[*Traduction*]

M. Best: Seriez-vous satisfait de savoir que le cas de ce monsieur relève des dispositions de l'article 19, sans plus? Cette audience est publique, et nous sommes dans une situation délicate si on nous demande de parler d'un cas particulier. Mais il faut tenir compte du fait qu'il y a, dans la loi, des interdictions très spécifiques. Je crois être au courant du cas mentionné, et s'il s'agit bien de ce cas, il relève de cette catégorie-là. Aux yeux de la loi, le visa d'entrée au Canada ne peut être attribué à cette personne, et je puis vous assurer qu'il faut une bonne raison pour refuser un visa.

M. McKay: On le lui avait refusé avant, mais nous savons maintenant qu'il a été refusé pour la troisième fois.

Le président: D'après le témoignage, le Canada est disposé à le lui accorder, et c'est le Comité des devises étrangères de Corée qui s'y oppose.

M. McKay: C'est une procédure très compliquée. Il y a une quinzaine de jours, je me trouvais en Corée, et j'ai eu des entretiens avec le directeur de l'immigration et avec le comité, en demandant que l'on hâte les choses. Le comité est censé se réunir tous les trois mois, et en a l'intention. Nous leur avons demandé de se réunir plus souvent lorsque ces gens reviendront de leurs visites d'exploration, c'est-à-dire à partir de maintenant.

Il n'y a pas que le Canada. L'Argentine, la République de l'Équateur et un autre pays d'Amérique du Sud ont ce privilège. Les Argentins ont mis sur pied leur propre comité d'immigration, car l'Argentine n'enverra que des pêcheurs. Les Coréens se sont fixé des objectifs très précis dans le cadre de ce programme, car ils veulent envoyer des gens qui peuvent faire du commerce avec la Corée du Sud. C'est pourquoi, m'a fait entendre le directeur de l'immigration, la Corée n'autorisera pas le départ, par exemple, de quelqu'un qui veut ouvrir une petite épicerie, comme il y en a actuellement à Toronto. Ils visent à envoyer des industriels, des gens dans les technologies de pointe, bref, ce genre d'investissements. Cela pourrait devenir un excellent programme.

M. Best: Monsieur le président, je dois me rendre à une réunion dans cette région du monde. Je n'ai jamais été en Corée, mais j'ai l'intention, après ce qui s'est dit ici et ce que m'a dit M. McKay à la séance d'information, d'y passer un ou deux jours; ce sera en mai. Je me trouverai dans les parages, et je puis donc vous assurer que je ne gaspillerai pas les deniers publics et que je vais étudier la situation, car je me suis déjà entretenu avec les membres de cette ambassade au Canada. Ils sont venus me voir, nous restons en contact, et ils ne se sont jamais plaints auprès de moi de notre lenteur. Ils ont demandé à rester au courant, nous leur avons envoyé de la documentation, nous leur avons donné conseils et informations, comme le font nos collègues des Affaires extérieures. J'ai donc l'intention, sous réserve du consentement de mon ministre et de mon sous-ministre, d'y passer un ou deux jours au cours de ce voyage, quand je me trouverai dans cette région, et de m'entretenir avec nos gens et avec le gouvernement coréen. Je demanderai à l'ambassade de se charger de cela.

M. Witer: Une simple remarque: tout d'abord, en ce qui concerne le programme, il se peut qu'il y ait eu des changements depuis, mais d'après le directeur, en Corée, à la fin de

[*Text*]

January and as of that date there had been virtually not a single application approved under the entrepreneurial program.

Second, I wonder if it is only in Korea that no one above the support staff level speaks the Korean language, or is that unique to Korea? Is that something that is practised around the world?

Mr. McKay: Korean is recognized as one of the hardest languages to learn. It is even harder than Chinese or Japanese. The post is so small that to have a man spend three years learning the language, send him there for two years and never use it again, is just not cost effective.

Mr. Witer: How are we trained in this particular area in other facilities around the world, Canadian embassies? For example, in Hong Kong, in Germany or Australia—Australia is no problem.

Mr. Shaw: Well, it could be. You have to speak Australian, you know! It depends. I think in western Europe . . .

• 1655

Mr. Witer: I had Australia on my mind.

Mr. Shaw: In western Europe generally I think people are assigned to those posts because they have the language facility. In Hong Kong and in Peking we have two Chinese-speaking officers, I believe.

Mr. McKay: In Hong Kong we have three fluent Chinese speakers—on the immigration side, I am talking about—and one fluent Chinese-speaker in Peking.

Mr. Shaw: But if you talk generally in the foreign service, language facilities are available in practically every language. We have a fairly large complement of Arabic-speaking officers as well.

Mr. Oostrom: Mr. Best, the 21-year rule: if I were a businessman and I wanted to invest in Canada and I could not take one or two of my children with me, I would just go elsewhere. It is definitely an obstruction, I think. I do not know how we resolve it, and I know it may have an influence on other immigrant programs, but that definitely, I feel, is a point.

Mr. Best: Mr. Oostrom, there are two or three things. First of all, we have recently expanded from the family class what we call the 21-23 rule. That is, very often we found that people who were migrating to Canada had children who were in the educational system in their country. Prior to that change, if the child passed 21 before the visa was issued, there was a problem. We changed that so the visa could be issued anywhere up to age 23. That is a generic provision.

But secondly, and most importantly, each case is looked at on its own merits. If, for example, someone had a 21- or 22-

[*Translation*]

janvier, pratiquement aucune demande n'avait été approuvée dans le cadre du programme pour entrepreneurs.

Je me demande également si ce n'est qu'en Corée qu'il n'y a personne, à l'exception du personnel de soutien, qui sache parler la langue du pays, ou si c'est le cas partout dans le monde.

M. McKay: Le coréen, c'est bien connu, est l'une des langues les plus difficiles qui soient davantage même que le chinois ou le japonais. Le poste n'est pas suffisamment important pour justifier que l'on impose à quelqu'un, pendant trois ans, l'apprentissage de cette langue, qu'on l'envoie en Corée pendant deux ans et qu'il ne la pratique ensuite plus jamais. Ce n'est tout simplement pas rentable.

M. Witer: Quelle est la formation linguistique donnée pour d'autres postes dans le monde? Je parle des ambassades canadiennes. À Hong Kong, par exemple, ou bien en Allemagne ou en Australie, mais ce dernier pays ne soulève pas de problème.

M. Shaw: C'est possible, mais encore faut-il parler l'australien! Cela dépend; je crois qu'en Europe occidentale . . .

M. Witer: Je pensais à l'Australie.

M. Shaw: Je pense qu'en Europe de l'Ouest, on affecte généralement des gens à ces postes du fait de leur connaissance des langues. À Hong Kong et à Pékin, nous avons, je pense, deux agents parlant chinois.

M. McKay: À Hong Kong, nous en avons trois, mais je parle, bien entendu, des services d'immigration, et, à Pékin, nous en avons un.

M. Shaw: Mais dans nos services à l'étranger, d'une façon générale, nous avons des spécialistes dans presque chaque langue. Nous avons également un assez grand contingent d'arabophones.

M. Oostrom: Je voudrais en revenir à la règle des 21 ans, monsieur Best: si j'étais homme d'affaires, si je voulais investir au Canada et que je ne puisse emmener avec moi un ou plusieurs de mes enfants, j'irais tout simplement ailleurs. C'est certainement un obstacle, à mon avis. Je ne sais comment résoudre cette question, et je comprends qu'elle puisse avoir des incidences sur d'autres programmes d'immigration, mais cela n'en reste pas moins un obstacle.

M. Best: Je voudrais vous apporter une ou deux précisions, monsieur Oostrom. Tout d'abord, nous avons récemment élargi la catégorie familiale en y introduisant ce que nous appelons la règle 21-23. Nous avons souvent eu affaire à des candidats à l'immigration, au Canada, dont les enfants faisaient leurs études dans leur pays d'origine. Auparavant, il y avait un problème lorsque l'enfant avait plus de 21 ans avant la délivrance du permis, mais nous avons modifié la règle, de sorte que le visa peut être délivré à toute personne au-dessous de 23 ans. Il s'agit là d'une disposition générique.

Mais j'ajouterais également—et c'est le plus important—que chaque cas est examiné selon ses propres mérites. Si nous

[*Texte*]

year-old child who is clearly dependent on the parents, we as a matter of family reunification would use discretion at any of the offices abroad to be certain that child was admitted, and then the discretion would be used. But that is a provision that does not just apply to entrepreneurs. It is a generic provision that applies to everyone.

My only word to the committee is that I would suggest some caution in assuming this is the barrier that perhaps the committee has been told it is, because practically every day there are provisions whereby discretion can be used in individual cases, but they are applied on the basis of the facts in each particular case. That would not be a barrier to a significant case if it were the situation.

Mr. Oostrom: On the point of language, I have offered before that there are some very successful Korean businessmen in Canada. Again, rather than going through a very expensive training program, it is my suggestion to ask these people if they are willing to go for a two-month or three-month period with a language facility. The amount of goodwill that we could create in a post overseas with someone who speaks the language—there is no amount of money that we can attach to it. That would be perceived very, very well; and it would not be very costly to us.

On the other point, on visas, I do not know who brought it up; perhaps Mr. Shaw or Mr. McKay. What comes first? In Korea, from what I understand, the Korean officials have to be advised that an immigrant visa will be extended, or has been extended, before they will release the funds. You say we have to see the release of funds before we give them a visa. So what comes first? There is a misunderstanding there, I think.

Mr. McKay: Yes. What we see is once this review committee says yes, you have permission to export your funds, then we go ahead with the visa.

Mr. Oostrom: From what I understood, they will not give that permission unless they are assured that man will be going to Canada and not taking off somewhere else.

Mr. McKay: We have not had a case yet. We have only approved one case, and it went through.

No, there is no problem. They go through if they say the money is available. By that time the man should have everything done. The security check and his medical should be finished by then. In the one case we had, we had no problem.

Mr. Best: I can also point out, Mr. Chairman, if I might, that the fact that someone has a visa from Canada and got it to go to Korea . . . There is no guarantee that he will come to Canada. We hope he does, and the visa is provided on that basis. But if it is being used fraudulently to get around Korean law, there is little we can do about that. If we have issued the visa, the person is not forced to use it. It expires, I might add, after a certain period. So if they are going to use it, they have to use it within a fixed period of time.

[*Traduction*]

nous trouvons, par exemple, devant le cas d'un enfant de 21 ou de 22 ans qui est encore à la charge de ses parents, nous invoquerions la réunification des familles pour permettre à notre bureau à l'étranger d'user de son pouvoir discrétionnaire pour que le visa soit accordé à l'enfant, et c'est alors ce qui aurait lieu. Mais il s'agit là d'une disposition générique qui s'applique à tous, et pas seulement aux entrepreneurs.

Je voudrais seulement recommander au Comité de ne pas conclure trop rapidement qu'il s'agit là d'un obstacle, comme on le lui a peut-être assuré, car il n'y a guère de jour qui se passe sans que l'on use du pouvoir discrétionnaire pour des cas individuels, mais uniquement en fonction des situations particulières. Dans un cas intéressant, ceci ne constituerait donc pas une barrière.

M. Oostrom: En ce qui concerne la question de la langue, j'ai déjà fait remarquer qu'il y a des hommes d'affaires coréens qui ont très bien réussi au Canada. Plutôt que de faire subir aux gens une période de formation linguistique très coûteuse, ne pourrait-on demander à ces gens s'ils seraient disposés, pendant deux ou trois mois, à accepter un poste pareil? Nous obtiendrions d'excellents résultats avec une personne qui parle ainsi la langue, des résultats qu'on ne saurait chiffrer. Cela ferait excellente impression, et cela ne nous reviendrait pas trop cher.

En ce qui concerne les visas, je ne sais plus qui a soulevé la question, peut-être M. Shaw ou M. McKay. Qu'est-ce qui doit venir en premier lieu? Je crois savoir qu'en Corée, l'administration coréenne doit être avisée de la délivrance d'un visa pour pouvoir libérer les devises, et vous dites que nous devons attendre que les devises soient accordées pour pouvoir délivrer un visa. Dans quel ordre les choses doivent-elles se passer? Il doit y avoir malentendu ici.

M. McKay: Oui. Lorsque le comité de révision donne son approbation, vous avez l'autorisation d'exporter vos devises, et nous délivrons alors le visa.

M. Oostrom: D'après ce que je crois comprendre, cette autorisation n'est donnée que si les Coréens peuvent s'assurer que cette personne ira au Canada, et non ailleurs.

M. McKay: Le cas ne s'est pas encore présenté. Nous n'avons approuvé qu'une demande, et les choses se sont bien passées.

Non, il n'y a pas de difficulté. Si l'on nous dit que les fonds sont disponibles, le visa est délivré. À ce moment-là, toutes les autres démarches doivent avoir été faites, par exemple, la vérification sécuritaire et la visite médicale. Dans le cas en question, il n'y a pas eu de difficulté.

M. Best: Permettez-moi également de vous faire remarquer, monsieur le président, qu'il n'y a aucune garantie qu'une personne ayant reçu un visa du Canada se rende effectivement au Canada. Nous lui délivrons le visa en espérant qu'il en sera ainsi, mais si elle l'utilise pour contourner la loi coréenne, il n'y a rien que nous puissions faire. Nous délivrons le visa, mais la personne ne peut être contrainte à s'en servir. Je vous rappelle toutefois qu'il expire au bout d'un certain temps, de sorte que ceux qui veulent s'en servir ne peuvent le faire que pendant une certaine période.

[*Text*]

Mr. Oostrom: In Mr. Green's presentation last week what came out, in my opinion—perhaps not the specifics, so much—was that it is an attitudinal problem that we have overseas, whereby a businessman comes in and he would like to come to Canada, but he has been asked to come in and provide a business plan.

• 1700

The man may not know at that point in time whether or not he will be in a partnership or whether he will buy shares or whether he will provide working capital or whether he will set up a new plant.

The question came up whether we should perhaps have a new visa called a businessman's visa where he could rather quickly get a visa so he could freely travel. Right now there are cases where it takes up to two or three months and they insist on coming up with a business plan. The man feels that he is not being welcomed into Canada. It is an attitudinal thing. Perhaps we should be a bit more innovative and encourage and put out the red carpet, in a sense, to let these people come in for maybe two or three months and have a look around. At that point in time he may not know what type of program he will go into.

Mr. McKay: That is exactly what provisional admission is for.

I have just come back from Hong Kong and I have told them partly what you are saying, to improve the quality of service. If a man comes in and everybody is interviewing, stop, and somebody go and talk to him for two minutes anyway and explain why they cannot see him right away—we go as far as we can to roll out the red carpet. In every one of these cases the first thing they are to do is to look at it and ask if they can let this guy in immediately on a provisional visa. Is he a bona fide businessman? Can we let him go and look around?

Unfortunately, not all of these guys are. I had a case in yesterday where the consultant said the person had 10 years' experience in the office supply field and was going to do the same sort of business in Canada. When the post checked, she was a secretary. She was in the office supply field. On paper this looked like a good case, but the consultant is there to advocate his client's case. So that is why some of them have to be checked, and often you get a difference of opinion between the visa officer and the consultant on whether or not this person is really legitimate and whether or not their track record really fits.

But they have been told to do this. Hong Kong is moving into a new office in the autumn. We have asked for additional space, audio-visual rooms. The post is being computerized at the same time, and with any luck these things will improve.

[*Translation*]

M. Oostrom: Ce qui semblait ressortir de ce qu'a dit M. Green, la semaine dernière, c'est que ce n'est pas tant une affaire de détails, peut-être, mais plutôt une question d'attitude à l'étranger: un hommes d'affaires se présente, il nous dit qu'il aimerait venir au Canada, mais on lui a demandé de venir et de nous dire quel projet il a pour faire des affaires.

Cet homme ignore peut-être encore, à ce moment, s'il deviendra associé dans une entreprise, s'il va acheter des actions, s'il fait une mise de fonds ou s'il va fonder une nouvelle usine.

Nous nous sommes demandé s'il faudrait peut-être créer une nouvelle catégorie de visa, intitulée: «visa d'hommes d'affaires», un visa qui serait délivré assez rapidement afin que cette personne puisse voyager librement. À l'heure actuelle, et dans certains cas, il faut compter deux ou trois mois, et l'on exige un projet d'affaires. C'est une question d'attitude, la personne ne se sent pas bienvenue au Canada. Nous devrions peut-être changer cette attitude et nous montrer plus encourageants, plus accueillants, en un sens, en permettant à ces gens de venir passer deux ou trois mois, par exemple, au Canada, pour explorer le terrain. À ce stade, les gens, souvent, ne savent pas au juste ce qu'ils ont l'intention de faire.

M. McKay: C'est exactement à quoi sert un visa provisoire.

Je reviens de Hong Kong et j'ai conseillé à nos bureaux d'améliorer la qualité de leur service en faisant en partie ce que vous recommandez. Lorsqu'une personne se présente et que tout le monde est occupé, l'un de nos agents devrait prendre quelques minutes pour lui expliquer pourquoi on ne peut s'occuper tout de suite de lui. C'est une façon de souhaiter la bienvenue. La première chose à faire, dans un cas pareil, c'est d'examiner la question, pour voir si l'on peut permettre à cette personne de venir immédiatement avec un visa provisoire. S'agit-il vraiment d'un homme d'affaires? Est-ce qu'on peut le laisser entrer au pays pour explorer les possibilités?

Ce n'est malheureusement pas possible dans tous les cas. On m'a envoyé quelqu'un, hier, qui, d'après le conseiller, aurait eu 10 ans d'expérience dans le domaine des approvisionnements de bureaux et avait l'intention de se lancer dans une affaire de ce genre au Canada. Vérification faite, c'était une secrétaire qui s'occupait de l'approvisionnement des fournitures de bureau. Sur papier, cela avait l'air très crédible, mais le conseiller est là pour plaider la cause de son client. C'est pourquoi il faut que nous fassions des vérifications, et c'est pourquoi le conseiller et le préposé aux visas ne sont souvent pas d'accord sur la véracité des faits ou des antécédents.

Mais nous leur avons demandé de prendre ces mesures. Le bureau de Hong Kong va avoir de nouveaux locaux à l'automne, et nous avons demandé des locaux plus vastes et des salles équipées pour des programmes audio-visuels. Il sera également doté d'un ordinateur, et avec un peu de chance, la situation s'améliorera.

[*Texte*]

Mr. Oostrom: How long does it normally take to get a temporary or provisional visa to get into Canada for a businessman?

Mr. Best: Could I just ask for a bit of clarification? Are we talking about a provisional visa or just a visitor visa to come and look around? They are two different things.

If you are talking about somebody who goes in and says that he would like a visitor visa because he wants to go to Canada and look into possibilities, then provided the person is bona fide that is a very simple process. The provisional visa is something a little more than that. They are going really to be moving here and staying here not for two or three months but for up to two years.

So if we are talking about visitor visas that is one thing. All an individual has to do is satisfy the officer that they are bona fide, that they have no criminal record and that they are simply coming for that purpose, and that will present no difficulty. I think that is really what we are talking about.

Mr. Oostrom: How long would it normally take for a provisional visa or for a visitor's visa from Hong Kong or Korea or wherever?

Mr. McKay: For Hong Kong a visitor visa, if he comes in with his application prepared, would take 15 minutes if he is a bona fide visitor coming as a bona fide visitor.

A provisional visa is longer. First of all, provisional visas come in the mail so it is very hard to say how long they are going to take. Normally the post has to go off to the province and say: Do you want to let this guy in? We recommend a provisional visa; are you prepared to accept this guy on that basis?

Some of the provinces do not want people on provisional visas.

Mr. Oostrom: Exactly, and that was going to be my next point. Immigration is a federal matter, but I feel that today the provinces have a virtual veto in some of these immigration cases. I do not think the provinces are, in many cases, set up to do justice to a federal immigration program.

If a man comes with a particular investment, perhaps in the textile industry—and in Ontario the textile industry is closing down in certain communities—the word may go back: No, this is not a viable business for Ontario. They are not set up to refer that type of a business proposal perhaps to another province.

Even for the provisional visa, if the province can say no and the word goes back, why not let this man come in and let him go to Quebec? Mr. Best is already looking up. As a matter of fact, Mr. Green indicated Quebec today, and I am fighting for Ontario just as much as a Quebec member on this committee will fight for Quebec. I would like to see business men come to Ontario. Now why is it that Quebec is approving these and Ontario is not? I find it should be a federal program and we should set federal parameters.

[*Traduction*]

M. Oostrom: Combien de temps faut-il normalement compter pour délivrer à un homme d'affaires un visa temporaire ou provisoire d'entrée au Canada?

M. Best: Pourriez-vous peut-être préciser si vous parlez d'un visa provisoire, ou d'un simple visa de visiteur qui permet à son détenteur de faire un voyage? Il s'agit de deux choses différentes.

Si vous parlez d'un visa de visiteur pour celui qui veut se rendre au Canada pour voir ce qu'il peut y faire, la procédure est assez simple, puisqu'il s'agit d'un candidat de bonne foi. Il n'en va pas tout à fait de même pour le visa provisoire, dont le détenteur va amener ses affaires pour un séjour long de deux ou trois mois, mais qui peut aller jusqu'à deux ans.

Dans le cas, donc, d'un visa de visiteur, il suffit de prouver qu'on l'on est de bonne foi, que l'on n'a pas de casier judiciaire et que c'est là le seul but du voyage, et tout se passera très simplement. Je crois que c'est de ce cas que vous voulez parler.

M. Oostrom: Combien de temps faut-il normalement compter pour un visa provisoire ou pour un visa de visiteur, lorsqu'on se trouve à Hong Kong, en Corée, ou ailleurs?

M. McKay: À Hong Kong, un visa de visiteur, si la demande a été faite et si le visiteur est de bonne foi, cela ne prend que 15 minutes.

Il faut compter plus longtemps pour un visa provisoire. Tout d'abord parce qu'il arrive par la poste, et il est donc difficile de prévoir combien de temps cela met. Il faut, en général, passer par la province et demander si cette dernière est disposée à laisser entrer cette personne. Nous recommandons le visa provisoire, mais nous devons consulter, sur cette base, la province.

Certaines provinces n'acceptent pas les visas provisoires.

M. Oostrom: C'est bien cela, et c'est la question que j'allais soulever. L'immigration relève du gouvernement fédéral, mais dans la pratique, les provinces ont un droit de veto sur les cas d'immigration. Je pense que très souvent, les provinces ne devraient pas pouvoir arbitrer sur un programme fédéral d'immigration.

Si un homme veut investir, par exemple dans l'industrie textile, et qu'en Ontario, certaines usines textiles ferment leurs portes, on peut l'avertir que ce n'est pas une entreprise viable en Ontario. Mais les provinces ne sont pas en mesure d'aiguiller peut-être cette personne vers une autre province.

Même dans le cas d'un visa provisoire, si la province peut refuser et que nous en sommes avertis, pourquoi ne pas autoriser cette personne à venir quand même au Québec? M. Best lève déjà la tête. De fait, M. Green parlait du Québec aujourd'hui, et je défends la situation de l'Ontario tout autant qu'un membre de ce Comité représentant le Québec défendrait les intérêts du Québec. Je voudrais bien que les hommes d'affaires viennent s'installer en Ontario. Pourquoi le Québec approuve-t-il ces visas, alors que l'Ontario ne le fait pas? À

[*Text*]

• 1705

Mr. Best: Mr. Chairman, perhaps I could give you the comparative numbers between Quebec and Ontario. I will give it to you for the three years; 1982, 1983 and 1984. In 1982 there were 726 entrepreneurs who came to Ontario. In 1983, there were 768. In 1984 there were 894. Comparative figures for Quebec are: in 1982, 529; in 1983, 444—almost half of the number who came to Ontario—in 1984, 411—less than half who came to Ontario. Those are facts, Mr. Chairman. Those are the numbers; those are the people who were visaed. I cannot be responsible for what Mr. Green has told you, but those are provable facts and on the record to the committee. So Ontario is by far the largest recipient of entrepreneurial immigrants to Canada. It far outstrips the rest of the country.

Mr. Oostrom: I may perhaps add that indeed this may be a phenomenon of the last maybe six months or so, because there may be an election looming in Quebec and therefore they may be a bit more lenient. I have no idea.

Mr. Best: Those figures, Mr. Chairman, do not deal with an election year; they are consistent over three years.

Mr. Oostrom: Is that up to the last annual calendar year? I understand there was some confusion in earlier hearings and there were figures. But for a calendar year . . .

Mr. Best: These are the calendar years 1982, 1983 and 1984.

The Chairman: Just one point of clarification for Mr. McKay. You mentioned that a visitor's visa is obtainable in 15 minutes . . .

Mr. McKay: That is right.

The Chairman: —but if someone had sold their business and their home to create their pool of capital because they are interested in emigrating as an entrepreneur, and they disclose that fact in the 15 minutes, would that not twig your officials abroad to not granting a visitor's visa and transfering attention to . . .

Mr. McKay: First of all, if I could find somebody who would do that, I would probably give him a visa right away. The problem is the other way in getting them to liquidate after we have given them the visa. It would seem that he wants to come to Canada but also keep a foot at home. If there is an indication that he is not going to come back, then technically you are not supposed to give him a visitor visa. You are supposed to say no. And it does happen where we say, no, you are not a bona fide visitor, you will have to go through the process. I would hope that the officer is smart enough to realize that the guy is only wanting to go for a visit this time and he will not come back and finish his processing.

[*Translation*]

mon avis, ce devrait être un programme fédéral, avec des normes fédérales.

M. Best: Monsieur le président, je pourrais peut-être vous faire part de données comparatives entre le Québec et l'Ontario. Ces chiffres portent sur les trois années suivantes: 1982, 1983 et 1984. En 1982, 726 entrepreneurs se sont installés en Ontario. En 1983, il y en a eu 768. Pour 1984, le total est de 894. Comparons maintenant avec le Québec: en 1982, 529; en 1983, 444—la moitié du nombre d'arrivées en Ontario—en 1984, 411—la moitié du nombre qui s'est installé en Ontario. Ce sont là des faits, monsieur le président. C'est là le nombre de personnes qui ont reçu un visa. Je ne puis être responsable des propos de M. Green, mais ce sont là des faits qu'on peut démontrer et qui sont consignés au compte rendu du Comité. L'Ontario est de loin la province qui reçoit le plus grand nombre d'immigrants entrepreneurs. Cette province dépasse toutes les autres.

M. Oostrom: Je pourrais peut-être ajouter que ce phénomène s'est peut-être manifesté au cours des six derniers mois, car il y a une élection dans l'air et, par conséquent, le Québec est peut-être un peu plus souple. C'est une hypothèse.

M. Best: Monsieur le président, ces chiffres n'ont rien à voir avec une année d'élection; les niveaux se maintiennent sur trois ans.

M. Oostrom: Ces données portent-elles sur la dernière année civile? Je crois que, lors d'audiences précédentes, il y avait confusion quant aux données. Pour une année civile . . .

M. Best: Nous parlons ici des années civiles 1982, 1983 et 1984.

Le président: Je voudrais obtenir une précision de M. McKay. Vous avez dit qu'on pouvait obtenir un visa de visiteur en 15 minutes . . .

M. McKay: C'est juste.

Le président: . . . mais si une personne a vendu son entreprise et sa maison pour se créer un capital, car elle est intéressée à émigrer et à partir une entreprise ici, si cette personne déclarait ces faits dans les 15 minutes en question, vos agents à l'étranger ne réagiraient-ils pas en n'émettant pas un visa de visiteur, portant plutôt le cas à l'attention de . . .

M. McKay: Tout d'abord, si quelqu'un faisait cela, je lui accorderais probablement un visa sur-le-champ. Nous avons plutôt le problème contraire, à savoir comment les amener à liquider leurs actifs après leur avoir accordé un visa. Certaines personnes semblent vouloir venir au Canada, tout en gardant un pied dans leur patrie d'origine. S'il est possible que cette personne ne revienne pas, alors, techniquement, vous ne devez pas lui accorder un visa de visiteur. Vous êtes censé refuser. Il arrive parfois que nous disions à la personne: «Vous n'êtes pas un visiteur de bonne foi, vous devrez vous soumettre au processus». J'espère que l'agent est assez futé pour se rendre compte que cette personne ne veut que venir faire un tour et qu'elle ne reviendra pas pour terminer ses affaires.

[*Texte*]

Too often once they get to Canada they are advised that they do not have to go back, that we can make arrangements, put some pressure on and you can do it through Buffalo. There is a well-known phrase, the Buffalo shuffle, used to get the guys back and forth this way. It is much easier to deal in particular with an Asiatic from Toronto through Buffalo, where the officers in Buffalo are used to dealing with Americans. They are used to seeing documents which, when they say something, they mean something. They do not suspect that a letter of reference from a Presbyterian Church minister is probably fake, which is the case in Korea. So it is easier to deal with people this way. And we have to be on our guard. I do not think it happens that often because, as I say, I have never seen a case where the man sold up first. He waits and waits and waits.

Mr. Best: We go to great lengths, both in Canada and abroad, to advise people not to make any commitment of that sort until they know their application has a chance of approval. We then tell them when there is approval in principle; there are medical considerations, there are background considerations. So we do our best not to encourage people to sell up. It is just not a wise thing to do. There is go guarantee of admission until the process is finished.

Mr. Oostrom: I have one more supplementary, Mr. Chairman, please.

Mr. McKay, perhaps you could tell me this. If we take into account the provincial consultations we have, and other matters such as the business plan or whatever, how long does it really take for a man, either from Hong Kong or from Korea or wherever, to get a provisional visa?

Mr. McKay: I do not have the figures. I have the figures to get a normal visa. It is 152 days. That is a normal entrepreneur visa—to have your proposal approved by the province; everything.

• 1710

Mr. Oostrom: I do not think having 152 days is helping one iota in promoting this entrepreneurial program.

Le président: M. Clifford et ensuite M. Blackburn. Après cela, ce sera au tour de M^me^ Pépin.

Mr. Clifford: A lot of the discussion in the last hour has been around the process. I guess there are many, many pages in the book on process. Some of the starting points in the process have been hit on here, and I do not want to go through a lot of time to reinforce the point that if our officers could speak the language of the host country and they had nice smiling faces and they really were there to help, it would be very useful. We have heard that maybe we are going to start to get those kinds of people. But if the information they are

[*Traduction*]

Trop souvent, une fois entrées au Canada, on les prévient qu'elles ne sont pas tenues de retourner, que nous pouvons faire des arrangements, exercer des pressions, et qu'on peut s'arranger en passant par Buffalo. Il y a un processus bien connu, la passe de Buffalo, qu'on utilise pour les déplacements de personnes comme celles-là. Par exemple, il est beaucoup plus facile de régler le cas d'un Asiatique de Toronto en passant par Buffalo, où les agents ont l'habitude de traiter avec des Américains. Ils ont l'habitude de voir des documents qui, lorsqu'ils disent quelque chose, ne disent pas autre chose. Ils ne soupçonnent donc pas qu'une lettre de référence signée par un pasteur presbytérien est probablement un faux, comme c'est le cas en Corée. Il est facile de traiter avec des gens de cette façon. Nous devons demeurer sur nos gardes. Je ne crois pas que cela se produise très souvent, car, comme je l'ai dit, je n'ai jamais vu personne liquider tous ses actifs au préalable. Généralement, ils attendent, attendent, et attendent encore.

M. Best: Au Canada, comme à l'étranger, nous faisons beaucoup pour conseiller les gens de ne pas prendre d'engagement de cette nature avant de savoir qu'il est possible que leur demande soit acceptée. Nous leur disons lorsque l'approbation de principes a été accordée; puis il y a des considérations d'ordre médical, d'autres considérations relatives aux antécédents. Nous faisons donc de notre mieux pour encourager les gens à ne pas tout vendre. Ce n'est pas très sage. Il n'y a aucune garantie d'entrée tant que le processus n'est pas complet.

M. Oostrom: Une dernière question supplémentaire, monsieur le président, s'il vous plaît.

M. McKay pourrait peut-être répondre. Si nous tenons compte des consultations provinciales que nous avons et d'autres questions, tel le plan d'entreprise, ou quoi que ce soit d'autre, combien de temps faut-il pour qu'une personne de Hong Kong ou de la Corée, ou d'un autre pays, obtienne un visa provisoire?

M. McKay: Je n'ai pas ces données. Mes chiffres ne portent que sur l'obtention d'un visa ordinaire. Il faut 152 jours. C'est la période normale pour l'émission d'un visa aux entrepreneurs—c'est le temps qu'il faut pour l'approbation au niveau provincial, et pour tout le reste.

M. Oostrom: À mon avis, ce délai de 152 jours n'aide en rien à la promotion de ce programme destiné aux entrepreneurs.

The Chairman: Mr. Clifford, followed by Mr. Blackburn. Afterwards, we will give the floor to Mrs. Pépin.

M. Clifford: Au cours de la dernière heure, on a beaucoup discuté du processus. Je présume que dans le manuel, il y a un grand nombre de pages sur cette question. On a parlé ici de certaines des premières étapes de ce processus, et je n'ai pas l'intention de prendre trop de temps pour insister sur le fait que si nos agents parlaient la langue du pays hôte, s'ils avaient de grands sourires et qu'ils étaient vraiment disposés à donner de l'aide, ce serait très utile. On nous a dit que nous commencions peut-être à avoir ce genre de ressources. Cependant, si

[*Text*]

giving on Canada is not any good, I do not know how the whole thing can help.

What I am hearing here, and what I dare say is probably happening, is we have a lot of interpretations of Canada floating around in the world. I am really worried about this. You talk on page 11 about the importance of information on Canada, and how we should be sufficiently knowledgeable. Well, the point that Mr. Oostrom was making about the regionalism, in fact the provincialism of Canada, and the competition between provinces, becomes very important if we are going to attract these people. They must know what business is really like in this country and in its provinces.

I am a little worried. I do not know what kind of packaging, I do not know what kind of development you are doing with your people. I do not know whether there has to be another whole session of information to show me what kind of stuff you have to develop these officers. First of all, you are having trouble developing their language skills. Now we have to develop their business acumen in what is practised in the different provinces of this country. I think that becomes very important. Then, once we get that all done—and I asked this before and I cannot see anywhere in here where it is going to be helped . . . Where can you co-ordinate this, so that the person who wants to come here to establish a business, which looks like it will fit or he got a good sales job by our officer or a provincial representative to put it in one province . . . but it turns out, because of our country and the way business is practised in this country . . . the competitive element, with maybe an existing business owned by a Canadian in another part of our country . . . I do not see any checks in here to help with that. So what you are doing is bringing in capital and an entrepreneur to compete against an existing Canadian; and it causes a hell of a lot of bad feelings. I do not think that works either.

Just to summarize, then, what do you have? Do you feel solid about your officers out there, your front-line troops, in terms of how they are imparting . . . because they are effectively teachers, is what they are. Are they really instructing and teaching would-be immigrants about Canada; about business in Canada; about the provinces of Canada? Then the wrapper was, can you develop in your model some co-ordination so we are not getting into competition of the new Canadian with an existing Canadian in business?

Mr. McKay: In Hong Kong, about knowledge of the provinces—I have a list here. These are provincial government delegations who went on investment missions to Hong Kong last year, talking up their provinces. The Quebec Immigration Minister, the Ontario Ministry of Industry, B.C. Minister Phillips, the Manitoba Minister of Industry; Saskatchewan sent a government team; the Manitoba Lieutenant-Governor; the Quebec Minister of Industry; Bill Bennett; the Deputy Premier of Nova Scotia; the Deputy Premier of Ontario; Premier Levesque; the Manitoba Minister of Energy; Premier Pawley; the Mayor of Calgary; the Saskatchewan Minister of Manpower: these are all out there telling the Hong Kong entrepreneur what it is like in their province. So I do not think there is any problem with their knowing what the provinces are

[*Translation*]

l'information qu'ils donnent sur le Canada n'est pas très bonne, je ne vois pas comment ce pourrait être utile.

Ce que j'entends ici, et j'ose dire que c'est probablement vrai, c'est qu'il y a dans le monde de nombreuses façons de percevoir le Canada. Cela m'inquiète vraiment. À la page 11, vous parlez de l'importance de l'information sur le Canada et de la nécessité pour nous d'être suffisamment informés. Ce que disait M. Oostrom à propos du régionalisme, du provincialisme au Canada et de la concurrence entre les provinces, tout cela devient très important si nous voulons attirer ces gens. Ils doivent savoir quel est véritablement le climat pour les entreprises dans notre pays et dans les provinces.

Je suis un peu inquiet. Je ne sais pas quel type de perfectionnement vous donnez à vos agents. Il nous faudrait peut-être une autre session d'information pour que je comprenne de quelle manière vous formez ces agents. Tout d'abord, vous avez des difficultés à améliorer leurs compétences linguistiques. Nous devons maintenant les mettre au fait des pratiques d'affaires dans chacune des provinces du pays. À mon avis, c'est de plus en plus important. Puis, quand tout cela est fini—et j'ai posé cette question auparavant; je ne vois pas ici ce qu'on fait pour favoriser cette situation . . . Où se fera la coordination, de sorte qu'une personne qui veut établir ici une entreprise qui semble faire l'affaire, ou qui ait reçu d'un de vos agents un bon argument de vente pour installer son entreprise dans une province . . . mais de fait, en raison des pratiques d'affaires dans notre pays . . . le fait qu'il puisse y avoir concurrence avec une entreprise existante et appartenant à un Canadien dans une autre partie du pays . . . je ne vois pas de mécanisme de contrôle de ces situations. De fait, vous importez du capital et un entrepreneur qui fera concurrence à une entreprise canadienne établie; cela est la source de nombreux ressentiments. Je ne crois pas que cela soit utile non plus.

Bref, quelle est la situation? Êtes-vous confiant face à la façon dont vos agents, vos troupes de première ligne communiquent . . . car, de fait, ils sont des professeurs, à mon avis. Peuvent-ils vraiment enseigner à ces nouveaux immigrants ce qu'est le Canada, son climat d'affaires, ses provinces? Et pour conclure, pouvez-vous inclure dans votre modèle un mécanisme de coordination, afin d'éviter que ces nouveaux Canadiens entrent en concurrence avec des entreprises canadiennes existantes?

M. McKay: Parlons de la connaissance des provinces. À Hong Kong . . . j'ai ici une liste des délégations provinciales qui ont mené des missions d'investissements à Hong Kong l'an dernier, pour faire la promotion de leur province. Le ministre de l'Immigration du Québec; le ministre de l'Industrie de l'Ontario; le ministre Phillips, de la Colombie-Britannique; le ministre manitobain de l'Industrie; la Saskatchewan a envoyé des représentants du gouvernement; le lieutenant-gouverneur du Manitoba; le ministre québécois de l'Industrie; Bill Bennett; le vice-premier ministre de la Nouvelle-Écosse; le vice-premier ministre de l'Ontario; le premier ministre Lévesque; le ministre manitobain de l'Énergie; le premier ministre Pawley; le maire de Calgary; le ministre de la Main-d'oeuvre de la Saskatchewan; toutes ces personnes sont allées à Hong Kong rencontrer

[*Texte*]

like. That is not really an issue. There are only two places in Canada for . . .

• 1715

Mr. Clifford: I beg to differ. That is quite an issue. Each and every one of those individuals—and I am glad you named the premiers—is going to talk about what, first and foremost? Their province. They are not talking about federalism and they are not talking about Canada, and there is the big rub. That goes back to a point made here earlier that immigration is a national concern, a national issue; it is not a provincial issue.

Mr. Best: Mr. Chairman, could I perhaps, for the sake of accuracy, correct. Both constitutionally and in the Immigration Act provinces have certain legal responsibilities in the area of immigration. Much has been said about Quebec, and it is because of that provision both in the Constitution and in the Immigration Act that the agreement which was negotiated some years ago with Quebec gives it certain authority in this particular area.

The fundamental federal responsibility by law and Constitution is whether somebody is or is not admitted to Canada and the total question of enforcement is solely and exclusively a federal concern, but the provinces do have some constitutional and some legal rights in the immigration field. Who gets admitted to Canada is a federal decision, but the provinces are entitled by Constitution and by law to have inputs into that decision.

I am just putting that on the record because I think it is important that it is clearly understood that it is not a 100% exclusively federal preserve. I think that is important to know.

As I said, the Government of Canada by agreement with the Province of Quebec entered into an agreement that exemplified Quebec's legal responsibilities in that particular aspect and that particular phase. It is by far the most far-reaching of the agreements we have. The others with the provinces deal with other aspects. But that is a fact. I think I should put that on the record because I think it would be unfair to the committee to go on on the assumption that the provinces do not have certain legal rights in the immigration field.

Mr. Bell: Just one further point of clarification is that the hon. member also mentioned concern about ensuring that the kind of ventures that get started do not compete and actually just wind up in shifting jobs rather than creating new jobs. This is in a very practical way why the provinces and DRIE are both important. It is only through consultations with the provinces and Regional Industrial Expansion that we can assess it. The Employment and Immigration Commission is not in a position to judge what is competitive and what is complementing regional development planning that is done federally and provincially. So they do play a role. If you say only the federal responsibility, then you will lose some of the

[*Traduction*]

les entrepreneurs pour leur parler de leur province. Je crois donc que les entrepreneurs n'ont aucune difficulté à connaître la situation dans les provinces. Ce n'est pas vraiment un problème. Il n'y a que deux endroits au Canada pour . . .

M. Clifford: Je ne suis pas d'accord. C'est tout un problème. Chacune de ces personnes—et je suis heureux que vous ayez nommé les premiers ministres—va parler d'abord et avant tout de quoi, croyez-vous? Leur province. Elles ne parleront pas du fédéralisme, ni du Canada; c'est là qu'est la difficulté. Cela nous ramène à ce qu'on a dit ici un peu plus tôt, à savoir que l'immigration est une question nationale, et non pas provinciale.

M. Best: Monsieur le président, permettez-moi d'apporter une correction, pour l'amour de la précision. Tant sur le plan constitutionnel que dans la Loi sur l'immigration, les provinces ont certaines responsabilités juridiques en matière d'immigration. On a beaucoup parlé du Québec, et ce, en raison de cette disposition, tant dans la constitution que dans la Loi sur l'immigration, en vertu de laquelle une entente a été négociée, il y a quelques années, avec le Québec, donnant à cette province une certaine responsabilité dans ce domaine.

En vertu de la loi et de la constitution, la responsabilité fondamentale du gouvernement fédéral est de décider si une personne doit ou non être admise au pays, toute la question de la mise en oeuvre de la loi relève exclusivement du gouvernement fédéral, mais les provinces ont certains droits constitutionnels et juridiques en matière d'immigration. C'est le gouvernement fédéral qui doit décider qui est admis au Canada, mais en vertu de la constitution et de la loi, les provinces ont leur mot à dire dans cette décision.

Je veux consigner ces faits, car, à mon avis, il est très important de bien comprendre qu'il ne s'agit pas ici d'une juridiction exclusivement fédérale. Il est important de le savoir.

Comme je l'ai dit, le gouvernement du Canada a conclu une entente avec le Québec, explicitant les responsabilités juridiques de cette province dans ce domaine. C'est de loin l'entente la plus complète que nous ayons. Les ententes conclues avec d'autres provinces portent sur d'autres aspects. Voilà les faits. À mon avis, il faut que ce soit consigné, car il ne serait pas juste à l'endroit du Comité qu'on poursuive la discussion en croyant que les provinces n'ont juridiquement aucun droit en matière d'immigration.

M. Bell: Je voudrais apporter une autre précision. Le député s'est également montré préoccupé d'assurer que les entreprises qui sont acceptées ne fassent pas concurrence à des entreprises existantes, ce qui résulterait en un déplacement des emplois, plutôt qu'en la création de nouveaux postes. Pour ces raisons très pratiques, il est important que les provinces et le MEIR participent tous les deux au processus. Ce n'est que grâce aux consultations entre les provinces et le ministère de l'Expansion industrielle régionale qu'on peut évaluer ces situations. La Commission de l'emploi et de l'immigration n'est pas en mesure de juger quelles entreprises feraient concurrence et lesquelles seraient un complément au plan de développement régional élaboré par les gouvernements fédéral et provinciaux.

[*Text*]
checks and balances that help make sure the program gets the maximum advantage.

The Chairman: Mr. McKay, do you have a similar list for people who represent Canada or are you leaving us with the impression it is just . . .

Mr. McKay: This is not a complete list. the only list I have going to Hong Kong last year is the Fisheries Minister, De Bané. We had a lot of Ministers go to China, but the few who went to Hong Kong basically were there on shopping trips.

Mr. Best: Might I also point out, Mr. Chairman, that the posts abroad are permanent fixtures in those countries and, while the personnel changes every three or four years, the fundamental role of the high commissioner and the ambassador and his staff is to represent Canada. I know from just the limited amount of traffic I see that there is a continual flow of information going back and forth. Visit the post, as I am sure you will, and you will find out that there is a continual reaching out to the community by the permanent staff of the post in order to sell Canada. That is one of the reasons why they are there.

The Chairman: Mr. McKay, I think Mr. Clifford is after whether the picture is unbalanced to entrepreneurs in specific posts and you are leaving us with the impression it may very well be.

Mr. McKay: There are two things here. One is that the visa officer certainly feels an obligation to tell the man. If the man says he wants to go to Vancouver but he would be better off in Winnipeg, he tells him, and quite often they get into trouble over that.

Mr. Best: That is right.

Mr. McKay: The other thing is that we have a procedure for the man who comes in and does not know where he wants to go to do a search across Canada. In 20 years in the service I have never seen a man come in who did not know what city and the only city he was interested in going to. The only time they have ever changed is when the province said they did not want them. Most of these people have already done their homework, and they want to go to Vancouver or Toronto because that is where the Chinese community is.

The Chairman: Mr. Clifford.

Mr. Clifford: I am not feeling very comfortable about the representation of our country. I am not talking about the provinces or the pieces of the country; I am talking about the whole mosaic. You have stated right here that it is one of your processes.

• 1720

What sort of thing would I see if I were to go into the trade office? What would I see about Canada, and what would the officer tell me? He does not know what I have read. If I do not tell him I want to go to Vancouver or that I even know where Alberta is, what facility and resources does this person have

[*Translation*]
Ils ont donc un rôle à jouer. Si vous ne parlez que de la responsabilité du gouvernement fédéral, alors, vous perdrez certains des mécanismes de vérification qui permettent de tirer le maximum de profits de ce programme.

Le président: Monsieur McKay, avez-vous une liste semblable des personnes qui vont là-bas représenter le Canada, ou nous laisserez-vous sur l'impression que ce n'est que . . .

M. McKay: Ma liste n'est pas complète. Elle indique que seul le ministre des Pêches, M. De Bané, est allé à Hong Kong l'an dernier. Un grand nombre de ministres sont allés en Chine, mais ceux qui sont allés à Hong Kong y étaient principalement pour faire des achats.

M. Best: Monsieur le président, permettez-moi également de préciser que ces missions à l'étranger sont permanentes dans ces pays et que même si le personnel change tous les trois ou quatre ans, le rôle fondamental du haut-commissaire, de l'ambassadeur et de leur personnel est de représenter le Canada. Même si je ne vois pas tout, je sais qu'il y a un échange continu d'informations dans les deux sens. Aller visiter les missions—je suis sûr que vous y irez—et vous constaterez que le personnel permanent fait un effort continu d'échange avec la communauté pour faire la promotion du Canada. C'est une de leurs raisons d'être.

Le président: Monsieur McKay, je pense que M. Clifford cherche à savoir si, dans certaines missions, les entrepreneurs reçoivent du Canada une image faussée; vous nous donnez l'impression que cela est bien possible.

M. McKay: Il y a deux éléments en cause, ici. D'abord, l'agent des visas ressent sûrement l'obligation de faire des mises en garde. Si un entrepreneur veut s'installer à Vancouver, mais qu'il ferait mieux d'aller à Winnipeg, l'agent le lui dira, et très souvent, cela lui causera des ennuis.

M. Best: C'est juste.

M. McKay: L'autre aspect, c'est que nous avons en place une procédure pour ceux qui ne savent pas où ils veulent s'installer et qui veulent faire une recherche au Canada. En 20 ans de service, je n'ai jamais vu un candidat se présenter qui ne savait pas dans quelle ville il voulait s'installer. Le seul moment où ils changent d'avis, c'est lorsque les provinces ne veulent pas d'eux. La plupart de ces gens ont déjà fait leur recherche, et ils veulent s'installer à Vancouver ou Toronto parce que c'est là qu'on trouve la communauté chinoise.

Le président: Monsieur Clifford.

M. Clifford: Je ne suis pas très satisfait de la façon dont notre pays est représenté. Je ne parle pas des provinces ou de certains coins du pays; je parle de l'ensemble de la mosaïque. Vous avez dit ici même que cela fait partie de votre processus.

Qu'est-ce que je verrais si je me rendais au bureau commercial? Qui verrais-je sur le Canada, et que me dirait le préposé? Il ne sait pas ce que j'ai lu. Si je ne lui dis pas que je veux me rendre à Vancouver, ou que je sais même où est l'Alberta, cette

[*Texte*]

and feel compelled—in fact, honoured—to talk about our country?

Mr. McKay: I think there are two things. First, in connection with these visits, one of the things you have to get across is that, although the Manitoba Lieutenant-Governor is there giving a speech and they are introduced by the head of post of Canada and the audience is full of people from the mission who are talking to people at their tables about Canada as a whole, the overall impression is much more one of Canada. Canada is there at every one of these things. Every month or so some different province comes in and makes a pitch, but the Immigration people and the trade people are there at each one of these things. They are the people the local people know.

In terms of what happens when they come into the office, most of the counselling going on with an entrepreneur is on his business proposal. In Hong Kong every Wednesday afternoon, everybody who has received a visa that week is brought back in, shown a slide presentation on Canada, given a talk on Canada, on how to settle in and this sort of thing, general counselling. There is no tourism promotion about the Rockies, Lake Winnipeg and that sort of thing.

Mr. Clifford: I was not inferring that this is the kind of thing I wanted to happen, but there are some rather significant things happening in this country and I am just a little worried about the time lag in getting out to these posts.

For example, there is the new relationship between Canada and Newfoundland. Do we have to rely solely on Premier Peckford's going to a trade post, for example, to get Newfoundland sold in competition with the other provinces, or are our line officers in fact up to date about the new changes in direction in this country and the way it is going? I am just a little worried about this. How often are these people called back to Canada; or indeed, how many sessions do they get to develop so they really are up to date with the country? Are they solely at risk here, waiting for a delegation to come in led by a high-profile premier of an individual province? Then I guess we could expect to see all the applications for the next two months after that to be solely for that province.

Can you answer those kinds of questions? I do not want to belabour the point here, but I am very concerned that our country is not being represented well.

Mr. Shaw: Yes, I think it is a very good point. Posts are constantly being fed information on exactly what you have questioned, on what the new relationship with Newfoundland is. On a daily basis, they are brought up to date on current events that occur in the country, which affect anything from the selection of entrepreneurs to the present trend on student enrolment or whatever.

I have worked in this field for more than 25 years and I do not think I ever experienced anyone associated with me who

[*Traduction*]

personne dispose-t-elle des ressources nécessaires, et se sent-elle tenue—en fait, honorée—de parler de notre pays?

M. McKay: Il y a deux choses, selon moi. Tout d'abord, à propos de ces visites, l'une des choses que vous devez faire comprendre c'est que, bien que le lieutenant-gouverneur du Manitoba soit là-bas pour prononcer un discours et que le chef de mission du Canada le présente, que l'auditoire soit plein de gens de la mission qui parlent aux gens de leur table du Canada comme un tout, l'impression générale est davantage celle du Canada, et c'est vrai à chacune de ces réunions. Environ chaque mois des provinces différentes viennent se faire entendre, mais les gens de l'Immigration et du Commerce sont présents à chacune de ces manifestations. Ce sont eux que connaît la population locale.

Pour ce qui est de ce qui se passe lorsqu'ils arrivent au bureau, la plus grande partie des conseils donnés à un entrepreneur porte sur sa proposition commerciale. À Hong Kong, chaque mercredi après-midi, tous ceux qui ont reçu un visa cette semaine sont convoqués; on leur montre des diapositives et on leur fait un exposé sur le Canada, sur la façon de s'y installer et ainsi de suite. Ce sont des conseils d'ordre général sans promotion touristique sur les Rocheuses, le lac Winnipeg, par exemple.

M. Clifford: Je ne voulais pas dire que c'est ce genre de choses que je souhaitais, mais un certain nombre de choses importantes se passe dans ce pays, et je me préoccupe un peu de tout le temps qu'il faut pour que ces missions en soient informées.

Je citerai par exemple les nouvelles relations entre le Canada et Terre-Neuve. Doit-on seulement compter sur une visite du premier ministre, M. Peckford, à un poste commercial, par exemple, pour que Terre-Neuve ait autant de possibilités de vente que les autres provinces, ou est-ce que nos fonctionnaires hiérarchiques suivent vraiment les nouveaux changements de direction de ce pays et l'orientation qu'ils se donnent? Cela me préoccupe un peu. Ces gens sont-ils souvent rappelés au Canada? A combien de séances d'information assistent-ils pour savoir exactement ce qui se passe au pays? Courent-ils seulement des risques ici, lorsqu'ils attendent l'arrivée d'une délégation dirigée par le premier ministre influent de telle ou telle province? Dans ce cas, nous pouvons sans doute nous attendre à ce que toutes les demandes pour les deux prochains mois suivants n'émanent que de cette province?

Pouvez-vous répondre à ce genre de questions? Je ne veux pas insister là-dessus, mais je crains que notre pays ne soit pas bien représenté.

M. Shaw: En effet, c'est là un point très pertinent. Les missions reçoivent constamment des informations qui portent exactement sur les points que vous avez soulevés, sur la nature des nouvelles relations avec Terre-Neuve. Quotidiennement, elles sont mises au courant des questions d'actualité qui se présentent au pays, qui influent sur bien des aspects, depuis la sélection des entrepreneurs jusqu'aux tendances actuelles des inscriptions universitaires, par exemple.

Je travaille dans ce domaine depuis plus de 25 ans, et je ne pense pas avoir jamais connu, parmi mes collaborateurs,

[*Text*]

ever zeroed in on a particular area of Canada and promoted that at the expense of Canada as a country. Generally when we are abroad—and we are abroad for up to three or four years—we also come back to Canada. When we return to Canada, we are given opportunities to travel across the country and talk, as these trainees who are doing this entrepreneurial development program will be doing. The movement and the reinforcement of what Canada is, what a Canadian is, is an ongoing process and something which people experience all the time.

So I personally would not be concerned that we are not promoting Canada. We are promoting Canada, certainly.

Mr. McKay: As far as knowledge goes, every post every day gets a Canadian Press wire service scan with the news in it, with selected editorials. Every one of them gets *The Globe and Mail* and *Le Droit* airmail and a whole slew of other newspapers, *Maclean's* and things like that. Most of them now get video cassettes of the CBC news each day. So they are pretty well aware of what is going on in Canada, probably more so than most people in Canada.

• 1725

The Chairman: May I just move on, because we have to vote? But I would like to make one comment. I spent 11 weeks abroad on behalf of Canada, in New York at the UN, and I read those press scans daily. They come from *The Globe and Mail*, the *Toronto Star*, *Le Devoir*, *La Presse* and they are sadly lacking in information on Newfoundland and British Columbia and the rest of the country. You may not recognize that as a problem within your department, but I suggest to you the point Mr. Clifford is making on that information flow is that it is heavily weighted to essentially the communities of Toronto and Montreal. There is quite an unconscious bias in it and I am perhaps more acutely aware of it than most might be because I am a practising politician from a different part of Canada.

Monsieur Blackburn, vous avez la parole. Ce sera ensuite à M^me^ Pépin.

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le président, je voudrais me référer à un renseignement qui nous a été donné tout à l'heure. Je pense, entre autres, au président de la compagnie que mon collègue mentionnait, qui voulait s'établir au Canada et à qui on a refusé un visa provisoire ou permanent d'entrée au Canada. Vous disiez qu'à cause de critères très précis, cette personne-là s'était vu refuser le droit d'entrée au Canada.

Est-ce qu'un député qui voudrait connaître les raisons pour lesquelles on refuse à une personne d'entrer au Canada peut obtenir ce renseignement-là, ou si c'est uniquement la ministre qui a le droit de donner de l'information là-dessus?

Mr. Best: Generally speaking, and I think those of you who have been in correspondence with the Minister know we obviously do the background work for her, if a Member of Parliament has a direct involvement in the case and if the person were destined, we would be prepared then to give the

[*Translation*]

quelqu'un qui ait insisté sur telle ou telle région du Canada dont il aurait fait la promotion aux dépens de l'ensemble de notre pays. En général, lorsque nous allons à l'étranger—et nous y sommes jusqu'à trois ou quatre ans—nous revenons ensuite ici. À notre retour, nous avons la possibilité de voyager et de prendre la parole, et c'est ce que feront ces stagiaires qui suivent le programme de promotion des entreprises. L'évolution et le renforcement de ce qu'est le Canada, de ce que sont les Canadiens, constituent un processus permanent, et quelque chose dont les gens font toujours l'expérience.

Personnellement, je ne crains donc pas que nous ne fassions pas la promotion du Canada. Loin de là.

M. McKay: Pour ce qui est de l'information, chaque mission reçoit quotidiennement des bulletins de nouvelles des services de presse canadiens, avec un choix d'éditoriaux. Chaque mission reçoit par avion le *Globe and Mail*, le *Droit*, et beaucoup d'autres journaux et magazines comme *Maclean's* et ainsi de suite. Nombre d'entre elles reçoivent aussi chaque jour des cassettes vidéo de Radio-Canada. Elles sont donc bien au courant de ce qui se passe au Canada, probablement davantage que la plupart des gens ici.

Le président: Pourrions-nous aller un peu plus vite, car nous devons voter? Je voudrais faire une remarque. J'ai passé 11 semaines à l'étranger au nom du Canada, à New York aux Nations Unies, et j'ai lu ces bulletins de presse chaque jour. Ils proviennent du *Globe and Mail*, du *Toronto Star*, du *Devoir*, de *La Presse*, et ils présentent fort peu d'information sur Terre-Neuve, la Colombie-Britannique et le reste du pays. Vous ne reconnaîtrez peut-être pas que c'est là un problème dans votre ministère, mais comme l'a bien dit M. Clifford, l'information porte principalement sur Toronto et Montréal. C'est là un préjugé tout à fait inconscient et j'y suis peut-être plus sensible que d'autres parce que je représente, politiquement, une région différente du Canada.

Mr. Blackburn has the floor and then it will be Madam Pépin.

Mr. Blackburn (Jonquière): Mr. Chairman, I would like to refer to something we have been told earlier. Among other things, I am thinking about the president of the company my colleague was mentioning, who wanted to settle in Canada and who had been refused temporary or permanent entry visa in Canada. You said that because of very precise criteria, this person had been refused access here.

Could the Member of Parliament who wants to know for which reasons a person is refused access in Canada, obtain this information, or is it solely the Minister who is entitled to such information?

M. Best: De façon générale, et ceux d'entre vous qui sont en correspondance avec la ministre savent que c'est évidemment nous qui effectuons le travail de base pour elle, si un député connaît directement un cas et que la personne est refusée, nous serions alors disposés à donner certains des renseignements au

[*Texte*]

MP some of the information concerned. We might not be in a position to give the specific details, because in some cases those are provided to us by the authorities in the country on a non-releasable basis. But we could indicate to you that because of the revisions of the legislation, a certain section, the person was not admissible. There are times when we may have to have the Minister say to you that we give you this detailed information in confidence because of the restrictions under which we have it. But generally speaking we accept Members of Parliament . . . I should not put it that way; it sounds patronizing and I do not mean it that way at all. Members of Parliament are treated as having access to information beyond the normal provisions of the privacy legislation because of their role and function as Members of Parliament. So the tendency is to be very free and open with Members of Parliament to the extent possible. Again, subject to whatever restrictions may be put on the information we have.

Sometimes police sources, for example, do not like the specifics to be quoted. But we certainly do provide as much information as the law and the restraints under which we operate permit. But if it were just, for example . . . If I can use an example, someone who is not directly related to the case, the Minister might be a little reluctant to release that. I am not sure. I have never had that occasion. Any time we deal with a Member of Parliament it is because there is a direct involvement or they have been asked by a constituent, or there is somebody with whom they are involved and the constituent has made a request to them to seek the information. So under those circumstances there is never a problem.

M. Blackburn (Jonquière): À partir de renseignements qui sont donnés à un député qui s'intéresse à un cas particulier, est-ce que le député peut demander une révision du dossier d'une personne? Quand le député intervient pour demander une révision de dossier, le dossier peut-il être révisé?

Mr. Best: Most decidedly, if it were a not too serious matter. I should not say too serious. Up to a certain point, I could do the revision. But if it were beyond a certain point I would certainly either refer it to the Minister with a recommendation, or mostly Members of Parliament quite properly choose to write to the Minister and then we are asked on the Minister's behalf to review the case and to advise her accordingly. We handle them by the hundreds. So certainly there is no barrier whatsoever to a Member of Parliament asking for a review of a case. It happens every day and in great detail and in large numbers.

M. Blackburn (Jonquière): Merci.

Le président: Madame Pépin.

Mme Pépin: En terminant, je voudrais savoir si vous êtes satisfaits de ce programme dans l'ensemble. Quel genre de difficultés rencontrez-vous, et comment prévoyez-vous corriger ces difficultés-là? Quelles sont les difficultés les plus importantes que vous rencontrez?

[*Traduction*]

député. Peut-être pas de détails précis, car, dans certains cas, les autorités du pays nous les fournissent à titre confidentiel. Mais nous pouvons vous dire qu'en raison de certaines révisions de la loi, d'un article, la personne n'a pas été admissible. Dans certains cas, il peut nous arriver de demander au ministre de vous dire que nous vous accordons ces renseignements détaillés à titre confidentiel parce que nous les avons reçus avec certaines restrictions. Mais, de façon générale, nous acceptons les députés . . . Je ne devrais pas m'exprimer ainsi, je semble paternaliste, ce qui n'est pas du tout mon intention. Les députés sont considérés comme pouvant avoir accès à d'autres informations que celles que prévoient les dispositions normales de la Loi sur la protection de la vie privée, étant donné leur rôle et leurs fonctions. La tendance est donc d'être très souple et très flexible avec les députés, dans la mesure du possible, mais sous réserve des restrictions qui peuvent s'appliquer sur les renseignements dont nous disposons.

Parfois, les sources policières, par exemple, n'aiment pas que l'on cite certaines précisions. Mais nous donnons autant de renseignements que le permettent les lois et les restrictions en vertu desquelles nous fonctionnons. Mais s'il s'agissait, par exemple . . . S'il s'agit de quelqu'un qui n'est pas directement en rapport avec le cas, le ministre pourrait hésiter davantage à diffuser cela. Je n'en suis pas sûr. Ce cas ne s'est jamais présenté. Chaque fois que nous traitons avec un député, c'est parce qu'il s'intéresse directement à un cas ou qu'un de ses électeurs lui a demandé de s'y pencher, ou que quelqu'un qu'il connaît ainsi qu'un électeur lui ont demandé d'obtenir les renseignements. Il n'y a jamais de problème dans de telles circonstances.

Mr. Blackburn (Jonquière): Based on information given to a Member of Parliament who has an involvement in a case, is it possible for the member to ask for the review of a case? When the Member of Parliament intervenes in such a way, is it possible to review the case?

M. Best: Certainement, si la question n'était pas trop grave. Je ne devrais pas dire cela. Jusqu'à un certain point, je peux effectuer la révision. Mais au-delà d'un certain point, je le renverrais à la ministre avec une recommandation, ou plutôt que les députés choisissent à juste titre d'écrire à la ministre et ensuite cette dernière nous demande de revoir le cas et de lui faire part de nos conclusions. Nous en traitons par centaines. Aucun obstacle ne s'oppose à ce qu'un député demande la révision d'un cas. La chose se présente chaque jour en grand nombre.

Mr. Blackburn (Jonquière): Thank you.

The Chairman: Madam Pépin.

Madam Pépin: Lastly, I would like to know if, generally speaking, you are pleased with this program? What type of problems do you meet, and how do you intend to solve them? What are the worst difficulties you have come up against?

[*Text*]

• 1730

Mr. Best: Mr. Chairman, first of all, I would not want to say I am satisfied. As I have been trying to indicate over my appearances, this is a new and developing program, and until we have had more experience, I do not want to make an evaluation. I think we are on the right track. I think that with the help of all the persons concerned we will have a better performance a year from now than we are able to relate to you now, simply because there will be a factor of time.

There are some things that bother me. I want to be careful how I phrase this. I am concerned about, and I think the posts abroad would share this, although I will not speak for either Mr. McKay or Mr. Shaw, at some of the exaggerations that exist about the program, some of the pressures that are put, the lack of a desire on the part of some people who are pushing particular cases to look at all the factors in a balanced way, which is a problem that can only be handled in terms of the educative process and continually working with these people to try to do that.

I would like to see us, as an official, and I suppose I should not dare say this to a parliamentary committee, have more resources to move and push the program, because, obviously, the more you put in, the more you get out. On the other hand, I have to put that in the context of the current climate of restraint, which is necessary, and just, I guess, push as hard as I can within my prerogatives to get more resources and try to maximize the ones we have to the best. I think that is a problem we have in every particular program.

I think we are evolving into something that, I would say, in three to four years will be a very beneficial program to Canada. That is not suggesting it is not beneficial now.

I do not want to avoid the question, but I would rather not at this stage get too specific about problems, because I think we just do not have the kind of data that we are going to have; and when we will be able to analyse, we will certainly share it with this committee. But I think we are on the right track.

I am looking forward to some of the things that will come out of this committee's report. It may be helpful to us, not only in program terms, but in terms of having someone outside the program—and by outside, I mean not involved in the day-to-day administration—tell us where we are right and where we are wrong. I view that as being a healthy thing to happen.

But beyond that, I think this program will eventually prove its merit. It will always, as I said, be a problem of trying to maintain the balance between the legitimate bona fide businessman, entrepreneur, who wants to come to Canada and make a contribution, and persons who are simply using the fact that they have access to large amounts of money to use it as a way to get in when they probably would not otherwise. That is a balance that is very difficult to maintain.

I suppose, regrettably, there are times when we are wrong, but as I mentioned to Mr. Blackburn, there are appeal and redress processes. And when we are wrong, as I have said before, the Minister very quickly gets us on the right track in individual cases.

[*Translation*]

M. Best: Tout d'abord, monsieur le président, je ne voudrais pas dire que je suis satisfait. Comme j'ai essayé de l'expliquer dans mon témoignage, il s'agit là d'un tout nouveau programme, et tant que nous ne l'aurons pas davantage expérimenté, je ne voudrais pas l'évaluer. Je pense que nous sommes sur la bonne voie. Je pense qu'avec l'aide de tous les intéressés, notre performance sera meilleure dans un an que celle dont nous pouvons vous parler maintenant, car le temps aura joué.

Certains aspects me préoccupent. Je veux peser mes mots. Ce qui me préoccupe—et les missions à l'étranger partageront mon point de vue, bien que je ne parlerai ni au nom de M. McKay ni en celui de M. Shaw—ce sont certaines des exagérations du programme, certaines des pressions qui s'exercent, le manque de désir, de la part de ceux qui appuient certains cas, d'examiner tous les facteurs de façon judicieuse. Former les gens, travailler continuellement avec eux est la seule façon d'essayer de régler ce problème.

Je ne devrais peut-être pas dire cela à un comité parlementaire, mais j'aimerais que nous ayons plus de ressources pour appuyer le programme, car plus vous en mettez, plus vous en profitez. Je reconnais d'autre part que nous sommes en période de restrictions qui sont nécessaires, et que je dois faire tout mon possible, compte tenu de mes prérogatives, pour obtenir davantage de ressources et essayer de profiter au maximum de celles que nous avons déjà. Ce problème existe sans doute dans tous nos programmes.

Dans trois ou quatre ans, je pense que nous réussirons à avoir en place un programme très utile pour le Canada, ce qui ne veut pas dire qu'il ne l'est pas actuellement.

Je ne veux pas éviter la question, mais je ne voudrais pas parler de façon trop précise des problèmes à ce stade-ci, car nous manquons encore de données; lorsque nous pourrons analyser la situation, nous partagerons nos conclusions avec le Comité. Mais je pense que nous sommes sur la bonne voie.

Je suis impatient de voir quelles seront les recommandations du rapport du Comité. Elles pourront nous être utiles, non seulement par rapport au programme, mais parce que quelqu'un de l'extérieur—qui ne participe pas quotidiennement à l'administration—nous dira quels sont nos points forts et où nous sommes dans l'erreur. Je crois que c'est quelque chose de très utile.

En outre, nous verrons finalement quels sont les avantages du programme. Encore une fois, le problème sera toujours d'essayer de trouver un équilibre entre l'homme d'affaires, l'entrepreneur de bonne foi qui vient au Canada apporter sa contribution et des gens qui utilisent simplement le fait qu'ils ont accès à beaucoup d'argent pour l'utiliser comme moyen d'entrer ici, alors qu'ils ne le pourraient probablement pas autrement. Cet équilibre est très difficile à maintenir.

Je suppose qu'il y a malheureusement des fois où nous nous trompons, mais comme je l'ai dit à M. Blackburn, il existe des procédures d'appel et de réparation. Et lorsque nous nous trompons, comme je l'ai déjà dit, le ministre nous remet rapidement sur la bonne voie dans chacun des cas.

[*Texte*]

So I think, on that basis, I can say we are going in the right direction; and as we get more experience with it, I think it will be highly successful. But that is a promise I hope I do not have to eat subsequently.

Mme Pépin: On disait tout à l'heure que si un entrepreneur ne satisfait pas à toutes les conditions, après deux ans, on devra le renvoyer dans son pays d'origine.

Si on demande à un entrepreneur, surtout un entrepreneur qui est arrivé au pays avec un gros montant d'argent, de rentrer dans son pays d'origine avec sa famille, ne croyez-vous pas qu'il puisse alors avoir recours aux media d'information pour faire des pressions auprès du gouvernement afin de ne pas être renvoyé dans son pays? En fait, ne craignez-vous pas qu'il exerce une certaine forme de chantage? Avez-vous prévu ce genre de conclusion à votre programme? Avez-vous prévu une façon de régler une situation du genre?

Mr. Best: Mr. Chairman, without wishing in any way to sound facetious, that is a daily fact of life in the immigration business. Every case is potentially a case that is going to become a media case, where there is a refusal involved, or someone has been in Canada. Yes, we will have to live with it. The eventual decision will have to be made by the Minister concerned at a certain stage.

The key factor in this particular case is that in those cases where people are coming conditionally there was an agreement. It is the same, in my view, as any other business deal where you sign a contract—you do certain things; we do certain things. We will have done our part by admitting the person conditionally, and then it is incumbent upon them, unless there are some very, very good reasons or unforeseen things that have happened from the time the arrangement was made, that they should live up to their end of the bargain.

• 1735

I have detected that by and large many business people are not all that happy about the conditional thing. Particularly if you are leaving a particular country, you would rather go with the certitude that you are going to be staying on in a country rather than otherwise. Quite frankly, I have a sense that the people who are more interested in conditional aspects are those who are probably in the marginal category and who are going to require a good deal of watching.

I have not been in Hong Kong in the last year, but when I was there last, about a year ago, and in other posts I visited, there was a general feeling in the posts that the legitimate, bona fide businessman would rather develop his project, get it approved, come, settle down, and not have to worry or look over his shoulder to see if we are going to be looking at him in two years' time to send him back; and particularly in a place like Hong Kong, where political developments are taking place, if you are leaving, you want to leave with the assurance that you are going to some place where you are going to have some permanency.

So I think that is something we will always have to live with in that particular aspect. But there was a degree of demand for

[*Traduction*]

Sur cette base, je peux dire que nous sommes donc sur la bonne voie et avec plus d'expérience, nous obtiendrons de très grands succès. Mais c'est une promesse que j'espère pouvoir tenir plus tard.

Mrs. Pépin: We were saying earlier that if an entrepreneur does not meet all required conditions, after two years he will be sent back in his own country.

If we ask an entrepreneur, mostly one who came here with lots of money, to go back to his native country with his family, do you not think he might then use the medias in order to exercise pressures on the government so as not to be sent back to his country? In fact, are you not afraid he might exercise a certain form of blackmail, have you foreseen such a conclusion in your program? Have you found a way to solve such a situation?

M. Best: Monsieur le président, je ne veux nullement sembler facétieux, mais je dirai que c'est un aspect courant du secteur de l'immigration. Chaque cas risque d'être jeté en pâture aux médias, en cas de refus, ou si quelqu'un a déjà été au Canada. Nous devons vivre avec cela. Le ministre intéressé devra prendre éventuellement une décision, à un certain stade.

Le facteur essentiel à cet égard, c'est que dans les cas où les gens venaient sous certaines conditions, une entente avait été conclue. La situation est la même, selon moi, que toute autre transaction commerciale où l'on signe un contrat pour faire certaines choses. Nous avons joué notre rôle en admettant la personne sous certaines conditions, et ensuite, il lui incombe de respecter pour sa part les conditions du marché, à moins que des conditions tout à fait valables et exceptionnelles se soient présentées après que l'entente a été conclue.

J'ai remarqué qu'en général, les gens d'affaires n'étaient pas particulièrement contents de cette disposition conditionnelle. Lorsque vous quittez un pays donné, vous préférez partir avec la certitude que vous allez pouvoir rester dans votre nouveau pays. Franchement, j'ai l'impression que la clause conditionnelle intéresse davantage les cas marginaux, qu'il faudra surveiller de très près.

Je ne suis pas allé à Hong Kong l'an dernier, mais lors de ma dernière visite, il y a environ un an, j'ai pu voir, comme d'ailleurs dans les autres missions que j'ai visitées, que de l'avis général le vrai homme d'affaires de bonne foi, préfère préparer son projet, le faire approuver, venir, s'installer, sans voir à s'inquiéter de pouvoir être renvoyé dans son pays d'origine au bout de deux ans; surtout dans un pays comme Hong Kong, en raison des événements politiques, lorsque vous vous en allez, vous voulez être sûr d'aller quelque part où vous pourrez vous installer de façon définitive.

Je pense donc que nous devrons nous habituer à cet aspect. Il y a eu une certaine demande en ce sens, et en essayant d'y

[*Text*]

that particular aspect, and in trying to be accommodating we moved into that particular area.

But yes, I think it will be a problem. It may be a little higher a profile than some immigration cases, but I do not think it will be in percentage terms any greater than the problem we have now. I think if you follow the newspapers there is hardly a day there is not some immigration case or other that is being publicized and we are accused of moving somebody out and under certain circumstances.

The Chairman: I have a series of short questions that I would like to get on the record.

Mr. Best: I take the hint, sir; I will give you a series of short answers.

The Chairman: Somebody who comes in on a provisional visa or as a landed immigrant prior to citizenship being granted: if they have provided false information in the interview or on the form, are they deportable? Is the process sufficiently strong to rescind that initial decision?

Mr. Best: They certainly are if the false information is of significant seriousness. It is a judgment call. If it were a matter, for example, of subsequently finding out that every document they presented was forged and altered or they had changed their identity or something like that, we would probably move very quickly.

The Chairman: If they kept a criminal record that they had hidden from . . .

Mr. Best: Precisely; there is provision for that, yes—up to the point of citizenship. I should emphasize, though, that if we were to move to have them, through the adjudication process, ordered deported, and the person is a permanent resident, they have the right of appeal to the Immigration Appeal Board, and as you know, that is a court of record and it would make the decision. It does have, I think, what is referred to as "equitable jurisdiction", to decide that even though the person did this, given the circumstances and the fact of the length of time they have been in Canada, etc., they . . .

The Chairman: Thank you. Who pays for the health check?

Mr. Best: The individual pays.

The Chairman: Who pays for the security clearance and the information check?

Mr. Best: That is inherent in the fact that it is done by officers of the Government of Canada. There is no charge for that at the moment.

The Chairman: Here you mention that there is a budgetary implication for a Dunn and Bradstreet check, for instance, and we pay that, not the person applying.

Mr. Best: Yes, that is right.

Mr. McKay: On a Dunn and Bradstreet we pay for it. On a security check or a criminal check, normally it is done through the liaison officer at the post, who has a deal with the local

[*Translation*]

répondre, nous nous sommes engagés dans une certaine direction.

Mais effectivement, je pense que cela posera des problèmes. Ces cas-là attireront peut-être davantage l'attention que certains autres, mais je ne pense pas que nous ayons davantage de problèmes, en pourcentage, qu'actuellement. Il se passe rarement un jour sans que les journaux fassent état d'un cas d'immigration ou autre, et sans qu'on nous accuse de maltraiter quelqu'un dans certaines circonstances.

Le président: J'ai plusieurs questions brèves que je voudrais vous poser.

M. Best: Je comprends l'allusion, monsieur; je vous donnerai une série de réponses brèves.

Le président: Prenons le cas d'une personne qui arrive au pays avec un visa conditionnel ou un visa d'immigrant permanent, avant de recevoir la citoyenneté: si, au cours de l'entrevue ou dans la demande, la personne a donné de faux renseignements, peut-elle être déportée? Le processus est-il suffisamment strict pour permettre l'annulation de la décision initiale?

M. Best: Certainement, si les faux renseignements sont graves. C'est une question d'appréciation. Si, par exemple, nous devions nous apercevoir que tous les documents étaient des faux ou avaient été falsifiés, ou si le candidat avait donné une fausse identité, ou quelque chose de ce genre, nous prendrions sans doute très rapidement des mesures.

Le président: S'ils avaient un casier judiciaire, qu'ils n'ont pas mentionné . . .

M. Best: Exactement, il y a des dispositions pour ces cas-là, jusqu'au moment de l'obtention de la citoyenneté. Je dois cependant souligner que si nous décidions de demander la déportation, par le processus d'arbitrage, dans le cas d'un résident permanent, l'immigrant a le droit de faire appel à la Commission d'appel de l'immigration qui, comme vous le savez, est une cour d'archives, et c'est la Commission qui prendrait la décision. Elle a ce qu'on appelle, je crois, compétence dans le domaine de l'*Equity*, et peut décider qu'en dépit des actes d'une personne, étant donné les circonstances, la durée de son séjour au Canada, etc., cette personne . . .

Le président: Merci. Qui paie pour l'examen médical?

M. Best: Le candidat.

Le président: Qui paie pour l'enquête de sécurité et la vérification des renseignements?

M. Best: Comme ces enquêtes sont faites par des agents du gouvernement du Canada, elles sont gratuites.

Le président: Vous avez dit que les enquêtes Dunn et Bradstreet ont une incidence sur votre budget, par exemple, et c'est nous payons, pas le candidat.

M. Best: Oui, c'est exact.

M. McKay: Nous payons les frais d'enquête Dunn et Bradstreet. Les enquêtes de sécurité ou les enquêtes criminelles sont habituellement faites par l'agent de liaison de la mission,

[*Texte*]

police. He has access to their records. There is no fee. In some posts, however, we require a police certificate; and in some posts, such as Hong Kong, the immigrant has to pay the police to get the police certificate.

The Chairman: In the experience of Mr. McKay and Mr. Shaw in particular, if there were to be a fee there would be income which might increase the resources. We have had a lot of testimony about the shortage of resources and the need for more resources. I would like their judgment, out of their experience in posts abroad with entrepreneurs, whether or not a a reasonable fee would be a barrier to the application for people in this specific category. If they were to get faster service, better service, out of the system by presenting a fee, do you think that would be a barrier to entrepreneurial applications?

Mr. Shaw: It depends. What do you consider to be a reasonable fee? Are you talking $5,000, $10,000?

The Chairman: Probably less. Are they the kind of people who would prefer to have the Dunn and Bradstreet and all of this done quickly and efficiently with good people and they would be willing to pay a fee for that service? Is that the kind of people we are dealing with here, or not?

Mr. Best: I would like to clarify one thing, Mr. Chairman. As you know, in the statement on I think it was November 24 it was indicated that we would be moving to charging for immigration processing. We are well advanced on that. I am now awaiting certain tentative decisions from my Minister so we can move it into the Cabinet system. But I think I have to say to you that the fees that are under consideration are not total recovery. In fact, there is a legal barrier, as I understand it, in the Financial Administration Act from doing that at the present time. We want to establish a fee for the costs. This would help offset some of the costs of processing. I would imagine over time that will do away with the normal increase. But the fees that are under consideration are applied to all individuals, for certain processes under the Immigration Act leading to the granting of . . .

• 1740

The Chairman: All right. I want the judgment of people who have served abroad as to whether that would be . . .

Mr. Shaw: I think it would depend, Mr. Chairman, on where the individual came from. Certainly, as far as Hong Kong immigration is concerned, there would probably be no objection at all.

But if you had an entrepreneur coming out of East Africa, who had maybe only $50,000, but who had a very good proposal—it was valid, it was acceptable. That is a substantial proportion of what that man has, but I do not think it would be acceptable. I think to make such a proposal operational, you would have to make it universal. I do not think you could discriminate.

The Chairman: Okay. Thanks for the judgment.

[*Traduction*]

qui a une entente avec la police locale. Il a accès à leurs dossiers. Il n'y a aucuns frais. Dans certaines missions, cependant, nous exigeons un certificat de la police; et dans certains endroits, comme à Hong Kong, l'immigrant doit payer la police pour obtenir un certificat.

Le président: Je voudrais savoir ce que pensent MM. McKay et Shaw en particulier, d'après leur expérience, de la possibilité d'exiger des frais qui produiraient un revenu et pourraient augmenter les ressources. Nous avons beaucoup entendu parler du manque de ressources et de la nécessité de les accroître. Je voudrais savoir si, à leur avis, d'après leur expérience à l'étranger avec les entrepreneurs, l'imposition d'un droit raisonnable constituerait un obstacle à la candidature dans cette catégorie en particulier. Si les candidats pouvaient être servis plus rapidement, et mieux, en payant un droit, pensez-vous que cela constituerait un obstacle aux candidatures d'entrepreneurs?

M. Shaw: Cela dépend. Qu'est-ce qu'un droit raisonnable, d'après vous? Est-ce 5,000$, 10,000$?

Le président: Probablement moins. Ces gens-là préféreraient-ils voir le Dunn et Bradstreet et toutes les autres procédures complétés rapidement et avec efficacité par un personnel compétent et seraient-ils prêts pour cela à payer? Traitons-nous avec ce genre de clients-là ou non?

M. Best: Je voudrais préciser une chose, monsieur le président. Comme vous le savez, la déclaration du 24 novembre, je crois, indiquait que nous avions l'intention d'imposer un droit pour le processus d'immigration. Le projet est déjà très avancé, et j'attends maintenant la décision préliminaire du ministre, afin de le présenter au Cabinet. Mais je dois vous prévenir que les droits prévus ne couvrent pas tous les frais. En fait, si je comprends bien, cela n'est pas possible actuellement, en raison d'une disposition de la Loi sur l'administration financière. Nous voulons instituer un droit. Cela permettrait de récupérer une partie des frais de traitement. Je pense qu'avec le temps, ils seraient entièrement résorbés par les augmentations normales. Mais les droits à l'étude actuellement s'appliquent à tous, pour certaines procédures prévues aux termes de la Loi sur l'immigration, en vue d'obtenir . . .

Le président: Très bien. Je voudrais avoir l'avis des gens qui ont travaillé à l'étranger, pour savoir si cela . . .

M. Shaw: Je pense que cela dépend, monsieur le président, du lieu d'origine du candidat. A Hong Kong, je pense qu'il n'y aurait probablement aucune objection.

Mais dans le cas d'un entrepreneur originaire de l'Afrique orientale, qui ne dispose peut-être que de 50,000$, mais qui a une très bonne proposition, tout à fait valable, et acceptable, cela représente une part importante de son avoir, et je ne pense pas que ce serait acceptable. Je pense qu'une telle proposition pour pouvoir fonctionner doit être universelle. Je ne pense pas que l'on puisse faire de la discrimination.

Le président: Très bien. Je vous remercie de votre avis.

[*Text*]

In the regulations provinces are supposed to approve within 30 days. Are they doing that or is there a hold-up anywhere?

Mr. Best: That is not a regulation.

The Chairman: That is in your manual then. They are supposed to approve within 30 days. Is there a hold-up there or are they doing it?

Mr. McKay: That is very hard to say. They say they are doing it. The posts that do not want to get into trouble with the province, because they have enough problems already, say they are doing it. I do not think they are doing it.

The Chairman: You do not think they are doing it.

Mr. Best: Without being specific, my information is that some are better than others.

Mr. Shaw: I think it would depend on how many referrals a province gets . . .

Mr. Best: Yes.

Mr. Shaw: —and the reference and resource level that province has to handle this particular component.

The Chairman: Have you considered the health and security check before the interview, so that the absolute preconditions are there before the post time is taken up and so on? Is that in place anywhere in any post abroad?

Mr. Shaw: The security check depends on the post. The security check in most cases is done before the interview. It is done certainly before the final selection interview. There could be a preliminary interview.

Mr. McKay: The application and its paper are screened, to see if the man has the minimum requirements. When it is decided he has, it is usually sent right then for the background check. Usually the medical is not handed out until the interview, because the man has not yet been approved and we are asking him to pay money. We want to make sure he agrees to making this commitment before we do anything.

The Chairman: There is a certain percentage refused on the basis of the medical.

Mr. Best: Oh, yes.

Mr. McKay: Especially on the basis of the interview.

The Chairman: You have gone through the expenditure of funds, in terms of time and so on.

Mr. Best: If a person is going to be asked to do the medical, it is because he has got over at least a number of the preliminary hurdles. In some countries the cost for medicals is very expensive.

From time to time—I am sure Mr. McKay and Mr. Shaw will agree—I see cases where, because of the urgency, the individual is told one of the ways of expediting it is to have the medical done at a very early part of the process. However, they must clearly understand that does not mean it is a guarantee.

[*Translation*]

D'après les règlements, les provinces sont censées donner leur approbation dans les 30 jours. Le font-elles, ou y a-t-il des retards dans certains cas?

M. Best: Ce n'est pas un règlement.

Le président: C'est prévu dans votre manuel alors. Elles sont censées approuver dans les 30 jours. Le font-elles, ou y a-t-il des retards?

M. McKay: C'est très difficile à dire. Elles disent qu'elles le font. Les missions ne veulent pas avoir d'histoires avec les provinces, elles ont bien assez d'ennuis déjà. Les provinces disent qu'elles le font, je ne pense pas que ce soit le cas.

Le président: Vous ne pensez pas que ce soit le cas.

M. Best: Sans vouloir citer de noms, il semble que certaines soient plus rapides que d'autres.

M. Shaw: Je pense que cela dépend du nombre de cas que reçoit la province . . .

M. Best: Oui.

M. Shaw: . . . et des ressources dont dispose cette province pour traiter ce genre de cas.

Le président: Avez-vous songé à faire l'examen médical et l'enquête de sécurité avant l'entrevue, afin d'avoir déjà la réponse aux conditions essentielles avant de mobiliser les ressources de la mission, etc.? Cela se fait-il quelque part, à l'étranger?

M. Shaw: L'enquête de sécurité dépend de la mission. Elle est faite avant l'entrevue, dans la plupart des cas, et certainement toujours avant l'entrevue finale. Il peut y avoir une entrevue préliminaire.

M. McKay: La demande et le document annexe sont étudiés pour voir si le candidat répond aux critères de base. Le cas échéant, la demande est habituellement envoyée directement au Service de sécurité. Habituellement, l'examen médical n'a lieu qu'après l'entrevue, car la personne n'a pas encore été approuvée, et nous lui demandons de payer un certain montant. Nous devons nous assurer que le candidat est prêt à s'engager, avant d'agir.

Le président: Il y a un certain nombre de candidatures refusées à la suite de l'examen médical.

M. Best: Oui.

M. McKay: Surtout à la suite de l'entrevue.

Le président: Vous avez étudié les fonds de dépenses, en fonction du temps, et ainsi de suite.

M. Best: Si on demande au candidat de passer l'examen médical, c'est qu'il a déjà surmonté au moins les premiers obstacles. Dans certains pays, l'examen médical coûte très cher.

Dans certains cas—MM. McKay et Shaw pourront confirmer, j'en suis sûr—étant donné l'urgence de la situation, on prévient le candidat qu'il peut accélérer le processus s'il passe l'examen médical dès le début. Toutefois, il doit bien comprendre que cela ne garantit rien. Il le fait à ses propres

[*Texte*]

It is their own-risk medical sort of thing. It is done in specific cases, where required. That provision is there.

If an entrepreneur were to say to us, I have to get this moved very quickly, then that could be done in that particular case.

The Chairman: Mr. Witer keeps trying to say something.

Mr. Witer: I have just a couple of things, if you do not mind.

There is some discussion about fees being charged. Would that include the refugee status in immigration or would that be excluded?

Mr. Best: I hope I am not getting into trouble here, Mr. Chairman, when I say this . . .

The Chairman: When we get to our main estimates, the whole business of recovery fees and the policy around it . . . The Minister should really be responsible for that.

Mr. Best: I can protect that, if you have no objection. Our proposal, which has not been approved by the Minister, is that refugees, for obvious reasons, will be excluded from any charges whatsoever.

Mr. Witer: Right. I have just one other quick question regarding the health check.

I understand in Asia all of the health applications have to go to Hong Kong for approval by a Canadian doctor, whether they are from Japan or Korea or wherever. Apparently, this adds to the time of approving visa applications.

First of all, is this accurate? Secondly, is there any way this could be amended or changed so that we could speed up the process in legitimate cases of these applications?

Mr. McKay: The reason is there is not the volume in Japan or in Korea to station a Health and Welfare doctor in the country. Health and Welfare very jealously guard their privilege of reviewing. They frequently far-roster doctors for indiscretions, let us say.

• 1745

In Korea the system is that—and we have this with the Heal the Children, these heart patients—the medicals are done by telex. They are sent by courier; they are done by telex. They could be done in a couple of days if it is necessary. There is not really a problem. There have been some problems, but not in time really; it is more of an apparent problem than a real problem.

Mr. Best: The real problem with medical hold-ups, from what I see in reviewing cases, is that there is a difference of opinion as to whether the person is or is not medically inadmissible, and that is where the hold-ups take place—where the person is medically inadmissible, particularly where tuberculosis is concerned, which is highly endemic in that part of the world. It is a very difficult problem, and we have very high health standards in Canada.

[*Traduction*]

risques, pour ainsi dire. Cela se fait dans certains cas particuliers, si nécessaire. La possibilité existe.

Si un entrepreneur nous dit qu'il doit agir rapidement, nous pouvons procéder de cette façon.

Le président: Monsieur Witer essaie d'intervenir.

M. Witer: Si vous le permettez, j'aurais un ou deux points à soulever.

On a parlé de la possibilité d'imposer des droits. Est-ce que cela s'appliquerait également aux réfugiés?

M. Best: J'espère que je ne m'attirerai pas d'ennuis, monsieur le président, en disant . . .

Le président: Lorsque nous parlerons des prévisions budgétaires, de toute la question du recouvrement des frais et de la politique connexe . . . En fait, cela relève vraiment du ministre.

M. Best: Je peux répondre, si vous le permettez. Notre proposition, que le ministre n'a pas encore approuvée, prévoit, pour des raisons évidentes, d'exempter totalement les réfugiés.

M. Witer: Bien. J'ai une autre question, à propos de la visite médicale.

Il semble qu'en Asie, toutes les demandes médicales doivent passer par Hong Kong, et être approuvées par un docteur canadien, qu'elles proviennent du Japon, de la Corée ou de n'importe où. Apparemment, cela prolonge le délai de traitement des visas.

Tout d'abord, est-ce que mes renseignements sont exacts? Deuxièmement, est-ce que cela pourrait être modifié afin d'accélérer le processus, dans les cas de bonne foi?

M. McKay: Il n'y a pas, au Japon ou en Corée, un volume suffisant de demandes pour justifier la présence d'un médecin de Santé et de Bien-être. Santé et Bien-être protège très jalousement son droit d'examen.

En Corée . . . et cela arrive avec la fondation *Heal the Children*, les malades cardiaques . . . les examens médicaux sont faits par télex. On les envoie par courrier, et ils sont faits par télex. Cela peut se faire en quelques jours, si nécessaire. Cela ne pose pas vraiment de problème. Nous avons eu des difficultés parfois, mais pas vraiment en raison des délais; le problème est davantage apparent que réel.

M. Best: À en juger d'après les cas qui me sont référés, la véritable raison des délais dans l'examen médical, c'est la divergence d'opinions quant à l'admissibilité du candidat; il y a des retards, lorsque la personne ne répond pas aux critères médicaux, surtout en cas de tuberculose, qui est endémique dans cette région du monde. La situation est très difficile, et le Canada a des critères médicaux très stricts.

[*Text*]

Mr. McKay: In a place like Korea, where everything is done by connections, the pressure on a doctor would be tremendous to pass everybody because he would know somebody who knew that guy somewhere—who went to school with him or worked in the same factory or did something. It would be an impossible situation.

The Chairman: Thank you. Mrs. Pépin.

Mme Pépin: On commence un nouveau programme et, évidemment, vous vous efforcez de le rendre très efficace. Là, on a touché deux petits points délicats. Pour ne pas que les gens attendent trop longtemps avant d'avoir leur visa d'entrée au pays, il y aurait peut-être lieu d'apporter des améliorations en ce qui concerne l'examen médical, et également en ce qui concerne l'autorisation des provinces en ce qui a trait à certains entrepreneurs qui veulent s'établir. Alors, au départ, déjà, on peut songer à améliorer deux petits points. En signalant cela, je veux simplement dire qu'une des difficultés qu'il semble y avoir en immigration tient au fait que les gens doivent attendre, souvent plusieurs mois et parfois même des années. Donc, vous commencez un nouveau programme, et on est conscient de deux imperfections, de deux choses qui pourraient être améliorées. Pensez-vous que vous pouvez améliorer cela avant d'avoir toutes vos données dans l'ordinateur, afin qu'il n'y ait pas de problème, au moins en ce qui concerne ces deux choses, pour qu'il n'y ait pas de *backlog* à la fin?

Mr. Best: First of all, I do not think the medical problem is the problem that has been put forward. Usually the basic reason for medical delays is that the person does not pass, and I think you would have to accept that as a fact of life.

Mme Pépin: Oui, bien sûr. Je ne veux pas de débat. Je veux simplement savoir si cela peut être amélioré ou pas. C'est tout ce que je veux savoir.

Mr. Best: I would simply put it to you this way: processing is dependent on the volume and the level of resource available to handle the volume. If you increase those, then you improve the time delay—in some cases, but in some countries there are problems because we have to deal with other officials and other countries. Background checks, for example, can take much longer in some countries than in others.

Mrs. Pépin: I think you are doing a super job, but you never answer the questions.

Mr. Best: Perhaps it is because the questions are a little difficult to answer, Mr. Chairman.

Mrs. Pépin: Never. No, he always goes *glouglou*.

The Chairman: There was a strong sense from previous witnesses that the document called "Employment Levels" conditioned the attitudes in posts abroad, and when you have a declining trend in projected levels that affected the behaviour of officers abroad, and that one of the reasons why we never quite meet levels and we always fall below is because there is a psychological impact of that levels document on officers abroad.

Could I have Mr. Shaw and Mr. McKay respond to that?

[*Translation*]

M. McKay: Dans un pays comme la Corée, où il faut avoir des relations pour obtenir quelque chose, les médecins pourraient être soumis à de fortes pressions, parce qu'ils connaissent quelqu'un, qui connaît quelqu'un qui connaît le candidat, qui est allé à l'école avec lui, ou qui travaillait dans la même usine, ou quelque chose de ce genre. La situation serait inextricable.

Le président: Merci. Madame Pépin.

Mrs. Pépin: You are launching a new program and obviously, you try to make it very efficient. We have touched upon two very delicate subjects. To avoid undue delays before the delivery of visas, it may be advisable to make some changes in order to improve the health check-up process, as well as the area of approval by provinces on visas to entrepreneurs. So already, we can think of ways to improve these two aspects. By that I mean, that one of the problems with the immigration process seems to be the fact that people must often wait several months and sometimes even years. So, you are starting a new program, and you are aware of two weaknesses, of two areas which could be improved. Do you think that you will be able to improve them before everything is on computer, so as to avoid problems, at least in those two areas, to avoid backlogs in the end?

M. Best: Tout d'abord, je ne pense pas que la difficulté au niveau de l'examen médical soit telle qu'on l'a présentée. Habituellement, il y a retard parce que la personne n'est pas admissible, et je pense qu'il faut accepter ce fait.

Mrs. Pépin: Yes, of course. I do not want to start a discussion. I simply want to know if that can be improved or not. That is all I want to know.

M. Best: Eh bien, voilà: le traitement dépend du nombre de demandes et des ressources disponibles. Si l'on augmente les ressources, on raccourcit les délais, dans certains cas; mais dans certains pays, le problème vient du fait que nous devons traiter avec les fonctionnaires d'autres pays. Les enquêtes sur le passé du candidat, par exemple, prennent beaucoup plus longtemps dans certains pays que dans d'autres.

Mme Pépin: Je trouve que vous faites un excellent travail, mais vous ne répondez jamais aux questions.

M. Best: C'est peut-être parce que les questions sont un peu difficiles, monsieur le président.

Mme Pépin: Jamais. Non, il fait toujours *glouglou*.

Le président: Les témoins précédents nous ont donné la très ferme impression que le document intitulé «Niveaux d'emploi» a influencé l'attitude des fonctionnaires en poste à l'étranger; la baisse prévue des niveaux d'emploi a eu une influence sur le comportement des agents à l'étranger, et c'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons jamais tout à fait atteint les niveaux.

Pourrais-je avoir l'avis de MM. Shaw et McKay à ce sujet?

[*Texte*]

Mr. Shaw: My personal reaction to this is that the levels numbers had been repeatedly set too high in relation to the ability to attract immigrants. For instance, I think the levels numbers did not take into consideration the economic situation in the country and levels were set too high two years ago to attract the family class. People did not have the money to sponsor the families; therefore they did not come into the country. The levels fell. I think the levels numbers in the future have to be more in relation to the real type of situation that exists.

The Chairman: That is an interesting statement.

Mr. McKay, do you have anything you would want to add?

Mr. McKay: Yes. I would basically agree on that, except I think that as the levels fall there is a certain hiatus before our staff are reduced and you find staff filling the time available and it becomes more and more bureaucratic. Then when you get back up again, there are new procedures in place that are barriers to doing it fast again.

• 1750

The Chairman: Things move faster.

A la prochaine réunion, nous entendrons le sous-ministre adjoint du ministère de l'Immigration du gouvernement du Québec, ce sera le 7 mars 1985.

La séance est levée.

[*Traduction*]

M. Shaw: Personnellement, je pense que les niveaux sont toujours trop élevés par rapport à notre capacité à attirer des immigrants. Par exemple, j'estime que les niveaux ne tiennent pas compte de la situation économique du pays, et il y a deux ans, on a fixé des niveaux trop élevés afin d'attirer les immigrants de la catégorie de la famille. Les gens n'avaient pas les moyens de parrainer leurs parents; par conséquent, ils ne sont pas venus. Les niveaux ont chuté. Je pense qu'à l'avenir les niveaux devront davantage tenir compte de la situation.

Le président: C'est une remarque intéressante.

Monsieur McKay, désirez-vous ajouter quelque chose?

M. McKay: Oui. Je suis essentiellement d'accord avec cette déclaration, mais je pense que, lorsque les niveaux diminuent, il se passe toujours un certain temps avant que l'on réduise le personnel; les employés essaient alors de passer le temps, et le système se bureaucratise de plus en plus. Par la suite, lorsque les chiffres remontent, les nouvelles procédures mises en place empêchent d'accélérer les travaux.

Le président: Les choses vont vite en effet.

At the next meeting we shall hear the Assistant Deputy Minister for Immigration in the Quebec government on March 7, 1985.

The meeting is adjourned.

Canada Post / Postes Canada
Book rate / Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Employment and Immigration:

J. Cal Best, Executive Director, Immigration;

W. Kirk Bell, Director General, Policy and Program Development, Immigration;

Maurice Brush, Chairman, Legislative Review Committee, Immigration.

From the Department of External Affairs:

C.M. Shaw, Director, Immigration Affairs Division, Immigration and Social Affairs Bureau;

Kay D. McKay, Director, East Asia Program Division, East Asia Bureau.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

J. Cal Best, directeur exécutif, Immigration;

W. Kirk Bell, directeur général, Direction de l'élaboration de la politique et du programme;

Maurice Brush, président, Comité d'étude de la législation, Immigration.

Du ministère des Affaires extérieurs:

C.M. Shaw, directeur, Direction des affaires de l'immigration, Bureau de l'immigration et des affaires sociales;

Kay D. McKay, directeur, Direction des programmes de l'Asie de l'Est, Bureau de l'Asie de l'Est.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

6

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 14

Thursday, March 7, 1985
Tuesday, March 12, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 14

Le jeudi 7 mars 1985
Le mardi 12 mars 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84 Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, ENTREPRENEURIAL PROGRAM

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS

Amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

CANADIANA
APR 1985
University of Toronto

25153—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, MPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Wednesday, March 6, 1985:
Dan Heap replaced John Rodriguez.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement

Le mercredi 6 mars 1985:
Dan Heap remplace John Rodriguez.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Pursuant to Standing Order 46(4) the following paper was deemed referred to the Committee:

Monday, November 19, 1984

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984. Sessional Paper No. 331-1/146.

ORDRE DE RENVOI

Conformément aux dispositions de l'article 46(4) du Règlement, le document suivant était réputé déféré au Comité:

Le lundi 19 novembre 1984

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984. Document parlementaire nº 331-1/146.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 7, 1985
(15)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:40 o'clock a.m. this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Gilbert Chartrand, Terry Clifford, Léo Duguay, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Alternates present: Fernand Jourdenais, Shirley Martin.

Other Member present: George Baker.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers.

The Committee resumed consideration of the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*), and the amendments to the Immigration Regulations 1978 (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 5, 1985, Issue No. 13*).

The Chairman made a statement.

On motion of Fernand Jourdenais, it was agreed,—That the Committee do now proceed *in camera*.

At 11:02 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MARCH 12, 1985
(16)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 11:04 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Terry Clifford, Vincent Dantzer, Léo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes and John Oostrom.

Alternates present: Dan Heap, Shirley Martin, Lucie Pépin and Allan Pietz.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers.

Witness: *From the Ministry of Industry and Trade, Government of Ontario*: Jim Carrick, Manager, Small Business Operations Division.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); and resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983 relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-486. (*See Minutes of Proceedings of Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*); and commenced consideration of the Report to Parliament on Future Immigration Levels,

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 7 MARS 1985
(15)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 9 h 40, sous la présidence de Jim Hawkes, (*président*.)

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Gilbert Chartrand, Terry Clifford, Léo Duguay, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Fernand Jourdenais, Shirley Martin.

Autre député présent: George Baker.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, chargés de recherche.

Le Comité reprend l'étude du rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*), ainsi que l'étude des amendements apportés au Règlement sur l'immigration de 1978 (*Voir Procès-verbaux du mardi 5 mars 1985, fascicule nº 13*).

Le président fait une déclaration.

Sur motion de Fernand Jourdenais, il est convenu,—Que le Comité siège à huis clos.

A 11 h 02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 12 MARS 1985
(16)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 11 h 04, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*.)

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Terry Clifford, Vincent Dantzer, Léo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes, John Oostrom.

Substituts présents: Dan Heap, Shirley Martin, Lucie Pépin, Allan Pietz.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, chargés de recherche.

Témoin: *Du ministère de l'Industrie et du Commerce du gouvernement de l'Ontario*: Jim Carrick.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux amendements apportés au Règlement sur l'immigration de 1978 et entrés en vigueur le 17 octobre 1983 en vertu du décret en conseil P.C. 1978-486 (*voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); ainsi que l'étude du rapport sur les futurs quotas d'immigration, rédigé à l'inten-

dated November 1984—Sessional Paper No. 331-1/146 (*deemed referred on Monday, November 19, 1984*).

On motion of Léo Duguay, it was agreed,—That Supplementary Estimates (C), 1984-1985, pertaining to Employment and Immigration votes 5c, 20c and 25c, be considered with the Main Estimates, 1985-1986, on Tuesday, March 19, 1985 at 3:30 p.m.

Jim Carrick made a statement and answered questions.

At 1:28 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

tion du Parlement en novembre 1984—Document parlementaire 331-1/146 (*tenu pour déféré le lundi 19 novembre 1984*).

Sur motion de Léo Duguay, il est convenu,—Que les crédits 5c, 20c et 25c, inscrits sous la rubrique de l'Emploi et de l'Immigration dans le Budget des dépenses supplémentaire (C), soient étudiés en même temps que le Budget des dépenses principal de 1985-1986, soit le mardi 19 mars 1985, à 15 h 30.

Jim Carrick fait une déclaration et répond aux questions.

A 13 h 28, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, March 7, 1985

• 0944

The Chairman: Order, please.

Thank you all for coming. We do have a formal quorum.

The first thing your chairman wants to do is bring to your attention the fact that Mr. Vigneau, the Assistant Deputy Minister of Immigration for the Government of Quebec, is not with us this morning. He phoned the clerk early yesterday and then spoke further to his Minister later in the day and about suppertime confirmed the fact that the Minister of Immigration for the province would prefer to respond to our request in writing at this time rather than have the deputy appear before us.

• 0945

So Mr. Vigneau asked for permission to be excused from coming this morning, and that is where we sit. We can expect a written response from the Government of Quebec on their experience with entrepreneurial immigration and somewhat more broadly with immigration generally. The clerk has every indication that once the brief is prepared it will be possible to have the witness. But they felt it would be better to do it in writing first and then appear before the committee. That may mean or it may not mean that we in fact get not only the deputy but also the Minister at that point.

So that is the situation. Are there questions?

Mr. Allmand: Maybe the chairman could suggest to Mr. Mulroney to bring that to the attention of Mr. Levesque tomorrow. They could clarify the policy of the Quebec government on having their people appear before parliamentary committees.

The deputy must have accepted himself and then the Minister found out and told him not to come.

The Chairman: But the discrepancy, Mr. Allmand, may have been caused by us, at least in part. When we initially decided to do this and when we had the advice from the federal officials that it would be worth while to talk to provincial officials, the clerk contacted the provincial officials by telephone and asked them if they would be willing, and the Province of Quebec and the Province of Ontario agreed to appear before us simply on the administrative side: how it works, exactly what happens when they get an application, and so on; not the policy side.

In the meantime your chairman sent a letter to all provincial Ministers informing them of the fact that the committee was engaged in this kind of inquiry and offering them the opportunity to send us written information about the entrepreneurial program and immigration generally and that we would be

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 7 mars 1985

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Merci à tous d'être venus. Nous avons le quorum.

J'aimerais d'abord annoncer que M. Vigneau, sous-ministre adjoint de l'Immigration au Gouvernement du Québec, n'est pas ici ce matin. Il a téléphoné à notre greffier, dans le début de la journée d'hier, puis a parlé à son propre ministre un peu plus tard, pour enfin nous confirmer vers l'heure du dîner que le ministre de l'Immigration de sa province préférerait répondre à notre invitation par écrit pour le moment, au lieu de laisser comparaître son sous-ministre.

M. Vigneau nous a donc demandé de l'excuser ce matin; voilà où nous en sommes. Nous pouvons donc nous attendre à recevoir une communication écrite du gouvernement du Québec, dans laquelle il nous parlera du programme en faveur des entrepreneurs et de l'immigration de façon plus générale. Selon les informations recueillies par notre greffier, dès que ce mémoire sera prêt nous pourrons procéder à l'audition du témoin. Mais du côté du Québec on a préféré nous envoyer d'abord une réponse écrite avant de comparaître devant le Comité. Cela signifie peut-être, mais ce n'est pas certain, que nous pourrons entendre non seulement le sous-ministre mais également le ministre lui-même.

Voilà où nous en sommes; avez-vous des questions à poser?

M. Allmand: Notre président pourrait donc peut-être souffler à M. Mulroney d'en parler à M. Lévesque. Ce serait l'occasion de savoir exactement quelle politique le gouvernement du Québec entend suivre à l'égard des comités parlementaires fédéraux.

Il semble que le sous-ministre ait d'abord accepté l'invitation, que le ministre ait ensuite été averti et lui ait demandé de ne pas se présenter au Comité.

Le président: Mais, monsieur Allmand, nous sommes peut-être également responsables de ce contretemps, du moins en partie. Lorsque à l'origine nous avons décidé de suivre le conseil des fonctionnaires fédéraux et d'inviter certains de leurs homologues provinciaux, notre greffier a contacté ces messieurs par téléphone, et le Québec aussi bien que l'Ontario ont donné leur accord pour nous fournir un certain nombre de renseignements sur la procédure administrative: comment exactement les choses se passent lorsqu'ils reçoivent une demande etc.; il n'a pas été question d'abord d'aspect politique.

Entre-temps votre président a fait parvenir une lettre à tous les ministres provinciaux les informant des intentions du Comité, leur proposant en même temps de nous envoyer des communications écrites sur le programme en faveur des entrepreneurs et, de façon générale, les questions d'immigra-

[*Texte*]

interested in hearing their views. I think that letter arrived on the Minister's desk either yesterday or the day before. So it was a formal request from the chairman of the committee on a somewhat broader issue, and I think on that basis they felt it would be better to prepare the written submission first before appearing. If we had done it a month ago, I do not think this would have happened. It has been partly the rush with which we have started into it that has caused it.

Mr. Allmand: Do you expect any problem with the Ontario people?

The Chairman: I could turn that over to the clerk. I do not think so. Mr. Carrick has confirmed his attendance.

Mr. Allmand: Very good.

The Chairman: We really have two choices at this point. We can simply adjourn, but my own preference would be for a motion to move in camera without transcription, but to keep the translation, and just have a brief discussion about where we have been and where we are going, so we could just discuss informally the work of the committee and what we think we might want to accomplish in the weeks ahead. But I think that might be better done in camera. We could be a little freer and franker with some ideas. We also save some money if we do not transcribe that total conversation.

Mr. Allmand: I would be willing to do that, with the understanding that... Mrs. Pépin is away today, but her assistant is here and if we discuss matters relating to immigration I would like to have her assistant with me.

The Chairman: My own sense is that any time we move into camera on the preparation of a report it is useful for members' staff to maybe even move to the table. They can be very helpful sometimes in resolving a wording issue or providing a piece of information. That is how we all work. "In camera" would include not only members but the normal staff for the House of Commons plus members' staff; if that is our understanding of "in camera". Would you or someone else care to move the motion that the committee now proceed in camera?

Mr. Jourdenais: I so move.

Motion agreed to

Tuesday, March 12, 1985

• 1104

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît!

• 1105

I will just remind members that we have an in camera session slated for Thursday evening. The purpose of the in camera session is to begin consideration of two draft reports,

[*Traduction*]

tion, et leur expliquant que nous serions très intéressés d'entendre leur point de vue. Je pense que cette lettre est arrivée sur le bureau du ministre hier ou avant hier; c'était donc bien une invitation en bonne et due forme du président du Comité, même si elle portait sur un domaine plus vaste, et c'est à partir de cela qu'ils ont sans doute décidé de rédiger d'abord un mémoire écrit avant de comparaître. Si nous nous étions pris il y a un mois, je pense que les choses se seraient passées différemment. C'est donc un petit peu la hâte avec laquelle nous avons procédé qui a entraîné cette réaction en chaîne.

M. Allmand: Est-ce que vous vous attendez à avoir le même genre de difficultés du côté de l'Ontario?

Le président: Je pourrais demander à notre greffier ce qu'il en pense. Je ne crois pas. M. Carrick a effectivement confirmé sa venue.

M. Allmand: Très bien.

Le président: Nous avons donc maintenant deux possibilités. Ou nous ajournons, ou—et cette solution aurait ma préférence—nous adoptons une motion nous permettant de travailler à huis clos, sans transcription des débats, mais avec le service d'interprétation, pour discuter brièvement de notre calendrier de travail, et de ce que nous avons l'intention d'accomplir dans les semaines qui viennent. Je pense qu'il serait donc préférable de poursuivre à huis clos, ce qui nous permettrait un échange plus libre et plus direct. Cela nous permettrait en même temps d'économiser le coût de la transcription.

M. Allmand: J'y serais tout à fait disposé, à condition que... M^me^ Pépin n'est pas là aujourd'hui, mais son adjointe est parmi nous, et si nous discutons de questions d'immigration j'aimerais pouvoir bénéficier de son concours.

Le président: À mon sens, chaque fois que nous aurons à travailler à huis clos sur la rédaction d'un rapport, il est utile que le personnel des députés puisse s'asseoir autour de la table. Je crois que leur assistance nous sera souvent très utile, aussi bien pour des questions de rédaction que d'information à proprement parler. C'est ainsi que nous avons l'habitude de travailler. Une séance «à huis clos» comprend donc non seulement les membres du Comité mais également le personnel de la Chambre des communes et celui des députés. Quelqu'un veut-il donc proposer une motion pour que nous puissions maintenant procéder à huis clos?

M. Jourdenais: Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le mardi 12 mars 1985

The Chairman: Order, please!

Je rappellerai simplement d'abord aux membres du Comité que nous avons prévu une séance à huis clos jeudi soir. Nous avons l'intention, lors de cette séance, d'étudier nos deux

[*Text*]

one on the issue of levels and another on the issue of entrepreneurial immigration. It is not the intention of your chairman that we finalize either report on Thursday evening, because time constraints are such that members will see those two reports upon arrival on Thursday evening. I think if we consider them in that sequence, the levels first and the entrepreneurial immigration second, then we can leave the Thursday evening meeting. There will be one or more subsequent sessions prior to the Easter break for the purpose of finalizing both reports.

Mr. Heap: When will that be, Mr. Chairman?

The Chairman: We have slated this Thursday evening, March 14, for the first meeting. The other one we have slated in our current calendar is for March 28. Depending on our experience this Thursday evening, we may decide that we need another one. We think it will take us three meetings rather than two to deal with those two issues in a report sense.

The importance of that for members is in part a reminder that if they have recommendations they would like to have incorporated in either report, today would be the preferable day to have those in the hands of the clerk. Tomorrow would be the next-best day, and Thursday would be the third-best day. Speed is important because we would like to come to committee with the two draft reports in both official languages and that would facilitate our progress.

Are there questions on that issue?

There is one other item of business. In your steering committee's report we did not at that time have knowledge of supplementary estimates (C). We do have Ministers scheduled to come before committee. What I would really like to have, with your concurrence, is a motion—and the clerk has the specific wording—which would enable us to deal with supplementary estimates (C) as they affect employment and immigration at the meeting scheduled with the Minister of Employment and Immigration on March 19. That is the longer meeting, which starts at 3.30 p.m. The basic purpose of that meeting will be to discuss the employment estimates. But if we were to add supplementary estimates (C) to our reference, then if people did have a question or two on supplementary estimates (C) they could ask them legitimately at that time.

If members have not had a chance to look at them, they are not major changes. There is just basically a little shifting of money involved in supplementary estimates (C). But unless we add them as a reference for one of those meetings with the Minister, we are not legitimately in a position to ask questions about them.

The difficulty with putting them on March 19 is that supplementary estimates (C) deal with votes 5c, 20c, and 25c, which are essentially immigration estimates. But if we were to wait until the immigration meeting, then it would be too late. The immigration meeting we have scheduled with the Minister is for March 27, and that is too close to the period of time. The third-last supply day, three days in advance of the last supply day, is the time when we have to report them back to the House, and we will have passed that deadline if we do not deal with them until March 26.

[*Translation*]

ébauches de rapport, l'une portant sur les niveaux d'immigration et l'autre sur l'immigration des entrepreneurs. Je ne prévois pas que nous ayons fini à la fin de la séance, car—pour des raisons de temps—certains d'entre vous prendront connaissance de ces deux ébauche de rapports pour la première fois jeudi soir. Si nous les étudions dans cet ordre, les niveaux d'immigration d'abord, les questions ayant trait aux entrepreneurs ensuite, nous pourrons ensuite ajourner. Il y aura une ou deux séances supplémentaires avant les vacances de Pâques, pour que nous puissions terminer ces rapports.

M. Heap: Quand, monsieur le président?

Le président: Nous avons donc prévu la première réunion jeudi soir, le 14 mars. L'autre le 28. En fonction de ce qui se passera jeudi soir nous déciderons si nous avons besoin d'une séance supplémentaire. Je pense, quant à moi, qu'il nous en faudra trois et non pas deux, pour venir à bout de ces rapports.

Il s'agit ici de rappeler aux membres du Comité que s'ils ont des recommandations à proposer, pour ces rapports, il serait bon qu'ils les communiquent au greffier dès aujourd'hui, demain sinon, et enfin jeudi troisième et dernière possibilité. Nous avons intérêt a faire vite pour pouvoir distribuer ensuite au Comité les versions dans les deux langues officielles, cela facilitera nos travaux.

Avez-vous des questions à poser là-dessus?

Nous avons une autre question d'organisation à régler. Dans le rapport du Comité directeur nous ne parlons pas du budget supplémentaire C. Nous avons prévu des réunions avec la ministre, et j'aimerais—avec votre accord—que l'on propose une motion—le greffier a prévu quelque chose—qui nous permette de discuter du budget supplémentaire, dans la mesure où il intéresse l'emploi et l'immigration à la réunion prévue le 19 avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est la réunion la plus longue, elle commencera à 15h30. Pour l'essentiel il s'agira de discuter des questions d'emplois comme elles peuvent être soulevées par le Budget. Si nous ajoutons le budget supplémentaire C à l'ordre du jour, ceux qui voudraient poser une ou deux questions là-dessus auront ainsi la possibilité de le faire.

Si vous n'avez pas eu le temps d'y jeter un coup d'oeil, apprenez qu'il n'y a aucune modification vraiment importante. Pour l'essentiel il est question d'un petit transfert de fonds. Mais a moins que nous ne prévoyions cela à l'ordre du jour de l'une de ces réunions avec la ministre, nous n'avons pas le droit de poser des questions là-dessus.

Le problème vient de ce que le Budget supplémentaire (C) porte sur les crédits 5c, 20c, et 25c, où il est question essentiellement d'immigration. Mais si nous attendons notre séance prévue pour l'immigration ce sera trop tard. Celle-ci est prévue le 27 mars, c'est-a-dire trop près de la date limite. Nous devons déposer notre rapport trois jours avant la fin de la discussion du Budget; cette date limite sera dépassée si nous n'avons pas réglé la chose avant le 26 mars.

[*Texte*]

Mr. Duguay: I would be happy to move that, Mr. Chairman.

The Chairman: So moved by Mr. Duguay. Is there discussion on that?

Mrs. Pépin: When do you propose that we discuss that?

The Chairman: We would add it to the reference for the meeting on March 19.

Mme Pépin: Le 19 mars, on examinera alors les crédits budgétaires consacrés à l'immigration.

Le président: Les crédits supplémentaires seulement.

Supplementary estimates (C).

Mr. Allmand: I do not have those estimates before me. On the last day I asked about supplementary estimates. Are these the same ones, or is there another set?

The Chairman: No, these are the same ones.

Mr. Allmand: But these deal not only with employment matters but with matters of immigration as well.

The Chairman: Essentially they are immigration matters.

• 1110

Mr. Allmand: The supplementary estimates are basically immigration matters but we are going to deal with them in a meeting with the Minister who deals with employment.

The Chairman: That is correct.

Mr. Allmand: I want to co-operate. I hope the Minister and the members of the committee are prepared to stay so that we can exhaust the subject. That is the only meeting we will have with the Minister on employment as opposed to UIC and immigration. Am I correct?

The Chairman: Yes. The pattern is that we have Madam MacDonald with us in the month of March on three occasions. The decision we made last time was that the first occasion would be on employment; the second one, which is a shorter meeting, on UIC; and the third meeting, which is, again, a longer one, would be on immigration.

The difficulty your committee faces is that subsequent to making that decision, the Treasury Board laid supplementary estimates (C) on the table. The major changes affecting the Minister's world are in the area of immigration. They are not substantial, really, but that is where the most change is.

If we were to try to deal with supplementary estimates (C) on March 27, then we would have no opportunity to report to the House, because we would have passed the deadline.

Your chairman is simply indicating that if we were to add supplementary estimates (C) to the agenda for the meeting on March 19, then if members had questions relating to supplementary estimates (C) they could legitimately be asked on that occasion. Members may indeed find they have no questions, that it is relatively straightforward and relatively minor.

The danger for your committee is that if we add supplementary estimates (C) to that reference, then the door is open for

[*Traduction*]

M. Duguay: Je me propose pour cette motion, monsieur le président.

Le président: M. Duguay a proposé la motion. Y a-t-il un débat de motion?

Mme Pépin: Quand proposez-vous donc que l'on en discute?

Le président: À la réunion du 19 mars.

Mrs. Pépin: On March 19, we will consider the Estimates for Immigration.

The Chairman: Only the Supplementary Estimates.

Le Budget supplémentaire (C).

M. Allmand: Je ne les ai pas sous les yeux, la dernière fois j'en avais parlé. S'agit-il des mêmes prévisions?

Le président: Ce sont les mêmes.

M. Allmand: Il n'y est pas question seulement d'emplois, mais également d'immigration.

Le président: Pour l'essentiel il est question d'immigration.

M. Allmand: Le budget supplémentaire porte essentiellement sur les questions d'immigration, mais nous allons donc en discuter avec la ministre lors d'une séance qui portera sur l'emploi.

Le président: Exactement.

M. Allmand: Je suis d'accord. J'espère que la ministre et les membres du Comité sont prêts à rester jusqu'à ce que nous ayons épuisé le sujet. C'est la seule réunion que nous aurons avec la Ministre et qui portera sur l'emploi, par opposition à l'assurance chômage et l'immigration. Est-ce bien cela?

Le président: Oui. Nous avons prévu trois réunions avec M^me^ MacDonald pour le mois de mars. La première devait porter sur l'emploi, c'est ce que nous avions décidé la dernière fois; la deuxième, plus courte, sur la Commission de l'assurance-chômage; et la troisième, qui sera longue également, sur l'immigration.

Le problème vient de ce que, entre-temps, le Conseil du Trésor a déposé le budget supplémentaire (C). Les changements les plus importants concernent le domaine de l'immigration. Ces modifications ne sont pas si fondamentales que cela, mais c'est dans ce domaine qu'elles ont le plus de portée.

Si donc nous voulions en discuter le 27 mars, nous n'aurions pas le temps de faire notre rapport à la Chambre, la date limite aurait été dépassée.

Si donc nous pouvons ajouter l'étude du budget supplémentaire (C) à l'ordre du jour de la réunion du 19 mars, les députés qui auraient des questions à poser pourraient le faire. Il se trouvera peut-être que vous n'en aurez pas, étant donné que ces changements sont assez simples et de peu de portée.

Mais du point de vue des travaux du Comité il y a un petit danger, c'est que cette séance soit complètement dominée par

[*Text*]

the meeting to be dominated on supplementary estimates (C), in which case we would not get to the employment estimates. That would require some discipline. If that were to happen, we would obviously have to ask the Minister to come back for further inquiry on the main estimates into employment.

The alternative might be simply to take one of those first two meetings, March 19 and 21, and do it totally on supplementary estimates (C). I do not think the committee would find that particularly satisfying, because they are not that substantial. We are just looking for a sort of legal mechanism to allow questions to be asked if necessary and suggesting that if those questions do dominate, we will have to get back to the Minister and go at main estimates with another session with the Minister. That would be the consequence.

Mr. Allmand.

Mr. Allmand: I have great respect for the chairman's integrity and honesty, and when he says they are not significant they may very well not be significant. But our critic for immigration has not yet had a chance to examine them, nor has our research staff. My experience with government is that sometimes what they say is not significant . . . Again, there always could be something hidden between the lines, and until we really look at it we cannot say whether we would want to spend time on it or not.

Not only that. Madam Pépin tells me the reason we asked for Department of Immigration estimates on March 27 is that she is not going to be here on the week of March 19. If these matters really are not significant, perhaps we can let them be discussed.

Mr. Chairman, could we not put on the agenda these supplementary estimates, not only for March 19 and March 21, but all of the meetings, just so people may have the right to ask a question if they wish to do so? They may not be ready by March 19. Maybe none would be asked on March 19; maybe some would be asked on March 21.

If they are that insignificant, why could we not leave the door open to question on the supplementaries in any one of those meetings with the Minister?

• 1115

The Chairman: Mr. Duguay has an intervention. Just as a point of clarification, we are not legally entitled on March 27 to examine those because they will be deemed to have been reported back to the House. So we are only dealing with the possibility on March 19 and 21.

Mr. Duguay: I was just going to suggest that certainly in moving the motion I had no intention to try to run something over. Perhaps we might agree with the resolution and ask Madam Pépin to look it over and let us know as soon as

[*Translation*]

la discussion de ce budget supplémentaire (C), et que nous ne puissions pas en venir aux question d'emploi. Il faudra donc faire preuve d'un peu de discipline. Si mes craintes se matérialisaient, il faudrait alors prévoir une autre séance avec la Ministre, pour rediscuter du budget et de l'emploi.

L'autre solution serait de simplement consacrer une de ces deux premières réunions, le 19 mars et le 21 mars, à l'étude du budget supplémentaire (C). Je ne pense pas que cette solution intéresse vraiment le Comité, étant donné le peu de portée de ces modifications. Il s'agit donc pour nous, maintenant, de prévoir une procédure réglementaire nous permettant de poser des questions si nous en avons envie; je rappelle que si la séance est complètement consacrée à ce budget supplémentaire, il faudra en prévoir une autre avec la Ministre pour le budget principal. Voilà ce à quoi nous devons nous attendre.

Monsieur Allmand.

M. Allmand: Je respecte absolument le sens de l'honnêteté dont fait preuve ici le président, et lorsqu'il dit que les modifications sont mineures il se pourrait qu'il ait raison. Mais notre critique des questions d'immigration n'a pas encore eu le temps d'examiner ce budget supplémentaire, ni d'ailleurs même notre personnel de recherche. Mon expérience en la matière me rappelle que le gouvernement présente parfois comme insignifiantes des modifications . . . Il pourrait y avoir quelque chose de cachée entre les lignes, et jusqu'à ce que nous les ayons véritablement examinées, nous ne pouvons pas nous prononcer.

Non seulement cela, mais M^me^ Pépin me dit qu'elle a demandé qu'une réunion ait lieu sur le budget de l'immigration le 27 mars parce qu'elle n'est pas là la semaine du 19. Et si ses questions ne sont pas si graves que cela, nous pouvons peut-être quand même les discuter.

Voilà pourquoi je demanderai, monsieur le président, que l'on inscrive ce budget supplémentaire à l'ordre du jour des séances des 19 et 21 mars, mais également de toutes les autres séances, pour que quiconque en aurait le désir puisse poser une question à son sujet. Les gens ne seront peut-être pas prêts pour le 19. Il y aura donc peut-être, à défaut du 19 mars, des questions posées le 21.

Si les modifications sont si insignifiantes que cela, pourquoi ne pas avoir la possibilité de poser des questions sur le budget supplémentaire à l'une quelconque de ces réunions avec la ministre?

Le président: M. Duguay veut intervenir. Pour mettre les choses au point, je rappelle que le Règlement ne nous laisse pas la possibilité d'examiner ce budget supplémentaire le 27 mars, puisque nous sommes censés, à cette date, avoir déjà déposé notre rapport à la Chambre. Il ne nous reste donc que le 19 et le 21 mars.

M. Duguay: Je voulais simplement dire que je ne proposais pas cette motion pour précipiter les choses. Nous pourrions peut-être donner notre accord de principe sur la motion, et demander à M^me^ Pépin de l'examiner, et s'il n'y a pas de problème nous pourrons l'adopter.

[*Texte*]

possible if there are any problems, and if there are no problems, we could go ahead.

Mme Pépin: Je vais l'examiner et vous dirai jeudi si on pourra procéder parce que j'ai préparé toute ma réunion du 27; mais le Budget supplémentaire (C), je ne l'avais pas regardé. Comme je vais être absente à ce moment-là, ce sera M. Warren Allmand. Jeudi au plus tard, je vous avertirai.

The Chairman: Okay. We have approved a steering committee report. We now have a quorum; we might not have a quorum on Thursday evening. I am just trying to look a little ahead. The safest thing for the committee to do would be to add the reference, which simply opens the door to questions of the Minister. If we do not open the door, the questions cannot be asked.

Mr. Allmand: That would be fine. We would reserve the right that if we are not prepared to proceed . . . We do that as the lesser of evils. The last day—and I had great sympathy with him as a new member—the member for Verdun—Saint Paul was here, pointing out some of the difficulties we have in committee to really have any check on the administration. When I say the administration, I am not just referring to the elected Ministers and so on. In the last Parliament, all parties spent a good deal of time and we had a unanimous report that we should have a better means of examining estimates.

The administration has all sorts of civil servants. They prepare these estimates and come before us, and they want us to deal with them in an hour and a half or two hours. As I say, the last time we were on the government side and they were on the opposition side, they did not like . . . I did not like it then; I still do not like it, and it is still happening. We are asked to approve these estimates, and they are not always simply to analyse.

However, it is the lesser of evils for the time being. I just ask my hon. friends on the government side that when we are dealing with the reports on parliamentary reform they keep some of these things in mind so that, when their constituents back home ask if they really looked at that spending, if they gave it a good going over, they will be able to say not yet. I said that in the last Parliament and so did the hon. chairman, but this is not the best way to deal with it. We will try to give you a response by the next meeting, but put it on the agenda anyway.

The Chairman: Okay. What I think I have just heard is that the recommendation from the representative of the Liberal party is that we pass the motion so it is there. We may indeed, at the next meeting, want to extend it to the Wednesday as well. But for the moment, would this motion be acceptable?

Motion agreed to

The Chairman: Thank you very much.

[*Traduction*]

Mrs. Pépin: I am going to look it over, and I will tell you on Thursday if we can proceed, because I have my meeting on the 27th all prepared; but I have not looked at Supplementary Estimates C. I am going to be away at that time, and it is going to be Mr. Warren Allmand. Thursday at the latest, I will tell you.

Le président: Très bien. Nous avons adopté le rapport du comité directeur. Nous avons maintenant un quorum; peut-être que nous ne l'aurons plus jeudi soir. Je voudrais prévoir un peu. La chose la plus sûre, pour le Comité, serait d'ajouter ce sujet a l'ordre de renvoi, ce qui vous donnera toute latitude pour poser des questions à la ministre. Si nous ne procédons pas ainsi, vous ne pourrez pas poser ces questions.

M. Allmand: Ce serait parfait. Nous gardons donc encore la possibilité, si nous ne sommes pas prêts . . . Ce sera finalement le moindre de deux maux. La dernière fois, le député de Verdun—c'est un nouveau député, et je comprends très bien son point de vue—a fait remarquer que l'on avait du mal en comité à contrôler ce que faisait l'administration. Lorsque je parle d'administration, je ne pense pas seulement aux ministres qui sont des élus. À la dernière législature, les partis ont consacré beaucoup de temps à demander que nos moyens de contrôle sur le budget soient améliorés.

L'administration a toutes sortes de fonctionnaires à sa disposition. Ce sont eux qui préparent le budget, viennent ensuite témoigner, mais ils s'attendent à ce que nous puissions nous préparer en une heure et demie ou deux. La dernière fois nous étions du côté du parti au gouvernement, et ceux qui étaient dans l'opposition n'aimaient pas beaucoup cela . . . moi non plus, déjà à l'époque, je n'étais pas d'accord; je continue à ne pas l'être, et je vois que c'est encore la même histoire. On nous demande d'approuver un budget, qui demande bien autre chose qu'une simple lecture.

Toutefois, et pour le moment, c'est sans doute la moins mauvaise des solutions. Je demanderai simplement à mes honorables collègues du parti au gouvernement de ne pas oublier cela, lorsque nous ferons le rapport sur la réforme parlementaire; et lorsque leurs électeurs, dans le comté, leur demanderont s'ils ont eu le temps de regarder le budget, ils pourront répondre: «pas encore». Je me suis déjà plaint au cours de la dernière législature, comme d'ailleurs notre honorable président, et je trouve que ce n'est pas la meilleure façon de s'y prendre. Nous essaierons tout de même de vous donner une réponse à la prochaine réunion, et mettez tout de même ce budget supplémentaire à l'ordre du jour.

Le président: Très bien. Si donc je comprends bien la recommandation qui nous vient du Parti libéral, nous pouvons adopter la motion, et à la prochaine réunion nous déciderons si nous voulons étendre notre décision à la réunion du mercredi. Mais pour le moment acceptez-vous la motion?

La motion est adoptée

Le président: Merci beaucoup.

[*Text*]

I would like to introduce to the committee today Mr. Jim Carrick, from the Ministry of Industry and Trade of the Government of Ontario. I had a brief conversation with our witness, and Ontario took a leadership role some years ago in getting started as a provincial government in dealing with entrepreneurial immigration. I have assured the witness that members will attempt to exercise some discipline, recognizing that he is a member of the civil service of the Province of Ontario, that it would be inappropriate to explore policy questions with him as a representative of the government, that the basic purpose of the meeting today is to get some information from Mr. Carrick about the history of how the provincial government became involved and about the administrative side of it. When the federal government in a post abroad is dealing with a potential entrepreneurial immigrant, how is that relationship with the province manpowered and what are the road-blocks and so on, from an administrative point of view?

Mr. Blackburn.

• 1120

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le président, permettez-moi de déplorer que la documentation ne soit seulement qu'en anglais. Ma langue, c'est le français: comment voulez-vous que je participe? Sans commentaires.

The Chairman: Mr. Blackburn, your point is well taken. It is a continuing problem for committees when witnesses come and make their presentation to us in the language of their choice. Those presentations are not very often received by the clerk a long ways in advance, and therefore there is no opportunity for the system to do the translation.

I think we will face the same difficulty tomorrow when one of the briefs will be in the French language. If there are briefs from the other two, they will show up and they will simply be in English.

Part of the reason for having witnesses in committee is that they can either read their briefs and we will get the translation through the auditory mechanism or they summarize or make their presentation. This is a factor in all committees. When witnesses show up and they have something written, we can either accept it or we can reject it and just simply deal with verbal testimony.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, as you know, the burden should not be on the witness, but this meeting was planned for some time now. It is the usual practice for the clerk to advise the witnesses to hand in their written statements in advance so the translation authorities of the House of Commons can translate that for members.

I can remember in the last Parliament we had to cancel meetings because the translated documents were not ready. It is not the responsibility of the witnesses; they do not have the resources to do the translation on all occasions. But it is the responsibility of this Parliament to make sure that documents are put in both languages for all Members of Parliament. It would be different if we just called that witness two days ago, but he has been on the list to come for some time now. It is at least two or three weeks. It is contrary to the Official Lan-

[*Translation*]

J'aimerais maintenant présenter au Comité M. Jim Carrick, du ministère de l'Industrie et du Commerce du gouvernement de l'Ontario. J'ai eu le temps de bavarder un petit peu avec notre témoin, et il semble bien que l'Ontario ait eu un rôle de pionnier il y a quelques années dans le domaine de l'immigration des entrepreneurs. J'ai donné mon assurance au témoin que les membres du Comité feraient preuve de rigueur, en n'oubliant pas qu'il est fonctionnaire dans la province de l'Ontario, et qu'il ne peut donc pas répondre à des questions de nature politique. La réunion d'aujourd'hui vise donc à nous donner quelques éléments d'information sur la façon dont le gouvernement de la province, et plus particulièrement son administration, ont procédé jusqu'ici. Lorsqu'un agent du gouvernement fédéral en poste à l'étranger étudie la demande d'immigration d'un entrepreneur, comment cela est-il transmis à la province, où sont les écueils possibles, du point de vue de votre administration?

Monsieur Blackburn.

Mr. Blackburn (Jonquière): Mr. Chairman, I deplore the fact that the documentation is only available in English. As my language is French, how can I participate? No further comment.

Le président: Monsieur Blackburn, vous avez raison. C'est un problème qui ne cesse de se poser pour les comités, lorsque les témoins viennent faire leur déclaration dans la langue de leur choix. Le greffier souvent ne reçoit ces déclarations que peu en avance, et la traduction est donc impossible.

Je pense que nous aurons la même difficulté demain, quand un mémoire sera présenté en français. Si les deux autres témoins ont des mémoires, ils seront en anglais.

Une des raisons pour lesquelles nous faisons comparaître les témoins, c'est pour qu'ils lisent leur mémoire et nous pouvons en entendre la traduction par les interprètes, ou pour qu'ils donnent un résumé de leur déclaration. C'est un facteur dans tous les comités. Quand les témoins déposent quelque chose par écrit, nous pouvons ou bien l'accepter, ou bien le rejeter pour nous contenter d'entendre leur témoignage verbal.

M. Allmand: Monsieur le président, comme vous le savez, la traduction ne doit pas incomber au témoin, mais cette réunion a été prévue depuis quelques temps. Il est d'usage pour le greffier de demander aux témoins de faire parvenir leur déclaration à l'avance, afin que les traducteurs de la Chambre des communes puissent la traduire.

Au dernier Parlement, nous avons contremandé des réunions car les documents n'ont pas été traduits. La responsabilité n'en incombe pas aux témoins; ils n'ont pas les ressources nécessaires pour la traduction. Mais il en incombe au Parlement de s'assurer que les documents sont disponibles dans les deux langues. Je pourrais comprendre si nous avions convoqué les témoins il y a deux jours, mais ils figurent sur la liste depuis un bon moment, au moins deux ou trois semaines. Cela va à l'encontre de la Loi sur les langues officielles, et à l'encontre de

[*Texte*]

guages Act and the practice. I am on the Official Languages committee, and we are discussing these things even this afternoon. Mr. Silverman will be there this afternoon, and I am going to ask him why there are not more translation facilities for this. It is not fair to members who are of the other language to try to understand and prepare themselves to ask the right questions.

The Chairman: Madam Pépin.

Mme Pépin: À mon tour, je voudrais appuyer mon collègue qui demande des documents traduits en français. J'ai moi-même présenté des documents pendant cinq ans à des comités et, effectivement, on faisait notre présentation bilingue ou on exigeait que la traduction soit faite. Vu que le gouvernement fédéral a une politique de bilinguisme, nous devrions être les premiers à l'appliquer. Il devrait y avoir un résumé de tous les mémoires qui nous sont présentés, en français, si on n'est pas capable de traduire entièrement le document. Pour un gouvernement fédéral et les membres d'un comité, c'est une situation inacceptable.

The Chairman: Thank you. I am in the hands of the committee. We have a witness with us today. The documentation was brought with him this morning. It is in one language.

Mr. Dantzer: I wonder whether it is the wish of the committee to adjourn until this material can be translated.

Mr. Allmand: We have two members of the French language whose mother tongue is French.

Mme Pépin: Trois.

M. Allmand: Trois. C'est leur droit qui est en question et c'est à eux de nous faire connaître leur opinion. Je peux lire et comprendre la langue dans laquelle le mémoire est rédigé, mais les gens d'expression française doivent nous dire ce qui en est. S'il leur est impossible de suivre les discussions, peut-être doit-on ajourner.

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le président, je n'irai peut-être pas jusqu'à ajourner parce que, la prochaine fois, il se peut que je ne puisse être présent pour différentes raisons. Mais tout de même, je pense que c'est assez clair pour les prochaines fois: j'ai le droit d'avoir les documents dans ma langue. J'ai déjà assez de problèmes parce que beaucoup de mes collègues parlent l'anglais. J'ai déjà une difficulté de communication, et je ne veux pas avoir le désavantage en comité de ne pas avoir les documents dans ma langue.

• 1125

Le président: Madame Pépin.

Mme Pépin: Disons que pour cette fois, on peut poursuivre, mais il devrait être bien entendu que dorénavant, si on n'a pas les documents dans les deux langues, on ne poursuivra pas. Egalement, je voudrais savoir quand ce document pourra nous être remis en français, ou quand on pourra avoir un résumé du document en français. Actuellement, ce sont toujours les francophones qui doivent supporter l'odieux de la situation, parce que nous ne parlons pas la langue.

The Chairman: The clerk informs me that probably 48 hours would be the timeframe.

[*Traduction*]

l'usage. Je suis membre du Comité des langues officielles, et nous allons parler de cette question cet après-midi. M. Silverman comparaitra cet après-midi, et je vais lui demander pourquoi la capacité de traduction n'est pas meilleure. Ce n'est pas juste envers les députés de l'autre langue de leur demander d'essayer de comprendre et de préparer de bonnes questions.

Le président: Madame Pépin.

Mrs. Pépin: I would like to add my support to my colleague who is asking that the documents be translated into French. I have personally presented documents for five years to committees, and we either made a bilingual presentation or we required a translation. Since the federal government has a policy of bilingualism, we should be the first to apply it. There should be a French summary of all the briefs that are presented if it is not possible to translate the entire document. For a federal government and members of a committee, this is an unacceptable situation.

Le président: Merci. Je m'en remets au Comité. Nous avons un témoin ici aujourd'hui. Il a apporté ses documents ce matin. Ils sont unilingues.

M. Dantzer: Je me demande si le Comité veut lever la séance jusqu'à ce que ces documents soient traduits.

M. Allmand: Il y a deux députés ici dont la langue maternelle est le français.

Mrs. Pépin: Three.

Mr. Allmand: Three. It is their right that is in question, and it is up to them to let us know their feelings. I can read and understand the language in which the brief is written, but French-speaking people must tell us what they think. If it is impossible for them to follow the discussions, perhaps we should adjourn.

Mr. Blackburn (Jonquière): Mr. Chairman, I would not go as far as adjourning, because next time I may not be able to be present for different reasons. Nevertheless, I think that it is quite clear for the next times that I have the right to have the documents in my own language. I already have problems because many of my colleagues speak English. I already have a communication problem, and I do not want to be disadvantaged in committee by not having the documents in my own language.

The Chairman: Mrs. Pépin.

Mrs. Pépin: Let us say for this time we will continue, but it should be very clear that from now on if the documents are not available in both languages, we will not continue. Also, I would like to know when this document can be made available in French, or when we can have a summary of the document in French. It is always the francophones who have to put up with the situation because we do not speak the language.

Le président: Le greffier me dit qu'il faudra environ 48 heures.

[*Text*]

As chairman, yesterday I took a decision to distribute to members the brief presented to us by Mr. Lajeunesse, who will appear before us tomorrow. It arrived in the one language. It is in the process of translation, but it was my judgment that getting it in the hands of members as quickly as possible, even though only the one language, was probably in the committee's best interest.

In some sense we are in the same position today, that there was no necessity to distribute anything. We could have simply dealt with the witness without anything in people's hands and held back the brief until it was translated and then distribute it. I am detecting, I guess, some sense in the room that the committee clerk should not distribute anything until it is available in the two languages, and that in future hearings if we do not have that situation, then we should just deal with the witness verbally. Is that the wish of the committee?

Mr. Allmand: Mr. Chairman, the practice in the past has been that you could distribute in French or in English in the first place. I have seen many times it passed with a note saying that the French translation or the English translation will be prepared before the sitting of the committee. What is important is that we have the two documents for the sitting of the committee. It is better to have the two of them distributed at the same time, but I think it is for the sitting of the committee where they are both required. If it is a question of one day later or two days' later, even though it is before . . . But it has to be before.

The Chairman: Mr. Duguay.

Mr. Duguay: Mr. Chairman, I think we should maybe try to separate the two matters. We have asked the witness here today. We are equipped with simultaneous translation, and therefore certainly the witness' testimony can be heard without any difficulty. So if we could separate that part of it, that has nothing to do with documentation that has been circulated.

And the other, it seems to me a little bit of interesting logic to try to suggest that if we do not have it available in both languages, we will delay it until we do, when oftentimes it would be advantageous to have it in one or the other. I would much prefer a practice which established some guidelines for the submission of material so that always it would be available in French and English for the time the committee meeting started. But certainly in my view it is interesting to suggest that because we do not have it available we will not distribute it at all. It is kind of like saying that if we do not have it in both, nobody can have it. I would rather set clear guidelines for distribution and make it available as soon as it arrives, with a note on it saying that the translation will be available prior to the committee meeting.

The Chairman: Thank you, Mr. Duguay.

Mr. Duguay: I just thought of one more thing. This was just distributed, and therefore it is of no particular advantage to me that it is in French or English. I will not have time to read it before the witness starts.

The Chairman: But your Chair needs a little direction, because I think I am left in the position of non-distribution if

[*Translation*]

Hier j'ai pris la décision, en tant que président, de faire distribuer le mémoire de M. Lajeunesse aux membres du Comité. Il comparaîtra demain. Le mémoire est unilingue. On est en train de le traduire, mais j'ai décidé qu'il était dans le meilleur intérêt du Comité de le faire distribuer le plus tôt possible, même s'il était unilingue.

Nous sommes dans la même situation aujourd'hui, même s'il n'y a rien à distribuer. Nous aurions pu entendre les témoins sans distribuer des documents, jusqu'à ce que la traduction soit faite. Convenez-vous que le greffier ne va distribuer aucun document avant qu'il ne soit disponible dans les deux langues, et qu'à l'avenir, si les documents ne sont pas disponibles dans les deux langues, nous nous contenterons d'entendre le témoin? Êtes-vous d'accord?

M. Allmand: Monsieur le président, l'usage veut que l'original soit distribué avec une note qui dit que la traduction sera prête avant la séance. Ce qui est important, c'est d'avoir les deux versions quand le Comité siège. Il vaut mieux distribuer les deux versions en même temps, mais c'est plus important de les avoir à la séance. S'il s'agit d'un jour ou de deux jours . . . mais il faut avoir les documents avant la séance.

Le président: Monsieur Duguay.

M. Duguay: Monsieur le président, il faut peut-être faire une distinction. Nous avons demandé au témoin de comparaître aujourd'hui. Nous avons l'interprétation simultanée, donc nous pourrons entendre son témoignage sans difficulté. Cela n'a rien à voir avec les documents qui ont été distribués.

A mon avis, il vaut mieux avoir le document dans une langue, au lieu d'attendre qu'il soit disponible dans les deux langues. Je suis d'accord pour établir des lignes directrices selon lesquelles les documents seront disponibles en français et en anglais au moment de la réunion. Je ne pense pas qu'il faille s'abstenir de le distribuer. J'aimerais qu'on établisse des lignes directrices claires quant à la distribution, et qu'on rende un document disponible dès qu'il arrive, quitte à y joindre une note disant que la traduction sera disponible avant la réunion du Comité.

Le président: Merci, monsieur Duguay.

M. Duguay: Je viens de penser à une autre chose. Ce document vient d'être distribué, donc il m'est égal qu'il soit en anglais ou en français. Je n'ai pas le temps de le lire avant d'entendre le témoin.

Le président: J'ai besoin de savoir ce que vous pensez, car j'ai l'impression qu'il ne faut pas distribuer si les documents

[*Texte*]

we cannot guarantee the two languages. I think that is what I am hearing.

Mme Pépin: Je suis d'accord. Je pense que pour les prochaines semaines, il sera plus difficile d'exiger que les documents soient bilingues, mais je suis tout à fait d'accord que, pour qu'on puisse distribuer les documents, ils doivent être bilingues; et les documents français doivent être distribués en même temps que les documents anglais ou vice versa. S'ils sont dans une seule langue, eh bien, qu'on ne les distribue pas.

• 1130

Je pense que cela devrait être la politique du Comité. Je suis un peu étonnée, car j'ai été à Ottawa pendant cinq ans et jamais on n'avait d'embargos sur nos documents non bilingues. Remarquez que cela va être plus difficile parce qu'on entame ce processus-là, mais on devrait s'entendre sur la pratique: dorénavant, quand il y aura une présentation devant un Comité, il faudra que les documents distribués soient bilingues.

Le président: Monsieur Allmand, et ensuite M. Duguay.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, I think the committee has made its point very well—that we want this straightened out for the next meeting. Our witness is with us now; I am wondering if we could hear the witness. The steering committee, with the chairman, should take up the arguments that have been made today by many members to deal with this situation in a way that is going to be satisfactory to the members and report as soon as possible through the chairman.

I think the positions have been made strongly by Mr. Blackburn, Mr. Duguay, Madam Pépin, and it is up to the steering committee with the chairman to deal with this. I would like us to get on with our witness now if that is possible.

The Chairman: Okay. Mr. Duguay.

Mr. Duguay: Okay, I agree.

The Chairman: I see a lot of nods. Mr. Carrick, the floor is yours, and thank you for coming.

Mr. J. Carrick (Ministry of Industry and Trade, Government of Ontario): Thank you very much, Mr. Chairman. Good morning.

I apologize on behalf of Ontario that our material was not in French. In most instances we will not produce it in my Ministry of Industry and Trade until it is in both languages. Unfortunately, the task to be here today to talk to you was given to me by my deputy, the unfortunate part being that I have spent most of the last week running around the province on other matters and I was left at the last minute to prepare my papers. In fact, I only handed them in this morning; last night I was still working on them, putting them together at 10 p.m. So I apologize.

[*Traduction*]

n'existent pas dans les deux langues. C'est l'impression que je dégage de cette réunion.

Mrs. Pépin: I agree. I think that in the coming weeks it would be difficult to require that the documents be in both languages, and that if the documents are to be distributed they should be in both languages; and that the French documents should be distributed at the same time as the English documents, or vice versa. If they are in one language only, well, they should not be distributed.

I think that should be the policy of this committee. I am slightly astonished, because I have been in Ottawa for five years and there was never any embargo on our non-bilingual documents. I would just like to point out that it is going to be more difficult because we are getting into that process, but we should have an understanding on our practices; from now on, when there is a presentation being made to a committee, the documents being distributed will have to be bilingual.

The Chairman: Mr. Allmand, followed by Mr. Duguay.

M. Allmand: Monsieur le président, je crois que le Comité s'est très bien fait comprendre: nous voulons une solution pour notre prochaine réunion. Notre témoin se trouve ici maintenant. Je me demande si nous pourrions l'entendre. Le Comité directeur, avec le président, devrait étudier les arguments présentés par les députés ici présents, visant à résoudre ce problème de façon que nous puissions régler cela à la satisfaction de tous, et il pourrait ensuite nous présenter, par la voix du président, un rapport sur le sujet.

Je crois que MM. Blackburn et Duguay ainsi que M^me^ Pépin ont fort bien présenté leurs arguments et il revient maintenant au Comité de direction, de concert avec le président, de régler ce problème. J'aimerais maintenant que nous entendions notre témoin, si c'est possible.

Le président: Parfait. Monsieur Duguay.

M. Duguay: Bon, je suis d'accord.

Le président: J'en vois beaucoup qui font signe qu'ils sont d'accord. Monsieur Carrick, à vous la parole, et merci d'être venu.

M. J. Carrick (ministère de l'Industrie et du Commerce, gouvernement de l'Ontario): Merci beaucoup, monsieur le président. Bonjour.

Au nom du gouvernement de l'Ontario, je présente mes excuses parce que les documents ne sont pas en français. Dans la plupart des cas, dans mon ministère de l'Industrie et du Commerce, nous ne publions pas les documents à moins qu'ils ne soient dans les deux langues. Malheureusement, je suis ici à la demande de mon sous-ministre pour vous parler aujourd'hui et j'ai dit malheureusement, parce que j'ai passé le gros de mon temps cette semaine à faire le tour de la province pour m'occuper d'autres questions et j'ai dû préparer ces documents à la toute dernière minute. À la vérité, tout cela n'était prêt que ce matin; j'y travaillais encore hier soir à 10 heures. Je vous présente donc mes excuses.

[*Text*]

I would like to point out that the brochure, which is entitled *Entrepreneurs*, is in French. The problem is that the reprint was not ready for me to bring. We also have it in two other languages. The other types that are here with regard to the business immigration and the immigrant entrepreneur question and answer sheet are already in French; but again, unfortunately they had not come from the printer in time for me to pick them up last night.

If I could, I would just like to give a general overview of the province's position with regard to immigration.

First I would like to say that we recognize and accept and have always taken the position that immigration is a federal matter and the admission of immigrants to Canada is the responsibility of the federal government. However, for many, many years—in fact, as records prove, going back to 1873—we have been involved in a certain part of immigration where we felt it had a very significant position to play with regard to the development of the province. Over the years we have looked upon it as a joint effort with the federal government, and any moves we may make or plan to make, we always go into consultation with them and determine whether or not they are acceptable.

We have, since 1946, under the current ministry, although it has changed names many times, operated a section and sometimes a branch, depending on needs, to look after the needs of the province with regard to skills or other particular occupations where we felt there was either a shortage or a need in order to bring in these skills and put them into the workforce in order to train Ontarians and Canadians.

• 1135

The matter of the Immigrant Entrepreneur Development Program, as we call it in Ontario, occurred back in 1975. I was asked at that particular time if I would take a survey of what other countries were doing and whether or not there would be a position for Ontario to attract investors, entrepreneurs, and would it be an acceptable route to take with immigration. Before we entered into any discussions with the federal government, we had many discussions with the domestic part of Ontario, the banks, industry, the municipalities, and we were quite alarmed to find there was considerable dearth in the growth of new entrepreneurs.

Our definition of an entrepreneur was that basically it was a person who was an owner-operator of a business. It fell into our small business category and our small business category looks at all businesses that have less than 100 employees. We were quite alarmed when we made our investigations or made our inquiries to find there was not the same development in the small business areas; those that were trying to develop were having considerable difficulties due to high interest rates and

[*Translation*]

J'aimerais vous souligner que la brochure intitulée «Entrepreneurs» est en français. Le problème, c'est que la réimpression n'est pas encore terminée et il n'y en a donc pas d'autres de disponibles. Cette brochure existe aussi dans deux autres langues. Les autres documents que nous avons ici concernant l'immigration et les affaires et l'immigrant entrepreneur, c'est-à-dire la feuille de questions et de réponses, c'est déjà en français; encore une fois, malheureusement, nous ne les avons pas reçus à temps de l'imprimeur et je n'ai donc pu les prendre hier soir.

Si vous me le permettez, j'aimerais tout simplement vous présenter un aperçu général de l'attitude de la province en matière d'immigration.

Tout d'abord, j'aimerais préciser que nous reconnaissons et acceptons et avons toujours dit que l'immigration est l'affaire du fédéral et que l'admission des immigrants au Canada est la responsabilité du gouvernement fédéral. Cependant, pendant longtemps, nous avons des dossiers qui remontent jusqu'à 1873 à ce propos, nous avons eu une certaine part de responsabilité en matière d'immigration lorsque nous avons senti que celle-ci avait un rôle important à jouer pour ce qui était du développement de la province. Depuis des années, il s'agit d'un effort conjoint avec le gouvernement fédéral et tout ce que nous avons fait ou prévu de faire a toujours fait l'objet de consultations avec ce palier de gouvernement pour décider si nos plans étaient acceptables ou non.

Depuis 1946, avec le ministère actuel, bien qu'il ait plusieurs fois changé de nom et qu'il soit devenu à l'occasion une direction ou une division selon les besoins, nous nous sommes occupés des besoins de la province au niveau des professions ou des métiers lorsque nous avons cru qu'il existait des besoins à ce niveau et nous l'avons fait afin de recruter les compétences nécessaires non seulement pour faire le travail, mais aussi pour former des Ontariens et des Canadiens.

La question du Programme de développement de l'immigrant-entrepreneur, comme nous l'appelons en Ontario, a vu le jour en 1975. On m'a demandé, à l'époque, si je voudrais bien faire un petit sondage de ce que faisaient les autres pays en la matière pour savoir s'il y aurait une façon pour l'Ontario d'attirer des investisseurs et des entrepreneurs et si ce serait une façon acceptable de faire les choses en matière d'Immigration. Avant que nous n'entamions le débat avec le gouvernement fédéral, il y avait eu bien des discussions avec les divers intervenants en Ontario même, c'est-à-dire les banques, l'industrie, les municipalités et nous avons constaté avec inquiétude que la relève de nouveaux entrepreneurs n'était pas du tout assurée.

Nous avons défini l'entrepreneur comme étant, fondamentalement, celui qui était propriétaire de son entreprise et qui mettait la main à la pâte lui-même. Cela tombait donc dans notre catégorie de petites entreprises, dont relèvent toutes les entreprises de moins de 100 employés. En faisant nos enquêtes et sondages, nous avons été très inquiets en constatant qu'il n'y avait pas le même développement dans le secteur de la petite entreprise; ceux qui essayaient de prendre de l'expansion

[*Texte*]

the large number of bankruptcies. Anyway, we did proceed and out of all the countries we discussed this matter with, the only one that had any significant program was the United States. They informed us at that time that their program was not working, due primarily to the abuse of the program by third parties. Many of the entrepreneurs that came into the United States did what they had to do, and that was basically to provide one employment opportunity and invest $40,000 U.S., but the actual benefit to the economy was not really measurable due to the fact that most of the entrepreneurs that came in entered into retail business or into a service area that did not provide for expansion and for employment for other Americans.

So this was something that really concerned us and we had to go back to the drawing board to look at whether or not we could succeed with a program that we thought would both infuse capital, human talent and provide employment opportunities.

That led us then to discussions with the federal government, the Canada Employment and Immigration Commission. When the commission discussed this matter with us we were quite concerned to find we would have to investigate what had gone on before. We were provided with approximately 200 cases of independent entrepreneur or independent immigrants who were destined to the business field. Our investigations turned up only about 15. We could locate only about 15 who were into businesses of some significance.

So this brought us to look at the program in some concern, I guess. We did not want to put a program on that maybe at some later date would have some dispute, but we sat further and digressed with the federal government and finally came up with the Immigrant Entrepreneur Development Program. We made our guidelines very tight. I have listed them. The main factors of the guidelines were that the person had to have proven entrepreneurial experience and ability, had to have sufficient capital on which to establish themselves and had to prove they could develop employment opportunities for Ontario residents. The final draft was accepted in the latter part of 1975 and we put the program into operation in early 1976.

It was not intended to be a stepping stone to circumvent regulations and to provide admission to Canada for people who had money. The purpose was to develop employment opportunities.

• 1140

The one thing we were a little frightened of was that it would be perceived that it was only people with money that we were seeking to assist and we made it quite plain that we wanted to look at their entrepreneurial talents and that talent had to provide part of the employment picture.

We were also concerned at the time that the new business that was coming into the province untried might in fact upset

[*Traduction*]

connaissaient de terribles difficultés à cause des taux d'intérêt élevés et du grand nombre de faillites. En tout cas, nous avons fait le travail demandé et de tous les pays auprès desquels nous nous sommes renseignés, seuls les États-Unis avaient un programme de quelque importance. Ce dernier pays nous a cependant appris que son programme ne fonctionnait pas à l'époque, surtout parce que certaines tierces parties avaient abusé du programme. Beaucoup des entrepreneurs qui étaient entrés aux États-Unis faisaient ce qu'ils avaient à faire, c'est-à-dire fondamentalement création d'un emploi et investissement de 40,000$ U.S., mais l'avantage réel pour l'économie de la nation n'était pas vraiment facile à mesurer parce que la plupart des entrepreneurs créaient soit une entreprise de vente au détail, soit une entreprise prestataire de services qui n'offrait pas beaucoup de possibilités d'expansion ou de création d'emplois pour d'autres Américains.

Cette question nous a énormément préoccupés et il nous a fallu tout reprendre depuis le début pour voir si nous pourrions atteindre nos objectifs grâce à un programme faisant appel à la fois au capital et aux talents humains tout en créant de l'emploi.

Ce qui a mené aux consultations avec le gouvernement fédéral, c'est-à-dire la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration. Quand nous avons saisi la commission de nos projets, nous avons été surpris d'apprendre qu'il nous faudrait faire notre petite enquête sur ce qui s'était passé précédemment. On nous a remis environ 200 dossiers d'entrepreneurs indépendants ou d'immigrants indépendants qui s'intéressaient au monde des affaires. Nous n'avons retenu qu'une quinzaine de cas. Nous n'avons pu en trouver qu'une quinzaine qui traitaient d'affaires d'une certaine importance.

Ce qui a un peu semé le doute dans nos esprits à propos de ce programme, je crois bien. Nous ne voulions pas mettre sur pied un programme qui aurait pu faire l'objet de critiques dans quelques années alors nous avons repris nos consultations avec le gouvernement fédéral pour en arriver enfin à ce programme de développement de l'immigrant-entrepreneur. Les lignes directrices en sont très restrictives. J'en ai fait la liste. Les principaux points sont les suivants: le candidat doit pouvoir prouver son expérience et son succès comme entrepreneur; il doit avoir suffisamment de capital pour s'établir; il doit prouver qu'il peut créer des emplois pour les Ontariens. Le projet final a été accepté vers la fin de 1975 et mis à exécution dès le début de 1976.

On ne voulait pas que ce programme puisse servir à ceux qui auraient voulu contourner les règlements, c'est-à-dire aux mieux nantis qui s'en seraient seulement servis comme porte d'entrée au Canada. L'objectif était de stimuler l'emploi.

Nous craignions tout de même de donner l'impression que nous nous adressions seulement aux riches. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu établir clairement que ce que nous recherchions, c'était les talents d'entrepreneur. Nous voulions que ces talents contribuent à la création d'emplois.

Nous craignions également que les nouvelles entreprises n'ayant pas encore fait leurs preuves créent un déséquilibre

[*Text*]

the current structure, particularly the fabric of the local area or the local scene. We had experienced and were at that time experiencing quite a number of bankruptcies in the small businesses and we felt that an untried entrepreneur, an untried business person coming into the business sector, going bankrupt might very well be quite disrupting to a small community where the suppliers would be providing goods and services to this incoming immigrant and finding that they in turn were not going to get paid for their services and material. That was very concerning because many of the small companies could not afford to have this sort of debt on their hands.

The process, the talent CAP, as I say, we tied together as being a meaningful contribution to the success of a business person and, as I said before, the program went into effect in 1976. At that time we guaranteed to the federal government that we would complete our processing or our assessment of business proposals within a period of approximately five weeks. We had at our disposal the various ministries of the Ontario government, particularly those that were going to be involved in matters of entrepreneurs: the Ministry of Agriculture and Food, our own Ministry of Industry and Trade and the Ministry of Tourism, now the Ministry of Tourism and Recreation. All ministries are prepared to provide expert help in assessing business proposals.

The immediate results from our endeavours in the first year were not all that encouraging. I have prepared a table of how we have progressed. We did, however, at the 16th month period find that we had increased the threshold of success from approximately 15% to 30%, and we were quite encouraged because there were a very large number of entrepreneurs still in the pipeline at that time.

We were also encouraged that the entrepreneurs felt that the assistance we provided after arrival was of major significance and this was helping them get into business much more quickly than they would if they had been left on their own. This is one of the problems. When we discussed with the United States why people did not do what they said they were going to do they admitted that they did not have the follow-up service that assisted the entrepreneur. It was more of a policing service. So we felt that our follow-up service was in fact providing quite significant dividends.

The spread of the entrepreneurs was quite good. It embraced most of the province and we did put on certain extra efforts for those northern communities suffering badly at the time for business expansion.

The problem areas did not start really to occur until we had been into the program for approximately two or two and a half years. At that period we seemed to attract a considerable number of third-party participants, mainly people bringing in their clients and presenting to us very large, certainly well-documented briefs on the business proposal, but certainly in no way were they related to the actual ability of the person or the entrepreneur to carry these proposals out.

We were quite concerned about the amount of money third parties were encouraging entrepreneurs to spend in this

[*Translation*]

dans la structure locale des affaires dans la province. Nous étions victimes à l'époque d'un assez grand nombre de faillites au niveau des petites entreprises et nous craignions que les nouvelles entreprises n'ayant pas encore fait leurs preuves fassent faillite à leur tour, entraînant dans leur sillage les fournisseurs des petites localités, qui leur auraient rendu biens et services sans être payés. Un certain nombre de petites compagnies n'étaient pas en mesure d'absorber de telles dettes.

Nous avons donc décidé que le capital en talent était également important en vue du succès de l'entrepreneur immigrant, et c'est ainsi que notre programme était introduit en 1976. À l'époque, nous étions prêts à garantir au gouvernement fédéral que nous pouvions terminer notre examen et notre évaluation des propositions en cinq semaines environ. Nous avions pour nous aider les divers ministères du gouvernement ontarien qui s'intéressaient aux entrepreneurs, c'est-à-dire le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que le ministère du Tourisme, qui est maintenant devenu le ministère du Tourisme et des Loisirs. Tous ces ministères étaient prêts à nous prêter des experts pour l'examen des propositions.

Les résultats de la première année n'ont pas été tellement encourageants. J'ai préparé ici un tableau qui en retrace le cours. Vers le 16e mois, cependant, nous avons pu porter notre taux de succès de 15 à 30 p. 100 environ. C'était particulièrement réconfortant, du fait qu'il y avait encore un grand nombre d'entrepreneurs dont les propositions restaient à être examinées.

Nous étions également fiers du fait que les entrepreneurs considéraient notre aide *a posteriori* comme un facteur très important. Grâce à cette aide, ils jugeaient qu'ils pouvaient s'établir beaucoup plus rapidement qu'ils n'auraient pu le faire s'ils avaient été laissés à eux-mêmes. Dans le passé, le suivi avait créé des problèmes. Lorsque nous avions demandé aux Américains pourquoi les gens ne respectaient pas leurs promesses, ils nous avaient répondu qu'ils n'avaient pas de suivi. Ils ne pouvaient donc pas aider les entrepreneurs après leur arrivée. Ils se contentaient de jouer le rôle de policier. Notre suivi à nous rapportait donc des dividendes.

La répartition des entrepreneurs était excellente. Elle couvrait la plus grande partie de la province. Il faut dire que nous avions fait des efforts supplémentaires pour aider les localités du nord de la province, qui avaient à l'époque un grand besoin d'expansion.

Les vrais problèmes n'ont commencé à se manifester que deux ans ou deux ans et demi après l'introduction de notre programme. C'est l'époque où nous avons commencé à attirer beaucoup de tierces parties, c'est-à-dire des gens qui nous présentaient des clients et nous soumettaient des propositions d'affaires très étoffées. Tout cela, cependant, n'avait rien à voir avec la capacité des gens ou des entrepreneurs de mener à bien ces propositions.

Le montant d'argent que les entrepreneurs étaient appelés à dépenser à ce genre de choses commençait à nous inquiéter.

[*Texte*]

endeavour. To reduce the cost to the entrepreneur, we immediately reported to all parties that we would be prepared to accept just two or three pages of a handwritten summary from the entrepreneur, providing they were in their own hand and of their own making. This, unfortunately, fell on deaf ears. Unfortunately, the third parties immediately suspected us of trying to cut into some of their profits.

• 1145

The matter reached quite some depth in the forthcoming years, and finally we had to table how much time we were spending in deliberating on cases that in fact had absolutely no significance and no real benefits to the province. It was estimated that a good 40% of our time our workload as consultants was taken up purely and simply in looking at appeals and looking at cases that had absolutely no economic benefit to the province.

At that time we decided then it might be better for ourselves to get into the promotion business and do it in a very sophisticated way, a quiet way. It was at that time that I started to take certain trips to the various parts of the globe, particularly Hong Kong. We were quite encouraged with the calibre of the entrepreneur we were able to meet at first hand.

It was quite interesting to note that in Hong Kong, although we had an office there and a Canadian-speaking counsellor, the business entrepreneurs were not prepared to come in and talk about the possibility of emigrating. We wondered why. They were quite concerned about confidentiality; consequently they would rather talk to someone who was only going to be there for a week or two than to somebody who was going to be there permanently. We found that a very interesting exercise.

The European immigration at that time and the entrepeneur program in 1980-81 was quite heavy. When we made some investigations regarding the investment and where it was going, we were surprised to find that the majority of the entrepreneurs coming from West Germany were in fact going either into farming or going into the hospitality industry. When we measured the actual amount of money that was being invested in relation to the employment opportunities, it was quite low. We immediately contacted our sister ministry, Tourism and Recreation, to find out how best we could more or less direct these business people into areas where there would be more employment opportunities. We found that a large percentage of their capital was actually going into land or was going into buildings, as I say, in the hospitality industry.

We approached also our Ministry of Agriculture and Food, and asked them if they would provide us with an opinion regarding the benefits of entrepreneurs going into the farming field. The brief that was returned to us was somewhat lacking in any real direction, other than to say there was a possibility that moneys from foreign sources going into the agricultural business to buy small farms might in fact be rather inflation-

[*Traduction*]

Nous avons donc décidé de réduire les coûts des entrepreneurs. Nous avons immédiatement fait savoir aux intéressés que nous étions prêts à accepter seulement deux ou trois pages de résumé au sujet des entrepreneurs, à condition toutefois qu'elles soient de leur propre main, de leur propre chef. Tout cela est tombé dans l'oreille de sourd. Les tierces parties nous ont aussitôt soupçonnés de vouloir réduire leurs profits.

Au cours des années suivantes, le problème s'est accru. Nous avons finalement dû déposer des tableaux qui montraient tout le temps que nous devions consacrer à des propositions qui n'avaient absolument aucun intérêt, qui ne comportaient absolument aucun avantage pour la province. Le temps que nous devions passer, en tant que conseillers, à nous occuper des appels et des propositions qui ne comportaient aucun intérêt pour la province est évalué à 40 p. 100.

Nous sommes donc convenus d'orienter plutôt nos efforts du côté de la promotion, mais d'une façon très détournée, très discrète. C'est l'époque à laquelle j'ai commencé à effectuer un certain nombre de voyages dans diverses régions du monde, en particulier Hong Kong. Nous avons été très impressionnés par le calibre des entrepreneurs que nous avons pu rencontrer face à face.

Ce qui est intéressant, au sujet de Hong Kong, c'est que, même si nous avions un bureau et un conseiller canadien, les entrepreneurs n'étaient pas prêts à communiquer avec eux au sujet de la possibilité d'immigrer. Nous nous demandions pourquoi. Nous avons su plus tard que c'était pour des raisons de discrétion. Les entrepreneurs préféraient parler à des gens de passage, des gens qui restaient à Hong Kong une semaine ou deux, plutôt qu'à des gens qui étaient établis de façon permanente. Nous avons trouvé ce dernier point très intéressant.

En 1980-1981, l'immigration, de même que le programme des entrepreneurs en provenance des pays d'Europe, allait très bien. Nous avons quand même été surpris d'apprendre, après enquête, comment se répartissaient les investissements. La majorité des entrepreneurs qui venaient de l'Allemagne de l'Ouest, par exemple, se dirigeaient vers le domaine de l'agriculture, ou encore le domaine de l'hôtellerie, de la restauration. La création d'emplois par rapport au montant d'argent investi était assez restreinte. Nous avons donc communiqué avec notre ministère frère, le ministère du Tourisme et des Loisirs, afin de voir s'il n'était pas possible d'orienter ces entrepreneurs vers des domaines davantage créateurs d'emplois. Une grande partie des investissements de ces entrepreneurs était consacrée à l'achat de terres et d'immeubles, en particulier, comme je l'ai dit, dans l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration.

Nous avons également communiqué avec notre ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, afin de lui demander son opinion sur les avantages que pouvaient comporter les investissements des entrepreneurs dans le domaine de l'agriculture. Le mémoire qui en a résulté ne nous a pas appris grand-chose, sauf qu'il y avait une possibilité que les investissements des entrepreneurs étrangers dans le domaine de l'agriculture, au

[*Text*]

ary. Therefore we curtailed our involvement in that quite rapidly.

The present position of the program is that we work closely with the commission. We provide the entrepreneurs with a means of assessing their business opportunity. We endeavour to protect the Canadian businessman, the Ontario businessman, by viewing these business proposals and making certain there is no way it will impede the progress of a small company or endanger a small company.

• 1150

We also are quite emphatic when we talk about employment opportunities. There is absolutely no point to bringing an entrepreneur in to open a variety and gift store or a convenience store and finding that we are going to lose jobs that were being held by temporary people or part-time people, only to find that he is putting his family in there and not employing Canadians. So that is an area we have to some degree made a definite stand on and said already to our federal counterparts that we are not particularly interested in assisting entrepreneurs in this area—not unless, of course, they are going into some small rural area where there is in fact a demand for service and where employment is not of the same importance.

The ministry is most anxious to expand the program, because at the present time we are able, through our tracking and through assistance, to identify approximately 2,500 to 3,000 new jobs a year through the program. The actual investment varies, but it is roughly running at $35 million to $40 million a year. We feel with the talent of the individual and the capital this can do much to expand very small communities.

The municipalities are very enthused about the entrepreneurs who have gone into the various smaller townships; the more rural townships. The unfortunate thing is that the municipalities that have participated in the program and that send representatives to foreign countries to encourage entrepreneurs, business people, to emigrate to their particular community have not been as successful as those communities that have not sent anyone. For example, I do not know that Scarborough or Markham have sent any representatives offshore, yet they are the largest recipients of entrepreneurs coming into the Province of Ontario. However, Hamilton and Windsor and Mississauga have all sent representatives overseas and unfortunately the results of their endeavours have not been nearly as good.

The deputy minister asked me to emphasize the fact that the program has an important place in the ministry because we feel we can in fact work in a professional manner with the Canada Employment and Immigration Commission and provide the technical expertise that is sometimes lacking in the local Canada Employment Centres or in the Canadian Immigration centres. The majority of our field officers are qualified engineers or accountants or have been in business for themselves, and it is people like those whom we choose to assist the entrepreneur after arrival. In addition, it is people like those whom we ask to give us an opinion of the business

[*Translation*]

niveau des petites exploitations, pouvaient avoir un effet inflationniste. Nous avons donc rapidement mis fin à notre participation à ce niveau.

En ce qui concerne la situation actuelle, nous travaillons en étroite collaboration avec la commission. Nous conseillons les entrepreneurs sur leurs possibilités de succès. Par ailleurs, nous essayons de protéger les hommes d'affaires canadiens et ontariens en nous assurant que les nouveaux investissements ne comportent pas de danger pour les petites compagnies.

Nous insistons beaucoup au sujet des possibilités d'emploi. Nous n'avons pas besoin d'entrepreneurs qui ouvrent des bazars, des magasins de nouveautés ou des épiceries de dépannage. Nous ne voulons pas qu'ils remplacent des travailleurs canadiens, même à temps partiel, par leur famille. C'est donc un point sur lequel nous avons pris fermement position et au sujet duquel nous avons avisé nos homologues fédéraux. Nous ne sommes pas intéressés à accueillir ou à aider des entrepreneurs de cette catégorie, à moins, évidemment, qu'ils se dirigent vers des petites localités rurales où il y a une demande pour ce genre de services et où le facteur emploi n'a pas autant d'importance.

Par ailleurs, le ministère tient beaucoup à étendre son programme. Nos recherches nous permettent de mieux attribuer la création de quelque 2,500 à 3,000 nouveaux emplois par année actuellement. Les investissements réels varient, mais ils sont de l'ordre de 35 à 40 millions de dollars annuellement. Nous pensons que tous ces talents et tous ces capitaux peuvent être très utiles, en particulier pour les petites localités.

Les petites municipalités sont très satisfaites des entrepreneurs qui s'y sont établis. Le malheur est que les municipalités qui participent au programme et qui envoient des représentants à l'étranger pour inciter les entrepreneurs et les hommes d'affaires à s'établir chez elles n'ont pas plus de succès que les autres. Par exemple, Scarborough ou Markham n'ont pas envoyé de représentants à l'étranger, à ma connaissance. Malgré tout, ce sont ces municipalités qui reçoivent le plus d'entrepreneurs dans la province d'Ontario. Hamilton, Windsor et Mississauga ont toutes envoyé des représentants à l'étranger, mais sans grand résultat.

Le sous-ministre m'a demandé d'insister sur le fait que notre programme est très important dans le cadre de notre ministère, puisqu'il nous permet d'avoir des rapports professionnels avec la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration. Nous pouvons fournir les compétences qui manquent parfois aux centres locaux d'emploi du Canada ou aux centres locaux d'immigration du Canada. La majorité de nos représentants sur le terrain sont des ingénieurs, des comptables ou des hommes d'affaires parfaitement compétents. Ce sont eux qui ont été choisis pour aider les entrepreneurs après leur arrivée. Ce sont également eux qui sont appelés à nous conseiller sur

[*Texte*]

proposal as it is submitted to us by the Canada Employment and Immigration Commission.

I do not want to run too far over. As I say, I have provided some back-up material; and again I apologize, as I say, for the lack of professionalism in putting it into French.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Carrick. The preliminary parts of your remarks... the brochure will come to the committee in the French language and the question-and-answer sheet will come to the committee...

Mr. Carrick: Yes.

The Chairman: So our translation...

Mr. Carrick: We should have them within about five days.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Dantzer: Mr. Carrick, you mentioned very briefly, but I would like you to enlarge on it... what initiative do the municipalities have in this program? Do they have any, or does all the initiative come from you people? How are they involved?

• 1155

Mr. Carrick: They too take their own initiative. They will come and discuss the possibility of going to visit Hong Kong with a couple of their industrial representatives, and we will tell them that we provide an office there, an interviewing office. They will send their home representatives. They do not handle seminars. They will go on our referrals or go on the information our own local office has with regard to entrepreneurs who are seeking to come to Canada and have in fact asked for interviews. They will then visit particularly Hong Kong or Singapore. Some municipalities have had a long record of visiting West Germany.

Mr. Dantzer: Does your office attempt to inform the municipalities of your program and actively ask them to assist in looking for opportunities?

Mr. Carrick: No. We do not encourage them, as a matter of fact, to participate in overseas recruitment or overseas promotion of this particular program, because we frankly do not feel we can promise them results. The big problem, as I said, is that most of those who have gone overseas have not been as successful as the municipalities, shall we say, like Scarborough and Markham. They have in fact attracted them because that is where the entrepreneur feels there is the best business opportunity.

Mr. Dantzer: Would a municipal authority not be in a better position to recognize business opportunities in that area or what was needed, that kind of input into your organization, so that you could go out and look for what they needed?

Mr. Carrick: I do not believe so, because when we are looking at it we have already researched and have already asked the various municipalities for an input on information. This happens on a daily basis.

[*Traduction*]

les propositions d'affaires qui nous sont soumises par la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration.

Je ne veux pas trop m'étendre sur le sujet. Comme je l'ai déjà dit, j'ai déposé une certaine documentation. Je m'excuse encore une fois du manque de professionnalisme, du fait qu'elle ne soit pas traduite en français.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Carrick. La première partie de vos observations... la version française de la brochure, de même que les questions et les réponses, parviendront au Comité...

M. Carrick: Oui.

Le président: De sorte qu'il ne sera pas nécessaire...

M. Carrick: Elles devraient vous parvenir d'ici à cinq jours.

Le président: Merci beaucoup.

M. Dantzer: Vous avez parlé brièvement du rôle des municipalités, monsieur Carrick. J'aimerais que vous nous en disiez davantage. Ont-elles une place dans votre programme, ou est-ce vos fonctionnaires qui prennent toutes les initiatives?

M. Carrick: Elles ont leur propre initiative. Elles nous avisent, par exemple, de leur visite possible à Hong Kong avec quelques agents d'expansion industrielle. Nous les informons que nous y avons un bureau si elles veulent y mener des entrevues. Elles ont leurs propres agents. Ceux-ci ne tiennent pas de colloque, mais ils peuvent donner suite à nos renvois ou à nos informations au sujet des entrepreneurs désirant s'établir au Canada et ayant demandé des entrevues. C'est ainsi qu'ils peuvent visiter Hong Kong ou Singapour. Il y a des municipalités qui effectuent depuis longtemps des tournées en Allemagne de l'Ouest.

M. Dantzer: Votre bureau tente-t-il d'informer les municipalités sur votre programme et de les amener à participer activement à la recherche des possibilités?

M. Carrick: Non, nous ne les encourageons pas à participer activement au recrutement des entrepreneurs à l'étranger ou à la promotion du programme à l'étranger. La raison en est que nous ne pouvons pas leur garantir les résultats. En outre, comme je l'ai dit, le problème est que la plupart des municipalités qui ont effectué des visites à l'étranger n'ont pas eu autant de succès que Scarborough ou Markham, par exemple. Si les entrepreneurs sont allés s'établir dans ces dernières municipalités, c'est qu'ils y ont vu les possibilités les plus intéressantes pour eux.

M. Dantzer: Mais les municipalités ne seraient-elles pas mieux placées pour évaluer les possibilités d'affaires et les besoins dans leur secteur? À ce moment-là, il ne vous resterait plus qu'à chercher à satisfaire à ces besoins.

M. Carrick: Elles ne sont pas obligées d'intervenir à ce stade, parce que nous avons déjà effectué des recherches et que nous leur avons déjà demandé de nous fournir l'information

[*Text*]

We have field offices throughout Ontario. We have approximately 80 field officers spread from Ottawa through to Thunder Bay and Kenora. Apart from that, we also can tap in through our sister ministries—into the Ministry of Agriculture and Food and the Ministry of Tourism and Recreation. What you find is that even with the municipal representatives, they are not always fully conversant with all the various aspects of their own community, such as tourism, farming and industry. They will have specialists in each of these areas, but it would be too great to send that number of people there, one for each particular area.

Mr. Dantzer: Okay, getting off on another subject, you again mentioned very briefly that you assist entrepreneurs who come over. What kind of assistance? How extensive would that be?

Mr. Carrick: It is very extensive. If it is one of the cases that have been approved or we have been consulted with, and when Canada Employment and Immigration involve us in the actual processing in asking for an opinion—and it is only an opinion they ask of us, since we are not in the decision-making role—we will then receive from them advice that the person has successfully complied with immigration. From the minute we are advised that they have their immigration documents we immediately start corresponding with them, asking them to contact us on arrival and providing them with such information as the normal routine brochures that we would send any new industrialist that was coming into the province.

I would have to say that in nine cases out of ten the person will come and meet with us on his arrival. We will then turn him right over to the field office, and then he goes into what we call our specialist and to the people that will actually deal with him in that community; if it is Ottawa, it is the Ottawa people; if it is Thunder Bay, Thunder Bay people.

If they have not already an idea in their minds as to the actual location in the municipality or in that particular area they want to establish their business, they will sit down and have consultation with our people and the municipal people. Our people will be able to inform them on practically every aspect—from the financial side to the availability of gas, water, electricity, the various services, introduce them to the banking system, introduce them then to the various needs for licensing.

• 1200

Mr. Dantzer: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Sur ma liste, j'ai M. Edwards, M. Allmand, M^me^ Pépin et M^me^ Martin, dans cet ordre.

Monsieur Edwards.

Mr. Edwards: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Carrick, I would like to return to your reference to third party applications.

Mr. Carrick: Yes, sir.

[*Translation*]

nécessaire. Nous sommes en communication avec elles presque tous les jours.

Nous avons des bureaux locaux répartis dans presque tout l'Ontario. Nous comptons quelque 80 agents, d'Ottawa à Thunder Bay et Kenora. Nous pouvons également compter sur l'aide de nos ministères frères, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère du Tourisme et des Loisirs. En outre, ce ne sont pas toujours les représentants municipaux qui sont les mieux informés au sujet de certains domaines d'activités qui se déroulent chez eux, comme le tourisme, l'agriculture ou l'industrie. Les municipalités ont bien des experts dans chacun de ces domaines, mais elles ne peuvent pas toutes les envoyer à l'étranger.

M. Dantzer: Je passe à un autre sujet. Vous avez parlé brièvement de l'aide que vous accordez aux entrepreneurs qui viennent s'établir ici. Quelle est cette aide au juste?

M. Carrick: Elle est très étendue. Lorsque la proposition a été acceptée et que nous avons été consultés, lorsque la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration nous a demandé de participer au processus en donnant notre avis—parce que nous sommes appelés seulement à donner notre avis, nous n'avons pas de rôle décisionnel—nous sommes informés du fait que l'entrepreneur a satisfait aux conditions imposées par l'immigration. Dès cet instant, nous nous mettons en communication avec l'entrepreneur et nous lui demandons de nous aviser à son arrivée. Nous lui fournissons tous les renseignements nécessaires, comme nous le ferions dans le cas de n'importe quel industriel s'apprêtant à s'établir dans la province.

Neuf fois sur dix, l'entrepreneur tient à nous rencontrer dès son arrivée. Nous le remettons alors aux bons soins de notre bureau sur le terrain, où il est pris en main par nos spécialistes et où il rencontre les personnes qui traiteront avec lui dans sa localité, Ottawa, Thunder Bay, ou ailleurs.

Si les entrepreneurs ne sont pas encore fixés sur l'endroit ou la municipalité où ils veulent s'établir, ils consultent nos représentants en compagnie des représentants des diverses municipalités. Nos représentants peuvent les informer sur presque tous les aspects de leur projet, l'aspect financier, le gaz, l'eau, l'électricité et les autres services, le réseau bancaire, les permis nécessaires, etc.

M. Dantzer: Merci, monsieur le président.

The Chairman: On my list, I have Mr. Edwards, Mr. Allmand, Mrs. Pépin and Mrs. Martin, in that order.

Mr. Edwards.

M. Edwards: Merci, monsieur le président. Monsieur Carrick, j'aimerais revenir à votre mention des demandes effectuées par des tiers.

M. Carrick: Oui, monsieur Edwards.

[*Texte*]

Mr. Edwards: Am I understanding you correctly, that this is a kind of brokerage proposition, where third parties work for offshore entrepreneurs as agents. In other words, they help to bring them to this country? Is that correct?

Mr. Carrick: It is not so much a brokerage. We do have, in Ontario particularly—I understand it is also in British Columbia to a great extent—a large number of the legal fraternity who go offshore to recruit entrepreneurs. They act in a legal capacity and possibly a brokerage capacity too.

Mr. Edwards: So they are finders. They are based in Canada . . .

Mr. Carrick: Mostly.

Mr. Edwards: —by and large, are they?

Mr. Carrick: By and large, yes.

Mr. Edwards: Have you had any evidence of improper dealings, exploitation or false promises in this area?

Mr. Carrick: Unfortunately, yes.

Mr. Edwards: Is it fairly rampant?

Mr. Carrick: I would hate to slight the pull of the legal profession on this one, but yes, there is a very large percentage of it. I have enclosed a cutting from the *South China Morning Post*. The article is dated March 19 of last year. When I have visited Hong Kong, that has been one of the major things that the local authorities there have stressed.

The Chairman: I would like to add a piece of information here. Mr. Green phoned me a couple of days ago, and the Canadian Bar Association will be forwarding to the committee quite soon a code of ethics for this kind of activity. It is of sufficient concern to the Canadian Bar Association that they have dealt with it in their committee. They have a new set of ethical standards that they will make available to the committee.

Mr. Edwards: I have a second question, which is not related to the first: Are there incentives offered by the Government of Ontario to entrepreneurs from offshore to locate in isolated or developing areas of your province?

Mr. Carrick: No, sir. It is purely a service.

Mr. Edwards: Are there incentives offered by the various municipalities to do such a thing?

Mr. Carrick: No. This was one of the things that we wanted to stress when we started the program. We wanted to make it absolutely certain, right up front to the entrepreneur, that there would be no financial assistance should they decide to locate in any particular area of Ontario.

Mr. Edwards: Thank you.

The Chairman: Mr. Allmand.

[*Traduction*]

M. Edwards: Ai-je bien saisi vos propos, à savoir qu'il existe une espèce de service de courtage, où des tiers offrent de travailler pour le compte d'entrepreneurs étrangers? Autrement dit, ils aident ces derniers à venir dans notre pays. C'est bien cela?

M. Carrick: Il ne s'agit pas vraiment d'un service de courtage. Mais plutôt, surtout en Ontario et dans une grande mesure en Colombie-Britannique, il s'agit d'un grand nombre de juristes, qui vont recruter des entrepreneurs à l'étranger. Ils agissent donc sur le plan juridique, et fait peut-être également fonction de courtiers.

M. Edwards: Il s'agit donc de prospecteurs en quelque sorte, qui sont basés au Canada . . .

M. Carrick: Surtout.

M. Edwards: . . . tout au moins, la majorité d'entre eux, c'est bien cela?

M. Carrick: Grosso modo, oui.

M. Edwards: À cet égard, avez-vous eu des preuves de transactions irrégulières, de cas d'exploitation ou de promesses non tenus?

M. Carrick: Malheureusement, oui.

M. Edwards: Est-ce assez courant?

M. Carrick: Je ne tiens vraiment pas à me mettre les avocats à dos, mais je dois admettre qu'il y a eu un très grand nombre de tels cas. J'ai inclus dans mes documents une coupure du journal *South China Morning Post*. L'article en question est daté du 19 mars de l'année passée. Lorsque j'ai visité Hong Kong, c'était un des problèmes importants sur lesquels les autorités locales mettaient l'accent.

Le président: J'aimerais ajouter quelque chose ici. M. Green m'a téléphoné il y a quelques jours, et l'Association du Barreau canadien nous enverra d'ici peu un code de déontologie relatif à ce genre d'activités. La question a en effet été jugée suffisamment importante pour que l'Association du Barreau canadien l'étudie en comité. Et cette dernière a adopté de nouvelles normes de déontologie qu'elle fournira à notre Comité.

M. Edwards: J'ai une seconde question sans lien avec la première: le gouvernement de l'Ontario offre-t-il certains avantages aux entrepreneurs étrangers qui s'installent dans des régions isolées ou en développement?

M. Carrick: Non, monsieur Edwards. Il s'agit purement d'un service.

M. Edwards: Les municipalités offrent-elles ce genre d'avantages pour atteindre cet objectif?

M. Carrick: Non. C'est d'ailleurs l'une des choses que nous voulions souligner lors du démarrage de notre programme. Nous avons tenu à ce que l'entrepreneur sache de façon très claire qu'aucune aide financière ne lui sera accordée dans l'éventualité où il s'établira dans une région de l'Ontario plutôt que dans une autre.

M. Edwards: Merci.

Le président: Monsieur Allmand.

[*Text*]

Mr. Allmand: With respect to your office in Hong Kong, what is the relationship with the offices of the federal government?

Mr. Carrick: They are excellent. Our office in Hong Kong is mainly involved with trade. We have tried to keep it separate in order not to confuse the immigration situation there. As you are probably well aware, immigration from Hong Kong is extremely high. We have asked our man to look at cases that are of a more significant nature. There just would not be enough hours in the day for one man to handle the interviews; that is, if he opened the door just purely for entrepreneurs.

Mr. Allmand: So you work on a very co-operative basis?

Mr. Carrick: We work on a very co-operative basis, yes.

Mr. Allmand: What are the relationships between your office in general and the CEIC in Ontario?

Mr. Carrick: We have an excellent working relationship throughout the province. We have a first-hand working relationship with the actual offices, the Canada Employment and Immigration Centres. Quite often we will require or be requested to provide them with information on matters that have nothing to do with the entrepreneur program—purely and simply industry in general. We have a direct connection with that way. With the CEICs we have a direct connection where a person arrives in a specific area and they want some information regarding establishing a business. It may not be an entrepreneur; it could, in fact, be just a visiting business person who has wandered into an immigration office. We provide them with counselling.

• 1205

The regional headquarters—we constantly have meetings with the regional headquarters of the CEIC. They are always aware of what we are doing, and they are always aware of the success or failure or problems in the program. And of course the same goes with CEIC headquarters and the External Affairs office in Ottawa.

Mr. Allmand: Very good. With respect to the attitude of the Ontario government in promoting entrepreneurial immigration, do you have a rule of thumb with respect to a minimum number of jobs to be created, or would it be flexible, depending on the type of business the entrepreneur was engaging in? You referred to the corner store and so on, saying that it is not the kind of thing you are interested in. Is there any kind of a minimum guideline?

Mr. Carrick: When we set the program we set five. We said we wanted the entrepreneur to invest sufficient capital to establish five new employment opportunities. Although the federal government have in fact dropped their numbers down for one or more, we have still kept the five figure, however bearing in mind that we will go below it if requested to do so to investigate it on behalf of the federal government. But if we

[*Translation*]

M. Allmand: Au sujet de votre bureau à Hong Kong, quels sont ses rapports avec les bureaux du gouvernement fédéral?

M. Carrick: Excellents. Notre bureau de Hong Kong s'occupe surtout des questions commerciales. Nous nous sommes efforcés d'en faire une entité distincte afin qu'il n'y ait pas de confusion du point de vue de l'immigration. En effet, vous n'ignorez sans doute pas que l'émigration de Hong Kong est extrêmement élevée. Nous avons donc demandé à notre représentant d'étudier les dossiers les plus significatifs. Il n'y aurait tout simplement pas assez de temps disponible chaque jour pour effectuer des entrevues si nous ouvrions nos portes uniquement aux entrepreneurs.

M. Allmand: Votre travail s'effectue donc dans un esprit de collaboration très étroite?

M. Carrick: Oui, c'est cela.

M. Allmand: Quels sont les rapports entre vos bureaux et les centres d'emploi et d'immigration situés en Ontario?

M. Carrick: Ils sont excellents partout dans la province. Nous avons en effet d'excellents rapports de travail avec les bureaux, c'est-à-dire les centres du ministère canadien de l'Emploi et de l'Immigration. Très souvent, nous sollicitons des renseignements, ou on nous en demande, sur des questions n'ayant rien à voir avec le programme lié aux entrepreneurs, mais bien plutôt avec l'industrie en général. Il y a donc un lien direct. Nous sommes en rapport direct avec les CEIC quand une personne arrive dans une région donnée et qu'elle veut des renseignements au sujet de la création d'une entreprise. Ce n'est péut-être pas un entrepreneur mais simplement un homme d'affaires en visite qui veut se renseigner au bureau d'immigration. Nous lui fournissons des conseils et des renseignements.

Nous avons des réunions régulières avec l'administration régionale de la CEIC. On y est au courant de nos activités, des succès, des échecs et des problèmes de nos programmes. Il en est de même, bien sûr, de l'administration centrale de la CEIC et du ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

M. Allmand: Très bien. Au sujet du programme du gouvernement de l'Ontario pour promouvoir l'immigration dans la catégorie des entrepreneurs, avez-vous établi comme règle générale un nombre minimal d'emplois qui seront créés ou y a-t-il une certaine souplesse selon le genre d'entreprise? Vous avez parlé de l'épicerie du coin en disant que ce n'est pas le genre de commerce qui vous intéresse. Y a-t-il des critères qui établissent un certain minimum?

M. Carrick: Nous avons établi cinq critères lors de l'élaboration du programme. Il fallait que les investissements de l'entrepreneur créent cinq nouveaux emplois. Même si le gouvernement fédéral a réduit ces chiffres d'un ou plus, nous avons maintenu ce nombre de cinq emplois mais nous sommes évidemment prêts à respecter les critères du gouvernement fédéral dans les cas qui le concernent. Mais pour ce qui est de

[*Texte*]

were trying to encourage it ourselves, we would be wanting to promote five employment opportunities or more.

Mr. Allmand: When you say five, you mean within that enterprise?

Mr. Carrick: Within that enterprise.

Mr. Allmand: Because sometimes you might have a business with only two or three, but the spin-off in economic activity could be quite significant.

Mr. Carrick: We found, because of abuse, we did not take the spin-off into consideration at the first instance, unless of course it is something in association with another organization that is going to supply parts or supply material to an ongoing process of manufacture. Because of the knowledge we had gained from other countries, particularly the United States, about abuse of the program, we tried to put the guidelines fairly tight so that it was not a case that we were presented with a proposal that said the spin-off was going to be such and such and we could never count it.

The ministry has a very exacting method of measuring, and that is we are not allowed to count or to put in documents an estimation and it is counted. It has to go in. That is why it provided a number of 100 companies that we have established in Ontario. We are not allowed to count the money or the jobs until we can actually go in and actually touch them and know that amount of money has been invested.

Mr. Allmand: Thank you.

The Chairman: Madam Pépin.

Mme Pépin: Dans le document à l'intention des entrepreneurs qui a été publié par le gouvernement fédéral, on nous dit que les exigences de l'Ontario, en ce qui concerne les immigrants entrepreneurs, entre autres à la page 38, que les entrepreneurs qui ont créé moins de dix emplois n'obtiennent aucune aide, aucune collaboration du ministère de l'Industrie et du Commerce en Ontario. Et de plus, on termine en disant que «leurs projets seront examinés lorsque le temps le permettra».

Alors, il semble y avoir une contradiction entre la définition de l'entrepreneur au niveau fédéral et de l'entrepreneur au niveau provincial.

• 1210

Est-ce que l'Ontario considère que les entrepreneurs qui créent moins de dix emplois ne valent pas la peine? Pourquoi l'Ontario n'est-il pas intéressé aux petits entrepreneurs? Je voudrais savoir pourquoi. Vous avez d'ailleurs précisé dans votre présentation que vous étiez à la recherche d'entrepreneurs qui avaient de gros investissements à faire. Pourquoi l'Ontario n'est-il pas intéressé aux petits entrepreneurs?

Mr. Carrick: I think the quote given in the brochure put out by the Canada Employment and Immigration Commission was that we would not put them on priority.

Mme Pépin: Pourquoi?

[*Traduction*]

nos propres efforts de promotion, nous voulons un minimun de cinq emplois.

M. Allmand: Quand vous parlez de cinq emplois, voulez-vous dire dans la nouvelle entreprise?

M. Carrick: Oui.

M. Allmand: Car il pourrait y avoir une entreprise qui ne crée que deux ou trois emplois mais dont les retombées économiques pourraient être quand même considérables.

M. Carrick: Étant donné les abus, nous avons décidé de ne pas tenir compte des retombées économiques au début, à moins qu'il ne s'agisse d'une association avec une autre entreprise en vue de fournir des pièces ou des matières premières à un secteur de fabrication. Compte tenu de ce que nous avons appris d'autres pays concernant l'abus de ce genre de programme, notamment aux États-Unis, nous avons décidé de fixer des critères assez stricts afin d'éviter de compter sur des retombées économiques qui ne se réalisaient jamais.

Le Ministère a une méthode d'évaluation très astreignante et on ne peut pas donner des estimations dans nos documents. Il a été question des 100 entreprises que nous avons établies en Ontario. Il faut que les investissements soient faits avant que nous puissions les compter et il en est de même pour les emplois.

M. Allmand: Merci.

Le président: Madame Pépin.

Mrs. Pépin: On the document published by the federal government for entrepreneurs, we are told about Ontario's requirements for the entrepreneurial category of immigrants and it says on page 38 that entrepreneurs with less than 10 jobs do not obtain any assistance or co-operation from the Ontario Department of Industry and Commerce. We are also informed that "their projects will be examined when time considerations allow".

There seems to be a contradiction between definition of an entrepreneur at the federal level and at the provincial one.

Does Ontario feel that entrepreneurs who create fewer than 10 jobs are not worth the effort? Why is Ontario not interested in small entrepreneurs? I would like to know why. You said in your presentation that you were looking for entrepreneurs with a lot to invest. Why is Ontario not interested in small entrepreneurs?

M. Carrick: On a précisé dans le dépliant publié par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration qu'on ne leur accordait pas la priorité.

Mrs. Pépin: Why not?

[*Text*]

Mr. Carrick: But we would still service. It was a matter of the volume of people we were dealing with at that particular time.

We have grown from dealing with 200 cases on average until this year, with approximately 1,000. I could not put this year's figures in because they were not available for me, but it was a matter of what we had the resources to service at that particular time. One of the consultants we had doing an investigation for us said that in order to get a return for the amount of time and money spent we would do best to concentrate on those with 10 employment opportunities or more. But it is not hard and fast.

Mme Pépin: Alors, qu'est-ce qui arrive dans le cas d'un petit entrepreneur qui veut aller s'installer en Ontario? Quelles sont les procédures? Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là?

Mr. Carrick: We will service, but we were just wanting to stress that . . . Just before I left yesterday, two gentlemen came in from Hong Kong, and their immediate new employment opportunities are going to be only three, but because they are in an area which is fairly high-tech, we most certainly were anxious to talk to them. They had a fairly substantial investment to make, somewhere in the area of approximately $500,000.

Mme Pépin: Je reviens toujours à ma question. À la page 35 du document anglais, on dit que vous allez étudier ces demandes-là quand vous en aurez le temps—*when time permits*. Je comprends que vous êtes intéressés à avoir de petits entrepreneurs, mais il semble qu'ils ne seront jamais en haut de la liste. Le gouvernement fédéral dit qu'il s'agit de créer un emploi. Il y a donc une certaine divergence entre les deux gouvernements.

The Chairman: If I may come in for just one second, I think part of what the member is after is this. We have had previous testimony which indicates that federal regulations want an answer in 30 days to a business proposal. Suddenly here we have "when time permits". What is happening? Are smaller entrepreneurs waiting 60 days, 80 days or 100 days for approval? Administratively, with this kind of clause where small ones drop to the bottom, what does "when time permits" really mean? That is of concern to the committee.

Mr. Carrick: Basically, we will respond to everything within five weeks. Most we will do in 10 days, some less. Even the smallest one we will deal with in a four- to five-week period.

But we want to stress at this particular time, particularly to our colleagues in the federal government, that there has to be some priorizing. It depends on what we really want out of the program. Do we want employment, or is it a fact that we just want to service the entrepreneur who is coming in from offshore? The importance we wanted to make was the fact that we are looking for the employment. It is the employment side of the immigrant entrepreneur that we want to improve on. To be very honest with you, we will give considerable service to

[*Translation*]

M. Carrick: Mais on leur offrait toujours le service. C'est que, à ce moment-là, on recevait énormément de demandes.

Au début, on recevait en moyenne 200 demandes; cette année, la moyenne était d'environ 1,000. Je ne peux pas vous donner de chiffres exacts pour cette année, parce que je ne les ai pas encore, mais cela dépendait vraiment de ce que l'on était en mesure d'offrir à ce moment-là. L'un des experts-conseils que nous avions engagé nous a dit que, pour tirer le maximum du temps et des fonds qu'on avait consacrés au programme, il valait mieux concentrer nos efforts sur les entrepreneurs susceptibles de créer 10 emplois ou plus. Mais ce n'est pas gravé dans la pierre.

Mrs. Pépin: So what happens when a small entrepreneur wants to set up shop in Ontario? What are the procedures? What happens?

M. Carrick: On offre le service, mais on voulait insister sur le fait . . . Hier, juste avant que je parte, deux hommes d'affaires sont arrivés de Hong Kong. Leur entreprise ne créerait que trois emplois, mais puisqu'il s'agit d'un secteur hautement technique, nous tenions absolument à les voir. Ils avaient un gros montant à investir, de l'ordre de 500,000$.

Mrs. Pépin: To get back to my original question, you say on page 35 of the brief that you will look at these proposals "when time permits". I understand that you are interested in small entrepreneurs, but it seems that they will never be at the top of your list. The federal government says that it is a question of creating a job. So there is a difference of opinion between the two governments.

Le président: Si vous me permettez de vous interrompre, voici ce que le député cherche à savoir. D'autres témoins nous ont indiqué qu'en vertu d'un règlement fédéral, une demande doit être traitée dans les 30 jours suivant son dépôt. Tout d'un coup, on nous dit que ces demandes seront traitées «lorsqu'on aura le temps». Qu'en est-il? Les petits entrepreneurs doivent-ils attendre 60, 80 ou 100 jours pour savoir si leur demande a été acceptée? Vous dites «lorsqu'on aura le temps». Si les petites tombent au bas de la liste, qu'est-ce que cela veut dire sur le plan administratif? C'est cela que le Comité veut savoir.

M. Carrick: Tous ceux qui font une demande reçoivent une réponse dans les cinq semaines. Normalement, il faut 10 jours pour traiter une demande, parfois moins. Même lorsqu'il s'agit d'un petit montant, la demande sera liquidée en quatre ou cinq semaines.

Mais nous tenons à signaler, surtout à nos homologues fédéraux, qu'il faut établir des priorités. Tout dépend de ce que l'on cherche à tirer du programme. S'agit-il de créer des emplois ou de servir les entrepreneurs étrangers qui veulent s'installer au Canada? L'important, pour nous, c'est de créer des emplois. Ce que nous cherchons à faire, c'est encourager l'entrepreneur immigrant à créer des emplois. Je vous avoue qu'on se donne beaucoup de mal pour un entrepreneur

[*Texte*]

someone who is going to come in and create 50 or 60 jobs. I will put one of my consultants to work with him.

Mme Pépin: Je suis d'accord qu'il doit y avoir certaines priorités, mais je m'inquiète pour le petit entrepreneur qui a seulement cinq emplois à créer, et je veux savoir combien de semaines il doit attendre avant d'être mis sur la liste, avant qu'on lui réponde et avant d'avoir la possibilité de venir en Ontario.

• 1215

Mr. Carrick: At present someone who is going to create five employment opportunities would have their business proposal reviewed. If it was just a business proposal, they would have it reviewed within four weeks, and that is a guarantee.

If it is an interview, they would be interviewed. In other words, if they wanted to present themselves to the office in Queens Park or even one of our foreign service offices in Bonn—not so much Hong Kong because we cannot service to the same extent in Hong Kong because of the number of people who want interviews—if it is for an interview we will interview within a week to 10 days.

Mme Pépin: Est-ce qu'il y a une entente entre Queens Park et Ottawa selon laquelle le ministère de l'Industrie et du Commerce, par exemple, aurait un droit de veto sur les immigrants entrepreneurs?

Mr. Carrick: Pardon me; could you repeat that for me?

Mme Pépin: Est-ce qu'il y a une entente entre votre gouvernement et Ottawa qui dirait que le ministère de l'Industrie et du Commerce a un droit de veto sur les immigrants entrepreneurs? Disons que notre droit de veto donnerait la priorité au gouvernement fédéral, ou bien que vous, vous auriez la priorité pour le choix.

Mr. Carrick: We will take first of all the business proposal that comes to us through the mail, that comes to us by correspondence. When we view that we will look at it as to its economic benefits: the amount of money invested, the number of jobs it is going to create and how it would affect the local community. What might be very insignificant to the likes of Toronto might be very, very good for Owen Sound or Meaford or Windsor or wherever. So when we look at it we look at it on location, employment and jobs, and the background of the individual.

It would be wrong if I left the committee with the feeling that we are not prepared to service any businessman. We are, but we do have, as I say, to priorize, and I think we have in fact developed our priorization in a business-like manner.

If we veto, we say that we feel that this proposal does not have a significant benefit to the province. If we feel that it might be suited to some other province, we are in very, very close working relationships with Saskatchewan, Alberta, British Columbia. In fact, it is a weekly occurrence that we are on the phone to each other discussing business opportunities there. In many cases we will say that we do not feel that this business proposal really belongs in Ontario and ask them to

[*Traduction*]

susceptible de créer 50 ou 60 emplois. Je confie son dossier à un spécialiste.

Mrs. Pépin: I agree that there have to be priorities, but I am concerned for the small entrepreneur who can only create five jobs, and I would like to know how many weeks he has to wait to be put on the list, to get an answer, and to be able to come to Ontario.

M. Carrick: Sa demande sera étudiée. Si c'est une demande ordinaire, il ne faudra pas plus de quatre semaines. Garanti.

Si la personne veut une entrevue, on lui en donne une. Autrement dit, si elle veut se présenter à Queens Park ou à l'un de nos bureaux à Bonn—pas vraiment à Hong Kong, parce qu'il y a tellement de gens à Hong Kong qui veulent des entrevues qu'on n'arrive pas à les recevoir—l'entrevue aura lieu dans les sept à dix jours.

Mrs. Pépin: Is there an agreement between Queen's Park and Ottawa that allows the Department of Industry, Trade and Commerce, for example, to veto immigrant entrepreneurs?

M. Carrick: Je vous demande pardon. Pourriez-vous répéter la question?

Mrs. Pépin: Is there an agreement between your government and Ottawa that says that the Department of Industry, Trade and Commerce can veto immigrant entrepreneurs? Let us say that our veto gives the federal government priority or that you have priority for selection.

M. Carrick: Nous traitons en premier les demandes qui nous arrivent par la poste. Nous cherchons à évaluer les avantages économiques qui en découleraient. Le montant qui sera investi, le nombre d'emplois qui seront créés et les répercussions sociales. Un projet qui n'en vaudrait pas la peine à Toronto pourrait être très avantageux pour *Owen Sound*, *Meaford*, ou *Windsor* peu importe. On examine donc l'emplacement, les emplois, et les antécédents de celui qui fait la demande.

Ne croyez-pas qu'il y a des entrepreneurs qu'on ne veut pas servir. Nous sommes prêts à les servir, mais nous devons comme je l'ai dit, établir des priorités. Nous avons donc procédé à l'établissement de ces priorités.

Rejeter une demande, c'est dire que le projet n'apportera pas d'avantages appréciables à la province. Si nous croyons que le projet en question conviendrait mieux à une autre province, nous travaillons en très étroite collaboration avec la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. On se téléphone toutes les semaines pour parler de débouchés dans nos provinces respectives. Souvent, on dit à l'entrepreneur que son projet ne convient pas à l'Ontario. On lui demande s'il

[*Text*]

ask the entrepreneur if he would consider one of the other provinces, and we will pass it to them.

When we say that we have no interest it is because of a specific reason, and that is because maybe the person has not sufficient capital, has not the proper talent, we feel, to get established in business.

May I say one thing: Entrepreneurs are a breed unto themselves, but at the self-same time if you have someone who comes into a community and goes bankrupt they usually take another small business along with them because it is the small business people who supply that new entrepreneur. Therefore we have to be cautious. We have to be very, very concerned about the well-being of the business people and the residents of the province.

Mme Pépin: Est-ce que vous avez mentionné dans votre présentation quel était le montant d'argent minimum requis par l'Ontario pour qu'un immigrant entrepreneur puisse s'installer dans cette province?

• 1220

Mr. Carrick: No, I did not mention a specific sum. We have, I cannot say deliberately, stayed away from a figure of capital, but so much will depend on the particular type of business that the person wants to go into. I could maybe explain this by giving an example. About a week ago I received an excellent business proposal on my desk, and the consultant's report. The person was very experienced in the manufacture of floppy discs, the discs that go into the word processors. He proposed to invest approximately $200,000 into the manufacturing of floppy discs. We researched the market and found there was only one floppy disc manufacturer, owner-operated, in the Province of Ontario—and he happended to be, if I remember, in Arnprior, employing 40 people. That person was not an entrepreneur; he was a Canadian resident. He required $2 million plus a further grant of $500,000 from our Ontario Development Corporation to establish that business. So the person with the entrepreneur's capital could not possibly get into that business. If, for example, they had had the $2 million, we would probably have even then said look, we think you are going into an area where it is already overcompensated and we would ask you to reconsider and come and talk to us more about it, because we do not want to affect the fledgling company, particularly in a very small community.

Mme Pépin: En résumé donc, si je suis un petit entrepreneur immigrant, il vaudrait peut-être mieux que je me dirige vers une autre province si je n'ai pas beaucoup de capital.

Mr. Carrick: I am sorry if I have left you with that impression. That was not my intention. No, again may I stress the fact that it would depend on the type of business; it would depend on the type of capital. Again, if I might give an example of a small business entrepreneur, a gentleman came in from the United States and started a small print shop down in Kingston. He came in and invested approximately $100,000 and is now employing approximately 12 people. That is after 14 months; he employed 3 to start off with.

[*Translation*]

serait prêt à s'installer dans une autre province et on confie son dossier au représentant de la province en question.

Lorsqu'on rejette une demande, on en donne la raison. Parfois l'entrepreneur n'a pas suffisamment de capital ou il n'a pas l'attitude voulue pour se lancer en affaires.

Permettez-moi de faire une observation. Les entrepreneurs sont des gens pas comme les autres, mais lorsqu'une nouvelle entreprise fait faillite, elle entraîne avec elle d'autres petites entreprises, celles qui étaient ses fournisseurs. Nous devons donc faire très attention. Il ne faut jamais perdre de vue les intérêts des hommes d'affaires et des citoyens de la province.

Mrs. Pépin: Did you mention in your presentation the minimum amount required by Ontario before an immigrant entrepreneur can come into the province?

M. Carrick: Non, je n'ai pas donné de chiffre. Nous avons évité de fixer un seuil, car la décision dépend en grande mesure du genre d'entreprise que la personne veut partir. Je vais vous donner un exemple. Il y a une semaine environ, j'ai reçu une demande accompagnée du rapport de l'expert-conseil. Le projet était tout à fait excellent: l'entrepreneur avait beaucoup d'expérience dans la fabrication de disques souples, les disques qu'on utilise dans les machines de traitement de texte. Il voulait investir à peu près 200,000$ dans la fabrication de disques souples. Nous avons fait une étude du marché et nous avons constaté qu'il n'y a, dans la province de l'Ontario, qu'une seule usine de fabrication de disques souples, qui est dirigée par le propriétaire et qui est située à Arnprior. Cette usine emploie 40 personnes. Le propriétaire de l'usine n'était pas un entrepreneur immigré; il est résident au Canada. Pour lancer son entreprise, il lui a fallu 2 millions de dollars, plus une subvention de 500,000$ accordée par le *Ontario Developement Corporation*. Le postulant ne pouvait donc pas investir dans cette entreprise. Même s'il avait eu les 2 millions de dollars, on lui aurait probablement dit qu'on avait déjà accordé trop de subventions dans le secteur en question. On lui aurait demandé de réfléchir à son affaire et de revenir nous voir, car on ne voudrait pas perturber la nouvelle compagnie, d'autant plus qu'elle est située dans une toute petite localité.

Mrs. Pépin: To summarize then, if I am a small immigrant entrepreneur and I do not have very much capital, I might be better off going to another province.

M. Carrick: Je regrette si je vous ai donné cette impression-là. Ce n'était pas mon intention. Encore une fois j'insiste sur le fait que tout dépend du genre d'entreprises qu'on veut établir et du genre d'investissements. Encore une fois, je vous donne un exemple. Un Américain a ouvert une petite imprimerie à Kingston. Il a investi quelque 100,000$ et aujourd'hui, après 14 mois, il a 12 personnes à son emploi. Au début, il n'avait que trois employés.

[*Texte*]

Now if we are talking about a small entrepreneur who has less than say $80,000, I would have to say that there is very, very limited opportunity for them in the business field in Ontario. At this particular time, even to stock a very, very small grocery store, a convenience store, unless you go into a franchise, the stock alone will run in excess of $30,000, $35,000, and that is not allowing for your return on capital.

Again, if I may, I would like to say to the committee that we have a responsibility to the community first, to the province first; we have a responsibility to the people in the province and the business sector in the province; we have a responsibility to Canada. We have developed a program primarily for the purpose of developing more employment opportunities and the expansion of small business for Ontario residents and Canadians.

Mme Pépin: Merci.

The Chairman: Thank you. I would just have a slight bit of clarity on one of the basic questions. In your experience, if Ontario says no to the business plan then federal people may try to take it to some other province, with or without your assistance. But they do not override you and issue a visa under this program for people to come into the Province of Ontario. So the implication there of a veto is real in administrative practice, is it?

• 1225

Mr. Carrick: I would think it is real, Mr. Chairman, to a point; and that is if the visa officer himself or herself considers that person a very reliable and good business person, they may very well then turn around and say hey, this person has not been seen by Ontario; we feel they have attributes, we feel they have talent, we feel they make a very good business person. Regardless of how Ontario feels about the paper proposal, what they would do is warn the applicant that Ontario felt the business proposal was not viable, did not have cash or sufficient opportunity in it to allow the person to establish himself. But they still have the last word. It is their last word that they have to determine whether that person is admissible.

The Chairman: But that kind of override would be used rarely, if at all.

Mr. Carrick: It probably would be used rarely.

Mrs. Martin: Mr. Carrick, in your document, where you mention the number of entrepreneurs, the investment, and the job creation, you make the statement that in some instances foreign entrepreneurs provide equity investment in companies. Do you have any figures as to the percentage of failure? These give us the success rates, but do you have any figures . . .

Mr. Carrick: Failure at the present time is considerably low. I think that is primarily due to the fact that they are being serviced; they are being serviced properly. Again, I think they are much more astute, maybe, than our own business person who rushes into business. This is where I guess I have stressed

[*Traduction*]

Pour le petit entrepreneur qui a moins de 80,000$ à investir, je dois dire que les débouchés en Ontario sont très, très limités. De nos jours, pour approvisionner une toute petite épicerie, un dépanneur—à moins qu'il s'agisse d'une franchise—il faut mettre 30,000$ ou 35,000$, sans même prévoir de rendement.

Je répète que notre première responsabilité est de défendre les intérêts de la communauté et de la province; nous devons défendre les intérêts des citoyens et des hommes d'affaires de la province; et nous devons aussi défendre les intérêts du Canada. Le but de notre programme est de créer des emplois et de favoriser l'expansion de la petite entreprise pour les résidents de l'Ontario et pour les autres Canadiens.

Mrs. Pépin: Thank you.

Le président: Merci. Je voudrais demander une clarification. Vous dites que si l'Ontario rejette une demande, les fonctionnaires fédéraux peuvent l'acheminer vers une autre province, avec ou sans votre aide. Mais le fédéral ne contourne pas votre décision en accordant un visa, dans le cadre de ce programme, à l'entrepreneur qui veut s'installer en Ontario? Donc ce véto administratif existerait bel et bien, n'est-ce-pas?

M. Carrick: C'est effectivement le cas jusqu'à un certain point, monsieur le président. Si l'agent consulaire estime que cette personne est digne de confiance et ferait un bon entrepreneur, il se peut fort bien qu'il dise que le dossier de cette personne n'a pas été examiné par l'Ontario; il pense qu'elle présente certains avantages, qu'elle possède du talent, qu'elle ferait un bon entrepreneur. Indépendemment de ce que peut penser l'Ontario, l'agent consultaire pourrait informer le requérant que l'Ontario a estimé que le projet d'entreprise présenté ne pouvait être mené à bien, que les capitaux étaient insuffisants ou que ce projet n'était pas suffisamment rénumérateur pour permettre au requérant de s'installer au Canada. Mais l'agent consulaire a toujours le dernier mot. Il lui appartient de décider si cette personne peut immigrer ou non.

Le président: Mais ce pouvoir est rarement utilisé, si ce n'est jamais, je suppose.

M. Carrick: Il ne serait vraisemblablement utilisé que très rarement.

Mme Martin: Monsieur Carrick dans le document où vous citez le nombre d'entrepreneurs, l'importance des investissements, la création d'emplois, vous dites que dans certains cas, des entrepreneurs étrangers participent au capital-actions de certaines sociétés. Exite-t-il des statistiques indiquant le pourcentage d'échec? Ces chiffres-ci nous montrent quel est le pourcentage de résussite, mais en avez-vous?

M. Carrick: À l'heure actuelle, les échecs sont minimes. Ils le sont en grande partie car ils sont pris en main; ils sont bien pris en main. Je le répète, ces investisseurs sont beaucoup plus futés que nos propres entrepreneurs qui veulent à tout prix créer une entreprise. C'est la raison pour laquelle j'ai parfois

[*Text*]

sometimes "talented entrepreneurs". They have already been successful in their own country. Nine times out of ten, if they have been successful there they will probably be equally successful here, providing they get the proper guidance.

But the infusion of capital into other companies to bring them out of financial difficulties . . . when we look at a case like that, we look at it from two factors, and one is how did they get into financial difficulties to start with? Everybody can blame the economy, everybody can blame the downturn and everything else, but basically good business people watch for signs, just as a farmer will watch the weather. They will watch what is coming down. Consequently if they are in financial difficulty, nine times out of ten it is bad business, or there is some form of weakness in the structure of the business.

When we look at it, then, we will also look at the incoming entrepreneur. Is he going to be infusing $150,000 and just being an on-cost, drawing salary, hopefully interest from his investment, benefits from the investment? If so, if he is not making any major contribution to the company, he is going to be another on-cost and the company will maybe be safe for six or twelve months but will finally fail.

So we look at the talent needed in that organization. Is it marketing? Is it financial, administration, production? We look at the person, look at the amount of money they are infusing, look at the company itself, and see whether or not that company should be safe.

Mrs. Martin: Do you do the same type of after-investment servicing when it is primarily investment rather than a new business coming in? Do you follow it up to the same degree when it is primarily an investment?

Mr. Carrick: Yes. Our requirements are that the entrepreneur does participate in the operation of the business, yes.

Mrs. Martin: If I could go back to the assessment of the viability of the business proposal, you mentioned during your comments the type of people you have: engineering backgrounds, business backgrounds, accountants, and so forth. When you go to another country to discuss the proposals with the people or when they are coming here, are the people who do the assessments currently in that particular business line and working on a part-time basis with you as a consultant? Or are they retired people who deal with these assessments

• 1230

Mr. Carrick: No. I have my own immediate team. My own team consists of consultants who have been in various positions within the ministry, and sometimes other ministries, and who have had considerable exposure to the international scene. In other words, they have worked overseas themselves.

If we are doing the assessment inside and not offshore, if they require expertise in an area with which they are not familiar or which is not readily available in the ministry, we will call on outside consultants. All our assessments are done

[*Translation*]

parlé d'«entrepreneurs talentueux». Ils ont déjà réussi dans leur propre pays. Neuf fois sur dix, s'ils ont déjà connu la réussite, ils la connaîtront vraisemblablement ici également, à condition d'obtenir de bons conseils.

Mais pour ce qui est de l'injection de capitaux dans d'autres sociétés dans le but de les renflouer . . . Lorsque nous examinons un cas comme celui-là, nous l'examinons de deux points de vue. Nous nous demandons, tout d'abord, comment ils se sont mis dans cette passe-là? Tout le monde peut en rejeter la responsabilité sur l'économie, la recession et ainsi de suite, mais les bons entrepreneurs sont sensibles à certains facteurs, tout comme l'agriculteur est sensible au temps. Ils vont essayer d'apprendre ce que l'avenir réserve. Par conséquent, si leur entreprise bat de l'aile, neuf fois sur dix, c'est parce qu'elle est mal gérée ou parce qu'elle présente une certaine faiblesse.

Ensuite, nous examinons le dossier de l'entrepreneur voulant immigrer. Veut-il investir 150 millions de dollars et se contenter de tirer un salaire, ou de vivre de l'intérêt que rapportent les placements? Dans ce cas, s'il n'apporte aucune contribution majeure à l'entreprise, son salaire va venir s'ajouter au coût de l'entreprise et celle-ci pourra survivre pendant six à 12 mois peut-être, mais finira par redevenir insolvable.

Alors nous cherchons à savoir de quelle compétence cette entreprise a besoin. Est-ce dans le domaine de la commercialisation? Dans celui des finances, de l'administration, de la production? Nous examinons le dossier du requérant, l'argent qu'il va investir, la Société elle-même, et nous nous demandons si cette entreprise va redevenir rentable.

Mme Martin: Effectuez-vous le même type d'examen après investissement lorsqu'il s'agit non pas d'une nouvelle entreprise qui serait créée mais lorsqu'il s'agit surtout de placement? Est-ce que vous procédez au même examen lorsque de l'argent est investi simplement?

M. Carrick: Oui. Nous exigeons que l'entrepreneur participe à l'exploitation de l'entreprise.

Mme Martin: Je voudrais en revenir à l'évaluation d'un projet d'entreprise. Vous avez parlé des professions des personnes que vous recherchez: des ingénieurs, des commerçants, des comptables et ainsi de suite. Lorsque vous vous rendez dans un pays étranger pour discuter de ces projets avec ceux qui désirent immigrer, ceux qui procèdent à ces évaluation exercent-ils cette même profession et collaborent-ils avec vous à temps partiel à titre d'experts-conseils? Ou sont-ce des retraités qui effectuent ces évaluations.

M. Carrick: Non. Je possède ma propre équipe. Elle comporte des experts-conseils qui ont occupé divers postes au ministère, et parfois au sein d'autres ministères, et qui connaissent bien la scène internationale. En d'autres termes, ils ont eux-mêmes travaillé à l'étranger.

Si nous procédons à cette évaluation au Canada et non pas à l'étranger, s'ils ont besoin de connaissances dans un domaine qui leur est inconnu ou pour lequel il n'existe pas de bonne documentation au ministère, nous faisons appel à des experts-

[*Texte*]

either in our own ministry by our own consultants who are on permanent staff or by another ministry. If it is the Department of Tourism and Recreation or the Minister of Agriculture and Food, we ask them for their opinion.

Mrs. Martin: Would the same thing apply to your offshore staff? Would they have some practical business experience, or strictly theoretical?

Mr. Carrick: No, the offshore staff are again more generalist. This is why, even with our offshore staff, we will not allow them to approach the immigration officers abroad to support an application. It has to come by Queens Park. That is to keep the continuity we feel is essential.

As a matter of fact, mistakes happen with our overseas office with regard to their enthusiasm in encouraging a person to come and settle in the province. We have therefore to be sometimes quite blunt to them and say look, we do not think you have really looked at this very seriously; yes, the person may want to come to Ontario and certainly we may like the business, but the person plus the particular capital to be invested are just not in keeping with what is necessary to get established.

Although our people overseas have the technical experience and most of them have had a tremendous number of postings within Queens Park and within the province, many of them, once they have reached the overseas post, after six months look upon themselves more as salesmen for the province than as, how shall we say, technical assessors.

That is why we have put this mechanism in, not just for the entrepreneur program, but for other things as well. Then they will, in fact, come to us and ask the various specialists within the ministry for information.

Mrs. Martin: In dealing with the requests you get, do you go into, for instance, the tax laws, employment problems and so forth that the entrepreneur may encounter when he gets here as part of the inquiry, rather than just as an after-the-fact type of . . . ?

Mr. Carrick: Yes. As a matter of fact, that is always part of the discussion we have with the entrepreneur. In fact, sometimes that is the part which may encourage them.

For instance, you are talking to entrepreneurs in Hong Kong. When we go to Hong Kong, we have made it a point not just to interview. We will go around and visit the various plants. I for one was absolutely shocked by the volume of labour they use for something that we here would not consider to be labour-intensive. When we are talking to them, we discuss their current operation and how it would have to be adjusted here in Canada, here in Ontario, if they are planning to move. In other words, we are saying look, here you employ approximately 500 people to produce this particular product. You could not possibly employ that number of people in

[*Traduction*]

conseils externes. Toutes nos évaluations sont effectuées au sein de notre propre ministère par nos propre experts-conseils, employés permanents, ou au sein d'un autre ministère. S'il s'agit du ministère du tourisme et des loisirs, ou du ministère de la culture et de l'alimentation, nous leur demandons leur opinion.

Mme Martin: La même observation vaut-elle pour votre personnel à l'étranger? Ont-il déjà géré une affaire ou leurs connaissances sont-elles purement théoriques?

M. Carrick: Non, nos employés à l'étranger sont plutôt des généralistes. C'est la raison pour laquelle nous leur interdisons de contacter les agents consulaires à l'étranger dans le but d'accorder leur appui à une demande. Tout cela passe par Queens Park dans le but de conserver une certaine continuité qui à notre avis est essentielle.

D'ailleurs, notre bureau à l'étranger encourage avec enthousiasme parfois une personne à venir dans la province et des erreurs alors se produisent. Nous devons donc parfois être très secs et leur dire qu'ils n'ont pas examiné cette demande très sérieusement; effectivement, cette personne peut vouloir venir s'établir en Ontario et son projet d'entreprise nous intéresse peut-être, mais cette personne plus le capital qu'elle entend investir ne suffisent pas à rendre ce projet rentable.

Même si nos agents à l'étranger possèdent l'expérience technique nécessaire et si la plupart d'entre eux ont occupé de nombreux postes à Queens Park et dans toute la porvince, beaucoup d'entre eux, une fois établis à l'étranger, se considèrent au bout de six mois davantage comme des vendeurs prônant les mérites de la province que comme, dirons nous, des évaluateurs techniques.

C'est la raison pour laquelle nous avons créé ce mécanisme qui ne s'applique pas uniquement au programme d'entrepreneurs mais également à d'autres programmes. Il s'adresse ensuite à nous et demande des renseignements aux divers spécialistes qui se trouvent au ministère.

Mme Martin: Lorsque vous examinez les demandes qui vous sont faites, vous entretenez-vous avec l'entrepreneur des lois fiscales, des problèmes d'emploi et autres problèmes que cet entrepreneur pourrait avoir en arrivant au Canada, ou bien vous contentez-vous . . .

M. Carrick: Oui. D'ailleurs, cela fait toujours partie de la discussion que nous avons avec l'entrepreneur. C'est parfois même cette discussion qui va les encourager à venir s'établir en Ontario.

Prenons des entrepreneurs à Hong-Kong à titre d'exemple. Lorsque nous allons à Hong Kong, nous ne nous contentons pas de nous entretenir avec eux. Nous visitons les diverses entreprises. Pour ma part, j'ai été complètement ahuri lorsque j'ai constaté l'importance de la main d'oeuvre utilisée dans une entreprise qui ne serait pas, ici, considérée comme une entreprise à forte main d'oeuvre. Lorsque nous nous entretenons avec eux, nous discutons leur entreprise actuelle et des adaptations qu'il faudrait y apporter en Ontario s'ils voulaient y émigrer. en d'autres termes, s'il emploient environ cinq cents personnes pour fabriquer ce produit, nous leur disons que ce ne

[*Text*]

Canada. You would have to automate a certain amount of it in order for it to be competitive.

Mrs. Martin: I have one other question, Mr. Chairman. In your experience, Mr. Carrick, in dealing with the federal government representatives in immigration, what areas do you see that we would need to improve our knowledge or approach on in order to improve this program on a federal level?

• 1235

Mr. Carrick: I think the step that has already been taken by the federal government to develop specific officers in the various posts to deal with entrepreneurs separately—in other words, the business development officers—was a step in the right direction. I think it is having tremendous success, to the point where we are more comfortable with them. We can discuss more things, and they are more apt to discuss more things with us as a province.

But to take a step beyond that, I do not know whether there is a step beyond that. I served in foreign service for Canada Immigration for 13 years before I joined the province, and I have also served in the province. I do not know if it is possible. I do not know if I would ever want to counsel business people on Canada, period. I do not think there is anyone out there with that sufficient knowledge. Apart from that, to try to provide more accurate information would require constant trips back to Canada in order to gather that information all the time, and six months, seven months or a year later, that could well be completely out of tune with what you found when you were here in Canada.

Industry is moving with high technology. It is moving so rapidly today that what might be good today . . . We find this even with entrepreneurs. I have come from the marketplace; I have come from three days in Windsor, and I step on a plane and go to Hong Kong. I find that, by the time I come back, there may be some changes even in that short period of time. It could be environmental or a labour situation could have changed. It is very difficult.

I do not think there is much room for improvement. I am not being complacent, but I think the method we have in place at the present time, where the commission and External Affairs operate directly with the provinces and the provinces provide the input, is an excellent demonstration of co-operation and of provincialism and federalism. I think it is one of those things where we can all consult with each other and provide a good back-up and a good background as accurately as we possibly can without guessing.

Mrs. Martin: Thank you, Mr. Carrick. Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Blackburn, vous avez la parole.

[*Translation*]

serait pas possible au Canada, qu'il faudrait en automatiser une partie afin d'être concurrentiels.

Mme Martin: Une dernière question, monsieur le président. D'après votre expérience, M. Carrick, dans quels domaines devrions-nous améliorer nos connaissances ou parfaire notre démarche en vue d'apporter des améliorations à ce programme à l'échelon fédéral. Je fais allusion aux agents d'immigration du gouvernement fédéral?

M. Carrick: L'une des mesures très positives prise par le gouvernement fédéral était de prévoir un certain nombre d'agents, dans divers endroits, pour traiter avec les entrepreneurs seulement—il s'agit des agents chargés du développement des entreprises. L'effet de cette mesure a été très positif, à tel point que nous sommes plus à l'aise avec eux maintenant. Nous discutons de plus de choses, et ils hésitent beaucoup moins à nous parler, en tant que représentants provinciaux.

Mais, en toute sincérité, je ne sais pas si on peut aller encore plus loin. J'ai travaillé à l'étranger pour le service canadien de l'immigration pendant 13 ans avant d'accepter un emploi au gouvernement provincial, et j'ai également travaillé dans ce domaine dans la province. J'ignore si cela est possible. De toute façon, je ne sais pas si j'aurais envie de conseiller les hommes ou les femmes d'affaires sur les posiblités qui existent au Canada. Je ne crois pas qu'une personne située à l'étranger ait les connaissances nécessaires pour le faire. Afin d'avoir de telles connaissances et de disposer toujours de renseignements justes, il faudrait retourner constamment au Canada pour les mettre à jour, et même, six ou sept mois ou un an plus tard, ces renseignements pourraient ne plus correspondre du tout à la situation que vous avez constatée au moment de votre visite.

L'industrie marche de pair avec la haute technologie. D'ailleurs, tout change si rapidement aujourd'hui que ce qui pourrait être approprié aujourd'hui . . . et cela s'applique même aux entrepreneurs. Je connais bien le marché; par exemple, j'ai passé trois jours à Windsor, et ensuite, j'ai pris l'avion pour aller à Hong Kong. Souvent je constate en rentrant qu'il y a eu des changements même dans un délai aussi court. Il pourrait s'agir de changements conjoncturels ou d'une évolution de la situation de la main-d'oeuvre. C'est très difficile.

Je ne crois qu'il y ait tellement lieu d'améliorer les choses. Ce n'est pas que je sois parfaitement satisfait du statu quo, mais je crois, cependant, que la méthode actuellement utilisée—qui prévoit la collaboration directe entre la commission et le ministère des Affaires extérieures et les provinces, qui fournissent des renseignements—démontre bien le degré de coopération qui est possible entre les provinces et le gouvernement fédéral. C'est une situation où les deux paliers de gouvernement peuvent se consulter et échanger des renseignements utiles et justes, dans la mesure du possible.

Mme Martin: Merci, monsieur Carrick. Merci, monsieur le président.

The Chairman: I recognize Mr. Blackburn.

[*Texte*]

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le président, je regardais un petit plus en détail le document sur les entreprises qui ont été établies en Ontario de janvier à mai 1984. Et dans ces quelques mois, en fin de compte, il y a 38 entreprises qui ont été établies pour un investissement d'approximativement 15 millions de dollars. Il est intéressant de que quatre parmi les 38 ont fait un investissement inférieur à 100,000$ et 27 de ces entreprises ont créé dix emplois et moins. Cela donne un total de 403 emplois; tantôt on a clairement mentionné que l'objectif premier était de rechercher les entrepreneurs qui pouvaient créer des emplois. Cela étant dit, y a-t-il des vérifications qui sont faites auprès de votre ministère par rapport au nombre d'emplois créés? Par la suite, y a-t-il eu, dans le même secteur, des entreprises que l'on a fermées? Le but de ma question est de savoir si vous faites aussi un suivi du programme. On peut dire que le programme est bon; on a créé 403 nouveaux emplois; c'est bien. Mais est-ce qu'il y a eu la fermeture d'entreprises à la suite de ce programme, ce qui diminuerait le nombre total d'emplois créés? Si ce n'est pas fait, est-ce que vous ne croyez pas que cela serait bien à un moment donné qu'on puisse vérifier si, dans ce même secteur, il y a eu des répercussions?

• 1240

Mr. Carrick: We constantly monitor, even before the person arrives in Canada; before we approve the entrepreneur proposal, we check into that particular field of industry or field of business that person is coming into to determine whether or not there will be any adverse effect on the community and on the local businesses in the area. I am happy to say that we have not, particularly over the last four years, encountered any complaint or encountered any downturn in other businesses because of the effect of an entrepreneur coming into that particular field or that particular community.

When you look at the figures we have here just now, unfortunately I feel I came somewhat ill prepared. In the figures you see in front of you, I tried to demonstrate the types and the variety of businesses that are either coming in or being affected or going into joint venture. But since then I could run my eye down on much of this, because I have seen a more recent report from my establishment officer that has increased these figures sometimes two and three times since they were first put down here. Maybe the document is rather misleading; I just did it purely and simply to give an idea of flavour for the types of entrepreneurs and the types of businesses they were going into.

You asked whether have we ever encountered any problems with regard to entrepreneurs affecting other small businesses. In the industrial sector, in the general overall business sector, I would say no, we have not. I think I answered that there has not been a complaint registered or lodged. Our field officers were in constant communication with us. I mean, we have 80 people there spread all over the province; they are constantly located in the community. They are very concerned that this program does not in any way, shape or form do anything other than enhance that community.

[*Traduction*]

Mr. Blackburn (Jonquière): Mr. Chairman, I was having a closer look at the paper on businesses established in Ontario between January and May of 1984. During that period, 38 businesses were set up for a total investment of about $15 million. It is interesting to note that four of the 38 made an investment of less than $100,000, while 27 of them created 10 jobs or less. That gives a total of 403 jobs created, while earlier it was clearly stated that the primary goal was to find entrepreneurs who could create jobs. This being the case, are checks made through your department of the number of jobs created? I would also like to know whether businesses in the same sector closed later? Basically, I am trying to find out whether you provide any follow-up on the program. One can always say the program is a success because 403 new jobs were created; that is certainly a positive thing. But would it not be worth while to know whether some of these businesses later closed, thereby reducing the total number of jobs created? If no such checks are carried out, do you not believe that it might be a good idea, at some point, to determine what the effects of the program were in a given sector?

M. Carrick: En fait, nous surveillons constamment la situation, même avant que l'intéressé arrive au Canada; avant d'accepter la proposition de l'entrepreneur, nous faisons, dans le secteur de l'industrie où l'entrepreneur va oeuvrer, des études des effets éventuels sur la collectivité et sur les hommes d'affaires locaux de l'établissement d'une nouvelle entreprise. Je suis heureux de pouvoir vous dire que surtout depuis quatre ans, nous n'avons reçu aucune plainte ni constaté des effets négatifs sur d'autres commerces en raison de l'établissement d'une entreprise dans un secteur particulier par un nouvel entrepreneur.

Pour ce qui est des chiffres que vous avez devant vous, je sens malheureusement que je ne me suis pas assez préparé pour la séance d'aujourd'hui. En vous donnant ces chiffres, je voulais vous indiquer les types et la grande diversité des commerces établis par une seule personne ou en entreprise conjointe. Mais en regardant ces chiffres maintenant, je constate qu'ils ne sont plus très justes, puisque depuis, j'ai obtenu, de l'agent approprié, un rapport plus récent qui donne des chiffres deux ou trois fois plus élevés que ceux qui figurent ici. Par conséquent, ce document va peut-être vous induire en erreur; mais mon intention était simplement de vous donner une idée des types d'entrepreneurs que nous acceptons et du genre de commerce qu'ils établissent.

Vous avez demandé si nous avions déjà eu des problèmes quant à la possibilité que les commerces des nouveaux entrepreneurs aient une incidence négative sur d'autres petites entreprises. Dans le secteur industriel, et même en général, je dirai que la réponse est non. Je crois vous avoir déjà indiqué qu'aucune plainte n'a été reçue jusqu'ici. Nos représentants sur le terrain sont constamment en communication avec nous. Nous avons 80 personnes qui travaillent dans les diverses collectivités de la province. Elles sont chargées de s'assurer que ce programme n'a aucun impact négatif sur la communauté

[*Text*]

With several of my own officers I did a survey on the retail trade. I must admit that it was hard to determine whether the person or persons in fact came in as entrepreneurs and went into the retail business or whether they came and were dependent relatives or came into the normal auspices of immigration. But we had, in fact, encountered some difficulties and some loss of employment in the retail trade.

In fact, in some of the convenience stores, the small stores that were open 14 or 15 hours a day, where previously some of them had been employing Canadians on a temporary or part-time basis, we found that with certain entrepreneurs or certain business people coming from certain areas where they made their life's ambition to work and work any number of hours and that where a husband and wife were participating in the business, plus two part-time workers, if that business was taken over by someone other than a person that had been resident in Canada for many years it was normally run by the husband and wife themselves. We may have lost two, sometimes three part-time employment positions purely and simply because the persons coming from their own country were more used to working long hours and were quite prepared to put up with the hardship, whereas a person who had been in Canada longer was more apt to work his 40 or 50 hours a week and provide employment for other Canadians. But as I say, only in the retail have we ever found that.

M. Blackburn (Jonquière): Simplement une précision. Ce document-là sur les entreprises établies ne parle que d'une partie des entreprises qui ont été établies de janvier à mai 1984, en Ontario, ou s'agit-il de l'ensemble des entreprises qui ont été établies?

• 1245

Dans la liste, on mentionne environ 38 entreprises. Vous disiez que les chiffres étaient peut-être incomplets. Est-ce qu'il y en aurait d'autres ou est-ce simplement un exemple d'entreprises établies que vous nous avez donné?

The Chairman: We are dealing here, I think, with a specific time period, January to May. Would this be the total list for that five-month period, or is it a sample from that five-month period? That is the basic question.

M. Blackburn (Jonquière): C'est juste, mais la liste n'est pas complète pour la période donnée. C'est seulement un aperçu?

Mr. Carrick: No, that is a full list of the businesses that were established during that period that we identified as being in a position now to go on. In other words, you will find that the project commenced on a certain date, and you will find we went back in at a certain date and clarified that there were 30 jobs there and the person had invested that sort of money. We are only now in a catch-up sort of situation. You will find that the next lists that will come out will have the date the project commenced, say in 1983, and that we have been working with them but are not satisfied that we can record it as totally

[*Translation*]

En collaboration avec certains de mes agents, j'ai fait une étude des commerces de détail. Je dois avouer qu'il était difficile de déterminer si les intéressés avaient établi leur commerce de détail à titre d'entrepreneurs ou s'ils étaient venus à titre de personnes à charge pour passer ensuite par la voie normale pour devenir immigrants. Il n'en reste pas moins que nous avons constaté certains problèmes dans le secteur de commerce de détail ainsi que la perte d'un certain nombre d'emplois.

En fait, dans un certain nombre de petits magasins d'alimentation, qu'on appelle les dépanneurs, qui restent ouverts 14 ou 15 heures par jour et où l'on avait l'habitude d'engager des Canadiens à titre temporaire ou à temps partiel, nous avons constaté que certains entrepreneurs étaient très ambitieux et désireux de travailler, à tel point qu'ils acceptaient de travailler beaucoup d'heures par semaine. Dans le cas d'un commerce exploité par un mari et sa femme, qui avaient engagé deux travailleurs à temps partiel, nous avons constaté que si ce commerce était pris en charge par quelqu'un qui n'avait pas résidé pendant longtemps au Canada, c'était normalement le mari et sa femme uniquement qui se chargeaient du commerce. Ainsi, on aurait peut-être perdu deux ou trois emplois à temps partiel du simple fait que ces personnes avaient l'habitude d'avoir des journées très longues et étaient donc prêtes à le faire ici, alors qu'une personne qui avait déjà résidé au Canada pendant un certain temps avait tendance à faire ses 40 ou 50 heures par semaine et d'offrir des emplois à temps partiel à d'autres Canadiens. Mais c'est uniquement dans le commerce de détail que nous avons constaté cette situation.

Mr. Blackburn (Jonquière): I would just like one clarification. Does this paper on businesses set up in Ontario between January and May 1984 only mention some of those business or do the figures refer to the total number of businesses established?

I believe 38 businesses are listed here. You said these figures might be incomplete. I am just wondering whether there are others; have you simply provided us with an example of businesses established in Ontario?

Le président: Je crois que cette liste porte sur une période précise, soit de janvier à mai. S'agit-il de l'ensemble des entreprises établies pendant cette période de cinq mois, ou est-ce simplement un échantillon? Voilà la question.

Mr. Blackburn (Jonquière): Yes, that is correct. I believe the list is incomplete for this period. Is this just an overview?

M. Carrick: Non, il s'agit de la liste intégrale des entreprises établies au cours de cette période et que nous avons identifiées comme étant en mesure de continuer leurs activités. Autrement dit, vous allez voir que tous les projets étaient lancés à une certaine date, et qu'après un certain délai nous réexaminions la situation pour nous assurer que l'entrepreneur avait vraiment créé, disons, 30 emplois et investi une certaine somme. Nous sommes en train de nous rattraper, en quelque sorte. Sur les prochaines listes qui sortiront, vous verrez que si le projet était lancé en 1983, mettons, nous ne pourrons peut-

[*Texte*]

established maybe until this year, 1985. It is only then, when we have actually recorded that they have established themselves and they are out of trouble; in other words, we have let go.

M. Blackburn (Jonquière): Merci.

The Chairman: Mr. Clifford, and then your chairman has two or three questions of clarification on earlier questions.

Mr. Clifford: I listened to your comments when you were asked what Canada could do to improve their service. I gather you find that a very difficult thing, because the inevitable changes in business are proceeding at a very fast pace here in Canada, and you find that difficult. I assume from this that as a representative of Ontario you would find it difficult to keep pace with change in Ontario, as you might be abroad.

Mr. Carrick: If I were here in Ontario or abroad?

Mr. Clifford: No, if you were abroad.

Mr. Carrick: If I were abroad. Yes. I think our representatives abroad—and I say this not as a member of the international division of our ministry—certainly have to have a tremendous knowledge of the province. We do not send them until and unless they are very, very fully qualified. At best what we can expect from them is in fact to be our shop window, to be able to converse in a reasonable term. When it comes to actually dealing with specifics, I do not think the person abroad can keep up to the moment with all the changes that go on. They have to come back and research with headquarters. Even in Ontario, I have to research with my field officers constantly and be cognizant of changes. For example, I am working at the present time with a group from Hong Kong. We are coming into the knitware business. The gentleman was encouraged to come. He had talked to various representatives of the provincial government and the federal government, including the trade people, and he was told quite clearly that he was planning to take that business over and putting in a dye operation, there was really no problem at all. It is part and parcel to the garment industry. He spoke to me in Toronto and was shocked to find out that I would have to involve our environmentalist because of the environmental impact on it and the fact that this particular area would have to be rezoned. That is something even I had to find out from the local representative who was in that area.

• 1250

Mr. Clifford: Then the field person offshore party would not know that and could not have told him that in the first place?

Mr. Carrick: No. It is rifle shooting again.

[*Traduction*]

être le considérer comme une entreprise établie avant 1985. Ce n'est qu'à ce moment-là, disons, que nous pourrons déterminer qu'il s'agit d'une entreprise rentable; autrement dit, nous ne surveillerons plus leurs activités après cette date.

Mr. Blackburn (Jonquière): Thank you.

Le président: Je donnerai la parole à M. Clifford, et ensuite, je voudrais obtenir certains éclaircissements au sujet de questions déjà posées.

M. Clifford: J'ai écouté avec intérêt vos remarques au sujet de ce que le Canada pourrait faire pour améliorer son service. Vous semblez trouver cela très difficile, étant donné le caractère inévitable et la rapidité des changements au Canada, ce qui pose des problèmes. Je présume que vous, à titre de représentant de l'Ontario, auriez du mal à vous tenir au courant de l'évolution de la situation en Ontario, si vous étiez à l'étranger.

M. Carrick: Si j'étais à l'étranger, ou en Ontario?

M. Clifford: Non, si vous étiez à l'étranger.

M. Carrick: Si j'étais à l'étranger, oui. Nos représentants à l'étranger—et remarquez que je ne travaille pas pour la division internationale de notre ministère—doivent avoir une connaissance approfondie des activités de la province. Nous ne les envoyons pas à l'étranger avant ni à moins qu'ils ne soient très, très compétents. Au mieux, nous pouvons nous attendre à ce qu'ils nous servent de vitrine, en quelque sorte, pour donner certaines indications au sujet de notre province. Mais quant à des détails précis, je ne pense pas qu'une personne travaillant à l'étranger puisse connaître tous les changements qui ont lieu d'un jour à l'autre. Pour cela, il faudrait qu'ils reviennent faire des recherches à l'administration centrale. Même en Ontario, je dois être constamment en rapport avec mes agents sur le terrain pour suivre l'évolution des choses. Par exemple, je travaille actuellement avec un groupe de Hong Kong. Nous sommes en train de nous lancer dans l'industrie du tricot. On a invité ce groupe à venir au Canada. Son porte-parole avait parlé à un certain représentant des gouvernements provincial et fédéral, y compris ceux qui se chargent du commerce, et on lui avait dit que l'entreprise qu'il prendrait en charge, après avoir mis en place des installations de teinture, ne poserait absolument aucun problème. On lui a dit que tout cela cadrait très bien avec les activités de l'industrie du vêtement. Quand je lui ai parlé à Toronto, il était très surpris d'apprendre que je serai obligé de consulter notre expert sur l'environnement étant donné la possibilité d'impact environnemental et le fait qu'il faudrait changer le zonage du quartier en question. Il s'agit là d'une chose au sujet de laquelle j'ai moi-même dû me renseigner auprès du représentant local qui était dans la région.

M. Clifford: La personne sur les lieux, en poste à l'étranger, ne l'aurait donc pas su et n'aurait pas pu le dire à l'intéressé, n'est-ce pas?

M. Carrick: En effet. Il s'agit encore une fois d'un court-circuitage.

[*Text*]

Mr. Clifford: In another area offshore, what happens between representatives of different provinces offshore in your experience?

Mr. Carrick: Offshore?

Mr. Clifford: Yes.

Mr. Carrick: Again I talk from experience, having been there. I find there is a tremendous exchange. It is not competition. A lot of people think that we are Ontario and there is B.C. and we are going to be in competition with each other. I have trained more other provincial representatives in my day than probably Ontario representatives. We have had British Columbia come in and spend time with us on how we do things and how we develop promotions or how we assess or how our business is in this province. We have had the same from Alberta, Saskatchewan and Quebec. We open our doors to this type of consultation because we feel that we are all here for one purpose. Fortunately, our province is an extremely well-established province with a very high percentage of industry, but we are quite prepared to exchange information and exchange even entrepreneurs if we feel it is appropriate; we have done it many, many times. Overseas we do not work in competition so we are selling an entrepreneur on an area where he or she should not really go. If we feel it should be another province, we will quite willingly discuss that with another province.

Is that what you want?

Mr. Clifford: Yes, that is the area I am getting into.

If there is this co-operation, I gather that our federal representatives do not have to work very hard at making sure that entrepreneurs we let into the country do not end up in competition with each other between provinces; for example, regarding this large knitwear potential for Ontario, that next week from another part of the world we let in another one to be in B.C. in the same business. Would you say sharing went that far?

Mr. Carrick: That is kind of a hard one.

Knowing the British Columbian representatives as I know them—and, as I say, even the Alberta ones—quite often they will inquire from us as to new businesses that are establishing and what we think the potential growth is. They might do it on the basis that they want to encourage somebody to come into their particular province to do a particular thing, but so much would depend again on the competitive edge of the transportation side of it as well.

[*Translation*]

M. Clifford: Prenons une autre zone d'outre-mer. Que se passe-t-il entre les représentants de différentes provinces qui s'y retrouvent tous ensemble?

M. Carrick: Outre-mer?

M. Clifford: Oui.

M. Carrick: Là encore, je parle en connaissance de cause, car je me suis déjà trouvé dans ce genre de situation. Il y a des rapports d'échange merveilleux. Ce n'est pas concurrentiel. Beaucoup de gens se disent que, s'il y a des représentants de l'Ontario et des représentants de la Colombie-Britannique, nous allons nous faire concurrence. J'ai sans doute formé davantage de représentants pour d'autres provinces que pour l'Ontario. Il y a des gens de la Colombie-Britannique qui sont venus nous voir, qui ont passé un peu de temps avec nous pour voir comment nous travaillons, comment nous organisons des promotions, comment nous évaluons la situation et comment nous faisons affaire chez nous. Et il en a été de même pour l'Alberta, la Saskatchewan et le Québec. Nous ouvrons grandes nos portes pour ce genre de consultation, car nous pensons que nous visons tous le même objectif. Heureusement pour nous que notre province est très bien assise et qu'elle est très industrialisée. Il n'empêche que nous sommes toujours prêts à échanger des données et même des entrepreneurs, si cela nous semble à propos. D'ailleurs, nous l'avons fait maintes et maintes fois déjà. À l'étranger, nous ne faisons pas concurrence entre nous au risque d'intéresser un entrepreneur à une région où il ne serait pas dans ses meilleurs intérêts de s'établir. Si nous pensons qu'il devrait plutôt aller s'installer dans une autre province, nous en discutons très ouvertement avec les représentants responsables.

Est-ce cela que vous vouliez savoir?

M. Clifford: Oui, c'est à cela que je voulais en venir.

Si cet esprit de coopération existe bel et bien, j'en déduis que nos représentants fédéraux n'ont pas à travailler très fort pour s'assurer que les entrepreneurs que nous accueillons au Canada ne finissent pas par se faire concurrence entre provinces. Prenons l'exemple d'une entreprise de production de lainage en Ontario, où ce secteur a un potentiel énorme. J'imagine que vous pourriez très bien accueillir la semaine suivante en Colombie-Britannique un entrepreneur étranger qui se lancerait dans le même domaine. Est-ce que le partage dont vous parlez va aussi loin que cela?

M. Carrick: C'est une question difficile.

D'après ce que je sais des représentants de la Colombie-Britannique, et je pourrais d'ailleurs dire la même chose des représentants de l'Alberta, ils se renseignent souvent auprès de nous pour savoir quels sont les nouveaux secteurs en développement et dans quel domaine il existe selon nous un potentiel de croissance. Il se pourrait qu'ils veuillent encourager quelqu'un à venir s'installer dans leur province pour entreprendre une activité donnée, mais il y a toutes sortes d'autres facteurs qui interviennent, notamment les frais de transport, qui peuvent facilement donner l'avantage concurrentiel à une province par rapport à une autre.

[*Texte*]

For example, most of the people we are talking to from Hong Kong at present and when I go to Hong Kong are looking at Ontario not always necessarily from the standpoint of coming here and investing money and developing employment opportunities purely and simply for a new product to go on the domestic market. Quite often they are looking at it from the fact that they would like to get into Ontario; they would like to get into Canada; Canada is not subject to all the the quotas they are subject to in Hong Kong or Singapore or Korea; and they are looking at it from a standpoint of how they can best service their current clients—in the United States maybe. To encourage them or for them to consider British Columbia might not give them the competitive edge they need purely and simply because they still have a fairly lengthy transportation situation.

Mr. Clifford: Right, but from listening to your answer, would you not maybe recommend that the federal government be more active in making sure that those kinds of services were available to would-be entrepreneurs?

• 1255

Mr. Carrick: I think they do. I hate drawing actual examples, but last night I spent just over an hour on the phone to Hong Kong talking to the Canadian representative in charge of the entrepreneur program in Hong Kong. We are going over about five or six different cases. So we impart this information not necessarily always through paper but also purely and simply through conversation. We feel it is important to us sometimes to make them aware of the pitfalls of the person coming to this province as opposed to maybe going to another province. That is done on a general, daily basis. We do not look on it as something special. We constantly are imparting this information. I would not like you to see my telephone bill.

Mr. Clifford: Just one last question, then. Do you or does your office hear from irate Ontario businessmen because you let somebody in?

Mr. Carrick: In very few cases. Unfortunately, when it does occur it is not usually because of a business factor; it is usually racist. I hate to say that, but it is a fact. It is not because the other person is giving unfair competition or anything like that.

I would like, if I may, just to take a couple of seconds to qualify something, however. I think the committee is already aware that there is some difficulty at the present time in a small corner of Scarborough and Markham where the Chinese community have elected to establish themselves in what is commonly known in the area as "Chinatown III". Unfortunately, I think most of the problems that were created there were created by bad advice by third-party participants; in other words, encouraging people to purchase . . .

In one instance I have an entrepreneur I had not dealt with. He was not destined for this province but had gone to another province and came into Ontario and was encouraged by his legal adviser and a consultant to establish a restaurant. The person put out approximately $2 million on a restaurant,

[*Traduction*]

Par exemple, la plupart des gens avec qui nous négocions à l'heure actuelle à Hong Kong n'envisagent pas de venir s'installer en Ontario uniquement parce qu'ils veulent y investir de l'argent, créer de l'emploi et mettre au point un nouveau produit pour le marché canadien. Très souvent, ils demandent à venir en Ontario, parce qu'ils veulent s'installer au Canada. En effet, le système de quotas et de contingents auxquels ces entrepreneurs seraient assujettis au Canada ne serait pas aussi sévère que ceux qu'ils connaîtraient à Hong Kong, à Singapour ou en Corée. Ce qui intéresse ces entrepreneurs, c'est de trouver la formule qui leur permettra de servir au mieux leurs clients actuels, les Américains, par exemple. La Colombie-Britannique les intéressera peut-être moins tout simplement à cause du problème du transport, dont le coût viendra diminuer leur avantage concurrentiel.

M. Clifford: Je suis d'accord, mais ne serait-il pas dans votre intérêt de recommander au gouvernement fédéral qu'il soit plus actif et qu'il prenne les mesures nécessaires pour que des services de ce genre soient mis à la disposition des entrepreneurs intéressés?

M. Carrick: Je crois qu'ils le font. J'ai horreur de citer des exemples concrets, mais hier soir j'ai passé un peu plus d'une heure au téléphone avec le représentant canadien, responsable du programme des entrepreneurs à Hong Kong. Il y a environ cinq ou six dossiers différents. Nous ne communiquons donc pas toujours forcément ces renseignements par écrit, mais simplement par voie orale. Nous estimons important parfois de leur signaler l'existence d'inconvénients pour la personne venant dans cette province par opposition à ce qui peut l'attendre dans une autre province. Nous le faisons quotidiennement. Nous ne le considérons pas comme une initiative spéciale. Nous communiquons ces renseignements en permanence. Je n'aimerais pas que vous voyiez ma note de téléphone.

M. Clifford: Dans ce cas, une dernière question. Est-ce qu'il arrive que des hommes d'affaires ontariens se plaignent amèrement de vos décisions?

M. Carrick: Très rarement. Malheureusement, c'est rarement pour des raisons professionnelles; c'est généralement pour des raisons racistes. C'est pénible à dire, mais c'est la réalité. Ce n'est pas que le nouveau venu représente une concurrence déloyale ou un problème de ce genre.

Avec votre permission, j'aimerais prendre une ou deux secondes pour préciser quelque chose. Votre Comité doit déjà savoir qu'il existe certaines difficultés à l'heure actuelle dans un petit coin de Scarborough et de Markham où la communauté chinoise a choisi de s'établir dans ce qui est communément connu dans la région sous le nom de «Chinatown III». Malheureusement, je crois que la majorité des problèmes créés l'ont été par de mauvais conseils prodigués par des tiers. En d'autres termes, ils ont encouragé l'achat . . .

J'ai le cas d'un entrepreneur dont le dossier ne m'avait pas été transmis. Sa province de destination n'était pas la nôtre, mais il est quand même venu en Ontario et a été encouragé par son avocat et un conseiller à ouvrir un restaurant. Il a investi environ 2 millions de dollars dans la restauration et la recons-

[*Text*]

refurbishing it and partially rebuilding it. He has not a chance of opening that restaurant, because there are no parking facilities there. He did not consult with the municipality. He did not consult with us. He did not consult with anyone other than his own immediate consultants and legal advisers. Whoever got it to that stage . . .

I know it is in litigation at the present time, but these are certain things that can happen without our knowledge if we are not involved. That was not the fault of the interviewing officer in Hong Kong or wherever or even the fault of the municipality. The person just proceeded with it.

The Chairman: In the early part of your testimony you indicated that your experience in Hong Kong had the following characteristic, that there was some reluctance on the part of Hong Kong entrepreneurs to talk to the permanent staff in Ontario House, whereas that same reluctance did not occur with temporary staff; people who came in for a week or two.

Mr. Clifford: Yes.

The Chairman: That is of considerable relevance to this committee's deliberations, because the basic system is permanent staff, certainly at the federal level. That is what the specially trained immigration officers are all about. They are there for two, three, four years.

• 1300

I guess my question really is: Is that observation peculiar to the cultural climate of that particular city, or is it something that your groups—the 14 different centres you are in—experience characteristically that more people will come forward when it is a temporary person there versus those who come forward when a permanent person is there?

Mr. Carrick: It is peculiar to Hong Kong, and for various reasons. It does not affect the local immigration, the local visa office, or the Canadian immigration office. It really does not, because as far as the Canadian immigration office is concerned they are doing an entirely different task.

The people who are coming to speak to us, when we go there as representatives of the province, are feeling out business opportunities, are sort of looking as to whether or not Ontario would be the place to come and establish their business. They have not yet quite made up their minds.

When they go to the immigration offices, nine times out of ten they have already researched where they want to go, what they are going to do, and the information they provide at that time to the immigration officer is done, of course, in confidence. They look on them as more of the enforcement people and the documentation people than look at them from a point where they are discussing their business.

When they talk to maybe the likes of myself or one of the ingoing representatives for two or three weeks and do not want to talk on business matters regarding immigration to, shall we say, Steve Chen, who happens to be our man in Hong Kong, it is not because he is Chinese and it is not because he is not a knowledgeable person. The fact of the matter is that the business sector in Hong Kong is so delicate that many of these

[*Translation*]

truction partielle de ce restaurant. Il ne pourra pas l'ouvrir, car il n'y a pas de stationnement. Il n'a pas consulté la municipalité. Il ne nous a pas consultés. Il n'a consulté que ses conseillers et ses avocats. Qui est responsable . . .

Je sais qu'à l'heure actuelle les tribunaux en sont saisis, mais il y a certaines choses qui peuvent arriver à notre insu si nous ne sommes pas contactés. Ce n'était pas la faute de l'agent à Hong Kong ou ailleurs ni même la faute de la municipalité. Il n'a demandé aucune autorisation.

Le président: Au début de votre témoignage vous avez dit qu'à Hong Kong les entrepreneurs hésitaient à s'adresser au personnel permanent de la maison de l'Ontario, alors qu'ils n'hésitaient pas à s'adresser au personnel temporaire, à ceux qui viennent pour une semaine ou deux.

M. Clifford: Oui.

Le président: C'est un renseignement d'un intérêt primordial pour nos délibérations, car ce système repose sur un personnel permanent, certainement au niveau fédéral. C'est le but de l'information spéciale donnée aux agents d'immigration. Ils sont en poste pendant deux, trois, quatre ans.

Je suppose que ma question est la suivante: Cette observation est-elle particulière au climat culturel particulier de cette ville ou est-ce une caractéristique généralisée dans vos 14 centres, les candidats s'adressent-ils plus volontiers au personnel temporaire qu'au personnel permanent?

M. Carrick: C'est particulier à Hong Kong et pour diverses raisons. Cela n'affecte pas le bureau local d'Immigration, le bureau local de visas ou le bureau d'Immigration canadien. Cela ne l'affecte pas vraiment car pour ce qui est du bureau d'Immigration canadien la tâche est totalement différente.

Ceux qui viennent nous parler lorsque nous y allons comme représentants de la province, viennent s'informer et se renseigner sur les possibilités de s'établir en Ontario. Ils n'ont pas encore tout à fait pris leur décision.

Lorsqu'ils se rendent au bureau d'immigration, neuf fois sur 10 ils savent déjà où ils veulent aller, ce qu'ils feront, et les renseignements qu'ils fournissent à l'agent d'immigration sont alors, bien entendu, fournis sous le sceau du secret. Ils ne viennent pas discuter avec eux de leur projet mais remplir les papiers nécessaires à leur immigration.

Lorsqu'ils parlent à des gens comme moi ou à nos représentants qui se rendent sur place pendant deux ou trois semaines, et qui ne veulent pas parler des questions regardant l'immigration à, disons, Steve Chen, qui est notre représentant à Hong Kong, ce n'est pas parce qu'il est Chinois et ce n'est pas parce qu'il ne connaît rien. Le secteur des affaires à Hong Kong est si délicat que nombre de ces gros entrepreneurs ne veulent pas

[*Texte*]

large business people do not want their competition to know what they are planning to do. They do not want it known, shall we say, even on the stock market, because it could affect the stock market, whereas we go in and talk to them and are gone in two weeks. I mean, if we are going into a restaurant, we are not going to acknowledge them, if you appreciate what I mean, and go over and talk to them—we are known as being the Canadian representative.

The Chairman: Thank you. I think it leads the committee to a conclusion that in dealing with Hong Kong specifically we might be very well advised to recommend short visits if we are really interested in increasing that traffic, that it is a mechanism.

Mr. Carrick: Could I give one slight example?

The Chairman: Sure.

Mr. Carrick: I spoke to a businessman who has a very large business in Hong Kong. I had a two-and-a-half-hour meeting with him. I left, walked back to my hotel, and that evening I was coming through my hotel and he was coming in with two of his representatives. I was walking through with another two business people in the Hong Kong community and he did not acknowledge me at all—period. When I got back to my hotel at night there were three telephone calls waiting for me how he wanted to apologize, saying that he knew the businessmen who were with me and that if they knew he knew me they would immediately assume he was planning to leave to come to Ontario. That is the confidentiality of the thing, and they are very, very sensitive about it.

The Chairman: Okay, thank you.

I have looked at the information you provided us about the businesses and the country of origin for those people who started those businesses. I also looked at the information you gave us about the fact that Ontario has 14 posts abroad. Eight of those are in the United States of America, and there are very few entrepreneurial immigrants on your list. I am seeking to understand whether or not your posts abroad, in the case of the United States, are not really actively trying to recruit entrepreneurs, that it is a low priority at best, or whether they are actively doing it and not succeeding.

Mr. Carrick: Every one of our foreign offices has a mandate to support the entrepreneur program, like many other programs. The entrepreneur program is one of many ministry programs.

• 1305

I do not think we have the success from the United States primarily because there is not the same, shall we say, need. I do not think we would have had the same success out of Hong Kong if it had not been for 1997, and I will be very frank about it. It is the selfsame thing when the large immigration numbers were coming from West Germany. I do not think we would have had the large numbers of business people coming from West Germany and seeking Canada, Ontario, as a place to establish themselves if it had not been that they were concerned about not the economic situation there, but purely

[*Traduction*]

que leur concurrence sache ce qu'ils sont en train de préparer. Ils ne veulent pas que cela soit su, disons-nous, même sur le marché des actions, car cela pourrait affecter leur cote, alors que dans notre cas nous ne sommes que de passage pendant deux semaines. Si nous allons dans un restaurant, nous ne leur faisons pas de signe de reconnaissance, si vous comprenez ce que je veux dire, nous n'allons pas leur parler—tout le monde sait que nous sommes les représentants canadiens.

Le président: Merci. Je crois que la conclusion à en tirer c'est que s'agissant de Hong Kong, nous ferions peut-être bien de recommander de courts séjours si cet apport d'entrepreneurs nous intéresse vraiment.

M. Carrick: Pourrais-je donner un petit exemple?

Le président: Bien sûr.

M. Carrick: J'ai parlé à un homme d'affaires qui a une très grosse entreprise à Hong Kong. J'ai eu une réunion de deux heures et demie avec lui. Je suis parti, je suis retourné à pied à mon hôtel et ce soir là traversant mon hôtel je l'ai vu arriver avec deux de ses représentants. Je marchais avec deux hommes d'affaires de la communauté de Hong Kong et il a fait comme s'il ne me connaissait pas. Lorsque je suis revenu à mon hôtel ce soir-là j'avais trois messages téléphoniques. Il voulait s'excuser et m'a dit connaître les hommes d'affaires avec lesquels je me trouvais et que s'ils avaient su qu'il me connaissait ils auraient immédiatement supposé son intention de quitter Hong Kong pour l'Ontario. C'est le genre de secret et ils y sont très très sensibles.

Le président: Très bien, merci.

J'ai consulté les renseignements que vous nous avez communiqués sur les entreprises et les pays d'origine de ceux qui les ont lancées. J'ai également vu que vous aviez 14 missions à l'étranger. Huit d'entre elles se trouvent aux États-Unis d'Amérique et il y a très peu de candidats entrepreneurs à l'immigration sur votre liste. Dans le cas des États-Unis, je me demande si vos missions essaient vraiment de recruter des entrepreneurs, ou bien si la priorité n'est pas très élevée ou s'ils essaient mais n'y arrivent pas.

M. Carrick: Chaque membre de nos bureaux étrangers a pour mandat d'appuyer le programme destiné aux entrepreneurs, tout comme celui d'appuyer les autres programmes. Le programme destiné aux entrepreneurs est un des nombreux programmes du ministère.

Je ne crois pas que nous connaissions des succès aux États-Unis, surtout parce qu'il n'y a pas le même, comment dirais-je, besoin. Je ne crois pas que nous aurions connu le même succès, dans le cas de Hong Kong, n'était-ce de 1997, et je vous le dis très franchement. C'était exactement la même chose lorsque nous avons connu la dernière grande vague d'immigration en provenance de l'Allemagne de l'Ouest. Je ne crois pas que nous aurions eu un si grand nombre de gens d'affaires venant de l'Allemagne de l'Ouest au Canada, en Ontario, pour s'établir, ne fut-ce le fait qu'ils étaient très préoccupés non pas par la

[*Text*]

and simply the possibility of hostilities. They were going through a very nervous time in the late 1970s and early part of the 1980s, and I do not kid myself that it was because our representatives in that area were really pushing on it. It was a fact of life that they were business people. They had money; they could move; they could bring their businesses to another country that might be seeking that type of business.

But under normal circumstances, we would not enjoy the success of the entrepreneur program if it were not for economic and political situations globally.

The Chairman: Okay. I think I conclude from your remarks, though, that it is not a high priority of those posts abroad in the United States. It is one of many programs. It is not something that has been solidly targeted and solidly pushed as a high priority for any one of those eight posts. It is just a normal part of business.

Mr. Carrick: It is a normal part of business. But if I might again, Mr. Chairman, I would say those posts—and it does not reflect on this—have been very successful in attracting quite a number of what we would term as branch plants that do not fall under the entrepreneur program.

The Chairman: Okay, thank you for that.

One of the concerns of the committee concerns provisional and conditional landings versus permanent landings, and the committee is wondering whether or not we are making adequate use of conditional and provisional landings. You have mentioned some of the problems, the $2 million situation. I think there is a predisposition on the committee's part to think that, if the landing were conditional or provisional, some of those things might be avoided because it necessitates some sense of closer contact to make sure the plan is likely to work. There is a requirement there that might avoid some of the problems you mention in other parts of your document. But I would like your opinion on whether or not we are using provisional and conditional landings in an adequate manner or whether or not that could be increased a bit.

Mr. Carrick: As far as unconditional landings are concerned, I must go on the record for Ontario in saying one thing: It may not be viewed in a very businesslike way for us to say that 80% of the prospective entrepreneurs in fact really do not want to get into business. But the fact of life is that if there were no conditions put on the entrepreneur program I do not think we would enjoy the same growth in the entrepreneur program for employment and investment.

Again, if you speak to the average entrepreneur who is coming here . . . Again, I hate to stress those from Hong Kong, but it is providing 50% of our total immigration at this particular time. The average person in Hong Kong just now

[*Translation*]

situation économique chez eux, mais tout simplement par la possibilité de conflits. Ils vivaient une époque très énervante à la fin des années 1970 et au début des années 1980, et je ne me leurre pas, ce n'est pas parce que nos représentants dans la région poussaient vraiment l'immigration. C'est un fait qu'il s'agissait de gens d'affaires. Ils avaient de l'argent; ils pouvaient déménager; ils pouvaient réinstaller leurs entreprises dans un autre pays qui recherchait peut-être justement ce genre d'entreprise.

Toutefois, dans des circonstances normales, nous ne connaîtrions pas de succès avec notre programme d'entrepreneurs, si ce n'était de ces situations économiques et politiques à l'échelle du globe.

Le président: Très bien. Je crois que cela termine vos remarques bien qu'il ne s'agisse pas là d'une haute priorité dans ces missions aux États-Unis. Ce n'est qu'un programme parmi plusieurs. Ce n'est pas quelque chose qu'on s'est vraiment fixé comme objectif ou qu'on a vraiment poussé comme étant une grande priorité dans aucune de ces huit missions. Cela fait tout simplement partie du travail courant.

M. Carrick: Cela fait tout simplement partie du travail courant. Toutefois permettez-moi encore une fois, monsieur le président, de dire que ces missions—et cela n'a rien à voir avec ce programme—ont très bien réussi à attirer un nombre assez considérable de ce que nous appelons des succursales lesquelles ne tombent dans le cadre du programme destinés aux entrepreneurs.

Le président: Très bien, merci.

Une des préoccupations du Comité porte sur les entrées provisoires et conditionnelles par opposition aux entrées permanentes, et nous nous demandons si nous utilisons ou non de façon appropriée les entrées conditionnelles et provisoires. Vous mentionnez certains de ces problèmes, la situation des deux millions de dollars. Je crois que le Comité est prédisposé à penser que si les entrées sont conditionnelles ou provisoires, on pourrait peut-être éviter certains de ces aspects puisqu'il faut maintenir des contacts plus étroits si l'on veut assurer la réussite de notre plan. Ces entrées sont assorties d'une condition qui pourrait fort bien permettre d'éviter certains des problèmes que vous mentionnez dans d'autres parties de votre document. Quoi qu'il en soit, j'aimerais savoir si vous pensez que nous avons ou non recours aux entrées provisoires et conditionnelles de façon appropriée ou si l'on pourrait en augmenter notre utilisation.

M. Carrick: En ce qui concerne les entrées inconditionnelles, je dois au nom de l'Ontario affirmer une chose: on ne nous trouvera peut-être pas très d'affaire si nous disons que 80 p. 100 des éventuels entrepreneurs ne veulent pas en réalité se lancer dans les affaires. C'est un fait et s'il n'y avait aucune condition assortie au programme je ne crois pas que ce programme aurait connu la même croissance au niveau de l'emploi et de l'investissement.

Encore une fois si vous parlez aux gens d'affaires moyens qui viennent ici—ici encore, je regrette de devoir mettre l'accent sur ceux de Hong Kong, mais ils constituent 50 p. 100 de l'ensemble de l'immigration en ce moment. La personne

[*Texte*]

would like it if we would allow them to come in purely and simply to invest money in real estate and something of that nature which does not incur any risk.

Now, there is a very large percentage of entrepreneurs who fall into that category and, I would say, in the upper levels. We have looked at the conditional landing, at the unconditional landing and we have looked at the provincial entry with our colleagues in the federal government, and to be very honest with you, we felt we had scored a particular success with the federal government when they brought out the provisional entry. Thereby a person had to get into business within a two-year period of arriving in Canada. And it has a certain amount of success with it. But to be honest with you it is not as successful as we thought because many people, particularly again from the Pacific Rim, do not like that type of documentation; they feel that in some way it is a slight, that they will not do what they said they were going to do. It is somewhat of a loss of prestige.

• 1310

We have been very successful with it. I mean, we are much more successful percentage-wise on the provisional entry and the conditional landing than we are on the unconditional landing.

The Chairman: So the trade-off is that in the absence of unconditional landing people may not choose to come here, but when you use a provisional landing then the follow-through in terms of creating those jobs is at a much higher level.

Mr. Carrick: Oh, much, much higher.

The Chairman: So the control factor is better and there is a trade-off.

Mr. Carrick: There is a trade-off, yes.

The Chairman: Particularly in Asia, Hong Kong specifically, that is where the trade-off lies.

Mr. Carrick: Yes, specifically.

The Chairman: Okay. One last question. You have brought up really the issue of the passive investor in real estate or whatever. The committee is struggling with the whole notion of the investor. I think the committee understands quite clearly the two conditions which are in the entrepreneurial category but the committee is also struck, I think, by the fact that it is possible for someone with capital to join with people with skills to start a new business or to expand an existing business or to modernize, to make a business more productive. I am just wondering whether or not you have any advice to us about that whole notion of an investor category, somebody who maybe does not have a track record in a specific kind of business but does have capital, does have access to other people with the track record. Is there something in here that would be useful for us to recommend, that might help increase the job situation and the economic situation within the province?

[*Traduction*]

moyenne qui vient de Hong Kong à l'heure actuelle aimerait pouvoir venir et investir tout simplement son argent dans l'immeuble ou dans quelque chose du même genre sans courir de risques.

Or un pourcentage très élevé d'entrepreneurs tombent dans cette catégorie, et j'irais même jusqu'à dire, aux échelons supérieurs. Nous avons étudié les entrées conditionnelles, et les entrées inconditionnelles et nous avons étudié les entrées provinciales avec nos collègues du gouvernement fédéral, et très franchement, nous estimons que nous avons remporté un certain succès auprès du gouvernement fédéral lorsque celui-ci a instauré l'entrée provisoire. En vertu de sa disposition, une personne doit se lancer dans les affaires dans les deux ans suivant son arrivée au Canada. Cela a remporté un certain succès. Toutefois, à vrai dire, nous n'avons pas connu le succès escompté, parce que de nombreuses personnes, surtout encore une fois en provenance de la région du Pacifique, n'aiment pas ce genre de documentation; elles estiment qu'on les lèse d'une certaine façon, qu'on pense qu'elles ne feront pas ce qu'elles se sont engagé à faire. Il y a une certaine perte de prestige.

Nous y avons remporté beaucoup de succès. J'entends par là que nous avons un pourcentage plus élevé de succès dans le cas des entrées provisoires et des entrées conditionnelles que pour les entrées inconditionnelles.

Le président: Donc il y a un compromis, en ce sens que si il est impossible d'obtenir une entrée inconditionnelle, les gens choisiront peut-être de ne pas venir ici, mais si vous avez recours aux entrées provisoires, alors grâce au suivi, vous avez un taux beaucoup plus élevé de création d'emploi.

M. Carrick: Beaucoup, beaucoup plus élevé.

Le président: Donc, les contrôles sont meilleurs mais il y a un compromis.

M. Carrick: Il y a un compromis, oui.

Le président: Particulièrement en Asie, plus précisément en Hong Kong, c'est là qu'il y a compromis.

M. Carrick: Oui, précisément.

Le président: Très bien. Une dernière question. Vous avez en réalité soulevé la question de l'investisseur passif dans l'immeuble ou dans un autre secteur. Le Comité se débat dans toute cette question de l'investisseur. Je crois que nous comprenons très clairement les deux conditions associées à la catégorie des entrepreneurs, mais nous sommes également frappés par le fait qu'il est possible pour un investisseur de se joindre à des ouvriers spécialisés pour mettre en marche une nouvelle entreprise ou pour agrandir une entreprise existante ou pour moderniser ou pour rendre une entreprise plus productive. Je me demande simplement si vous avez des conseils à nous donner au sujet de toute cette question de la catégorie de l'investisseur, quelqu'un qui n'a peut être pas fait ses preuves dans un secteur précis, mais qui dispose de capital, qui a accès à d'autres qui ont fait leurs preuves. Y a-t-il quelque chose qui nous serait utile de recommander, qui

[*Text*]

Mr. Carrick: We have looked at the investor category very very seriously. In fact, we went back to our previous notes, as I say, when we first thought about putting this program together. We have considerable difficulty in the investor category. Again, for the reasons I stressed earlier about entrepreneurs not wanting to take a risk with their capital if they do not have to. Two of the shortest commodities we have in Ontario at this particular time is venture capital and managerial talent. Again, we think the two go hand in hand when it is being put into business.

We are looking at one pilot project at the present time to see what success is going to come out of it. Frankly, I have serious reservations about it because when you do look at the investor category you are really looking at people who are wanting to come in and purchase, usually real estate. We have one area in the metropolitan area at the present time that because of investment, because of capital coming in from offshore, it has increased the real estate in that particular area—and it is only one area—it has increased the real estate over 25%. You might also want to take into consideration the fact that just a couple of years ago Ontario had a very serious problem on its hands with regard to money coming in from the Middle East going to purchase apartment blocks. That affected our trust companies there to such an extent that I guess about three of them got taken over and there have been legal proceedings. It is an area that is like a minefield; that is,if you know the proper path through it you are fine. However, if you do not, it could have serious repercussions on the business community and on certain other areas of the residential community or the residents of the province. It is a very, very tough one.

• 1315

Our assistant deputy minister is very, very nervous about it. He has just turned off a particular request that I had had for an investor category. This is the pilot project we mentioned. We have finally been given approval to work with the federal authorities on it. There are going to be eight entrepreneurs putting $250,000 into an investor's bank, if you would have it, and that money would be used for the purpose of assisting small companies that are in need.

The Chairman: Venture capital.

Mr. Carrick: Venture capital, yes.

The Chairman: Your previous position is related to the production of goods or services. If the capital were earmarked for an increase in the productive capacity of the nation, on goods or services—in particular for export perhaps, or a portion thereof for export—those kinds of passive investments would be the most likely to have positive impacts. Investment in savings certificates or real estate, or something less productive, would not always work in the best interest to the province. It might even indeed cause trouble.

Mr. Carrick: They could indeed cause trouble if they were going into, as I say, savings certificates. If you speak to the

[*Translation*]

pourrait aider à augmenter l'emploi et le climat économique au sein de la province?

M. Carrick: Nous avons examiné de façon très approfondie la catégorie de l'investisseur. En fait, nous sommes retournés étudier nos notes précédentes, de l'époque où nous avons d'abord songé à créer ce programme. Nous éprouvons beaucoup de difficulté avec la catégorie de l'investisseur. Ici encore, c'est pour les raisons que j'ai soulignées précédemment, parce que les entrepreneurs ne veulent pas risquer leur capital s'ils ne sont pas forcés à le faire. Deux des éléments qui nous manquent le plus en Ontario à l'heure actuelle, c'est le capital de risque et le talent en gestion. Ici encore, nous croyons que les deux vont de pair lorsqu'il s'agit de créer une entreprise.

Nous étudions actuellement un projet pilote afin de voir quel succès il connaîtra. Très franchement, j'ai de graves réserves car lorsqu'on examine la catégorie de l'investisseur, il s'agit en réalité de gens qui veulent venir ici et acheter en général de l'immobilier. Il y a une région dans la zone métropolitaine à l'heure actuelle où à cause de l'investissement, à cause du capital étranger, l'immobilier a augmenté dans cette région particulière—et ce n'est là qu'une région—de plus de 25 p. 100. Vous voudrez peut être également tenir compte du fait qu'il y a à peine quelques années, l'Ontario connaissait de très graves problèmes à cause des investissements en provenance du moyen Orient qui allaient à l'achat d'immeubles appartements. Nos sociétés de fiducie en ont été tellement touchées, je suppose, que trois d'entre elles ont été prises en charge et qu'il y a eu des poursuites judiciaires. C'est comme un champ de mines: il faut savoir comment le traverser. Dans le cas contraire, cela risque d'avoir des répercussions graves tant pour les hommes d'affaires que pour les habitants de la province. C'est un problème extrêmement difficile.

Notre sous-ministre adjoint est très inquiet à ce sujet. Il vient de rejeter une demande pour le projet-pilote dont il a été question. Le feu vert a enfin été donné pour commencer à l'examiner avec les autorités fédérales. Huit personnes plaçant 250,000$ dans une banque et cet argent serait éventuellement utiliser pour venir en aide aux petites entreprises qui en ont besoin.

Le président: C'est du capital de risque donc.

M. Carrick: C'est exact.

Le président: Vous parliez tantôt de la production de biens et de services. Si ces placements passifs étaient destinés à accroître la productivité du pays, surtout au chapitre des biens et services destinés à l'exportation, cela aurait sans aucun doute un effet positif. Par contre des placements dans des certificats d'épargnes dans l'immobilier ou dans d'autres domaines moins productifs seraient moins utiles pour la province et pourraient même lui nuire.

M. Carrick: L'argent placé dans des certificats d'épargnes risquerait effectivement de causer des ennuis. Les comptes en

[*Texte*]

banks today, there is all sorts of money in the banks. It is in private bank accounts. However, that money is not going into the venture capital field; it is not used to develop industry. It is sitting there. There is no point in bringing the money in for any other purpose.

Again, if I might just expand slightly on it, we have gone into it in some depth. We have looked at what is wrong. In other words, we asked ourselves what is wrong with an entrepreneur coming in with his wife and family and establishing himself in a house. He is buying a house. He is buying consumer goods. Is it wrong to stop a person from doing that?

Then we started to look at our own costs. What would our costs be if a person did that? In many cases we found the children from those families—particularly those from the Pacific Rim—were already here as students. We were calculating the loss of revenue to the province at $5,000 a child. Now, if the person just bought a house and was paying his local taxes on it, the most he would expect to pay to the community would probably be around—this is a $200,000 home—$1,500 or $1,600. A large percentage of that certainly would go to education, but if there were three children, there is $15,000 we have lost in foreign student fees. It may be a bad way of putting it, but we have looked at it from that economical standpoint.

The Chairman: Thank you.

Did you have a question, Mr. Oostrom?

Mr. Oostrom: Yes. On that last point, Mr. Carrick, there is a spin-off to other businesses. They buy consumer goods and so on. That is very difficult to calculate. There is also the future potential of these kids. What benefit would they eventually be to the Province of Ontario? We must also take those questions into consideration.

I suppose at this particular point in time you could not put a dollar value on it. I find that by encouraging more and more of that specific type of immigrant the cost to the province would be a lot less than perhaps in other categories of immigrants. I am very much in favour of encouraging that type of immigrant to this country. In the future it could be very, very beneficial.

I am trying to put all kinds of obstructions in the path of the type of immigrant you have just mentioned. They are out there waiting. Perhaps there are other immigrants coming in who do not have that potential. They do not have the money to buy into the housing industry, to buy consumer products. They have at least a capacity, and I think we ought to encourage that.

• 1320

I think the committee is perhaps looking at ways and means of encouraging that type of immigration to this country, particularly under the entrepreneurial program. Whether they would invest part or all of it in a business—and some of the small corner stores too have gone out of business—well if they invest in a small corner store at least they give a service to the Canadian people. It may only be $30,000 or $40,000 or

[*Traduction*]

banque privés regorgent d'argent mais cet argent malheureusement n'est pas utilisé pour développer notre industrie. Or il ne sert à rien d'attirer de l'argent si ce n'est justement pour des capitaux de risque.

Nous avons d'ailleurs étudié la question en détail. Pourquoi devrait-on empêcher un homme d'affaires, sa femme et sa famille de s'établir dans le pays s'il se contente d'acheter une maison et des biens de consommation?

Qu'est-ce que cela coûterait au pays? Dans de nombreux cas, les enfants de ces familles surtout lorsqu'elles sont originaires des pays riverains du Pacifique fréquentaient déjà nos établissements scolaires. Donc la venue de leurs parents constitue une perte pour la province de 5,000$ par enfant et par an. En effet sur une maison valant 200,000$, l'impôt foncier est de 1,500$ ou 1,600$ par an, dont une part importante est destinée à l'éducation. Néanmoins une famille de trois enfants s'établissant au Canada prive ainsi la province de 15,000$ par an en droits d'inscription pour étudiants étrangers. Nous avons donc étudié le problème du point de vue économique.

Le président: Merci.

Vous avez une question à poser monsieur Oostrom?

M. Oostrom: Oui. Il ne faut pas oublier que lorsqu'une famille s'établit dans le pays, cela entraîne toute une série de retombées économiques. En effet une famille achète des biens de consommation, etc. C'est difficile à calculer ainsi d'ailleurs que le potentiel éventuel des enfants qui apporteront sans aucun doute leur part à l'Ontario. Il faut tenir compte de tous ces aspects du problème.

Ce sont des éléments difficiles à quantifier. J'estime pour ma part que cela coûterait moins cher à la province d'encourager cette catégorie d'immigrants à venir s'établir chez nous. J'estime que pour l'avenir du pays, ce serait une chose très positive.

Je voudrais par contre empêcher la venue des immigrants dont vous venez de parler. Ceux-ci attendent alors que d'autres n'auront pas de quoi acheter une maison ni des biens de consommation. Eux ils en ont les moyens et nous devrions les encourager à venir.

Si je comprends bien, c'est ce type d'immigration que vous voudriez encourager, notamment dans le cadre du programme des entrepreneurs. Même s'ils n'investissent qu'une partie de leur avoir dans des petites entreprises, ne serait-ce qu'une petite épicerie, ce serait déjà utile. Car 30,000$, 40,000$ ou 50,000$ d'investissement ne seraient pas à dédaigner.

[*Text*]

$50,000 that they invest, but I think we ought to encourage it rather than discourage it.

I know you have certain priorities, but I feel the federal government should perhaps do more because the province tends to look at people from an employment point of view rather than from an investment point of view. I feel this is free money coming into the Canadian economy. We do not have to borrow from a German bank or from a Swiss bank or from an American bank. It is free money coming into Canada. I feel we have to do something there to encourage.

Mr. Carrick: Let me come back to it this way. From our standpoint, from the standpoint of the Ministry of Industry and Trade, I go back to what I said at the very beginning: we look on immigration as being a federal matter when it comes to encompass the total immigration.

The area we are looking at, the entrepreneurial program, we are looking at it for significant benefits. With what you were saying, we would immediately refute the benefits in many, many ways. On number one, the fact that you were saying about the children coming in, there is no way to measure the benefits there. When you look at our unemployment at the present time here in Canada, our highest level of unemployment is in the young people. That is where our highest level of unemployment is; and of that, again one of the highest levels of unemployment unfortunately is in even the professional people in that particular area.

So if you are importing, for want of a better word, an entrepreneur who is going to open this corner store and he has three children, we have three children that are going to be on the labour market, whether we like it or not, that were not born here in Canada. We have problems in that area. By going into the corner store and putting his hours and putting the time that many of the foreign entrepreneurs do, they look on that as their very life-line. They do not look on it the way established Canadians do, as a means of obtaining work and the means of obtaining a profit in order to enjoy themselves. They are looking on it purely and simply from a seven-day-a-week situation and working so many hours a day.

Now yes, it does provide a service. But what it also does is create unfair trading. That person, by just putting those hours in and not employing people, will likely cause unfair competition to his neighbour down the street. The neighbour may well be employing two, three or four Canadians, so he cannot undercut because he is going to pay wages. But the fellow in the corner store is saying hey, I can increase my clientele by dropping the milk by 2¢ or 3¢ a litre. I can cut my cost of bread because I can afford to live on much less profit than what my counterpart can two or three doors down.

Mr. Oostrom: But we are living in an economy where competition is encouraged rather than discouraged. In the particular neighbourhood where I lived a year ago, we had two stores side by side. The Korean family is employing all its children in that particular store. You have been in the far east. They find it a disgrace to go to the government and say they cannot make it and hold out their hands. They really feel they will take care of their family. They employ them, they send them to school, and they work after hours in the store.

[*Translation*]

Je sais que vous avez certaines priorités, mais je trouve que le gouvernement devrait faire davantage car les provinces ont tendance à juger les immigrants du point de vue de l'emploi éventuel plutôt que du point de vue de l'investissement. Or cette immigration nous apporterait un capital gratuit qu'il ne faudrait pas emprunter à une banque allemande, suisse ou américaine. Nous devrions donc l'encourager.

M. Carrick: Pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, l'immigration est du ressort fédéral.

Ce que vous vous proposez aurait des retombées négatives pour le programme des entrepreneurs. Pour ce qui est des enfants de ces familles, il est difficile de dire dans quelle mesure ils constitueront une perte ou un avantage pour le pays. Il ne faut pas oublier que c'est justement parmi les jeunes que le chômage sévit le plus durement en ce moment et plus particulièrement parmi les professionnels du domaine.

Dans ces conditions, en permettant à un immigrant qui a trois enfants de venir s'établir ici pour ouvrir une petite épicerie du coin, on se met dans la situation où un jour ces enfants se retrouveront sur le marché du travail alors qu'ils ne sont pas nés au Canada. Par ailleurs, lorsqu'ils ouvrent une petite épicerie du coin, ces étrangers ont souvent l'habitude de travailler de longues heures sept jours par semaine alors que pour les Canadiens, le travail n'est qu'un moyen de gagner de l'argent pour jouir de la vie.

Donc, même si l'ouverture d'un petit commerce peut être envisagée comme un service, cela constitue d'autre part une concurrence déloyale car contrairement aux commerçants canadiens qui engagent plusieurs personnes pour travailler dans leurs magasins, les immigrants ont tendance à travailler seuls pendant de longues heures, ce qui leur permet de vendre moins cher puisqu'ils n'ont pas de salaires à verser. Ainsi ils peuvent décider de s'attirer la clientèle de leurs voisins en baissant le prix du lait ou du pain.

M. Oostrom: Mais je croyais que chez nous la concurrence est encouragée et non pas découragée. Dans le quartier où j'habitais il y a un an, il y avait deux épiceries l'une à côté de l'autre. Dans le cas de l'épicerie appartenant aux Coréens, tous les enfants aidaient à la tâche. Vous avez été en Orient et vous savez donc qu'à leurs yeux, c'est une honte de demander l'aumône au gouvernement. Ils font donc l'impossible pour subvenir aux besoins de leur famille. Ils envoient leurs enfants

[*Texte*]

• 1325

If some Canadians are not willing to put themselves out 100%, that is too bad. There are always people in society who are not willing to work very hard; and I think that should be encouraged rather than discouraged.

The Chairman: May I step in for one second? We are treading, I think, on government policy at the provincial level, and that may be unfair to our witness. The administration of it and the sharing with us of the criteria and so on are all legitimate, but if we are urging a different policy on the Ontario government, then I think we are very close to that line.

If you would like to respond . . .

Mr. Carrick: I do not mind responding, Mr. Chairman.

I would not like to go with that approach to the people of Ontario. I really would not. I do not think I would live very long, to start with.

Secondly, I agree with you. I have seen many of these convenience stores providing an excellent service. But at the same time I have one small plaza right beside me which shocks me every time I go past it because I know I have lost 17 jobs in that plaza.

The point is that the one who moved into one of the convenience stores immediately started to drop the prices, because there were just he and his wife and the children stacking the shelves. The other store happened to be owned by a friend of mine, whom I had known for many, many years. It was run by himself and his wife, and they had five people. It was a fairly large convenience store, selling much the same as the other store was selling. He had been recognized in the area as being a good businessman. He immediately started to drop his staff to compete, and he and his wife started to stay longer in the store themselves to compete; until finally—they were people getting on in years—he said look, I cannot possibly compete with my neighbour up the road, and therefore I am going to put the store up for sale.

He sold the store, sold it to an incoming immigrant entrepreneur. The other person, from whom I was now going to get my milk, complained bitterly to me that we were allowing immigrants in here to undercut him.

The Chairman: Thank you, Mr. Carrick. I think one of the criteria you can use to tell the interest of the committee is we have gone an hour past our normal time. I thank you for your time. I thank the members for their time. I apologize to the staff who serve us so well, the translators and recorders and messengers, because we have kept them well into their normal lunch hour. I hope no significant appointments were missed as a consequence.

Thank you indeed for coming. You have been very forthcoming, very helpful. You may have noticed that some members had to leave for other appointments, but everything is transcribed and therefore available for the entire committee. I want to assure you that your words will be looked at carefully

[*Traduction*]

à l'école et lorsqu'ils rentrent à la maison ils doivent aider au magasin.

Si les Canadiens refusent de travailler autant, tant pis pour eux. Il y a toujours des gens qui préfèrent ne pas trop travailler. Nous devons encourager ceux qui travaillent.

Le président: Vous permettez un instant? Il me semble que nous touchons là des questions de compétence provinciale. Nous sommes libres de discuter des modalités d'administration et des critères utilisés; par contre, les orientations générales de la province de l'Ontario ne sont pas de notre ressort.

Pouvez-vous répondre . . .

M. Carrick: Certainement, monsieur le président.

Ce n'est pas une option que je voudrais soumettre aux habitants de l'Ontario, car je ne pense pas qu'elle soit acceptable.

Il est vrai que ces petites épiceries du coin sont très utiles. Par contre, je suis scandalisé chaque fois que je passe près d'un petit centre commercial dans mon voisinage car 17 emplois y ont disparu.

En effet, le nouveau propriétaire a immédiatement baissé ses prix car il travaille seul avec sa femme et ses enfants. L'autre magasin appartenait à un ancien ami à moi qui travaillait dans son magasin avec sa femme et cinq employés. C'est un assez gros magasin vendant plus ou moins la même gamme de produits que l'autre. Il était considéré comme un bon homme d'affaires. Il a été obligé de renvoyer son personnel, et lui-même et sa femme ont été obligés de travailler de plus longues heures pour rester dans la course. Mais après un certain temps, ils ont abandonné la partie car ils n'étaient déjà plus jeunes et ils ont décidé de vendre leur commerce.

Ils l'ont vendu d'ailleurs à un commerçant qui venait d'immigrer. Le commerçant auquel j'achète maintenant mon lait se plaint amèrement qu'on laisse entrer ces immigrants qui vendent moins cher que lui.

Le président: Merci, monsieur Carrick. Le fait que nous ayons siégé une heure plus tard que prévu prouve que nous nous intéressons vivement à cette question. Je vous remercie tous d'être restés aussi longtemps. Je m'excuse auprès du personnel des traducteurs, des personnes chargées de l'enregistrement et des messagers dont c'est normalement l'heure de déjeuner. J'espère qu'ils n'ont pas raté de rendez-vous importants.

Je vous remercie à nouveau d'être venu. Votre intervention a été très utile. Certains membres du Comité ont dû se rendre à d'autres rendez-vous, mais tout figurera dans nos comptes rendus. Soyez donc assuré que nous tiendrons compte de tout

[*Text*]

and will form part of our recommendation package to Parliament and to the government.

Thank you very much, and please thank your deputy for making your testimony available to us.

Mr. Carrick: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[*Translation*]

ce que vous avez dit lors de la rédaction des recommandations que nous devons soumettre au gouvernement.

Je vous remercie.

M. Carrick: C'est moi qui vous remercie, monsieur le président.

Le président: La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Industry and Trade—Government of Ontario:

Jim Carrick.

Du Ministère de l'Industrie et du commerce—Gouvernement de l'Ontario:

Jim Carrick.

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 15

Wednesday, March 13, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 15

Le mercredi 13 mars 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84 Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, ENTREPRENEURIAL PROGRAM

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS

Amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

University of Toronto

25158—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 13, 1985
(17)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:37 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Terry Clifford, Léo Duguay, Jim Edwards, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Shirley Martin, Lucie Pépin, Allan Pietz.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers.

Witnesses: *From "Les Entrepreneurs internationaux"*: Gérard Lajeunesse, Vice-President; Rabi Al-Rabi, Director of Middle East. *From M.J. Stall and Associates*: Morley Stall. *From Confederation Trust of Canada Inc.*: Richard Boraks, Counsel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983 relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings of Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*); and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

The witnesses made statements and answered questions.

On motion of Andrew Witer, it was agreed,—That the Committee meet *in camera* on March 18 and 25, 1985, at 8:00 p.m. to consider drafts of its Reports to the House.

At 6:06 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 13 MARS 1985
(17)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 15 h 37, sous la direction de Jim Hawkes, (*président.*)

Membres du Comité présents: Terry Clifford, Léo Duguay, Jim Edwards, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Shirley Martin, Lucie Pépin, Allan Pietz.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, chargés de recherche.

Témoins: *De Les Entrepreneurs internationaux*: Gérard Lajeunesse, vice-président; Rabi Al-Rabi, directeur, Moyen-Orient. *De «M.J. Stall and Associates»*: Morley Stall. *De «Confederation Trust of Canada»*: Richard Boraks, avocat-conseil.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux amendements apportés au Règlement sur l'immigration de 1978, entrés en vigueur le 17 octobre 1983, par le décret en conseil P.C. 1978-486 (*voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); et l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport sur les futurs quotas d'immigration, rédigé à l'intention du Parlement (*voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14.*)

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

Sur motion d'Andrew Witer, *il est convenu*,—Que le Comité se réunisse *à huis clos*, les 18 et 25 mars 1985, à 20 heures, pour étudier des avant-projets de ses rapports à la Chambre.

A 18 h 06, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Wednesday, March 13, 1985

• 1538

Le président: À l'ordre! Nous avons quorum pour entendre les témoins.

If I could just take a minute for committee business, the preparation of the draft reports on the two topics is proceeding. They are in translation and we will have material in both languages on those two reports available for the meeting tomorrow night.

It has become increasingly clear that some of the recommendations are coming in at the last minute. Some do not fit the two topics. It is your chairman's view that the drafting of those reports, the actual writing of them, will take more time than we have currently made available to ourselves if we want to meet the Easter break deadline.

It is my suggestion that we schedule 8 p.m. meetings for the next two Monday nights for in camera meetings simply for writing reports. Members will recall that one of the agreements we had previously made is that researchers could represent members or come with members to that activity because we are trying to sort out whether these are good ideas or not and whether the language is correct or not. It would take a full quorum and a regular meeting for us to approve them in final form. These are, in a sense, drafting sessions. We do need access to the translation facilities, obviously, if we are going to be working in the two languages. We do not really have the necessary business quorum to approve that. Perhaps I could have an indication from members they would back the chairman if he were to schedule those meetings. I think we could proceed to send out a notice. There would have to be general agreement that was on the side of wisdom, to allow ourselves that kind of time. I am seeing nods in all cases.

• 1540

Mme Pépin: Oui, oui.

The Chairman: Okay. Then your chairman will proceed to do that. If we indeed end up with the proper business quorum, I might ask for a motion to confirm.

There was some talk there might be a ruling in the House of Commons today on a question of privilege. There was a statement from a Minister on Canada's defence warning system, the radar line. Those things have kept members in the House longer than normal. They may indeed show up, but I think it is wise we proceed, because we have with us today three witnesses who come from three different cities. I will start with the City of Calgary, for obvious prejudicial reasons.

Morley Stall was with the federal Department of Employment and Immigration. He has now set up a private consulting firm to be of assistance to people with immigration concerns.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mercredi 13 mars 1985

The Chairman: Order, please! We have a quorum to hear our witnesses.

J'aimerais prendre quelques instants pour voir aux affaires du Comité. La rédaction des projets de rapport sur les deux sujets se poursuit. En ce moment, les documents sont en traduction et nous les aurons dans les deux langues officielles pour la réunion de demain soir.

Il est de plus en plus évident que certaines des recommandations nous parviennent à la dernière minute. Certaines même n'ont rien à voir avec les deux sujets à l'étude. Le président est d'avis que la rédaction de ces rapports dépassera le délai que nous nous sommes fixé si nous voulons pouvoir les présenter avant le congé de Pâques.

Je propose donc la tenue, lundi prochain et le lundi suivant, à 20 heures, de réunions à huit clos, qui seront consacrées à la rédaction de ces rapports. Les membres se souviendront qu'une des ententes que nous avions conlues était que les chercheurs pouvaient représenter les membres ou les accompagner dans cette activité étant donné que nous devons déterminer si les idées qui nous sont soumises sont bonnes ou non, et si elles sont bien formulées. Il nous faudra un plein quorum et une réunion ordinaire afin d'approuver la version finale de ces rapports. Les deux réunions en question seront, en quelque sorte, des séances de rédaction. Bien entendu, nous aurons besoin de la traduction si nous voulons travailler dans les deux langues. Nous n'avons pas le quorum nécessaire pour approuver cette motion. J'aimerais savoir si les membres appuieraient le président s'il décidait de convoquer ces réunions. Nous pourrions alors envoyer les avis de convocation. Tout le monde convient-il qu'il serait sage de nous donner suffisamment de temps pour la rédaction de ces rapports? Je vois que tout le monde fait oui de la tête.

Mrs. Pépin: Yes, yes.

Le président: Très bien. Le président entreprendra donc les démarches nécessaires. Si nous avons effectivement le quorum nécessaire, je demanderai une motion de confirmation.

Il est possible qu'une décision soit rendue en Chambre aujourd'hui sur une question de privilège. Un ministre a fait une déclaration sur le réseau avancé de préalerte du Canada, la ligne DEW. Ces questions ont obligé les députés à demeurer en Chambre plus longtemps que prévu. Il est possible qu'ils se présentent à la réunion, mais je crois qu'il serait bon que nous commençions, car nous avons avec nous aujourd'hui trois témoins qui sont venus de trois villes différentes. Je commencerai avec le représentant de Calgary, pour des raisons évidentes.

Morley Stall travaillait auprès du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis, il a fondé une compagnie

[*Texte*]

Also with us is Richard Boraks, who is a lawyer by profession, from the City of Toronto. He is also part of a group that is in the business—at least in part, if not in total—of being of assistance to refugees.

Et M. Gérard Lajeunesse, qui est le patron de notre compagnie. Il était fonctionnaire au bureau provincial de l'immigration avant sa présente occupation.

I have asked the witnesses to make opening presentations. Mr. Lajeunesse will be first, followed by Mr. Stall and then Mr. Boraks.

If you say something during your presentation that is not quite clear to members, we might interrupt you at that point, just to get clarity. Then we can follow the flow. But hopefully that will not be necessary. When we are finished with the three presentations, I think the committee members will have a sense of the questions they would like to ask.

I have also said to the witnesses that if we ask questions of a specific witness and the other two feel they have a contribution to make, they could signal me. We would allow them to provide supplementary information to the basic question. So with the committee's permission, we will start with Mr. Lajeunesse.

M. Gérard Lajeunesse (consultant privé, Montréal): Merci, monsieur le président, de nous avoir accueillis ici cet après-midi, et de permettre à notre groupe, comme aux autres groupes à travers le Canada, de vous faire connaître notre point de vue sur le Programme aux investisseurs qui a été rendu officiel en octobre 1984.

Les Entrepreneurs internationaux est une compagnie canadienne dont le siège social est à Montréal et qui consacre ses efforts à recruter des investisseurs étrangers, à favoriser leur immigration au Canada et à les aider à s'établir en affaires au Canada. Les Entrepreneurs internationaux est en opération depuis trois ans, recrute sa clientèle à part quasi égale du Moyen-Orient et du Sud-est asiatique. Quatre divisions sont en opération: la division recrutement, et j'ai le plaisir d'être accompagné aujourd'hui de notre directeur pour le Moyen-Orient M. Rabi El-Rabi; la division établissement; la division administration et la division des services juridiques et comptables.

• 1545

L'investisseur type qui est notre client, est un homme ou une femme d'affaires de 40 ans, ayant des actifs substantiels, qui a transféré une partie de ses actifs liquides au Canada, qui est prêt à investir une partie de ses actifs transférés dans une industrie, un commerce ou un service. Nous vérifions sur place ses qualités, l'accueillons à Montréal pour un voyage de prospection de 15 jours, préparons avec lui son projet et lui suggérons des occasions d'affaires. Nous l'assistons durant la période transitoire qui dure de six à 12 mois, et l'aidons à s'établir définitivement au Québec après l'obtention de sa résidence permanente.

[*Traduction*]

de consultation privée afin d'aider les personnes qui ont des problèmes d'immigration.

Notre deuxième témoin est Richard Boraks de Toronto, avocat de profession. Il fait aussi partie d'un groupe qui s'occupe, du moins en partie, d'aider les réfugiés.

and, finally, Mr. Gérard Lajeunesse, who is president of a third company. Before his present occupation, he used to work for the Provincial Bureau of Immigration.

J'ai demandé aux témoins de faire une déclaration d'ouverture. M. Lajeunesse commencera, suivi de M. Stall, puis de M. Boraks.

Messieurs, si, au cours de votre exposé, vous dites quelque chose qui n'est pas tout à fait clair, il est possible que les membres vous interrompent pour vous demander des précisions. Puis, vous pourrez reprendre la présentation de votre exposé. J'espère que cela ne sera pas nécessaire. Lorsque vous aurez terminé vos exposés, les membres du Comité sauront à peu près les questions qu'ils voudront vous poser.

J'ai également signalé aux témoins que si l'on pose une question à l'un d'eux et que les autres veulent ajouter quelque chose à la discussion, ils peuvent me le signaler. Donc, avec la permission du Comité, nous commencerons avec M. Lajeunesse.

Mr. Gérard Lajeunesse (Private Consultant, Montreal): Thank you, Mr. Chairman, for having invited us here this afternoon, and for allowing our group, as you have so many others throughout Canada, to share with you its views on the Entrepreneurial Program which became official last October.

Les Entrepreneurs internationaux is a Canadian company with headquarters in Montreal, whose work it is to recruit foreign investors, to promote their immigration to Canada and to help them open businesses in our country. Les Entrepreneurs internationaux has been in business for three years. Half of its clientele comes from the Middle East and the other half from southeast Asia. There are four divisions in operation; the recruiting division, and I am accompanied today by our director for the Middle East, Mr. Rabi El-Rabi; the establishment division; the administration division and the division of legal and accounting services.

Our typical investor client is a businessman or woman, about 40 years old with substantial assets, who has transferred a portion of his liquid assets to Canada and is prepared to invest a portion of these transferred assets in an industry, a business or a service. We check into his qualifications in his native country, welcome him in Montreal for a 15-day tour of inspection; prepare his project with him, and suggest business possibilities. We help him for a six to twelve-month transition period, and also assist him in becoming permanently established in Quebec after obtaining his permanent residence.

[*Text*]

Notre client type désire quitter son pays et refaire sa vie au Canada. La raison principale du choix du Canada est d'ordre qualitatif ou social: il veut assurer à sa famille un pays où la sécurité est grande, où la vie est agréable, où la liberté est fondée sur l'égalité de la personne humaine.

Secondement, il trouve au Canada un pays où le futur économique est intéressant. Montréal est une ville où le développement économique est lent mais progressif. Ce client croit en l'avenir de ce continent ouvert d'une mer à l'autre et voisin d'une grande nation.

Il espère enfin devenir citoyen canadien; c'est son espoir et le fondement de sa fierté.

En 1983-1984, 2,000 de ces personnes ont été accueillies au Canada, ce qui représente 4 p. 100 du nombre total des requérants principaux, selon le rapport annuel, page 62. Au nom de ceux qui ont utilisé nos services, je voudrais faire les remarques suivantes sur les points qui suivent: le discours politique, l'admission provisoire, l'admission conditionnelle, le contrôle de la présence et le rôle de l'entreprise privée.

D'abord le discours politique.

Le discours politique actuel ne pêche pas par sa clarté. Que peut-on retenir des déclarations récentes des politiciens? Que le Canada ferme un peu ses portes, que les illégaux sont conviés au pardon, que certains groupes sont privilégiés, que certaines provinces ne veulent pas déséquilibrer le rapport de force entre les groupes, que la question n'est pas encore négociée entre le fédéral et le provincial.

Une politique nouvelle devrait s'inspirer d'un modèle franchement américain. Le mot lui-même doit être récupéré. Le Canada est une autre Amérique. Le Québec est peut-être la face plus franchement européenne de cette Amérique, et Montréal est la ville la plus européenne de cette nouvelle Amérique. Evidemment, travaillant sur Montréal, je ne fais aucun commentaire sur les autres villes et j'imagine qu'elles peuvent ajouter à cette description déjà très positive.

Cette nouvelle Amérique est un territoire immense, encore peu développé, sans passé colonialiste, sans les préjugés des dominants et des dominés. Cette nouvelle Amérique se développera grâce à la collaboration des premiers occupants et de tous ceux qui l'ont choisie comme terre d'élection. Ceux-ci seront Chinois, Arabes, Vietnamiens, Haïtiens, Arméniens, Turcs, Libanais Syriens, Palestiniens, Philippins et j'en passe qui viendront aussi des Amériques latines.

Ils apporteront leur expérience et leur argent. On leur laissera, j'espère, la liberté d'action. Ils auront le bénéfice du doute et la responsabilité de leurs projets et de leurs investissements.

Qui sont les politiciens capables d'énoncer franchement une telle politique d'accueil? Ce sont certainement des partis politiques et des politiciens qui ont remisé leur angoisse existentielle et qui regardent vers le 21e siècle.

• 1550

L'admission provisoire: le gouvernement canadien favorise l'admission provisoire. Nous ignorons si le gouvernement

[*Translation*]

Our typical client wants to leave his own country and make a new life in Canada. The main reason for choosing Canada is the quality of life. He wants to ensure that his family will live in a country where there is a great deal of safety, where life is pleasant, and where liberty is based on human equality.

Secondly, he feels that the economic future in Canada is an interesting one. Montreal is a city where economic development is slow but ongoing. This client believes in the future of this vast continent which borders two oceans, and which is a neighbour of a great nation.

He also hopes to become a Canadian citizen; this is his hope and the basis of his pride.

During 1983-1984, 2,000 such people were received in Canada, which represents 4% of the total number of principal applicants, according to the annual report on page 62. On behalf of those who have used our services, I would like to make the following remarks and points on policy statements, provisional admission, conditional admission, monitoring absenteeism, and the role of private enterprise.

First of all a policy statement.

Current statements of policy are not very clear. How should we take politicians' recent statements? We have heard that Canada is closing its doors somewhat, that illegal entrants will be pardoned, that some groups are privileged, that some provinces do not want to upset the balance of power between various groups, that the question has not yet been negotiated between the federal and provincial governments.

A new policy should be established modelled along American lines. The word America should even be used. Canada is another America. Quebec is perhaps the most frankly European area in this America and Montreal is the most European city in this new America. Obviously, since I work in Montreal, I cannot make any comment on the other cities, but I would imagine that they could add to this already positive description.

This new America is an immense territory, still undeveloped, and does not have a colonialist past, nor the prejudices of the ruling and the ruled. This new America will be developed through the co-operation of its first inhabitants and those who have chosen it as their country. I am referring to the Chinese, the Arabs, the Vietnamese, the Haitians, the Armenians, the Turks, the Lebanese, the Syrians, the Palestinians, the Phillipinos, and others who come from Latin America.

They bring their experience and their money. I hope they will be left freedom to act. They should have the benefit of the doubt, and the responsibility for their projects and their investments.

Who are the politicians who are able to make such a frank statement of welcome? They are the politicians and the political parties who have conquered their existential anxiety and who are looking towards the Twenty-First Century.

Provisional admission: The Canadian government favour provisional admissions. We do not know whether the Canadian

[*Texte*]

canadien a fait des sondages avant d'établir ce programme. Notre expérience nous montre que la majorité de nos candidats ne veulent pas l'admission provisoire, parce que, premièrement ils vivent déjà dans une condition provisoire dont ils veulent sortir; deuxièmement, immigrer suppose des déboursés imposants qui seront perdus en cas de refus; troisièmement, le gouvernement ne dit pas ce qu'il considère comme établi; quatrièmement, le gouvernement, par le biais de son ministère de l'Immigration, n'a pas l'expertise de l'établissement; cinquièmement, les candidats n'étant pas résidents permanents sont soumis ou exempts par rapport à de nombreuses lois, par exemple, la Loi 101 au Québec; sixièmement, un investisseur aura de la difficulté à établir son crédit s'il n'est pas résident permanent; et enfin on ne peut pas songer à sortir un enfant d'un système scolaire et à l'insérer dans un autre si le père et la mère sont admis provisoirement au Canada. Politiquement parlant, nous ne pouvons pas comprendre comment on peut encourager l'investissement étranger et accorder l'admission provisoire. Cela nous semble contradictoire, surtout si l'on songe que d'autres catégories d'immigrants coûtent plus au pays et obtiennent la résidence permanente.

Troisième point: l'admission conditionnelle. L'admission peut être conditionnelle avant l'émission du visa, quand l'agent d'immigration pose des conditions à l'émission de ce visa, telle la démission de conseil d'administration ou le transfert d'une certaine somme d'argent. Nous croyons qu'il s'agit là d'une procédure *ultra vires*.

L'admission peut être conditionnelle après l'émission du visa lors de la validation au port d'entrée. Dans ce cas particulier, nous croyons que la légalité de cette procédure pourrait être contestable pour les raisons suivantes: le candidat n'est pas informé que cette admission est conditionnelle avant de partir, et de plus, la condition est recommandée à l'extérieur et décidée à l'intérieur par un agent différent qui n'aurait peut-être pas la juridiction pour le faire. De toute façon, exiger la création ou l'achat d'une entreprise en cinq mois et demi, est une condition impossible à remplir.

Quatrième point: le contrôle de la présence au Canada des investisseurs. Le contrôle de la présence au Canada peut être maintenu. Il est certain qu'une sage mesure de contrôle de présence écartera des candidatures douteuses. Si la règle du 183 jours est efficace, on peut la maintenir. Si elle n'est pas efficace, elle pourrait être remplacée par une déclaration annuelle obligatoire à la charge du résident permanent, durant quelques années, soient les années qui précéderaient la demande de la citoyenneté. Mais plus importante que le nécessaire contrôle, est la liberté de voyager du résident permanent. Il s'agit d'un homme d'affaires qui doit conserver ses liens avec son pays d'origine afin de favoriser l'exportation des produits canadiens. Nous croyons que le Canada doit contrôler la présence mais sans définir cette présence comme physique et continuelle.

Enfin le rôle de l'entreprise privée. Je me permets de rappeler ici certaines définitions que messieurs les membres de ce Comité connaissent sans doute très bien. D'abord le recrutement consiste à trouver de nouveaux candidats, ouvrir

[*Traduction*]

government carried out any survey before establishing this program. Our experience indicates that the majority of our candidates do not want provisional admissions, firstly because they are already living under provisional conditions that they wished to escape; secondly, it implies that large sums of money will be lost if they are refused; thirdly, the government does not say what it considers established; fourthly, the government, in this case the Department of Immigration is not an expert on establishment; fifthly, candidates who are not permanent residents may be submitted to or exempt from various laws, for example, Bill 101 in Quebec; sixthly, an investor has difficulty in establishing credit if he is not a permanent resident; and lastly, you cannot take a child out of a school system and put him in another if the father and mother are provisionally admitted to Canada. Politically speaking, we cannot understand how you can encourage foreign investment and grant provisional admission. This seems contradictory to us, especially when you think that other categories of immigrants cost the country more and they obtain permanent residence.

Third point: conditional admission. Conditional admission may be granted before issuing a visa, that is, the immigration officer may place certain conditions on issuing the visa, such as resigning from a board of directors or transferring a certain sum of money. We believe that this is an *ultra vires* procedure.

A conditional admission may be granted after issuing the visa when it is validated at the port of entry. In this particular case, we feel that the legality of the procedure might be contested for the following reasons, namely, that the candidate was not informed that the admission was conditional before leaving, and further, that the condition was recommended outside of the country and decided inside the country by a different officer who may not have the jurisdiction to do so. In any case, to require the creation or the purchase of an enterprise in 5 1/2 months is an impossible condition.

Fourth point: Monitoring absenteeism and ensuring that investors live in Canada. This monitoring should be maintained. It is a good way of eliminating doubtful candidates. If the 183-day rule is effective, it should be maintained. If it is not effective, it could be replaced by a mandatory annual statement by the permanent resident for several years, let us say the years preceding the request for citizenship. But what is more important in the monitoring it is that the permanent resident have freedom to travel. He is a businessman who must maintain contact with his country of origin so that he can export Canadian products. We believe that Canada should monitor absenteeism but should not define it in terms of physical and on-going presence in the country.

Lastly, the role of private enterprise. I will take the liberty of mentioning certain definitions that the members of this committee undoubtedly know very well. First of all, recruiting consists of finding new candidates, opening new territories,

[*Text*]

de nouveaux territoires, proposer le Canada comme terre de résidence, guider dans le choix du ou des projets.

• 1555

La sélection consiste à choisir parmi les candidats recrutés ceux qui conviennent le mieux à une situation, à une région ou à une communauté. L'admission consiste à accorder le droit d'entrée selon des critères nationaux et internationaux.

Enfin l'établissement consiste pour les investisseurs à matérialiser leur projet. Nous pensons que la sélection et l'admission concernent évidemment les gouvernements exclusivement. Mais le recrutement et l'établissement sont certainement des champs d'activité mixtes entre l'État et l'entreprise privée. Celle-ci investit déjà beaucoup dans ce travail et en retire ses bénéfices. Nous croyons qu'un gouvernement franchement solidaire de l'entreprise privée devrait laisser à l'entreprise privée le soin du recrutement et de l'établissement.

De plus, et afin de contrôler la qualité de l'entreprise privée, les gouvernements devraient entretenir avec celle-ci de bonnes et franches relations comme celles que nous avons avec vous aujourd'hui.

Enfin, le Canada a accepté 2,000 cas d'investisseurs l'an dernier. Même si les entrepreneurs et les travailleurs autonomes ne représentent que 4 p. 100 du nombre total des requérants principaux, nous avons l'impression que les procédures gouvernementales qui s'appliquent à eux sont très restrictives. Nous souhaitons que ces 4 p. 100 puissent facilement entrer au Canada. Les indésirables doivent être écartés avant, pas après. Et les investisseurs reconnus doivent être admis sans restriction. Le Canada, s'il veut devenir une véritable nouvelle Amérique, a bien besoin que ces gens viennent résider sur son territoire en permanence et qu'ils deviennent de vrais citoyens Canadiens.

Monsieur le président, merci.

Le président: Merci, monsieur Lajeunesse. Votre présentation nous sera très utile. Vous nous aidez beaucoup.

We do have a quorum, and if I could ask the witnesses to relax for one moment, I would ask the members if someone would be prepared to move the motion that the committee meet in camera on Monday, March 18 and Monday March 25, 1985, at 8 p.m. to consider drafts of its report to the House. Not all members are present, but your chairman has been dealing with our researchers. There is a greater volume of material than originally anticipated, and if we are going to meet the Easter break deadline of presenting reports to the House, I think it is necessary to schedule more time for that purpose. I would remind members that those meetings are open to members and members' researchers in the belief that the researchers can be helpful to us in providing information or helping us out of a wording problem from time to time. Previous experience shows that.

Mr. Witer: I so move.

[*Translation*]

proposing Canada as a country of residence, and guiding the candidates in their choice of their project or projects.

A selection consists of choosing from among the recruited candidates those who will best fit in a certain situation, a certain region or a certain community. Admission consists of granting the right of entry on the basis of national or international criteria.

For the investors, getting established consists of making their project come true. We think that selection and admission are the sole concern of governments, but that recruiting and getting established are certainly areas of concern to both the state and private enterprise. Private enterprise has already invested a lot in this work and benefits from it. We believe that any government who is supportive of private enterprise should let private enterprise do the recruiting and establishing.

Moreover, in order to control the quality of private enterprise, governments should maintain frank and good relationships, such as the frank discussions we are having with you today.

Lastly, Canada accepted 2,000 investors last year. Even if these entrepreneurs and independent workers only represent 4% of the total number of principal applicants, we feel that government procedures are too confining. We would hope that this 4% could easily enter Canada. Undesirables should be eliminated before, not after. And recognized investors should be admitted without restriction. If Canada really wishes to become a new America, it really needs these people to come and reside here permanently, and for them to become true Canadian citizens.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Lajeunesse. Your presentation will be very helpful to us. You have helped us a lot.

Nous avons le quorum, et si les témoins veulent se détendre un moment, je demanderai aux membres de proposer que le Comité se réunisse à huis clos le lundi 18 mars et le lundi 25 mars 1985 à 20 heures pour examiner les projets de rapports à la Chambre des communes. Les membres ne sont pas tous présents, mais votre président a parlé avec les recherchistes. Il y a beaucoup plus de documents qu'on a prévus, et si nous voulons déposer nos rapports à la Chambre avant Pâques, il nous faut plus de réunions. Je rappelle aux membres que ces réunions sont ouvertes aux membres et aux recherchistes car les recherchistes peuvent nous fournir des renseignements, ou nous aider dans les questions de rédaction de temps à autre. L'expérience nous le montre.

M. Witer: Je le propose.

[*Texte*]

Mr. Heap: Mr. Chairman, since I will not be able to attend on either March 18 or March 25, do I understand that my researcher could come in my place?

The Chairman: Yes. Particularly in the case where there is no Member of Parliament from a particular party, we would welcome the researcher's actually sitting at the table and making comment on behalf of the party. If you have that faith, we will have that faith.

Mr. Heap: I will attempt to find a substitute, but if I cannot, then I would hope my researcher would do as you say.

Motion agreed to

The Chairman: Just by way of background for those who unfortunately had to come late, we have decided to proceed with the three presentations and then open it to questions, with the proviso that if in the presentation something is not quite clear and somebody wants to interrupt just for clarification to enable them to follow the flow of it, I will entertain that kind of interruption during the presentation.

Mr. Lajeunesse, from the City of Montreal, worked with the provincial government in the field of immigration prior to starting his firm. Mr. Stall was with the federal government in the Department of Employment and Immigration prior to starting his firm in the City of Calgary. Mr. Boraks is a lawyer and part of a group in the City of Toronto.

• 1600

Thus we have three regions of the country represented and three different backgrounds: one from a provincial department of immigration, another from a federal, and one who is in the legal profession.

Mr. Stall, if you are ready we will hear your presentation.

Mr. Morley Stall (Consultant, Calgary, Alta.): Mr. Chairman, committee members, our main office is located in Calgary and we have affiliations in Canada and the United States.

Our three main areas of concentration are: first of all with the ethnic population in dealing with everyday problems they have with employment and immigration; the second is the entrepreneurs who are applying for status in Canada; the third is the refugee applicants who are seeking status in Canada. We have, therefore, three basic types of clients whom we help to serve.

In looking at our Canadian entrepreneurial program, there are several points which we would like to enhance, several problems we would like to discuss and papers which we would like to give to the committee.

When applicants from abroad are making a request to obtain information on the entrepreneurial program, they sometimes receive conflicting information from Canadian consulates. Again for your information, a copy of the entrepreneurial program from Hong Kong and a Canadian application from the consulate in Dallas are available for you. Unfortunately, Mr. Chairman, I have them only in the English language but we could provide translation if you required it, sir.

[*Traduction*]

M. Heap: Monsieur le président, puisque je ne peux pas asssiter à la réunion le 18 mars ou le 25 mars, est-ce que mon recherchiste peut me remplacer?

Le président: Oui. Surtout dans le cas où il n'y a pas de député d'un parti donné, nous serions contents d'avoir la présence du recherchiste pour faire des commentaires au nom du parti. Si vous avez confiance, nous aurons aussi confiance.

M. Heap: J'essaierai de me trouver un remplaçant, mais si je ne peux pas, j'espère que mon recherchiste me remplacera.

La motion est adoptée

Le président: À titre de renseignement pour ceux qui sont en retard, nous avons décidé d'entendre les trois déclarations et de passer ensuite aux questions, mais si quelque chose n'est pas clair, ou si quelqu'un veut des précisions, je vous permettrai d'interrompre.

M. Lajeunesse, de la ville de Montréal, a travaillé avec le gouvernement provincial dans le domaine de l'immigration avant de fonder sa propre entreprise. M. Stall a travaillé avec le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration avant d'établir sa propre entreprise à Calgary. M. Boraks est avocat et membre d'un groupe à Toronto.

Donc, ils représentent trois régions du pays et trois professions différentes: l'un vient du ministère provincial de l'immigration, l'autre du ministère fédéral, et le troisième est avocat.

Monsieur Stall, voulez-vous prononcer votre déclaration.

M. Morley Stall (consultant, Calgary, Alberta): Monsieur le président, membres du Comité, notre siège social est à Calgary, et nous avons des filiales au Canada et aux États-Unis.

Nous avons trois types de clients: d'abord, la population ethnique, qui affronte des problèmes quotidiens d'emploi et d'immigration; deuxièmement, les entrepreneurs qui demandent leur admission au Canada; troisièmement ceux qui demandent le statut de réfugié au Canada. Donc, nous avons trois types de clients.

En ce qui concerne le Programme canadien des entrepreneurs, nous aimerions parler de plusieurs problèmes dans le cadre du Programme canadien des entrepreneurs, et donner des documents au Comité.

Quand les requérants à l'étranger demandent des renseignements sur le programme des entrepreneurs, ils reçoivent parfois des renseignements contradictoires des consulats canadiens. À titre de renseignements, j'ai apporté une copie de la brochure sur le programme émise à Hong Kong, et une demande d'examen du consulat canadien à Dallas. Malheureusement, monsieur le président, je n'ai apporté que la version anglaise, mais nous nous ferons un plaisir de les faire traduire si vous voulez.

[*Text*]

The Chairman: We will be glad to provide the translation. These are photocopies or original documents which are handed out in those two consulates, is that their nature?

Mr. Stall: Yes, sir.

The Chairman: We would be glad to receive them and we will look after the translation. I presume you are providing them because they are not identical.

Mr. Stall: Not exactly, sir.

The Chairman: Okay, we are glad to know that.

Mr. Stall: Rather than go into great detail on them, I would like the committee to peruse them and see for themselves.

The Chairman: May I stop you for one second? Would the committee like the clerk to duplicate these, even though they are in the single language at this point, so that committee members can have that difference in front of them for the questioning?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Stall: In presenting these applications to you, one point I would like to make is that we would like to see a uniform application developed by the department for use around the world. We are not saying that the IMM-8 should be the same; however, details on a business proposal, whether in an application from the United States, Hong Kong, Singapore or Malaysia could be uniform—the same criteria could be used.

The second point we would like to make concerns the counselling of the applicants abroad. It has come to our attention through many of the people coming into our office that they are given applications and very, very basic minimal information from offices abroad. Sometimes it is due to a lack of staff. Sometimes they do not understand the criteria and just go to their friends, lawyers or consultants; sometimes they are just confused by what they are told. Usually they will intersperse to try and find the information.

• 1605

One thing we would like to point out is that in certain occupations people are not being advised what is acceptable and what is not acceptable for a province. As an example, restaurants in the Province of Alberta in major centres are deemed not to be in the interest of the province at this time and are deemed to be unacceptable. Many people who are coming over to us have made requests of us, asking if they can establish a restaurant. When we advise them that the province is not looking favourably at this for a major centre, they are very disappointed and feel they have wasted their time in coming to Canada.

Another point is that the capital investment required to come into a province should be indicated as well, either through federal or through provincial agencies. Here again, major centres in the Province of Alberta are looking for a capital investment of approximately $100,000. This amount can vary for rural areas, but for the metropolis areas it is a fixed figure, and very firm. If people do not have that kind of capital available to them, their application will most likely be refused; there is hardly any chance of an approval.

[*Translation*]

Le président: Nous serons heureux de les faire traduire. Ce sont des photocopies ou des originaux qui sont diffusés par ces deux consulats, n'est-ce pas?

M. Stall: Oui, monsieur.

Le président: Nous serions heureux de les avoir et nous en ferons la traduction. Je tiens pour acquis que les deux documents ne sont pas identiques.

M. Stall: Pas complètement, monsieur.

Le président: D'accord, nous sommes contents de le savoir.

M. Stall: Au lieu d'entrer dans des détails, j'aimerais donner au Comité l'occasion de les étudier lui-même.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre un moment. Plaît-il au Comité que je demande au greffier de les faire photocopier, même s'il n'y a qu'une version, afin que les membres puissent étudier les différences pendant la période des questions?

Des voix: D'accord.

M. Stall: À ce sujet je veux dire que, à notre avis le ministère devrait employer la même formule de demande partout dans le monde. Nous ne disons pas que la formule IMM-8 doit rester la même; cependant, les renseigements à donner sur un formulaire de demande pour une entreprise devraient être les mêmes, que ce soit aux États-Unis, à Hong Kong, à Singapour, ou en Malaisie. On devrait employer les mêmes critères.

Notre deuxième préoccupation a trait aux conseils donnés aux requérants à l'extérieur. Plusieurs candidats nous ont dit que les bureaux à l'étranger ne font que donner le formulaire de demande et très peu de renseignements. Quelquefois cette attitude s'explique par un manque de personnel. Il arrive qu'ils ne comprennent pas les critères et s'adressent à leurs amis, à des avocats ou des consultamts. Il arrive aussi que ce qu'on leur a dit rend les choses plus confuses. Souvent ils essaient de se renseigner par recoupements.

Nous aimerions aussi souligner que certaines professions ne sont pas acceptées par une province et que personne ne leur dit. Par exemple, la province d'Alberta estime que l'établissement de restaurants dans les grandes villes n'est pas dans l'intérêt de la province et n'est donc pas acceptable. Plusieurs personnes nous ont demandé si elles peuvent établir un restaurant. Quand nous leur disons que la province n'est pas d'accord pour ce genre d'activité dans les grandes villes, elles se sentent très déçues et estiment qu'elles ont perdu leur temps en venant au Canada.

Il faut aussi que les organismes fédéraux ou provinciaux indiquent l'investissement en capital qui est exigé dans une province donnée. Dans les grandes villes de l'Alberta, il faut un investissement d'environ 100,000$. Ce montant peut varier dans les régions rurales, mais dans les grandes villes le chiffre est très ferme. Si ces candidats n'ont pas ce capital, ils se verront probablement refusés; il est peu probable que leur candidature soit acceptée.

[*Texte*]

The third point I would like to make would be that applicants could be allowed to apply perhaps from within Canada; that is, if a proposal can be deemed to be appropriate by a province and if an assessment can take place within the province where the immigrant intends to reside, temporary authority could be granted to an Immigration Centre to give a temporary visa to an applicant at least initially to establish the business or to take over the operation of one. This option would provide that if the applicant were found not to be qualified or for some reason the Immigration Centre could not give approval to this person he would still have the option to apply to a Canadian consulate abroad. The application could still be made outside of Canada, but it is just a case of saying that he was not acceptable within Canada.

In Canada such things as medicals and security checks could be conducted and Canadian immigration officers actively involved in the field could help to do the assessment.

Le président: Madame Pépin.

Mme Pépin: Je n'ai pas tellement bien compris ce que vous voulez dire lorsque vous parlez du *medical*.

Mr. Stall: I meant for medical checks.

Mrs. Pépin: I understand.

The Chairman: Examinations.

Mr. Stall: Medical examinations and security examinations.

Also, under the terms of the current agreement with the province, a business assessment of an application cannot currently take place until the applicant has applied abroad in order to determine the viability and feasibility of the business. We would ask that consideration be given to allow the province to do assessment before the applicant applies abroad or within Canada. This way the applicant will know whether his business stands a chance of being approved and whether it is even worthwhile to proceed with an application. At this time more or less a courtesy is paid to them but no firm assessment can be done.

Our last point would be on the time the applications are taking to be processed overseas. Currently, if a person wants to purchase a business or to establish a business, they must be prepared to wait for a period of approximately three to five months before the processing of an application can be completed.

• 1610

As a practical example, we had one client for whom it took us three weeks to prepare a business proposal. They applied in late December to the Canadian consulate in Hong Kong. They submitted it at the little wicket and were told: Thank you very much for your application. Your interview is set for March 31. We will be in touch with you and we will advise you whether you meet the criteria or not. The offer on this business is approximately $85,000 to $95,000. The people had to make a conditional offer of purchase. The owner of the business in Canada is waiting patiently. However, if given a period of five

[*Traduction*]

Troisièmement, j'aimerais que les candidats puissent poser leur candidature ici au Canada. Si une proposition est acceptée par la province, et s'il est possible de faire l'évaluation dans la province où l'immigrant a l'intention de résider, je voudrais que le centre d'immigration ait le pouvoir d'accorder un visa temporaire au candidat afin qu'il puisse établir son entreprise, ou prendre contrôle d'une entreprise existante. De cette façon, s'il s'avère que le requérant n'est pas admissible, ou si le centre d'immigration ne pourrait pas donner son approbation à cette personne pour une raison ou une autre, il aurait quand même la possibilité de poser sa candidature à un consulat canadien à l'étranger. Il pourrait quand même poser sa candidature à l'extérieur du Canada, cela voudrait tout simplement dire qu'il a été refusé à l'intérieur du Canada.

Il serait possible de faire les enquêtes médicales et de sécurité à l'intérieur, et les agents d'immigration ayant participé activement au travail sur le terrain pourraient aider à faire l'évaluation.

The Chairman: Madam Pépin.

Mrs. Pépin: I did not quite understand what you meant when you talked about medical.

M. Stall: Je voulais parler de l'examen médical.

Mme Pépin: Je comprends.

Le président: Des examens.

M. Stall: Des examens médicaux et des enquêtes de sécurité.

Aux termes de l'entente actuelle avec la province, l'évaluation d'une demande ne peut pas avoir lieu avant que le candidat l'ait présentée à l'étranger et qu'on ait déterminé la rentabilité et la faisibilité de son entreprise. Nous vous demandons d'étudier la possibilité de laisser à la province faire une évaluation avant que le candidat ait fait sa demande à l'extérieur ou à l'intérieur du Canada. De cette façon, le requérant saurait si son entreprise a une chance d'être acceptée, et s'il vaut la peine de poser une demande. En ce moment, on fait une visite de politesse, mais on ne fait pas d'évaluation ferme.

Enfin, nous aimerions parler des retards qui interviennent dans le traitement des demandes à l'étranger. Actuellement, si quelqu'un veut acheter une entreprise, ou établir une entreprise, il lui faut attendre environ trois à cinq mois avant que sa demande soit complètement examinée.

Par exemple, nous avions un client pour qui il nous a fallu trois semaines pour préparer une proposition commerciale. Il avait fait sa demande à la fin décembre au Consulat du Canada à Hong Kong. Au guichet on l'a remercié et on lui a dit que son entrevue aurait lieu le 31 mars, que le consulat lui ferait savoir s'il répondait ou non aux critères fixés. L'offre pour cette affaire représente entre 85,000$ et 95,000$. Les gens devaient faire une offre d'achat conditionnelle. Le propriétaire de l'affaire au Canada attend patiemment. Cependant, cette transaction pourrait être perdue si ce processus exige plus de cinq mois d'attente.

[*Text*]

months to wait for this processing to be finished, that deal could be lost.

Another common complaint is that when the application is submitted abroad there is no communication with the applicant for at least three to four months afterwards. In this situation these people are waiting. They have no indication of whether they are going to be passed; they have not been issued medical instructions. It is a case now of waiting in Hong Kong. They cannot get a Minister's permit; they cannot get an employment visa to come over to Canada to take over the operation. They have assets of approximately $250,000 to $300,000 to invest in Canada. I would rather see that money here in Canada than abroad, Mr. Chairman.

Those are the points we would like to make at this time.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Stall. And now, Mr. Boraks.

Mr. Richard Boraks (Counsel, Confederation Trust of Canada Inc.): Thank you, Mr. Chairman and members.

Mr. Chairman, I have had the benefit of reading the proceedings on entrepreneurial immigration which this committee has been holding for the last several weeks, and I must state that I am impressed with both the public sector and private sector witnesses which this committee has interviewed over the past while. From reading the documentation of this committee over the past several weeks, it is clear this committee has developed a fair degree of expertise on this subject. Therefore, I will restrict my comments today to what may be, hopefully, an analysis of some structural problems in the public sector.

I realize there are many problems in the private sector, whether it be with lawyers or consultants or financial institutions or the entrepreneurs themselves. There are many problems in the private sector in this field, but today I simply want to talk about structural problems in the public sector. I think that is important, because I think the committee has learned over the past several weeks that there are some basic structural problems. There will always be individual policy problems as time goes on. That cannot be avoided, and that is why the structure itself has to be analysed.

On the question of public sector structural analysis, there are three basic parts or functions to the public sector. There are the rules of the game. There are the two Ministers' offices, and there are the bureaucracies.

I am convinced that the rules of the game are fair as far as entrepreneurial immigration is concerned. We can quibble and we can nit-pick, but essentially the rules of the game are fair. The statutue is fair. The regulations are fair. The manual procedural guidelines are fair; and the admissive guidelines are fair, as a rule.

That leaves us with the Ministers' offices, and when I say Ministers' offices, I am referring specifically to the office of the Minister of Employment and Immigration and the office of the Minister of External Affairs. When we are talking about bureaucracies, we are talking about the Immigration Commis-

[*Translation*]

Une autre plainte, c'est lorsque la demande est présentée à l'étranger, il n'y a aucune communication avec le candidat pendant au moins trois ou quatre mois par la suite. Ces gens attendent donc. Ils ne savent pas s'ils vont être acceptés; on ne leur a pas donné d'instruction d'ordre médical. Les gens attendent beaucoup à Hong Kong, maintenant. Ils ne peuvent pas obtenir de permis du ministre, ni de visa de travail pour venir prendre l'affaire au Canada. Ils peuvent investir ici des actifs d'approximativement 250,000$ à 300,000$. Je préférerais que cet argent soit au Canada plutôt qu'à l'étranger, monsieur le président.

Voilà ce que nous voulions dire maintenant.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Stall. Nous avons maintenant M. Boraks.

M. Richard Boraks (conseiller juridique, *Confederation Trust of Canada Inc.):* Je vous remercie, monsieur le président, membres du Comité.

Monsieur le président, j'ai lu avec intérêt les comptes rendus des audiences sur l'immigration des hommes d'affaires que le Comité tient depuis plusieurs semaines, et je dois dire que je suis très favorablement impressionné par les témoins des secteurs publics et privés que le Comité a interrogés ces derniers temps. D'après la lecture des procès-verbaux, il est clair que le Comité en est arrivé à très bien connaître ce sujet. Je limiterai donc mes remarques d'aujourd'hui sur ce qui pourrait être, je l'espère, une analyse de certains problèmes structurels dans le secteur public.

Je comprends qu'il se présente de nombreux problèmes dans le secteur privé, que ce soit avec les avocats, les experts-conseils, les institutions financières, ou même les entreprises. Mais aujourd'hui, je voudrais parler des problèmes structurels dans le secteur public. Cela me paraît important, car je pense que ces dernières semaines le Comité s'est rendu compte de l'existence de certains problèmes structurels fondamentaux. Il y en aura toujours, comme il y aura toujours des problèmes individuels de politique. Ils sont inévitables, c'est pourquoi une analyse de la structure s'impose.

L'analyse structurelle du secteur public fait intervenir trois éléments ou fonctions essentielles. Ce sont les règles du jeu. Il s'agit des bureaux des deux ministres et des administrations.

Je suis convaincu que les règles du jeu sont justes en ce qui a trait à l'immigration des hommes d'affaires. Nous pouvons nous quereller à ce sujet, mais les règles sont justes. La loi est juste. Les règlements sont justes. Les directives et les procédures des manuels sont justes de même que les directives d'admission, en règle générale.

Il reste donc à parler des bureaux des ministres, et à ce égard, je veux parler essentiellement du bureau du ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que de celui du ministre des Affaires extérieures. Pour ce qui est des administrations, nous voulons parler de la Commission de l'immigration, de la

[*Texte*]

sion, the Manpower Commission, External Affairs, and the economic ministries, namely, DREE and Finance.

On the subject of the Minister's office, I would make four basic comments. First, there is a lack of basic policy management and a lack of basic policy goals coming out of the Minister's office—that is the Immigration Minister's office—on this question of entrepreneurial immigration. The Minister's office has never defined how many jobs and how much investment the entrepreneurial program should be targeted for. There are apparently no substantive studies or commitments connecting immigration to employment creation.

Next, there is no evidence of existence in the Minister's office of anyone who is committed to promote the job-creation aspect of immigration. Specifically, neither the departmental assistants, the Minister's staff, representatives of the Employment and Immigration Advisory Council, nor any outside consultants appear to be protecting the program within the Minister's office.

• 1615

Second, there is a lack of objective policy resolution on entrepreneurial matters in the Minister's office. Problems directed to the Minister's office for either statutory or administrative reasons are handled by former visa or immigration officers, whose attitudes on many occasions are hardly objective. The unofficial position is that the original position of a visa officer or an immigration officer should be backed up. In many instances they may be right; no question about that. However, one must question their objective understanding of the problems affecting entrepreneur immigration.

Third, there is a substantive lack of experienced, aggressive persons in the Minister's office necessary to promote employment through immigration. Our private office has come into contact with various offshore groups who are prepared to discuss large-scale investor movements. There is no one—I repeat, no one—in the Minister's office with whom we can discuss these matters. No one there is prepared to make a decision and then help make the decision a reality.

Fourth, there is a lack of policy resolution in the Minister's office. The entrepreneurial immigrant program will die unless regular policy problems are resolved. We cannot go through committee meetings like this to analyse the problems every time they come up. For example, we know of many entrepreneurial immigrants who have no intention of residing in Canada. They simply want their visa and then they want to go back home, whether it be Hong Kong or the Middle East or wherever. They want the piece of paper and then they want to get lost.

Immigration statistics show that these people have brought their money and their skills. This is nonsense in many cases. They have not brought their money and they have not brought their skills. This is a problem. These immigrants then manoeuvre between trying to obtain returning resident permits and just keeping their mouths shut. This problem will fester until

[*Traduction*]

Commission de l'emploi, des affaires extérieures et des ministères économiques, en particulier le MEIR et les Finances.

Je voudrais faire quatre remarques sur le bureau du ministre. Il s'agit du ministre de l'Immigration qui ne gère pas les politiques et les objectifs fondamentaux de l'immigration des hommes d'affaires. Le bureau du ministre n'a jamais défini le nombre d'emplois et l'ampleur des investissements que devrait viser ce programme. Il ne semble pas que l'on ait sérieusement étudié les liens entre l'immigration et la création d'emplois, ni qu'on ait pris d'engagement à cet égard.

Par ailleurs, au bureau du ministre personne ne semble se consacrer à promouvoir l'aspect création d'emplois de l'immigration. En particulier, ni le personnel du ministre, les représentants du Conseil consultatif de l'emploi et de l'immigration, ni les experts-conseils de l'extérieur ne semblent protéger le programme au bureau du ministre.

En second lieu, il n'existe pas de politique objective sur les questions relatives aux entrepreneurs dans le bureau du ministre. Les problèmes qui lui sont soumis pour des raisons juridiques ou administratives sont réglés par des fonctionnaires anciennement affectés aux visas ou à l'immigration, dont l'attitude est loin d'être objective en nombre d'occasions, bien qu'officieusement, on estime nécessaire d'appuyer leur position initiale. Dans bien des cas ils peuvent avoir raison, c'est indéniable. Cependant, on doit mettre en doute leur compréhension objective des problèmes touchant l'immmigration des entrepreneurs.

Troisièmement, il n'existe pas vraiment au bureau du ministre de personnel expérimenté et compétent pour promouvoir l'emploi grâce à l'immigration. Notre propre administration a contacté divers groupes de l'étranger qui sont prêts à discuter de mouvements d'investissements sur une grande échelle. Il n'y a personne au bureau du ministre avec qui nous puissions discuter de ces questions. Personne n'est prêt à prendre de décisions ni à contribuer à en faire une réalité.

Quatrièmement, le bureau du ministre ne procède pas à une analyse des politiques, le cas échéant. Le programme d'immigration des entrepreneurs ne pourrait plus exister sans un examen régulier des problèmes que posent les politiques. Nous ne pouvons pas nous présenter devant le Comité comme aujourd'hui pour analyser les problèmes chaque fois qu'ils se présentent. Par exemple, nous savons que beaucoup d'entrepreneurs immigrants n'ont pas l'intention de résider au Canada. Ils veulent simplement obtenir leur visa et rentrer chez eux, que ce soit à Hong Kong ou au Moyen-Orient, par exemple. Ils veulent obtenir ce document et c'est tout.

Les statistiques de l'immigration indiquent que ces gens ont apporté leur argent et leurs compétences. C'est faux dans bien des cas et c'est un grand problème. Ces immigrants essaient alors soit d'essayer d'obtenir un permis de retour comme résident, soit de ne rien dire. Ce problème s'aggravera tant qu'il n'est pas résolu, et il ne le sera pas à coup de formalités

[*Text*]

resolved, and shuffling paper around is not going to resolve the problem; and if we do not resolve these problems, the program is going to die, because the visa officers and immigration officers will know the reality of what is going on and they are not going to play games.

Further, several foreign government officials and quasi-official government agencies would like to have substantive entrepreneurial immigrant arrangements with the Canadian government. I could name governments now, if I were asked, that want to go out of their way to establish overall global agreements with this country concerning larger movements of entrepreneurial immigrants. These are serious matters and they must be resolved in the Minister's office since they involve large numbers of immigrants, human beings, money, and jobs created.

Presently, low-level people in visa offices are shuffling around with these opportunities. That is not to embarrass or insult the visa officers, because nobody is giving them any guidance or any direction on a day-to-day basis on these problems. We cannot blame the visa offices. It has to come out of the Minister's office; and there is no one there who can handle these problems.

Next, there is a problem with the divided responsibilities for visa officers between the External Affairs ministry and the Immigration ministry. I have read the evidence before this committee. Mr. Best advised this committee in no uncertain terms that the Immigration Commission is responsible for immigration and the visa office. I forget which word he used and I do not want to paraphrase him or put words in his mouth, but he left a very clear impression that the Immigration Commission calls the shots in the visa offices overseas both by individual files and on policy matters. Mr. Green, when he was before this committee, did not see it that way. So I am making no comment. I am just saying I am confused. I am terribly confused.

I am not blaming the visa offices and I am not blaming the Immigration Commission. When there is confusion the buck has to stop somewhere; and right now it "ain't stoppin' nowhere". It is going going around and around and around. Where it should stop is the Minister's office; and "it ain't".

There is an increasing concern with the lack of commercially trained enforcement personnel on the street to enforce entrepreneur immigrant growth. It is very easy to say let us get more entrepreneur immigrants. The fact is, we are going to attract a fair percentage of frauds, criminals, etc. Even Jesus Christ struck out on one of the twelve. So will we. We are going to have our fair share of hoods coming in. The Minister's office has not approved budgets for increased enforcement of commercially trainable people.

• 1620

One of the directors of enforcement on the street in Toronto in dear old Spadina advises that they may be good at chasing people through backyards—illegal immigrants—but they

[*Translation*]

administratives; or, le programme ne tiendra pas si nous ne réglons pas ces problèmes, car les préposés aux visas et les fonctionnaires de l'Immigration sauront ce qui se passe vraiment et ne se prêteront pas à ce jeu.

En outre, plusieurs fonctionnaires de gouvernements étrangers et d'organismes gouvernementaux quasi officiels voudraient avoir d'importantes ententes avec le gouvernement canadien sur l'immigration des entrepreneurs. Si vous voulez, je pourrais vous dire quels gouvernements sont prêts à tout faire pour conclure des ententes globales avec ce pays pour accroître l'immigration des entrepreneurs. Il s'agit là de questions sérieuses qui doivent être résolues dans le bureau du ministre étant donnté qu'elles font intervenir de grands nombres d'immigrants, d'êtres humains, d'argent, et d'emplois.

Actuellement, de petits préposés aux visas sont perdus dans la paperasserie, alors que ces possibilités existent. Je ne veux pas les embarrasser ou les insulter, car personne ne leur donne de conseils ni des directives quant à la façon de régler ces problèmes de façon quotidienne. Nous ne pouvons pas blâmer les services des visas. L'initiative doit venir du bureau du ministre, et personne d'autre ne peut régler ces problèmes.

Une autre difficulté tient à la répartition des responsabilités concernant les visas entre les Affaires extérieures et l'Immigration. J'ai lu le témoignage devant le Comité. M. Best vous a indiqué de façon catégorique que c'est la Commission de l'immigration qui est chargée de l'immigration et du bureau des visas. J'oublie quels termes il a utilisés et je ne veux pas le paraphraser ni lui faire dire ce qu'il n'a ou pas dit, mais il a donné très clairement l'impression que la Commission de l'immigration prend toutes les décisions dans les bureaux de visas à l'étranger aussi bien pour les dossiers individuels que pour les questions de politique. M. Green, qui a comparu devant le Comité, ne voyait pas les choses ainsi. Je ne fais donc pas de commentaires. Je dis simplement que je ne comprends pas, que je ne comprends pas du tout.

Je ne blâme pas plus les bureaux des visas que la Commission de l'immigration. Quand les choses vont mal, il faut bien que quelqu'un prenne les rênes. Maintenant personne et tout le monde assume cette responsabilité, qui devrait incomber au bureau du ministre.

On se préoccupe de plus en plus du manque de personnel commercialement formé pour surveiller et faire appliquer le développement de l'immigration des entrepreneurs. Il est très facile de dire: laissons immigrer plus d'entrepreneurs. Le fait est que nous allons attirer un bon pourcentage de fraudeurs, de criminels et ainsi de suite. Même Jésus-Christ a trouvé un traître parmi ses 12 apôtres. Nous ne sommes pas mieux lotis, nous aurons une bonne part de voyous parmi ceux qui arriveront. Le bureau du ministre n'a pas approuvé de budget destiné à augmenter le personnel pouvant être formé sur les questions commerciales.

L'un des directeurs de l'application de la loi à Toronto, dans le bon vieux quartier de Spadina, me dit que l'on est peut-être efficace pour poursuivre les immigrants illégaux dans des

[*Texte*]

simply do not have the lawyers, the accountants and the others to keep out the high-class con-artists, and the Minister's office is not coming to grips with these problems.

We are also advised that the immigration section of the RCMP does not possess adequate expertise either. Now, this is a serious problem. Unless it is resolved, the visa officers overseas are going to be put in a very difficult position. They are going to have to start leaning on people and leaning on them hard before they even issue them a tourist visa or get to first base. The visa officers are not stupid; they know about the lack of enforcement in Canada; they do not rely on the people back home to read the books; they can read a balance sheet. So they get tough from day one. So let us not lean on the visa officers. Let us not make them the whipping boy. Let us look where the problem is, and the problem is in the Minister's office.

Now, on the question of bureaucracy in the Immigration Commission I have five comments, if I may, Mr. Chairman. If I get carried away, just stop me. I am not embarrassed.

The Chairman: Could I just stop you for one second. You have very carefully used the term "Minister's office". It is a long-standing office problem in the sense that it has never been there.

Mr. Boraks: Yes.

The Chairman: Okay.

Mr. Boraks: Mr. Chairman, this Minister is doing a good job. It is a big job. This is a structural problem. Under no circumstances do I want to imply personality. It is a huge job. The poor Minister has employment; she has immigration; she has status of women. They are understaffed in that office. They have departmental assistants who have no time for policy analysis. They have perhaps one or two political people who really have no time for policy analysis. They are putting out fires. Fifty percent of MPs' caseloads within a 50-mile radius of Toronto is from immigration. As far as I know they have two departmental assistants in the Minister's office who are putting out fires which hon. members are bringing every day to the Minister's office. Then there are the poltical people in that office who are just bogged down. So who is supposed to look after the long-term policy problems coming forth? It cannot be this committee. You are not around all the time. You have big problems.

I am not personalizing. This Minister is doing a fine job. It is a structural problem which has existed for years and years and years on end.

Now in the bureaucracy itself, there are management problems in the enforcement of the entrepreneurial immigrant program. Specifically, there is a tremendous time lag between

[*Traduction*]

ruelles, mais que l'on ne dispose tout simplement pas des avocats, des comptables et des autres personnes nécessaires pour lutter contre les escrocs, et le bureau du ministre ne s'occupe pas vraiment de ces problèmes.

On nous dit également que les services de la GRC s'occupant de l'immigration n'ont pas non plus les connaissances nécessaires. Or cela constitue un problème véritable et à moins qu'il ne soit résolu, les agents chargés de délivrer les visas outre-mer seront dans une situation très difficile. Il faudra qu'ils commencent à compter beaucoup sur les autres et ce, avant même de délivrer un visa de touriste ou d'atteindre la première étape. Ces agents ne sont pas ignorants; ils sont bel et bien au courant de la faible application de la loi au Canada; ils ne comptent pas non plus sur les gens au pays pour faire la comptabilité, car ils en sont bien capables eux-mêmes. Ils sont donc sévères dès le départ et il ne faudrait pas que nous les transformions en boucs émissaires. Cherchons plutôt l'origine du problème, or il se trouve au bureau de la ministre.

Maintenant, au sujet de la question de l'administration, à la Commission de l'immigration, j'ai cinq choses à dire, si vous le permettez, monsieur le président. Si je m'emporte, retenez-moi, cela ne me dérangera pas.

Le président: J'aimerais alors vous arrêter un moment. Vous avez fait allusion au bureau de la ministre. Or il s'agit d'un problème de longue date, qui se fait maintenant sentir là.

M. Boraks: Oui.

Le président: Bien.

M. Boraks: Monsieur le président, la ministre fait un excellent travail, et en l'occurrence, la tâche est lourde car il s'agit d'un problème structurel. Je ne tiens nullement à mettre en cause la personne même du ministre, qui de surcroît doit assumer des responsabilités très considérables. En effet, elle est chargée du porte-feuille de l'Emploi, de l'Immigration et de la condition féminine. Or le personnel de son bureau n'est pas suffisant. Quant aux adjoints ministériels, ils n'ont pas le temps d'effectuer l'analyse des politiques. Il reste peut-être dans l'entourage de la ministre une ou deux personnes qui aient le temps de faire ce travail, qui se résume à éteindre les incendies. Que l'on y songe: 50 p. 100 des dossiers des députés dans les circonscriptions situées dans un rayon de 50 milles autour de Toronto portent sur l'immigration. A ma connaissance, deux adjoints ministériels de la ministre s'occupent d'éteindre ces foyers d'incendie que ces députés soumettent à l'attention de leur bureau tous les jours. Ensuite il y a les adjoints politiques, qui sont tout simplement enlisés dans le travail. En conséquence qui peut s'occuper des problèmes à long terme liés aux grandes orientations? Ce ne peut être le Comité, car vous n'êtes pas disponibles tout le temps et êtes saisis de graves problèmes.

Encore une fois, je ne vise pas les personnes, et cette ministre fait de l'excellent travail. Il s'agit d'un problème structurel qui existe depuis une éternité.

Au sein de l'administration elle-même, il existe des problèmes de gestion relatifs à la mise en vigueur du Programme d'aide à l'immigration des entrepreneurs. Ainsi par exemple, il

[*Text*]

discussion of policies and enforcement of policies. The policy we are talking about now, this spring 1984 entrepreneurial policy, was talked about for at least two or three years. Announcement of the policy was made by the then Minister, Mr. Roberts, in October 1983. The official start of the program was effective January 1, 1984. The rules under this program were not published and they were not obtained by most visa officers until spring 1984. The initial brochure, which is quite limited and not very effective, was not sent out to the visa office until January 1985. Now, there was a tremendous time lag between the political will's being expressed and the administration's being ready to go. That is a bureaucratic problem.

Next, there is a lack of information quality control. Some visa offices hand out forms giving wrong information. Different visa offices are asking for differing amounts of information, even for a simple tourist visa. Now, this is important, Mr. Chairman. Our office has been working hard to develop the markets in Korea and in Taiwan, but getting a simple tourist visa to visit Canada from those jurisdications is like moving heaven and earth. Mr. Chairman, I have provided to your clerk copies of documentation, one from Taiwan and one from Korea concerning the issuance of a tourist visa. Perhaps if hon. members could obtain copies, that might be a little educational.

The Chairman: Could I stop you just right there while you are on it. Some of this information might be confidential to individuals. If you give it to the committee in a formal sense, it is public. If you retain control of it and individual members ask for it, then you can have a personal undertaking with them about its confidentiality. We have faced this before.

• 1625

Mr. Boraks: The Taiwan documentation is not confidential, Mr. Chairman; it is not filled out. The Korean documentation is confidential, but I am prepared to make it available upon individual members making appropriate undertakings.

The Chairman: Okay, thank you. I am sorry to interrupt the flow, but it is important.

Mr. Boraks: Mr. Chairman, there is no uniform policy, for example, on whether interviews are necessary for simple tourist visas.

There is no apparent policy on language training for visa officers. This is important. You can go to four or five Canadian visa offices in Asia and not one visa officer speaks the indigenous language. What would we think here in Ottawa if the Philippino Embassy, the Korean Embassy and the others would not speak English or French? That is downright impoliteness.

[*Translation*]

existe un très long décalage entre le moment où l'on discute des politiques et leur mise en vigueur. À titre d'exemple, ce dont nous discutons maintenant, à savoir la politique du printemps 1984 relative aux entreprises a fait l'objet de discussion pendant au moins deux ou trois ans. Le ministre du gouvernement précédent, M. Roberts, l'avait annoncée en octobre 1983. Sa mise en vigueur a commencé le 1er janvier 1984. Toutefois, les règlements s'y rapportant n'ont pas été publiés ni envoyés à la plupart des agents de visa avant le printemps de la même année. La première brochure, qui est très mince et peu efficace, n'a pas été envoyée au bureau des visas avant janvier 1985. Il y a donc eu un très long laps de temps entre la première manifestation de volonté politique sur ce dossier et la mise en branle réelle de l'administration. Il s'agit là d'un problème administratif.

Vient ensuite l'absence de contrôle de la qualité des renseignements. Certains agents de visa fournissent des formulaires comportant des renseignements erronés. L'importance des renseignements demandés varie selon les bureaux de visa, même pour un simple visa de touriste. Or il s'agit là de quelque chose d'important, monsieur le président. En effet, notre bureau a travaillé très fort afin de nous ouvrir les marchés de la Corée et de Taiwan, mais l'obtention d'un simple visa de touriste permettant aux personnes de ces régions de visiter le Canada est un véritable travail d'Hercule. Pour cette raison, j'ai remis à votre greffier des copies de documents ayant trait à la délivrance d'un visa de touriste, l'un provenant de Taiwan et l'autre de la Corée. Si les députés en obtiennent des copies, ils pourront probablement apprendre quelque chose.

Le président: Je voudrais vous interrompre ici. Certains renseignements en question se rapportant à des particuliers risquent d'être confidentiels. Si vous les déposez officiellement auprès du Comité, ils deviennent publics. Si toutefois vous les gardez par-devers vous, quitte à les fournir à chaque membre qui en fait la demande, alors il s'agit d'une initiative personnelle qui vous permet de conserver leur caractère confidentiel. Nous avons déjà connu de telles circonstances.

M. Boraks: Les documents relatifs à Taiwan ne sont pas confidentiels, monsieur le président car ils ne sont pas remplis. Ceux portant sur la Corée le sont, mais je suis disposé à les fournir à des membres particuliers, s'ils m'en font la demande expresse.

Le président: C'est bien, je vous remercie. Je m'excuse de vous avoir interrompu, mais c'était important.

M. Boraks: Monsieur le président, il n'existe pas de politique normalisée établissant s'il est nécessaire d'effectuer des entrevues lorsqu'il s'agit simplement de délivrer un visa de touriste.

Il ne semble pas non plus exister de politique de formation linguistique à l'intention des agents de visas. Or cela est important car on peut se rendre dans quatre ou cinq bureaux de visas d'Asie où aucun agent de visa ne parle la langue du pays. Que penserions-nous ici à Ottawa si à l'ambassade des Philippines, de la Corée et d'autres pays, on ne parlait ni l'anglais ni le français? C'est d'une impolitesse flagrante.

[*Texte*]

Next, in some of the offices overseas there are serious office space problems, quality of office space problems and backward technology problems.

In general we have found that the visa officers understand the technical nature of the entrepreneurial program. They are well trained when it comes to the details of the program. However, visa officers are not made aware of the importance of the job-creation aspect of the program. I am not blaming the officers on this one either because officers can only know whether a program is important if Ottawa tells them it is important. Ottawa is not telling them anything. That is an administrative problem.

I was going to make some comments concerning the interpretation the External Affairs ministry people and the Immigration Commission people have been making on the question of the provisional status situation with entrepreneurial immigrants. However, that situation has been covered in the past and therefore I will not dwell on that unless I am asked.

Finally, the question of Immigration Commission administration is a question of personnel. Immigration and visa officers are trained to be enforcement oriented. They are not expected to be sales or growth oriented; they are not salespeople. They develop a file-by-file attitude in their profession. They are very good at doing this, they are very good at following orders—and we are not frustrated by this attitude. We compliment the immigration and visa officers and their superiors on generally effective training. Even though we disagree very regularly with immigration visa officers—and those disagreements can be violent, and they have been violent on occasion—we nevertheless know what to expect from them. We have also found the senior policy people in the department to be effective and responsible. They have done a fine job in drafting the entrepreneurial guidelines. What is missing, once again, is ministerial guidance. The fish stinks from the head. Neither visa officers, immigration officers nor policy people are in a position to make this decision.

This committee and this government cannot suck and blow. You cannot tell a visa officer he does not have discretion and then not tell him what to do. Decisions must come from the Minister's office, but they are not coming down.

On the question of the bureaucracy within the Ministry of External Affairs, unfortunately there has been, I repeat, some inconsistency in the administration of the visa offices. I have mentioned some of the problems before and I will not dwell on those again. A serious concern, though, in many visa offices is that there is no clear understanding apparently as to whether visa offices should act as salesmen on outreach programs in trying to find the best entrepreneurs. Are they supposed to sell the program or not? Let us not blame the visa officers for not finding entrepreneurs unless we tell them to go and find entrepreneurs.

[*Traduction*]

En outre, certains bureaux à l'étranger sont vraiment exigus, ce qui entraîne des problèmes d'espace et de technologie désuète.

Par ailleurs, en général nous avons observé que les agents de visas sont au courant de la nature technique du programme lié aux entreprises et ils en connaissent bien les détails. Cependant, ils ne sont pas au courant de l'importance de l'aspect création d'emplois de ce même programme. Je ne les en blâme pas toutefois car ils n'attribuent de l'importance à un programme que si Ottawa le leur dit. Or la capitale ne leur dit rien, ce qui est un problème administratif.

J'allais faire certaines remarques au sujet de l'interprétation que font les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et de la Commission de l'immigration du statut provisoire des entrepreneurs immigrants. Cependant, on a déjà abordé le sujet par le passé, je n'y reviendrai donc pas à moins qu'on m'interroge là-dessus.

Enfin, l'administration de la Commission de l'immigration est une question de personnel. En effet, les agents de l'immigration et les agents de visas reçoivent une formation orientée sur la mise en vigueur de la loi. On ne s'attend pas à ce qu'ils soient préoccupés par la vente ou la croissance car ce ne sont pas des vendeurs. Ils s'intéressent à chacun de leurs dossiers. Ils sont d'ailleurs très bons à cet égard, ils obéissent bien aux ordres, ce sur quoi nous n'avons rien à redire, nous les félicitons même, eux et leurs supérieurs de l'efficacité de leur formation. Bien que nous ayons régulièrement des divergences d'opinion avec les agents de visas de l'immigration—et parfois des divergences très sérieuses—nous ne savons pas à quoi nous attendre de ces derniers. Nous avons également remarqué que les fonctionnaires supérieurs chargés de l'élaboration des politiques au sein du ministère sont efficaces et ont le sens de leurs responsabilités. Leur rédaction des lignes directrices à l'intention des entrepreneurs a été excellente. Ce qui manque, encore une fois, c'est une orientation au niveau ministériel. C'est en haut lieu que la carence existe à cet égard. Ni les agents de visas, ni les agents de l'immigration, ni encore les responsables des politiques ne sont en mesure de prendre de telles décisions.

Le Comité et le gouvernement ne peuvent faire deux choses opposées à la fois. On ne peut en effet dire à un agent de visas qu'il ne détient aucun pouvoir discrétionnaire et ensuite ne pas lui dire que faire. Les décisions doivent émaner du bureau de la ministre, mais c'est précisément ce qui ne se fait pas.

Au sujet des pratiques administratives au ministère des Affaires extérieures, je le répète, malheureusement il y a eu une certaine incohérence en ce qui concerne l'administration des bureaux de visas. J'ai déjà abordé certains de ces problèmes, je ne m'y arrêterai donc pas de nouveau. Cela dit, ce qui préoccupe beaucoup les employés de bon nombre de bureaux de visas, c'est qu'on ne sait pas si les bureaux de visas doivent favoriser les programmes d'extension et recruter les meilleurs entrepreneurs possible. Sont-ils ou non censés favoriser le programme? Quoi qu'il en soit, ne blâmons pas les agents de

[*Text*]

Some visa offices overseas are loath to carry on substantive discussion in their posts with official or quasi-government officials which could provide entrepreneurs. Other visa officers use a very personal, low-key, informal or formal approach as a form of outreach. But once again I have not seen any rules or guidance to these visa officers as to what they are supposed to do.

On the question of communication problems between the External Affairs ministry, we have yet to discover if policies exist concerning the right of visa officers to communicate with foreign governments as regards the facilitation of larger numbers of entrepreneurs to Canada. Also, the department's policy as regards visa office communication with Canadian private sector groups, such as Canadian lawyers, should be clarified.

• 1630

I think a serious structural problem is that there is only an informal committee existing between the External Affairs department and the Immigration Commission, which apparently discusses matters of common concern to the two ministries. It appears—and once again, I repeat: it appears—that there are no formal guidelines or rules whereby the two ministries co-exist in the same field.

Now, once again, Mr. Chairman, there is a fair degree of concern amongst Ottawa personnel of External Affairs vis-à-vis many of the private-sector people, such as lawyers, private companies, consultants, etc., who are involved in finding and bringing into Canada bona fide entrepreneurs. Whether or not the management people at External Affairs have justification to be suspicious of the private sector can be discussed—and that is a serious matter which must be discussed—because right now there are bad vibrations between the folks who are at External Affairs and the private-sector folk. Somebody is going to have to resolve this. If External Affairs is concerned with some of the bad apples in the private barrel, then somebody is going to have to set up guidelines for the operation in this field. I was part of a committee which the Law Society of Upper Canada had concerning this matter and perhaps this committee should look into it also.

The Chairman: May I stop you for one second? Did you have a clarification question, Mr. Clifford?

Mr. Clifford: Well, I think I am sure, but I just want to be absolutely sure that when you refer to government officials you mean strictly federal officials. Or are you making any inferences to provincial trade officials who could be in these cites as well?

Mr. Boraks: I am restricting myself, sir, to the federal officials. I know this committee has had the benefit of visits from provincial people—last night, I believe, from the

[*Translation*]

visas de ne pas trouver d'entrepreneurs si nous ne leur disons pas expressément d'aller à la recherche de ces derniers.

Certains agents de visas à l'étranger répugnent à discuter avec des représentants officiels ou quasi officiels du gouvernement, qui pourraient leur fournir des noms d'entrepreneurs. D'autres préfèrent procéder d'une façon plus personnelle et discrète, soit officieuse ou officielle pour atteindre les buts du programme. Encore une fois cependant, je n'ai vu adresser à ces agents de visas aucun règlement ni ligne directrice leur précisant ce qu'ils sont censés faire.

Pour ce qui est des proglèmes de communication avec le ministère des Affaires extérieures, nous n'avons pas encore découvert s'il existe des grandes orientations précisant le droit des agents de visas de communiquer avec des gouvernements étrangers afin de faciliter la venue d'un plus grand nombre d'entrepreneurs au Canada. De plus, il faudrait tirer au clair la politique ministérielle en matière de communication entre les bureaux de visas et les groupes du secteur privé canadien, comme les avocats canadiens, par exemple.

L'un des importants problèmes structurels est le fait qu'il n'existe qu'un comité officieux servant de lien entre le ministère des Affaires extérieures et la Commission de l'immigration, où l'on discute apparemment de questions ayant trait à ces deux organismes. Il semble—et je dis bien, il semble—qu'aucune ligne directrice ni règlement ne précisent si les deux ministères ont juridiction dans le même domaine.

Encore une fois, monsieur le président, les fonctionnaires d'Ottawa du ministère des Affaires extérieures sont quelque peu préoccupés par le fait que des gens du secteur privé comme les avocats, les entreprises privées, les consultants etc. essaient de trouver des entrepreneurs et de les faire venir au Canada. Quant à savoir si les administrateurs des Affaires extérieures ont raison de se méfier du secteur privé, il faudrait en discuter car à l'heure actuelle, les rapports ne sont pas très bons entre les Affaires extérieures et le secteur privé. Il faudrait donc qu'on règle ce problème. Si ce qui préoccupe les Affaires extérieures, ce sont certaines brebis galeuses du secteur privé, alors il faudrait qu'on établisse des lignes directrices régissant les activités dans ce domaine. J'ai moi-même fait partie d'un comité créé par la *Law Society of Upper Canada* (Société de droit du Haut Canada), qui étudiait la question, et votre Comité devrait peut-être faire de même.

Le président: Me permettez-vous de vous interrompre une seconde? Avez-vous une demande d'éclaircissement, monsieur Clifford?

M. Clifford: Oui, car je voudrais être absolument certain que lorsque vous mentionnez les hauts fonctionnaires du gouvernement, vous parlez strictement des fonctonnaires fédéraux. J'aimerais donc savoir si tel est le cas ou si vous visez également les agents commerciaux provinciaux, qui peuvent également se trouver dans les mêmes villes.

M. Boraks: Je m'en tiens strictement aux fonctionnaires fédéraux, monsieur Clifford. Je n'ignore pas que votre Comité a déjà reçu la visite de représentants provinciaux, hier soir, je

[*Texte*]

Province of Ontario—and those people are out in several of the posts and are trying to maintain outreach programs. I am restricting myself simply towards federal officials today.

Mr. Clifford: Later on, would you be able to react to that, if you are not going to include any in your remarks today? Would you be open to questions about provincial actions in this field?

Mr. Boraks: Oh, definitely.

Finally, Mr. Chairman, if I may be so bold as to put forth several possible solutions, let me first say what should be avoided. This committee obviously has to make some recommendations and, if I may be so bold or so non-humble, I will make some possible suggestions.

So what should be avoided? First, no attempt should be made to add substantially to the size of the bureaucracy at either External Affairs or at the Immigration Commission. Even if the expense could be absorbed, there is no evidence that aggressive, confident personnel could be found on short notice. The only exception to this rule would be the beefing-up of the enforcement side with commercially trained people.

Next, no attempt should be made to play cosmetic musical chairs in the Immigration Commission or at External Affairs. With rare exceptions, the staff is competent. They need guidance, not reorganization. Please, God, no more reorganization.

Now, the Immigration Commission and External Affairs currently offer a strong enforcement base to the entrepreneurial program. What is required is a little balance in the growth and economic side from the Minister's office. As the bed-rock to possible solutions, I would humbly suggest that this committee consider recommending the following:

That the Employment and Immigration Minister, together with the External Affairs Minister, and at least one of the economic Ministers—either Finance or DRIE—should set up a three-year employment goal for the entrepreneurial immigrant program. For example, it is suggested that Canada could come up with at least 250,000 jobs, plus between $4 billion to $5 billion in straight equity investment, if the entrepreneurial program was job oriented instead of simply being immigrant-visa oriented.

For the life of me, I do not understand why the government, in its annual statement, has to project the number of entrepreneur immigrant visas we want to issue. The issue is not how many visas we can issue. The problem is how many jobs we want, how much money we want. The goal "ain't" there. This government has not said what it wants. No government ever has when it comes to job creation or the number of dollars you want coming in.

[*Traduction*]

crois, tout au moins de l'Ontario, ni que ses personnes se retrouvent dans bon nombre des mêmes postes et s'efforcent aussi d'administrer des programmes d'extension. Cela dit, aujourd'hui, je m'en tiens simplement aux fonctionnaires fédéraux.

M. Clifford: Plus tard, pourrez-vous parler des autres même si vous ne le faites pas aujourd'hui? Serez-vous disposé à répondre à des questions relatives aux initiatives provinciales dans le domaine?

M. Boraks: Oh, certainement.

Enfin, monsieur le président, si vous me permettez d'aller jusqu'à proposer diverses solutions, j'aimerais d'abord préciser ce qu'il vaut mieux éviter. En effet, votre Comité a la responsabilité de faire certaines recommandations, je me permettrai donc d'y aller de mes propres propositions.

Que doit-on éviter? D'abord il faudrait se retenir d'ajouter encore davantage aux effectifs administratifs, soit des Affaires extérieures, soit de la Commission d'immigration. Même dans l'éventualité où l'on pourrait couvrir les coûts inhérents à cette opération, il n'y a aucune preuve que l'on puisse trouver des employés dynamiques et confiants dans de très brefs délais. La seule exception à cela devrait être le renforcement des activités de mises en vigueur de la part des agents ayant une formation commerciale.

Ensuite il faudrait éviter des changements purement superficiels et pour la forme. À de rares exceptions, le personnel est compétent. Il a besoin d'orientation, non de réorganisation. En conséquence, je vous en prie, c'en est assez avec la réorganisation.

A l'heure actuelle, la Commission de l'immigration et le ministère des Affaires extérieures disposent d'effectifs tout à fait suffisants pour appliquer le programme des entrepreneurs. Ce dont on a besoin, c'est d'un léger coup de barre de la part du ministre en faveur de la croissance et de l'aspect économique. Comme fondement d'une solution possible, je propose donc humblement que votre Comité envisage les recommandations suivantes:

Que la Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en collaboration avec le Ministre des Affaires extérieures et d'au moins un des Ministres à portefeuille économique, qu'il s'agisse des Finances ou de l'Expansion régionale industrielle, se fixent un objectif à atteindre en trois ans, en matière d'emploi pour les immigrants entrepreneurs. Ainsi par exemple, on estime que le Canada pourrait récolter au moins 250,000 emplois ainsi que 4 à 5 milliards de dollars en investissements d'actifs si le programme des entrepreneurs était orienté en fonction de l'emploi plutôt que simplement en fonction de l'immigration.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement doive chaque année prévoir le nombre de visas qu'il désire accorder à des immigrants entrepreneurs. La question n'est pas à savoir combien de visas nous pouvons émettre, mais bien plutôt combien d'emplois et d'argent nous voulons. Or le gouvernement ne s'est pas fixé d'objectif en la matière. Il n'a pas dit ce qu'il veut. Aucun gouvernement ne l'a d'ailleurs fait

[*Text*]

It seems rather silly to say you will issue 2,000 visas or 3,000 visas. What does that mean? Two thousand people from Hong Kong or from the Middle East are going to come in, put a small deposit down and then take off, go back to Hong Kong. Who needs it?

This government has to establish a goal. What does it want? What it wants is jobs and money, not part-time bodies. No scientific study can possibly exist to justify any specific set of figures. However, there must be a public commitment to a goal.

I remember back a few years ago when Mr. Atkey was Minister, he put it on the line in the case of the Vietnamese refugee movement. He said we want *x* number of people. The Canada Employment and Immigration Commission and the Department of External Affairs roused themselves and accomplished the goal.

I have complete faith in this government and in the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of External Affairs to meet the challenge. But what is the challenge? Nobody knows. If you do not have a goal, then why are you in business? That is number one.

Number two, it is suggested that a committee of three persons, one each from the Canada Employment and Immigration Commission, the Department of External Affairs and DRIE, together with a full-time adviser from the Department of Finance be planted in the Minister of Employment and Immigration's office and report directly to the effective Ministers on a quarterly basis as to the achievement of the aforementioned goal. This group would monitor the day-to-day job creation growth and policy problems of the program. They could work through the existing regional entrepreneurial coordinators who are already in place in the various provinces and regions. The present Canada Employment and Immigration Advisory Council could be used. I do not know what it is used for now. It could be used by both the Minister of Employment and Immigration and the aforementioned groups to advise on possible solutions to policy problems arising out of the growth of the entrepreneurial program.

Mr. Chairman, we have proposed several other changes to the administration of the program, but I will just sit on them. If somebody asks questions, I can always refer to more possible solutions. I will just keep quiet from here on in.

The Chairman: Thank you, Mr. Boraks. We now have in front of us the documents that Mr. Stall asked us to receive. Could you take a minute and point out to us, Mr. Stall, the major discrepancies between these two documents? If you do

[*Translation*]

en ce qui concerne la création d'emplois ou le nombre de dollars à faire entrer chez nous.

• 1635

Il me semble plutôt stupide de dire qu'on va émettre 2,000 ou 3,000 visas. Qu'est-ce que cela signifie? Deux mille personnes de Hong Kong ou du Moyen-Orient vont entrer ici, verser un peu d'argent puis repartir pour Hong Kong. Qui a besoin de cela?

Le gouvernement doit se fixer un objectif. Que veut-il? Eh bien, il veut des emplois et de l'argent et non des personnes à temps partiel. Aucune étude scientifique ne peut vraiment justifier une série de chiffres. Toutefois, on doit s'engager publiquement à atteindre un objectif.

Je me souviens qu'il y a quelques années, lorsque M. Atkey était ministre, il avait établi des objectifs clairs pour réglementer le mouvement des réfugiés vietnamiens. Il nous avait alors dit qu'il voulait tant de personnes. La Commission de l'emploi et de l'immigration et le ministère des Affaires extérieures s'étaient alors mobilisés et avaient atteint le but.

J'ai pleine confiance dans la capacité du gouvernement, de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère des Affaires extérieures, ils peuvent relever le défi. Cependant, quel est-il? Personne ne le sait. Si l'on n'a pas d'objectifs, alors pourquoi agir? Voilà pour le premier point.

En deuxième lieu, qu'on mette sur pied un comité de trois personnes, dont l'une vienne de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, l'autre du ministère des Affaires extérieures et du ministère de l'Expansion régionale industrielle, et dont la troisième soit un conseiller à plein temps au ministère des Finances, et que ces trois personnes travaillent au bureau du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et présentent tous les trois mois aux ministres concernés un rapport où il serait précisé dans quelle mesure on a atteint l'objectif. Ce groupe surveillerait la création d'emploi et les problèmes liés aux politiques du programme. Il pourrait effectuer ce travail quotidien en collaboration avec les coordonnateurs régionaux auprès des entrepreneurs car ils sont déjà en poste dans les diverses provinces et régions. On pourrait également recourir aux services du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. J'ignore à quel autre usage il sert pour le moment, mais enfin il pourrait servir à la fois au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et aux groupes susmentionnés pour qu'ils arrivent à résoudre les problèmes de politique découlant de la mise en oeuvre du programme des entrepreneurs.

Monsieur le président, nous avons proposé diverses autres modifications à l'administration du programme, mais je vais encore y réfléchir un peu. Si quelqu'un m'interroge, je pourrai toujours mentionner d'autres solutions. Je vais toutefois m'arrêter ici.

Le président: Merci, monsieur Boraks. Nous avons maintenant reçu les documents que M. Stall nous a demandé de voir. Monsieur Stall, pouvez-vous nous préciser où vous voyez les principales différences entre les deux documents? Cela sera

[*Texte*]

that, then members can be directed to them, because there is quite a lot of paper.

Mr. Stall: I understand. Mr. Chairman, in the application for Hong Kong, the first eight pages deal strictly with an application by a person in Hong Kong. In other words, it is routine. There is no way of avoiding that; it is a standard process. Then we come to page 9, sir.

The Chairman: Is it titled "Canadian Immigration and the Businessman"?

Mr. Stall: Yes. We have the explanation that is given to the applicant. I must say it is a very good explanation; it has been prepared by the consulate in Hong Kong. That runs for three pages, sir. I have no qualms with the content of what has been said there.

The next part that you come to says "Guidelines for Entrepreneurs". When we come to the "Guidelines for Entrepreneurs", they ask for three copies of the application, information about the training and the background which immediately follows this page and documentation of financial resources which also follows. So they have done an in-depth analysis of where the resources of that individual are coming from.

• 1640

The only other mention of the proposal is in the very last document, the last page of the application, on the back side, where they ask for proof of the experience, the registration, the profits.

So they have done a very comprehensive analysis per se. On one hand they ask for information about the individual, in the first part. In the second part they ask about the training, the qualifications, and the financial resources. More or less it is left up to you to provide the business plan; which leaves a little to be desired, but at the same time they are saying, give us a plan.

When you look at the application for the Canadian consulate from Dallas—and I would refer you to page 6 . . .

The Chairman: What is the heading on that page?

Mr. Stall: It is a "Dear sir or madam" letter.

The Chairman: The bottom of it says DA-9-8-84.

Mr. Stall: Yes, sir.

The Chairman: In the bottom left-hand corner.

Mr. Stall: Rather than supplying guidelines per se, it merely indicates that if you fill out the information that is enclosed, the application would be sent to the province for an assessment. No comprehensive background information is provided, as in the application from Hong Kong, on the training or on the documentation. They have provided information about the business proposal which asks for comprehensive detail per se, but nothing about the applicant's qualifications. So in a sense they have taken the third part and priorized it, whereas Hong

[*Traduction*]

utile aux députés car il y a vraiment beaucoup de feuilles de papier.

M. Stall: Je comprends. Monsieur le président, dans la demande relative à Hong Kong, les huit premières pages portent strictement sur une demande effectuée par une personne de Hong Kong. Autrement dit, rien que des choses très courantes. C'est inévitable, il s'agit d'une procédure normalisée. Ensuite nous arrivons à la page 9.

Le président: Celle qui porte le titre «L'immigration canadienne et l'homme d'affaires»?

M. Stall: Oui. On y trouve l'explication fournie aux candidats. Je précise qu'il s'agit d'une très bonne explication, préparée par le consulat de Hong Kong. Elle fait trois pages, monsieur le président. Je n'ai aucune réserve à émettre sur son contenu.

La partie suivante constitue les lignes directrices à l'intention des entrepreneurs. Or lorsque nous arrivons à cette partie, on demande trois exemplaires de la demande, des renseignements sur la formation et les antécédents, ce qui suit immédiatement la page à laquelle on est arrivé, puis on exige des renseignements sur les ressources financières. On effectue donc une analyse en profondeur des ressources du requérant et de leur origine.

La seule autre mention faite de la proposition se trouve dans le dernier document, à la dernière page de la demande, au verso, où l'on demande des preuves de l'expérience avancée, de l'inscription et des bénéfices rapportés.

Il s'agit donc en soit d'une analyse très poussée. D'une part, on demande des renseignements sur le particulier dans la première partie, et d'autre part, on demande des renseignements sur la formation, les titres, la compétence et les ressources financières dans la seconde partie. C'est donc plus ou moins à vous qu'on remet la responsabilité de dresser le plan d'entreprise, ce qui constitue une faiblesse car en même temps on demande aux candidats d'en fournir un.

Lorsqu'on examine les demandes provenant du consulat canadien de Dallas figurant à la page 6 . . .

Le président: Quel est l'intitulé de cette page?

M. Stall: Il s'agit d'une lettre commençant par monsieur ou madame.

Le président: Où l'on trouve DA-9-8-84 en bas?

M. Stall: Oui, monsieur le président.

Le président: Dans le coin gauche inférieur.

M. Stall: Plutôt que de fournir des lignes directrices, le document se contente de préciser que si l'on fournit les renseignements, la demande sera acheminée vers la province à des fins d'évaluation. Aucun renseignement général relatif à la formation ou à la documentation n'est fourni comme c'est le cas pour la demande de Hong Kong. On donne ici un formulaire sur la proposition d'entreprise, et il est assez détaillé, mais rien n'est exigé au sujet des titres et de la compétence du candidat. En un sens donc on a accordé la priorité à la

[*Text*]

Kong took the first two parts and priorized them and left the third one for your interpretation.

It is my understanding that the prospectus on entrepreneurs is now being disseminated to all consulates abroad. The department apparently is giving out that information. So it gives more of a broad overview. But as I see it, two consulates using two types of processes, still working towards the same goal . . . If they were to come out with something uniform, it could be used world-wide.

The Chairman: Yesterday we had a witness who shared with us some data about acceptances in Ontario. The Province of Ontario has eight posts abroad in the United States alone. There were very few Americans relative to the other acceptances. Is this part of the explanation: the information that is being handed out in Dallas leads to a lot of refusals? Is that a potential implication?

Mr. Stall: I do not think I could make that statement.

Mr. Boraks: Mr. Chairman, it is funny that Dallas has come up. I brought one of my clients along here today who has applied from the Dallas office. It took us two and a half to three years to get him in from the Dallas office under the previous government.

Let us put it this way. Before September the thing was dragging on forever. The problem wound up in the Minister's office. We had substantive difficulties with the visa office in Dallas, where the visa officer in Dallas was phoning around to my client's banks. The visa office was convinced my client was a quasi-criminal, a total undesirable. The client suffered tremendous personal grief. When he heard I was coming up here today, he wanted to be here just to see whether this country was such a horrible place as it was made out to be for him.

He now is in Canada. His process is going very well. He is set up in Winnipeg. He is providing seven jobs for persons out in Winnipeg. Things have moved along very well.

It took a lot of hooting and hollering in the Minister's office to get this thing through, but we went through hell in the Dallas visa office. Filling out the forms is one thing, as Mr. Stall suggests, but the total lack of communication, the rudeness, the arrogance—I say this for the record—and the attempt by visa officers down there to destroy my client economically proved to be a very, very bitter long-term experience.

• 1645

This client, as a matter of fact, was promoted by the Ontario government, by Mr. Carrick's office, and by the Ontario people here in the Ottawa Valley. We had security checks done on this client who is in the room here today. We knew he was clean. There were constant inferences made that this man was a criminal and undesirable. We prepared documentation which was sent to the Minister's office. We had serious discussions with a departmental assistant who is still in the

[*Translation*]

troisième partie, alors que la demande émanant de Hong Kong accorde la priorité aux deux premières parties, puis s'en remet à vous pour interpréter la troisième.

Je crois savoir qu'à l'heure actuelle, on distribue le prospectus portant sur les entrepreneurs dans tous nos consultats. Le ministère semble donc fournir ces renseignements, qui donnent plus qu'une idée générale de la situation. Toutefois, deux consultats utilisent deux processus différents pour atteindre le même objectif . . . S'ils avaient un mécanisme normalisé, on pourrait s'en servir dans le monde entier.

Le président: Hier, un de nos témoins nous a communiqué des données au sujet des candidatures acceptées en Ontario. La province de l'Ontario a en effet huit postes aux États-Unis. Or la proportion d'Américains était très faible par rapport aux autres. S'il y a beaucoup de refus à Dallas, est-ce à cause des formulaires fournis? Est-ce possible?

M. Stall: Je ne crois pas pouvoir l'affirmer.

M. Boraks: Monsieur le président, il est assez révélateur que le nom de Dallas ait été mentionné. J'ai en effet amené avec moi aujourd'hui un de mes clients ayant fait sa demande au bureau de Dallas. Il nous a fallu entre deux ans et demi et trois ans pour pouvoir le faire entrer chez nous depuis Dallas, et ce lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir.

Avant septembre, les choses s'éternisaient. Le problème a même fini par aboutir au bureau du ministre. Nous avons eu beaucoup de difficultés avec le bureau des visas de Dallas, où l'agent de visas téléphonait aux banques ayant desservi mon client. Le bureau des visas était convaincu que mon client était presque un criminel, un individu tout à fait indésirable. Cela lui a causé de très vives souffrances personnelles. En conséquence, lorsqu'il a appris que j'allais témoigner ici aujourd'hui, il a tenu à vérifier de lui-même si notre pays était un endroit aussi pénible à vivre qu'il l'avait été auparavant pour lui?

Il vit maintenant au Canada. Tout va bien. Il s'est installé à Winnipeg. Il fournit sept emplois à des personnes vivant à Winnipeg, et les choses se sont très bien passées.

Il a cependant fallu qu'on fasse des pieds et des mains au bureau du ministre pour qu'on débloque le dossier, mais on a vraiment fait passer ce client par un enfer au bureau de visas de Dallas. C'est une chose que de remplir des formulaires comme l'indique M. Stall, mais l'absence totale de communication, l'impolitesse, l'arrogance et la tentative de la part des agents de visas de là-bas pour détruire mon client sur le plan économique sont une chose très pénible, qui a causé beaucoup d'amertume.

En fait, ce client a été soutenu par le gouvernement de l'Ontario, c'est-à-dire le bureau de M. Carrick, et par les représentants de l'Ontario situés dans l'Outaouais. Nous avons fait une enquête sécuritaire à son sujet. Il est d'ailleurs dans la salle aujourd'hui. Nous savions que sa réputation était sans tache. Pourtant, on avait laissé entendre qu'il était un criminel et un indésirable. Nous avons préparé des documents pour les transmettre ensuite au bureau du ministre. Nous avons

[*Texte*]

Minister's office. We know that man did not read the documentation. It was a two-and-a-half year horror story.

Now granted, it was one of the worst cases I have ever dealt with, but I know it is not the exception. And if this man, who is in the room here today, was not such a stubborn and persistent son of a gun, and had the money to finance the whole operation, it would not have happened. But who needs this kind of abuse? What I am saying is—and I am not even blaming that visa officer, even though it was a disgusting situation—that the problem is in the Minister's office. The Minister does not know what is going on.

The Chairman: We have Madam Pépin on the list. Can I have just one other clarification?

All three of you represent more than yourself in the sense of having an integrated service to provide to a potential entrepreneur: there is some business advice, tax advice, as well as immigration process advice. That is in all three situations..

For committee members' information, we are expecting from Toronto the ethical guidelines for lawyers who are in the business of immigration. We expect those to be here by Friday of this week, so they will be available to us for the Monday night meeting.

Can I just do one other check? For non-lawyers there is no association of people in this kind of business, or a professional group, that sets ethical standards or anything of that kind. Is there anything like that in the works?

Mr. Lajeunesse.

M. Lajeunesse: Monsieur le président, l'organisation que nous avons à Montréal comprend des services juridiques, des services de comptables et des services de conseillers en immigration. Donc, il faudra faire attention. Je sais que les avocats sont des gens qui veulent protéger leurs droits.

M. Boraks: Pas du tout, pas du tout.

M. Lajeunesse: Cependant, je crois que la meilleure équipe qui puisse aider des investisseurs étrangers est une équipe qui offre plus d'un service. J'espère que lors de la discussion, il sera fait mention des organisations comportant des avocats, mais je crois que cette question des investisseurs étrangers n'est pas d'abord une question d'avocats et de droit. C'est une question de recruter des candidats; c'est une question de les convaincre de venir au Canada; et c'est aussi une question, peut-être la plus importante, de les aider à s'établir. Je voudrais d'ailleurs revenir à cette question.

Je crois que même si le gouvernement énonce des politiques comme «nous voulons 500,000 emplois créés par les investisseurs étrangers», s'il n'y a pas des gens qui vont les chercher à l'extérieur et qui les aident à passer à travers la procédure

[*Traduction*]

également tenu des discussions sérieuses avec un adjoint ministériel qui travaille toujours au Cabinet du ministre. Nous savons pertinemment que celui-ci n'a pas lu la documentation préparée. C'est une histoire horrible qui a duré pendant deux ans et demi.

Evidemment, c'est l'un des pires exemples que j'aie jamais vu, mais je sais que ce cas n'est pas exceptionnel. Si cet homme, qui assiste aujourd'hui à la séance, n'avait pas été aussi entêté et persévérant, et n'avait pas eu les fonds nécessaires au financement de l'opération, elle n'aurait jamais eu lieu. Mais qui va accepter d'être traité ainsi? J'essaie de vous faire comprendre—et mes reproches ne sont même pas adressés à l'agent des visas, même s'il s'agit d'un incident fort déplorable—le problème existe au sein du Cabinet du ministre. Le ministre ignore ce qui se passe.

Le président: J'ai le nom de M^me^ Pépin sur ma liste. Puis-je vous demander une dernière mise au point?

Je crois savoir que vous trois représentez d'autres personnes, en ce sens que vous fournissez un service intégré aux entrepreneurs éventuels. Vous les conseillez sur les possibilités commerciales, les impôts ainsi que les étapes à suivre pour devenir immigrants. Vous couvrez les trois situations . . .

Pour la gouverne des membres du Comité, nous nous attendons à recevoir, de Toronto, des directives déontologiques destinées aux avocats qui se spécialisent dans le domaine de l'immigration. Nous allons probablement les recevoir d'ici vendredi de cette semaine, et vous pourrez donc les avoir à votre disposition avant la séance de lundi soir.

Puis-je vous poser une dernière petite question? Pour ceux qui ne sont pas avocats, je crois qu'il n'existe pas d'association ou groupe professionnel qui établisse des codes déontologiques ou quelque chose du genre. Est-ce que la mise sur pied d'une telle association est prévue pour l'avenir?

Monsieur Lajeunesse.

Mr. Lajeunesse: Mr. Chairman, our organization in Montreal provides legal and accounting services as well as counselling on immigration matters. So, we will have to be careful. I know that lawyers will certainly want to protect their rights.

Mr. Boraks: No, not at all.

Mr. Lajeunesse: However, I do believe that the team best able to assist foreign investors is one which provides more than one service. I hope that in the course of the discussion, mention will be made of organizations which include lawyers, but I personally think that the issue of providing assistance to foreign investors is not one which primarily concerns lawyers and law. In fact, it has to do with recruiting candidates, convincing them to come to Canada and, also—and this is perhaps the most important aspect of it all—helping them to establish themselves here. I will touch on this again in a moment.

Even if the government sets out the policy with a view to creating 500,000 new jobs by means of foreign investors, I think the government is deluding itself if it expects such a policy to bear fruit without people going to those countries to

[*Text*]

gouvernementale et surtout à créer des entreprises, qui les aident jusqu'à la fin, ce qui peut prendre jusqu'à deux et trois ans, le gouvernement se fait des illusions. Il pourra toujours dire qu'il voulait 500,000 emplois, mais souvent, créer un emploi par le biais d'un investisseur étranger, cela ne se fait pas de la même façon que par le biais d'un Canadien.

The Chairman: Thank you very much.

Still the only name on my list is Madam Pépin.

Vous avez la parole.

Mme Pépin: Monsieur Lajeunesse, nous avons eu des présentations la semaine dernière, et des gens nous ont dit que les lois qui aidaient l'immigration au Québec étaient très bien faites et qu'ils souhaitaient qu'on tire certaines leçons de ce qui se passe au Québec. En tant que Québécoise, j'étais très contente.

Vous avez mentionné quelque chose au sujet des admissions provisoires. Vous nous avez dit que vous pensiez que cela ne devrait pas se produire.

• 1650

Si on ne peut pas avoir d'admissions provisoires pour un certain nombre de raisons, que proposez-vous en échange? Vous voulez qu'on abolisse les admissions provisoires. Comment organisez-vous les choses, vous? Evidemment, quand quelqu'un quitte son pays pour venir ici, il doit faire des dépenses, etc.; il devrait donc s'assurer d'abord qu'on va l'accepter. D'accord. Et à ce moment-là, il ferait certains rapports . . . Disons que l'on accepte cette condition-là. Comment organiseriez-vous cela?

M. Lajeunesse: Je crois, madame . . .

The Chairman: May I just come in for one second to make sure that the language we are using here is common. There is the conditional landing, which is the six month or five and a half month, and the provisional, which is the two year.

Mrs. Pépin: We are speaking about the two years.

The Chairman: You are talking about the two years—because part of the presentation was on conditional.

Mrs. Pépin: It seems to me he questioned that, so that is why I am asking him a question.

The Chairman: Okay.

M. Lajeunesse: Je crois qu'il faut tout simplement revenir à ce qu'on avait avant le provisionnel. Je crois qu'il faut garder exactement ce qu'on avait avant. Qu'est-ce qu'on avait avant? Je vais parler de la province de Québec en particulier. On devait établir l'expérience du candidat, établir quels fonds il possédait, et il devait présenter un projet. Je crois que ces trois choses-là sont suffisantes pour permettre à un investisseur de se qualifier.

Je vous donne l'exemple de notre propre organisation. En matière d'expérience, on vise au moins de trois à cinq ans

[*Translation*]

help potential investors get around government red tape and start up new businesses—and I mean helping them on an ongoing basis, until the process is finished, which may take two or three years. Of course, it can always say it tried to create 500,000 new jobs but very often, creating jobs through foreign investment as opposed to having them created by Canadians, requires a different approach.

Le président: Merci beaucoup.

Pour l'instant, je n'ai que le nom de M^me^ Pépin sur ma liste.

You have the floor.

Mrs. Pépin: Mr. Lajeunesse, we heard a number of presentations last week where people told us that immigration laws in Quebec were very effective and that they hoped we might learn something from what has been done there. As a Quebecoise, I was very happy to hear this.

You mentioned something earlier about temporary admissions. You said that you thought that such a practise should be abolished.

If we are not to have provisional landings in certain circumstances, what are you proposing to replace them with? You have suggested that this practice should be abolished. How, exactly, would you proceed then? Obviously, when someone leaves his own country to establish himself here, he has certain expenses; he must first be assured that he is going to be admitted. At that point, he would file certain reports . . . Supposing your suggestion were accepted, how would you organize this aspect of the process?

Mr. Lajeunesse: Well, . . .

Le président: Si vous le permettez, je vais intervenir pour clarifier les termes qu'on emploie ici. Il y a l'admission conditionnelle, qui est accordée pour une période de cinq mois et demi ou de six mois, et il y a aussi l'admission provisoire, accordée pour une période de deux ans.

Mme Pépin: Nous parlons de la période de deux ans.

Le président: Vous parlez de la période de deux ans? Ah, bon; car une partie de l'exposé portait sur les admissions conditionnelles.

Mme Pépin: Il me semble que le témoin avait mis en doute la nécessité de les accorder, voilà pourquoi je lui pose une question là-dessus.

Le président: Très bien.

Mr. Lajeunesse: I think we should simply go back to the system which was in place before provisional landings were introduced. My suggestion is we simply return to the former practice. What exactly did this entail? Well, perhaps I could focus on the Province of Quebec. A determination had to be made of the applicant's experience and financial resources, and then he had to file a proposal. I believe those three criteria, if met, were sufficient to allow an investor to qualify.

Now I could perhaps tell you what we do in our own organization. As far as experience is concerned, we are looking

[*Texte*]

d'expérience. En matière de fonds, nous recrutons des candidats qui ont au-delà de 300,000$ d'actif, donc au moins 100,000$ de capital disponible à investir. Enfin, nous essayons de les conseiller, de les diriger vers les projets qui sont le plus près de leur expérience antérieure.

Je crois que c'est une façon très simple, qui fonctionnait bien. Si j'ai bien compris, on en est arrivé au provisionnel, comme l'a signalé mon confrère, parce que des gens avaient abusé. Cela, il faut l'admettre. Mais ces gens qui ont abusé sont des exceptions. Pour essayer de contourner ces exceptions, on a institué le provisionnel. Selon la définition actuelle du provisionnel, un agent d'immigration—je l'ai été et je sais ce qu'on peut faire avec des textes—un agent d'immigration, donc, pourrait faire entrer tout le monde dans la catégorie du provisionnel, parce qu'il est impossible que quelqu'un présente un projet qui soit... On parle de *firms steps to do in a project*. Il est impossible de faire avant des démarches aussi concrètes pour prouver à l'agent que votre intention est très, très ferme, parce que vous êtes en état de préparation. L'agent pourrait toujours dire: Monsieur, vous n'avez pas fait les *firms steps* nécessaires, et je vous colle un provisionnel. Je vous assure que tous les cas pourraient passer comme cela.

Donc, même si c'est une mesure qui a été pensée sans doute pour corriger des exceptions, il se pourrait que tous les cas deviennent provisionnels. Si c'est la rumeur qui circule, ou l'interprétation qui est donnée du provisionnel, je vous assure que vous allez sentir d'ici quelque temps une baisse importante de l'intérêt des investisseurs, en particulier dans un bassin aussi important que celui de Hong Kong—Taiwan. Quant au Moyen-Orient, j'ai eu récemment dans mon bureau un cas très patent d'une personne qui est, pour ainsi dire, apatride, qui vit depuis longtemps dans les pays du golfe; elle n'a plus de patrie parce que sa patrie n'existe pas ou est en guerre. L'agent québécois lui a collé un provisionnel. Eh bien, la personne est partie avec son provisionnel, et vous pouvez être sûrs qu'elle ne fera pas de demande pour le Canada.

Pour répondre à votre question, madame, je crois qu'avant, nous avions des choses simples, des choses qui fonctionnaient bien et qui représentaient pour les fonctionnaires un minimum de travail; et je crois qu'ils le faisaient bien. Pourquoi a-t-on changé les choses?

• 1655

Je pense qui si on s'embarque dans cette procédure du provisionnel, c'est qu'on veut mettre une épée au-dessus de la tête de chacun des investisseurs, de sorte qu'un gouvernement—je ne parle pas du gouvernement actuel, mais d'un gouvernement, quel qu'il soit—puisse dire un jour: Vous savez, nous, on a forcé les investisseurs à créer *tant* d'emplois.

Mme Pépin: Je voudrais poser une autre question sur un autre sujet. Egalement, au cours de séances antérieures, des témoins nous ont dit que les services qu'offraient les experts-conseils en immigration étaient très coûteux. Y a-t-il un barème ou une échelle de prix qu'on applique, ou bien n'y a-t-il

[*Traduction*]

for applicants with at least three to five years of experience. In terms of financial resources, we recruit applicants who have more than $300,000 in assets, in other words, at least $100,000 of available capital to invest. And, finally, we try and advise them or, rather, direct them towards those projects which are most related to their former experience.

In my view, this is a very simple, effective method. As I understand it, provisional landings came about, as my associate mentioned, because people had abused the system. Of course, this does happen. But those who abuse are usually exceptions. The concept of the provisional landing was introduced to eliminate those exceptions. Based on the current definition of the term provisional, an immigration officer—I used to be one, so I know how these things work—could let everybody in the provisional category, as it is impossible to take firm steps before actually presenting a project for approval. My point is that it is really not possible to take concrete measures to prove one's firm intention to an immigration officer, because at that point, one is only at the preparatory stage. The officer could very well tell the applicant that since he had not taken any firm steps, he would only be allowed provisional landing. I can assure you that all cases have the potential to be treated in that fashion.

Therefore, although this is a practice which was probably intended to eliminate those exceptions, it is quite possible that all cases could come under the provisional category. If that is the interpretation to be given to the concept of provisional landings, and that seems to be the rumour going around, I can assure you that in a short time, potential investors' interest in Canada will decline significantly, particularly in an area as important as Hong Kong and Taiwan. As far as the Middle East is concerned, I recently had a client who was a perfect example of this: someone who is without a country and has been living for some time in the Gulf States, because his country is either at war or no longer exists. The immigration officer in Quebec gave him only a provisional landing. Well, he went away with his provisional landing, but you can be sure that he will not apply to come to Canada.

To answer your question, I believe the former procedure was a simple one which worked well and made for minimal work for officers; indeed, they did their work well. Why was it changed?

I believe that if we continue to use this provisional procedure, it will be because we want to hold a gun to the heads of our potential investors so that the government—and I do not mean the current government but any government—can say some day: You know, we forced investors to create X number of jobs.

Mrs. Pépin: I would like to ask you a question on another subject. At previous meetings, witnesses told us that immigration councillors' services were very expensive. Is a price scale used, or is there actually no limit and each counselling organization can decide to charge its clients whatever it likes?

[*Text*]

aucune limite et chaque bureau d'experts-conseils facture comme bon lui semble ou selon le client?

M. Lajeunesse: Je ne peux pas parler des autres bureaux, mais je vais vous parler du mien. On est dans l'entreprise privée, et la règle principale, c'est celle du marché. Nous savons exactement ce que nos concurrents peuvent demander, et si nous voulons rester sur le marché, nos prix doivent être concurrentiels. Ce que je souhaiterais, et que j'ai même proposé au gouvernement du Québec alors que j'y travaillais comme agent, c'est que les bureaux de consultants se regroupent en association et aient leur propre déontologie.

Mme Pépin: C'était ma deuxième question; je voulais savoir si vous aviez des suggestions à faire.

The Chairman: I will just take one second to discuss the fee question, because it is going to come up.

Mr. Stall: Like Mr. Lajeunesse, we are a private consultation firm. Our fees are competitive. We have checked the marketplace as to what others are charging, and I think our rates are somewhat lower or at par. We are competitive with them, both in Canada and abroad.

The Chairman: Mr. Boraks.

Mr. Boraks: Mr. Chairman, we have a two-price system. There is one price for people who come to us from inside Canada and another price structure for people outside of Canada. Would the committee like to hear some numbers, would that be helpful? I am game, I do not care.

Mrs. Pépin: Go ahead.

Mr. Boraks: Is that all right?

Mme Pépin: Si vous le voulez.

Mr. Boraks: I think the market price—everybody has to stay within the market price more or less. On an entrepreneurial application, if you want to do a good job and you are credible, you are reliable, I think you are looking at somewhere in the area of $10,000 a crack, a family. That is for applicants inside Canada and applicants outside Canada, with whom you do not expect too much trouble.

It depends on how much time it is going to take basically. For some clients in societies, like Korea and Taiwan, our price goes higher because there is a problem getting such things as tourist visas. There are problems with documentation; there are cultural and social problems. You spend a lot of time with these clients.

Now, I think this committee is right to ask this question about tariffs. I think the question of tariffs and fees should be opened up. I think the Minister's offices and the administration should have guidelines on these matters. I am not so much concerned about the consultants and the lawyers inside Canada, because we keep an eye on them. Somehow, one way or the other, they can be controlled. But the consultants and

[*Translation*]

Mr. Lajeunesse: I cannot speak for other organizations, but I can tell you about ours. We are in private enterprise where the ground rules depend on the market. We know exactly what our competitors can ask, and if we want to stay in the market, our prices have to be competitive. However, I would hope—and I even made such a proposal to the Quebec government when I worked as an immigration officer there—that counselling organizations might form their own association with its own code of ethics.

Mrs. Pépin: That was my second question; I wanted to know whether you had any suggestions to make.

Le président: Je voudrais prendre quelques secondes pour parler des frais de vos services, car nous allons certainement devoir revenir là-dessus.

M. Stall: Comme M. Lajeunesse, nous représentons une compagnie de consultation privée. Nos frais sont concurrentiels. Nous avons vérifié les frais des services d'autres compagnies, et je crois que les nôtres sont soit inférieurs soit équivalents. Le coût de nos services est tout à fait concurrentiel, non seulement au Canada, mais à l'étranger.

Le président: Monsieur Boraks.

M. Boraks: Monsieur le président, nous avons un système avec deux échelles de prix. La première s'applique aux gens qui s'adressent à nous au Canada, l'autre, à ceux qui viennent de l'étranger. Est-ce que le Comité aimerait avoir des chiffres? Est-ce que cela vous serait utile? Cela ne me dérange pas de vous en donner.

Mme Pépin: Allez-y.

M. Boraks: Vous êtes d'accord?

Mrs. Pépin: If you wish.

M. Boraks: Je pense que tout le monde est obligé de ne pas trop s'éloigner du prix que peut supporter le marché. Pour une demande d'entrepreneur, si vous voulez faire du bon travail et si vous êtes à la fois crédible et fiable, je pense que vos frais pourraient s'élever à environ 10,000$ pour une seule famille. Cela serait pour des requérants au Canada et à l'étranger qui ne vous poseraient pas trop de problèmes.

Tout dépend du temps qu'il faudra consacrer au client en question. Pour certains clients de Corée ou de Taiwan, par exemple, le prix est plus élevé étant donné les difficultés que nous avons d'obtenir des visas de touriste. Il y a également des problèmes en ce qui concerne la documentation et des problèmes d'ordre culturel et social. Il faut consacrer énormément de temps à ces clients-là.

Cependant, je crois que le Comité a tout à fait raison de vouloir s'informer des tarifs. Je pense qu'on devrait en parler ouvertement. Je pense que le ministre et son administration devraient établir des directives là-dessus. Je ne me préoccupe pas tellement des experts-conseil et des avocats au Canada, puisque nous pouvons les surveiller, ou d'une manière ou d'une autre, les contrôler. Mais les experts-conseil et les avocats qui

[*Texte*]

lawyers, etc. who are operating outside of Canada, in the Far East, whatever, they can really foul things up for everybody.

We have all heard of horror stories, and a lot of them are true. In the Far East, we charge around $15,000 a family to bring them in. But our services are not just on the legal side. I agree with my friend from Montreal, it would be wiser if the private sector, not just lawyers, got involved. Finding clients, finding entrepreneurs, is not an easy job. Mr. Best made that comment back in December and I am sure that is the thrust of what Mr. Carrick from Ontario was saying yesterday—it is hard to find these people.

• 1700

A lot of time is spent in finding clients, especially if the government is concentrating in areas such as Germany and Hong Kong. Clients do not grow on trees. So on the one hand I think it would be wrong for this committee to get shocked that there are carpet-bagging lawyers or carpet-bagging private sector people out there making money on this hideous criminal business. And some of these officers do have that attitude, and many people in this country have that attitude of private sector people making money from these poor folks.

The fact of the matter is that to get through the Immigration Commission, and also provide a good service to the client, there is an awful lot of work that has to be done. For some reason it is considered fair game for personnel consultants in Canada to make a fair buck to find the right job for the right person internally. But we have a psychological thing against private people going out and finding the right entrepreneurs. It is a tough market. There is an awful lot of competition.

Once again, the Minister's office, through this committee, has to establish some guidelines on this, because there is a heavy-duty perception in a lot visa offices that we are carpet-baggers. I think Mr. Green made that case very, very clearly.

The Chairman: Could I have just one clarification. The fee that you brought up, Mr. Boraks, would be to the visa stage where they come in. There might be additional fees related to the business which is started in terms of legal fees or accounting fees, or whatever, that might or might not continue with your people. Is that . . .

Mr. Boraks: For that fee are all the visa services, which is introducing them to a Canadian company, and a fair bit of negotiating, because you simply do not get past a business proposal unless all kinds of time is spent on negotiating and and haggling with the Canadian companies, and they are not easy to haggle with. If a client buys a business, or buys shares, there is a fair bit of discretion there. If you have done an awful lot of work on the file, then you will tack on extra fees for legals. If it has been a particularly easy case, then you do not

[*Traduction*]

travaillent à l'étranger, en Extrême Orient ou ailleurs, pourraient tout gâcher pour tout le monde.

Nous avons tous entendu un certain nombre d'horreurs, et bon nombre d'entre elles sont vraies. En Extrême Orient, nous faisons payer environ 15,000$ à une famille qui veut venir au Canada. Mais nos services ne se limitent pas à des conseils juridiques. Je suis d'accord avec mon ami de Montréal pour dire qu'il vaudrait mieux que tout le secteur privé, pas seulement les avocats, puisse offrir des conseils dans différents domaines. Il n'est pas facile de trouver des clients ou des entrepreneurs. C'est justement ce qu'a dit M. Best en décembre, et je suis sûr que c'était le principal message de M. Carrick, de l'Ontario, quand il a comparu hier, à savoir qu'il est difficile de trouver des clients.

Nous passons beaucoup de temps à chercher des clients, surtout si le gouvernement privilégie des pays comme l'Allemagne ou Hong Kong. On ne trouve pas des clients à tous les coins de rues. Donc à mon avis il ne serait pas juste pour les membres du Comité d'être choqués du fait qu'il existe des avocats profiteurs ou des consultants privés profiteurs qui font de l'argent grâce à ces activités criminelles abominables. Beaucoup des fonctionnaires d'immigration, de même que beaucoup de personnes au Canada, ont cette attitude à l'égard de ceux du secteur privé qui font de l'argent sur le dos de ces pauvres gens.

Le fait est qu'il faut faire énormément de travail pour faire accepter une demande par la Commission de l'immigration et pour donner un bon service aux clients. Pour une raison ou pour une autre, la population semble penser qu'il est tout à fait juste pour les experts-conseils au Canada de bien gagner leur vie en trouvant l'emploi qui convient le mieux à une personne donnée ici au Canada. Mais il existe une attitude négative à l'égard des experts-conseils privés qui offrent le service de trouver les entrepreneurs dont on a besoin. C'est un marché très compétitif.

Je répète que c'est la responsabilité du ministre, avec l'aide de ce Comité, d'établir certaines lignes directrices, car beaucoup d'agents de visas sont convaincus que nous sommes des profiteurs. Je pense que M. Green va présenter des arguments très clairs pour étayer ce point de vue.

Le président: Un petit éclaircissement, s'il vous plaît. Les honoraires que vous avez mentionnés, monsieur Boraks, seraient payés à l'étape du visa. Il se peut qu'il y ait des honoraires juridiques ou comptables à payer dans le cas de la création d'une nouvelle entreprise. Il se peut que ces frais-là ne soient pas perçus par votre société. Est-ce . . .

M. Boraks: Les honoraires s'appliquent à tous les services de visa, au service de présentation à une société canadienne, et aux négociations que nous sommes obligés de mener avec les sociétés canadiennes. Cet aspect de notre travail demande énormément de temps, car il n'est pas facile de marchander avec les sociétés canadiennes. La situation peut être différente si le client rachète une entreprise ou achète des actions. Si on a consacré énormément de travail au dossier, on va rajouter des honoraires juridiques supplémentaires. Si le dossier était

[*Text*]

tack on the extra money. It depends on how much work is involved.

The Chairman: I am sorry, Madam Pépin, I thought that would help.

Mme Pépin: Vous nous avez parlé du rôle des agents de l'Immigration et il est inutile de vous dire que depuis quelques semaines, le Comité s'y attarde particulièrement. Vous avez mentionné que vous aimeriez que les formules pour les gens qui veulent immigrer au Canada soient uniformes, est-ce exact? Vous nous avez montré le formulaire de Dallas et un formulaire d'un autre pays, et vous souhaitez que ces formulaires soient uniformisés. Est-ce exact? Cela serait un de vos souhaits?

Mr. Stall: For the entrepreneurs, yes.

Mme Pépin: Vous nous avez parlé également du rôle des agents. Souvent, ils dirigent mal les gens qui immigrent. Vous auriez accueilli en Alberta des gens qui voulaient ouvrir des restaurants, mais habituellement vous n'en avez pas besoin.

Mr. Stall: The advice they were given was to go to Alberta to see what the market was about, when their true intent, and they stated it right from the beginning, was in the restaurant trade. They should have been counselled right at the beginning that there was no demand if they wanted to go into Calgary or Edmonton and that they should have other considerations before they came over.

Mme Pépin: Nous avons là une présentation d'une province où on nous laisse entendre qu'ils préféraient des entrepreneurs qui avaient de gros montants à investir. Quant aux petits entrepreneurs, ceux qui avaient moins de 300,000 ou 200,000 dollars, à ce moment-là il fallait beaucoup plus de temps pour qu'on regarde leurs demandes d'application. On les regardait «beaucoup plus tard ou si on avait le temps». C'est exactement les termes de la présentation qu'on nous a faite. Quelles sont, en Alberta, vos priorités? Accordez-vous la priorité aux gros investisseurs, aux gros entrepreneurs ou est-ce que quelqu'un qui a 100,000$ ou 86,000$ est accepté? Si j'étais un petit entrepreneur et que je n'avais pas 200,000$, pourrais-je aller dans votre province?

• 1705

Mr. Stall: If you had made an application to purchase a business, or if you had made an application for a business proposal—that is, you are going to establish a business and the proposal has been given to a Canadian consulate abroad—then that application will be assessed and you can be given the information as to what the recommendation would be. But the province is not obligated to provide that information to you until the application has been received abroad.

Mme Pépin: C'est là qu'est la difficulté.

Mr. Stall: But if there is a special arrangement, we will say, possibly between the province and between the consulate abroad, there may be some special consideration. I would think a larger investment involving manufacturing may be given some preference as opposed to a smaller one.

[*Translation*]

particulièrement facile, on ne rajoute rien. Tout dépend de la complexité du dossier.

Le président: Je regrette, madame Pépin, mais je croyais que la question serait peut-être utile.

Mrs. Pépin: You mentioned the role of immigration officers, and as you no doubt know, the committee has been focusing on this subject for several weeks. I believe you said that you would like the immigration forms to be standardized. Is that correct? You showed the Dallas form and a form used in another country, and you said you would like these forms to be standardized. Is that correct? Is that something you would like to see?

M. Stall: Oui, dans le cas des entrepreneurs.

Mrs. Pépin: You also talked about the role of the officers. They often give poor advice to immigrants. Apparently some people who wanted to open restaurants were sent to Alberta, even though there are usually no opportunities in this market in Alberta.

M. Stall: On leur a conseillé d'aller s'installer en Alberta pour avoir une idée du marché. Cependant, leur intention véritable, qu'ils avaient exprimée dès le début, était d'ouvrir un restaurant. Les agents auraient dû leur dire tout de suite qu'il n'existait pas de demande dans ce secteur à Calgary ni à Edmonton, et qu'ils feraient mieux de changer de projet.

Mrs. Pépin: We have before us a presentation made by a province in which the suggestion is that preference would be given to entrepreneurs who had a great deal of money to invest. The applications of smaller entrepreneurs, those with less than $200,000 or $300,000 to invest, were processed much more slowly. Such applications were looked at "much later, or if we had the time". Those were the exact words used in the presentation we heard. What are your priorities in Alberta? Do you give priority to investors with large sums to invest? Or would you accept someone who has $86,000 or $100,000 to invest? If I were such an entrepreneur, if I did not have $200,000 to invest, would I be able to come to your province?

M. Stall: Si vous avez fait une demande d'acquisition d'une entreprise, ou si vous avez présenté une proposition de création d'une entreprise à un consulat canadien à l'étranger, la demande sera évaluée et on vous dira quelle recommandation a été faite. Mais la province n'est pas obligée de vous dire cela avant que la demande ne soit soumise au consulat.

Mrs. Pépin: That is the problem.

M. Stall: Mais il se peut que la procédure soit un peu différente s'il existe un accord spécial entre la province et le consulat, par exemple. Je pense qu'un investissement important dans le secteur manufacturier serait peut-être préféré à un investissement moins important.

[*Texte*]

Mme Pépin: D'accord. Maintenant, monsieur Boraks, vous semblez bien frustré de tout le système.

M. Boraks: Malheureusement!

Mme Pépin: Il y a une chose, cependant. Au début de votre présentation, vous nous avez parlé du problème des entrepreneurs, etc., et vous nous avez dit que vous n'étiez pas satisfait des politiques du ministère parce que vous croyez que l'on ouvre la porte à des criminels, et ainsi de suite. Par contre, et là je suis tout à fait d'accord avec vous, vous nous avez raconté l'histoire d'un de vos clients qui a dû faire des démarches pendant plus de trois ans.

Quand on regarde le programme qui a été présenté par le ministère, on voit qu'il semble y avoir des barèmes et des étapes à suivre pour accélérer le processus et pour découvrir ces criminels-là. D'un côté, vous dites que ce programme-là va probablement faciliter l'entrée de criminels au pays et, de l'autre . . . J'ai cru déceler certaines contradictions dans vos propos, pas seulement là, mais aussi ailleurs.

Je suis d'accord avec vous que le rôle des agents d'immigration ou des agents de visas est très important, que l'on devrait parler la langue, etc.. Je comprends votre frustration, mais je dois avouer que cela m'embrouille parfois. Je vous donne seulement cet exemple-là.

Vous avez beaucoup parlé du gouvernement fédéral. Qu'est-ce que certains gouvernements provinciaux font de mieux que le gouvernement fédéral pour accélérer l'immigration?

Mr. Boraks: You asked several questions.

On the question of provincial government vis-à-vis the federal government, I think the function between the two is much different. Provincial governments and also municipalities—because let us not forget that many municipalities are also sending out head-hunters to find investors—in many cases are quite experienced and they know what they are looking for and they are not easily conned by outside people. In many other instances the provincial people and the municipal people simply do not have the experience. They do not have access to the security and other background checks. They are in some instances very hungry to close a deal and to have a success so it looks good politically or socially or for whatever other reason.

The pressures on a province can be different from the pressures on the federal bureaucracy, and I think what is developing is proper, where the province is pushing. Like Mr. Carrick in Ontario—he is a very good salesman and his staff is very efficient and very good and they are very good at promoting the province's interests. I think that is a positive force where the province goes out and promotes itself and then the federal government bureaucracy in fact protects this country's interests on a file-by-file basis.

I think what is developing is a good system. What is necessary is to make it more efficient on a policy basis and also on a file-by-file basis.

[*Traduction*]

Mrs. Pépin: Okay. You seem to be quite frustrated by the whole system, Mr. Boraks.

Mr. Boraks: Unfortunately!

Mrs. Pépin: There is one thing, however. At the beginning of your presentation, you talked about the problem facing entrepreneurs, and you said that you were not satisfied with the department's policies, because you felt that they leave the door open to criminals, and so forth. On the other hand, and here I agree with you completely, you told us about one of your clients who was bogged down in procedures for more than three years.

The program put forward by the department seems to set out the steps to follow to speed up the process and to discover criminals. On the one hand, you are saying that the program will probably make it easier for criminals to enter Canada, and on the other . . . I thought I detected some contradictions in your remarks, not only on this point, but on others as well.

I agree that immigration officers or visa officers play a very important role, and that they should speak the language, and so on. I understand your frustration, but I must confess that I find this somewhat confusing. I will only mention this one example.

You made considerable reference to the federal government. What steps are taken by some provincial governments to speed up immigration that are better than the steps taken by the federal government?

M. Boraks: Vous avez posé plusieurs questions.

Pour ce qui est de la dernière question, je crois que le rôle joué par le gouvernement fédéral est très différent de celui joué par le gouvernement provincial. Les gouvernements provinciaux, et également les municipalités—car il ne faut pas oublier que beaucoup de municipalités envoient des chasseurs de tête à la recherche des investisseurs—ont souvent beaucoup d'expérience et savent ce qu'ils veulent. Il n'est donc pas facile pour les gens de l'extérieur de les duper. Par contre, dans beaucoup d'autres cas, les autorités provinciales et municipales n'ont tout simplement pas l'expérience nécessaire. Ces personnes n'ont pas accès aux documents de sécurité et autres. Parfois elles ont très envie de conclure une transaction pour des raisons politiques, sociales ou autres.

Les pressions exercées auprès des responsables provinciaux sont parfois très différentes de celles exercées sur les fonctionnaires fédéraux. Je pense que la situation actuelle, où le gouvernement provincial a tendance à insister auprès du gouvernement fédéral, est une bonne chose. Prenez le cas de M. Carrick en Ontario. C'est un excellent vendeur, son personnel est très efficace et il fait une excellente promotion des intérêts de la province. Je pense qu'il est très positif que les provinces fassent de la publicité pour elles-mêmes. Ensuite, il y a la bureaucratie fédérale qui protège les intérêts du pays dans le cas de chaque demande d'immigration.

Je pense que le système qui est en train de se mettre en place est bon. Il reste à le rendre plus efficace du point des principes et du point de vue du traitement des dossiers individuels.

[*Text*]

So I do not think the federal government should develop the facility to go out there and hustle up the best entrepreneurs. Let us leave that to the private sector and, if need be, to the provinces and the municipalities. I think what is developing is a fairly good system.

Le président: Monsieur Lajeunesse, vous avez une réponse?

M. Lajeunesse: Oui. Elle se rattache un peu à ce que vient de dire mon confrère. Est-ce que le gouvernement du Québec est venu devant votre Comité?

• 1710

Mme Pépin: Ils ont manqué leur présentation, mais ils vont sûrement revenir.

Le président: Il n'y a pas eu de présentation; ils ont écrit.

M. Lajeunesse: Je voulais signaler que la province de Québec a fait faire une étude sur les activités du service des investisseurs du Québec auprès des immigrants; il s'agit du rapport Archambault. Je ne sais pas si votre Comité aura la chance de l'avoir. J'espère que lorsque les représentants du Québec viendront, vous leur demanderez de déposer une copie de ce rapport.

Vous pourrez voir dans ce rapport qu'on a fait une étude de 225 cas, pendant les dix dernières années, dans différents secteurs d'activités. Je ne dis pas cela pour vanter la province de Québec, mais il reste que le rapport est en général très positif. Quatre-vingt-cinq p. 100 des gens sont encore rattachés à la région du Québec qu'ils avaient choisie; non seulement à la province, mais à la région du Québec qu'ils avaient choisie. Ils disent que si c'était à refaire, ils choisiraient non seulement le Canada—c'est évident—, non seulement le Québec—c'est encore évident—, mais aussi la même région du Québec.

Pour répondre à votre question, madame, dans ce que font les provinces, c'est sûr qu'il peut y avoir des difficultés, mais je crois qu'en général, si on leur demandait de se concentrer sur la sélection, en ayant une définition très stricte de la sélection, cela améliorerait énormément les relations entre le provincial et le fédéral. Je souhaiterais beaucoup qu'on laisse le recrutement et l'établissement à l'entreprise privée, puisque de toute façon, elle le fait et qu'elle doit faire des investissements assez surprenants pour recruter et établir. Mais si on accepte que les provinces exercent le pouvoir de sélection, c'est-à-dire choisir parmi les personnes recrutées, et qu'on laisse au fédéral tout le pouvoir d'admission, qui est un pouvoir total de dire oui ou de dire non, je crois qu'on aurait comme résultat un peu ce que nous donne ici le rapport Archambault, c'est-à-dire des conclusions très positives à 85 p. 100.

Mme Pépin: Merci.

Le président: Madame Pépin.

Mme Pépin: Je veux simplement dire que je suis d'accord avec vous qu'il y a beaucoup de choses à améliorer. J'espère qu'on va être capable d'y arriver.

[*Translation*]

Je ne suis donc pas d'avis que le gouvernement fédéral devrait se doter de spécialistes pour aller chercher les meilleurs entrepreneurs à l'étranger. Laissons cette tâche au secteur privé, et aux provinces et aux municipalités, le cas échéant. Je pense que le système qui est en train de se mettre en place est assez bon.

The Chairman: Mr. Lajeunesse, do you care to reply?

Mr. Lajeunesse: Yes. My answer is related to what my colleague has just said. Have representatives from the Quebec government appeared before your committee?

Mrs. Pépin: They were scheduled to come but did not. However, they will certainly come at another time.

The Chairman: They did not appear before the committee, but they did send us something in writing.

Mr. Lajeunesse: I wanted to mention that the Province of Quebec commissioned a study on the activities of the Quebec Investment Service for Immigrants. The results of the study are published in the Archambault Report. I do not know whether your committee has had an opportunity to see it. I hope that when the Quebec representatives come before you, you will ask them to table a copy of the report.

The report describes the results of a study of 225 cases over the last 10 years in various sectors. I am not trying to boast about Quebec, but the fact is that the report is generally very positive. Eighty-five per cent of the immigrants were still in the Region of Quebec that they had chosen initially. They were not only in the same province—they were also still in the same region. These immigrants reported that if they had it all to do over again, they would choose not only Canada—that is obvious, not only Quebec—that is obvious as well—but also the same region of Quebec.

You asked a question about the steps taken by the provincial governments, Mrs. Pépin. There is no doubt that there may be some problems, but I think that generally speaking, if they had the responsibility of concentrating on selection, with a very limited definition of selection, this would tremendously improve relations between the federal government and the provincial governments. I would be very much in favour of leaving recruitment and settlement activities up to the private sector, because it is doing the job in any case, and because it makes rather surprising investments for recruitment and settlement activities. I think that if provinces were to be given selection responsibility, that is the job of choosing among the individuals recruited, and if the federal government were to retain complete authority to approve or reject immigrants, I think the result would be similar to the findings of the Archambault Report: namely, positive conclusions in 85% of the cases.

Mrs. Pépin: Thank you.

The Chairman: Mrs. Pépin.

Mrs. Pépin: I would just like to say that I agree that there is a great deal of room for improvement. I hope we will manage to bring about some improvements.

[*Texte*]

Le président: Monsieur Guilbault.

M. Guilbault (Drummond): J'ai remarqué que du mémoire et des déclarations de monsieur tout à l'heure, il se dégageait une impression de négativisme en ce qui concerne les politiques d'immigration actuelles. Entre autres, dans le mémoire, on fait l'analyse des partis politiques et on dit qu'il appartient aux politiciens de dresser des listes et de décider. Tout à l'heure vous disiez que l'information, au fédéral, ne venait pas du ministère, ou quelque chose de semblable. M. Lajeunesse nous dit entre autres que les immigrants semblent satisfaits de la politique du Québec. Est-ce que le Québec aurait un peu serré la vis, ou est-ce que la politique serait meilleure? Peut-on nous dire carrément ce qui ne va pas?

M. Lajeunesse: Je vais résumer les remarques que j'ai faites précédemment. J'ai d'abord dit que des politiques, je n'en avais pas trouvé beaucoup. Je pense qu'aux deux niveaux de gouvernement, c'est la même chose. Vous me demandez si on est en train de serrer la vis. Je vous dirai qu'au Québec, c'est un peu vrai, parce que le Québec, actuellement, peut prendre comme prétexte le visa provisionnel pour faire un contrôle plus strict.

M. Guilbault (Drummond): Merci.

Mr. Boraks: I think what is not working is that there are no defined lines of communication; i.e., there is no one to complain to when a problem arises.

• 1715

What happens is, whether it be a lawyer or a consultant or a provincial deputy minister, there are no clear lines of who you complain to, who do you bring your problem to. What happens is that everybody develops a network of friends in the Immigration department. Friendships are cherished. It is this game of friendships and personal loyalties in the bureaucracy, which lawyers and consultants and even provincial people, provincial Ministers and civil servants, have to develop. What we are suggesting is that it is this game of personalities. Immigration is a fight of personalities and egos and pride and political connections and all sorts of nonsense, instead of it being something structured.

For example, if somebody in the Ontario ministry has a problem, I doubt very much if they know on a consistent, regular basis who they can talk to in Ottawa. It is the same with the provinces. The provincial civil servants have to play this personality game, a game of favourites. This is playing poker with people's lives.

If I have a problem with a client, I know what the procedures are. You eventually wind up in the Minister's office and it dies. I think hon. members have found the same problem, if I may be so bold.

So it is a structural problem, sir.

[*Traduction*]

The Chairman: Mr. Guilbault.

Mr. Guilbault (Drummond): I notice from the brief and from the statements made earlier that there seems to be a negative attitude regarding current immigration policies. In the brief, for example, there is an analysis of the political parties, and you state that it is up to the politicians to prepare lists and to make decisions. Earlier you were saying that in the federal government, information does not come from the department, or something like that. Mr. Lajeunesse tells us that immigrants seem to be satisfied with Quebec's policy. Has Quebec perhaps cracked down, or does it, in fact, have a better policy? Could you tell us exactly what is wrong?

Mr. Lajeunesse: I will summarize my earlier remarks. In the first place, I said that I had not found very many policies. I think that is true of both levels of government. You asked whether there is a crack down under way. I will tell you that this is somewhat true in Quebec, because in that province at the present time a temporary visa can be used as a pretext for conducting a more rigorous check.

Mr. Guilbault (Drummond): Thank you.

M. Boraks: Ce qui ne va pas, à mon avis, c'est qu'il n'existe pas de lignes de communication bien définies. Autrement dit, il n'y a personne à qui on peut se plaindre lorsqu'un problème surgit.

Ce qui se passe, qu'il s'agisse d'un avocat, d'un expert-conseil ou d'un sous-ministre provincial, C'est qu'il n'existe aucune directive claire établissant à qui il faut aller se plaindre ou exposer son problème. Ce qui se passe, c'est que chacun cultive un réseau d'amis au ministère de l'Immigration. Et ces amitiés sont chéries. C'est à ce jeu d'amitiés et de loyautés personnelles au sein de la bureaucratie que doivent s'adonner les avocats, les experts-conseils, et même les gens des provinces, c'est-à-dire les ministres et les fonctionnaires provinciaux. Ce que nous disons, c'est qu'il s'agit ici en fait d'un jeu de relations. Au lieu d'être quelque chose de bien structuré, l'immigration est un champ de bataille où entrent en conflit les uns avec les autres relations, égoïsmes, fiertés, liaisons politiques et toutes sortes d'autres choses.

Par exemple, si quelqu'un au ministère de l'Ontario a un problème, je doute fort qu'il sache à tout moment avec qui il peut entrer en communication à Ottawa. Et il en est de même pour les provinces. Les fonctionnaires des provinces doivent sux aussi s'adonner à ce jeu de relations et de favoritisme. Mais ce qui se joue dans ce jeu, c'est la vie des personnes intéressées.

Si j'ai un problème avec un client, je sais quelles procédures suivre. Le dossier finit toujours par aboutir sur le bureau du ministre où il est enterré. Vous me pardonnerez mon effronterie, mais je pense que les députés sont souvent confronté au même problème.

Il s'agit donc, monsieur, d'un problème structurel.

[*Text*]

M. Guilbault (Drummond): Oui, c'est un peu cela. C'est un peu pour cela que vous avez dit tout à l'heure que s'il y avait des programmes attirant au pays des investissements énormes, cela pourrait créer des centaines, voire des milliers d'emplois. Mais vous vous êtes contredit par la suite. Vous avez dit que les clients ne poussaient pas dans les arbres. Je ne saisis pas très bien.

Mr. Boraks: Let me give you an example, sir. Right now this government is targeting several markets—Hong Kong, West Germany—and it is sending its expertise and spending its money on finding clients and entrepreneurs in those markets. What our group has done is spend a lot of time and a lot of money developing markets in other countries. We know we have clients who could come here and create a lot of jobs. It is very difficult for us to receive any support from this government whatsoever.

I can give an example. We have had cases where the provincial government in Ontario has approved projects and approved people where we have done very strong background checks on our clients. In the 10 years we have been in business, not one of our clients has ever gone underground. Not one of our clients has ever gone illegal. So I think we run a clean operation. Despite all this, despite the provincial approval, despite everything, we cannot get even tourist visas for some of our clients; and for these specific programs we could not even get approval for provisional entry.

You see, I disagree with my friend Mr. Lajeunesse. I think we should keep the provisional entry program. I think it offers fair and reasonable protection if it is interpreted reasonably. However, the existing policies are not to interpret it liberally but to be very, very tight on provisional entries into Ontario. I would venture to say in many instances the federal bureaucracy does not back up the provincial bureaucracy even when it comes to things like provisional entry.

Is that clear at all?

Mr. Guilbault (Drummond): Yes.

Mr. Boraks: Even if we find the clients, and they are good clients, we cannot get tourist visas for a lot of these guys. It becomes very frustrating.

For example, a couple of weeks ago one of the departmental officials was asked what basis tourist visas are on. In some countries they have to have tourist visas. For example, from Korea and those places they need tourist visas, and from other countries, such as Germany or France, they do not need tourist visas. We spend a lot of time developing markets and then we cannot get tourist visas; or else the department demands that the clients be interviewed for tourist visas.

[*Translation*]

Mr. Guilbault (Drummond): Yes, its a little bit like that. And it is perhaps for that reason, in part, that you stated earlier on that if we put in place programs which attracted to Canada enormous investments, that could pave the way for the creation of hundreds or even thousands of new jobs. You, however, contradicted yourself a little later on. You said that clients did not grow on trees. I am afraid I do not follow you.

M. Boraks: Permettez-moi, monsieur, de vous donner un exemple. Le gouvernement vise à l'heure actuelle plusieurs marchés, notamment ceux de Hong Kong et de l'Allemagne de l'Ouest. Il y envoie des experts et il dépense beaucoup d'argent pour essayer de trouver des clients et des entrepreneurs dans ces marchés. Notre groupe, quant à lui, a consacré beaucoup de temps et d'argent à essayer de développer des marchés dans d'autres pays. Nous savons que nous avons des clients qui viennent ici et qui créent beaucoup d'emplois. Or, il nous est très difficile d'obtenir un quelconque appui de la part du gouvernement.

Je vais vous donner un exemple. Il y a eu des cas où le gouvernement de l'Ontario a approuvé des projets et des entrepreneurs sur lesquels nous avions préalablement enquêté. Dans les dix ans depuis que nous oeuvrons dans ce domaine, aucun de nos clients n'a jamais entrepris d'opération clandestine. Aucun de nos clients n'a jamais sombré dans l'illégalité. Notre réputation est sans tache. Or, malgré tout cela, et malgré le fait que les provinces soient d'accord, il arrive parfois que nous ne parvenions même pas à obtenir des visas de touriste pour certains de nos clients. Et pour les programmes dont il est question ici, nous n'avons même pas pu obtenir que ces personnes entrent au pays avec un permis provisoire.

Voyez-vous, je ne suis pas du même avis que mon ami M. Lajeunesse. Je pense que nous devrions conserver le programme d'entrée avec un permis provisoire. Je pense que lorsque les règles régissant ce programme sont bien interprétées, celui-ci offre une protection juste et raisonnable. Or, la tendance actuelle n'est pas d'interpréter ces règles de façon libérale, mais tout le contraire. En effet, l'Ontario est très sévère en ce qui concerne les entrées aux termes de permis provisoires. Par ailleurs, j'oserais même dire que dans bien des cas l'administration fédérale n'appuie même pas l'administration provinciale relativement à certaines questions comme celles des entrées aux termes de permis provisoires.

Tout cela vous est-il un peu plus clair maintenant?

M. Guilbault (Drummond): Oui.

M. Boraks: Même si nous trouvons les clients, même s'il s'agit de bons clients, nous ne pouvons pas toujours leur obtenir des visas de touriste. Et cela est très frustrant.

Il y a quelques semaines, on a demandé à l'un des représentants du ministère de nous dire comment fonctionne le système en ce qui concerne les visas de touriste. On exige que les ressortissants de certains pays aient des visas de touristes. Par exemple, les Coréens doivent obtenir des visas de touristes mais non les Allemands ou les Français. Ainsi, nous consacrons beaucoup de temps à essayer de créer des marchés, et nous découvrons par la suite que nous ne pouvons pas obtenir les visas de touristes nécessaires. Ou bien, le ministère

[*Texte*]

This becomes very embarrassing. Why? Because in many markets Canada has a very bad reputation as being very difficult and very tough and there are a lot of problems. So what develops is that the necessity of getting tourist visas becomes a big problem.

The department says that for example in the case of Korea, tourist visas are necessary to protect Canada. Why I never know, because if you look at the statistics, Korea is not a problem. A study was made a couple of years ago by the department of which countries give Canada problems with illegal immigrants. Korea was low down on the totem pole, as were some other jurisdictions. Based on the department's logic, the United States should have tourist visa restrictions. France should have tourist visa restrictions. West Germany should have tourist visa restrictions. Of course, the United Kingdom should have tourist visa restrictions, and Portugal, of course. Those are the countries that are giving us the biggest enforcement problems.

• 1720

I suggest that whether it be for the entrepreneurial immigrant policy or any other policy, if this government wishes to be consistent, we should slam tourist visa restrictions on the Americans.

We are not asking, sir, for financial help from the government. We are a private sector group. We do not want the government's money to find the markets and find the entrepreneurs. We will do it ourselves. We make money on it; we lose money on it.

What we do not expect is the government—the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of External Affairs—to refuse even lousy tourist visas so our clients can come and see what they are getting themselves into.

If they have to slam on tourist visas, then they should be consistent. Just because there was a bribery scandal in Seoul two or three years ago when a Canadian immigration officer took some money, everybody is up in arms that the Koreans are crooks. That is the reason why there is security. That is why there are security concerns with Korea and they make tourist visa problems.

I am sure there have been more problems with the British, more problems with the French, more problems with the Germans; but somehow no tourist visas.

The Canadian Minister for International Trade goes to a place like Korea and wants to triple trade between Korea and Canada by 1988. The Korean government is interested in Canada primarily for entrepreneurial immigration. What happens?

[*Traduction*]

demande que les clients soient interviewés par les personnes responsables d'émettre les visas de touristes.

Tout cela devient très gênant. Pourquoi? Parce que pour bien des marchés le Canada a très mauvaise réputation, comme étant difficile et tatillon. En tout cas, le fin mot de l'histoire, c'est que l'obtention de visas de touristes devient tout un problème.

Le ministère dit par exemple que dans le cas des Coréens, les visas de touriste sont nécessaires pour protéger le Canada. Mais je ne comprends pas très bien, car si vous vous fiez aux statistiques, la Corée n'a jamais posé de problème. Le ministère a d'ailleurs effectué une étude il y a quelques années sur les pays d'où proviennent la plupart des immigrants illégaux au Canada. La Corée s'était classée dans les derniers pays sur la liste. Et si l'on suit la logique invoquée par le ministère, il devrait y avoir des restrictions en matière de visas de touristes pour les ressortissants américains. Et il devra en être de même pour les ressortissants français, ouest-allemands, britanniques, et bien sûr portuguais. Ce sont les gens de ces pays-là qui nous créent le plus de problèmes en matière d'application de la loi.

Si le gouvernement veut être logique avec lui-même, je pense que les Américains devraient être assujettis aux mêmes restrictions que les autres en matière de visa de touriste, et ce qu'il s'agisse de la politique en matière d'immigrant entrepreneur ou de tout autre politique.

Nous ne demandons aucunement qu'un gouvernement nous fournisse une aide financière. Nous faisons partie du secteur privé. Nous n'avons pas besoin de l'argent du gouvernement pour trouver des marchés et des entrepreneurs. Nous ferons cela nous-mêmes. Nous gagnerons ou nous perdrons de l'argent, selon.

Ce que nous ne voulons pas c'est que le gouvernement, autrement dit la Commission de l'emploi et de l'immigration et le ministère des Affaires extérieures, se permettent de refuser à nos clients de simples visas de touristes qui leur permettrait de venir voir pour eux-mêmes ce qu'ils leur seraient possible de faire ici.

Si vous voulez imposer des restrictions en matière de visa de touriste, alors soyez logique jusqu'au bout. Depuis ce scandale de pots-de-vin survenu à Séoul il y a deux ou trois ans lorsqu'un agent d'immigration canadien avait accepté une certaine somme d'argent, tout le monde dit que les Coréens sont tous des escrocs. C'est pour cette raison qu'on invoque des problèmes de sécurité lorsqu'on parle de la Corée et qu'il y a tous ces problèmes de visas de touristes.

Je suis convaincu que nous avons eu davantage de problèmes avec les Britanniques, les Français et les Allemands. Or, pour une raison que j'ignore, ces gens-là ne sont pas tenus d'obtenir des visas de touristes.

Le ministre canadien du Commerce international se rend en Corée où il annonce qu'il veut d'ici 1988 tripler le commerce entre la Corée et le Canada. Le gouvernement coréen est surtout intéressé par les propositions en matière d'immigrants entrepreneurs. Mais que ce passe-t-il?

[*Text*]

Does anybody in the Department of External Affairs talk about this? Does anybody tell the Minister for International Trade about this? The left hand does not know what the right hand is doing.

We are insulting the Koreans by forcing them to have interviews and tourist visas to come to Canada.

From the point of view of our private business, this first step of the tourist visas is crucial. I hope I am not just talking on and on and on. It does not take much; in some countries like Hong Kong or Germany, it is hard to find clients because the clients are spoiled. They play their games and they pick and choose. In other jurisdictions where it is a little easier to get clients, the Canadian government makes tremendous difficulties. There is myopia.

Once again, I do not blame the civil service because it is not its job to choose which jurisdiction provides the best; the market should decide that. Ministerial guidance is totally lacking in this regard.

Le président: Monsieur Guilbault, un moment s'il vous plaît, M. Lajeunesse voudrait répondre à cela.

Mr. Lajeunesse: I would just like to remark on the points by my colleague from Toronto. I agree with him on many points which he is defending, but about provisional and bureaucracy I think he has to be logical. If you accept this provisional, you will have to increase the number of civil servants. With provisional you have to take time to see if the business is settled. Who will take care of this job?

You will have to hire many, many more civil servants. You will have to give them a special education in economics and in business to be sure that they can make the right decision at the right moment so that the business is really settled. If we want to be logical, I think we have to condemn bureaucracy but, at the same time, we have to condemn provisional.

M. Guilbault (Drummond): Je ne saisis pas le sens de vos propos lorsque vous dites dans le rapport que vous voulez voir mettre en place une politique d'immigration économique, puisque le ministère a déjà un programme en faveur des entrepreneurs. Pouvez-vous m'expliquer votre pensée sur ce point?

M. Lajeunesse: Vous avez raison, le ministère a un programme qui est identifié par ce cahier orange. Ce qui m'inquiète le plus c'est de savoir si le gouvernement a un programme. C'est là que réside peut-être le point faible. L'honorable ministre, depuis qu'elle est en poste, a eu l'occasion de faire quelques déclarations concernant l'immigration. Mais je crois, qu'en général, elle n'a rien dit de très spécifique concernant l'immigration économique. Tout le monde attend encore. Malheureusement, elle a dû faire des déclarations concernant les catégories spéciales comme les illégaux. Je pense que tout cela a brouillé le message, quelque peu.

[*Translation*]

Quelqu'un au ministère des Affaires extérieures en parle-t-il? Quelqu'un en parle-t-il au ministre responsable du commerce international? La main gauche ne sait pas ce que fait la main droite.

Nous insultons les Coréens en leur imposant des entrevues et en exigeant qu'ils obtiennent des visas de touristes pour venir au Canada.

Pour ce qui est du secteur privé, cette première étape, celle de l'obtention des visas de touriste, est vraiment cruciale. Je termine, car je ne voudrais pas trop m'éterniser là-dessus. Il suffit de peu de chose. Dans certains pays comme Kong Kong ou l'Allemagne, il est difficile de trouver des clients, car ils ont l'habitude d'être gâtés. Ils ont leur propre petit jeu et ils l'ont l'embarras du choix. Ailleurs, où il serait peut-être plus facile d'obtenir des clients, le gouvernement canadien crée des tas de problèmes. Il est myope.

Là encore, je ne voudrais pas remettre le blâme sur le dos des fonctionnaires, car ce n'est pas à eux qu'il revient de décider quel pays est le plus intéressant. C'est le marché qui devrait décider de cela. Or, les ministres et les ministères ne semblent pas du tout être au courant.

The Chairman: Just a moment please, Mr. Guibault. Mr. Lajeunesse would like to answer.

M. Lajeunesse: J'aimerais tout simplement faire quelques remarques au sujet des points qui ont été soulevés par mon collègue torontois. Je suis tout à fait d'accord avec lui pour certaines choses, mais lorsqu'il parle des entrées aux termes de permis provisoires et de la bureaucratie, il faudrait qu'il soit un peu plus logique. Si vous acceptez le principe des entrées aux termes de permis provisoires, il vous faudra multiplier le nombre des fonctionnaires. Dans le cas de permis provisoires, il vous faudrait attendre un certain temps pour voir ce qui se passe. Qui s'occupera de cela?

Il vous foudra embaucher tout un tas de nouveaux fonctionnaires. Et il vous faudra leur donner une formation en sciences économiques et en affaires afin qu'ils soient en mesure de prendre la bonne décision au bon moment. Si nous voulons être logiques, il nous faudrait condamner et la bureaucratie et le système d'entrée aux termes de permis provisoires.

Mr. Guilbault (Drummond): I do not quite understand you when you say in your report that you would like to see us put in place an economic immigration policy, given the fact that the department has already set up an entrepreneurial program. Could you explain to me your way of thinking on that?

Mr. Lajeunesse: You are right. The department indeed has a program which is identified in this orange book. What worries me, is that I do not know if the government really has a program. That is perhaps the weak point here. Since taking on her position, the Minister has had the opportunity to make a few statements concerning immigration. However, it seems to me that she never said anything specific about economic immigration. We are still all waiting. She, unfortunately, had to make a few statements about certain categories, such as that of the legal immigrants in Canada. And I think that all of that clouded somewhat the basic message.

[*Texte*]

• 1725

Je veux dire que l'investisseur étranger, actuellement, ne perçoit pas que votre gouvernement ait une politique ferme. Mais je suis d'accord avec mon collègue de Toronto qui disait que, par ailleurs, l'investisseur étranger est convaincu qu'il y a une procédure. Cela est très évident. C'est la politique qui n'est pas évidente.

M. Guilbault (Drummond): Il y a une contradiction à un autre endroit, dans ce mémoire. D'une part, on mentionne que l'immigration canadienne est policière et, d'autre part, vous évoquez la contrainte du contrôle migratoire. Pouvez-vous préciser la distinction que vous établissez entre ces deux assertions?

M. Lajeunesse: Je crois qu'il n'est pas facile pour un agent d'immigration de faire la différence entre sa casquette de policier et sa casquette de recruteur. Peut-être qu'il faudrait distinguer les deux sortes de fonctions ou confier les différentes fonctions à différents ministères. Mais, malheureusement les investisseurs qui sont reçus dans certains postes à l'étranger, ont l'impression que la casquette policière est beaucoup plus importante que la casquette du recruteur. C'est ce que j'ai voulu dire dans le rapport.

M. Guilbault (Drummond): Très bien. Je vous remercie.

Le président: C'est tout?

M. Guilbault (Drummond): Oui.

The Chairman: Mr. Witer, followed by Mr. Pietz, followed by Mr. Duguay.

Mr. Witer: Thank you, Mr. Chairman. I would like to address my question through you to Mr. Boraks. Based on some earlier comments, it would appear we are practising discrimination against certain countries, vis-à-vis immigration. We are imposing stricter requirements on certain countries. At least, that is the impression I got from some of the comments. I would like some clarification.

I have in front of me an application for a visitor status from Korea, which, along with the accompanying documentation, is roughly 20 pages. How does this compare with applications or requirements from other jurisdictions? How would this compare with requirements of other countries in Korea and in other jurisdictions?

Mr. Boraks: Mr. Witer, first the tourist visa to come to Canada for a prospective business person is the standard one-page document, plus supporting documents which can go on for 15 or 20 pages. This is for a tourist visa for a business person.

The Chairman: I will stop you right there. Is the procedure different for a non-business person or are we just talking about the tourist visa process, whether they are business or non-business?

Mr. Boraks: For a non-business person the procedure is different. There is a standard form application plus whatever

[*Traduction*]

I mean that at the present time foreign investors do not see your government as having a firm policy in this area. I do, however, agree with my colleague from Toronto when he says, on the other hand, that foreign investors are convinced that there is a procedure. Those are two very different things. It is the policy which does not stand out too clearly.

Mr. Guilbault (Drummond): There is another contradiction in your brief. You speak, on the one hand, of the fact that you perceive the Canadian immigration system as a police system, and then you go on to talk about the restrictions brought on by migration controls. Could you explain for us the distinction you make between those two statements?

Mr. Lajeunesse: I believe that it is not easy for an immigration officer to establish a clear cut difference between his policeman's hat and his recruiting officer's hat. It would perhaps be a good idea to separate the two functions or to assign them to different departments. Unfortunately, those foreign investors who go to our local offices in these countries have the impression that the policeman's hat is much more important than the recruitment officer's hat. That is what I wanted to underline in the report.

Mr. Guilbault (Drummond): Very well. Thank you.

The Chairman: Is that all?

Mr. Guilbault (Drummond): Yes.

Le président: La parole sera maintenant à M. Witer, suivi de MM. Pietz et Duguay.

M. Witer: Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Boraks. Si je me fie à certains des commentaires que nous avons entendus, il semblerait que le Canada fasse de la discrimination à l'endroit de certains pays en matière d'immigration. Nous imposons des critères plus sévères à certains pays en particulier. En tout cas, c'est là l'impression que j'ai eue en écoutant vos propos. J'aimerais qu'on me fournisse quelques éclaircissements.

J'ai devant moi une demande de visa de visiteur qui a été remplie par un Coréen et qui fait une vingtaine de pages, si l'on compte les documents connexes. Comment cela se compare-t-il aux demandes et aux exigences imposées par le Canada aux autres pays, et à celles qu'impose la Corée?

M. Boraks: Tout d'abord, la demande de visa de touriste, que doit remplir l'entrepreneur qui s'intéresse à s'établir au Canada, est un formulaire d'une page, mais les documents supplémentaires qui doivent être fournis en même temps peuvent compter 15 ou 20 pages. Je parle ici des demandes de visa de touriste pour les entrepreneurs.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre. La procédure est-elle différente pour les catégories de touristes autres que celles des entrepreneurs, ou bien parlez-vous ici de la procédure générale qui s'applique à l'ensemble des demandes de visa de touriste?

M. Boraks: La procédure est différente pour les demandeurs qui ne sont pas entrepreneurs. Il y a un formulaire normalisé et

[*Text*]

other documentation the office will require on a case by case basis.

The position the visa office takes in Seoul, for example, is that they wish to properly educate the applicant at an interview before he comes to Canada. I think they truly and honestly believe they will be helping the applicant if they have a lot of information before he even comes to Canada as a tourist. Then they can fill him in and educate him during the interview. That is the theory that the visa office in Seoul applies. They probably, honest to God, believe it. The reality is a little different.

Before an entrepreneur even comes to Canada for his first visit, he has to produce all kinds of personal background documentation information. He has to go to an interview. The interview is not carried on in the best atmosphere. Korea has a police-state atmosphere at the best of times and this atmosphere is carried on into the Canadian Embassy in Seoul. At the Canadian Embassy in Seoul, there is a sign right by the front wicket in English, French and Korean that says any attempt to bribe or threaten an immigration officer will mean not obtaining a visa. It is hardly a conducive atmosphere.

The visa officers do not speak Korean. They have a staff there which does interpret. The staff has been there for many, many years and they have developed the role of *de facto* visa officers. All in all, it is a terribly bad, non-conducive atmosphere, simply for the issuance of a tourist visa.

• 1730

Now, answering the other other part of your question, I will say that Canadians going to Seoul do not require any visa if they are going for 40 hours or less. If they are going for longer, they go to the local consulate in Toronto, Montreal or Ottawa; they pay their couple of bucks, fill out a form and, presto! there is the visa. No interview, no nothing. So that is the reciprocity of the whole thing.

Korea has been designated by External Affairs as what should be one of Canada's leading trading partners. So here we have a country with whom we have a trade deficit, a country with which we wish to establish stronger trade ties, yet we still impose not only paperwork concerns but heavy emotional concerns. Many of our Korean clients are simply terrified of attending at the Canadian Embassy in Seoul. The atmosphere is not conducive even to visiting. You do not sit down for a friendly cup of coffee and a chat in the Canadian Embassy in Seoul.

Now, as for other countries . . . well, for example, in that part of the world it is really strange. Take a place like Hong Kong, for example, and the whole question of tourist visas. If you have a British Hong Kong passport in Hong Kong, you come to Canada without a visa. If you have lived in Hong Kong all your life, but you were born in mainland China, then

[*Translation*]

le bureau décide dans chaque cas quels documents supplémentaires sont requis.

Les gens qui travaillent par exemple au bureau des visas à Séoul tâcheront de bien renseigner le demandeur, lors de son entrevue, avant qu'il ne vienne au Canada. Je pense qu'ils croient sincèrement que c'est dans l'intérêt du demandeur d'être bien au courant de la situation avant même qu'il ne vienne au Canada en tant que touriste. Ils utilisent l'entrevue pour le renseigner. C'est en tout cas la théorie qu'appliquent les gens qui travaillent au bureau de Séoul. Et ils sont vraisemblablement très sincères. La réalité est cependant un peu différente.

Avant qu'un entrepreneur ne puisse venir au Canada pour sa première visite, il doit fournir toutes sortes de renseignements et de documents personnels. Il doit se présenter pour une entrevue. Et celle-ci ne se déroule pas toujours dans une bonne ambiance. La Corée est un état policier et l'ambiance générale est contagieuse, atteignant même l'Ambassade du Canada à Séoul. Il y a un écriteau accroché à côté du guichet qui dit en anglais, en français et en coréen que toute personne qui essaiera d'acheter ou qui menacera un agent d'immigration se verra automatiquement refuser un visa. On ne peut pas dire que cela favorise la décontraction.

Par ailleurs, les agents responsables de l'émission des visas ne parlent pas coréen. Il y a cependant des employés qui assurent un service d'interprétation. Ils sont là depuis de très nombreuses années et ils jouent en fait le rôle d'agent de visa de facto. En tout cas, l'ambiance à laquelle se trouvent confrontés les gens qui viennent tout simplement demander un visa de touriste est loin d'être engageante.

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, les Canadiens qui se rendent à Séoul ne sont pas tenus d'obtenir un visa si leur séjour ne dépassera pas 40 heures. S'ils comptent passer plus de temps à Séoul, ils doivent se présenter au consulat coréen à Toronto, à Montréal ou à Ottawa. Ils payent quelques dollars, ils remplissent un formulaire et bing! on leur remet leur visa. Sans entrevue, sans rien d'autre. Voilà donc ce qui se passe en sens inverse.

Les Affaires extérieures ont décidé que la Corée devrait figurer au nombre des principaux partenaires commerciaux du Canada. Voici donc un pays avec lequel nous accusons un déficit commercial, un pays avec lequel nous aimerions établir des rapports commerciaux plus solides: or, nous imposons à ses ressortissants toutes sortes de paperasseries et de tensions. L'ambassade du Canada à Séoul inspire carrément la terreur à nombre de nos clients coréens. L'atmosphère qui y règne est telle qu'elle n'incite même pas les gens à venir nous rendre visite. On ne s'asseoit pas pour prendre un café et discuter à l'ambassade du Canada à Séoul.

Pour ce qui est des autres pays . . . C'est assez étrange dans toute cette partie du globe. Prenez un endroit comme Hong Kong. Si vous vivez à Hong Kong, et que vous avez un passeport britannique, vous pouvez venir au Canada sans visa. Cependant, si vous êtes né en Chine continentale, même si vous avez vécu tout le restant de votre vie à Hong Kong, vous aurez

[*Texte*]

you have a Certificate of Identity, which many people have in Hong Kong, and you need a visa to come to Canada. Those visas are not difficult to obtain to come to Canada.

If you are from Taiwan, and therefore your application goes through Hong Kong, once again the paperwork is fairly massive. Now I know what the Canadian government position on Taiwan is, and I know why they say the paperwork is necessary. But the fact is the paperwork is not only massive but the last I saw was also misleading. Taiwan residents are advised, for example, in writing on a form which we have made available, that they cannot apply from the United States to come to Canada as tourists. Therefore, there are tens of thousands of Taiwan residents going as tourists to the U.S. every year and they simply . . . well, there are about 500 coming to Canada. So Canada is losing out on the tourist trade as well as the entrepreneur trade from Taiwan.

Once again, statistics show that Korea is not a problem in Canada, i.e., Koreans going underground. Enforcement costs are not heavy against Koreans in Canada, and enforcement costs against Taiwan people, as far as I know, are next to nothing.

So there appears to be no logical reason why this should be. If you are in Hong Kong and you have a British passport, no visa; come to Canada. If you are Chinese in Hong Kong; you have lived there all your life but you have what is called a C.I., Certificate of Identity, you need a visa. If you are Chinese from Taipei, you must go through mounds and mounds of paperwork. So I really do not understand.

Now, I accept the position of the commission that in every market there are different attitudes. For example, there is the question of forged documents and nonsense—it is reality; it must be. Admit it. So each office must have some basic discretion on how it runs its own operation. But specifically, in the cases of the two markets in which we have had the most experience, especially in Seoul, there is no rational reason for their behaviour. There is a psychological sense of terror developed on both sides. And what the rationale base is, I do not know.

Mr. Witer: Mr. Chairman, the witness has indicated—or at least that is my impression—that the provisions, or requirements, in some European countries are in fact not as stringent as they are in the East. They do not exist.

Mr. Boraks: From western Europe, from places like Holland and Germany and England and France, and the U.S., you simply do not need a visa if you want to come to Canada. Period. Full stop.

[*Traduction*]

un «certificat d'identité» et il vous faudra obtenir un visa pour venir au Canada. Un grand nombre d'habitants de Hong Kong possèdent justement un certificat d'identité. Quoi qu'il en soit, il n'est pas très difficile d'obtenir ce genre de visa.

Si vous êtes Taiwainais, et que votre demande passe par Hong Kong, là encore, la paperasserie sera assez volumineuse. Je connais la position du gouvernement canadien relativement à Taiwan, et je sais pourquoi le gouvernement prétend que toute cette paperasserie est nécessaire. Il n'en demeure pas moins que dans certains cas elle est non seulement volumineuse, mais également erronée. Il existe par exemple un formulaire que nous mettons à la disposition des résidents Taiwainais sur lequel il est écrit en toutes lettres qu'ils ne peuvent pas demander, à partir des États-Unis, de venir au Canada en tant que touristes. Il y a donc des dizaines de milliers de Taiwainais qui se rendent chaque année en touristes États-Unis mais qui . . . Il n'y en a qu'environ 500 qui viennent au Canada. Le Canada perd donc sur les deux tableaux, celui du tourisme et celui du commerce.

Les statistiques révèlent clairement que la Corée ne pose pas de problème pour le Canada. Autrement dit, les Coréens ne sont pas nombreux à essayer d'entrer illégalement au pays. Les contrevenants coréens sont si peu nombreux qu'ils ne coûtent pas cher au Canada, et que je sache, les Taiwainais sont encore plus rares à essayer de contourner le système.

Je ne vois donc pas la logique derrière tout cela. Si vous êtes à Hong Kong et que vous avez un passeport britannique, on vous accueille les bras ouverts sans visa. Si vous êtes Chinois vivant à Hong Kong, si vous y avez vécu toute votre vie mais que vous avez ce que l'on appelle communément un CI, c'est-à-dire un certificat d'identité, il vous faut obtenir un visa. Si vous êtes Chinois originaire de Tai-Pei, vous devez remplir des montagnes de formulaires. C'est cela que je ne comprends pas.

J'accepte la position de la Commission selon laquelle il existe des attitudes différentes dans chacun des marchés. Il y a par exemple le problème des documents falsifiés. C'est une réalité; nous n'y pouvons rien. C'est pourquoi chaque bureau doit disposer d'un certain pouvoir discrétionnaire quant à la façon dont il administre ses affaires. Mais pour ce qui est des deux marchés avec lesquels nous avons le plus d'expérience, et je songe tout particulièrement à celui de Séoul, ce genre de comportement n'a aucune raison d'être. Il y a terreur et intimidation psychologiques de part et d'autre. Et j'en ignore les raisons.

M. Witer: Monsieur le président, le témoin a souligné—en tout cas c'est ce que j'ai cru comprendre—que les dispositions ou les exigences applicables à certains pays d'Europe ne sont pas aussi sévères qu'elles le sont pour les pays de l'Est. J'ai cru comprendre que ces exigences n'existent même pas dans certains cas.

M. Boraks: Si vous êtes originaire de pays d'Europe de l'Ouest, comme par exemple la Hollande, l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou la France, ou si vous êtes originaire des États-Unis, vous n'avez pas à obtenir de visa pour venir au Canada. Un point c'est tout.

[*Text*]

Mr. Witer: That is the clarification I wanted. I have one other point. You may or may not be aware of this, but what are the practices of some of the other countries like Australia and the U.S. and perhaps some South American countries in this regard?

Mr. Boraks: On visas? On entrepreneurs? On what, specifically?

Mr. Witer: On visitor visas. Do they have those requirements?

Mr. Boraks: With the Australians and the Americans, they are not easy. The Americans, in many instances, are tougher than we are in Canada, and in most instances parallel Canada.

Once again, if I may, Mr. Witer, and just taking a very global attitude to the thing, I can say that the top three countries for entrepreneurs and for immigrants are Canada, Australia and the U.S., but in reverse order.

• 1735

Canada is number three on the hit parade as far as potential entrepreneur immigrants are concerned from many countries. For most people Canada is number three choice after the U.S. and after Australia, and that is not good for anybody.

Mr. Witer: Perhaps I can ask the witness if through his experience he has come to some conclusions as to why in fact we are third on the list in terms of people wanting to come here out of the entrepreneurial program.

Mr. Boraks: Because Canada, as opposed to the United States and even Australia, is not seen as a good place to do business. We have a legacy. First of all the bad weather does not help. That is number one. Number two, Canada is not known as a place to make money. Canadian bureaucracy is known as a rough bureaucracy.

People respect the security in Canada. They expect the decency of Canada and they expect the decency of Canadian society. It is considered a very secure, wonderful place to raise your children. There is no military problem in Canada. There is no big defence budget. We do not have wars all the time.

So Canada attracts a security-oriented type of immigrant. I would bet you that most of my clients have children, especially sons, between the ages of 10 and 13, and they want to come before some local military nabs them. It is that security-conscious family that Canada is attracting. If we want to attract more of a risk-taking, entrepreneur type of person, then we have to hustle much harder to get them.

Mr. Witer: I wonder if I might just . . .

The Chairman: Mr. Lajeunesse had a comment to make and then we will come back to you.

Mr. Lajeunesse: Just to stress the same point, I think we are third in line because our policy is not clear. For so long I have not heard from one person in power in this country a clear policy of immigration concerning capital investment. I have heard many, many things concerning social immigration—that

[*Translation*]

M. Witer: C'est justement cela que je voulais savoir. J'aimerais maintenant vous poser une autre question. Vous ne serez peut-être pas en mesure de me répondre, mais je me demande quelles sont les pratiques de l'Australie, des États-Unis et de certains pays d'Amérique du Sud en la matière?

M. Boraks: Vous voulez parler des visas ou des entrepreneurs?

M. Witer: Des visas de visiteurs. Ces pays imposent-ils les mêmes exigences?

M. Boraks: Les Australiens et les Américains ne sont pas très faciles. Dans la plupart des cas, les règles américaines correspondent aux nôtres, mais dans certains cas elles sont encore plus sévères.

Encore une fois, si vous me permettez, monsieur Witer, les trois premiers pays pour ce qui est des entrepreneurs et des immigrants sont le Canada, l'Australie et les États-Unis, mais dans l'ordre inverse.

Le Canada figure en troisième place parmi les pays où les hommes d'affaires étrangers souhaitent immigrer. Nous occupons la troisième place, derrière les États-Unis et l'Australie, ce qui n'est bon pour personne.

M. Witer: Le témoin pourrait-il nous dire pourquoi nous occupons la troisième place seulement?

M. Boraks: Parce que, contrairement aux États-Unis et même à l'Australie, le Canada n'est pas considéré propice aux affaires. Tout d'abord, nos conditions climatiques ne sont pas favorables. Ensuite, nous n'avons pas une réputation d'être un pays où il est facile de gagner de l'argent tandis que notre bureaucratie a la réputation d'être très tâtillonne.

Par contre, on apprécie la sécurité qui règne au Canada ainsi que la gentillesse des Canadiens. C'est un bon pays pour élever une famille. Nous n'avons pas de problème militaire, le budget de la Défense n'est pas excessif et nous n'avons pas des guerres incessantes comme certains autres pays.

C'est pourquoi le Canada attire les immigrants qui tiennent avant tout à la sécurité. La plupart de mes clients ont des enfants, surtout des fils âgés de 10 à 13 ans; ils tiennent à quitter leur pays d'origine avant que leurs fils ne soient obligés d'aller se battre. C'est donc les familles qui tiennent à leur sécurité qui sont attirées par le Canada. Si nous tenons à attirer des personnes ayant l'esprit d'entreprise et qui n'ont pas peur de prendre des risques, il va falloir faire un gros effort.

M. Witer: Pourrais-je . . .

Le président: M. Lajeunesse voudrait juste dire un mot après quoi vous aurez à nouveau la parole.

M. Lajeunesse: Nous n'occupons que la troisième place parce que notre politique d'immigration n'est pas suffisamment claire. Jusqu'à présent, je n'ai pas entendu une seule personne au pouvoir exposer clairement notre politique d'immigration vis-à-vis des personnes ayant de l'argent à

[*Texte*]

means refugees—but for investment nothing is clear. I do not say that the Minister or the government has to go abroad and make declarations on the ground. I do not see a Minister going to Taiwan—no, not in Taiwan—even in Hong Kong. But here in Canada, if these people seated there can hear from this government that the policy is clear, they will make the message to their relatives and their friends.

Mr. Stall: In the case of the United States and, say, in a country like Hong Kong, there is a special treaty and special status is accorded to entrepreneurs. Therefore it is recognized that they are accorded, shall we say, a first preference, a special preference in the matter of processing. They want the money to come. They find treaties with these countries, not just with the entrepreneurs. Therefore it is recognized by both countries. Therefore it is in their interest to apply to that country.

Mr. Witer: Mr. Stall, I am coming to a conclusion, but perhaps I am wrong, based on the comments I have heard from all three witnesses. Is there a suggestion there that as opposed to the U.S. we in Canada have not clearly stated that we have a high priority and a high preference for the entrepreneurial immigrant?

Mr. Stall: Canada is colour-blind. Canada looks at everybody universally. They have given a special preference to the entrepreneur by saying that they will put him ahead in the processing, but no agreements are signed with any other governments, with any other agencies of any other governments. Therefore it is only an internal Canadian policy at this point of saying: Come to Canada; we want you in Canada. There is no official treaty or anything else like that to the best of my knowledge.

Mr. Witer: Perhaps I can just jump over to a structural problem that has not received an awful lot of attention today but certainly has been addressed by previous witnesses in the past in response to inquiries and questions from members. I think we have heard conflicting responses on this question. The question relates to the requirement for a medical check-up, especially as it relates to the Asian countries. We are given to understand that there is one central location, Hong Kong, where there is a Canadian doctor and that these check-ups flow from either Seoul or Japan or Taiwan to this one central location. We also were advised that this does not create any serious problems or time delays. I wonder whether each of the witnesses might comment on that specific question and that specific area.

• 1740

Mr. Boraks: Mr. Chairman, I think this question of the medicals is the best example of the backward technology employed by Canadian visa offices overseas. Now, for the life of me, I do not understand why they cannot have FAX machines between places like Seoul and Ottawa and Hong Kong so that when the medical is done, they simply put it on

[*Traduction*]

investir. On a beaucoup parlé de l'immigration sociale c'est-à-dire des réfugiés, mais très peu au sujet des gens qui ont de l'argent à placer. Il n'est sans doute pas nécessaire que le ministre se rende à l'étranger pour faire des déclarations à ce sujet. Le ministre ne pourrait quand même pas se rendre à Formose—non, pardon, plutôt à Hong Kong—pour faire des déclarations de ce genre. Mais si les nouveaux immigrants entendaient des déclarations non ambigues à ce sujet, ils ne manqueraient pas d'en faire part à leurs parents et amis restés dans leur pays d'origine.

M. Stall: Des conditions spéciales sont accordées par les États-Unis aux hommes d'affaires originaires de Hong Kong qui souhaiteraient immigrer. Leurs demandes sont examinées en priorité. Puisque les États-Unis tiennent à attirer des immigrants possédant des capitaux, ils ont passé des traités avec les pays en question afin d'attirer ces candidats à l'immigration.

M. Witer: Dois-je arriver à la conclusion, après tout ce que nos trois témoins nous ont dit, que contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, le Canada n'a pas suffisamment explicité le fait qu'il est prêt à accorder la préférence aux immigrants ayant des capitaux et faisant preuve d'esprit d'entreprise?

M. Stall: Le Canada ne fait pas de distinction entre les différentes catégories d'immigrants. Les autorités ont fait savoir qu'une préférence serait accordée aux hommes d'affaires en ce sens que leurs demandes seraient examinées avant celles des autres, mais aucun accord n'a été conclu avec des gouvernements ou agences étrangers. Donc, jusqu'à présent, cette volonté n'a pas été traduite à l'étranger par des actions officielles pour encourager cette catégorie d'immigrants.

M. Witer: Je voudrais soulever une question d'ordre technique qui n'a pas encore été abordée aujourd'hui, même si elle l'a été par le passé et qui a d'ailleurs reçu des réponses contradictoires. Il s'agit notamment de l'obligation pour les candidats à l'immigration de subir un examen médical, surtout pour ceux des pays asiatiques. Il paraît que tous ces examens sont contrôlés de Hong Kong par un médecin canadien, les dossiers lui parvenant de Séoul, du Japon et de Taiwan. Il paraît que cela ne retarde pas l'étude des dossiers. Je voudrais connaître l'avis des témoins à ce sujet.

M. Boraks: Ces examens médicaux constituent le meilleur exemple possible de l'attitude rétrograde des autorités canadiennes en poste à l'étranger. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ils ne pourraient pas utiliser des machines FAX entre Séoul, Ottawa et Hong Kong pour expédier les résultats des examens médicaux. Les médecins pourraient juger sur le champ.

[*Text*]

the machine and FAX it off. The doctors have a look at it and see what is happening.

Right now, I think they put these things in the mail or courier or whatever. There are tremendous time lags between a place like Seoul and Taipei and the central medical examination station. That is number one and I think that is not only number one; it is the primary example of backwards technology employed in offshore offices. It is the simplest example of backward technology.

Now, I know the department is talking about computerization. I will believe it when I see it. It may come but, my God, what does it cost to put in a couple of personal computers and a few FAX machines in these offices? It would speed things up.

The question of medicals also raises the interesting question of employing non-Canadian personnel. In places like Hong Kong and offshore they employ indigenous doctors. Now, I am not making a firm comment on that. However, in a place like Hong Kong, for example, it is well known that when Chinese-speaking applicants have to go to a Chinese doctor in Hong Kong for their medicals . . . I do not have statistics on this, but the joke is that Chinese applicants in Hong Kong know there will always be intestinal problem found and it will cost you a few bucks to get around that intestinal problem to speed things up. Now, that is hearsay and gossip, but I really do not know why in this age of flights and technology we simply cannot send our own doctors over there, go the routes, go the tour, speed it up, put it on the FAX machines and get it over with. Why all this rigamarole with medicals? A lot of our clients come to us in Toronto and ask us to apply for them in the visa office in Buffalo, across the bridge, and we do the old Buffalo shuffle with clients simply because they want to get around the medical problem. I have clients who fly from Hong Kong to Toronto simply to get their medicals done. So, for the life of me, I do not know, Mr. Witer.

Mr. Stall: I think part of the problem lies in the fact that medical examination is given out by Employment and Immigration and is conducted on the applicant under the auspices of Health and Welfare. It is Health and Welfare that has to do the assessment; it is Health and Welfare that has to get the concurrence, say, of Ottawa if there is a medical problem. Part of the problem would be here that everything would be done through the mails. Unless a specific request is made to telex the information, they will send everything—God help us—on the mail system. I have had cases in South America where it is lying on a person's desk in Health and Welfare. The Immigration people are getting the flak for it, but there again it is in another jurisdiction. If the medical is going to be refused, the medical has to come to Ottawa because it has to have the concurrence of a Canadian medical doctor. We are saying that it takes a longer period of time to get a determination out of that end of it. One thing that possibly could be done is that in all situations of medical examinations, it should be telexed rather than sent through the mail if it is going to be left in the jurisdiction of Health and Welfare.

[*Translation*]

A l'heure actuelle les examens sont acheminés par la poste ou un service de messagerie, or il faut très longtemps pour que ces documents arrivent de Séoul ou de Taipei au bureau médical central. Ce n'est d'ailleurs pas le seul exemple de l'utilisation de techniques rétrogrades dans nos bureaux étrangers.

Il a été question d'informatiser les services mais je n'y crois pas tant que je n'aurai pas vu d'exemples concrets. Cela arrivera peut-être un jour mais entre temps cela ne coûterait quand même pas tellement cher d'installer deux micro-ordinateurs et quelques machines FAX dans ces bureaux pour accélérer les choses.

Ce qui m'amène à la question de l'utilisation de personnel local. Ainsi, à Hong Kong, nous utilisons le service de médecins locaux. Or, c'est un secret de polichinelle que lorsque les immigrants chinois sont examinés par un médecin chinois à Hong Kong, il suffit de payer quelques dollars pour qu'il ne soit plus question des maladies intestinales endémiques dans ces régions. C'est peut-être des ragots mais je ne vois vraiment pas pourquoi à notre époque technologique, on ne pourrait pas envoyer des médecins canadiens sur place pour effectuer ces examens dans différents endroits et ensuite transmettre les résultats sur les machines FAX. À quoi rime toute cette comédie avec les examens médicaux? Nous avons un tas de clients à Toronto pour qui nous faisons des demandes dans le bureau des passeports à Buffalo simplement pour circonvenir le problème des examens médicaux. J'ai même des clients qui viennent exprès par avion de Hong Kong à Toronto pour passer leur examen médical. Je n'arrive vraiment pas à comprendre comment cela fonctionne.

M. Stall: La difficulté c'est que les examens médicaux relèvent du ministère de la Santé et du Bien-être qui doit obtenir l'accord d'Ottawa chaque fois qu'il y a un problème d'ordre médical. Or, tout est fait par la Poste à moins qu'on ne demande expressément d'utiliser le télex. Je connais des cas en Amérique du Sud où les dossiers d'un candidat à l'immigration ont traîné dans le bureau d'un fonctionnaire du ministère de la Santé et du Bien-être alors que c'est les gens de l'Immigration qui sont toujours critiqués. En cas de refus, l'examen médical doit être soumis à Ottawa pour être revu par un médecin canadien. Voilà ce qui ralentit la procédure. Les dossiers médicaux devraient donc être téléxés et non pas acheminés par la poste.

[*Texte*]

Mr. Witer: May I just ask one quick question. Could you give us some idea of timeframes? What timeframes are we talking about, let us say in Asia, for the medicals going through the mail and getting a stamp of approval or even getting rejected; one or the other? What are we talking about, days, weeks, months?

Mr. Stall: I always like to use weeks. I use between five to eight weeks, usually, for a decision.

Mr. Boraks: I think two months instead of eight weeks.

The Chairman: Members should know that in our exhibits is a list of those countries which require the visitor's visa. All others do not. Or it is the other way around? I cannot remember. But if you are interested in follow-up on where the visitor's visa is required, it is in our exhibits. We do have that information.

• 1745

Mr. Pietz, followed by Mr. Duguay; and Mr. Duguay is giving us a signal he would like us all to speed up a little.

Mr. Pietz: Well, I will, Mr. Chairman.

First of all, I just want to say that I think the witnesses today are just excellent. Their comments are well presented and certainly give us a lot of food for thought.

I wanted to ask Mr. Boraks a couple of questions, but Mr. Witer has pretty well asked the same questions I had written down. However, I might just ask them to you anyway, because you might very briefly want to add something more.

You mentioned about the difficulties in Taiwan, particularly with visas and the problems you are experiencing. Did you have anything else you would want to recommend to us specifically that should be done for visas, for tourists from Taiwan?

And the other thing is, I understand that in Korea the Korean government is making some changes now, too, to allow people to take more money out for investment purposes. I am wondering in recent months and weeks if you have found a change as far as the Korean government is concerned, and if you have found any change in the recent weeks or months with the attitude of the Canadian government in getting that investment money into Canada; and if you had clients right now that you were working on and wanted to bring into Canada, with investment money, what could we do or what should be done to assist you in that?

Mr. Boraks: Mr. Pietz, right now we have 20 clients sitting in Seoul who want to get on an airplane and spend their money here. Korea has currency controls. It is a currency-control state. Canada is the only country in the world under Korean legislation which is the target for $300,000 per family. Each Korean family is permitted to bring $300,000 to Canada. I know there was some talk at this committee that the figure was $600,000. That figure was mentioned a couple of weeks ago. We have confirmed that, and we think that figure has not been changed from $300,000. We are quite convinced that information before this committee is wrong; that it should have been $300,000. Even so, Canada is the only country which

[*Traduction*]

M. Witer: Combien de temps faut-il prévoir pour qu'un dossier médical soit accepté ou rejeté par Ottawa pour les candidats à l'immigration originaires de pays asiatiques?

M. Stall: Généralement de cinq à huit semaines.

M. Boraks: Je dirais plutôt deux mois.

Le président: Nous avons parmi nos documents la liste des pays qui exigent un visa de touriste. Tous les autres n'en exigent pas ou bien peut-être est-ce le contraire? Je ne me souviens plus. Toujours est-il que vous trouverez parmi vos documents la liste des pays qui exigent un visa de touriste.

M. Pietz suivi par M. Duguay. Je vois que M. Duguay apprécierait si on pouvait accélérer un peu les choses.

M. Pietz: Je vais essayer, monsieur le président.

Je voudrais tout d'abord remercier les témoins de la qualité de leurs interventions qui seront pour nous de la plus grande utilité.

M. Witer a déjà posé les questions que j'avais moi aussi l'intention de poser. Mais je vais quand même les poser dans l'espoir d'obtenir ainsi plus de détails de nos témoins.

Vous avez parlé notamment des difficultés auxquelles vous vous êtes heurté à Taiwan. Auriez-vous d'autres suggestions à nous faire pour faciliter l'obtention des visas de touriste.

Il paraît que les autorités coréennes ont assoupli les règlements régissant l'exportation de capitaux. Je voudrais donc savoir si vous avez constaté une évolution de la part des autorités coréennes ces temps-ci, d'une part, et si, d'autre part, les autorités canadiennes ont fait un effort concomitant pour attirer ces capitaux. Qu'est-ce que nous pourrions faire pour vous aider à faire venir au Canada des gens ayant des capitaux à placer ici.

M. Boraks: J'ai 20 clients en ce moment à Séoul qui n'attendent que l'autorisation de prendre l'avion pour venir placer leur argent ici. Le problème c'est que la Corée pratique un contrôle des changes. Les familles coréennes qui décident d'émigrer au Canada sont autorisées à emporter un maximum de 300,000$. Il y a une quinzaine de jours, il a été question ici au comité d'un montant de 600,000$ mais c'est faux, le plafond est toujours de 300,000$ par famille. Le Canada est d'ailleurs le seul pays où les émigrants sont autorisés à emporter ce montant. Dans le discours annuel que le chef de l'état coréen prononce pour faire le point de la situation

[*Text*]

Korea has made this allowance for. Also, if I can suggest, the Korean government has a state of the union speech every year in which they give their international outlook. The only reference to Canada was one concerning business immigration.

They want it to work, so our firm has 20 clients. Five of them have their applications before the Canadian Embassy in Seoul, and they have been asked to come for an interview. We do not want our clients interviewed. We do not want our clients turned down for tourist visas. Frankly, we do not care if they are interviewed. If somebody wants to talk to them and help them out, that is fine. But we know what is going to happen. They are going to go there for that interview and they are going to be scared out of their wits. This is on track record. Now, what the reasons are for it are not significant; it is history, but the fact is they are going to be scared out of their wits. The same way the next 20, and the next 25.

I think we could target 2,000 Koreans this year if this government in Canada would simply get off our backs and issue tourist visas. We would undertake that there would not be problems with enforcement on our clients. We have not had one in 10 years, why should we have it now? We would undertake to pay the costs of any enforcement against our clients should they come here. But I know we could cut a deal to bring in over 2,000 bodies a year into this country—qualified, bona fide people—each to be assessed on a case-by-case basis. That could be cut with the Korean authorities.

Now as for Canada, that is going to be a leap of faith on the part of the Canadian government whether they want that to happen. I think that is the acid test. And that is a decision right now which I think is being left up to the visa officer in Seoul, and it should not be his decision. When you are talking 2,000 applicants at $300,000 a pop and you are talking spin-off jobs created by those people, you are talking a lot of money and a lot of jobs, and that is not a decision which should be made lightly by a visa officer. You are talking about a ministerial decision. And frankly, I do not think there is anybody in the Minister's office who is capable of making those decisions here in Canada.

Now the Koreans have been after Canada to make a decision on these things for a long time. And Korea is not the only one. I bumped into somebody from a western European country, a government official. I do not want to specify it unless I am asked. This country has also been after the officials here in Canada on this whole question of having some structured orderly agreements on entrepreneurial immigration. They do not know who to talk to in Ottawa. That is the basic problem.

• 1750

Your specific question, Mr. Pietz, is: Do we have clients now? Yes. Do they have visas before the visa office? Yes. What can be done? Issue the tourist visas. It is that simple. What is the problem? I mean, we are not asking for landed-immigrant visas for these guys. We are not asking for provisional visas at this stage of the game. If they are no good, throw them out later. It is that simple.

[*Translation*]

internationale, le Canada a été mentionné uniquement lorsqu'il a été question de l'émigration d'hommes d'affaires.

C'est parce que les autorités coréennes sont en faveur de cette immigration que notre firme a maintenant 20 clients dont cinq ont soumis leurs demandes à l'Ambassade du Canada à Séoul, à la suite de quoi ils ont été invités à une entrevue. Or il ne faut justement pas que nos clients subissent des entrevues ni qu'ils risquent de se voir refuser des visas de touriste. Si c'est pour les aider, je ne suis pas contre l'entrevue en principe. Mais je sais trop bien comment cela se passe. Tout ce qu'ils réussissent à faire c'est d'effrayer ces personnes, c'est ainsi que les choses se sont toujours passées et rien ne va changer.

Nous pourrions attirer jusqu'à 2,000 immigrants coréens cette année si toutefois les autorités voulaient bien nous ficher la paix et délivrer les visas de touriste. Nous pourrions vous garantir que vous n'auriez aucun problème avec nos clients; il n'y en a pas eu un seul au cours de 10 ans. Pourquoi voulez-vous qu'il y en ait maintenant? Je suis même prêt à m'engager à payer les frais administratifs éventuels qui seraient causés par nos clients s'ils venaient ici. Ce qui est certain c'est que nous pourrions faire venir plus de 2,000 personnes par an dont les dossiers pourraient ensuite être examinés à titre individuel. Les autorités coréennes seraient certainement d'accord.

C'est au gouvernement de décider ce qu'il veut et ce n'est qu'alors qu'on saura quelle est sa position réelle sur cette question. La décision ne devrait pas être prise par le préposé aux visas à Séoul comme c'est le cas actuellement. N'oubliez pas qu'il s'agit de 2,000 personnes environ ayant chacune 300,000$ à investir, ce qui permettrait de créer bon nombre d'emplois. Ce n'est donc pas une décision à prendre à la légère par un quelconque agent qui délivre les visas. C'est le ministre lui-même qui devrait prendre la décision. Or à mon avis il n'y a personne dans le bureau du ministre apte à prendre ce genre de décision.

Cela fait longtemps que les autorités coréennes font pression sur le Canada pour qu'une décision soit enfin prise. La Corée n'est d'ailleurs pas le seul pays. J'ai rencontré par hasard un officiel d'un pays d'Europe de l'ouest que je ne nommerai pas à moins qu'on me le demande. Le pays en question voudrait également que des accords en bonne et due forme soient signés relativement à l'immigration d'hommes d'affaires car il ne savent pas à qui il faut s'adresser pour discuter de ces questions è Ottawa. Voilà le gros problème.

Donc, nous avons effectivement des clients en ce moment. Pour contourner la difficulté, il suffirait de leur délivrer des visas de touriste. Ce n'est quand même pas tellement compliqué. Nous ne demandons pas qu'on leur accorde de statut d'immigrant reçu ni même de visa provisoire. S'ils ne remplissent pas toutes les conditions requises, il suffira toujours de les renvoyer chez eux par la suite.

[*Texte*]

May I also suggest our clients will even be prepared to sign waivers that if they were granted provisional entry later on they would waive the right to go to the Immigration Appeal Board. I think that is a recommendation which should be made to the Minister. You do not want people coming on provisional status, turning out to be undesirables and then going through the whole appeal route through the Immigration Appeal Board, taking up three years and tens of thousands of dollars of enforcement.

We have put everything on the table as far as this government is concerned and still there is no answer. We do not care whether the answer is yes or no, but please not a continual, indefinite maybe. They cannot make up their minds in this town.

We think we are being realistic in saying, give us the tourist visas. If these guys were Germans, Italians or Brits, there would be no question at all. Seoul is not Kingston, Jamaica, if I can be so crude. There has not been an enforcement problem out of Seoul in the past.

I repeat again, Korea has been targeted. The Hon. James Kelleher was over in Seoul a while ago trying to flog Canadian business interests in Seoul. Did he talk about entrepreneurial immigration? That is what the Koreans wanted to talk about. Did anybody in the Department of External Affairs tell him to talk about it? I doubt it. Did anybody in the Canadian Embassy tell him to talk about it? I doubt it.

The simple point is, yes, this government could do something. What can it do? Get off our backs and issue tourist visas. It is that simple. If there are problems, we will pay the consequences. Our record is good. We are not criminal; we are not Mafia. We have not had problems of these kinds, of any kind whatsoever. So what is the problem? I do not understand.

We are now organizing flights of investor tourists to this country. We have spoken to CP Air, which is looking for landing rights in Taipei to make sure they come by Canadian airplanes over here.

Do you realize the consternation this will cause in Immigration Canada at the Lester B. Pearson Building across the river here? This is a policy problem for them. They are good civil servants and when there is a policy problem they stay away from it. The decision has to come from somewhere, and it "ain't comin'".

The question is: What can be done? Number one, we do not want your money. We will do it ourselves because, I hope, we will make some money somewhere down the road on this thing. Number two, we will carry the costs. All we need is that you get off our backs. If there is an enforcement problem later on, we will work on it. Just pretend we are English or German, that is all we ask.

The Chairman: Mr. Lajeunesse had a response, Mr. Pietz.

[*Traduction*]

Mes clients sont même d'accord pour signer un engagement disant que s'ils obtenaient un visa d'entrée temporaire, ils abandonneraient leurs droits de se pourvoir par la suite devant la Commission d'appel de l'immigration. Il faudrait faire cette recommendation au ministre. Il ne faudrait quand même pas faire venir des gens ici à titre temporaire et qui, par la suite, losqu'ils s'avèrent indésirables portent leur affaire devant la Commission d'appel de l'immigration ou elle risque de traîner des années et de coûter des dizaines de milliers de dollars.

Donc pour notre part, nous avons joué franc jeu mais le gouvernement ne nous a toujours pas donné de réponse, ni dans un sens ni dans l'autre. Le malheur c'est qu'on n'arrive pas à se décider dans cette ville.

Je trouve que cela serait tout à fait normal d'accorder des visas de touriste. On les donnerait d'ailleurs sans aucune difficulté s'il s'agissait d'immigrants allemands, italiens ou britanniques. Mais Séoul n'est pas Kingston en Jamaïque. Que je sache, on n'a pas eu de difficulté quelconque avec les immigrants coréens.

Donc, je le répète, la Corée est pénalisée. M. James Kelleher a d'ailleurs été à Séoul récemment pour faire de la promotion pour nos entreprises. Mais a-t-il abordé la question de l'immigration d'hommes d'affaires alors que c'est le sujet que les Coréens auraient voulu soulever? Quelqu'un au ministère des Affaires extérieures lui a-t-il dit d'aborder cette question? J'en doute. Quelqu'un à l'ambassade du Canada à Séoul a-t-il soulevé la question? Je ne le pense pas.

Ce que le gouvernement pourrait donc faire c'est de tout simplement délivrer des visas de touriste. Si, par la suite il devait y avoir des problèmes, nous nous engageons à payer les frais. Nous ne sommes pas des criminels et n'appartenons pas à la mafia. Nous n'avons jamais eu des problèmes de ce genre d'ailleurs. Je ne comprends donc pas où est l'obstacle.

Nous sommes en train d'organiser des voyages par avion pour des touristes ayant de l'argent à placer au Canada. Nous avons discuté de cette question avec CP qui essaie d'obtenir des droits d'atterrissage à Taipei afin que ce soit une compagnie d'aviation canadienne qui puisse amener ces touristes ici.

Vous vous imaginez un peu la consternation que cela risque de susciter parmi les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures qui ne veulent surtout pas se mouiller dès lors qu'il est question d'orientation. Il faudra bien qu'une décision soit prise mais, pour le moment, rien ne vient.

Donc quand vous me demandez ce qu'on peut faire, ce n'est pas d'argent que nous avons besoin car en principe cela devrait être fructueux pour nous aussi. C'est donc nous qui assumerons tous les frais, tout ce que nous demandons c'est qu'on nous fiche la paix. Si par la suite on devait avoir des problèmes avec certains de ces immigrés, nous nous en chargerions. Faites semblant qu'ils sont Anglais ou Allemands, c'est tout ce que nous demandons.

Le président: Monsieur Lajeunesse.

[*Text*]

M. Lajeunesse: Dans la même ligne de pensée, vous demandez ce que le gouvernement peut faire. Selon les dernières statistiques que j'ai obtenues du gouvernement provincial concernant seulement le poste de Hong Kong, il y aurait actuellement au poste de Hong Kong 300 millions d'actifs qui attendent d'obtenir un visa. Je ne parle pas de visa de touriste maintenant, je parle du visa de résidence permanente, mais c'est un peu le même problème. Trois cents millions d'actifs qui attendent pour entrer au Québec seulement. Sans doute y en a-t-il plus pour l'Ontario et également pour les autres provinces. Qu'est-ce qu'on peut faire? Moi, je dis que l'aspect médical est important. Il y a aussi un point qu'on n'a pas soulevé depuis le début, c'est le *security check*. Il semble que c'est un sujet tabou dont on ne peut pas parler. N'en parlons pas mais faisons quelque chose également sur ce point, pour améliorer les délais. Si ces 300 millions d'actifs peuvent entrer rapidement au Québec—Québec-Canada—je crois qu'on n'aura plus à se préoccuper autant de savoir combien d'emplois on créera. Ces millions vont automatiquement créer des emplois. On a fait des opérations spéciales à tous les niveaux du gouvernement, et j'en suis fier, pour aller chercher des réfugiés. On a trouvé les moyens, on a trouvé les fonctionnaires, on a trouvé les avions, on a trouvé les formulaires, on a tout trouvé. Je pense que si les politiciens d'aujourd'hui se penchaient et se disaient: s'il y a 300 millions, seulement au Québec, à aller chercher, on peut former des équipes spéciales pour aller les chercher. C'est ce qu'on appelle une volonté politique claire.

The Chairman: Mr. Pietz, is that enough? Mr. Duguay.

Mr. Duguay: Thank you, Mr. Chairman. I want to tell our three guests today how much fun I have had sitting here listening to them. I say that because it is obvious, in the cases of immigration I have dealt with since September, we do business with the same people. You may have noticed in an earlier session I had asked Mr. Best about a problem I was having in Australia. I was trying to get some documents sent over. The medical records took over eight weeks. He gave me a long explanation about how much telephone calls, telexes and all that kind of stuff cost. One member of my staff suggested perhaps we could send Canada Post over to help them out. Another member of my staff said that would be a good idea if we could figure out whether it would help or slow them up.

• 1755

I am really glad you have made those points, because they are very, very important to us. I think I would be very happy to take most of what you have provided today and make that our report in terms of entrepreneurs. I especially appreciate the fact you have asked us to give good, clear policy. I know that my colleagues are ready to do that.

Monsieur le président, j'avais une question toute spéciale à poser à monsieur Lajeunesse.

[*Translation*]

Mr. Lajeunesse: You are asking what the government can do. According to the latest statistics which I received from the provincial government concerning Hong Kong, people having $300 million to invest are waiting for visas. I am not talking about tourist visas, but permanent-residence visas. That is $300 million just for Quebec, and there are probably more waiting to go to Ontario and other provinces. What can be done? I feel that the medical aspect is important. No one has so far raised the problem of security checks which seems to be taboo for some reason. Let us not talk about it. Let us rather do something to speed up things. If we could get this $300 million in Quebec without too much difficulty, we would not have to worry so much about the number of jobs we can create. These millions will automatically create jobs. All levels of government are trying to get refugees and this is something we can all be proud of. The money has been found, the agents have been found, the planes have been found, the questionnaires have been found, everything has been found. If politicians realized today that there is $300 million out there waiting to be invested in Quebec, we would set up special teams to go and get them, because all it needs is the political will.

Le président: Vous avez terminé monsieur Pietz? Monsieur Duguay.

M. Duguay: Merci, monsieur le président. Cela m'a beaucoup amusé d'écouter nos trois témoins aujourd'hui. Je vous dis ça parce qu'il est évident, d'après les dossiers d'immigration que j'ai étudiés depuis septembre, que nous traitons avec les mêmes personnes. Lors d'une réunion précédente, vous m'avez peut-être entendu questionner M. Best au sujet d'un problème que j'avais en Australie. J'essayais d'obtenir certains documents. Les dossiers médicaux ont mis huit semaines à arriver. On m'a donné une longue explication au sujet du coût des appels téléphoniques, des télex et ainsi de suite. Un des membres de mon personnel a suggéré que nous devrions peut-être leur envoyer des représentants de Postes Canada pour les aider. Un autre lui a répondu que c'était une bonne idée, mais qu'il faudrait d'abord déterminer si cela accélérerait ou ralentirait les choses.

Je suis vraiment très satisfait de vos déclarations, parce qu'elles nous sont très très précieuses. Je serais très heureux de prendre la majeure partie de ce que vous nous avez dit et d'en faire notre rapport sur les entrepreneurs. Je suis particulièrement satisfait que vous nous ayez demandé de formuler des politiques claires. Je sais que mes collègues sont disposés à y travailler.

Mr. Chairman, I had a special question to put to Mr. Lajeunesse.

[*Texte*]

Je me demandais, tout particulièrement, quel effet avait eu l'entente culture sur le Programme des entrepreneurs qui a été signée avec le Québec? A-t-elle eu un effet? On me dit qu'à Paris, par exemple, beaucoup de Français ne veulent pas immigrer au Canada parce que le fait de voir deux systèmes et deux formulaires d'application les ennuie.

M. Lajeunesse: Vous voulez parler de l'entente Cullen-Couture?

M. Duguay: C'est cela.

M. Lajeunesse: Avec l'entente Cullen-Couture un comité fédéral-provincial devait siéger pour la mise en application de cette entente. Je m'inquiète fortement de la vitalité de ce comité. Mon information n'est peut-être pas bonne . . . Quand le Québec viendra ici, vous devriez peut-être demander à quand remonte la dernière réunion de ce comité créé lors de l'entente Cullen-Couture.

Quant à cette double juridiction donc, j'aimerais mieux pour le moment ne pas me prononcer; je n'ai pas l'intention de me prononcer là-dessus. Je crois toutefois, comme je le disais tantôt, que si les définitions étaient clarifiées, et en particulier par ce comité, si l'on pouvait savoir exactement ce que veut dire «sélection», puisqu'on a donné ce pouvoir de sélection au Québec, si on s'entend, dis-je, sur la définition de «sélection», je crois que cela améliorera énormément les procédures. Actuellement, il y a une certaine confusion: un investisseur qui présente son projet au Québec, voit son projet approuvé par le gouvernement du Québec. Mais parfois, s'il se représente au gouvernement fédéral, il doit refaire encore toute la démonstration de la valeur de son projet. D'après l'entente Cullen-Couture, quand j'y étais, la façon dont on me demandait d'interpréter cela était ceci: la sélection devait être faite par le Québec exclusivement, et le fédéral devait tout de suite procéder au plan du médical et de la sécurité.

Mr. Duguay: Thank you. My last question: How would you react to the installation of a fee for service in terms of the entrepreneur program?

Mr. Boraks: I think some guidance is indispensable. Not only should there be guidelines for fees; I do not think they should be dictated, because every case is different. In the case of a client who receive not only immigration services, because those are . . .

Mr. Duguay: I am referring to . . .

Mr. Boraks: Are you referring to government fees?

Mr. Duguay: No, I am referring to fees for applications.

Mr. Boraks: Oh, definitely.

Mr. Duguay: The Canadian government provides that stuff free.

Mr. Boraks: No way should they be providing it free. What is the free lunch here? They should charge a minimum of $200 a pop for entrepreneur immigrants. The program should be self-financing, as much as possible. Nobody expects a free

[*Traduction*]

I was wondering, particularly, what effect the cultural agreement which was signed with Quebec has had on the entrepreneur program? Has it had an effect? I am told, for instance, that many French do not want to immigrate to Canada because they are bothered by the fact that there are two systems and two application forms.

Mr. Lajeunesse: Are you referring to the Cullen-Couture agreement?

Mr. Duguay: That is the one.

Mr. Lajeunesse: A federal-provincial committee was to implement the Cullen-Couture agreement. I have serious concerns about this committee's vitality. Perhaps I have been misinformed . . . When Quebec representatives will appear before the committee, you might ask them when the committee responsible for implementing the Cullen-Couture agreement last met.

As for the double jurisdiction, I would rather not say anything for the moment; I do not intend to speak up on this matter. However, as I was saying earlier, I believe that if definitions were made clearer, by this committee in particular, if we could, for instance, agree on the precise meaning of "selection" as this selection power has been given to Quebec, I think this would improve procedures enormously. There is a certain confusion at the present time. An investor who submits a project to Quebec may see his project approved by the Government of Quebec. But if he applies to the federal government, he may have to demonstrate the worth of his project all over again. According to the Cullen-Couture agreement, when I was there, this is how it was to be interpreted: The selection was to be carried out by Quebec exclusively, and the federal government would then proceed immediately with medical tests and security checks.

M. Duguay: Merci. Voici ma dernière question: que penseriez-vous de l'imposition de frais pour les services associés au programme en faveur des entrepreneurs?

M. Boraks: Il est indispensable qu'il y ait certaines lignes directrices. Il devrait y avoir des directives, pas seulement pour les frais; je ne crois pas qu'ils devraient être imposés, parce que tous les cas sont différents. Prenez le cas d'un client qui a bénéficié non seulement des services d'immigration, parce que ceux-ci sont . . .

M. Duguay: Je voulais dire . . .

M. Boraks: Parlez-vous des frais imposés par le gouvernement?

M. Duguay: Non, je faisais allusion à des droits dont il faudrait s'acquitter lors du dépôt d'une demande.

M. Boraks: Oui, certainement.

M. Duguay: Le gouvernement canadien fournit ces services gratuitement.

M. Boraks: Il ne devrait en aucun cas faire cela. Pourquoi fournir des services gratuits? Le gouvernement devrait imposer des frais minimum de 200$ par immigrant entrepreneur. Le programme devrait s'autofinancer dans la mesure du possible.

[*Text*]

lunch here. Frankly, I do not think I have dealt with any frivolous cases regarding this matter. I think my clients would be very happy to pay whatever is necessary to make the thing self-financing, if it means better service and faster decisions. Charge whatever you want to; do not skimp on it.

Mr. Duguay: Would you include in that process the cost of such speed-up devices as modems, telephone calls, all that kind of stuff?

Mr. Boraks: No question, because Canada needs the kind of person who knows how to make it hustle, how to create things. If they are going to chisel on $200,000 or $500,000, you do not want them.

• 1800

Mr. Stall: I think possibly we should look at what the rest of the world is doing in entrepreneur applications. If you want to apply to go to the United States you have to pay to get a visitor visa to go down there and all that. If you want to become an entrepreneur you have to pay for that service to be provided for you, all medical services, all back-up costs, per se. There is no reason why we should be different.

It seems with other mentalities that unless they pay for something, it is felt you are just getting something for nothing and sometimes there is something wrong with that. They cannot understand a free service.

M. Lajeunesse: Si je comprends bien la suggestion, les frais spéciaux garantiraient sans doute un meilleur service.

Mr. Witer: Could we get some idea of what the fee would be in the U.S. for these services provided? You have mentioned that there was a fee in the U.S. Could we get some idea of roughly what kind of dollars are involved?

Mr. Stall: I would be guessing, but I understand it is $500.

The Chairman: American dollars, Mr. Witer.

Mr. Witer: I presume they are American dollars.

The Chairman: One little piece of clarification. You mentioned the difference in visitor visa applications in I think it was Korea for people to come as visitors who have a business interest and those who do not. What is the trigger point for that difference? It seems to me someone could go to the officer and simply say he wants to visit Canada for three months and go through the simple process. Is there something they say at that point, or is a question asked? How does it happen that we get into those two processes on the visitor side?

Mr. Boraks: It is not a question; it is interrogation. If you go as a visitor into the Canadian embassy in Seoul and you say you want to visit for three months, the question is why do you want to visit for three months? Well, I have a cousin in Toronto and I want to see Niagara Falls. That takes three months? Why do you really want to go to Canada for three

[*Translation*]

Personne ici ne s'attend à recevoir quoi que ce soit gratuitement. À vrai dire, je ne pense pas avoir vu un seul cas où le requérant n'était pas sérieux. Je crois que mes clients seraient tout à fait disposés à payer des frais, quelle que soit la somme nécessaire pour que ce programme s'autofinance, si cela améliorait le service et accélérait les décisions. Prélevez ce que vous voulez, ne lésinez pas là-dessus.

M. Duguay: Incluriez-vous dans cela le coût des modems, les appels téléphoniques, des mesures ou de l'équipement qui permettraient d'accélérer les choses?

M. Boraks: Sans aucun doute, parce que le Canada a besoin du genre d'entrepreneur qui sait faire tourner la machine, qui peut créer une entreprise. S'ils essaient de tricher quand les sommes en cause sont de 200,000$ ou de 500,000$, vous n'en voulez pas.

M. Stall: Nous devrions sans doute voir ce que font les autres pays à l'égard des demandes d'immigration des entrepreneurs. Si vous voulez immigrer aux États-Unis, vous devez payer pour obtenir un visa de visiteur pour y aller et ainsi de suite. Si vous voulez devenir un entrepreneur, vous devez encore débourser pour ce service, tous les services médicaux, tous les coûts associés à votre demande en tant que telle. Je ne vois pas pourquoi nous agirions différemment.

Pour certaines mentalités, ce qui ne coûte rien est suspect. Pour certains, un service gratuit peut sembler incompréhensible.

Mr. Lajeunesse: If I understand your suggestion correctly, special fees would no doubt guarantee a better service.

M. Witer: Pourriez-vous nous donner une idée approximative des frais imposés aux États-Unis pour ces services? Vous avez mentionné qu'il y avait des frais aux États-Unis. Pouvez-vous nous dire ce que cela peut représenter à peu près ?

M. Stall: Je devine, mais je crois que c'est dans les 500$.

Le président: En dollars américains, monsieur Witer.

M. Witer: Je suppose qu'il s'agit de dollars américains.

Le président: Une petite précision. Au sujet des visas de touriste, vous avez dit que les procédures sont différentes, en Corée je pense, pour les simples visiteurs et pour ceux qui désirent venir au pays en tant qu'hommes d'affaires. Qu'est-ce qui permet de les distinguer? Il me semble qu'une personne pourrait simplement se présenter devant l'agent d'immigration et déclarer qu'il veut se rendre au Canada en tant que visiteur pour une période de trois mois et avoir droit à la procédure simple. Doivent-ils faire des déclarations à ce moment-là, ou leur pose-t-on des questions précises? Comment se fait-il qu'il y ait ces deux procédures pour les visiteurs?

M. Boraks: On ne leur pose pas seulement une question; il s'agit d'une interrogation. Si vous vous présentez à l'ambassade canadienne à Séoul en tant que visiteur et déclarez que vous voulez vous rendre au Canada à ce titre pour une période de trois mois, on vous demandera pourquoi vous voulez rester au pays pendant trois mois? Eh bien, j'ai un cousin à Toronto

[*Texte*]

months? Where do you work? Bring us a letter from your work saying they will allow you to leave your job for three months. Bring a letter from the bank saying they have known you. Oh, you do not work somewhere? That means you are self-employed. Aha, that means you want to invest in Canada. Why did you not tell us? You lied. You are inadmissible under section 19. Oh, my God!

On this point of section 19—I had better not get started on this one, Mr. Chairman. That in fact is what happens. That is the interrogation.

If I may tell one little story, last week I was at the Canadian immigration office in Toronto with a Korean client who is here. He wanted an extension on his tourist visa. He was here for three weeks: he wanted a small, lousy extension. I went with him. The reason he wanted an extension was he wants to stay in Canada and buy a piece of his family's business, apply from Buffalo, do the old Buffalo shuffle, come back and create some jobs. No problem.

The client went to the Canadian immigration office at 8 o'clock in the morning, before I was there. The clerk asked him, why do you want to stay here for longer? The client lied. A very honourable, decent, wonderful man, he lied. He said, I want to see Niagara Falls.

So I come into the immigration office. I said, well, what happened? The client said, well, I told them I want to see Niagara Falls. I said, why did you lie? Why not just tell the truth? So we saw the officer and we told the truth; and there was no problem.

It is the conditioning. I am not saying who is at fault, whether it is the culture in some of these countries or it is the inability of the Canadian office to adapt to these cultures. It is obviously a combination. There are no virgins in this business. There are problems. But it is the attitude we bring to it.

I hope I have answered your question.

The Chairman: Mr. Lajeunesse, did you want to respond?

M. Lajeunesse: Oui, pour signaler qu'une chose semblable est arrivée à Koweït. Quelqu'un a demandé un visa de touriste et il n'a pas précisé que c'était pour venir présenter son projet d'investissement au Québec. L'agent lui a dit: Vous avez menti; je ne peux pas vous donner un visa de touriste et vous ne pourrez en demander un nouveau que dans six mois, je crois. Il faut comprendre que même un homme d'affaires peut être très impressionné par un agent d'immigration qui porte la casquette policière.

Le président: Monsieur Lajeunesse, je vous remercie.

[*Traduction*]

et je veux voir les chutes du Niagara. Et il vous faut trois mois pour cela? Pourquoi voulez-vous réellement passer trois mois au Canada? Où travaillez-vous? Apportez-nous une lettre de votre employeur où il vous accorde la permission de vous absenter de votre travail pendant trois mois. Apportez-nous une lettre de référence de votre banque. Ah, vous n'êtes pas employé? Cela signifie donc que vous travaillez à votre propre compte? Et que vous désirez investir au Canada. Pourquoi ne nous l'avez-vous pas dit? Vous avez menti. Vous n'êtes pas admissible aux termes de l'article 19. Oh mon Dieu!

Au sujet de l'article 19 . . . Il vaut mieux que je ne commence pas à parler de cela, monsieur le président. Mais c'est de fait ce qui se passe.

C'est là l'interrogation. Permettez-moi de vous raconter une petite histoire en guise d'illustration. La semaine dernière j'étais au bureau de l'Immigration canadienne à Toronto avec un client coréen. Il demandait un prolongement de son visa de touriste. Il était ici pour trois semaines: il voulait un tout petit prolongement. Je suis allé avec lui. Il voulait rester au Canada pour investir dans le commerce de sa famille; il comptait présenter une demande depuis Buffalo—c'est une façon de procéder qui est très courante—puis ensuite revenir ici et créer des emplois. Cela ne semblait pas présenter de difficultés.

Le client s'est rendu au Bureau de l'immigration canadienne à 8 heures du matin, avant moi. Le préposé lui a demandé pourquoi il voulait rester ici plus longtemps? Le client a menti. Un homme très bien, décent, respectable—mais il a menti. Il a répondu qu'il voulait voir les chutes du Niagara.

J'arrive donc au Bureau de l'immigration. Je lui demande ce qui s'est passé. Le client me répond, Eh bien, je leur ai dit que je voulais voir les chutes du Niagara. Et moi de dire, pourquoi avez-vous menti? Pourquoi ne pas leur dire la vérité, tout simplement? Nous avons été reçus par l'agent et nous avons dit la vérité; et il n'y a pas eu de difficultés.

Il y a un conditionnement qui joue. Je ne veux pas imputer de blâme; je ne sais si c'est dû à la culture dans certains de ces pays ou au fait que les fonctionnaires canadiens ne peuvent s'adapter à ces cultures. Il y a des deux. Personne n'est innocent de tout blâme dans ce domaine. Les problèmes existent bel et bien, mais tout dépend de l'attitude qu'on adopte.

J'espère avoir répondu à votre question.

Le président: Monsieur Lajeunesse, vouliez-vous ajouter quelque chose?

Mr. Lajeunesse: Yes, I simply wanted to say that a similar incident happened in Kuwait. A person requested a tourist visa and did not specify that the purpose of his trip was to submit his investment plan to Quebec. The officer said: you lied; I cannot grant you a tourist visa and you must wait six months before you apply again. You must understand that even a businessman can be intimidated by an immigration officer wearing a police cap.

The Chairman: Thank you, Mr. Lajeunesse.

[*Text*]

Mr. Stall, from Calgary, welcome to Ottawa. Have a pleasant trip home, and thank you. Mr. Boraks as well, we thank you. You have been very forthcoming, very interesting, and right on target. The committee thanks you for that. We are sorry we kept you so long, but I think we can detect from the strength of your presentation that you were probably glad to be here and share it with us.

• 1805

I would point out that the committee cannot change policy. There should not be the expectation that the committee changes policy. The committee can simply recommend to Parliament and to the government that certain actions be taken. We are moving onto that stage. You are our last scheduled witnesses on this particular program. We may indeed want to be in touch with you again as we examine other aspects of immigration. Our next topic will be refugee immigration.

The committee has decided to commence that kind of inquiry immediately after Easter, and we will move on to other topics. If you have thoughts on other parts of the process, we invite you to send them to us. If you feel that verbal testimony would be helpful, let us know about that as well, or, if you know other people who might help us in our inquiry, we would welcome hearing from you. We are searching for the proper kinds of witnesses who will help us to understand where the problems are so that we can make as many helpful suggestions as we can for changes in policy, changes in regulations, or changes in administrative practices. So thank you very much. We will see you down the road.

Mr. Boraks: Thank you.

The Chairman: This meeting is adjourned to the call of the Chair.

[*Translation*]

Je désire remercier M. Stall de Calgary, et lui souhaiter la bienvenue à Ottawa. J'espère que vous aurez un bon voyage de retour. Je veux aussi remercier M. Boraks. Vous avez été très éloquent, très intéressant et vos observations tombaient tout à fait à point. Le Comité vous en remercie. Nous sommes désolés de vous avoir gardé aussi longtemps mais à juger d'après le poids de votre exposé, que vous étiez probablement heureux de pouvoir faire valoir votre point de vue auprès de nous.

Je vous signale que le Comité n'a pas pouvoir de modifier la politique, aussi ne l'attendez pas de nous. Nous pourrons seulement recommander au Parlement et au gouvernement de prendre certaines mesures. C'est ce que nous allons faire. Vous êtes en effet nos derniers témoins à venir nous parler de ce programme. Il se peut toutefois que nous désirions de nouveau vous joindre au fur et à mesure que nous serons saisis d'autres aspects de l'immigration. Le prochain sujet sera l'immigration des réfugiés.

Le Comité a décidé d'entreprendre cette autre enquête immédiatement après Pâques, et nous passerons ensuite à d'autres sujets. Si vous désirez nous communiquer vos idées sur ces autres aspects, nous vous prions de le faire par écrit et si vous estimez même qu'un témoignage oral serait utile, laissez-le nous également savoir, et si vous connaissez d'autres personnes susceptibles de nous éclairer au cours de notre travail, nous vous serons reconnaissants de nous en informer. Nous sommes à la recherche de témoins appropriés, c'est-à-dire ceux qui seront capables de nous aider à comprendre la nature des problèmes, afin que nous puissions faire le plus de recommandations possibles sur les orientations, la règlementation ou encore les usages administratifs. Encore une fois merci beaucoup et à une prochaine occasion au cours de ce travail.

M. Boraks: Merci.

Le président: La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From "Les Entrepreneurs internationaux":
Gérard Lajeunesse, Vice-President;
Rabi Al-Rabi, Director of Middle East.

From M.J. Stall and Associates:
Morley Stall.

From Confederation Trust of Canada Inc.:
Richard Boraks, Counsel.

De Les Entrepreneurs internationaux:
Gérard Lajeunesse, vice-président;
Rabi Al-Rabi, directeur, Moyen-Orient.

De «M.J. Stall and Associates»:
Morley Stall.

De «Confederation Trust of Canada Inc.»:
Richard Boraks, avocat-conseil.

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 16

Thursday, March 14, 1985
Monday, March 18, 1985
Tuesday, March 19, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 16

Le jeudi 14 mars 1985
Le lundi 18 mars 1985
Le mardi 19 mars 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84 Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, ENTREPRENEURIAL PROGRAM

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

Main Estimates 1985-86: Vote 1 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION (EMPLOYMENT MATTERS)

Supplementary Estimates (C) 1984-85: Votes 5c, 20c, 25c, under EMPLOYMENT AND IMMIGRATON

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS

Amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

Budget des dépenses principales 1985-1986: crédit 1 sous la rubrique de EMPLOI ET IMMIGRATION—(QUESTIONS RELATIVES À L'EMPLOI)

Budget des dépenses supplémentaires (C), 1984-1985: crédits 5c, 20c, 25c sous la rubrique de EMPLOI ET IMMIGRATION

APPEARING:

The Honourable Flora MacDonald,
Minister of Employment and Immigration

WITNESS:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Flora MacDonald,
Ministre de l'emploi et de l'immigration

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

LIBRARY
APR 12 1985
University of Toronto

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
John Rodriguez
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Friday, March 15, 1985:
John Rodriguez replaced Dan Heap.

On Monday, March 18, 1985:
Dan Heap replaced Ray Skelly.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement

Le vendredi 15 mars 1985:
John Rodriguez remplace Dan Heap.

Le lundi 18 mars 1985:
Dan Heap remplace Ray Skelly.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Tuesday, February 26, 1985

ORDERED,—That Employment and Immigration Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25 and 30; and

That Labour Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25 and 30 for the fiscal year ending March 31, 1986, be referred to the Standing Committee on Labour, Manpower and Immigration.

Tuesday, March 5, 1985

ORDERED,—That Employment and Immigration Votes 5c, 20c and 25c; and

That Labour Vote 25c for the fiscal year ending March 31, 1985, be referred to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration.

ATTEST

ORDRES DE RENVOI

Le mardi 26 février 1985

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30, Emploi et Immigration; et

Que les crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25 et 30, Travail, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soient déférés au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

Le mardi 5 mars 1985

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 5c, 20c et 25c, Emploi et Immigration; et

Que le crédit 25c, Travail, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soient déférés au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

ATTESTÉ

pour Le Greffier de la Chambre des communes

MICHAEL B. KIRBY

for The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 14, 1985
(18)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigragion met *in camera* at 8:05 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Gilbert Chartrand, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom and Andrew Witer.

Alternates present: Shirley Martin, W. Paul McCrossan, Lucie Pépin and Dan Heap.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers. *From the Office of Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *From the Office of Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras. *From the Office of Terry Clifford*: Laurel Stropel. *From the Office of Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings of Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*); and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

The Committee commenced consideration of its draft reports to the House of Commons.

At 10:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

MONDAY, MARCH 18, 1985
(19)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigragion met *in camera* at 8:04 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Sheila Copps, Léo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom and Andrew Witer.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers. *From the Office of Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *From the Office of Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras. *From the Office of Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *From the Office of Gilbert Chartrand*: P. Deslongchamps. *From the Office of Dan Heap*: Anne John-Baptiste. *From the Office of Vince Dantzer*: E. Holinsky.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday,*

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 14 MARS 1985
(18)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit *à huis clos*, ce jour à 20 h 05, sous la présidence de Jim Hawkes, (*président.*)

Membres du Comité présents: Gilbert Chartrand, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Shirley Martin, W. Paul McCrossan, Lucie Pépin, Dan Heap.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr et Margaret Young, chargés de recherche. *Du Bureau de Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *Du Bureau de Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras. *Du Bureau de Terry Clifford*: Laurel Stropel. *Du Bureau de Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*; l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux changements apportés au Règlement sur l'immigration de 1978, entrés en vigueur le 17 octobre 1983, par le décret en conseil P.C. 1978-486 (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport sur les futurs quotas d'immigration rédigé à l'intention du Parlement (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Le Comité procède à l'étude de ses projets de rapport à la Chambre des communes.

A 22 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 18 MARS 1985
(19)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit *à huis clos*, ce jour à 20 h 04, sous la présidence de Jim Hawkes, (*président.*)

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Sheila Copps, Léo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr et Margaret Young, chargés de recherche. *Du Bureau de Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *Du Bureau de Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras. *Du Bureau de Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *Du Bureau de Gilbert Chartrand*: P. Deslongchamps. *Du Bureau de Dan Heap*: Anne John-Baptiste. *Du Bureau de Vince Dantzer*: E. Holinsky.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº*

December 4, 1984, Issue No. 3); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings of Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*); and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

The Committee resumed considerationof its draft reports to the House of Commons.

At 10:39 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MARCH 19, 1985
(20)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigragion met at 3:35 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Sheila Copps, Gilbert Chartrand, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Rod Murphy, John Oostrom and Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais and John R. Rodriguez.

Other Member present: George Baker.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers.

Appearing: The Honourable Flora MacDonald, Minister of Employment and Immigration.

Witness: *From the Department of Employment and Immigration*: Gaétan Lussier, Deputy Minister.

The Order of Reference dated Tuesday, February 26, 1985, in relation to the Main Estimates 1985-86 being read as follows:

ORDERED,—That Employment and Immigration Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25 and 30; and

That Labour Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25 and 30 for the fiscal year ending March 31, 1986, be referred to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration.

The Chairman called Vote 1 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION.

The Order of Reference dated Tuesday, March 5, 1985, in relation to the Supplementary Estimates (C) 1984-85 being read as follows:

ORDERED,—That Employment and Immigration Votes 5c, 20c and 25c; and

That Labour Vote 25c for the fiscal year ending March 31, 1985, be referred to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration.

The Chairman called Votes 5c, 20c and 25c under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION.

3); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux changements apportés au Règlement sur l'immigration de 1978, entrés en vigueur le 17 octobre 1983 par le décret en conseil P.C. 1978-486 (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport sur les futurs quotas d'immigration rédigé à l'intention du Parlement (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Le Comité reprend l'étude de ses projets de rapport à la Chambre des communes.

A 22 h 39, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 19 MARS 1985
(20)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 15 h 35, sous la présidence de Jim Hawkes, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Sheila Copps, Gilbert Chartrand, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Rod Murphy, John Oostrom, Andrew Witer,

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, John R. Rodriguez.

Autre député présent: George Baker.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, chargés de recherche.

Comparaît: L'honorable Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Témoin: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: Gaétan Lussier, sous-ministre.

Lecture de l'ordre de renvoi du mardi 26 février 1985 relatif au Budget des dépenses principal pour 1985-1986 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30, Emploi et Immigration; et

Que les crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25 et 30, Travail, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soient déférés au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

Le président met en délibération le crédit 1 inscrit sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION.

Lecture de l'ordre de renvoi du mardi 5 mars 1985 relatif au Budget des dépenses supplémentaire (C) pour 1984-1985, est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 5c, 20c et 25c, Emploi et Immigration; et

Que le crédit 25c, Travail, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soient déférés au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

Le président met en délibération les crédits 5c, 20c et 25c inscrits sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION.

The Minister made a statement and with Gaétan Lussier answered questions.

At 5:51 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le Ministre fait une déclaration, puis lui-même et Gaétan Lussier répondent aux questions.

A 17 h 51, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, March 19, 1985

• 1537

The Chairman: I call the meeting to order and welcome the Minister of Employment and Immigration.

I might comment that in my six years in the Parliament of Canada, in any committee I have been involved with, it is the first time we have had a Minister agree to appear three times, and so early in the life of the cycle of the main estimates. We thank you for that kind of co-operation. It is a good, diligent and hard-working committee. Thank you for coming and giving us a chance to deal with the estimate.

There are a few members here today who have not been involved very much in our investigation of immigration. During those meetings we reached certain agreements about somewhat different procedures. Perhaps I could bring the members up to date before introducing the Minister and allowing her to make her opening statement.

The seating pattern is a little bit different from what you might find in most standing committees. The reason for that is this kind of seating pattern is easiest on our translation unit. They can do a better job of translating on behalf of the committee. Given the bilingual nature of the members of this committee, we found it to be effective. That is the reason for that.

We also agreed at a recent meeting, in approaching the hearings we were holding on main estimates, we would abandon—at least for this first meeting—a very common way of approaching it. Historically, in most committees of the House, they operate on the basis of time limits, with the first speaker having 10 minutes of questions and answers—or even 15 minutes. It will vary slightly from committee to committee.

We felt there would be more logic in trying to proceed through the main estimates topic by topic. That requires—we will be leading off with Mr. Allmand, to introduce the first topic—members to be somewhat disciplined in keeping their questions relatively short. It opens up the door to a series of members on the same topic and to brief supplementals, if there is a lack of clarity.

We have worked out a scoring system with the clerk, who will keep track of time to make sure that parties get roughly equated amounts of time throughout the whole process. But by sticking with one topic at a time, we think it will be easier for members to explore, with some sense of thoroughness, the issues they would like to, rather than moving to four or five topics with a single questioner. If we follow this procedure, we will not have to repeat some of those with the next questioner. We will establish a topic, exhaust it, and then move on to the next topic. We will exhaust that, then move on to the next topic.

Mr. Allmand has provided me with a list of seven topics that are of concern to him. I would like to invite members to please take a piece of paper, and if there are topics of concern to you,

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 19 mars 1985

Le président: Je déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Voilà six ans que je suis au Parlement du Canada, et il n'est jamais arrivé dans l'un des comités dont j'ai été membre qu'un ministre consente à comparaître trois fois, et ce tout au début de l'étude du budget. Vous vous signalez par votre bonne volonté, et le Comité, lui-même diligent et zélé, vous remercie de votre venue et de votre collaboration à l'étude du budget.

Certains des membres ici présents n'ont pas encore eu beaucoup à faire avec notre étude de l'immigration. Nous avons convenu, au cours de ces réunions, d'adopter une méthode quelque peu différente et j'aimerais en informer les membres avant de donner la parole à la ministre.

La disposition des personnes autour de la table est légèrement différente de ce que vous trouvez dans la plupart des comités permanents et si nous l'avons adoptée, c'est pour accommoder l'équipe d'interprétation, dont sa disposition facilite la tâche. Ce Comité étant bilingue, cette considération nous a paru importante et c'est ce qui explique ce changement.

Nous avons également convenu lors d'une récente réunion que lors de l'audition de témoins sur le budget des dépenses, nous renoncerions, tout au moins pour la première réunion, à la façon habituelle de procéder. La plupart des comités de la Chambre fonctionnent selon le système de la limite du temps, 10 à 15 minutes de questions et réponses étant allouées, selon le Comité, au premier intervenant.

Il nous a paru plus logique d'aborder le budget des dépenses par rubrique. Cela obligera les membres à faire preuve de discipline en posant des questions succinctes, mais cela permet à plusieurs membres de poser des questions sur le même sujet ainsi que de brèves questions supplémentaires s'il leur faut un complément d'éclaircissements. Le premier intervenant sera M. Allmand, qui va aborder le premier sujet.

Nous avons mis au point avec le greffier un système de pointage pour que chacun dispose approximativement du même temps pendant toute la durée de la discussion. Mais le fait de s'en tenir à un seul sujet permettra aux membres, à notre avis, d'étudier plus à fond les questions qui les intéressent plutôt que de passer d'un sujet à l'autre avec la même personne qui pose les questions. L'adoption de cette procédure nous permettra de ne pas reprendre certaines de ces questions avec l'intervenant suivant. Le sujet une fois abordé sera traité à fond, nous passerons ensuite au suivant, et ainsi de suite.

M. Allmand a dressé une liste de sept sujets qui l'intéressent. Si l'un de ces sujets vous intéresse, veuillez l'inscrire, avec

[*Text*]

would you please put your name on the piece of paper. This will give me some indication of the topics that are of interest.

I will attempt to group things, so if we open up a topic like Challenge '85, for instance, I will know there are three or four members who have questions on Challenge '85. We will make sure we get to those four or five members.

Mr. Rodriguez: On a point of order, Mr. Chairman, has this procedure been agreed to by the whole committee or by the steering committee only?

• 1540

The Chairman: By the entire committee. We also indicated that if we felt after the first meeting that it was not working, we would abandon it and go back to the time-honoured tradition. If it was satisfying to members the way it ran, or with some slight modification, then we would attempt to continue it. It is simply an attempt to make things easier for the members, in terms of understanding what is in the main estimates and what policy decisions lie behind the desire of the government to spend money in the chosen fashion.

Are there other questions on this? It is new to some of you. We have discussed it in committee with most of the members here today, but it is a new thing for several of you. Mr. Baker.

Mr. Baker: If the whole committee has agreed to it, then I suggest we just proceed. I do not think the whole committee would reverse the decision it has already taken.

The Chairman: May I repeat that if you could write down the topics which interest you at this point and send them to me with your name, it helps me, as the chairman, know how many people are interested in a specific topic. Also, the common signal will do, but it helps if I have a little ability to plan.

May I introduce our witness. Our Orders of the Day are the Main Estimates 1985-86, vote 1, under Employment and Immigration. The matters for discussion today under that vote are employment matters. The Thursday meeting will be about unemployment insurance matters and the subsequent meeting next week will be on the votes relevant immigration matters.

Mr. Rodriguez: On a point of order, Mr. Chairman. That is where I have difficulty. If you are talking about employment, then there are many, many entries in Part III, which are under, I guess, the Unemployment Insurance Commission. One has to go back and forth with respect to, for example, training programs and how they interface with employment.

The Chairman: The Chair will use some discretion, but we have asked the Minister today to bring with her those officials who are responsible for vote 1. We have asked her to bring with her on Thursday those officials who are responsible for the votes related to unemployment insurance, and next week, the ones responsible for immigration. Those are our advertised Orders of the Day.

[*Translation*]

votre nom, sur une feuille de papier, ce qui me permettra de me faire une idée des sujets qui intéressent le Comité.

Je vais essayer de regrouper les sujets, de sorte que si nous abordons l'un d'entre eux, Défi '85 par exemple, je saurai qu'il y a trois ou quatre personnes qui s'intéressent à cette question, et ferai en sorte qu'elles puissent intervenir là-dessus.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le président: cette procédure a-t-elle été approuvée par le Comité plénier ou seulement par le Comité directeur?

Le président: Par le Comité tout entier, mais nous avons également convenu que si cette méthode ne donnait pas satisfaction, nous l'abandonnerions après la première réunion et adopterions à nouveau la méthode traditionnelle. Si, par ailleurs, les membres en étaient satisfaits ou s'il fallait y apporter une légère modification, nous essayerions de nous y tenir. C'est une tentative pour faciliter les choses pour les membres, en leur faisant comprendre ce qui se trouve dans le budget des dépenses et quelles sont les décisions politiques qui sous-tendent la volonté du gouvernement d'engager des crédits de la façon adoptée.

Avez-vous d'autres questions à ce sujet? Nous avons discuté en comité, avec la plupart des membres ici présents, de cette méthode, mais pour vous elle est inédite. Monsieur Baker.

M. Baker: Si tout le Comité y a consenti, je propose que nous continuions ainsi puisqu'il me paraît peu probable que le Comité tout entier revienne sur sa décision.

Le président: Je vous prie donc de nouveau de dresser la liste des sujets qui vous intéressent et d'y mettre votre nom, car il me serait utile, en tant que président, de savoir combien de gens s'intéressent à un sujet donné. Vous pourrez toujours encore me faire signe si vous voulez intervenir, mais une telle liste me sera utile pour organiser un peu la discussion.

Permettez-moi maintenant de présenter notre témoin. Notre ordre du jour porte sur le budget principal des dépenses pour 1985-1986, Crédit 1er sous la rubrique Emploi et Immigration. Et nous allons discuter aujourd'hui des questions relatives à l'emploi. Nous passerons jeudi à la question de l'assurance-chômage et la séance suivante, la semaine prochaine, sera consacrée aux crédits touchant aux questions d'immigration.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le président. C'est là que je vois la difficulté: quand on étudie la question relative à l'emploi, il y a de nombreuses rubriques dans la Partie III qui relèvent, je crois, de la Commission d'assurance-chômage. Pour une question telle que les programmes de formation, il faut donc passer d'une rubrique à une autre et voir quelle est la corrélation avec l'emploi.

Le président: Le président usera de discrétion, mais nous avons demandé à Mme la ministre de se faire accompagner aujourd'hui de ceux qui sont responsables du crédit 1er, jeudi, des responsables des crédits relatifs à l'assurance-chômage et la semaine prochaine, de ceux qui sont responsables de l'immigration. Ce sont là les ordres du jour que nous avons faits publier.

[*Texte*]

There is one addition for today's terms of reference, and that is the Supplementary Estimates (C). Members were not sure whether or not they wanted to explore Supplementary Estimates (C). They wanted more time to look those over. Your chairman has no sense, at this point, of whether or not there will be questions, but given the timeframe for passage of Supplementary Estimates (C), they were put on todays agenda.

If there are no further questions, we will turn it over to the hon. Minister of Labour, Employment and Immigration.

Hon. Flora MacDonald (Minister of Labour, Employment and Immigration): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. May I just say how pleased I am to be here on this first occasion, for me at least, when the committee is operating under the name of Labour, Employment and Immigration. I want to congratulate the members of the committee and its chairman for having moved that motion in the House, which was unanimously accepted, changing the name of the committee. You may remember that I had raised it when I was here before you last autumn, and I am glad to see such progress.

I am pleased to offer members today a report on the new directions that Employment and Immigration Canada will be taking in fiscal 1985-86. The estimates reflect old policies and programs and represent a maintenance exercise while we make a fundamental transition to an effective, lasting and integrated human resources strategy for Canada.

• 1545

The assistance and advice of committee members will be valuable and, I trust, ongoing in ensuring effective implementation of this strategy over the coming years.

Nous avons commencé par nous poser plusieurs questions fondamentales. Existe-t-il suffisamment de programmes de formation? Formons-nous les gens qu'il faut, de la façon qu'il faut, au moment où il le faut?

The answers taught us what to avoid. They also taught two clear lessons.

First, we must foster active development, not passive dependence.

Second, training and employment opportunities must be seen as a long-term investment by Canadians in themselves.

Mais comment allons-nous atteindre ces objectifs? Nous devons premièrement changer notre manière d'agir, et ensuite notre activité.

From the start we committed ourselves to a new way of federal action. Instead of unilateralism, the new way offers co-operation. Instead of centralism, it offers consultation. At the recent First Ministers' Conference in Regina, there were real signs of an emerging national consensus. The atmosphere of trust and co-operation displayed there symbolized the birth of a new co-operative federalism. The agreements recognized the

[*Traduction*]

L'ordre du jour comprend également le Budget des dépenses supplémentaire (C). Les membres n'étaient pas certains de vouloir étudier le Budget des dépenses supplémentaire (C) et auraient préféré prendre le temps de l'étudier plus à fond. Votre président ignore à l'heure actuelle s'il y aura des questions, mais compte tenu du délai imposé à l'adoption du Budget des dépenses supplémentaire (C), celui-ci figure aujourd'hui à notre ordre du jour.

Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons donner la parole à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

L'honorable Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je vous remercie, monsieur le président et membres du Comité. Je suis heureuse d'assister pour la première fois à la réunion de ce Comité sous sa nouvelle appellation, le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Je félicite les membres du Comité ainsi que le président d'avoir proposé à la Chambre cette motion de changement de titre du Comité, motion qui a été acceptée à l'unanimité. Vous vous rappelez sans doute que je l'avais proposée lorsque j'ai comparu ici l'automne dernier, je suis heureuse de voir que cela s'est réalisé.

J'ai le plaisir de présenter aujourd'hui aux membres un rapport sur les nouvelles orientations adoptées pour l'année financière 1985-1986 par Emploi et Immigration Canada. Le budget s'inspire d'anciennes politiques et d'anciens programmes et continue donc dans la foulée, mais nous avons viré de bord pour mettre en place, pour le Canada, une stratégie des ressources humaines intégrée, efficace et durable.

L'aide et les conseils de ce Comité nous seront précieux et j'espère qu'ils continueront à nous en faire bénéficier, pour nous permettre de concrétiser efficacement cette stratégie au cours des années à venir.

When I assumed this portfolio, I set out to ask fundamental questions: are we training the right people, in the right way, at the right time in their lives?

Les réponses nous ont enseigné quoi éviter. Nous pouvons en tirer deux conclusions évidentes.

Nous devons tout d'abord promouvoir un développement actif et non pas une dépendance passive.

Ensuite, la formation et les possibilités d'emploi doivent être considérées par les Canadiens comme une mesure à long terme visant à développer leur potentiel.

But how are we to achieve these aims? First, there must be a real change in the way we act, and then in what we do.

Nous nous sommes engagés, dès le début, à agir autrement. Au lieu de choisir l'unilatéralisme, nous avons opté pour la collaboration. Au lieu du centralisme, la consultation. À la récente conférence des premiers ministres à Regina, nous avons vu poindre les signes d'un nouveau consensus national. La confiance et la collaboration qui y régnaient témoignent de la naissance d'un nouveau fédéralisme coopératif. Les accords

[*Text*]

critical role of skills and employment development in our national economic renewal.

Notre nouvelle stratégie est fondée sur les principes suivants:

—Les programmes doivent répondre aux besoins variés des diverses régions. Ils doivent être souples et faire appel à la participation des collectivités.

—Les gouvernements et le secteur privé doivent se partager les responsabilités. Le rôle de la petite entreprise est capital.

Together, we must ensure equal access to training and employment for all Canadians. Programs must be simple; they must be understandable, and training must bring economic advantage. Training for training's sake is a thing of the past.

We also committed ourselves, at that conference and as a government, to a multi-year funding formula to replace the year-by-year, stop-and-go system used up until now. This commitment gives a long-term guarantee of the government's objectives. It gives all Canadians a secure base on which to plan their participation. The Regina strategy simplifies our training and employment programs into six people- oriented thrusts.

For the ones who retrain or face losing their jobs, we designated the first general thrust of this strategy: skills investment, with $80 million funding this year. This is for people who are in the workforce now.

Pour ceux qui ont été longtemps en chômage et qui doivent acquérir de nouvelles compétences pour trouver un emploi, nous avons conçu le deuxième axe, celui du développement de l'emploi, auquel 350 millions de dollars seront consacrés.

For the young with school behind them but no jobs in front of them, and the thousands of women looking for their first job, we designated a third and key thrust: job entry, with $125 million of funding this year. For single-industry towns and villages there is a $40-million thrust called Community Futures.

For the business unable to find the people it needs when it really needs them, there is $100 million this year for the skill shortages thrust. We are committing $100 million this year to a thrust called Innovation, designed to stimulate innovation through pilot programs and to support experimentation by the private sector, the provinces, educational institutions and organized labour. Since Regina, a half dozen task forces have been working full out to develop the programs to emerge from these thrusts. Once we have consulted with our provincial colleagues, I will release details for action based on this collective report.

Our recent actions already reflect the directions underlying our new human resources strategy. We launched Challenge 1985, the federal summer student jobs program. It puts a

[*Translation*]

reconnaissent le rôle critique des compétences et du développement de l'emploi pour la reprise économique nationale.

Our commitment was to a new strategy based on the following principles:

—The programs must respond to the varying needs of varying regions. There must be flexibility and community participation.

—The responsibility must be shared between governments and the private sector. The role of small businesses is critical.

Nous devons, ensemble, assurer l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi pour tous les Canadiens. Les programmes doivent être simples, ils doivent être faciles à comprendre, et la formation doit être une source d'avantages économiques. La formation pour la formation doit demeurer une chose du passé.

Nous nous sommes aussi engagés à adopter un mode de financement pluriannuel, au lieu du système annuel employé jusqu'à présent, avec ses coups de frein et d'accélérateur alternés. Cet engagement garantit à long terme les objectifs du gouvernement. Il fournit à tous les Canadiens une base sûre sur laquelle ils peuvent planifier leur participation. La stratégie de Regina regroupe nos programmes de formation et d'emploi en six axes donnant la priorité aux gens.

Pour ceux qui doivent se recycler ou qui doivent affronter la perte de leur emploi, nous avons conçu le premier axe de cette stratégie, soit l'acquisition de compétences, auquel 80 millions de dollars seront consacrés.

For the ones who have been unemployed a long time and who need new skills to get jobs, we designated the second thrust: Job Development, with $350 million funding this year.

Pour les jeunes qui ont quitté l'école mais devant qui ne se profile aucun emploi, ainsi que pour les milliers de femmes à la recherche de leur premier emploi, nous avons conçu un troisième axe d'importance décisive, l'insertion professionnelle, auquel 125 millions de dollars seront consacrés. Pour les villes et les villages mono-industriels, un axe a été prévu auquel 40 millions de dollars seront consacrés: celui du développement des collectivités.

Pour les entreprises incapables de trouver la main-d'oeuvre dont elles ont besoin quand elles en ont besoin, on prévoit des mesures pour faire face aux pénuries de main-d'oeuvre, dotées d'un budget de 100 millions de dollars. Nous affectons 100 millions de dollars à un axe consacré à l'Innovation dans le but de stimuler l'innovation moyenne de programmes pilotes et de subventionner les expériences du secteur privé, des provinces, des établissements d'enseignement et des syndicats. Depuis Regina, une demi-douzaine de groupes de travail collaboraient à mettre au point les programmes qui découlent de ces axes. Après avoir de nouveau consulté mes collègues provinciaux, je rendrai publics les détails de mise en oeuvre fondés sur cet effort collectif.

Ces mesures récentes traduisent déjà les orientations, sous-tendent notre nouvelle stratégie des ressources humaines. Nous avons annoncé Défi 85, le programme fédéral d'emplois d'été

[*Texte*]

major emphasis on job opportunity related to student studies and career objectives. It encourages young people to develop entrepreneurial strengths, promoting innovation and lasting employment.

• 1550

Mr. Chairman, I was honoured to announce recently the government's response to the Abella report. It represents a major step forward.

L'équité en matière d'emploi est partie intégrante de notre stratégie des ressources humaines parce que la croissance économique requiert la pleine participation de tous les Canadiens.

The action we announced requires Crown corporations and federally regulated agencies to report annually to Parliament on their plans for and progress in employment equity. Firms tendering for major government goods-and-services contracts must demonstrate their commitment to employment equity.

Unemployment insurance means different things to each us. To some, it represents a social safety net; to others, it is a mechanism for income redistribution or economic stability; for most, it is income protection. I suggest it is all of these things combined. Social insurance worth $10 billion in 1984 assisted 1.2 million people in thousands of communities across Canada. The history of unemployment insurance shows that it was constantly adapted to reflect social change.

Le 8 novembre 1984, à l'occasion de son exposé économique, le ministre des Finances s'engageait au nom du gouvernement à réexaminer le Régime d'assurance-chômage afin d'assurer qu'il demeure un instrument efficace et efficient et réponde aux nouvelles réalités sociales et économiques.

Plans for implementing this review are still under development, and details of its framework will be announced at the appropriate time.

Since this is the only time I will be making a statement in these three meetings with you, I would like to turn briefly to the immigration side of my portfolio. We are consulting provincial and territorial governments and some 150 national non-governmental organizations on future immigration levels. The consultations focus on current trends and future possibilities. It is my feeling that moderate and controlled growth in immigration levels would be a positive step toward reversing the projected population decline and its related effects on Canada.

Je sais que vous conviendrez avec moi qu'il serait imprudent de sous-estimer les avantages qu'entraîne la venue des entrepreneurs et des travailleurs autonomes. Les gens d'affaires immigrants créent des emplois pour les Canadiens.

[*Traduction*]

pour étudiants. Il met fortement l'accent sur les possibilités d'emploi liées aux études et aux objectifs professionnels des étudiants. Il encourage maintenant les jeunes gens à développer leurs capacités d'entrepreneur, favorisant l'innovation et la création d'emplois durables.

Monsieur le président, j'ai eu récemment l'honneur de rendre publique la réponse du gouvernement au rapport Abella. C'est un pas en avant qui revêt une grande importance.

Employment equity is integral to our human resources strategy because economic growth demands the full participation of all Canadians.

Au nombre des mesures que nous avons annoncées se trouve l'exigence selon laquelle les sociétés de la Couronne et les organismes régis par le fédéral feront chaque année rapport au Parlement sur leurs plans et les progrès qu'ils ont réalisés en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi. Les entreprises qui présentent des propositions et des soumissions relativement à des marchés de biens et services doivent démontrer leur engagement à cet égard.

L'assurance-chômage n'a pas la même signification pour chacun d'entre nous. Pour certains, elle constitue pour la société un filet de sécurité. Pour d'autres, c'est un mécanisme de redistribution des revenus ou de stabilisation économique. Pour la plupart, c'est un système de protection des revenus. À mon avis, l'assurance-chômage est tout cela en même temps, une assurance sociale qui représente $10 milliards en 1984 et qui aide 1,2 million de Canadiens dans des milliers de collectivités. Un coup d'oeil sur l'assurance-chômage montre qu'elle a constamment épousé l'évolution de la société.

On November 8, 1984, in his economic statement, the Minister of Finance committed the government to a review of Unemployment Insurance to ensure that the program remains efficient and effective in responding to emerging social and economic realities.

Les plans de mise en oeuvre de ce réexamen sont toujours à l'étude et des détails seront annoncés en temps utile.

J'aimerais maintenant passer brièvement à l'aspect de l'immigration qui constitue un volet de mon portefeuille. Nous consultons les gouvernements provinciaux et territoriaux et quelque 150 organisations non gouvernementales d'envergure nationale concernant les futurs niveaux d'immigration. Les consultations traitent particulièrement des tendances actuelles et des possibilités futures. Je suis quant à moi d'avis qu'une croissance modérée et contrôlée des niveaux d'immigration serait un élément positif qui permettrait de renverser les tendances prévues de chute de croissance de la population canadienne et les répercussions que cela aurait sur notre pays.

I know we all agree that it would be foolish to underestimate the benefits entrepreneurs and self-employed people bring to this country. Business immigrants create jobs for Canadians.

[*Text*]

My officials are exploring, with their provincial counterparts, ways of expanding the scope of the entrepreneurial program. I am indeed grateful for the attention members of this committee have devoted to this and other aspects of the immigration program. I look forward to your final reports. Rest assured they shall have my close attention.

As most of you know, Rabbi Gunther Plaut has been conducting an extensive review of our refugee-determination system, focussing on broad legal and humanitarian issues. I know that you will be as interested as I in receiving Rabbi Plaut's report in the next few weeks. I look forward to implementing changes necessary to eliminate deficiencies in the present system.

Finally, Mr. Chairman, I would like to reiterate our commitment to the humanitarian role of Canada's immigration programs. This is consistent with my recent announcement on Canada's participation in a program to rescue Vietnamese refugees at sea and resettle them in Canada. We have recently changed the immigration guidelines to allow foreign spouses to apply for landing in Canada without having to leave the country. I have also announced a final extention to July 1, 1985, of the long-term Illegal Migrant Review Program. This gives us time to examine more closely the issue of illegal migration.

In conclusion, Mr. Chairman, I invite everyone here to take an active part in the initiatives outlined today. I thank you for your attention.

• 1555

Le président: Merci, madame la ministre.

With the Minister of Employment and Immigration today is Mr. Lussier, the deputy minister, and Mr. Edwards, the associate deputy minister.

We can begin the questioning with Mr. Allmand. But maybe I could just indicate that on the material available to me, I think the largest topic in the sense of interest to members is probably job creation. And if we could subsume under that Challenge '85, Canada Works and the Regina announcements as they affect job creation, that might be the kind of topic we could begin with; but the choice is Mr. Allmand's. I simply reflect that the information which has come to me indicates this might be a logical place to start. Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, in an effort to be co-operative, I agree to this system. I have my doubts about it, but I guess we will go along with it for today.

I must tell you that as I look at the material in front of me, I am as frustrated today with the process as I was when my party was in government. You know, the Minister has on the

[*Translation*]

Mes représentants étudient avec leurs homologues provinciaux les moyens que nous pourrions prendre pour élargir le Programme des entrepreneurs. Je suis particulièrement heureuse de l'attention que les membres du Comité consacrent à cette question et aux autres éléments du Programme d'immigration. J'attends avec impatience votre rapport final. Je vous assure que j'y porterai une grande attention.

Comme la plupart d'entre vous le savent, le rabbin Gunther Plaut a mené un réexamen en profondeur de notre système de revendication du statut de réfugié en s'attachant aux grandes questions juridiques et humanitaires. Je sais que comme moi, vous attendez avec un vif intérêt le rapport du rabbin Plaut, qui doit paraître dans les semaines à venir. Je n'hésiterai pas à instaurer les changements qui s'imposent pour combler les lacunes du système actuel.

Enfin, monsieur le président, j'aimerais répéter que nous nous sommes engagés à respecter le rôle humanitaire du Canada en matière d'immigration. Cette mesure s'inscrit dans le sillage de l'annonce que j'ai faite récemment de notre participation à un programme de sauvetage en mer des réfugiés vietnamiens et le réétablissement de ceux-ci au Canada. Nous venons aussi tout juste de modifier les lignes directrices touchant les conjoints étrangers qui demandent l'octroi au Canada du droit d'établissement afin qu'ils puissent le faire sans quitter le pays. Je viens en outre d'annoncer la dernière prolongation au 1er juillet 1985 du Programme des immigrants illégaux de longue date. Nous en avons décidé ainsi pour nous permettre d'examiner plus étroitement la question des immigrants illégaux.

En conclusion, monsieur le président, j'invite toutes les personnes ici présentes à prendre une part active aux mesures que je viens de vous décrire. Je vous remercie pour votre attention.

The Chairman: Thank you, Madam Minister.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration est accompagnée aujourd'hui de M. Lussier, le sous-ministre, et de M. Edwards, le sous-ministre adjoint.

M. Allmand posera la première question. J'aimerais signaler d'abord que d'après les renseignements qu'on m'a remis, la principale question qui intéresse les députés est probablement la création d'emplois. Nous pourrions inclure dans la catégorie du Défi 85, le programme «Canada au travail» et les annonces faites à Regina dans la mesure où ils touchent la création d'emplois; on pourrait commencer par ces questions. Le choix revient cependant à M. Allmand. D'après ce qu'on m'a remis, j'ai cru qu'il s'agirait d'une première question logique. Monsieur Allmand, vous avez la parole.

M. Allmand: Monsieur le président, afin de faire preuve de coopération, je me plie à votre décision. Je ne suis pas tout à fait convaincu que c'est la meilleure façon de procéder, mais aujourd'hui je vais faire ce que vous proposez.

Je dois avouer qu'en étudiant les documents que j'ai devant moi, je suis toujours aussi peu satisfait du système que je l'étais quand mon parti était au pouvoir. La ministre prévoit un

[*Texte*]

Employment and Insurance side a budget of over $4.5 billion. In January, a Gallup Poll said 56% of Canadians think that unemployment is Canada's top problem. And because I have been asked by many sources to discuss with her at estimates several things, I think I had better list them: direct job creation, the Regina announcements, the challenge '85 program, the methodology for unemployment statistics, the youth training option, the Abella report and the follow up, the administration in her department. We could probably spend a meeting on any one of those.

I will start with the Regina announcements and the little green book produced on that occasion. I see the Minister has announced again today many of the things that are in the little green book called "Employment Opportunities: Preparing Canadians for a Better Future". She has repeated them today again in her statement. But what I want to know, and what a lot of Canadians want to know, is when these announced programs will actually be implemented, the timetable for their implementation, and whether they will require legislation.

She says in her statement—she said it in Regina and she said it again today—that this is a new breakthrough in co-operation. But under the National Training Act we had agreements with every province in Canada. Does this mean in implementing these new measures you are going to cancel the existing agreements with the provinces? And I guess what we really want to know is: Was this little green book simply an exercise in public relations and are we getting it again today? Are we going to keep announcing the same programs over and over again but not implementing them? I would like the answers to those questions. When are they to be implemented, legislation, timetable; and what about what is existing now? Are all those agreements and programns going to be rescinded?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Perhaps I might just explain in more detail the procedures which were begun in Regina and which culminated several months of consultation with the private sector, with women's organizations, with native groups, with youth groups, and of course with the provinces. We agreed in principle to a new approach which brought together in much closer co-operation the two streams of training and job creation. We wanted training to be sure to lead to permanent jobs and we wanted jobs being created to reflect or to encompass some aspect of the way in which a person's human resource development could be addressed and enhanced. It was to bring these two streams closer together.

• 1600

Let me now deal with the question the member for NDG has just raised. He is talking about two items, and I want to

[*Traduction*]

budget de 4,5 milliards de dollars pour le programme d'emploi et d'assurance. Au mois de janvier, d'après les résultats d'un sondage Gallup, 56 p. 100 des Canadiens ont exprimé l'avis qu'un des principaux problèmes au Canada est le chômage. Puisqu'un grand nombre de gens m'ont demandé d'aborder avec la ministre quelques grands sujets lors de l'étude des prévisions budgétaires, je désire vous les faire connaître: il y a la création directe d'emplois, les déclarations de Regina, le programme Défi 85, la méthode utilisée pour établir des statistiques en matière de chômage, le programme de formation pour les jeunes, le rapport Abella et son suivi, ainsi que la gestion de son ministère. Je crois qu'on pourrait pratiquement consacrer toute une réunion à chacune de ces questions.

J'aimerais d'abord que l'on discute des annonces faites à Regina et du petit livre vert qui avait été publié à cette occasion. Je vois que la ministre a annoncé encore aujourd'hui bon nombre de choses qu'on proposait dans ce petit livre vert intitulé «Occasions d'emplois: préparation pour l'avenir». Elle a encore réitéré aujourd'hui ces propos. Je désire savoir, comme un grand nombre de Canadiens, quand on mettra en oeuvre ces programmes, quel est l'échéancier prévu pour leur mise en oeuvre et, de plus, s'il faudra adopter d'autres lois pour assurer leur mise en oeuvre?

La ministre dit dans sa déclaration—elle l'a dit à Regina et elle l'a répété aujourd'hui—que cela représente une percée pour la collaboration entre les diverses parties intéressées. Cependant, dans le cadre de la Loi nationale sur la formation, nous avons conclu des ententes avec toutes les provinces canadiennes. Devrez-vous annuler ces ententes avec les provinces pour assurer la mise en oeuvre de ces nouvelles mesures? Voici ce que nous désirons vraiment savoir: ce petit livre vert représentait-il simplement un effort de relations publiques? Est-ce que c'est le même genre d'efforts que vous faites aujourd'hui? Continuera-t-on d'annoncer toujours les mêmes programmes sans jamais les mettre en oeuvre? J'aimerais qu'on réponde à ces questions. Quand mettra-t-on ces programmes en oeuvre? Quand adoptera-t-on les lois pertinentes? Quand prévoira-t-on un échéancier? Qu'adviendra-t-il des programmes en place? Est-ce que toutes ces ententes et tous ces programmes seront annulés?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'aimerais donner d'autres détails sur les processus qui ont été amorcés à Regina et qui représentent les résultats de plusieurs mois de consultations avec le secteur privé, les groupes féminins, les groupes autochtones, les groupes de jeunes et évidemment les provinces. Nous avons accepté en principe d'adopter une nouvelle méthode qui assurerait le rapprochement des secteurs de la formation et de la création d'emplois. Nous désirions nous assurer que la formation accordée mènerait éventuellement à la création d'emplois permanents; nous désirions de plus que les emplois créés reflètent la formation et la compétence des candidats. C'était une façon de rapprocher ces deux grands secteurs.

J'aimerais maintenant répondre à la question qu'a soulevée le député de NDG. Il parle de deux questions et je désire

[*Text*]

make sure he understands they are two quite separate items as far as dollars are concerned. He mentioned the $695 million announced in Regina, and which I reiterated here today because it was my first opportunity to do so and to inform the members of the committee directly. That $695 million will be in new programs which will be put into place in the 1985-86 calendar year. I will come back to that in just a moment.

I do not want him to confuse that $695 million with the agreements that are under the National Training Act. They are already in the estimates before you. The amount is $522,490,000. Those agreements entered into with the provinces were for a three-year period. They would have expired on March 31 of this year, but they have all been extended for a one-year period while we look at those agreements and the service and the training that program delivers in co-operation, in conjunction, with the new programs. In that way, we do not have different streams going off in all directions. I am putting the emphasis in this department on trying to co-ordinate, in a more meaningful way, all the programs the department is undertaking in training and in job creation.

To come back to the $695 million and the various thrusts. In Regina, an agreement was reached that the principles and the amounts of money targeted by the federal government would be followed by detailed programs. Those programs would be worked out in consultation with the provinces. The moneys the federal government would be spending would be added to, we hoped, in some way by the provinces, so that there would be a larger pool from which to draw when we implemented these various programs.

The details of that program I have to submit to Cabinet. I hope to do so by the end of this month. You will then see, as we finish these negotiations with the provinces, announcements about them in the coming weeks. I can tell you that the negotiations are ongoing. I am pleased with the co-operation we are getting, not only from the provinces, but from the private sector. Challenge '85, I think, is a very good example of that.

Mr. Allmand: Well, Mr. Chairman, if I understand correctly, these announcements in Regina are still being discussed. The Minister says she is going to Cabinet soon and we are going to learn about the details of these programs in due course. She said in about a month they would go to Cabinet.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, before the end of this month.

Mr. Allmand: Before the end of this month. Depending on how long Cabinet takes, we should hear about them before the summer. I am still not clear on that, though. These programs seem to duplicate or replace some programs already underway. Did I understand her to say that . . .

[*Translation*]

m'assurer qu'il comprend bien qu'il s'agit de deux secteurs bien distincts en ce qui a trait à l'aspect financier. Il a parlé du montant de 695 millions de dollars qui avait été annoncé à Regina, une déclaration d'ailleurs que j'ai réitérée aujourd'hui parce que c'était la première fois que j'en avais l'occasion et que je pouvais en informer directement les membres du Comité. Ce montant, ce montant de 695 millions de dollars, représente des nouveaux programmes qui seront mis sur pied au cours de l'année civile 1985-1986. J'en reparlerai dans quelques instants.

Je ne veux toutefois pas qu'il confonde ce montant et les ententes conclues dans le cadre de la Loi nationale sur la formation. Ces ententes figurent déjà dans les prévisions budgétaires que vous avez devant vous. Le montant prévu s'élève à 522,490,000$. Ces ententes conclues avec les provinces visent une période de trois ans. Elles auraient pris fin le 31 mars 1985, mais ont toutes été prolongées pour un an. Pendant cette période, nous allons étudier ces ententes, les services et la formation offerts en fonction des nouveaux programmes. Ainsi, il existe une orientation et un objectif communs. Au sein de mon ministère, j'essaie de veiller à ce qu'il y ait une certaine coordination de tous les programmes offerts dans le secteur de la formation et de la création d'emplois.

J'aimerais maintenant revenir à ce montant de 695 millions de dollars. À Regina, on a conclu une entente selon laquelle les principes et les montants prévus par le gouvernement fédéral seraient suivis de programmes détaillés. Ces derniers seraient établis à la suite d'une consultation avec les provinces. Les ressources financières qui seraient affectées par le gouvernement fédéral viendraient s'ajouter, nous l'espérions, à des ressources fournies par les provinces; ainsi nous aurions disposé de ressources financières plus importantes pour la mise en oeuvre de ces divers programmes.

Je dois présenter les détails de ces programmes au Cabinet. J'espère pouvoir le faire d'ici la fin du mois. Lorsque nous aurons terminé nos négociations avec les provinces, nous annoncerons publiquement ces programmes. Je tiens à vous assurer que les négociations se déroulent actuellement. Je suis heureuse de la collaboration qui existe non seulement avec les provinces, mais avec le secteur privé. Le programme Défi 85 est à mon avis un exemple parfait de cette collaboration.

M. Allmand: Monsieur le président, si j'ai bien compris, ces annonces faites à Regina font encore l'objet de discussions. La ministre dit qu'elle s'adressera sous peu au Cabinet et nous connaîtrons tous les détails de ces programmes en temps et lieu. Elle a dit que ces programmes seraient soumis au Cabinet dans environ un mois.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ce n'est pas tout à fait exact. J'ai dit d'ici la fin du mois.

M. Allmand: D'accord, d'ici la fin du mois. Selon la rapidité avec laquelle le Cabinet étudiera ces programmes, nous devrions en entendre parler d'ici l'été. Je ne suis toujours pas tout à fait convaincu. Ces programmes semblent répéter ou remplacer des programmes qui sont déjà en cours. La ministre a-t-elle dit . . .

[*Texte*]

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Many of the programs.

Mr. Allmand: Yes. You are going to replace some of the things under the National Training Act.

• 1605

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I want to make something clear to the hon. member, because I would not want any confusion here. We are talking about two entirely different sums of money.

Mr. Allmand: I know that, but are you going to continue running the programs that are in place now, some of them under agreement with the provinces, or are you going to terminate those programs for these once you have agreed upon it?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, no. You must not confuse the two. That is what you are doing.

Mr. Allmand: They are to do some of the same things.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): What we are saying is that there are agreements with the provinces under the National Training Act.

Mr. Allmand: Right.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): They come to $522 million.

Mr. Allmand: Yes.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Those agreements have been extended for another year; and the programs continue for another year, with the agreement of the provinces. During that time, there will be negotiations with the provinces as to the extension of further agreements under the National Training Act.

What we hope to do in that time is to harmonize better the programs presently in effect under the National Training Act agreements and also the new ones that will be coming into effect out of the strategy announced in Regina: the $695 million. For instance, programs under the National Training Act are now limited to one year. One of the complaints and criticisms we heard this last while is that there is too much rigidity in the programs under the National Training Act; they cannot be flexible enough to meet the needs of training requirements in a specific part of the country, or they cannot be extended past the one year. The negotiations that will go on in the next year to replace these agreements will, I hope, address some of those programs.

At the same time, the same kind of flexibility will be built in to the new programs that will be developed coming out of the $695 million expenditure that was announced at Regina.

Mr. Allmand: And those programs—even though you may announce them, as you say, in a month or two months—may not take effect immediately.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): That is because they are two entirely different things; the ones coming out of the $695 million program are new programs.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Un grand nombre de programmes . . .

M. Allmand: Vous allez remplacer certains des programmes mis sur pied conformément à la Loi nationale sur la formation.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je voudrais expliquer une chose à l'honorable député, car je ne veux pas qu'il y ait de malentendu. Nous parlons de deux sommes tout à fait différentes.

M. Allmand: Je m'en rends bien compte, mais allez-vous continuer les programmes qui sont en place actuellement, dont certains font l'objet d'ententes avec les provinces, ou allez-vous annuler ces programmes et les remplacer par ceux-ci lorsque vous serez arrivés à vous entendre?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non, non. Il ne faut pas confondre les deux. C'est ce que vous faites.

M. Allmand: Ils se recoupent sur certains plans.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Il y a des ententes avec les provinces en vertu de la Loi nationale sur la formation.

M. Allmand: C'est cela.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Elles s'élèvent à 522 millions de dollars.

M. Allmand: Oui.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ces ententes ont été reconduites pour un an; les programmes se poursuivent donc pour une nouvelle année, avec l'accord des provinces. Pendant ce temps, nous négocierons avec les provinces la prolongation d'autres ententes dans le cadre de la Loi nationale sur la formation.

Dans l'intervalle, nous espérons harmoniser les programmes prévus par les ententes découlant de la Loi nationale sur la formation, ainsi que les nouveaux que nous allons créer conformément à la stratégie annoncée à Regina: donc les 695 millions de dollars. Par exemple, la durée des programmes en vertu de la Loi nationale sur la formation est actuellement limitée à un an. L'une des plaintes et des critiques que nous avons entendues dernièrement, c'est que ces programmes sont trop rigides; ils ne sont pas suffisamment souples pour répondre aux besoins d'une région donnée, et ils ne peuvent être prolongés au-delà d'un an. Les négociations que nous entreprendrons dans l'année à venir en vue de remplacer ces ententes résoudront, je l'espère, certains de ces problèmes.

Parallèlement, les programmes qui seront créés avec les fonds de 695 millions de dollars annoncés à Regina auront cette souplesse.

M. Allmand: Et ces programmes, même si, comme vous l'avez dit, seront peut-être annoncés dans un mois ou deux, n'entreront pas en vigueur immédiatement.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est parce qu'il s'agit de deux choses tout à fait différentes; les programmes

[*Text*]

The Chairman: I will just, as chairman, come in for one second. The estimates for the National Training Act are in the blue book right now.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): That is right.

The Chairman: The estimates for the $695 million will come before the committee as supplementary estimates.

Mr. Allmand: I am not debating the exact amount of money. What I am concerned about is that certain programs have been cancelled, critical skills training and a whole lot of other programs. Now we are discussing putting new programs in their place.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): You cannot. The critical skills has not been cancelled.

Mr. Allmand: Well, I can bring out a list of all the programs that were cancelled on November 4. There were quite a few.

What I am trying to do in the time available to me is find out what the government is in fact going to do, no matter what you call it, whether you call it Regina, or whatever. It has to do with direct job creation, with training, as you have said, and dovetailing them together.

I have the list of things here you announced in Regina: five items that add up to $695 million. Some of them look very similiar, in their approach, to what we had before and what we have now. You say they will be more effective. Let us hope so. But it is difficult to know whether this is a public relations effort or whether you simply want to put your own stamp on it as a political party, changing it around like you did with Challenge '85, and coming up with more or less the same bag.

This is where the little pots of money are redistributed with new names on them, kind of like a shell game.

We will be waiting. I am glad to have at least the information that this is going to Cabinet soon and that we will have announcements within a couple of months.

Now, with respect . . .

• 1610

The Chairman: May I break in? It has been about 14 minutes, but probably it does not seem like it.

Mr. Allmand: Well, it probably has been. I must point out to the Chairman that we did not start until 3.55 p.m.; and you are right, it has been about 14 minutes, and the meeting was called at 3.30 p.m.

The Chairman: By the way, could we move to some other questioners on job creation, and then come back to you on the same thing?

[*Translation*]

financés à même ces fonds de 695 millions de dollars sont de nouveaux programmes.

Le président: En tant que président, je voudrais intervenir une seconde. Les prévisions pour la Loi nationale sur la formation paraissent dans le Livre bleu.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est cela.

Le président: Les prévisions portant sur les 695 millions de dollars seront présentées au Comité sous forme de budget supplémentaire.

M. Allmand: Je ne parle pas du montant exact. Ce qui me préoccupe, c'est que certains programmes ont été annulés, comme le programme d'acquisition des compétences essentielles et bien d'autres. Nous parlons maintenant de leur remplacement par d'autres programmes.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ce n'est pas possible. Le programme d'acquisition des compétences essentielles n'a pas été annulé.

M. Allmand: Eh bien, je peux vous donner une liste de tous les programmes annulés depuis le 4 novembre. Elle est longue.

Ce que j'essaie de faire dans le temps qui m'est accordé, c'est de savoir quelles sont les intentions du gouvernement, peu importe le nom qu'on leur donne, Regina ou autre. Il s'agit de regrouper la création directe d'emplois avec la formation, comme vous l'avez dit.

J'ai une liste des choses que vous avez annoncées à Regina: il y a cinq articles qui nous donnent un total de 695 millions de dollars. Certains ressemblent beaucoup, dans leur approche, à ce que nous avions auparavant et à ce que nous avons actuellement. Vous dites que les programmes seront plus efficaces. Mais il est difficile de juger si c'est une campagne de relations publiques ou si vous voulez simplement, en tant que parti politique, imprimer votre marque sur ces programmes, en changeant légèrement l'emballage, comme vous l'avez fait pour Défi 85.

On redistribue les mêmes petites bourses, avec de nouvelles étiquettes.

Nous attendrons. Je suis content de savoir au moins que le projet va être présenté au Cabinet bientôt et que ce sera officiel dans un mois ou deux.

Maintenant, en ce qui concerne . . .

Le président: Puis-je intervenir? Vous avez eu 14 minutes, mais le temps a sans doute passé sans que vous vous en aperceviez.

M. Allmand: Eh bien, vous devez avoir raison. Je dois faire remarquer au président que nous n'avons commencé qu'à 15h55; vous avez raison, j'ai eu environ 14 minutes, et la réunion avait été convoquée pour 15h30.

Le président: À propos, pouvons-nous céder la parole aux autres membres qui ont des questions sur la création d'emplois, et revenir à vous plus tard?

[*Texte*]

Mr. Allmand: Why not, nothing will happen anyway.

The Chairman: Mr. Guilbault.

M. Guilbault (Drummond): Madame la ministre, je trouve votre programme Défi 85, formidable. Je ne pense pas que ce soit un *shell game*. Avant d'être député, j'étais en affaires; j'ai été en affaires pendant 25 ans et je le suis encore. Votre programme s'adresse aux petits commerçants qui n'avaient jamais eu de vrai programme conçu pour eux. J'ai envoyé une lettre explicative à 2,800 de ces gens d'affaires pour leur dire que le programme pourrait les intéresser. J'ai rencontré jeudi matin le directeur du Centre d'emploi chez nous, M. Richard Coulombe, et il m'a dit que c'est formidable, toutes les réponses qu'ils peuvent avoir.

On a peut-être oublié une chose dans cela: les agriculteurs qui ont maintenant de grosses fermes. À Saint-Hyacinthe, il y a des écoles d'agriculture. Je pense que le programme pourrait s'adresser à eux, mais personne n'en a parlé. J'ai d'ailleurs fait la remarque à M. Coulombe et à la responsable du placement étudiant. Je pense que cela pourrait s'adresser à eux. Vous pourriez créer encore plus d'emplois. Dans le comté de Drummond, l'an passé, on a placé 157 jeunes pour l'été. Eh bien, c'est de la bouillie pour les chats! Je peux vous dire que votre programme est formidable. Vous allez chercher au moins 500 emplois d'été à temps complet dans le comté de Drummond, si ce n'est 1,000. C'est formidable, une chose comme cela. Moi, je n'ai jamais vu cela.

J'aimerais donc que vous me disiez si cela s'adresse bien aux agriculteurs, parce que la date limite est le 22, n'est-ce pas?

Une voix: Le 29.

Mme MacDonald (Kingston et les Iles): Merci pour votre question.

I am delighted to hear what you have done. It is what a number of members have done in trying to bring in the small- and medium-business community in a way that they had not been in the past. I think this is a really good step forward.

To come directly to your question about farmers, they too are business people. In fact, they can qualify for this program just like any other business person. I have had a very good response, for instance, from farmers in Saskatchewan who are able to take advantage of this summer student program for the first time, because it had not been available to them in the past. The one restriction is that you cannot hire your own son or a daughter as the person to be employed. That is the only restriction.

What we are finding, for instance, is that students who are in agricultural college are now going out and putting in their application, and farmers in the area are saying, come with us and we will be able to give you a real career-oriented job that will help you in the agri-business, in the stream that you are in, during the summer. And so we are finding that in some parts of the country, where it is understood that farmers are very much a part of this program, there have been applications made by that sector.

[*Traduction*]

M. Allmand: Pourquoi pas. Il ne se passera rien de toute façon.

Le président: Monsieur Guilbault.

Mr. Guilbault (Drummond): Madam Minister, I think your Challenge 85 Program is fantastic. I do not think it is a "shell game". Before I became a member, I was in business; I have been in business for 25 years and I am still a business man. Your program is intended for small business people who have never had a program tailored to their needs before. I have sent a letter explaining the program to 2,800 of these business people, telling them they might be interested. I met on Thursday morning with Mr. Richard Coulombe, who is the Director of the Employment Centre in our town, and he told me that the response has been fantastic.

We may have forgotten one thing in all this: farmers who now have large operations. In Saint-Hyacinthe, there are agricultural colleges. I think they could be included in the program, but nobody mentioned it. I pointed that out to Mr. Coulombe and to the student placement officer. I think they could be included. You can create even more jobs. In the constituency of Drummond, last year, 157 young people found jobs for the summer. It is a pittance! I can tell you your program is fantastic. You are going to create at least 500 full-time summer jobs in the constituency of Drummond, and maybe even 1,000. It is fantastic! I have never seen anything like it.

I would like you to tell me if it is also available to farmers, because the deadline is the 22nd, is it not?

An hon. member: The 29th.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Thank you for your question.

Je suis très heureuse d'apprendre ce que vous avez fait. D'autres députés ont fait la même chose, en essayant de faire participer les petits et moyens entrepreneurs comme jamais auparavant. Je pense que c'est vraiment un progrès.

Pour répondre à votre question concernant les agriculteurs, eux aussi sont en affaires. En fait, le programme s'adresse à eux de la même façon qu'à n'importe quelle autre entreprise. Nous avons eu des réactions très positives des agriculteurs de la Saskatchewan, par exemple, qui, pour la première fois, peuvent profiter du programme de création d'emplois pour les étudiants. La seule restriction, c'est que vous ne pouvez pas embaucher votre fils ou votre fille. C'est la seule restriction.

Nous avons remarqué, par exemple, que les étudiants des écoles d'agriculture posent maintenant leur candidature, et que les agriculteurs de la région les embauchent pour l'été parce qu'ils peuvent maintenant leur donner un emploi en rapport direct avec leurs aspirations professionnelles dans le milieu agricole. Nous avons donc remarqué que dans les régions où les agriculteurs savent que le programme s'adresse à eux, ils en profitent.

[*Text*]

M. Guilbault (Drummond): Quand j'ai vu que j'avais oublié cela, vendredi, j'ai appelé le directeur du Centre d'emploi chez nous et je lui ai fait la remarque. Il m'a dit qu'une personne s'en occuperait; ils sont au téléphone cette semaine. Vous pouvez être assurée du succès de votre programme. Je trouve cela formidable. Chez moi, j'ai environ 100 employés, dans deux compagnies que je dirige. D'après ce qu'on me dit, cela va être formidable.

Maintenant, j'ai un autre point à soulever. Vous avez un programme pour les villages moins industrialisés. Vous avez prévu 40 millions de dollars pour un programme de développement des collectivités. Est-ce que cela s'adresse un peu aux agriculteurs ou si c'est seulement pour favoriser la venue de nouvelles petites compagnies? Est-ce que des agents de promotion vont se promener un peu partout? À Drummondville, le Centre d'emploi est au centre-ville. Est-ce que des agents vont se promener dans le comté?

• 1615

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): The thrust called Community Futures is really directed primarily to what we call single-industry towns, towns where industries may be in decline. You have examples of mining towns in the Province of Quebec, in Nova Scotia, in British Columbia, or wherever it might be. There are some that are hard hit—certain industries—because of the nature of the industry. And so as a result we have said that we want to take a better and more co-ordinated approach to this than in the past. We want to work with the business, if it happens to be in forestry, or in mining, or in whatever, and say to them that if the prospects are not good for the industry to continue in that community, then what can we do before that industry closes down to make sure that people are retrained for something else, or that some new industry is attracted, or that preventive measures are taken early on before people become unemployed and they are able to be steered into something new or something different. It may not be in that location, but there will be the possibility of them moving elsewhere with the retraining already behind them to go into a different kind of work. That is what it is really geared to.

There are certain programs that are there now, whether it is MILAP or whether it is LAB under the Labour department, and there are several. And again this is one of the thrusts we are trying to take: that the different programs in the different departments are co-ordinated with an additional amount of money we are putting into it to see that the early warning signs of difficulty are recognized by all of us—by business, by the provinces, by the federal government—so that we can take steps in advance to avert the difficulty for people who would otherwise be unemployed.

M. Guilbault (Drummond): Je suis d'une ville du centre du Québec. J'ai remarqué que dans les programmes du Centre d'emploi . . . En tout cas, dans vos programmes ici, je ne vois aucun programme qui s'adresse à cela.

Les Centres d'emploi ont oublié les universitaires. A un moment donné, les cadres de différentes compagnies, vers l'âge de 40 ans, perdent leur emploi. Ils s'adressent au Centre

[*Translation*]

Mr. Guilbault (Drummond): When I realized my oversight, on Friday, I called the Director of the Employment Centre and I pointed it out to him. He said someone would take care of it; they are making phone calls this week. You can be assured the program will be a success. I think it is fantastic. I have approximately 100 employees in the two businesses I manage. I was told it is going to be very good.

Now, I would like to mention one other thing. You have a program for less industrialized towns. You have set aside $40 million for a program of community development. Is that also intended for farmers or is it only meant to attract new small businesses? Will you have people going around promoting the program? In Drummondville, the Employment Centre is down town. Will people go around promoting it in the constituency?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Le programme intitulé «Développement des collectivités» s'adresse principalement aux villes qui dépendent d'une seule industrie, et où cette industrie est en déclin. Il y a des villes minières au Québec, en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique, un peu partout. Certaines industries, en raison de leur nature, sont en grande difficulté. Par conséquent, nous avons décidé de mieux coordonner notre aide à l'avenir. Nous voulons travailler en collaboration avec le secteur privé, que ce soit dans les secteurs forestier, minier ou autre, et leur demander s'ils pensent que l'exploitation a peu de chances de continuer dans cette collectivité, ce que nous pouvons faire pour donner aux travailleurs une nouvelle formation, ou pour attirer une nouvelle industrie, ou pour prendre des mesures préventives suffisamment à l'avance pour permettre aux gens de se réorienter. Il n'y aura peut-être pas de possibilités sur place, mais si les gens sont formés, il leur sera plus facile d'aller chercher ailleurs un emploi différent. C'est essentiellement l'objectif du programme.

Il y a certains programmes en place actuellement, comme le PMAAIM ou le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs du ministère du Travail, et d'autres. Et encore une fois, voici ce que nous essayons de faire: nous essayons de coordonner les divers programmes des divers ministères, grâce à des fonds supplémentaires, afin que tous—le secteur privé, les provinces, le gouvernement fédéral—apprennent à reconnaître les premiers indices de difficultés et puissent réagir à temps pour éviter que les gens se retrouvent au chômage.

Mr. Guilbault (Drummond): I come from a town in the centre of Quebec. I noticed that programs at the Employment Centre . . . Anyway, in your programs here, I see nothing in that vein.

The Employment Centres have forgotten people with university degrees. At some point, business managers, around the age of 40, lose their job. They go to the Employment

[*Texte*]

d'emploi, et le Centre d'emploi ne semble pas pouvoir les placer. Ils sont obligés d'aller à Montréal ou dans de grands centres, ou encore de s'adresser à des agences de placement. Le Centre d'emploi ne semble pas cadrer là-dedans. Est-ce que vous allez établir un programme, ou bien retenir les services d'un agent qui pourrait s'occuper de ces cas-là, chez nous à Drummondville par exemple?

Je sais qu'on y touche un peu, mais . . . A un moment donné, on a eu un *briefing* là-dessus à l'Edifice de l'Est, et on m'avait dit que le Centre d'emploi n'était pas là pour essayer de travailler contre l'entreprise privée. Je pense que le Centre d'emploi du Canada devrait être l'agent de placement de tous les Canadiens, même du cadre de 50 ans qui est habitué à gagner 100,000$ par année et qui se retrouve au chômage. A un moment donné, il devient déprimé parce qu'il ne trouve rien, et il est obligé de s'adresser à des compagnies privées. Vous voyez ce que je veux dire.

Il me semble que s'il y avait un programme pour cela, ce serait bon.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Many members from all parties have raised the question with me of the concern they have, and indeed that I share, with regard to older workers who either are unemployed or who may become unemployed. That again was one of the reasons why, when we were looking at this new strategy, we were thinking in terms of groups of people.

• 1620

The program called Job Entry is designed particularly for young people and for women entering the labour force for the first time. I use that as an example. There has been, and rightly so, a lot of emphasis on the needs of young people and the unemployment that exists there, but we have, I think, in the past excluded or not paid adequate attention to the needs of the older worker. I want to see that this is turned around; that we really do focus in that area. I know it has been raised by my colleage from Nickel Belt and by others. I want to make sure we do that. One of the ways we do it is to begin now, as we have, with this thrust that we called, Skills Investment. What we are saying is that instead of dealing solely with people who are unemployed, as we have in the past, we must deal with people who are currently employed but whose job security is threatened by technological change, by things that are happening all around them. They must be trained while they are in the labour force so that they get more flexibility and more adaptability than they have. You see, that is one of the problems of the older worker who has worked in one job for 20 years and suddenly finds himself or herself without a job and with no additional skills, while the skills they had are not needed.

What we are saying is that we are putting money into skills investment so that training becomes as much a part of an individual's working life as having a lunch break or whatever. That is the way we think training should be. We are putting $80 million into it as a beginning. We want the provinces to increase that, but we think the main burden of this must lie on the private sector because they are the ones who are benefiting

[*Traduction*]

Centre and there, they do not seem to know what to do with them. They are forced to go to Montreal or to large cities, or to turn to employment agencies. The Employment Centre does not seem to fit in. Are you going to start a program or hire an officer who could take care of those cases, in Drummondville, for example?

I know there have been attempts, but . . . We had at some point a briefing on the subject at the East Block and I was told that the Employment Centre was not there to work against private business. I think that Canada Employment Centres should act as placement centres for all Canadians, including the 50 year old manager, who is used to earning $100,000 per annum, and who finds himself without a job. After a while he becomes depressed because he cannot find anything and he is forced to turn to private agencies. You see what I mean.

It seems to me that it would be good to have a program for those people.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): De nombreux députés de tous les partis m'ont fait part de cette préoccupation, que je partage d'ailleurs, au sujet des travailleurs d'un certain âge qui sont au chômage ou risquent de perdre leur emploi. C'est pourquoi, lorsque nous avons élaboré cette nouvelle stratégie, nous l'avons fait en pensant à des groupes.

Le programme «Insertion professionnelle» a été conçu spécialement pour les jeunes et pour les femmes qui entrent pour la première fois sur le marché du travail. C'est un exemple. On a accordé beaucoup d'attention, et à raison, aux besoins des jeunes, parmi lesquels il y a beaucoup de chômeurs, mais nous avons, je pense, négligé les travailleurs âgés. Je veillerai à ce que cela change, à ce que nous fassions vraiment quelque chose dans ce domaine. La question a été soulevée par mon collègue de la circonscription de Nickel Belt, et par d'autres. Je veillerai à ce que cela change. Nous avons déjà commencé, avec le nouveau programme «Acquisitions des compétences». Nous ne voulons plus seulement nous occuper des chômeurs, comme c'était le cas autrefois, mais aussi des gens qui travaillent, mais dont l'emploi est menacé par les progrès technologiques, par les événements. Il faut les former pendant qu'ils travaillent, afin qu'ils puissent s'adapter plus facilement. Voyez-vous, c'est l'un des problèmes du travailleur âgé qui a passé 20 ans dans le même emploi et qui, tout à coup, se retrouve au chômage, sans autres compétences que celles dont on n'a plus besoin.

Nous avons décidé de consacrer des fonds à l'acquisition des compétences, afin que la formation devienne une partie intégrante de la vie professionnelle, comme la pause-café, par exemple. C'est ainsi que nous envisageons la formation. Nous commencerons par y consacrer 80 millions de dollars. Nous voulons que les provinces participent également, mais nous pensons que le gros de l'effort doit être fourni par le secteur

[*Text*]

by having their staff, their employees, retrained, reskilled, upgraded, and that goes on on an ongoing basis.

We are prepared to devote, initially, $80 million to that as an encouragement to see that others follow the same trend.

Le président: Monsieur Guilbault, c'est fini pour l'instant.

M. Guilbault (Drummond): On ne voit pas souvent M^me^ la ministre.

Le président: Il y aura un autre tour.

M. Guilbault (Drummond): Très bien. Veuillez inscrire mon nom.

The Chairman: Mr. Rodriguez, your questions are on employment creation?

Mr. Rodriguez: Well, I will let you judge, Mr. Chairman. I think we are going to talk about employment.

I want to refer to Part III of the estimates and particularly page 2-11. I want to ask about the COPS Program, the Canadian Occupational Projections System. Can you tell us, Madam Minister, what kind of studies are being produced by this program?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I am going to ask the deputy minister to respond to this, if I may, because it is a relatively new set-up and it has been doing some initial work. I think the deputy minister will . . .

Mr. Rodriguez: When was it begun, Madam Minister?

Mr. Gaétan Lussier (Deputy Minister, Employment and Immigration Canada): In 1982.

Mr. Rodriguez: I thought it was 1980.

The Chairman: I am in the hands of the members. I think this takes us out of the bounds of job creation at this point. Does it have some relevance?

Mr. Lussier: Yes.

The Chairman: Okay. Let us proceed please, Mr. Lussier.

Mr. Lussier: The Canadian Occupational Projections System is in fact a model by which we try to bring together information that we receive through the normal process, either through Statistics Canada or through various provincial agencies of government, in order to permit us to evaluate what we would call in the jargon the "apparent imbalance" between supply and demand in the labour force. That is the principle behind it.

• 1625

I think you are right; the preliminary work started in 1980, but the real input from the provinces in terms of their participation at the technical level, which by the way has been going on in a very wonderful manner, has been bringing us up to a system where now, generally speaking, we can have up-dated information on various skills, various classifications, in terms of what trends are developing in the labour market situation. I think it is useful for government purposes, for industry—and I

[*Translation*]

privé, puisque ce sont les entreprises qui profitent d'une main-d'oeuvre recyclée, perfectionnée, de façon continue.

Nous sommes prêts, au départ, à contribuer 80 millions de dollars pour encourager les autres sur cette voie.

The Chairman: Mr. Guilbault, your time is up for now.

Mr. Guilbault (Drummond): It is not often that we have a chance to talk to the Minister.

The Chairman: There will be a second round.

Mr. Guilbault (Drummond): Very well. Put my name on the list.

Le président: Monsieur Rodriguez, vos questions portent-elles sur la création d'emplois?

M. Rodriguez: Je vous laisserai le soin d'en juger, monsieur le président. Je pense que nous allons parler d'emploi.

Ma question porte sur la troisième partie des prévisions, et plus précisément sur la page 2-11. Je voudrais des explications au sujet du SPPC, le Système de projections des professions au Canada. Pouvez-vous nous dire, madame la ministre, quel genre d'études sont entreprises en vertu de ce programme?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je vais demander au sous-ministre de vous répondre, si vous le permettez, car c'est un programme relativement nouveau et certains travaux initiaux ont été entrepris. Je pense que le sous-ministre . . .

M. Rodriguez: Quand le programme a-t-il été lancé, madame la ministre?

M. Gaétan Lussier (sous-ministre, Emploi et Immigration Canada): En 1982.

M. Rodriguez: Je croyais que c'était en 1980.

Le président: Je m'en remets à la décision des membres. Je pense que nous ne sommes plus dans le domaine de la création d'emplois. La question est-elle pertinente?

M. Lussier: Oui.

Le président: Très bien. Continuez, s'il vous plaît, monsieur Lussier.

M. Lussier: Le Système de projections des professions au Canada est en fait un modèle avec lequel nous essayons de rassembler les renseignements qui nous parviennent par les voies normales, soit par Statistique Canada, soit par les divers organismes provinciaux, pour nous permettre d'évaluer ce que, dans notre jargon, nous appelons le «déséquilibre apparent» entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Voilà pour le principe.

Vous avez raison; le travail initial a commencé en 1980, mais la participation réelle des provinces sur le plan technique, qui est d'ailleurs excellente, nous a permis d'arriver à un système nous fournissant des renseignements à jour sur divers métiers, diverses classifications et sur l'évolution du marché du travail. Un tel système me paraît donc utile pour les besoins du gouvernement, ceux de l'industrie, sur laquelle je ferai quelques remarques, pour les particuliers et certainement pour

[*Texte*]

will want to comment very quickly on that—for individuals, and certainly as to labour unions. In a word, it is to give what we would call some kind of common data base of background where those who have to get involved in the labour market adjustment or issues can use a similar common base of data as the issues to be discussed. So that has been the principle, Mr. Chairman.

In practice, now we have information that is communicated. I do not have the exact number, but naturally it is all set up on computers, and we have now clients from various levels. We have provincial governments plugged into the system on a daily basis for accessing information on matters related to supply and demand in the labour market. We also have private firms that are establishing and requiring contact with us in terms of getting information for their needs.

On a more specific basis, aside from this collection of data, there is also what we call sectorial analysis. On this, for example, we are involved with the automotive sector, working with labour representatives and working with industry in analysing situations related to the labour market. We have just completed a study with the hospital industry which has been giving, in collabaoration with us, a perspective of the changing demand and the changing pattern that will be taking place in the hospital sector in the years to come. We are also involved in the mining industry.

Mr. Chairman, I could go on and on . . .

Mr. Rodriguez: Well, I do not want you to. But I do want you to tell me how much this program has cost us since it has begun. I would like that information.

Mr. Lussier: Okay.

Mr. Rodriguez: Secondly, I need also to know if it is possible to obtain one of these studies.

Mr. Lussier: Yes.

Mr. Rodriguez: For example, I am interested in mining. It says that studies will have been incorporated in the mining sector, and I would like to see one of the studies.

Mr. Lussier: I think, Mr. Chairman, we would be quite pleased to share with the standing committee the results of some of our sector studies; they could be made available with pleasure to members as they relate to the budget, specifically to COPS.

Mr. Rodriguez: Another question, Mr. Chairman, on that issue. What specific use are they in insurance and employment programs and services?

Mr. Lussier: I think there is a question that I have not answered, Mr. Chairman, relating to cost.

Mr. Rodriguez: Cost, yes.

Mr. Lussier: We have 33 person-years involved in what we call the COP System. The budget is about $3.1 million on a yearly basis. I could not give you an exact figure for the total

[*Traduction*]

les syndicats. En un mot, il cherche à mettre à la disposition de ses utilisateurs une base de données commune pouvant être consultée pour des fins de discussion ou d'adaptation au marché du travail. C'est donc le principe qui nous a guidés, monsieur le président.

Cela veut dire que nous communiquons effectivement des renseignements. J'ignore de quelle quantité de données nous disposons, mais tout cela figure dans les ordinateurs et nous desservons une clientèle très diversifiée. Ainsi, par exemple, les gouvernements provinciaux ont accès à nos données sur une base quotidienne afin d'obtenir des renseignements relatifs à l'offre et à la demande sur le marché du travail. Des entreprises privées entrent également en contact avec nous pour les mêmes raisons.

En plus de cette collecte de données, le système effectue également ce que nous appelons une analyse sectorielle. Ainsi, par exemple, nous travaillons en collaboration avec l'industrie de l'automobile ainsi qu'avec les représentants des syndicats de ce secteur pour analyser les situations liées au marché du travail. Par ailleurs, nous venons de terminer une étude en collaboration avec l'industrie hospitalière, ce qui nous a donné une perspective sur l'évolution de la demande à laquelle on peut s'attendre dans ce domaine au cours des années à venir. Nous effectuons également du travail sur l'industrie minière.

Monsieur le président, je pourrais poursuivre encore longtemps . . .

M. Rodriguez: Eh bien, je ne vous demande pas de le faire. J'aimerais cependant que vous me disiez combien ce programme a coûté depuis sa création.

M. Lussier: Bien.

M. Rodriguez: En second lieu, j'aimerais également savoir s'il est possible d'obtenir une de ces études.

M. Lussier: Oui.

M. Rodriguez: Par exemple, je m'intéresse au secteur minier. On dit que des études ont porté là-dessus, j'aimerais donc en voir une.

M. Lussier: Monsieur le président, nous nous ferons un plaisir de communiquer aux membres du Comité les résultats d'une de nos études sectorielles. Nous pouvons leur fournir les données sur le budget, plus précisément sur le SPPC.

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question là-dessus. A quoi ce système peut-il servir par rapport aux assurances et aux programmes et aux services liés à l'emploi?

M. Lussier: Auparavant, monsieur le président, il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu portant sur les coûts.

M. Rodriguez: Oui, les coûts.

M. Lussier: Il y a 33 années-personnes intégrées au Système de projections des professions au Canada. Le budget atteint environ 3.1 million de dollars par année. Je ne suis pas en mesure de vous fournir des chiffres exacts relatifs aux coûts

[*Text*]

cost until COPs was created, but certainly we would be prepared to share that.

Mr. Rodriguez: I would appreciate that.

Mr. Lussier: If your question is related to the utilization directly with the unemployment insurance program, I think the purpose of the occupation system has no direct interrelationship with UI at all. It is not a program that is used for planning purposes under UI. It is a program that is more oriented, as I said earlier, to giving us integrated information, going from the education system up to the utilization by the sector related to the labour market itself.

• 1630

Mr. Rodriguez: Yes, the supply and demand side of the labour market. But I want to know about the supply side. How do you specifically ensure the expenditure of the moneys in this particular program results in some supply, in some jobs?

Mr. Lussier: Let me give you an example that we use in the context of the National Training Act, in which we have the responsibility of determining the occupations of national importance, designations of national importance. We informed ourselves of the collections of some of the data we have under the COP System in order to give us some general indications where we could expect shortages. Training will be required in order to fulfil those gaps or vacuums that may exist in certain occupations. So in that sense it is used in relation with our other programs on the supply side.

It is also currently used, as I said, a lot by the provinces. They use it in the planning of their own school systems. We have examples where they use it to plan the requirements of teachers whom they will have to get in 1985 or even the 1990s. They use the data base we have been developing under various entries into the school system as a basis for planning purposes for their own purposes. So as I said, governments, the private sector, the labour movement, have been and are currently using the data produced.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, just on that question, since the provinces and the private sector are using it and the taxpayers are paying the shot for this, is there any charge-back to them?

Mr. Lussier: Yes, there is not a total cost recovery, but there are cost charges, mainly . . . for example, there have been no cost charges to the provinces in the developmental aspect of the program, when we were doing what we call the R and D. Now that we have more and more information in the computer, provinces are charged for time—not totally, but contribute financially for the time use of the computer. It is the same thing for the private sector which will be requesting access to specific data. They will have to pay financial compensation. But I have to admit there is not total cost recovery at this point in time.

Mr. Rodriguez: On that question, are these estimates reflected in the unemployment insurance budget?

[*Translation*]

totaux jusqu'à la création du SPPC, mais nous sommes certainement disposés à les obtenir.

M. Rodriguez: Je vous en serais reconnaissant.

M. Lussier: Si vous cherchez à savoir si l'on peut se servir directement du programme d'assurance-chômage par le truchement du SPPC, cela n'est pas possible. Il ne s'agit pas en effet d'un programme conçu à des fins de planification en fonction de l'assurance-chômage mais bien plutôt d'un programme créé pour nous fournir des renseignements intégrés, qu'il s'agisse de données relatives à l'enseignement ou de l'utilisation sectorielle de statistiques portant sur le marché du travail.

M. Rodriguez: Oui, l'aspect offre et demande du marché du travail. J'aimerais cependant avoir des renseignements sur l'offre. À cet égard, comment vous assurez-vous que les dépenses effectuées au titre de ce programme se traduisent par des emplois, c'est-à-dire par l'offre?

M. Lussier: J'aimerais vous citer un exemple lié à la Loi nationale sur la formation professionnelle, en vertu de laquelle nous sommes chargés d'établir quelles sont les occupations ayant une importance nationale. Nous obtenons les renseignements collectés grâce au système SPPC afin de savoir dans quels domaines on peut prévoir des pénuries. Ensuite la formation devra remédier aux carences que l'on a remarquées dans certaines catégories d'occupation. En un sens, donc, le système est utilisé de concert avec nos autres programmes portant sur l'offre.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les provinces s'en servent aussi beaucoup à l'heure actuelle. Elles le font pour planifier leur système d'enseignement où, par exemple, elles cherchent à prévoir de combien d'enseignants elles devront disposer en 1985 ou même pendant les années 90. Elles se servent donc de la base de données que nous avons constituée à même diverses sources comme fondement de leur planification. Ainsi donc, comme je l'ai dit, les gouvernements, le secteur privé et les syndicats se servent des données que nous produisons.

M. Rodriguez: Monsieur le président, à ce sujet, étant donné que les provinces et le secteur privé se servent de ces renseignements et que ce sont les contribuables qui paient la note, les utilisateurs doivent-ils assumer une part des frais?

M. Lussier: Oui, non pas en totalité mais ils en paient une partie sous forme de droits. Par exemple, les provinces n'ont pas eu à assumer les frais d'élaboration du programme, même pas l'étape de la recherche et du développement. Cependant, maintenant que notre base de données est de plus en plus riche, les provinces doivent payer certains frais, en proportion de leur temps d'utilisation de l'ordinateur. La même chose est exigée du secteur privé demandant d'avoir accès à des données précises. Il devra lui aussi payer certains frais. Cela dit, je dois admettre que nous ne réussissons pas encore à recouvrer totalement nos coûts.

M. Rodriguez: À ce sujet, ces estimations influent-elles sur le budget de l'assurance-chômage?

[*Texte*]

Mr. Lussier: Mr. Chairman, the COP System has no relationship with the UI account. It is totally what we call government expenditure. In order to simplify it, Mr. Chairman, the branch is part of what we call the department and not the commission. I do not want to complicate your point, but it is evolving from the budget in which the government is voting and you are looking at today.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I would like to make just one comment. One of the things that has been lacking in much of this is any kind of adequate data base. Really, the COP System is designed more than anything else to build the data that we need to develop the educational system, develop the training programs, develop the windows on job opportunities that we simply have not had in the past. But because it takes time, as you know, to build a data system, it will become more and more effective as the years go by and we are able to draw that out of the different sectors.

We have a list of sectors now, such as hospitals, shipbuilding, automotive, mining, construction, electrical products, textiles, pulp and paper, that we are now trying to get the data from, and it is at different stages of development.

Mr. Rodriguez: I will be interested to see the study that you present to the committee.

Now I wanted to flip to page 3-10 in the same estimates. There seems to me, Mr. Chairman, a dramatic reduction in the planned expenditures for employment training and direct job creation in 1985-86. A planned reduction, I believe, of $144,151,000 and $161,131,000 respectively. In the first instance, does the government not feel employment training is needed? Can you explain . . . ? I mean you are doing the COPS thing, we are identifying and getting people to train them, but then you reduce the moneys.

• 1635

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, this question has come up in the House from time to time and I have tried to make it clear that the estimates presented here did not include the $900 million which has been added. Challenge '85 has $205 million and there is the other thrust I talked about today; they are included. That is an additional $900 million in training and job creation.

Mr. Rodriguez: How is it additional if you just reduced this retraining budget by $661 million and $144 million for job training and direct job creation? It seems to me that all you have done is dig a hole to fill a hole.

[*Traduction*]

M. Lussier: Monsieur le président, le système SPPC n'a aucun lien avec l'assurance-chômage. Il s'agit entièrement de ce que nous appelons une dépense gouvernementale. Pour simplifier, monsieur le président, les services relèvent du ministère et non de la commission. Je ne veux pas compliquer les choses, mais il est financé à même le budget voté par le gouvernement et dont vous êtes saisis aujourd'hui.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'aimerais faire une remarque. L'une des choses qui nous a manqué à bien des égards est une banque de données convenable. Vraiment, le SPPC est conçu avant tout pour constituer les données dont nous avons besoin pour mettre sur pied le système d'enseignement et élaborer les programmes de formation, c'est-à-dire nous donner accès à des renseignements relatifs aux possibilités d'emplois que nous n'avions tout simplement pas par le passé. Toutefois, étant donné qu'il faut du temps pour mettre sur pied une base de données ainsi que vous ne l'ignorez sans doute pas, le système deviendra de plus en plus efficace au fur et à mesure que le temps passera et que nous serons en mesure d'en tirer parti dans divers domaines.

Nous essayons d'obtenir des données relatives à divers secteurs comme les hôpitaux, la construction navale, l'industrie de l'automobile, les mines, le bâtiment, le matériel électrique, les textiles et les pâtes et papier, et nous ne sommes pas toujours au même point par rapport à chaque secteur.

M. Rodriguez: C'est avec grand intérêt que je consulterai l'étude que vous soumettrez à notre Comité.

J'aimerais maintenant passer à la page 3-10 des mêmes prévisions budgétaires. À cet égard, monsieur le président, il me semble que l'on assiste à une réduction dramatique des crédits affectés à la formation et à la création directe d'emplois pour 1985-1986. Je crois qu'il y a une baisse de 144,151,000$ et 161,131,000$, respectivement. Dans le premier cas, le gouvernement n'est-il pas d'avis que la formation est nécessaire? Pouvez-vous m'expliquer cela? J'entends par là que vous utilisez le système PPC, puis nous trouvons les enseignants nécessaires à la formation des gens, mais après, on réduit les crédits.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, cette question a été soulevée à quelques reprises à la Chambre, et je me suis efforcée de préciser très clairement que les prévisions budgétaires actuelles n'englobent pas les 900 millions de dollars ajoutés. Défi 85 dispose de 205 millions de dollars, sans compter les autres crédits dont j'ai parlé aujourd'hui et qui sont compris. Cela fait 900 millions de dollars supplémentaires affectés à la formation et à la création d'emplois.

M. Rodriguez: Comment peut-on parler de crédits supplémentaires lorsqu'on vient de diminuer de 661 millions de dollars les crédits affectés au recyclage et de 144 millions de dollars ceux consacrés à la formation professionnelle et à la création directe d'emplois? À mon avis, vous n'avez fait que creuser un trou à la place d'en remplir un.

[*Text*]

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I am not sure whether you want me to explain the expenditures in 1984-85. It was not my responsibility. What I am saying is that in the estimates for the next fiscal year . . .

Mr. Rodriguez: I understood what you said, Madam Minister, but the point I am making is that we have 1.5 million people unemployed out there at the moment, and at least 20% of them are young people. The Minister talked about concern for the 55-year old. I have just completed a tour of six northwestern Ontario communities, including Atikokan, Marathon and Ear Falls. In those communities the 55- and 65-year olds are the hardest hit. They are the forgotten. Why would you reduce the amount for retraining when today there is the greatest need for it?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, we have not. What the hon. member must understand is that we felt—I felt, the government felt—that past programs were not working to meet the varied demands he is talking about. Instead, what we did was to redirect and come up with a new strategy which we certainly are hoping will address the very problems he raises. Those programs—retraining, job creation and so on—are included in that $900 million which must be added to the figure he cites.

The Chairman: Thank you, Madam Minister. We must move on, Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: I am just going through the estimates. Could you put me down for another round please, whenever it gets to me?

The Chairman: Yes, certainly. The order I have at the moment is Mr. Hudon, Ms Copps, followed by Mr. Murphy. Mr. Baker has been very patient. He is not a member of the committee. When we get to that stage, we will seek permission from the committee as to whether they would prefer to have you wait until the end of the session or come in at the end.

Ms Copps: Mr. Chairman, I would be very happy to reverse order with Mr. Baker, if that is agreeable to the group. Mr. Baker has always been very agreeable with me.

The Chairman: There has been an offer by Ms Copps to let Mr. Baker replace her. Is there general agreement to that?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Are you prepared to wait till the end?

Ms Copps: Yes.

The Chairman: If everybody is agreeable, then Mr. Hudon first, then Mr. Baker.

Monsieur Hudon, vous avez la parole. Ce sera ensuite à M. Baker.

[*Translation*]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai l'impression que vous voulez peut-être que je vous explique le budget de 1984-1985, même si cela ne relève pas de moi. Ce que je vous dis, cependant, c'est que les prévisions budgétaires pour la prochaine année financière . . .

M. Rodriguez: J'avais compris vos propos, madame la ministre; toutefois, je rappelle qu'il y a 1.5 million de personnes en chômage en ce moment et qu'au moins 20 p. 100 d'entre elles sont des jeunes. Par ailleurs, la ministre a parlé de ses préoccupations au sujet des personnes âgées de 55 ans et plus. Or, je viens de terminer une visite de six collectivités du nord-ouest de l'Ontario, y compris Atikokan, Marathon et Ear Falls. Ce sont les personnes âgées de 55 à 65 ans qui sont les plus durement frappées dans ces milieux. Et ce sont elles qu'on oublie. Pourquoi, alors, diminuez-vous les sommes affectées au recyclage, alors que c'est aujourd'hui qu'on en sent le plus le besoin?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, ce n'est pas ce que nous avons fait. Mon distingué collègue doit comprendre que le gouvernement et moi-même avons estimé que les programmes déjà en place ne réussissaient pas à répondre aux divers besoins dont il nous parle. Nous avons donc réorienté les crédits et conçu une nouvelle stratégie, qui, nous l'espérons, sera mieux à même de résoudre les problèmes qu'il a soulevés. Les programmes dont il parle, soit le recyclage, la création d'emplois, etc., figurent dans ce 900 millions de dollars qu'on doit ajouter aux chiffres qu'il nous cite.

Le président: Merci, madame la ministre. Nous devons maintenant passer à quelqu'un d'autre, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Je suis en train de parcourir les prévisions budgétaires. Pouvez-vous m'inscrire à un autre tour?

Le président: Oui, certainement. Sur ma liste figurent en ce moment M. Hudon, M^me^ Copps, suivie par M. Murphy. Par ailleurs, M. Baker a été très patient, même s'il n'est pas un membre régulier du Comité. Le moment venu, je demanderai la permission des membres du Comité de vous laisser intervenir, soit à la fin de la séance, soit un peu avant.

Mme Copps: Monsieur le président, je suis tout à fait disposée à échanger mon temps de parole avec celui de M. Baker, si cela est acceptable à mes autres collègues. M. Baker a toujours été très disposé à me rendre service.

Le président: M^me^ Copps offre de laisser parler M. Baker à sa place. Les membres du Comité sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: En ce cas, êtes-vous disposé à attendre la fin de la séance pour intervenir?

Mme Copps: Oui.

Le président: Puisque tout le monde est d'accord, alors, nous entendrons d'abord M. Hudon, puis M. Baker.

Mr. Hudon, you have the floor. After you, it will be Mr. Baker's turn.

[*Texte*]

M. Hudon: Madame MacDonald, vous avez pris une décision, récemment, concernant la date limite pour les projets dans le cadre de Défi 85. On a dit tout à l'heure que c'était le 22 mars, mais je sais, et c'est tout nouveau, tout récent, que la date limite est maintenant le 29 mars.

Je voudrais revenir aux accords de Régina. J'en ai discuté assez longuement avec le représentant, M. Nystrom, qui a fait, lui aussi, une démarche nationale. Au fond, il est arrivé à la même conclusion que vous, madame. En ce qui concerne cet accord de Régina, je pense que c'était la première fois que les 11 gouvernements s'entendaient. Vous cherchiez de la souplesse. On insiste beaucoup là-dessus, et vous avez d'ailleurs beaucoup insisté sur cette souplesse des programmes dans différents axes, au niveau provincial. Pour ma part, j'aimerais que l'on insiste davantage sur le fait que cette souplesse-là doit se refléter au niveau des comités locaux d'orientation de la main-d'oeuvre, dans chacune des régions. Je pense qu'il est très important qu'une région puisse, à l'aide du plan fédéral et du programme provincial qui va s'ajouter à cela, orienter ses programmes de formation vers quelque chose de précis.

• 1640

Les villes mono-industrielles s'orienteront vers l'axe des communautés en perte de vitesse ou des choses du genre. D'autres, à cause d'une fermeture d'usine, choisiront un autre programme. À mon avis, c'est très important.

Madame la ministre, j'aimerais que vous insistiez davantage sur le rôle que les députés vont avoir à jouer dans tout cela en termes d'orientation. Ce sera un vaste conseil d'orientation composé de gens élus aux niveaux fédéral et provincial, et il va y avoir des gens de l'industrie locale. Malheureusement, on n'en parle peut-être pas assez, parce que c'est un peu la clé du succès. Cette souplesse que vous avez voulue au niveau national, vous allez la retrouver au niveau local. Je pense qu'il faudrait peut-être davantage insister là-dessus.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Thank you very much, Mr. Chairman.

When we took a look at all this and saw the tremendous problem that lies ahead of us . . . I want to acknowledge what the NDP task force has done and the comments they have made, and I trust they are going to give me a full report.

Mr. Rodriguez: We will.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I have already discussed that with the member for Nickel Belt and with the chairman, Mr. Nystrom.

But the fact is, as I have said to them, that they were talking to many of the same people I talked to as I went across the country, and the emphasis always was: But we need to have more input locally; we need programs to be more flexible; we need to have that kind of adaptability. Indeed, that is why I have tried to say the programs overall will be in six main areas. There will be six main areas, but they will be broad enough

[*Traduction*]

Mr. Hudon: Miss MacDonald, you have recently taken a decision concerning the deadline for projects related to Challenge 85. Earlier, we have said that it was March 22, but I have just learned recently, that the deadline is now March 29.

I would like to come back to the Regina agreement. I discussed it at length with Mr. Nystrom, who also studied the national situation. I think that one can say that he reached the same conclusion you did, Madam Minister. At any rate, I think that the reaching of this agreement marked the first time that governments agreed amongst themselves. You wanted flexibility. This is strongly emphasized, and particularly the flexibility of the programs concerning various sectors at the provincial level. I for one would like us to emphasize a little more the fact that this flexibility must be reflected at the level of the local manpower direction committees, in each of the regions. I think it is very important that regions be able to use the federal program and the complementary provincial program to give their training programs a specific focus.

Single-industry towns would be inclined to use the Community Futures thrust of the program, or a similar initiative. Other towns and cities, where a plant has closed down, will choose a different program. I think this aspect is very important.

I would like you to emphasize more, Madam Chairman, the role that members of Parliament will have to play in this whole process. Both federal and provincial elected representatives will have to provide advice about these new program thrusts. People from local industries will also be involved. It is unfortunate that this aspect is not mentioned more, because it may be the key to the success of the program. The flexibility that you wanted to introduce at the national level will also be present at the local level. I think we should perhaps stress this point more.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Merci, monsieur le président.

Lorsque nous avons examiné la situation et nous sommes rendu compte de l'ampleur des problèmes auxquels nous serions confrontés . . . Je tiens ici à saluer le groupe d'étude du NPD pour le travail qu'il a effectué et les observations qu'il a faites. J'espère qu'il me fera un rapport complet sur la situation.

M. Rodriguez: Nous le ferons.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai déjà discuté de cela avec le député de Nickel Belt, ainsi qu'avec le président, M. Nystrom.

Cela dit, comme je l'ai rappelé aux membres de ce groupe, ils ont rencontré bon nombre des personnes que j'ai moi-même vues lors de mon périple à travers le pays, et on m'a toujours fait valoir qu'il fallait que les collectivités locales participent davantage et que, par conséquent, les programmes devaient être plus souples et que nous devions nous adapter à cela. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai parlé de programmes portant sur

[*Text*]

and flexible enough to meet the demands of the individual communities.

Now then, how can that community need be best reflected? I know I have mentioned before at times that one of the things I think is critical to all this, in drawing back the total community feeling, is to establish community advisory boards to the local Canada Employment Centres. The Canada Employment Centres at the present time deal primarily, and rightly so, with that segment of the population that is unemployed. But they do not get the broader picture of the community being fed into them as to the needs of employment development, small business, the educational system or women's groups, whatever it might be.

So I see this becoming a much broader reflection of the total community so that you know, as well as the needs of those who are unemployed, what the needs will be next year of those who might be unemployed or who are threatened by unemployment or of a company which feels it can expand and needs additional workers. That kind of community involvement actually has not been there in the past, and we want to put into this whole new strategy that sort of thing—whether it is in Hamilton, which might be different from some place in northern Ontario or from Quebec or whatever—which will bring that sort of input into the program. I would certainly see the Member of Parliament having a very active role on that committee.

M. Hudon: J'aimerais répéter que le plus grand défi consiste, à mon avis, à changer le rôle du député.

Mme MacDonald (Kingston et les Iles): C'est cela.

M. Hudon: Il s'agit de faire du député un promoteur. Ceux qui sont vraiment engagés dans les projets de Défi 85—on entendait M. Guilbault tout à l'heure—, qu'est-ce qu'ils ont fait? D'abord, ils ont lu les documents; ensuite ils sont partis avec leur valise et ils sont allés faire de la promotion.

J'ai rencontré il y a 15 jours, juste avant l'annonce des programmes Défi 85, l'Association des universités et collèges du Canada qui s'inquiétait justement du flottement qui existait autour de Canada au travail et du manque de souplesse. Je n'ai pas voulu dévoiler le secret la veille du jour de l'annonce, mais je leur ai dit: Attendez à demain, et vous allez vous apercevoir que le programme Défi 85 est justement fait pour des associations comme la vôtre, sans but lucratif; cela va vous permettre de diriger vos étudiants vers des programmes de recherche que vous voulez faire, ce qui n'était pas possible avant cela.

• 1645

Il y a donc là de la souplesse. Il est peut-être difficile pour moi de vous critiquer, mais je dois vous dire que le défi politique que vous vous êtes donné en faisant du député un promoteur va amener des résultats intéressants. C'est cela, un rôle plus important pour le député, un rôle plus actif.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je suis d'accord avec vous, monsieur le député.

[*Translation*]

six principaux domaines. Il y en aura en effet six, qui seront à la fois vastes et souples, de façon à répondre aux demandes de chacune des collectivités.

Comment peut-on le mieux répondre aux besoins des collectivités? Pour ma part, et je reprends ici les propos que j'ai déjà tenus, il me paraît fondamental d'établir des conseils consultatifs locaux pouvant conseiller les centres d'emploi du Canada; d'ailleurs, les collectivités ont manifesté ce désir. À l'heure actuelle, les centres d'emploi du Canada s'occupent surtout, et à juste titre, des personnes en chômage. Toutefois, ils n'ont pas d'idée d'ensemble de la situation de la collectivité qu'ils desservent, c'est-à-dire qu'ils n'en connaissent pas les besoins en matière de développement de l'emploi. ils ne connaissent pas ses petites entreprises, son système d'enseignement, ses groupes de femmes, ou tout autre groupe.

Je prévois donc que les centres pourront mieux refléter la collectivité qu'ils desservent, ainsi que les besoins des chômeurs ou de ceux qui sont menacés de perdre leur emploi, ou encore d'une entreprise qui estime avoir besoin d'ouvriers supplémentaires, étant donné qu'elle va étendre ses activités. Or, ce genre de participation communautaire n'existait pas auparavant, et nous voulons intégrer ce nouvel aspect à la nouvelle stratégie, quel que soit l'endroit où est situé le centre, à Hamilton, dans le nord de l'Ontario, au Québec, ou ailleurs, afin que leurs programmes bénéficient de la participation locale. J'entrevois d'ailleurs une participation très active pour le député au sein de ce Comité.

Mr. Hudon: I would like to repeat that in my opinion, the greatest challenge is to change the role of the member.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): That is right.

Mr. Hudon: The member must become an advocate of some sort. What have the members who are really committed to the projects of Challenge 85 done up to now? First of all, they have read the documents, and after that, suitcase in hand, they went around promoting the program.

Fifteen days ago, just before the programs of Challenge 85 were announced, I met representatives of the Association of Universities and Colleges of Canada, who were preoccupied by the indecision they had observed surrounding Canada at Work, and also by the lack of flexibility. I did not want to reveal the secret one day before the announcement, but I told them: Wait until tomorrow and you will realize that the Challenge 85 program has been conceived especially for non-profit associations like yours; it will allow you to bring your students into the research programs you wanted to, which was not possible before.

Therefore, it is flexible. It may be difficult for me to criticize you, but I must tell you that the political challenge that you have given yourself by making a promoter out of the Member of Parliament will bring interesting results. I see there a more important role for the M.P., a more active role.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I agree with you, sir.

[*Texte*]

M. Hudon: Sur tout?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I agree. I think it is a great opportunity. Not because it is a program that happens to be designed by this government, and someone might say, oh well . . . But the fact is, the community has not been totally involved in the development of an employment strategy. And there are many ideas, positive, innovative, imaginative ideas that have not been getting fed into the system because people have not had a conduit to put them in. I think this is one way in particular where MPs can encourage their total community to become part of it.

The Chairman: Thank you.

C'est tout?

M. Guilbault (Drummond): Puis-je faire un commentaire?

Le président: Une question supplémentaire?

M. Guilbault (Drummond): Non, juste un commentaire.

Madame la ministre, vous n'avez pas les deux pieds dans la même bottine, parce que ça fonctionne, votre affaire. L'ancien programme Eté au travail pour les étudiants, c'était simplement, en tout cas dans le comté de Drummond, un programme pour arracher les concombres, arracher les fraises et arracher les haricots. Ils en ont placé 6,000.

Mme Copps: Monsieur le président, est-ce un commentaire politique ou bien un petit discours? S'il désire parler, qu'il fasse mettre son nom sur la liste.

M. Guilbault (Drummond): Je suis sur la liste, madame.

Mme Copps: Vous n'êtes pas sur la liste maintenant. Attendez votre tour.

The Chairman: I will put you down for a second round, Mr. Guilbault.

Mr. Allmand: Social workers, engineers, accountants, lawyers; there are all sorts of people employed.

Ms Copps: A mutual admiration society.

Mr. Baker: I will try to be nice to the Minister, since I was given permission to speak. Mr. Chairman, I can see the Minister is really fitting into this department. I figure she could probably fit into any department, but this one particularly well. She was going through her list of programs; she mentioned SEED and WOW, MILAP, LAB and SEIP. She even made reference to LEAD. But then, Mr. Chairman, she went a little bit too far. I did not understand what she was saying when she said "the Member of Parliament for NDG." I thought about it for a minute, and I suppose that is Notre-Dame-de-Grâce. I presume . . .

An hon. member: I did the same thing. But I will not mention what I thought it meant.

Mr. Allmand: No damn good.

An hon. member: You said it.

[*Traduction*]

Mr. Hudon: On everything?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je suis d'accord. Je crois qu'il y a là de grandes possibilités. Non pas parce que c'est un programme conçu par ce gouvernement, et certains pourraient dire . . . Le fait est que la communauté n'a pas participé pleinement à l'élaboration d'une stratégie d'emploi. Beaucoup d'idées positives, innovatrices et imaginatives n'ont pas été intégrées au système parce que les gens n'avaient pas le moyen de les communiquer. À mon avis, nous avons ici un moyen par lequel les députés peuvent encourager toute leur communauté à participer.

Le président: Merci.

Is that all?

Mr. Guilbault (Drummond): I would like to make a comment.

The Chairman: A supplementary question?

Mr. Guilbault (Drummond): No, just a comment.

Madam Minister, you must be quite quick on your feet, since your business is going well. The former Summer Works Program, at least in the Drummond riding, was simply a program for harvesting cucumbers, strawberries, and string beans. Six thousand students found a job that way.

Ms Copps: Mr. Chairman, is this a political comment or a short speech? If the member wishes to speak, he should put his name on the list.

Mr. Guilbault (Drummond): I am already on the list, Madam.

Ms Copps: You are not on the list for now. Wait until it is your turn.

Le président: Je vais vous inscrire au deuxième tour, monsieur Guilbault.

M. Allmand: Il y a des travailleurs sociaux, des ingénieurs, des comptables, des avocats; toutes sortes de personnes ont trouvé un emploi.

Mme Copps: C'est une société d'admiration mutuelle.

M. Baker: Je vais essayer d'être gentil avec la ministre, puisqu'on m'a donné la permission de parler. Monsieur le président, je constate que la ministre s'est très bien adaptée à ce ministère. Je présume qu'elle pourrait s'adapter à n'importe quel ministère, mais elle est particulièrement bien dans celui-ci. Elle nous a fait la liste de ses programmes; elle a mentionné le EEET, le AO, le PMAAIM, le PPAT et le SEIP. Elle a même parlé du programme CLE. Mais par après, monsieur le président, elle est allée un peu trop loin. Je n'ai pas compris ce qu'elle disait lorsqu'elle a prononcé les mots «le député de NDG». J'y ai réfléchi un instant, et je présume qu'elle voulait dire Notre-Dame-de-Grâce. Je présume . . .

Une voix: J'ai fait la même chose. Mais je ne vous dirai pas quelle signification j'ai raccrochée à ces lettres.

M. Allmand: *No damn good.*

Une voix: C'est vous qui le dites.

[*Text*]

Mr. Allmand: I am proud of it.

Mr. Baker: These questions, Madam Minister, will come from the member for GT.

First of all, I would like to ask you about discrimination, discrimination in the hiring practices of your programs. I would like to introduce it, Minister, by saying it is unfortunate that we do not have in our system today input from people who are affected by discrimination within your department, and it never ever seems to be highlighted in reports that are presented to the House of Commons. Simply, I suppose, because they really are not organized in an organized fashion and their opinions are not presented as they should be.

The prime example I can point toward is that of the employment programs you have in effect right now, the direct job-creation programs. For the first time you can now apply for Section 38s on an application form, for the first time in Canada. It was ongoing last year, but it was not on an application form to communities. So you can apply for two direct job-creation programs. Now, Minister, somebody who has never been in the workforce before is not allowed to get a referral to go to work on a direct job-creation program in your department. Somebody who has been out of the workforce for two years is not allowed to get a referral to go to work on a direct job-creation program. Some lady who has been out of the workforce because she had a child or something, going back in after two or three years, is not allowed to get a referral to go to work on a direct job-creation program.

• 1650

Minister, this was a left-over from what they called the NEED Program. When provincial governments and the federal government got together two years ago, they were aiming a program at welfare recipients who just could not get work. Okay. Now, along comes your program in the fall; it started up in January. Most of the jobs actually started in February and are ongoing now. Hiring is taking place, and the person in the Manpower office is going down the list of unemployed people. This person here was never in the workforce, so he is not allowed to be referred. This is a lady who has been out of the workforce, she is not allowed to be referred. Even under the other program, the section 38, you have to be on unemployment insurance to be referred.

The point is this: your hiring criteria that was sent down to the Manpower offices told each Manpower officer he could only hire, first of all, those people who are on welfare or who have run out of unemployment insurance in the past year. His second category is those who are drawing unemployment insurance; his third category is everybody else.

You get to the point where the most needy are in the last category. I notice an official there shaking his head. Now look, Minister, I am telling you right now that the person who has

[*Translation*]

M. Allmand: J'en suis fier.

M. Baker: Alors, les questions suivantes, madame la ministre, viendront du député de GT.

Tout d'abord, je voudrais vous parler de la discrimination dans les pratiques d'emploi, dans le cadre de vos programmes. Madame la ministre, je lancerai la discussion en disant qu'il est malheureux que nous ne puissions entendre aujourd'hui les gens qui sont touchés par la discrimination à l'intérieur de votre ministère; on semble ne jamais soulever cette question dans les rapports qui sont présentés à la Chambre. Je présume que cela est dû simplement au fait que les plaintes ne sont pas organisées et que l'opinion de ces gens n'est pas présentée comme elle le devrait.

Le meilleur exemple que je puisse donner est celui des programmes d'emplois en place maintenant, les programmes de création directe d'emplois. Pour la première fois au Canada, il est maintenant possible de faire une demande en vertu de l'article 38. C'était possible l'an dernier, mais cela ne se trouvait pas sur une formule de demande disponible dans les communautés. On peut donc faire une demande à deux programmes de création directe d'emplois. Madame la ministre, une personne qui n'a pas fait partie de la population active auparavant ne peut obtenir une référence pour s'inscrire à un programme de création directe d'emplois de votre ministère. Quelqu'un qui n'a pas travaillé pendant deux ans ne peut obtenir une telle référence. Une dame qui n'aurait pas travaillé récemment parce qu'elle a eu un enfant, ou pour une autre raison, et qui voudrait retourner au travail après deux ou trois ans d'absence ne pourrait obtenir une référence pour s'inscrire à un programme de création directe d'emplois.

Madame la ministre, c'est là un résidu du programme qu'on appelait NPEDE. Lorsque les gouvernements fédéral et provinciaux se sont réunis, il y a deux ans, ils voulaient mettre sur pied un programme destiné aux bénéficiaires de l'aide sociale qui ne pouvaient trouver d'emploi. C'est bien. Mais voilà qu'on annonce votre programme à l'automne; il a été mis en oeuvre en janvier. La plupart des emplois ont commencé en février et existent toujours. L'embauche est en cours et les agents des bureaux de main-d'oeuvre revoient les listes de chômeurs. Il y trouve des gens qui n'ont jamais travaillé ou qui ont quitté la population active depuis un certain temps, et qui, conséquemment, ne sont pas admissibles. Même en vertu de l'autre programme, l'article 38, il faut recevoir l'assurance-chômage pour être admissible.

Voici où je veux en venir: en vertu des critères d'embauche imposés aux bureaux de main-d'oeuvre, les agents savent qu'ils doivent engager en priorité les gens qui reçoivent des prestations de bien-être ou qui ont cessé de recevoir des prestations d'assurance-chômage au cours de la dernière année. La deuxième catégorie est constituée de ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage; la troisième catégorie regroupe tous les autres.

Nous en sommes donc au point où les plus nécessiteux se retrouvent dans la dernière catégorie. Je vois l'un de vos cadres qui hoche la tête. Madame la ministre, je vous affirme que la

[*Texte*]

never been in the workforce before, or a woman who has been out of the workforce for two years, is in most cases the most needy person in that particular household. That is my introduction to my question to you.

My question is: Under Challenge '85, is it correct that a student who is going back to university or to school only to do one term to finish off his course, or who is going back to do maybe the three courses he needs to complete his year, is it correct, yes or no, that this person is not allowed to be referred to a Challenge '85 project?

The reason I am asking the question, Minister, is that I can see the built-in discrimination in programs. I am just wondering why in goodness' name the Abella report did it not deal with that absolute discrimination in the federal government?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, there are certain things the member has said that I agree with. The criteria for the Canada Works Program, which has been ongoing for a number of years, does say that the persons who are hired should be people who have run out of unemployment insurance. They are pretty needy if they have no unemployment insurance; they really are social assistance recipients—fisher people, fisher folk, fish plant workers. In Newfoundland there are a lot of people who work in fish plants, who are needy and who should be hired under Canada Works projects—laid-off workers and, as you say, other unemployed persons. But that is the criteria that was established.

It is true for the most part I adopted that when the Canada Works Program was announced last September, October. But I also said that we were not content with the way the Canada Works Program had been used on short-term job creation, not leading to permanent jobs. It was for that reason we have come up with a totally new labour force strategy.

One of the main streams of that is job entry, designed particularly for young people who have not been in the labour force, and for women who have either not ever been in the labour force or who have been absent from it for a number of years and who are coming back. That is why we are making the changes. I know the criticisms and the comments that you have, and I was not satisfied with what had gone on in the past either. I think you will find that these new programs do address the very needs that you raise, without at the same time neglecting the needs of fishermen or people in fish plants, or whatever they might be. I mean, we have to realize that need too is ongoing. But I think we can address it more positively.

• 1655

Now with regard to Challenge '85, the students have to be returning to university or community college or high school on

[*Traduction*]

personne qui n'a jamais travaillé auparavant, ou la femme qui a quitté la population active pour deux ans, est dans la plupart des cas la personne la plus nécessiteuse dans cette maisonnée. Voilà mon introduction à ma question.

Ma question est la suivante: prenons le cas d'étudiants qui retournent à l'université ou à l'école pour faire une seule session, pour terminer un cours, ou qui retournent faire trois ou quatre cours nécessaires pour terminer une année. Est-il juste que ces étudiants ne soient pas admissibles à un projet dans le cadre de Défi 85?

Si je pose cette question, madame la ministre, c'est que je crois qu'on a intégré une certaine discrimination à ces programmes. Pour l'amour du ciel, je me demande bien pourquoi le rapport Abella n'a pas discuté de cette discrimination absolue de la part du gouvernement fédéral.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je reconnais comme justes certains des propos du député. Les critères du programme Canada au travail, qui existe depuis un certain nombre d'années, précisent que pour être embauchés, les candidats doivent avoir cessé de recevoir des prestations d'assurance-chômage. Ces gens sont vraiment dans le besoin s'ils ne reçoivent plus de prestations d'assurance-chômage; ils sont bénéficiaires de l'aide sociale—des pêcheurs, des travailleurs d'usine de traitement du poisson. À Terre-Neuve, il y a bien des gens qui travaillent dans ces usines de transformation du poisson, qui sont dans le besoin et qui devraient être embauchés dans le cadre des projets Canada au travail—des travailleurs qui ont été mis à pied et, comme vous le dites, d'autres personnes sans emploi. C'est là le critère qui a été établi.

Il est vrai que j'ai adopté la plupart de ces critères lorsque le Programme Canada au travail a été annoncé, en septembre ou octobre dernier. Cependant, j'ai également précisé que nous n'étions pas satisfaits de ce que le programme Canada au travail ait été utilisé pour créer des emplois à court terme, ne menant pas à des emplois permanents. C'est pour cette raison que nous avons adopté une stratégie d'emploi entièrement nouvelle.

L'une des caractéristiques principales de cette stratégie porte sur les critères d'admissibilité, conçus particulièrement pour les jeunes qui n'ont jamais travaillé et pour les femmes qui n'ont jamais travaillé ou qui désirent revenir au travail après avoir quitté la population active pendant quelques années. C'est pourquoi nous avons apporté ces changements. Je sais sur quoi portent vos critiques et vos observations, et je n'étais pas non plus satisfaite de ce qui s'est produit dans le passé. À mon avis, vous verrez que ces nouveaux programmes répondent aux besoins que vous soulignez, sans toutefois négliger les besoins des pêcheurs ou des travailleurs des usines de traitement du poisson, ou de quiconque. Nous devons également nous rendre compte que les besoins existent toujours. Je pense que nous pouvons régler ces problèmes de façon plus positive.

Pour ce qui est du programme Défi 85, pour être admissibles, les étudiants doivent s'apprêter à retourner à l'université,

[*Text*]

a full-time basis. Those are the persons being addressed in this summer's program because others who are going into the workforce for the first time will be addressed in the job entry stream or . . .

Mr. Baker: Mr. Chairman, I can understand what the Minister is saying, but my point is that of all direct job-creation programs that go through the MPs hands here in this Chamber that they are asked to pass comments on, all of them, there are only two; there is Canada Works and there is your Section 38 programs. Everybody around this table knows that is what goes out into the areas in which there are no employment opportunities at all, no industry, nothing, the rural areas. We now have the Challenge '85 program coming up.

Look, Minister, we could argue about this all day. But the reason I am bringing up the question is very simple. I have a case, for example, of a widow with two sons and one daughter. The daughter is going back to university in the fall, though only to finish off a degree on a part-time basis. The two sons, over 18 and living at home, have never been working before—18 and 19 years of age respectively—and do not qualify for welfare under provincial jurisdiction because if you are over 18 and living at home you do not qualify for welfare. You also do not qualify for Family Allowance. So here you have the most needy family in the community, and two sons do not qualify for a direct job-creation project of the federal government, although there is one in the community. They cannot receive a referral because there are too many people in the other categories, drawing unemployment insurance, run out of unemployment insurance. Right? You have the girl going back to university but she does not qualify under the student program in the community. So you take the most . . .

You find this discrimination is right across Canada, and all the reports you look at, Minister, will not highlight that problem because it appears as if those groups of people are not in the organizations making representations to your department; it is a built-in discrimination.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Just let me explain that the Canada Works programs you are talking about are a hold over from the old regime. I am trying to put into effect something new that will address the very problem you are raising.

Mr. Baker: I know, but that was brought in, as I mentioned before, under the NEED program. Your officials will verify it. It was a federal-provincial agreement. Those criteria were brought in and they were brought in to address a specific problem at that time. I objected at the time, even though it was a provincial program to take care of welfare recipients who were running out of unemployment insurance.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): It was a federally assisted program.

[*Translation*]

au collège communautaire ou à l'école secondaire à plein temps. C'est à eux que s'adresse le programme de cet été, parce que les autres qui feront partie de la population active pour la première fois bénéficieront des programmes dans le cadre de l'insertion professionnelle ou . . .

M. Baker: Monsieur le président, je comprends ce que la ministre nous dit, mais je soutiens que, de tous les programmes de création directe d'emplois sur lesquels les députés sont appelés à faire des observations, d'entre tous, il n'y en a que deux; il y a le programme Canada au travail, et les autres qui tombent sous l'article 38. Tout le monde autour de cette table sait que ce sont là les programmes disponibles dans ces régions où il n'y a aucune possibilité d'emploi, aucune industrie, les régions rurales, par exemple. Nous aurons bientôt le programme Défi 85.

Écoutez, madame la ministre, nous pourrions discuter de cela toute la journée. La raison pour laquelle j'ai soulevé cette question est très simple. Par exemple, j'ai à régler le cas d'une veuve qui a deux fils et une fille. Sa fille retourne à l'université à l'automne, mais uniquement à temps partiel, pour terminer quelques cours en vue d'obtenir un diplôme. Les deux fils, âgés de 18 et 19 ans respectivement, vivent à la maison et n'ont jamais travaillé auparavant. Ils ne sont pas admissibles aux prestations de bien-être social dans leur province parce qu'ils ont plus de 18 ans et qu'ils vivent chez leurs parents. Ils ne sont pas non plus admissibles aux allocations familiales. Voici donc l'une des familles les plus nécessiteuses de la communauté, et les deux fils ne sont pas admissibles à un projet de création directe d'emplois du gouvernement fédéral, même si de tels projets existent dans leur communauté. Ils ne peuvent obtenir une référence, car il y a trop de gens dans les autres catégories, ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage, et les autres qui n'en reçoivent plus. Vous me suivez? Puis, il y a sa fille qui retourne à l'université, mais qui n'est pas admissible au programme de création d'emplois pour étudiants dans sa communauté. Vous prenez donc les plus . . .

On observe des cas de discrimination semblables partout au Canada. Madame la ministre, tous les rapports que vous recevez ne souligneront pas cette difficulté, parce qu'il semble que ces groupes de personnes ne fassent pas partie des organisations qui font des représentations auprès de votre ministère. La discrimination est intégrée.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Permettez-moi de vous dire que les programmes Canada au travail dont vous parlez sont des résidus de l'ancien régime. J'essaie de mettre en place de nouveaux programmes qui résoudront les problèmes dont vous parlez.

M. Baker: Je le sais, mais comme je l'ai dit auparavant, cette situation est une conséquence du programme NPEDE. Vos agents pourront vous le confirmer. Il s'agissait d'une entente fédérale-provinciale. Ces critères ont été adoptés en vue de résoudre un problème précis à l'époque. Je m'y suis opposé, même s'il s'agissait d'un programme fédéral visant à aider les bénéficiaires de l'aide sociale qui ne recevaient plus de prestations d'assurance-chômage.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Il s'agissait d'un programme recevant l'aide du gouvernement fédéral.

[*Texte*]

Mr. Baker: The point is this, Madam Minister, you sent out the criteria at the end of November to every single Manpower office. And I still say to you that you can change the criteria now if you wish. I further remind you that if you are in negotiations with the provincial governments for this fall's program, you will have the same criteria in place for the fall.

Now let me get on to another subject. You have verified to me that somebody who is a student, who is completing their degree or course of study, does not qualify, is not allowed to get a referral to go to work in Challenge '85, the student . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): A person who is entitled to apply for a job under Challenge '85 must be a full-time student returning to school. There are a half million of them in the country. We cannot provide jobs for all of them. But I think that we are doing awfully well in looking at 95,000 under the federal government's stream, and I am very pleased that the provincial government in the Province of Newfoundland today announced that it was spending an additional $2 million over and above the amount allocated to Newfoundland to ensure that an additional number of students in Newfoundland are able to take advantage of this program.

Mr. Baker: That is my follow-up question. My last question is simple . . .

The Chairman: No. I will put you down for a second round, but I think we must move to Mr. Murphy. Mr. Murphy, followed by Mr. Oostrom.

• 1700

Mr. Murphy: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, I would like to comment that I hope the Minister will not continue her habit of calling people by the initials of their riding when her colleague, the member for Brandon—Souris, is in the room. I think he may find that upsetting.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I think NDG has been a rather well known delineation in . . .

Mr. Rodriguez: Do not try it on Brandon—Souris.

Some hon. members: Oh, oh!

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I heard the member for NDG refer to it himself. Having lived in that part of Montreal for a good many years myself, I really find that not many people who live in NDG say Notre-Dame-de-Grâce.

Mr. Allmand: That is right. The Minister is right.

Mr. Murphy: Anyway, I do not see it as a major problem, but I just warn her to watch herself in the future.

I expressed some concern to the chairperson privately, and I would like to bring it up now. Part of my intention in going through the estimates was to ask you some specific questions with regard to programs, and I realize that with the nature of the structure we have set up here we may not be dealing with those exact estimates in the next couple of days. But with the

[*Traduction*]

M. Baker: Madame la ministre, les faits sont les suivants: tous les bureaux de main-d'oeuvre ont reçu ces critères à la fin de novembre. Je soutiens que vous pouvez changer ces critères maintenant, si vous le désirez. Je vous rappelle également que si vous êtes en cours de négociation avec les gouvernements provinciaux pour les programmes de cet automne, les mêmes critères seront maintenus.

Je voudrais maintenant passer à une autre question. Vous avez confirmé qu'un étudiant qui termine des cours en vue d'obtenir un diplôme n'est pas admissible et ne peut obtenir de référence pour participer à un projet dans le cadre de Défi 85.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Les personnes admissibles aux emplois en vertu de Défi 85 doivent être des étudiants à plein temps qui retournent à l'école. Il y en a un demi-million au pays. Nous ne pouvons trouver des emplois pour tous. Cependant, je crois que nos résultats sont très positifs, puisque nous pensons pouvoir en placer 95,000 en vertu des programmes du gouvernement fédéral. Je suis très heureuse que le gouvernement de Terre-Neuve ait annoncé aujourd'hui qu'il consacrerait une somme additionnelle de 2 millions de dollars afin d'assurer qu'un nombre plus grand d'étudiants terre-neuviens puissent profiter de ce programme.

M. Baker: Une question pour faire suite. Ma dernière question est simple . . .

Le président: Non. Je vous inscrirai au deuxième tour, mais je pense que nous devons maintenant céder la parole à M. Murphy. M. Murphy, suivi de M. Oostrom.

M. Murphy: Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, j'espère que la ministre ne continuera pas à faire allusion aux gens en mentionnant les initiales de leur circonscription, lorsque son collègue, le député de Brandon—Souris est dans la salle. Cela pourrait le fâcher.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Tout le monde sait de quoi il s'agit lorsqu'on dit NDG . . .

M. Rodriguez: Je ne vous le recommande pas pour Brandon—Souris.

Des voix: Ah, ah!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Le député de NDG l'a dit lui-même. J'ai vécu dans ce coin de Montréal pendant bien des années et j'ai remarqué que très peu de gens qui habitent dans ce quartier disent Notre-Dame-de-Grâce.

M. Allmand: C'est vrai. La ministre a raison.

M. Murphy: Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un problème sérieux, mais je voulais tout simplement indiquer à la ministre qu'elle devra se surveiller à l'avenir.

J'ai fait connaître en privé au président certaines de mes préoccupations et j'aimerais maintenant vous en parler. Une des raisons pour lesquelles j'ai étudié le budget des dépenses était de vous poser certaines questions particulières au sujet des programmes. La structure que nous avons établie pour l'étude de ce budget ne nous permettra peut-être pas d'étudier

[*Text*]

chairperson's permission, I am going to give you notice of a couple of areas which will require some specific research by your staff. If we can deal with it at the meeting, that is great. If they have to do some more research and deliver it to us privately, I can understand that being necessary.

First is with regard to the hydro project that will be taking place in northern Manitoba, the limestone project. The Government of Manitoba will be announcing in the next couple of days that this project will be going ahead. For the last couple of years, there have been discussions with officials of your department with regard to the training, with regard to the types of programs you will be providing in that area, and if I can get some specific information as to what you are willing to commit, that would be very useful to people in northern Manitoba.

Second, Madam Minister, your department is also very involved in the community of Lynn Lake, where the mine will be closing down and where people are looking at everything from moving out of the community to a number of different proposals where some people would be allowed to remain and work in that community. So if you could give me an update on the various programs there, I would appreciate that.

To deal with the specific now, the adult basic education programs that have existed in the past we de-emphasized as part of the Liberal regime, and as a result, there is a number of people who do not have grade 10 programs—they may have only grade 6 or grade 7 education—who did need training in the past and are finding that more and more difficult to get. I am wondering what her philosophy is in this area, whether or not in the number of programs she has been talking about she will again provide more adequate funding, so that people—usually native people, quite often native people—would be able to qualify to take some sponsored training for adult basic education.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, just to touch briefly on the first two items that were raised, I have personally been in discussion with the Hon. Len Evans from Manitoba about the limestone project that is now under very active negotiation and consideration by the federal and provincial governments. I think the member can expect some positive results from that. I cannot give you the details at this point, but we will be glad to keep you informed as we go along.

Yesterday, I was meeting with representatives from The Mining Association of Canada, and they raised with me the question of Lynn Lake and the needs of that community. It is very much like the discussion we were having earlier about community futures and communities which are threatened when a particular industry is in decline, or what can be done to help resuscitate it. Again, the Lynn Lake issue is certainly before us. I cannot give you the situation report right at the

[*Translation*]

les mêmes documents dans quelques jours. Mais, si le président me le permet, j'aimerais vous souligner deux domaines qui nécessiteront des recherches particulières de la part de votre personnel. S'il nous est possible d'en discuter au cours de la réunion, tant mieux. Si, par contre, votre personnel doit faire des recherches et nous remettre les conclusions plus tard, je n'y verrai aucune objection.

La première question a trait au projet d'hydro qui sera exécuté dans le nord du Manitoba, c'est-à-dire le projet de la chaux. Le gouvernement du Manitoba annoncera dans quelques jours le lancement de ce projet. Depuis quelques années, il y a eu des discussions avec des fonctionnaires de votre ministère au sujet de la formation, du type de programmes qui seront offerts dans cette région; si vous pouviez nous fournir quelques données précises sur ce que vous êtes disposée à engager, cela serait très utile aux résidents du nord de cette province.

En deuxième lieu, madame la ministre, votre ministère travaille de très près avec la communauté de Lynn Lake, dont la mine doit être fermée et dont les résidents se voient obligés de quitter la région ou d'envisager diverses propositions dans le cadre desquelles certains d'entre eux seulement pourront continuer à travailler dans cette communauté. Je vous demanderais donc de nous faire une mise à jour des divers programmes qui sont offerts dans cette région.

J'aimerais maintenant parler de choses plus précises. Sous le régime libéral, l'accent a été retiré des programmes de formation de base des adultes qui existaient par le passé, de sorte qu'aujourd'hui, bien des gens ont une éducation inférieure à la 10e année—c'est-à-dire qu'ils ont peut-être une 6e ou une 7e année. Ces gens-là ont déjà eu besoin de formation et trouvent de plus en plus difficile de l'obtenir. Je me demande quelle attitude a adoptée la ministre à cet égard, si elle a l'intention de prévoir un financement plus adéquat des divers programmes dont elle a parlé, afin que ces personnes—généralement, très souvent même, des autochtones—puissent être admissibles à recevoir une formation de base conçue pour les adultes.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, j'aimerais d'abord répondre rapidement aux deux premières questions. J'ai discuté personnellement avec l'honorable Len Evans, du Manitoba, au sujet du projet de la chaux, qui, à l'heure actuelle, fait l'objet de négociations très poussées et qui est à l'étude aux gouvernements fédéral et provincial. Je pense que M. Murphy peut s'attendre à ce que les résultats soient positifs. Je ne peux fournir aucun détail en ce moment, mais nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure que les événements se dérouleront.

Hier, j'ai rencontré des représentants de l'Association minière du Canada, qui ont soulevé la question de Lynn Lake et des besoins de cette communauté. Cela portait à peu près sur les points dont nous avions parlé plus tôt au sujet de l'avenir de certaines communautés, les communautés qui sont menacées lorsqu'une industrie particulière est en péril, et ce que l'on peut faire pour aider ces industries. Encore une fois, la question de Lynn Lake est à l'étude à mon ministère. Je ne peux pas vous faire état de la situation en ce moment; tout ce

[*Texte*]

moment, but I can tell you it is one that has been drawn to my attention personally and I am aware of the concerns there.

Let me then move to the issue you raised with regard to basic education and the funding that should go into it.

• 1705

I found in my discussions across the country, and I know others doing the same thing found this, that one of the major problems we face in this country is a question of functional illiteracy. It is something that has been raised by a number of provinces, by a number of groups that I have been meeting with. I do not think there has been sufficient attention paid to it by either level of government in the past. It was particularly drawn to my attention in Saskatchewan by the Government of Saskatchewan and by other groups there, because of the large representation in that province of native people. Saskatchewan has the highest component of native people of any province in the country.

There is a specific need for far more training at the basic level in that community than is going on at the present time.

We tried to introduce a new strategy with six main thrusts. We said it could be flexible; no province need do what another province does. We wanted to meet actual needs. If there is more need in northern Saskatchewan, for basic training, then that is the kind of effort that should be made jointly by the federal and provincial governments.

That is the kind of flexibility I see us working out, as the program details of this new strategy come into place.

The Chairman: Could we just have clarity for one second?

Those local committees for the CMC would have some input into the choices for the community?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Oh, yes. That is right.

The Chairman: That is how the two things come together.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes.

The Chairman: Sorry; Mr. Murphy.

Mr. Murphy: Actually, I will leave it with just one comment.

I would hope in the flexibility you are talking about, there will also be flexibility in the funding so we are talking about a real situation as opposed to . . . Let us face it, if there is not adequate funding, then it will always be a matter of the provinces not providing a lot of the programs that are very necessary. So I would hope, where there is a demonstrated need, especially where there are a large number of native people who do not have formal education, there will be enough flexibility for additional funds.

[*Traduction*]

que je peux vous dire, c'est que cette situation a été portée à mon attention personnelle, et je suis consciente des inquiétudes des intéressés.

Permettez-moi maintenant de passer à la question que vous avez soulevée au sujet de la formation de base et du financement qui devrait y être consacré.

Au cours de mes entretiens partout au Canada, j'en suis venue à la conclusion, comme bien d'autres personnes dans ma position, qu'un des principaux problèmes qui existent au Canada est celui des analphabètes fonctionnels. C'est une question qui a été soulevée par plusieurs provinces et par plusieurs groupes que j'ai rencontrés. Je crois que ni le gouvernement fédéral, ni les provinces n'y ont accordé suffisamment d'attention par le passé. La situation m'a été le plus vivement illustrée en Saskatchewan par le gouvernement de cette province et par d'autres groupes, étant donné que les autochtones constituent une grande partie de la population de cette région. La Saskatchewan compte le plus grand nombre d'autochtones de toutes les provinces canadiennes.

Il faut fournir beaucoup plus de formation de base dans cette province qu'il y en a à l'heure actuelle.

Nous avons tenté de mettre sur pied une nouvelle stratégie à six axes principaux. Nous avions décidé qu'elle serait souple; aucune province ne serait obligée de faire comme une autre. Nous voulions répondre aux besoins réels. S'il y a un plus grand besoin de formation de base dans le nord de la Saskatchewan, les gouvernements fédéral et provincial doivent joindre leurs efforts pour corriger la situation.

C'est ce genre de souplesse que je veux voir au fur et à mesure que les détails de cette nouvelle stratégie sont élaborés.

Le président: Pourrions-nous avoir quelques précisions?

Les comités locaux des centres de main-d'oeuvre du Canada participeront-ils aux choix de la communauté?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui. C'est bien cela.

Le président: C'est comme cela que les deux éléments se regroupent.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui.

Le président: Merci; monsieur Murphy.

M. Murphy: Je vais terminer avec une simple observation.

J'espère que, lorsque vous parlez de souplesse, vous n'excluez pas la souplesse dans le financement, afin que nous puissions parler de situations véritables, par opposition à des situations hypothétiques. Il est évident que si le financement n'est pas adéquat, nous pourrons toujours refuser d'offrir beaucoup de programmes qui sont très nécessaires. J'espère donc qu'il y aura suffisamment de souplesse dans l'octroi de fonds additionnels lorsqu'il y aura un besoin manifeste, particulièrement dans les régions où résident un grand nombre d'autochtones qui n'ont pas reçu une éducation formelle.

[*Text*]

I mentioned that especially in light of the fact the limestone project is coming on stream. It is going to have something like 6,000 person-years of direct employment; 11,000 person-years of indirect employment. The only way a lot of native people get jobs is throughe basic adult education, first of all.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I just want to assure the hon. member that we are already very heavily involved in the training component and planning for that project. I will certainly take his comments very much to heart.

The Chairman: Thank you, Mr. Murphy, for your brevity. Your questions have been the shortest ones today.

Mr. Murphy: It will not last forever.

The Chairman: Mr. Oostrom.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, I have a sort of twofold question to the Minister; one is the question of timing and the other is in the area of middle-aged workers to which earlier reference was made.

Although we were given about a month, the Challenge '85 program has been rather difficult to get out in the community among the various industries and professional workers. I have had a few inquiries and some of them have applied. Will we be given a chance, with the Regina announcement, to get that into the field a little earlier? As Mr. Hudon said, then we can give it some promotion to get more active participation for this program. The Challenge '85 program has been too short. I know we are in a time bind there.

The second part of the question is with regard to workers who have been unemployed for some time, middle-aged women and men who have run out of unemployment insurance benefits. I have had many inquiries in Willowdale about this: engineers, draftsmen, production workers. Will they be given a chance? Can I give them hope they will be coming on stream in some type of job or job training? I wonder whether there will be an opportunity for them to participate in the job development program of over $350 million.

• 1710

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Two things. First of all, any previous Minister of this department must have faced this and felt it was a real constraint on him: there was no such thing as multi-year funding on the job-creation side. You could not plan long term; you had to keep coming back. I can imagine the frustration of the Ministers. You had to keep coming back to the government every six months to ask for more money.

What we have now is a guarantee of multi-year funding so that we can do long-term planning in these various streams. It really is a big improvement and we will be able to look at things with the proper lead time that you are talking about. I know what you have indicated about Challenge '85. I may say that our initial response, as we try to get some handle on where we are at in the country during the time applications are being

[*Translation*]

Si je mentionne ce point, c'est essentiellement à la lumière du fait que le projet de la chaux doit bientôt entrer en vigueur. Ce projet doit créer quelque 6,000 années-personnes d'emploi direct et 11,000 années-personnes d'emploi indirect. La seule façon, pour bien des autochtones, d'obtenir des emplois, c'est, d'abord et avant tout, par la formation de base des adultes.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je tiens à assurer à l'honorable membre que nous participons déjà de très près à la formation et à la planification de ce projet. J'étudierai ses commentaires très sérieusement.

Le président: Monsieur Murphy, je vous remercie d'avoir été si bref. Votre intervention a été la plus courte aujourd'hui.

M. Murphy: Ce ne sera pas toujours le cas.

Le président: Monsieur Oostrom.

M. Oostrom: Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une question à deux volets, le premier portant sur le délai fixé, et le second sur les travailleurs d'âge moyen dont on a parlé plus tôt.

Bien qu'on nous ait donné environ un mois, il a été plutôt difficile de faire connaître le programme Défi 85 aux diverses industries et aux travailleurs professionnels. J'ai reçu certaines demandes de renseignements, et certaines personnes ont rempli des demandes. À la suite de l'annonce faite à Regina, aurons-nous l'occasion d'entreprendre ce programme un peu plus tôt? Comme l'a dit M. Hudon, nous pourrions faire un peu de publicité, afin d'attirer une participation plus active au programme. Défi 85 a été beaucoup trop court; je sais que nous sommes à court de temps.

La deuxième partie de ma question a trait aux travailleurs qui sont en chômage depuis quelque temps, notamment les femmes et les hommes d'âge moyen qui n'ont plus de prestations d'assurance-chômage. A Willowdale, j'ai reçu bien des demandes à ce sujet de la part d'ingénieurs, de dessinateurs, et de travailleurs de la production. Ces gens auront-ils une chance? Puis-je leur donner l'espoir qu'ils trouveront un emploi quelconque ou qu'ils recevront une formation quelconque? Ces gens auront-ils la possibilité de participer au programme de création d'emplois de 350 millions de dollars?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Deux choses. D'abord, tout ministre m'ayant précédé dans ce ministère a dû faire face à la réalité suivante, qui était une véritable contrainte: il n'y avait pas de financement à long terme pour la création d'emplois. Il était impossible de planifier à long terme; il fallait revenir souvent à la source. Je puis m'imaginer la frustration des ministres. Ils devaient s'adresser au gouvernement tous les six mois pour demander plus d'argent.

Nous avons maintenant la garantie d'un financement échelonné sur plusieurs années, de sorte que nous pouvons planifier à long terme en fonction de ces différents axes. C'est une véritable amélioration, grâce à laquelle nous disposerons de tout le temps de préparation nécessaire. Je comprends ce que vous avez dit à propos de Défi 85. Je pourrais vous dire que la première réaction, pendant que nous essayons de faire

[*Texte*]

submitted, is that there are a great many applications coming in.

My concern, of course, will be that we, as always, will run out of the required amount of money. I do not think we will have a lot of money not used up, but we will have a better idea of that as we near the deadline dates.

I come back to the question of the older workers. Because of the multi-year funding we are able to develop, through this job-development stream there are ongoing programs in which they will be able to combine training with going back into the workforce.

I am particularly struck by the response to the discussions I am having with some of the players in all of this. For instance, the Association of Community Colleges of Canada sees an important part of its future role as being able to go out and train people in other than the classical, traditional classroom. They go out into the factory, the office or the church hall where people have come together; they provide training opportunities right on-site.

This is the kind of flexibility which enables us to reach these older workers. It has not been developed in the past. I can see that there is a great deal of imagination and innovation being put into ideas. It simply was not there; the demand was not either to the present extent. I am really quite excited about the way in which I see this flexibility being directed to people of any age group, but in particular, to older people. Their needs were not addressed before.

Mr. Oostrom: Thank you.

The Chairman: Thank you. I am in the hands of the committee. The one person on the list, for the first round, is Ms Copps. She replaced Mr. Baker, who is not a member of the committee. A normal practice for non-members would be to wait to the very end and, if there is sufficient time . . . I am predisposed to let her come in at this point, unless there are strong objections. It would require some discipline in terms of time on the part of Ms Copps and those who follow her. We have approximately 30 minutes left before the bell will ring for the vote in the House of Commons. There are, at least, four other topics Mr. Allmand wanted to explore and one that Mr. Baker wanted to explore.

Mr. Rodriguez: A point of order, Mr. Chairman. I have no objection to letting Ms Copps go on with her questions. You mentioned the half hour. I have a whole series of other questions about the estimates. I want to find out: Is the Minister going to come back?. I know she is coming back on Thursday on UIC, but there is this whole area of training and employment. I want to know, sir.

• 1715

The Chairman: May I speak to that Mr. Rodriguez? The steering committee decision was to request the Minister to appear three times with the three topics. UIC next, and immigration after that. Then it is the steering committee's

[*Traduction*]

point sur la situation au pays, c'est qu'un très grand nombre de demandes nous parviennent.

Ce qui m'inquiète, évidemment, c'est que nous manquerons peut-être d'argent. Je ne crois pas qu'il nous restera beaucoup de fonds non utilisés, mais nous en saurons plus au fur et à mesure que se rapprocheront les dates limites.

J'en reviens à la question des travailleurs plus âgés. Grâce au financement à long terme qui nous est offert, et en passant par cet axe de développement de l'emploi, ces travailleurs pourront, dans le cadre de programmes existants, à la fois recevoir une formation et retourner au travail.

Je suis particulièrement marquée par la réaction aux discussions que j'ai entreprises avec certains des intervenants dans ce domaine. Par exemple, l'Association des collèges communautaires du Canada est d'avis qu'une partie importante de son rôle, à l'avenir, sera de former des gens dans un contexte autre que celui de la salle de classe traditionnelle. Ils iront dans les usines, dans les bureaux ou dans les sous-sols d'église, où les gens se seront réunis; ils offriront des possibilités de formation sur place.

C'est ce genre de souplesse qui nous permet de rejoindre ces travailleurs plus âgés. Cela ne s'est pas fait dans le passé. Je constate que l'imagination et l'innovation sont à l'oeuvre. Ce n'était pas le cas auparavant; il faut dire que la demande n'était pas aussi grande que maintenant. Je trouve vraiment très intéressante la façon dont on utilise cette souplesse pour atteindre les gens de tous les groupes d'âge, mais particulièrement les travailleurs plus âgés. On ne faisait rien auparavant pour répondre à leurs besoins.

M. Oostrom: Merci.

Le président: Merci. Que désire le Comité? Pour le premier tour, la seule personne sur la liste est M^me^ Copps. Elle a remplacé M. Baker, qui n'est pas membre du Comité. En temps normal, ceux qui ne sont pas membres du Comité doivent attendre à la toute fin et, s'il reste du temps . . . Je suis disposé à lui céder la parole maintenant, à moins qu'on s'y oppose fortement. M^me^ Copps et ceux qui la suivront devront utiliser leur temps avec parcimonie. Il nous reste environ 30 minutes avant que la cloche nous appelle à la Chambre. De fait, il y a quatre autres sujets dont M. Allmand voulait discuter, et un sujet que M. Baker voulait aborder.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je veux bien laisser M^me^ Copps poser ses questions. Vous avez dit que nous avons une demi-heure. J'ai toute une série de questions à poser à propos du budget. Dites-moi, la ministre reviendra-t-elle témoigner devant nous? Je sais qu'elle revient jeudi pour nous parler de la Commission d'assurance-chômage, mais il y a tout un autre domaine, qui est celui de la formation et de l'emploi. Dites-moi ce qu'il en est, monsieur.

Le président: Puis-je répondre, monsieur Rodriguez? Le comité directeur a décidé de demander au ministre de comparaître trois fois, sur trois sujets différents. La prochaine fois, ce sera l'assurance-chômage, puis l'immigration. Ensuite, le

[*Text*]

intention to meet and see what combination of meetings might help us fulfil our responsibility. One of the considerations is some meetings with officials where we might dig into some of the detailed stuff, depending on what kind of policy information we were able to get. It is not precluded offering the Minister another opportunity or two to appear before committee near the end of the estimates period. The steering committee has made no recommendations to the full committee about that, but instead has said that we will have the three meetings. We will see where we are at at that point and make a recommendation to the full committee. So that is the situation.

Mr. Guilbault and then Mr. Witer on the same point of order.

M. Guilbault (Drummond): Elle a cédé son tour tout à l'heure, je pense.

Une voix: Non, non.

The Chairman: She agreed to switch positions with Mr. Baker, and Mr. Baker has no formal status with the committee. He is a Member of Parliament but not a member of our committee. So if there are questions from committee members, they have precedence over those of a non-member, and Ms Copps has in fact assumed the status of the non-member at this point.

Mr. Witer.

Mr. Witer: It is not a point of order, Mr. Chairman. I just had a couple of brief questions to the Minister, but I would be very happy to yield the floor to Ms Copps.

M. Guilbault (Drummond): J'aimerais revenir, parce que j'ai une question bien précise à poser à la ministre.

The Chairman: Maybe we had better stay with committee members for a couple more, and then see where we are at.

Ms Copps: On a point of order, Mr. Chairman. I think the general consensus at the time I deferred to Mr. Baker was that there were a number of members who had their names on the list and I was prepared to go to the end of the list, given the fact that I understood him to have certain other obligations. I was not familiar with the rules of the committee, and I think if you look at the rules, I am the member of the committee. Although I deferred to give him that position, I certainly did not disenfranchise my membership in the committee for the duration of the day.

The Chairman: I am not suggesting that you have, but I think you have taken Mr. Baker's position on the list.

Ms Copps: Yes. I apologize in not being familiar with committee regulations. I understood that the way it operated was that the committee members would all be entitled to ask a question on the first round, and then other members, who were Members of Parliament but not members of the committee, would have an opportunity, and not in fact that committee members go around two and three times while other Members

[*Translation*]

comité directeur a l'intention de se réunir pour voir quelles permutations de réunions nous aideraient le mieux à remplir nos responsabilités. Notamment, il faut décider si nous allons tenir quelques réunions avec les fonctionnaires, de façon à faire un examen plus approfondi, selon le genre d'information sur la politique que nous obtiendrons. Il n'est pas exclu que nous offrions à la ministre une ou deux autres occasions de comparaître devant le Comité, vers la fin de la période d'étude des prévisions budgétaires. Le comité directeur n'a fait aucune recommandation au Comité plénier à ce sujet, mais a plutôt décidé que nous tiendrions trois réunions. Nous verrons où nous en sommes alors, et nous présenterons une recommandation au Comité plénier. C'est donc la situation.

M. Guilbault, et ensuite M. Witer, sur le même rappel au Règlement.

Mr. Guilbault (Drummond): She gave up her turn before, I think.

An hon. member: No, no.

Le président: Elle a accepté de changer de place avec M. Baker, et M. Baker ne fait pas officiellement partie du Comité. Il est député, mais non membre du Comité. Donc, si les membres du Comité veulent poser des questions, ils doivent passer avant quelqu'un qui n'est pas membre, et M^me^ Copps, pour les besoins de la cause, est maintenant considérée comme ne faisant pas partie du Comité.

Monsieur Witer.

M. Witer: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, monsieur le président. J'ai quelques brèves questions à poser à la ministre, mais je serais très heureux de donner la parole à M^me^ Copps.

Mr. Guilbault (Drummond): I would like to get the floor back, as I have a very precise question to ask the Minister.

Le président: Peut-être vaut-il mieux laisser la parole aux membres du Comité encore un peu, et ensuite, nous verrons où nous en sommes.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je croyais qu'on s'était entendu, lorsque j'ai cédé ma place à M. Baker, sur le fait qu'il y avait plusieurs noms de membres sur la liste, et que j'étais disposée à passer en fin de liste, parce que j'avais compris qu'il avait d'autres obligations. Je ne connais pas le Règlement en vigueur au Comité, mais je crois que si vous examinez le Règlement, vous constaterez que je suis membre du Comité. Bien que je lui aie cédé la parole, je n'ai certainement pas cédé mon appartenance au Comité pour la journée.

Le président: Je ne voulais pas dire que vous l'aviez fait, mais je crois que vous avez pris la place de M. Baker sur la liste.

Mme Copps: Oui. Je m'excuse de ne pas connaître le Règlement. Je croyais que les membres du Comité auraient tous le droit de poser des questions au premier tour, et qu'ensuite, les autres, qui sont députés, mais non membres du Comité, auraient l'occasion de poser des questions; je ne pensais pas que les membres du Comité auraient deux ou trois tours, pendant que les autres députés, qui ont des questions

[*Texte*]

of Parliament who have legitimate employment questions in their ridings do not have an opportunity to ask a question.

The Chairman: I am in the hands of the committee. Mr. Witer is a member and has not had first round yet. Both Mr. Allmand and Mr. Guilbault are committee members on the list for second round. Does somebody want to propose a resolution to this matter and see if we have concurrence?

Mr. Rodriguez: I will so move.

The Chairman: What will you move?

Mr. Rodriguez: What you suggested; that we hear Mr. Witer on the first round and then we hear Ms Copps and Mr. Guilbault, and then Ms Copps.

Mr. Allmand: Guilbault has been on the first round.

Mr. Rodriguez: He has been on the first, so we go to Mr. Witer on the first round . . .

The Chairman: Mr. Witer, followed by Ms Copps, followed by Mr. Allmand and Mr. Guilbault. Is that the committee's wish?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Mr. Witer.

Mr. Witer: Thank you very much.

First of all, Mr. Chairman, an observation, if I may, regarding Section 38 application. Having had some experience in this area in the last three or four years, I might add that there has been a marked improvement in the time of processing; in my experience, at least 40% or 50%. I think that is an important thing to note.

Secondly, my question, through you to the Minister, relates to Challenge '85. Maybe it is too early to answer the question, but I am interested in knowing if there is any indication as to the percentage of applications that are coming in from the various sectors that you identify; that is, the private sector, the non-profit, governments, etc.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I cannot give you anything in the way of specific number. One of the reasons for this is that what we have is changing hourly and daily. As we approach the end of the deadlines, the applications are flowing in with much greater intensity. Every day they are picking up tremendously. The comparison with other years shows there is a good flow of applications already in.

• 1720

I may say that initially the applications coming in were from community organization groups from municipalities which were in fact familiar with the application procedures. That is where the initial applications came from. It is only in recent days that there has been a noticeable pick-up in the private sector applications. I would think, as a result of work that has been done in the private sector in itself, in this last couple of weeks we are going to see quite a deluge.

[*Traduction*]

légitimes à poser sur l'emploi dans leur circonscription, n'auraient pas l'occasion de poser une question.

Le président: Je suis à vos ordres. M. Witer est membre du Comité et n'a pas encore eu son premier tour. Et M. Allmand et M. Guilbault sont membres du Comité, sur la liste au deuxième tour. Est-ce que quelqu'un veut proposer une résolution, et ensuite, nous verrons si nous sommes d'accord?

M. Rodriguez: Je le propose.

Le président: Qu'est-ce que vous proposez?

M. Rodriguez: Ce que vous avez suggéré; que nous entendions M. Witer au premier tour, et ensuite, M^me^ Copps et M. Guilbault, puis M^me^ Copps.

M. Allmand: M. Guilbault a déjà eu son premier tour.

M. Rodriguez: Il est passé au premier tour, et donc, nous allons entendre M. Witer au premier tour . . .

Le président: M. Witer, suivi de M^me^ Copps, suivie de M. Allmand et de M. Guilbault. Est-ce ce que veut le Comité?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Merci beaucoup.

Tout d'abord, monsieur le président, avec votre permission, une remarque au sujet de l'application de l'article 38. Ayant acquis une certaine expérience dans ce domaine au cours des trois ou quatre dernières années, j'aimerais souligner que les délais de traitement ont été raccourcis de façon marquée; d'après mon expérience, d'au moins 40 ou 50 p. 100. Je crois qu'il est important de le noter.

Deuxièmement, ma question, avec votre permission, à l'intention de la ministre, sur Défi 85. Il est peut-être trop tôt pour répondre à la question, mais je serais curieux de savoir si on a la moindre idée du pourcentage de demandes en provenance des divers secteurs que vous avez relevés; c'est-à-dire le secteur privé, le secteur bénévole, à but non lucratif, gouvernemental, etc.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je ne saurais vous répondre par des chiffres précis. En partie, c'est parce que des demandes nous parviennent toutes les heures, tous les jours. Au fur et à mesure que le délai approche, les demandes nous parviennent en nombre toujours plus grand. Tous les jours, il y en a de plus en plus. Si l'on compare avec les années passées, on constate que nous avons déjà reçu un grand nombre de demandes.

Je peux peut-être vous dire qu'au début, les demandes nous parvenaient de groupes communautaires municipaux qui, en fait, connaissaient la procédure. C'est de ce secteur que les premières demandes nous sont parvenues. Ce n'est que ces derniers jours que nous avons constaté qu'il y avait une augmentation marquée du nombre de demandes du secteur privé. Je pense que suite au travail fait dans le secteur privé

[*Text*]

Mr. Witer: You have answered my question. The reason I asked it, needless to say, is because in my own experience in my own riding the applications are coming primarily from community groups and non-profit groups. I was a little disappointed with the inflow from the private sector.

An hon. member: It is the same right across the country.

Mr. Witer: I am very concerned about that. I was not sure whether or not that was a situation which applied right across the country

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): The applications came in initially from those groups who knew the application route, and I think that was to be expected. But what we are now seeing is the result of, for instance, the Canadian Federation of Independent Business having written to all of its 70,000 members to become involved in this program. You are seeing the result of that. There have been other steps that have been taken by the business community and by individual Members of Parliament being in touch with people in their ridings. So now you are seeing the other side of it coming in.

Mr. Witer: Just one more quick question. Are there any specific amounts or minimums that have been geared on a sector-by-sector basis? For example, if 100% of the funds were taken up by, let us say, community groups, would that be fair ball? Are any steps taken by the ministry to try to gear these funds in an equal way across the board?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No. We have not said 100% for community groups, or whatever. What we did say was that 25% would be reserved for community projects because we wanted to be sure that some of the voluntary sector projects were included in the overall combination.

Now, if the private sector does not take up the 75% for some reason, then obviously there is a number of municipal projects which I know are coming forward—for instance, in the Province of Quebec—and these too all go into the hopper to be assessed. But there is no limit on what the private sector can do, other than that at least 25% is going to be reserved for voluntary community projects.

What I find, even looking at some of the applications I am being told about in my own riding, is that the young are using their imagination in going out and working with business or the university or whatever it is, saying, why do you not look at it from this point of view because this can also be a help to me in the development of my career and training. There are some very, very imaginative things happening.

Mr. Baker: On a point of order.

The Chairman: Thank you. The chairman's award for brevity travels to Mr. Witer. He is our new champ of brevity.

A point of order, Mr. Baker.

[*Translation*]

même, au cours des quelques dernières semaines, nous allons être témoins d'un déluge.

M. Witer: Vous avez répondu à ma question. Il va sans dire que si je vous ai posé la question, c'est que, d'après ma propre expérience dans ma propre circonscription, les demandes viennent surtout des groupes communautaires et des groupes bénévoles, à but non lucratif. J'étais un peu déçu du nombre de demandes du secteur privé.

Une voix: Il en va de même à travers le pays.

M. Witer: Cela me préoccupe énormément. Je ne savais pas si c'était la même chose d'un bout à l'autre du pays.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Au début, nous avons reçu des demandes des groupes qui connaissaient la filière, et je crois que c'était à prévoir. Maintenant, par contre, nous sommes témoins du résultat des efforts de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, qui a écrit à ses 70,000 membres pour qu'ils participent à ce programme. On voit maintenant les résultats. D'autres démarches ont été faites par le milieu des affaires et par des députés, individuellement, qui ont communiqué avec des personnes intéressées dans leur circonscription. Maintenant, nous voyons cet autre effort.

M. Witer: Encore une question rapide. A-t-on fixé des montants ou des minimums précis par secteur? Par exemple, si l'on accordait 100 p. 100 des crédits réservés, disons, aux groupes communautaires, est-ce que ce serait juste? A-t-on pris des mesures, au ministère, afin de s'assurer que les fonds sont répartis équitablement parmi les secteurs?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non. Nous n'avons pas dit 100 p. 100 pour les groupes communautaires, ou qui que ce soit. Ce que nous avons dit, c'est que nous réserverions 25 p. 100 pour les projets communautaires, parce que nous voulions nous assurer que certains des projets du secteur bénévole faisaient partie de l'ensemble.

Maintenant, si le secteur privé ne demande pas, pour telle ou telle raison, les autres 75 p. 100, alors, manifestement, il y a plusieurs projets municipaux qui vont être présentés, je le sais,—par exemple, au Québec,—et ceux-ci aussi seront évalués avec les autres. Toutefois, il n'y a aucune limite imposée à ce que peut faire le secteur privé, sauf qu'au moins 25 p. 100 sera réservé aux projets communautaires bénévoles.

Je constate, en regardant simplement quelques demandes qui nous sont parvenues, m'a-t-on dit, de ma propre circonscription, que les jeunes font preuve d'imagination en allant travailler avec le milieu des affaires ou les universités, et en disant: pourquoi ne pas aborder la question de ce point de vue car cela pourrait m'aider, moi aussi, dans ma carrière et ma formation? On voit des choses qui montrent beaucoup beaucoup d'imagination.

M. Baker: J'invoque le Règlement.

Le président: Merci. Le prix du président pour la brièveté va à M. Witer. Il est notre nouveau champion.

Un rappel au Règlement, monsieur Baker.

[*Texte*]

Mr. Baker: Perhaps it is not a point of order. I wonder whether the figures were correct at 75% in the private sector, or is it 75% career related?

• 1725

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, no, not career; 75% is what might happen. But it can be career related; or if it is not career related, it is work experience. All these things are taken into consideration. There are no restrictions, except for the one I have mentioned.

Mr. Baker: That is your aim, that 75% private sector?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): It is not my aim one way . . . What we are talking about is a combination of private sector municipal projects and community organizations, non-profit, and I have said that at least 25% must be reserved for community organizations.

The Chairman: So the 75% is a residual potentially available to the other kinds—the municipalities, private sector. But the only firm figure is the minimum 25% for non-profit.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): That is under the projects that are wage subsidies. But in addition, there are other programs within the overall Challenge '85 that are direct job creation, whether in the entrepreneurial scheme or whether in working with government departments.

The Chairman: Thank you, Madam Minister. Ms Sheila Copps.

Ms Copps: Thank you. What is the current ratio of applications for the private sector versus public sector and community organizations?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I mentioned just in response to Mr. Witer that I could not provide that because it is changing hourly.

Ms Copps: Is it about 3:1, 2:1, 1:1?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): It started out, as I explained to Mr. Witer, that there were many more community organizations and voluntary group applications. That was because for the most part these were groups that had applied before, or that were perhaps better informed as to what the summer program was all about. In the last number of days there has been an increase in the number of applications from the private sector.

Ms Copps: Well, if the ratio ends up being, let us say for purposes of discussion, 3:1, but the take-up is enough to use up all the money through the private sector, does mean you will still give 75% to the private sector and municipalities and only 25% to community organizations—that is, if you have a 75% potential take-up, even though you might be turning down three community organizations for every one that you fund?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, much of the effort being made in the private sector to develop jobs is being made by students themselves, but the

[*Traduction*]

M. Baker: Ce n'est peut-être pas un rappel au Règlement. Je me demande si c'est bien 75 p. 100 pour le secteur privé, ou 75 p. 100 relié à la carrière?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non, non, pas carrière; on pourrait leur accorder 75 p. 100. Il peut s'agir d'un projet relié à la carrière; ou sinon, à l'expérience de travail. On tient compte de tous ces aspects. Il n'y a aucune restriction, sauf celle que j'ai mentionnée.

M. Baker: C'est là votre objectif, 75 p. 100 pour le secteur privé?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ce n'est pas mon objectif, d'une façon . . . Il s'agit d'un mariage de projets municipaux du secteur privé et d'organismes communautaires, à but non lucratif, et j'ai dit qu'au moins 25 p. 100 seraient réservés aux organismes communautaires.

Le président: Donc, les 75 p. 100 restants seraient éventuellement disponibles pour d'autres genres—les municipalités, le secteur privé. Le seul chiffre fixé, c'est ce minimum de 25 p. 100 pour les organismes à but non lucratif.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Aux termes des projets de subventions salariales. Il y a en outre, toutefois, d'autres programmes, dans le cadre de Défi 85, qui portent sur la création directe d'emplois, que ce soit dans le secteur privé, ou dans les ministères gouvernementaux.

Le président: Merci, madame la ministre. Madame Sheila Copps.

Mme Copps: Merci. Quel est le pourcentage actuel de demandes en provenance du secteur privé, par comparaison au secteur public et aux organismes communautaires?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai mentionné, en réponse à M. Witer, que je ne pouvais pas vous donner ces chiffres, parce que cela change toutes les heures.

Mme Copps: Est-ce environ 3 pour 1, 2 pour 1, 1 pour 1?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Au départ, comme je l'ai expliqué à M. Witer, il y avait un bien plus grand nombre de demandes en provenance des organismes communautaires et des groupes bénévoles. En partie, c'était parce que ces groupes ont déjà présenté des demandes, ou étaient peut-être mieux informés sur les objectifs du programme d'été. Au cours des quelques derniers jours, il y a eu une augmentation du nombre de demandes en provenance du secteur privé.

Mme Copps: S'il se trouvait que le pourcentage final soit, disons, aux fins de la discussion, de 3 pour 1, et que cela suffise à verser tout l'argent au secteur privé, est-ce que cela signifierait que vous donneriez quand même 75 p. 100 au secteur privé et aux municipalités, et seulement 25 p. 100 aux organismes communautaires—c'est-à-dire, si vous aviez des demandes pour 75 p. 100, même si, pour ce faire, vous deviez rejeter trois demandes communautaires pour chacune que vous financez?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, une grande partie des efforts consacrés par le secteur privé à la création d'emplois provient de l'effort des

[*Text*]

only criterion is that at least 25% must be reserved for community organizations.

Ms Copps: So in other words, if three community organizations put in projects, as compared with one private sector corporation, in three instances out of four the private sector will in fact get the funding but not the community organization.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Not necessarily at all.

Ms Copps: You are saying a 25% minimum, but what are the criteria for the other 75%? Are you going to take up all the private sector and the municipal . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): They are laid out in the program. For those projects coming from the private sector, from the individual businesses, there will be a 50% subsidy. From the municipal governments a 75% subsidy . . .

Ms Copps: But who will be given the priority? I think that is the issue.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): —and from the community-based groups a 100% subsidy.

As we have said from the outset, whether the projects come from community groups, from the municipal groups or from the private sector, those which will be given priority are those which have a built-in training, human resource development aspect to them. That is what we are trying to do. It is to further the student's progress along the road on his or her career. And so whichever stream they come from, those will be the ones to be given priority.

Ms Copps: Thank you. Mr. Chairman, I have some other questions in that area, but obviously I do not have time to get to them.

I was interested in what the Minister had to say about the development of community advisory boards. I do not mean the same community advisory boards that she asked us to form in September, but in fact a different community advisory board attached to each CEIC. How will the membership of those boards be chosen?

• 1730

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): The criteria has not been worked out for that, I can tell you, but I would be delighted to have suggestions coming from any of the members. The fact is, I want to make sure the total community is represented. One of the things that concerns me is that we have not had input through these offices from, for instance, the educational system. There have been times when courses have been offered that did not lead anywhere. I want to make sure that the persons who are assigned to courses are going into courses that have some relevance to them. So I would see the labour councils . . . I have talked this over with the CLC, and they could see their own local labour councils getting involved in this.

[*Translation*]

étudiants eux-mêmes, mais le seul critère demeure qu'au moins 25 p. 100 doit être réservé à des organismes communautaires.

Mme Copps: En d'autres termes, donc, s'il y a trois organismes communautaires qui présentent des projets, comparativement à une seule société privée, trois fois sur quatre, le secteur privé recevra le financement, mais non les organismes communautaires.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Pas nécessairement du tout.

Mme Copps: Vous dites un minimum de 25 p. 100, mais quels sont les critères pour les autres 75 p. 100? Allez-vous donner suite à toutes les demandes du secteur privé et des municipalités . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est énoncé dans le programme. Dans le cas des projets qui nous parviennent du secteur privé, d'entreprises individuelles, il y a une subvention de 50 p. 100. Pour les administrations municipales, il y a une subvention de 75 p. 100 . . .

Mme Copps: Mais à qui accorderez-vous la priorité? Je crois que c'est là la question.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): . . . et une subvention de 100 p. 100 pour les groupes communautaires.

Comme nous l'avons dit dès le départ, que les projets proviennent de groupes communautaires, de groupes municipaux ou du secteur privé, nous accorderons la priorité à ceux qui prévoient une formation sur le tas, et le perfectionnement des ressources humaines. C'est ce que nous essayons de faire. Nous voulons faire avancer les étudiants sur la route de leur carrière. Donc, d'où que proviennent les demandes, nous accorderons la priorité à celles-là.

Mme Copps: Merci. Monsieur le président, j'avais quelques autres questions, mais, manifestement, je n'ai pas le temps de les poser.

Ce que la ministre a dit au sujet de la création de comités consultatifs communautaires m'a intéressée. Je ne parle pas des comités consultatifs communautaires qu'elle nous avait demandé de former au mois de septembre, mais, en fait, de comités consultatifs différents, rattachés à la CEIC. Comment choisira-t-on les membres de ces comités?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): On n'a pas encore établi les critères, mais je puis vous assurer que je serais enchantée d'avoir des suggestions des membres du Comité. Je veux en fait m'assurer que tout le monde est représenté. Une des choses qui me préoccupent, c'est que nous n'avons pas du tout entendu parler des écoles. Il est arrivé qu'on ait donné des cours qui ne menaient nulle part. Je vais m'assurer que ceux qui suivront des cours en suivront qui vont leur rapporter quelque chose. Donc, j'aurais pensé que les syndicats . . . J'en ai discuté avec le CTC, qui verrait ses propres conseils locaux participer.

[*Texte*]

Ms Copps: I am surprised it was not mentioned at the briefing that was held with Liberal members, nor was it mentioned in any release of information which you have given out to date.

Let us say, for purposes of discussion, there are 10 community people appointed from each CEIC—there are over 400 CEICs across Canada—what guarantee do we have that it is not just going to be 4,000 Tory plums? I mean, we were asked in September . . . Pardon my ignorance, Mr. Chairman, but last September, as a new member, I was asked, as were all other members, to call upon the people in our community, in our ridings, to form community advisory boards. A lot of us spent a lot of time trying to get a good representation, a good cross-section of people from the community, including representatives of the labour movement, including corporate and educational representatives, including working people, steel workers, etc., and now the Minister is saying these boards will not be used for challenge, these boards are going to be supplanted by a CEIC board which presumably will be appointments at the control of the Minister. So I do not understand why she asked us to go ahead in September with a community advisory board based on the involvement of each riding and each community, then set up another board.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I can see the member does not understand the intent of the program, or . . .

Ms Copps: The Minister herself . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): —perhaps willingly does not understand the intent of the program, but . . .

Ms Copps: What is the criteria?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): —in the sense that what we are asking for is not something to advise on short-term make-work projects over a winter period. That is not the intent. The intent is to try to bring in to our overall employment development structure the real needs of the community in an ongoing way.

I would see the labour organizations being asked to nominate a representative; I would see the educational institutions being asked to nominate a representative; I would see the women's organizations of a community being asked to nominate a representative; I would see the municipal governments being asked to nominate a representative and I would . . .

Ms Copps: Would it be through Order in Council? What kind of appointment . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I mean, this is a voluntary thing. We are asking people to become involved in helping to develop a better labour force in this country. We think, you know, this is the kind of local leadership that will come to the surface and which will want to be involved in this. I do not know . . .

[*Traduction*]

Mme Copps: Je suis surprise qu'il n'en ait pas été question au cours des séances d'information tenues pour les députés libéraux, ni dans les communiqués que vous avez émis jusqu'à présent.

Disons, aux fins de la discussion, que dans chaque CEIC, on nomme 10 responsables communautaires—et il y a plus de 400 CEIC à travers le Canada—quelle garantie avons-nous qu'il ne s'agira pas tout simplement de 4,000 récompenses conservatrices? Après tout, on nous a demandé, au mois de septembre . . . Excusez mon ignorance, monsieur le président, mais, au mois de septembre dernier, comme nouvelle députée, on m'avait priée, comme tous les autres députés, de demander à des citoyens de nos localités, de nos circonscriptions, de constituer des comités consultatifs communautaires. Nombre d'entre nous ont consacré beaucoup de temps à essayer de trouver une bonne représentation, un bon assortiment de représentants communautaires, y compris des représentants syndicaux, des représentants des entreprises et des écoles, des travailleurs, des travailleurs de l'acier, et caetera, et maintenant, la ministre nous dit qu'on ne fera pas appel à ces comités dans le cadre du programme Défi, qu'on remplacera ces comités par un comité de la CEIC dont la ministre contrôlera les nominations. Je ne comprends donc pas pourquoi elle nous a demandé, au mois de septembre, de donner suite à son idée de comité consultatif communautaire qui aurait reposé sur la participation de chaque circonscription et de chaque communauté, pour ensuite créer un autre comité.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je vois que la députée ne comprend pas l'intention du programme, ou . . .

Mme Copps: La ministre elle-même . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): . . . ne veut peut-être pas comprendre l'intention du programme, mais . . .

Mme Copps: Quels sont les critères?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): . . . en ce sens que nous ne recherchons pas un organisme pour nous conseiller sur des projets à court terme de création d'emplois au cours de l'hiver. Ce n'est pas notre intention. Nous essayons de tenir compte des besoins réels des localités, d'une façon suivie, dans notre structure globale de création d'emplois.

J'envisage qu'on pourrait demander aux syndicats de nommer un représentant; qu'on pourrait demander aux institutions d'enseignement de nommer un représentant; qu'on pourrait demander aux organismes féminins d'une localité de nommer une représentante; qu'on pourrait demander aux administrations municipales de nommer un représentant, et je . . .

Mme Copps: Procéderez-vous par décret du conseil? Quel genre de nomination . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est quelque chose de bénévole. Nous demandons aux gens de nous aider à perfectionner la main-d'oeuvre de notre pays. Nous pensons que c'est là le genre de dirigeants locaux qui se présenteront et voudront participer. Je ne sais pas . . .

[*Text*]

Ms Copps: Will they receive a per diem?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No. I mean, this is a voluntary . . . What we are hoping is to find a much better way of feeding community needs into the development structures of employment and training in this country. I think there are an awful lot of people in this country who would want to be involved on a voluntary basis in that way.

Ms Copps: Mr. Chairman, I think there are many organizations and organisms that function in that way already. I mean, you can look at Hamilton's Industry Education Council. But I do not understand why the Minister asked each of us to put together a community advisory board less than six months ago which, supposedly, was to take into consideration all of the elements of the community, which we did do, and now that board is being disregarded and, frankly, you are basically saying they are nothing but a watch-dog for make-work programs. Why were they not involved and, in fact, used as the community advisory board which will give you cross-community representation? You are asking each member to say: Can you involve teachers in your community, workers in your community, labour people, as all of us have on our boards, and hopefully use that discretion? Now it is being concentrated on the Minister and the government.

• 1735

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Those boards, as the member should know, the ones which were put together for the Canada Works Project last fall, were on a short-term basis. What I am looking for, with the support of such organizations as the CLC, is an ongoing commitment of people to get involved in their community assessment of needs. Those boards that worked last autumn were asked to do a specific job and when that job was over they ceased to be. They literally were there to determine and to help assess the various applications and projects that came forward for Canada Works.

I am looking for representatives from the business community, from the educational community and from the labour organizations who will on an ongoing basis help to provide the community need for what they see is the requirement, whether it happens to be in Sudbury, which could be quite different from Kamloops or from Sydney or from Kingston . . .

The Chairman: Sorry; we have two more people on the list. There are approximately four minutes for each.

I might just comment that one of the things that might give us clarity is that these will be attached to CEICs rather than ridings.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): That is right. They have nothing to do with . . .

The Chairman: In rural ridings that may be several committees rather than one. In a city two or three ridings may be encompassed by a single CEIC so there is a different geographic structure as well.

[*Translation*]

Mme Copps: Recevront-ils une indemnité journalière?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non. J'ai dit que c'était bénévole . . . Nous espérons trouver un meilleur mécanisme afin d'inclure les besoins communautaires lors de l'élaboration de la structure de l'emploi et de la formation au pays. Je crois qu'il y a beaucoup de gens, au pays, qui aimeraient à participer à ce genre de chose de façon bénévole.

Mme Copps: Monsieur le président, je crois qu'il y a de nombreux organismes qui fonctionnent déjà de cette façon. Songez par exemple au Conseil éducatif industriel de Hamilton. Toutefois, je n'arrive pas à comprendre pourquoi la ministre nous a demandé, à chacun de nous, d'essayer de constituer un comité consultatif communautaire, il y a moins de six mois, lequel, pouvait-on le supposer, aurait englobé tous les éléments de la communauté, ce que nous avons fait, et maintenant, on n'en tiendra pas compte, puisque vous dites qu'il s'agissait essentiellement de groupes de surveillance de programmes de création d'emplois. Pourquoi n'ont-ils pas participé, et pourquoi ne pourraient-ils pas servir à vous donner la représentation de tous les secteurs de la communauté que vous recherchez? Vous demandez aux membres de dire si des enseignants, des travailleurs, des syndicalistes de chaque collectivité peuvent y participer, comme c'est le cas pour ces commissions tout en usant de ce pouvoir discrétionnaire. Or ceci est entre les mains du ministre et du gouvernement.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Comme vous devriez le savoir, les commissions qui ont été créées l'automne dernier pour le programme Travail Canada ne l'ont été que pour une durée déterminée avec l'aide d'organismes tels que le Congrès du travail du Canada; je recherche maintenant des personnes qui s'engageraient à évaluer les besoins de leur collectivité. Les commissions qui avaient été créées l'automne dernier avaient une tâche précise à accomplir et, une fois accomplie, elles ont été démantelées. Elles avaient pour mandat de déterminer et d'analyser les divers projets et applications du programme Travail Canada.

Je suis à la recherche de représentants du monde des affaires, d'enseignants et de syndicalistes qui, de façon soutenue, contribueront à satisfaire aux besoins de leur collectivité, que ce soit Sudbury, Kamloops, Sydney ou Kingston où les besoins sont différents les uns des autres.

Le président: Excusez-moi, mais deux députés veulent encore prendre la parole. Vous aurez droit à environ quatre minutes chacun.

A titre de précision, je voudrais dire que ceux-ci relèveront des centres d'emploi du Canada et non des circonscriptions.

Mlle Macdonald (Kingston et les Îles): C'est exact. Ils n'ont rien à voir avec . . .

Le président: Certaines circonscriptions rurales pourraient compter plus d'un comité. Dans une ville, il se peut qu'un seu centre d'emploi n'existe que pour deux ou trois circonscription

[*Texte*]

Also, Mr. Allmand may recall from our work on the special task force back in 1980 that one of our recommendations was that CEICs needed some kind of broadly based community input in helping them design their programs and the allocation of money, that communities in this country were very different and that there was a strong thrust to the report which came from the previous Parliament in this direction—if that is helpful.

Ms Copps: We have the parts all ready. We should just utilize them.

The Chairman: Mr. Allmand, followed by Mr. Guilbault, if we could keep about four minutes in mind as a time limit.

Mr. Allmand: We had a briefing from officials of the Minister's department on March 7 on Challenge '85. I must tell her that some of the things we were told that day are different from what she is telling us today.

On these advisory groups, with which I agree in principle if they are broadly based and on a long term, if that is the case then they have not much to do with Challenge 85.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, no.

Mr. Allmand: Fine, okay.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Right; that is absolutely right.

Mr. Allmand: I will move on to another point. I had a hard time hearing, but at that briefing meeting your officials told us that the deadline for Challenge '85 for Quebec, Newfoundland, Nova Scotia and P.E.I. was March 22. Do I understand that has been changed now?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): For Quebec it is March 29.

Mr. Allmand: We were told March 22.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes, it has been changed to March 29.

Mr. Allmand: I know. But I went out after that meeting and, trying to do what somebody said, be a *promoteur* in my riding, told people to get their things in by March 22. Probably some of them now think they have missed the deadline or they are going to miss the deadline.

We also were told that Ontario, the Northwest Territories, B.C. and Manitoba would be March 29. Is that still March 29?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes.

Mr. Allmand: We were told New Brunswick and Alberta would be April 1.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes.

[*Traduction*]

et il faut donc tenir compte de la répartition géographique qui est différente.

De même, monsieur Allmand se souviendra sans doute qu'à la suite des travaux du Groupe de travail spécial de 1980, nous avions recommandé que les Commissions canadienne d'emploi et d'immigration bénéficient de l'apport le plus vaste possible des collectivités chargées de les aider à mettre sur pied des programmes et à répartir les crédits alloués, car les collectivités de ce pays sont très différentes les unes des autres; c'est ce que préconisait le rapport préparé lors de la dernière législature.

Mme Copps: Tout est en place. Il nous faut maintenant nous en prévaloir.

Le président: Monsieur Allmand, suivi de monsieur Guilbault; gardez à l'esprit que vous disposez d'environ quatre minutes.

M. Allmand: Le 7 mars dernier, des fonctionnaires du ministère nous ont informé du projet Défi 85. Je dois vous dire, madame la ministre, qu'une partie de ce qui nous a été dit ce jour-là diffère de ce que vous nous dites aujourd'hui.

Si je suis d'accord en principe avec ces groupes consultatifs à condition que chacun puisse y participer et qu'ils soient permanents, je dois dire qu'ils n'ont pas grand-chose à voir alors avec Défi 85.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non, non.

M. Allmand: Très bien.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est tout à fait cela.

M. Allmand: Je vais passer à un autre sujet. Je n'ai pas bien entendu, mais lors de cette séance d'information, vos collaborateurs nous ont dit que la date limite fixée au projet Défi 85 était le 22 mars pour le Québec, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et l'Ile du Prince-Édouard. Dois-je comprendre que cette date a été changée?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Cette date limite a été fixée au 29 mars pour le Québec.

M. Allmand: On nous avait dit le 22 mars.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui, mais elle a été changée au 29 mars.

M. Allmand: Je sais. Mais après cette réunion, j'ai essayé de faire ce que l'on m'avait dit, à savoir, être promoteur dans ma circonscription, et j'ai dit à tout le monde de tout envoyer avant le 22 mars. Certains d'entre eux pensent vraisemblablement maintenant qu'ils ont dépassé la date limite ou qu'ils vont la dépasser.

On nous avait également dit que pour l'Ontario, les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique et le Manitoba, cette date était fixée au 29 mars. Est-ce toujours le cas?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui.

M. Allmand: Pour le Nouveau-Brunswick et l'Alberta, c'était le 1er avril.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est cela.

[*Text*]

Mr. Allmand: Still. Yukon, April 9.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Right.

Mr. Allmand: And Saskatchewan, May 4.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Right.

Mr. Allmand: Okay. We were also told at that briefing that you were attempting to have joint programs with the provinces, but at that stage none were yet arrived at.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Just a moment and I will give you an update on that.

Mr. Allmand: Joint programs. While you are looking that up, I will go to another question as you will take some time.

We were also told, Minister, different from what you are telling us today, that there would be no set allocation for non-profit community groups. Today you said you are keeping 25% at least.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): At least.

Mr. Allmand: Well, we were told that day. We asked that question specifically. We were told it depends on the CEIC district. For example, in Montreal they may have it but they may not have it. That is what we were told by Catherine Kerr, the director, who I think works for your department.

• 1740

What we were told—and here is a very important point—is that with projects with applications that are career related, or study related, they could deal with those immediately, on a first-come first-served basis, and they would hold back 25% of the money for simply work-experience programs. That is what we were told. In other words, if the application was not for something career related or study related, it would wait until the deadline, and they would keep 25% of the money for that.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No.

Mr. Allmand: No. I informed my caucus after getting the briefing, as a result of that.

You say the purpose of this program, one of the improvements, is to make sure that the projects this year are more career related; are better projects than last year. If you are giving out the money on a first-come first-served basis for career-related programs, it is very possible all the worst applications will come in first, and the best ones will come in near the deadline, but there may be very little money left. In other years they kept all the applications to the deadline, looked at them all, and picked out the best ones with the constituency advisory group, in my riding, all the time. In some they did not have them. What happened was you picked the best of the total number. Now, from what I can understand, those who are crafty enough in filling out applications get theirs in quicker and they make them career related and they get the money. As you said, there could be good ones that

[*Translation*]

M. Allmand: Toujours la même date. Le Yukon, le 9 avril.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui.

M. Allmand: Et la Saskatchewan, le 4 mai.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est cela.

M. Allmand: Bien. On nous a également dit lors de cette séance que vous cherchiez à mettre sur pied des programmes communs avec les provinces, mais que rien n'avait encore été arrêté pour le moment.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Attendez un instant et je vais vous faire une mise à jour.

M. Allmand: Ce sont des programmes fédéral-provinciaux. Pendant que vous cherchez, je vais vous poser une autre question étant donné que cela va vous prendre un certain temps.

On nous a également dit, madame la ministre, et cela contredit ce que vous nous dites aujourd'hui, qu'il n'y aurait pas d'allocation fixe pour les groupes communautaires à but non lucratif. Aujourd'hui vous nous dites que vous conserverez au moins 25 p. 100.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Au moins.

M. Allmand: C'est ce qui nous avait été dit. Et nous avons posé cette question. On nous a répondu que cela dépendait des centres d'emploi. Il se peut, par exemple, que cela se fasse ou non à Montréal. C'est ce que nous a dit la directrice, Catherine Kerr, qui travaille pour votre ministère, je crois.

On nous a dit, et c'est très important, qu'il pouvait s'attaquer immédiatement, premier arrivé premier servi, aux projets axés sur une carrière ou une étude, et qu'il ne conserverait que 25 p. 100 des crédits qui serviraient à financer des programmes de formation sur le tas. Voilà ce qui nous a été dit. En d'autres termes, si ce projet n'était axé ni sur une carrière ni sur une étude, il faudrait attendre la date limite, et il conserverait 25 p. 100 des crédits.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non.

M. Allmand: Non. J'en ai parlé à mon caucus après avoir assisté à cette séance d'information.

Vous dites que ce programme a été amélioré et que vous veillerez cette année à ce que les projets proposés soient davantage axés sur une carrière, qu'ils soient meilleurs que ceux de l'an dernier. Si vous distribuez les crédits servant à financer ces programmes aux premiers arrivés, il est fort probable que vous recevrez les pires demandes au début et les meilleures tout près de la date limite, alors qu'il ne restera que très peu d'argent. Par le passé, on attendait la date limite et les meilleures étaient choisies en collaboration tout le temps avec le groupe consultatif de la circonscription. Il n'y en avait pas toujours dans certaines circonscriptions. Les meilleures demandes étaient choisies parmi l'ensemble des demandes présentées. Or si je comprends bien, les plus futés enverront leurs demandes le plus rapidement possible, feront en sorte que leurs projets soient axés sur une carrière et ils obtiendront l'argent demandé. Comme vous l'avez dit, de très bonne

[*Texte*]

are coming in later. There will be less money for them, possibly. We will see what happens.

This first-come first-served business seems rather odd to me. What was the purpose of that? Why were the applications not kept for every district, picking out the best ones, rather than giving them on a first-come first-served basis?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): The purpose of the program this summer was to provide jobs which are career related. That is what we are asking for. The forms are very simple. They ask two things: is this incremental over and above last year; and give us an idea of how they are career related.

My concern is to get young people into jobs which will help them. Therefore when a project comes in that shows it has a good career-related aspect, then that project is going to be approved.

If I am being told now that I have to wait until April, May, June to approve all these, when I was being told in January and February to get them through and get them approved . . . you cannot have it both ways.

Mr. Allmand: I agree. The reason why you are doing it in this way is you were two months late in announcing the program, so you are doing it on a first-come first-served basis.

I asked your officials at that meeting to give me a definition of what is "career related", and they could not give me a strict definition. As a matter of fact, I checked in the offices in Montreal, and they cannot give me a strict definition. I gave the example, if I am an engineering student and I want to work on a construction project, is that career related? Well, we do not know; it probably is. If I am a social worker and I want to work in the shops at Co+e St. Luc, I want to work with people on a shop floor, is that career related for a person in social work studies? Maybe; maybe not. They had no definition to guide those officials.

The Chairman: I am going to ask the Minister to take that question as notice, and maybe . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, no. Mr. Allmand has made certain remarks now, and certain comments. He may have difficulty understanding what is career related. But the people who are putting in the applications know they have to submit an application that shows the job they are offering is career related. I have more confidence in the people who are submitting applications than he does, that they really are interested in helping young people to further their careers. That is what it is really all about.

You asked about the provinces which were into joint programs. The three provinces which are into joint programs are Newfoundland, Saskatchewan, and New Brunswick. The other provinces, such as Ontario, British Columbia, Alberta, Nova Scotia, are into complementary programs where we have in many cases harnessed the delivery vehicle, the advertising, so that we cut down on costs and use that money to put into the job creation aspect itself. We are cutting out or eliminating

[*Traduction*]

demandes pourraient arriver plus tard. Et il ne restera plus suffisamment d'argent peut-être. Nous verrons.

Mais cette distribution d'argent aux premiers venus me semble plutôt bizarre. Pourquoi en avez-vous décidé ainsi? Pourquoi ne pas choisir les meilleures demandes après la date limite au lieu de donner cet argent aux premiers venus?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Le programme de cet été a pour objectif de créer des emplois axés sur une carrière. C'est ce que nous demandons. Les formules sont très simples. On demande simplement si le montant demandé dépasse celui de l'année dernière et de nous donner une idée de la façon dont le projet est axé sur une carrière.

Je cherche avant tout à donner des emplois qui aideront les jeunes. Par conséquent, si un projet présenté est effectivement axé sur une carrière, il sera approuvé.

On me dit maintenant que je dois attendre les mois d'avril, mai ou juin pour approuver ces projets alors qu'on me demandait de le faire dès janvier et février; il est difficile de ménager la chèvre et le chou.

M. Allmand: Vous avez raison. Mais la raison pour laquelle vous procédez ainsi, c'est que vous avez annoncé ces programmes avec deux mois de retard ce qui vous oblige à donner cet argent aux premiers venus.

Lors de cette réunion, j'ai demandé à vos collaborateurs de me définir un projet qui serait «axé sur une carrière», et ils n'ont pu me donner de définition bien précise. J'ai même appelé le bureau de Montréal qui n'a pu m'en donner une non plus. Si, par exemple, j'étais étudiant en génie et que je voulais travailler dans un chantier, ce projet serait-il axé sur une carrière? Ils m'ont répondu qu'ils ne savaient pas, mais que c'était probablement le cas. Si je suis travailleur social et que je veux travailler avec des gens dans les ateliers de la côte Saint-Luc, ce projet est-il axé sur une carrière? Peut-être oui, peut-être non. Aucune définition n'a pu leur être donnée.

Le président: Je demanderais à la ministre de prendre note de cette question, et peut-être . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non, non. M. Allmand a fait certaines observations et je veux y répondre. Il éprouve peut-être des difficultés à comprendre ce qui peut être axé sur une carrière. Mais ceux qui présentent des demandes savent qu'ils doivent prouver que l'emploi offert est axé sur une carrière. J'ai davantage confiance en ceux qui présentent des demandes que lui; ils veulent vraiment aider les jeunes à poursuivre leur carrière. Voilà l'objectif de ce programme.

Vous m'avez demandé quelles provinces avaient accepté d'établir des programmes communs. Ce sont Terre-Neuve, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick. Les autres provinces, l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse, ont des programmes complémentaires pour lesquels, dans de nombreux cas, nous assurons la prestation et la publicité ce qui nous permet de réduire les frais et d'utiliser cet argent pour créer des emplois. Nous essayons de supprimer tout chevauchement de programmes pour que nous puissions

[*Text*]

as much duplication as we can so there will be more money for the program.

• 1745

Mr. Allmand: Because of the joint programs, you have to consult with . . .

The Chairman: Mr. Allmand, please. Mr. Guilbault.

Mr. Allmand: I helped every group in my riding to do it, to play the game. I told them all in Montreal to make them career related whether they were career related or not, to play your game. But whether they end up being more career related or not . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Some are trying a little more than that.

Mr. Allmand: I am helping them to do it, to play the funny game.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Some are trying a little more and playing the game in a fair and honest way.

The Chairman: Mr. Guilbault.

M. Guilbault (Drummond): Pour la gouverne de l'honorable députée de Hamilton-Est, M^me^ Copps, elle a droit de regard sur tout projet qui compte quatre étudiants ou plus dans le cadre de Défi 85.

For jobs of more than four students, you have that on your desk.

Mme Copps: Je comprends. Cela, je le sais. Ce n'est pas la question que j'ai posée.

M. Guilbault (Drummond): Madame la ministre, pendant que je puis vous parler, la semaine dernière, nous recevions ici des personnes qui nous ont parlé d'un programme que vous êtes en train d'étudier; il s'agit d'organismes non gouvernementaux et on étudie les futurs projets d'immigration. Ces personnes nous ont soumis un rapport et ont soulevé toutes sortes de lacunes. Entre autres, on y faisait l'analyse des partis politiques, et on nous disait toutes sortes de choses. On disait aussi des choses contradictoires. On disait par exemple qu'au Canada, on n'avait pas de politique économique pour les immigrants. Moi, je trouve qu'on en a une: c'est le programme des entrepreneurs. Vous dites ici que vous êtes justement en train d'étudier cela. Moi, je pense que c'est un programme formidable. C'est un programme qui permet d'attirer au Canada des investissements importants, ce qui crée des emplois supplémentaires. Un des types qui était ici la semaine dernière s'appelle M. Lajeunesse. Il est de Montréal. Il nous a dit que 95 p. 100 des entrepreneurs qui étaient venus s'établir au Québec avaient réussi. Je trouve cela tout de même formidable. Ma question est celle-ci: Qu'entendez-vous faire dans ce domaine? Avez-vous lu le compte rendu de la séance de la semaine dernière?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I am in your hands, of course, but this is one of the areas, the whole question of the entrepreneurship program under the

[*Translation*]

injecter davantage d'argent dans le programme de création d'emplois.

M. Allmand: En raison de ces programmes communs, vous devez consulter . . .

Le président: Monsieur Allmand, s'il vous plaît. Monsieur Guilbault.

M. Allmand: J'ai aidé tout le monde dans ma circonscription à jouer le jeu. Je leur ai dit à tous à Montréal de faire en sorte que leurs projets soient axés sur une carrière et ce, qu'ils le soient ou non. Mais qu'ils soient axés sur une carrière ou non . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Certains font un peu plus d'efforts.

M. Allmand: Je les aide à jouer votre jeu.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Certains essaient davantage et jouent le jeu de façon plus honnête.

Le président: Monsieur Guilbault.

Mr. Guilbault (Drummond): For the information of the honourable member of Parliament for Hamilton East, Mrs. Copps, any Challenge 1985 project involving four students or more comes under her scrutiny.

Vous l'avez sur votre bureau: ce sont des projets qui comptent plus de quatre étudiants.

Ms Copps: I understand. I know that. This is not the question I asked.

Mr. Guilbault (Drummond): Madam Minister, while I can talk to you, we welcomed last week people who talked to us about a program which you are reviewing. It is about non-governmental organizations and upcoming immigration projects. These people submitted a brief and noted all sorts of deficiencies. An analysis of political parties was made among other things. There were also contradictions. For example, it said that Canada did not have any economic policy targeted towards immigrants. I personally think there is one: It is the entrepreneurship program. You say here that you are reviewing this program. I think this is a great program. It is one which attracts large investments in Canada, thus creating new jobs. One of the witnesses appearing before us last week was Mr. Lajeunesse from Montreal. He stated that 95% of entrepreneurs who had settled in Quebec had done very well. This is quite extraordinary. I would like to ask you what your intentions are in this regard? Have you read the transcript of last week's session?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je suis évidemment à votre disposition, mais je pensais que nous traiterions de toute cette question du

[*Texte*]

immigration stream, that I thought we would be dealing with when we come to looking at the immigration side of the department.

M. Guilbault (Drummond): Je vous ai posé cette question parce que c'était dans votre présentation de tout à l'heure.

The Chairman: The Minister indicated that she intended to make one opening statement for the three sessions. That part of the opening statement would be examined by us not on Thursday, but the following week.

Can I express the committee's appreciation to the Minister? I also indicate to the committee that I have been keeping track of minutes spent. The group that was short-changed today is the NDP; therefore it would be the chairman's intention to have the first questioner from the NDP on Thursday morning. Remind members that the topic is unemployment insurance. Thank you all for attending. Mr. Allmand, a point of order?

Mr. Allmand: Yes, two points of order. One, we did not get through very much employment stuff today. There are still a lot of questions by government and non-government members. I would hope, since the Minister's statement today was on the three areas—on employment, UIC, and immigration in this statement she gave—that maybe on Thursday those who did not have a chance to ask their questions on employment could ask questions in addition to insurance. I do not think we should follow . . . We did not really follow the new system; it does not work.

The Chairman: Well, reasonably well—we have stayed with one topic. There were topics we did not get to, which was anticipated as a possibility. The present structure, in particular of the opposition parties, gives us different critics in different areas. I think our reference, the steering committee and the agenda approved by the committee for this series of hearings, would have us concentrate on UIC on Thursday. I think it helps the department to know which witnesses to bring. My own sense is, if we run out of questions on UIC we might broaden the inquiry, but certainly UIC questions should form the focus of Thursday's meeting; immigration the following one, and we may indeed have to ask the Minister or her officials back for more in-depth study of employment.

• 1750

Mr. Allmand: Okay, my other point of order is with respect to the memo. I will not debate it today, I am just giving notice.

A memo was sent out by the clerk to all members telling us what kind of motions we could make and not make on estimates. Three of his motions he says we cannot make we have made traditionally in both this committee and other committees, and I do not want to debate it today because the bells are ringing, but I just do not accept the memo.

[*Traduction*]

programme d'entrepreneur lorsque nous étudierions les questions d'immigration.

Mr. Guilbault (Drummond): I ask you that question because you talked about it in your presentation.

Le président: La ministre a fait savoir qu'elle entendait ne faire qu'une seule déclaration pour l'ensemble de nos trois séances. Nous étudierons cette partie non pas jeudi, mais la semaine suivante.

Puis-je remercier la ministre au nom du Comité? Je voudrais également dire au Comité que j'ai fait le décompte du temps de parole de chacun. Le parti lésé aujourd'hui est le Nouveau parti démocratique; j'ai donc l'intention de donner la parole en premier au NPD jeudi matin. Je voudrais également vous rappeler que nous parlerons de l'assurance-chômage. Je vous remercie tous d'être venus. Monsieur Allmand, vous voulez invoquer le Règlement?

M. Allmand: Oui, j'aurais deux observations à faire. Tout d'abord, nous n'avons pas beaucoup discuté d'emploi aujourd'hui. Les députés de tous les partis ont beaucoup de questions à poser encore. Puisque la déclaration de la ministre aujourd'hui portait sur l'emploi, l'assurance-chômage et l'immigration, j'espère que jeudi, ceux qui n'ont pu poser les questions qu'ils voulaient sur l'emploi pourront le faire alors. Je ne pense pas que nous devrions suivre . . . Nous n'avons pas suivi le nouveau système car il ne fonctionne pas.

Le président: Il a à peu près bien fonctionné; nous n'avons parlé que d'un sujet. Certains autres n'ont pas été abordés ce que nous avions prévu. La structure actuelle permet en particulier aux partis d'opposition d'avoir des porte-parole distincts en fonction du domaine étudié. D'après notre ordre de renvoi, d'après ce qui a été dit au Comité directeur et d'après le programme qui a été approuvé par le Comité pour cette série d'audiences, nous parlerons d'assurance-chômage jeudi. Cela permet au Ministère d'envoyer les témoins voulus. Si je dis nous n'avons plus de questions à poser à propos de l'assurance-chômage, nous pourrons en poser d'autres sur d'autres sujets, mais je crois que la séance de jeudi devrait être consacrée aux questions d'assurance-chômage; nous parlerons d'immigration lors de la séance suivante et nous aurons peut-être à demander à la ministre ou à ses collaborateurs de revenir pour que nous approfondissions les questions d'emploi.

M. Allmand: Bien, ma deuxième observation porte sur cette note de service. Je n'en discuterai pas aujourd'hui, je voudrais simplement vous prévenir.

Le greffier a envoyé une note de service à tous les députés dans laquelle il fait état des motions portant sur les prévisions budgétaires que nous pouvons présenter ou non. Or, nous avons traditionnellement présenté à ce Comité et à d'autres comités trois des motions qu'il affirme ne pas pouvoir être présentées, et je ne veux pas en discuter maintenant car la sonnerie retentit, mais je n'accepte pas cette note.

[*Text*]

The Chairman: Could I ask the clerk to be in touch with Mr. Allmand between now and Thursday to see if we can clarify that procedural advice?

Mr. Rodriguez: Send me a copy of the memo, please.

The Chairman: Okay.

I make one other comment. Mr. Rodriguez asked for specific information from COPS on the issue of mining; I do not think it should be turned in to the committee for circulation to all committee members because others might have different interests. I think if it goes directly to Mr. Rodriguez, if that is his interest, it would be more functional. And if I could leave it in the hands of members to request specific sector information if they have a need.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le président: Pourrais-je demander au greffier de se mettre en rapport avec M. Allmand avant jeudi pour que nous puissions éclaircir cette question de procédure?

M. Rodriguez: Veuillez m'envoyer un exemplaire de cette note.

Le président: Bien.

J'aurais une autre observation à faire. M. Rodriguez a demandé certains renseignements précis au Système de projection des professions au Canada à propos des mines; je ne pense pas que ces renseignements devraient être adressés à l'ensemble des membres du Comité car cette question n'intéresse peut-être pas tout le monde. Il serait plus pratique de les faire parvenir directement à M. Rodriguez, si cette question l'intéresse. Et je prierai les deputés de demander eux-mêmes les renseignements dont ils ont besoin sur des secteurs précis.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Employment and Immigration:
Gaétan Lussier, Deputy Minister.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:
Gaétan Lussier, sous-ministre.

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 17

Thursday, March 21, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 17

Le jeudi 21 mars 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1985-86: Vote 1 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION (Unemployment Insurance Matters)

CONCERNANT:

Budget des dépenses principales 1985-1986: crédit 1 sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION (Questions relatives à l'assurance-chômage)

APPEARING:

The Honourable Flora MacDonald
Minister of Employment and Immigration

COMPARAÎT:

L'honorable Flora MacDonald
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
John Rodriguez
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 21, 1985
(21)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:34 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Gilbert Chartrand, Terry Clifford, Sheila Copps, Vincent Dantzer, Jim Edwards, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Alternates present: Dave Dingwall, Allan Pietz, John Rodriguez.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Researcher.

Appearing: The Honourable Flora MacDonald, Minister of Employment and Immigration.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: Yvon Charlebois, Executive Director, Insurance; Gaétan Lussier, Deputy Minister.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 26, 1985 relating to the Main Estimates 1985-86 (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 19, 1985, Issue No. 16*).

The Chairman called Vote 1 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION.

The Minister answered questions with the witnesses.

At 11:17 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 21 MARS 1985
(21)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 9 h 34, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Gilbert Chartrand, Terry Clifford, Sheila Copps, Vincent Dantzer, Jim Edwards, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Dave Dingwall, Allan Pietz, John Rodriguez.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, chargé de recherche.

Comparaît: L'honorable Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: Yvon Charlebois, directeur exécutif, Assurance; Gaétan Lussier, sous-ministre.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 26 février 1985 relatif au Budget des dépenses principal pour 1985-1986 (*Voir Procès-verbaux du mardi 19 mars 1985, fascicule nº 16*).

Le président met en délibération le crédit 1 inscrit sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION.

Le Ministre et les témoins répondent aux questions.

A 11 h 17, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, March 21, 1985

• 0934

The Chairman: The meeting will commence. We have sufficient members for the purpose of hearing witnesses and printing evidence, and I will therefore call the meeting to order.

The Minister is with us again today. Accompanying the Minister are Mr. Gaétan Lussier, Deputy Minister; Mr. John Edwards, Associate Deputy Minister; and Mr. Yvon Charlebois, Executive Director, Insurance.

I would like to remind members that we are keeping track of time for each party, over the series of three meetings. With that in mind, we will have Mr. Rodriguez of the NDP start the questioning today.

• 0935

Mr. Rodriguez: Thank you very much, Mr. Chairman. First of all, let me just ask about the Social Insurance numbers: Part III, page 2-17, "Administration of Social Insurance Numbers". On page 2-41, there is the estimate.

The Social Insurance numbers are issued by your department, Madam Minister. There is a cost involved and there is an estimate for it. At the present moment, provincial governments use Social Insurance numbers for a variety of reasons. Even the private sector is starting to identify claimants by using the Social Insurance number. I wonder if there is any contribution to the cost of administering the issuance of Social Insurance numbers.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, there is not. There is no cost at the present time. If you are suggesting a cost-recovery fee for the usage made by other groups, other sectors, that might be something well worth considering.

Mr. Rodriguez: I suggest that you should consider it, Madam Minister, because that cost is borne by the federal taxpayers and reflected in your estimates.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I would ask you to remember that the Social Insurance number itself is allocated to individuals, not to groups.

Mr. Rodriguez: Oh, sure, but there is a cost that is reflected in your department.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes, and the fact is that the cost is in issuing these numbers to individuals. If, on the other hand, there were usages made of the Social Insurance data by companies or provinces or whatever . . . I cannot see it at the moment but, then I could see a user fee being charged for that.

Mr. Rodriguez: I ask you to examine that because provincial governments and private sector corporations use the the Social Insurance number, not just for identification but for adminis-

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 21 mars 1985

Le président: La séance est ouverte. Nous sommes suffisamment nombreux pour entendre les comptes rendus et témoignages, et les faire imprimer.

Nous avons de nouveau le plaisir d'avoir la ministre avec nous. L'accompagnent, M. Gaétan Lussier, sous-ministre, M. John Edwards, sous-ministre associé, et M. Yvon Charlebois, directeur exécutif, Assurance.

Je rappelle aux membres du Comité qu'il est tenu compte du temps pour chaque parti sur une série de trois réunions. C'est aujourd'hui le tour de monsieur Rodriguez, du NPD, de commencer.

M. Rodriguez: Merci, monsieur le président. Je voudrais d'abord parler de ce qui se trouve à la page 2-17, partie III, «Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale». Les prévisions elles-mêmes se trouvent à la page 2-41.

Les numéros d'assurance sociale sont attribués par votre ministère, madame la ministre. C'est un processus qui implique des prévisions et des coûts. Or, les gouvernements provinciaux utilisent actuellement les numéros d'assurance sociale à diverses fins. Même le secteur privé commence à identifier les gens en utilisant leur numéro d'assurance sociale. Je me demande si, à part le gouvernement, quelqu'un contribue à financer l'attribution des numéros d'assurance sociale.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non. Il n'y a pas de tel recouvrement de coût actuellement. Si vous voulez dire qu'une certaine partie des coûts pourrait être recouvrée auprès d'autres groupes, d'autres secteurs, ce serait peut-être une bonne idée.

M. Rodriguez: Je pense que vous devriez l'envisager, madame la ministre, parce que ce sont seulement les contribuables du gouvernement fédéral qui doivent supporter ces coûts, comme l'indiquent les prévisions actuellement.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je vous rappelle cependant que les numéros d'assurance sociale sont attribués à des particuliers, non à des groupes.

M. Rodriguez: Il reste que votre ministère doit assumer des coûts à cet égard.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ce sont les coûts d'attribution des numéros d'assurance sociale aux particuliers. Par ailleurs, si des compagnies ou des provinces veulent utiliser les données associées aux numéros d'assurance sociale . . . Je ne puis l'envisager dans le contexte actuel, mais il serait possible d'imposer une redevance.

M. Rodriguez: Je vous demanderai d'examiner cette possibilité, parce que les gouvernements provinciaux comme le secteur privé utilisent actuellement les numéros d'assurance

[*Texte*]

tration of their own programs, and I think they should share the cost.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I hear what you are saying and I appreciate the suggestion. I also want you to know that, as far as we are concerned, we are very strictly bound by what can be done in the way of public use of Social Insurance numbers. The usage or the divulgence of information is something which is pretty well prohibited. I would not mind talking with you at greater length about this, as to what usage you think provincial governments may be making that is, say, within the bounds of that.

Mr. Rodriguez: It simply is that the federal taxpayers, your department, pay the shot for setting up a system to issue Social Insurance numbers. That Social Insurance number becomes a convenience for many provincial governments and other agencies. I think if they are finding it convenient to use, then they should share in the cost of issuing the number. That is all.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): We can discuss it further. I understand what you are saying. They do not do it, as I am sure you know. If they are using this in different ways, they do not do it with our blessing, mandate or whatever. They might find it a convenience for themselves and we may or may not know that they are doing it.

• 0940

Mr. Rodriguez: Well, I can assure they are if you look at Ontario.

The other one is that I wanted to ask now about page 2-17, again on the Canada Employment and Immigration Advisory Council. Was this advisory council asked to report on the changes in the UI regarding severance pay, holiday pay and pension income being applied to unemployment insurance?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): The council is an independent body that sets its own agenda. It is an advisory body on different issues which they research and they study and offer advice on to the Minister. I do not set their agenda.

Mr. Rodriguez: No, but obviously they must have some knowledge; they must have some background in unemployment insurance, in employment and immigration matters. If you are considering a change to the act that is as far-reaching as applying pension income, severance pay and holiday pay to unemployment benefits, and given the mood of your government in terms of wanting to consult, surely you would have sought the advice. That is what an advisory council is for. Did you or did you not approach the advisory council and ask them to consider this matter and give you their advice?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, because when those measures were introduced the advisory council already had its work plan under way. They were working towards certain deadlines which they had stipulated for

[*Traduction*]

sociale, non seulement à des fins d'identification, mais à des fins administratives dans le cadre de leurs propres programmes. Ils devraient partager les coûts avec vous.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je comprends le sens de votre suggestion et je vous en remercie. Cependant, vous devez comprendre que nous sommes très limités dans l'usage que nous pouvons faire des numéros d'assurance sociale. L'usage et la divulgation de l'information qui y est rattachée sont soumis à des règles très strictes. Mais je serais prêt à discuter plus en détail avec vous de l'usage que pourraient en faire les gouvernements provinciaux, compte tenu de ces restrictions.

M. Rodriguez: Ce sont les contribuables du gouvernement fédéral, par l'entremise de votre ministère, qui paient pour l'attribution des numéros d'assurance sociale. Cependant, les gouvernements provinciaux comme des organismes de l'extérieur les trouvent commodes. S'ils trouvent utile de s'en servir, ils devraient accepter de partager les coûts de leur attribution.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Nous pourrons en discuter plus en détail. Je comprends ce que vous dites. Vous devez savoir que s'ils procèdent de cette façon, ce n'est pas nécessairement avec notre bénédiction. Nous ne sommes pas toujours avisés.

M. Rodriguez: Je peux vous assurer que c'est le cas en Ontario.

Un autre sujet, mais qui renvoie également à la page 1-17, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Ce conseil a-t-il été appelé à se prononcer sur les modifications d'assurance-chômage touchant l'inclusion des indemnités de départ, des congés payés et des revenus provenant des pensions dans le calcul de l'assurance-chômage?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Le conseil est un organisme indépendant qui établit son propre programme. Il se prononce sur un certain nombre de questions qu'il a étudiées en vue d'éclairer le ministre. Mais c'est lui qui décide de son propre programme.

M. Rodriguez: Mais il doit avoir des compétences particulières dans le domaine de l'assurance-chômage, de l'emploi et de l'immigration. Si vous envisagez de modifier la loi jusqu'à assimiler les revenus provenant des pensions, les indemnités de départ et les congés payés aux prestations d'assurance-chômage, compte tenu de l'attitude de votre gouvernement vis-à-vis de la consultation, vous avez sûrement souhaité connaître son avis. C'est sûrement le rôle d'un conseil consultatif que de faire connaître son avis dans de telles circonstances. Avez-vous fait des démarches auprès de lui pour savoir exactement ce qu'il pensait des modifications?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non, parce que lorsque ces mesures ont été introduites, le Conseil consultatif avait déjà établi son programme. Il avait certains délais à respecter. Il les avait fixés lui-même. Il devait déjà me faire rapport sur divers sujets qu'il étudiait.

[*Text*]

themselves and they were coming back to me with reports on various subjects they were in the process of studying.

Mr. Rodriguez: So you did not consult them, Madam Minister?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, I did not.

Mr. Rodriguez: You also did not consult a heck of a lot of other people. I have here . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I consulted the hon. member for Nickel Belt.

Mr. Rodriguez: Well, I have here all sorts of correspondence from trade unions right across this country, from individual Canadians. At a time when companies are approaching workers and offering them early retirement—in my own situation at Inco, Falconbridge, they are offering the workers early retirement, giving them an incentive bonus to take an early retirement to protect the jobs of younger workers—you have come in without consulting the workers, without consulting the unions who are involved, both union and non-unionized workers. You have not consulted them and, lo and behold, you have come in with a program that is going to have some Draconian effects on the whole impact of trying to ameliorate the effects of unemployment especially as they affect younger workers.

I would want to know, if the Minister did not consult them, would she please put off the changes until the proper consultative process has been followed to get the impact of these measures?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Two questions were raised there. One had to do with the introduction of the measures in the first place. I think the hon. member will remember that these were introduced in the economic statement of November 8, and I can tell him that has been compared in many cases to a mini-budget, to measures that were introduced by the Minister of Finance. The actual terms and details of that economic statement, or indeed of any budget measure, are not revealed before the statement is actually presented.

What I did, however, in the interim, and at the request of the hon. member in the House and a number of other members, was consult with a number of people following November 8 as to the implementation of those measures and when it would come about. As a result, those consultations went on from November 8 to December 21, and on December 21 I announced the implementation and the phasing in of those measures.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, here is a government that prides itself on consulting.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): It did.

• 0945

Mr. Rodriguez: Now, here you have announced a decision. Your Minister of Finance announced a decision—that is the way it is going to be. All you are consulting the recipients of

[*Translation*]

M. Rodriguez: Vous ne l'avez donc pas consulté, madame la ministre?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non.

M. Rodriguez: Vous n'avez pas consulté beaucoup de monde. J'ai ici . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai consulté l'honorable député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: J'ai ici un tas de lettres venant de syndicats comme de simples particuliers répartis un peu partout au pays. Il se trouve que les compagnies sont justement en train d'offrir aux travailleurs de prendre une retraite anticipée, je sais que c'est le cas chez moi à l'Inco, à la Falconbridge, elles offrent à leurs travailleurs de se retirer avant terme, en leur offrant des primes pour les inciter à céder leur place à des travailleurs plus jeunes. Vous choisissez ce moment-là pour intervenir, et ce sans consulter les travailleurs, syndiqués ou non, sans consulter les syndicats intéressés. Vous ne les avez pas consultés, bien que vos mesures pourraient avoir des effets spectaculaires sur toute la situation du chômage, chez les jeunes travailleurs en particulier.

Devant cette lacune majeure, la ministre est-elle prête à retarder l'application de ces modifications jusqu'à ce qu'il y ait eu des consultations adéquates sur leurs effets possibles?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): L'honorable député pose deux questions. La première a trait à l'introduction des mesures elles-mêmes. Il se souviendra qu'elles ont d'abord été présentées dans le cadre de la déclaration économique du 8 novembre. Cette déclaration a été comparée à un mini-budget. Les initiatives qui y étaient annoncées émanaient du ministre des Finances. Or, le contenu de cette déclaration économique comme c'est le cas pour tout budget, n'a pas été révélé au préalable.

Ce que j'ai pu faire, cependant, à la demande de l'honorable député comme d'autres députés de la Chambre, c'est consulter après le 8 novembre un certain nombre de personnes sur l'application possible de ces mesures et sur le calendrier. Ces consultations ont lieu du 8 novembre au 21 décembre. Ce n'est que le 21 décembre en effet que j'ai annoncé l'application progressive des changements.

M. Rodriguez: Et le gouvernement se pique de consulter les gens, monsieur le président.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai effectivement consulté.

M. Rodriguez: Vous avez simplement annoncé votre décision, ou plutôt la décision de votre ministre des Finances. Le sort en est jeté. Vous vous bornez à consulter les prestateurs

[*Texte*]

your action about is the manner in which it is going to be implemented, the dates for implementation.

Let us take the pensions, for example. In the past, workers, taking advantage of an early retirement program, have taken their lump sum incentive retirement bonus and rolled it into an RRSP. Certainly, that was an admirable purpose for the lump-sum payment, taking care of provisions for their retirement years. Now, Madam Minister, this payment is going to be used as income and will be applied to unemployment insurance benefits. Is that not correct?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Effective January 1, 1986, pension income from employment will be treated as income for UI purposes and will, in any case, reduce the amount of UI a person may receive. It does not mean that a person cannot apply for UI.

Mr. Rodriguez: Well, Madam Minister, on the question of severance pay, how can you consider severance pay as moneys earned as a result of working?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): We see severance pay as being income, Mr. Chairman, and . . .

Mr. Rodriguez: But it is not related to employment. It is as a result of being unemployed.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): It is related to income. The severance pay that one receives is related to the fact that a person has been employed.

Mr. Rodriguez: No, I think, Madam Minister, in the past it has always been considered. This was the reason in the first place it was not considered income. In fact, it was considered conscience money. The fact is that a worker is losing his or her job—severance pay is to cushion the effect of getting the bad news that he no longer has employment. This is the first punishment, and the severance pay really is to make up for the loss. Secondly, it is taxable and he has to pay income tax on it. Thirdly, you come along now and say as it is income, he is going to have to use it all up, you are going to apply it to benefits, and his unemployment will not start until he has run out of that severance pay.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes, that is correct.

Mr. Rodriguez: I think, Madam Minister, this is highly unfair and I think all you have done is you have changed the definition of employment earnings. You have played games in semantics with the meaning of earned income. This is what you have done with the Act.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): After consultation with people in the labour force, people in business, people in the House of Commons, and after talking to a great many people, the implementation of this was decided, in that these rules would not apply . . .

[*Traduction*]

sur la façon dont les nouvelles mesures devront s'appliquer et sur les dates auxquelles le devront.

Prenez le cas des pensions, par exemple. Les travailleurs, jusqu'à présent, ont pu lorsqu'ils ont décidé de tirer avantage du programme de retraite anticipée, verser dans un REER la prime d'encouragement à la retraite anticipée sous forme de paiement forfaitaire. C'était un des avantages du paiement forfaitaire. Il devait aider les travailleurs au cours de leurs années de retraite. Maintenant, madame la ministre, ce paiement forfaitaire serait considéré comme un revenu et servirait au calcul des prestations d'assurance-chômage. C'est bien cela?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): A compter du 1er janvier 1986, les pensions provenant d'un emploi seront traitées comme des revenus pour les fins de l'assurance-chômage et, en tout cas, auront pour effet de réduire le montant des prestations dues. Ce qui ne veut pas dire que les personnes visées ne pourront pas présenter une demande en vue de recevoir des prestations d'assurance-chômage.

M. Rodriguez: Comment pouvez-vous considérer les indemnités de départ comme un revenu provenant d'un emploi, madame la ministre?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Les prestations de départ sont considérées comme un revenu, monsieur le président . . .

M. Rodriguez: Mais elles n'ont rien à voir avec l'emploi. Elles résultent de la fin de l'emploi.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Elles ont à voir avec le revenu, elles ont à voir avec le fait que la personne a été employée par le passé.

M. Rodriguez: Elles ont toujours été considérées différemment par le passé, madame la ministre. C'est la raison pour laquelle elles ont été exclues aux fins du calcul du revenu. Elles existent pour apaiser la conscience de l'employeur et faire avaler la pilule aux travailleurs. Elles sont censées les consoler de la perte de leur emploi. Les indemnités de départ réduisent les pertes dans cette circonstance. Donc, premièrement, il y a le choc de perdre son emploi. Deuxièmement, l'impôt s'applique. Troisièmenent, vous décidez maintenant que les prestations de départ doivent compter dans le calcul des prestations d'assurance-chômage. Les prestations d'assurance-chômage ne doivent commencer que lorsque le travailleur aura dépensé ses indemnités de départ.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est exact.

M. Rodriguez: C'est tout à fait injuste, madame la ministre. Vous avez tout simplement modifié la définition du revenu provenant d'un emploi. Vous avez joué sur les mots. C'est tout ce que vous avez fait dans la loi.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Après des consultations avec les travailleurs, les hommes d'affaires, les députés à la Chambre des communes, après des entretiens avec de nombreuses instances, il a été décidé que ces mesures ne devaient pas s'appliquer . . .

[*Text*]

Mr. Rodriguez: Yes, but you did not . . .

The Chairman: Mr. Rodriguez, please, let the Minister answer.

Mr. Rodriguez: I hope all that was not on my time, Mr. Chairman.

The Chairman: Well, it would also be helpful, Mr. Rodriguez, if you would address your questions to the Minister through the Chair. We are getting a bit of a straight-on, and I think tradition says that questions through the Chair may make meetings a little smoother. Minister, do you have a response?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes, Mr. Chairman. In the implementation of the severance pay measures, these, as was stated, will become effective as of March 31, 1985, except in those areas where collective agreement was already in effect before the end of December 1984 and where these measures were covered, in which case they would be binding for the life of that collective agreement . . .

Mr. Rodriguez: Well, would it not . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): —and that meant a great many people with whom we talked in labour unions and in industry recommended that these were the terms that had been entered into in the collective agreement. We did not want to break those collective agreements. Therefore, they are carried forward, Mr. Chairman, under the terms of the agreement until the expiry of that agreement.

• 0950

Mr. Rodriguez: Whoop-de-do, Mr. Chairman, we are now getting the real understanding of consultation. It seems to me that consultation on this matter would have been a letter to MPs, consultation with the Canadian Labour Congress, consultation with groups across the country, asking them, what is your opinion of considering severance pay and pension income as unemployment insurance benefits? You should not announce the policy and then coming after the fact and say, well, how do you want it? Do you want it with your back to the wall, do you want it lying down, do you want it standing up, how do you want? That is not consultation, Madam Minister.

You unilaterally made the decision you were going to reverse the act, you were going to bring in an Order in Council. You then came after the fact and said, well now, this is the way it is going to be, but you can have it this, this, this or this way. That is not consultation. When you were in the opposition, Madam Minister, you would have been highly outraged if that had happened. I know you would have been highly outraged.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I can well recall, when this matter was before Parliament in November, a number of questions were raised by the hon.

[*Translation*]

M. Rodriguez: Cependant, vous n'avez pas . . .

Le président: S'il vous plaît, monsieur Rodriguez, laissez parler la ministre.

M. Rodriguez: J'espère que vous n'allez pas inclure ces interventions dans mon temps, monsieur le président.

Le président: Vous pourriez peut-être également adresser vos questions au ministre par l'intermédiaire de la présidence, monsieur Rodriguez. Vous commencez à parler directement à la ministre. Les choses se passeraient mieux si vous passiez par la présidence, comme le veut la tradition. Madame la ministre, vous voulez bien répondre à la question?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui, monsieur le président, comme je l'ai mentionné, les mesures touchant les indemnités de départ commenceront à s'appliquer le 31 mars 1985, sauf lorsqu'il y aura des conventions collectives déjà en vigueur, c'est-à-dire signées avant décembre 1984, portant sur cette question. Dans ce cas, c'est la convention collective qui s'appliquera pour sa durée.

M. Rodriguez: Ne peut-on pas . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ce qui signifie que les gens que nous avons consultés, du côté des syndicats comme du côté de l'industrie, nous ont recommandé cette façon de procéder, c'est-à-dire le respect des conventions collectives. Nous n'avons pas voulu rompre ces conventions collectives. C'est pourquoi, monsieur le président, les personnes qui sont protégées par une convention collective ne seront visées par ces mesures que lorsque cette convention collective aura pris fin.

M. Rodriguez: Bravo! monsieur le président, nous voyons maintenant ce que l'on entend par consultation. Il me semble que s'il y avait vraiment eu consultation à cet égard, on aurait fait parvenir des lettres aux députés, on aurait consulté le Congrès du travail du Canada, divers groupes du pays tout entier, on leur aurait demandé ce qu'ils pensaient de cette idée de traiter les sommes reçues à la cessation d'emploi et la pension tirée d'un emploi comme revenu aux fins du programme d'assurance-chômage? Vous ne devriez pas annoncer officiellement une nouvelle politique puis demander aux gens comment ils voudraient qu'elle soit formulée. Il ne faut pas alors leur demander quel type de politique ils veulent après qu'elle a été adoptée. Madame la ministre, ce n'est pas ce qu'on appelle de la consultation.

Vous avez décidé unilatéralement d'aller à l'encontre du projet de loi, de recourir à un décret du conseil. Quand tout cela a été fait, vous avez dit voici comment les choses seront mais vous, les personnez visées, vous pouvez accepter diverses applications de cette mesure. Lorsque vous étiez membre de l'opposition, madame la ministre, vous auriez été absolument scandalisée si on avait procédé de cette façon. J'en suis convaincu.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je me souviens que lorsque cette question a été étudiée par le Parlement en novembre, l'honorable député de

[*Texte*]

member from Nickel Belt and by some of his associates. One of his associates said, would you extend the implementation of this for three or four weeks? I went much beyond that. I extended it for three or four months.

Mr. Rodriguez: We tried to ameliorate a fact, after you announced the decision, Madam Minister.

The Chairman: Mr. Rodriguez, we will put you down for a second round.

Mr. Rodriguez: Yes, please do. We are not finished with this.

Mr. Dingwall: How much time, 10 minutes, 15 minutes?

The Chairman: You can have 10 minutes certainly, perhaps a little longer.

Mr. Allmand: The same as Mr. Rodriguez, I hope.

The Chairman: We tend to reward brevity.

Mr. Allmand: Yes, I know, but . . .

Mr. Rodriguez: On a point of order.

Mr. Allmand: The Official Opposition should have the same amount of time.

Mr. Rodriguez: No. Pardon me, Mr. Chairman, last time, last week, I backed down and I should not have. I was being nice to this opposition party. Do not be chintzy with me, Mr. Allmand; do not be chintzy.

Mr. Allmand: Oh, I am not chintzy with you. I think you should have more time.

Mr. Rodriguez: We were short-changed last time.

Mr. Allmand: Mr. Rodriguez, you must understand me. I think you should have more time and so should I. I am not against the time that you had; I just want to have as much time.

Mr. Rodriguez: As long as it . . .

Mr. Allmand: Neither of us has enough time.

The Chairman: Mr. Dingwall.

Mr. Dingwall: Thank you, Mr. Chairman. I welcome the Minister here this morning.

Perhaps I could direct a question, if I may, to the deputy minister responsible for the Unemployment Insurance Act. Did the deputy minister recommend to the Minister the proposed changes with regard to severance pay and pension income? Was that a recommendation of the Commission?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I think the measures that are before the House are the responsibility of the Minister. They are not the responsibility

[*Traduction*]

Nickel Belt et certains de ses confrères ont posé un certain nombre de questions. Un de ses collègues a demandé si je serais disposée à surseoir à l'application de ce programme pendant trois ou quatre semaines. Je suis allée bien plus loin. J'ai attendu trois ou quatre mois.

M. Rodriguez: Madame la ministre, nous avons simplement tenté de limiter les pots cassés une fois votre décision annoncée.

Le président: Monsieur Rodriguez, j'inscrirai votre nom pour la deuxième ronde de questions.

M. Rodriguez: S'il vous plaît. Nous n'avons certainement pas fini de discuter de la question.

M. Dingwall: De combien de temps, dix ou quinze minutes?

Le président: Vous pouvez avoir certainement dix minutes, peut-être même un peu plus.

M. Allmand: J'espère que nous aurons au moins autant de temps que M. Rodriguez.

Le président: Ceux qui sont brefs sont habituellement récompensés.

M. Allmand: Oui, je le sais, mais . . .

M. Rodriguez: J'aimerais faire un rappel au Règlement.

M. Allmand: L'opposition officielle devrait disposer d'autant de temps.

M. Rodriguez: Non. Monsieur le président, vous vous souviendrez que la dernière fois, la semaine dernière, je me suis plié aux demandes qu'on m'a faites et j'ai eu tort. Je désirais simplement être aimable à l'égard du parti d'opposition. Monsieur Allmand, n'essayez pas de me jouer des tours!

M. Allmand: Ce n'est pas ce que j'essaie de faire, je crois simplement que vous devriez avoir plus de temps.

M. Rodriguez: La dernière fois, nous avons été roulés.

M. Allmand: Monsieur Rodriguez, vous devez comprendre ce que j'essaie de dire. Je crois que vous devriez avoir plus de temps, moi aussi. Je ne m'oppose pas à ce qu'on vout ait donné tout ce temps pour poser vos questions; je désire simplement en avoir autant.

M. Rodriguez: Tant que . . .

M. Allmand: De toute façon, ni vous ni moi n'avons suffisamment de temps.

Le président: Monsieur Dingwall.

M. Dingwall: Merci, monsieur le président. Je souhaite la bienvenue à la ministre.

J'aimerais, si on me le permet, poser une question au sous-ministre responsable de la Loi sur l'assurance-chômage. J'aimerais savoir si le sous-ministre a recommandé au ministre les modifications que l'on propose à l'égard des sommes reçues à la cessation d'emploi et de la pension tirée d'un emploi? S'agit-il d'une recommandation formulée par la Commission?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je crois que toutes les mesures qui sont présentées à la Chambre sont la responsabilité du ministre. Elles ne sont

[*Text*]

of the bureaucracy. Any measures are the responsibility of the government of the day. I know the hon. member has been around here long enough to recognize that.

Mr. Dingwall: Mr. Chairman, my next question is to the Minister. Did the Minister recommend these changes to the Minister of Finance in preparation of what we have all been referring to as the economic statement on November 8?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Certainly, Mr. Chairman, the . . .

Mr. Dingwall: Thank you, Mr. Chairman.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): —recommendations that come from my department, or have to do with my department, obviously come from each ministerial department and together they make up a whole. I do not know about the collegiality of the former government, but I know that is the way this one works.

Mr. Dingwall: Perhaps the Minister could also answer this question, since she has recommended these changes which we in this party believe and thousands of Canadians who have written to us believe to be very unfair. She has already agreed, I believe, there has been no consultation. Perhaps she could elaborate a little bit more. Was there consultation with her colleague, the Minister of National Defence? Was there consultation, prior to the recommendation to the Minister of Finance, with the Canadian Labour Congress? Was there consultation with the provincial governments which, as the Minister will allude to, are all of her political persuasion? Was there consultation with some of the various organizations across this country who are very interested in the Unemployment Insurance Commission? Was there any consultation with any member—not necessarily the council—but any member of the advisory council to the Minister of Employment and Immigration? Was there any consultation?

• 0955

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I am not sure if the hon. member knows how Cabinet works, but Cabinet arrives at decisions jointly, collectively, and obviously there is consultation.

Mr. Dingwall: Was there consultation with the CLC?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): There was discussion with the labour unions, as I said to the hon. member for . . .

Mr. Dingwall: Prior to November 8?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, again I think the hon. member has not understood the way in which the economic statement or indeed a budget is prepared. With regard to specific measures that appear in any economic statement or budget, these individual measures and the way in which they are going to be implemented cannot, before they are announced, be discussed in detail.

[*Translation*]

certainement pas la responsabilité des fonctionnaires. Toutes les mesures proposées sont la responsabilité du gouvernement au pouvoir. Je suis convaincue que l'honorable député s'occupe de politique depuis assez longtemps pour le savoir.

M. Dingwall: Monsieur le président, ma prochaine question s'adresse à la ministre. J'aimerais savoir si elle a recommandé ces modifications au ministre des Finances avant qu'il ne rédige ce que nous appelons tous l'exposé économique et financier du 8 novembre?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Certainement, monsieur le président, les . . .

M. Dingwall: Merci, monsieur le président.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): . . . recommandations formulées par mon ministère, ou qui visent mon ministère, viennent évidemment de chaque section ministérielle et forment un tout. Je ne sais pas comment les choses se passaient sous l'ancien gouvernement, mais c'est ainsi qu'on procède maintenant.

M. Dingwall: J'aimerais demander à la ministre de répondre également à cette question, puisqu'elle a recommandé ces modifications qui de l'avis de mon parti et de milliers de Canadiens qui nous ont fait part de leurs préoccupations, sont très injustes. Elle a déjà reconnu, si j'ai bien compris, qu'il n'y avait pas eu consultation. Peut-être pourrait-elle nous en dire un peu plus long à cet égard. A-t-elle consulté son collègue, le ministre de la Défense nationale? A-t-elle consulté, avant de formuler une recommandation au ministre des Finances, le Congrès du travail du Canada? A-t-elle consulté les gouvernements provinciaux, qui, comme elle le laisse souvent entendre, partagent les mêmes objectifs politiques? A-t-elle consulté certains organismes du pays qui s'intéressent tout particulièrement à la Commission de l'assurance-chômage? A-t-elle consulté des membres—et pas nécessairement le Comité—mais des membres du comité consultatif chargés d'aider le ministre de l'Emploi et de l'Immigration? Y a-t-il eu consultation?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je ne sais pas vraiment si l'honorable député comprend comment le cabinet fonctionne, mais j'aimerais préciser que ces décisions sont des décisions collectives et qu'il y a donc eu évidemment consultation.

M. Dingwall: A-t-on consulté le CTC?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): On a discuté de la question avec des syndicats, comme je l'ai signalé à l'honorable député de . . .

M. Dingwall: Avant le 8 novembre?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, encore une fois je ne crois pas que l'honorable député ait bien compris la façon dont cet exposé économique et financier ou même le budget est préparé. Pour ce qui est des mesures précises qui sont proposées dans un exposé économique ou dans un budget, ces mesures et la façon dont elles

[*Texte*]

Mr. Dingwall: Thank you, Madam Minister.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): There was a great deal of discussion afterwards.

Mr. Dingwall: Yes, but no consultation.

The Minister of Finance has said with regard to the Unemployment Insurance Commission, and I quote:

> Parts of the program are no longer job insurance but represent special programs—welfare—that would best be financed in another way so that the burden of the unemployment insurance premium would be less for small business.

What is the Minister of Finance attempting to say there?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I think perhaps, Mr. Chairman, the hon. member should be addressing his questions to the Minister of Finance. It seems to me that if he wants an interpretation of something another Minister has said, he should go to another Minister. If he wants to pose questions to me, then I am only too happy to answer them.

Mr. Dingwall: Thank you, Mr. Chairman. The Minister is continuing her reputation in office as a person who is not prepared nor willing, nor has the competence to answer any questions which relate to her department.

Perhaps she would be so kind as to try to inform the committee with regard to the qualified wage-loss program of the Unemployment Insurance Commission. Will this be continued, this particular program? I am asking this of the Minister, Mr. Chairman.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): The hon. member, I appreciate, has some caustic comments to make. I do not find that unusual. I will ask my officials if . . .

Mr. Dingwall: I do not find unusual your patronizing either, Madam Minister.

The Chairman: I think we could return to a little more civility.

Mr. Dingwall: I think the Minister should be a little bit more willing to try to answer the questions. But since she is incompetent, she could not answer anyway.

Mr. Rodriguez: She cannot answer.

Mr. Dingwall: I am asking the Minister a very simple question. Will the qualified wage-loss program of the Unemployment Insurance Act be continued? Yes or no? Surely she does not have to consult with her officials on that.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, there is no intention of changing that, and I really do want to say to the hon. member, yes, I do discuss and consult with officials. I think that is the way one should carry out one's . . .

[*Traduction*]

seront mises en oeuvre ne peuvent être discutées en détail avant qu'elles soient annoncées.

M. Dingwall: Merci, madame la ministre.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Mais par la suite on en a discuté en détail.

M. Dingwall: Oui, mais il n'y a pas eu consultation.

Le ministre des Finances a dit, en ce qui a trait à la Commission d'assurance-chômage et je cite:

> Certaines parties du programme ne représentent plus une assurance-emploi, mais plutôt des programmes spéciaux—des programmes de bien-être—qu'il vaudrait mieux financer d'une autre façon de sorte que le fardeau des cotisations au régime d'assurance-chômage que doivent accepter les petites entreprises soit moins important.

Que tente de dire le ministre des Finances?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je crois que l'honorable député devrait adresser cette question au ministre des Finances. Il me semble que s'il veut que l'on interprète ce que le ministre a dit, il faudrait s'adresser à lui. S'il veut me poser des questions, je serai heureuse d'y répondre.

M. Dingwall: Merci, monsieur le président. La ministre confirme bien sa réputation qui est celle d'une personne incapable de répondre aux questions portant sur les activités de son ministère, peu disposée à le faire et n'ayant pas la compétence pour cela.

Peut-être sera-t-elle assez aimable pour dire quelques mots au Comité sur le régime approuvé d'assurance-salaire de la Commission d'assurance-chômage. Ce programme sera-t-il maintenu? Monsieur le président, j'adresse cette question à la ministre.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je vois que l'honorable député a des remarques caustiques à faire. Cela n'a rien de nouveau. Je demanderai à mes fonctionnaires si . . .

M. Dingwall: Madame la ministre, votre attitude condescendante n'a rien de nouveau non plus.

Le président: Je crois que l'on pourrait faire preuve d'un peu plus de courtoisie.

M. Dingwall: Je crois que la ministre devrait essayer un peu plus de répondre aux questions. Mais puisqu'elle est incompétente, elle ne pourrait pas y répondre de toute façon.

M. Rodriguez: C'est vrai.

M. Dingwall: Je demande à la ministre une question bien simple. Est-ce que le régime approuvé d'assurance-salaire de la Loi sur l'assurance-chômage sera maintenu? Oui ou non? Elle n'a tout de même pas besoin de consulter ceux qui l'accompagnent pour pouvoir répondre à cette question!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, nous n'avons pas l'intention de changer ce programme, et je désire signaler à l'honorable député que oui, je discute de questions avec mes collaborateurs et que je les consulte. Je crois que c'est la façon dont on devrait . . .

[*Text*]

Mr. Dingwall: Thank you, Mr. Chairman.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): —business as a Minister.

Mr. Dingwall: A second question with regard to the qualified wage-loss program. I believe in 1984, approximately $303 million was projected in premium reductions under this plan which would be refunded to the employer. I want to know how much of that money would be refunded to the employee, if any.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I was not the Minister in that part of 1984 and I would therefore ask the Executive Director of Insurance to respond to the member.

The Chairman: Mr. Charlebois.

Mr. Yvon Charlebois (Executive Director, Insurance, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, the act provides that when an employer has a qualified plan that meets the standards of basically the Unemployment Insurance Act, the employer premium is reduced according to the savings that is given or generated by those employers to the account. When the employer gets a reduced premium, he is obliged by law to share that reduction with his employees in a way that is consistent with the act itself, five-twelfths to the employee and seven-twelfths to the employer.

• 1000

Mr. Dingwall: Roughly, in dollars, would you have a figure for the last fiscal year, 1984-85, as to how much would have been redirected to employees as opposed to employers?

Mr. Charlebois: Mr. Chairman, if we are using $300 million as a round figure for the premium reduction itself, it would have been of the order of five-twelfths of that.

Mr. Dingwall: Okay, that is good.

About the premium, the qualified wage-loss program, which is an insurance, what additional cost does the employer have to incur to qualify for that? Is it a percentage of his rate?

Mr. Charlebois: I might answer that in a different way. The premise is as follows. If an employer has a plan which basically gives the same kind of benefit that the UI program gives, then he gets a reduced premium. Therefore if the plan is already there for that employer, then there is no additional cost to that employer, because the plan has been there presumably for years.

In some cases where the plan itself is not up to our standards, as it were, to obtain the reduction, then he may incur additional costs to upgrade his plan to qualify for the premium reduction.

Mr. Dingwall: My final question is to the Minister. Would the Minister share with the committee whether or not the extended regional benefits, which are a provision of the Unemployment Insurance Act, which provides substantial

[*Translation*]

M. Dingwall: Merci, monsieur le président.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): . . . faire les choses, quand on est ministre.

M. Dingwall: J'aimerais poser une autre question en ce qui a trait au programme d'assurance-salaire. Je crois qu'en 1984, on prévoyait dans le cadre de ce programme une réduction du taux de cotisation d'environ 303 millions de dollars, montant qui serait remboursé à l'employeur. J'aimerais savoir quel pourcentage de ce montant serait remboursé à l'employé, s'il y a lieu.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je n'étais pas ministre durant cette période de 1984, je demanderai donc au directeur exécutif de la Direction de l'assurance de répondre au député.

Le président: Monsieur Charlebois.

M. Yvon Charlebois (directeur exécutif, Assurance, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, aux termes de la loi lorsqu'un employeur dispose d'un régime approuvé qui est conforme aux normes prévues dans la Loi sur l'assurance-chômage, le taux de cotisation de l'employeur est réduit en fonction des épargnes réalisées au titre du compte. Lorsque l'employeur jouit d'une réduction du taux de cotisation, il doit, conformément à la loi, partager cette réduction avec ses employés d'une façon conforme à la loi, soit 5/12 pour l'employé et 7/12 pour l'employeur.

M. Dingwall: Pouvez-vous nous citer un chiffre approximatif, en dollars, pour l'exercice financier 1984-1985; quelles sommes auraient été redirigées des employeurs aux employés?

M. Charlebois: Monsieur le président, si nous supposons que la réduction du taux de cotisation a été de 300 millions de dollars, en chiffres ronds, les sommes réaffectées représentaient environ cinq douzièmes du total.

M. Dingwall: Merci, très bien.

Quels sont les coûts additionnels pour les employeurs qui veulent offrir un régime d'assurance-salaire approuvé? Cela représente-t-il un pourcentage de son taux de cotisation?

M. Charlebois: Je pourrais peut-être adopter une perspective différente pour vous répondre. La prémisse est la suivante: un employeur qui offre à ses employés un régime qui les protège essentiellement de la même façon que le programme d'assurance-chômage peut bénéficier d'une réduction de son taux de cotisation. Donc, l'employeur qui offre ce genre de régime à ses employés, peut-être depuis des années, n'engage pas de dépenses additionnelles.

Si le régime ne se conforme pas à nos normes, il se peut que l'employeur accepte de prendre en charge ce qu'il lui en coûtera pour améliorer son régime, afin d'obtenir la réduction du taux de cotisation.

M. Dingwall: Ma dernière question s'adresse au ministre. La ministre peut-elle dire aux membres du Comité si les prestations régionales prolongées versées en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, qui représentent des sommes importantes

[*Texte*]

dollars to those poorer regions of the country ... will this particular program be continued without any changes, particularly with downgrading the extended regional benefits program? Will this program continue?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): You are talking about the third part, the third phase of the unemployment insurance payments; the extended benefits, not the ...

Mr. Dingwall: Yes.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): There are two things that have been raised with me from time to time. This is one of the items. The other is the variable entry requirements.

The program certainly is continuing as it is for the present time. As you know, one of the statements in the economic statement of November 8 was that there would be a general review of the Unemployment Insurance Program. That has not been formulated. The means under which that will take place have not yet been formulated. But I could see a number of these issues being addressed at that time. I cannot predict the outcome until that review is completed. Certainly the present programs will remain in effect.

Mr. Dingwall: So the extended regional benefits will stay in place, and I would presume we would have a budget before too long, so they would probably be in effect after the budget as well, would they not? If you are going to set up a consultation, you would not have much time to consult.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I would see the unemployment insurance review taking place over a period of weeks and months. Therefore the various measures we are talking about would be examined at that time.

Mr. Dingwall: So are you suggesting we will have the review before the budget?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I cannot give you a date, I am sorry.

The Chairman: Thank you, Mr. Dingwall.

Monsieur Guilbault, vous avez la parole.

M. Guilbault (Drummond): Je remarque, madame la ministre, qu'il n'y a nulle part dans votre budget des montants pour des personnes qui demandent des prestations d'assurance-chômage et qui sont obligées d'attendre six semaines avant de recevoir ces prestations. Six semaines d'attente, c'est long. Il faudrait qu'il y ait des montants de prévus pour cela. Je reçois assez souvent des plaintes de personnes qui attendent. Parfois, ils occupent un emploi temporaire pendant un mois. Ils veulent ensuite percevoir à nouveau des prestations d'assurance-chômage, mais ils doivent encore attendre six semaines. Je pense qu'il faudrait prévoir des montants pour permettre à ces personnes de recevoir leurs prestations d'assurance-chômage un peu plus tôt.

[*Traduction*]

dirigées vers les régions les plus défavorisées du pays ... ce programme sera-t-il maintenu tel quel, sans réduction? Ce programme de prestations de prolongation fondé sur le taux régional de chômage sera-t-il maintenu?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Vous faites allusion à la troisième étape des prestations d'assurance-chômage; la prolongation des prestations, et non pas ...

M. Dingwall: Oui.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): On m'a interrogée à quelques reprises sur deux éléments du programme: la prolongation des prestations et les diverses conditions d'admissibilité.

A court terme, le programme va certainement être maintenu tel quel. Comme vous le savez, la déclaration du 8 novembre portant sur l'économie stipulait qu'il y aurait une révision générale du programme d'assurance-chômage. Les détails de cette révision, les moyens qui seront utilisés pour la réaliser n'ont pas encore été arrêtés. Mais j'imagine qu'une telle révision portera sur bon nombre de ces questions. Je ne pourrai répondre à votre question qu'une fois cette étude terminée. Mais, pour ce qui est de l'immédiat, les programmes existants resteront en vigueur.

M. Dingwall: La prolongation des prestations régionales va donc être maintenue, et je suppose qu'elles seront maintenues après le dépôt du budget, dépôt qui aura lieu sans doute bientôt, n'est-ce pas? Cela ne vous laisse pas beaucoup de temps pour les consultations éventuelles.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Cette étude du programme d'assurance-chômage se poursuivra, j'imagine, pendant des semaines ou des mois. Les diverses mesures dont nous discutons seront donc évaluées dans le cadre de cette étude.

M. Dingwall: Voulez-vous dire que cette étude aura lieu avant le dépôt du budget?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je ne peux pas vous fournir de date précise, excusez-moi.

Le président: Merci, monsieur Dingwall.

Mr. Guilbault, you have the floor.

Mr. Guilbault (Drummond): I note, Madam Minister, that nowhere in your budget are there sums set aside for persons applying for unemployment insurance who have to wait six weeks before they receive any benefits. A six-week wait is a long one. There should be sums set aside to provide for this. I receive complaints quite frequently from people who are waiting for their benefits. They sometimes take a temporary job for a month. They then wish to see their unemployment insurance benefits resumed, but they are subject to the same six-week waiting period. I feel there should be sums set aside to allow these people to receive their unemployment benefits a little sooner.

[*Text*]

• 1005

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): The Unemployment Insurance Act does make provision that prior to receiving the first cheque, in cases of unusual hardship a request can be made and a cheque can be prepared manually. I would have to ask; I do not know if we have any record of the number of occasions or the degree to which that stipulation in the Unemployment Insurance Act is utilized, but certainly we could get it.

Mr. Charlebois, would you know that? One cannot say these are the number of occasions on which it is utilized, but you could perhaps give us some degree of measurement of when it is called upon.

Mr. Charlebois: Mr. Chairman, the Minister is quite right. We do have means whereby we can issue emergency pay when there is an undue or long delay in our capacity to issue the first payment to the individual. Generally speaking, we attempt to make the first payment in week number four, once the unemployment period begins. As the Minister has indicated, there is a two-week waiting period, and since we pay in arrears, obviously you cannot pay until the period of unemployment itself has been served.

In terms of the numbers, while I do not have the figures here, we can certainly supply them through the Minister and the chairman. It would be very small as a proportion, of course, of the total number of claimants we have in a year. We have something like 3.5 million claims a year, and I would guess at this stage that the number of emergency payments we make are in the low thousands.

M. Guilbault (Drummond): Madame la ministre, il y a un deuxième volet à ma question, ou peut-être l'avez-vous mal comprise. Ma question a surtout trait aux personnes qui ont la chance de se trouver un emploi pour un mois, disons, et qui, lorsqu'elles reviennent sur le marché du travail, sont obligées de faire une nouvelle demande. On met alors leur nom sur la liste d'attente et elles doivent attendre encore deux semaines, puis il y a quatre autres semaines de délai, ce qui fait six semaines en tout. Cela n'encourage pas ces personnes à revenir sur le marché du travail.

M. Charlebois: Monsieur le président, dans les circonstances que le député décrit, il est tout à fait permis qu'une personne travaille pendant qu'elle reçoit des prestations d'assurance-chômage. Si la personne déclare ses revenus pendant qu'elle chôme, le système continue à la traiter comme étant au chômage. Donc, il ne devrait pas, en général, y avoir de délai lorsque la personne refait sa demande. En effet, la réclamation originale demeure; elle n'est pas morte; elle continue. Pendant que la personne travaille, elle ne reçoit rien, mais cela continue à être des semaines payées.

M. Guilbault (Drummond): Je vous parle d'une personne qui retourne sur le marché du travail et qui occupe un emploi . . . Souvent, dans la petite entreprise, on ne vous dit pas que le

[*Translation*]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Selon la Loi sur l'assurance-chômage, une personne dans le besoin peut faire une demande d'aide et on peut lui préparer un chèque à la main, et ce avant le moment prévu pour l'arrivée du premier chèque de prestations. Je devrai me renseigner pour obtenir les chiffres précis, s'ils existent; je ne sais si nous avons des registres tenant compte du nombre de fois où on a eu recours à cette disposition de la Loi sur l'assurance-chômage, mais nous pourrions certainement faire faire ces calculs.

Monsieur Charlebois, êtes-vous au courant? Sans connaître le nombre de fois précisément où on a eu recours à cette disposition de la loi, auriez-vous une idée générale?

M. Charlebois: Monsieur le président, la ministre a raison. Nous pouvons émettre un chèque d'urgence quand, pour une raison ou pour une autre, le bénéficiaire doit attendre son premier chèque de prestations trop longtemps. En général, nous essayons de faire que le bénéficiaire reçoive son premier chèque dans la quatrième semaine de la période assurée. Comme l'a dit la ministre, il y a une période d'attente de deux semaines, et comme notre système de versement des prestations ne nous permet pas de payer le bénéficiaire par anticipation, il nous faut donc attendre qu'il ait en fait été en chômage pendant cette période.

Pour ce qui est des chiffres, je ne les ai pas avec moi, mais nous pourrons certainement vous les fournir en les remettant au ministre et au président. Ce chiffre serait très peu élevé par rapport au nombre total de requérants qui présentent des demandes chaque année. Nous recevons environ 3.5 millions de demandes par année, et je pourrais avancer l'hypothèse que nous émettons quelques milliers de prestations d'urgence.

Mr. Guilbault (Drummond): Madam Minister, there is a second part to my question, or perhaps you had misunderstood me. I am concerned with those who have the good fortune of finding a job for, let us say, a month, and who, when they go back onto the labour market, must make a new claim. Their name is put on a waiting list and they must wait two weeks, and then there is another four-week wait, which makes six weeks altogether. This does not encourage people to get back into the labour force.

Mr. Charlebois: Mr. Chairman, in the circumstances described by the honourable member, a person may work while receiving unemployment insurance benefits. If the person declares his income while he is working, the system continues to deal with him as though he were unemployed. So there should not, generally, be a delay when the person makes a new claim. The original claim is still in effect; the file has not been closed, the claim is still effective. While the person is working, he or she does not receive benefits, but those weeks are still considered paid weeks for the purposes of the unemployment insurance system.

Mr. Guilbault (Drummond): I am referring to the case of a person who goes back onto the labour market and takes a position . . . Very often, in a small business you are not told

[*Texte*]

poste est temporaire. La personne s'en va là, pleine de bonnes intentions, pensant qu'elle va travailler pendant trois mois ou quelque chose de même, mais l'entreprise la renvoie au chômage au bout d'un mois ou de six semaines. La personne a perdu ses prestations, et est obligée de présenter une nouvelle demande.

M. Charlebois: Monsieur le président, il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle demande. En fait, sur la deuxième tranche de ces choses-là, il n'y a pas de délai de carence, il n'y a aucune déduction. La période de chômage initiale continue, à moins que ce soit une nouvelle réclamation. Le seul cas où c'est une nouvelle réclamation, c'est lorsque la première période de chômage est déjà rendue à cette période de prolongation. À ce moment-là, cela peut devenir une nouvelle réclamation. Si c'est une réclamation qui existe, il n'y a pas de délai de carence la deuxième fois, et il ne devrait pas non plus y avoir de délai dans la reprise des paiements.

M. Guilbault (Drummond): Cela répond à ma question, monsieur le président.

Le président: C'est tout? Monsieur Allmand.

Mr. Allmand: Thank you, Mr. Chairman. Madam Minister, when Mr. Dingwall asked you a question about consultation with the Minister of Defence regarding the severance pay change, and we talked about cost . . . he suggested he did not know how Cabinet worked. I presume now that there are interdepartmental committees in which Ministers participate before matters go to full committee, both of officials and of Ministers. And you could also have consulted directly by letter, asking the Minister of Defence whether he approved of these measures.

• 1010

I would like to ask you directly: Did the Minister of Defence approve of the measures, the changes in the UI program with respect to severance pay?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Again, I think Mr. Allmand will have been in Cabinet and I think he will realize that what goes on in Cabinet is regarded as Cabinet confidentiality. If there is some question he would like to ask me about matters coming under the regulations with regard to the armed forces I will be only too happy to try to answer them, but . . .

Mr. Allmand: All right, so you will not answer that question. All right then, I will move on to another question.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I may begin to ask Mr. Allmand some questions about what happened when he was Minister of Indian Affairs, and he can tell me what went on in Cabinet.

Mr. Allmand: I will.

With respect to the proposed changes in UIC which would remove maternity benefits, sickness benefits and retirement benefits from the UI program, I tried to get answers from the Minister of Finance in the House on this. I am asking about

[*Traduction*]

that the position is temporary. The employee arrives full of good intentions, hoping to work for some three months or thereabouts, but the business lays him or her off after a month or six weeks. That employee has lost his or her benefits, and must submit a new claim.

Mr. Charlebois: Mr. Chairman, it is not necessary in that case to submit a new claim. No delay is imposed; there is no deduction. The initial unemployment period continues, unless a new claim is submitted. You would only have to submit a new claim when your first unemployment period has expired and you want an extension. At that point, you may be considered to be claiming anew. There is no delay for an existing claim which is reactivated, nor should there be a delay in the issuing of benefits.

Mr. Guilbault (Drummond): That answers my question, Mr. Chairman.

The Chairman: Is that all? Mr. Allmand.

M. Allmand: Merci, monsieur le président. Madame la ministre, M. Dingwall vous a demandé si vous aviez consulté le ministre de la Défense au sujet de la modification quant aux indemnités de cessation d'emploi, et nous avons parlé des coûts . . . Il m'a semblé qu'il ne comprenait pas le fonctionnement du Conseil des ministres. J'imagine qu'il y a des comités interministériels qui permettent aux ministres d'avoir voix au chapitre avant les soumissions aux comités pléniers, constitués de fonctionnaires et de ministres. Vous auriez pu aussi faire votre consultation par courrier, et demander au ministre de la Défense s'il approuvait ces mesures.

Je vous pose la question directement: le ministre de la Défense a-t-il approuvé les mesures, les modifications au programme d'assurance-chômage relativement aux indemnités de départ?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): M. Allmand a déjà fait partie du cabinet. Il sait très bien que tout ce qui s'y passe est considéré comme confidentiel. S'il veut me poser des questions sur des sujets qui touchent les règlements s'appliquant aux Forces armées, je puis essayer d'y répondre, mais . . .

M. Allmand: Très bien, je vais passer à un autre sujet.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je pourrais peut-être demander à M. Allmand ce qui s'est passé en cabinet lorsqu'il était ministre des Affaires indiennes.

M. Allmand: Je vous répondrai.

En ce qui concerne les modifications qui ont pour objet de soustraire au programme d'assurance-chômage les prestations de maternité, de maladie et de retraite, j'ai interrogé le ministre des Finances à la Chambre. Ce qui m'intéresse ici,

[*Text*]

your attitude to these things. When I asked they said that this was still being discussed, it was being examined. I want to know first whether your department is involved in this suggestion to remove maternity, sickness and retirement benefits from UIC. Are you involved?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): One of the things on which we have had a lot of discussion with people in the labour unions and in the business sector right across the country is a review of the UI Act. Many suggestions have been put forward. Certainly I am involved because the UI Act comes under my jurisdiction. One of the suggestions that has come to us from labour unions, from the business sector, is whether or not the UI Act in itself should become the vehicle for insurance payments for those who have lost their employment and whether or not these other programs which are of a social nature should come out of the Consolidated Revenue Fund. That has been raised with us by many, many people. There are people who are employees as well as employers who feel that they are bearing the social costs of programs which should be the total responsibility of society. That suggestion has been made to us and that is one of the things I would see being discussed in a UI review.

Mr. Allmand: So you would expect that those would be in your UI consultation paper, and I think you just answered a few minutes ago that you do not know when that will be tabled.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, I cannot tell you today. It is still in preparation.

Mr. Allmand: Well, I would hope that if those measures we just mentioned, just referred to—the removal of maternity, sickness and retirement benefits—if that is to be put forward as a serious proposal, you would discuss those not only with the Ministers of Finance in the provinces but also with the Ministers responsible for the welfare programs because . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes, I quite understand that.

Mr. Allmand: —the way I see it the alternative to taking these things out of UIC, which are prepaid through premiums and so on, a special fund, is that it becomes a sort of a welfare program where you have to apply and there may be needs tests and the burden could come under the Canada Assistance Plan. I do not know. It appears to me that if you change it from the present system it becomes a system where you do not have it of right but you apply or it is a new insurance program and then you are into a duplication. In any case, there would have to be consultation, it would seem to me, not just with the financial or employment ministers but with the people responsible for the whole welfare program and how that would be financed through CAP.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I appreciate very much what the hon. member is saying because I realize that any kind of change has a ripple effect through a good

[*Translation*]

c'est de savoir ce que vous, vous en pensez. Au moment où j'ai posé mes questions à la Chambre, il semble que le sujet continuait d'être débattu. Votre ministère a-t-il quelque chose à voir avec le retrait possible des prestations de maternité, de maladie et de retraite du programme d'assurance-chômage?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Nous avons beaucoup parlé lors de nos entretiens avec les représentants des syndicats et du patronat de tout le pays de la révision de la Loi sur l'assurance-chômage. Ils nous ont fait plusieurs suggestions. Je suis évidemment concerné puisque la Loi sur l'assurance-chômage relève de ma compétence. Un des points soulevés par les représentants syndicaux et patronaux était l'opportunité de considérer la Loi sur l'assurance-chômage comme moyen d'effectuer des paiements d'assurance aux chômeurs et de financer les autres programmes de nature sociale à partir du fonds du revenu consolidé. Beaucoup d'entre eux ont soulevé la question. Beaucoup de travailleurs et d'employeurs estiment qu'ils sont appelés à supporter les coûts de programmes sociaux qui devraient être supportés par l'ensemble de la société. C'est la raison pour laquelle je serais prête à accepter qu'il en soit question dans le cadre d'une révision de la Loi sur l'assurance-chômage.

M. Allmand: Il en serait donc question dans votre document de consultation sur l'assurance-chômage, dont vous avez dit tout à l'heure que vous ne saviez pas quand il pourrait être déposé.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non, je ne suis pas en mesure de vous le dire à ce stade-ci. Il est en voie de préparation.

M. Allmand: Il est à espérer que, si ces mesures sont sérieusement envisagées, c'est-à-dire le retrait des prestations de maternité, de maladie et de retraite, vous en discuterez d'abord non seulement avec les ministres des Finances des provinces, mais également avec les ministres chargés des programmes sociaux . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je comprends très bien.

M. Allmand: . . . parce que le retrait de ces prestations du fonds d'assurance-chômage, qui est un fonds bien distinct, constitué en partie de cotisations, signifie la création d'un programme de bien-être ni plus ni moins, en vertu duquel il va falloir présenter des demandes et justifier les besoins. A ce moment-là, ce serait le régime d'assistance publique du Canada qui serait mis à contribution. Je ne sais pas. Je crains qu'en modifiant le système on en fasse un système facultatif plutôt qu'un système obligatoire. Ou encore, tout cela devient un programme d'assurance distinct, et à ce moment-là il risque d'y avoir double emploi. De toute façon, il me semble que si c'est envisagé, il faut consulter non seulement les ministres des Finances et les ministres de l'Emploi, mais également les ministres chargés des programmes sociaux à cause des répercussions possibles sur le régime d'assistance publique du Canada.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je comprends très bien ce que dit l'honorable député. Toute modification à ce

[*Texte*]

many other departments and obviously this would have to have wide discussion.

• 1015

Mr. Allmand: All right. Back to severance pay changes. Before making those, were there any studies to determine how many individuals would be affected by those changes? Also were there studies done to indicate how those changes fall on the regions of Canada, particularly the Atlantic region, places like northern Ontario, northern Quebec, and how they would impact on early retirement and mobility?

My colleague from Nickel Belt referred to some of the bad side-effects, but people have written me a lot of letters saying how they had been laid off; they got severance pay, and they expected to use the severance pay to move to another place, to get a new job. Now, with that being counted as earnings, they cannot. They have to rely on that just to keep them going until they get UIC. The purposes for which they would have used that money, maybe to move to a part of the country where they would have a better chance of getting a job, relocating, selling their house, and all those things, are being impacted very heavily upon by this change.

I would just like to know whether your studies indicated how many would be affected, the impact on the regions of the country, the poorer regions, early retirement and mobility. Did they take into account those four considerations?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, there were not studies done along the line the hon. member suggests. On the reference that he makes, and his point is hung primarily on mobility and being able to move from one part of the country to the other in the event of regional disparity falling heavier on one part of the country than the other, I am sure he knows there are mobility programs in place to take care of just that exigency.

Mr. Allmand: They are not extensive enough, Madam Minister. Many studies indicate that those mobility programs do not help everybody and severance pay would.

Let me also ask you this; it follows on some earlier questions. After the November 8 statement by Mr. Wilson, the Minister of Finance, which gave notice of these changes, but they were mixed in with a whole lot of many many cuts and changes, did her department make any attempt to publicize those changes in UI so that people would have time to react after November 8? Were any ads placed? Were any special measures taken to make known to the workers of Canada, who pay UI premiums, that there would be changes in the severance and the pension which will come into effect next year, on January 1, 1986. What was done to let Canadian workers know, in addition to just leaving it to the press of Canada?

[*Traduction*]

niveau a des répercussions sur un certain nombre d'autres ministères, qui doivent évidemment être consultés.

M. Allmand: Je reviens aux modifications touchant les indemnités de départ. Y a-t-il eu au préalable des études en vue de déterminer combien de personnes seraient touchées? Ces études ont-elles également tenu compte des répercussions sur diverses régions du Canada comme la région Atlantique, le nord de l'Ontario et le nord du Québec? Ont-elles tenu compte de l'impact sur des questions comme la retraite anticipée et la mobilité?

Mon collègue de Nickel Belt a parlé des effets malencontreux que pourraient avoir certaines de ces mesures. J'ai pour ma part reçu beaucoup de lettres de gens qui ont été mis à pied et qui ont touché des indemnités de départ. Ils me disaient qu'ils espéraient utiliser ces indemnités pour repartir à neuf ailleurs. Maintenant que ces indemnités sont considérées comme un revenu, ils ne pourront plus envisager cette possibilité. Ils devront utiliser ces indemnités simplement pour survivre en attendant de toucher des prestations d'assurance-chômage. Ils seront très durement touchés par la modification puisqu'ils ne pourront plus utiliser ces fonds pour se rendre dans une autre région du pays où ils pourraient avoir une meilleure chance d'obtenir un emploi, de se relocaliser, d'acheter une maison, et le reste.

Je voudrais savoir si vos études ont essayé de déterminer combien de personnes seraient concernées, de quelle façon les diverses régions du pays, surtout les régions les plus pauvres, seraient touchées et quels seraient les effets sur des questions comme la retraite anticipée et la mobilité? Ont-elles tenu compte de tous ces facteurs?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, il n'y a pas eu d'études comme telles sur les points soulevés par l'honorable député. Cependant, en ce qui concerne son argument majeur, qui semble porter sur l'importance de la mobilité, de pouvoir se déplacer d'une région à l'autre du pays à cause des très grandes différences entre régions, je lui rappelle qu'il y a des programmes de mobilité.

M. Allmand: Mais ils ne sont pas suffisamment étendus, madame la ministre. De nombreuses études montrent que les programmes de mobilité ne peuvent pas prendre la place des indemnités de départ dans ce genre de situation.

Je passe maintenant à ce sujet, qui découle de questions antérieures. À la suite de la déclaration du 8 novembre du ministre des Finances, M. Wilson, donnant avis de ces modifications, parce qu'il ne faut pas oublier qu'elles étaient mêlées à bien d'autres modifications et réductions, le ministère a-t-il cherché à alerter la population au sujet des modifications à l'assurance-chômage comme telles, de façon que les gens aient le temps de réagir à compter de ce moment-là? Le ministère a-t-il placé des annonces dans les journaux? A-t-il pris des mesures spéciales pour faire savoir aux travailleurs canadiens, qui cotisent à l'assurance-chômage, que des modifications étaient envisagées au chapitre des indemnités de départ et de la pension pour le 1er janvier 1986? S'est-il

[*Text*]

There was so much in that statement of Mr. Wilson that it could not cover it all.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I am not sure about the hon. member for NDG, but I can tell you the hon. member for Nickel Belt and his colleagues knew about it within minutes. I can recall in the House that they were asking questions about it within a very short period of time. But quite seriously . . .

Mr. Allmand: That is true, but sometimes that gets on page 35 of the papers and sometimes it gets on page 1. The opposition parties do not have the resources to make these changes known. I want to know what her department did to let the workers of Canada, who pay premiums, know about these potential changes. Some come into effect on March 31.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I think you raise now two different timeframes. There was the timeframe with regard to the announcements on November 8; then there was consultation by the commissioners with their respective sector, the private sector, the labour unions and so on. And there was a great deal of information flow back and forth as a result of the announcement of these. Coming out of those discussions and coming out of that information which was gathered, it was then decided that the implementation dates would be as outlined in the press release which I put out on December 21, which was circulated very widely. And at the same time, unions and businesses were contacted. There was a great deal of discussion and ongoing circulation of information after that.

• 1020

I can tell you I myself signed numerous letters to groups and individuals and unions explaining the implementation of these measures.

The Chairman: Thank you, Mr. Allmand. We will put you down for a second round. I only have two more people at this point on the first round and so there should be time for a second round.

Mr. Oostrom, followed by Ms Copps.

Mr. Oostrom: On page 9, and earlier references have been made already regarding the implementation of the review of UI, and some reference has been made to the unilateral action which was taken, say, on November 8 . . . Our consultations are presently taking place; I know the economic conference is on this week and I know still further consultations will take place within the provinces—is there still an opportunity for these consultations to have their effect, to get into the budget and also to get into the review of the Unemployment Insurance Act? I understand the budget may not be brought down until perhaps April or early May, so there is a time-span there. Is it possible for MPs, unions and others to still make presentations before a final budget is brought down in April or May?

[*Translation*]

simplement contenté de laisser la presse en parler? Il y avait tellement de choses dans la déclaration de M. Wilson qu'il fallait développer certains points.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je ne sais pas ce qu'il en est de l'honorable député de NDG, mais je peux lui dire que l'honorable député de Nickel Belt et ses collègues ont su à quoi s'en tenir très rapidement. Ils se sont mis à poser des questions à la Chambre tout de suite après. Sérieusement . . .

M. Allmand: Les journaux peuvent en parler à la page 35 comme en première page. Les partis d'opposition n'ont pas toutes les ressources voulues pour faire la lumière autour des modifications qui surviennent. Je serais curieux de savoir ce que le ministère a fait lui-même pour alerter les travailleurs canadiens, qui cotisent au programme, au sujet de ces modifications. Il ne faut pas oublier que certaines entrent en vigueur le 31 mars.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Il y a eu deux périodes différentes. Il y a eu la période de l'annonce le 8 novembre. Il y a également eu la consultation menée par les commissaires avec leurs clients respectifs, c'est-à-dire le secteur privé, les syndicats et le reste. Il y a eu beaucoup d'échanges d'informations par suite de l'annonce de ces mesures. C'est à la suite de ces discussions que les dates d'entrée en vigueur ont été arrêtées. Tout cela se trouvait dans mon communiqué de presse du 21 décembre qui a reçu une large diffusion. Donc, les syndicats et les entreprises ont été alertés. Il y a un échange constant d'information après l'annonce.

Je puis vous dire que j'ai moi-même signé de nombreuses lettres à des groupes, à des syndicats, à des particuliers expliquant l'application de ces mesures.

Le président: Merci, monsieur Allmand. Nous vous inscrirons pour un deuxième tour. Il ne me reste que deux noms au premier tour. Il y aura sûrement assez de temps.

Monsieur Oostrom, suivi de M^me^ Copps.

M. Oostrom: En ce qui concerne les mesures découlant de la révision de l'assurance-chômage, il en a été question à la page 9, il y a été fait allusion plus tôt, certains en ont parlé comme de la décision unilatérale prise le 8 novembre . . . Il y a des consultations actuellement à ce sujet. Il y a la conférence économique qui aura lieu cette semaine. Et d'autres entretiens se dérouleront sûrement avec les provinces. Ces consultations peuvent-elles encore avoir un impact, se retrouver dans le budget et dans la révision de la Loi sur l'Assurance-chômage? Je sais que le budget devrait être présenté en avril ou au début de mai, il reste donc encore un peu de temps. Les députés, les syndicats, les autres, peuvent-ils encore avoir un impact sur ce qui se trouvera dans ce budget définitif présenté en avril ou en mai?

[*Texte*]

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Absolutely. There are a number of ways. One of them begins tonight or tomorrow with the national economic conference. There is one section of it tomorrow night which is devoted to the unemployment insurance program and there will be a number of people who will be attending the conference and it is widely representative of the Canadian public who, I am sure, will be then addressing the issue of unemployment insurance, review, the changes which should be made. There are papers which have been submitted on this. There are suggestions coming forward to me all the time about areas and issues which should be addressed in the review. And if I may just say, one of the reasons there are so many changes and why it is kind of difficult to come up with terms of reference outlining the scope of the study or how it should be implemented, is that over the years the Unemployment Insurance Act has been changed many, many times. It is like a patchwork quilt. And I am sure we can all think of things which do not operate well under it. How broad can this review be in order to address all of the difficulties, whether you are in small business, in labour unions, women's groups, all of the different objections people are raising—because there are many objections which are being raised, and I hear about them from Members of Parliament and in correspondence every day.

So there is plenty of time for input, just keep it coming in.

Mr. Oostrom: Thank you, Mr. Chairman. Also for the benefit of new members who are not completely familiar with section 38 applications, could the Minister—at least for our benefit—give some indications where Members of Parliament can have some input in the applications of section 38? When does this take place? Is it normally right after the budget? It is for the year 1985-86 I am referring to.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Do you mean the section 38 expenditures?

Mr. Oostrom: Yes. And the applications which go through—particularly for the new members, who are often not aware of what takes place there.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): One thing I can tell you is that new members or old members were never called or advised of what was going on in this area prior to my coming into office. Never. I never knew what was happening under section 38.

• 1025

If I could tell you the amount of funds that were utilized under section 38 in 1984-85, coming out of the UI fund itself, it was $195 million, rounding figures off, and out of the CRF about $65,000. The projections for 1985-86 will really be on the demand. It is hard to say what the demand will be. It responds to the applications that come forward. Generally it runs in the same ballpark from year to year. I would give you that as the figures for the current year, and the demand on the fund.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Parfaitement. Il y a un certain nombre de façons de procéder. Pour commencer, il y a la Conférence économique nationale qui doit être lancée ce soir ou demain. Une partie de ces travaux de demain soir est censée être consacrée au programme d'assurance-chômage. Un grand nombre de personnes y participent, représentant tous les secteurs. Je suis sûr qu'il sera largement question des modifications proposées à l'assurance-chômage. Un certain nombre de mémoires seront présentés à ce moment-là. Par ailleurs, je reçois continuellement un grand nombre de suggestions sur les sujets qui devraient être traités dans le cadre de cette révision. Il faut dire que s'il faut procéder à une telle révision en profondeur, s'il est tellement difficile de déterminer la portée de l'étude qui doit être faite de toutes ces questions, c'est que la Loi sur l'assurance-chômage a été modifiée à plusieurs reprises par le passé. Elle est faite de pièces et de morceaux. Nous avons tous des exemples de problèmes qu'elle peut causer à certains moments. Il faut se demander dans quelle mesure la révision peut réussir à résoudre tous ces problèmes, que ce soit pour les petites entreprises, les syndicats, les groupes de femmes ou d'autres. Les gens soulèvent toutes sortes d'objections. J'en entends parler continuellement, des gens eux-mêmes, mais également des députés au Parlement.

Il reste quand même beaucoup de temps pour avoir un impact. Continuez.

M. Oostrom: Merci, monsieur le président. Je voudrais également savoir ce qu'il en est au sujet des demandes en vertu de l'article 38, au nom des nouveaux députés. La ministre voudrait-elle expliquer aux nouveaux députés du Parlement de quelle façon ils peuvent influencer les demandes faites en vertu de l'article 38? À quel stade peuvent-ils intervenir? Est-ce tout de suite après le budget? Je parle ici des demandes pour l'année 1985-1986.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Vous voulez dire les dépenses en vertu de l'article 38?

M. Oostrom: Les dépenses et les demandes. Les nouveaux députés ignorent souvent le processus.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Tout ce que je puis vous dire, c'est que ni les nouveaux ni les anciens députés n'ont été appelés à intervenir à cet égard à quelque moment que ce soit. Avant d'être ministre, je n'ai jamais su ce qui se passait en vertu de l'article 38.

Je puis vous dire quel montant a été déterminé en vertu de l'article 38 en 1984-1985. Au titre du fonds d'assurance-chômage lui-même, 195 millions de dollars, ce sont les chiffres arrondis, et au titre du Fonds du Revenu Consolidé, 65,000$. Les prévisions pour 1985-1986 dépendront de la demande. Il est difficile de savoir à l'avance quelle pourrait être cette demande. Il faudra attendre les requêtes elles-mêmes. De façon générale, elles sont du même ordre d'année en année. Je peux vous donner les chiffres seulement pour l'année courante. Il en va de même pour la demande.

[*Text*]

As you know, this fund is about 4 to 1 coming from the Unemployment Insurance Fund, into which employers and employees pay—that fund that has to be administered—and the other 0.25% comes out of the Consolidated Revenue Fund, which the government administers. So when projects come in, we have to keep in mind that they are not the sole responsibility of Ministers of the Crown or Members of Parliament. That fund is a fund which belongs to the employers and the employees, and those people who submit projects do so on behalf of the employers and the employees. So in some ways we are a conduit on section 38 applications to see they are approved. I am sure the hon. member for Cape Breton East will know that many of the—Richmond, sorry; I did not mean to ignore the other part . . .

Mr. Dingwall: There are 11 polls there, Flora. They all voted my way.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): He will know that there have been a good many section 38 suggestions which have come in from the employers and employees in his area. They are responded to by government. But one has to realize that it is not solely the government's fund.

Ms Copps: Madam Minister, you mentioned that one of the reasons for launching the discussion paper surrounding removing maternity, sickness, and retirement benefits from UI and putting them under Consolidated Revenue was the response you had had from a number of groups, including labour unions. I wonder if you could tell us which labour unions called upon the government to take these particular benefits out of UI.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): There may be a misconception here. There is no consultation paper.

Ms Copps: You are claiming to launch a consultation paper in the future. You just stated you had decided to launch the consultation paper because you had received requests from labour unions, business people, etc. which had suggested to you that some people are not satisfied with having maternity, sickness, and retirement benefits in the UI.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I think I talked about a review of the Unemployment Insurance Act. That could be a review carried out by the members of this committee.

Ms Copps: Right. But I just wonder which labour unions . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I am not trying to say this is the route. There are a number of routes . . .

Ms Copps: Yes, but I wonder if you could tell us which labour unions indicated dissatisfaction with the current system.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): With the question of the social programs under the Unemployment Insurance Fund, in our discussions a good many individual unions have raised the question of whether or not the Unem-

[*Translation*]

Comme vous le savez, le fonds est composé pour les trois quarts d'argent qui vient du fonds d'assurance-chômage, auquel cotisent les employeurs et les employés—le fonds doit être administré—et le reste de l'argent vient du fonds du Revenu consolidé, administré par le gouvernement. Lorsqu'il y a des projets, il faut se rappeler qu'ils ne sont pas la seule responsabilité des ministres de la Couronne ou des députés du Parlement. Le fonds appartient également aux employeurs et aux employés, à ceux qui présentent des projets au nom des employeurs et des employés. Nous ne sommes que les intermédiaires en ce qui concerne les demandes présentées en vertu de l'article 38. Nous devons veiller à ce qu'il soit approuvé. Je suis sûr que l'honorable député de Cap Breton est, je m'excuse, Richmond, je ne voulais pas ignorer cette autre partie . . .

M. Dingwall: Il y a onze bureaux de scrutin à cet endroit, Flora. Je les ai tous remportés.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Il sait que bon nombre d'excellentes suggestions faites en vertu de l'article 38 sont venues d'employeurs et d'employés de cette région. Le gouvernement y a donné suite. Il faut se rappeler cependant que le fonds n'appartient pas uniquement au gouvernement.

Mme Copps: Madame la ministre, vous avez indiqué que ce qui vous avait poussé, entre autres, à demander un document de discussion sur le retrait du programme d'assurance-chômage des prestations de maternité, de maladie et de retraite, et leur inclusion sous le Fonds du Revenu Consolidé, a été la réaction d'un certain nombre de groupes, y compris des syndicats. J'aimerais savoir si vous êtes en mesure de nous dire quels syndicats exactement ont demandé au gouvernement de soustraire ces prestations du programme d'assurance-chômage.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Il y a un malentendu. Il n'y a pas eu de document de consultation.

Mme Copps: Vous avez l'intention d'en demander un à l'avenir. Vous venez de dire que vous vous apprêtiez à le faire à la suite des demandes que vous aviez reçues de syndicats, d'hommes d'affaires et d'autres. Et vous avez indiqué qu'ils n'approuvaient pas que les prestations de maternité, de maladie et de retraite soient versées au titre du programme d'assurance-chômage.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai parlé d'une révision de la Loi sur l'assurance-chômage. Ce pourrait être par les membres du Comité.

Mme Copps: Je me demande seulement quels sont les syndicats . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je ne dis pas que ce sera nécessairement le cas. Il y a un certain nombre de façons de procéder . . .

Mme Copps: Je me demande si vous pouvez nous dire quels sont les syndicats qui ont indiqué leur désaccord sur le système actuel.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): En ce qui concerne les programmes sociaux, financés à même le fonds d'assurance-chômage, bon nombre de syndicats ont dit s'interroger lors des entretiens que nous avons eus avec eux. Ils ne met-

[*Texte*]

ployment Insurance Fund is the proper vehicle for delivering these programs. They have absolutely no argument with the programs; nor do I.

Ms Copps: I just wondered which particular unions.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I would have to check. We have talked to a good many unions.

• 1030

Ms Copps: You keep referring to those particular areas of the UI benefits as social programs. Do you consider them social programs?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Certainly I consider them social benefits, yes.

Ms Copps: Would you support their removal from UI?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I would have to look at this as the outcome of whatever happens in the review. I mean, I am not going into a review and say that this is what has to be done; this is where you have to go; this is what I am saying as Minister. We had that kind of unilateralism. I am asking what do people really feel should be done in the UI review.

Ms Copps: Just from that point of view, I think the Minister is obviously going to provide leadership in this area. Is the Minister personally disposed to taking what she calls these social programs out of UI? Is that the direction in which she is leaning, or does she have no opinion whatsoever?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, one of the differences, I think, with regard to this government is that we say we want to have a review and we mean that. Now, you cannot have it both ways. You cannot go into a review and say this is what you have to do, and on the other hand say you are going to let people feed in, provide input, and so on. The system does not operate where you can have both sides of the coin.

Ms Copps: I just would suggest to the Minister that she should be taking the position that maternity benefits are not a social program and that they should not be taken out of the context of unemployment insurance. Frankly, I am surprised she is waffling on the issue.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, there are some things that the hon. member may try to impute, which is not unusual. On the other hand, I would say, Mr. Chairman, that there may be ways we have not explored, not all of us, as to how maternity benefits can best be delivered in a changing society.

Ms Copps: Madam Minister, I wonder if you could comment on what kind of impact the Supreme Court decision of

[*Traduction*]

taient pas en doute le bien-fondé de ces programmes, mais se demandaient seulement si le fonds d'assurance-chômage était le moyen approprié.

Mme Copps: J'aimerais bien savoir quels sont ces syndicats.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Il faudrait que je vérifie. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec un grand nombre de syndicats.

Mme Copps: Vous parlez sans cesse de ces secteurs des prestations d'assurance-chômage comme étant des programmes sociaux. Jugez-vous qu'il s'agit là de programmes sociaux?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Certainement, il s'agit pour moi de prestations sociales.

Mme Copps: Vous seriez donc en faveur de leur élimination du programme d'assurance-chômage?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je crois que ce type de chose serait décidé à l'issue d'un examen. Je ne vais tout de même pas mettre sur pied un tel processus et dire voici ce qu'on doit faire; voici les décisions que vous devrez prendre; à titre de ministre, c'est ce que je veux. Jadis, le gouvernement prônait ce type de décision unilatérale. Je demande ce que les gens veulent vraiment qu'on fasse pour l'examen de la Loi sur l'assurance-chômage.

Mme Copps: Il semble bien que la ministre désire donner l'exemple dans ce domaine. Est-elle personnellement désireuse d'assurer le retrait de ce qu'elle appelle ses programmes sociaux du programme d'assurance-chômage? Est-ce ce qu'elle veut obtenir? Ou n'a-t-elle simplement pas d'opinion du tout à cet égard?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, une des grandes différences qui existent entre ce gouvernement et ceux qui l'ont précédé est que lorsque nous disons que nous voulons avoir un processus de révision, c'est ce que nous voulons dire. Il faut choisir. Vous ne pouvez pas mettre sur pied un processus d'examen et dire à la fois: voici ce que vous devez faire, et vous laisserez les intéressés participer au processus et s'exprimer. Compte tenu du système, il vous faut vraiment choisir.

Mme Copps: À mon avis, je crois que la ministre devrait décider que les prestations de maternité ne sont pas un programme social et ne devraient pas être retirées de l'ensemble du régime d'assurance-chômage. Franchement, je suis surprise de constater qu'elle ne s'engage pas à cet égard.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, le député désire peut-être sous-entendre certaines choses, ce qui n'est pas nouveau. D'un autre côté, monsieur le président, j'aimerais bien qu'il existe peut-être des moyens que nous n'avons pas encore envisagés, du moins pas chacun d'entre nous, quant à la façon dont les prestations de maternité pourraient être offertes, de la façon la plus avantageuse, dans une société qui change continuellement.

Mme Copps: Madame la ministre, pourriez-vous nous dire quelle incidence aura la décision rendue par la Cour suprême

[*Text*]

Bryden vs. the Canada Employment and Immigration Commission will have on your decision to include vacation pay as computed earnings for the purposes of unemployment insurance benefits.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): That has been raised on a number of occasions by the labour unions with whom I have discussed this issue, and it is certainly one of the measures that would be considered in the UI review.

Ms Copps: The UI review is not going to be completed by March 31, and you are introducing legislation on March 31 that in fact is in direct contradiction to the Supreme Court decision of Bryden versus the CEIC with respect to vacation pay, holiday pay.

Perhaps you could clarify what your position is with respect to that particular judgment. It is our information that judgment determines that vacation pay is in fact savings, and cannot be determined as earnings for the purposes of unemployment insurance.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I will ask the deputy minister to speak to the technical aspects of that.

Mr. G. Lussier (Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, the Bryden case that is referred to here is the case where the Supreme Court ruled that the vacation pay paid by the employer of a person to a trust during the course of his unemployment case becomes at this moment . . . it is paid into the fund. What the Supreme Court said, in our understanding, is that consequently the subsequent payment to an individual for purposes of vacation pay must be allocated to the period of work and not to the vacation period, even though the separation from employment is due to the claimant vacation period.

Our situation presently is that vacation pay that is paid at separation time, and where this separation is in fact due to a claimant's general holiday period, is considered earnings for UI purposes at this point in time. It is allocated to the specific vacation period at a rate equal to the claiman'ts normal weekly earnings.

• 1035

So as of March 31, 1985, according to the change in regulations the Minister is referring to, the regulation will indicate at that time that all vacation paid, or payable on separation, will become earnings for benefit purposes and allocated at a rate equal to the claimants normal salary period. Consequently, the exemption that exists now under the existing regulation is going to be removed as of March 31, 1985.

Ms Copps: Well, the Supreme Court ruled that vacation pay was savings so I am not sure that your decision to change the wording is in fact going to nullify the Supreme Court decision. We have a very short period of time . . .

[*Translation*]

dans l'affaire Bryden contre la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada sur votre décision d'inclure les congés payés comme faisant partie des revenus aux fins des prestations d'assurance-chômage.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Cette question a été soulevée à plusieurs reprises par les syndicats avec lesquels j'ai discuté de la question; il s'agit certainement là d'une des mesures qui seraient envisagées lors de l'examen du régime d'assurance-chômage.

Mme Copps: Cet examen ne doit pas être terminé avant le 31 mars, et vous présentez une loi, à cette date, qui va directement à l'encontre de la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire Bryden contre la CEIC, en ce qui a trait aux congés payés.

Peut-être pourriez-vous nous préciser quelle est votre position à l'égard de ce jugement. On nous a dit que ce jugement précise que les congés payés sont de fait des épargnes et ne peuvent pas être considérés comme une forme de rémunération aux fins du régime d'assurance-chômage.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je demanderai au sous-ministre de vous parler des aspects techniques de cette affaire.

M. G. Lussier (sous-ministre, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, l'affaire Bryden dont on parle ici est le cas où la Cour suprême a jugé que les congés payés versés par l'employeur à un fiduciaire pendant que cet employé ne travaille plus deviennent . . . cet argent est versé au compte en fiducie. Si nous avons bien compris, la Cour suprême a décidé que l'argent versé à un particulier pour ses congés payés doit être jugé comme correspondant à la période de travail et non à la période de congé, même si la cessation d'emploi dépend de la période de congé du réclamant.

Actuellement, cet argent correspondant à des congés, qui est payé lors de la cessation d'emploi, lorsque cette cessation d'emploi est de fait due à la période de congé générale du requérant, est considéré comme une rémunération aux fins du régime d'assurance-chômage. L'argent donné pour la période de congé est calculé en fonction de la rémunération hebdomadaire normale de l'intéressé.

Ainsi, à compter du 31 mars 1985, conformément aux modifications au règlement dont parle la ministre, le règlement indiquera que les congés payés ou payables lors de la cessation d'emploi prendront valeur de rémunération aux fins de l'établissement des prestations et seront établis à un taux égal à celui de la période salariale normale de l'employé. Par conséquent, l'exemption prévue actuellement dans le règlement disparaîtra dès le 31 mars 1985.

Mme Copps: La Cour suprême a décidé que les congés représentaient une épargne, donc je ne suis pas tout à fait certaine que votre décision de changer le libellé invalidera la décision de la Cour suprême. Nous disposons de très peu de temps . . .

[*Texte*]

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I think that is not so, so you had better . . .

Mr. Lussier: If it was paid to a trust.

Ms Copps: The other question I have is with respect to the fact that, and I have had, frankly, letters and phone calls from across the country not only from organized labour but from unorganized labour and individuals who are extremely concerned not only about the changes that are coming up in March but about the whole attack on the pension system that is potentially a result of this particular legislation. How can you introduce legislation in which severance pay is being considered earned income for the purposes of computing benefits, but it is not considered insured earnings for the purposes of establishing elegibility? In other words, you are saying that if a worker is in receipt of severance benefits—suppose a worker has had less than a year's service, has not had 52 prescribed weeks, but happens to be in a company where there is a shutdown and, as part of the collective agreement, all of the workers get a certain amount of severance pay . . . that severance pay will not be counted for the purposes of elegibility for UI. At the same time, as you are suggesting that severance would be considered earned income, the worker will not in fact have the benefit of those weeks for the purposes of UI, which is a contradiction. It is a contradition because if the worker had more than 52 weeks, he would have that amount deducted from his on-going benefits, but if he has less than 52 weeks, what you are saying is that this severance money is not good for the purposes of computing earnings. You are putting him in a double jeopardy situation because under 52 weeks he can not collect UI and over 52 weeks you are deducting those weeks from him.

I have just one other question.

The Chairman: Ms Copps, your time is up. If the Minister could respond or her officials.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes, I will ask Mr. Charlebois.

The Chairman: Mr. Charlebois:

Mr. Charlebois: Thank you, Mr. Chairman. Well, the answer, I suppose, to the situation that the member describes is related to the fact that the person is no longer working. What is insured is when you are working. At separation from employment the moneys that are paid are not coming from employment, and since there is no longer a contract of service, it is not insured employment.

Ms Copps: But you are counting them for the purposes of the UI.

Mr. Charlebois: Yes.

Ms Copps: You are saying that if I get eight weeks severance pay, those eight weeks will be counted as earnings but, on

[*Traduction*]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je crois que ce n'est pas tout à fait exact et que vous devriez . . .

M. Lussier: Si cet argent a été versé à un compte en fiducie.

Mme Copps: L'autre question porte sur un autre aspect. J'ai reçu nombre de lettres et d'appels téléphoniques de gens de toutes les régions du pays, non seulement d'employés syndiqués mais d'employés non syndiqués et de particuliers, qui se préoccupent sérieusement des nouvelles mesures qui entreront en vigueur au mois de mars et aussi de la façon dont on semble attaquer le système de pension, à la suite de cette loi. Comment pouvez-vous proposer une loi dans le cadre de laquelle les sommes reçues à la cessation d'emploi prennent valeur de rémunération aux fins du calcul des prestations, alors qu'elles ne sont pas jugées comme une rémunération assurable aux fins de l'établissement de l'admissiblité au régime? En d'autres termes, vous dites que si un travailleur reçoit une somme spéciale à la cessation d'emploi—disons que cet employé a moins d'une année de service, qu'il n'a pas travaillé pendant les 52 semaines prévues, mais qu'il travaille pour une compagnie qui doit fermer ses portes et qui dans le cadre d'une convention collective, doit accorder des sommes à la cessation d'emploi à tous les employés—ces montants reçus ne comptent pas aux fins de l'admissibilité au régime d'assurance-chômage. Vous dites cependant que ces montants reçus à la cessation d'emploi prennent valeur de rémunération et que l'employé ne pourra pas disposer de ces semaines aux fins de l'assurance-chômage, ce qui est là une contradiction flagrante. C'est une contradiction parce que si l'employé avait plus de 52 semaines d'emploi, ce montant serait déduit de ses prestations continues, mais s'il a moins de 52 semaines d'emploi, vous dites simplement que ces montants reçus lors de la cessation d'emploi ne sont pas admissibles dans le total de la rémunération reçue. Il est toujours perdant puisque s'il n'a pas 52 semaines d'emploi, il ne peut pas recevoir d'assurance-chômage et s'il a plus de 52 semaines d'emploi il perd ses semaines.

J'aimerais poser une autre question.

Le président: Madame Copps, la période qu'on vous avait allouée est terminée. Madame la ministre, pouvez-vous répondre à cette question, vous ou vos représentants?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui, je demanderai à M. Charlebois d'y répondre.

Le président: Monsieur Charlebois.

M. Charlebois: Merci, monsieur le président. La seule chose que je peux répondre au sujet de la situation que nous a dépeinte le député est qu'il ne faut pas oublier que cette personne ne travaille plus. Il y a assurance lorsque vous travaillez. S'il y a cessation d'emploi, les montants qui sont versés ne sont pas un montant versé comme rémunération pour un emploi, et puisqu'il n'existe plus de contrat, il ne s'agit pas d'un emploi assurable.

Mme Copps: Vous les comptez cependant aux fins du régime d'assurance-chômage.

M. Charlebois: C'est exact.

Mme Copps: Vous dites donc que si je reçois huit semaines de rémunération comme indemnisation de cessation d'emploi,

[*Text*]

the other hand, if I have a four-week severance package as a part of a plant shutdown, which, by the way, is interferring with the collective bargaining process but we will not get into that, under your penalty system that does not apply in so far as being able to collect.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I think, Mr. Chairman, the member should recognize that where there are collective agreements covering these measures, the severance pay provisions do not go into effect while that collective agreement is in force. I do not think she should try to confuse the issue in this regard.

The Chairman: Thank you. Miss Copps, I am sorry, but there are a lot of members here and . . . Mr. Dantzer.

Mr. Dantzer: Mr. Chairman, through you to the Minister, and perhaps her officials could answer this. I am looking at Part III, the Expenditure Plan, on the Unemployment Insurance account. On page 5-6 under that section, paragraph C at the top of the page, it says "Highlights of Financial Change" and it looks pretty optimistic. It says that benefits and administrative costs are going to remain the same; that premium revenues are expected to increase; that government contributions are expected to decrease by 6%. Then, finally, the deficit is expected to increase. So would you explain that to me? All the good news and then the bad news—it does not seem to follow.

• 1040

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Somewhere or other I have the overall sheet.

If you go back to the page just before that, page 5-5, you will see that the net benefits—I am comparing now 1985 and 1984—are set out; the total cost is set out—$11,523 million in 1985 as against $11,212 million in 1984. Then it shows the government contribution and the premium revenue. Then below that it shows the surplus or deficit situation.

The figure I want to point to there is the premium revenue. You will recall that last November we increased the premium rate by a certain amount, not by much. We did that within the confines of the legislative requirements upon us; we increased the premium rate. That brings up the premium revenues for this year fairly substantially because you have millions of employees and employers paying into that premium fund. It has reduced the overall premium revenue, and that of course has cut the projected deficit for this year down substantially, down to $189 million as against $665 million in the last year.

[*Translation*]

ces huit semaines seront comptées comme rémunération, mais, d'un autre côté, si on prévoit de donner aux employés quatre semaines de salaire lorsqu'une usine ferme ses portes, ce qui de fait va à l'encontre du processus de négociation collective, mais nous n'aborderons pas cette question maintenant, donc si c'est le cas, selon votre système de pénalité, ces semaines ne comptent pas.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je crois que le député devrait se rappeler qu'il existe des conventions collectives à l'égard de ces mesures, les dispositions sur les indemnisations de cessation d'emploi n'entreront pas en vigueur tant que la convention collective n'aura pas expiré. Je ne crois pas que le député devrait oublier ce facteur.

Le président: Merci. Madame Copps, je suis désolé, mais il y a beaucoup d'autres députés aujourd'hui qui . . . Monsieur Dantzer.

M. Dantzer: Monsieur le président, j'aimerais que le ministre et peut-être ceux qui l'accompagnent aujourd'hui répondent à cette question. J'étudie la Partie III du plan de dépenses, la section où l'on parle du Compte d'assurance-chômage. À la page 5-6 de cette section, au paragraphe C dans le bas de la page, on dit «Points saillants des différences sur le plan financier» et on semble être très optimiste. On dit que le montant des prestations et des frais d'administration restera le même, que les recettes tirées des cotisations devraient augmenter, que les contributions de l'État devraient diminuer de 6 p. 100. Finalement, on dit que le déficit devrait augmenter. Pouvez-vous m'expliquer toutes ces prévisions? On présente de bonnes nouvelles, puis la mauvaise nouvelle en dernier; il ne semble pas y avoir de logique dans cette histoire.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai quelque part dans mes dossiers le budget général.

Si vous regardez en haut, toujours à la page 5-6, vous verrez que le montant net des prestations—je compare 1985 et 1984—est bien établi; le coût total, 11,523 millions de dollars en 1985 est comparé à 11,212 millions de dollars en 1984. On y indique ensuite les cotisations de l'État et les recettes tirées des cotisations. Puis on indique le surplus ou le déficit.

J'aimerais attirer votre attention sur les recettes tirées des cotisations. Vous vous souviendrez qu'en novembre dernier, nous avons légèrement augmenté le taux de cotisation. Nous l'avons fait toujours en respectant les exigences prévues par la loi; nous avons donc assuré une augmentation du taux de cotisation. Il en résulte une augmentation considérable des recettes tirées des cotisations parce que des millions d'employés et d'employeurs versent des cotisations. Cette mesure a également entraîné une réduction du montant global des recettes provenant des cotisations, et évidemment cela a entraîné une réduction marquée du déficit prévu pour cette année; en effet alors que l'année dernière ce montant s'élevait à 665 millions de dollars, il ne s'élève plus cette année qu'à 189 millions de dollars.

[*Texte*]

Each year in November the government is required to establish the premium rates for the ensuing year. We have a situation now in this country, in looking at the next year, which is pretty critical, and I am sure that all employers and employees are aware of it. The premium increase in November went from 2.30 to 2.35, but next year the minimum increase is projected to have to move to 2.54. It is based on an eight-year moving average, and the 2.54 is the premium rate coming out of that eight-year moving average, which reflects as well the recession years, and which is getting us into higher and higher premiums. While that higher rate of premium might help reduce the deficit, it is an abnormal burden on employers and employees, especially, I may say, on small business. So that is something we are facing coming down the road which is a very real problem.

Mr. Dantzer: Thank you very much. We talked a lot this morning about . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I said an eight-year moving average; I meant a three-year moving average.

Mr. Dantzer: —acknowledging income from severance pay and other things like that in terms of benefits. That obviously will reduce benefits. Have you any idea how much? Is the effect of that particular policy which was announced reflected in these figures?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes.

Mr. Dantzer: That would tend to reduce the benefits?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Right.

Mr. Dantzer: I suppose that is one of the reasons why you can say benefits and administrative costs are pretty well the same . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes.

Mr. Dantzer: —even though there are increases in other areas.

Has your accounting to date confirmed that your premium revenue is going to increase by this amount, 13%? I suppose you keep monthly accounts to see whether your projections are in fact accurate or not?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I wonder if I could ask Mr. Charlebois to answer.

Mr. Dantzer: Because 13% is quite a lot.

The Chairman: Mr. Charlebois.

Mr. Charlebois: Thank you, Mr. Chairman.

Yes, we do keep those—not necessarily monthly, because the revenue is collected through the tax system by National Revenue and they give us an accounting of it on a regular basis, depending on the arrangements that each employer has

[*Traduction*]

Chaque année, au mois de novembre, le gouvernement doit établir des taux de cotisation pour l'année à venir. La situation pour l'année prochaine est critique, et je suis convaincue que tous les employeurs et les employés en sont parfaitement conscients. L'augmentation des cotisations de novembre a fait passer le taux de cotisation de 2,30 è 2,35, mais l'année prochaine, l'augmentation minimale devra porter ce taux à 2,54. Ce montant est calculé en fonction d'une moyenne établie sur une période de huit ans; ce taux de 2,54 est le taux de cotisation qui résulte du calcul de cette période de huit ans, qui refléte les années de récession; c'est pourquoi nous avons un taux de cotisation toujours plus élevé. Ce taux de cotisation plus élevé peut aider à assurer une réduction du déficit; il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un fardeau anormal qui est imposé aux employeurs et aux employés, particulièrement, je dois l'avouer, aux petites entreprises. Il s'agit donc d'un grave problème auquel nous sommes confrontés.

M. Dantzer: Merci beaucoup. Ce matin nous avons longuement parlé de . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai parlé d'un taux calculé sur une période de huit ans; je voulais parler plutôt d'un programme calculé sur une période de trois ans.

M. Dantzer: . . . nous avons donc longuement parlé ce matin du revenu que représentent les sommes reçues à la cessation d'emploi et d'autres choses du genre en ce qui a trait aux prestations. Cela réduira évidemment les prestations. Avez-vous une idée du montant dont on parle? Les répercussions de cette politique qu'on a annoncées sont-elles reflétées dans ces chiffres?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui.

M. Dantzer: Cela entraînerait donc une réduction des prestations?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est exact.

M. Dantzer: Je suppose que c'est là une des raisons pour lesquelles vous pouvez dire que les montants des prestations et des frais d'administration devraient rester à peu près les mêmes . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est exact.

M. Dantzer: . . . même s'il existe des augmentations dans d'autres secteurs.

Avez-vous pu déterminer que vos recettes tirées des cotisations augmenteront de ce montant, soit 13 p. 100? Je suppose que vous établissez des calculs mensuels pour déterminer si vos prévisions sont précises?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je veux demander à M. Charlebois de répondre à votre question.

M. Dantzer: Ce taux de 13 p. 100 est très élevé.

Le président: Monsieur Charlebois.

M. Charlebois: Merci, monsieur le président.

Nous procédons à ces calculs, pas nécessairement mensuellement, parce que les recettes sont obtenues dans le cadre du système fiscal par le Revenu national, qui nous transmet des chiffres à intervalles réguliers, en fonction des ententes passées

[*Text*]

with National Revenue—and the premium revenue is credited to the UI fund and benefits are or course charged against the same fund. If there is a shortfall, we get advances from the Minister of Finance. But over the year, of course, the thing tends to even out. And as the Minister has said, for 1985 we expect the deficit for the employer-employee account to be of the order of $189 million; yes.

[*Translation*]

entre chaque employeur et le ministère du Revenu national—les recettes tirées des cotisations sont créditées au fonds d'assurance-chômage et les prestations sont, évidemment, établies en fonction de ce même fonds. S'il existe une insuffisance, nous obtenons des avances du ministre des Finances. Evidemment, au cours de l'année, on arrive habituellement à un équilibre. Comme l'a signalé la ministre, pour ce qui est de 1985, nous nous attendons à ce qu'un déficit pour le compte employeur-employé se chiffre à environ 189 millions de dollars.

• 1045

In terms of the increase of 13%, that really is related to a couple of factors which are very important, not the least of which is the growth of the labour force. If you have more people working, you have more people contributing. There is the increase in average wages and salaries; the higher your income is the more you have to pay—up to a ceiling. And of course, the premium increase that the minister talked about from $230. to $235. for 1985.

Pour ce qui est de cette augmentation de 13 p. 100, on a établi ce chiffre en fonction de certains facteurs qui sont très importants, dont la croissance de la population active. S'il y a plus de travailleurs, cela veut dire qu'un plus grand nombre de personnes versent des cotisations. Il y a de plus l'augmentation des salaires moyens; plus votre revenu est élevé, plus vous devez payer et—jusqu'à un maximum établi. Evidemment, il y a également eu l'augmentation des cotisations dont la ministre a parlé, de 230$ à 235$ pour 1985.

Mr. Dantzer: It seems to me that this is a very optimistic report. I would think that we are out of this so-called recession by looking at this report. Yet, I know otherwise. So most of this increase, I presume, is coming from central Canada. Can you identify that kind of information? I mean as to where the increase is going to come from. I know in my own province we are suffering from, still, a very deep recession. Unemployment is running very high. You could not possibly get an increase in benefits out of the world, so it must be in central Canada that you anticipate this increase.

M. Dantzer: Il me semble néanmoins qu'il s'agit d'un rapport très optimisme. Il suffit de lire ce rapport pour croire que la récession est terminée. Pourtant, je sais que ce n'est pas le cas. L'ensemble de cette augmentation, je suppose, provient du centre du Canada. Pouvez-vous me donner des détails? Pouvez-vous me dire d'où viendra cette augmentation. Je sais que dans ma province nous connaissons toujours une très grave récession. Le taux de chômage y est très élevé. Vous ne pourriez certainement pas obtenir une augmentation des cotisations de cette partie du monde; cela veut donc dire que vous devriez probablement prévoir que cette augmentation aura lieu au centre du Canada.

Mr. Charlebois: Yes, Mr. Chairman, it is possible to determine where the extra premium revenue is coming from by region.

M. Charlebois: Oui, monsieur le président, il est possible de déterminer de quelle région viendra cette augmentation des recettes—des cotisations.

Mr. Dantzer: Thank you.

M. Dantzer: Merci.

The Chairman: Thank you, Mr. Dantzer. Mr. Witer.

Le président: Merci, monsieur Dantzer. Monsieur Witer.

Mr. Witer: This question may have been asked but, in any case, through you, Mr. Chairman, to the Minister, on pages 8 and 9 of this little brief, reference is made to the study which is going to be initiated at UI. It would appear from the information we have today that the study would look at the whole question of unemployment insurance and whether, in fact, it should be a pure insurance system, or be more than that. My question is this: Most of the difficulties I have experienced in my own riding relate to delivery systems. So would the study to be undertaken include a very close and careful look at the delivery system of UI, or is that not going to be included?

M. Witer: Il est possible qu'on ait déjà posé cette question; cependant, j'aimerais, monsieur le président, demander à la ministre quelques renseignements. Aux pages 8 et 9 de ce petit mémoire, on parle d'une étude du régime d'assurance-chômage. Il semble, d'après ce qu'on a entendu aujourd'hui, que dans le cadre de cette étude on procédera à l'examen de tout le processus d'assurance-chômage et on tentera de déterminer si de fait il devrait uniquement s'agir d'un système d'assurance ou d'un système plus complexe. Voici les questions que j'aimerais poser: la plupart des problèmes qui existent dans ma circonscription portent sur les systèmes de distribution. Cet examen dont vous parlez comprendra-t-il une étude détaillée des systèmes de distribution des prestations ou cette question sera-t-elle exclue?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I wonder, Mr. Chairman, if you could be a bit more explicit in the question of delivery systems. I receive many representations. The unemployment insurance component of the department is the

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je me demande si le député pourrait être un peu plus précis quand il parle de systèmes de distribution. J'ai reçu nombre de commentaires. L'élément assurance-chômage du

[*Texte*]

recipient of perhaps as much mail as any department of government. I would like to ask what you mean, specifically, with regard to delivery systems. We have sections of the country which say the cheques do not arrive on time; we have people saying we feel we qualify under one segment of the act, but you say we do not under the other. I would appreciate it if you could be a bit more explicit of the delivery system when you say that.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I am concerned about the actual administration of payment, of the bureaucracy in place. It is normal, when new management comes in, to review the system to see if, in fact, the funds are being delivered in the most efficient way. My question is this : Are there any attempts being made by the Minister either now, or planned, in fact to review the entire delivery to see if there are ways for making significant improvements.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): One of the concerns I have, and I suppose it comes out of my concern in being a Member of Parliament and as I see it now in requests coming in, is with regard to the turnaround time in requests—that is, problems which are raised and how quickly they are dealt with. That is certainly something in an internal way that we have been discussing, that I have been working on. If you will look at Page 3-74 of Part III, 1985-86 Estimates, you will see how they are trying to track the speed of service and the quality control. It does show improvement. But it can always show more improvement. I am not satisfied at the present time with the way the turnaround is occurring. However, on the other hand, with regard to the automation, the systems that are being put in place across the country, I just want to assure you I think that is improving. I am going to ask Mr. Lussier, the deputy minister, just to say a word about that, because the unemployment insurance aspect of this department is the one that is being put on line first, to try to provide better service to those people who are unemployed and require unemployment insurance cheques. Perhaps if you would just . . .

• 1050

Mr. Lussier: Yes, Minister. Mr. Chairman, the Minister refers to her concerns and the concern we share, in terms of speed of service to the various people who come to our respective offices. She is referring, more particularly, to a system that we have now implemented all across the country. We call this an on-line system. This system permits us to remove a certain number of manual operations that in the past were necessary before the first cheque was issued. As a result of that, the entry of the claimant's first renewal to the computer system is now done through the input of technology. This has made it it easier for our own people in terms of filling the form in.

It also has been making it easier for the person who is concerned about any aspect of her claim, where the cheque is

[*Traduction*]

ministère reçoit probablement autant de courrier que les autres ministères. J'aimerais demander au député ce qu'il veut dire, précisément, quand il parle de systèmes de distribution. Nous avons des divisions au pays où l'on dit que les chèques n'arrivent pas à temps: d'autres personnes disent qu'ils s'estiment admissibles aux termes d'une partie de la loi, alors que nous disons qu'ils ne le sont pas aux termes d'un autre. J'aimerais que vous soyez un peu plus précis lorsque vous parlez du système de distribution.

M. Witer: Monsieur le président, je me préoccupe de l'administration, des paiements, de la bureaucratie. Il est normal, lorsqu'un nouveau gestionnaire entre en fonction, d'étudier le système pour déterminer si de fait les fonds sont distribués de la façon la plus efficace. Ma question est la suivante: est-ce que la ministre a essayé d'examiner tout le système de distribution afin de savoir s'il existe des façons d'apporter des améliorations? Si elle ne l'a pas fait, a-t-elle l'intention de le faire?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Une de mes préoccupations, et je suppose qu'elle découle du fait que je suis députée, porte sur la rapidité avec laquelle on peut répondre aux demandes: combien de temps faut-il pour répondre aux demandes adressées à la division. C'est une chose qu'on étudie de façon interne, c'est quelque chose qui m'intéresse tout particulièrement. Si vous regardez à la page 3-75 de la Partie III du budget des dépenses 1985-1986, vous verrez qu'on essaie de déterminer la rapidité du service et d'établir un contrôle de la qualité. On a déjà noté une amélioration. Il est toujours possible d'apporter d'autres améliorations. Je ne suis pas tout à fait satisfaite de la rapidité de l'instruction des demandes. Toutefois, d'un autre côté, pour ce qui est de l'automatisation, des systèmes que l'on met en place dans le pays tout entier, je tiens à vous assurer qu'à mon avis, le système s'améliore. Je vais demander à M. Lussier, le sous-ministre, de dire quelques mots à ce sujet parce que c'est le secteur d'assurance-chômage de notre ministère qui sera doté en premier d'un système automatisé, afin d'assurer de meilleurs services aux chômeurs qui ont besoin de chèques d'assurance-chômage. Si vous pouviez . . .

M. Lussier: Oui, madame la ministre. Monsieur le président, la ministre parle de ses préoccupations, des préoccupations que nous partageons tous, pour ce qui est de la rapidité du service offert à ceux qui viennent nous consulter. Elle parle, tout particulièrement, d'un système que nous venons de mettre en place dans le pays tout entier. Il s'agit d'un système direct, qui nous permet d'éliminer un certain nombre d'opérations manuelles qui par le passé étaient nécessaires avant que le premier chèque soit délivré. Ainsi, grâce à ce système, l'entrée des documents afférents au premier renouvellement du demandeur dans le système informatique se fait maintenant selon les dernières techniques. Cela facilite le travail du personnel chargé de mettre les formules sur ordinateur.

Ce nouveau système rend les choses plus faciles également pour celui qui se préoccupe d'un aspect quelconque de sa réclamation, celui qui désire savoir d'où vient le chèque et des

[*Text*]

coming from, etc. We are able to give any person coming to our office nearly an instant reply.

There was a very positive reaction by our employees. That instrument of technology was, in fact, a way of improving the quality and the speed of service to the population. I think this will continue to respond to the concerns of the Minister. We are going to continue to find ways of improving the speed of service to all potential people across the country.

Mr. Witer: Thank you.

The Chairman: Mr. Dingwall has a point of order.

Mr. Dingwall: I wonder if in the future there could be some consensus among committee members regarding time. The Minister was here well before 9.30 a.m.—Mr. Rodriguez and I were here before 9.30 a.m. I would hope perhaps there might be some consensus that those members, through no fault of their own—commitments and what-have-you—who come in after the appointed hour of 9.30 a.m. would not be put down on the first round. They ought to go to the second round.

Many of us—I am sure all members here are very concerned about UIC. Certainly I do not want to interfere with their rights, but I think as a common courtesy to those of us who were here at the beginning, well before 9.30 a.m., we be given an opportunity to participate equally with those who have come late. I just wanted to make that observation, Mr. Chairman. Perhaps other members would like to speak to it.

The Chairman: I take the observation and would remind members that we terminate at 11 a.m. I would also point out there might be certain difficulties for the opposition in the future if we were to adopt this kind of a rule, based on the performance of the last eight weeks. It is indeed opposition that are in the minority. Sometimes they have conflicting commitments and come late. If we were to reach that kind of decision, it might not operate in the best interests of all three parties. But unless there is something compelling, I would hope we might use the rest of the time to question the Minister.

Mr. Witer, were you finished or . . .

Mr. Witer: Yes, thank you very much.

The Chairman: Unless there is another point of order, I will now turn the floor over to Mr. Rodriguez.

Mr. Guilbault, you . . .

M. Guilbault (Drummond): J'aimerais vous rappeler que cela s'est déjà produit ici, à des réunions. Les partis d'opposition étaient en retard, et ils ont eu la parole avant nous. Je pense qu'il y aura des problèmes à l'avenir si on adopte une attitude semblable. Merci.

[*Translation*]

choses du genre. Nous pouvons pratiquement répondre immédiatement à celui qui vient à notre bureau pour se renseigner.

Nos employés ont réagi de façon fort favorable. Ce nouvel instrument technique était, de fait, un moyen d'améliorer la qualité et la rapidité du service offert au public. Je crois que ce nouveau système continuera de répondre aux préoccupations de la ministre. Nous continuerons à découvrir des moyens d'améliorer la rapidité du service offert à tous les Canadiens.

M. Witer: Merci.

Le président: M. Dingwall invoque le Règlement.

M. Dingwall: Je me demande si à l'avenir les membres du Comité pourraient s'entendre sur l'horaire. M^me^ la ministre est arrivée bien avant 9h30, M. Rodriguez et moi-même étions ici avant 9h30. J'espère qu'on pourrait s'entendre de sorte que les députés qui, pour des raisons dépendantes de leur volonté, avaient des engagements par exemple, et qui arrivent après l'heure prévue, soit 9h30, ne puissent pas poser de questions pendant le premier tour. On devrait inscrire leurs noms pour le deuxième tour.

Nombre d'entre nous et même tous les députés qui sont ici ce matin s'intéressent tout particulièrement à la Commission d'assurance-chômage. Je ne veux pas leur enlever leur droit, mais je pense que cela serait simplement une façon polie de procéder que de décider que ceux qui étaient ici au début, bien avant 9h30, puissent participer au même titre que ceux qui arrivent en retard. Je voulais simplement faire cette observation, monsieur le président. Peut-être d'autres députés désirent-ils dire quelques mots à ce sujet.

Le président: J'ai pris note de votre observation et j'aimerais rappeler aux députés que la réunion prendra fin à 11 heures. J'aimerais également signaler qu'à l'avenir il pourrait y avoir certains problèmes pour les députés de l'opposition si nous adoptions une règle comme le suggère M. Dingwall, tout au moins si l'on en juge d'après ce qui s'est produit au cours des huit dernières semaines. Ce sont les membres de l'opposition qui sont en minorité. Ils ont parfois d'autres engagements et ils doivent arriver en retard. Si nous devions prendre une décision comme celle qu'a suggérée l'honorable député, elle pourrait aller à l'encontre des meilleurs intérêts des trois partis. À moins qu'il n'y ait une question très importante, j'espère que le reste de la réunion sera consacré à poser des questions à la ministre.

Monsieur Witer, avez-vous fini de poser des questions ou . . .

M. Witer: Oui, merci beaucoup.

Le président: S'il n'y a pas d'autres rappels au Règlement, je donnerai maintenant la parole à M. Rodriguez.

Monsieur Guilbault, vous . . .

Mr. Guilbault (Drummond): I would like to remind you that that has happened before, at meetings. The opposition parties were late, and they were able to ask questions before we did. I think that in the future we will have problems if we have that kind of attitude. Thank you.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: I was going to make mine at 11 a.m.

Mr. Chairman, I do not think the Minister understands and I do not think the government understood the hardship, the illogicality of the suggestion with respect to retirement income used as income earned. I wanted to talk about a specific example. Maybe the Minister can respond to it, because it seems we only understand it when we have a specific. I have a 47-year-old man in my riding who has been working with a machine company for 11 years. He has been contributing to a pension plan. In the Province of Ontario, his pension is locked in at age 45, and he has been 11 years with the machine company. He has been let go because there is no work. He received a lump-sum payment. As this government believes in self-reliance, and I have no problem with self-reliance, this man wants to take that lump-sum money and roll it into an RRSP for when he retires. What this government is saying now is, regardless of whether he puts his money into an RRSP or spends it, it still is going to be considered income. Therefore, he will not be able to collect unemployment insurance until that amount of money assigned to weeks of insurance benefits have been used up. You are forcing this kind of people to spend moneys which they should be putting aside in retirement plans so they do not become dependent on the state.

• 1055

I want to tell you, if you had asked about this before it was announced, we could have had a discussion. Maybe one of the things I would have questioned you on—and that is what I am asking you now, since it comes into effect January 1, 1986—is your statement that any moneys rolled into an RRSP would be considered an exception to the income rule.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I think Mr. Rodriguez has raised a couple of questions here, and I want to make sure we absolutely understand what is taking place in this regard because the pension provision regarding pension income, which comes into effect January 1, 1986, is not what he is addressing at the present time. I think we understand that. What he is talking about is someone who retires, and has a pension refund coming to him—no, it is not an ongoing pension, is that not the point you . . .

Mr. Rodriguez: No, what I understand by the rule, and we may as well get it clear, is any lump-sum payments, any retirement bonus, or any accumulated payments paid to an individual will now be considered income under the Unemployment Insurance Act.

The Chairman: Mr. Rodriguez, are you talking about severance pay, for instance?

Mr. Rodriguez: I am talking about any lump-sum payments, severance pay, any retirement lump-sum encouragement to

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: J'allais faire mes observations à 11 heures.

Monsieur le président, je ne crois pas que la ministre ou le gouvernement soit bien conscient des graves repercussions et même du manque de logique de l'idée d'assimiler l'argent de la retraite au revenu. Voici un exemple précis. Peut-être la ministre pourra-t-elle nous dire ce qu'elle en pense, parce qu'il me semble qu'on n'arrive vraiment à comprendre une situation que si on nous donne des exemples. Dans ma circonscription, il y a un homme de 47 ans qui travaille depuis 11 ans chez un fabricant de machines. Il verse des cotisations à un régime de retraite. En Ontario, ses cotisations furent bloquées, dès qu'il eut atteint 45 ans, et il y a déjà 11 ans qu'il travaille auprès de la même compagnie. On a dû le mettre à pied parce qu'il n'y avait pas de travail. Il a reçu une somme forfaitaire. Puisque notre gouvernement croit à l'indépendance, et je ne m'y oppose vraiment pas, cet homme désire prendre cette somme forfaitaire et l'investir dans un REER pour le moment où il prendra sa retraite. Le gouvernement dit maintenant que peu importe s'il dépense cet argent ou l'investit dans un REER, ce montant sera toujours considéré comme un revenu. Ainsi, il ne pourra recevoir de prestations d'assurance-chômage tant que ce montant correspondant aux semaines de prestations d'assurance-chômage n'aura pas été écoulé. Vous forcez des gens dans sa situation à dépenser de l'argent qu'il devrait mettre de côté en prévision de la retraite de sorte qu'à ce moment-là, ils ne dépendent pas de l'État.

Je tiens à vous dire que si vous nous aviez demandé notre opinion à ce sujet, avant d'annoncer cette modification, nous aurions pu en discuter. Je vous aurais peut-être alors demandé et de fait je vous le demande maintenant, puisque la mesure proposée entrera en vigueur le 1er janvier 1986, je vous aurais donc demandé plus de détails sur votre déclaration selon laquelle toute somme investie dans un REER serait jugée une exception à la règle en matière de revenu.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je crois que M. Rodriguez a posé deux questions et je tiens à m'assurer que nous parlons de la même chose, car il ne parle pas de la disposition relative au revenu de retraite, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1986. Je crois que nous comprenons tous cela. Il parle d'une personne qui prend sa retraite et qui doit recevoir un remboursement des cotisations versées à un régime de retraite—non, il ne s'agit pas de versements de retraite, n'est-ce pas ce que vous avez . . .

M. Rodriguez: Si j'ai bien compris le règlement, et il faudrait peut-être le préciser, toute somme forfaitaire, toute prime de retraite, ou tout paiement accumulé et versé à un particulier, sont maintenant assimilés au revenu par la Loi sur l'assurance-chômage.

Le président: Monsieur Rodriguez, parlez-vous par exemple de l'indemnité de cessation d'emploi?

M. Rodriguez: Je parle de tout paiement de somme forfaitaire, d'indemnité de cessation d'emploi, de prime de retraite;

[*Text*]

retire early; all of those will be considered income—and I see Mr. Charlebois is nodding.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I think we want to make the distinction between the question of pension provisions which come into effect next January, and the question of severance pay or lump-sum payments which come into effect at the end of March, or on termination of the collective agreement. In the case of pension, of a lump-sum payment,if it is return of contributions . . .

Mr. Rodriguez: No, no, this is locked in at age 45. I am giving you this case.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes, I know, but what I am saying is if it is return of contributions, these provisions do not apply.

Mr. Rodriguez: No, but I am talking . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I just want to make sure that you understand that.

Mr. Rodriguez: Yes, but do you understand what I am getting at?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes.

Mr. Rodriguez: This person is locked in. He cannot take out his contributions. He gets a lump-sum payment, whether or not it is severance pay, and he wants to roll that into an RRSP so he can have something when he gets old. You are saying he has has to use it up.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): What I am trying to do in an attempt to distinguish, Mr. Chairman, is to keep several things clear, concise and apart. One is the ongoing pension arrangements which comes into effect next January; the other is the measures we are dealing with at the end of March, which is severance pay or a lump-sum payment. I want to ensure it is understood that a return of contributions to a pension does not fall within this category.

• 1100

Mr. Rodriguez: Yes, I know, but that is not what I am asking you.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, but you had mentioned that at one point . . .

Mr. Rodriguez: No, I said the guys in Ontario . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): —when you raised it, so I want to make sure . . .

Mr. Rodriguez: Yes, but I said the man was 47. In Ontario, at age 45, your pension contributions are locked in, so you cannot get anything out. What I am saying to you is we are encouraging him to save for his retirement years so he gets a lump sum payment from the company when he is let go. In this particular case it was severance pay of $4,500. He wants to take that money and put it in to an RRSP. You are saying no

[*Translation*]

tous ces montants seront dorénavant assimilés au revenu—je vois que M. Charlebois fait signe que oui.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je crois qu'il faut faire la distinction entre les dispositions relatives aux pensions de retraite qui entreront en vigueur en janvier prochain et la disposition relative aux indemnités de cessation d'emploi ou sommes forfaitaires qui entrera en vigueur à la fin du mois de mars, ou à l'expiration de la convention collective. Pour ce qui est des pensions, des sommes forfaitaires, s'il s'agit du remboursement de cotisations . . .

M. Rodriguez: Non, les cotisations ont été bloquées quand l'employé a atteint 45 ans. Je ne vous donne qu'un exemple.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui, je sais, mais je dis simplement que s'il s'agit du remboursement de cotisations, ces dispositions ne s'appliquent pas.

M. Rodriguez: Non, mais je parle . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je désire simplement m'assurer que vous comprenez bien cet aspect.

M. Rodriguez: Oui, mais comprenez-vous de quoi je parle?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui.

M. Rodriguez: Ces cotisations versées par cette personne sont bloquées. Il ne peut pas s'en servir. Il reçoit une somme forfaitaire, qu'il s'agisse ou non d'une indemnité de cessation d'emploi, et il désire investir cet argent dans un REER de sorte qu'il puisse avoir de l'argent lorsqu'il sera plus âgé. Vous dites qu'il doit s'en servir.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, afin de bien faire la distinction entre les divers facteurs, je vais en parler séparément. Il y a d'abord la disposition relative aux pensions de retraite qui entre en vigueur en janvier prochain; puis il y a les dispositions qui entreront en vigueur à la fin du mois de mars, celles qui portent sur les indemnités de cessation d'emploi ou les sommes forfaitaires. Je tiens à m'assurer que l'on comprend bien qu'un remboursement des cotisations versées à un régime de retraite ne fait pas partie de cette catégorie.

M. Rodriguez: Oui, je le sais, mais ce n'est pas ce que je vous ai demandé.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non, mais vous avez dit cela au moment où . . .

M. Rodriguez: Non, j'ai dit que ces types en Ontario . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): . . . vous avez soulevé la question, et je veux donc m'assurer . . .

M. Rodriguez: Oui, mais j'ai dit qu'il avait 47 ans. En Ontario, lorsque vous avez atteint 45 ans, vous ne pouvez plus retirer vos contributions à un régime de pensions. Je voulais vous faire comprendre que nous encourageons cette personne à économiser en prévision de sa retraite et que son employeur lui verse un montant forfaitaire au moment où il est mis à pied. Dans le cas dont je parlais, il s'agissait d'une indemnité de

[*Texte*]

and it is now going to be considered income. So he cannot escape the UIC ruling.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): That is true.

Mr. Rodriguez: I am saying to you it is contrary to . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes, as long as you make the distinction between the lump sum payment and the return of contributions.

The Chairman: Thank you, Mr. Rodriguez. I think you have made a suggestion to the Minister that any lump sum payment . . .

Mr. Rodriguez: But I am still not sure she understands what I am driving at, but . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Oh, I do. I do, indeed

Mr. Rodriguez: —I see the officials have. Maybe they will consult with her.

Mr. Chairman, I have a point of order. I wanted to say I found it very unfair; I went over my estimates thoroughly, as all members did. I have come prepared to ask a lot of questions. I was here at 9.30 a.m. along with members of the Liberal opposition. I got one round and I had to wait through a round where everybody was walking in here at 10.15 a.m., 10.30 a.m. and 9.30 a.m. and they were all getting in on the first round. While you are chairing with fairness and sensitivity, that should be kept in mind.

Secondly, I have a lot of areas still to be questioned on the estimates and I wondered if you could convey to the steering committee a desire to bring the Minister and her officials back on the UIC when the Minister is available.

The Chairman: I would like to thank Mr. Rodriguez for coming on time and indicating he had close to 25% of the time personally for the whole meeting, which the chairman was attempting to do to balance off the books. We take the point; the steering committee will consider it.

I would like to point out to the committee that we are having some timing difficulty. The Minister has agreed to appear before us again next week. There seems to be a little difficulty with the timing; there will be consultations behind the scene with representatives of all three parties to see if we can find an acceptable time to members and to the Minister. I think you can anticipate some shift in the timing of the Minister's scheduled meeting with us next week.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): We will try to be as co-operative as we can.

The Chairman: If I could excuse the Minister, who has another pressing engagement.

[*Traduction*]

cessation d'emploi s'élevant à 4,500$. Notre type veut verser ce montant dans un REER et vous dites que cela n'est pas possible, puisque ce montant constitue un revenu et que, par conséquent, il devra se conformer aux règlements de la Commission d'assurance-chômage.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est exact.

M. Rodriguez: À mon avis, cela est contraire à . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est-à-dire que c'est exact dans la mesure où vous faites la distinction entre un paiement forfaitaire et un remboursement de contributions.

Le président: Merci, monsieur Rodriguez. Je crois que vous voulez faire comprendre à la ministre que tout montant forfaitaire . . .

M. Rodriguez: Oui, mais je ne suis pas convaincu qu'elle comprenne ce à quoi je voulais en venir, mais . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oh, je vous comprends bien, très bien.

M. Rodriguez: . . . je vois que ses collaborateurs ont compris. Ils voudront peut-être lui expliquer.

Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je trouve la façon de procéder du Comité très injuste. Comme tous mes collègues, j'ai étudié minutieusement les prévisions budgétaires et j'ai préparé de nombreuses questions. Comme les députés du Parti libéral, j'étais sur place à 9h30 et j'ai eu la parole une fois, tandis que d'autres membres du Comité arrivaient à 10h15, 10h30 et aussi 9h30, et ces personnes ont toutes pu participer au premier tour. Vous faites certainement preuve de justice et de compréhension, mais je crois qu'il faudrait tenir compte de ces faits.

Deuxièmement, j'aimerais poser de nombreuses autres questions au sujet des prévisions budgétaires et je me demande si vous pourriez faire savoir au Comité directeur qu'il serait souhaitable de convoquer de nouveau la ministre et ses collaborateurs pour discuter de la question de l'assurance-chômage.

Le président: J'aimerais remercier M. Rodriguez d'avoir été ponctuel et de nous dire qu'il a disposé de près de 25 p. 100 du temps consacré à tous les membres, et ce en raison d'efforts que j'ai faits pour rétablir l'équilibre. Je prends note de ses propos, qui seront soumis au Comité directeur.

J'aimerais signaler au Comité que nous devons affronter certains problèmes en ce qui concerne le calendrier. La ministre est prête à comparaître de nouveau la semaine prochaine, mais il faudra consulter les représentants de tous les trois partis afin de trouver une date et une heure qui conviennent à tous et à toutes. Par conséquent, ne vous étonnez pas si la réunion à laquelle doit comparaître la ministre la semaine prochaine est tenue plus tôt ou plus tard que prévu.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Nous allons collaborer dans toute la mesure du possible.

Le président: La ministre doit maintenant nous quitter pour s'acquitter de certaines autres obligations pressantes.

[*Text*]

I think Mr. Allmand has another point of order; if we could just stay together for a few more minutes to hear that point of order.

Thank you, to the Minister and her officials. We appreciate it very much.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, my point of order is similar to that of Mr. Rodriguez.

The severance pay proposal is to come into effect on March 31, so we probably will not have a chance to talk to the Minister again before it comes into effect. I am telling you, we are all getting letters and telephone calls on this point. When we call up the regional offices to ask the sort of questions Mr. Rodriguez is asking—there are many, many questions like it and variations on it—the regional offices do not know the answers. I even have a memo here from the Director of Staff Relations and Compensation Division, Department of Fisheries and Oceans, to all regional personnel managers; he says they have not received official notification of the changes, they had contacted CIC representatives and have obtained the following information. But he says he is not clear himself and uses the term "probably". It says "the proposed changes will probably be implemented on March 31".

I also have the bulletin. Anyway, it is frustrating.

The Chairman: Mr. Allmand, do you have a piece of correspondence that is not from the Minister of Employment and Immigration, but from . . .

Mr. Allmand: From the Government of Canada, the Department of Fisheries and Oceans, to all regional personnel managers . . .

Mr. Rodriguez: They do not talk to each other.

The Chairman: Could I ask you if you could provide a copy to the Employment and Immigration officials so they might follow up and see what should be done.

Mr. Allmand: Well, I can give them the information. I do not know if I will give them the name. I will be glad to pass it on. I was going to beg for a delay. I see the Professional Institute of the Public Service of Canada is putting out a bulletin tomorrow to 20,000 public servants; they say they have tried to get clarification and cannot get it; so they have asked for a delay. April 1, that is a few days away. I come here very frustrated. I had a lot of questions to ask on this point.

• 1105

The Chairman: Thank you. I am not sure that was a point of order. Mr. Witer.

Mr. Allmand: There is not time enough to deal with this very important issue.

[*Translation*]

Je crois que M. Allmand désire invoquer le Règlement lui aussi, et je vous demande donc de patienter pendant quelques instants.

Je désire remercier sincèrement la ministre et ses fonctionnaires.

M. Allmand: Monsieur le président, j'invoque le Règlement pour des raisons semblables à celles exposées par M. Rodriguez.

La modification concernant l'indemnité de cessation d'emploi doit prendre effet le 31 mars et il sera donc probablement impossible de rencontrer de nouveau la ministre avant l'entrée en vigueur de cette disposition. Tous les députés ont reçu de nombreuses lettres et appels téléphoniques à ce sujet, j'insiste là-dessus. Lorsque nous téléphonons aux bureaux régionaux pour leur demander des questions semblables à celles soulevées par M. Rodriguez, qui sont très nombreuses et variées, les fonctionnaires ne peuvent nous répondre. D'ailleurs, j'ai en main une note de service adressée par le directeur des relations de travail et de la rémunération du ministère des Pêches et Océans à tous les directeurs régionaux du personnel. Dans cette note, il indique qu'il n'a pas été officiellement mis au fait des modifications, qu'il avait communiqué avec des représentants de la CAC et qu'il avait obtenu les renseignements exposés dans la note. Toutefois, il a dit ne pas comprendre très clairement et a employé le terme «probablement». En effet, la note indique que les changements proposés seront probablement introduits le 31 mars.

J'ai également en main le bulletin. Quoi qu'il en soit, c'est très frustrant.

Le président: Monsieur Allmand, est-ce que vous avez en main une correspondance qui n'émane pas du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais plutôt de . . .

M. Allmand: Elle émane du gouvernement du Canada, c'est-à-dire du ministère des Pêches et Océans, et elle est adressée à tous les directeurs régionaux du personnel . . .

M. Rodriguez: Ces gens ne se parlent pas.

Le président: Pourrais-je vous demander d'en donner une copie aux représentants du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour qu'ils puissent y donner suite.

M. Allmand: Je pourrais leur donner les renseignements pertinents. Je ne sais pas cependant si je suis prêt à leur donner le nom de l'intéressé. J'avais l'intention de demander un petit délai. Je sais que l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada expédiera demain un bulletin à 20,000 fonctionnaires; cet organisme dit n'avoir pu obtenir des précisions malgré ses efforts; il a demandé un délai jusqu'au 1 avril, c'est-à-dire dans quelques jours. Vous me voyez très mécontent. J'avais de nombreuses questions à poser sur ce point.

Le président: Merci. Je ne sais si cette intervention constituait un rappel au Règlement. Monsieur Witer.

M. Allmand: Nous ne disposons pas de suffisamment de temps pour traiter de cette question fort importante.

[*Texte*]

Mr. Witer: Mr. Chairman, if members of the opposition are making their case based on time or lack of it, I can understand it. But to base an argument based on whether the members of our caucus come in at 9.30 or 11.15 is insignificant. Absolutely. The fact is that every member of this committee has a right to a first-round question. If it is just a matter of needing more time, fine, let us talk about more time. But let us not start talking about excluding members of this committee just because they happen to be members of the governing party. That is a ridiculous argument.

Mr. Rodriguez: On the same point of order, I think we should not exclude. But members of the committee have a responsibility to the committee as well. I could sit up in my office, come down here at the last possible moment and demand a first round. I do not think it is fair. If I have a right, I also have a responsibility; and my responsibility is to come and listen to the debate and join in. I am not just here as a bump on the log. In the past, government members just sat like bumps on logs. Then it did not matter if they wandered in and wandered out. But I would hope we have a different view of the committees today. While we have rights, we also have responsibilities.

The Chairman: Mr. Rodriguez, the chairman would like to put a couple of facts on the table. This committee has been meeting in all of its blocks, five-block meetings and extra meetings on Monday evenings; it has been working quite diligently for quite some time now. In fact, Monday evening we are meeting again in camera to consider reports two and three. One of the difficulties the committee has experienced is that it cannot begin its questioning of witnesses without the presence of an opposition member of either party; that has often slowed us down and is of concern to the Chair, as is the slowness of arrival of opposition members. But today was the exception to the rule, and I commend the opposition for being present and ready to go prior to 9:30. But I would point out . . .

Mr. Rodriguez: The meeting on Tuesday as well.

The Chairman: —that historically this has not been the pattern; in fact, the Chair has gone out of its way to accommodate opposition members who did arrive late, and to make sure they were involved very early in the questioning. I might point out to Mr. Allmand that in our two hearings on main estimates the Liberal Party has had in excess of 40% of the time of the committee. We may not, as Mr. Witer points out, have sufficient time to dig into things; but it is the first occasion in six years in Parliament where the Minister responsible for this portfolio has appeared three times so early in the estimates process and expressed a willingness to come later on as well.

Mr. Allmand: That is not true. It is irrelevant. But it is not true either.

[*Traduction*]

M. Witer: Monsieur le président, si les députés de l'opposition se plaignent du peu de temps dont nous disposons, je les comprends. Mais s'ils se plaignent du fait que les membres de notre caucus arrivent à 11h15 plutôt qu'à 9h30, leurs propos sont insignifiants. Parfaitement. Tous les membres de ce Comité peuvent poser une question lors de la première ronde. S'il nous faut plus de temps, très bien, parlons-en. Mais qu'on ne demande pas l'exclusion des membres de ce Comité simplement parce qu'ils appartiennent à la majorité. Cet argument est ridicule.

M. Rodriguez: Pour poursuivre ce même rappel au Règlement, je ne pense pas que nous devrions exclure qui que ce soit. Cependant, les membres du Comité ont aussi des responsabilités à l'égard de ce Comité. Je pourrais très bien prendre mes aises dans mon bureau et descendre à la dernière minute pour réclamer une première ronde. Mais ce ne serait pas juste. Le pendant de nos droits ce sont nos responsabilités; et j'ai la responsabilité d'être présent, d'écouter les délibérations et d'y participer. Je ne suis pas censé rester là les bras ballants sans rien dire. Par le passé les membres de la majorité restaient là à nous regarder comme des chiens de faïence. Dans ces conditions, leur présence ou leur absence importait peu. J'ose espérer que nous envisageons les comités d'une manière différente aujourd'hui. Il est vrai que nous avons des droits, mais nous avons aussi des responsabilités.

Le président: Monsieur Rodriguez, le président aimerait vous faire part de certains faits. Ce Comité utilise tous les blocs de séance qui lui sont alloués, et tient cinq réunions par bloc plus une réunion additionnelle les lundi soirs; le Comité travaille d'arrache-pied depuis un bon moment déjà. Nous nous réunirons d'ailleurs encore lundi soir à huis clos pour étudier les deuxième et troisième rapports. L'une des difficultés que connaît ce Comité est due au fait qu'il ne peut commencer à interroger les témoins sans la présence d'au moins un membre d'un parti d'opposition; cette exigence a souvent ralenti nos travaux et préoccupe votre président, tout comme l'arrivée tardive des députés de l'opposition. Par exception, le contraire s'est produit aujourd'hui, et je félicite les députés de l'opposition d'avoir été présents et prêts à travailler avant 9h30. Mais laissez-moi vous signaler . . .

M. Rodriguez: C'était le cas lors de la réunion de mardi aussi.

Le président: . . . que dans le passé la situation était tout autre; la présidence a tout fait pour accommoder les députés de l'opposition qui arrivaient en retard, et a tout fait pour qu'ils puissent participer à l'interrogation des témoins le plus rapidement possible. Pour la gouverne de M. Allmand, je pourrais ajouter que lors des deux séances qui ont porté sur le Budget principal, le parti libéral a eu la parole pendant plus de 40 p. 100 du temps. Il se peut, comme M. Witer l'a dit, que nous ne disposions pas suffisamment de temps pour étudier les questions en profondeur; mais c'est la première fois en six ans que le ministre responsable de ce portefeuille se met si tôt à la disposition du Comité, comparaisse par trois fois, et s'engage à revenir plus tard par surcroît.

M. Allmand: C'est faux. Ce n'est pas pertinent, et en plus c'est faux.

[*Text*]

The Chairman: Well, in my experience . . .

Mr. Allmand: They have come early and late, and we have had trouble. Last year we had trouble.

The Chairman: Considerable trouble.

Mr. Allmand: Yes. Look at it. Yesterday I was here on time and the Minister was 10 minutes late. I pointed out and it is on the record that we did not even get to the questioning until 25 minutes after the meeting was supposed to have started.

Mr. Rodriguez: Yesterday?

Mr. Allmand: Well, not yesterday. The last day. The minister was supposed to be here at 3:30; she showed up at 3:40 or 3:42.

The Chairman: I think the Minister was here slightly before that, according to our clock. But the Minister did begin with a statement yesterday. It was a very brief statement covering three sessions, which is really abnormal. The consistent historical pattern has been for ministers to make opening statements of 10 or 15 minutes, sometimes even half an hour, at each and every meeting. This Minister, I think, has been particularly forthcoming in making time available for questions. But the Chair takes the comments, and they are on the record.

• 1110

Mr. Allmand: Well, the continuing point of order is that with these 9.30 meetings, you cannot get very much done. And you will recall that last year, when you were in opposition, you made that point and we decided when we finally had the Minister, to put him in the 3.30 meetings, and I remember one time we went on until 6., because you are not being thrown out of the room at 11 o'clock. I see we are not being thrown out of here today, but I guess we thought we might have been and told the Minister accordingly and she made other plans. But I think Mr. Witer—everybody—should have a right to put questions, but the opposition members do not get as many opportunities. It is a question of the total time we have with the Minister, and I hope we will be able to get her back. Well, we will discuss this in the steering committee. It is absolutely necessary.

In Question period, we get up, we get two short questions and we are not even allowed to ask preambles on the second question, and you get cut off by the Speaker if you go on for any time at all. So this is the only chance we have.

The Chairman: Mr. Edwards, followed by Mr. Witer, followed by Mr. Rodriguez.

[*Translation*]

Le président: Eh bien, d'après mon expérience . . .

M. Allmand: Certains sont venus tôt, d'autres sont venus tard, et nous avons eu des difficultés. L'an dernier nous avons eu du mal à faire notre travail.

Le président: Beaucoup de mal.

M. Allmand: Oui, regardez les faits. Hier je suis arrivé à l'heure et la ministre avait dix minutes de retard. J'ai dit—et c'est consigné au procès-verbal—que nous n'avons commencé à interroger les témoins que 25 minutes après le début de la réunion.

M. Rodriguez: C'était hier?

M. Allmand: Non, pas hier mais lors de la dernière réunion. La ministre devait arriver à 3h30; elle n'est apparue qu'à 3h40 ou 3h42.

Le président: Je crois que la ministre est arrivée un peu avant ça, d'après nos dossiers. Quoi qu'il en soit, elle a commencé par lire une déclaration hier. C'était une déclaration très courte qui portait sur l'ensemble des sujets dont nous allons traiter lors des trois séances que nous avons prévues, ce qui est tout à fait exceptionnel. Invariablement dans le passé les ministres ont fait des déclarations liminaires de 10 ou 15 minutes, et parfois même d'une demi-heure, à chacune de nos réunions. À mon avis, cette ministre a fait preuve d'une coopération exceptionnelle en tentant de réserver le plus de temps possible pour nos questions. Mais la présidence prend bonne note de vos observations, et elles seront consignées au procès-verbal.

M. Allmand: Nous en sommes toujours au même rappel au Règlement; on ne peut accomplir grand-chose à ces réunions de 9h30. Vous vous souviendrez que l'an dernier, lorsque vous étiez du côté de l'opposition, vous étiez du même avis et nous avions décidé que quand le ministre serait enfin disponible, il valait mieux prévoir ces réunions pour 15h30, et je me souviens d'ailleurs qu'une fois nous avions continué nos délibérations jusqu'à 18 heures, parce que personne ne nous forçait à quitter la salle à 11 heures. Je constate que ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais j'imagine que c'est ce à quoi on s'attendait qu'on a informé le ministre en conséquence et qu'elle avait prévu d'autres activités. Le fait demeure que M. Witer, comme tout le monde d'ailleurs, devrait avoir le droit de poser ses questions, mais les députés de l'opposition ont moins d'occasions de le faire que les autres. Tout dépend du temps dont on dispose au total, en présence du ministre, et j'espère qu'elle acceptera de revenir. Le Comité directeur devra se pencher sur cette question. C'est absolument nécessaire.

Lors de la période des questions, nous nous levons pour poser deux brèves questions et nous n'avons même pas le droit de faire précéder la seconde d'un préambule, et de plus le président donne la parole à quelqu'un d'autre s'il estime que nous parlons trop longtemps. Ces comités représentent donc notre seule occasion de poser des questions.

Le président: Monsieur Edwards, suivi de M. Witer, ensuite M. Rodriguez.

[*Texte*]

Mr. Edwards: Very briefly, I was one of those people referred to as coming in late, and I do not consider myself a bump on the log. I have a number of questions here I intended to pose and I forebore posing those questions in order to give the opposition members their opportunity. Therefore, given the statistics you have cited, I think the opposition members are getting a more than fair share of time.

The Chairman: Mr. Witer.

Mr. Witer: Along those same lines, Mr. Chairman, I would just like to commend you and also members of the government side who, in many cases, have yielded the floor to the opposition. The fact is, all of us have questions, and there is a point well made, that we do not have enough time. But I do not think it is appropriate for members of the opposition to attack members of the government, for whatever reason. My own observation is that the way this committee has been conducted has been tremendously civil, and I have been impressed. I would hate to see interjections at this point being made, and I can understand the frustration, but attack the point of your frustration; do not attack members of the government, because I would hate to see the conduct of this particular committee degenerate. And those kinds of comments and remarks can lead to that.

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Certainly, now there is a new government on the other side, how short the memories are. I have sat on committees here with Conservative Party members and they would tear the government members on a committee apart for this sort of performance. I think the timing is a problem. If we have to start at 9 o'clock, well, we could start at 9. Evening meetings—I thought it was one of the reasons why we went to day sittings, so we could hold evening meetings. That is what I understand with these new rules around here. So maybe we should look at evening meetings, and I like the idea where we used to have these open-ended meetings. When everybody has had his share of questioning, then we can adjourn the meeting. Those who want to stay and question the Minister, stay, if the Minister is willing to stay. Those who do not want to stay can leave. It seems to me it was a fair way. Mr. Chairman, none of my remarks reflected on your keen sense of justice and fair play, but I just wanted to remind you that, when you make the judgments on time allocations to the opposition, we should keep in mind the opposition is smaller. I remember the first meeting. A lot of government members were there, and I commend them for taking part. But keep in mind they have access to the Minister which we in the opposition do not have. They can go in the government lobby and talk to the Minister and ask specific questions about a program. The kinds of questions we ask, we cannot ask in the House. They would say, to put them on the order paper. The kinds of questions we are asking today, you cannot ask in question period. You have an access to the Minister which we do not have, which I do not have. So I want you to keep that in mind too, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

M. Edwards: Je serai bref. Je suis du nombre de ceux qu'on a accusés d'être arrivés en retard, et j'oserais dire que je ne viens pas ici pour faire le chien de faïence. J'avais un certain nombre de questions à poser et j'ai omis de le faire afin de donner aux députés de l'opposition la possibilité de parler. À la lumière des statistiques que vous nous avez citées, je pense que les députés de l'opposition disposent d'une part équitable du temps qui nous est alloué, et même de plus que leur part.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Dans le même ordre d'idées, monsieur le président, j'aimerais vous féliciter ainsi que les députés de la majorité qui, très souvent, ont cédé la parole à l'opposition. Nous avons tous des questions à poser, et comme quelqu'un l'a dit à juste titre, nous ne disposons pas du temps nécessaire. Mais je ne pense pas que les députés de l'opposition devraient s'attaquer aux députés du gouvernement, quelles que soient les raisons qui les motivent. J'estime pour ma part que ce Comité a été mené d'une façon extrêmement courtoise, et j'en ai d'ailleurs été impressionné. Ce serait vraiment malheureux que nous commencions à nous invectiver maintenant, et bien que je comprenne le mécontentement qui règne, je crois que nous devrions nous en prendre à sa cause; ne nous en prenons pas aux députés de la majorité, car il serait bien malheureux de voir l'ambiance de ce Comité se détériorer. Et ce rabaissement du niveau de la discussion pourrait bien être le résultat de ce genre d'observations.

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Depuis qu'un nouveau gouvernement est au pouvoir, il est facile de constater que la mémoire est la faculté d'oublier. Je me souviens de séances de comité où des députés conservateurs critiquaient vertement les députés du gouvernement pour ces mêmes raisons. Il est vrai que nous semblons avoir des problèmes d'horaire. Si nous devons commencer à 9 heures du matin, eh bien faisons-le. Pour ce qui est des réunions le soir . . . Je croyais que nous avions commencé à siéger le jour en Chambre afin de pouvoir tenir des réunions de comité le soir. C'est ainsi que j'avais cru comprendre ces nouveaux règlements. Nous devrions donc peut-être envisager de tenir plus de réunions le soir, et j'aimais bien aussi ces réunions dont la durée n'était pas déterminée à l'avance. Quand tous ont eu l'occasion de poser leurs questions, nous pouvons ajourner la séance. Ceux qui désirent continuer d'interroger le ministre peuvent rester, si le ministre est disposé à rester lui-même. Ceux qui ne veulent pas rester peuvent partir. Il me semble que cette procédure était équitable. Monsieur le président, je ne veux aucunement critiquer votre impartialité et votre sens de la justice, mais je voulais simplement vous demander de vous souvenir que les députés de l'opposition sont moins nombreux quand vous devez décider du temps à allouer à l'opposition. Je me souviens de la première réunion. Il y avait beaucoup de députés de la majorité, et je les félicite de leur participation. Mais il faut se souvenir qu'ils peuvent avoir accès au ministre, ce qui n'est pas le cas pour l'opposition. Ils peuvent parler au ministre dans le salon du gouvernement à la Chambre et lui poser des questions précises au sujet d'un programme. Nous ne pouvons poser à la Chambre le genre de questions que nous posons ici. On nous dirait de

[*Text*]

The Chairman: There were four government members who questioned today. The longest was seven minutes; the others were six. The shortest questions from an opposition member were 11 minutes and went as high as 17.

• 1115

I think government members deserve some commendation for getting their questions on the record but using less time; that takes considerable self-discipline on the part of government members because they are effectively blocked, in most cases, from the Question Period. Their constituents want to see them asking questions. I personally feel they have been quite a disciplined group. I also say, Mr. Rodriguez, we have two evening meetings next week; we look forward to seeing you at 8 p.m. on Monday and Thursday.

Mr. Guilbault.

M. Guilbault (Drummond): On a eu des réunions l'autre soir, et M. Rodriguez n'y était pas. J'ai assisté à d'autres réunions où il n'y avait aucun membre des partis d'opposition au début; on est arrivés les premiers, et on a laissé passer les autres, question de *fair play*. Tout à l'heure, l'honorable député a dépassé son temps de parole, et je n'ai rien dit. C'est encore une question de *fair play*. Le cas s'est présenté à plusieurs reprises. Je fais partie de deux autres comités, et cela arrive régulièrement. La population a décidé, le 4 septembre, d'élire plus de députés de notre parti que des autres partis. Naturellement, la loi de la moyenne joue en notre faveur. Quand il n'y a seulement que des membres de notre parti, comme c'est arrivé à plusieurs reprises, et que les partis d'opposition arrivent plus tard, nous, nous les laissons parler quand c'est leur tour. Je pense que l'honorable député devrait agir comme nous.

On dit qu'on a davantage accès à la ministre qu'eux. Eh bien, on a encore là la loi de la moyenne. On est 58 du Québec, et on est 211 autour de M^me^ la ministre. Je pense qu'on ne peut pas lui parler n'importe où et n'importe quand. On peut toujours lui écrire, comme les partis d'opposition peuvent le faire, pour communiquer avec elle. On peut aussi prendre rendez-vous avec elle par l'intermédiaire de son chef de cabinet.

Il s'agit d'être réaliste. Je sais, monsieur le président, que c'est pour vous une lourde charge que d'essayer d'être équitable envers tout le monde. Je pense qu'on a fait preuve de *fair play* depuis le début et qu'on devrait continuer ainsi. Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Guilbault.

Monsieur Witer.

[*Translation*]

les faire inscrire au feuilleton. On ne peut poser le genre de questions que nous avons posées aujourd'hui à la période des questions en Chambre. Vous avez des voies d'accès au ministre dont je ne dispose pas, dont nous ne disposons pas. J'aimerais aussi, monsieur le président, que vous preniez note de cette observation.

Le président: Quatre députés de la majorité ont posé des questions aujourd'hui. L'intervention la plus longue a duré 7 minutes; les autres ont duré 6 minutes. Les questions les moins longues posées par les députés de l'opposition étaient de 11 minutes, et les plus longues ont duré jusqu'à 17 minutes.

Je pense qu'il faut admirer la concision des députés de la majorité qui ont posé leurs questions en moins de temps; ils manifestent ainsi une discipline considérable car la plupart du temps, ils ne peuvent poser de questions pendant la période des questions. Leurs électeurs veulent les voir poser des questions. Je suis d'avis qu'ils se sont comportés en groupe bien discipliné. J'ajouterai, monsieur Rodriguez, que deux de nos réunions auront lieu le soir la semaine prochaine; c'est avec plaisir que nous vous attendrons à 20 heures lundi et jeudi.

Monsieur Guilbault.

Mr. Guilbault (Drummond): We had a meeting the other night, and Mr. Rodriguez was not there. I have been present at other meetings where there were no opposition members in the beginning; we arrived first, and yet we let the others put their questions first, in the interest of fair play. A few minutes ago, the honourable member went over his allotted time, and I did not say anything. In the interest of fair play, once again. This has happened repeatedly. I sit on two other committees, and this is a regular occurrence. The population decided on September 4th to elect more members of Parliament from our party than from the other parties. Naturally, the law of averages favours us. When the members of our party arrive first, as has happened on several occasions, and opposition party members arrive later, we let them have the floor when it is their turn to speak. I think the honourable member could afford us the same courtesy.

They have said that we have easier access to the Minister than they do. Well, there again, consider the law of averages. There are 58 of us from Quebec, and there are 211 of us around the Minister. We cannot just accost her anywhere, any time. We can always write to her as can the members of the opposition parties, when we want to communicate with her. We may also make an appointment to see her through her special assistant.

I think we have to be realistic. I know, Mr. Chairman, that it is a difficult task to try and be fair to everyone. I think we have acted fairly from the beginning and that we should continue to do so. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Guilbault.

Mr. Witer.

[*Texte*]

Mr. Witer: Mr. Rodriguez earlier mentioned the responsibility all committee members have, and I agree with him fully. I think that if government members do not ask questions but deal with these issues strictly with the Minister in lobby, we would be abrogating our responsibility to the mandate of this committee. We have a responsibility to be here; we have a responsibility to ask questions. I think we are doing that. I think the hearings have, as a whole, been conducted very, very fairly. I commend you on the way you have conducted them.

The Chairman: Thank you. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

M. Witer: Un peu plus tôt, M. Rodriguez nous a entretenus des responsabilités de tous les membres de comités, et je souscris entièrement à ses propos. Je pense que si les députés de la majorité ne posaient pas de questions mais traitaient ces sujets en coulisse avec le ministre, ils se déroberaient de leurs responsabilités et du mandat de ce Comité. Il nous incombe d'être présents; nous avons la responsabilité de poser des questions. Je pense que c'est ce que nous faisons. Je crois que ces séances ont été, pour l'ensemble, menées dans l'impartialité et la justice. Je vous félicite de la façon dont vous les avez présidées.

Le président: Je vous remercie. La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Employment and Immigration:
Yvon Charlebois, Executive Director, Insurance;
Gaétan Lussier, Deputy Minister.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:
Yvon Charlebois, directeur exécutif, Assurance;
Gaétan Lussier, sous-ministre.

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 18

Monday, March 25, 1985
Tuesday, March 26, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 18

Le lundi 25 mars 1985
Le mardi 26 mars 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84 Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, ENTREPRENEURIAL PROGRAM

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

Main Estimates 1985-86, Vote 1 under LABOUR (Labour Matters)

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS

Amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

Budget des dépenses 1985-1986: crédit 1 sous la rubrique TRAVAIL (Questions relatives au Travail)

APPEARING:

The Honourable Bill McKnight
Minister of Labour

COMPARAÎT:

L'honorable Bill McKnight
Ministre du Travail

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 2 9 1985
University of Toronto

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25210-1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Lorne Nystrom
John Oostrom
John Rodriguez
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Monday, March 25, 1985:
John Rodriguez replaced Rod Murphy;
Rod Murphy replaced John Rodriguez;
Ray Skelly replaced John Rodriguez.

On Tuesday, March 26, 1985:
Lorne Nystrom replaced Dan Heap;
Dan Heap replaced Lorne Nystrom;
John Rodriguez replaced Rod Murphy;
Ray Skelly replaced Lorne Nystrom;
Lorne Nystrom replaced Ray Skelly;
Dan Heap replaced John Rodriguez;
John Rodriguez replaced Dan Heap.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement

Le lundi 25 mars 1985:
John Rodriguez remplace Rod Murphy;
Rod Murphy remplace John Rodriguez;
Ray Skelly remplace John Rodriguez.

Le mardi 26 mars 1985:
Lorne Nystrom remplace Dan Heap;
Dan Heap remplace Lorne Nystrom;
John Rodriguez remplace Rod Murphy;
Ray Skelly remplace Lorne Nystrom;
Lorne Nystrom remplace Ray Skelly;
Dan Heap remplace John Rodriguez;
John Rodriguez remplace Dan Heap.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MARCH 25, 1985
(22)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 8:05 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Vincent Dantzer, Jim Edwards, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin, Peter Peterson.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers. *From the Office of Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras. *From the Office of Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-4867 (*See Minutes of Proceedings of Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*); and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

The Committee resumed consideration of its draft reports to the House of Commons.

At 10:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MARCH 26, 1985
(23)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 11:06 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Gilbert Chartrand, Terry Clifford, Sheila Copps, Jim Edwards, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Lorne Nystrom, John Oostrom, Andrew Witer.

Alternates present: Fernand Jourdenais, Shirley Martin.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Margaret Young, Researcher.

Appearing: The Honourable Bill McKnight, Minister of Labour.

Witnesses: *From the Department of Labour*: Mark R. Daniels, Deputy Minister, Ray Protti, Assistant Deputy Minister, Policy; Wendy F. Porteous, Assistant Deputy Minister, Operations.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 25 MARS 1985
(22)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit *à huis clos*, ce jour à 20 h 05, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Vincent Dantzer, Jim Edwards, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin, Peter Peterson.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, chargés de recherche. *Du bureau de Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras. *Du bureau de Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux changements apportés au Règlement sur l'immigration de 1978, entrés en vigueur le 17 octobre 1983, par le décret en conseil P.C. 1978-4867 (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport sur les futurs quotas d'immigration à l'intention du Parlement (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Le Comité reprend l'étude de ses projets de rapport à la Chambre des communes.

A 22 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 26 MARS 1985
(23)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 11 h 06, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Gilbert Chartrand, Terry Clifford, Sheila Copps, Jim Edwards, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Lorne Nystrom, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Fernand Jourdenais, Shirley Martin.

Aussi présente: *De la Bibliothèque du parlement*: Margaret Young, chargée de recherche.

Comparaît: L'honorable Bill McKnight, ministre du Travail.

Témoins: *Du ministère du Travail*: Mark R. Daniels, sous-ministre; Ray Protti, sous-ministre adjoint, Politique; Wendy F. Porteous, sous-ministre adjoint, Opérations.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 26, 1985 relating to the Main Estimates 1985-86 (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 19, 1985, Issue No. 16*).

The Chairman called Vote 1 under LABOUR.

The Minister presented a written statement, and with the witnesses, answered questions.

On motion of Jim Edwards, it was agreed,—That the statement presented by the Hon. Bill McKnight at the Committee meeting of March 26, 1985 be printed in the Committee's Evidence as having been read.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 26 février 1985 relatif au Budget des dépenses principal pour 1985-1986 (*Voir Procès-verbaux du mardi 19 mars 1985, fascicule nº 16*).

Le président met en délibération le crédit 1 inscrit sous la rubrique TRAVAIL.

Le Ministre présente un mémoire, puis lui-même et les témoins répondent aux questions.

Sur motion de Jim Edwards, *il est convenu*,—Que le mémoire présenté par l'honorable Bill McKnight à la séance du Comité du 26 mars 1985 figure en appendice aux Procès-verbaux comme ayant été lu.

A 12 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, 26 March, 1985

• 1106

The Chairman: I would like to call the meeting to order.

The purpose of our meeting today is to consider the main estimates for 1985-86, specifically vote 1 under Labour.

LABOUR

Vote 1—Operating expenditures $39,841,000

Le président: Au nom du Comité, je voudrais souhaiter la bienvenue au ministre du Travail.

I believe the Minister has an opening statement for us and then we will proceed with the questioning.

Statement by The Hon. William Hunter McKnight (Minister of Labour):

Mr. Chairman, I welcome this opportunity to meet with the members of this committee to present the main estimates for 1985-86 on behalf of Labour Canada. With me today are a number of officials from my department who are here to provide detailed information on questions you may have about the estimates, and I would like, at this time, to introduce them.

In the past few months, as Minister of Labour, my personal agenda has focussed on meeting and communicating with Canadians involved in the labour movement. I have emphasized, at every opportunity, the government's commitment to building a new consensus in our society - A consensus necessary in order to generate and achieve real, long-term economic renewal.

I have recently had useful discussions with my provincial counterparts. During these informal sessions, there was a good airing of views as to approaches for tackling such key labour issues as structural adjustment, the inflationary impact of wage settlements, questions involving part-time work and equal opportunity for women in the workplace. Ministers have agreed to meet again in July to focus on the adjustment question and we are seeking co-operative mechanisms to try and address some of the more difficult aspects of the part-time and equal pay for work of equal value questions.

This consultative approach to decision-making was in evidence last weekend as well at the National Economic Conference, where we saw a broad range of views expressed by all three sectors - Labour, business and government. It is in this spirit that a new consensus among the economic partners can emerge and meaningful solutions to problems can be found.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 26 mars 1985

Le président: J'aimerais ouvrir la séance.

Le but de notre réunion aujourd'hui est d'étudier le Budget principal de 1985-1986, notamment le crédit 1 au poste Travail.

TRAVAIL

Crédit 1—Dépenses de fonctionnement $39,841,000

The Chairman: On behalf of the Committee, I would like to welcome the minister of Labour.

Je crois que la Ministre a une déclaration à nous faire. Nous passerons ensuite aux questions.

Déclaration par l'honorable William Hunter McKnight (ministre du Travail):

Monsieur le président, je profite de cette rencontre avec les membres de ce Comité pour présenter le Budget principal de 1985-1986 de Travail Canada. Un certain nombre de fonctionnaires de mon Ministère m'accompagnant aujourd'hui. Ils pourront au besoin fournir des informations détaillées sur les questions que vous pourriez avoir au sujet du budget. J'aimerais vous les présenter.

Au cours des derniers mois, en tant que ministre du Travail, mon temps a été pris surtout par des réunions et des contacts avec des Canadiens engagés dans le mouvement syndical. J'ai souligné à chaque fois les engagements qu'a pris le gouvernement d'amener un nouveau consensus dans notre société, un consensus nécessaire si l'on veut qu.il y ait réellement un renouveau économique à long terme.

J'ai eu récemment des discussions très fructueuses avec mes homologues provinciaux. Au cours de ces rencontres informelles, nous avons pu discuter sérieusement des différentes façons d'aborder les grandes questions du domaine du travail tels que les ajustements structuraux, les répercussions inflationnistes des ententes sur les salaires, la question du travail à temps partiel et de l'égalité des chances pour les femmes sur le marché du travail. Les ministres se sont entendus pour se rencontrer une nouvelle fois en juillet pour discuter spécialement de la question de l'ajustement. Nous cherchons des mécanismes de coopération afin de régler certains des aspects les plus difificiles du travail à temps partiel et de l'égalité de salaires pour un travail égal.

Cette approche consultative de la prise de décision s'est manifestée le week-end dernier de même qu'à la Conférence économique nationale, où une vaste gamme d'opinions ont été exprimées par les trois secteurs—le milieu syndical, le milieu des affaires et le gouvernement. C'est dans cet esprit qu'un nouveau consensus entre les partenaires économiques pourra émerger et que des solutions réelles pourront être trouvées aux problèmes.

[*Text*]

As I mentioned, I have held discussions with many Canadians over the past few months. These have included more than 40 trade union and worker groups, and scores of leaders in business and in industry. Throughout these discussions, I have been particularly encouraged by the receptiveness within both the business community and the labour movement. The Canadian Labour Congress, for example, has indicated its willingness to participate in a meaningful consultation process.

These discussions help to focus my department's activities. I say this by way of introduction, as I highlight the specific programs and services and related expenditures which my department considers of prime importance in carrying out its mandate.

As you know, we are living through a difficult transition period brought about by many factors, including international competition and rapid technological advance. The challenge is to manage this process in a way that will ensure that the benefits and costs of economic adjustment are shared with greater equity. My department's labour adjustment benefits (LAB) Program plays an important role in assisting those who are most adversely affected by plant closures and job loss, namely older workers with a long employment history in a designated industry.

The LAB Program provides "Last Resort", income assistance to eligible older workers who are unlikely to find alternate employment when their job disappears. The estimated funds required for this statutory program have increased by approximately $20 million from fiscal year 84/85 due to a significant increase in lay-offs in the textile and clothing industries in the Province of Quebec, and to meet the needs of workers in particular industries that have been designated on a regional basis. This amount represents the largest allocation of funds in our 1985-86 estimates.

I would also like to highlight our operations program, which we refer to as general labour services. The department is highly decentralized with regional and district offices in every province. These offices deliver occupational safety and health, conditions of work, quality of working life, and other Labour Canada services to the department's client groups, and are primarily responsible for the department's statutory obligations under Parts III and IV of the Canada Labour Code.

As you may know, amendments to Part III were proclaimed on March 1, including provisions for leave for family-related responsibilities, and provisions to deal with sexual harassment. The process of amending Part IV (Occupational Safety and Health) is a complex undertaking, involving the development of some 25 sets of regulations — Four concerning the extension of jurisdiction to include the Public Service and 21 relating to the existing Labour Code jurisdiction.

[*Translation*]

Comme je l'ai dit, j'ai discuté avec de nombreux Canadiens au cours des derniers mois. Parmi ces personnes, on comptait plus de 40 syndicats et groupements de travailleurs, et de nombreux leaders dans le milieu des affaires et de l'industrie. Au cours de ces discussions, j'ai été particulièrement encouragé par les ouvertures d'esprit dont on fait preuve autant les milieux d'affaires que les syndicats. Le Congrès du travail du Canada, par exemple, s'est dit prêt à participer à un processus sérieux de consultation.

Ces discussions ont permis d'orienter les activités de mon ministère. Je dis cela en guise d'introduction, comme je dois exposer les programmes et services précis et les dépenses qui y sont associées que mon Ministère considère de première importance pour remplir son mandat.

Comme vous le savez, nous vivons une difficile période de transition amenée par de nombreux facteurs, notamment la concurrence internationale et les progrès technologiques rapides. Le défi est aujourd'hui de gérer ce processus de façon à assurer que les coûts et les avantages de l'ajustement économique seront partagés le plus équitablement possible. Le programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs de mon Ministère joue un rôle important dans le soutien de ceux qui sont le plus durement touchés par les fermetures d'usines et les pertes d'emplois, notamment les travailleurs âgés ayant beaucoup d'ancienneté dans une industrie désignée.

Ce programme prévoit une aide sous forme de revenu de «dernier recours» aux travailleurs âgés admissibles qui ne sont pas susceptibles de trouver un autre emploi lorsque leur poste est aboli. Les fonds destinés nécessaires à ce programme statutaire ont augmenté d'environ 20 millions de dollars comparativement à l'année financière 1984-1985 à cause d'une augmentation importante des mises à pied dans les industries du textile et du vêtement dans la province de Québec, et afin de répondre aux besoins des travailleurs dans certaines industries particulières qui ont été désignées sur une base régionale. Ce montant représente la plus grosse allocation de fonds de notre budget de 1985-1986.

J'aimerais également souligner notre programme de fonctionnement, que nous désignons par l'expression Services généraux aux travailleurs. Le Ministère est fortement décentralisé et possède des bureaux régionaux et de district dans chaque province. Ces bureaux s'occupent de la santé et de la sécurité au travail, des conditions de travail, de la qualité de vie au travail et d'autres services de Travail Canada à la clientèle du Ministère, et sont avant tout responsables des obligations statutaires du Ministère en vertu des parties III et IV du Code du travail du Canada.

Comme vous le savez probablement, des amendements ont été apportés le 1er mars à la partie III, prévoyant notamment des congés pour responsabilités familiales ainsi que des procédures en cas de harcèlement sexuel. La modification de la partie IV (Santé et Sécurité au travail) est une entreprise complexe qui suscite l'élaboration de quelque 25 séries de règlements—quatre concernant l'extension de la juridiction afin d'inclure la Fonction publique et 21 concernant la juridiction actuelle du Code du travail.

[*Texte*]

The initial draft of amendments to the existing regulations has been sent out to key user groups across the country for study and comment. The same wide-ranging public consultative process will be followed in the case of the other four industry-specific regulations. In this way we hope to ensure that all interested parties have an opportunity to comment before the final package becomes law in 1986.

Also included under General Labour Services is the financial assistance program for labour education. This program aims at improving the structure and process of labour-management relations and assists union members in broadening their knowledge of the labour movement and of the factors governing labour relations. Independent evaluators have been very supportive of the program and have concluded it brings long-term benefits not only to the labour movement but to the people of Canada as a whole. An increase of one million dollars over last year's funds is being requested to meet the increasing demand from both central and independent union organizations and members.

The prevention and resolution of labour disputes is a very important part of my portfolio. This was recently evidenced by the number of representations I received from concerned Canadians and fellow Members of Parliament over the prospect of a disruption of Postal Services. I was, of course, very pleased when earlier this month the Inside Workers' Union concluded a two-year collective agreement with Canada Post, thus averting a disruption of service. As you are aware, this agreement was the second major postal settlement during the current round of negotiations.

Last fall, with the assistance of intensive mediation through the Federal Mediation and Conciliation Service, Canada Post and the Letter Carriers' Union of Canada concluded a revised collective agreement without a work stoppage. I am hopeful that by bringing Canada Post under the Canada Labour Code we can help the parties establish a more meaningful relationship. We are off to a good start.

The Federal Mediation and Conciliation Service faces a potential caseload of some 700 sets of negotiations this year, which include such key industries as railways, airlines, longshoring, grain handling and the St. Lawrence Seaway. While the resources and ingenuity of the Federal Mediation and Conciliation Service will be severely taxed, I am not seeking additional resources in this area, and am confident that this dedicated staff will be able to assist management and labour to work out their problems with minimal disruption.

Another area, which I touched on at the beginning of my remarks on consultation, is our policy program. I would like to highlight three initiatives, currently being implemented, which are intended to advance our overall goal of productive co-operation among the economic partners.

[*Traduction*]

Le premier projet d'amendements aux règlements existants n'a pas encore été envoyé aux principaux utilisateurs du pays pour fin d'étude et de commentaires. Le même processus de consultation publique large sera suivi dans le cas des quatre autres règlements portant sur les industries. Nous espérons de cette façon assurer que toutes les parties intéressées auront l'occasion de faire leurs commentaires avant que le projet ne devienne loi en 1986.

Les Services généraux de soutien aux travailleurs s'occupent également du programme d'aide financière pour l'éducation des travailleurs. Ce programme vise à améliorer la structure et le fonctionnement des relations travailleurs-direction et à aider les syndiqués à mieux connaître le mouvement syndical et les différents facteurs régissant les relations de travail. Des évaluateurs indépendants ont trouvé le programme très au point et ont conclu qu'il apportait des avantages à long terme non seulement au mouvement syndical mais aussi au peuple canadien en entier. Nous demandons une augmentation d'un million de dollars par rapport au montant prévu au budget de l'année dernière pour répondre à la demande croissante des grandes centrales syndicales et des syndicats indépendants et de leurs membres.

La prévention et la résolution des conflits de travail est une tâche très importante de mon Ministère. Cela est ressorti récemment du nombre de représentations que j'ai reçues de la part de Canadiens inquiets et de certains de mes collègues députés au sujet de l'éventualité d'une interruption des services postaux. J'ai été évidemment bien content lorsque, plus tôt ce mois-ci, le syndicat a signé une convention collective de deux ans avec Postes Canada, éliminant ainsi toute possibilité d'une interruption des services. Comme vous le savez, cette convention est le deuxième règlement postal important de l'actuelle ronde de négociations.

L'automne dernier, grâce à des médiations intensives du service fédéral de médiation et de conciliation, Postes Canada et le syndicat des facteurs du Canada ont signé une convention collective revisée sans arrêt de travail. J'espère qu'en soumettant Postes Canada au Code du travail du Canada nous pourrons aider les partis à établir des relations plus harmonieuses. C'est déjà un bon début.

Le service fédéral de médiation et de conciliation peut traiter potentiellement quelque 700 séries de négociations cette année dont certaines dans des industries clés telles que les chemins de fer, les débardeurs, le traitement des grains et la voie maritime du Saint-Laurent. Bien que les ressources et les compétences du Service fédéral de médiation et de conciliation seront lourdement grevées, je ne demande pas de fonds supplémentaires dans ce secteur et j'ai confiance que son personnel dévoué sera en mesure d'aider le patronat et les syndicats à régler leurs problèmes le plus harmonieusement possible.

Un autre secteur auquel j'ai fait allusion au début de mes observations sur le processus de consultation est notre programme de politiques. J'aimerais souligner trois initiatives qui sont en train d'être mises sur pied et qui visent à faire progresser la coopération entre les divers partenaires économiques.

[*Text*]

The first concerns the Canadian labour market and productivity centre, composed of labour, business and business representatives, the centre has been established to address key issues facing the labour market and the workplace and should become an invaluable institution in our society. Labour Canada's contribution towards the centre's operations will be $5 million for the 1985-86 fiscal year.

Second on my list of policy initiatives is the Labour/Government Employee Secondment Program. This program was established to encourage and facilitate the temporary assignment of staff between labour organizations and the Federal Public Service. Through such exchanges, public servants and full-time trade unionists can gain valuable experience and develop the kind of understanding that only comes with working in the alternate environment. Six placements have already been confirmed. They involve some of Canada's most important trade unions and, I believe demonstrate the good initial acceptance of the program.

Over the remaining two years of the program, we hope there will be another 30 or 35 such secondments. By the end of the program in 1987, we expect there will be a small but significant group on both sides of the Labour/Government equation who can deal more effectively with matters that affect these two economic partners.

Thirdly, the Department has established the technology impact research fund to support research into the human and social impacts of technological change in the workplace. It finances practical workplace-related projects by those who are directly affected or likely to be affected by new technology. I recently announced thirteen recipients of contributions through this fund, including hospital workers, public employees, workers in the grain industry, retail clerks, and fishery workers, to give some examples.

Mr. Chairman, I would now like to turn to the subject of occupational safety and health, a constant source of concern to us all, whether in labour, industry or government.

Clearly, this is a vital workplace issue that will not and should not go away until employees, employers and government have co-operated to make our factories, businesses and offices as safe as possible. Our amendments to Part IV of the Canada Labour Code will undoubtedly help in this regard, but in the final analysis, occupational safety and health must be accepted as a shared responsibility of everyone connected to the workplace.

Statistics show that, on average, 30,000 Federal Government workers are injured on the job every year. In our Main Estimates, some $24 million have been dedicated for injury compensation for these employees under the Government Employees Compensation Act. Although claims are handled by the Provincial Compensation Authority where the employee works, Labour Canada reimburses the provinces for payments made under the act.

[*Translation*]

La première initiative concerne le Centre canadien du marché du travail et la productivité, composé de représentants des milieux syndicaux et patronaux. Le Centre a été fondé afin de traiter les grands problèmes du marché du travail et des lieux de travail et devrait devenir une institution très précieuse de notre société. La contribution de Travail Canada au fonctionnement du Centre sera de 5 millions de dollars pour l'année financière de 1985-1986.

Le programme conjoint syndicat/gouvernement de détachement de personnel apparaît en deuxième sur ma liste d'initiatives politiques. Ce programme a été créé pour encourager et faciliter l'affectation temporaire d'employés des syndicats et de la Fonction publique. Grâce à ces échanges, des fonctionnaires et des syndicalistes à temps plein peuvent tirer une expérience précieuse et acquérir le genre de connaissances qui ne s'obtiennent que par un travail dans un environnement différent. Six échanges ont déjà été confirmés. Certains des syndicats les plus importants du Canada y participent, ce qui, à mon avis, démontre que le programme est au départ bien reçu.

Nous espérons que 30 ou 35 autres personnes seront détachées pendant les deux autres années du programme. A la fin de celui-ci, en 1987, nous prévoyons qu'un groupe restreint mais important du monde syndicaliste et du gouvernement seront mieux en mesure de faire face concrètement aux questions qui touchent ces deux partenaires économiques.

En troisième lieu, le ministère a créé un fond de recherche sur les incidences technologiques pour financer les recherches sur les incidences des changements technologiques en milieu de travail sur l'homme et la société. Il finance des projets pratiques en milieu de travail élaborés par ceux qui sont directement touchés ou qui devraient être touchés par les changements technologiques. J'ai récemment annoncé que 1 personnes recevraient une subvention de ce fond, dont de travailleurs hospitaliers, des fonctionnaires, des travailleurs d l'industrie céréalière, des commis-vendeurs et des travailleur des pêches, pour n'en donner que quelques exemples.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant aborder l sujet de la sécurité et de la santé au travail, une sourc constante de préoccupations pour tous, tant des syndicats, d l'industrie que du gouvernement.

Il est clair que c'est une question d'une importance vitale qu ne sera et ne devrait être réglée que lorsque les employés, l employeurs et le gouvernement auront joint leurs efforts pou rendre nos manufactures, nos entreprises et nos bureaux aus sûrs que possible. Les modifications que nous avons apporté à la partie IV du Code canadien du travail seront sans aucu doute utiles à cet égard, mais la santé et la sécurité au trava doivent, en définitive, être acceptées comme une responsabili partagée par tous ceux qui sont reliés au milieu de travail.

Les statistiques montrent que, en moyenne, 30,000 trava leurs du gouvernement fédéral sont blessés en cours d'emploi chaque année. Dans notre budget principal, nous avons allo près de 24 millions de dollars pour l'indemnisation d accidents de travail de ces employés en vertu de la Loi s l'indemnisation des employés de l'état. Même si les réclam tions sont traitées par l'organisme provincial d'indemnisati

[*Texte*]

Also of pressing concern in my department are issues of prime importance to women in the workforce. I have already referred to the Amendments to Part II. With regard to the equal pay issue, Labour Canada has undertaken a program designed to enhance compliance by employers with both the letter and the spirit of the law. This program uses a promotional and persuasive approach as a means of increasing awareness of the various responsibilities and procedures by both the regulators and those being regulated. Equality of access to jobs, equal pay for work of equal value, the elimination of sexual harassment in the workplace—These are matters which demand a concerted commitment on the on the part of all the economic partners.

In this context, I am pleased to announce that the Public Service Commission has confirmed the appointment of Linda Geller-Schwartz to head the department's Women's Bureau. Ms Geller-Schwartz has most recently been co-ordinating the department's part-time employment unit and this background, together with her excellent education and professional credentials, will provide the bureau with the necessary focus for its research and analytical functions. For more details I refer you to the news release and attached biography you have before you.

In conclusion, Mr. Chairman, I have briefly outlined how Labour Canada plans to use its resources in 1985-86 to meet the challenges of the year ahead, and in the process, contribute to the economic renewal which we all so much want. You have the departmental dollar breakdowns before you.

Federal Mediation and Conciliation

Service $4,040,000

General Labour Services $26,192,000

Labour Adjustment - Income Support $43,778,000

Compensation $24,340,000

(Net of Revenues Recovered from Crown Corporations)

Policy and Communications $18,098,000

Administration $9,062,000

The Hon. William McKnight (Minister of Labour): Mr. Chairman, I have one announcement I would like to read to the committee so they can share in this information.

Today I am pleased to announce that the Public Service Commission has confirmed the appointment of Ms Linda Geller-Schwartz to head our department's Women's Bureau. Ms Schwartz has most recently been co-ordinating the department's part-time employment unit. This background, together with her excellent education and professional credentials, will provide the bureau with the necessary tools for its research and analytical functions. Without any embarrass-

[*Traduction*]

où l'employé travaille, Travail Canada rembourse aux provinces les versements effectués en vertu de la loi.

Mon Ministère se préoccupe également tout particulièrement des questions d'une importance vitale pour les femmes sur le marché du travail. J'ai déjà parlé des modifications de la partie II. En ce qui concerne la question de l'égalité de salaire, Travail Canada a déjà entrepris un programme destiné à accroître l'observation par les employeurs de la lettre et de l'esprit de la loi. Ce programme utilise la publicité et une approche persuasive pour tenter de sensibiliser davantage les responsables de la réglementation à cet égard et ceux qui sont visés aux diverses responsabilités et méthodes en cause. L'égalité d'accès à l'emploi, l'égalité de salaire pour un travail égal, l'élimination du harcèlement sexuel au travail—ce sont toutes des questions qui exigent une participation concertée de la part de tous les partenaires économiques.

A cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que la Commission de la Fonction publique a confirmé la nomination de Linda Geller-Schwartz à la tête du Bureau de la main-d'oeuvre féminine. M^me^ Geller-Schwartz s'occupait jusqu,à tout récemment de la Coordination de la section sur les emplois à temps partiel du ministère et ce travail allié à son excellente formation et à ses antécédents professionnels et ses analyses. Pour de plus amples renseignements, la biographie annexée que vous avez devant vous.

En conclusion, monsieur le président, je vous ai exposé brièvement de quelles façons Travail Canada prévoit utiliser ses ressources en 1985-1986 pour faire face aux défis de l'année qui vient et, simultanément, contribuer à la reprise économique que nous souhaitons tous si ardemment. Vous avez devant vous la ventilation des dépenses du Ministère.

Médiation et conciliation

Service 4,040,000$

Services généraux aux travailleurs 26,192,000$

Programme de soutien du revenu d'adaptation des travailleurs 43,778,000$

Indemnités des accidents de travail 24,340,000$

(Déductions nettes des revenus récupérés des Sociétés de la Couronne)

Politiques et communications 18,098,000$

Administration 9,062,000$

L'honorable William McKnight (ministre du Travail): Monsieur le président, j'ai un communiqué que je désirerais lire aux membres du Comité pour leur faire part de cette information.

J'ai aujourd'hui le plaisir d'annoncer que la Commission de la Fonction publique a confirmé la nomination de M^me^ Linda Geller-Schwartz à la tête de notre bureau de la main-d'oeuvre féminine. M^me^ Schwartz s'occupait jusqu'à tout récemment de la coordination de la section sur l'emploi à temps partiel au Ministère. Ce travail, combiné à son excellente formation et à ses antécédents professionnels, donneront au bureau les outils dont il a besoin pour ses recherches et ses analyses. C'est avec

[*Text*]

ment, I would like to introduce Ms Geller-Schwartz to the committee.

If you would allow me, Mr. Chairman, I will introduce my Deputy Minister, Mr. Mark Daniels; the Senior Assistant Deputy Minister, Bill Kelly; Mr. Ray Protti; Mrs. Wendy Porteous; Mr. Tony Chu; and Dr. Gordon Atherley, from the Canadian Centre for Occupational Health and Safety.

The Chairman: Thank you. Welcome to the people who are here with you today. May I also put on the record our appreciation for your willingness as the Minister to appear before the committee so early in the estimates process. It is of considerable assistance to the committee. Our understanding in the steering committee and in committee is that subsequent to this initial round of hearings we may indeed want some more in-depth investigation with officials of your department. Somewhere near the end of the estimates process, we may issue another invitation for reappearance if there are things that surface which the committee would like to discuss with you.

But we can proceed at this point. We will begin with vote 1 under Labour. I do not have anybody on my list, but tradition dictates that the official opposition has the first round of questioning and, therefore, Ms Copps.

Ms Copps: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, I too want to thank the Minister for coming. I will not spend much time in solicitations since I think we only get 10 minutes on the first round. Is that right, Mr. Chairman?

The Chairman: We are off to a good start. If you run a little bit over, I do not think there would be any objections at this point.

Ms Copps: I would like to get a sense from the Minister. I have a sinking feeling in terms of the Minister's commitment to labour over the last number of months. That was particularly underlined by a recent newspaper article in which the Minister was quoted as saying that the way he answers it after being here for six months is that when he leaves, if people are still asking if McKnight was the Minister of or for Labour, then he thinks he will have done a good job.

• 1110

Mr. Minister, I direct my questions through the Chair, but it is my understanding that when you had a number of meetings with leaders of the labour movement—I think in particular of conversations I had with Shirley Carr—Mrs. Carr was left with the distinct impression that you saw your role as being a Minister for labour. I know there has been a dialogue, or a bit of a discussion, in the ministry over a number of years, and depending upon which Minister happened to be in charge, as to whether they saw their role as being an advocate for labour in the context of Cabinet, or whether in fact they saw their role as more of an independent arbitrator

[*Translation*]

le plus grand plaisir que j'aimerais présenter M^me^ Geller-Schwartz au Comité.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je présenterai mon sous-ministre, M. Mark Daniels; le sous-ministre adjoint principal, Bill Kelly; M. Ray Protti, M^me^ Wendy Porteous, M. Tony Chu et le docteur Gordon Atherley, du Centre canadien de sécurité et d'hygiène au travail.

Le président: Merci. J'aimerais souhaiter la bienvenue aux gens qui vous accompagnent aujourd'hui. Permettez-moi également de déclarer que nous estimons à sa juste valeur votre empressement en tant que ministère à comparaître devant le Comité à un stade si peu avancé du processus d'élaboration du budget. Vous êtes d'une aide considérable pour le Comité. À la suite de cette première série d'audiences, les membres du comité directeur et du Comité sont d'accord pour dire que nous souhaiterons peut-être avoir davantage de consultations en profondeur avec les hauts fonctionnaires de votre ministère. Vers la fin du processus de formation du budget, nous vous lancerons peut-être une autre invitation s'il y a des détails que le Comité désire discuter avec vous.

Nous pouvons donc maintenant continuer. Nous commencerons avec le crédit premier du budget du ministère du Travail. Je n'ai aucun nom sur ma liste, mais la tradition veut que l'opposition officielle entame la première série de questions, donc la parole est à M^me^ Copps.

Mme Copps: Merci, monsieur le président.

J'aimerais tout d'abord remercier le ministre d'être venu. Je ne consacrerai pas beaucoup de temps à poser des questions puisque je crois que nous n'avons que 10 minutes pendant la première série de questions. N'est-ce pas, monsieur le président?

Le président: C'est un bon début. Si vous dépassez le temps alloué, je ne pense pas que personne ne s'y oppose à ce moment-ci.

Mme Copps: Je voudrais avoir un éclaicissement du ministre. J'ai de pénibles pressentiments en regard de l'engagement du ministre envers la main-d'oeuvre pendant ces derniers mois. Ce pressentiment a été particulièrement renforcé par un article récent de journal qui citait le ministre. Il parlait de la façon dont il répond après six mois dans l'exercice de ses fonctions: «lorsqu'il partira, si les gens se demandent toujours si McKnight était le ministre du Travail, il estimera alors avoir fait du bon travail».

Monsieur le ministre, je pose mes questions par l'intermédiaire du président, mais je crois que lorsque vous avez eu un certain nombre de rencontres avec les chefs syndicalistes—je pense en particulier aux conversations que j'ai eues avec Shirley Carr—M^me^ Carr avait conservé la nette impression que vous perceviez votre rôle comme étant celui du ministre pour le travail. Je sais qu'il y a eu un dialogue, ou du moins certaines discussions, dans le ministère au cours des dernières années, et selon le ministre en poste, à savoir s'ils percevaient leur rôle comme celui de défenseur du travail au Cabinet ou si en fait ils voyaient leur rôle plutôt comme un arbitre indépendant entre

[*Texte*]

between management and labour. I was disturbed by that comment; I wonder if the Minister maybe could offer some clarification on it.

Mr. McKnight: Mr. Chairman, through you, I am pleased to allay any concern the hon. member may have. The statement the hon. member has read is an accurate quote. I see it the responsibility of the Minister of Labour to inform Cabinet and Cabinet colleagues as to the ramifications of actions they are taking with their responsibilities—that is, the ramifications and the impact upon labour.

That does not mean that I, as a Cabinet colleague, would attempt to intrude into my Cabinet colleagues' jurisdiction. But I view it as my responsibility to make Cabinet colleagues and government aware of the ramifications of legislation, make them aware as to the impact upon men and women who work in Canada. On that basis, I think I have certainly fulfilled that responsibility. In the statement the hon. member read, Mr. Chairman, I think there is an attitude of fairness; it is an attitude of balance in the context that I have outlined to her.

Ms Copps: Mr. Chairman, just as a follow-up to that, does the Minister perceive his role as being a fighter for labour in the context of Cabinet?

Mr. McKnight: I think if the hon. member would review what I have just said previously, Mr. Chairman, she would see that I made a statement saying I felt it was my responsibility to inform Cabinet, to make Cabinet aware, as to the effect of legislation on men and women who work in Canada. In that case, if she wants to take that as an advocacy role she may. In the corporate responsibility of Cabinet, I see it as my responsibility.

Ms Copps: Mr. Chairman, the reason I want to clear up in my mind just how the Minister sees his role is because we have a Minister of State for Small Businesses. We have a Minister of Finance who has clearly shown the Canadian people that he will be consulting Chambers of Commerce at large. It seems to me that we need a Minister who will not only inform Cabinet about what kind of effect legislation will have on working people, but who will also be prepared to do battle in Cabinet when there is a clash of interests. For example, I think of the summit meeting last weekend, where there was clearly a division between the perception of some in the business community that the key attack of the government had to be on the deficit, and the clear concensus from the labour movement that the number one priority of this government has to be job creation.

I guess what I would like to know is whether the Minister is taking up the torch for the labour movement in that context, and in discussions that are obviously going to affect the next budget and are going to affect the government's approach to economic matters over the next number of months.

Mr. McKnight: Mr. Chairman, just in reply, rather than to restate what I have already said I can tell the hon. member that I feel I have a responsibility. When you look at the

[*Traduction*]

les gestionnaires et la main-d'oeuvre. J'ai été préoccupé par ce commentaire; je me demande si le ministre pourrait apporter certaines clarifications sur ce sujet.

M. McKnight: Monsieur le président, par votre intermédiaire, il me fait plaisir de calmer les inquiétudes que l'honorable députée pourrait avoir. La citation reprise par l'honorable députée est exacte. Il incombe au ministre du Travail d'informer le Cabinet et ses collègues du Cabinet des ramifications des mesures qu'ils prennent dans le cadre de leurs responsabilités—c'est-à-dire les ramifications et l'incidence que ces décisions peuvent avoir sur le monde du travail.

Cela ne veut pas dire que moi, en tant que membre du Cabinet, je tenterais d'empiéter sur la juridiction de mes collègues du Cabinet. Mais je crois qu'il est de ma responsabilité d'informer mes collègues du Cabinet et le gouvernement des ramifications de la loi, et de leur faire voir l'incidence des décisions qu'ils prennent sur les hommes et les femmes qui travaillent au Canada. En cela, j'estime certainement avoir assumé mes responsabilités. Monsieur le président, dans la déclaration que l'honorable députée vient de lire, je crois qu'il y a une attitude d'équité; c'est une attitude d'équilibre dans le contexte que je lui ai souligné.

Mme Copps: Monsieur le président, pour faire suite à cela, est-ce que le ministre perçoit son rôle comme étant un défenseur du travail dans le contexte du Cabinet?

M. McKnight: Je crois que si l'honorable députée se reportait à ce que je viens de dire, monsieur le président, elle verrait que j'ai déclaré qu'il m'incombait d'informer le Cabinet, de le sensibiliser aux effets que peut avoir la législation sur les hommes et les femmes qui travaillent au Canada. Dans ce cas, elle peut très bien percevoir mon rôle comme celui de défenseur si elle le veut. En ce qui concerne la responsabilité collective du Cabinet, je perçois cela comme ma responsabilité.

Mme Copps: Monsieur le président, si je veux clarifier la façon dont le ministre perçoit son rôle, c'est parce que nous avons un ministre d'État pour les petites entreprises. Nous avons un ministre des Finances qui a clairement indiqué au peuple canadien qu'il consultera l'ensemble des chambres de commerce. Il me semble que nous avons besoin d'un ministre qui ne se contentera pas d'informer le Cabinet des effets que peut avoir la Loi sur les travailleurs, mais qui sera également préparé à se battre en Chambre lorsqu'il y a conflit d'intérêts. Par exemple, je pense à la rencontre au sommet du week-end dernier où il y avait une nette division entre la perception de certains groupes d'affaires pour qui les principaux efforts du gouvernement devraient porter sur le déficit et le consensus non équivoque des syndicats que la grande priorité de ce gouvernement devrait être la création d'emplois.

J'aimerais savoir si le ministre prend la défense des syndicats dans ce contexte de même que dans les discussions qui auront manifestement une influence sur le prochain budget et qui influeront l'approche du gouvernement sur les questions économiques au cours des mois à venir.

M. McKnight: Monsieur le président, plutôt que de reprendre ce que je viens de dire, j'aimerais préciser à l'honorable députée que j'estime avoir une responsabilité. Si vous

[*Text*]
divisions within Labour Canada, you deal not only with organized labour and men and women who work in Canada; the responsibility of Labour Canada is also impacted upon the management side of the community when you look at the responsibilities we have. It would not be acceptable in my mind or in the mind of organized labour that I only spoke for one portion of my department when I mandated on two separate sides within the department.

• 1115

The hon. member made a statement as to the division at the National Economic Conference, Mr. Chairman. I would just draw to her attention the statement made by the Prime Minister in his wrap-up that there is nothing that would forbid reducing the deficit and bringing the economy of Canada . . . and creating jobs at the same time. You can be in favour of both those, and I think the Canadian people are in favour of both those.

Ms Copps: But from an economic point of view it is clear that the short-term measures that have been taken to reduce the deficit are in fact reducing jobs.

Mr. McKnight: The statement, Mr. Chairman, can be argued as any economist would. I would take the opposite side of that statement. I am not a one-armed economist; there are two hands.

Ms Copps: Mr. Chairman, I am glad the Minister brought up the issue of the relationship between deficit reduction and employment, because it seems to me that within his own department we have a clear indication of where government policy has reduced jobs and where, in fact, the Minister has taken the management side of the issue. His comments here today seem to verify that he sees his role as that of being the Minister of management as well as of Labour, and I would disagree with that perception.

On the issue of the CBC cut-backs, and I questioned the Minister in the House on this issue, he seemed very quick to send out signals to the private sector and the Crown corporations that if you want to move ahead with wholesale lay-offs, numbering 1,100 in the case of the CBC—1,100 to 1,400, I guess, depending upon which numbers you have seen . . . The Minister waived the Canada Labour Code provision to call together a committee of management and labour to see whether there might be another way of approaching the issue that would not have cost us those jobs. Now, the Minister's response in the House was to say that he would not supersede the collective agreement in his decision to call together the committee. Yet the Minister will also know that even in the context of the CBC there are a number of employees who in fact are not organized, and those are employees he also has a responsibility to represent, who get absolutely no protection in their collective agreements because they are unorganized and who will in fact be let go. Not to mention from the Minister's point of view . . . To suggest that the Canada Labour Code not be applied in this type of a situation seems to me to send out a very negative signal to the working community that this

[*Translation*]
regardez les divisions à Travail Canada, vous devez non seulement traiter avec les syndicats, les hommes et les femmes qui travaillent au Canada; la responsabilité de Travail Canada touche également la gestion de la collectivité lorsque vous regardez les responsabilités qui nous incombent. Il ne serait pas acceptable, ni pour moi-même ni pour les organisations ouvrières, que je me fasse le porte-parole d'une partie de mon ministère seulement après avoir accordé un mandat à deux éléments distincts du ministère.

L'honorable députée a fait une déclaration concernant la division, lors de la conférence économique nationale, monsieur le président. J'aimerais appeler son attention sur la déclaration faite par le premier ministre en guise de conclusion, à l'effet que rien n'empêchait de réduire le déficit et de stimuler l'économie canadienne . . . et de créer des emplois en même temps. On peut être partisan de ces deux possibilités, et je crois que c'est le cas de l'ensemble des Canadiens.

Mme Copps: Cependant, du point de vue économique, il est évident que les mesures à court terme adoptées en vue de réduire le déficit ont pour effet de réduire le nombre d'emplois.

M. McKnight: Monsieur le président, cette déclaration pourrait sûrement être débattue par tout économiste. Je n'ai pas d'opinion unilatérale sur ce sujet; toute question comporte deux facettes.

Mme Copps: Monsieur le président, je suis heureuse que le ministre ait soulevé la question du rapport entre la réduction du déficit et l'emploi; j'estime que nous pouvons clairement distinguer, dans son propre ministère, les secteurs où les politiques gouvernementales ont eu pour effet de réduire le nombre d'emplois et où le ministre s'est, en fait, rangé avec la direction sur cette question. Ses remarques jusqu'ici semblent prouver qu'il se perçoit lui-même à titre de ministre de la direction tout autant que celui de la main-d'oeuvre, et je ne partage pas cette perception de la situation.

Pour ce qui a trait aux coupures à Radio-Canada—et j'ai interrogé le ministre sur cette question à la Chambre—il a semblé désireux de faire comprendre sans délai au secteur privé et aux sociétés de la Couronne que, si l'on désire procéder à des congédiements massifs, soit 1,100 à Radio-Canada, 1,100 à 1,400 environ, selon les chiffres énoncés . . . le ministre a renoncé à la disposition relative au Code du travail du Canada visant à mettre sur pied un comité regroupant la direction et les employés, afin de voir s'il était possible de traiter de cette question sans entraîner la perte de ces emplois. À présent, le ministre répond à la Chambre qu'il n'entend pas mettre de côté la convention collective, dans sa décision de former le comité. Cependant, le ministre n'ignore pas que, même à Radio-Canada, il existe un certain nombre d'employés non syndiqués qu'il lui appartient également de représenter, qui ne disposent d'aucune protection aux termes de leur convention collective et seront mis à pied. Il convient également de souligner que, prétendre que le Code du travail du Canada ne s'applique pas dans ce genre de situation me semble constituer un signal très négatif au monde ouvrier que ce ministre n'est pas disposé, lorsque vient le temps d'agir, à les

[*Texte*]

Minister is not prepared, when push comes to shove, to even give them the right to call together a committee to look at other ways of achieving the same cut-backs without costing jobs.

Mr. McKnight: Mr. Chairman, I would just draw to the attention of the hon. member, as I did in the House, that the legislation in the Canada Labour Code, which she has stated, is misquoted. There is not that provision for labour and management to provide a committee to review the decisions, and if an arbitrator had been appointed, which in one case there an arbitrator was chosen by the two parties involved, the decision of the arbitrator was final and binding on the two parties and the matter would be dealt with on accepted arbitration procedures. But the Canada Labour Code, Mr. Chairman, does not allow for arbitration beyond that which is contained in the collective agreement.

Ms Copps: Mr. Chairman, I think the Minister is well aware that an arbitrator on this particular issue found that the Canada Labour Code could and should have taken precedence. So I am not sure that . . .

Mr. McKnight: Mr. Chairman, I think the arbitrator's decision that laid-off managers have the right to re-enter unions with seniority reflects not on the Canada Labour Code, but reflects on the decision the arbitrator made in looking at the collective agreement and the previous collective agreements. It was not anything to do with a committee of management and labour to discuss employee termination or lay-off.

Ms Copps: How does the Minister then intend to protect unorganized workers if he is prepared to move in so quickly and give management the *Good Housekeeping* seal of approval for mass lay-offs? What about the unorganized within the Canadian Broadcasting Corporation?

Mr. McKnight: The same provisions. Mr. Chairman, I am not sure whether the hon. member is asking that the Minister not abide by the legislation as it is drafted, as it was passed by Parliament. I can assure the hon. member, Mr. Chairman, that any lay-offs that under the Canada Labour Code call for a ministerial decision will be decided as provided in the legislation as it was drafted and passed by Parliament.

• 1120

Ms Copps: Mr. Chairman, I wonder whether the Minister can sort of spread his labour wings a little bit to let us know what kind of input he is having into recent iniatives by Crown corporations that in fact violate not only the recommendations of the Wallace report but also the Abella report.

I am speaking specifically of the move by the management of Air Canada to try to cut back the rights of workers with respect to a specific fixed period of part-time work. I think the Minister is well aware of Air Canada's intentions in this regard. Although I realize that the Crown corporation does not fall under his jurisdiction, I wonder what kind of an initiative he has had in trying to encourage the government to put some teeth into the follow-up on the Abella Report.

[*Traduction*]

autoriser à constituer un comité dans le but d'étudier d'autres moyens d'obtenir les mêmes résultats sans perte d'emplois.

M. McKnight: Monsieur le président, permettez-moi de souligner à l'intention de l'honorable députée, comme je l'ai déjà fait en Chambre, que la loi en question du Code du travail du Canada n'a pas été citée correctement. Cette loi ne porte aucune disposition relative à la constitution d'un comité formé de la direction et du personnel, afin d'analyser les décisions; lorsqu'un arbitre a été choisi par les deux parties en cause, la décision de cet arbitre était finale et exécutoire pour les deux parties et la question devait être traitée conformément aux modalités d'arbitrage reconnues. Cependant, monsieur le président, le Code du travail du Canada ne prévoit aucun arbitrage au-delà des dispositions de la convention collective.

Mme Copps: Monsieur le président, je crois que le ministre sait fort bien que, dans ce cas particulier, un arbitre a déterminé que le Code du travail du Canada aurait pû et même dû avoir la priorité. Je ne suis donc pas certaine que . . .

M. McKnight: Monsieur le président, je crois que la décision d'un arbitre à l'effet que les gestionnaires mis à pied sont admis à réintégrer les syndicats en conservant leur ancienneté ne relève pas du Code du travail du Canada, mais de la décision de l'arbitre à la suite de l'analyse de la convention collective et des conventions précédentes. Cela ne concerne en rien un comité formé de la direction et du personnel en vue de traiter de la mise à pied ou du congédiement des employés.

Mme Copps: Comment le ministre entend-il protéger les travailleurs non syndiqués s'il est disposé à accorder si rapidement à la direction le sceau d'approbation relativement aux mises à pied massives? Qu'en est-il des employés sans convention collective, à Radio-Canada?

M. McKnight: Les mêmes dispositions. Monsieur le président, je me demande si l'honorable députée sollicite du ministre qu'il ne respecte par la Loi telle qu'elle a été rédigée et adoptée par le Parlement. Monsieur le président, je peux affirmer à l'honorable députée que toute mise à pied relevant d'une décision ministérielle aux termes du Code du travail du Canada sera effectuée conformément à la loi, telle qu'elle a été rédigée et adoptée par le Parlement.

Mme Copps: Monsieur le président, j'aimerais que le ministre fasse un effort et précise quelle part il a prise dans les récentes initiatives des sociétés de la Couronne qui enfreignent non seulement les recommandations du rapport Wallace mais aussi celles du rapport Abella.

Je pense plus précisément à la décision de la direction d'Air Canada de supprimer les droits des travailleurs relativement à une période fixe déterminée de travail à temps partiel. Je crois que le ministre est parfaitement au courant des intentions d'Air Canada sur cette question. Même si la société de la Couronne ne relève pas de sa juridiction, j'aimerais savoir s'il a tenté d'inciter le gouvernement à donner une suite effective au suivi du rapport Abella.

[*Text*]

Mr. McKnight: Well, Mr. Chairman, the Crown corporations do fall under the jurisdiction of the Minister of Labour. In the context of Air Canada, and as the hon. member I am sure is aware, Mr. Speaker, negotiations are currently taking place between CALEA and Air Canada. The Department of Labour has assigned a commissioner to that industrial discussion and I would not be commenting on any offers or any perceived offers made by either side during this period of negotiation.

Ms Copps: Well, Mr. Chairman, just one quick follow-up.

The Chairman: Could this be the last question?

Ms Copps: Yes. I am obviously am aware of the fact that the Canada Labour Code applies to Air Canada employees. I think expected the Minister to beg off the question by suggesting that the Crown corporation per se in management fell under the jurisdiction of the Minister of Transport. I am glad he is prepared to accept responsibility for what is happening in Air Canada from a labour point of view. I think the Minister will no doubt be aware that the attempt by management at Air Canada to take the lid off uncontrolled access to part-time employees is in fact in direct contradiction to every report recommendation and substantive position taken by this government with respect to the Wallace as well as the Abella report. It is clear that these employees are being exploited. They will continue to be exploited. What management wants is an uncontrollable or certainly an uncontrolled percentage of access to part-time workers. I think the Minister should be instructing his people that this is not part of what should be under discussion. You are not talking about retrenching and forcing more people into exploited or part-time situations, which is essentially what the company is trying to do at the moment.

Mr. McKnight: Well, Mr. Chairman, I would just answer that the Minister is responsible for those parts of the Canada Labour Code and the legislation under which the Minister operates. I am sure the hon. member did not imply that I was responsible for the management of Air Canada. I would also, Mr. Chairman, just express the view that I apparently happen to have more faith in the collective bargaining process than the hon. member does. I would suggest that what she is saying could in fact be hypothetical. I certainly would not comment on it, particularly at a time when two parties are attempting to negotiate a collective agreement.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. Next will be Mr. Edwards, followed by Mr. Nystrom, Mr. Guilbault and Mr. Jourdenais.

Before we begin the next questioner, I would like a motion from someone in the committee that the statement presented by the Hon. Bill McKnight at the committee meeting of March 26, 1985, be printed in the committee's evidence as having been read.

[*Translation*]

M. McKnight: Eh bien, monsieur le président, les sociétés de la Couronne relèvent effectivement de la juridiction du ministre du Travail. Pour ce qui a trait à Air Canada, et comme l'honorable députée ne l'ignore sans doute pas monsieur l'orateur, des négociations sont en cours entre CALEA et Air Canada. Le ministère du Travail a désigné un commissaire à cette question d'ordre industriel et je ne suis pas en mesure de traiter de toute offre réelle ou perçue faite par l'une ou l'autre des parties dans le cadre de cette période de négociation.

Mme Copps: Eh bien, monsieur le président, un rappel rapide.

Le président: S'agirait-il de la dernière question?

Mme Copps: Oui. De toute évidence, je n'ignore pas que les dispositions du Code du travail du Canada s'appliquent aux employés d'Air Canada. Je croyais que le ministre refuserait de répondre à cette question en invoquant que la gestion de la société de la Couronne relevait de la juridiction du ministre des Transports. Je suis heureuse qu'il soit disposé à accepter la responsabilité des événements à Air Canada, du point de vue de la main-d'oeuvre. Le ministre comprendra sans doute que la tentative faite par la direction de cette société de supprimer toute restriction à l'accès illimité aux employés à temps partiel est tout à fait incompatible avec les recommandations proposées dans les rapports et les positions adoptées par ce gouvernement relativement aux rapports Wallace et Abella. Il est bien évident que ces employés sont exploités et continueront de l'être. En réalité, la direction souhaite obtenir un accès illimité ou, à tout le moins, un pourcentage illimité d'accès aux travailleurs à temps partiel. À mon avis, le ministre devrait préciser à son personnel que cette question ne devrait pas être à l'étude. On ne cherche pas à discuter de la façon d'exploiter ou d'utiliser plus d'employés à temps partiel, ce qui constitue pourtant l'essentiel des efforts actuellement déployés par la société.

M. McKnight: Eh bien, monsieur le président, je me contenterai de dire que ces parties du Code du travail du Canada ainsi que les lois qui régissent le fonctionnement de ce ministère relèvent du ministre lui-même. Je suis persuadé que l'honorable députée ne cherchait pas à suggérer que la gestion d'Air Canada relevait de ma compétence. J'aimerais également, monsieur le président, souligner que je semble accorder une plus grande confiance au processus de négociation collective que ne le fait l'honorable députée. Je crois que ses affirmations pourraient bien être hypothétiques. Je ne ferai certainement aucun commentaire à ce sujet, surtout au moment où les deux parties tentent de négocier une convention collective.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre. Nous entendrons ensuite M. Edwards, puis MM. Nystrom, Guilbault et Jourdenais.

Avant de céder la parole au questionneur suivant, j'aimerais qu'un membre du Comité propose que le compte rendu du Comité fasse mention de la lecture de la déclaration présentée par l'honorable Bill McKnight, lors de la réunion du Comité du 26 mars 1985.

[*Texte*]

Mr. Edwards: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: The document that is in front of you as a ministerial statement will now appear in the evidence as having been read.

Mr. Edwards, followed by Mr. Nystrom.

Mr. Edwards: Thank you, Mr. Chairman. Welcome, Mr. Minister. I am curious, first on a kind of philosophical plane, whether you subscribe to the thought that the federal jurisdiction in labour matters has been something of a trail blazer, has been sort of ahead of the times in some respects.

• 1125

Where do you stand on that question?

Mr. McKnight: There may be instances—and I think some of them are important for their progressive approach—where Labour Canada in the past may have made decisions with which other jurisdictions attempted to keep up. At present I cannot think of any. In the discussions I had with my provincial counterparts some three weeks ago in Toronto we reached agreement that we would work together to arrive at a mutually agreeable . . . and mutually acceptable to the people who work all across Canada in all jurisdictions. Some issues, that of part-time work . . . Part-time work under the federal jurisdiction involves less than 10% of the part-time workers in Canada. We are going ahead, and have over the past with the Wallace report, attempting to provide a broader base of data as to the numbers of people involved, as to the economic impact on those workers who work part-time, as to the potential within the labour market of any changes that could be made. That was done because we felt it was important.

I reiterate that we have under our jurisdiction less than 10%; some estimates are 6% or less. We do not know from the Wallace report the areas of work, the difficulties that could arise from changes, but we are going ahead with it. I was pleased that the provincial governments in this country also have the same concern and are going ahead with it.

Mr. Edwards: We had some rather sweeping amendments to the legislation, which are in the stages of proclamation now, as you point out in your remarks. Is there a feeling among your provincial counterparts that is enough for now, do not blaze any more trails for a while?

Mr. McKnight: I am not sure that we blazed, if you want to say that. I was part of the last Parliament, as were three of us in this room. I do not think it was overly progressive.

Mr. Nystrom: Bill is a red Tory.

[*Traduction*]

M. Edwards: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée

Le président: Le compte rendu précisera que le document placé devant vous à titre de document ministériel a été lu.

M. Edwards, suivi de M. Nystrom.

M. Edwards: Je vous remercie, monsieur le président. Bienvenue, monsieur le ministre. D'un point de vue plutôt philosophique, j'aimerais savoir si vous souscrivez à l'idée que la juridiction fédérale en matière de travail a été en quelque sorte un précurseur, une législation avant-coureur à certains égards.

Que pensez-vous de cette question?

M. McKnight: Il est possible que, dans certains cas—et je crois que certains d'entre eux sont importants en raison de leur caractère progressiste—Travail Canada ait pu adopter des décisions auxquelles d'autres organismes aient tenté de se conformer. Il ne m'en vient aucun à l'esprit actuellement. Lors des discussions avec mes homologues provinciaux à Toronto, il y a trois semaines de cela, nous avons convenu de collaborer afin d'en arriver à une entente qui soit acceptable aux personnes relevant de toutes les juridictions, dans l'ensemble du Canada. Certaines questions, comme celle du travail à temps partiel . . . Les employés à temps partiel relevant de la juridiction fédérale regroupent moins de 10 p. 100 des travailleurs à temps partiel de l'ensemble du Canada. Nous poursuivons nos efforts, comme nous l'avons déjà fait avec le rapport Wallace, en vue de dégager plus de données concernant le nombre des travailleurs à temps partiel et les possibilités suggérées par tout changement susceptible d'être apporté au sein du marché du travail. Cette étude a été réalisée parce que nous en avons connu l'importance.

Je répète que le gouvernement fédéral compte moins de 10 p. 100 des travailleurs à temps partiel; pour d'autres sources, ce chiffre s'élève tout au plus à 6 p. 100. Le rapport Wallace ne contenait aucune précision relative au domaine de travail et aux difficultés inhérentes aux modifications, mais nous poursuivons nos efforts dans cette direction. J'ai été heureux d'apprendre que les gouvernements provinciaux de ce pays partagent les mêmes préoccupations et oeuvrent dans le même sens.

M. Edwards: Nous avons apporté des modifications relativement importantes à la législation, et ces modifications sont en cours de proclamation, comme vous l'avez souligné dans vos remarques. Vos homologues provinciaux estiment-ils que des efforts suffisants ont été déployés jusqu'à présent et qu'il vaudrait mieux en rester là pendant quelque temps?

M. McKnight: Je ne suis pas certain que nous ayons tracé la voie, si c'est cela que vous voulez dire. J'étais membre du dernier Parlement, tout comme trois autres personnes dans cette pièce. Je ne crois pas que cette assemblée était particulièrement progressiste.

M. Nystrom: Bill est un conservateur de gauche.

[*Text*]

Mr. McKnight: I think it was something that had been discussed in the context of bringing forward legislation over a long period of time. I would just say that it was passed unanimously by all parties last June. I did not see it and I still do not view it as being overly progressive.

Mr. Edwards: Thank you.

On the question of the whole area of sexual harassment, which I see was proclaimed on March 1, sometimes when there is a move such as this, which I suppose is partly an educational move—I understand that there are provisions for posting of backgrounders on harassment and what can be done about it in federally legislated areas . . . Is there any evidence, or is it too early to say, that there is something of a backlog of cases—that is, cases that were continuing—where complaints will now be laid? Do you anticipate quite a lot of activity in that area?

Mr. McKnight: Just so we understand the responsibility of Labour Canada in that particular area of part III, sexual harassment, the responsibility of Labour Canada is to use our labour officers to point out and, when it is found that there is a case of sexual harassment, immediately to report it to the Canada Human Rights Commission tribunals. That is mandated under sections 171 and 172 of the Canada Labour Code and under section 11 of the Canadian Human Rights Act. Labour Canada is not mandated with the prosecution of sexual harassment. That is left in another jurisdiction.

• 1130

One thing I can inform you of, Mr. Chairman, is that because of this change it will establish a parameter or a method under which the Human Rights tribunals will be able to be made aware of cases of sexual harassment and then fulfil their responsibility. But it is not the responsibility of Labour Canada to prosecute or to bring action in that area. Our responsibility is that of education, of information, of assistance, and when violations are found, reporting them to the Human Rights tribunal.

Mr. Edwards: I notice that you have a financial assistance program whereby trade union leaders and presumably the rank and file are given some assistance in labour education. I suppose some of these would be negotiation schools and so on. If we are being even-handed about this, are you expecting that management will rely totally on its own resources in this regard?

Mr. McKnight: I would. Mr. Chairman, through you, I would just like to talk about the Labour Education Program briefly. It is a very important part of Labour Canada's mandate. The rationale is quite apparent. It is an attempt through dissemination of knowledge to promote better industrial relations between all parts and all segments of the puzzle. It is not something that one would consider lucrative, Mr. Chairman, in considering other grants and other types of

[*Translation*]

M. McKnight: Je crois que cette question avait été abordée dans le cadre de la présentation de législation sur une longue période. Je me contenterai de souligner que cette loi avait été adoptée à l'unanimité par l'ensemble des parties, en juin dernier. Je ne l'ai pas vu et aujourd'hui encore, je ne crois pas qu'elle soit particulièrement progressiste.

M. Edwards: Je vous remercie.

Pour ce qui a trait à l'ensemble de la question du harcèlement sexuel, qui a fait l'objet d'une proclamation le 1er mars, il arrive quelquefois qu'en pareille situation, et je suppose qu'il s'agit en partie d'une démarche éducative—il semble y avoir des dispositions relatives à l'affichage d'avis relatifs au harcèlement et aux mesures à prendre dans les locaux relevant du gouvernement fédéral . . . Est-ce encore trop tôt pour le dire ou avons-nous assez de preuves d'un certain nombre de cas, c'est-à-dire des cas en instance, où des plaintes seront maintenant portées? Prévoyez-vous beaucoup d'activités dans ce domaine?

M. McKnight: Afin de bien comprendre la responsabilité de Travail Canada dans le domaine particulier de la partie III, harcèlement sexuel, il appartient à Travail Canada de demander à ses fonctionnaires de préciser la nature du harcèlement sexuel et, en présence d'un tel cas, de signaler ce dernier aux tribunaux de la Commission canadienne des droits de la personne. Ces dispositions sont prévues aux chapitres 171 et 172 du Code du travail et en vertu de l'article II de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Les poursuites relatives au harcèlement sexuel ne relèvent pas de la compétence de Travail Canada, mais d'une autre juridiction.

Je peux vous indiquer une chose, monsieur le président, c'est qu'en raison de ce changement, des méthodes ou des paramètres seront établis en vertu desquels les tribuanux des droits de la personne pourront être saisis des cas de harcèlement sexuel et ensuite faire face à leurs responsabilités. Mais ce n'est pas à Travail Canada qu'il incombe d'intenter des poursuites ou de prendre des mesures dans ce domaine. Nous sommes responsables d'éduquer d'informer et d'aider, et lorsque des infractions sont commises, il est de notre devoir de les signaler aux tribunaux des droits de la personne.

M. Edwards: Je remarque que vous avez un programme d'aide financière par lequel les chef syndicaux et probablement des représentants de la masse reçoivent de l'aide dans le domaine de la formation en matière syndicale. Je suppose que dans certains cas, il peut s'agir d'écoles de négociation etc. Si nous sommes équitables, à cet égard pouvons-nous nous attendre à ce que les gestionnaires se fient totalement à leurs propres ressources à ce sujet?

M. McKnight: Monsieur le président, j'aimerais parler brièvement par votre intermédiaire du programme d'éducation syndicale. Il s'agit d'une partie très importante du mandat de Travail Canada. Ses principes fondamentaux en sont très apparents. Il s'agit d'une tentative visant à diffuser des connaissances pour favoriser de meilleures relations industrielles entre toutes les parties intéressées. Ce n'est pas une formule que l'on pourrait qualifier de lucrative, monsieur le préside

[*Texte*]

governmental expenditures towards business. It has a set formula. It is a $1.69 for unionized guy and gal in Canada and I do not think that is excessive to promote industrial understanding. In the union movement, if we as parliamentarians feel that turnover is at times quite large in our business, the turnover amongst the leadership in unions, from shop stewards up, is much more dramatic. Business has a much more stable negotiating team, and I think compared to other grants given other segments of Canadian society it certainly is not one that is misused or misdirected.

[*Traduction*]

si on la compare à d'autres types de subventions et de dépenses gouvernementales dans le domaine des affaires. La formule est établie comme suit: 1,69$ par travailleur ou travailleuse syndiqués au Canada, et je ne crois pas que cette somme soit excessive pour promouvoir la compréhension à l'échelle industrielle. Si, en tant que parlementaire, nous estimons que le roulement, dans notre domaine, est très important, nous devons nous rendre compte que dans le milieu syndical, depuis les délégués d'atelier jusqu'aux échelons supérieurs, ce roulement est encore plus spectaculaire. Le milieu patronal possède des équipes de négociations beaucoup plus stables, et j'estime que, si l'on établit une comparaison avec d'autres subventions accordées à d'autres groupes de la société canadienne, il ne s'agit, certainement pas là de sommes mal utilisées ou mal orientées.

Mr. Edwards: Finally, Mr. Chairman, we have just in the last few days had the economic summit, which saw the opportunity for all segments of our economy to make themselves heard. I wonder, Mr. Minister, if you could give us sort of an overview of your reaction to what you heard at that summit from the leaders of organized labour and whether you feel that the summit, from that point of view, accomplished its purpose.

M. Edwards: En dernier lieu, monsieur le président, un sommet économique s'est tenu, au cours des derniers jours, dans le cadre duquel des représentants de tous les segments intéressés de notre économie ont pu se faire entendre. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous donniez un genre d'aperçu de votre réaction sur ce que vous avez entendu au sommet de la part des chefs syndicaux et si vous estimez que le sommet, à ce propos, a atteint son objectif.

Mr. McKnight: At the outset, I would say that I think it was not only needed, it was beneficial. It was historic. It was not designed to come out with exact and specific recommendations, Mr. Edwards, but the . . . I will use one example of several. Within the workshop that I chaired in industrial relations, there were representatives from organized labour, Bob White, Louis Laberge, Jean-Paul Hétu, management groups, Howes Bentley, Jack Fraser. The discussion started with the reviewing of the collective bargaining process and the legislation, basically federally but even provincially, that we have in Canada to facilitate collective bargaining. I was pleased at that time that no one in that group suggested we should reinvent the wheel, that we should try something like compulsory arbitration, worst choice or last offer, whichever words you want to use. There was a consensus there that the process was a lot like democracy—it ain't perfect, but it works.

M. McKnight: En conclusion, je dirai qu'il a été non seulement nécessaire, mais salutaire. Ce sommet a été historique. Il n'était pas conçu pour produire des recommandations exactes et particulières, monsieur Edwards, mais . . . Je citerai un exemple parmi plusieurs. Dans un atelier que j'ai présidé sur les relations industrielles, il y avait des représentants du monde syndical, Bob White, Louis Laberge, Jean-Paul Hétu, des groupes de gestion Howes Bentley, Jack Fraser. La discussion s'est engagée sur l'étude du processus de négociation collective et sur les lois et règlements connexes, en particulier au niveau fédéral, mais même au niveau provincial, dont nous disposons, au Canada, pour faciliter la négociation collective. J'ai été heureux de constater à ce moment que personne dans le groupe n'a suggéré de repartir à zéro, ni que nous devrions tenter quelque chose comme l'arbitrage obligatoire, le pire choix ou la dernière offre, quelle que soit la formation que l'on choisisse. Il y avait là un consensus sur le fait que le processus ressemble beaucoup à la démocratie—il n'est pas parfait, mais il fonctionne.

The other benefits that were apparent were that men and women had never from opposite sides of the bargaining table sat down and chatted, had never shaken hands, could not put a human form on either side, and I think if it was something that maybe was not apparent on the television, it was certainly apparent at the convention. Dennis McDermott and Bill James had never met. They ended up chatting and talking; they know one another in a brief and casual manner. There were several examples at that convention that I think are going to be beneficial in the future. I do not think it was a misdirected exercise in any form.

D'autres avantages se sont manifestés par l'entente d'hommes et des femmes de clans opposés qui ne s'étaient jamais assis et n'avaient jamais causé à une table de négociations, ne s'étaient jamais serré la main, et cela s'est manifesté, de part et d'autre, à ce moment-là. Je pense que cela n'était peut-être pas apparent à la télévision, mais que c'était certainement visible au sommet. Dennis McDermott et Bill James ne s'étaient jamais rencontrés. Ils se sont mis à parler et à bavarder; ils ont eu, brièvement, l'occasion de faire un peu connaissance. Je peux tirer plusieurs exemples de cette rencontre qui porteront fruit dans le futur. Je ne pense pas qu'il s'agissait là d'un exercice mal dirigé, de quelque façon que ce soit.

[*Text*]

• 1135

The Chairman: Thank you, Mr. Edwards. Mr. Nystrom, *en suite Monsieur Gilbault et Monsieur Jourdenais.*

Mr. Nystrom: Thank you very much, Mr. Chairman. My first words, I suppose, to my fellow Saskatchewan colleague are best wishes in your new job. I have not had a chance to say that yet, nor I do have a chance to ask many labour questions in the House of Commons. I hope you do well. I think you bring a lot of qualities to the position in terms of your personality in being a conciliator, patient and so on, which will do us very well in this country. I think you also come out of the Saskatchewan tradition of trying to co-operate and seek a consensus for a solution.

I suppose my questions, with my not being a regular member of this committee, Mr. Chairman, because Mr. Murphy could not make it this morning, are more of a general nature. I know Bill McKnight as the person, as the politician, as the guy who knows a bit about grain handling, boxcars and the Crow rate. I agree with him on some of those issues and on some I do not. But I do not really know much about Bill McKnight as the Minister of Labour, and I think his appointment was probably a surprise to a lot of people. After all, Kindersley is not Oshawa, Windsor or Hamilton. Therefore, I want to ask a few general questions to see where the Minister really stands.

Maybe I could get just a bit more elaboration to begin with on the proclamation of the amendments to the Canada Labour Code. As the Minister mentioned earlier, he was in the last Parliament and supportive of the changes to the Canada Labour Code. The part that has not been proclaimed, as the minister has said, is the section on health and safety. We passed that bill in 1984. He is talking now about a proclamation, I guess, in 1986. I know Parliament moves very slowly, but two years, two and a half years, is a long time. When he was in opposition, he complained about these terrible Liberal bureaucrats being so slow, the red tape, the bureaucracy, and that if he were elected things would really speed up with the efficiency of the Tories.

Mr. McKnight: I have changed a lot, Lorne.

Mr. Nystrom: So the more things change, the more things remain the same. I wanted to ask him why it is taking so long. I have read what he says here, but there must be more to it than that. Is there a hesitancy lest Parliament do the wrong thing? Why is it taking so long?

The Chairman: The chairman just cannot resist the comment. I think your chairman is the only Member of Parliament present for the final amendments related to that Canada Labour Code. They started to take place at 9 a.m., but the evening before the NDP had put many motions before

[*Translation*]

Le président: Merci, monsieur Edwards. Monsieur Nystrom, *and then Mr. Gilbaut and Mr. Jourdenais.*

M. Nystrom: Merci beaucoup, monsieur le président. En premier lieu, je suppose, que je dois adresser mes meilleurs voeux à mon collègue de la Saskatchewan à l'occasion de ses nouvelles fonctions. Je n'avais pas eu l'occasion de le faire pas plus que celle de poser de nombreuses questions en matière syndicale à la Chambre des communes. J'espère que tout ira bien. Je crois que grâce à votre personnalité en tant que conciliateur, que personne patiente, etc., vous apportez au poste des qualités qui seront salutaires au pays. Je crois, en outre, que vous apportez de la Saskatchewan un esprit de collaboration et que vous essayez de trouver une solution qui fasse l'unanimité.

Comme je ne suis pas un membre habituel du Comité, monsieur le président, parce que je remplace M. Murphy qui n'a pas pu venir ce matin, je suppose que mes questions sont de nature générale. Je connais M. Bill McKnight en tant qu'homme, comme politicien, et comme quelqu'un qui s'y connaît en manutention de cérérales, en wagons couverts et en tarifs du Nid-de-Corbeau. Je suis d'accord avec lui sur certaines de ces questions et je ne le suis pas sur d'autres. Mais je ne connais pas vraiment M. Bill McKnight en tant que ministre du Travail et je crois que sa nomination en a probablement surpris plusieurs. Après tout, Kindersley n'est ni Oshawa, ni Windsor, ni Hamilton. Par conséquent, j'aimerais poser certaines questions d'ordre général pour connaître la position du ministre.

Peut-être pourrais-je obtenir un peu plus de détails, pour commencer, sur la proclamation des amendements au Code canadien du travail. Comme le ministre l'a déjà dit, il était à la Chambre des communes lors de la dernière législature et favorisait les modifications au Code canadien du travail. La partie qui n'a pas été proclamée, comme l'a dit le ministre, est celle qui porte sur la santé et la sécurité. Nous avons adopté ce projet de loi en 1984. Il parle maintenant d'une proclamation, je crois, en 1986. Je sais que le Parlement travaille très lentement, mais deux ans, deux ans et demi, cela me semble long. Lorsqu'il faisait partie de l'opposition, il se plaignait de la lenteur de ces terribles bureaucrates libéraux, de la paperasse, de la bureaucratie, et il a déclaré que s'il était élu, les choses se feraient plus rapidement, grâce à l'efficacité des Conservateurs.

M. McKnight: J'ai beaucoup changé, Lorne.

M. Nystrom: Donc, plus ça change, plus c'est pareil. J'aimerais lui demander pourquoi cela prend autant de temps. J'ai lu ses déclarations à ce sujet, mais je pense qu'il doit y avoir autre chose. Y a-t-il une hésitation de peur que le Parlement ne prenne une mauvaise décision? Pourquoi cela prend-il tant de temps?

Le président: Le président ne peut tout simplement pas s'empêcher de faire une observation. Je crois que votre président est le seul membre du Parlement qui était présent pour les derniers amendements du Code canadien du travail. Ils ont commencé à 9 heures, mais la veille, dans la soirée, le

[*Texte*]

Parliament and we voted until about 5.30 in the morning. If there are problems in the bill, they may be as a consequence of an overworked parliamentary committee at that particular juncture. I just could not resist the comment—a little history in the record. Mr. McKnight.

Mr. McKnight: Thank you, Mr. Chairman. First of all, I would like to thank my fellow MP from Saskatchewan for his kind words. We do share a lot of tradition in that province. Philosophically we have a lot of agreement; we also have a lot of disagreement. But that is Saskatchewan. I would like to assure the hon. member, through you, Mr. Chairman, that there is nothing hidden; there is no reluctance upon this government to proceed with the implementation of part IV as passed by Parliament. And when it comes to the proclamation, as I have said, it involves some 21 different pieces of legislation under which regulations have to be met and the proclamation dates something which happen to be workable.

I do not know if the Chair could indulge me, but just for Mr. Nystrom, the targeting we have established is the same targeting that was established by the previous administration during discussion on the changes to the Canada Labour Code—the consultation with target groups being some two months. Mr. Nystrom, this is the first time that the interested parties, both labour and management, have been consulted on regulations.

• 1140

Quite often different groups with which government interacts are consulted as to legislation. We are consulting as to regulation because it is such an important piece of legislation and impacts upon the lives of so many people. The regulations have to be drafted in such a way that they are enforceable. The enforcement part in the bill, as he would know, is that of self-policing, of joint management and union or management and worker committees. To have it effective, I am sure, Mr. Chairman, that if we had to rely on policemen to implement something of this magnitude it would be lost.

I think just initially that this member, when he was a Member of Parliament, and I am sure the hon. members on the other side, could agree that in the past there has been a lot of legislation adopted in haste for whatever reason that turned out to be bad legislation or bad law. It is not the intention of this Minister or this government to do that.

Mr. Chairman, just to run over that it is two months to consult for the first draft on the target groups, another month to rework it, the legal review by the Department of Justice, which is five months; to me this appears to be a long period of time, but I could inform the committee that on that side we have already added additional people to work with us as we progress so that we can fall within that five-month framework.

[*Traduction*]

NPD avait présenté à la Chambre de nombreuses motions et nous avons voté jusqu'à environ 5h30 du matin. S'il y a des problèmes, dans le projet de loi, ils peuvent être dus à l'épuisement du Comité parlementaire, à ce moment-là. Je n'ai pas pu m'empêcher de faire cette observation—quelques données historiques à ajouter au dossier. Monsieur McKnight.

M. McKnight: Merci, monsieur le président. En premier lieu, j'aimerais remercier mon collègue de la Saskatchewan de ses bonnes paroles. La tradition est très forte, dans cette province. Quant aux principes fondamentaux, nous sommes d'accord sur plusieurs points, mais nous sommes également en désaccord sur beaucoup d'autres. Mais telle est la Saskatchewan. Par votre intermédiaire, monsieur le président, je voudrais indiquer à mon honorable collègue qu'il n'y a rien de changé; le gouvernement n'hésite nullement à mettre en oeuvre la partie IV telle qu'adoptée par le Parlement. Quant à la proclamation, comme comme je l'ai dit, elle touche quelque 21 éléments de législation divers en vertu desquels des règlements doivent être respectés et les dates de proclamation doivent être fixées en conséquence.

Je ne sais pas si le président peut me le permettre, mais à l'intention de M. Nystrom, je dirai que l'objectif que nous avons établi est le même que celui qui avait été établi par le gouvernement précédent au cours de discussions sur les modifications à apporter au Code canadien du travail—la consultation avec les groupes intéressés portant sur quelque deux mois. M. Nystrom, c'est la première fois que les parties intéressées, tant du côté syndical que patronal, ont été consultées sur les règlements.

Il arrive assez souvent que divers groupes avec lesquels le gouvernement entretient des relations sont consultés au sujet des lois et règlements. Nous faisons des consultations au sujet des règlements parce qu'il s'agit d'éléments importants des textes de loi et parce qu'ils ont d'importantes répercussions sur la vie de nombreuses personnes. Les règlements doivent être rédigés de telle sorte qu'ils puissent être appliqués. La partie de la mise en application dans le projet de loi, comme il le sait, est celle de l'auto-contrôle des comités conjoints patronaux-syndicaux ou patronaux-travailleurs. Je suis certain, monsieur le président, que si nous devions compter sur les policiers pour mettre en application quelque chose de cette importance, nous y perdrions en efficacité.

Au départ, je crois que le député, lorsqu'il était membre du Parlement a connu, et je suis certain que les députés de l'opposition seront d'accord pour dire qu'ils ont vu, par le passé, beaucoup de lois adoptées à la hâte, pour quelque raison que ce soit, se révéler de mauvaises lois. Ni le ministre ni le gouvernement n'ont l'intention de faire cela.

Monsieur le président, à titre récapitulatif, j'aimerais dire qu'il faut deux mois de consultation des groupes-cibles pour la première ébauche, un mois supplémentaire pour la retravailler, cinq mois d'étude de l'aspect juridique par le ministère de la Justice; cela me semble une bien longue période, mais je peux indiquer au Comité que de notre part, nous avons déjà fait appel à du personnel supplémentaire afin de respecter le délai

[*Text*]

Gazetting it, in part I of *The Canada Gazette*, is two months. The comments that have been received from the publication of *The Canada Gazette* . . . We have allowed another month for final review by Justice at the Privy Council Office, and for the approval of Governor in Council we have allowed one week. For registration of amendments, we have allowed a week. For publication in part II in *The Canada Gazette* we have allowed two weeks. And then there is proclamation and coming into force.

Exactly when it is proclaimed—we are shooting at March 31, 1986. I know I was criticized when I said that part III would not be implemented or proclaimed until March 1, 1985. We met that deadline. I think it is good legislation, and the regulations applying the legislation are effective. Mr. Chairman, I do not know if the hon. member is aware, but this is the draft of the revisions of the occupational health and safety regulations under part IV.

So again, there is no hesitation. We are trying to do it. There may be a bit of a void. I feel this legislation is better than that under which guys and gals have now . . . But there still is protection in occupational health and safety both to the men and women in the public service and in the private sector under jurisdiction of Labour Canada now.

Mr. Nystrom: So you are following the Liberal timetable to the tee, I see—with the addition of the process of consultation, which I appreciate. I say to the Minister—and of course he knows this—that it is one thing to consult and listen, and another thing to consult and not listen. I genuinely hope that when we see the regulations the listening will be there.

To switch to another topic, just a general question again, I want to know what the Minister thinks of a shorter working week or longer holidays or a shorter time at work without loss of pay. This is something that is now being debated in the labour movement. Where does he stand? It is a general question, nothing specific.

Mr. McKnight: Mr. Chairman, through you, shorter work time is something that right now is very prevalent in a lot of collective agreements that are presently being negotiated. I think it will become more prevalent. As an aside to the hon. member, as a new Minister—as he drew to the attention of the committee, which I am sure was hardly necessary—the Minister did not have a lot of experience in labour before he assumed his responsibilities. I spent a lot of time, as we all do, reading and reviewing.

It would appear to me that as you look at the reduction of work time, government legislation has followed and reinforced that of collective agreements. It is one area that governments, whether they be provincial or federal, regardless of the political stripe, have not led; they have followed what has been in collective agreements and reinforced that as a minimum standard. I think this would be this Minister's view.

[*Translation*]

de cinq mois. L'incorporation à la partie I de *La Gazette du Canada* prend deux mois. Il faut attendre ensuite les observations reçues par suite de la publication dans *la Gazette du Canada* . . . Nous avons compté un autre mois pour l'étude finale par le Conseil privé et pour l'approbation du gouverneur en conseil, nous avons prévu une semaine. Nous avons également prévu une semaine pour l'enregistrement des modifications. Pour la publication dans la partie II de *la Gazette du Canada*, nous avons accordé deux semaines. Viennent ensuite la proclamation et la mise en vigueur.

Exactement, pour la proclamation, nous visons le 31 mars 1986. Je sais qu'on m'a critiqué lorsque j'ai déclaré que la partie III ne serait pas mise en application ou proclamée avant le 1er mars 1985. Nous avons respecté cette échéance. J'estime qu'il s'agit d'une bonne loi et que les règlements connexes sont efficaces. Monsieur le président, j'ignore si l'honorable député est au courant, mais il s'agit de l'ébauche des révisions des règlements sur la santé et la sécurité au travail, en vertu de la partie IV.

Donc, là encore, il n'y a pas d'hésitation. Nous essayons de le faire. Il peut y avoir un peu de temps mort. Je crois que cette loi est supérieure à celle qu'ont les travailleurs et les travailleuses, à l'heure actuelle . . . Mais il y a encore de la protection en matière de santé et de sécurité au travail pour les hommes et les femmes de la Fonction publique et du secteur privé, qui relève, à l'heure actuelle, de Travail Canada.

M. Nystrom: Donc, vous suivez le calendrier libéral à la seconde, je vois vous y avez ajouté la consultation, ce que j'apprécie. Je dis au ministre—et bien sûr il le sait—que c'est une chose de consulter et d'écouter, et une autre de consulter et de ne pas écouter. J'espère sincèrement que la première solution sera adoptée, au moment où nous verrons les règlements.

Pour passer à un autre sujet d'ordre général également, j'aimerais connaître l'opinion du ministre sur une semaine de travail plus courte ou des congés plus longs ou moins de temps passé au travail sans perte de salaire. Il s'agit là d'une question qui fait l'objet de discussions dans notre mouvement syndical. Quelle est sa position? Il s'agit d'une question générale et non particulière.

M. McKnight: Monsieur le président, par votre intermédiaire, j'aimerais dire qu'à l'heure actuelle, la période de travail plus courte est favorisée dans un grand nombre de conventions collectives en voie de négociation. Je crois qu'elle s'imposera de plus en plus. En aparté à l'honorable député, comme nouveau ministre—comme il l'a signalé au Comité, ce qui, j'en suis certain, n'était guère nécessaire—le ministre n'avait pas beaucoup d'expérience dans le domaine syndical lorsqu'il est entré en fonctions. J'ai passé beaucoup de temps, comme nous le faisons tous, à lire et à étudier.

Il me semble qu'en matière de réduction du temps de travail, les lois et règlements du gouvernement ont suivi et appliqué les conventions collectives. Il s'agit d'un domaine où l'initiative ne revient pas aux gouvernements, au niveau provincial ou fédéral, peu importe leur couleur politique; ils ont suivi les dispositions qui se trouvaient dans les conventions collectives et

[*Texte*]

• 1145

There are agreements, as the hon. member knows, with considerable reduction in work time. As this would become the norm, I am sure the minimum standards would proceed in the same direction as the collective agreements, and that would be for a lessening of the work time.

Mr. Nystrom: Part-time work? There is some concern about the move now toward more and more part-time work and also the fact that a lot of the benefits are not paid and people are losing full-time, good-paying jobs.

Mr. McKnight: There is a concern, but the responsibility of the Minister is to take a look at what is in the federal jurisdiction. As I said before, less than 10%—maybe less than 6%—of part-time work comes under federal jurisdiction.

That being said, we recognize that it is an issue that is not going to go away. It is an issue we are assessing and going ahead with. Ms Geller-Schwartz, who is the Director General now of the Women's Bureau, was involved in the analytical work pertaining to the Wallace report to assess and to find out exactly where these men and women worked part-time.

This is a personal concern, but I have a concern that there are men and women who are being denied on a pro-rated basis benefits that are available to other Canadians who work full-time. I think, that being said, as we go on in our legislation, as we go on in our educational program, that this is a concern the Minister would like to see addressed. But we do not have the areas where these people are employed; we do not have the numbers; we do not have the economic impact. We know very little except that it is a concern. We have been working at it to try and establish the documentation we will need.

Mr. Nystrom: Since you have some feelings on the issue and are doing some work on it, can we expect legislation on it?

Mr. McKnight: As I said earlier, I have discussed it with my provincial colleagues. We have agreed to share our information to work in tandem where we can. That does not mean that the federal government will not have to make its own decisions, but we will be meeting again in July. As a matter of fact, we will be meeting twice in the next 12 to 14 months to discuss, among other issues, the issue of part-time work. I could not make a commitment as to legislation because, as I have said to the hon. member, there is a lot not known as to the impact of legislation. Once we know, we will make that decision.

Mr. Nystrom: Okay.

[*Traduction*]

les ont mises en application comme norme minimale. Je crois que telle est l'opinion du ministre.

Certaines conventions collectives, comme le sait mon honorable collègue, prévoient déjà une diminution considérable des heures de travail. À mesure que la semaine de travail moins longue se généralise, je suis certain que les normes minimales vont évoluer dans le même sens que ces conventions collectives et que la durée du travail va diminuer.

M. Nystrom: Et le travail à temps partiel? On s'inquiète beaucoup à l'heure actuelle de la croissance du travail à temps partiel et aussi du fait que de nombreux avantages sociaux ne sont pas payés et que les employés perdent de très bon emplois à temps plein et à salaire respectable.

M. McKnight: On s'inquiète, mais la responsabilité du ministre se limite à l'examen de ce qui appartient è la juridiction fédérale. Comme je l'ai déjà dit, moins de 10 p. 100 et peut-être moins de 6 p. 100 de tout le travail effectué à temps partiel relève du gouvernement fédéral.

Ceci dit, nous reconnaissons de fait qu'il s'agit là d'une question importante qui ne va pas disparaître par enchantement. Nous étudions cette situation. M^me^ Geller-Schwartz, directeur général du Bureau de la main-d'oeuvre féminine, a participé à un travail analytique portant sur le rapport Wallace afin de déterminer exactement à quels endroits ces hommes et ces femmes travaillaient à temps partiel.

Je vous fais part ici d'une opinion personnelle, mais je crois que certains hommes et certaines femmes se voient refuser au prorata des avantages sociaux qui travaillent à plein temps. Ceci dit, je crois que le ministre aimerait que l'on s'occupe de cette question en poursuivant l'élaboration de notre législation et de nos programmes d'éducation. Toutefois, nous ne connaissons pas les lieux de travail de ces personnes, nous ne savons pas quel est leur nombre exact et nous ignorons quelle est l'incidence économique de leur travail. Nous savons peu de chose à ce sujet, sauf qu'il s'agit d'une question inquiétante. Nous avons fait des efforts pour essayer de regrouper la documentation nécessaire.

M. Nystrom: Puisque vous avez une opinion à ce sujet et que vous avez déjà fait un certain travail dans ce domaine, pouvons-nous espérer une législation en la matière?

M. McKnight: Comme je l'ai déjà dit, j'ai discuté de ce point avec mes collègues provinciaux et nous avons convenu de partager tous nos renseignements et de travailler en collaboration dans la mesure du possible. Le gouvernement fédéral devra quand même prendre ses propres décisions, mais nous nous rencontrerons de nouveau en juillet. En fait, au cours des prochains 12 à 14 mois, nous tiendrons deux réunions pour analyser, entre autres choses, la question du travail à temps partiel. Je ne peux pas m'engager en matière de législation puisque, comme je l'ai dit auparavant à l'honorable député, il existe de nombreux inconnus quant à l'incidence d'une telle législation. Dès que nous en connaîtrons les effets possibles, nous prendrons une décision.

M. Nystrom: Bien.

[*Text*]

I would like to switch to the Abella report. I know it is not under your jurisdiction; it is the Minister of Immigration and Employment. The key recommendation there, of course, was employment equity, and it covered four areas—women, native people, disabled, and visible minorities. One of the central recommendations was that to be effective employment equity had to have something mandatory about it in terms of targeting and goals and objectives within federal departments and so on.

As the Minister of Labour, are you setting an example in your department in terms of employment equity by setting specific targets that are mandatory in terms of women and other groups mentioned by Judge Abella?

Mr. McKnight: The administration of the Department of Labour is, in my mind, in very good hands.

Mr. Nystrom: But you are biased.

Mr. McKnight: I would just like the deputy minister to answer to the committee. I am satisfied, and I think what he will have to say will put a little more light on it.

Mr. Mark R. Daniels (Deputy Minister, Labour Canada): Thank you, Mr. Chairman.

We indeed have set very clear affirmative action targets, although I should say in line not only with our own internal situation but also the program launched by the Treasury Board. We have in place a firm commitment to certain hiring targets at various levels throughout the job categories for women, natives, and disabled persons. Visible minorities are not included in the federal affirmative action program yet. I understand there is going to be something coming. With what we have put in place for the moment, we have three of the groups.

• 1150

Mr. Nystrom: Thank you. Could I have a supplementary question?

The Chairman: Is it a brief one?

Mr. Nystrom: Yes, it is brief but important. He said there are certain hiring targets for these three groups. What are the hiring targets? Is there a certain percentage that must be women in different wage scales, or different job descriptions? Is there a certain number that must be disabled Canadians or native Canadians? If so, can he provide the committee with information as to how many and what wage scales? Also, is it mandatory? What is the timetable; when must those objectives be met?

The Chairman: Mr. Daniels, or Mr. McKnight?

Mr. McKnight: The way it is broken down, Mr. Chairman, is by senior, intermediate, and junior positions. I am not familiar with the exact numbers, but I am sure Mr. Daniels

[*Translation*]

J'aimerais passer maintenant au rapport Abella. Je sais que les données qu'il renferme n'appartiennent pas à votre juridiction, mais plutôt à celle du ministre de l'Immigration et de l'emploi. La principale recommandation de ce rapport est, bien sûr, la justice dans l'emploi et il traite principalement de quatre secteurs—le travail des femmes, des autochtones, des handicapés et des minorités visibles. Une des recommandations principales de ce rapport, c'est que l'égalité d'emploi, pour être efficace, doit comporter un certain aspect obligatoire, du moins pour ce qui concerne les buts et objectifs au sein des ministères fédéraux, etc.

A titre de ministre du travail, donnez-vous le bon exemple dans votre ministère pour ce qui est de l'égalité d'emploi en établissant des buts précis et obligatoires quant à l'emploi des femmes et des autres groupes mentionnés par le juge Abella?

M. McKnight: L'administration du ministère du travail est à mon avis entre bonnes mains.

M. Nystrom: Mais vous n'êtes pas objectif?

M. McKnight: J'aimerais que le sous-ministre réponde au Comité. Je suis satisfait à ce sujet et je crois que ce qu'il pourrait dire éclaircira la question.

M. Mark R. Daniels (sous-ministre, Travail Canada): Merci, monsieur le président.

Nous avons effectivement établi des objectifs précis au programme d'action positive quoique ce programme soit axé non seulement sur notre propre situation interne,mais aussi sur le programme créé par le Conseil du Trésor. Nous avons pris certains engagements fermes sur le plan des objectifs d'embauche à divers niveaux des catégories d'emploi pour les femmes, les autochtones et les handicapés. Les minorités visibles ne sont pas encore incluses dans le programme d'action positive du gouvernement fédéral. Je crois qu'un programme les concernant sera bientôt mis sur pied. Avec les objectifs déjà fixés, nous touchons 3 des 4 groupes.

M. Nystrom: Merci. Pourrais-je poser une question supplémentaire?

Le président: Est-elle brève?

M. Nystrom: Oui elle est brève, mais importante. Le Sous-ministre a déclaré que certains objectifs d'emploi existent pour ces 3 groupes. Quels sont-ils? A-t-on fixé un certain pourcentage quant à l'emploi des femmes à différents niveaux de salaire ou pour diverses descriptions de tâches? A-t-on établi un nombre fixe d'employés qui doivent être des Canadiens handicapés ou autochtones? Si oui, pourrait-il indiquer au Comité quels sont ces objectifs et quels sont les nombres pour quelles gammes salariales? De plus, ces objectifs sont-ils obligatoires? Quel est l'échéancier? Pour quelle date doit-on atteindre ces objectifs?

Le président: Monsieur Daniels ou monsieur McKnight?

M. McKnight: Monsieur le président, nous avons réparti les objectifs en 3 catégories de postes, postes supérieurs, intermédiaires ou subalternes. Je ne connais pas les chiffres exacts,

[*Texte*]

would be able to give them to you. It is also broken down in the three categories we have discussed.

As Mr. Daniels has mentioned previously, visible minorities were not part of the government mandate. The mandate has been part of the civil service instructions for I do not know how many years. It was around long before I was here. Maybe Mr. Daniels could shed some light on the odd percentage or numbers within Labour Canada.

Mr. Nystrom: That is what I would like to have, the specific targets.

The Chairman: Mr. Daniels, is this a long, involved answer?

Mr. Daniels: No, it is quite a short answer. I did take the liberty of summarizing it here, although it is broken down into a bit more detail than this for working purposes. Roughly speaking, we have divided the women officers into three categories: junior, intermediate, and senior. We currently have, in the junior category, 61% female. That is a very strong representation, and certainly well above the average for the system. We see no need to set up new targets there.

We currently have 67 intermediate women officers in the department, representing 23% of that population. We have set a target for March 1988; three years from now we hope to raise that number to 78 people, which would represent 27%. That is up 4%, from 23% to 27%, and represents 11 people.

Among senior officers, we have 14 women, representing 14% of all senior officers in the department. We have set a target of 17, which would equal approximately 17%.

Mr. Nystrom: That is by March of 1988?

Mr. Daniels: Yes. Now keep in mind, we have to concern ourselves with an inflow and an outflow of people during that whole period. People are constantly coming and going, and if the attrition rates move as they normally do and the inflows are normal we have to buck that up. That is where we get these stock numbers in terms of females.

Similarly, we have very few native persons in our department at the moment, two in number, who identify themselves as natives.

Mr. Nystrom: In the whole department?

Mr. Daniels: Yes, in the whole department. We hope to increase that to nine persons by 1988. Among the disabled, we currently employ 13 who identify themselves as such. We hope to increase that by 19.

Mr. Nystrom: How many people are in the whole department? This would be two natives out of how many?

Mr. Daniels: In the entire department there are 850 people.

Mr. Nystrom: So you are talking about 850?

[*Traduction*]

mais je suis certain que M. Daniels pourrait vous les fournir. On a aussi les chiffres répartis selon les 3 catégories ci-dessus.

Comme M. Daniels le disait antérieurement, les minorités visibles ne relèvent pas du gouvernement, mais de la Fonction publique, et ce depuis je ne sais trop combien d'années. Cela était déjà en place bien avant moi. Peut-être M. Daniels pourrait-il nous renseigner sur les pourcentages déjà atteints à Travail Canada.

M. Nystrom: C'est ce que j'aimerais connaître, les objectifs précis.

Le président: Monsieur Daniels, la réponse à une telle question serait-elle longue et complexe?

M. Daniels: Non, en fait il s'agit d'une réponse très courte; j'ai pris la liberté de préparer un résumé même si les chiffres sont répartis de façon beaucoup plus détaillée. Nous avons réparti les fonctionnaires féminins en 3 catégories: subalternes, intermédiaires et supérieures. À l'heure actuelle, la première catégorie comporte 61 p. 100 de femmes. Il s'agit donc d'une représentation importante, certainement supérieure à la moyenne pour le système. Il est donc inutile d'établir de nouveaux objectifs pour cette catégorie.

Dans la catégorie intermédiaire, 67 fonctionnaires sont des femmes ce qui représente 23 p. 100 de la population. Nous avons fixé un objectif pour mars 1988; nous espérons que dans 3 ans le nombre de fonctionnaires féminins sera de 78, soit 27 p. 100 du total, ce qui représente une augmentation de 4 p. 100 ou de 11 personnes en chiffres absolus.

Parmi les fonctionnaires supérieurs on trouve 14 femmes, ce qui représente 14 p. 100 de tous les fonctionnaires supérieurs du ministère. L'objectif a été fixé à 17, ce qui équivaudrait approximativement à 17 p. 100.

M. Nystrom: L'objectif a été fixé pour mars 1988?

M. Daniels: Oui. Il faut se rappeler toutefois que nous devons en tout temps en cette période faire face à l'arrivée et au départ du personnel. Les gens se déplacent constamment et si le taux de roulement change comme il le fait habituellement et que l'arrivée de nouveaux effectifs demeure stable, nous devons faire face à la situation. Voilà comment nous arrivons à ces chiffres quant à l'emploi des femmes.

De même, notre ministère compte peu d'autochtones en ce moment; en fait, 2 personnes seulement se considèrent comme des autochtones.

M. Nystrom: Pour le ministère au complet?

M. Daniels: Oui pour le ministère en entier; nous espérons que le nombre atteindra 9 pour 1988. Pour ce qui concerne la troisième catégorie, à l'heure actuelle 13 employés de notre ministère sont désignés comme handicapés. Le nombre d'handicapés devrait atteindre 19 à la date fixée.

M. Nystrom: Il y a combien d'employés en tout au ministère? Deux autochtones sur combien au total?

M. Daniels: On compte 850 personnes au ministère.

M. Nystrom: Donc nous parlons d'un total de 850 employés?

[*Text*]

Mr. Daniels: More or less.

The Chairman: Thank you, Mr. Nystrom and Mr. Daniels.

Mr. McKnight: If I can just add to that, Mr. Chairman, the ideal is not apparent in the departmental plan.

The Chairman: That is an understatement, is it not?

• 1155

Mr. McKnight: No, it is not. When you are dealing with fewer than 850 person-years, it is very difficult to bring about a dramatic increase through attrition and the normal movement of people. I would have to be apologetic if we happened to have a department that had 5,000 or 6,000 or 7,000 person-years assigned to it. But having fewer than 850 person-years, I do not apologize. I think we are being realistic. We recognize that by even giving these numbers we may draw criticism, but it is a fact of having few person-years and looking at it realistically as to the movement of people out of our department.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister.

Monsieur Guilbault, vous avez la parole. Ensuite, ce sera au tour de M. Jourdenais.

M. Guilbault (Drummond): Monsieur le président, je remarque que, dans sa déclaration, le ministre porte une attention particulière aux travailleurs âgés qui ont peu de chances de se trouver du travail. Je suis personnellement assez intéressé à cet aspect parce qu'il y a entre autres un programme qui touche les travailleurs du textile, dont la grande majorité se trouvent au coeur du Québec. La plupart de ces compagnies sont dans ma circonscription, à Drummondville. Dernièrement, il y a une compagnie, Consoltex, qui a fermé ses portes mis à pied plusieurs centaines d'employés. À Trois-Rivières, qui est voisin, Wabasso a fermé ses portes et mis à pied aussi plusieurs centaines de personnes. Comme par hasard, le malheur touche souvent les personnes les plus démunies; il y a eu un feu dans un silo de la Celanese qui a détruit toutes les matières premières propres à fabriquer les produits de la Celanese, ce qui a entraîné une mise à pied temporaire d'une couple de semaines de la plupart des employés.

Je remarque aussi que le ministre est assez vite sur ses patins parce qu'il a constaté un manque et que, pour améliorer cette situation, il attache la grosse part de son budget à ramener ces travailleurs sur le marché du travail.

Je remarque qu'il consacre entre autres 20 millions de dollars de plus. Cependant, il y a un mot que je n'aime pas à la page 5 du document français, dans le libellé «un revenu de dernier recours aux travailleurs âgés admissibles». J'ai fait mes premières armes dans le textile, et ce pendant 13 ans, c'est pour cela que ce domaine m'intéresse beaucoup. Dans votre programme de l'année dernière, quel secteur industriel a été le plus favorisé par ce programme? Combien d'employés ont pu profiter de ce programme?

[*Translation*]

M. Daniels: Plus ou moins.

Le président: Merci, monsieur Nystrom et monsieur Daniels.

M. McKnight: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais simplement ajouter que l'idéal ne transparaît pas dans le programme ministériel.

Le président: C'est un euphémisme, non?

M. McKnight: Ce n'est pas le cas. Lorsqu'il y a moins de 850 années-personnes, il est très difficile d'obtenir une diminution considérable des effectifs par les départs naturels et le mouvement habituel des personnes. J'aurais de bonnes raisons de m'excuser si le ministère était doté de cinq, six ou sept mille années-personnes, mais il en compte moins de 850, donc je ne m'excuse pas. Je crois que nous sommes réalistes. Nous savons qu'en divulgant ces chiffres, nous risquons de provoquer des critiques mais il est vrai que nous avons un petit nombre d'années-personnes et il faut en tenir compte pour déterminer la fluctuation des effectifs du Ministère.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Mr. Guilbault, you have the floor and then I will call on Mr. Jourdenais.

Mr. Guilbault (Drummond): Mr. Chairman, I note that, in his statement, the Minister pays particular attention to the older workers who have little chance of finding a job. I am personally interested in this aspect because there exists, among other things, a program concerning textile workers, the vast majority of which are found in Quebec. Most of these companies are in my riding in Drummondville. The recent closure of one of these companies, Consoltex, left hundreds of workers without jobs. In neighbouring Trois-Rivières, Wabasso closed its doors and hundreds of people were also laid off. As fate often has it, hardship falls upon those least able to cope. A fire in one of Celanese's silos destroyed all the raw materials required to make the company's products and most workers had to be laid off for a couple of weeks.

I also note that the Minister is pretty sharp because he observed a problem and in order to improve the situation he earmarked an important part of his budget to help these workers to find another job.

I notice among other things that he has allotted an extra $20 million. However, there is a term that I take exception to in the wording of a passage on page 5 of the French document which reads: "a source of income of last resort for eligible older workers". My first job was in the textile industry and it lasted 13 years, which is why I am very interested in this field. Last year, on what industry did the program focus? How many workers benefitted from the program?

[*Texte*]

Mr. McKnight: I assume, Mr. Chairman, the member is referring to the Labour Adjustments Benefit Program, which is mandated to Labour Canada to administer partially. Yes, there has been an addition of some $20 million to the Labour Adjustments Benefit Program this year over last year. That addition is because of permanent layoffs that have taken place in the textile, footwear, shoes and tanning sectors of the Canadian economy which are the designated industries under the Labour Adjustments Benefit Program.

As to the active claims under the Labour Adjustments Benefit Program, there are presently some 5,122 in different sectors. Textiles and clothing comprise some 3,740 of those, and in the footwear and tanning industries, there are some 290. So the figures speak for themselves, Mr. Chairman. The large majority of men and women who receive benefits under the Labour Adjustments Benefit Program are in the textile and clothing industry.

As for the criteria for that program, there must be a permanent termination of employment. The individuals must be between 54 and 64 years of age. I forget the number of years they must have in the work force—15, my deputy minister informs me.

• 1200

The inability to secure employment must be apparent and the eligibility is arrived at by a review board, chaired by Mr. Joe Morris, in conjunction with the Department of Employment and Immigration. The MILAP part of Employment and Immigration designates specific communities. After that designation has taken place and the community groups have been established to determine whether a designation would move to level two, after the alternatives, the additional employment, training and mobility provisions under MILAP have been used, if the criterion has been met, those communities move to level two and are then eligible for the LAB Program. Bear in mind, though, that it is not to be viewed as early retirement. It is not to be viewed as something that is available for all employees. It has very specific guidelines and criteria.

M. Guilbault (Drummond): À la Dominion Textile, dans ma circonscription, on emploie environ 500 à 600 employés et, selon l'un des critères de ce programme, si je ne me trompe pas, on exige 10 p. 100 de mises à pied. C'est discriminatoire envers certains employés; la Dominion Textile, l'année passée, a renvoyé 25 personnes. Pour que ce critère soit juste, il faudrait l'appliquer à un service particulier de l'industrie plutôt qu'à une compagnie. Sinon, ce critère touchera seulement les usines qui fonctionnent à plein. Comme on le sait, et le ministre de l'Expansion industrielle régionale l'a dit en fin de semaine, le problème dans l'industrie du textile et du vêtement, ce sont les quotas globaux. D'ailleurs, si on lit les premiers discours de mon prédécesseur dans le comté de Drummond, l'honorable Yvon Pinard, il posait déjà les mêmes questions en 1974. À un moment donné, il va falloir s'asseoir

[*Traduction*]

M. McKnight: Je présume, monsieur le président, que l'honorable député fait allusion au Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs dont l'administration incombe, en partie, au ministère du Travail. Effectivement, quelque vingt millions de dollars supplémentaires ont été alloués au Programme par rapport à l'an dernier. Ces crédits supplémentaires ont été prévus en raison de licenciements dans les industries du textile, de la chaussure et du cuir, ces branches d'activité étant visées par le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs.

Pour ce qui est des demandes de prestations en vertu du Programme dans les différents secteurs, elles sont actuellement au nombre de 5,122, soit quelque 3,740 dans les industries du textile et du vêtement et environ 290 dans les industries de la chaussure et du cuir. Ces données se passent donc de commentaires, monsieur le président. Les hommes et femmes qui reçoivent des prestations en vertu du Programme se trouvent, en grande majorité, dans les industries du textile et du vêtement.

Un des critères du Programme est qu'il doit définitivement y avoir cessation d'emploi. Les travailleurs admissibles doivent être âgés de 54 à 64 ans. Le nombre d'années de travail m'échappe, 15 me dit le sous-ministre.

Il faut manifestement que le travailleur soit incapable de se trouver un emploi et l'admissibilité est déterminée par un comité de révision présidé par M. Joe Morris, en collaboration avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le personnel responsable des prestations d'adaptation dans ce Ministère désigné des collectivités particulières. Une fois que la désignation est effectuée et que les collectivités ont été établies en vue de déterminer s'il y a lieu de passer au deuxième niveau, et lorsque toutes les possibilités d'emploi ainsi que les dispositions touchant la formation et la mobilité ont été examinées, les collectivités qui respectent les critères établis passent au deuxième niveau et deviennent admissibles au Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs. Il faut rappeler, toutefois, qu'il ne s'agit pas d'une retraite anticipée et que tous les travailleurs ne sont pas admissibles. Il faut respecter des lignes directrices et des critères très précis.

Mr. Guilbault (Drummond): Dominion Textile, which is located in my riding, employs between 500 and 600 workers and, if I am not mistaken, one of the criteria of the Program is that layoffs must account for 10% of the work force. This discriminates against certain workers. Last year, Dominion Textile laid off 25 workers. In order for such a criterion to be fair, it would have to apply to a given part of an industry rather than to a company. If this is not the case, it will only apply to plants working at full capacity. As we all know, and as the Minister for Regional Industrial Expansion noted last week, the problem in the textile and clothing industries is one of total quotas. Moreover, if one reads the first speeches of my predecessor in the County of Drummond, the Honourable Yvon Pinard, one realizes that he was raising the same questions in 1974. At one point, we will all have to sit at the

[*Text*]

tous à la même table pour coordonner tous les efforts, peu importe qu'il s'agisse de recommandations de l'opposition ou du gouvernement. Il faut élaborer des politiques; c'en est une, mais c'est encore un pansement.

Mr. McKnight: Mr. Chairman, if I just could, the 10% and the percentage of population is not applied to the specific plant or the specific industry. It is applied to the community designation. If the member would like further exact definitions of LAB, I would ask Mr. Protti to enunciate them.

M. Ray Protti (sous-ministre adjoint, Politiques, Travail Canada): Il s'agit de deux questions: la nécessité de la coordination et la raison du pourcentage de 10 p. 100.

M. Guilbault (Drummond): Il s'agit de savoir si le 10 p. 100 peut se rattacher à un service plutôt qu'à une entreprise. Si c'est une grosse entreprise qui compte 1,000 employés et qu'ils sont obligés de renvoyer 100 personnes, c'est discriminatoire.

M. Protti: La question de ce pourcentage a été discutée lorsqu'on a élaboré le projet de loi. Avec ces programmes,—particulièrement pour un programme de dernier recours—il faut toujours établir des critères pour déterminer en fin de compte quels sont les plus défavorisés. Et le pourcentage de 10 p. 100 a été imposé pour répondre aux critères d'un programme de dernier recours. Alors, s'il y avait un cas où les mises à pied n'atteignaient pas 10 p. 100, cela n'était pas aussi sérieux que si les mises à pied atteignaient un taux plus élevé.

M. Guilbault (Drummond): Mais pour le travailleur qui est mis à pied, peu lui importe le critère. Vous parlez d'un revenu de dernier recours, mais ce travailleur peut être mis à pied juste avant de prendre sa retraite, puis décéder subitement. Ce sont des choses semblables qui arrivent. C'est la victime; l'employé n'a aucun recours. C'est le côté humain qui m'intéresse.

• 1205

Mr. McKnight: Mr. Chairman, we recognize that the program is not a program that meets all of the needs of today, but the program was mandated some five years ago, and the criteria established at that time is the criteria under which it is administered.

For the information of the committee, the program expires on August 18, with possible extension of designations for another three years. We started actively some two months ago to review the program, to assess the impact of the program and the necessity of change, bearing in mind, if you use the number, Mr. Chairman, that we know from statistics, that there are, identifiable, some 80,000-plus men and women over the age of 54 who could, if they happened to be in these designated areas, become eligible for the program. If you would assume that there is that number again that we do not know about from statistics, you would have a program that would have a cost of some $2 billion to implement in the present form.

[*Translation*]

same table to co-ordinate all efforts, whether the recommendations are made by the opposition or the government. Policies must be adopted and this is but one, yet it is a stop-gap measure.

M. McKnight: Monsieur le président, si vous me permettez, le taux de 10 p. 100 et le pourcentage de la population n'est pas appliqué à une usine ou à une industrie particulière. Ces proportions sont utilisées dans le cadre de la désignation des collectivités. Si l'honorable député désire avoir des définitions plus précises des critères régissant les prestations d'adaptation, j'invite M. Protti à les exposer.

Mr. Ray Protti (Assistant Deputy Minister, Policy, Labour Canada): We are dealing with two questions, the need for coordination and the reason for the 10% criterion.

Mr. Guilbault (Drummond): It is a question of determining whether the 10% should be applied to a part of an industry rather than to a company. If we are talking about a large company that has to fire 100 workers, then there is discrimination.

Mr. Protti: The percentage issue was discussed when we drafted the bill. In the case of such programs, especially a program of last resort, it is always necessary to set criteria to determine those who are the most affected. The proportion of 10% was established to serve as a criterion for a program of last resort. Therefore, if there were a case where layoffs do not reach 10%, it would not be as serious as one in which they reached a higher percentage.

Mr. Guilbault (Drummond): Yes, but the worker who is laid off does not care about the criterion. You speak of a source of income of last resort but the worker involved might be laid off just before retiring and then suddenly dies. These things can happen. The worker is the victim and he has no recourse. We are concerned with the human aspect.

M. McKnight: Monsieur le président, nous reconnaissons que le programme ne répond pas à tous les besoins d'aujourd'hui, mais le programme a été lancé il y a environ cinq ans et les critères établis à cette époque sont ceux selon lesquels le programme est administré.

Pour l'information du Comité, le programme prend fin le 18 août, avec un prolongement possible de trois ans des désignations. Il y a environ deux mois, nous avons commencé activement à examiner le programme, à évaluer les effets du programme et la nécessité d'un changement, en gardant à l'esprit, si vous aimez les chiffres, monsieur le président, que d'après les statistiques, on peut compter plus de 80,000 hommes et femmes de plus de 54 ans qui pourraient, s'ils se trouvaient dans ces régions désignées, devenir admissibles au programme. Si nous supposons qu'il y en a autant que nous ne connaissons pas par les statistiques, nous avons un programme qui coûterait quelque 2 milliards de dollars à mettre en oeuvre dans sa forme actuelle.

[*Texte*]

Presently, each client stays on the LAB program for an average of six years, and the average cost is $10,000 per year. To make that program universal and to attempt to be sure that corporations do not use the program as a way of moving older workers out of the workforce at no cost to the corporation and making it a cost to the Canadian taxpayer is a policy that cannot be just established by Labour Canada.

The Chairman: Thank you.

Monsieur Guilbault.

M. Guilbault (Drummond): J'ai seulement une petite question.

Monsieur le ministre, vous parlez de vos programmes de recherche sur l'incidence de la technologie, sur son impact humain et social dans un virage technologique en milieu de travail. Vous avez annoncé qu'il y aurait 13 récipiendaires d'une contribution grâce à ce fonds. Pouvez-vous me dire s'il y a quelque chose pour le domaine du textile dans cela?

Mr. McKnight: Mr. Chairman, if I could, I think the hon. member is referring to the TIRF grants. I do not have a list of them here, but I do know that in the textile industry, through the process of application—and I think Mr. Protti has it—the first division of some $2.9 million to the Technology Impact Research Fund have been made. They have been made by a joint committee made up of five different departments of government to assign the funds to private sector—that means both union and management—to study technological change. We are now in the process of making the second assignment, and for the information of the committee, we received some $3 million of requests and have some $2 million to assign to the program. Mr. Protti may be able to find in his documentation the exact clients who have received it in the textile field.

The Chairman: Mr. Protti, and then we will move to Mr. Jourdenais.

Mr. Protti: Thank you, Mr. Chairman.

J'ai la liste et je pourrai certainement la faire parvenir à M. Guilbault. Dans la première tranche de demandes que le ministre a annoncée il y a deux mois, il n'y a rien pour le domaine du textile, mais cela ne veut pas dire que ce ne sera pas le cas dans la prochaine tranche. Comme le ministre l'a dit, il y a pour plus de 3 millions de dollars de demandes, et il y aura certainement quelque chose pour le secteur du textile.

M. Guilbault (Drummond): Merci.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Est-ce que tout le monde peut avoir la liste?

Mr. McKnight: Mr. Chairman, the list was in the form of a press release that was sent out some two months ago. It was provided to all members and the Press Gallery. I would be pleased to provide it again. I think Mr. Protti—maybe it was the translation—said there were some $3 million. I believe there are only $2 million left to be assigned.

[*Traduction*]

A l'heure actuelle, chaque client bénéficie du programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs pendant six ans en moyenne et le coût moyen est de 10,000$ par an. Travail Canada ne peut simplement pas rendre ce programme universel et essayer de voir à ce que les entreprises n'utilisent pas le programme pour retirer des travailleurs âgés de la population active sans que ça leur coûte quoi que ce soit et aux dépens du contribuable canadien.

Le président: Merci.

Mr. Guilbault.

Mr. Guilbault (Drummond): I have only one little question.

Minister, you talk about your research programs on the impact of technology, on the human and social impact of the technological revolution in the work place. You have announced that 13 beneficiaries would receive a contribution through that fund. Could you tell me if there is something in there for the textile industry?

M. McKnight: Monsieur le président, si vous le permettez, je pense que l'honorable député fait allusion aux subventions du Fonds de recherche sur les répercussions du changement technologique. Je n'en ai pas une liste ici, mais je sais que dans le secteur du textile, par le processus des demandes, et je crois que M. Protti a la liste, la première répartition de quelque 2.9 milliards de dollars du Fonds a été faite. Elle a été faite par un comité mixte composé de représentants de cinq ministères, qui affecte les fonds au secteur privé, tant aux syndicats qu'aux patrons, afin d'étudier le changement technologique. Nous sommes actuellement en train de faire la deuxième répartition et, pour l'information du Comité, nous avons reçu des demandes pour quelque 3 millions de dollars et nous avons quelque 2 millions de dollars à distribuer dans le programme. M. Protti pourra peut-être trouver dans sa documentation les clients précis qui en ont reçu dans le domaine du textile.

Le président: Monsieur Protti, et nous passerons ensuite à M. Jourdanais.

M. Protti: Merci, monsieur le président.

I have the list and I could certainly send it to Mr. Guilbault. In the first block of applications the Minister has announced two months ago, there is nothing for the textile industry, but that does not mean that this will be the case with the next block. As the Minister said, there are more than $3 million in applications and there will certainly be something for the textile industry.

Mr. Guilbault (Drummond): Thank you.

Mrs. Copps: On a point of order, Mr. Chairman, could everybody get the list?

M. McKnight: Monsieur le président, la liste prenait la forme d'un communiqué qui est sorti il y a deux mois et qui a été distribué à tous les députés et à la presse parlementaire. Je serais heureux de la fournir encore. Je pense que M. Protti, ou peut-être le traducteur, a dit qu'il y avait quelque 3 millions de dollars. Je crois qu'il ne reste que 2 millions de dollars à répartir.

[*Text*]

The Chairman: There are $3 million worth of applications, but only $2 million can be funded.

Mr. McKnight: That is right.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

Premièrement, permettez-moi de remercier M. le ministre d'avoir accepté notre invitation malgré son programme de travail «très chargé». Je lui souhaite la bienvenue.

• 1210

I hope it is not the last time we will see you.

The economic review delivered last November by the Minister of Finance promised a review of fair wages legislation covering government construction contracts. Has any action been taken so far?

Mr. McKnight: Mr. Chairman, the review was that of a program called Fair Wages and Hours of Labour, which I think was first passed in 1933. It was passed a considerable number of years ago. The program is being reviewed. It is being reviewed as to the relevance to today's structure of unionized workers; of the jurisdictions that provinces have. In many examples it has been shown that it invades provincial jurisdiction and that it has set basically two conflicting standards. If you use the Province of Quebec, in the construction industry, using their decree, where the whole of the province operates under one decree with one employer and five designated bargaining units, it is not something that is used very often in the Province of Quebec.

So the answer is yes, it is being reviewed as to the relevancy of the program in today's times.

Mr. Jourdenais: Have you taken any practical initiatives to improve the policy dialogue and the quality of relationship between the government and organized labour? And I am not an NDP.

Mr. McKnight: I think I have, and I guess it is a comparative relationship between that of the last administration and that of this administration. I have made every effort to meet on a personal basis with the leadership of organized labour across Canada. I have also made an effort to meet with the leadership of the employers, because one cannot administer the responsibilities of the Minister of Labour in this country without at least having met and having a personal understanding of the men and women I deal with. I have met with some 50 individuals or groups associated with organized labour, some 6 or 7 associated with management.

The ability of this government to recognize the voice and the concerns and the part that organized labour plays in the economy of Canada I think is going to be very important to the recovery economically of this country. To this date the leadership in organized labour has been willing to assist the government, has been willing to state its case, and I think by and large has accepted that case is understood, is listened to, and is taken into consideration in the whole fabric of Canada.

[*Translation*]

Le président: Il y a des demandes pour 3 millions de dollars, mais seulement 2 millions de fonds.

M. McKnight: C'est exact.

Le président: Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

First, let me thank the Minister for accepting our invitation despite his very heavy workload. I welcome him to the Committee.

J'espère que ce n'est pas la dernière fois que nous vous verrons.

L'exposé économique présenté en novembre dernier par le ministre des Finances promettait un examen des articles de la loi sur les justes salaires concernant les contrats de construction de l'État. Des mesures ont-elles été prises jusqu'ici?

M. McKnight: Monsieur le président, l'examen portait sur un programme sur les justes salaires et les heures de travail qui, je pense, a été adopté pour la première fois en 1933, il y a donc nombre d'années. Le programme est à l'examen. On y examine la pertinence à l'égard des structures syndicales d'aujourd'hui; les compétences des provinces. Dans de nombreux exemples, on a démontré qu'il empiète sur les compétences provinciales et qu'il a établi fondamentalement deux normes contradictoires. Si vous prenez le Québec, dans le secteur de la construction, avec un décret, où toute la province fonctionne en vertu d'un décret avec un employeur et cinq unités de négociation désignées, ce n'est pas quelque chose qui est utilisé très souvent au Québec.

La réponse est donc oui, le programme est à l'étude au sujet de sa pertinence dans le monde d'aujourd'hui.

M. Jourdenais: Avez-vous pris des initiatives pratiques pour améliorer le dialogue sur la politique et la qualité des rapports entre l'État et les syndicats? Et je ne suis pas néo-démocrate.

M. McKnight: Je crois que oui et je pense que les rapports ont changé entre l'administration précédente et l'actuelle. J'ai fait tous les efforts possibles pour rencontrer personnellement les chefs syndicaux de l'ensemble du Canada. Je me suis aussi efforcé de rencontrer les dirigeants patronaux, car on ne peut pas assumer les responsabilités de ministre du Travail dans ce pays sans avoir au moins rencontré et compris personnellement les hommes et les femmes auxquels j'ai affaire. J'ai rencontré quelque 50 personnes ou groupes associés aux syndicats et quelque 6 ou 7 associés au patronat.

La capacité de notre gouvernement de reconnaître les préoccupations ainsi que le rôle que jouent les syndicats dans l'économie du Canada sera, à mon avis, très importante dans la reprise économique de notre pays. Jusqu'ici, les dirigeants syndicaux se sont montrés disposés à aider le gouvernement, à présenter leurs arguments et ont, je pense, dans l'ensemble, reconnu que ces arguments sont compris, écoutés et pris en considération dans l'ensemble du Canada.

[*Texte*]

M. Jourdenais: Encore une fois, je ne suis pas socialiste, mais je suis impliqué dans des discussions, en tant qu'observateur.

From media reports on strikes and labour disputes, it seems a major issue of concern to unions is job security. How is this problem being addressed, and is there anything the government can do about it?

Mr. McKnight: At the risk of interpreting what would take place at the bargaining table, I would observe that the issue of employment security, which I would differentiate from job security, between organized labour and unorganized labour and management in today's economic circumstances probably is one of the most important issues discussed at the bargaining tables. Employment security is not something that Labour Canada can mandate if we are going to have collective bargaining, but the process . . . and I draw to the attention of hon. members the collective agreement that was reached between Canada Post and CUPW, where the issue of employment security was paramount in the minds of both sides at the table and I think was recognized in the agreement.

• 1215

It would be apparent, Mr. Chairman, that large employers do have within their structure, through attrition, through training programs, through fair and good industrial relations, the ability to give employment security in cases where it is recognized as being necessary. That has to be, I think, Mr. Chairman, a part of the collective bargaining process. It is all a trade-off. I think it is fair to say that unions today probably have it listed as number one or two when they come to the table.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: The Quality of Working Life Program is scheduled for review and possible renewal at the end of fiscal 1985-86. How do you feel about the success of this program so far?

Mr. McKnight: I do not think the success of the program can be judged now. It is an ongoing program. In the past there have been some problems with takeup into the Quality of Working Life Program. As a matter of interest, the resources of the department exceeded the demand. Therefore, we did lapse some dollars in that program.

The quality of working life is also something that is apparent in the applications that the department receives under TIRF, the Technology Impact Research Fund. It may be that the demand is created on one side and we have not recognized that and reallocated resources. But the program is action oriented; the number of changes taken by organizations is apparent in the working environment. That is something that we consider important and have person-years assigned to it within Labour Canada.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Do I have time for another one?

[*Traduction*]

Mr. Jourdenais: Once again, I am not a socialist, but I am involved in discussions, as an observer.

Selon les comptes rendus des médias sur les grèves et les différends de travail, il semble qu'une préoccupation importante des syndicats soit la sécurité d'emploi. Que fait-on au sujet de ce problème, et le gouvernement peut-il y faire quelque chose.

M. McKnight: Au risque d'interpréter ce qui se passera à la table des négociations, je ferai observer que le problème de la sécurité d'emploi, que je distingue de la protection des postes, entre les syndicats, les travailleurs non syndiqués et les patrons dans les conditions économiques d'aujourd'hui est probablement l'une des questions les plus importantes discutées. La sécurité d'emploi n'est pas quelque chose que Travail Canada peut imposer si nous voulons des négociations collectives, mais le processus . . . et j'attire l'attention des honorables députés sur la convention collective qui a été conclue entre Postes Canada et le SCP, où la question de la sécurité d'emploi était primordiale dans l'esprit des deux parties et je pense que celle-ci a été reconnue dans la convention.

Il semble, monsieur le Président, que les grands employeurs ont dans leurs structures, par l'attrition, par les programmes de formation, par des relations de travail bonnes ou assez bonnes, la possibilité de donner la sécurité d'emploi dans les cas où elle est reconnue comme nécessaire. Je pense, monsieur le Président, que cela doit faire partie du processus des négociations collectives. Je crois qu'il est juste de dire que les syndicats mettent cette question au premier ou deuxième rang de leur ordre de priorité lorsqu'ils arrivent à la table.

Le président: Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Le Programme de la qualité de la vie au travail doit être examiné et éventuellement renouvelé à la fin de l'année financière 1985-1986. Que pensez-vous du succès de ce programme jusqu'ici?

M. McKnight: Je ne pense pas qu'on puisse juger du succès du programme maintenant. C'est un programme en cours. Dans le passé, il y a eu certains problèmes de définition des limites du Programme de la qualité de la vie au travail. Pour votre information, les ressources du ministère ont dépassé la demande. Par conséquent, un certain montant des crédits a été périmé.

La qualité de la vie au travail ressort également dans les demandes que reçoit le ministère pour le fonds de recherche sur les répercussions du changement technologique. Il se peut que la demande soit créée d'un côté et que nous ne l'avons pas reconnue et que nous n'avons pas réaffecté les ressources. Mais le programme est tourné vers l'action: le nombre des changements faits par les organisations ressort dans le milieu de travail. C'est quelque chose d'important à notre avis et nous y affectons des années-personnes à Travail Canada.

Le président: Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Ai-je le temps de poser une autre question?

[*Text*]

Étant très en faveur des consultations, des discussions avec le peuple canadien, j'aurais une autre question.

One of your nonlegislative programs, the Labour Education Program, is also slated for review and possible renewal by the end of 1985-86. What kind of review is being undertaken and what kind of outcome are you anticipating? That is a hard question.

Mr. McKnight: The review is something that is ongoing. If you want to take it in the context of my answer to Mr. Nystrom, it is a program that I recognize as being very important. I do not have a preconceived notion of the review. However, I would be very disappointed, from the demands that have been placed upon the program, the increase of funding, if a review showed it was not necessary because of the take-up in that program.

I have just been informed, Mr. Chairman, that two years ago there was a review done by an independent study. The study stated that it was necessary; it was useful in making better industrial relations apparent and effective in Canada. That is a review I did not know about.

Le président: Monsieur Jourdenais, une dernière question.

Mr. Jourdenais: Why should Labour Canada be contributing to the costs of labour education? Should labour education not be a labour movement responsibility? Who benefits?

Mr. McKnight: My assumption, Mr. Chairman, is that all of Canada benefits from better industrial relations. I think, as I explained to Mr. Nystrom, the turnover within organized labour in the officer areas, from shop foremen to vice-presidents to reps, is high.

• 1220

The responsibility, I repeat—and the formula is $1.69 per union member in our country—is a small return, is not overly large compared to other forms of grants the taxpayers of Canada make to the management side of the Canadian economy. I think all of Canada benefits, and I really believe it is a process that will and is giving us a better industrial relations climate in Canada.

The Chairman: Thank you, and thank you, Mr. Minister.

We will move to the second round. I may have missed something, but the only name I have for the second round at this point is that of Ms Copps. Are there other members . . . ?

Mr. Jourdenais: I have half a dozen more anyway.

The Chairman: Half a dozen more? Maybe then five minutes each and . . .

Ms Copps: Mr. Chairman, we have until 1 p.m. If there are only three people here, two of whom have indicated they are interested in asking questions on the second round, I do not see why we just cannot give each 15 minutes and then time to clean up or whatever.

[*Translation*]

Being very favourable to consultation and discussions with the Canadian people, I have another question.

L'un de vos programmes non-législatifs, le Programme de formation syndicale, doit aussi être examiné et éventuellement renouvelé à la fin de 1985-1986. De quel genre d'examen s'agit-il et quel résultat prévoyez-vous? C'est une question difficile.

M. McKnight: L'examen est en cours. Si vous voulez le prendre dans le contexte de ma réponse à M. Nystrom, c'est un programme dont je reconnais la grande importance. Je n'ai pas de notion préconçue de l'examen. Je serais toutefois très déçu, compte tenu des demandes qui se sont exercées sur le programme, si un examen démontrait qu'une augmentation du financement n'est pas nécessaire à cause de la confusion dans ce programme.

On vient de m'informer, monsieur le président, qu'il y a 2 ans, un examen a été fait dans le cadre d'une étude indépendante. L'étude a dit qu'il était nécessaire; qu'il était utile pour rendre les relations de travail plus cordiales et plus efficaces au Canada. C'est un examen dont je n'avais pas entendu parler.

The Chairman: Mr. Jourdenais, one last question.

M. Jourdenais: Pourquoi Travail Canada devrait-il contribuer aux coûts de la formation syndicale? La formation syndicale ne devrait-elle pas être la responsabilité des syndicats? Qui en profite?

M. McKnight: À mon avis, le Canada entier profite de meilleures relations de travail. Je pense, comme je l'ai expliqué à M. Nystrom, que le roulement des cadres syndicaux, du délégué au vice-président, est élevé.

Le coût, je le répète—et cela représente 1.69$ par employé syndiqué au pays—est un prix relativement peu élevé, surtout lorsqu'on le compare aux autres formes de subventions que les contribuables du Canada versent du côté direction de l'économie canadienne. Je pense que c'est le Canada tout entier qui en profite, et je crois vraiment qu'il s'agit là d'une mesure qui contribuera, aujourd'hui comme demain, à créer un meilleur climat en matière de relations industrielles au Canada.

Le président: Je vous remercie, de même que M. le ministre.

Nous sommes rendus au deuxième tour. Il se peut que certaines choses aient échappé à mon attention, mais le seul nom qui figure en ce moment sur ma liste pour le deuxième tour est celui de M^me^ Copps. Y a-t-il d'autres membres . . . ?

M. Jourdenais: J'en ai six de plus, de toute façon.

Le président: Six de plus? On pourrait peut-être accorder cinq minutes à chaque personne, puis . . .

Mme Copps: Monsieur le président, nous avons jusqu'à 13 heures. Si dans la selle il n'y a que trois personnes, dont deux seulement ont manifesté l'intention de poser des questions au deuxième tour, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions accorder 15 minutes à chacune, puis consacrer le reste du temps à des mises au point ou à d'autres choses.

[*Texte*]

Mr. McKnight: Mr. Chairman, I do not have until 1 p.m.

The Chairman: The normal time, Ms Copps, for an 11 a.m. meeting is until 12.30 p.m. These are an hour and a half. It is the 3.30 p.m. meetings that tend to have a longer time . . .

Ms Copps: With respect, Mr. Chairman, I and my NDP colleague have in the total of the last 80 minutes, I guess, been given 10 minutes each. I do not know what the process is around here for opposition in government, but it seems to me that although we are few in number I should get a little more than 10 minutes for the total of estimates for the year. I have hundreds of questions I want to ask on ILAP, MILAP, TIRF and a number of other issues, some of which were raised by the Minister, some of which are in the hopper. I do not think it is particularly appropriate that everybody has 10 minutes on first lead-off when you have a number of spokesmen reiterating their position for every party. We are not getting to the issues that should be raised.

The Chairman: Ms Copps, you had 15 minutes on the first round.

Ms Copps: Great, 15 minutes.

The Chairman: You were given an additional 50% time beyond the norm, which I indicated I would do. There have been two opposition members here today, and that is all, out of a total possible of eight. Between the two of you, to this point you have had 35 minutes; if you take your 5 it will be 40. Also, the steering committee has clearly indicated that this is not necessarily the end of the hearings on main estimates. It is simply the first go-around for an hour and a half, and the chairman will terminate the meeting . . .

Ms Copps: Okay.

The Chairman: —at 12.30 because that is the agreement we had with the witness.

Ms Copps: I am just registering my objection. I do not want to waste any more time.

I would like to get back to the Minister on two issues. One is the issue of the quotas, the targets, and he said he would not apologize for those targets for women in his department. By the Minister's own estimates, at a 1% increase a year in senior management we can expect to have equality in the Labour Department, which is supposed to be the hallmark and the vanguard for Canada, by the year 2021. Most of the people in this room will probably be retired if not deceased, and I wonder how the Minister can say he is not going to apologize for that. I think it is a disgrace.

[*Traduction*]

M. McKnight: Monsieur le président, je ne puis rester jusqu'à 13 heures.

Le président: Madame Copps, une séance ouverte à 11 heures se termine normalement à 12h30. Une telle séance dure une heure et demie. Ce sont les séances de 15h30 qui ont tendance à se prolonger . . .

Mme Copps: Sauf votre respect, monsieur le président, il me semble que mon collègue du NPD et moi-même n'avons pu disposer que de 10 minutes chacun au cours des 80 dernières minutes. Je ne connais pas le mécanisme qui régit l'expression de l'opposition du gouvernement à cette table, mais il me semble que malgré notre nombre réduit, nous devrions avoir droit à plus de 10 minutes chacun pour faire valoir notre position sur les estimations annuelles. Il y a des centaines de questions que je voudrais poser au sujet du PAIM, du PAIM modifié, et du Fonds de recherche sur les répercussions du changement technologique, de même qu'à bien d'autres sujets, dont certains seulement ont été soulevés par le ministre. Je pense qu'il n'est pas opportun d'accorder au départ 10 minutes à tout le monde puisqu'un certain nombre de porte-parole ne font que répéter la position de chaque parti. Cela nous empêche de soulever les questions qui méritent notre attention.

Le président: Madame Copps, je vous ai accordé 15 minutes lors du premier tour.

Mme Copps: Magnifique, 15 minutes.

Le président: Je vous ai accordé 50 p. 100 de plus que la période normale, comme je l'avais promis. Il n'y a que deux membres de l'opposition qui siègent ce matin, sur huit. Jusqu'à maintenant, vous avez obtenu à vous deux un total de 35 minutes; en ajoutant les 5 minutes que vous prendrez, cela donnera 40 minutes. D'autre part, le comité de direction a clairement indiqué que la présente séance ne constitue pas nécessairement la fin du processus d'étude des estimations principales. Il s'agit tout simplement d'un premier tour de table d'une heure et demie, et le président ajournera la séance . . .

Mme Copps: D'accord.

Le président: . . . à 12h30, puisque c'est ce que nous avons convenu avec le témoin.

Mme Copps: Je ne fais que signifier mon opposition. Je ne tiens pas à gaspiller davantage de temps.

J'aimerais interroger le ministre sur deux points en particulier. Le premier a trait aux quotas, aux objectifs; il a affirmé à cet égard qu'il ne sentait pas le besoin de s'excuser pour les objectifs relatifs aux postes occupés par des femmes dans son ministère. En se fondant sur les propres estimations du ministre, nous pouvons espérer, au rythme d'une augmentation de 1 p. 100 par année dans les postes de cadres supérieurs au sein du ministère du Travail, qui est censé représenter la norme et l'avant-garde des conditions de travail au Canada, atteindre l'égalité d'emploi entre les sexes aux alentours de l'an 2021. À cette date, la plupart des personnes présentes ici aujourd'hui seront probablement à la retraite, certaines seront peut-être décédées; je me demande donc comment le Ministre

[*Text*]

Mr. McKnight: I would just like to take the opportunity to say that Labour Canada is well—and I mean by several percentage points—above the average of government departments. I would draw to the attention of the hon. member that this Minister and this government have been in power since September. I am not sure whether she is advocating that we should dismiss several of the people presently employed in Labour Canada. As I am sure the hon. member is aware, it was not this Minister or this administration that up until six months ago had any responsibility for Labour Canada.

I have said that I feel it is a realistic approach working with small numbers of person-years, and the only alternative I can see as to increasing the percentage I think would be quite unacceptable under good industrial relations, and that would be dismissal because people happen to be either the wrong sex, not a member of the visible minorities, or do not wish to classify themselves as disabled.

Ms Copps: Just on that particular point, I believe the government currently has a program dealing with visible minorities which was advised to me by your own officials with respect to blacks in Nova Scotia. You may want to get some information on that because it was your officials who advised me you had a program, notwithstanding the fact that the Minister and the deputy did not know anything about it.

Mr. McKnight: Mr. Chairman, I would just ask one of my officials to reply to that, because the hon. member has said that she has had contact with my officials.

Ms Copps: They were the ones who told me about the program dealing with black Nova Scotians.

• 1225

Mr. McKnight: And if the official is here, I would like to have the reply.

The Chairman: Is the official here?

Ms Copps: It was at the briefing sessions that were given to all the members. Perhaps we can get that information in the future. But certainly it was indicated to me at that time that the program was applied to women and the disabled as well as the specific target group of blacks in Nova Scotia.

On the Minister's response, the Minister has stated here today that one of the reasons for the low target is the fact that there are few people in his department, or few person-years. I am not a mathematician, but the percentages between a department of 800 people and a department of 8,000 people remain the same. The Minister is agreeing, or certainly condoning, a target of a 3% increase from 14% to 17% over three years of his mandate, not the mandate of the previous government, so that by 1987 or 1988 he expects to have an increase of 1% a year. I suggest, in light of the Prime

[*Translation*]

peut prétendre ne pas devoir s'excuser de ce délai. Je pense que c'est une honte.

M. McKnight: J'aimerais tout simplement faire remarquer que Travail Canada se situe bien au-dessus et cela par un bon pourcentage—de la moyenne des ministères gouvernementaux. J'aimerais attirer l'attention de la députée sur le fait que le ministre et le gouvernement actuels ne sont au pouvoir que depuis septembre. Je ne sais si elle préconise la mise à pied de plusieurs employés actuels de Travail Canada. Je suis persuadé que la députée est consciente du fait qu'avant la nouvelle période commencée il y a six mois, le présent ministre et le gouvernement dont il fait partie n'avaient aucune responsabilité à l'égard de Travail Canada.

J'ai déjà déclaré que je croyais qu'il est réaliste de travailler avec des petits nombres d'années-personnes, et que la seule autre solution qui, à mon avis, permettrait d'augmenter le pourcentage des femmes est inacceptable pour des raisons de bonnes relations industrielles, puisqu'il s'agirait alors de mettre à pied des personnes qui ont le malheur de ne pas être du bon sexe, de ne pas faire partie des minorités visibles ou de ne pas vouloir être décrites comme handicapées.

Mme Copps: À cet égard, je crois que le gouvernement a élaboré un programme à l'intention des minorités visibles, comme l'ont indiqué vos propres fonctionnaires au sujet des Noirs de la Nouvelle-Écosse. Vous pourriez demander des renseignements à cet égard, puisque ce sont vos fonctionnaires qui m'ont révélé l'existence d'un tel programme, nonobstant le fait que le ministre et le député n'en savent rien.

M. McKnight: Monsieur le président, j'aimerais demander à l'un de mes fonctionnaires de répondre à cette question, puisque la députée affirme être entrée en contact avec mes fonctionnaires.

Mme Copps: Ce sont ces derniers qui m'ont parlé du programme à l'intention des Noirs de la Nouvelle-Écosse.

M. McKnight: Et si le fonctionnaire est ici j'aimerais avoir la réponse.

Le président: Le fonctionnaire est-il ici?

Mme Copps: C'était lors des séances d'information données à tous les députés. Peut-être pourrions-nous obtenir ces renseignements à l'avenir. Mais il est certain qu'on m'a dit à ce moment-là que le programme s'appliquait aux femmes et aux handicapés ainsi qu'au groupe cible spécial des Noirs de la Nouvelle-Écosse.

Dans sa réponse, le Ministre a déclaré aujourd'hui ici même que le groupe cible n' était pas très considérable notamment parce qu'il y a peu de gens dans son Ministère, ou peu d'années-personnes. Je ne suis pas mathématicienne, mais les pourcentages entre un ministère de 800 personnes et un ministère de 8,000 personnes demeurent les mêmes. Le Ministre accepte, ou du moins ferme-t-il les yeux sur la situation, une augmentation prévue de 3 p. 100, de 14 p. 100 à 17 p. 100, au cours des trois années de son mandat, et non le moandat du gouvernement précédent, de sorte qu'en 1987 ou

[*Texte*]

Minister's comments to the women of Canada last August about what this government would do from the moment of its election, that is certainly, from the point of view of the Minister of Labour, an abysmal target, and it should be modified. I want to know why the Minister is not prepared to modify it.

Mr. McKnight: I would just draw percentages to the attention of the hon. member. Through attrition and the ordinary movement of people in a department or a corporation with a larger number of person-years, there is the ability to fill with . . .

Ms Copps: It does not alter percentages. It may alter raw numbers, but it does not alter percentages.

Mr. McKnight: Mr. Chairman, I am sure the hon. member would like me to continue to answer the question.

The hon. member has to recognize that when you have fewer than 850 person-years in a department, the movement that takes place within that department—the movement that takes place in specific departmental jurisdictions in Labour Canada—is very, very limited. If the hon. member wants to argue percentages, that is her right. I have said very openly that we have within Labour Canada made attempts within the projections of movement within our department to increase the number of percentages of women, the number of percentages of those who classify themselves as disabled, as natives, and we will certainly be making attempts to increase the percentage of visible minorities.

Ms Copps: It was the Minister who raised the percentages . . .

The Chairman: Ms Copps, your time is up. I will move to Mr. Jourdenais.

Ms Copps: A point of order, Mr. Chairman. The first part of my allocated time was taken up with the discussion surrounding the point of order, which should not be deducted from my five minutes. The Minister has made a statement regarding movement within the department. I think it is incumbent upon the Minister to table with the committee the numbers . . .

The Chairman: Ms Copps, that is not a point of order.

Ms Copps: You may want to stifle this issue, Mr. Chairman, but I think the people of Canada have a right to know.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Concerning the quality of working life, what arrangements have been made with the Department of Justice to minimize potential delays in the processing of regulatory amendments?

Mr. McKnight: Mr. Chairman, the Department of Justice has already conducted, with the co-operation and assistance of the officials in Labour Canada, an audit on the implications that the proclamation on April 17 would have to our legislation and our department. We have completed it. We have not

[*Traduction*]

1988, il prévoit avoir une augmentation de 1 p. 100 par année. À la lumière des commentaires qu'a adressés le premier ministre aux femmes du Canada en août dernier, au sujet de ce que ce gouvernement ferait dès son élection, j'estime qu'il s'agit certainement, du point de vue du ministère du Travail, d'une prévision aberrante et qu'elle devrait être modifiée. Je veux savoir pourquoi le Ministre n'est pas prêt à la modifier.

M. McKnight: J'aimerais simplement attirer l'attention de la députée sur les pourcentages. À cause du vieillissement et du roulement normal des gens dans un ministère ou une société dotés d'un nombre élevé d'années-personnes, il est possible de remplir . . .

Mme Copps: Cela ne change pas les pourcentages. Cela peut changer les chiffres bruts, mais pas les pourcentages.

M. McKnight: Monsieur le président, je suis certain que la députée aimerait que je continue à répondre à la question.

La députée doit reconnaître que lorsqu'il y a moins de 850 années-personnes dans un ministère le roulement des personnes au sein de ce ministère, le mouvement qui a lieu dans certains services précis de Travail Canada est très restreint. Si la députée veut discuter des pourcentages, c'est bien son droit. J'ai dit très ouvertement qu'au sein de Travail Canada, compte tenu des prévisions de roulement au sein du ministère, nous avons tenté d'augmenter le pourcentage de femmes, le pourcentage de personnes qui se considèrent comme handicapées, et comme autochtones, et nous tenterons très certainement d'augmenter le pourcentage des minorités visibles.

Mme Copps: C'est le Ministre qui a augmenté les pourcentages . . .

Le président: Madame Copps, votre temps est écoulé. Je donne maintenant la parole è M. Jourdenais.

Mme Copps: J'aimerais invoquer un rappel au Règlement, monsieur le président. La première partie de la période qui m'était allouée a été utilisée pour discuter du rappel au Règlement, ce qui ne devrait pas être déduit de mes cinq minutes. Le Ministre a fait une déclaration relative au roulement au sein de son ministère. Je crois qu'il incombe au ministe de présenter au Comité les chiffres . . .

Le président: Madame Copps, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Mme Copps: Vous voulez peut-être étouffer cette affaire, monsieur le président, mais je crois que le peuple canadien a le droit de savoir.

Le président: Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Quant à la qualité de la vie au travail, quelles mesures ont été prises avec le ministère de la Justice pour réduire tout retard potentiel dans le cadre des modifications réglementaires?

M. McKnight: Monsieur le président, le ministère de la Justice a déjà procédé, avec la collaboration et l'assistance des fonctionnaires de Travail Canada, à une vérification en ce qui concerne les conséquences qu'aurait la proclamation du 17 avril sur nos lois et notre ministère. Nous l'avons terminée. Je

[*Text*]

received, in my understanding, from Justice, the exact clearance on what legislation in our jurisdiction will, because of the declaration, be changed, but I would call upon Mr. Protti, or Mrs. Porteous . . .

Ms Copps: Mr. Chairman, on a point of order, I believe we do not have a quorum; and if the chairman is going to stick to the rules, I would like to stick to the rules and call quorum.

The Chairman: There is indeed a quorum for the purpose of hearing witnesses, as passed by motion early on in the life of this committee.

Ms Copps: Is the Minister considered to be a witness for the purposes of that motion?

The Chairman: Yes.

Mrs. Porteous.

Mrs. Wendy F. Porteous (Assistant Deputy Minister, Operations, Labour Canada): Mr. Chairman, I believe the question was on the impact of the legislative amendments as viewed by Justice on other parts of legislation, including the Quality of Work Life Program.

• 1230

Mr. McKnight: My understanding was as to whether . . .

An hon. member: Minimize potential delays.

Mr. McKnight: —there would be any delays within the jurisdiction of Labour Canada when relating to the proclamation on April 17 of the code. It is my information that Justice has reviewed the legislation within Labour Canada.

Mrs. Porteous: That is correct.

Mr. McKnight: I am not exactly sure as to what clearance has been given or what problems have been identified, but Mrs. Porteous may be.

Mrs. Porteous: To my knowledge, Mr. Chairman, there have been no problems identified and there are no delays anticipated.

The Chairman: The Chair wishes to draw the attention of the committee to the fact that the absence of opposition members has effectively done in our quorum for the purpose of hearing witnesses; therefore, your Chairman has no choice but to draw the meeting to a close.

I thank the Minister and I thank the Minister's officials for appearing before us today. You have been very forthcoming. Thank you again for the promptness of your arrival and your willingness to deal with all questions put to you by members of the committee. We look forward to future sessions.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

crois comprendre que nous n'avons pas reçu du ministère de la Justice de réponse exacte, à savoir quelles lois relevant de notre ministère seront modifiées à cause de la déclaration, mais je demanderais à M. Protti ou à M^me^ Porteous . . .

Mme Copps: Monsieur le président, j'aimerais invoquer un rappel au Règlement, je crois que nous n'avons pas de quorum; et si le président a l'intention de s'en tenir aux règles, j'aimerais m'en tenir aux règles aussi et demander qu'on vérifie s'il y a quorum.

Le président: Nous avons bien atteint le quorum pour entendre des témoins, conformément à la motion adoptée au début de l'existence de ce Comité.

Mme Copps: Le Ministre serait-il considéré comme un témoin aux fins de cette motion?

Le président: Oui.

Madame Porteous.

Mme Wendy F. Porteous (sous-ministre adjoint, Opérations, Travail Canada): Monsieur le président, je crois que la question portait sur les conséquences qu'auraient les modifications législatives sur d'autres textes législatifs, y compris le Programme de la qualité de la vie au travail, selon le ministère de la Justice.

M. McKnight: J'ai cru comprendre qu'il s'agissait de savoir . . .

Une voix: Réduire tout retard potentiel.

M. McKnight: . . . s'il y aurait des retards au sein d Travail Canada en ce qui concerne la proclamation du Code l 17 avril. D'après mes renseignements, le ministère de la Justic a révisé les lois applicables par Travail Canada.

Mme Porteous: C'est exact.

M. McKnight: Je ne sais pas exactement quelles indicatior ont été données et quels problèmes ont été soulignés, mais M Porteous le sait peut-être.

Mme Porteous: À ma connaissance, monsieur le présiden aucun problème n'a été souligné et aucun retard n'est prévu.

Le président: J'aimerais signaler aux membres du comi que, vu l'absence des membres de l'opposition, nous ne somm effectivement pas assez nombreux pour entendre des témoir par conséquent, je me vois forcé de clore la séance.

Je remercie le Ministre et ses fonctionnaires de s'êt présentés devant nous aujourd'hui. Ils ont été très ouverts. les remercie encore de leur ponctualité et de leur empres ment à répondre à toutes les questions que leur ont posées membres du comité. Nous avons hâte de poursuivre les débat

La séance est levée.

Canada Post / Postes Canada
Book rate / Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Labour:
Mark R. Daniels, Deputy Minister;
Ray Protti, Assistant Deputy Minister, Policy;
Wendy F. Porteous, Assistant Deputy Minister, Operations.

Du ministère du Travail:
Mark R. Daniels, sous-ministre;
Ray Protti, sous-ministre adjoint, Politique;
Wendy F. Porteous, sous-ministre adjoint, Opérations.

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 19

Wednesday, March 27, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 19

Le mercredi 27 mars 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1985-86: Vote 1 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION (Immigration Matters)

CONCERNANT:

Budget des dépenses 1985-1986: Crédit 1 sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION (Questions relatives à l'Immigration)

APPEARING:

The Honourable Flora MacDonald
Minister of Employment and Immigration

COMPARAÎT:

L'honorable Flora MacDonald
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25219—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Lorne Nystrom
John Oostrom
John Rodriguez
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 27, 1985
(24)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:39 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Jean-Pierre Blackburn, Vincent Dantzer, Jim Edwards, Jim Kawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, John Rodriguez, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Shirley Martin, Lucie Pépin, Peter Peterson.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Margaret Young, Research Officer.

Appearing: The Honourable Flora MacDonald, Minister of Employment and Immigration.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: Gaétan Lussier, Deputy Minister; Paul Gauvin, Executive Director, Finance and Administration; J. Cal Best, Executive Director, Immigration. *From the Immigration Appeal Board*: Michelle Falardeau-Ramsay, Chairman.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 26, 1985, relating to the Main Estimates 1985-86 (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, March 19, 1985, Issue No. 16*).

John Oostrom moved,—That a Sub-committee to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration be appointed to inquire into the detention of immigrants in the Toronto area in relation to the Committee's Order of Reference, dated December 4, 1984, pertaining to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission;

—That the Sub-committee be composed of five (5) members of the Committee, including three (3) members from the Progressive Conservative Party, one (1) member from the Liberal Party and one (1) member from the New Democratif Party, to be appointed by the Chairman after the usual consultations with the Party Critics on the Committee;

—That the Sub-committee be empowered to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it and to authorize its Chairman to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present; and

—That the name of the Sub-committee be the Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

It was agreed,—That John Oostrom be Chairman of the Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 27 MARS 1985
(24)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 15 h 39, sous la présidence de Jim Hawkes, (*président*).

Membres du Comité présents: Jean-Pierre Blackburn, Vincent Dantzer, Jim Edwards, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, John Rodriguez, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Shirley Martin, Lucie Pépin, Peter Peterson.

Aussi présente: *De la Bibliothèque du Parlement*: Margaret Young, attachée de recherche.

Comparaît: L'honorable Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: Gaétan Lussier, sous-ministre; Paul Gauvin, directeur exécutif, Finances et administration; J. Cal Best, directeur exécutif, Immigration. *De la Commission d'appel de l'immigration*: Michelle Falardeau-Ramsay, présidente.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 26 février 1985 relatif au Budget des dépenses principal pour 1985-1986 (*Voir Procès-verbaux du mardi 19 mars 1985, fascicule nº 16*).

John Oostrom propose,—Qu'un Sous-comité du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration soit chargé de faire enquête sur la détention d'immigrants dans la région de Toronto, relativement à l'ordre de renvoi du Comité, daté du 4 décembre 1984 et relatif au Rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada;

—Que le Sous-comité se compose de cinq (5) membres du Comité, y compris trois (3) députés du Parti progressiste-conservateur, un (1) député du Parti libéral et un (1) député du Parti néo-démocrate que désignera le président après les consultations d'usage avec les critiques des partis en matière de comité;

—Que le Sous-comité soit autorisé à réclamer les personnes, les documents et les dossiers nécessaires; à siéger quand la Chambre siège et durant l'intersession; à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages que la Chambre lui réclamera; et à permettre à son président de tenir des réunions pour recevoir des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence du quorum; et

—Que le Sous-comité soit désigné sous le nom de *Sous-comité de la détention d'immigrants dans la région de Toronto.*

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Il est convenu,—Que John Oostrom assumera la présidence du Sous-comité de la détention d'immigrants dans la région de Toronto.

It was agreed,—That the Committee meet *in camera* on Monday, April 1, 1985 at 8:00 o'clock p.m. to consider the draft of the Third Report.

At 4:37 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 4:38 o'clock p.m., the sitting was resumed.

The Chairman called Vote 1 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION.

The Minister answered questions with the witnesses.

At 6:03 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu,—Que le Comité se réunisse *à huis clos*, le lundi 1er avril 1985, à 20 heures, pour étudier l'ébauche du troisième rapport.

A 16 h 37, le Comité interrompt les travaux.

A 16 h 38, le Comité reprend les travaux.

Le président met en délibération le crédit 1 inscrit sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION.

Le Ministre et les témoins répondent aux questions.

A 18 h 03, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Wednesday, March 27, 1985

• 1540

The Chairman: We now have a quorum. Would the media please remove the broadcast equipment? Hopefully those days are numbered. The report of our parliamentary reform committee yesterday indicated there may indeed some day soon come an opportunity for the broadcast media to broadcast committee hearings.

Members will recall that our agreement last time was to call the meeting for the regular time. We have several business items on our agenda that I think we could profitably spend our time on. The Minister is at a previous engagement and will be with us as quickly as possible. I am assured it will be no later than 4.30 p.m.

Mrs. Martin: I have to go at 5 p.m.

The Chairman: With those kinds of guidelines she may indeed come sooner. If she can, she will.

I have two or three items on the agenda, and the first one really has two sub-elements to it. It is the report from the Subcommittee on Agenda and Procedure, which met on Monday evening prior to our 8 p.m. formal committee meeting.

We dealt with two items on Monday evening in the Subcommittee on Agenda and Procedure. One was setting up a subcommittee to look into the situation in Toronto regarding the immigrant holding centre. The other was to take a look ahead and see what kinds of meetings we wanted to hold after the Easter break. I would like to report on those, and if I could do so in that sequence I think things would be facilitated.

Madam Pépin, do you have a point?

Mme Pépin: Malheureusement, je suis arrivée en retard, et je n'étais pas là lorsqu'on a décidé, pour faire des économies, que ce serait des députés qui demeurent à Toronto ou dans les grandes villes qui iraient visiter des centres de réfugiés. Je dois avouer, monsieur le président, que je suis contre cette décision, et je vais vous dire pourquoi.

Le Québec, comme on le sait, a un statut bien particulier. Pour ma part, je demeure à Montréal, et j'aimerais bien que certains de mes collègues qui viennent d'autres villes visitent le centre de Montréal, comme moi, j'aimerais bien aller voir celui de Toronto. Nos façons d'aborder les choses sont peut-être différentes, mais j'aimerais qu'on soit plus qu'une personne quand on ira visiter ces centres-là. Je trouve que ce serait beaucoup plus avantageux, surtout au Québec. Comme le Québec a un statut particulier, je pense que tout le monde devrait avoir la possibilité d'y aller.

C'est vrai que Vancouver, c'est bien loin et que cela peut être ennuyeux, mais j'aimerais qu'on soit au moins deux à visiter Toronto et Montréal.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mercredi 27 mars 1985

Le président: Il y a maintenant quorum, et je demanderais aux représentants des médias de bien vouloir enlever leur équipement. Il est à espérer que bientôt, nous n'aurons plus à les bannir, car dans son rapport déposé hier, le Comité de la réforme parlementaire a indiqué que les médias électroniques pourraient bien, sous peu, diffuser les audiences des comités.

Vous vous souviendrez que lors de la dernière séance, nous nous sommes entendus pour tenir la prochaine réunion à l'heure normale. Je crois qu'il serait opportun de se pencher sur plusieurs points à l'ordre du jour. La ministre est occupée actuellement, mais elle sera des nôtres dès que possible, c'est-à-dire au plus tard à 16h30.

Mme Martin: Je dois quitter à 17 heures.

Le président: Compte tenu de ses contraintes, elle pourrait bien arriver avant, si cela est possible.

Il y a deux ou trois questions dont j'aimerais discuter, et la première comporte deux volets. Il s'agit du rapport préparé par le Sous-comité du programme et de la procédure, qui s'est réuni lundi soir avant la séance du Comité qui a eu lieu à 20 heures.

Lors de cette réunion, le sous-comité s'est penché sur deux questions. Premièrement, il a étudié la possibilité de mettre sur pied un sous-comité chargé d'examiner le centre d'accueil des immigrants à Toronto. Deuxièmement, il a tenté de déterminer quel genre de réunion le Comité souhaite tenir après le congé de Pâques. J'aimerais donc vous faire rapport de ces questions, et pour faciliter les choses, je suivrai l'ordre que je viens de décrire.

Madame Pépin, vous vouliez dire quelque chose?

Mrs. Pépin: Unfortunately, I arrived late and I was not present when it was decided that, in order to save money, the Members of Parliament living in large centres, like Toronto, would be asked to visit the refugee centres. Mr. Chairman, I must admit that I am opposed to this decision and I will tell you why.

Quebec, as we all know, has a very special status. Personally, I live in Montreal and I would very much like it if some of my colleagues from other cities could visit the Montreal centre, and I myself would like to visit the Toronto centre. We may have different ways of seeing things, but I would like us to visit these centres not individually but in groups. I think that would be far better, especially in Quebec. In view of this province's special status, I think that everyone should have a chance to visit the refugee centres in Quebec.

It is true that Vancouver is very far and that the trip there can be quite tiring, but at least for Toronto and Montreal, I would like to see at least two people visit the centres in these cities.

[*Text*]

The Chairman: Thank you for the intervention. I have not yet made the report from the steering committee, but perhaps members could keep those comments in mind.

I believe members have . . .

Mr. Dantzer: On a point of order, Mr. Chairman. I really do not believe the hon. member meant that Vancouver was difficult to get to. I go there every weekend. It is very easy to get to, and I would love you to come out some time.

Mrs. Pépin: If I have time, I am ready to fly.

The Chairman: What the Subcommittee on Agenda and Procedure asked the clerk to do is prepare a suitable motion for the setting up of a subcommittee.

The subcommittee considered the fact the Minister had written us and asked us to look into the situation, had identified for us that the situation in Toronto was the most urgent situation. The Subcommittee on Agenda and Procedure looked at whether the entire committee should immediately plunge into that, whether it should be a subcommittee, and decided probably it would be a more efficient use of members' time if it were a subcommittee. That was the first decision.

The second decision the subcommittee faced was whether or not we should do a report to Parliament, asking for permission for the committee to travel to conduct that investigation. Members know that can be a time-consuming process, which may or may not succeed, because it involves House Leaders and all members.

• 1545

With that in mind, the decision was taken to see if we could form a committee composed of three members of the government party and one from each of the oppositions from the Toronto area to tackle the problem, but we would have a motion that would not bind them in any particular way, so they could begin to look at it and come back to us with any thoughts they might have—for instance that the committee might be expanded, that it should include other centres, that it should seek permission to travel, that it did not have the resources, or whatever. But if we could appoint it, if we had that kind of willingness on the part of representatives from all three parties that the most efficient way to get started on it was simply to pass a motion today that would enable us to form it and let them begin to look at the situation . . . So that was the recommendation of the steering committee to the full committee.

The motion that was prepared for you today has two typographical errors in it. If I could correct those, then I will open the subject-matter to debate. In English on the second line—and in French in the second line also—the words "refugee claimants" should be replaced by "immigrants". It is not a detention centre for refugee claimants, it is a detention centre for immigrants. That would include refugee claimants, but other immigrants as well, for deportation hearings and so on.

[*Translation*]

Le président: Merci de vos commentaires. Le rapport du sous-comité n'étant pas prêt, il serait peut-être bon de tenir compte des propos de M^me^ Pépin.

Je crois que certains membres du Comité . . .

M. Dantzer: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne crois pas que la députée ait voulu dire qu'il est difficile de se rendre à Vancouver. J'y vais toutes les fins de semaine. C'est très facile de s'y rendre, et je serais enchanté si un jour vous pouviez visiter ma ville.

Mme Pépin: Si mon calendrier le permet, je suis toujours prête à prendre l'avion.

Le président: Le Sous-comité du programme et de la procédure a demandé au greffier de rédiger une motion tendant à la mise sur pied d'un sous-comité.

Le sous-comité a tenu compte du fait que la ministre nous avait écrit pour nous demander d'étudier la situation, en nous indiquant que le cas de Toronto était le plus grave. Le Sous-comité du programme et de la procédure a décidé qu'il serait plus efficace de mettre sur pied un sous-comité spécial, plutôt que de demander à l'ensemble du Comité de se pencher immédiatement sur cette question. C'est la première décision à laquelle est arrivé le sous-comité.

Deuxièmement, le sous-comité a dû décider si nous devons ou non faire rapport au Parlement et lui demander la permission de se déplacer pour mener l'enquête. Vous savez tous que cela peut exiger un temps considérable et que la réussite n'est pas assurée, car il faut consulter les leaders à la Chambre et tous les députés.

Compte tenu de cela, il a été décidé de tenter de mettre sur pied un sous-comité formé de trois députés du parti au pouvoir et d'un député de chacun des deux partis d'opposition venant de la région de Toronto et qui seraient chargés d'étudier le problème. Toutefois, la motion portant création du comité ne les lierait aucunement, de sorte qu'ils puissent entreprendre leur enquête sachant qu'ils sont libres de proposer des modifications structurelles, par exemple l'expansion du sous-comité, l'inclusion d'autres centres dans le cadre de l'enquête, les déplacements, l'affectation de ressources additionnelles, et ainsi de suite. Il reste à savoir, donc, si les représentants des trois partis sont d'accord pour dire que c'est là le moyen le plus efficace et qu'il faudrait tout simplement adopter une motion aujourd'hui qui nous permettrait de créer ce sous-comité, auquel on demanderait d'amorcer l'étude du problème. Voilà donc la recommandation faite au Comité par le comité directeur.

La motion qui vous a été distribuée comprend deux erreurs. J'aimerais d'abord les corriger, pour ensuite ouvrir les débats sur le fond. À la deuxième ligne du texte anglais, et à la deuxième ligne du texte français également, les mots *refugee claimants* doivent être remplacés par le mot *immigrants*. Il ne s'agit pas d'un centre de détention pour requérants du statut de réfugié, mais plutôt d'un centre pour immigrants, qui comprend ces premiers, mais également les autres immigrants, qui

[*Texte*]

The same in the very last line: the word "refugees" appears and should be replaced by the word "immigrants".

The comparable changes in French I think read:

les mots «requérants du statut de réfugié» sont remplacés par «immigrants» au premier paragraphe, de même que dans la dernière phrase.

Mme Pépin: J'ai une question bien pratique à poser sur la motion. Je suis seule dans mon parti à m'occuper de l'immigration. S'il faut que je m'occupe de cela et que je siège au Sous-comité en même temps, comment vais-je faire?

The Chairman: If I could accurately reflect what we were told by Mr. Allmand in the steering committee meeting, the Liberal Party has four members on the committee at the present time. The one member who is on the committee and in the Toronto region is Ms Copps, and Mr. Allmand agreed to talk to her. He also mentioned to us that there are other members of the Liberal Party in the Toronto area who have an interest in this matter, and indeed the party Whip might choose to make a membership switch on this committee so we could legally appoint one of the . . .

Mrs. Pépin: I would like him to tell me that before he tells you.

The Chairman: I am simply reporting, I think accurately, what was told to us . . .

Mme Pépin: Eh bien, mon travail s'en trouverait certainement simplifié.

The Chairman: —at the steering committee meeting.

Mrs. Pépin: Thank you.

Je n'aurai plus besoin de m'en occuper. Tant mieux!

Mr. Rodriguez: It is too bad the Liberals cannot get their act together before they come into this committee and try to create confusion.

Mme Pépin: *Today*, monsieur.

Mr. Rodriguez: I think it is a good proposition. Obviously there are problems in the Toronto immigrant centre. The Minister has correctly identified that there are problems, and what she wants the subcommittee to do is to go and look at the stories. If it turns out that in fact what is present there may extend to other centres, it may very well be that one of the recommendations of the subcommittee is to dig into this whole thing in the other centres, in Vancouver and Montreal. I know my colleague who is our immigration critic is also a resident of Toronto, and I am sure while he is on the subcommittee we can arrange for someone else on this committee from our party who can do an equally capable job of questioning the Minister on the estimates which may be before the committee or on the report that is being presented or formulated in in camera sessions.

[*Traduction*]

attendent la tenue d'audiences au sujet de la déportation, et ainsi de suite.

Il en va de même à la dernière ligne, où le mot *refugees* doit être remplacé par le mot *immigrants*.

Pour ce qui est du texte français:

the words "*requérants du statut de réfugié*" are replaced by the word "*immigrants*" in the first paragraph as well as in the last sentence.

Mrs. Pépin: I have a very practical question to ask on the subject of this motion. I am the only member of my party who deals with the question of immigration and if I have to continue my work and be at the same time a member of the subcommittee, how am I going to manage?

Le président: Je me souviens que pendant la réunion du comité directeur, M. Allmand a déclaré que quatre membres du Parti libéral siégeaient au Comité à l'heure actuelle, dont un qui provenait de la région de Toronto, soit M^me^ Copps, et M. Allmand devait communiquer avec elle. Il nous a également dit que d'autres membres du Parti libéral venant de la région de Toronto s'intéressaient à cette question et que le whip du parti pourrait bien substituer une de ces personnes à un des membres du Comité, de sorte que . . .

Mme Pépin: J'aurais bien aimé être renseignée avant vous.

Le président: Je ne fais que rapporter ses propos, et je crois le faire fidèlement . . .

Mrs. Pépin: Well, it certainly would make things easier for me.

Le président: C'est ce qu'il a dit pendant la réunion du comité directeur.

Mme Pépin: Merci.

Thank God, I will not be responsible for this any more!

M. Rodriguez: Quel dommage que les libéraux, n'étant pas en mesure de se préparer pour les travaux du Comité, choisissent plutôt de semer la confusion.

Mrs. Pépin: *Aujourd'hui*, sir.

M. Rodriguez: Je crois que la motion est bonne. Il y a certainement des problèmes au centre d'accueil de Toronto, que la ministre les a clairement identifiés et qu'elle souhaite que le sous-comité se rende sur place pour faire enquête. Si l'enquête démontre que les problèmes qui touchent le centre de Toronto existent également ailleurs, il se pourrait bien que le sous-comité recommande, entre autres, de faire une enquête plus approfondie portant également sur les autres centres, soit Vancouver et Montréal. Je sais que mon collègue, qui est notre critique en matière d'immigration, est également un résident de Toronto, et je suis certain que pendant les travaux du sous-comité, nous pourrons trouver quelqu'un de notre parti qui pourrait tout aussi bien siéger au Comité et interroger le ministre sur les prévisions budgétaires ou sur le rapport en cours de rédaction pendant les séances à huis clos.

[*Text*]

Mr. Oostrom: I do not know whether it is possible to have some alternates, so in case one member cannot be present on a given day, for example, he or she could be replaced. I think it may be too long a process to wait with the subcommittee's report to come back and then travel. Toronto and Montreal are two very important centres. I feel perhaps we could, on our own, agree that if we have the subcommittee of five people, we can arrange for a day, perhaps, to go to Montreal. I do not think there is any objection there.

• 1550

I think when we speak to the motion that perhaps we could take out the words "Toronto area" for that matter and then decide among ourselves whether we take Montreal in as well, and then leave the larger travel to Vancouver perhaps up to after we have submitted the report.

The Chairman: If I could respond, I think you have raised two issues. The first is the composition of the committee—and acting on the wishes of the steering committee the membership is not named—in consultation with the chairman. That is a deliberate form of a motion, which would allow for substitution; it guarantees a spot by party rather than by individual, and guarantees that the full committee, through the chairman, is aware of those kinds of substitutions because it is done in consultation. So that is the reason the motion is in its present form.

If you, as you suggest, take the word "Toronto" out, the following problems or opportunities, I guess, depending on your perspective, are created, but in the absence of a report to Parliament asking for permission to travel there are no travel funds for the committee members or for clerks or for parliamentary researchers. The intention was to keep it to the Toronto area members to do the first cut at it so that none of those funds would be required. It may indeed be the decision of the committee that funds are required and then we would have to go through the process. Members, representatives from the parties would have to go to their House Leaders and to their caucuses and ensure passage of such a motion before we would dare bring in the report and lay it on the table.

Mr. Hudon: In view of the short distance to Montreal could we then extend it, say, to Toronto and Montreal and leave the larger costs, like going to Vancouver—just Toronto and Montreal?

The Chairman: Even 10¢ is illegal spending. Therefore, anything larger, unless you get permission from the House—that is the problem.

Mr. Heap.

Mr. Heap: Well, I will not take up the question of Montreal at this time unless Mrs. Pépin wishes to. I suppose actually if if there was some room in Mr. Masse's jet we might be able to handle it without actually any extra cost, but I really do not know.

[*Translation*]

M. Oostrom: Je me demande s'il serait possible de nommer des substituts, de sorte que si un membre du Comité doit s'absenter pour une séance donnée, il pourrait être remplacé. Je crois qu'il serait trop long d'attendre la présentation du rapport du sous-comité avant d'entreprendre les voyages. Les centres de Toronto et de Montréal sont tous deux très importants. Je crois que nous pourrions nous entendre entre nous, si nous mettons sur pied un comité composé de cinq membres, et consacrer une journée, peut-être, à un voyage à Montréal. Je ne crois pas que cela fasse problème.

Je crois qu'il serait bon de supprimer dans la motion l'expression «région de Toronto» et décider nous-mêmes si nous allons visiter Montréal également, et reporter notre décision au sujet du voyage à Vancouver, qui exige tout de même plus de temps, jusqu'après la présentation du rapport.

Le président: Je crois que vous avez soulevé deux questions distinctes. La première est la composition du comité, en consultation avec le président, et en respectant le souhait formulé par le comité directeur de ne pas nommer les membres. Une motion rédigée ainsi permettrait d'avoir des substituts et assurerait la mise sur pied d'un comité dont la composition serait établie par parti plutôt que par individu, et le Comité saurait, par l'intermédiaire du président, quelles substitutions ont été apportées, car elles devraient être précédées de consultations. Voilà pourquoi la motion a été rédigée dans sa forme actuelle.

Si, comme vous le suggérez, nous supprimons l'expression «région de Toronto», cela crée des problèmes ou entraîne des avantages, selon votre point de vue. À moins de présenter un rapport au Parlement demandant la permission de voyager, nous n'avons pas de fonds destinés à cette fin ni pour les membres du Comité, ni pour les greffiers, ni pour les recherchistes. Voilà pourquoi nous avions voulu demander d'abord aux membres du Comité qui sont de la région de Toronto de faire enquête sur place. Toutefois, le Comité pourrait bien décider qu'il faut affecter des crédits aux voyages, mais pour le faire, il faudra suivre la procédure normale. Les membres du Comité, les représentants des partis devront communiquer avec leurs leaders à la Chambre et leurs caucus afin d'assurer l'adoption d'une telle motion avant que nous n'osions déposer le rapport à la Chambre.

M. Hudon: Étant donné le peu de distance entre Montréal et Ottawa, pourrions-nous prévoir des déplacements vers Toronto et Montréal uniquement et mettre la question de Vancouver en veilleuse pour l'instant?

Le président: Il est interdit de dépenser même aussi peu que 10c. Il faut donc obtenir la permission de la Chambre, sinon cela cause des problèmes.

Monsieur Heap.

M. Heap: Eh bien, je ne désire pas aujourd'hui aborder la question du voyage à Montréal, sauf si c'est le souhait de M^me^ Pépin. Je suppose que si M. Masse pouvait nous trouver de la place à bord de son avion, nous pourrions nous y rendre sans

[*Texte*]

What I am concerned about, though, is that you mentioned staff. If we do our work following this in Toronto, will we be without staff?

The Chairman: The answer to that is yes and no. There is nothing in the budget that would allow staff to travel if we do it this way, but you would have access to the services of the clerk's office here to help arrange the meetings and so on for you in Toronto, the Micom, whatever is required, but the one thing you are missing is a staff person who could travel with you.

Mr. Heap: So we will not have any staff for purposes of keeping records of the meetings and so on in Toronto.

The Chairman: Not unless the members find a volunteer. We could ask the Department of Immigration, for instance, to provide that kind of service, which the Minister might very well do for the purposes of a committee in Toronto, but there is nothing that would allow any member of the clerk's office here to travel to Toronto to do this for us or any member of the research branch of the Library of Parliament.

Mr. Heap: This draft says that the subcommittee should be empowered to send for persons, papers and records. I am unfamiliar with what the words mean in practice. Does that mean subpoena?

The Chairman: I would have to seek some advice from the clerk. I think the intent of the motion is to give the subcommittee the same powers in that regard as the full committee has.

Mr. Heap: I see. So if we asked them to show us a document, they are obliged to show us that. Is that it?

• 1555

The Chairman: If they would normally be obliged to show it to the full committee, they would be obliged to show it to you as the subcommittee. The whole issue of Cabinet confidences, for instance . . .

Mr. Heap: Gee, I had not thought of that!

The Chairman: The full committee is in that position, and the subcommittee would be in the same position.

Mr. Heap: So anything that would be available by custom, as interpreted by the present administration to this committee, would be available to this subcommittee?

The Chairman: That is correct. And the subcommittee could ask, for instance, for Room 209 in a publicly advertised meeting and call witnesses to come from anywhere in the country to the committee. It would have that same kind of power that the full committee has.

Mr. Heap: Thank you.

[*Traduction*]

engager de coûts additionnels, mais je ne saurais dire si c'est possible.

Ce qui me préoccupe, toutefois, c'est la question du personnel. Si nous devons nous rendre à Toronto pour y travailler, notre personnel ne peut-il pas nous accompagner?

Le président: Je vous répondrai à la fois par l'affirmative et par la négative. Si nous procédons ainsi, le budget ne permet pas les déplacements du personnel du Comité, mais vous auriez néanmoins accès aux services du bureau du greffier ici même, à Ottawa, qui peut se charger de fixer les rendez-vous, et ainsi de suite, à Toronto, des services de copies, et ainsi de suite, mais vous ne pourriez être accompagné d'un membre du personnel.

M. Heap: C'est donc dire que nous ne pourrions avoir à Toronto un employé chargé des comptes rendus et autres documents.

Le président: Sauf si nous trouvons un bénévole. Nous pourrions demander au ministère de l'Immigration, par exemple, de nous fournir ce service dans le cadre de la visite du Comité à Toronto, et le ministre pourrait bien être d'accord, mais rien ne permettrait à un employé du bureau du greffier ou à un recherchiste de la Bibliothèque du Parlement de se rendre à Toronto pour exécuter ces travaux.

M. Heap: Le projet de motion indique que le sous-comité devrait être autorisé à convoquer des personnes et à demander la production de documents. Je ne sais pas exactement ce que signifie ces mots dans la pratique. Cela comprend-il les citations à comparaître?

Le président: Je devrai demander l'avis du greffier. Je crois qu'on a voulu donner au sous-comité les mêmes pouvoirs à cet égard que le Comité lui-même.

M. Heap: Je vois. Par conséquent, si nous demandons à une personne de nous remettre un document, elle serait tenue de le faire. Est-ce que c'est exact?

Le président: Si, normalement, une personne est tenue de remettre un document au Comité lui-même, elle serait également tenue de le remettre au sous-comité. Il y a aussi toute la question des documents confidentiels du Cabinet, par exemple . . .

M. Heap: Oui, je n'avais pas pensé à cela!

Le président: À cet égard, le Comité et le sous-comité se retrouvent dans la même position.

M. Heap: Par conséquent, tout document auquel le Comité aurait actuellement accès, selon l'interprétation qui a cours, serait également mis à la disposition du sous-comité?

Le président: Oui, et le sous-comité pourrait également annoncer la tenue d'audiences dans la salle 209, par exemple, et inviter des témoins venant de partout au pays. En cela, le sous-comité aurait les mêmes pouvoirs que le Comité.

M. Heap: Merci.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Dantzer, Mr. Edwards, and Mr. Oostrom.

Mr. Dantzer: Mr. Chairman, I was part of the steering committee that approved this, and I am wondering whether we were correct in doing so. The more you talk and the more I hear discussion, it is apparent to me that this committee is going to run into costs if it is going to be serious at all about what it is attempting to do. Even streetcar tickets to and from the detention centre are going to be costs that the committee will have. You know as well as I do that a group of people trying to achieve anything of any substance is going to spend some money. Perhaps in the desire to do things quickly we are restricting the effectiveness of this committee and ultimately its report. I wonder whether you would like to address that question.

The Chairman: Other committee members might want to as well, but I tried to indicate that once the committee had met and looked at it, if they felt they needed money for some purpose, they could come to the full committee and we could pass that report through . . .

Mr. Dantzer: In other words, you really expect them to walk through the thing and look and smell, and if they do not like what they see, come back to us and say well, let us get a real committee down there.

The Chairman: Yes. That was the sense of it—let us get at it, using Toronto area people; let them have a first cut at it to see what they find and then come back with an action plan if that is what they think they need to do. That was the thought.

Mr. Edwards, Mr. Oostrom, Mr. Blackburn, and Mr. Rodriguez.

Mr. Edwards: Thank you, Mr. Chairman. Following the previous line of questioning, Mr. Chairman, I wonder if the steering committee had any kind of a rough-cut idea as to how many hours or days this first group might require to form its initial impressions.

The Chairman: I think there is some sense that a couple of days, a Monday and Tuesday, if it was arranged in advance, would certainly give them a slice across the system of all the kinds of people they would want to talk to; they would have a pretty fair understanding at that point as to how large the problem was and how much more they had to do.

Mr. Edwards: Thank you.

The Chairman: Mr. Blackburn and Mr. Rodriguez.

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le président, étant donné qu'il faudra sans doute passer quelques jours là-bas et qu'il y aura sûrement des coûts, je crois que la question du fonctionnement du Sous-comité devrait être réexaminée.

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, if the subcommittee will be visiting this centre in Toronto, then I would think that you would want to do it very quickly. From the experience that we

[*Translation*]

Le président: M. Dantzer, M. Edwards et M. Oostrom.

M. Dantzer: Monsieur le président, j'ai fait partie du comité directeur qui a approuvé cette motion, et je suis en train de me demander si nous n'avons pas fait erreur. Plus je vous entends parler, plus je suis porté à croire que le Comité devra engager des dépenses s'il veut faire un travail sérieux. Il faudra payer jusqu'aux billets de métro pour se rendre au centre d'accueil. Vous savez comme moi que tout groupe qui s'efforce d'atteindre un résultat substantiel va dépenser de l'argent. Il se pourrait que, désireux de procéder rapidement, nous limitions par le fait même l'efficacité du Comité et mettions en doute, en dernière analyse, la qualité du rapport qu'il produira. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Le président: D'autres membres du Comité voudront peut-être se prononcer là-dessus, mais pour ma part, j'ai essayé de vous faire comprendre qu'après l'étude menée par le sous-comité, ses membres pourraient, s'ils estiment qu'ils ont besoin d'argent dans un but donné, s'adresser au Comité en lui demandant de déposer le rapport . . .

M. Dantzer: En fait, vous leur demandez de tâter le pouls, et si leur diagnostic est négatif, de recommander une visite sur place par un corps constitué.

Le président: Exactement. C'est ce que nous avons voulu faire, c'est-à-dire étudier la question grâce à la collaboration des membres venant de Toronto, leur demander de nous communiquer un plan d'action, si c'est ce qu'ils jugent opportun. C'est là l'orientation proposée.

MM. Edwards, Oostrom, Blackburn et Rodriguez.

M. Edwards: Merci, monsieur le président. Par suite des questions précédentes, je me demande si le comité directeur pourrait nous donner une idée approximative quant au nombre d'heures ou de jours requis pour l'enquête préliminaire par le premier groupe.

Le président: Je crois qu'on a parlé de deux ou trois jours, par exemple un lundi et un mardi. Grâce à une bonne planification, ces députés pourraient certainement consulter un échantillon de personnes représentatives et se faire une assez bonne idée de l'ampleur du problème et des mesures à prendre pour le régler.

M. Edwards: Merci.

Le président: MM. Blackburn et Rodriguez.

Mr. Blackburn (Jonquière): Mr. Chairman, in view of the fact that the subcommittee will doubtless have to spend a few days over there and that it surely will incur some costs, I feel that the whole question of the subcommittee structure should be re-examined.

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Monsieur le président, si le sous-comité compte visiter le centre d'accueil de Toronto, je crois qu'il aurait intérêt à le faire sans tarder. Dans la région d'où je suis,

[*Texte*]

have in our area with respect to mine inspections—and there was a system whereby the mine inspector used to phone ahead to INCO and Falconbridge and tell them when they were coming so that by the time the inspector got there everything was cleaned up—you are not going to see anything. So it seems to me that if you are making a decision—which I support, by the way, I support the decision to go there—I would say that you go quickly, because if you give them time to hear about the subcommittee coming, then in fact everything will be hunky-dory and shipshape, and lo and behold, forget it; you have not seen what you should be seeing.

The Chairman: Mr. Witer.

Mr. Witer: Mr. Chairman, this is just to echo some of the remarks of support for this committee and for the urgency to get it off as quickly as possible.

• 1600

There have been some remarks regarding costs—and this may have been discussed earlier—but I submit to you that for this pilot project, if it is possible to select people who either live in or represent Toronto ridings or ridings that are close to the Toronto area, perhaps as far as Hamilton, then those members would indeed incur very, very marginal costs, if any unusual costs at all. Perhaps, then, if we were to direct the selection of members from the Toronto area, again strictly for this pilot project, we could avoid some of the difficulties of cost that were raised earlier on.

The Chairman: Thank you, Mr. Witer.

No further comments. Members have the proposed motion in front of them with the two changes I mentioned, the replacement of the word "refugees" with the word "immigrants". There is no formal motion and the chairman would need a formal motion to put on the table; then it would be available for further discussion or amendment.

Mr. Oostrom, would you like to move the motion? Yes, Mr. Oostrom would like to move the motion. I am not sure we require a seconder; if we do, Mr. Witer will second.

The motion is now before us and open for debate—and, conceivably, amendment.

Mr. Blackburn, did you have your . . .

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le président, les cinq membres de ce Sous-comité ont-ils déjà été nommés, et est-ce que les cinq membres en question ont accepté d'y aller sans qu'on leur rembourse leurs frais de déplacement?

The Chairman: If I could bring members up to date on that, at the steering committee meeting Mr. Heap indicated his willingness to represent the New Democratic Party under those conditions. Would that still be true, Mr. Heap?

Mr. Heap: Yes.

The Chairman: I have had conversations with Mr. Oostrom, Mr. Witer and Mr. Peterson of the Conservative Party and I

[*Traduction*]

on effectue souvent des inspections dans les mines, mais selon la pratique répandue, l'inspecteur téléphone à l'avance à l'INCO ou à la *Falconbridge*, par exemple, et leur signale sa visite prochaine, de sorte qu'à son arrivée, tout à été nettoyé. Si je me fie à cette expérience, je vous dirais que nous ne verrons pas grand-chose à Toronto. Il me semble donc que si nous devons prendre la décision d'aller à Toronto, décision avec laquelle je suis tout à fait d'accord, je vous recommanderais de décider d'y aller bientôt, parce que si les fonctionnaires de Toronto ont vent de la visite du sous-comité, à l'arrivée de celui-ci, tout marchera sur des roulettes, et vous n'aurez pu constater en quoi consiste le problème.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Monsieur le président, j'aimerais appuyer certaines des remarques faites en faveur de la création du sous-comité et du caractère urgent que revêt son voyage à Toronto.

Certaines observations ont été faites au sujet des coûts—peut-être en a-t-on parlé plus tôt—mais s'il était possible, aux fins de ce projet pilote, de choisir des gens qui habitent Toronto ou qui représentent des circonscriptions dans cette même région, dans un rayon qui pourrait s'étendre jusqu'à Hamilton, les députés choisis n'auraient pas à s'acquitter de frais additionnels, ou alors, ces frais seraient très peu élevés. Donc, si nous choisissions des députés de la région de Toronto, encore une fois strictement aux fins de ce projet pilote, nous pourrions contourner certaines des difficultés financières dont il a été question tout à l'heure.

Le président: Merci, monsieur Witer.

Plus d'observations à ce point-ci, s'il vous plaît. Les députés sont donc saisis de la motion à laquelle deux modifications ont été faites, le mot «réfugiés» a été remplacé par le mot «immigrants». Il faudrait que quelqu'un propose la motion officiellement pour que nous puissions passer au stade suivant, l'étape de la discussion ou de l'amendement.

Monsieur Oostrom, voulez-vous proposer la motion? Oui, M. Oostrom propose la motion. Je ne sais si le Règlement exige que quelqu'un l'appuie; si c'est le cas, M. Witer appuie la motion.

Nous pouvons maintenant passer à l'étape des délibérations sur la motion et, éventuellement, proposer des amendements.

Monsieur Blackburn, aviez-vous . . .

Mr. Blackburn (Jonquière): Mr. Chairman, have the five members of this subcommittee been appointed, and have the five members in question agreed to go in spite of not having their travel expenditures reimbursed?

Le président: Oui, lors de la réunion du comité directeur, M. Heap nous a dit qu'il était disposé à représenter le Nouveau parti démocratique dans ces conditions. Est-ce encore le cas, monsieur Heap?

M. Heap: Oui.

Le président: Je me suis entretenu avec M. Oostrom, M. Witer, et M. Peterson, du Parti conservateur, et je crois que

[*Text*]

believe all three of those would be eager to undertake this assignment under those conditions. Mr. Allmand made a commitment to talk to Ms Copps or to make some other arrangement in the Liberal Party, because there are other members of the Liberal Party who live in the Toronto area who have an interest in this matter but who are not now members of our committee. If the choice of the Liberal Party were to be one of those members who are not on this committee at this time, then he would have conversations with the Whip to make a membership change under those terms and conditions.

Now, that is where it was left at the steering committee. I checked with Mr. Allmand sometime in the last few hours and he had not yet had that kind of conversation with anybody. So that is my state of knowledge. Obviously he has not had that kind of conversation with Madam Pépin. But we have two parties covered with members who come from that area and who are willing to do it under these terms and conditions. As well, we have that commitment from Mr. Allmand.

Is there further discussion?

An hon. member: Put the question.

Motion agreed to

The Chairman: The second item was the item of the continuing business of your committee. I think members have in front of them what is called, I believe, the witness list, or the *liste des témoins*. Those were suggestions that were in the clerk's hands for witnesses for the next stage of our inquiry, as of Monday night at the conclusion of the steering committee meeting. The clerk has attempted to contact the six groups; so far, as of this date, he has not been able to contact any of them. No—he has been able to contact two of the six, and it looks like Barbara Jacklin might come on April 18 and there is a good possibility of the Inter-church Committee on May 2.

• 1605

Your Chair is a bit concerned about the workload of the committee. We have been meeting every time the block says we can meet, and we have been meeting outside the block time in the evenings—this week two evenings—on our report.

Tomorrow night, with a quorum and goodwill, we may indeed finish our second report. We may indeed have a bit of time tomorrow evening to get at the third report. We have had it in our hands now in draft form for a week or two without sufficient time to get to it.

Your chairman feels two things might be in order: that you give your chairman permission to call a meeting for Monday night of next week, if necessary, to finish at least the second report in case we do not finish it on Thursday, but that we might want to have a little discussion as to whether we should plunge into the hearing of witnesses immediately after the Easter break and continue with outside-the-block times for our in camera sessions on reports, or whether we should reserve a

[*Translation*]

ces trois personnes seraient heureuses d'accepter cette tâche, bien qu'on ne rembourse pas leurs frais. M. Allmand s'est engagé à discuter de cette question avec M^me^ Copps ou à prendre d'autres dispositions auprès du Parti libéral, car d'autres députés libéraux qui habitent dans la région de Toronto s'intéressent à cette question, mais ne sont pas membres de notre Comité. Si le Parti libéral choisissait de faire participer l'un des députés qui ne siègent pas à notre Comité à l'heure actuelle, M. Allmand s'adressera au whip pour qu'on puisse faire les changements qui s'imposent dans les circonstances quant à l'appartenance au Comité.

Voilà où les choses en étaient lors de la réunion du comité directeur. J'ai parlé à M. Allmand au cours des quelques dernières heures, et il ne s'était pas encore mis en rapport avec qui que ce soit. Voilà tout ce que je sais. Manifestement, il n'a pas encore eu de conversation à ce sujet avec M^me^ Pépin. Nous avons toutefois des députés volontaires de deux partis qui ont accepté la tâche dans les conditions précitées et qui viennent de la région appropriée. Nous pouvons aussi compter sur cet engagement de la part de M. Allmand.

Y a-t-il d'autres observations?

Une voix: Passons au vote.

La motion est adoptée

Le président: Le deuxième point à l'ordre du jour porte sur les affaires ordinaires de votre Comité. Vous avez devant vous, je crois, la liste des témoins. C'est une liste de témoins proposés qui a été remise au greffier lundi soir, à la fin de la réunion du comité directeur, afin qu'il puisse préparer la prochaine étape de nos travaux. Le greffier a tenté de se mettre en rapport avec ces six groupes; jusqu'à maintenant, il n'a malheureusement pu en rejoindre aucun. Je me trompe . . . le greffier a pu se mettre en rapport avec deux des six groupes; il semblerait que M^me^ Barbara Jacklin pourrait comparaître le 18 avril, et il semble probable que le Comité interconfessionnel puisse venir nous rencontrer le 2 mai.

La charge de travail du Comité préoccupe quelque peu votre président. Nous avons tenu toutes les réunions possibles selon le système des créneaux, et nous tenons en outre des réunions additionnelles le soir—deux soirs cette semaine—afin de préparer notre rapport.

Demain soir, si nous avons le quorum et la bonne volonté de tous, il est tout à fait possible que nous terminions notre deuxième rapport. Nous pourrons peut-être même avoir le temps de commencer à revoir le troisième rapport. Nous avons l'ébauche en main depuis déjà une semaine ou deux, mais nous n'avons jamais le temps de l'aborder.

Votre président aurait deux choses à proposer qui lui semblent appropriées: que vous me donniez votre aval pour convoquer une réunion qui aurait lieu lundi soir de la semaine prochaine, si besoin est, afin de terminer l'étude du second rapport au moins, au cas où nous ne puissions compléter ce travail jeudi; il faut voir si vous voulez commencer à entendre des témoins immédiatement après l'ajournement de Pâques et continuer de vous réunir le soir pour nos séances à huis clos

[*Texte*]

few of those sessions to consider that third report in the more normal times. That was not discussed at the steering committee, but in light of the fact that we are not too far along the line in terms of the clerk arranging a timetable for those witnesses, I thought it might be advisable to use a few minutes today to get a sense of the committee as to where they wanted to go on that timetable.

Mr. Heap.

Mr. Heap: Mr. Chairman, first of all, with regard to two others of the witnesses, Stephen Foster and the Standing Conference, I am not sure whether the clerk's problem is that he has the phone numbers but they are not answering or that he does not have the phone numbers.

The Chairman: I will ask the clerk to reply.

The Clerk of the Committee: I have the phone numbers, but there is no answer.

Mr. Heap: Okay.

The Clerk: I left a message; I have no return.

Mr. Heap: Then I guess I cannot do anything to improve that.

On the question of meeting next Monday night, I cannot be here. It happens that I have organized a meeting in Toronto at which a number of people are going to discuss immigration and the things we are talking about here. After convening it, I cannot cancel it at this short notice. I would regret very much if the second report was in progress then. If it is the third report, I would regret that some, but not so much. I am more concerned with the second report.

Just to make a difficult situation more difficult, though, I would like to ask, Mr. Chairman, whether you have considered action by this committee regarding the report of Rabbi Plaut, which I understand is to be brought forward sometime.

The Chairman: I think there has been a general understanding that as soon as it is available to us it would . . . I think our original thought was that it would be available to us by now and would help us in planning our inquiry into the refugee issue, that it would be a basic document to guide us; but we do not have it yet. That is the only way I can respond.

Mr. Heap: It is really quite awkward to deal with refugees without that report. We could come to all kinds of well-thought-out conclusions and then the day after have to start all over again.

The Chairman: You are essentially raising a reason to delay the refugee inquiry until we get the report. Maybe that is . . .

Mr. Heap: I regret that because I have been very happy at the prospect that the committee will be dealing with this in this way. As I have said before, no systematic discussion of the issue like this happened in the past three years. I really want it, and I really hate to contemplate putting it off. Do you have

[*Traduction*]

portant sur les rapports, ou si nous devrions nous réserver quelques-unes des séances de jour pour étudier le troisième rapport. Il n'en a pas été question à la réunion du comité directeur, mais comme le greffier n'a pas encore établi complètement l'échéancier de comparution des témoins, j'ai pensé qu'il était souhaitable de prendre quelques minutes pour permettre au Comité de discuter de son horaire.

Monsieur Heap.

M. Heap: Monsieur le président, premièrement, une observation au sujet de deux autres témoins, Stephen Foster et la Conférence permanente, *Standing Conference*; je ne sais si le greffier a des difficultés parce que ces gens ne répondent pas à ses appels, ou s'il ne dispose pas de leurs numéros de téléphone.

Le président: Je vais demander au greffier de répondre.

Le greffier du Comité: J'ai leurs numéros de téléphone, mais ils ne répondent pas.

M. Heap: Très bien.

Le greffier: J'ai laissé des messages; ils ne rappellent pas.

M. Heap: Dans ce cas, je ne vois pas comment je pourrais vous aider.

Quant à la réunion de lundi soir prochain, je ne pourrai y participer. J'ai organisé une réunion, à Toronto, où les personnes convoquées vont discuter de ces questions d'immigration et d'autres sujets qui nous intéressent ici. Après avoir convoqué cette réunion, vous comprendrez que je ne peux l'annuler avec un préavis si court. Ce serait regrettable si vous étudiiez le deuxième rapport à ce moment-là. Si vous étudiez le troisième rapport, cela me gênerait moins. C'est le deuxième rapport qui me préoccupe le plus.

Pour compliquer encore plus les choses, j'aimerais vous demander, monsieur le président, si ce Comité envisage d'utiliser le rapport du rabbin Plaut, qui doit être déposé bientôt, je crois.

Le président: Dès que ce rapport sera disponible, je pense que l'impression générale . . . Nous avions pensé au départ qu'il serait disponible et qu'il nous aurait été utile dans la préparation de notre étude sur la situation des réfugiés, et que nous pourrions orienter notre réflexion en utilisant ce rapport comme document de base; mais nous ne l'avons pas encore. C'est la seule réponse que je puis vous faire.

M. Heap: C'est vraiment très difficile de traiter de la situation des réfugiés sans ce rapport. Nous pourrions tirer toutes sortes de conclusions bien avisées et devoir tout recommencer le lendemain.

Le président: Oui, vous soulevez une raison pour remettre l'étude de la situation des réfugiés jusqu'à ce que nous ayons le rapport en main. Peut-être est-ce là . . .

M. Heap: Vous m'en voyez désolé, car j'étais très heureux du fait que le Comité allait se pencher sur cette question de la façon envisagée. Comme je l'ai déjà dit, il n'y a eu aucune discussion suivie de ce sujet depuis trois ans. Cette enquête me tient à coeur, et je n'aime pas du tout que l'on songe à la

[*Text*]

any information as to when we will have the report of Rabbi Plaut?

The Chairman: I do not. If anybody else on the committee does . . . Mr. Dantzer, do you?

Mr. Dantzer: No, I just wanted to speak on it.

The Chairman: Mr. Hudon, do you?

Mr. Hudon: The report by Rabbi Plaut?

The Chairman: Yes.

M. Hudon: J'en ai parlé il y a quinze jours. On est actuellement en train de discuter d'une ébauche. On disait, il y a quinze jours, qu'on le déposerait dans environ un mois parce qu'on devait le faire traduire.

The Chairman: That takes us eventually to the end of April.

• 1610

Mr. Hudon: It was supposed to be at the end of February. I remember that.

The Chairman: On my list is Mr. Rodriguez, Madam Pépin and Mr. Dantzer.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I must express concern about the fact that we have the estimates of the government on unemployment insurance, and we have the estimates of the House on Labour. I have attended one meeting in which we discussed unemployment insurance, yet it seems to me that we have to report those estimates back to the House by May 31. It is incumbent on us, I think, to properly examine those estimates.

Unemployment insurance expenditures are probably the largest of any department. It paid out $10.8 billion last year. We know the problems with it, and there are all sorts of questions. I would have hoped that here this afternoon we would have had a timetable—say, Monday, Tuesday, Wednesday, dates for April and May—and look at where we fit into the block, making sure the estimates get proper attention on the block. It seems to me that has to be a concern of Parliament. Otherwise, this opposition is not doing its job in examining the government's spending.

I want to tell you, having only had . . . well, the estimates were brought down over two weeks ago, and we have had one meeting, and one on employment with a program called "Challenge 85", with all sorts of problems in it. The deadline is this Friday. We have not had the Minister in here to really examine how those applications are coming in to determine whether in fact we are getting a fair breakdown from the private sector and from the public sector. We have not had a chance to examine the criticisms we are receiving about the lack of advertising of Challenge 85.

[*Translation*]

remettre à plus tard. Savez-vous quand nous recevrons le rapport du rabbin Plaut?

Le président: Je ne le sais pas. Si quelque autre membre du Comité sait quelque chose . . . Monsieur Dantzer, avez-vous des renseignements?

M. Dantzer: Non, je voulais simplement faire une observation.

Le président: Monsieur Hudon, pouvez-vous nous éclairer?

M. Hudon: Sur le rapport du rabbin Plaut?

Le président: Oui.

Mr. Hudon: I did mention it two weeks ago. We are discussing a draft at the present time. What was said two weeks ago was that the report would be tabled in about a month as it had to be translated.

Le président: Cela nous mènerait à la fin d'avril.

M. Hudon: Nous devions le recevoir à la fin de février. Je me souviens de cela.

Le président: J'ai sur ma liste les noms de M. Rodriguez, M^me^ Pépin et M. Dantzer.

M. Rodriguez: Monsieur le président, nous sommes chargés d'étudier les prévisions budgétaires portant sur l'assurance-chômage et sur le ministère du Travail, et je dois vous dire que je suis inquiet. J'ai assisté à une réunion où nous nous sommes penchés sur l'assurance-chômage, et pourtant, il me semble que ces prévisions budgétaires doivent être rendues à la Chambre d'ici le 31 mai. Il nous appartient d'étudier très attentivement ces prévisions.

Les sommes dépensées au titre de l'assurance-chômage représentent sans doute les dépenses les plus importantes de toutes les dépenses ministérielles. Les prestations s'établissaient à 10,8 milliards de dollars l'an dernier. Nous connaissons les problèmes qui se posent, et les questions à soulever sont nombreuses. J'aurais aimé, cet après-midi, que nous établissions un échéancier—disons, lundi, mardi, mercredi, ainsi que des dates pour les mois d'avril et mai—et que nous revoyions nos créneaux, afin de nous assurer qu'un nombre suffisant de séances soient consacrées aux prévisions. Il faut que les députés de la Chambre s'intéressent vivement aux prévisions budgétaires. Autrement, l'opposition ne s'acquitte pas de la responsabilité, qui est la sienne, de scruter les dépenses du gouvernement.

Ces prévisions budgétaires ont été déposées il y a plus de deux semaines, et nous n'avons eu qu'une séance, séance qui a porté sur l'emploi et sur un programme intitulé *Défi 85*, programme qui présente toutes sortes de difficultés. La date limite est vendredi. Le ministre n'a pas comparu devant ce Comité, pour que nous puissions lui poser des questions sur les demandes, et pour que nous puissions déterminer si nous disposons de tous les renseignements voulus, que ce soit du secteur privé ou du secteur public. Nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier les critiques qui sont formulées quant à la

[*Texte*]

Those are not the kinds of questions you can ask in the House and get a detailed answer. You know, that is "show time". It is in this committee that we get at the Minister for 10 minutes, and then another round, if we are lucky, for 7 minutes.

So, Mr. Chairman, I want to pose that problem to you. I hope you will bring your wisdom and insights into guiding the steering committee in providing a timetable that reflects proper balance.

Now, I recognize the importance of the refugee report. But we only get these estimates once in 12 months. And it seems to me that must take some sort of priority. We cannot let this government spend those billions of dollars without proper examination of the estimates.

Mr. Heap: We only get a refugee report once in 12 months and then they do another report.

Mr. Rodriguez: I recognize the difficulty. But I want to tell you that examining the estimates has to be a priority for the opposition. I know government members will appreciate the scalpel-like approach we might take to the estimates. Not that we can change anything, mind you, not that we can change them, because the money is already spent. But it seems to me it is an accountability session.

The Chairman: Mr. Rodriguez, there was a full steering committee present on Monday. I would remind members that every party is represented on the steering committee, and individual members can pass their suggestions through steering committee members. This was not raised by anybody at the steering committee.

At an earlier steering committee meeting and a full committee meeting, I think it has been said several times that we would try to get the Ministers. We succeeded for prior to the Easter break, which was unusual—I mean, having five sessions on main estimates prior to the Easter break—with Ministers. On the job-creation side the Minister was with us for two and a half hours. We would then go through a period, if the parties wanted and if members of this committee wanted, a series of meetings with officials where we could really dig into the budgetary items, and we might again ask Ministers to come back once or twice or more for the policy side of those expenditures prior to having to report them.

As your chairman of the steering committee, I am in the hands of the members and the representatives of the parties,

[*Traduction*]

publicité insuffisante qui a été consacrée au programme Défi 85.

Nous ne pouvons poser ce genre de questions précises à la Chambre et obtenir des réponses détaillées. Comme vous le savez, la période des questions à la Chambre relève du spectacle. C'est au cours des réunions de ce Comité que nous pouvons poser des questions au ministre pendant 10 minutes et, si nous avons de la chance, nous disposons ensuite d'une deuxième ronde de sept minutes.

Donc, monsieur le président, je voulais vous soumettre ce problème. J'espère que vous allez user de votre sagesse et de votre expérience pour amener le comité directeur à fournir un échéancier approprié.

J'admets sans contredit l'importance du rapport sur les réfugiés. Toutefois, ces prévisions budgétaires ne nous sont soumises qu'une fois par an. Elles me semblent prioritaires. Nous ne pouvons laisser le gouvernement dépenser des milliards de dollars à sa guise sans étudier ces prévisions budgétaires avec le plus grand soin.

M. Heap: Le rapport sur les réfugiés ne nous est soumis qu'une fois l'an aussi, et les responsables préparent ensuite un autre rapport.

M. Rodriguez: Je comprends le problème. Mais l'examen des prévisions budgétaires doit être prioritaire pour l'opposition. Je sais d'ailleurs que les députés du gouvernement prennent plaisir à nous voir réduire en charpie les prévisions budgétaires. Nous ne pouvons rien changer, remarquez bien, car les sommes ont déjà été dépensées. Il n'en demeure pas moins que ces séances permettent d'examiner ces dépenses sous l'angle de la responsabilité.

Le président: Monsieur Rodriguez, tous les membres du comité directeur étaient présents lors de la réunion de lundi. J'aimerais rappeler aux députés que chaque parti est représenté au sein du comité directeur, et tout député peut faire connaître ses recommandations en en faisant part aux membres du comité directeur. Aucun membre du comité directeur n'a soulevé la question que vous évoquez.

Lors d'une réunion antérieure du comité directeur et d'une réunion du Comité où tous les membres étaient présents, je crois qu'il a été dit à maintes reprises que nous allions tenter de faire comparaître les ministres. Nous avons réussi, car les ministres ont comparu cinq fois pour étudier avec nous les prévisions budgétaires principales avant l'ajournement de Pâques, ce qui est inhabituel. Pendant deux heures et demie, nous avons pu discuter de la création d'emplois avec le ministre. Si les divers partis sont d'accord et si les membres de ce Comité le veulent aussi, nous pourrions maintenant convoquer une série de réunions et y inviter les fonctionnaires, pour entrer dans le détail des postes du budget, et nous pourrions ensuite demander aux ministres de comparaître à nouveau, pour que nous puissions les interroger sur les politiques qui sous-tendent ces dépenses avant de faire rapport à la Chambre.

En tant que président du comité directeur, je dois m'en remettre aux propositions des députés et des représentants des divers partis quant au meilleur emploi du temps.

[*Text*]

who come forward with suggestions as to the best use of the time.

• 1615

I hear you saying you would like those meetings with officials to occur on both the job creation side and the unemployment insurance side; those are the two items you think we should have an additional meeting on in the month of April.

Mr. Rodriguez: You hear me correctly on that, and you also should have been hearing me correctly, Mr. Chairman, when I said we want the Minister here as many times as possible, because the expenditures are bound up with government policy and the Minister has to be here to take the heat. You cannot shunt it off to the nabobs in the the bureaucracy. I want the Minister here because we are going to get into policy issues—for example, the changes announced in the Unemployment Insurance Program. I was not at the steering committee. Maybe people forgot it. Maybe why I am here this afternoon is to remind you, Mr. Chairman and members of the committee.

I do not know if you would entertain a motion from me that in fact at the next meeting of this committee a timetable be presented to the members of this committee outlining on the block the meetings to deal with the estimates. If you can get the Minister here, I would appreciate as many times as possible getting the Minister. If she is otherwise occupied, then we will take the bureaucrats.

The Chairman: If what you are saying is you want the steering committee to take the months of April and May and put in some more main estimates time, then I could take that as an agenda item to the steering committee. If that is acceptable, I do not think we would need a motion.

Mr. Rodriguez: All right.

The Chairman: We can take that sense with us.

Mme Pépin: Je veux simplement ajouter que lundi prochain, de même que le 1er avril, il me sera tout à fait impossible d'assister à la réunion du soir. J'ai quelque chose dans mon comté que je ne peux absolument pas annuler. Je ne pourrai pas être ici.

The Chairman: Okay. We have heard from two of the three parties on that, or their key representatives. All it takes, I think, is a commitment to make sure we have a quorum tomorrow night and we stay there until we finish that one report, and the need for a Monday night meeting disappears. If members can just commit to making sure, we might even be done it in fairly quick time, because we are about 75% through it. So it may indeed be something we could finish.

Mr. Dantzer: Mr. Chairman, my comments were exactly that. I do not intend to be here next Monday. That may be irrelevant, but I think it is only practical to try to achieve completion of the second report. I do not think we are being

[*Translation*]

Si je vous ai bien compris, vous aimeriez que ces séances avec les fonctionnaires portent sur la création d'emplois et l'assurance-chômage; vous aimeriez une réunion additionnelle pendant le mois d'avril sur ces deux questions.

M. Rodriguez: Vous m'avez bien compris, et vous auriez dû comprendre aussi, monsieur le président, que nous aimerions que le ministre se présente ici le plus souvent possible, car les dépenses du gouvernement sont étroitement liées aux politiques de ce même gouvernement, et le ministre doit comparaître pour fournir des explications. On ne peut remettre cette responsabilité aux mandarins de la bureaucratie. La présence du ministre me semble nécessaire, car nous voulons étudier les politiques du gouvernement . . . par exemple, les modifications qu'on nous annonce au programme de l'assurance-chômage. Je n'étais pas présent à la réunion du comité directeur. Peut-être a-t-on oublié ce qui s'y est dit. Peut-être suis-je ici cet après-midi pour rafraîchir la mémoire des membres du Comité et la vôtre, monsieur le président.

Accepteriez-vous que je propose une motion portant qu'à la prochaine réunion de ce Comité, un échéancier sera soumis à l'approbation des membres, échéancier faisant état des réunions prévues pour étudier les prévisions budgétaires? Si vous pouvez amener la ministre à comparaître, le plus souvent sera le-mieux. Si elle a d'autres engagements, nous accepterons de nous entretenir avec les fonctionnaires.

Le président: Si vous dites que vous aimeriez que le comité directeur prévoie des séances additionnelles pour étudier le budget principal en avril et en mai, je peux inscrire votre recommandation à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité directeur. Si cela vous convient, une motion n'est pas nécessaire.

M. Rodriguez: Très bien.

Le président: Je prends bonne note de vos propos.

Mrs. Pépin: I simply want to point out that I will be unable to attend next Monday's meeting, nor can I come to the one on April the 1st. I have an engagement in my riding which I absolutely cannot cancel. I cannot be here.

Le président: Très bien. Deux partis, ou leurs représentants, se sont prononcés à ce sujet. Il faut que les députés s'engagent à ce qu'il y ait le quorum demain soir et à rester jusqu'à ce que nous ayons terminé ce rapport, et nous n'aurons pas besoin de nous réunir lundi soir. Si les députés s'engagent fermement à ce faire, nous pourrions finir ce travail rapidement, parce qu'il est aux trois quarts terminé. Nous pourrions donc vraisemblablement finir ce travail lors de cette réunion.

M. Dantzer: Monsieur le président, vous m'avez retiré les mots de la bouche. Je ne serai pas présent lundi prochain. C'est peut-être sans importance, mais il me semble que nous devrions tenter de finir l'étude du deuxième rapport, si ce n'est

[*Texte*]

very realistic if we think we are going to attack the third report before Easter. So we should forget about it and concentrate on finishing the second report tomorrow night; and I think we can.

Mr. Oostrom: I will be available on Monday. Maybe you could ask the other members of the committee who could be here on Monday. Maybe we could do it in a manner similar to what we did on the second report, whereby we could at least start with it and then the clerk could get the changes in and then maybe Mr. Heap and Madam Pépin could, after the Easter break, have a look at it and we would continue with it.

The Chairman: What I am hearing is no meeting Monday because we would not be adequately represented by the three parties. I think that is a non-starter. It leaves the committee with the dilemma of the third report. Would your advice to the steering committee be that we take some of the block time after Easter to work on that third report, or that we continue to try to do it with the 8 o'clock meetings? Should we proceed to do the main estimates and the refugee witnesses? Is that your advice to the steering committee? And should we work on the third report at those extra meetings, or should we slow down our investigation a little to try to polish off the third report? You still leave me with that dilemma.

Mr. Dantzer: Mr. Chairman, if you would have the clerk and his staff try to work in the third report along with the estimates in block time and show us a program, as one member asked for, for the next month or so, then we could see whether we need more time.

• 1620

Mr. Rodriguez: I will support that proposal with just one little caveat, and that is to try to schedule in the estimates in the block as much as possible and maybe use the extra meetings for the report.

The Chairman: Okay. Mr. Heap and Mr. Witer.

Mr. Heap: Mr. Chairman, if we can knock off the second report tomorrow night, and if some preliminary work can be done by those who were here Monday night on the third report, we might then have a clearer idea of what remains to be done on the third report. We might not; it runs to quite a few pages. It has already been revised once since the first form of it, but we might get an idea after Monday of how close we are. I would not want to hold up the matter of refugee consideration for the third report as far as the block timing goes.

If the Plaut report does not come until the end of April, then we are in great difficulty as far as the refugee question goes. I do not see how we can possibly handle it. We may also find, Mr. Chairman, a Supreme Court decision dumping 2,000 lost people in our lap; the rumour is that it may come down very

[*Traduction*]

que pour des raisons pratiques. Il n'est pas réaliste de penser que nous allons pouvoir aborder le troisième rapport avant Pâques. Nous devrions donc écarter cette éventualité et nous appliquer à en finir avec le deuxième rapport demain soir; et cela me semble tout à fait possible.

M. Oostrom: Je serai disponible lundi. Peut-être pourriez-vous essayer de savoir auprès des autres membres qui pourrait venir lundi. Peut-être pourrions-nous adopter une démarche similaire à celle que nous avons empruntée pour le deuxième rapport; c'est-à-dire, nous pourrions au moins commencer à l'étudier, le greffier pourrait y intégrer les amendements, M. Heap et M^me^ Pépin pourraient peut-être ensuite, après l'ajournement de Pâques, l'étudier, et nous reprendrions la procédure normale à notre retour.

Le président: Si je vous ai suivi, vous ne désirez pas de réunion lundi soir parce que les trois partis ne seraient pas représentés par un nombre suffisant de députés. Je crois effectivement qu'il faut abandonner cette idée. Le fait demeure que le Comité doit se pencher sur ce troisième rapport. Voulez-vous recommander au comité directeur que certaines séances, après l'ajournement de Pâques, soient réservées pour l'étude du troisième rapport, ou préférez-vous les séances de 20 heures? Devrions-nous passer à l'étude du budget principal et faire comparaître les représentants des réfugiés? Sont-ce là vos recommandations au comité directeur? Devrions-nous étudier le troisième rapport lors de nos séances additionnelles, ou devrions-nous mettre notre enquête de côté temporairement, pour finir l'étude du troisième rapport? Mon dilemme n'est pas résolu.

M. Dantzer: Monsieur le président, comme quelqu'un l'a proposé, le greffier pourrait, avec son personnel, préparer un échéancier d'un mois où seraient prévues des séances d'étude du rapport et des prévisions budgétaires; ceci nous permettrait de voir si nous avons besoin de séances supplémentaires.

M. Rodriguez: J'appuie cette proposition, mais j'espère qu'on respectera, dans la mesure du possible, le système des créneaux pour l'étude des prévisions budgétaires, les séances supplémentaires pouvant être consacrées au rapport.

Le président: Très bien. M. Heap et M. Witer:

M. Heap: Monsieur le président, si nous réussissons à liquider le deuxième rapport demain soir et que ceux qui ont assisté à la réunion lundi soir arrivent à faire du travail préliminaire sur le troisième rapport, nous aurons sans doute une idée plus claire de ce qui reste à faire pour ce dernier. Évidemment, il y a plusieurs pages. Le troisième rapport a déjà fait l'objet d'une révision, mais je pense qu'après lundi, nous aurons peut-être une idée plus claire du chemin à faire. Je ne voudrais pas que l'étude de la question des réfugiés soit retardée à cause du troisième rapport.

Si le rapport Plaut n'est pas prêt avant la fin d'avril, cela nous causera de sérieuses difficultés pour l'examen de la question des réfugiés. Je ne vois pas du tout comment nous pourrions nous y prendre. Nous allons aussi peut-être nous retrouver devant les conséquences de la décision de la Cour

[*Text*]

soon. And if it goes against the refugee claimants who raised the issue, then there is a crisis that according to the papers involves 2,000 people. I do not think this committee can just work ahead at other things as though that were not happening.

I do not know the answer to this, except I think we have to be prepared to deal with refugee questions right after Easter, and if the Plaut report is not available to us we will still have to give some interim advice to the Minister, I think, on that question.

The Chairman: There are six sessions in April after the break. On one of those we have already had confirmation from a witness, so that leaves five. We said we would like one with the bureaucracy on the issue, so they could give us the system in a little more detail and lay it out for us again. Maybe we could schedule that and use the other four for estimates or report.

Mr. Heap made a very useful suggestion, I think, probably close to Mr. Oostrom's, which is to schedule a meeting Monday night, in the full knowledge we will not have a quorum, but that researchers could come in members places. Then we would take a look at that third report and provide advice to our researchers so they could use the Easter break to clean it up, smooth it, and bring it down in size. But they are kind of stuck, because they have no sense from the membership about what parts of it the members like or do not like. So it would be useful, I think, to be able to give them that advice prior to Easter; then they could redo it, get it translated, and have it available to us for after Easter.

That is what I am hearing—maybe we proceed roughly in that fashion with two meetings on refugees in April, and four on either main estimates or report. That would be the use of our six block times. Then we will be into May and will have the Rabbi Plaut report and would know the Supreme Court ruling. Then, if we had to move quickly on something, Mr. Heap, we could schedule outside the block also.

On my list I have Mr. Edwards, I think Mr. Witer, and Mr. Rodriquez.

Mr. Edwards: Just a word, Mr. Chairman, to endorse the plan you have just suggested, particularly now having read the draft third report. I think it needs some basic work structurally; also, as far as meaning is concerned, it is rather confusing.

The Chairman: It is really just a collection of thoughts that came from individuals; we have them out there so members would have them. But we have not had that first run at it.

Mr. Witer, followed by Mr. Rodriquez.

[*Translation*]

suprême portant sur quelque 2,000 personnes perdues; d'après les rumeurs, cette décision risque d'être imminente. Et si le jugement est défavorable à ces personnes ayant demandé d'être reconnues comme réfugiés, d'après les articles des journaux, il va y avoir une crise qui impliquera 2,000 personnes. Je ne pense pas que le Comité puisse décider de s'occuper d'autres questions comme si de rien n'était.

Je ne sais pas quelle est la solution, mais je pense que nous devrons être prêts à étudier la question des réfugiés tout de suite après Pâques, et si nous n'avons toujours pas le rapport Plaut, nous devrons faire des recommandations provisoires à ce sujet au ministre.

Le président: Il y a six séances en avril, après le congé. Nous avons déjà reçu la confirmation d'un des témoins prévus pour ces séances, ce qui nous en laisse cinq. Nous avions parlé d'une réunion avec les fonctionnaires à ce sujet, pour avoir des explications détaillées et complètes. Nous pourrions peut-être établir la date de cette réunion et consacrer les quatre qui restent au budget ou au rapport.

Je crois que la suggestion de M. Heap, assez proche de celle de M. Oostrom, est fort utile. Il a parlé de prévoir une réunion lundi soir, même s'il est presque certain que nous n'aurons pas le quorum, les documentalistes pouvant remplacer les membres. Nous étudierions le troisième rapport et chargerions les rédacteurs de profiter du congé de Pâques pour y mettre de l'ordre et l'abréger. Pour l'instant, ils sont plutôt perdus, ne sachant pas quelles parties conviennent aux membres et lesquelles ne conviennent pas. Ce serait bon de leur donner des instructions avant Pâques, pour qu'ils puissent refaire le travail, le faire traduire et nous le soumettre après Pâques.

Je résume donc mes conclusions. Nous pourrions prévoir deux réunions sur la question des réfugiés en avril et quatre réunions sur le budget principal ou le rapport. C'est ainsi que nous utiliserions le temps qui nous est alloué dans le système des créneaux. Cela nous mène peut-être au mois de mai, quand nous aurons le rapport du rabbin Plaut et quand nous connaîtrons la décision de la Cour suprême. Et si nous étions mis devant une situation d'urgence, monsieur Heap, nous pourrions aussi prévoir une réunion en dehors des créneaux.

Sur ma liste, j'ai les noms de MM. Edwards, Witer et Rodriguez.

M. Edwards: Je voulais simplement exprimer mon accord avec le programme que vous venez de proposer, surtout après lecture du projet de troisième rapport. Je crois qu'il lui faudra des modifications importantes, et il faut dire aussi que le sens de ce texte n'est pas très clair.

Le président: C'est simplement un recueil d'opinions exprimées par différentes personnes; les membres peuvent ainsi les lire. Mais nous ne l'avons pas encore soumis à un premier examen.

Monsieur Witer, suivi de M. Rodriguez.

[*Texte*]

• 1625

Mr. Witer: Mr. Chairman, just a comment on how we use our time immediately after the break. We are looking at three critical areas here: estimates, reports and the refugee question. In each case we are racing against time. I would urge members of this committee to agree to continue with the gruelling schedule we have been indulging in to date, at least for the following five or six weeks immediately after the break.

Perhaps members more experienced in how long these things take can advise me otherwise, but I for one find it difficult to imagine how in the world we can address all these issues using only block time.

I would be more than happy . . . I am not sure I would be more than happy, but I would certainly be willing to come to meetings outside of scheduled block time.

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Witer: I quickly withdrew those remarks, as you may have noticed.

Mr. Rodriguez: I agree with Mr. Witer's comments about the importance of these items. You gave us an option, Mr. Chairman, when you said two sessions for the report. There are six sessions in April after the break. So if we look at those six sessions, you suggested two sessions for the report and then you said four sessions for estimates or refugee questions.

I would suggest two sessions for the report, four sessions for the estimates, and if we have to go outside the block for the refugee question, then in fact we do that.

The Chairman: Anybody else?

Madam Pépin.

Mme Pépin: Je ne veux pas faire le gripette; je veux essayer, moi aussi, d'accélérer les travaux. Je suis d'accord sur le bloc qui a été dessiné. Si c'est possible, on pourrait avoir des séances supplémentaires. Cependant, j'ai déjà écrit au président pour lui dire qu'il m'était extrêmement difficile d'assister à trois réunions par semaine. De plus, on ne termine pas à 22h00, mais à 22h45, etc. Je trouve cela exténuant, car on a d'autre travail à faire.

S'il m'est possible de vous accommoder à ce moment-là, je le ferai sûrement, mais je veux vous mettre en garde: siéger trois fois par semaine, avec les autres travaux que nous avons à faire, c'est assez pénible.

Je suis d'accord avec M. Rodriguez que les séances sur les prévisions budgétaires sont très importantes. Peut-être que trois séances suffiront pour l'étude des prévisions budgétaires et qu'il sera nécessaire d'en tenir une de plus pour les réfugiés. Je ne sais pas . . . Quatre séances pour les prévisions budgétaires, c'est peut-être un peu trop, mais je ne sais vraiment pas. En tout cas, je suis prête à respecter l'horaire qui a été arrêté, quitte à ce que le président nous demande chaque semaine s'il est possible d'ajouter une journée. Mais je trouve qu'actuelle-

[*Traduction*]

M. Witer: Monsieur le président, une remarque au sujet de notre emploi du temps immédiatement après le congé. Il y a trois questions critiques qui retiennent notre attention: le budget, les rapports et la question des réfugiés. Dans chaque cas, nous disposons de très peu de temps. Je recommanderais fortement aux membres du Comité de maintenir notre rythme de travail actuel, si épuisant que ce soit, au moins pendant les cinq ou six premières semaines après le congé.

Peut-être que des membres plus expérimentés que moi pourraient m'expliquer comment nous pourrions nous y prendre autrement, mais, personnellement, il m'est difficile de concevoir comment nous pouvons nous attaquer à toutes ces questions en disposant seulement des créneaux prévus.

Je serais ravi . . . Je ne suis pas sûr que je serais ravi, mais j'accepterais volontiers d'assister à des réunions en dehors des périodes prévues dans la grille horaire.

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. Witer: Je me suis vite corrigé, comme vous l'aurez constaté.

M. Rodriguez: Je suis d'accord avec M. Witer au sujet de l'importance de ces questions. Vous nous avez présenté un choix, monsieur le président, quand vous avez parlé de consacrer deux séances au rapport. Il y a six séances en avril, après le congé. Vous avez proposé que deux de ces séances soient consacrées au rapport et que le reste soit réservé au budget ou à la question des réfugiés.

Je propose deux séances pour le rapport, quatre séances pour le budget, et s'il est nécessaire de prévoir des périodes de réunion en dehors de la grille horaire pour l'étude de la question des réfugiés, alors, que nous procédions ainsi.

Le président: Y a-t-il d'autres observations?

Madame Pépin.

Mrs. Pépin: I do not want to be hard to get along with, I also want to expedite our work. I agree with the block which has been described. If it is possible, we could have extra meetings. However, I have already written to the Chairman to inform him that it is extremely difficult for me to attend three meetings a week. There is also the fact that we do not finish at 10.00 p.m. but at 10.45 p.m., etc. I find this exhausting, since there is also other work to be done.

If I am able to accommodate you, I will surely do so, but I would like to warn you that meeting three times a week, with the other work which we have to do, is very hard.

I agree with Mr. Rodriguez that the meetings on the estimates are very important. Perhaps three meetings will be enough for the study of the estimates and it may be necessary to organize an additional one for refugees. I do not know . . . Four meetings for the estimates may be too much, but I cannot really say. In any case, I am willing to go along with the timetable that has been set, even if it means the Chairman asking us each week whether a day can be added. But it seems to me that at present, we are working at a pace and at

[*Text*]

ment, on travaille à un rythme et à des heures . . . De 19h30 à 23h30 trois fois par semaine, c'est un peu difficile.

The Chairman: Mr. Hudon.

Mr. Dantzer: I agree with the hon. member; well said.

M. Hudon: Je sais que l'on aime discuter des prévisions budgétaires, parce que cela nous permet de rencontrer les ministres, etc. J'ai parlé avec des collègues hier. Je pense que c'est la première fois qu'un ministre de l'Emploi et de l'Immigration est disponible pour trois rencontres. Mon impression, comme nouveau député, c'est que quand on parle des prévisions budgétaires, on parle souvent du passé, alors qu'on a tellement de sujets d'avenir à étudier: les réfugiés, les entrepreneurs. Je suis bien d'accord qu'on parle de l'assurance-chômage et ainsi de suite, mais si on parle de politiques antérieures chaque fois que la ministre est ici, on n'en finit plus.

C'est un choix que l'on a à faire. Pour ma part, je préférerais continuer à travailler ardemment à des politiques, à faire des rapports pour changer quelque chose et cesser de critiquer le passé. C'est vrai que la ministre doit être au courant des choses que l'on doit changer, mais c'est une partie de ma fonction et mon rôle que de la mettre au courant. Par contre, nous allons bâtir quelque chose de différent.

• 1630

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I want to get back to the estimates again. Now, I remember well when the Conservatives were in opposition and the Liberals were the government. If they ever pulled a stunt like this the Tories would have torn them apart limb by limb, and you know that, Mr. Chairman. Now, I have never heard of such hypocrisy that we are talking about the past. The estimates are moneys that this government is spending. Now, maybe my hon. friends to the right of me have not understood that since September 4, you are the government. It does not matter what programs the Liberals had. The fact is that if you do not like them, then you entertain discussion from us in committee and maybe you will change them. To say that you cannot talk about the estimates because that is the past seems to me . . .

The estimates are the springboard for discussing the policies that have been followed, and if we want changes we can make propositions to the Minister, to the bureaucracy and to the government through the Minister to make those changes; some of us have been doing that in the one or two committee meetings on the estimates that we have had so far. As you know, Mr. Chairman, we made considerable suggestions on the Challenge 85, on the Seed Program. We have made suggestions to the Minister with respect to maternity benefits, sick benefits and the unemployment insurance program. We are entering into some discussions on those things, so while you have a figure in the estimates, it allows you the opportunity to discuss new directions. You are not slavishly following that dollar figure in there and asking for every *i* to be dotted and every *t* to be crossed.

[*Translation*]

times . . . From 7.30 until 11.30 p.m. three times a week is somewhat of a strain.

Le président: Monsieur Hudon.

M. Dantzer: Je suis d'accord avec l'honorable députée; bien dit.

Mr. Hudon: I realize that we like talking about the estimates because it gives us a chance to meet ministers, and so forth. I talked with some colleagues yesterday. I think that it is the first time that a Minister of Employment and Immigration is available for three meetings. As a new member, I get the impression that when we talk about the estimates, we often talk about things of the past when we actually have so many important issues for the future to put our minds to: the matter of refugees and entrepreneurs. I am quite willing to talk about unemployment insurance and other such things, but if we talk about previous policies every time the Minister appears, we will not make any headway.

This is a choice which is up to us. Personally speaking, I would prefer to continue to work in developing policies and preparing reports aimed at bringing about change and stop harping on the past. I realize that the Minister must be aware of necessary changes, but part of my function and role is to make her aware. However, we intend to build something different.

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'aimerais revenir aux prévisions budgétaires. Je me souviens très bien de l'époque où les conservateurs étaient dans l'opposition et les libéraux au gouvernement. Si jamais ils avaient essayé de faire une chose pareille, les conservateurs les auraient démolis, et vous le savez très bien, monsieur le président. Pour moi, c'est de l'hypocrisie pure que de parler du passé. Le budget représente l'argent que ce gouvernement dépense. Peut-être que mes voisins d'à côté n'ont pas compris que depuis le 4 septembre, vous êtes le gouvernement. Peu importent les programmes des libéraux, si vous ne les aimez pas, on peut en discuter en comité et vous pourriez faire des changements. Dire que vous ne pouvez pas parler des prévisions, car c'est le passé, me semble . . .

Le budget est le tremplin permettant d'étudier les politiques adoptées, et si nous voulons des changements, nous pouvons recommander au ministre, aux fonctionnaires, et au gouvernement par le truchement du ministre, de faire des changements. Certains d'entre nous l'on fait pendant une ou deux réunions du Comité portant sur les prévisions. Comme vous le savez monsieur le président, nous avons fait des recommandations importantes sur Défi 85, sur le programme des semences. Nous avons fait des recommandations à la ministre sur les allocations de maternité, les allocations de maladie, et le programme d'assurance-chômage. Nous entamons des discussions sur ces choses; et le chiffre figurant dans le budget nous permet de parler de nouvelles orientations. De cette façon, nous ne sommes pas esclaves des chiffres et il n'est pas nécessaire de mettre les points sur les i.

[*Texte*]

I would make the plea again that we not let these estimates just have one or two meetings and then get automatically reported to the House. You would not do it when you were in the opposition, so do not get trapped into thinking now that because you have this majority somehow or other you can just ram these estimates through without the proper examination.

The Chairman: Mr. Hudon. No? Mr. Heap.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I want to say that I support what my colleague has said. I would point out that the main difference between what he has said just now and what was said in this committee by your colleagues in May is that he has said it in five minutes, but then it took an hour. In other words, there was a filibuster in the committee on this very point, except with a different Minister.

The Chairman: Can I announce to the committee members that we have had Ministers for five meetings on the main estimates within a month or five weeks of their being laid on the table? It is very rare in my parliamentary committee experience that there have been that many. That does not prejudge what should happen in the future. The Ministers have indicated a willingness to come in the future.

Mr. Rodriguez: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

Mr. Rodriguez: We said 40 minutes; the Minister would be here. Now, if the Minister had a prior commitment, then in fact we could have clarified if she was going to come or not. Is the Minister coming?

The Chairman: She is coming.

Mr. Rodriguez: What time is this meeting scheduled to finish, 5 p.m.?

The Chairman: No, 6 p.m.

Mr. Rodriguez: At 6 p.m. Well, she had better hurry up.

The Chairman: Well, she will not take a bunch of time on a statement. She has promised us that. She will go immediately into questions. The Minister may be here any moment. In anticipation of her coming, can I suggest the following resolution for the discussion to the members.

In the first week back after Easter there are two times slotted in the block. My suggestion would be that we schedule an 8 p.m. meeting outside the block in that first week for consideration of the third report. In the second week after Easter there is an 8 p.m. block time; my suggestion is that we use that for the third report, so we would increase from six to seven sessions and two of those would go to the report. We would have two sessions on refugees, one with officials and one with Barbara Jacqueline, which we have already scheduled. That would leave us at the very least three for meetings with officials regarding the main estimates, and we could issue an invitation to the Minister.

Our original approach to the Minister was to come early and then come near the end; in between we will do some detailed questioning of officials so we can get back to the Minister near

[*Traduction*]

Je vous exhorte encore une fois à tenir plus qu'une ou deux réunions sur les prévisions avant de faire rapport à la Chambre. Vous ne l'auriez pas fait quand vous étiez dans l'opposition; alors, maintenant que vous êtes la majorité, n'essayez pas de faire adopter ce budget à la vapeur sans avoir fait l'étude nécessaire.

Le président: Monsieur Hudon. Non? Monsieur Heap.

M. Heap: Monsieur le président, j'appuie ce qu'a dit mon collègue. La seule différence entre ce qu'il vient de dire maintenant et ce que vos collègues ont dit au mois de mai, c'est qu'il l'a dit en cinq minutes, mais qu'il a fallu une heure en mai. En d'autres termes, on a fait de l'obstruction au Comité sur cette même question, sauf que le ministre était différent.

Le président: Puis-je rappeler aux membres du Comité que les ministres ont assisté à cinq réunions sur le budget dans les quatre ou cinq semaines suivant son dépôt à la Chambre? D'après mon expérience aux comités parlementaires, il est très rare qu'il y en ait eu autant. Cela ne préjuge pas de ce qui devrait arriver à l'avenir. Les ministres ont dit qu'ils sont prêts à venir comparaître.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Oui.

M. Rodriguez: Nous avons dit que la ministre serait ici dans 40 minutes. Nous aurions pu préciser si elle venait ou non, ou si elle avait un engagement quelconque. La ministre vient-elle?

Le président: Oui, elle vient.

M. Rodriguez: À quelle heure la réunion finira-t-elle, à 17 heures?

Le président: Non, à 18 heures.

M. Rodriguez: À 18 heures. Alors, il faut qu'elle se dépêche.

Le président: Elle ne va pas passer beaucoup de temps à faire une déclaration. Elle nous l'a promis. Elle passera directement aux questions. La ministre va arriver tout à l'heure. Dans l'intervalle, je propose aux membres de discuter la résolution suivante.

Dans la semaine après Pâques, il y a deux créneaux dans la grille horaire. Je propose que nous tenions une réunion à 20 heures, cette semaine-là, en dehors de la grille horaire, pour étudier le troisième rapport. Dans la deuxième semaine après Pâques, il y a un créneau de 20 heures prévu dans la grille horaire; je propose que nous l'employons pour l'étude du troisième rapport; de cette façon, nous aurons sept séances au lieu de six, dont deux seront consacrées au rapport. Nous aurions deux séances sur les réfugiés, une avec les fonctionnaires, et une avec Barbara Jacqueline, que nous avons déjà prévue. Nous aurions au moins trois réunions sur le budget principal avec les fonctionnaires, et nous pourrions inviter la ministre.

A l'origine, nous avons invité la ministre à venir au début, puis vers la fin; cela nous permettra de poser des questions détaillées aux fonctionnaires, puis de revoir la ministre vers la

[*Text*]

the end with the policy questions that are raised. It is difficult to know whether or not we can get Ministers for those estimates hearings in the month of April, but we will attempt to pin them down to reappearing before the committee in advance of reporting back to the House. This may be in May rather than in April. We will arrange ourselves on that kind of basis and then give some direction to the clerk to proceed.

• 1635

Mr. Heap: The first two weeks . . .

The Chairman: I beg your pardon?

Mr. Heap: The first two weeks, would you repeat it, please.

The Chairman: In the first two weeks we are adding a meeting to the block system. That would be April 18 at 8 p.m.

Mr. Heap: This is in addition to the morning meeting at 9.30 p.m.

The Chairman: Right. That meeting would be with regard to the third report. The meeting on April 25, which is in the block system, but is scheduled for 8 p.m., would be on the report. So the two times we would go at that report would be evening meetings, 8 p.m., Thursdays. We will give the clerk the freedom to negotiate the other five meetings, with two of them to be on the refugee issue, and three of them to be on main estimates, with the focus on employment creation and UIC. Is that correct?

Does anyone, from any party, think one of those three should be on housing? We have the Minister here on Tuesday, and that may indeed be enough at this stage. We essentially are talking about the employment creation and the UIC, for those three meetings, as I understand it. Is that correct?

Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I think you have put your finger on the difficulty. First, you have the Minister for Labour, who is also responsible for housing. We have problems in this country with housing. Then we have UIC and employment. I see the Minister has arrived.

The Chairman: We will take a momentary break of two minutes, so we do not have to run afoul of the broadcast regulations. The meeting is suspended for two minutes.

• 1637

• 1639

The Chairman: The temporary suspension is over and the meeting is reconstituted.

I suggest we move to the Minister at this point and proceed to bring forward an action plan to the next meeting of the committee, for approval at that time, based on the principles we have been discussing.

Mr. Rodriguez.

[*Translation*]

fin, quand nous aurons des questions de politique. Il est difficile de savoir si les ministres peuvent assister à ces réunions sur le budget pendant le mois d'avril, mais nous essaierons de les faire comparaître avant le rapport à la Chambre. Ce serait peut-être au mois de mai, au lieu d'avril. Nous essaierons de nous organiser en conséquence, et nous dirons ensuite au greffier d'aller de l'avant.

M. Heap: Les deux premières semaines . . .

Le président: Je m'excuse?

M. Heap: Vous avez dit les deux premières semaines; voulez-vous le répéter, s'il vous plaît.

Le président: Dans les deux premières semaines, nous ajoutons une réunion à la grille horaire. Ce serait le 18 avril, à 20 heures.

M. Heap: Donc, c'est en plus de la réunion de 9h30.

Le président: C'est exact. La réunion porterait sur le troisième rapport. La réunion du 25 avril, à 20 heures, qui est prévue dans la grille horaire, porterait sur le rapport. Donc, nous consacrerions deux jeudis soirs, à 20 heures au rapport. Nous laisserons au greffier la liberté de négocier les cinq autres réunions, dont deux porteront sur la question des réfugiés, et trois sur le budget principal, surtout la création d'emplois et l'assurance-chômage. Ai-je raison?

Quelqu'un, de n'importe quel parti, pense-t-il qu'il faut consacrer trois réunions au logement? La ministre sera ici mardi, et c'est peut-être assez pour le moment. Nous étudierons surtout la création d'emplois et l'assurance-chômage pendant ces trois réunions, si j'ai bien compris. Ai-je raison?

Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Monsieur le président, vous avez bien saisi la difficulté. Tout d'abord, la ministre de l'Emploi est aussi responsable du logement. Nous avons des problèmes dans ce pays quant au logement. Ensuite, il y a l'assurance-chômage et l'emploi. Je vois que la ministre est arrivée.

Le président: Nous aurons une pause de deux minutes pour ne pas violer les règlements sur la radiodiffusion. La séance est levée pour deux minutes.

Le président: La pause est terminée et la séance se poursuit.

Je propose que nous passions à la ministre et que nous reportions notre plan d'action à la prochaine réunion du Comité, pour son approbation, suivant les principes que nous venons de discuter.

Monsieur Rodriguez.

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: I want to make my last point, Mr. Chairman, which I made as the Minister was coming in. In the block that you pointed out after the break, you suggested two for the report, two for refugees, and three for main estimates. I am more interested in having the Minister here. I like the Minister, and I want her here.

• 1640

I want the Minister because she is responsible for the programs. The buck stops with her. And while the bureaucrats may be helpful, it is the Minister that I would like right there. So on those three meetings, Mr. Chairman, if you would check the dates with the Minister's calendar, and I know she is busy, but I certainly would appreciate having her here. I can talk to bureaucrats any time.

The Chairman: We will go one step further, Mr. Rodriguez; we will look into timetables in both the month of April and the month of May and see what can be arranged.

Mr. Rodriguez: Super, fine.

Hon. Flora MacDonald (Minister of Employment and Immigration): I will do what I can, I assure you.

The Chairman: I remind members that the Minister at the first of this series of three meetings made a statement which was made available to members. She is here today to answer questions on vote 1 of the main estimates under Employment and Immigration; the subject-matter for today is immigration matters, in keeping with our agreements as a committee.

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Vote 1—Canada Employment and Immigration Commission—Program expenditures $5,750,000

The Chairman: I welcome the Minister back, and I would ask her to introduce the people who are sitting at the table with her today.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman and members of the committee, I am pleased to be back with you again. As I mentioned informally, if both my schedules and your schedules can be mutually combined, I will be only too pleased to come back with you again.

Today I have with me the deputy minister of the department, Mr. Lussier, who you have met on previous occasions; Mr. Cal Best, Executive Director of Immigration, with whom I know you have been meeting as a committee on different occasions; and Madam Falardeau-Ramsay, the chairperson of the Immigration Appeal Board, who I am pleased to have with us today as well.

The Chairman: Thank you, and thank you all for coming. I see a little back-up in the next row as well, if necessary.

The only name on my list at this point is Mr. Heap. Mr. Heap, you are first.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask some questions relating to the budget for the estimates of the

[*Traduction*]

M. Rodriguez: J'aimerais terminer ce que je disais quand la ministre est arrivée. Vous avez proposé deux réunions pour le rapport, deux réunions pour les réfugiés et trois réunions pour le budget principal, après le congé. Je préfère voir la ministre. J'aime bien la ministre, et je veux qu'elle assiste à nos travaux.

Je veux que la ministre y assiste, car elle est responsable de ces programmes. Il n'y a plus personne sur qui rejeter la responsabilité. Même si les fonctionnaires sont utiles, je préfère voir la ministre. Alors, monsieur le président, si vous voulez vérifier auprès de la ministre—et je sais qu'elle est très occupée—mais j'aimerais bien qu'elle assiste à ces trois réunions. Je peux parler aux fonctionnaires à n'importe quel moment.

Le président: Nous irons même plus loin, monsieur Rodriguez; nous vérifierons les horaires du mois d'avril et du mois de mai pour voir ce que nous pouvons faire.

M. Rodriguez: Formidable.

L'honorable Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je ferai tout mon possible, je vous assure.

Le président: Je rappelle aux députés que la ministre a fait à la première de ces trois réunions une déclaration qui a été distribuée aux membres. Elle est ici pour répondre aux questions portant sur le crédit 1er du budget principal des dépenses sous la rubrique Emploi et Immigration. Aujourd'hui nous étudions les questions relatives à l'immigration, ainsi que nous en avions décidé.

EMPLOI ET IMMIGRATION

Crédit 1er—Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada—Dépenses du programme $5,750,000

Le président: Je souhaite la bienvenue à la ministre, et je lui demanderais de présenter les personnes qui l'accompagnent.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, membres du Comité, je suis contente de vous revoir aujourd'hui. Comme je l'ai dit officieusement, si nous pouvons harmoniser nos horaires, je serai ravie de vous revoir.

Je suis accompagnée aujourd'hui par le sous-ministre, M. Lussier, que vous avez rencontré à d'autres reprises; M. Cal Best, directeur exécutif de l'Immigration, que vous avez rencontré à d'autres occasions; et Mme Falardeau-Ramsay, présidente de la Commission d'appel de l'immigration. Je suis contente qu'elle nous accompagne aujourd'hui aussi.

Le président: Merci, et je vous remercie tous d'être venus. Je vois que vous avez des personnes ressources derrière vous aussi.

La seule personne qui figure sur ma liste en ce moment est M. Heap. Monsieur Heap, vous avez la parole.

M. Heap: Merci, monsieur le président. J'aimerais poser des questions sur le budget des dépenses du Comité consultatif du

[*Text*]

Refugee Status Advisory Committee. I notice that the actual expenditure for 1983-84 was about $1.3 million, the forecast for 1984-85 was $1.7 million, but there is a small drop in the forecast for 1985-86 to $1.688 million. I am quite surprised. In looking through the material available to us, I have not found the explanation of it, but perhaps it is there and I have overlooked it. I would like to know why.

It is always, of course, a good thing if we can reduce the expenditure, but my impression is that we should probably be going in the other direction. I understand that sometimes—I think this was told to us in a previous committee meeting—three months may elapse between the time a refugee claimant makes his statement under oath before an examining officer and the time that statement is available to the Refugee Status Advisory Committee because of a shortage of staff to transcribe the statement. We have bottlenecks there that are causing distress to the refugee claimants, and sometimes families, and certainly causing distress to the administration, including, one way and another, expenditure of time. There has been a great concern over the amount of staff time that is involved there. And of course, at another point sometimes, there is expenditure for funds contributed to the maintenance of refugee claimants while they wait for determination of their status. I was surprised that there would not be an increase in the amount available for the Refugee Status Advisory Committee. I would be glad if the Minister could explain that.

• 1645

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I want first to address the more basic question Mr. Heap raises, which is that of the backlog of persons awaiting refugee determination, awaiting the completion of the process. He will know, as others of the committee know, that I am momentarily expecting a report from Rabbi Plaut dealing with this whole issue, which I anticipate, although I cannot say what will be in the report as yet, will deal not only with the numbers who are awaiting a determination of their refugee status but also the processes, the numbers of people who are involved in administering the council's responsibilities. The problems he raises, and justifiably raises, will I trust be able to be put before all of us very shortly so we can see the results of this study and how they might ameliorate this very difficult situation.

On the actual dollar expenditure, I am going to ask Mr. Lussier to deal with that question.

Mr. Gaétan Lussier (Deputy Minister, Employment and Immigration Canada): Mr. Chairman, the budget you have in front of you relating to the Refugee Status Advisory Committee is mainly related to strictly the costs for the operations of the person-years that are involved in the responsibilities of the Refugee Status Advisory Committee. So the variations you see expressed in the main estimates are mostly related to variations in the person-years composition that are from time to time, for example, seconded from the department from our regions or anyplace to the Refugee Status Advisory Committee.

[*Translation*]

statut de réfugié. Je constate que les dépenses pour l'année 1983-1984 s'élevaient à environ 1.3 million de dollars, et que la prévision pour l'année 1984-1985 était de 1.7 million de dollars. Il y a une petite diminution dans la prévision pour l'année 1985-1986, qui est de 1.688 million de dollars. Cela me surprend. Je n'ai pas trouvé d'explication dans les documents à notre disposition. Mais peut-être m'a-t-elle échappé. J'aimerais connaître la raison de cette diminution.

C'est toujours bon de diminuer les dépenses, mais j'ai l'impression qu'il faut aller dans l'autre sens. Je crois savoir—je pense qu'un témoin nous a dit cela à une autre réunion du Comité—qu'il peut s'écouler trois mois entre le moment où un requérant du statut de réfugié fait sa déclaration sous serment devant un agent et le moment où la déclaration est transmise au Comité consultatif du statut de réfugié, à cause du manque de personnel de transcription. Nous avons des goulots d'étranglement qui font mal aux réfugiés, parfois à leurs familles, et aussi à l'administration, et il y a une perte de temps. Nous nous préoccupons des années-personnes qu'il faut y consacrer. Il y a aussi les dépenses pour l'entretien réfugiés pendant qu'ils attendent une décision sur leur statut. Je suis surpris de ne pas voir d'augmentation des dépenses allouées au Comité consultatif du statut de réfugié. La ministre pourrait-elle me donner une explication?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, j'aimerais parler d'abord de la question fondamentale dont M. Heap a parlé, c'est-à-dire le nombre de personnes qui attendent la détermination de leur statut de réfugié. Lui, et les autres membres du Comité, ne sont pas sans savoir que j'attends un rapport, sous peu, du rabbin Plaut, qui traite de cette question dans son ensemble. Même si je ne sais pas ce qu'il y a dans ce rapport, je prévois qu'il parlera non seulement du nombre de personnes qui attendent la détermination de leur statut de réfugié, mais aussi du processus et du nombre de personnes qui administrent le comité. Les problèmes dont il parle, avec raison, seront traités dans ce rapport, qui nous parviendra sous peu, et nous verrons comment nous pourrons améliorer une situation si difficile.

Pour ce qui est des dépenses, je demanderais à M. Lussier de répondre à votre question.

M. Gaétan Lussier (sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, le budget du Comité consultatif du statut de réfugié porte strictement sur les années-personnes nécessaires au Comité consultatif du statut de réfugié. Les changements que vous voyez dans le budget principal sont liés aux changements dans les années-personnes qui sont affectées de temps à autre, au ministère, dans les régions, ou ailleurs, au Comité consultatif du statut de réfugié.

[*Texte*]

The other questions you raised related to refugees and subsistence are dealt with through the normal operations of the Immigration Branch and not as such by the Refugee Status Advisory Committee—related to giving of, for example, work permits to those people while they are awaiting decisions on their refugee status. It is not managed by the Refugee Status Advisory Committee. So in a nutshell the budget you find in here is strictly the operational budget of the Refugee Status Advisory Committee.

Mr. Heap: I understand well the point Mr. Lussier has made, for example, that the maintenance or subsistence given to refugee claimants does not come out of this budget. My point is that by restricting this budget I think we contribute to the delays in the refugee process, and those delays in turn cost money—although it does not come out of this section of the budget; it comes out of somewhere else. My point is that I would have thought that in an attempt to reduce the backlog there would be an increase of staff available. I notice, for example, that in the part III report we are told that only 5% of the backlog is what were previously called "manifestly unfounded claims". In other words, there is no way we can just sort of sweep any of this under the rug. They have to be dealt with; it seems to me that we are trying to deal with it with a quite inadequate number of person-years, and I would have thought there would be an increase.

The Chairman: If I could interject for just one second, the testimony we had previously from another witness was that there was something as simple as a typing problem in the system, which may or may not relate to the advisory committee; it may be in the offices in the different cities where the hearings are held and the testimony is taken. But getting it from the face-to-face interview typed and available is the budgetary item on which I think the member is seeking clarification.

Mr. Heap: The cost of getting the transcript then is not in this budget?

Mr. Lussier: No.

The Chairman: Go ahead, Madam Minister, and then I would like to intervene again.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I only want to say again in answer to Mr. Heap's question that the situation should, I think, probably change quite rapidly in the light of Rabbi Plaut's report. This is really what it is dealing with. Are there adequate resources? Is the Refugee Status Advisory Committee able to cope? We know that it cannot cope with all of the backlog in the present setup. Therefore, what do we do about it? I do not want, in a sense, to prejudge what it is we do about it by saying here are additional resources for the Refugee Status Advisory Committee, when perhaps some other mechanism might be recommended, some other means of speeding up the process into which we then would be obliged to put additional resources.

• 1650

Mr. Heap: Mr. Chairman, can I . . .

[*Traduction*]

Quant aux réfugiés et à leur entretien, ces chiffres font partie du fonctionnement normal de la Direction de l'immigration et n'ont rien à voir avec le Comité consultatif du statut de réfugié. Il s'agit, par exemple, de permis de travail accordés pendant que ces personnes attendent une décision sur leur statut de réfugié. Cet argent n'est pas géré par le Comité consultatif du statut de réfugié. Bref, le budget que vous voyez ici est strictement pour le fonctionnement du Comité consultatif du statut de réfugié.

M. Heap: J'ai bien compris ce que M. Lussier m'a dit, à savoir que les frais d'entretien des réfugiés ne figurent pas dans ce budget. Mais ce que j'aimerais souligner, c'est qu'en limitant ce budget, nous retardons le processus, et ces retards coûtent de l'argent—même si ces retards ne figurent pas dans cette partie du budget, ils figurent autre part. J'aurais pensé qu'il fallait une augmentation du personnel afin de réduire l'arriéré de travail. Je constate, par exemple, que dans la partie III du rapport, on nous dit que seulement 5 p. 100 de l'arriéré provient de revendications non fondées. En d'autres termes, il ne faut pas balayer ces choses sous le tapis. Il faut les régler, et il me semble que nous n'avons pas assez d'années-personnes pour le faire; il devrait y avoir une augmentation.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, mais, selon un témoin, il existe dans le système un problème de transcription qui n'est pas nécessairement lié au comité consultatif; il relève peut-être des bureaux dans les villes où les audiences sont tenues, où le témoignage est entendu. Je pense que le député veut avoir des précisions sur la transcription et où elle figure dans le budget.

M. Heap: Alors, le coût de la transcription ne figure pas dans ce budget?

M. Lussier: Non.

Le président: Je vous en prie, madame la ministre. Je vais ensuite intervenir de nouveau.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je veux tout simplement dire, en réponse à la question de M. Heap, que la situation changera très rapidement à la lumière du rapport du rabbin Plaut. C'est la vraie question. Les ressources sont-elles suffisantes? Le Comité consultatif du statut de réfugié peut-il s'en tirer? Il ne peut pas venir à bout de l'arriéré de travail dans la situation actuelle. Que faut-il faire? Je ne veux pas préjuger de ce que nous faisons à ce sujet en disant qu'il existe des ressources supplémentaires pour le Comité consultatif du statut de réfugié, alors qu'on recommandera peut-être un autre mécanisme, un autre moyen d'accélérer le processus, qui nous obligera à ajouter des ressources supplémentaires.

M. Heap: Monsieur le président, puis-je . . .

[*Text*]

The Chairman: Could I beg your indulgence for a second? Your chairman was approached as early as Monday evening by Madam Pépin, who, because of the late arrival of the Minister, has a timing problem.

Mr. Heap: Okay, I will be glad to stand aside.

The Chairman: I had intended to recognize her first, and in the heat of the moment I forgot. If I can interrupt you, your time is not up . . .

Mr. Heap: Please go ahead.

The Chairman: —but may I turn the questioning over to Madam Pépin and then come immediately back to you to complete? Thank you, that is very gracious. Madam Pépin.

Mme Pépin: Je m'excuse.

Je voudrais simplement vérifier quelque chose. Je pense qu'il y a une erreur d'impression dans le communiqué de presse au sujet du Budget et dans le rapport pour le Budget des dépenses. Dans le communiqué de presse, à la page 13, on fait état d'une augmentation de 4.5 millions de dollars au sein du programme d'immigration.

Lorsqu'on regarde la partie III des dépenses d'Emploi et Immigration, aux pages 4 et 5, on voit qu'entre les 125,571,000 dollars pour l'année 1985-1986 et les 121,957,000 dollars pour l'année 1984-1985, il y a une différence de 3.6 millions de dollars, et non pas de 4.5 millions de dollars. Est-ce que je fais erreur ou bien . . . ?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I am going by memory, but I think you answered that question. There was also not covered in the main estimates, supplementary estimates (C), that were dealing with immigration matters for an amount that could add up to the $4.5 million, Mr. Chairman.

Mme Pépin: Je voulais simplement être certaine de ne pas avoir fait une erreur de calcul.

Je vais vous dire de quelle façon j'ai procédé, et vous me corrigerai s'il y a lieu. Si on additionne le montant du Budget principal et ceux des Budgets supplémentaires B et C pour l'année 1984-1985, on arrive à un total de 126,781,000 dollars. J'ai trouvé que le montant alloué dans le Budget principal de 1985-1986 était inférieur de 1,200,000 dollars. Par conséquent, j'avais l'impression qu'au lieu d'une augmentation dans le programme de l'immigration, on avait une diminution.

• 1655

De plus, j'ai ajouté l'inflation à 4 p. 100, parce qu'on dit que l'inflation a été de 4 p. 100 pendant ces années. Donc, selon mes calculs, si j'ajoute 4 p. 100 d'inflation, soit 5,071,000 dollars, aux montants du Budget principal et des Budgets supplémentaires B et C, soit 126,781,000 dollars, j'arrive au total de 131,852,000 dollars. Dans les prévisions ici, on a un montant de 125,571,000 dollars. J'ai donc l'impression qu'on a une diminution réelle de 6 millions de dollars.

Est-ce exact? En tout cas, j'ai l'impression qu'au lieu d'avoir une augmentation, on a une diminution. Egalement, lorsqu'on lit la Partie III des prévisions budgétaires, on s'aperçoit qu'il y a d'autres diminutions, qui ne sont pas tellement importantes.

[*Translation*]

Le président: Je demande l'indulgence de M. Heap. M^me^ Pépin est venue voir votre président, lundi soir, parce qu'elle avait un problème d'horaire à cause de l'arrivée tardive de la ministre.

M. Heap: Très bien; je suis prêt à céder ma place.

Le président: J'avais l'intention de lui donner la parole la première, mais j'ai tout à fait oublié. Je vous interromps, mais votre temps n'est pas écoulé . . .

M. Heap: Je vous en prie.

Le président: . . . M^me^ Pépin peut-elle poser ses questions, et vous aurez ensuite la parole? Merci beaucoup, vous êtes très gentil. Madame Pépin.

Mrs. Pépin: Excuse me.

I just wanted to check something. I think that there has been a printing error in the news release on the budget and in the report on expenditures. In the news release, on page 13, it states that there has been an increase of $4.5 million in the immigration program.

If you look at part III of the Employment and Immigration expenditures, pages 4 and 5, you will note that between the $125,571,000 for 1985-1986 and the $121,957,000 for 1984-1985, there is a difference of $3.6 million and not $4.5 million. Have I made a mistake or . . . ?

M. Lussier: Monsieur le président, si ma mémoire est fidèle, vous avez vous-même répondu à cette question. Il y a un poste dans le budget supplémentaire (C) qui porte sur l'immigration et qui n'est pas compris dans le budget principal, ce qui fait 4,5 millions de dollars, monsieur le président.

Mrs. Pépin: I just wanted to be sure that I did not make an error in calculation.

I will tell you what I did and you can correct me if I am wrong. If you add the sum in the Main Estimates and the Supplementary Estimates (B) and (C) for 1984-1985, you reach a total of $126,781,000. I found that the amount allotted in the Main Estimates for 1985-1986 was lower by $1,200,000. As a result, I had the impression that instead of an increase in the immigration program, there had been a decrease.

Then I added 4% for inflation because we have been told that inflation was 4% during these years. According to my calculations, if I add 4% for inflation, or $5,071,000, to the Main Estimates and the Supplementary Estimates (B) and (C), or $126,781,000, I reach a total of $131,852,000. In these estimates here, there is a figure of $125,571,000. I therefore have the impression that there has been a real decrease of $6 million.

Is this correct? In any case, I have the feeling that instead of having an increase, there has been a decrease. Also, when you read Part III of the Estimates, you see that there have been other decreases that are not as large. Under refugees, for

[*Texte*]

Au titre du statut des réfugiés, par exemple, il y a une diminution de 72$ à un article de dépenses. Comment la ministre peut-elle dire qu'il y a amélioration des services alors qu'il semble y avoir une diminution des dépenses?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I just wanted to mention that overall we increased both the number of refugees coming to this country this year as well as the expenses incurred in that actual operation, the refugee movement.

On the figures themselves, I would ask if Mr. Paul Gauvin of our financial department could be permitted to respond.

The Chairman: Mr. Gauvin.

Mr. Paul Gauvin (Executive Director, Finance and Administration, Employment and Immigration Canada): The member is right; there is a slight decrease. Last year our main estimates for Immigration were $121,957,000. Then we added two supplementary estimates to that. We added $3,024,000 for operating expenses and we added $2 million for adjustment assistance. This year we are proposing in our main estimates $125,571,000, as you mentioned. However, it is quite normal in Immigration for a very small program like this to add resources throughout the year so in all probability in this fiscal year we will also be adding resources to immigration.

Mrs. Pépin: With the same budget?

Mr. Gauvin: As the fiscal year.

The Chairman: Could I simply clarify? Your main estimates this year are up over last year but below what main estimates plus supps were last year?

Mr. Gauvin: That is correct, sir.

The Chairman: And there is an anticipated increase in supps, which will bring the total amount higher this year than it was last year?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, that normally happens with every department throughout government during the year.

Le président: Madame Pépin.

Mme Pépin: D'accord. J'ai effectué un exercice semblable concernant la Commission d'appel de l'immigration. J'ai additionné les montants prévus dans le Budget principal et les Budgets supplémentaires de 1984-1985 et j'ai ajouté 4 p. 100 pour l'inflation, parce que je pensais que c'était assez réaliste. À la page 6 de la Partie III des dépenses de la Commission d'appel de l'immigration, on prévoit une baisse des dépenses de 222,000 dollars. Si on ajoute 4 p. 100 d'inflation, on arrive à une baisse réelle de 411,000 dollars.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, the hon. member is looking at a year, adding in the supplementaries from the previous year, using that as a base, then taking the main estimates this year and comparing the two. With regard to the projections for this year, we are not able to say what the supplementaries will be at this point, nor what the final expenditures will be at the end of 1985-86. I do

[*Traduction*]

example, there has been a decrease of $72 under one expenditure item. Can the Minister tell us how there has been an improvement in services when there seems to have been a decrease in expenditure?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, nous avons augmenté le nombre global de réfugiés dans notre pays, cette année, ainsi que les dépenses qui portent sur le mouvement des réfugiés.

Pour ce qui est des chiffres eux-mêmes, je demanderais à M. Paul Gauvin, de notre division des finances, de répondre.

Le président: Monsieur Gauvin.

M. Paul Gauvin (directeur exécutif, Finances et Administration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): La députée a raison; il y a une petite diminution. L'année dernière, notre budget principal pour l'immigration était de 121,957,000$. Ensuite, nous y avons ajouté les deux budgets supplémentaires. Nous avons ajouté 3,024,000$ pour les dépenses de fonctionnement et 2 millions de dollars pour l'aide à l'adaptation. Cette année, nous prévoyons 125,571,000$ pour le budget principal, comme vous l'avez dit. Cependant, au ministère de l'Immigration, il est d'usage pour un petit programme de ce genre, d'ajouter des ressources pendant l'année; donc, il est très probable que nous ajouterons des ressources à l'immigration pour cette année financière.

Mme Pépin: Dans le même budget?

M. Gauvin: Pour la même année financière.

Le président: À titre de précision, votre budget principal est supérieur à celui de l'an dernier, mais inférieur à celui de l'an dernier, plus les budgets supplémentaires?

M. Gauvin: C'est exact.

Le président: Et vous prévoyez une augmentation dans les budgets supplémentaires, ce qui représentera une augmentation globale par rapport à l'année passée?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, cela arrive régulièrement, pendant l'année, dans tous les ministères du gouvernement.

The Chairman: Mrs. Pépin.

Mrs. Pépin: All right. I carried out a similar exercise for the Immigration Appeal Board. I added the Main Estimates and the Supplementary Estimates for 1984-1985, plus 4% for inflation, because I felt that this was quite realistic. On page 6, part III of the Immigration Appeal Board expenditures, there is a forecast decrease of $222,000. If I add 4% for inflation, I reach a real decrease of $411,000.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, l'honorable députée parle du budget principal d'une année, et ajoute les budgets supplémentaires de l'année précédente, et ensuite, elle les compare au budget principal de cette année. Nous ne pouvons pas prévoir les budgets supplémentaires de cette année, nous ne pouvons pas dire ce que seront les budgets supplémentaires, ni les dépenses finales à la

[*Text*]

not think at this point you can compare apples and oranges, but those are the processes one normally goes through every year with every department of government. I would ask her, if she wants to ensure that I am not trying to put something over on her, if she would just go back and compare what has happened in other years when you bring in main estimates and then subsequently have to add supplementaries, which the House then studies and approves.

• 1700

Mme. Pépin: D'accord, merci.

Le président: C'est tout?

Mme. Pépin: Oui, c'est tout pour aujourd'hui.

Mr. Heap: I want to go back again to the Refugee Status Advisory Committee. I am very concerned about two events that may come soon but might meet with each other or might miss each other. We have been reminded in the press that a Supreme Court decision is pending, or has been in reserve, from last May, I think—almost a year—on oral hearings. According to the story in *The Citizen*—and I have not had an opportunity to do any documentation behind this—there may be 2,000 refugee claimants who will be in difficulty, from their point of view, if the Supreme Court decision goes against the refugees in that case. There may be other refugees whose situation will be made more worrisome, though not directly. Probably some thousands of people, with or without counting families, will be in an emergency, some very immediate and others close.

The report by Rabbi Plaut was promised by the previous government for December. By this administration it was announced that it would be coming in January. That is on page 417 of part III of the estimates. We are now at the end of March and we have not got the report, which would have a bearing on the situation.

I do not know whether one thing is being held back for the other, or who is going to go first, the Supreme Court or Rabbi Plaut. But neither of them is on the firing line. The Minister and we are. If those refugees are in a crisis after the court decision and we do not have Rabbi Plaut's report, our difficulty will be even greater. Even with the report we will have some work to do and some hard decisions to make.

So I would like the Minister to comment first of all, if she can, on the date by which she expects the report will be available to us.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): That last question, if I may just clarify it, is on Rabbi Plaut's report, not the Supreme Court decision.

Mr. Heap: Yes. I understand there have been discussions with Rabbi Plaut.

[*Translation*]

fin de 1985-1986. On ne peut pas comparer deux choses différentes; ce sont les étapes normales qu'il faut traverser chaque année, avec chaque ministère. Si elle veut s'assurer que je ne l'induis pas en erreur, elle n'a qu'à comparer ce qui est arrivé par le passé et à étudier les budgets principaux et les budgets supplémentaires que la Chambre a étudiés et approuvés.

Mrs. Pépin: Thank you.

The Chairman: Is that all?

Mrs. Pépin: Yes, that will be all for today.

M. Heap: J'aimerais revenir au Comité consultatif du statut de réfugié. Je me préoccupe beaucoup de deux événements qui pourraient se produire sous peu, en même temps ou à des moments complètement différents. La presse nous a rappelé que la Cour suprême devrait rendre sous peu une décision à l'égard des audiences orales; on attend déjà depuis mai dernier, soit près d'un an. D'après le journal *The Citizen*—et je n'ai pas eu le temps de faire des recherches pour vérifier ce qu'on y disait—il pourrait y avoir 2,000 requérants du statut de réfugié qui auront des problèmes, d'après eux, si la Cour suprême ne rend pas une décision en faveur des réfugiés. Il est possible que d'autres réfugiés se trouvent dans une situation un peu plus difficile, si la Cour suprême rend une décision du genre, bien qu'ils ne soient pas touchés directement par le jugement. Cela veut donc dire que des centaines de personnes, que l'on compte les familles ou pas, se trouveront dans une situation très précaire, ou presque.

L'ancien gouvernement nous avait promis que le rabbin Plaut présenterait son rapport en décembre. Le nouveau gouvernement a annoncé que le rapport serait présenté en janvier. On en parle d'ailleurs à la page 4-17 de la partie III des prévisions budgétaires. Nous nous retrouvons maintenant à la fin du mois de mars et nous n'avons toujours pas reçu ce rapport, qui pourrait influer sur la situation.

Je ne sais pas si l'on attend que la décision soit rendue en premier ou que le rapport soit présenté en premier. Je sais cependant que les responsables ne sont pas ceux qui ont des comptes à rendre. C'est plutôt la ministre et nous, les députés. Si ces réfugiés se retrouvent dans une situation critique après que la cour aura rendu sa décision, et que nous n'avons pas le rapport du rabbin Plaut, nous aurons encore plus de problèmes. Même quand le rapport sera déposé, il nous faudra travailler très fort et prendre des décisions difficiles.

Ainsi, je voudrais demander à la ministre quand elle prévoit que ce rapport sera disponible.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'aimerais bien comprendre; votre question porte sur le rapport du rabbin Plaut et non pas sur la décision de la Cour suprême?

M. Heap: C'est exact. J'ai cru comprendre que vous aviez discuté de la question avec le rabbin Plaut.

[*Texte*]

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): That is what I mean. It is Rabbi Plaut's report you are referring to.

Mr. Heap: Yes. I think the Minister has probably more options with and access to Rabbi Plaut than with the Supreme Court.

The Chairman: We are sitting here with certitude that control of the Supreme Court was not there but wondering to what extent the Minister had control over Rabbi Plaut's timetable as well.

Mr. Heap: That is right. I would not want to suggest that the Minister would ever try to influence the court.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Thank you, Mr. Heap. I want to assure you that in no way would I try to do that. Neither do I think I would ever have any possibility of doing so.

I was talking with Rabbi Plaut as late as noon today, and he assures me he will be having his report in my hands . . . when I said "momentarily" a few minutes ago, I was talking about within the next few days. I can say to members of the committee that indeed Rabbi Plaut did have a rough draft of his report ready several weeks ago. He did ask my permission and indulgence, knowing that it would be published, that he be allowed in a sense to tidy up the writing of it, because we feel this may well be a document that has a very real impact on the refugee determination system not only in this country but elsewhere.

• 1705

I did grant him that permission. But I can tell you I am expecting it very shortly.

Mr. Heap: Thank you. That is encouraging.

I would now like to ask further whether the Minister is prepared to ensure that there will be time for consideration of the report if and when a Supreme Court decision comes down that puts these estimated 2,000 people into a very immediate crisis. That is to say, if deportations appear to be in order from a legal point of view, is the Minister willing to assure us that no enforcement action will proceed until, for example, this committee has had an opportunity to review Rabbi Plaut's report and to give the Minister our recommendations in that matter?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): There are two points here. I want to ensure that the committee recognizes that when I receive the report it will certainly be made public and I would be only too glad to refer it to the committee. I think it would be particularly helpful in the work you are doing in reviewing immigration issues in general.

I am going to ask Mr. Best to clarify what I think is a bit of confusion between the Supreme Court case, the Singh case, and the questions that may be addressed in the Plaut report.

Mr. J.C. Best (Executive Director, Immigration, Employment and Immigration Canada): There seems to be some confusion. The issue before the Supreme Court on which we

[*Traduction*]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est ce que je veux dire. Je crois que vous parlez du rapport du rabbin Plaut.

M. Heap: C'est exact. Je crois que la ministre peut communiquer plus facilement avec le rabbin Plaut qu'avec la Cour suprême.

Le président: Nous sommes conscients du fait que personne ne peut dire à la Cour suprême quand se prononcer, mais nous nous demandons simplement si la ministre peut fixer un délai bien précis au rabbin Plaut.

M. Heap: C'est exact. Je ne voudrais jamais laisser entendre que la ministre pourrait tenter d'influencer le tribunal.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Merci, monsieur Heap. Je tiens à vous assurer que je n'essayerais jamais de faire cela. Je ne crois pas, de toute façon, que je serais en mesure de le faire.

J'ai parlé au rabbin Plaut à l'heure du déjeuner, aujourd'hui, et il m'assure que je recevrai son rapport . . . Lorsque j'ai dit «sous peu», il y a quelques instants, je parlais des quelques prochains jours. Je peux assurer aux membres du Comité que le rabbin Plaut avait déjà préparé une ébauche de son rapport il y a quelques semaines. Il m'a demandé de faire preuve d'indulgence, puisque, sachant que son rapport devait être publié, il voulait le peaufiner; en effet, nous croyons qu'il pourrait s'agir d'un document qui aura une incidence très forte sur le processus de détermination du statut de réfugié, non seulement au Canada, mais ailleurs.

Je lui ai accordé ma permission. Je peux vous assurer que j'attends ce rapport sous peu.

M. Heap: Merci. C'est encourageant.

J'aimerais demander à la ministre si elle peut nous donner l'assurance que l'on disposera du temps nécessaire pour étudier le rapport lorsque la décision de la Cour suprême placera ces 2000 personnes dans une situation très critique, si c'est bien cela sa décision. J'aimerais donc savoir si la ministre est prête à nous donner l'assurance que, si du point de vue juridique il semble normal de procéder à des expulsions, on ne prendra aucune mesure d'exécution tant que, par exemple, notre Comité n'aura pas eu l'occasion d'étudier le rapport du Rabbin Plaut et de formuler des recommandations à la ministre à cet égard?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Vous soulevez deux points. Je désire m'assurer que le Comité comprend bien que lorsque je recevrai le rapport il sera rendu public et je serai très heureuse de le renvoyer au Comité pour qu'il l'étudie. Je crois que cela serait particulièrement utile étant donné que vous étudiez la question de l'immigration en général.

Je vais demander à M. Best d'éclaircir ce qui semble être un peu confus dans l'affaire étudiée par la Cour suprême, l'affaire Singh, et les questions qui pourraient être étudiées dans le rapport Plaut.

M. J.C. Best (directeur exécutif, Immigration, Emploi et Immigration Canada): Il semble exister une certaine confusion. Si je me rapelle bien, la question qu'étudie la Cour

[*Text*]

are awaiting a decision involves, if my memory serves me right, 55 cases, and the issue is whether or not it relates to the charter: because of the nature of the process prescribed in our legislation, whether or not there has been some denial of natural right because there was not an oral hearing. That is really the only issue that is substantively before the court. All that has happened is that any cases of refugee determination that find their way into the courts are being held pending that decision. So when lower courts look at this, they can know what the actual law is in relation to the Charter.

We have taken absolutely no action of any kind against anyone directly involved in the case, and any people who have chosen, as is their legal right, to access other levels of court have that kind of protection. The only issue before the court is the question of whether or not there should be oral interviews and oral hearings. There is nothing else before the Supreme Court in the refugee area at this moment.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I would just like to add to that, though. Again, as I say, I do not know what will be in Rabbi Plaut's report. But I do know that some of the people who have made representations to him, some of the organizations and individuals, have certainly addressed this point, and I would be very surprised if he did not deal with it—not having to do with the court case, but as an issue on its own in the report he submits.

Mr. Heap: Granted that Rabbi Plaut's report will not address the court case per se but will probably address the question of oral hearings—that was the expectation last year . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Right.

Mr. Heap: —and I am sure he will fulfil it . . . Given that, given that some number—I do not know how many—of persons will have their status considerably affected by the Supreme Court decision, perhaps negatively for them . . . if the Supreme Court says they do not have a Charter right to an oral hearing, then I presume, all other things being equal, deportation proceedings might move.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): While at the same time you are saying we might be studying a reference from, or a recommendation from Rabbi Plaut to incorporate oral hearings in the proceedings.

Mr. Heap: Yes; if in fact we are not still waiting for his report, which perhaps we will not be. But since the two things are coming close together and in fact it is even rumoured that the Supreme Court might make its decision during the recess—I do not know the source of the rumour—I would like to know whether the Minister will ensure that no enforcement action will be taken following the Supreme Court decision until the committee has had a chance to review either the Supreme Court decision or if possible both the Supreme Court decision and Rabbi Plaut's report.

[*Translation*]

suprême, dont on attend la décision, porte sur 55 cas et sur l'application de la Charte des droits dans cette situation; en raison de la nature du processus décrit dans notre loi abilitante, il faut établir si ces personnes ont été privées de leurs droits naturels parce qu'il n'y a pas eu d'audience orale. C'est là la question fondamentale qu'étudie la Cour. Ainsi, les questions portant sur des revendications du statut de réfugié qui sont renvoyées aux tribunaux ne sont pas réglés parce qu'on attend que la Cour suprême rende sa décision. Donc, lorsque les simples tribunaux étudieront des cas de ce genre, ils sauront quelle est la situation en ce qui a trait à la Charte.

Nous n'avons pris absolument aucune mesure contre des personnes visées par cette affaire; en effet ceux qui ont décidé, parce que c'est leur droit, de faire appel devant d'autres tribunaux jouissent de ce type de protection. La Cour suprême doit simplement décider s'il devrait y avoir des entrevues orales ou des audiences orales. C'est la seule question touchant les réfugiés, dont doit s'occuper la Cour suprême pour l'instant.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'aimerais faire un commentaire à cet égard. Encore une fois, comme je l'ai dit, nous ne savons pas ce que contiendra le rapport du Rabbin Plaut. Je sais cependant que ceux qui l'ont consulté, des particuliers et des organismes, ont abordé cette question, et je serais fort surprise qu'il n'en parle pas dans son rapport; il abordera probablement non pas l'affaire portée devant les tribunaux mais plutôt la question des audiences orales.

M. Heap: Dans son rapport le Rabbin Plaut ne parlera pas de l'affaire qui est devant la Cour suprême en tant que telle, mais discutera probablement de la question des audiences orales—c'est ce à quoi on s'attendait l'année dernière . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est exact.

M. Heap: . . . et je suis convaincu qu'il le fera . . . Donc, compte tenu du fait que la décision de la Cour suprême influera de façon considérable sur le statut d'un grand nombre de personnes—je n'ai pas le chiffre exact—et ce, peut-être, de façon négative . . . Si la Cour suprême disait, par exemple, qu'ils n'ont pas, aux termes de la Charte, droit à une audience orale, je suppose alors, toutes choses étant égales d'ailleurs, il faudrait prendre les mesures nécessaires pour assurer leur expulsion.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Vous dites cependant que nous pourrions envisager la possibilité d'accepter un renvoi ou une recommandation du Rabbin Plaut proposant que l'on assure des audiences orales dans le cadre du processus établi.

M. Heap: C'est exact; tout au moins, si à ce moment-là nous n'attendons pas toujours son rapport. Mais puisque ces deux choses, la décision et le rapport, seront présentées pratiquement en même temps, car de fait j'ai entendu des rumeurs selon lesquelles la Cour suprême pourrait rendre sa décision pendant le congé—je ne sais pas d'où vient cette rumeur—mais j'aimerais savoir si la ministre s'assurera qu'aucune mesure ne sera prise à la suite de la décision de la Cour suprême tant que notre Comité n'aura pas eu l'occasion d'étudier soit la décision rendue par la Cour suprême ou si

[*Texte*]

• 1710

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I understand the concerns that are being raised by Mr. Heap, and I am very sympathetic to him. I would only point out that once a deportation order is issued I do not have the right under the Immigration Act to interfere with it or to intervene. I just do not have that right; I am not permitted to. The only thing one could say in this regard is that if recommendations come in and you recognize the humanitarian needs that exist, one should move quickly on the recommendations.

Mr. Heap: Mr. Chairman, the Minister well knows that what she has said about her inability to interfere with a deportation order is only half the truth.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I like to tell the truth.

Mr. Heap: It is not an uncommon practice for a person to be enabled to do what in Toronto is called the "Buffalo Shuffle". People comply with a deportation order by going to Buffalo and come back, usually, within hours by an understanding among the person, the Canadian immigration authorities, and the American immigration authorities. This has happened many times, and is a normal way of trying to resolve a conflict between the letter of the law and a humanitarian decision by the Minister.

So the fact, with which I fully agree, that she cannot set aside an immigration order does not really resolve the question. I would like her to respond further as to whether she will use her best efforts to ensure that there will be no precipitous action. I know of one case where a person was ordered deported two or three years ago; to the best of my knowledge, he is still here and looking for a country that will take him, rather than the country of his origin, where it would be death to return. So there is some flexibility within the system, and what I am asking is whether or not the Minister will make use of that flexibility in order to ensure that this committee is able to review the matter in a public way before any enforcement action proceeds.

The Chairman: Mr. Heap, we will allow the Minister to answer and then move to the next questioner.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I hear the representations Mr. Heap is making. But I do not believe he would expect me to say this is a situation that might happen and therefore, in the case of this hypothetical event, you should now commit yourself to action. I am sure he understands that I have a great deal of concern about cases of this nature, but I cannot give him any assurance that I will issue a blanket edict such as he is asking for. One of the things I have tried to do in this portfolio is to look at each individual case from a humanitarian point of view, to assess it on those grounds, and to act accordingly. I am sure he knows I will try to continue to do that.

[*Traduction*]

possible cette décision et le rapport présenté par le Rabbin Plaut?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je comprends les préoccupations de M. Heap, et je les comprends tout à fait. J'aimerais seulement signaler que lorsqu'il y a ordonnance d'expulsion, je n'ai pas le droit d'intervenir aux termes de la Loi sur l'Immigration. Je n'ai simplement pas ce droit. La seule chose que je peux dire est que si l'on formule des recommandations à cet égard, et que vous êtes conscient qu,il existe des considérations d'ordre humanitaires, il faudrait prendre les mesures qui s'imposent le plus rapidement possible.

M. Heap: Monsieur le président, la ministre sait pertinemment que lorsqu'elle dit qu'elle ne peut intervenir en cas d'ordonnance d'expulsion, elle ne dit pas tout à fait la vérité.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'aime dire la vérité.

M. Heap: Il n'est pas rare qu'une personne fasse ce qu'on appelle à Toronto la «petite danse de Buffalo». On respecte l'ordonnance d'expulsion en se rendant à Buffalo et on revient, habituellement, quelques heures plus tard après entente entre les responsables américains et canadiens de l'Immigration. Cela s'est produit à plusieurs reprises, et c'est une façon normale de procéder lorsqu'on cherche à résoudre un conflit qui existe entre la lettre de la loi et une décision humanitaire du ministre.

Ainsi, le fait qu'elle ne puisse écarter une ordonnance rendue aux termes de la Loi sur l'Immigration—ce sur quoi, d'ailleurs, je suis entièrement d'accord—ne règle pas la question. J'aimerais qu'elle nous dise si elle déploiera tous les efforts possibles pour qu'on ne prenne pas de mesures hâtives. Je suis au courant d'un cas, par exemple, où on a ordonné l'expulsion d'une personne il y a deux ou trois ans; à ma connaissance, elle est toujours ici et il cherche toujours un pays qui l'accueillera, un autre pays que son pays d'origine, où elle serait certainement exécutée. Il existe donc une certaine souplesse dans le système, et j'aimerais savoir simplement si la ministre s'en servira afin que notre Comité puisse étudier la question avant que des mesures ne soient prises.

Le président: Monsieur Heap, nous permettrons à la ministre de répondre à votre question, puis nous passerons à quelqu'un d'autre.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je comprends ce que M. Heap veut dire. Je ne crois pas qu'il puisse s'attendre à ce que je dise que c'est une situation qui pourrait se produire et qu'ainsi, dans cette situation hypothétique, je devrais m'engager à agir d'une façon quelconque. Je suis persuadée qu'il comprend que je me préoccupe gravement des cas de ce genre, mais je ne peux pas lui promettre que je présenterai un décret général comme celui qu'il demande. J'ai essayé dans ce dossier d'étudier chaque cas individuellement d'un point de vue humanitaire, afin d'évaluer la situation et de prendre les mesures qui s'imposent. Je suis

[*Text*]

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Mr. Oostrom, followed by Mr. Dantzer. Would you like to be down on a second round, Mr. Heap?

Mr. Heap: Yes, please.

Mr. Dantzer: Mr. Chairman, if I may interject just for a moment, I might point out to Mr. Heap that, knowing the Minister's skill on the ballroom dancing floor, she will have no trouble handling the "Buffalo Shuffle".

Mr. Heap: She is not the one who has to dance.

The Chairman: Your chairman wants to point out that Buffalo is a long way from Edmonton or the Okanagan Valley. Mr. Oostrom, next.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, thank you. I am happy to note that in the estimates we have an extra $5 million for recruitment and selection for next year. However, I would like to maybe to go a little beyond that, and perhaps the Minister could elaborate and say where we are heading in immigration—that is, some sense of direction. I have noted that in the last number of years immigration is at a level of about 80,000 to 85,000. We have also heard testimony in the standing committee that immigrants are always making contributions to Canada. I see that perhaps the decisions as to the number of immigrants are made sort of haphazardly. Is there anything the Minister can say about what can happen over the next number of years? I see the extra $5 million is perhaps an indication, but on the other hand we do not . . .? I visited some immigration offices and the perception out there is that Canada does not want immigrants. Perhaps the Minister could elaborate.

• 1715

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): The other day, when I was speaking at the first session at which I appeared, I made some very general comments with regard to immigration. As I mentioned at that time, the consultations on immigration levels for 1986 and beyond are now under way.

I know that those consultations will be assisted by the work being done by this committee, in taking a look at what our immigration levels should be, but I said at the time of my opening statement it is my feeling that moderate and controlled growth in immigration levels should be a positive step toward reversing projected population decline and its related effects on Canada.

In fact, on several occasions in the last few months I have voiced my concern about the way in which I have seen population trends going in this country, the fact that the

[*Translation*]

persuadée qu'il sait parfaitement que je continuerai à procéder de cette façon.

M. Heap: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. M. Oostrom, suivi de M. Dantzer. Monsieur Heap, voulez-vous qu'on inscrive votre nom pour le deuxième tour de questions?

M. Heap: S'il vous plaît.

M. Dantzer: Monsieur le président, j'aimerais interrompre un instant et signaler à M. Heap que sachant que M^me^ la ministre est très élégante dans une salle de bal lorsqu'elle danse, je suis convaincu qu'elle n'aurait pas de difficulté avec cette «danse de buffalo».

M. Heap: Malheureusement ce n'est pas elle qui doit danser de cette façon.

Le président: Buffalo se trouve bien loin d'Edmonton ou de la vallée d'Okanagan. Monsieur Oostrom, c'est votre tour.

M. Oostrom: Merci, monsieur le président. Je suis heureux de noter que dans les prévisions budgétaires on prévoit un montant supplémentaire de 5 millions de dollars pour le recrutement et la sélection au cours de l'année prochaine. Toutefois, j'aimerais pousser les choses un peu plus loin, et demander au ministre de nous dire où nous allons à l'égard de l'immigration. J'ai noté qu'au cours des dernières années l'immigration se trouve à un niveau d'environ 80,000 ou 85,000 personnes. Le Comité permanent a également accueilli des témoins qui ont dit que les immigrants contribuent toujours à la société canadienne. J'ai l'impression que certaines décisions quant au nombre d'immigrants sont prises un peu au petit bonheur. La ministre peut-elle nous dire ce qui se produira au cours des quelques prochaines années? Ce montant de 5 millions de dollars indique peut-être dans quelle voie on s'oriente, mais de l'autre côté, nous . . . J'ai visité certains bureaux d'immigration et on semble y croire que le Canada ne veut pas d'immigrants. La ministre pourrait peut-être nous en dire un peu plus long à cet égard.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): L'autre jour, lors de la première réunion à laquelle j'ai été invitée, j'ai présenté certains commentaires généraux sur l'immigration. Comme je l'ai dit à ce moment-là, les consultations à l'égard des niveaux d'immigration pour 1986 et les années qui suivront se déroulent actuellement.

Je sais que le travail effectué par votre Comité nous aidera à accomplir cette tâche, car votre Comité étudie ce que devrait être nos niveaux d'immigration; et comme je l'ai dit lorsque j'ai présenté mon exposé ce jour-là, je suis d'avis qu'une croissance contrôlée et modérée de l'immigration est une mesure positive permettant de contrebalancer la baisse de la population qui est prévue au Canada et les incidences de cette baisse.

De fait, à plusieurs reprises au cours des derniers mois, j'ai exprimé mes préoccupations à l'égard des tendances démographiques dans notre pays, à l'égard du fait que le taux de

[*Texte*]

natural fertility rate has been in decline at the same time that immigration levels have been in decline over the last several years. I do not think we can continue that trend in Canada.

Certainly in the discussions, the consultations that have been going on, the whole question of demographics has been a very important part of the studies, so that we build in to the consultative process certainly the humanitarian concerns we have always had as a country, the economic needs and related matters that we have had, but as well, the demographic trends so that we know that we work toward making sure we have a stable population base in this country. It is critical to everything we do. Immigration and immigration growth is very much a factor in that regard.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, I also visited some countries like Korea and Holland. Holland, particularly, had 2,000 emigrants at one time, independents, pensioners, people who would like to come here. Today that has fallen to about 500 per annum. Yet, in Holland and in Korea there are government services available to assist. There are very few countries that have that, and yet in the case of Holland they would even pay their way back for immigrants or businessmen who have failed in Canada. But still I see that level of immigrants going down. Yet that is the thrust of our government to have that type of immigrant come to Canada. What is happening in that area? Why is that phenomenon?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): One of the areas we have been putting emphasis on, as the hon. member knows, is in the whole area of business entrepreneurs, to try to attract people to this country who will set up their businesses and create jobs that will employ people both coming in and people already in the country. We increased that number. It was not a large increase. I think it went from something like 1,900 to 2,200—that is an estimate—this year. But the results have been positive. The results coming from countries like Korea and Holland, West Germany and so on.

• 1720

There has been the beginning of a more positive response, and one of the reasons for that is that the officers overseas. I must say that these officers overseas are not my responsibility—you will understand they come under the Department of External Affairs—but they received from us nevertheless a booklet outlining the objectives and procedures of the entrepreneur program. This went out to them in October of last year to urge the immigration officers abroad to put emphasis on this program, and to ensure that people in those countries who might be interested get a better knowledge of the program itself and how they could access it. So I can see as a result of the stepped up organizational efforts that are being made that they reflect on the number of people who are informed in the countries of origin and would take advantage of this program.

[*Traduction*]

fécondité naturelle baisse parallèlement au niveau d'immigration depuis les dernières années. Je ne crois pas qu'on puisse maintenir cette tendance au Canada.

Au cours des discussions, des consultations qui se déroulent, l'aspect démographique est devenu un facteur très important; nous tenons évidemment compte au cours des consultations des préoccupations d'ordre humanitaire que nous avons toujours eues au Canada, des besoins économiques et des questions connexes qui entrent en ligne de compte et, de plus, des tendances démographiques que nous essayons de corriger pour stabiliser la population au Canada. Ce facteur revêt une importance primordiale. L'immigration et la croissance de l'immigration sont évidemment deux facteurs qui sont aussi importants.

M. Oostrom: Monsieur le président, j'ai également visité des pays comme la Corée et la Hollande. En Hollande, par exemple, à une certaine période il y avait 2,000 immigrants. Il s'agissait de personnes indépendantes, de retraités et des personnes qui voulaient venir ici. Aujourd'hui, ce chiffre est tombé à environ 1,500 par année. Pourtant, en Hollande comme en Corée, il existe des services gouvernementaux pour aider ces immigrants. Il y a très peu de pays qui offrent des services de ce genre, mais pourtant, pour ce qui est de la Hollande, ils paieraient même les frais de déménagement pour les immigrants ou les hommes d'affaires qui n'ont pas réussi au Canada . . . Pourtant, le nombre d'immigrants baisse. Si j'ai bien compris, notre gouvernement désire accueillir ce type d'immigrants. Qu'est-ce qui se produit à cet égard? Pourquoi ce phénomène existe-t-il?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Un des secteurs auquel nous accordons une importance particulière, comme le sait d'ailleurs l'honorable député, est celui des entrepreneurs; nous essayons d'encourager ces personnes à venir s'établir au Canada, à mettre sur pied des entreprises et à créer des emplois qui seront offerts à des nouveaux Canadiens et à des gens qui sont déjà au Canada. Nous avons augmenté ce nombre, pas de façon très importante, je crois que le chiffre est passé de 1,900 à 2,200—ce qui est le nombre prévu pour cette année. Mais les résultats ont été fort positifs pour les entrepreneurs venant de pays comme la Corée, la Hollande, l'Allemagne de l'Ouest et d'autres pays de ce genre.

Il semble y avoir maintenant une réponse plus positive et je crois qu'on peut en remercier, en partie, les agents à l'étranger. Je dois dire que je ne suis pas responsable des activités de ces personnes, car elles relèvent du ministère des affaires extérieures. Nous leur avons cependant fait parvenir une brochure dans laquelle nous établissons les objectifs et les façons de procéder du programme à l'intention des entrepreneurs. Nous la leur avons fait parvenir en octobre dernier afin d'encourager les agents de l'immigration à l'étranger à souligner l'importance de ce programme et afin de mieux faire connaître aux intéressés le programme lui-même et la façon d'y participer. En raison des efforts supplémentaires qu'on a déployés à cet égard, un plus grand nombre de personnes sont mieux informées dans les pays d'origine et sont plus intéressées évidem-

[*Text*]

That would address and bring in the independent class that you had seen falling off over the years.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, also in the ridings, particularly in Toronto, we have a large number of questions and sometimes we cannot get them all answered by the immigration office in Toronto. Is there anything in the estimates here? Is the Minister contemplating having an office perhaps in Toronto. I remember during the time of Mr. Atkey we had an office in Toronto and some questions could be directed and we got quicker action sometimes or answers to our inquiries.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I did not plant that question. I can assure you that I would certainly like to have a ministerial office in Toronto to deal with immigration matters. I know Members of Parliament write very many letters to my office here in Ottawa, with regard to immigration matters. I think it would perhaps speed up the system, speed up the responses if there were a ministerial office. Unfortunately I do not have control of the budget. Perhaps what I should be asking my colleague to do is make those representations to the Minister of Finance or the President of the Treasury Board.

Mr. Oostrom: I did, Madam Minister.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): How did you make out?

Mr. Oostrom: They sent me right back to you.

I have a further question on the Immigration Appeal Board. We heard in the past that there was quite a backlog there. Has any consideration been given to some method whereby the Immigration Appeal Board can take action quicker? I understand they have very few staff in that office.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I am going to ask Madam Falardeau-Ramsay to speak to the needs of the Immigration Appeal Board. I can say to the member that the question he raises is under very active consideration at the present time. He should also know, though, and the members of the committee should know, that any change to the Immigration Appeal Board would require an amendment to the act. It would have to be done by legislation. Perhaps Madam Falardeau-Ramsay, the Chairperson of the IAB, could be asked to speak to the very real needs; it is good for us to hear this.

Mrs. Michelle Falardeau-Ramsay (Chairman, Immigration Appeal Board): We are facing quite a big problem with the backlog we have right now. As you probably know, since I have been here the last time we have now a waiting period of between 18 and 20 months before a case can be heard. We have also right now an average of 26 weeks of hearings per member, plus 10 weeks of refugee claims. We also have to set aside some time to write the reasons.

[*Translation*]

ment à participer à ce programme. Ainsi cela assurerait l'immigration de personnes indépendantes; au cours des dernières années, ce chiffre avait baissé.

M. Oostrom: Monsieur le président, dans les circonscriptions, particulièrement à Toronto, on nous pose bien des questions et nous ne pouvons pas toujours obtenir les réponses nécessaires auprès du bureau de l'immigration à Toronto. Y a-t-il des précisions dans les prévisions budgétaires? La ministre envisage-t-elle d'établir un bureau à Toronto? Je me souviens que lorsque M. Atkey était responsable de ce secteur, nous avions un bureau à Toronto où nous pouvions nous adresser si nous avions des questions; souvent on obtenait ainsi des réponses de façon plus rapide.

Mlle MacDonald (Kingston les Îles) : Monsieur le président, je n'ai pas suggéré cette question. Je peux vous assurer que j'aimerais certainement avoir un bureau ministériel à Toronto qui serait chargé de s'occuper des questions d'immigration. Je sais que les députés m'écrivent bien des lettres à Ottawa, pour ce qui est des questions d'immigration. Je crois que cela permettrait d'accélérer le système, de répondre plus rapidement aux questions posées s'il y avait un bureau à Toronto. Malheureusement, je n'exerce absolument aucun contrôle sur le budget. Je devrais peut-être demander à mon collègue qu'il en parle au ministre des finances ou au président du Conseil du trésor.

M. Oostrom: Je l'ai fait, madame la Ministre.

Mlle MacDonald (Kingston les Îles) : Comment les choses se sont-elles déroulées?

M. Oostrom: Ils m'ont dit immédiatement de m'adresser à vous.

J'aimerais poser une question en ce qui a trait à la Commission d'appel de l'immigration. Nous avons entendu dire par le passé qu'il y avait tout un arriéré. A-t-on envisagé d'adopter une méthode qui permettrait à la Commission d'appel d'immigration de prendre des décisions plus rapidement? J'ai cru comprendre qu'ils avaient très peu d'employés.

Mlle MacDonald (Kingston les Îles) : Je vais demander à M^me^ Falardeau-Ramsay de vous dire quelques mots des besoins de la Commission d'appel de l'immigration. Je peux dire aux députés que la question qu'ils soulèvent est actuellement à l'étude. J'aimerais également signaler, cependant, et je crois que les membres du comité devraient le savoir, que toute modification apportée à la Commission d'appel de l'immigration nécessiterait que l'on apporte également une modification à la loi. Il faudrait que ces modifications soient prévues dans la loi. Peut-être que M^me^ Falardeau-Ramsay, présidente de la Commission d'appel de l'immigration, pourrait-elle vous parler des besoins actuels; il est bon d'être au courant de ces choses.

Mme Michelle Falardeau-Ramsay (présidente, Commission d'appel de l'immigration) : Nous éprouvons un grave problème en ce qui a trait à l'arriéré. Comme vous le savez probablement, depuis que j'ai comparu devant vous la dernière fois nous avons maintenant une période d'attente de 18 à 20 mois avant que l'on ne procède à une audience. De plus, nous avons en moyenne 26 semaines d'audience par membre, plus 10 semaines de revendication de statut de réfugié. Nous devons

[*Texte*]

• 1725

We are in fact working at more than full capacity. We cannot deal with the number of cases arriving before the board as they arrive before the board.

Would you like to have more information on that?

Mr. Oostrom: No, thank you. It would have to be brought in under supplementary estimates in the future.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): What I would have to do to have the act changed . . . If the number on the board, for instance, were to be increased, I would have to have Cabinet approval to bring in an amendment to the act. I would hope if that were to happen it would be dealt with very quickly by the House.

The Chairman: I think you might, Madam Minister, find some predisposition in this committee, because of previous testimony, to be of assistance if we could.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Thank you.

The Chairman: I think I speak for the committee in previous testimony.

Mr. Dantzer: Mr. Chairman, I would like to talk about the settlement on page 4-30. There I find that you give financial help to immigrants to help them get settled in this country and you indicate that the average cost per recipient in the adjustment assistance program should not exceed $2,900. What exactly does that mean? Does that mean the mean you have paid out in the past is $2,900; it is just a pure average? Would you describe that program for me?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I will ask Mr. Best to respond to that, if I may.

Mr. Best: For estimate purposes, the $2,900 is an average estimate of what it would cost for each person. I think it is important to remember if it were a family at a certain level . . . say there were five members in the family; then the factor would be $2,900 multiplied by 5. So that is just a figure we use for estimating purposes.

I think it is fair to say we have had subsequently, through the year, because it is very difficult to estimate a number of factors . . . one is increasing costs; the other is that we have had a problem over the last couple of years with having to keep people in, perhaps, hotels longer than we normally would because of the difficulty in finding decently priced permanent accommodation. So that figure is a factor that is based on both our past experience and an estimate of what is going to happen in the future plus an allowance for what we think will be the cost increases. But in the last two years we have supplemented those estimates in the main estimates with other additional funding for the adjustment assistance program.

Mr. Dantzer: Does that figure include administrative costs?

Mr. Best: No, that is a pure figure. That is strictly the money that winds up in the hands of the people. The adminis-

[*Traduction*]

également prendre le temps d'écrire les raisons qui nous ont poussé à prendre une décision.

Nous travaillons déjà à pleine capacité et nous ne parvenons pas à suivre les cas au fur et à mesure que la Commission en est saisie.

Voudriez-vous avoir plus de renseignements à ce sujet?

M. Oostrom: Non merci. Il faudrait en parler à l'occasion d'un prochain budget supplémentaire.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Tout amendement visant à modifier la loi devrait au préalable être approuvé par le Cabinet, s'agissant par exemple d'augmenter le nombre de membres de la Commission. J'espère qu'en pareil cas la Chambre agirait avec célérité.

Le président: Je suis sûr qu'à la suite de ce que nous avons entendu, le Comité vous prêterait son plein appui, madame la Ministre.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Merci.

Le président: Je suis sûr d'exprimer ainsi l'attitude du Comité.

M. Dantzer: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet du chapitre établissement figurant à la page 4-32 du Budget. Une aide est accordée aux immigrants au titre de ce programme pour leur faciliter l'adaptation aux divers aspects de la vie dans le pays; le coût moyen par bénéficiaire du Programme d'aide à l'adaptation ne devrait pas dépasser 2,900$. Est-ce que cela signifie que par le passé chaque bénéficiaire a effectivement touché 2,900$ ou s'agit-il simplement d'une moyenne?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je demanderai à M. Best de répondre à votre question.

M. Best: Deux milles neuf cents dollars représentent le coût moyen par bénéficiaire, et ceci aux fins des prévisions budgétaires. Une famille de cinq personnes toucherait donc 5 fois 2,900$. Il s'agit donc d'un chiffre utilisé pour établir les prévisions.

Mais par la suite nous avons été confrontés à toute une série de difficultés, car il est difficile de prévoir la hausse exacte des prix et aussi parce que depuis deux ans environ, nous avons dû loger des gens à l'hôtel plus longtemps que prévu en raison des difficultés rencontrées pour trouver des logements permanents à un prix abordable. Ce chiffre tient donc compte de l'expérience passée, des prévisions pour l'avenir, plus une marge de manoeuvre. Au cours des deux années écoulées, nous avons été obligés de compléter ce budget à même le budget principal des dépenses.

M. Dantzer: Ce chiffre comprend-il les frais administratifs?

M. Best: Non, il s'agit strictement de l'aide versée aux bénéficaires. Les frais administratifs font partie des années-

[*Text*]

trative costs would be subsumed in the person-years and O & M and other costs of the extimates.

Mr. Dantzer: Is that costs of food and clothing and shelter?

Mr. Best: Correct.

Mr. Dantzer: Would it include language training or things like that?

Mr. Best: No, the language training would be separate; it is not shown in the immigration estimates at all. It would be in the estimates on the employment side, under the national training act.

Mr. Dantzer: You show in the budget that you expect so much to be spent next year on this item. Does that give the immigration officer in a foreign country a sort of quota that he looks at and he says, oh, oh, we have a budget of only *x* dollars for helping immigrants, therefore I can only have so many poor immigrants come into the country; or how does that work?

Mr. Best: It has nothing to do with the officers abroad at all. As a matter of fact, in the last few years probably 95% of the money spent on adjustment assistance has been for refugees who have come to the country . . .

Mr. Dantzer: That is the next question I was going to ask—mostly refugees, I assume.

Mr. Best: About 95% to 98% refugees. The officers abroad move refugees on the basis of other criteria. That is not taken into account in the least by the officer abroad. His job is . . . within the overall government quota, which will be 11,000, for example, this year, each post where there are refugee problems has a number it tries to meet and to send to Canada; but it does not consider adjustment assistance whatsoever.

Mr. Dantzer: The figure then must fluctuate quite widely in some years. When we are faced with a great number of refugees it would go up, as during the Vietnam boat people.

Mr. Best: If I may use an example, Mr. Chairman, when we had the Vietnamese refugees, that was handled totally by supplementary funding, because a decision was made by the government of the day after the budgets were set and additional moneys were provided for that on a specific basis and were accounted for in subsequent years to Parliament.

Mr. Dantzer: Recently there was an article in the paper about a Polish immigrant who got assistance and who has done quite well since. It appears he has a very successful lifestyle. Do you make any attempt to get this money back?

• 1730

Mr. Best: If I may say so, it would depend on when he or she became successful. The money is designed and given to people to help them cover the transition period.

Mr. Dantzer: It is not in the form of a loan, though.

Mr. Best: No. There is one area where there are loans. For example, if they need tools or equipment of that sort, that

[*Translation*]

personnes, des frais d'exploitation et d'entretien ainsi que d'autres postes du budget.

M. Dantzer: Ce chiffre comprend donc le coût de la nourriture, des habits et du logement?

M. Best: C'est exact.

M. Dantzer : Cela comprend-il les frais pour les cours de langue etc.?

M. Best: Non, les cours de langue figurent non pas dans le budget de l'immigration, mais dans celui de l'emploi.

M. Dantzer: Les prévisions de dépenses au titre de ce programme figurent dans le budget. Est-ce que cela signifie que les agents de l'immigration en poste à l'étranger fixent le nombre d'immigrants pauvres admis dans le pays en fonction de ce montant?

M. Best: Cela n'a rien à voir du tout avec les agents en poste è l'étranger. Depuis quelques années, 95 p. 100 de l'argent prévu pour l'aide à l'adaptation des immigrants a été versée à des réfugiés.

M. Dantzer: C'est justement ce que j'allais vous demander.

M. Best: 95 à 98 p. 100 de ce crédit est attribué à des réfugiés. C'est en fonction de tout autres critères que les agents de l'immigration décident du sort des réfugiés et en aucune façon de ces crédits. Si le gouvernement s'est fixé un chiffre global de 11,000 réfugiés pour l'année en cours, les agents de l'immigration doivent se conformer à ces chiffres, mais cela n'a strictement rien à voir avec l'aide à l'adaptation.

M. Dantzer: Ce chiffre fluctue sans doute selon les années. Ces crédits ont dû augmenter lorsque nous devons tout d'un coup absorber un nombre important de réfugiés comme ce fut le cas notamment avec les réfugiés de la mer vietnamiens.

M. Best: Dans le cas des réfugiés vietnamiens, nous avons pu recourir à des crédits supplémentaires, la décision ayant été prise par le gouvernement après l'adoption du budget. Des crédits supplémentaires nous ont donc été attribués pour lesquels on a rendu compte au Parlement par la suite.

M. Dantzer: Un article paru dans la presse récemment concernait un immigrant polonais, qui après avoir reçu de l'aide s'est très bien débrouillé. Est-ce qu'en pareil cas vous essayez de récupérer l'argent?

M. Best: Tout dépend du temps qu'il a fallu à l'immigrant pour réussir. L'aide est destinée essentiellement à la période de transition.

M. Dantzer: Il ne s'agit donc pas d'un prêt.

M. Best: Non. Par contre on accorde des prêts pour l'achat d'outils ou d'équipement divers. L'aide à l'adaptation est

[*Texte*]

would be given to them as a loan. But the other money is given to them to bridge the period between their arrival here, finding a job and getting settled. If it were after the fact we would not collect back. But if on the other hand, the person had a job and was getting adjustment assistance improperly, then we would move very quickly to recover the money.

Mr. Dantzer: In another small figure here you talk about the average cost per recipient in the adaptation program should not exceed $30. What do you do for that? What service can you provide for $30?

Mr. Best: We are dealing now not with adjustment assistance, but the Immigrant Settlement and Adaptation Program, which is a program whereby we fund private organizations to provide services, such as translation, to help individuals access benefits in Canada, to become familiar with our social welfare and other elements of the system. That is just a figure we use to . . . On the average, we expect it will cost us about $30. That is not for welfare, that is simply for the provision of services. It is just a budgetary figure that is used for estimating purposes.

Mr. Dantzer: On the following page you talk about this concept of host families to reduce the cost of this sort of financial help. Have you any past record of success or is this just a new idea you are starting?

Mr. Best: It is totally new. We just started the program. We are running experiments in three cities. I am relying on my memory, but I think it is in London, Regina and Winnipeg. It is a co-operative program with the private organizations in the private sector to see if they can provide . . . We feel, and this may sound odd coming from a civil servant, that people in the private sector can probably get closer and on a more continuing basis help people make the adjustment to the community. That is the purpose of that program. If it succeeds, I think the Minister would then want to look at it, in terms of whether it should be more extensively applied.

Mr. Dantzer: I would like to congratulate the department. That is a very good idea and I think we should be doing more of that in government, involving people at the local level, instead of trying to pay for everything out of the Department of National Revenue. I hope you have success in it.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Thank you. During the Vietnamese boat people crisis many Canadians gave of themselves, their resources and their homes to help refugees coming to this country. We found there was quite a difference between the way in which these boat people were able to adapt to a new culture and the way people who came here sponsored by the government, who did not have that community infrastructure or support behind them, were able to adapt. If we find the pilot projects are going well, we will want to explore more and more.

Mr. Dantzer: Very good. That is all the questions I have, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Dantzer. Mr. Witer.

Et ensuite, M. Blackburn et M. Hudon.

[*Traduction*]

prévue pour la période qui suit immédiatement l'arrivée des immigrants au Canada afin de les aider en attendant qu'ils s'installent et qu'ils trouvent du travail. Si par la suite ils réussissent, ils n'ont pas à rembourser cet argent. Si par contre ils touchent l'aide, alors qu'ils ont un emploi, nous exigeons bien entendu le remboursement.

M. Dantzer: Je vois dans un autre poste que le coût moyen par bénéficiaire du programme d'établissement et d'adaptation des immigrants ne devra pas dépasser 30.00$. Que peut-on faire avec si peu d'argent?

M. Best: Il s'agit ici non pas d'aide à l'adaptation, mais du programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, programme qui nous permet de verser des crédits à des organisations privées qui aident les immigrants à obtenir toutes les prestations auxquelles ils ont droit en leur expliquant les divers programmes qui existent au Canada comme par exemple l'assistance sociale, etc. Cela devrait revenir à 30$ en moyenne par immigrant. Il s'agit donc non pas d'aide mais de certains services, c'est un chiffre utilisé uniquement aux fins de prévisions budgétaires.

M. Dantzer: Il est question dans les pages suivantes de faire appel à des familles d'accueil pour réduire le montant de cette aide financière. Est-ce que cela a déjà fonctionné ou s'agit-il d'une idée tout à fait neuve?

M. Best: C'est nouveau, on vient tout juste de commencer. Des expériences ont été lancées dans trois villes notamment à London, Regina et Winnipeg. C'est un programme que nous menons de concert avec diverses organisations privées. Même si cela vous étonne venant d'un fonctionnaire, nous sommes d'avis que le secteur privé est en effet mieux placé que l'administration pour aider ces gens à s'intégrer plus rapidement dans la collectivité nationale. Si cela réussit, la ministre décidera s'il convient ou non de l'étendre à d'autres centres.

M. Dantzer: C'est une excellente idée et je tiens à vous en féliciter. Il faut chercher à encourager davantage les gens de la base à participer plutôt que de tout payer à même le Revenu national. Je souhaite donc que vous réussissiez.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Au moment de la crise des réfugiés de la mer vietnamiens, de nombreux Canadiens ont payé de leur personne pour faire venir des réfugiés chez nous. Ainsi nous avons pu constater que ces réfugiés vietnamiens grâce à l'aide qu'ils ont obtenue de nombreux particuliers se sont bien mieux et plus rapidement adaptés au pays que les immigrants bénéficiant de la seule aide de l'État. Donc si ce projet-pilote donne de bons résultats, on en créera sans doute d'autres.

M. Dantzer: Parfait. C'est tout pour le moment, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Dantzer. Monsieur Witer.

Mr. Witer followed by Mr. Blackburn and Mr. Hudon.

[*Text*]

Mr. Witer: Thank you, Mr. Chairman. I notice in the main estimates it would appear that the largest percentage increase from 1984-85 to 1985-86 would be under recruitment and selection. Could the Minister tell us how much of that increase is being scheduled or slotted for the promotion of the entrepreneurial program?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Do you have that information, Mr. Best?

Mr. Best: Perhaps I could provide a base, Madam Minister. The phrase recruitment and selection covers the whole broad spectrum of our operations in terms of the policy development and what-have-you. As succinctly said, none of that would be specifically slotted. That would not cover policy development, policy formulation for entreprenurial recruitment abroad. However, there is some funding available. I believe the Department of External Affairs has provided some through each individual post, but that would not appear in that particular statement.

• 1735

The Chairman: Just for clarity, what you are saying is any money spent for that purpose abroad is in a different set of main estimates.

Mr. Best: That is quite correct. All the money spent abroad is in the estimates of the Department of External Affairs, not in the Department of Employment and Immigration.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): One of the things I note once again, Mr. Witer, unlike the time when I was in External Affairs, these people are no longer under the jurisdiction of the Department of Immigration abroad. I make that point for what it is worth.

Mr. Witer: If I may refer back to a more general topic, a statement the Minister made on March 19 and which was repeated earlier today about immigration levels. The Minister said:

> It is my feeling that moderate and controlled growth in immigration levels would be a positive step toward reversing projected population decline and its related effects on Canada.

Having looked at some of the demographic studies that have been made, it would appear, as a matter of fact, that in order to maintain current levels in the next 15 years, we would probably have to increase—given, of course, that the birth rate remains at current levels . . . Based on this year's birth rate we would be looking at a minimum 100% increase in the levels of immigration, in other words, close to 200,000. My first question is: Is the Minister and the department prepared for that kind of an inflow? And second, what planning has been done in order to accommodate those levels should they come to pass?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, the real value of the consultation process we are going through is to get the input, certainly of the 150 voluntary organizations we are consulting, but as well, the input of provincial governments because it is very critical in this

[*Translation*]

M. Witer: Merci, monsieur le Président. C'est sous la rubrique de recrutement et sélection qu'on a enregistré la plus forte augmentation de 1984-85 à 1985-86. Quelle partie de cette augmentation sera utilisée pour encourager la venue d'immigrants hommes d'affaires?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Pourriez-vous répondre à cette question, monsieur Best?

M. Best: L'expression recrutement et sélection recouvre la totalité de nos activités, sans imputation précise. Donc cela ne couvre pas les programmes visant à attirer chez nous les hommes d'affaires. Cependant le ministère des Affaires extérieures a prévu un budget à cette fin et nos postes à l'étranger recoivent donc des crédits, lesquels ne figurent pas toutefois dans ces prévisions.

Le président: Donc les crédits dépensés à cette fin à l'étranger figurent dans un autre chapitre des prévisions de dépenses.

M. Best: C'est exact. Les crédits dépensés à l'étranger figurent dans les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures et non pas de l'Emploi et de l'Immigration.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ces gens ne relèvent plus du ministère de l'Immigration contrairement à ce qui se passait à l'époque où j'étais au ministère des Affaires extérieures.

M. Witer: Permettez-moi de citer un extrait d'une déclaration faite par le ministre le 19 mars concernant les niveaux d'immigration:

> Je suis d'avis qu'une croissance modérée et contrôlée de l'immigration permettrait de renverser les prévisions de baisse de la population et les répercussions que ce phénomène aurait pour le Canada.

D'après les études démographiques que j'ai pu consulter, il semble que pour seulement maintenir la population à son niveau actuel au cours des quinze années à venir, et à condition que la natalité reste inchangée, il faudrait doubler le nombre d'immigrants que nous recevons et donc le porter à 200,000. Accepteriez-vous pareil chiffre? Qu'a-t-on fait pour accueillir un tel nombre d'immigrants si on décide effectivement de le accueillir?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Des consultations sont en cours, ce qui nous permettra de connaître l'avis de 15 organisations bénévoles ainsi que des différentes provinces dont l'attitude est cruciale pour tout ce qui touche à l'immigration. Je ne puis donc pas vous dire d'ores et déjà que nous allons

[*Texte*]

process of immigration levels to know what provinces themselves think they can absorb. I cannot say whether that figure is going to be 100,000, 150,000 or 200,000 and I would not want to prejudge the outcome of the consultations. I do have the concerns I mentioned earlier, that we have to reverse the trend of the last few years and see the immigration levels increase.

Mr. Witer: I have another question that may have been answered earlier; it deals with unforeseen situations. Before I ask the question, let me say it would appear the department is virtually working to capacity if not overloaded in all areas. My question is what provisions are being made in current estimates to accommodate emergency situations—i.e., the unforeseen inflow of 3,000, 4,000, 5,000 or 6,000 refugees, or perhaps more?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, that is a difficult question. I say that because one would like to be able to say we have this agreement from government to be able to add additional staff or add in response to any crisis situation. I am not able to give any kind of assurance such as that. We just simply are not able to. We are not operating in that way either as a department or as a government. We know, however—and this, I think, is important for all of us to understand—that the increasing instability in the world, in many countries, smaller countries in particular, is having a spin-off but direct effect on what happens right here in Canada. Sometimes when we look at those situations and we watch them on television, we do not translate them right here to our own backyard.

• 1740

For instance, the build-up in people arriving here claiming to be refugees under the convention has been quite extraordinary in the last number of years. I can understand it from the point of view of the places they are coming from, but we should not expect that really to decrease. We know, whether it is through the Refugee Status Advisory Committee or the Immigration Appeal Board or within the department, that we are going to have to be increasingly facing these situations elsewhere in the world and the impact that has on Canada. The question will be whether the people presently working flat out in the department to try to cope with this are able to expand their efforts to accommodate a greater workload. I do not know the answer to that.

The Chairman: The chairman would take this opportunity to remind members that at 5 p.m. tomorrow we have an informal meeting with a highly placed official from the United Nations High Commissioner for Refugees. He is coming in from Geneva and could provide us with a great deal of detail about the kinds of situations the Minister has mentioned. Someone from the Minister's staff . . . or the Minister herself would be more than welcome, if she could find the time, to participate with us. We are meeting with the External Affairs committee as well in an informal way just to learn as much as we can about that.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Thank you very much, Mr. Chairman. I am having a meeting with the

[*Traduction*]

accueillir, 100,000, 150,000 ou 200,000 immigrants. Nous attendons les résultats de la consultation. Ce qui est certain, c'est qu'il faut renverser la tendance des dernières années et accroître le flot des immigrants.

M. Witer: Je voudrais également vous poser une question concernant les situations imprévues. Mais étant donné que le ministère travaille à pleine capacité et qu'il est même dans certains cas débordé, je voudrais savoir ce qui a été prévu pour pouvoir faire face le cas échéant à l'arrivée de quelques milliers de réfugiés auxquels on ne s'attendait pas.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est une question difficile, et j'aurais aimé pouvoir vous assurer qu'en cas d'urgence, nous aurions le personnel et les crédits nécessaires pour faire face. Mais tel n'est malheureusement pas le cas. Ce qui est certain, c'est que la stabilité croissante constatée dans le monde entier, mais surtout dans les petits pays, a des répercussions directes au Canada, même si nous ne nous en rendons pas bien compte en regardant les nouvelles à la télévision.

Depuis quelques années, le nombre de personnes qui se prétendent réfugiés au terme de la convention a augmenté très sensiblement. C'est compréhensible quand on pense à ce qui se passe dans leurs pays d'origine, et il ne faut donc pas s'attendre à ce que ce nombre diminue. Le Comité consultatif sur le statut des réfugiés, la Commission d'appel de l'Immigration et le ministère lui-même seront de plus en plus souvent appelés à trancher ce genre de cas, en tenant compte aussi bien de la situation dans les divers pays étrangers que des répercussions éventuelles pour le Canada. La question est de savoir si le personnel du ministère, déjà largement débordé, parviendra à s'acquitter de cette charge de travail supplémentaire.

Le président: Je voudrais vous rappeler qu'une réunion informelle est prévue pour demain à 17 heures avec un haut fonctionnnaire du Haut Commissariat des Nations-Unies aux réfugiés. Venant de Genève, il pourra nous donner de nombreux et précieux détails concernant les différents traits évoqués par la ministre. La ministre ou ses adjoints seront bien entendu, les bienvenus, encore faudrait-il qu'ils soient libres. Les membres du Comité des Affaires extérieures participeront également.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je rencontrerai demain le représentant du Haut Commissariat aux réfugiés, et

[*Text*]

representative from UNHCR tomorrow, but I will ensure that one of my staff is also present because there will be other areas of information that you will be pursuing and I know it would be helpful to me.

The Chairman: Great.

I am sorry, Mr. Witer. Did you have more questions?

Mr. Witer: Just a quick one.

It has to do with the consulting process. Would the Minister consider expanding the consulting process, and, of course, would the estimates allow for the cost of expanding the consulting process, to include groups which represent recent immigrants or perhaps even immigrants themselves in order to have some input as to just exactly what their feelings or input could be into determining levels or some of the difficulties they experience in the first five to six years in Canada?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I think it might be of help to the committee if I were to provide you with a list of the groups that are being consulted this year. So far, I think I had said, there were something like 150 that had been consulted. Overall last year there were something like 320 organizations and groups. It may be that some are left out, and if so I would welcome your suggestions. I think the beginning of that process is to provide you with a list of those who have already been consulted so we do not duplicate names, and then if there are other suggestions you can let me know.

The Chairman: Can I interject at this point? Your officials tabled with us some time ago a list of the groups that were to be consulted. My recall of that list is that it is not as extensive as you are indicating today, that it does not have as many groups on it as you are indicating to us. So maybe the officials could update that for us and increase it for us to give us a better understanding.

Mr. Witer: Just a comment, Mr. Chairman. The reason, needless to say, for that particular question is that I had recently been involved, along with other members from this committee, in such a community group in Toronto. What was loud and clear, what came out—it was the Chinese community—was that the basic needs and concerns of this particular group had either not been heard or not been represented. I am saying that if this particular group is not being heard, for whatever reason, then I am convinced that there are other groups, not only in the Toronto area but right across Canada, at the grass-roots level, that are not being heard. I think if that is the case it should be very closely considered in order to improve that difficulty or problem.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Thank you, Mr. Chairman. I think the list that was probably given you was a list of national associations. There are two levels of consultation that go on. One is with national organizations, and then to supplement that, in some cases there are local organizations that are involved, done by local staff in the various places. Obviously they cannot consult with every organization, but if it is not adequate or if people feel there is some group that should be heard we would welcome having your suggestion.

[*Translation*]

de plus un membre de mon équipe assistera à votre réunion pour recueillir de plus amples renseignements.

Le président: Parfait.

Vous voulez poser une question, monsieur Witer?

M. Witer: Je serai bref.

La ministre envisagerait-elle d'étendre le processus de consultation à condition, bien entendu, qu'elle dispose de crédits suffisants, afin de permettre à des représentants des immigrants récemment arrivés au Canada d'exposer leur point de vue et d'expliquer les difficultés auxquelles ils se heurtent au cours des premières années de leur vie au pays.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je pourrais vous remettre la liste des groupes que nous allons consulter cette année. Cent cinquante groupes ont d'ores et déjà été consultés. L'an dernier quelque 320 organisations et groupes divers ont été consultés. Si vous avez noté des oublis, ne manquez pas de nous les signaler. Je vais donc vous remettre la liste des groupes qui ont déjà été consultés, ce qui vous permettra de nous signaler les oublis.

Le président: Les fonctionnaires du ministère nous ont remis ce genre de liste il y a quelques temps déjà. Mais si je me souviens bien, le nombre de groupes figurant sur cette liste est loin du chiffre que vous venez d'évoquer. On pourrait donc peut-être nous donner une liste mise à jour.

M. Witer: Moi-même ainsi que plusieurs membres du Comité avons eu l'occasion récemment de nous entretenir à Toronto avec des représentants de la communauté chinoise, qui nous ont expliqué qu'on n'avait pas tenu compte de leurs besoins et préoccupations, ou qu'on ne les avait pas compris. Je suis sûr que le cas des immigrants chinois à Toronto n'est pas un cas isolé et qu'il doit y avoir un peu partout dans le pays des immigrants qui n'ont pas réussi à faire entendre leur voix. Si tel est le cas, des mesures devraient être prises pour remédier à la situation.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): On vous a sans doute remis la liste des associations nationales, alors que des consultations se déroulent à deux niveaux. On consulte les organisations nationales, et parfois également les organisations locales. Il est évidemment impossible de consulter chaque organisation, mais si vous trouvez que la consultation n'est pas suffisante, ou si vous voulez ajouter le nom d'un certain groupe, nous serons heureux de recevoir vos propositions.

[*Texte*]

• 1745

The Chairman: Thank you. We will look forward to giving us some sense of the local groups to add to our knowledge.

I have Mr. Blackburn on my list for the first round, and Mr. Heap for a second round. I just would remind members of the clock and the fact that 6 p.m . . .

Monsieur Blackburn, vous avez la parole.

M. Blackburn (Jonquière): Madame la ministre, dans le deuxième rapport, il est question de coordonner la politique, au niveau de l'augmentation de la population, au taux de 1.15 p. 100 d'ici la fin du siècle, afin d'atteindre les 30 millions d'ici l'an 2000.

Lorsque je regarde le Budget principal des dépenses de 1985-1986, pour le recrutement et la sélection, on a une augmentation du budget par rapport à l'autre année d'environ 30 p. 100, soit pratiquement 4.5 millions de dollars; et également, la gestion du programme augmente de près de 3.5 millions de dollars. Est-ce que l'augmentation substantielle du budget de 4.5 millions de dollars au niveau du recrutement est directement lié à l'objectif d'augmenter, ou d'avoir une croissance modérée du nombre d'immigrants? Également, est-ce que cela va impliquer une augmentation du personnel lorsqu'on parle de la gestion du programme? Avec une augmentation de près de 3.5 millions de dollars, est-ce qu'on doit supposer qu'il y aura une augmentation des effectifs au sein du personnel qui travaille à l'immigration?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, if I may, I will ask Mr. Lussier to address this question. But I want to point out that one of the areas in which there was an increase this year was in the refugee quota—the only group to have a quota, but that was increased. Now, that does mean additional costs, but I would ask Mr. Lussier to deal with the details.

Mr. Lussier: Okay, relative to the last report, Mr. Chairman . . .

Une voix: En français!

M. Lussier: Ah oui! Bien sûr . . . Les changements qui se produisent, vous avez tout à fait raison de les noter, sont reliés particulièrement aux augmentations normales de coûts reliées elles-mêmes aux coûts d'administration du programme. Il y a bien sûr des coûts en terme d'augmentations potentielles de salaires qui vont se manifester, mais ils ne sont pas réfléchis dans une augmentation du nombre d'années-personnes comme tel, à ce moment-ci. Par contre, il y a des activités qui ont été augmentées comme par exemple, l'imposition de certains visas au cours de l'année 1984-1985, ce qui apporte à ce moment-là des augmentations, sur le plan administratif, un peu plus élevées et qui sont reflétées par cette situation-là.

Quant à l'augmentation que vous retrouvez du côté recrutement et sélection, elle s'exprime particulièrement par les modalités du niveau d'immigration telles qu'annoncées par M^me^ MacDonald au mois de novembre, l'an dernier. Par exemple, elle indiquait qu'il y aurait une augmentation de, au moins 1,000 personnes supplémentaires du côté de program-

[*Traduction*]

Le président: Merci. Nous aimerions avoir une liste des groupes locaux en question.

J'ai toujours sur ma liste le nom de monsieur Blackburn au premier tour, et celui de monsieur Heap au deuxième tour. Je tiens simplement à rappeler aux membres que l'heure avance.

You have the floor, Mr. Blackburn.

Mr. Blackburn (Jonquière): Madam Minister, in the second report, we talk about co-ordinating policy on population increase to the rate of 1.15% by the end of the century, so as to reach a population of 30 million by the year 2000.

I noticed that in the estimates for 1985-86, there is an increase of approximately 30%, or almost $4.5 million for recruitment and selection. There is also an increase of almost $3.5 million for program administration. Is this substantial increase of $4.5 million for recruitment directly related to the objective of increasing, or of having a moderate growth in the number of immigrants? Does this mean that more staff will be required for program administration? There is an increase of almost $3.5 million for this program, and I would like to know whether we can assume that there will be more departmental staff working on immigration?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, si vous le permettez, je vais demander à monsieur Lussier de répondre à la question. Je tiens simplement à signaler qu'il y a eu une augmentation du quota des réfugiés pour cette année—c'est le seul groupe d'ailleurs à avoir un quota. Une telle augmentation entraîne des coûts supplémentaires, mais je vais demander à monsieur Lussier d'entrer dans les détails.

M. Lussier: D'accord, pour ce qui est du dernier rapport, monsieur le président . . .

An hon. Member: In French!

Mr. Lussier: Right! Of course . . . The changes that you quite rightly point out are related particularly to normal cost increases for program administration. There may, of course, be some salary increases that will appear later, but they are not shown as an increase in the number of person-years at this time. However, some activities, for example, those relating to some visas, were stepped up in 1984-1985. This results in slightly higher administrative costs.

You mentioned the increase in recruitment and selection, and this is reflected chiefly in the statement on immigration levels made by Miss MacDonald in November of last year. For example, she said that there would be an increase of at least 1,000 immigrants under the refugee programs. This increase is necessarily reflected in increased costs of the various adapta-

[*Text*]

mes de réfugiés. Alors, cela se traduit nécessairement par les divers programmes dont nous faisions référence tout à l'heure, d'adaptation ou d'établissement à des augmentations de coûts reliées à une augmentation qui se produit du côté des réfugiés par un 1,000 supplémentaire. Donc, c'est strictement une transmission d'augmentations des coûts dues au niveau d'immigration tel qu'annoncé, et dans le cadre de l'administration du programme, reliée aux augmentations de coûts tels qu'ils sont impliqués au cours de l'année normale d'opération.

M. Blackburn (Jonquière): Quant au nombre d'immigrants que l'on anticipe accueillir au pays, est-ce que le chiffre est défini présentement?

• 1750

Mme MacDonald (Kingston et les Iles): On prévoit qu'il y en aura 85,000, mais c'est une estimation seulement. Peut-être qu'à la fin de l'année, on atteindra le chiffre de 90,000.

C'est une question de niveaux. C'est flexible jusqu'à la fin de l'année.

Last year, for instance, the estimate was 90,000 and it came in at 88,000. You try to estimate, but you can never be accurate. It depends on the pressures and the requests coming from other countries, coming from abroad.

M. Blackburn (Jonquière): Merci.

Le président: C'est tout, monsieur Blackburn?

M. Blackburn (Jonquière): Oui.

The Chairman: Mr. Heap.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman. I have a question now about the Adjustment Assistance Program and the Immigration Settlement and Adaptation Program. On page 4-32, there is a summary of the estimates there. I am concerned that with the Immigration Settlement and Adaptation Program there is a freezing of the dollar amount, apparently at the same amount as for the past year. There is a freezing of the number of contracts at almost the same amount as last year, which is quite a drop from 1983-84. I would like to know whether it is considered that there is less need, a smaller number of people needing these services or, if the same number of people, is it possible to provide adequate services at less expense? Certainly $3,144,000 this year will not buy what it bought last year. And even last year there was a reduction from the year before.

I am well aware of many of these groups, these non-profit, volunteer, or charitable groups. And just to refer to what the Minister mentioned before, many of them emerged in the last few years, as during the boat people crisis, with a great deal of volunteer effort. A great deal of that volunteer effort continues, but it is impossible to maintain a steady effort year after year without some degree of staff support for coordination. People will work their heads off for a year or two perhaps. Then they get burned out.

I found in Spadina, for example, that many of the Vietnamese refugees are in very considerable difficulty. There was

[*Translation*]

tion and settlement programs we mentioned earlier. The increased amounts you refer to reflect the increased costs arising out of the higher immigration levels. The increase in program administration costs is related to cost increases for our normal activities over the year.

Mr. Blackburn (Jonquière): Has the number of immigrants that Canada expects to receive been set as yet?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): We expect that there will be 85,000, but that is only an estimate. The figure could reach 90,000 by the end of the year.

It is a question of levels. The figure is flexible until the end of the year.

L'année dernière, par exemple, l'estimation était de 90,000, mais le chiffre final a été de 88,000. Il est impossible de prévoir des chiffres exacts. Tout dépend des pressions qui existent et des demandes en provenance des pays étrangers.

Mr. Blackburn (Jonquière): Thank you.

The Chairman: Is that all, Mr. Blackburn?

Mr. Blackburn (Jonquière): Yes.

Le président: Monsieur Heap.

M. Heap: Merci, monsieur le président. J'ai une question au sujet du programme d'aide à l'adaptation et au sujet du programme d'établissement et d'adaptation des immigrants. On trouve à la page 4-34 un résumé des prévisions budgétaires. Ce qui me préoccupe, c'est que le financement du programme d'aide à l'établissement et de l'adaptation des immigrants ne va pas augmenter par rapport à l'année dernière. Le nombre de contrats ne va pas changer par rapport à l'année dernière, ce qui représentait déjà une baisse considérable par rapport à 1983-1984. J'aimerais savoir si le Ministère est d'avis qu'il y a moins de personne ayant besoin de ces services. Si le nombre de personnes n'a pas changé, j'aimerais savoir s'il est possible de fournir des services convenables pour un prix moins élevé? Il ne fait aucun doute qu'on ne peut pas acheter autant cette année qu'on a acheté l'année dernière avec 3,144 millions de dollars. Et même ce chiffre de l'année dernière représentait une réduction par rapport à l'année précédente.

Je connais très bien beaucoup de groupes à but non lucratif, bénévoles ou de charité. Pour revenir à ce que la ministre a dit, beaucoup de ces groupes ont été créés depuis quelques années, comme par exemple au moment de la crise des réfugiés vietnamiens. Il y a toujours beaucoup de travail bénévole qui se fait, mais il est impossible de continuer à travailler au même rythme chaque année sans avoir un appui pour faire la coordination. Les gens sont prêts à travailler très dur pendant un an ou deux. Mais ensuite ils s'épuisent.

J'ai constaté que dans ma circonscription de Spadina, beaucoup de réfugiés vietnamiens qui ont de graves difficultés.

[*Texte*]

a kind of euphoria when they first came, and we experienced it there. That euphoria has long gone. Now, of course, they are sharing the problems of unemployment and so on, but other problems of their own. There has been a small group that started providing mental health services specifically for people from Southeast Asia, in addition to whatever else there are, simply because of the continuing language and cultural barriers. All these efforts, including the work of many volunteers, are being greatly hindered by the reduction in the past year, or the past two years, of the actual money available in terms of buying power. I am concerned about the proposal to freeze the dollars for the coming budget year. Can the Minister comment?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, under the ISAP program, when I announced the levels of immigration last year and the increase in the refugee quota, I also announced an increase in the dollar amount of the ISAP program. That will be going through as a supplementary. It is not included in the main estimates. That is a half million dollars. That was announced at that time. It is a small increase, I know, but I wanted to make sure it was understood that our intent was to try to address some of the very problems the member raises. So it is not a freezing of the ISAP program at all.

• 1755

I also want to inform the committee that some of the other real problems that are there, that are in a sense of a complementary nature—I am talking about language training and about the issues related to recent immigrant women—those kinds of problems are being addressed in a joint committee that has been set up, which involves the Minister of Multiculturism, the Secretary of State, and myself, to see whether or not jointly these three departments, each of which has a bit of responsibility in the field, should not be doing more in a collective sense.

The Chairman: Could I seek a little clarification, Madam Minister? The ISAP program, would it deal with Southeast Asians who came in 1979 and 1980, or is it . . .

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): It is for voluntary groups.

The Chairman: And it would still be dealing with people who have been in the country that long, it not just current. Okay.

Mr. Heap: Mr. Chairman, that is part of the point. There has been in past years a programatic assumption that a person is an immigrant for three years and then is no longer an immigrant for the purpose of needing the assistance of these groups. But I think everybody knows there are people who have been here 30 years and cannot speak English, because they did not have a chance to learn it when they came, or cannot speak French. And when they require to access a public service, they need help. The programs that have been established have done a great deal to rescue these people from the hands of some of the shysters in the twilight zone of providing services to immigrants at sometimes an extortionate cost. They are very important services.

[*Traduction*]

Il y avait une sorte d'euphorie au moment de leur arrivée, mais l'euphorie a disparu il y a longtemps. Maintenant, ils font face non seulement au problème du chômage, mais également à d'autres problèmes qui leur sont propres. Un petit groupe a été créé pour fournir des services de santé mentale aux réfugiés du sud-est de l'Asie. Ces personnes continuent d'avoir des problèmes à cause des obstacles linguistiques et culturels. Le travail de tous ces groupes, dans beaucoup de cas, bénévoles, a été grandement entravé à cause des réductions financières qu'ils ont connues depuis deux ans. Je suis donc inquiet de constater qu'on bloque le financement de ces programmes pour l'année financière à venir. La ministre a-t-elle un commentaire à faire?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Quand j'ai annoncé le niveau d'immigrants l'année dernière et l'augmentation du quota des réfugiés, j'ai également annoncé une augmentation du financement du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants. Cela fera l'objet de prévisions supplémentaires. Ce n'est pas inclus dans les prévisions principales. C'est un demi-million de dollars. Cela a été annoncé à l'époque. C'est peu comme augmentation, mais je tenais à ce que notre intention soit claire à l'effet que nous voulions nous attaquer au problème mentionné par le député. Donc, le PEAI n'est pas du tout bloqué.

Par ailleurs, en ce qui concerne ces problèmes corollaires qui sont très réels, je veux parler ici de la formation linguistique et des problèmes éprouvés par les femmes immigrantes de souche récente, je peux informer le Comité qu'un comité mixte a été formé pour les examiner, comité qui est composé du ministre du Multiculturalisme, du Secrétaire d'État et de moi-même, qui avons tous une part de responsabilité dans ce domaine. Nous voulons voir si nous ne pourrions pas faire davantage collectivement.

Le président: Puis-je avoir une précision, madame la ministre? Le PEAI s'applique-t-il également aux asiatiques du sud-est, qui sont venus en 1979 et 1980 ou . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est pour les groupes bénévoles.

Le président: Il peut quand même s'appliquer aux gens qui sont venus au pays à ce moment-là, non pas seulement les derniers arrivants. Très bien.

M. Heap: En ce qui concerne ce dernier point, monsieur le président, les administrateurs de programmes au cours des dernières années ont semblé déterminer que les immigrants n'étaient plus immigrants au bout de trois ans, c'est-à-dire n'avaient plus besoin de ce genre d'aide. Nous savons tous, cependant, que des gens sont ici depuis 30 ans et ne parlent toujours pas l'anglais, ni le français, parce qu'ils n'ont pas eu la possibilité de l'apprendre au moment de leur arrivée. Pour avoir accès à la Fonction publique, par exemple, ils ont besoin d'aide. Ces programmes ont beaucoup fait pour arracher ces gens des mains des escrocs de toutes sortes qui leur offrent des services à des coûts qui frisent l'extorsion. Ces programmes ont joué un rôle très utile sur ce point.

[*Text*]

What I would like to ask the Minister further is whether there will be in total, between the estimate here of $3.144 million and supplementary estimates, an increase that at least takes account of the general inflation.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I do not have my computer here. Really, you know, I just do not have it to put against the inflation at the present time. I can perhaps give you that information, or you might in fact be able to work it out for yourself. I think the important thing . . .

Mr. Heap: Mr. Chairman, I would not insist on holding it rigidly down to the level of inflation. If the Minister exceeded a little bit over the inflation level, I would not raise any complaint.

The Chairman: Can I intervene for just one second? I think she has indicated that on supplementaries there is a 17% increase over hold the line, which is considerably above inflation, and that has been laid out for the first round of supplementaries at this point, unless I heard the testimony incorrectly.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): It is a half million dollars going in additional to this $3.1 million.

Mr. Heap: That is for 1984-85, right?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, 1985-86.

Mr. Heap: I am sorry if I missed it. Is that . . .

The Chairman: Yes. This is the main estimate amount that is before you, and there is this additional half million, which is approximately 17%, which she has promised coming in on supplementary.

Mr. Heap: Have I overlooked something? Was that information circulated, or is that still to come?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): That was announced at the time I announced the immigration levels. That increase in funding for 1985-86 was announced, but it has to go in as a supplementary. It could not be included . . .

Mr. Heap: Why is that?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): It was too late to get it into main estimates, the way the main estimates are prepared.

I will just come back to another point Mr. Heap raised, Mr. Chairman, and that is with regard to this three-year limit that had been placed on programs. There had been a criterion such as that, but it was removed a year ago.

• 1800

Mr. Heap: I was very glad it was removed.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes, but I recognize that when a person is here for a number of years, it does not automatically mean they have adapted to a new culture, a new climate, and a new way of living. The value of these volunteer organizations in the community is ongoing. I

[*Translation*]

Je voudrais que la ministre me dise si le total de ce qui se trouve ici, 3.144 millions de dollars et de ce qui sera prévu dans les prévisions supplémentaires représentera au moins une augmentation réelle par rapport à l'inflation.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je n'ai pas apporté d'ordinateur avec moi. Je ne serais pas en mesure de dire ce qu'il en est par rapport à l'inflation. Je puis peut-être obtenir l'information, ou le député peut faire le calcul lui-même. Ce qui est important . . .

M. Heap: Je ne tiens pas nécessairement à ce que l'augmentation suive l'inflation. Si la ministre décide d'aller au-delà, je n'y vois pas d'inconvénient.

Le président: Puis-je dire quelque chose? Je pense qu'elle a indiqué qu'avec les prévisions supplémentaires, c'est une augmentation de 17 p. 100 par rapport au niveau précédent, ce qui est considérablement plus que l'inflation. C'est avec les premières prévisions supplémentaires, si j'ai bien compris le témoignage de la ministre.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est un demi-million de dollars, plus les 3.1 millions de dollars.

M. Heap: Pour 1984-1985?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Non, pour 1985-1986.

M. Heap: Je m'excuse si j'ai mal compris. C'est . . .

Le président: Vous avez devant vous le montant des prévisions principales. Il s'y ajoute, avec les prévisions supplémentaires, un demi-million de dollars, ce qui fait environ 17 p. 100.

M. Heap: J'ai raté quelque chose? Cette information a été distribuée?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je l'ai annoncé au moment où j'ai fait part des niveaux d'immigration. L'augmentation pour 1985-1986 a donc été annoncée, mais elle viendra sous forme de prévisions supplémentaires. Elle n'a pas pu être incluse . . .

M. Heap: Et pourquoi?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Il était trop tard pour l'inclure dans les prévisions principales. Les prévisions principales avaient déjà été préparées.

Avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais revenir sur un autre point mentionné par M. Heap. Il s'agit de cette question de la limite de trois ans sur les programmes. Il y a déjà eu un critère comme celui-là, mais il a été aboli il y a un an.

M. Heap: J'en ai été très heureux.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je sais fort bien que ce n'est pas parce qu'une personne a été oubliée un certain nombre d'années qu'elle s'est nécessairement adaptée à la nouvelle culture, au nouveau climat et au nouveau mode de vie. Le travail des organismes bénévoles continue d'être util

[*Texte*]

know that in a sense those who staff them and are involved in them can at some point almost have "compassion fatigue". But what is important, I think, for all of us is to encourage others to take their place for a while; and the increase in the funds available this year is to try to signal to those groups that we deeply appreciate what they are doing. We think it is very important, and we want to be as generous as possible, given the fiscal restraints imposed on it, in saying to them that we understand the need for a back-up to their effort.

The Chairman: It is the normal hour of adjournment. I thank the Minister for coming before us three times in such a brief period of time, and so early in the estimates process.

Thank you again. We will be in touch with your officials and with you about the completion of the main estimates process.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, may I just say as well that I am looking forward to having your report and your input on immigration levels, and I trust it is going to be very positive.

The Chairman: Earlier this day I think we made a commitment to try to finish that tomorrow night, which would put it in the House—on the levels—at some early date next week. We hope we can keep to that deadline.

It also would be of interest to the Minister to know that we have formally passed a motion setting up a subcommittee of members to look into the holding situation in Toronto, and those committee members will get back to us to see the extent to which they think inquiries should be perhaps broadened, perhaps not. We have taken action today to get started on that situation. We should let you know that.

Mr. Heap: What provision is made here for the initiation of the action of the committee? Is someone appointed to chair or to convene the subcommittee?

The Chairman: It is in the hands of the Chair according to the motion, but I think I could announce to members that Mr. Oostrom has agreed to chair that subcommittee and will as quickly as possible call the members together. There is still a bit of a hold-up from the Liberal Party. We are not sure which individual they would like to hold the slot. But we will find that out as quickly as we can and move into the planning phase as quickly as we can.

Thank you, members, for attending. I remind you that tomorrow at 5 p.m. is the informal meeting, and tomorrow evening at 8 p.m. we must have a quorum to finish that levels report. I would appreciate members making a special effort to be there.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

après. Par ailleurs, il peut arriver que leur personnel ait épuisé ou presque sa réserve de compassion. Ce qui est important, c'est d'en encourager d'autres à prendre leur place pour un certain temps. L'augmentation des fonds prévue cette année doit justement donner le signal à ces groupes que leur travail est apprécié à sa juste valeur. Nous essayons d'être les plus généreux possible, compte tenu de nos restreintes fiscales, afin de leur faire savoir que nous voulons bien les appuyer dans leurs efforts.

Le président: C'est l'heure normale de la fin des travaux. Je remercie la ministre d'être venue trois fois en un si court laps de temps, et si tôt au cours du processus d'examen des prévisions.

Merci encore une fois. Nous communiquerons avec vous et vos fonctionnaires pour la suite des travaux sur les prévisions.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, j'attends avec impatience votre rapport et vos vues sur les niveaux d'immigration. Je sais que votre point de vue sera très positif.

Le président: Plus tôt au cours de la journée, nous nous sommes plus ou moins entendus pour terminer ce travail demain soir, ce qui nous permettrait, du moins pour ce qui est des niveaux, de faire rapport à la Chambre au début de la semaine qui vient. Nous croyons pouvoir respecter ce délai.

Par ailleurs, la ministre sera peut-être intéressée de savoir que nous avons adopté une motion officielle créant un sous-comité chargé d'examiner la situation à Toronto. Ce sous-comité nous fera rapport sur la nécessité d'étendre l'enquête. Nous avons donc décidé de nous pencher sur cette situation dès aujourd'hui. Nous vous aviserons de la suite.

M. Heap: A-t-on pris des dispositions pour activer le sous-comité? Quelqu'un a-t-il été nommé à sa présidence? A-t-il été convoqué?

Le président: Aux termes de la motion, c'était laissé à la discrétion de la présidence. Mais je puis d'ores et déjà annoncer que M. Oostrom a accepté de présider le sous-comité et s'apprête à en convoquer les membres. Il y a encore un léger retard du côté du parti libéral. Le représentant de ce parti n'a pas encore été nommé officiellement. Nous saurons cependant à quoi nous en tenir très bientôt et nous procéderons très rapidement à partir de là.

Merci à tous de votre présence. Je vous rappelle qu'il y aura une réunion non officeille demain à 17 heures, suivie d'une autre réunion à 20 heures, à laquelle le quorum devra être présent pour l'étude des rapports sur les niveaux. J'invite les membres du Comité à faire un effort spécial pour l'occasion.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Employment and Immigration:

Gaétan Lussier, Deputy Minister;

Paul Gauvin, Executive Director, Finance and Administration;

J. Cal Best, Executive Director, Immigration.

From the Immigration Appeal Board:

Michelle Falardeau-Ramsay, Chairman.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Gaétan Lussier, sous-ministre;

Paul Gauvin, directeur exécutif, Finances et administration;

J. Cal Best, directeur exécutif, Immigration.

De la Commission d'appel de l'immigration:

Michelle Falardeau-Ramsay, présidente.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 20

Thursday, March 28, 1985
Monday, April 1, 1985
Tuesday, April 2, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 20

Le jeudi 28 mars 1985
Le lundi 1er avril 1985
Le mardi 2 avril 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, ENTREPRENEURIAL PROGRAM

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

INCLUDING:

SECOND REPORT

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS

Amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

Y COMPRIS:

DEUXIÈME RAPPORT

LIBRARY
APR 29 1985
University of Toronto

'irst Session of the
'hirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25240—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Friday, March 29, 1985:
Rod Murphy replaced John Rodriguez.

On Monday, April 1, 1985:
Jake Epp replaced Ray Skelly.

On Wednesday, April 3, 1985:
Ray Skelly replaced Jake Epp.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement

Le vendredi 29 mars 1985:
Rod Murphy remplace John Rodriguez.

Le lundi 1er avril 1985:
Jake Epp remplace Ray Skelly.

Le mercredi 3 avril 1985:
Ray Skelly remplace Jake Epp.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Monday, April 1, 1985

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration has the honour to present its

SECOND REPORT

1. In accordance with its Order of Reference, dated Monday, November 19, 1984 respecting the Annual Report of the Department of Employment and Immigration, and the Canada Employment and Immigration Commission, for the fiscal year ended March 31, 1984, your Committee has examined the future immigration levels as outlined on page 55 of the report. Your Committee has also considered its Order of Reference, dated Monday, November 19, 1984 respecting the Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels.

2. Your Committee wishes to specify the concerns it has identified and the to make recommendations based on the testimony and documents referred to it.

3. Your Committee believes that Canadians are in favour of family reunification, that Canadians support humanitarian immigration, but that Canadians also want economic growth and jobs. All of these objectives can be met, at least in part, through immigration. Your Committee feels that these objectives are stated satisfactorily in the Immigration Act. However, we are concerned that certain aspects of our immigration regulations and administrative practices constrain unnecessarily Canada's ability to attain these objectives. In this connection, your Committee has examined the process of setting immigration levels and has discovered four areas of concern. These are: the lack of any long range population goals; insufficient attention to the demographic characteristics of our population; failure to adequately incorporate economic considerations; and a level setting consultative process that is not as public as it should be.

Four Major Concerns

4. The four major concerns your Committee has identified are:

a. POPULATION GOALS

Levels of immigration should be set in the broader context of desirable overall population goals established by the Parliament of Canada. Do Canadians want the population of Canada to grow or remain stable? If Canadians want population growth, then what is the desirable rate for that change? What is the desirable timeframe for that change?

b. DEMOGRAPHIC PRIORITIES

The Canadian population no longer approximates a statistically normal curve for age distribution. Your Committee is concerned that current immigration policy pays no attention to the age distribution of the Canadian population. Presently, distribution patterns indicate that those imbalances are in two age groupings. The most well known and glaring discrepancy occurs in the under 21 category and in particular those who are less than 15 years old. Less well known, or

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le lundi 1er avril 1985

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

1. Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 concernant le Rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et celles de la Commission de l'emploi du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1984, le Comité a examiné les futurs niveaux d'immigration décrits à la page 55 du rapport. Le Comité a également étudié son Ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 concernant le rapport annuel présenté au Parlement sur les futurs niveaux d'immigration.

2. Le Comité désire faire état des préoccupations qu'il a cernées, puis formuler des recommandations en se fondant sur les témoignages et les documents qui lui ont été présentés.

3. Le Comité estime que les Canadiens sont favorables à la réunion des familles, qu'ils appuient l'immigration que justifient des raisons humanitaires, mais qu'ils souhaitent également la croissance économique et la création d'emplois. Or, tous ces objectifs peuvent être atteints, du moins en partie, au moyen de l'immigration. Le Comité est d'avis que ces objectifs sont suffisamment bien énoncés dans la Loi sur l'immigration, mais craint que certains aspects des règlements et des pratiques administratives ayant trait à l'immigration ne réduisent inutilement la capacité du Canada d'atteindre ces buts. À cet égard, le Comité a examiné le processus d'établissement de niveaux d'immigration et a cerné quatre préoccupations: l'absence d'objectifs à long terme en matière de population, la sous-estimation de l'importance des caractéristiques démographiques, le manque de considérations économiques et, enfin, l'application d'un processus d'établissement de niveaux d'immigration qui ne fait pas appel à la consultation publique.

Quatre grandes préoccupations

4. Le Comité a cerné les quatre grandes préoccupations suivantes:

a) OBJECTIFS EN MATIÈRE DE POPULATION

Les niveaux d'immigration devraient être établis en fonction de l'ensemble des objectifs démographiques fixés par le Parlement du Canada. Les Canadiens désirent-ils que la population du Canada augmente, ou qu'elle demeure stable? S'ils désirent une augmentation de la population, quel en serait le rythme souhaitable? Quel délai conviendrait-il de fixer pour atteindre cet objectif?

b) PRIORITÉS DÉMOGRAPHIQUES

La population canadienne ne présente plus, sur le plan statistique, une courbe à peu près normale de répartition par âge. Le Comité est préoccupé par le fait que la politique d'immigration ne tient aucunement compte de la répartition par âge de la population canadienne. À l'heure actuelle, les modèles de répartition indiquent que les déséquilibres se manifestent dans deux groupes d'âges. Ainsi, la catégorie des moins de 21 ans, notamment celle des moins de 15 ans, présente le déséquilibre le plus connu et le plus flagrant. Par

obvious, is the shortage of people between about 40 and 55 years of age.

c. ECONOMIC CONSIDERATIONS

Canada can be proud of its reputation for paying attention to family reunification and refugees, and this should be continued. However, not enough attention has been paid to the potential for using immigration policy to facilitate economic and labour market growth, to maintain or enhance current Canadian living standards for old and new Canadians and to help smooth out economic and labour market fluctuations. The absolute numbers admitted, as well as their personal characteristics and resources, are potentially important factors related to supply and demand characteristics of the Canadian economy and labour force.

d. THE LEVELS SETTING CONSULTATION PROCESS

The Committee is concerned that the immigration levels setting process is not well understood or accepted by Canadians. We feel that this process is not public enough.

5. In light of these four major concerns and the fact that the levels setting process for 1986 is already underway, your Committee recommends that the government give urgent consideration to the following recommendations.

RECOMMENDATIONS

Population Growth

(1) Public policy should be coordinated in an effort to achieve a rate of population growth that would produce a population of approximately 30 million by the year 2000.

(2) The overall number of desired immigrant landings in each year should represent the best estimate as to the number of people required to achieve the population growth targets after taking into account estimates of probable live births, deaths and emigration.

(3) Estimates of the annual overall number of desired immigrant landings should be prepared on the basis of a five-year plan subject to revision as relevant current Statistics Canada trend data become available.

Demographic Priorities

(4) Every effort should be made, beginning today and continuing for at least 30 years, to consider using immigration policy to smooth out the current age imbalance in the Canadian population.

(5) Current and future consultations for at least this decade, with Provincial Governments and non-governmental organizations, should include as a major

ailleurs, les personnes âgées de 40 à 55 ans constituent l'autre catégorie où il y a déséquilibre et pénurie même si ce fait est moins bien connu ou moins évident.

c) CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES

Le Canada peut s'enorgueillir de la réputation qu'il s'est taillée en s'occupant des réfugiés et de la réunion des familles, et il devrait poursuivre ses efforts en ce sens. Toutefois, on n'a pas accordé suffisamment d'attention à la possibilité de recourir à une politique d'immigration pour faciliter la croissance de l'économie et du marché du travail, aider à en aplanir les fluctuations et maintenir ou accroître le niveau de vie actuel des Canadiens, et des néo-canadiens. Les nombres absolus d'immigrants admis, de même que leurs caractéristiques et leurs ressources personnelles, peuvent constituer d'importants facteurs ayant une incidence sur l'offre et la demande, sur les données de l'économie et sur le marché du travail.

d) LE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES NIVEAUX D'IMMIGRATION

Le Comité craint que le processus d'établissement des niveaux d'immigration ne soit pas bien compris ou accepté par les Canadiens. Il est d'avis que ce processus ne fait pas suffisamment appel à la consultation publique.

5. Compte tenu de ces quatre grandes préoccupations et du fait que le processus d'établissement des niveaux d'immigration de 1986 est déjà en cours, le Comité recommande que le gouvernement s'empresse d'étudier les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATIONS

Croissance de la population

(1) On devrait coordonner la politique d'intérêt public en vue d'assurer un taux de croissance démographique qui permettrait d'avoir une population de quelque 30 millions d'ici à l'an 2000.

(2) Le nombre total annuel d'immigrants à qui l'on désire conférer un droit d'établissement devrait être fonction de l'estimation la plus juste possible du nombre de personnes nécessaire pour atteindre les objectifs de croissance de la population, compte tenu des prévisions du taux probable de naissances vivantes, de décès et d'émigrants.

(3) On devrait, pour préparer ces estimations du nombre total annuel d'immigrants à qui l'on désire conférer un droit d'établissement, utiliser un plan quinquennal qui pourrait être révisé à mesure Statistique Canada fournirait des données pertinentes et à jour sur les tendances.

Priorités démographiques

(4) On devrait déployer tous les efforts possibles, dès maintenant et au moins pendant les trente prochaines années, pour songer à recourir à la politique d'immigration afin de corriger l'actuel déséquilibre des âges au sein de la population canadienne.

(5) Tout au long de la présente décennie et peut-être même au-delà, on devrait inscrire, parmi les principaux points au programme des consultations actuelles et

agenda item a topic called "The Immigration of Children".

(6) In the foreseeable future families with dependent children should be given some priority in the immigration process.

Economic Considerations

(7) At the time of the Budget each year, the Finance Minister should provide Parliament with a statement focused on the relationship between national economic and labour force goals and immigration levels.

(8) In the current absence of such a specific document for 1985 your Committee has reviewed other relevant information and is prepared to recommend that in 1986 any overall increase in immigration levels should focus on those immigrants who can contribute to Canada's economic growth and create jobs.

(9) When the economic consideration is paramount in increasing the immigration level, then the fundamental principle should be the active recruitment of people who are either self-supporting, or who can clearly contribute to the growth of the Canadian economy. Many different groups fit into this category. For example: those who fit current regulations for entrepreneurial immigration, people who bring with them investment capital which they will use to create new jobs and export potential, self-supporting retirees, selected workers who fill gaps in our labour force, self-employed immigrants, etc. The current consultation process for 1986 should focus on ways to encourage, in every possible way, increasing the number of people whose immigration to Canada would enhance our economic capacity.

(10) Immigration officials should make more use of provisional or conditional landings to allow potential economic growth immigrants to spend sufficient time in this country to enable them to demonstrate the contribution they can make to our economic growth.

(11) The Minister of Employment and Immigration should report on or before April 1st of each year on the past year's experience with the adequacy of services to immigrants and on projected proposals for services and prospects for self-maintenance in the coming year.

The Levels Setting Consultation Process

(12) The levels setting consultation process should be a public process.

futures avec les gouvernements provinciaux et les organismes non gouvernementaux, un article intitulé «L'immigration d'enfants».

(6) Dans un proche avenir, le processus d'immigration devrait accorder une certaine priorité aux familles ayant des enfants à charge.

Considérations économiques

(7) Au moment de la présentation annuelle du Budget, le ministre des Finances devrait présenter au Parlement un exposé portant sur les rapports entre, d'une part, les niveaux d'immigration et, d'autre part, les objectifs du Canada en matière d'économie et de population active.

(8) Vu l'absence de pareil document pour l'année 1985, le Comité a examiné d'autres renseignements pertinents et est disposé à recommander qu'en 1986, toute augmentation globale des niveaux d'immigration soit axée sur l'admission d'immigrants pouvant contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois au Canada.

(9) Lorsque ce sont les considérations économiques qui priment en matière d'accroissement du niveau d'immigration, il faudrait chercher avant toute chose à recruter des personnes qui soient indépendantes matériellement ou qui puissent clairement contribuer à la croissance de l'économie canadienne. De nombreux groupes différents font partie de cette catégorie; par exemple, ceux qui satisfont aux critères des règlements actuels à l'égard des entrepreneurs immigrants, ceux qui détiennent des capitaux d'investissement qu'ils emploieront pour créer des emplois et des possibilités d'exportation, des retraités financièrement autonomes certains travailleurs qui combleront des lacunes au sein de la population active, des immigrants qui sont des travailleurs indépendants, etc. Les consultations qui ont cours en vue d'établir les niveaux d'immigration de 1986 devraient porter sur la façon d'encourager par tous les moyens possibles l'accroissement du nombre d'immigrants pouvant contribuer à la croissance économique du Canada.

(10) Les fonctionnaires de l'Immigration devraient recourir davantage aux admissions provisoires ou conditionnelles afin de permettre aux immigrants éventuels qui peuvent favoriser la croissance économique du pays de séjourner suffisamment longtemps au Canada pour montrer comment ils peuvent contribuer à la croissance économique du pays.

(11) Au plus tard le 1 avril de chaque année, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration devrait présenter un rapport dans lequel il évaluerait les services offerts aux immigrants et il y décrirait en outre les services que l'on se propose d'offrir au cours de l'année à venir et les perspectives de subsistance des immigrants.

Processus d'établissement des niveaux d'immigration

(12) Le processus, de consultation au sujet de l'établissement des niveaux d'immigration devrait être public.

(13) The House of Commons should consider the advisability of establishing a Standing Committee for the sole purpose of dealing with immigration matters. If established, this Committee should be charged with the responsibility of holding public hearings and soliciting briefs from all interested Canadians, prior to submitting each May a report to Parliament and the Government setting out their recommendations regarding desirable immigration levels. The report should include a minimum 15-year population projection, a five-year plan for overall immigration levels, a three-year plan for category levels within the overall plan, and a firm proposal for category specific levels for the coming calendar year.

(14) The Government should continue to provide Parliament, each November, with its report on immigration levels for the coming calendar year. Where the Government's decision is different from that recommended by the Standing Committee then the Government's reasons for this decision should be included in that report.

6. In conclusion your Committeee wants the Government and Members of Parliament to be aware that your Committee intends to use much of the time available to it in 1985 to continue its inquiry into immigration matters that are of concern to Members of Parliament and the Canadian public. Our next report will deal with the specific topic of entrepreneurial immigration and by the time that report is available to the House we will have started an inquiry into the issue of refugee immigration. Other topics will follow.

7. Your Committee requests that the Government respond to this report in accordance with Standing Order 69(13).

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 6, 7, 8, 9, 16, 18 and 20 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

(13) La Chambre des Communes devrait considérer l'opportunité de créer un comité permanent dont l'unique objet serait de traiter des questions d'immigration. S'il était créé, ce comité devrait avoir pour fonction de tenir des audience spubliques et de recuillir des mémoires auprès de tous les Canadiens intéressés, avant de présenter, en mai de chaque année, un rapport au Parlement et au gouvernement exposant ses recommandations sur les niveaux d'immigration jugés souhaitables. Ce rapport devrait comprendre des prévisions démographiques échelonnées sur au moins quinze ans, un plan quiquennal pour l'ensemble des niveaux d'immigration, un plan triennal sur les niveaux d'immigration pour chaque catégorie comprise dans le plan d'ensemble et une proposition ferme à l'égard des niveaux d'immigration dans des catégories précises pour l'année civile suivante.

(14) Le gouvernement devrait continuer de présenter au Parlement, en novembre de chaque année, son rapport sur les niveaux d'immigration pour l'année civile suivante. Si la décision du gouvernement devait différer de celle recommandée par le Comité permanent, les motifs devraient en être donnés dans le rapport.

6. En conclusion, le Comité désire informer le gouvernement et les députés qu'il compte consacrer la majeure partie du temps dont il disposera en 1985 à la poursuite de son enquête sur les questions d'immigration qui préoccupent les députés et la population canadienne. Son prochain rapport portera précisément sur les entrepreneurs immigrants; au moment où ce rapport sera présenté à la Chambre, le Comité aura déjà entamé une enquête sur l'immigration de réfugiés. D'autres questions feront l'objet de rapports subséquents.

7. Le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse au présent rapport, conformément au paragraphe 69(13) du Règlement de la Chambre.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages (*fascicules n^os^ 6, 7, 8, 9, 16, 18 et 20 ce qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

JIM HAWKES,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 28, 1985
(25)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 8:13 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Vincent Dantzer, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Shirley Martin.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers. *From the Office of Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *From the Office of Dan Heap*: Anne John-Baptiste. *From the Office of Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings of Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*) and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

It was moved,—That the Committee adopt the following schedule of meetings, subject to the availability of the witnesses:

(*a*) TUESDAY, April 16, 1985 at 3:30 p.m.—Officials from the Department of Employment and Immigration on MATTERS RELATING TO REFUGEES

(*b*) THURSDAY, April 18, 1985 at 9:30 a.m.—Barbara Jackman, Lawyer (Toronto) on MATTERS RELATING TO REFUGEES

(*c*) THURSDAY, April 18, 1985 at 8:00 p.m.—In camera consideration of draft of Third Report

(*d*) TUESDAY, April 23, 1985 at 11:00 a.m.—Main Estimates 1985-86—U.I.C. matters/Employment Creation Matters

(*e*) WEDNESDAY, April 24, 1985 at 3:30 p.m.—Main Estimates 1985-86—U.I.C. matters/Employment Creation Matters

(*f*) THURSDAY, April 25, 1985 at 8:00 p.m.—In camera consideration of draft of Third Report

(*g*) TUESDAY, April 30, 1985 at 3:30 p.m.—Main Estimates 1985-86—U.I.C. matters/Employment Creation Matters

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 28 MARS 1985
(25)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit *à huis clos*, ce jour à 8 h 13, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Vincent Dantzer, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Shirley Martin.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr et Margaret Young, chargés de recherche. *Du Bureau de Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *Du Bureau de Dan Heap*: Anne John-Baptiste. *Du Bureau de Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux changements apportés au Règlement sur l'immigration de 1978, entrés en vigueur le 17 octobre 1983, par le décret en conseil P.C. 1978-486 (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 9 novembre 1984 relatif au Rapport sur les futurs quotas d'immigration rédigé à l'intention du Parlement (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Il est proposé,—Que le Comité adopte le calendrier des réunions suivant, compte tenu de la disponibilité des témoins:

(*a*) Le MARDI 16 avril 1985, à 15 h 30—les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration—QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIÉS.

(*b*) Le JEUDI 18 avril 1985, à 9 h 30—Barbara Jackman, avocate de Toronto—QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIÉS.

(*c*) Le JEUDI 18 avril 1985, à 20 heures—Étude à huis clos d'une ébauche du Troisième rapport.

(*d*) Le MARDI 23 avril 1985, à 11 heures—Budget des dépenses principal pour 1985-1986; questions relatives à l'assurance-chômage et à la création d'emplois.

(*e*) Le MERCREDI 24 avril 1985, à 15 h 30—Budget des dépenses principal pour 1985-1986; questions relatives à l'assurance-chômage et à la création d'emplois.

(*f*) Le JEUDI 25 avril 1985, à 20 heures—Étude à huis clos d'une ébauche du Troisième rapport.

(*g*) Le MARDI 30 avril 1985, à 15 h 30—Budget des dépenses principal pour 1985-1986; questions relatives à l'assurance-chômage et à la création d'emplois.

It was moved,—That the motion be amended by deleting paragraph (*c*), pertaining to the meeting of April 18, 1985 at 8:00 p.m.

After debate, the question being put on the amendment, it was negatived on division.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to on division.

It was moved,—That the meeting of April 2, 1985 at 3:30 p.m. with the Minister of Labour on housing be postponed until after Easter.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to on division.

It was agreed,—That the Committee should schedule an *in camera* meeting on April 2, 1985 at 3:30 p.m. to consider the draft of the Third Report to the House.

The Committee resumed consideration of its draft report to the House of Commons.

It was moved,—That the draft report, as amended, be adopted as the Committee's Second Report to the House and that the Chairman be instructed to present it to the House.

After debate, the question being put on the motion it was agreed to on the following division:

YEAS

Messrs.

Jean-Pierre Blackburn	Shirley Martin
Vincent Dantzer	John Oostrom
Fernand Jourdenais	Andrew Witer—6

NAYS

Messrs.

Warren Allmand	Dan Heap—2

It was moved,—That the Chairman be authorized to organize a press conference after the Second Report has been presented to the House.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

It was moved,—That the letter dated March 18, 1985 from the President of the Canadian Labour Congress, Dennis McDermott, to the Minister of Employment and Immigration, the Honourable Flora MacDonald, on future immigration levels be appended to Issue No. 18, if possible.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived on the following division:

YEAS

Messrs.

Warren Allmand	Dan Heap—2

NAYS

Messrs.

Jean-Pierre Blackburn	Shirley Martin
Fernand Jourdenais	John Oostrom—4

Il est proposé,—Que la motion soit modifiée en supprimant l'alinéa *c*) relatif à la séance du 18 avril 1985, à 20 heures.

Après débat, l'amendement est mis aux voix et rejeté.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée avec voix dissidente.

Il est proposé,—Que la rencontre prévue pour le 2 avril 1985, à 15 h 30, avec le ministre du Travail au sujet du logement soit reportée après Pâques.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée avec voix dissidente.

Il est convenu,—Que le Comité prévoit une séance à huis clos pour le 2 avril, à 15 h 30, pour étudier l'ébauche du Troisième rapport à la Chambre.

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport à la Chambre.

Il est proposé,—Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, soit adopté à titre de Deuxième rapport du Comité à la Chambre, et que le président reçoive instruction de le lui présenter.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée comme suit:

POUR

Messieurs

Jean-Pierre Blackburn	Shirley Martin
Vincent Dantzer	John Oostrom
Fernand Jourdenais	Andrew Witer—6

CONTRE

Messieurs

Warren Allmand	Dan Heap—2

Il est proposé,—Que le président soit autorisé à organiser une conférence de presse à la suite de la présentation du Deuxième rapport à la Chambre.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Il est proposé,—Que la lettre du 18 mars 1985 provenant du président du Congrès du travail du Canada, Dennis McDermott, adressée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'honorable Flora MacDonald, au sujet des futurs quotas d'immigration, figure en appendice au fascicule n° 18, si possible.

Après débat, la motion est mise aux voix et rejetée:

POUR

Messieurs

Warren Allmand	Dan Heap—2

CONTRE

Messieurs

Jean-Pierre Blackburn	Shirley Martin
Fernand Jourdenais	John Oostrom—4

It was agreed,—That the letter dated March 18, 1985 from the President of the Canadian Labour Congress, Dennis McDermott, to the Minister of Employment and Immigration, the Honourable Flora MacDonald, on future immigration levels, be filed as an exhibit with the Clerk of the Committee (*Exhibit "TRAV-8"*).

At 10:36 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

MONDAY, APRIL 1, 1985
(26)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 8:02 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Jean-Pierre Blackburn, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom and Andrew Witer.

Alternates present: Ernest Epp, Fernand Jourdenais and Shirley Martin.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers. *From the Office of Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *From the Office of Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *From the Office of Gilbert Chartrand*: Philippe Deslongchamps.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings of Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*) and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

The Committee resumed consideration of its draft report to the House of Commons.

At 10:03 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, APRIL 2, 1985
(27)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 3:45 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Jim Hawkes and John Oostrom.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Shirley Martin and Lucie Pépin.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers. *From the Office of Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *From the Office of Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *From the Office of Andrew Witer*: Nadia Odette-Diakun. *From the Office of Lucie Pépin*: Anne-

Il est convenu,—Que la lettre du 18 mars 1985 provenant du président du Congrès du travail du Canada, Dennis McDermott, adressée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'honorable Flora MacDonald, au sujet des futurs quotas d'immigration, soit déposée chez le greffier du Comité à titre de pièce (*Voir pièce «TRAV-8»*).

A 22 h 36, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 1er AVRIL 1985
(26)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit *à huis clos*, ce jour à 20 h 02, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Jean-Pierre Blackburn, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Ernest Epp, Fernand Jourdenais, Shirley Martin.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, chargés de recherche. *Du Bureau de Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *Du Bureau de Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *Du Bureau de Gilbert Chartrand*: Philippe Deslongchamps.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux changements apportés au Règlement sur l'immigration de 1978, entrés en vigueur le 17 octobre 1983, par le décret en conseil P.C. 1978-486 (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 9 novembre 1984 relatif au Rapport sur les futurs quotas d'immigration rédigé à l'intention du Parlement (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport à la Chambre des communes.

A 22 h 03, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 2 AVRIL 1985
(27)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit *à huis clos*, ce jour à 15 h 45, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Jim Hawkes, John Oostrom.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Shirley Martin, Lucie Pépin.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, chargés de recherche. *Du Bureau de Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *Du Bureau de Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *Du Bureau d'Andrew Witer*: Nadia

Marie Gingras. *From the Office of Vincent Dantzer*: E. Holinsky.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings of Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*) and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

The Committee resumed consideration of its draft report to the House of Commons.

At 6:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Odette-Diakun. *Du Bureau de Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras. *Du Bureau de Vincent Dantzer*: E. Holinski.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux changements apportés au Règlement sur l'immigration de 1978, entrés en vigueur le 17 octobre 1983, par le décret en conseil P.C. 1978-486 (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 9 novembre 1984 relatif au Rapport sur les futurs quotas d'immigration rédigé à l'intention du Parlement (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport à la Chambre des communes.

A 18 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 21

Tuesday, April 16, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 21

Le mardi 16 avril 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, MATTERS RELATING TO REFUGEES

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

MAY 1985 University of Toronto

irst Session of the
hirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25255—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 16, 1985
(28)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:41 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Jim Edwards, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin, Peter Peterson.

Other member present: Svend Robinson.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: J.C. Best, Executive Director, Immigration; R. Girard, Director, Refugee Affairs, Immigration; Kirk Bell, Director General, Policy and Program Development, Immigration.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

J.C. Best made a statement and with the other witnesses, answered questions.

It was agreed,—That the letter from J.C. Best, dated March 14, 1985, relating to the testimony given by the Canadian Bar Association at their presentation of February 28, 1985, be filed as an exhibit with the Clerk of the Committee. (*Exhibit "TRAV-9"*).

At 6:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 16 AVRIL 1985
(28)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 15 h 41, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Jim Edwards, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin, Peter Peterson.

Autre député présent: Svend Robinson.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr et Margaret Young, chargés de recherche.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: J.C. Best, directeur exécutif, Immigration; R. Girard, directeur, Affaires des réfugiés, Immigration; Kirk Bell, directeur général, Élaboration de la politique et du programme, Immigration.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport au Parlement au sujet des futurs quotas d'immigration. (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

J.C. Best fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

Il est convenu,—Que la lettre de J.C. Best en date du 14 mars 1985 relative au témoignage donné par l'Association du bureau canadien lors de son exposé du 28 février 1985 soit déposée chez le greffier du Comité à titre de pièce. (*Voir pièce «TRAV-9»*).

A 18 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, April 16, 1985

• 1541

The Chairman: Order, please.

I declare the 28th meeting of our committee open. We are considering the 1983-84 annual report of the Department of Employment and Immigration.

We have a sufficient number of members for the purposes of hearing witnesses and printing evidence.

I welcome once again Mr. Best and Mr. Bell. Mr. Girard, this is your first time at the table, at least on behalf of the Immigration department. Mr. Girard, for the benefit of members, is the Director of Refugee Affairs with the department. Mr. Best, you will remember, is the Executive Director, and Mr. Bell is the Director General of Policy and Program Development.

The purpose of our meeting today is to begin in a more direct way our public examination of the refugee immigration policy and practices in Canada, and I will turn the floor over to Mr. Best. There is a written statement, which I gather has been given to members. It was received this morning, and so has only been available to them since arrival.

I do not know what you think might be the best way to proceed, but a suggestion I might have is that if you think the entire statement should be appended, that is not a problem. We can have that inserted as if read, but I think we might still need you to track us through it.

Mr. J.C. Best (Executive Director, Immigration, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, I am entirely in your hands. I know that time is a factor. It is not a long one, but if not reading it would provide more time for discussion I would be quite happy. I apologize for the fact we could not get it to you sooner. Between the fact that I was out of the country and holiday weekends and that sort of thing, it was a little difficult. So we only got it to you this morning, regretfully.

The Chairman: What is the pleasure of members?

Mr. Jourdenais: I would prefer to have it read. We could maybe ask some questions instead of me reading while he is talking to someone else.

The Chairman: Okay. Would you proceed then, Mr. Best?

Mr. Best: Thank you, Mr. Chairman.

May I just preface it with a couple of remarks. The purpose of this statement was really just to give a broad historical perspective and, as I did the first time I appeared before the committee on other matters, to try to situate the key developmental aspects of refugee policy in Canada. I think you will find the statement is fundamentally factual and it is no statement of opinion.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi le 16 avril 1985

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Je déclare cette 28ième séance de notre comité ouverte. Nous étudions le rapport annuel de 1983-1984 du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Suffisamment de membres sont présents pour entendre les témoins et faire imprimer les témoignages.

Je souhaite de nouveau la bienvenue à M. Best et à M. Bell. Je crois que c'est la première fois que M. Girard se trouve ici, du moins pour représenter le ministère de l'Immigration. Pour votre information, M. Girard est directeur des Affaires des réfugiés. M. Best, vous vous en souviendrez, est le directeur exécutif et M. Bell est directeur général de l'Elaboration de la politique et du programme.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour aborder de façon plus directe notre étude publique de la politique et des pratiques concernant l'immigration des réfugiés au Canada, et je vais donner la parole à M. Best. Le témoin a une déclaration écrite, qui a été remise aux membres du comité je crois. Nous ne l'avons reçue que ce matin, par conséquent, les membres l'ont en main depuis leur arrivée au comité.

Je ne sais pas quelle sera la meilleure façon de procéder, mais je pourrais peut-être suggérer que la déclaration entière soit annexée, cela ne pose pas de problème. Nous pouvons l'insérer comme ayant été lue, mais il vaudrait mieux je crois quand même que vous nous :n traciez les grandes lignes.

M. J.C. Best (directeur exécutif, Immigration, Ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, je suis entièrement à votre disposition. Je sais que le temps est un facteur important. La déclaration n'est pas longue, et si le fait de ne pas la lire vous donne plus de temps pour poser des questions, je veux bien. Je m'excuse de ne pas vous l'avoir fait parvenir plus tôt. J'ai été absent du pays et avec le congé de Pâques, cela n'a pas été facile. Par conséquent, nous n'avons pu vous la remettre que ce matin, à notre grand regret.

Le président: Qu'en pensent les membres du comité?

M. Jourdenais: Je préfère que la déclaration soit lue. Cela m'éviterait de lire le texte pendant que d'autres membres posent des questions.

Le président: Très bien. Voulez-vous commencer, monsieur Best?

M. Best: Merci monsieur le président.

Je pourrais peut-être dire avant de commencer que le but de cette déclaration est de vous donner simplement la base historique et, comme je l'ai fait la première fois lorsque j'ai comparu devant le comité sur d'autres questions, pour souligner les aspects clés du ministère concernant la politique pour les réfugiés au Canada. Vous vous rendrez compte que

[*Texte*]

Canada's involvement with refugees extends back to the earliest colonial period following the British conquest in 1759. Yet the establishment of a refugee policy based on humanitarian goals—and distinct from an immigration policy which served as a population-building device and a provider of needed manpower—is of very recent vintage.

• 1545

Between the arrival of the United Empire Loyalists, Canada's first refugees, and the post-World War II period, which witnessed a massive international effort to resettle millions of persons displaced by the war or by communist revolutions in eastern Europe, Canada was able to absorb a substantial share of the overall population of displaced persons because we were going through a period of nation building, and in the latter stages of this period, rapid industrialization and economic growth.

Throughout this whole period, however, Canadian policy towards refugees was not defined separately from immigration policy. There was no specific mention of refugees in Canadian law. European refugees were admitted within the scope of immigration programs provided they fitted within more general immigration criteria. This does not mean that Canada did not show compassion toward refugees; rather, choices were made on the basis of how these people matched our immigration needs and possibilities, rather than vice versa.

This approach began to change in the late 1960s. Although Canada had been active at the international level on refugee issues, we did not formally accede to the 1951 Geneva Convention on the Status of Refugees until it had been in effect for more than 17 years. This probably resulted from an underlying concern that signature of the convention would compromise our prerogatives vis-à-vis the admission and removal of non-citizens.

However, the year in which Canada signed the convention, 1969, was a watershed in the evolution of what is now one of the world's most generous approaches to refugee relief through immigration. That year marked the beginning of a more global approach to refugee concerns and to a broadening of Canada's traditional role.

In 1972 refugees were mentioned for the first time in an immigration statute, when the Immigration Appeal Board Act was amended, giving refugees the right of appeal against removal from Canada. This led to the establishment of an informal committee within the Immigration Branch to make refugee determinations in cases of persons facing removal from Canada who had reason to fear persecution should they return to their homeland. This was done to give Canada the means of living up to our newly acquired convention obligations,

[*Traduction*]

cette déclaration se fonde sur des faits et non pas sur des opinions.

L'arrivée au Canada des premiers mouvements de réfugiés remonte au tout début de la période de colonisation qui a suivi la conquête britannique en 1759. Toutefois, l'adoption d'une politique concernant les réfugiés fondée sur des considérations d'ordre humanitaire et distinct d'une politique d'immigration comme moyen de bâtir une population et de recruter la main-d'oeuvre nécessaire, est très récente.

Entre l'arrivée des loyalistes américains, premiers réfugiés que le Canada a accueillis, et la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle plusieurs pays ont déployé d'innombrables efforts pour réétablir des millions de personnes déplacées par la guerre ou les révolutions communistes en Europe de l'Est, le Canada a pu accueillir une proportion importante du nombre global de personnes déplacées parce que cette période était consacrée à bâtir une nation et plus tard axée sur l'industrialisation rapide et la croissance économique.

Toutefois, pendant toute cette période, la politique du Canada concernant les réfugiés et la politique d'immigration n'étaient pas définies séparément. En effet, les régugiés n'étaient pas mentionnés expressément dans la législation canadienne. Les réfugiés européens étaient admis aux termes des programmes d'immigration s'ils répondaient aux critères plus généraux s'appliquant aux immigrants. Cela ne signifie nullement que le Canada n'avait pas de commisération pour les réfugiés. Plus exactement, les choix étaient faits suivant la manière dont ces personnes correspondaient aux besoins et aux possibilités au regard de l'immigration plutôt que l'inverse.

Cette façon de voir les choses a commencé à évoluer vers la fin des années 1960. Jusqu'à ce moment-là, le Canada s'était occupé activement du problème des réfugiés, mais ce n'est que dix-sept ans après l'entrée en vigueur de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés que le Canada a adhéré à la Convention, probablement parce qu'au fond on craignait que la signature de la Convention compromette les prérogatives du Canada vis-à-vis de l'admission et du renvoi des non-citoyens.

En revanche, 1969, année où le Canada a signé la Convention, représente un tournant dans l'évolution de ce qui est devenu maintenant, parmi la communauté des nations, une des attitudes les plus généreuses lorsqu'il s'agit de secourir les réfugiés grâce à l'immigration. En effet, 1969 marque le début d'un engagement plus précis envers les réfugiés et l'élargissement du rôle traditionnel du Canada à leur égard.

En 1972, les réfugiés ont été mentionnés pour la première fois dans une Loi sur l'immigration, lorsque la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration a été modifiée pour accorder aux réfugiés le droit d'appeler d'une décision relative à leur renvoi du Canada. Un comité non officiel a donc été mis sur pied à l'intérieur de la Direction générale de l'immigration pour reconnaître le statut de réfugié aux personnes frappées de renvoi qui avaient raison de craindre d'être persécutées si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine. Ainsi, le Canada se donnait les moyens de respecter ses nouvelles obligations au

[*Text*]

including the non-refoulement principle, which prohibits the forced return of refugees to their own countries.

Concurrently, the first non-European refugee resettlement projects were initiated as short-term programs with numerical targets, usually in response to specific situations or appeals from first-asylum countries and/or the United Nations High Commission for Refugees. Programs included refugees from Tibet, Cyprus, Iraq, Lebanon, Chile, Uganda; and by the mid-1970s, the first contingent of refugees from southeast Asia. These developments in both refugee determination procedures in Canada and the selection and admission of refugees through immigration offices outside Canada were achieved without legislation by the creation of a regulatory framework which, while commendable, did not provide the guarantees of Canada's continuing commitment that are implicit in statutes.

The culmination of this evolutionary process was April 1978, with the proclamation of the current Immigration Act. For the first time a legal framework was established for a refugee determination process for individuals seeking to avoid removal from Canada, thereby enhancing the legal rights of persons with a well-founded fear of persecution. For the first time as well, a legal basis was established for the selection and admission of refugees from abroad for humanitarian reasons rather than for purposes related to more general immigration concerns.

About selection abroad, conventional refugees became an admissible class in their own right. The government was also empowered under the act to designate from time to time other classes of persons in situations of oppression or displacement who could be admitted and resettled on the same basis as convention refugees. The act reflected policy decisions confirmed during parliamentary debate that Canada would continue to stress its traditional role as a country of resettlement, a country that reaches out beyond its frontiers in an active way to help refugees and bring them forward for permanent settlement.

Part and parcel of the new legislative framework was the concept of immigration levels planning, a scheme of intake management on an annual basis reflecting Canadian labour market needs and Canadian commitments to humanitarian social objectives, including refugee resettlement and family reunification. The laissez-faire approach to volumes of immigration which had characterized earlier immigration legislation was abandoned in favour of numerical ranges based on broad demographic objectives by preserving a non-discriminatory approach to individual selection.

[*Translation*]

regard de la Convention, dont le principe de «non-refoulement» selon lequel on ne peut contraindre un réfugié à retourner dans son pays d'origine.

Parallèlement, les premiers projets de réétablissement de réfugiés non européens étaient lancés sous forme de programmes à court terme accompagnés d'objectifs numériques, le plus souvent en réponse à des situations précises ou encore à l'appel lancé par le pays de premier asile et(ou) le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Des programmes de ce genre ont été mis en oeuvre à l'intention de réfugiés en provenance du Tibet, de Chypre, de l'Irak, du Liban, du Chili, de l'Ouganda et vers le milieu des années 1970 du premier groupe venu d'Indochine. Toutes ces initiatives, tant à l'égard du processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada que de la sélection et de l'admission des réfugiés dans les bureaux d'immigration à l'étranger, ont été mises en oeuvre sans législation ou la création d'un cadre réglementaire. Si elles étaient louables, elles ne comportaient pas les garanties d'un engagement continu du Canada, qui sont implicites dans les lois.

L'évolution de la politique du Canada concernant les réfugiés atteignait son point culminant en avril 1978 par suite de la proclamation de la Loi sur l'immigration actuelle. Pour la première fois, un cadre juridique était établi concernant le processus de reconnaissance du statut de réfugié pour les personnes qui cherchaient à éviter d'être renvoyées du Canada, élargissant ainsi les droits des personnes qui ont raison de craindre d'être persécutées. Pour la première fois également, un fondement légal existait pour la sélection et l'admission des réfugiés à l'étranger pour des raisons d'ordre humanitaire, plutôt que des considérations plus générales liées à l'immigration.

En ce qui a trait à la sélection à l'étranger, les réfugiés au sens de la Convention ont été regroupés en une catégorie de personnes admissibles, et le gouvernement a été investi aux termes de la Loi du pouvoir de désigner, de temps à autre, d'autres catégories de personnes opprimées ou déplacées qui pourraient être admises et réétablies suivant le même principe que les réfugiés au sens de la Convention. La loi reflétait des décisions administratives confirmées au cours de débats parlementaires et portant que le Canada continuerait de mettre en relief son rôle traditionnel de pays de réétablissement et l'image d'un pays qui s'emploie activement, au-delà de ses frontières, à venir en aide aux réfugiés et à leur offrir le droit d'établissement.

Le nouveau cadre législatif comprenait la notion de planification de niveaux d'immigration, c'est-à-dire une méthode de gestion du nombre d'immigrants à admettre chaque année en fonction des besoins du marché du travail et des engagements du Canada à caractère social et humanitaire, y compris le réétablissement des réfugiés et la réunion des familles. Le laisser faire par rapport au nombre d'immigrants admis qui avait caractérisé la législation précédente a cédé la place à des échelles numériques fondées sur des objectifs démographiques, qui préservent le principe de la non-discrimination à l'égard de la sélection.

[*Texte*]

What has emerged in the extension of this concept into the refugee area is the development of annual resettlement plans for government-funded refugees. Each year the government decides how many refugees will be brought to Canada from each of the major world regions.

• 1550

Both the number and the regional distribution of government-funded places are decided by the Cabinet. In 1985, for example, Canada will admit 11,000 government-funded refugees: 2,200 from East Europe; 3,700 from southeast Asia; 3,000 from Latin American; 1,000 from Africa; 800 from the Middle East; 200 from elsewhere; and a small reserve of 100 for unforeseen circumstances.

What is important is that this level is more of a minimum than a ceiling. There is no fixed limit, either global or regional, on the numbers of refugees who can be admitted outside the government quota if they have their own means to resettle or if they have family or private groups in Canada who will sponsor them.

In 1982, for example, the government-funded level was 12,000. Overall admissions under the umbrella of our refugee and humanitarian programs totalled 22,000. In 1983 the total was 17,700 on a government-sponsored base of 10,000. In 1984 the number again exceeded 20,000 on the base of a government allocation of 10,000.

Our objectives in making allocations to world regions have also become more precise, reflecting the ultimate goal of most refugees, which is to return home when circumstances permit this to occur in safety. Immigration to a third country is viewed by all countries as a last resort solution for refugees. I might add that it is also considered in the same way by the United Nations High Commissioner for Refugees.

We therefore distinguish between mass resettlement programs, such as southeast Asia, where an ultimate return home is a remote possibility, and other areas where local resettlement or repatriation of refugees might be an achievable solution for the majority. In these latter instances some individual resettlements may be necessary, but only for the minority because of their individual characteristics or needs.

In the former case, mass resettlement, Canada seeks to do its share based on concepts of regional solidarity and international burden sharing, the latter as stated in the General Assembly declaration on territorial asylum of 1967.

In the latter case, individual resettlement, an immigration program is more of a device for the protection of individual refugees who for some reason or other cannot benefit from the solution which is being devised by the international community

[*Traduction*]

L'application de cette notion au cas des réfugiés a ensuite donné lieu à des plans de réétablissement dressés chaque année pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement. Chaque année, le gouvernement décide du nombre de réfugiés que le Canada compte admettre en provenance de chaque grande région du monde.

Le Cabinet détermine ensuite le nombre de réfugiés admis qui seront pris en charge par le gouvernement ainsi que la ventilation de ces derniers par région. En 1985, par exemple, 11,000 réfugiés seront pris en charge par le gouvernement, soit: 2,200 en provenance de l'Europe de l'Est; 3,700 en provenance de l'Indochine; 3,000 en provenance de l'Amérique latine; 1,000 en provenance de l'Afrique; 800 en provenance du Moyen-Orient; 200 en provenance d'autres régions; et une petite réserve de 100 pour imprévus.

Il est important de noter que ce niveau est plutôt un minimum qu'un maximum. Il n'y a aucune limite de fixée, pour l'ensemble du Canada ou par région, quant aux nombre de réfugiés qui peuvent être admis en plus de ceux qui sont parrainés par le gouvernement, s'ils ont eux-mêmes les moyens financiers de se réétablir ou si des familles ou groupes privés au Canada sont disposés à les parrainer.

Par exemple, en 1982, le gouvernement avait prévu parrainer 12,000 réfugiés. Le nombre total de personnes admises aux termes des programmes en faveur des réfugiés ou à caractère humanitaire s'est élevé à 22,000. En 1983, ce nombre s'est élevé à 17,700, dont 10,000 parrainés par le gouvernement. En 1984, ce chiffre a de nouveau dépasser 20,000, dont 10,000 parrainés par le gouvernement.

Les objectifs établis par région du monde sont également devenus plus précis pour tenir compte du but ultime de la plupart des réfugiés qui est de retourner dans leur pays lorsqu'ils ne seront plus en danger. Tous les pays considèrent l'immigration dans un tiers pays comme la dernière solution à envisager pour les réfugiés. J'ajouterais que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est du même avis.

C'est pourquoi nous faisons une distinction entre une situation nécessitant un programme de réétablissement massif, comme dans le cas des Indochinois dont le retour dans leur pays d'origine est peu probable, et d'autres situations pour lesquelles le réétablissement sur place ou le repatriement peut être une solution pratique pour la majorité des réfugiés. Dans ce dernier cas, il peut être nécessaire de réétablir ailleurs certaines personnes, mais il s'agit seulement de minorités ayant des besoins particuliers et des caractéristiques précises.

Dans le premier cas réétablissement massif, le Canada cherche à faire sa part selon les principes de solidarité régionale et de partage international du fardeau, comme il est énoncé dans la Déclaration de 1967 de l'Assemblée générale sur l'asile territorial.

Dans l'autre cas, réétablissement de particuliers, un programme d'immigration est davantage un outil servant à protéger des particuliers réfugiés qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent profiter de la solution proposée par la

[*Text*]

for the majority of refugees in that particular area. This kind of approach is relevant to some situations in Africa, Central America and the Middle East. Political prisoners, persecuted minorities and individuals unacceptable to countries providing for asylum are examples of the kinds of refugees assisted through Canadian programs.

Moving now to the question of protection of refugees claiming asylum in Canada, the recent ruling by the Supreme Court of Canada requires us to provide an even higher standard of judicial procedure in making these important decisions. This should not lead to the conclusion that officials responsible for this process have been arbitrary or unfair in the past. Quite the contrary, there has been similar progress. Although the policy did not envision Canada becoming a country of first asylum on a large scale—in other words, a country which welcomes in a passive way refugees who simply arrive at the border—provision was made for a determination process to ensure that we did not deport genuine refugees, even though they may have come forward in an irregular manner and stayed in Canada without legal status. The determination apparatus contained two levels to review questions of merit, initially by the Refugee Status Advisory Committee, which acts in an advisory capacity to the Minister, and subsequently by the Immigration Appeal Board.

Judiciary review of the Immigration Appeal Board decisions on questions of law is available through a motion to the Federal Court of Appeal. In an effort to make the Refugee Status Advisory Committee more independent, it was hived off from the Immigration Branch in 1982, emphasizing the fact that refugee determinations are not based on immigration concerns. The Refugee Status Advisory Committee now functions with a combination of official and non-governmental persons, reporting directly to the Minister through its chairman. New standards and guidelines for determining claims were developed and a pilot project for hearing claims orally was put into effect in 1983 in order to ensure the highest degree of fairness possible within the legal structure that Parliament had ordained.

The impact of the Supreme Court of Canada decision of April 4 relating to the refugee claims process indicates that the Canadian Charter of Human Rights and Freedoms requires an oral hearing in every case because the consequences of such judgments can make the difference between life and death. The legal structure therefore will likely need amendments in order to meet the requirements of the court's decision.

Even without the Supreme Court of Canada judgment, there had been universal support for fundamental changes to the determination system. When the system was designed in 1976, it was not envisioned that the number of claims would be large, yet over 7,200 were received in 1984 and a backlog of more than 13,000 cases had accumulated in the complex review and appeal system.

[*Translation*]

communauté internationale pour l'ensemble des réfugiés d'une région donnée. Cette façon de procéder convient particulièrement à certaines situations en Afrique, en Amérique centrale et au Moyen-Orient. Les prisonniers politiques, les minorités opprimées et les personnes ne pouvant être acceptées par des pays qui n'offrent que l'asile temporaire sont des exemples du genre de réfugiés qui peuvent être secourus grâce aux programmes du Canada.

Pour ce qui concerne la question de la protection des réfugiés qui cherchent asile au Canada, une décision récente de la Cour suprême nous oblige à perfectionner davantage la procédure judiciaire suivie pour rendre ces décisions importantes. Toutefois, il ne faut pas conclure que les fonctionnaires chargés de cette tâche ont rendu par le passé des décisions arbitraires ou injustes. Tout au contraire, la qualité des décisions n'a cessé de s'améliorer. Même si dans la politique il n'a jamais été envisagé que le Canada pourrait devenir un important pays de premier asile, soit un pays qui accueille les réfugiés de façon passive lorsqu'ils se présentent à la frontière, un processus de reconnaissance du statut de réfugié a été prévu pour veiller à ce que les véritables réfugiés ne soient pas renvoyés, même s'ils sont entrés ou ont séjourné illégalement au Canada. Le système de reconnaissance du statut de réfugié comporte deux paliers pour examiner le bien-fondé de chaque cas, soit, d'abord, le Comité consultatif du statut de réfugié qui donne des avis au ministre, ensuite, la Commission d'appel de l'immigration.

Pour des questions de droit, les décisions de la Commission d'appel de l'immigration peuvent faire l'objet d'un réexamen judiciaire devant la Cour d'appel fédérale. En 1982, le Comité consultatif du statut de réfugié a été détaché de la Division de l'immigration pour renforcer son caractère indépendant et souligner le fait que la reconnaissance du statut de réfugié n'est pas une question liée à l'immigration. Le Comité consultatif du statut de réfugié comprend actuellement des fonctionnaires et des personnes du secteur privé et rend compte directement au ministre. De nouvelles normes et lignes directrices dont ce comité s'inspire pour reconnaître le statut de réfugié ont été élaborées et un projet pilote d'auditions pour les revendicateurs a été mis en oeuvre en 1983 pour veiller à ce que le système soit le plus équitable possible dans le cadre légal prescrit par le Parlement.

D'après la décision de la Cour suprême rendue le 4 avril concernant le processus de revendication du statut de réfugié, chaque revendicateur a droit, en vertu de la Charte canadienne des droits et des libertés, à une audition parce que la décision rendue peut faire la différence entre la vie et la mort. Par conséquent, cette partie du système doit être modifiée pour être conforme à la décision de la Cour.

Même avant la décision de la Cour suprême, tous les intéressés considéraient que des changements fondamentaux devaient être apportés au système de reconnaissance du statut de réfugié. Même si l'on n'avait pas prévu qu'il y aurait un nombre important de revendications, plus de 7,200 ont été présentées en 1984 et plus de 13,000 cas se sont accumulés pour constituer l'arriéré d'un système complexe de réexamen et d'appel.

[*Texte*]

• 1555

The only solution to this problem that will satisfy our convention obligations and ensure speedy decision-making is a redesign of the system to make it simpler and more efficient while preserving the safeguards for genuine refugees in need of Canada's protection. A blueprint for change is expected to follow from the report by Rabbi Gunther Plaut, which is expected shortly and which the Minister will consider before recommending fundamental changes to her colleagues in Cabinet.

Members of this committee who were present on March 28 to hear Mr. Michel Moussalli, Director of International Protection for the UN High Commission for Refugees, heard him describe Canada's role as one of providing moral leadership internationally in refugee relief through immigration. Obviously we cannot solve all the problems ourselves, nor can we be complacent in the face of new challenges. The policy framework for this development in Canada over the last 15 years, both for the protection of asylum seekers and for the selection and resettlement of refugees through our embassies and consulates abroad, has nevertheless been indispensable to those refugees in need of our help and has been an example for other countries to emulate.

The Chairman: Thank you, Mr. Best.

Could you just clarify two things. You do not mention the provinces in here. Are they not involved in this process at all?

Mr. Best: They really have no direct role, Mr. Chairman. When we had the large-scale Vietnamese program, there was policy consultation by the Ministers of the day with their provincial colleagues. I think it would be fair to say we would not channel refugees to a province that felt it did not want to be involved. They are involved in the development of the government quota by . . . we discussed it with the provinces, among other groups, so that in developing both the gross number and the areas of the country that we channel the refugees to we will know they will have provincial support. But I think I should say that generally speaking the provinces have been most supportive in this particular area, and very helpful to us.

The Chairman: Is it precise when you indicate the number and regional distribution of government-funded places are decided by Cabinet—is that all that is decided by Cabinet; age and some of the other things are not? Those are the only two things?

Mr. Best: No, the overall number and what the broad geographic distributions will be. The Cabinet does not make any other decision, particularly in the area of refugees, in this regard.

[*Traduction*]

A ce problème, la seule solution qui tienne compte de nos obligations, en tant que pays signataire de la Convention, et qui assure une prise de décision rapide consiste à modifier complètement le système pour le rendre plus simple et plus efficace tout en conservant les mécanismes de protection pour les réfugiés de bonne foi qui ont besoin de la protection du Canada. Un plan de changement devrait suivre immédiatement la présentation du rapport du Rabbin Gunther Plaut, rapport qui est attendu incessamment et que la ministre doit examiner avant de recommander des changements fondamentaux à ses collègues du Cabinet.

M. Michel Moussalli, directeur de la protection internationale pour le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué le 28 mars, au cours d'un exposé devant les membres du Comité, que le Canada devait jouer un rôle de chef de file moral à l'échelle internationale pour secourir les réfugiés grâce à son Programme d'immigration. Nous ne pouvons manifestement pas résoudre nous-mêmes tous les problèmes, ni adopter une attitude de complaisance face aux nouveaux défis. La politique élaborée au Canada, au cours des 15 dernières années, pour protéger les personnes cherchant à obtenir l'asile ainsi que pour sélectionner des réfugiés à l'étranger grâce à nos missions diplomatiques et les réétablir au Canada, a néanmoins été indispensable pour ceux qui avaient besoin de notre aide et a constitué un exemple à suivre pour les autres pays.

Le président: Je vous remercie, monsieur Best.

Pourriez-vous préciser deux choses. Vous n'avez pas du tout mentionné les provinces dans votre exposé. Est-ce qu'elles ne font pas partie du processus?

M. Best: Elles ne jouent pas vraiment un rôle direct, monsieur le président. Lorsque nous avons élaboré le programme vietnamien sur une large échelle, on a consulté les ministres de l'époque et leurs collègues provinciaux au sujet de la politique. Il serait juste de dire que nous n'aurions pas envoyé des réfugiés dans une province qui ne voulait pas vraiment participer. Les provinces ont donc participé à l'élaboration des contingentements du gouvernement . . . nous en avons discuté avec elles, et avec d'autres groupes également, afin que lorsque nous décidions des chiffres et des raisons du pays où envoyer les réfugiés nous pouvions compter sur l'appui de la province. Je dois ajouter que, de façon générale, les provinces nous ont accordé leur plein appui dans ce secteur, elles nous ont beaucoup aidés.

Le président: Est-ce qu'il est juste de dire que le Cabinet a décidé du nombre de réfugiés qui seraient pris en charge et de la ventilation de ces derniers par régions—est-ce que c'est tout ce qui a été décidé par le Cabinet, l'âge et d'autres facteurs n'entrant pas en ligne de compte? Ce sont là les deux seules choses?

M. Best: Non, le nombre total et la ventilation par région l'étaient également. Le Cabinet ne prend pas d'autres décisions, surtout dans le cas des réfugiés.

[*Text*]

The Chairman: You do not mention in here how those are made, whether it should be families, females, old, young. Who makes those? That is absent.

Mr. Best: The decision is made, Mr. Chairman, on the basis of what is the need in people. With our policy of family reunification, for example, the best example I can use is the Vietnamese movement, which is the most recent large-scale one, where we went to great lengths to ensure that we did not separate families and we brought families together as units and kept them together as units and as a group, for obvious reasons. The overall immigration policy of not separating families applies in this area as well as in others. But the fundamental thrust of the policy is to help people in need and not to look at it in terms of age.

Mind you, in terms of the selection process, when we interview people abroad, we have to take into account their ability to settle in the country and to become viable. So some of the things you state, while they are not overt, are there. Obviously if people are unable to work or to fit into the economy, there is a problem and it has to be looked at. But we do have for that group a sort of special handicap program, for example, which we apply in limited numbers.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

Monsieur Best, j'ai plusieurs questions à vous poser. Je vais essayer de vous en poser au moins une. Il s'agit d'une chose qui m'intrigue depuis que je siège au Comité.

On parle de quotas d'immigrants. Est-ce que le quota d'immigrants est séparé du quota de réfugiés? Par exemple, vous disiez tout à l'heure qu'en 1983, il y en avait eu 17,700 alors qu'on avait prédit qu'il y en aurait 10,000. Est-ce que ces 7,700 ont été inclus dans le nombre prévu au début de l'année? Cette année, on est censé laisser entrer 95,000 immigrants au total. D'après vos chiffres, on devrait prévoir de 10,000 à 12,000 réfugiés. S'il en vient 20,000, est-ce qu'on va tenir compte de cette différence de 8,000 dans le quota total ou bien va-t-on l'oublier?

Mr. Best: First of all, Mr. Chairman, there is no quota; it is a level. I am not sure I have succeeded in explaining that to the committee. I say that because I think the difference between a level and quota is that a quota means that when you reach the prescribed number you must automatically stop until a new period begins. That does not happen in Canadian immigration terms. What the government does is set within the overall immigration level . . . Well, first of all, the simple answer to your question is that the 17,700 is a part of the overall immigration level.

[*Translation*]

Le président: Vous ne mentionnez pas ici comment cela se fait, lorsqu'il s'agit par exemple de familles, de femmes, de gens âgés ou de jeunes. Qui prend ces décisions? Il n'en est pas question dans votre exposé.

M. Best: La décision se prend, monsieur le président, sur la base des besoins parmi ces gens. Nous avons par exemple une politique de réunification des familles. Le meilleur exemple que je pourrais vous citer c'est celui du mouvement vietnamien, le mouvement le plus important récemment, où nous avons fait de gros efforts pour nous assurer que les familles n'étaient pas séparées, nous avons voulu les réunir en tant qu'unités, que groupes, cela pour des raisons évidentes. La politique globale d'immigration de ne pas séparer les familles s'applique dans ce cas-ci comme dans d'autres. Cependant, l'objectif fondamental de cette politique est d'aider les gens dans le besoin et non pas de voir la situation du point de vue de l'âge.

Remarquez que pour le processus de sélection, lorsque nous recevons des gens à l'étranger, nous tenons compte de leur aptitude à s'établir au pays et de pouvoir y vivre. Par conséquent, même si nous ne les avons pas mentionnés directement, les points que vous avez soulevés entrent en ligne de compte. Il est évident que si les gens ne peuvent travailler ou bien s'insérer dans l'économie, cela pose le problème qu'il nous faut étudier. Toutefois, nous n'avons pas pour ce groupe de programme spécial comme pour les handicapés par exemple, ce dernier s'appliquant à un nombre restreint.

Le président: Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Best, I would like to ask you several questions. I will try at least to ask you one. There is something that I have found very intriguing ever since I have been sitting at this committee.

One talks about immigration quotas. Is this immigration quota separate from the refugee quota? You said earlier, for example, that in 1983, there were 17,700 whereas the estimated amount was only for 10,000. Were those 7,700 included in the amount estimated at the beginning of the year? This year for instance, we are supposed to let 25,000 immigrants enter in total. According to your figures, we should have estimated from 10,000 to 12,000 refugees. If 20,000 are coming, are we going to take into account this difference of 8,000 in the total quota or are we going to forget it?

M. Best: Je répondrais premièrement, monsieur le président, qu'il n'y a pas de contingentement, il n'y a qu'un niveau. Je ne suis pas certain d'avoir bien réussi à expliquer cela au Comité. Si je dis cela c'est parce qu'à mon avis la différence entre un niveau et un quota, c'est qu'un quota signifie qu'il faut cesser automatiquement d'accepter des immigrants lorsqu'on atteint le nombre prévu jusqu'au début de la nouvelle période. Ce n'est pas ce qui se passe au Canada en ce qui concerne les immigrants. Le gouvernement fixe un niveau global d'immigrants, et ensuite établit . . . Je devrais plutôt commencer par vous dire que la réponse simple à votre question est que le chiffre de 17,700 fait partie du niveau global d'immigration.

[*Texte*]

• 1600

What the government does for refugees is provide funding for a specific number so that when they arrive here—and particularly refugees arriving here have very difficult resettlement problems—there are sufficient funds to be certain they are fed, housed and clothed for a period of their first year here while they are making the transition into Canadian society. So when we indicate there is a refugee level of 10,000, that means the money the government has provided. Over and above that, private citizens can sponsor refugees, but any numbers are included and estimated in our overall level.

M. Jourdenais: Si vous les additionnez et que vous arrivez à un total de 17,000, cela veut dire que certaines personnes d'autres pays qui vont demander à immigrer . . . Enfin, il me semble que le réfugié, c'est quelqu'un qui a des problèmes dans son pays, qui est obligé de le quitter pour des raisons politiques ou sociales. Ce que je veux dire, c'est que cela va amener de la discrimination, si on peut dire, envers d'autres personnes qui n'ont pas de problèmes dans leurs pays, mais qui veulent quand même venir s'établir au Canada. Si notre niveau est dépassé, et si 10,000 immigrants, par exemple, font une demande, on ne pourra pas les accepter parce qu'on a des réfugiés *over and above what we had intended to take in*?

Mr. Best: I can only go back, Mr. Chairman, to my point that the level is a guide; it is not a firm quota. We have in a couple of years been in excess of the estimated level. After all, it is an estimate that is made some 12 to 18 months in advance of people actually arriving here. It is plagued with all the errors that one can make in estimating, but by and large we try to manage the flow so that it falls within plus or minus 10% of the level. We have in a couple of years been well over the level. One in them in particular being a year when there was a large intake of refugees—decided as a policy decision after the level was set—but it did not in any way restrict others coming, it was just more than the level. We subsequently explained to Parliament why it was done that way, or the Minister of the day did.

M. Jourdenais: Est-ce qu'on pourrait, par exemple, accepter 50,000 réfugiés? Supposons qu'il y a une guerre dans un pays et qu'il y a 50,000 . . . À la page 6 de votre exposé, vous dites:

> Political prisoners, persecuted minorities, and individuals unacceptable to countries providing first asylum are examples of the kind of refugees assisted through Canadian programs.

Does that mean that we are easier in accepting them than other countries? If you have a group of 35,000, 40,000, 50,000 all at once in one country and the other country does not want to take them, and we favour them, would that not hurt our predicted level at the beginning of the year?

[*Traduction*]

Dans le cas des réfugiés, le gouvernement prévoit un financement pour un certain nombre de réfugiés—surtout ceux qui ont des problèmes de réadaptation très difficiles—pour les nourrir, les loger, et les habiller pendant la première année de transition à la société canadienne. Lorsqu'on dit qu'on a fixé un niveau de 10,000 réfugiés, cela veut dire que le gouvernement a prévu du financement pour ce nombre de réfugiés. De plus, des particuliers peuvent parrainer les réfugiés, mais le nombre de réfugiés de ce genre est estimé et figure dans notre niveau global.

Mr. Jourdenais: If you add them all up and arrive at a total of 17,000, this means that some individuals from other countries who apply to immigrate . . . I think that refugees are people who have problems in their own country and who have to leave their country for political or social reasons. What I mean, is that there will be a sort of discrimination between those individuals who have no problems in their home country, but who want to come and live in Canada in any case. If we exceed the level, and if 10,000 immigrants apply, would we not be able to accept them because we had already accepted refugees over and above what we had intended to take in?

M. Best: Je ne puis que répéter, monsieur le président, ce que j'ai dit tantôt: le niveau n'est pas un quota ferme. À quelques occasions nous avons dépassé le niveau estimé. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une estimation qui est faite entre 12 et 18 mois avant l'arrivé des immigrants. Il y a toutes sortes d'erreurs qu'on peut faire en faisant une telle estimation, mais en général nous essayons de faire en sorte que le nombre d'immigrants ne dépasse pas 10 p. 100 de plus ou de moins du niveau fixé. Il y a eu quelques années où nous avons dépassé de beaucoup le niveau. Dans un cas, il s'agissait d'une année où nous avons reçu beaucoup de réfugiés suite à une décision prise après l'établissement du niveau. Cela n'a pas du tout limité l'entrée d'autres immigrants, nous avons tout simplement dépassé le niveau. Par la suite, nous avons expliqué au Parlement pourquoi nous avons procédé ainsi, ou plutôt c'est le ministre de de l'époque qui l'a fait.

Mr. Jourdenais: Could we accept 50,000 refugees, for example? What if there were a war in a particular country, and 50,000 . . . On page 7 of your brief, you said:

> Les prisonniers politiques, les minorités opprimées et les personnes ne pouvant être acceptées par des pays qui n'offrent que l'asile temporaire sont des exemples du genre de réfugiés qui peuvent être secourus grâce aux programmes du Canada.

Est-ce que cela veut dire que le Canada accepte ces gens plus facilement que d'autres pays? Si tout d'un coup il y a un groupe de 35,000, 40,000, ou 50,000 personnes dans un pays qui veulent partir et qu'il n'y a pas d'autres pays qui veut les prendre, et s'il est facile pour ces personnes d'entrer au Canada, une telle politique n'aurait-elle pas une incidence néfaste sur le niveau prévu au début de l'année?

[*Text*]

Mr. Best: No, because that could only be done by a conscious decision by Cabinet to do it, in the numbers that you indicate.

Again, I will use the Vietnamese as an example. The decision was made by the government of the day in 1979, as you may recall, to bring 50,000 Vietnamese to Canada. That decision was made after the level was set. It was a conscious policy decision made by the government in view of the situation and as Canada's response to a very difficult and bad situation in that particular part of the world.

But what we are talking about on page 6 are people who independently and spontaneously make their way to Canada, who, I think you will find, in terms of the press and perhaps comment, attract the most attention. The large bulk of our refugees are brought here in a planned organized movement, either as part of the overall government number which is set each year or as part of a sponsorship program by churches and other groups. We estimate what we think will get in under sponsorship and include that in the level each year. The government has an estimate of what that number will be, and so it does not adversely affect the overall immigration numerical level in the least.

• 1605

M. Jourdenais: Puis-je poser une autre question?

Le président: Oui.

M. Jourdenais: Y a-t-il plusieurs catégories de réfugiés? Quelqu'un qui est déjà au Canada peut-il demander le statut de réfugié en raison de la situation politique dans son pays—un Soviétique par exemple?

Mr. Best: Yes, under the provisions of sections 45 to 48 of the legislation. That is what we are talking about on page 6: our protection. If someone is here for reasons of events that happened after they had left the country or before they left, they can make a formal application for refugee status and when they make the application it goes before the Refugee Status Advisory Committee, which I have described in this paper, and that is where the decision is made.

Relatively speaking, that is not the large proportion of our refugees, but it is a growing number. We estimate, for example, that we will have about 7,000 such applications to be received this year. But I think I would point out that of that number, approximately 35% to 38% are found to be genuine refugees.

All the people we select abroad, I might add, are selected because they do meet the refugee definition in the convention. The decision is made by qualified officers abroad, and they are then routed to Canada.

Mr. Jourdenais: You said the only solution to this problem that will . . . I wrote it very fast. You said there should be another way; another system.

I cannot remember where I got it. I will ask you another question and I will come back to it later.

[*Translation*]

M. Best: Non, car dans le cas de tant de réfugiés, il faudrait procéder par voie de décision du Cabinet.

Je vais citer de nouveau le cas vietnammien. Vous vous souviendrez peut-être qu'en 1979, le gouvernement de l'époque a décidé d'accueillir 50,000 vietnamiens au Canada. La décision a été prise après l'établissement du niveau. C'est une décision politique oui a été prise par le gouvernement pour aider ces gens qui se trouvaient dans une situation très difficile et très mauvaise dans cette région du monde.

Mais à la page 6, nous faisons allusion aux gens qui arrivent indépendamment et spontannément au Canada. Je pense que vous allez trouver que ce groupe qui attire la plus grande attention de la part des médias. La plupart de nos réfugiés sont reçus ici dans le cadre d'un mouvement organisé et planifié. Ils font partie soit du chiffre global fixé par le gouvernement, soit dans le cadre d'un programme de parainnage par les églises ou par d'autres groupes. Nous évaluons le nombre de réfugiés que nous recevrons en vertu des programmes de parainnage, et nous incorporons ce chiffre dans le niveau que nous fixons chaque année. Le gouvernement a une estimation de ce nombre de réfugiés, donc il n'a pas le moindre effet néfaste sur le niveau global d'immigration.

Mr. Jourdenais: May I ask another question?

The Chairman: Yes.

Mr. Jourdenais: Are there several categories of refugees? Can a person who is already in Canada request refugee status because of the political situation in Canada—I am thinking of a Soviet citizen, for example?

M. Best: Oui, cela est possible en vertu des articles 45 à 48 de la loi. C'est ce dont nous parlons à la page 7: la protection que nous offrons. Si une personne est au Canada à cause d'événements qui se sont produits avant ou après leur départ, elle peut faire une demande officielle de statut de réfugié, qui est déférée au comité consultatif du statut de réfugié, dont j'ai parlé dans l'exposé. C'est le Comité qui prend la décision.

Il y a relativement peu de réfugiés qui procèdent ainsi, mais il y en a de plus en plus. Nous estimons que nous recevrons environ 7,000 demandes de ce genre cette année. Je tiens à vous signaler, toutefois, qu'on juge qu'environ 35 p. 100 à 38 p. 100 de ce nombre sont de véritables réfugiés.

Tous les réfugiés qui sont sélectionnés à l'étranger satisfont à la définition de réfugié qui se trouve dans la convention. La décision est prise par des agents compétents à l'étranger, et les personnes en question sont ensuite envoyées au Canada.

M. Jourdenais: Vous avez dit que la seule solution au problème . . . J'ai noté cela très rapidement. Vous avez dit qu'il devrait y avoir un autre moyen, une autre formule.

Je ne me souviens pas d'où j'ai tiré cela. Je vais vous poser une autre question et revenir à celle-là tout à l'heure.

[*Texte*]

Quel est le rôle du comité consultatif et quels sont ses pouvoirs?

Mr. Best: The Refugee Status Advisory Committee is strictly a recommending body. It reviews each case individually and it makes a recommendation to the Minister—the Minister or the Minister's delegate; because of the volume, a number of people are delegated; in fact, the three of us here do this as part of our work on the Minister's behalf—against criteria that have been established by the Minister and in the act; then she decides to accept or reject the recommendation of the Refugee Status Advisory Committee. If it is a positive or a negative recommendation, that has to happen. But the committee itself makes no final decision. It simply makes a recommendation which the Minister or her delegate then uses to make a determination on her behalf.

M. Guilbault (Drummond): Ma première question s'adresse à M. Best, parce que je pense qu'il a les connaissances nécessaires pour y répondre. Après l'étape de l'acceptation des réfugiés au Canada, pensez-vous qu'ils s'intègrent facilement à la population? Se trouvent-ils du travail facilement, et de quelle façon? Egalement, de quelle façon sont-ils répartis au Canada?

Mr. Best: I will answer the first question first, Mr. Chairman, and then I will ask one of my colleagues to dig through the numbers and provide the distribution we have.

First of all, I have to say that people who have been through the trauma of being a refugee have, first, I think, a very strong and fierce desire to restart their lives. They come with what they feel is an opportunity, after considerable hardship and considerable trouble and living in fear, to a country where they feel they are free. They are prepared to work very hard and to take jobs. There were some difficulties with some of the Vietnamese refugee population simply because numbers of them arrived just prior to or during the period of severe economic recession.

It is very difficult to pin-point unemployment rates for this particular group, as opposed to the country as a whole, but our estimate is that it is not particularly higher than for the population as a whole. I think probably of more concern, and something that may become a problem, is what I would call under-employment; that is, people who have skills and qualifications earned in other countries but who have to wait a considerable time before they are able to practise those professions here. For example doctors, as you know, coming from other countries cannot automatically begin to practise medicine here. In many cases they have to serve a period of internship, and with the current problems the provinces that control this have, the numbers of refugee doctors are considerably in excess of the numbers of places where they might qualify. That is not to mean that they are unemployed; it means they are not being employed as doctors. Some very often work in allied health care fields, for example.

[*Traduction*]

Would you please describe the role and powers of the advisory committee?

M. Best: Le Comité consultatif du statut de réfugié ne peut que faire des recommandations. Il examine chaque cas et fait une recommandation au ministre ou aux délégués du ministre. A cause du volume de travail, il y a plusieurs personnes qui sont déléguées. En fait, nous trois faisons cela au nom du ministre dans le cadre de nos fonctions. Le Comité tient compte de différents critères fixés dans la loi ou par la ministre. Ensuite la ministre décide d'accepter ou de rejeter la recommandation du Conseil consultatif du statut de réfufié. Si la recommandation est positive ou négative, il faut qu'elle soit respectée. Mais ce n'est pas le Comité lui-même qui prend la décision définitive. Il faut simplement une recommandation qui est utilisée par la ministre ou par son délégué pour prendre une décision.

Mr. Guilbault (Drummond): My first question is directed toward Mr. Best, because I believe he has the necessary expertise to answer it. Once refugees have been accepted into Canada, do you think that they integrate easily? Do they find jobs, and how? I would also like to know how they are distributed across Canada?

M. Best: Je vais commencer par répondre à la première question, monsieur le président, et je vais ensuite demander à un de mes collègues de trouver les chiffres dont nous disposons au sujet de la répartition.

Tout d'abord, je dois vous dire que ceux qui ont subi le traumatisme d'être réfugiés ont un désir très fort, une volonté implacable de recommencer leur vie. Après avoir connu des peines et des problèmes considérables dans leur pays, et après avoir vécu dans la crainte, ils arrivent dans un pays où ils trouvent qu'ils sont libres. Ils sont prêts à travailler très dur et de prendre des emplois. Il y a eu quelques problèmes dans le cas de certains réfugiés vietnamiens, tout simplement parce que beaucoup d'entre eux sont arrivés juste avant ou pendant la période de récession économique.

Il est très difficile d'avoir des taux de chômage précis pour ce groupe, par rapport à la population entière, mais nous calculons qu'il n'est pas beaucoup plus élevé pour ce groupe. A mon avis il y a lieu de s'inquiéter davantage au sujet du sous-emploi, qui risque de devenir un problème. Autrement dit, il y a des réfugiés qui arrivent avec des compétences qu'ils ont acquises dans leur pays, mais qui sont obligés d'attendre assez longtemps avant de pouvoir exercer leur profession ici. Comme vous le savez, il y a des médecins qui arrivent de l'étranger, qui ne peuvent pas automatiquement commencer à exercer la médecine ici au Canada. Ils sont souvent obligés de faire des stages d'internat, et à cause des problèmes actuels qu'ont certaines provinces, il y a beaucoup plus de médecins réfugiés que de postes disponibles. Ils ne sont pas au chômage, mais ils ne travaillent pas comme médecins. Très souvent, ils travaillent dans des domaines connexes.

[*Text*]

• 1610

Mr. Bell might like to comment a little more fully, because really Mr. Bell is the expert, not myself.

By and large, they have made the transition. It has not necessarily been easy, and we always hear about the cases of those who have extreme difficulty. But for every one of those we have seen or read about, I think we could probably show you literally dozens of others who are quietly resuming their lives in Canada and are being quite successful and are settling in quite well. I think, by and large, the Vietnamese refugee population has done exceedingly well.

Perhaps I could ask Mr. Girard to give the distribution of refugees by regions of the country.

Mr. R. Girard (Director, Refugee Affairs, Department of Employment and Immigration): In the post-war period alone, approximately half a million people have settled in Canada as refugees. I do not have the distribution for all of those people, but to give you an idea, which I think would be representative, something like 111,000 have settled in Canada in the last five years, and of those, 40% settled in Ontario, 20% in Quebec, 25% in the three prairie provinces—the majority going to Alberta—10% in British Columbia, and 5% in the Atlantic provinces—the majority settling in Nova Scotia.

M. Guilbault (Drummond): En ce qui concerne la façon de les répartir au Canada, faites-vous une certaine forme de dirigisme ou vont-ils d'eux-mêmes dans certaines provinces plutôt que dans d'autres?

Mr. Best: It is both really. Very often the refugee will have some family or other connection in the particular part of the country. In other cases they have friends, or there are groups that are interested. In the other cases we work with the provinces, and our regional offices work with the provinces to see what they think they will be able to take. It is not hard and fast quotas, but they do indicate the numbers they think that they can handle. And then we channel this information to the posts abroad and they try to funnel the refugees, with our help and direction, in an orderly fashion. The pattern for refugees very much follows the pattern of settlement in Canada for other immigrants. I think that is right.

Mr. K. Bell (Director General, Policy and Program Development, Department of Employment and Immigration): Because the government has more influence on the settlement of refugees, or people in flight, they are glad to go where we think it is best for them. There is a bit more even distribution across the country as a whole than would be the case for either family-class immigration or labour-market immigration.

M. Guilbault (Drummond): Est-ce qu'ils vivent convenablement et non au-dessous du seuil de la pauvreté? Est-on satisfait, à votre ministère, du taux d'intégration des immigrants à la société canadienne?

Mr. Best: Mr. Chairman, I could only give you almost anecdotal or an impressionistic view on the first question. There are some refugees who are probably having a very

[*Translation*]

M. Bell pourra peut-être vous donner une explication plus détaillée. C'est lui le spécialiste, pas moi.

La majorité des réfugiés a réussi à faire la transition. Cela n'a pas toujours été facile et il y en a qui ont eu de graves difficultés. Mais pour chaque réfugié qui a eu des difficultés, il y en a des dizaines d'autres qui ont repris le fil de leur vie au Canada, et qui ont bien réussi et qui se sont bien adaptés. De façon générale, les réfugiés vietnamiens se sont très bien débrouillés.

M. Girard pourra peut-être vous donner la répartition des réfugiés par région.

M. R. Girard (directeur, Affaires des réfugiés, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Dans la période de l'après-guerre, le Canada a reçu à peu près un demi-million de réfugiés. Je n'ai pas la répartition par région, mais je peux vous en donner une idée. Des 111,000 réfugiés qui sont venus au Canada depuis 5 ans, 40 p. 100 se sont installés en Ontario, 20 p. 100 au Québec, 25 p. 100 dans les trois provinces des Prairies—dont la majorité en Alberta—10 p. 100 en Colombie-Britannique, et 5 p. 100 dans les provinces maritimes, dont la majorité en Nouvelle-Écosse.

Mr. Guilbault (Drummond): With respect to distribution, do you direct them to certain regions or do they choose to go to certain provinces rather than others?

M. Best: Les deux. Très souvent, le réfugié a des parents ou d'autres contacts dans une région donnée, ou bien des amis. Parfois, il y a un groupe qui s'intéresse à lui. Il nous arrive également de travailler en collaboration avec les provinces, par l'intermédiaire de nos bureaux régionaux, pour déterminer leur capacité d'accueil. Il ne s'agit pas de fixer des contingents, mais de demander à la province combien de réfugiés elle peut accueillir. Nous transmettons ces renseignements à nos bureaux à l'étranger qui, avec notre aide et sous notre direction, acheminent les réfugiés de façon ordonnée. Les réfugiés ont tendance à s'installer dans les mêmes régions que les autres immigrants, ce qui est parfaitement normal.

M. K. Bell (directeur général, Direction de l'élaboration de la politique et du programme, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Le gouvernement peut, dans une plus grande mesure que pour les autres immigrants, orienter les réfugiés et les fugitifs vers certaines régions du pays et la majorité d'entre eux veut bien aller dans la région où nous leur conseillons de s'installer. La répartition est donc un peu plus égale qu'elle ne l'est lorsqu'il s'agit d'immigrants qui ont des parents au Canada ou qui sont venus ici pour travailler.

Mr. Guilbault (Drummond): Do immigrants live fairly comfortably or are they living below the poverty line? Is your department satisfied with their degree of integration into Canadian society?

M. Best: Je ne peux vous donner que mon impression. Il y a sûrement des réfugiés qui ont de graves difficultés, mais il faut tenir compte aussi de tous les autres. Il faut du temps pour

[*Texte*]

difficult time, but then again I have to relate that to the population as a whole. It takes some time. It does not mean arriving today and getting a good job and two cars in the garage tomorrow. Frankly, that does not happen with large numbers of immigrants coming to the country. It takes some time. So my impression would be, from moving around the country and talking with our people and so on, that the large majority do make the transition and do well, but it takes some time for them to do this.

But frankly, one of the reasons it is a little difficult to have this is we have a very distinctive policy of not interfering in their lives. In other words, if they have a problem and they come to us during the first year or after we are able to help them, but if they are making it and not having a problem, then we do not track them in that particular way. Our general impression is that they have done well; that they are settling well into the country, and while within the terms of Canada's multicultural policy they maintain certain of their own cultural and other aspects, they do integrate well into society.

Mr. Bell: If I could just elaborate, Mr. Chairman. Your question was do they do as well or better or less well. I think on the whole, over time, they do better, and the reason is because of the kinds of people who become refugees. The kinds of people who become refugee are not downcast and essentially passive. The kinds of people who become refugees, whom the government of a totalitarian state feels a threat, are people who speak up, are active and take the initiative. It may be just organizing a taxi union or trying to organize health care for the local village community. Those are the kinds of people who draw attention to themselves, who become a threat because they make people dissatisfied, and so they are the ones who have to flee. So those kinds of people have initiative and drive, and on the whole, do better than the average.

• 1615

Mr. Best: If I might just add one thing, the mere fact that in many cases they have been able to survive and make it here means they are pretty sturdy people as individuals. I think that has been my experience, and I have seen a lot of refugees. I have seen them in the camps, and when you see some of the refugee camps, the mere fact of remaining alive and relatively healthy under those circumstances indicates that if they have a chance they will do well.

M. Guilbault (Drummond): Ma dernière question. Depuis quelques années, l'accroissement du nombre d'immigrants venant de sources non traditionnelles et l'afflux de réfugiés renforcent le caractère multiculturel du Canada. A-t-on évalué le seuil ou le niveau acceptable à ne pas dépasser, afin de ne pas créer de déséquilibre économique, social et culturel dans la société canadienne?

Mr. Best: No, by law Canada's immigration policy is totally non-discriminatory and people are assessed either as refugees or as other immigrants against the same criteria, regardless of

[*Traduction*]

s'adapter. On ne peut pas s'attendre à arriver un jour et se retrouver le lendemain avec un bon emploi et deux voitures dans le garage. J'avoue que ce n'est pas là l'expérience de la majorité des immigrants. Il faut du temps. Je me suis rendu dans les régions et j'ai parlé à nos employés et j'ai l'impression que la majorité des immigrants font la transition et s'adaptent très bien, mais seulement après un certain temps.

Mais il est un peu difficile d'obtenir des chiffres précis, parce que la politique stipule clairement que nous ne devons pas nous ingérer dans la vie des immigrants. Si un immigrant a des difficultés dans les douze premiers mois, on peut l'aider; mais nous n'avons pas l'habitude de suivre les immigrants qui s'adaptent bien. On a plutôt l'impression qu'ils se débrouillent très bien; ils s'adaptent bien, quoique la politique de multiculturalisme leur permette, dans une certaine mesure, de conserver leur culture et d'autres éléments, ils se sont bien intégrés à la société canadienne.

M. Bell: Je voudrais m'étendre là-dessus, monsieur le président. Vous m'avez demandé s'ils se débrouillent aussi bien, mieux ou moins bien que les autres. En général, avec le temps, je crois qu'ils réussissent mieux que les autres et c'est dû au genre de gens qui choissent d'être réfugiés. Ceux qui deviennent des réfugiés ne sont ni des déprimés ni essentiellement passifs. Ceux qui deviennent réfugiés sont ceux qui représentent une menace pour le gouvernement d'un État totalitaire, ce sont ceux qui n'ont pas peur de parler, qui sont actifs et qui prennent des initiatives. Peut-être qu'ils n'ont fait qu'organiser un syndicat du taxi ou les soins de santé pour un petit village. Mais ce sont ceux qui attirent l'attention des autorités et qui deviennent une menace parce qu'ils créent de l'insatisfaction chez les autres et ils doivent donc partir. Ce sont donc des gens qui font preuve d'initiative et de dynamisme et qui, en général, réussissent mieux que la moyenne.

M. Best: Si vous me permettez d'ajouter un mot, le simple fait que, dans bien des cas, ces gens ont réussi à survivre et à se rendre jusqu'ici démontre qu'il s'agit bien là de gens un peu plus solides que les autres. C'est du moins mon expérience et j'ai vu beaucoup de réfugiés. Je les ai vus dans les camps de réfugiés et quand on les voit là on s'aperçoit que le seul fait d'être encore vivants et en relativement bonne santé signifie que si on leur en donne l'occasion, ils réussiront à se débrouiller.

Mr. Guilbault (Drummond): My last question. For some years now the increase of the number of immigrants coming from nontraditional sources and the wave of refugees are reinforcing the multicultural nature of Canada. Has any evaluation been done of the threshold or acceptable level beyond which we should not go if we do not want to create any kind of economic, social and cultural unbalance in Canadian society?

M. Best: Non, de par la loi, la politique du Canada sur l'immigration ne fait absolument aucune discrimination et les arrivants, qu'ils soient réfugiés ou immigrants ordinaires, sont

[*Text*]

where they come from. As a matter of fact, it is imbedded in the legislation—in section 3, I think. One of the principles outlined in the law is that Canadian immigration policy is totally non-discriminatory and people are admitted against a set of standard criteria that applies everywhere, regardless of where they come from. So there is no attempt on our part to structure any particular group or people from any particular part of the country. We take those who meet the criteria as they come along.

Le président: Merci.

M. Guilbault (Drummond): Une courte question, peut-être?

Le président: Très bien.

M. Guilbault (Drummond): Quelle est la proportion des réfugiés reçus par le Canada par rapport aux autres pays de l'OCDE?

Mr. Best: There are very few resettlement countries in the world: Canada, the United States, Australia and, under certain circumstances, France. Then they begin to trail off. I think I have mentioned the four major ones. A number of other countries—for example, Austria and Germany—are countries of first asylum. These are countries where people go immediately when they leave. For example, the people who fled Poland went to Austria. One of the reasons, I might add, Austria was prepared to let these people come in was because Canada and two or three of the other resettlement countries made particular efforts to relieve them of these people. In other words, a country of first asylum is not a country people are going to stay in; it is the country where they are going to immediately get sanctuary and eventually move on to somewhere else.

So we estimate that on a per capita basis Canada is probably number one in the world; that is, in the ratio of refugees taken and the population of Canada, we are number one. It fluctuates. Sometimes we are number two and sometimes we are number one, but between ourselves and the United States, we are by far the two largest resettlement countires. Now, there is a huge gap in gross numbers between what we do and what the Americans do, but then that only reflects the size of their country and population as opposed to ours.

M. Guilbault (Drummond): Merci, monsieur le président.

The Chairman: To clarify the record, throughout the world a number of countries of first asylum are involved in resettlement programs with large numbers of people. That is my understanding from the United Nations. Canada is a second-stage country, and I think you have identified the four second-stage countries. But there is resettlement occurring in large numbers in some of those first-asylum countries.

Mr. Best: I do not want to be technical, Mr. Chairman, but resettlement means in our eyes that the person has been accepted in the country, has been given status and can get on with his life. In many of the asylum countries, they may stay

[*Translation*]

évalués en fonction des mêmes critères quelle que soit leur provenance. A vrai dire, la loi le stipule, à l'article 3, me semble-t-il. Un des principes soulignés dans la loi, c'est que la politique canadienne en matière d'immigration est totalement non discriminatoire et les gens sont admis en vertu d'une série de critères normalisés qui s'appliquent à tous, quelle que soit l'origine. Nous n'essayons donc pas de structurer un groupe particulier ou de choisir des gens d'une partie précise du monde. Nous choisissons ceux qui répondent aux critères au fur et à mesure de leur arrivée.

The Chairman: Thank you.

Mr. Guilbault (Drummond): A brief question, perhaps?

The Chairman: Fine.

Mr. Guilbault (Drummond): What is the proportion of refugees taken in by Canada as compared to the other OECD countries?

M. Best: Il y a très peu de pays au monde où l'on puisse se réinstaller: le Canada, les États-Unis, l'Australie et, dans certaines circonstances, la France. Ensuite, ça diminue. Je crois qu'il s'agit là des quatre plus importants. Un certain nombre d'autres pays, par exemple l'Autriche et l'Allemagne, sont des pays de premier asile. C'est vers ces pays que se dirigent les gens lorsqu'ils partent. Par exemple, les gens qui ont fui la Pologne sont allés en Autriche. Je devrais ajouter qu'une des raisons pour lesquelles l'Autriche était prête à recevoir ces gens c'était parce que le Canada et deux ou trois autres pays de réinstallation ont fait des efforts particuliers pour réprendre ces gens. En d'autres termes, le pays de premier asile n'est pas un pays où les gens vont s'installer; c'est pays vers lequel ils se dirigent pour y trouver sanctuaire avant d'aller ailleurs.

Donc, sur une base per capita, nous croyons que le Canada est probablement le numéro 1 au monde; c'est-à-dire que si l'on prend le nombre de réfugiés reçus par rapport à la population générale du Canada, nous sommes en première position. Cela change. Parfois nous sommes numéro 2 et parfois numéro 1, mais nous-mêmes et les États-Unis sommes les deux pays les plus importants en matière de réinstallation. Il faut avouer qu'il y a un écart considérable entre le nombre de gens que nous acceptons par opposition au nombre acceptés par les États-Unis, mais c'est tout simplement le reflet de nos différences démographiques.

Mr. Guilbault (Drummond): Thank you, Mr. Chairman.

Le président: À titre d'éclaircissement, partout au monde il y a un certain nombre de pays de premier asile qui participent à des programmes de réinstallation avec beaucoup de gens. C'est ce que j'ai compris des renseignements fournis par les Nations Unies. Le Canada n'est qu'un pays de deuxième étape et je crois que vous avez identifié les quatre pays de deuxième étape. Cependant, il y a beaucoup de réinstallation qui se fait dans certains de ces pays de premier asile.

M. Best: Je ne veux pas me faire technocrate, monsieur le président mais, à nos yeux, la réinstallation signifie que la personne a été acceptée par le pays où elle se trouve, qu'on lui a donné un certain statut et qu'elle peut reprendre sa vie en

[*Texte*]

there for a good number of years; but they may be either in camps or in restricted areas, and they really do not have the same complete freedom of action and movement as they have in Canada. So while some first-asylum countries have large numbers of people, and who have been there for a long time, they really are looking forward to the day when those people will either go back home or will be moved somewhere else. So they are called "asylum" in that they are countries of first flight, where there is some degree of safety from the situation they are fleeing from.

• 1620

The Chairman: Mr. Edwards.

Mr. Edwards: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Best, I have a couple of questions about the definition of terminology which is new to me—the first being the non-refoulement principle. Does that imply that refugees are never, or can never, be deported?

Mr. Best: No, it does not, Mr. Chairman. What it means is that someone who is found to be a bona fide convention refugee may not be returned to the country from which they have been declared a refugee. In other words, if you have come from country A, come to Canada, and are found to be a refugee, but you do something which would put you in the inadmissible or deportable classes, Canada could deport that person; but it would have to be to a third country; it could not be to that country, under the agreement we have made by signing the convention on protocol.

Mr. Edwards: This is a little more than idle curiosity, Mr. Chairman, but I am very curious as to how we would select the country to which we would deport such a person.

Mr. Best: Well, when it happens, or if it can happen, it is by perhaps the individual saying that he would like to go to a specific country; then, between his efforts and perhaps ours, or we can use the United Nations High Commissioner for Refugees, we try to see if we can find a third country. I was not suggesting for a moment, Mr. Chairman, that it is easy to find a third country; I am saying simply that is the definition. One of the fundamental reasons why one would want to deport someone like this would be for reasons of very severe criminality, and obviously, if the person had committed a crime in Canada, then another country would not want them. If I may, though, I think I should say that the occasions when this happens are very very few and far between. I think that should be on the record, Mr. Chairman.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, my second request for some elaboration or definition comes from a phrase at the top of page 6, and that is the phrase "concepts of regional solidarity". I wonder, Mr. Best, if you could tell us what that really means.

Mr. Best: I am going to ask Mr. Bell, Mr. Chairman, if he could reply in that he is much more familiar with that particular concept than I am.

[*Traduction*]

main. Les réfugiés peuvent rester pendant bon nombre d'années dans beaucoup de ces pays d'asile; cependant, ils se trouvent soit dans des camps ou dans des zones restreintes et ils n'ont pas vraiment la liberté complète d'action et de mouvement qu'ils trouvent au Canada. Donc, tandis que certains pays de premier asile accueillent énormément de gens, et qu'il y en a qui s'y trouvent depuis longtemps, ils attendent vraiment le jour où ces gens retourneront chez eux ou déménageront ailleurs. On les appelle donc des pays «d'asile» en ce que ce sont là des pays où l'on se dirige en tout premier lieu lorsqu'on fuit sa patrie pour trouver une certaine sécurité.

Le président: Monsieur Edwards.

M. Edwards: Merci, monsieur le président. Monsieur Best, j'ai quelques questions concernant la définition d'une terminologie qui m'est quelque peu nouvelle et la première porte sur le principe de non refoulement. Cela signifie-t-il que les réfugiés ne sont jamais ou ne peuvent jamais être déportés?

M. Best: Non, ce n'est pas du tout cela, monsieur le président. Ce que cela signifie, c'est que celui qui est déclaré réfugié conventionné en bonne et due forme ne peut être renvoyé dans le pays duquel il cherche à se réfugier. En d'autres termes, si vous venez du pays A, vous entrez au Canada, on vous donne le statut de réfugié, mais vous faites quelque chose qui par ailleurs vous rend inadmissible ou sujet à déportation, le Canada peut vous déporter; mais il faut que ce soit vers un tiers pays; vous ne pourriez être déporté vers ce pays en vertu de l'accord avec lequel nous avons fait en signant l'accord sur le protocole.

M. Edwards: C'est un peu plus que de la vaine curiosité, monsieur le président, mais je suis très curieux de savoir comment nous ferions pour choisir le pays vers lequel nous voudrions déporter une telle personne.

M. Best: En tout cas, lorsque cela se produit, ou si cela peut se produire, c'est peut-être que la personne en question nous dira qu'elle choisit un pays bien précis; ensuite, on conjuguant ses efforts et peut-être les nôtres, ou encore avec l'aide du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, nous cherchons un tiers pays. N'allez pas croire un instant, monsieur le président, qu'il est facile de trouver ce tiers pays; je dis tout simplement que c'est la définition. Une des raisons fondamentales de déporter quelqu'un comme cela, serait un acte criminel très grave et, de toute évidence, si quelqu'un a commis un crime au Canada, bien d'autres pays diraient qu'ils n'en veulent pas. Et cependant, si vous me le permettez, je tiens à préciser absolument que ce genre de cas est d'une rareté extrême. J'aimerais bien que l'on en prenne bonne note, monsieur le président.

M. Edwards: Monsieur le président, ma deuxième demande de renseignement concerne le bas de la page 6 où il est question du «principe de solidarité» régionale. Monsieur Best, pourriez-vous nous dire ce que cela signifie vraiment.

M. Best: Je vais demander à M. Bell, monsieur le président, s'il peut répondre à cette question puisqu'il connaît beaucoup mieux ce principe que moi-même.

[*Text*]

Mr. Bell: Thank you, Mr. Chairman. The notion is that in finding solutions to refugee-producing situations, the first effort is to find solutions within the region itself where the problem arose. It is logical: first off, it is closer; the linguistic and social mores, way of life, are very much the same, and the person also is in a position where, if an opportunity comes and there is a change in the politics of the country from which he fled, then he or she can go back easily.

As was mentioned earlier, the first objective in solving the refugee situation is to try to work with the government concerned to allow the person to come back. The second is to find a local integration within the area, and the countries in the area are expected to regionally draw together and solve their own problems. For instance, the countries of South America work together; in Europe, the same; in Asia, the same. But if you cannot solve it on the regional level, then the community at the global level must become involved. Then the solidarity is invoked and that you commit yourself to as a signatory to the UN Convention; it applies to all concerned countries of the world, and you try to solve it thereunder at the global level. But the first idea is to solve it regionally, for reasons which are in the best interests of the individual.

Mr. Edwards: Thank you. My next question, Mr. Chairman, relates to persons who would become refugees by virtue of being victims, or who see themselves as victims or potential victims of communal strife within a country. Now, I know that we have had a program for Tamil people from Sri Lanka. I wonder if there is any contemplation of such a program for Sikhs from India?

Mr. Best: Mr. Chairman, I can only say that I have had no instruction in this regard whatsoever from my Minister, nor has it been raised with me by her. I have never heard any instruction of that kind. I am simply saying that I have not been asked to do anything in that regard by the Minister.

I think I should add that the special programming we have is not done under the refugee section. There is provision in the legislation whereby the government can have special programs in situations that do not meet, necessarily, the international definition, and where the Government of Canada, for reasons of policy or humanitarianism or whatever, can take special action. That is how those particular cases are handled. We handle them under what we call our "designated class" provision and the regulation is passed under the provision of the act, with countries being added or taken off as required. But it is a policy decision made by the government where the refugee definition certainly does not apply, and only in those cases.

• 1625

Mr. Edwards: Mr. Chairman, my final question relates to orphans and I believe, Mr. Best, you referred to having visited

[*Translation*]

M. Bell: Merci, monsieur le président. Le principe, c'est qu'en essayant de trouver des solutions à ces situations qui tendent à créer des réfugiés, le premier effort c'est de trouver des solutions dans la région elle-même où le problème a d'abord vu le jour. C'est logique: tout d'abord, c'est plus près; le langage et les moeurs, la façon de vivre et le reste se ressemblent assez étroitement et le réfugié se trouve aussi dans une situation où, si l'occasion se présente et que s'il y a un changement politique dans le pays d'où il s'est réfugié, alors il peut y retourner assez facilement.

Comme on l'a dit plus tôt, le premier objectif, lorsqu'il s'agit de résoudre le problème des réfugiés, c'est d'essayer de travailler de concert avec le gouvernement concerné pour permettre le retour de la personne. Deuxièmement, il s'agit d'en arriver à une intégration locale à l'intérieur de la zone et l'on s'attend à ce que les pays de la région se retrouvent ensemble pour résoudre leurs propres problèmes. Par exemple, les pays de l'Amérique du Sud travaillent ensemble; en Europe, c'est pareil; en Asie aussi. Mais si vous ne pouvez résoudre le problème au niveau régional, alors il faut que la communauté globale s'intéresse aux problèmes. Et c'est alors qu'on invoque la solidarité et que l'on s'engage à titre de signataire de l'accord des Nations Unies; et cela s'applique à tous les pays concernés à travers le monde et vous essayez donc de régler le problème à l'échelle internationale. Mais il s'agit de le résoudre d'abord au niveau régional dans les meilleurs intérêts individuels des personnes en cause.

M. Edwards: Merci. Ma prochaine question, monsieur le président, porte sur ces gens qui voudraient devenir réfugiés parce qu'ils sont victimes, se croient victimes ou seraient des victimes éventuelles d'affrontements dans leur pays. Je sais que nous avons eu un programme pour les Tamils du SriLanka. Je me demande si l'on songe à créer un tel programme pour les Sikhs de l'Inde?

M. Best: Monsieur le président, je puis seulement répondre que la ministre ne m'a donné aucune instruction à cet égard et je ne l'en n'ai pas saisie. Je n'ai eu aucune instruction du genre. Je dis tout simplement que la ministre ne m'a pas demandé de faire quoi que ce soit à cet égard.

Je crois que je devrais ajouter que les programmes spéciaux que nous avons créés ne l'ont pas été en vertu de l'article sur les réfugiés. Il y a une disposition dans la loi portant que le gouvernement peut créer des programmes spéciaux dans des situations qui ne répondent pas nécessairement à la définition internationale et où le Gouvernement du Canada, pour des raisons de politique ou d'humanité ou autres peut prendre des mesures spéciales. C'est ainsi qu'on règle ces cas particuliers. Nous les réglons en vertu de ce que nous appelons la disposition de la «classe désignée» et le règlement est adopté en vertu de cette disposition de la loi et l'on ajoute ou retranche les pays au besoin. Mais c'est une décision politique prise par le gouvernement où la définition de réfugié ne s'applique certainement pas et c'est seulement dans ces cas.

M. Edwards: Monsieur le président, ma dernière question porte sur les orphelins et je crois, M. Best, que vous nous avez

[*Texte*]

some camps. I am sure that you are aware that in a number of areas of the world there are orphans in camps. There is a particular problem vis-à-vis Moslem children in the sense that the Islamic faith does not countenance family adoption. And here we have, I think, quite a number of Moslem families in Canada who would like to bring Moslem orphans from the Middle East for example to Canada in some way, but adoption procedures are a prerequisite to bringing children in. It looks like a Catch 22 situation, and I wonder whether there is any system envisaged to facilitate this or whether, in fact, you have encountered a demand for it.

Mr. Best: In reply to your last point, in particular in relation to Moslem children, I have not, and I do not think either of my colleagues have, had that sort of demand, and I can assure you we are at the end of large numbers of demands. They either come to the Minister or to us.

Second, while it is quite correct that they might not be able to adopt in the country where the child is, if it is a genuine refugee situation and they were to apply and, after an investigation it were found to be so, we could probably arrange for the child to be brought to Canada and then an adoption could take place. I say that subject always to the particular adoption laws in the province of residence and because, as you know, adoption is totally a matter of provincial jurisdiction. We have very close relationships with the provinces in this particular area. We have been trying to develop a program for orphaned children and the handicapped—what we call "special case" immigration. It is not that easy because it does require, first of all, a very high-minded individual who may want to take on children under these circumstances and, second, the provinces of course want to be absolutely certain that the persons in Canada who are bringing the children forward can, and will, look after them because they could again get into, as you say, a catch-22 situation.

So I have seen cases where we have brought children forward. For example, we have a program right now which we are trying to develop in El Salvador. There has been a lot of work done, and finally, after I think two years of hard work involving Mr. Girard and others in a number of trips there, we do now have an agreement between Canada and El Salvador. We are working with one of the private overseas adoption groups which is helping to select the children and we are facilitating their coming to Canada. So where we can get leverage and where we can do it, we are more than happy where there are bona fide cases to give every assistance we can. But we are only one of the players in the thing.

Mr. Edwards: If I can just sharpen the point briefly, Mr. Chairman. The real catch-22 I think, Mr. Best, lies in the fact that the would-be sponsoring families in Canada are not capable because of the tenets of their faith of adopting these children. However, I believe the regulations provide that adoption must be contemplated at some point in the settlement process. So what are they to do?

[*Traduction*]

dit avoir visité certains camps. Je suis sûr que vous savez que dans nombre de régions un peu partout au monde les camps abritent des orphelins. C'est un problème plus particulièrement dans le cas des enfants musulmans en ce sens que la foi islamique n'encourage pas l'adoption familiale. Et je crois que nous avons bon nombre de familles musulmanes au Canada qui voudraient faire venir des orphelins musulmans du Moyen Orient au Canada, mais les procédures d'adoption doivent précéder la venue des enfants au pays. C'est un cercle vicieux et je me demande si quelqu'un envisage un système quelconque pour rendre les choses plus faciles ou si on vous a même saisi d'une demande en ce sens.

M. Best: Pour ce qui est de votre dernier point, surtout en ce qui a trait aux enfants musulmans, non, à ma connaissance je n'ai pas été saisi d'une telle demande, ni mes collègues non plus, et je puis vous assurer qu'un grand nombre de demandes passent par nous. Ces demandes sont adressées soit au ministre, soit à nous-mêmes.

Deuxièmement, s'il est tout à fait exact qu'ils ne peuvent peut-être pas adopter les enfants dans le pays où ils se trouvent, s'il existe véritablement des réfugiés et qu'ils fassent une demande, après enquête, nous pourrions probablement nous organiser pour faire venir l'enfant au Canada et organiser l'adoption ensuite. Cela reste toujours sujet aux diverses lois particulières concernant l'adoption dans la province de résidence car, comme vous le savez, l'adoption est de compétence strictement provinciale. Nous sommes en très bons termes avec les provinces dans ce domaine précis. Nous essayons justement de mettre sur pied un programme pour les orphelins et les handicapés, ce qu'on appelle nos «cas spéciaux» d'immigration. Ce n'est pas si facile que cela, car il faut tout d'abord trouver un parrain plutôt idéaliste qui veut prendre en charge des enfants dans ces circonstances et, deuxièmement, les provinces veulent pouvoir s'assurer de façon absolue que les personnes, au Canada, qui font venir les enfants ont les moyens de s'en occuper et le feront car sinon, comme vous le dites si bien, on pourrait encore se retrouver dans un cercle vicieux.

Il y a donc des cas où nous avons fait venir des enfants. Par exemple, il y a à l'heure actuelle un programme que nous essayons de mettre sur pied au Salvador. Il a fallu beaucoup de travail et, enfin, après quelque deux ans de travail de la part de M. Girard et d'autres, et sans parler des nombreux voyages là-bas, nous avons maintenant un accord entre le Canada et le Salvador. Nous travaillons de concert avec un des groupes privés d'adoption d'outre-mer qui aide à choisir les enfants et nous facilitons leur venue au Canada. Donc, lorsque nous pouvons exercer une certaine influence et que nous pouvons le faire, nous sommes très heureux d'accorder toute l'aide que nous pouvons pour régler certains problèmes véritables. Mais nous ne sommes qu'un des nombreux intervenants.

M. Edwards: Un petit éclaircissement, monsieur le président, avec votre permission. Le véritable cercle vicieux, M. Best, vient de ce que les parrains éventuels, les familles au Canada, se voient dans l'impossibilité d'adopter ces enfants à cause des principes religieux en jeu. Cependant, je crois que les règlements prévoient qu'il faut envisager l'adoption à une

[*Text*]

Mr. Best: I am going to ask Mr. Bell to continue because as I say he is more directly involved on a day-to-day basis than I am.

Mr. Bell: Thank you, Mr. Chairman. Well, it depends on the age of the child. Guardianship sometimes and in certain provinces is sufficient, particularly if the child is more mature. There has to be someone who has the legal ability, if the child has to go into hospital or something, to sign the necessary forms. But if there is a situation, sort of, where the need exists and the particular provinces has a legal mechanism which they are willing to use, different approaches can be taken. I do not think it should necessarily inhibit . . . well, probably the real question is, let us say, if you have young people under the protection of the United Nations in a camp somewhere and you have people willing to assist here, then we are certainly glad to talk to a province about it and see what can be done. But it is hard to become more specific than that without seeing an individual situation.

• 1630

Mr. Edwards: Thank you very much.

Mr. Best: Mr. Chairman, could I ask Mr. Girard to perhaps add something which might be of interest to the committee, because he does have a great deal of expertise here.

Mr. Girard: Yes, just to put this into focus, there is no doubt that most of the world's refugees are women and children. But the thrust of international help to them is providing the usual solutions which Mr. Bell mentioned earlier on of repatriation, local integration or, as a very last resort, of emigration to another country.

On the question of minors, it is particularly sensitive. There is a number of international conventions which not only discourage adoption of children caught up in a refugee movement, but they also ban it among signatory countries. Canada is not a party to any of these, but we certainly have tended to follow the spirit other countries have established in providing relief to refugees in various situations. Even among the unaccompanied minors who came to Canada from Indo-China in the early 1980s, and who continue to come, there is a specific undertaking by us and by countries which were parties to those movements whereby adoptions would not be permitted because parentage often is not clear, or the whereabouts of the parents cannot be established, or the parents may indeed be known to be alive but are unable to join the children.

So it is an understandable reaction among families to want to reach out to help children caught up in the refugee exodus. Adoption is not really a very common procedure by which that assistance is rendered.

Mr. Bell: I will elaborate just a little further. The purpose, as Mr. Girard has said, is that by and large when you get one of these situations of mass flight, in going off people get separated, but if you give them a few months they may come

[*Translation*]

certaine étape de la procédure d'immigration. Que doivent donc faire ces gens?

M. Best: Je vais demander à M. Bell de continuer parce que, comme je l'ai dit, il est plus impliqué dans le quotidien que je ne le suis.

M. Bell: Merci, monsieur le président. Enfin, tout dépend de l'âge de l'enfant. Dans certaines provinces, il suffit de trouver un tuteur surtout si l'enfant est plus âgé. Il doit y avoir quelqu'un qui a le pouvoir légal, si l'enfant doit se rendre à l'hôpital ou quelque chose du genre, de signer les documents nécessaires. Mais s'il y a une situation où il existe un besoin et que la province en question a des mécanismes juridiques dont elle veut bien se prévaloir, on peut adopter diverses méthodes. Je ne crois pas que cela empêcherait nécessairement . . . enfin, disons que la véritable question c'est de savoir si vous avez des enfants protégés par les Nations Unies dans un camp quelque part et si vous avez des gens ici qui sont prêts à les aider, nous serons certainement heureux d'en parler à une des provinces pour voir ce qu'on peut faire. Toutefois il est difficile d'être encore plus précis sans voir la situation particulière.

M. Edwards: Merci beaucoup.

M. Best: Monsieur le président, puis-je demander à M. Girard d'ajouter quelque chose qui pourrait intéresser le Comité, car il a beaucoup de compétence en la matière.

M. Girard: Oui, pour mettre les choses en perspective, il ne fait aucun doute que la plupart des réfugiés au monde sont des femmes et des enfants. Toutefois, le gros de l'aide internationale à leur intention prend la forme des solutions habituelles qu'a mentionnées précédemment M. Bell, c'est-à-dire le repatriement, l'intégration locale ou, en tout dernier ressort, l'immigration dans un autre pays.

Quant aux enfants mineurs, c'est une question particulièrement délicate. Plusieurs conventions internationales découragent non seulement l'adoption des enfants entraînés dans le mouvement réfugié, mais interdisent également leur adoption entre les pays signataires. Le Canada n'est pas partie à ces ententes, mais nous avons certainement eu tendance à suivre en esprit les dispositions établies par d'autres pays en vue de soulager les réfugiés dans diverses situations. Même à l'égard des enfants mineurs seuls qui sont venus au Canada d'Indochine au début des années 1980, et qui continuent à venir, nous nous sommes engagés expressément, tout comme les autres pays concernés, à ne pas permettre les adoptions parce que souvent on ne sait pas au juste qui sont leurs parents, ou où ils se trouvent, ou encore on sait les parents vivants mais incapables de rejoindre leurs enfants.

Néanmoins, il est tout à fait compréhensible que des familles réagissent en voulant aider ces enfants entraînés dans l'exode de réfugiés. Toutefois, il n'est pas très commun qu'on aide ces enfants en permettant l'adoption.

M. Bell: Je vais entrer un peu plus dans les détails. L'objectif, comme l'a déclaré M. Girard, c'est que dans l'ensemble, lorsque vous avez une situation de masse en fuite, les gens vont se trouver séparés, et donc vous leur donnez quelques mois

[*Texte*]

back together again. It is not a punitive thing that causes this notion of discouraging adoptions; it is the desire to give the families the chance to reunite. Often, with very many of these cases, some of the families get killed in the process and whoever is left then try to come together and find each other. So that is the reason.

But at the same time, particularly in certain camps at certain times the UNHCR is supportive of trying to find homes. You know, the immediate crisis is passed; they have done their work in trying to reunite, and it can happen. So other longer term, durable solutions are needed. And that is why, as I say, we cannot really be terribly specific.

But Canada, as Mr. Girard points out, has never been a party to these things. We try to do what is best in relation to what the United Nations is telling us and what the situation in the camp is over time, and the willingness of people here to help. You cannot be categorical, but we are always prepared to discuss any situation. The interesting thing is that this one has never come up—I mean the one you are mentioning.

Mr. Best: Mr. Chairman, I am in no position to commit the Minister, but I think I do know how she feels in this particular area. I think I can say to Mr. Edwards that if there are any particular cases in which there is anything we can do to help, we would be glad certainly to look at them and recommend to her in the most positive manner possible that we could be helpful within the framework Mr. Bell and Mr. Girard have pointed out. So I would suggest that if there are cases, we would be glad to do our best to try to help out.

Mr. Edwards: Thank you, gentlemen. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Edwards. Before going to Mr. Heap, your chairman is a bit disturbed, sitting here in the Chair, about the looseness with which we have been using words. Mr. Edwards started with a definition question. We keep using the word "refugee". We have had the definition of convention refugees as "well founded fear of persecution". I have been looking at the figures, and we have admitted very, very few convention refugees into this country—less than a thousand most times. Beginning in 1982-83 the number is somewhat larger, but convention refugees have been . . . well, in 1980 there were 951 convention refugees but under designated classes, 39,393.

Mr. Best: That is how we handled the Vietnamese situation.

The Chairman: Right. But even in 1981 there were 810 convention refugees. And it is hard, with that definition, for me sitting here to imagine a child having a "well-founded fear of persecution" in most situations. But a child without economic prospects, living in a camp, and without citizenship and so on, that is not hard to imagine.

[*Traduction*]

pour se retrouver. Ce n'est pas dans l'idée de punir que l'on décourage les adoptions; c'est dans le désir de donner aux familles l'occasion de se réunir. Souvent, dans un très grand nombre de ces cas, certains membres des familles sont tués, et ceux qui restent essaient de se réunir et de se retrouver les uns les autres. C'est donc la raison.

Par ailleurs, particulièrement dans certains camps, à certaines époques, le HCNUR donne son appui à l'effort de trouver des foyers. Voyez-vous, la crise immédiate est passée, le haut commissariat a fait son travail et a essayé de réunir les familles, avec succès parfois. À long terme, il faut maintenant des solutions durables. Et c'est pourquoi, comme je l'ai dit, nous ne pouvons pas vraiment être très précis.

Quoi qu'il en soit, le Canada, comme l'a souligné M. Girard, n'a jamais été partie à ces conventions. Nous essayons de faire de notre mieux, en tenant compte de ce que nous disent les Nations Unies et de la situation dans un camp sur une période de temps, et du désir des citoyens ici d'aider. On ne peut être catégorique, mais nous sommes toujours disposés à discuter de toute situation. L'aspect intéressant, c'est que cette situation ne s'est jamais présentée—j'entends celle que vous avez mentionnée.

M. Best: Monsieur le président, je ne suis pas en mesure d'engager la parole du ministre, mais je crois que je sais quels sont ses sentiments à cet égard. Je crois pouvoir dire à M. Edwards que s'il y a la moindre situation où nous puissions faire quelque chose pour aider, nous serons certainement heureux d'examiner la question et de recommander au ministre le plus fortement possible que nous pourrions apporter notre aide à l'intérieur des paramètres énoncés par M. Bell et M. Girard. Je dirais donc que s'il y a des cas, nous serions heureux de faire de notre mieux pour essayer d'aider.

M. Edwards: Merci, messieurs. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Edwards. Avant de passer à M. Heap, j'aimerais dire que votre président est un peu choqué, assis ici à l'avant, par le peu de rigueur dont nous faisons preuve dans notre utilisation des mots. M. Edwards a commencé par une question de définition. Nous utilisons sans cesse le terme «réfugié». Nous avons entendu la définition de réfugié au sens de la convention: «une crainte bien fondée de persécution». J'ai examiné les chiffres, et nous avons admis très peu de réfugiés au pays en vertu de la convention—moins de 1,000 la plupart du temps. À compter de 1982-1983, les nombres sont quelque peu supérieurs, mais les réfugiés au sens de la convention ont été . . . Eh bien, en 1980, il y en a eu 951 mais 39,393 aux termes des classes désignées.

M. Best: C'est ce que nous avons fait pour les Vietnamiens.

Le président: En effet. Toutefois, même en 1981, il y a eu 810 réfugiés au sens de la convention. Il est donc difficile, à la lumière de cette définition, de m'imaginer qu'un enfant puisse avoir une «crainte bien fondée de persécution» dans la plupart des cas. Toutefois, un enfant sans espérances économiques, vivant dans un camp, sans citoyenneté et caetera, je n'ai pas de mal à me l'imaginer.

[*Text*]

• 1635

I think the committee is going to end up confused unless you, as the experts, use language a little more precisely for us where you can, and draw those distinctions for us. Sooner or later we are going to be making some recommendations and "convention refugees" is different from "designated classes". You could help us if you just worked in that direction.

Mr. Best: Mr. Bell has shown me some figures, Mr. Chairman, and I might just point out that, last year, there were 4,247 convention refugees admitted to Canada, or 6.2%, and there were 6,504 designated class refugees, or 9.4%. So the figures were quite close. For example, in that 6,504 figure is reflected the Polish movement, some El Salvadorans and others. There are ties. And quite frankly, using the "designated class" route is the quickest and best way to bring people to Canada, rather than to go through the rather elaborate method of the "convention refugee" method. It becomes a highly technical matter of terminology.

I can assure you that no one is being admitted in that particular area who . . . well, they may not meet all the criteria of the very rigid international definition but there has been a definitive decision made at the political level that they are people who need to be helped, and Canada does it. And that is why our legislation reflects, really, three things: it makes provision for convention refugees who are selected abroad and brought to Canada as part of a resettlement program; it makes provision for people who are in Canada and seek protection and are found to be refugees; it also makes provision for the designation of particular groups or classes as being refugees because Canada feels they have an obligation.

The loosest use of terminology that I find is when people talk about people who are applying in Canada, and the mere act of applying for many people seems automatically to make them refugees; of course they are not refugees until they are determined by the Minister or by the immigration people or others to be so. They are refugee claimants, but they are not necessarily refugees until that formal decision is made.

So I think there is more looseness of usage in that particular area than there is in the others because we designate them as being refugees under the law because there are circumstances that may not meet precisely the convention definition, but where there is a very firm belief by the government that they are people who need Canada's help and assistance.

The Chairman: Does the law say that a refugee is somebody who needs help? Does Canadian law say that? Or does Canadian law say that you have to have a "well founded fear of persecution"?

Mr. Best: It says that. But it also says that the government may decide that somebody needs help. It says both things. And that is where the designated . . .

[*Translation*]

Je crois que les membres du Comité finiront par s'y perdre à moins que vous, en tant que spécialistes, utilisiez les termes avec un peu plus de précision lorsque vous le pouvez, et que vous nous établissiez les distinctions. Tôt ou tard, il nous faudra formuler des recommandations sur les «réfugiés au sens de la convention», ce qui est différent des «classes désignées». Vous pourriez nous aider, si vous voulez bien en tenir compte.

M. Best: M. Bell m'a montré quelques chiffres, monsieur le président, que je pourrais peut-être vous mentionner. L'an dernier, il y a eu 4,247 réfugiés de convention admis au Canada, ou 6,2 p. 100; il y a eu 6,504 réfugiés de classe désignée, ou 9,4 p. 100. Donc les chiffres sont assez semblables. Par exemple, sur ces 6,504, on trouve des réfugiés polonais, quelques Salvadoriens et autres. Il y a des liens. Très franchement, en invoquant les dispositions de la «classe désignée», on fait venir des gens au Canada plus rapidement et plus facilement, par opposition à la méthode plus compliquée des «réfugiés de convention». Cela devient une question de terminologie très technique.

Je puis vous assurer que personne n'est admis en vertu de ces dispositions qui . . . qui ne répond pas à tous les critères de la définition internationale prescrite. Néanmoins, au niveau politique, on a décidé que très certainement il s'agissait de gens qui avaient besoin d'aide et le Canada les aide. C'est d'ailleurs pourquoi notre loi reflète en réalité trois aspects: elle prévoit le cas des réfugiés de convention qui sont choisis à l'étranger et reçus aû Canada dans le cadre d'un programme de réétablissement; elle prévoit le cas de ceux qui sont au Canada, qui demandent protection et qu'on juge être des réfugiés; elle prévoit également la désignation de classes ou de groupes particuliers comme étant des réfugiés parce que le Canada estime avoir une obligation à leur égard.

L'utilisation la moins rigoureuse du terme à mon avis, c'est lorsque les gens au Canada parlent de ceux qui se trouvent au Canada et qui font une demande, leur attribuant ainsi automatiquement le titre de réfugiés; évidemment, il ne s'agit pas de réfugiés jusqu'à ce que le ministre ou les responsables de l'immigration ou d'autres le déterminent. Il s'agit de requérants réfugiés, mais ils ne sont pas nécessairement réfugiés jusqu'à ce qu'une décision intervienne.

Je crois donc que nous sommes moins rigoureux dans nos expressions à ce niveau qu'aux autres, parce que nous les désignons comme étant des réfugiés aux termes de la loi, parce que certaines circonstances ne se prêtent pas expressément à la définition de la convention, mais le gouvernement estime néanmoins fermement qu'il s'agit de personnes qui ont besoin de l'aide du Canada.

Le président: La loi précise-t-elle qu'un réfugié est une personne qui a besoin d'aide? Est-ce ce que dit la loi canadienne? Ou est-ce que la loi canadienne précise qu'il faut qu'une personne ait «une crainte bien fondée de persécution»?

M. Best: C'est ce qui est dit. Mais on y dit également que le gouvernement doit décider si une personne a besoin d'aide. Les deux sont précisés. Et c'est là que la désignation . . .

[*Texte*]

The Chairman: If we do it just simply on the basis of them needing help, then we call them refugees. Is that what you are telling us?

Mr. Best: They get described as refugees, Mr. Chairman; yes.

The Chairman: And they appear in your department's statistics as refugees.

Mr. Best: No. We break them down very carefully. We show "convention refugee" and "designated class" applicants. We are very careful to print figures on both so that, for purposes of historical record, if for no other reason, the record is quite clear. Our figures do print them that way.

The Chairman: Okay, thank you.

Mr. Bell: If I could elaborate, Mr. Chairman, just a bit on why it comes out like that, it is not to say that a person who is in the designated class is not a refugee in terms of the convention. The main difference is, as was pointed out by Mr. Best a few moments ago, in the kind of international problem it has created, and the reason why Canada has become a party to trying to resolve it.

There are essentially two reasons: one is to deal with the mass out flows of people who are outside their country of origin because they have had to flee; they cannot get back and, because of international solidarity, which comes to another definition point in the convention, we are offering to re-settle them. They are in camps; their situation is difficult; the sooner they can be dispersed and allowed to get on with their lives, the better.

The most simple way to do that is to designate the group concerned as needing the kind of protection and assistance that one would expect to give to a refugee as defined by the international convention of the United Nations, and on that basis not have to sit down and interview each one and determine that they have met the convention definition of persecution for one of the reasons set out. Those are generally mass movements.

The other part of our ongoing activities at the international level with respect to assistance is protection.

• 1640

As we mentioned a few moments ago, most of the people who flee are assisted in the region, sometimes on a temporary basis. Canada provides funds for that, and the U.N. ensures protection for them until they can be brought back to their country of origin, or they can be locally integrated in the surrounding territory.

But some of those people cannot be dealt with in that way. Within the group of 20,000 or 100,000 there are individuals who are in danger if they are left there. So as part of the protection, and for that reason—not because of international solidarity but for reasons of protecting the safety of that individual—he or she must be moved out of the area and brought to another part of the world. This ongoing protection role is a question of consideration individual by individual and,

[*Traduction*]

Le président: Si nous le faisons simplement parce que ces personnes ont besoin d'aide, alors nous les appelons réfugiés. Est-ce ce que vous voulez dire?

M. Best: On les décrit comme étant des réfugiés, monsieur le président; oui.

Le président: Et ces personnes figurent dans les statistiques de votre ministère à la rubrique réfugiés?

M. Best: Non. Nous en faisons une ventilation très stricte. Nous indiquons les requérants qui sont «réfugiés de convention» et ceux d'une «classe désignée». Nous prenons grand soin de donner des chiffres sur les deux, ne serait-ce que pour nos dossiers historiques, afin que les dossiers soient très clairs. C'est ainsi que nos chiffres sont préparés.

Le président: Très bien, merci.

M. Bell: Puis-je donner plus de détails, monsieur le président, et dire simplement que s'il en est ainsi, cela ne signifie pas qu'une personne d'une classe désignée n'est pas un réfugié aux termes de la convention. La différence principale, comme l'a souligné M. Best il y a quelques instants, provient du genre de problème international créé, et explique pourquoi le Canada tente de résoudre le problème.

C'est essentiellement pour deux raisons: d'abord nous voulons tenir compte de la masse de personnes qui se trouvent à l'extérieur de leur pays d'origine parce qu'elles ont dû fuir; elles ne peuvent pas y retourner, et par solidarité internationale, ce qui nous amène à une autre définition de la convention, nous offrons de les réétablir. Ces personnes se trouvent dans des camps; leur situation est difficile; plus tôt elles peuvent être dispersées et reprendre leur vie, mieux cela vaut.

La façon la plus simple d'y parvenir, c'est de désigner le groupe visé comme étant des personnes qui ont besoin de protection et d'aide semblable à ce que l'on offrirait à un réfugié tel que défini aux termes de la convention internationale des Nations Unies, et ainsi ne pas avoir à interviewer chaque requérant pour déterminer s'il répond aux termes de la défintion de la convention sur la persécution à l'un des titres qui y figurent. Il s'agit en général de mouvements de masse.

L'autre aspect de nos activités suivies d'aide au niveau international vise la protection.

Comme nous l'avons mentionné il y a quelques instants, la plupart de ceux qui fuient reçoivent de l'aide dans la région, parfois temporairement. Le Canada fournit des fonds à cette fin, et les Nations Unies assurent leur protection jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans leur pays d'origine, ou être réimplantés sur place.

Toutefois, certaines de ces personnes doivent faire l'objet d'un traitement différent. Sur 20,000 ou 100,000, il y a des gens qui seront en danger s'ils restent là. Donc pour leur protection, et pour cette raison—non pas par solidarité internationale, mais afin de protéger la sécurité de l'individu—il doit être dirigé sur une autre partie du monde. Nous assurons cette protection en instruisant chaque cas d'espèce pour voir s'il répond à la définition de la convention. Ces

[*Text*]

in those cases we examine them in terms of their meeting the convention definition. So they are brought in, therefore, under the convention refugee designation per se, because we have actually tested it. As I say, many of the others are too, but we do not test it because we just want to move them quickly. For the others, it is an ongoing process around the world all the time as the situations require.

The Chairman: Thank you. Mr. Heap, and next Mr. Oostrom.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman. As Mr. Best said, there is no program of sort of following up or monitoring refugee settlement in Canada in any thoroughgoing way because that would, for one thing, be considered perhaps unwelcome by people some of whom at least are running from governments.

I am aware of a number of Indo-Chinese in the Spadina district who seem to be in a good deal of difficulty and living very crowded. As to how that compares with their home circumstances, for some of them it may be better or worse than the circumstances they originally lived in. I do not mean the camp. But they are very crowded and under-employed, as was said, and a good many of them are unemployed.

Now I have no idea what number there is in total, or what proportion they are of all the Indo-Chinese, but I think it has been remarked in a general way that their bad luck, of course was to come in just before there was a recession. Mr. Chairman, I am wondering what sort of feedback there is. I know there is no systematic monitoring, but what sort of feedback does the department have about the Vietnamese in particular? Is there any consideration given for the future to some sort of assistance or remedial program? For example, in Spadina there is a small agency which gives mental health assistance to Vietnamese specifically. I am not sure how it is funded, although I think it is provincially. But I am wondering if Mr. Best or his colleagues can comment about the situation, particularly of the Vietnamese, and whether there is some intention of exploring further action.

Mr. Best: Mr. Chairman, perhaps I could put it in a particular context and then ask Mr. Bell to pick it up from there. First of all, when a person is found to be a refugee or of a designated class and is brought to Canada, or they are so found in Canada, we immediately move to—although this is not required, may I say, by our accession to the convention—almost automatically give them landed immigrant status. I would say that probably 98% or 99% of the people who come under that circumstance are given landed immigrant status. If they are selected abroad, they are given landed immigrant status or permanent resident status on arrival at a Canadian port of entry.

I put it in that context because I think we have to be careful, at least I do, in pointing out that by so doing that gives them access to the total social welfare, social help and other systems in the country—for example, the services of our own Employment and Immigration Commission on the employment side,

[*Translation*]

personnes sont donc admises dans le pays en vertu de leur statut de réfugiés au sens de la convention, parce que nous aurons vérifié ce statut. Comme je l'ai dit, beaucoup d'autres sont également admis, mais nous ne vérifions pas leur statut, parce que nous voulons les déplacer rapidement. Pour les autres, le processus se poursuit, à travers le monde, chaque fois que la situation l'exige.

Le président: Merci. Monsieur Heap, suivi de M. Oostrom.

M. Heap: Merci, monsieur le président. Comme l'a dit M. Best, il n'y a aucun programme systématique de suivi ou de surveillance des réfugiés établis au Canada, parce que pareil programme ne serait pas bien vu de ces gens dont certains ont fui le régime politique de leur pays.

Je connais un certain nombre d'Indochinois dans le district de Spadina qui semblent éprouver beaucoup de difficultés et qui sont entassés dans des logements exigus. Quant à savoir comment cette situation se compare à celle de leur pays d'origine, elle peut être dans certains cas meilleure ou pire. Je ne parle pas du camp. Toutefois ils sont logés à l'étroit et sous-employés, comme on l'a dit, et nombre d'entre eux sont chômeurs.

Il est vrai que je n'ai aucune idée de leur nombre total, ni du pourcentage qu'ils représentent du total d'Indochinois, mais je crois que l'on a fait remarquer qu'ils ont eu la malchance d'arriver juste avant la crise économique. Monsieur le président, je me demande ce qu'on sait au juste de la situation. Je sais qu'il n'y a aucune surveillance systématique, mais quelles données le ministère a-t-il sur les Vietnamiens en particulier? Songe-t-on à mettre en place un programme d'aide ou d'assistance quelconque? Par exemple, à Spadina, il y a un petit organisme qui offre des services psychiatriques aux Vietnamiens. Je ne sais pas qui le finance, peut-être bien le gouvernement provincial. Je me demande néanmoins si M. Best ou ses collègues peuvent nous parler de la situation, surtout de celle des Vietnamiens, et nous dire si on a l'intention d'envisager la possibilité de faire quelque chose à ce sujet.

M. Best: Monsieur le président, peut-être puis-je placer la question dans son contexte et ensuite demander à M. Bell de continuer. Tout d'abord, lorsqu'une personne est admise au Canada à titre de réfugié ou de personne relevant d'une catégorie désignée, ou qu'elle est jugée telle après son arrivée au Canada, nous lui donnons immédiatement et presque automatiquement le statut d'immigrant reçu—bien que ce ne soit pas nécessaire, je me permets de l'ajouter, du fait de notre adhésion à la convention. Je dirais que probablement, 98 ou 99 p. 100 de ceux qui viennent ici dans ces circonstances, se voient accorder le statut d'immigrant reçu. Si la sélection est faite à l'étranger, nous leur accordons le statut d'immigrant reçu ou de résident permanent à leur arrivée au port d'entrée canadien.

Je dois placer la question dans son contexte, car il faut souligner que par cette mesure, nous donnons accès à ces personnes à tous les services sociaux du pays—par exemple, aux services de notre propre commission de l'Emploi et de l'Immigration, pour trouver un emploi, et si elles ont un emploi, elles sont admissibles à l'assurance-chômage.

[*Texte*]

and they are eligible, if they have jobs, for unemployment insurance.

In addition to that, we provide some degree of funding, as was discussed in this committee during the estimates, to non-governmental organizations, to help these people get adjusted and get plugged in on that particular system.

• 1645

So I think most of the programs to date—and I am not saying that this is right or that it may not change—are designed to help the newcomer, whether the person is a refugee or another immigrant, to integrate into the Canadian society as quickly and as rapidly as possible.

So I think within that framework I might ask Mr. Bell if he would like to speak a little further in this particular regard.

Mr. Bell: Thank you, Mr. Chairman.

For the more major refugee programs over time, we have indeed as part of them conducted an evaluation of the problems and the successes of the arrivals. There is a report, for instance, on the Hungarian program, a report on the Czechoslovakian program, the Uganda program and others.

With respect to the Indo-Chinese program, because of its size and urgency and importance there was a special longitudinal study established at the beginning of it, which is still continuing. It is done not by the commission but by the Department of Employment and Immigration, where our strategic policy and research group is located. They have had this under way for some time, some of it done internally and some with work through people in universities.

The initial findings—and these were reflected also in American studies—were very positive. The situation over the last two years when the economy and employment were down reflected the situation of Canadians on the whole: it has been a much harder time for them. It was in recognition of that, as hon. members may recall, that the Minister in announcing the levels last November indicated a 10% increase in the funding to private groups in Canada because she recognized that the refugees were having a more difficult time because of the downturn in the economy. But over the long term there will be a very complete account of what happened to these people in the different parts of Canada, just how well they fared in relation to the community as a whole.

As you mentioned, we do not want to force people. It is a voluntary thing. We ask people if they are prepared to give us information and we send out questionnaires and in that way build up a picture over time of their situation. I think we could certainly inquire from our colleagues in the commission if there is any information now available we could provide to the committee, or if it would be available soon, in which case we could advise the committee when there would be something on this available for them.

[*Traduction*]

En outre, comme nous l'avons dit devant ce comité au cours de l'examen des prévisions budgétaires, nous finançons jusqu'à un certain point les organisations non gouvernementales afin que celles-ci aident ces nouveaux immigrants à s'adapter et à s'intégrer à ce système en particulier.

Je crois donc que la plupart des programmes jusqu'à présent—et je ne prétends pas que ce soit juste ou qu'il n'y aura pas de changement—sont conçus afin d'aider le nouvel immigrant, qu'il soit réfugié ou non, à s'intégrer dans la société canadienne le plus rapidement possible.

Cela dit, je vais demander à M. Bell s'il veut donner plus de détails à ce sujet.

M. Bell: Merci, monsieur le président.

Dans le cadre des principaux programmes de réimplantation des réfugiés que nous avons eus, nous avons en effet évalué les problèmes et les succès des nouveaux immigrants. Il existe, par exemple un rapport sur le programme des réfugiés hongrois, sur le programme des réfugiés tchèques, sur le programme des réfugiés ougandais et d'autres.

En ce qui concerne le programme des réfugiés indochinois, vu son ampleur, vu l'urgence de la situation et l'importance du problème, il y a eu dès le départ une étude longitudinale spéciale qui se poursuit toujours. Ce n'est pas la commission qui l'effectue, mais le ministère de l'Emploi et de l'Immigration où se trouvent nos services de politique stratégique et de recherche. L'étude est en cours depuis un certain temps et, effectuée en partie par le personnel du ministère et en partie par des chercheurs universitaires.

Les constatations initiales—et l'on trouve les mêmes dans des études américaines—étaient très positives. Leur situation au cours des deux dernières années alors que l'économie et l'emploi étaient à la baisse était celle des Canadiens dans l'ensemble: les temps ont été très durs pour eux. C'est à la lumière de cette situation, comme l'honorable député s'en souvient sans doute, que la ministre a annoncé en novembre dernier qu'il y aurait une augmentation de 10 p. 100 des subventions accordées aux groupes privés au Canada, parce qu'elle reconnaissait que les réfugiés vivaient des temps plus difficiles à cause du marasme économique. À long terme, nous aurons un bilan complet de ce qui est arrivé à ces gens dans les différentes parties du Canada, afin de savoir comment ils s'en sont tirés par rapport à l'ensemble de la population.

Comme vous l'avez mentionné, nous ne voulons pas forcer les gens. Ce sera fait sur une base volontaire. Nous leur demandons s'ils sont disposés à nous donner des renseignements, nous envoyons les questionnaires, et c'est ainsi que nous constituons un tableau de leur situation sur une période de temps. Je crois que nous pouvons certainement demander à nos collègues de la Commission, s'ils ont maintenant des renseignements que nous pourrions fournir au Comité, ou si ceux-ci seront disponibles bientôt, dans lequel cas nous pourrions en prévenir le Comité.

[*Text*]

Mr. Heap: Thank you.

My next question is about Salvadorans, although similar questions apply to some of the other nearby countries.

I have been told by some of the people in Toronto who are more directly concerned with Salvadoran refugees than I am that we have experienced some procedural or logistical difficulties in the case of the family of a refugee. Someone who is here, either came and was recognized here or was brought here by our special program as a refugee, has, let us say, a wife and/or children back home. If I am correct, I understand that once, say, the father is here, recognized as a refugee, then the wife and children are entitled to the same status, I guess on the principle of family reunification, even if they themselves might not have been found to have a well-founded fear of persecution. However, I am told that it sometimes takes a very long time for the wife or the children to come.

I would like to know what our material arrangements are at present since, for example, we do not have permanent and direct representation in San Salvador. In the case of a refugee family that is left there and the father, say, is here, what is the procedure either for them to apply and come or for us to reach to them?

• 1650

Mr. Best: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Girard to speak with us. He has been in El Salvador and is very familiar with the whole program.

Mr. Girard: I think Mr. Heap put his finger on the main difficulty when he mentioned the fact that Canada does not have permanent representation in El Salvador.

If I can, sort of, look back just a little bit, the immigration flow to Canada from El Salvador really began in earnest in the 1980s, as a consequence of the civil war which has gone on and on in that country. The continuing outflow of people now represents something like fully 20% of the Salvadoran population. Through a series of humanitarian initiatives, over time, we have given permanent settlement to probably 10,000 Salvadorans in Canada and, naturally, many of them were refugees who fled without family along with them, and are here and, naturally, want to be reunited.

Now, in the early stages, we were coping with a problem of reuniting families in a country which itself was subject to considerable unrest, where communications at the best of times were not good, and where people had no sense of what to do in order to immigrate; there was no known tradition, no organizations, on which they could draw.

The question became very much a delivery problem for the Department of External Affairs, which takes care of CEIAC interests in the field. Through the period 1981 to the current day, External Affairs has responded by establishing additional offices in the area, notably in Guatemala City and in San Jose, Costa Rica, where there were already pre-existing Canadian

[*Translation*]

M. Heap: Merci.

Ma prochaine question porte sur les Salvadoriens, bien que des questions semblables puissent s'appliquer à certains autres pays avoisinant.

Certaines personnes à Toronto qui sont mieux renseignées que moi sur les réfugiés salvadoriens m'ont dit qu'il y a eu quelques difficultés de procédure ou de logistique dans le cas d'une famille de réfugiés. Supposons qu'un réfugié, reconnu comme tel sur place ou avant son entrée dans le pays grâce à notre programme spécial, laisse derrière une femme ou des enfants. Si j'ai bien compris, une fois que le père est ici, qu'il est reconnu comme réfugié, alors l'épouse et les enfants ont droit au même statut, je suppose, à cause du principe de la réunification des familles, même si ces derniers ne sont pas réputés avoir des craintes bien fondées de persécution. Toutefois, on me dit que parfois, il faut très longtemps avant que l'épouse ou les enfants ne viennent.

J'aimerais savoir quelles sont nos dispositions matérielles à l'heure actuelle car nous n'avons aucune représentation permanente directe au Salvador. Dans le cas de la famille du réfugié qui est restée là-bas et dont le père est ici, quelle est la procédure à suivre pour que la famille puisse présenter une demande et venir ici, ou pour que nous communiquions avec elle?

M. Best: Monsieur le président, si vous voulez bien, je céderais la parole à M. Girard. Il s'est déjà rendu au Salvador et il connait très bien le programme dans son ensemble.

M. Girard: M. Heap a, je pense, mis le doigt sur le gros du problème lorsqu'il a souligné que le Canada n'a pas de représentation permanente au Salvador.

Si vous me permettez de faire un peu marche arrière, l'immigration de Salvadoriens au Canada a vraiment démarré dans les années 80, par suite de la guerre civile qui y fait rage depuis si longtemps. Les Salvaoriens qui ont réussi à quitter leur pays comptent pour près de 20 p.100 de la population actuelle de la République d'El Savador. Dans le cadre de toute une série d'initiatives humanitaires, nous avons reconnu le statut de résident permanent à près de 10,000 Salvadoriens dont bon nombre ont évidemment fui sans leur famille. Il est donc tout à fait naturel qu'ils veuillent maintenant être réunis avec les leurs.

Lorsque le programme n'était encore qu'embryonnaire, la réunification des familles posait beaucoup de problèmes, car il s'agit ici d'un pays qui est déjà très instable, où les communications, même dans le meilleur des cas, ne sont pas bonnes, et où les gens ne savent pas du tout comment faire pour immigrer. Il n'existait aucune tradition, aucune structure, aucun organisme qui aient pu les guider.

Le problème est vite devenu un problème de service au ministère des Affaires extérieures, qui s'occupe des intérêts du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration sur les lieux. Depuis 1981, les Affaires extérieures ont établi des bureaux supplémentaires dans la région, notamment à Guatemala City, et à San José, à Costa Rica, où il existait déjà

[*Texte*]

missions. These have been now staffed with full-time immigration components to improve services to the area.

Itinerant services to countries where we do not have full-time representation have been increased. And particularly in El Salvador, we now have full-time, ongoing representation through the offices of the Intergovernmental Committee for Migration. That is the organization which transports, refugees selected by us in all parts of the world to Canada. They are a very professional organization and they have considerable expertise in providing information and advice to people who need our services, and they help in making the contact between the applicant and our offices.

Now, it is true that there have been individual cases which have dragged on and on, and we have tackled them in an individual way. Some of them resulted from the fact there was a long postal strike last summer in El Salvador. In particular cases, the people we were trying to reach out to were not literate and were not responding to our instructions simply because they could not understand what the instructions were. We had to make that extra effort to close the circle and put them in touch with somebody who could then get them in touch with us. Because when we go in on an itinerant visit such as exists in El Salvador, we go into the capital city or to another major city and invite people to come in. You cannot go into the countryside and look for people. That kind of personal-intensive service is just beyond the capacity we have to deliver.

The average time for family unification in El Salvador has come down considerably. We can now bring families forward in a span of three to five months. In urgent cases, we can reunite them even quicker. But there still are occasional cases where additional difficulties are met.

Mr. Heap: Thank you.

Mr. Best: I think I could add something to that, if I may, Mr. Chairman. There are some countries where operating is not that easy. You have a very severe state of civil unrest in that particular country and, quite frankly, some of the officers going in do so with some degree of personal hazard. So that is why, as Mr. Girard has indicated, they have to operate within a sphere where there is at least some degree of a minimal protection. And we are also captives, sometimes, of the degree of co-operation we get from the local authorities. Operating in a foreign country is not as easy as doing it in Canada. I guess that is the point I am trying to make.

Mr. Heap: I appreciate very much the outline which Mr. Best and Mr. Girard have given because, as they both indicated, it has just been developing until recently. I am wondering if it would be possible to have a short memo or report indicating the staffing, where the people are, and so on, so that groups working at this end trying to sponsor or assist, will know what the structure is that we have to work with.

[*Traduction*]

des missions canadiennes. Celles-ci ont ainsi été dotées d'agents d'immigration qui y travaillent à temps plein, ce qui a beaucoup amélioré le niveau des services dans ces régions.

Les services itinérants pour les pays où nous n'avons pas une représentation permanente, ont, quant à eux, été augmentés. Au Salvador, plus particulièrement, nous avons maintenant une représentation permanente à temps plein par l'intermédiaire des bureaux du Comité intergouvernemental pour la migration. C'est cet organisme qui se charge d'amener au Canada les réfugiés de partout au monde, que nous choisissons d'accueillir chez nous. Il s'agit d'un organisme très professionnel qui conseille et renseigne les gens qui ont besoin de nos services et qui les aide à entrer en communication avec nos bureaux.

Il est vrai qu'il y a eu certains cas qui ont traîné pendant très longtemps, et dont nous nous sommes occupés individuellement. Certains des problèmes sont imputables à la longue grève des postes au Salvador l'été dernier. Dans d'autres cas, les gens que nous essayions de contacter étaient illettrés, ils ne réagissaient pas à nos instructions tout simplement parce qu'ils ne les comprenaient pas. Il nous a alors fallu faire des efforts tout particuliers pour mettre ces personnes en communication avec un intermédiaire. Lorsque nous nous rendons au Salvador, nous devons nous installer dans la capitale ou dans une autre ville importante et inviter les gens à venir nous rencontrer. Nous ne pouvons pas parcourir la campagne à la recherche de gens qui veulent venir ici. Nous n'avons pas les moyens nécessaires pour assurer ce genre de service, qui exige beaucoup de personnel.

Les délais typiques pour la réunification d'une famille au Salvador ont été considérablement réduits. Cela demande maintenant en général entre 3 et 5 mois, et dans les cas les plus urgents, il nous est parfois même possible d'aller encore plus vite. Mais il survient encore quelques cas où des difficultés supplémentaires viennent compliquer les choses.

M. Heap: Merci.

M. Best: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aurais quelque chose à ajouter à ce sujet. Il existe certains pays où il n'est pas du tout facile de travailler. Prenez les pays où l'agitation civile est très importante. Les agents qui s'y rendent, courent parfois de gros risques. C'est pourquoi, comme l'a dit M. Girard, ils doivent travailler à l'intérieur d'un cadre qui leur offre au moins une certaine protection. Nous sommes également parfois limités par le peu de coopération que nous offrent les autorités locales. Il n'est pas du tout aussi facile de travailler dans un pays étranger, et c'est cela que je tenais à souligner.

M. Heap: Je remercie MM. Best et Girard pour tous ces renseignements, car, comme ils l'ont tous deux souligné, tout cela est très nouveau. Vous serait-il possible de nous fournir quelques explications ou un petit rapport nous disant qui fait quoi et où, afin que les groupes qui travaillent de ce côté-ci pour essayer de parrainer des réfugiés ou pour leur venir en aide, sachent dans le contexte de quelle structure ils doivent travailler?

[*Text*]

• 1655

Mr. Best: We will be pleased to provide that to the committee, Mr. Chairman, in the next couple of days.

Mr. Heap: Thank you.

The Chairman: Mr. Heap, I think we will put you down for the second round, if you do not mind.

If we could invite the witnesses to take a five-minute break at this point, your chairman has a couple of business items he would like to share with the committee while we have a quorum. It will give the witnesses a chance to freshen up. The members are tough; they will be around. But please come back.

The first thing your chairman would like to deal with is the issue of exhibits. Specifically, we have a letter from Mr. Best which we have never put into exhibit or into proceedings. There are sort of two choices. In addition to that, your chairman all of a sudden is getting increased correspondence from provincial ministers and on and on and on.

The recommendation I would make to you—and I think it lies within the chairman's prerogative, but I would want concurrence from the committee—is that as I get correspondence addressed to me in my function as chairman of your committee, I must respond to it and I do. It would be my intention to give the clerk copies of the original correspondence, plus the response, and have the clerk report those in the minutes as having been received by the clerk and therefore as being part of the exhibits, part of the archives, available to all committee members. That way all committee members and anybody receiving the minutes would know that there was correspondence with the Province of Manitoba or whomever, and if they wanted copies they simply have to ask the clerk and the clerk can provide it.

That is my sense of the way we should treat Mr. Best's letter. In that case, I thought it was important enough to get it translated and circulated in addition; but as part of the official records, instead of getting it appended each time, which gets us into the cost—that 1,000 copies cost for every page—we simply record in the minutes that it is part of an exhibit and it is available that way.

Would there be some response to that? Mr. Peterson, followed by Mr. Jourdenais.

Mr. Peterson: Mr. Chairman, I wanted to ask how much correspondence to you from various provinces or other agencies or bodies we are talking about. I think it would be beneficial, rather than just logging the correspondence with the clerk, if the inquiry and the response were made available to each member of the committee. I think it would be helpful if we were able to determine from that what the various concerns are with the provinces, etc., rather than just having them logged and not knowing what they may be. I think we would only ask for correspondence if we felt there was something there that we should dwell on or may have an interest in, and

[*Translation*]

M. Best: Monsieur le président, ce sera pour nous un plaisir de fournir pareil rapport au Comité d'ici quelques jours.

M. Heap: Merci.

Le président: Monsieur Heap, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais inscrire votre nom pour le deuxième tour.

J'inviterais les témoins à faire une pause de quelques minutes, car j'aimerais que le Comité règle quelques questions internes pendant que nous avons encore le quorum. Cela donnera aux témoins l'occasion de se dégourdir les jambes. Les députés, eux, ont beaucoup de résistance; ils vont rester assis. Mais vous nous reviendrez.

J'aimerais tout d'abord que nous réglions la question des documents. J'ai ici une lettre de M. Best qui n'a jamais été versée au procès-verbal. Il faudrait choisir entre deux possibilités, à vrai dire. Par ailleurs, j'ai tout d'un coup constaté une multiplication de la correspondance que je reçois en provenance de ministres provinciaux, etc.

La recommandation que j'aimerais faire—et je pense que cela relève de la prérogative du président, mais j'aimerais avoir votre accord—c'est que chaque fois que je reçois de la correspondance qui m'est adressée en ma qualité de président du Comité, j'y réponde. C'est d'ailleurs ce que je fais. Ce que je me propose de faire, c'est de remettre au greffier des copies de la correspondance originale, accompagnées de ma réponse, et de lui demander de faire inscrire au procès-verbal que ces documents ont été reçus par le greffier et qu'ils font par conséquent partie des témoignages ou des archives que peuvent consulter tous les membres du Comité. De cette façon, tous les membres du Comité et quiconque recevraient le procès-verbal sauraient qu'il y a eu correspondance avec le Manitoba, par exemple, et il leur suffirait d'en faire la demande au greffier s'ils voulaient en avoir des exemplaires.

A mon sens, c'est de cette façon qu'il nous faudrait traiter la lettre de M. Best. Celle-ci était d'ailleurs suffisamment importante à mon avis pour que je la fasse traduire et distribuer. Mais si au lieu d'annexer dans chaque cas le document au procèsverbal, ce qui coûte très cher—car chaque page est reproduite à mille exemplaires—nous pouvions tout simplement faire inscrire au procès-verbal que le document concerné a été versé aux archives et que quiconque souhaite le consulter pourra le faire.

Qu'en pensez-vous? M. Peterson, suivi de M. Jourdenais.

M. Peterson: Monsieur le président, j'aimerais avoir une petite idée du volume de correspondance en provenance de provinces ou d'organismes dont il est question ici. Il me semble qu'au lieu de tout simplement déposer la correspondance auprès du greffier, il serait bon que le demande et la réponse donnée soient mises à la disposition de chacun des membres du Comité. Il me semble qu'il serait bon que nous puissions à partir de ces documents, déterminer quelles sont les préoccupations des provinces, etc., chose que nous ne pourrions pas faire si l'on se contentait de nous aviser qu'il y a eu de la correspondance, sans préciser sur quoi elle a porté. Nous ne demande-

[*Texte*]

we would have to go through all that correspondence anyway to determine that. I think if provinces are going to be an important factor in immigration as such then, if it is not too cumbersome, I would prefer to have anyone who writes to you as chairman of the committee, or provincial governments with inquiries or concerns—that this be distributed to the committee members only, and perhaps the fact that they have been received can be logged for general consumption by whomever. I do not know if that is fair, but that is what I would suggest.

The Chairman: There is certainly not a great deal of cost involved in what you suggest. We could table it and we can distribute it. The minute we say "in both official languages" we are into translation costs for the original letter and the response, and committee members may remember that some three or four weeks ago there were concerns expressed when your chairman circulated a document—it was more than one really; it was a set of three or four—in the languages in which they were received by the chairman. So we do have different levels of expenditure. When we append we go through translation and printing costs. When we simply file there is virtually no cost. If we file and distribute in language as received and dealt with, there is a little extra cost but not much. If we say we want them in both official languages, all of that correspondence and so on, we are into much more substantial cost.

• 1700

Mr. Peterson: I just have a concern with your answer, with the phrase of "cost", etc. I find it rather difficult to believe the government is not allocating enough funding to committees to ensure we have all the information we want in the language we want. Anyway, that is another question.

The Chairman: Cost in two ways. There is a dollar cost and there is a time cost.

M. Jourdenais: Lorsque vous recevez quelque chose en anglais, par exemple d'un ministre de l'Immigration provincial, est-ce que vous faites faire la traduction pour le procès-verbal?

The Chairman: If it appears in the minutes, then minutes always have the two languages and everything that is there. If it is simply filed as an exhibit, then it stays in the language it was received in.

Mr. Jourdenais: But you want to file it how? As an exhibit or as what?

The Chairman: My own recommendation to the committee is that this correspondence your chairman receives be shared with the clerk, including the response, and filed as an exhibit.

[*Traduction*]

rions à voir la correspondance que si nous pensions qu'elle contenait quelque chose d'important ou quelque chose qui nous intéresse tout particulièrement, il nous faudrait de toute façon parcourir l'ensemble de la correspondance pour le savoir. Si les provinces vont jouer un rôle important dans le domaine de l'immigration, et si ce travail administratif ne représenterait pas un trop lourd fardeau, je préférerais quant à moi, que nous recevions une copie de toute lettre qui vous est adressée en tant que président du Comité, de toute requête ou demande des gouvernements provinciaux—il serait bon que tous ces documents ne soient distribués qu'aux seuls membres du Comité, et nous pourrions peut-être tout simplement signaler cela dans le procès-verbal, afin que tout le monde soit au courant. Je ne sais si ce serait juste bien sûr, mais c'est en tout cas ce que je proposerais.

Le président: Ce que vous proposez ne coûterait certainement pas très cher. Nous pourrions déposer ces documents et en assurer la distribution. Dès qu'on prononce les mots «dans les deux langues officielles», il faut compter le coût de la traduction de la lettre initiale et de la réponse, et les membres du Comité se souviendront peut-être de ce qui s'est passé il y a trois ou quatre semaines lorsque j'ai fait circuler un document, ou plutôt trois ou quatre, dans la langue dans laquelle je les avais reçus. Les dépenses varient beaucoup en fonction de cela. Si nous annexons un document, il y a les frais de traduction et d'impression. Si nous nous contentons de déposer un document et de le verser au dossier, cela ne coûte pratiquement rien. Si nous déposons un document et si nous le faisons distribuer dans la seule langue dans laquelle il a été reçu, cela coûte un tout petit peu plus, mais pas beaucoup. Si nous disons que tous les documents doivent être fournis dans les deux langues officielles, je songe ici à toute la correspondance, etc., les coûts seront beaucoup plus importants.

M. Peterson: Votre réponse, et ce que vous avez dit au sujet du coût, m'inquiètent quelque peu. J'ai du mal à croire que le gouvernement n'allouerait pas suffisamment de fonds aux comités pour leur permettre de nous fournir tous les renseignements dont nous avons besoin dans notre langue préférée. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'une tout autre question.

Le président: Il y a deux types de coûts. Les coûts en dollars et les coûts en temps.

Mr. Jourdenais: When you receive something in English from a provincial Minister of Immigration, for example, do you have it translated for the proceedings?

Le président: Si un document figure au procès-verbal, il est automatiquement traduit, car le procès-verbal, et tout ce qu'il contient, paraît dans les deux langues officielles. S'il s'agit tout simplement d'un document supplémentaire, alors, il reste tel quel.

M. Jourdenais: Mais vous voulez le déposer à quel titre? À titre de simple document?

Le président: Ce que je recommanderais au Comité, c'est qu'il convienne que toute la correspondance que reçoit le président et toutes les réponses que celui-ci fournit soient

[*Text*]

Then each issue of the minutes would have a list of the correspondence so members would know the correspondence exists. Then they could get copies from the clerk at any time; or anybody from the general public could get copies—the press could get them and so on.

Mr. Jourdenais: What is the price of translating it? What is the difference?

The Chairman: Maybe the best way is to ask the clerk at some future meeting to bring what he has. But some of the stuff we have had has run 300 and 400 pages. Some of that was already translated and we were able to send copies to members because we had it in the two languages. Others were not, and our decision was simply to table them in the language they were received in.

Mr. Jourdenais: Did you ever receive from Ministers or from anyone else a 200- or 300-page document? If we have the witnesses, most of the time it is in French or English; the two languages. But I am talking about what you are receiving. If it is being sent by the Province of Alberta, you will definitely get it in English. Do they send you 300- or 200-page documents?

The Chairman: So far they have not. In previous inquiries on employment issues they have. They have sent documents that, for instance, were studies done by their department on the employment situation in the province. Those have run 200, 300, 400 pages.

Mr. Jourdenais: If it is attached to the minutes, it means it becomes public. Then if you have anyone asking you to translate it, it is still going to cost.

The Chairman: The minute you decide to attach it to the minutes, it gets translated and printed.

Mr. Jourdenais: Is that not what you are asking for; that it should be attached?

The Chairman: No. I am suggesting that we simply file things as an exhibit and in the minutes we note that we have done that; that such and such a document is filed.

Mr. Jourdenais: In the meantime, send me a copy in English. It does not matter.

The Chairman: Your chairman is in the hands of the committee. I do have the right to file those things as an exhibit. I feel I cannot send them without getting the translation. About Mr. Best's letter, I said to the clerk my judgment is that it should be translated. It is a very important letter, and we should have it in the two official languages and then circulate it. So that is what we have done. So far I have not tabled it, but I would do that today.

[*Translation*]

déposées auprès du greffier. Une liste de la correspondance pourrait être annexée à chaque fascicule du Comité, de sorte que les membres soient au courant. Ils pourraient alors, à tout moment, en obtenir copie auprès du greffier. Il en serait de même pour le public et pour la presse, etc.

M. Jourdenais: Combien coûte la traduction? Quelle différence cela fait-il?

Le président: Le mieux serait peut-être qu'on demande au greffier de nous apporter tout ce qu'il a lors d'une séance prochaine. Certains des rapports que nous avons reçus comptent 300 ou 400 pages. Il y en a qui avaient déjà été traduits et nous avons donc pu en envoyer des exemplaires, dans l'une ou l'autre des deux langues officielles, aux députés. Mais d'autres documents n'avaient pas été traduits et c'est pourquoi nous avions décidé de tout simplement les déposer dans la langue dans laquelle ils avaient été reçus.

M. Jourdenais: Vous est-il déjà arrivé de recevoir un document de 200 ou de 300 pages d'un ministre ou de quelqu'un d'autre? Lorsque nous entendons des témoins, nous pouvons suivre dans l'une ou l'autre des deux langues. Mais je parle ici des documents que vous recevez. Si l'Alberta vous envoie quelque chose, ce sera en anglais. Cette province vous envoie-t-elle des documents qui comptent 200 ou 300 pages?

Le président: Jusqu'ici, non. Mais ça s'est déjà vu dans le cadre d'autres enquêtes au sujet de l'emploi. Certaines provinces avaient alors envoyé au Comité des rapports établis par leur ministère au sujet de la situation de l'emploi chez elles. Et ces rapports ont parfois compté 200, 300 ou même 400 pages.

M. Jourdenais: Si un document est annexé au procès-verbal, il est automatiquement rendu public. Si quelqu'un vous demande, par la suite, de le faire traduire, cela va vous coûter quelque chose.

Le président: Dès que l'on décide d'annexer un quelconque document au procès-verbal, il est automatiquement traduit et imprimé.

M. Jourdenais: N'est-ce pas là ce que vous venez de nous demander? Ne demandez-vous pas que ce document soit annexé?

Le président: Non. Je propose tout simplement que nous classions ces documents et que nous indiquions cela dans le procès-verbal. Il suffirait d'y inscrire que tel ou tel document a été reçu.

M. Jourdenais: En attendant, envoyez-m'en un exemplaire en anglais. Cela m'est égal.

Le président: C'est aux membres du Comité qu'il revient de décider. J'ai bel et bien le droit de déposer ces textes à titre de simples documents. Mais il me semble qu'il faudrait les faire traduire avant de les distribuer. Quant à la lettre de M. Best, j'ai dit au greffier qu'il faudrait, selon moi, la faire traduire. Il s'agit d'une lettre très importante, et il me semble qu'il nous faudrait l'avoir dans les deux langues officielles pour ensuite la distribuer. J'ai justement pris les mesures nécessaires. Je ne l'ai pas encore déposée, mais je compte le faire aujourd'hui.

[*Texte*]

Mr. Jourdenais: What about the suggestion that at the meeting after you receive it you introduce it to us, and if we feel it should be translated, we have it. If not, let us not do it.

The Chairman: I would be quite willing to continue to use my judgment about those things that I think are key and therefore should be translated and shared. I would continue to act in that fashion.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, could we make a distinction between correspondence which sums it up in a nutshell and supporting documents? So we would have at least the letters translated, and not the supporting documents, which may run into 300 or 400 pages.

• 1705

The Chairman: Based on my experience, there is some difficulty. Some of the correspondence your chairman has been receiving in the name of the committee I do not think is worth translating. That would be my judgment. I would hesitate to put on the public record which parts, but I simply assert that I think filing it and having it available would be sufficient. Other pieces of correspondence, in your chairman's view, are critical for members to have and to understand, and those I think should be translated because it is important to have it in the language choice of the members.

Mrs. Pépin.

Mme Pépin: Pour résumer la situation, je suis d'accord avec le président qui devrait utiliser son jugement; s'il est président, c'est parce qu'on lui fait confiance. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de traduire toute la correspondance; si le président juge qu'on a besoin de l'examiner, il peut la lire et si, à ce moment-là, on veut en avoir une copie, eh bien, il sera peut-être obligé de la faire traduire, selon le cas, si on est francophone ou anglophone. S'il s'agit de documents dont on a besoin, ils devront être traduits; sinon, ils seront déposés en notant que le document existe. Mais si on en veut une copie, dépendant de la langue que l'on parle, le document sera traduit ou pas. Autrement je trouve que c'est diviser les sous en quatre.

The Chairman: Thank you.

Mr. Jourdenais: That is exactly what I wanted to say. She speaks so well.

The Chairman: We will move that way, and if some practice begins to bother members I will trust members to bring it up and we will deal with it.

The other item of business. At the first meeting subsequent to the release of our second report and the press conference that was held an hour after release we were in camera. The agreement we reached with those who were present at that in camera session was that at the first public session we would raise the issue of the fact that significant portions of our report were published prior to its presentation in the House. Your chairman would like to indicate the following to members of

[*Traduction*]

M. Jourdenais: Que pensez-vous de l'idée de nous parler, lors de nos réunions, des documents que vous recevez afin que nous puissions décider ensemble s'il faudrait ou non les faire traduire. Et si nous ne pensons pas que la traduction est nécessaire, alors nous pourrions en rester là.

Le président: Je suis tout à fait prêt à continuer à exercer mon droit de juger des choses qui sont essentielles et qui devraient, par conséquent, être traduites et partagées avec tout le monde. J'entends justement continuer à travailler de cette façon.

M. Oostrom: Monsieur le président, pourrait-on établir une distinction entre la correspondance qui résume une question et les documents à l'appui? Nous pourrions ainsi au moins faire traduire les lettres, laissant de côté les documents à l'appui, qui peuvent compter 300 ou 400 pages.

Le président: Pour vous parler franchement, le président estime que certains documents qu'il a reçus pour le Comité ne valent pas la peine d'être traduits. C'est mon jugement personnel. J'hésiterais à dire publiquement lesquels, mais je pense qu'il suffirait de déposer ces documents et vous donner la possibilité de les consulter. Par contre, j'estime que d'autres correspondances sont d'une importance capitale pour les membres et à mon avis, il faudrait les traduire, car il est important que les députés puissent les consulter dans la langue de leur choix.

Madame Pépin.

Mrs. Pépin: To sum up the situation, I agree with the chairman about the need to exercise judgment; if he is chairman of the committee, it is because we have placed our confidence in him. I do not think that it is necessary to translate the entire correspondence; if the chairman feels that we should be apprised of a document, he can read it and if we want to have a copy, then it may be necessary to have it translated, depending on the language of the person making the request; otherwise they will be filed and reference made to their existence. If a member requests a copy, depending on his language preference, the document will either be translated or not. Otherwise, I think that this will be needless hair-splitting.

Le président: Je vous remercie.

M. Jourdenais: C'est exactement ce que je voulais dire. Elle parle si bien.

Le président: Nous allons donc procéder de cette façon et si certaines pratiques dérangent certains députés, ils pourront en parler et nous allons essayer d'y donner suite.

Passons à l'autre question. Nous avons eu une réunion à huis clos après la sortie de notre deuxième rapport et la conférence de presse. Les participants ont décidé que lors de la première réunion publique, nous soulèverions la question de la publication d'éléments importants de notre rapport avant son dépôt à la Chambre. Le président voudrait faire quelques remarques à ce sujet et entendre ensuite vos commentaires.

[*Text*]

the committee and then throw the topic open for any comment anybody else would like to make.

I arrived in my office at 9.30 on the Monday morning after spending the weekend in Calgary. Jim Robb of the Ottawa *Citizen* said: I have your report in front of me. I said: No, you do not because I have not even seen it. He said: I think I do. I said: How many recommendations does it have? He said: Fourteen. I said: I think you do—because it was the only time we had any kind of draft with 14 recommendations. So your committee chairman's view was that he did indeed have that report. He further informed me that the *Toronto Star*, second edition, had a story based on that report. I have subsequently, as of yesterday, been informed that a late edition of the *Globe and Mail* also had a story. I do not know if that is confirmable or not—I have not seen it—but at least two organizations produced stories based on our report.

Your chairman, subsequent to that, has raised the issue. He tried to raise it on the Wednesday before the Easter break in the context of House Leaders' business to see whether or not we could get agreement of the House Leaders to discuss the issue of the confidentiality of committee reports. The Speaker ruled that attempt out of order and suggested that I might want to raise a question of privilege, which I did yesterday. If you were not in the House, I would like members to know that. The Speaker has not yet ruled on that question of privilege.

If the Speaker rules against the question of privilege, it would still be possible to move the kind of motion that usually flows from an accepted question of privilege, to move it on motions. If there was unanimous consent in the House to deal with it, it could be dealt with. That seems unlikely to me given the sense of the arguments in the House yesterday. But it would sit on the record and probably never be debated as a motion.

It is your chairman's view that the rules of the game have changed considerably when we believe we are operating in camera, when we believe we have a confidential report, when we pass motions which indicate that we will have a press conference with all-party representation so the press deals with all parties at once, but you find that is not the case.

• 1710

That was not simply the case with this committee, but it is the case now with a couple of other committees in the last three weeks. So if the rules have changed and that confidentiality does not exist, then I think we have to look at our own procedures and decide how best to deal with that kind of situation in the future. Your chairman's view is that if we cannot have *in camera* meetings, if people do not treat them that way, then to be fair to everybody we had better not schedule *in camera* meetings. We had better simply deal with these things in public, with complete transcripts and complete knowledge of what is going on.

That causes some difficulty. Historically it has been more difficult to reach compromise. But your chairman wants you to be aware of what happened, your chairman's involvement in this, and your chairman's thought.

[*Translation*]

Je suis arrivé à mon bureau à 09h30 lundi matin après avoir passé la fin de semaine à Calgary. Jim Robb de l'Ottawa *Citizen* m'a informé qu'il avait notre rapport devant lui. Je lui ai dit que c'était impossible puisque je ne l'avais même pas vu moi-même. Je lui ai demandé combien il y avait de recommandations dans ce rapport, et il m'a répondu 14. J'ai donc compris qu'il avait la version définitive du rapport qui était la seule à comporter 14 recommandations. Il m'a également dit que le *Toronto Star*, deuxième édition, avait un article basé sur ce rapport. J'ai appris hier que la dernière édition du *Globe and Mail* avait aussi un article. On me dit qu'il y avait au moins deux autres articles basés sur notre rapport, mais cela n'a pas été confirmé.

J'ai donc soulevé cette question en tant que président. J'ai essayé d'en parler mercredi avant le congé de Pâques afin de savoir si les leaders de la Chambre accepteraient de se pencher sur la question du caractère confidentiel des rapports des comités. Le Président de la Chambre a déclaré que ma motion était irrecevable et il a proposé que je soulève cette question à titre de question de privilège, ce que j'ai fait hier. Si vous n'étiez pas à la Chambre, je tiens à ce que vous le sachiez. Le Président n'a pas encore fait connaître sa décision sur cette question de privilège.

Si le Président rend une décision défavorable sur la question de privilège, il serait encore possible de proposer une motion. S'il y avait le consentement unanime de la Chambre, il serait possible de considérer cette question. Cela me semble peu probable étant donné les arguments que nous avons entendus hier à la Chambre. Ma motion resterait sans doute inscrite à l'ordre du jour, mais ne ferait jamais l'objet d'un débat.

J'estime en tant que président, que nous sommes dans une situation où les règles du jeu ont changé en cours de route. Nous croyons siéger à huis clos et traiter d'un rapport confidentiel, nous avons adopté une motion selon laquelle tous les partis seraient représentés à la conférence de presse, mais ces dispositions n'ont pas été respectées.

Il y a donc eu abus de confiance, comme cela s'est passé dans le cas de quelques autres comités au cours des trois dernières semaines. Si les règles ont changé et qu'il n'y ait plus de secret, je pense que nous devons examiner nos procédures et décider quelle sera la meilleure façon de régler cette situation à l'avenir. J'estime en tant que président, que si nous ne pouvons pas avoir des séances à huis clos, si on ne les traite pas comme telles, il faudrait simplement décider de ne plus prévoir des séances à huis clos. Ce serait préférable d'avoir des réunions publiques avec compte rendu textuel.

Cela cause certaines difficultés. Traditionnellement il était plus difficile d'en arriver à un compromis. Mais je tiens à ce que vous soyez mis au courant de la situation et de mes réflexions là-dessus.

[*Texte*]

The next *in camera* meeting we have scheduled is for Thursday evening. We have two meetings this Thursday, one at 9.30 a.m. with Barbara Jackman on the refugee issue, and we have an *in camera* meeting slated for 8 p.m. Thursday, working again on our third report, the redrafted version, which the researchers have prepared and which will be given to members on Thursday evening. But it seems to me if the Speaker rules against us, if no question of privilege is involved here, then it is simply a sham to continue with the idea of *in camera* meetings and confidential reports. If it is a sham and there are no penalties and people are not going to respect it, then we had better take the meeting out of the closet and put it in public. I suggest members think about that between now and Thursday morning: what we might want to do.

Mr. Jourdenais: Why Thursday morning? Because you will have the verdict rendered by the Speaker?

The Chairman: I would guess we will probably hear tomorrow. I was thinking more of Thursday morning because we do at this point have an *in camera* meeting scheduled for Thursday evening. One committee I know will probably decide to continue to have *in camera* meetings, but without researchers; simply with House of Commons staff and members.

It is hard to know whether our report was leaked by a member or by staff. We do not know where that came from.

Mr. Jourdenais: Let us say the Speaker rules it was probably leaked, which someone did—who did, we do not know. Could he get an investigation going?

The Chairman: The precedents of the House of Commons . . . unless you are prepared to stand up there and say, my privileges have been affected because person X leaked . . . if you name person X, then the Speaker might allow the motion to proceed. If the House passed the motion, then the Committee on Privileges and Elections would investigate whether person X did the leaking.

Mr. Jourdenais: What happens if they do find out who it is? What happens to this person or those persons?

The Chairman: They would probably recommend to the House that the person who violated the privileges of members come before the bar, and there can be any penalty which the House decides to impose. There is usually a motion that the person be censured, the person be sent to jail for 100 years, or anywhere in between. Sending people to jail has not been common Canadian parliamentary practice, but it is not totally unknown. The House of Commons is the highest court in the land, and it can determine any penalty it chooses for behaviour of that kind.

Mme Pépin: Comme j'amène mon personnel régulièrement, je trouverais très malheureux que notre personnel ne puisse pas assister aux séances à huis clos. J'aimerais que les séances continuent. Mon assistante m'a remplacée quelquefois, et je dois dire que j'ai très confiance en mon personnel. Je serais désolée qu'on arrête nos réunions à huis clos et que notre personnel ne puisse pas nous remplacer lorsque nous nous

[*Traduction*]

La prochaine réunion à huis clos que nous avons prévue doit avoir lieu jeudi soir. Nous avons deux réunions ce jeudi, une à 09h30 avec Barbara Jackman au sujet des réfugiés, et une séance à huis clos à 20 heures qui doit porter sur notre troisième rapport, la nouvelle version, que nos rédacteurs ont préparée et qui vous sera remise jeudi soir. Mais il me semble que si le président de la Chambre rend une décision défavorable et déclare qu'il n'y a pas de question de privilège en jeu ici, ce serait de la comédie que de vouloir continuer à siéger à huis clos et parler de rapports confidentiels. S'il n'y a pas de sanction, si les dispositions ne sont pas respectées et que ce soit simplement de la frime, que la séance devienne publique. Je vous recommande de réfléchir à ce que nous devrions faire d'ici jeudi matin.

M. Jourdenais: Pourquoi jeudi matin? Parce que vous aurez la décision du président de la Chambre?

Le président: Je crois que nous l'aurons probablement demain. J'ai mentionné jeudi matin parce que nous avons une réunion à huis clos prévue pour jeudi soir. Un des comités que je connais va probablement décider de continuer à avoir des séances à huis clos, sans la présence des documentalistes mais seulement du personnel de la Chambre des communes et des députés.

Il est difficile de savoir si notre rapport a été divulgué par un député ou par quelqu'un du personnel. Nous ne savons pas qui a été responsable de cette fuite.

M. Jourdenais: Si le président décide que le rapport a probablement été communiqué délibérément, pourrait-il faire ouvrir une enquête?

Le président: D'après les précédents de la Chambre des communes . . . à moins qu'un député déclare publiquement qu'il y a eu atteinte à son privilège à cause de l'acte d'une personne qui est nommée, le Président de la Chambre ne donnera pas suite à la motion. Si la Chambre adoptait la motion, le Comité des privilèges et des élections ferait ensuite enquête au sujet de la personne accusée de cette fuite.

M. Jourdenais: Que se passe-t-il si on découvre l'identité de cette personne?

Le président: On recommanderait probablement que la personne coupable d'avoir porté atteinte au privilège des députés soit convoquée à la barre de la Chambre qui pourrait décider de la sanction à imposer. Il y a généralement une motion de censure avec possibilité de peine de prison de 100 ans ou moins. Habituellement, le Parlement canadien ne décide pas d'incarcérer des gens, mais ce n'est pas quelque chose de tout à fait impossible. La Chambre des communes est la juridiction suprême du pays et elle peut imposer n'importe quelle sanction pour ce genre de comportement.

Mrs. Pépin: Since I bring my staff with me regularly, I think it would be quite unfortunate if our staff members were not able to attend *in camera* meetings. I would like these meetings to continue. My assistant replaced me on several occasions and I must say that I have great confidence in my staff. I would be sorry if we decided to discontinue our *in camera* meetings and not allow our staff to replace us when we

[*Text*]

absentons. Cela nous compliquerait beaucoup plus la vie. Pour ma part, je suis sûre de mon personnel.

• 1715

Mr. Witer: Mr. Chairman, regardless of how the Speaker rules, it was my distinct understanding that we as a committee, each and every one of us, had agreed to confidentiality. The record will probably bear me out. So needless to say, whoever leaked that information is a dishonourable person; and should we ever find out who it is, it is my opinion that person should resign from this committee. It is obvious, I think, from the information leaked, that this was a concerted effort, simply because of the other attachments that came along with the report.

I think the suggestions you made earlier are very, very valid. What we are really asking for in this committee is a little bit of confidentiality. If we cannot have that, then we are asking for fairness. In other words, let us all play by the same rules. We can live with that. I think I can. So if for one reason or another we cannot have confidentiality, then I would be in favour, indeed, of simply not having in camera meetings at all. Let us have everything on the record and everything public. If that is the wish of the members of the committee and if those are the rules that all of us will play by, we can all live with that. I think what we find tremendously distasteful is to set a set of rules and then have individual members or groups break those rules deliberately. So I simply would like to suggest that I comply and agree completely with your earlier remarks about not having in camera meetings if we are not going to respect the confidentiality that those meetings imply.

M. Jourdenais: Mon collègue dit que si c'est un député qui a fait la déclaration, il devrait démissionner. Si c'est un membre du personnel, devrait-il démissionner aussi?

Mme Pépin: Eh bien, oui.

M. Jourdenais: Eh bien, il va démissionner du poste qu'il occupe actuellement. En tout cas, cela va dépendre . . .

Mme Pépin: Si vous pensez que c'est un membre de votre personnel, vous le mettez à la porte.

M. Jourdenais: Cela dépendra du député pour qui travaille la personne. Voudra-t-il la mettre à la porte?

Mme Pépin: Moi, j'ai confiance en mon personnel, mais dans ce cas, je mettrais la personne à la porte.

M. Jourdenais: Je ne parle pas de vous ni de personne d'autre en particulier.

Mme Pépin: Je suis obligée de défendre mon personnel.

M. Jourdenais: Oui, mais la seule chose en laquelle on peut avoir confiance, c'est, comme on dit en anglais, *the end of your arm. That is the only thing you can trust in politics, it seems.*

C'est bien dommage! Si c'est un membre du personnel qui l'a dit, qu'est-ce qu'on fait? Je crois qu'on devrait penser davantage à jeudi prochain et dire: Plus de séances à huis clos. C'est tout! Il ne pourra pas y avoir de fuites, car ça va être public. C'est peut-être un peu difficile. Peut-être que certains

[*Translation*]

must be absent. It would make life a great deal more difficult for us. Personally speaking, I am sure of my staff.

M. Witer: Monsieur le président, quelle que soit la décision du président, il me semble bien que tous les membres du comité avaient convenu d'accepter le caractère confidentiel de ces réunions. Je crois que le compte rendu le confirmera. Il va donc sans dire que la personne responsable de cette fuite a manqué à sa parole et si nous apprenons son identité, j'estime que nous devrions lui demander de donner sa démission en tant que membre du comité. Je crois que cette fuite a été faite de façon délibérée, compte tenu des autres documents annexés au rapport.

Je pense que la proposition que vous avez faite est tout à fait justifiée. Nous voulons simplement que le caractère confidentiel de ces réunions soit respecté. Si cela se révèle impossible, il faudra changer les règles. Ainsi, s'il nous est impossible d'avoir des réunions où nos délibérations restent confidentielles, je proposerais simplement de supprimer les réunions à huis clos. Que tout se déroule en public. Si les membres du comité le souhaitent, nous pouvons accepter de changer nos règles. Ce qui nous déplaît tellement, c'est de voir que certains membres décident de passer outre à des règles convenues de tout le monde. Je suis donc tout à fait d'accord avec vous quand vous parlez de supprimer les réunions à huis clos, s'il est impossible de faire respecter leur caractère confidentiel.

Mr. Jourdenais: My colleague says that if a member is responsible for this leak, he should resign. If it is a staff member, should he also resign?

Mrs. Pépin: Yes.

Mr. Jourdenais: He can resign from his present position. In any case, it will depend on . . .

Mrs. Pépin: If you think it is someone in your staff, then you can dismiss him.

Mr. Jourdenais: That is a decision to be made by the member employing the person. Would he consider this cause for dismissal?

Mrs. Pépin: Personally, I trust my staff members but in such a case, I would dismiss the person.

Mr. Jourdenais: I am not referring to you or any other particular member.

Mrs. Pépin: I feel obliged to defend my staff.

Mr. Jourdenais: Yes, but the only thing you can really trust is the end of your arm. *On dirait que c'est là que s'arrête la confiance dans le monde politique.*

It is too bad! If it is a staff member at fault, then what do we do? For our meeting next Thursday, I think we should decide but there will be no more in camera meetings. It is as simple as that. There cannot be any leaks since it will be public. It may be rather difficult. Perhaps some members will

[*Texte*]

députés ne pourront pas s'exprimer clairement en public. Je suis d'accord que vous ne soyez pas d'accord, mais c'est ce qui est arrivé. Le lendemain matin, on m'a téléphoné et on m'a dit que la conférence de presse aurait lieu à 16h00; et puis j'ai lu dans le journal tout ce que j'avais à dire. J'ai lu un journal; moi, je ne lis pas deux journaux de suite.

Donc, on devrait penser fortement... À moins que la personne qui l'a fait arrive et dise ouvertement au Comité: C'est moi qui l'ai fait, je n'aurais pas dû, j'ai mal fait... Eh bien là, on pourra penser à une autre décision. Mais pour le moment, je crois qu'on ne devrait plus tenir que des séances publiques. De cette façon, il n'y aura plus de fuites.

Mme Pépin: Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de fuites. Oui, c'est vrai, ça va être public.

M. Jourdenais: Eh bien, c'est public. Donc, plus de fuites possibles. On devrait y penser fortement. C'est bien dommage, mais... Les comités font une grosse partie du travail de la Chambre, et à la Chambre, c'est public. Donc, on prendra nos décisions publiquement. Cela va favoriser certains députés dans leur comté.

Mme Pépin: Je ne suis pas d'accord, parce que je trouve que lorsqu'on est devant les caméras, on fait beaucoup de spectacle, mais pas tellement de travail.

M. Jourdenais: Vous parlez de caméras. On n'a pas de caméras en ce moment.

• 1720

Mme Pépin: Quand on parle publiquement, je veux dire.

M. Jourdenais: Quand on est devant la vraie caméra, à la Chambre, on fait cela. Ici, il peut y avoir des journalistes, des gens du public. Qu'il y en ait ou qu'il n'y en ait pas, on ne devrait pas avoir honte de ce qu'on avance.

C'est mon opinion personnelle, remarquez bien. C'est à vous de décider, car je ne suis pas seul.

The Chairman: Mr. Heap.

Mr. Heap: My position would be like Madam Pépin's. I welcome the possibility of bringing my assistant with me on one occasion and having her substitute for me on another occasion. I have no reason to doubt that she accepted and followed the rules, as I did.

I recognize the difficulty; it is no good if we have rules that we cannot rely on. It is better not to have them. I can follow either way. I am, frankly, still puzzled to know the reason for the leak. I agree it seemed to be deliberate rather than that somebody just dropped something in the corridor and it was picked up. I had not thought there would be any particular motivation to do that. I did not think it would happen, but it did. it does present us with a problem. I do not know the answer. I will be, as I say, somewhat regretful if we cannot have the informality that we did have, but I agree that we have to have a firm understanding one way or the other.

[*Traduction*]

not be able to speak their minds in public. I realize that you did not go along with this but it did happen. The day after, I was phoned and told that press conference would take place at 4:00 p.m. and then I read in the newspaper everything that I had to say. I just read one newspaper, I do not make a habit of reading two newspapers one after the other.

Therefore I think we should give serious consideration to... unless the person responsible makes an open admission to the committee and apologizes... in that case, we could envisage another decision. But for the time being, I think that we should have only public meetings and thus avoid the possibility of leaks.

Mrs. Pépin: This does not mean that there will be no more leaks. Yes, that is true, it will be public.

Mr. Jourdenais: Well, if it is public, there cannot be any leaks. I think we should give this serious consideration, it is unfortunate but... the committees do a lot of the work of the House of Commons and the proceedings of the House of Commons are public. Therefore we will take our decisions in public. This should help some members in their ridings.

Mrs. Pépin: I do not agree, I think the tendency is to play for the cameras rather than get down to work.

Mr. Jourdenais: We are talking about cameras, we do not have any cameras now.

Mrs. Pépin: When we are making public statements, I mean.

Mr. Jourdenais: When we are before the real camera, in the House, we do that. Here, there may be journalists, or members of the general public. Whether or not they are there, we should not be ashamed of what we say.

Of course, this is my personal opinion. It is up to you to decide; I am not alone.

Le président: Monsieur Heap.

M. Heap: Ma position se rapproche de celle de M^me^ Pépin. J'étais heureux de pouvoir me faire accompagner de mon assistante, et d'avoir pu me faire remplacer par elle lors d'une autre réunion. Comme moi, elle a accepté les règlements et s'y est conformée; je n'ai aucune raison d'en douter.

Je comprends la difficulté; il ne sert à rien d'avoir des règlements si on ne peut s'y fier. Il vaut mieux ne pas en avoir. L'une ou l'autre façon de faire me convient. À vrai dire, le motif derrière cette fuite m'échappe toujours. Je crois comme vous qu'on a agi de propos délibéré; il ne s'agit pas d'un cas où quelqu'un aurait laissé tomber un document dans les couloirs, que quelqu'un d'autre aurait ramassé. Je n'aurais pas pensé que quelqu'un puisse vouloir faire une telle chose. Je ne pensais pas qu'une telle chose se produirait, mais il y a pourtant eu une fuite. Cette fuite nous pose un problème. Je ne connais pas la solution. Comme je le disais, je serais quelque peu désolé si nous devions renoncer à notre façon de faire plutôt détendue, mais je conviens que nous devons nous entendre, sans équivoque, d'une manière ou d'une autre.

[*Text*]

The Chairman: Thank you. If there are no more comments at this time, can we just let it rest and see what transpires in the next 24 or 48 hours. The dilemma is there. It was not just a single reporter; that report was in the hands of a number of people in the press gallery which speaks to deliberateness rather than accident.

Mr. Oostrom: Radio as well.

The Chairman: Well, once it appears anywhere, the nature of the news network is such that—boom!—it is on wire services and it cuts across just like that in modern technology.

Mr. Jourdenais: Let us cut the communication.

The Chairman: Yes. Okay. Thank you for the patience on behalf of the witnesses. Mr. Oostrom is next, followed by Madam Pépin, and that should end, I think, the first round. Mr. Witer, you are on the list. There are three left on the first round.

Mr. Oostrom: Mr. Best, on page 7 you mentioned a pilot project for hearing claims orally since 1983. Has there been any report on how that has worked? Later on you referred to the Supreme Court decision that the oral hearings have now to take place in every case. It seems to me then that the pilot project did not have oral hearings in every case. Is that the distinction?

Mr. Best: The pilot projects, Mr. Chairman, were the evolution of the process. I may say that actually the pilot projects were being conducted by the Refugee Status Advisory Committee, not by the commission or the department itself.

The purpose was to get some experience and to see if it could be a methodology of speeding up the process. As you know, the lag in time has been a very serious problem. They were instituted initially in Toronto and Montreal, because those are the two volume places, and it was on a selective basis. Not all claims were heard in this way. They were true pilot projects to test out the methodology. The Supreme Court decision though—and if you will pardon me, I do not want to get too much into the Supreme Court decision—has has struck down section 71(1) of the act, which relates to the appeal board and its redetermination. Under that section the appeal board had the option of either hearing people personally or making a decision without seeing. The effect of the Supreme Court decision is at that level. It is that the Immigration Appeal Board no longer has any option but to hear each person who asks for redetermination of a negative claim—that is, a claim which has been denied. So the pilot projects were an effort on the part of the Refugee Status Advisory Committee, with co-operation from the commission to test out how we might go eventually to an oral process, but the Supreme Court of Canada events overtook those particular pilot projects.

[*Translation*]

Le président: Merci. Si personne n'a d'autres observations à faire maintenant, peut-être pourrons-nous écarter cette question pour l'instant et voir ce qui va se faire jour au cours des 24 ou 48 heures qui viennent. Nous voilà devant un dilemme. Il ne s'agit pas d'un seul journaliste; ce rapport a été vu par plusieurs membres de la tribune de la Presse, ce qui laisse supposer que ce n'était pas un accident, mais que quelqu'un a agi de propos délibéré.

M. Oostrom: Il en a été question à la radio aussi.

Le président: La nature même du réseau de distribution des nouvelles est telle qu'un article intéressant paru quelque part est immédiatement repris par les agences de presse et se répand comme une traînée de poudre, grâce à la technologie moderne.

M. Jourdenais: Si nous mettions fin à cette communication?

Le président: Oui. Très bien. À nos témoins, je vous remercie de votre patience. Monsieur Oostrom sera le prochain intervenant, suivi de M^me^ Pépin, ce qui mettra fin, je pense, à la première ronde de questions. Monsieur Witer, vous figurez sur cette liste. Il reste trois intervenants pour la première ronde.

M. Oostrom: Monsieur Best, vous avez parlé à la page 7 d'un projet pilote lancé en 1983, permettant l'audition des demandes présentées oralement. Y a-t-il eu un rapport sur le succès ou l'échec de ce projet? Plus tard vous avez parlé de la décision rendue par la Cour suprême, selon laquelle les comparutions en personne doivent être maintenant tenues dans tous les cas. Il s'ensuit que dans le cadre du projet pilote, ces comparution en personne n'étaient pas tenues dans tous les cas. Est-ce là la différence?

M. Best: Monsieur le président, les projets pilotes représentent l'évolution des procédures. J'ajouterai que ces projets pilotes étaient entrepris par le Comité consultatif sur le statut des réfugiés, et non pas par la Commission ou par le ministère lui-même.

L'objet en était d'acquérir une certaine expérience et de voir si cette méthode pourrait expédier la procédure. Comme vous le savez, les retards ont constitué un problème très sérieux. Le projet a été lancé à Toronto et à Montréal, parce que c'est là qu'il y a le plus de demandes, et on a procédé de façon sélective. Toutes les demandes n'ont pas été entendues de cette façon. Il s'agissait réellement de projets pilotes visant à tester la méthodologie. La décision de la Cour Suprême, par contre . . . vous m'excuserez, mais je ne veux pas entrer dans les détails quant à la décision de la Cour suprême . . . a invalidé l'article 71(1) de la Loi, qui portait sur la commission d'appel et ses décisions. Aux termes de cet article, la Commission d'appel pouvait soit entendre les demandeurs en personne, soit rendre une décision sans les voir. L'effet de la décision de la Cour Suprême intervient donc à ce niveau. La Commission d'appel de l'immigration est maintenant obligée d'entendre quiconque réclame le réexamen d'une demande qui a été rejetée. Le Comité consultatif sur le statut de réfugié a donc entrepris ces projets pilotes en collaboration avec la commission dans le but de déterminer comment une procédure d'appel

[*Texte*]

[*Traduction*]

oral pourrait être organisée, mais la Cour suprême du Canada a devancé ces efforts.

• 1725

Mr. Oostrom: Has that decision been appealed?

Mr. Best: There is no appeal that I know of from the decision of the Supreme Court of Canada.

Mr. Oostrom: The Supreme Court, no. So now there is the possibility that things will be even more delayed in the future if everyone gets an oral hearing.

Mr. Best: Well, with the permission of this committee, Mr. Chairman, I would rather not speculate beyond what I have said on what are or are not going to be the results. I have not had ministerial direction. It is being looked at very intensely and in fact I am not even sure my Minister has made a statement yet. I think she will be eventually. But I would really prefer not to speculate any more as to what the impact of that decision might be. I think it would be inappropriate.

Mr. Oostrom: The RSAC does operate with a combination of official and non-government persons. Who are those official persons?

Mr. Best: There are three or four people of the committee who are chosen by the committee and made available to them on a full-time basis by the commission. Some are officers of the commission; there are two or three officers of the Department of External Affairs, I believe.

Mr. Oostrom: Not involved in the judgment?

Mr. Best: No. I am sorry; not involved in the actual determination. And then the private members are appointed by the Minister.

Mr. Oostrom: Thank you. In 1983 you mentioned that some 38% were classified as bona fide refugees. And that would be what?—maybe 3,000 of the 7,000. What happened to the 4,000? Are they still in Canada?

Mr. Best: Some would be, some would not. It would be very difficult to give you precise numbers. It would depend on what happened. First of all, it would depend on when it happened. They still have other avenues of appeal or redress; they will, for example, go back. If an appeal is turned down, once all the court processes and other processes have been exhausted, then they go back into what we call the "enforcement stream" and go before an adjudicator. But being turned down by the RSAC, or having a negative recommendation by the RSAC approved by the Minister, is the first step in a long line of redress. After that there is the Immigration Appeal Board redetermination step; there could then be a section 28 appeal under the Federal Court of Canada. And as we now know, there are some cases which could go to the Supreme Court if it gave leave to appeal. So being turned down at that stage does not automatically mean that all avenues have been closed to that particular individual.

M. Oostrom: A-t-on interjeté appel de cette décision?

M. Best: Je ne suis au courant d'aucun appel qui aurait été interjeté à la suite du jugement rendu par la Cour suprême du Canada.

M. Oostrom: Bien. Alors, il se peut fort bien maintenant que ces demandes soient encore davantage retardées si chacun peut se faire entendre.

M. Best: Si le Comité m'y autorise, monsieur le président, je préférerais ne me livrer à aucune conjecture, à part ce que j'ai déjà dit. La ministre ne m'en a pas donné l'autorisation. Nous sommes en train d'étudier très attentivement la situation et je ne suis même pas sûr que la ministre ait annoncé quoi que ce soit encore. Mais je crois qu'elle le fera. Je préférerais néanmoins ne pas m'interroger davantage sur les effets de cette décision. Ce serait à mon avis inconvenant.

M. Oostrom: Le CCSR compte parmi ses membres, des hauts fonctionnaires et des particuliers. Qui sont ces hauts fonctionnaires?

M. Best: Trois ou quatre membres du comité sont choisis par le comité et y sont détachés à plein temps par la commission; certains sont membres de la commission et les deux ou trois autres sont fonctionnaires au ministère des Affaires extérieures, je crois.

M. Oostrom: Qui ne prennent pas part aux décisions?

M. Best: Non, excusez-moi, ils ne peuvent décider de la reconnaissance du statut de réfugié. Les particuliers sont, eux, nommés par le ministre.

M. Oostrom: Merci. Vous avez dit qu'en 1983, 38 p. 100 de ces personnes étaient considérées comme des réfugiés légitimes. Donc environ 3,000 sur 7,000? Et où sont les 4,000 autres? Toujours au Canada?

M. Best: Certains, oui, d'autres, non. Il me serait très difficile de vous donner des chiffres précis. Cela dépend de ce qui s'est produit. Cela dépend tout d'abord du moment où leur demande a été déposée. Ils n'ont pas épuisé toutes les possibilités d'appel ou de recours; ils peuvent, par exemple, déposer une nouvelle demande. Si un appel est rejeté, une fois que tous les recours judiciaires ou autres ont été épuisés, ils reviennent à ce qu'on appelle «l'enquête» et passent devant un arbitre. Mais le fait d'être renvoyé par le CCSR ou d'obtenir une recommandation négative de ce Comité qui serait approuvée par la ministre, constitue une première étape sur le long parcours d'appels possibles. La demande peut également être réexaminée par la Commission d'appel de l'Immigration, puis faire l'objet d'un contrôle judiciaire en vertu de l'article 28 de la Loi sur la Cour fédérale du Canada. Comme nous le savons maintenant, certaines causes pourraient être portées devant la Cour suprême du Canada si elle autorisait le pourvoi. Ainsi, si une demande était rejetée à ce stade-là, cela ne signifierait pas automatiquement que cette personne n'aurait pas d'autres recours.

[*Text*]

Mr. Oostrom: Have we any figures at all of how many actually have been deported? It must be minimal.

Mr. Best: Yes. I think it would be minimal. The deportation is not the only way. Some of them will just leave because they withdraw through the process; they do not necessarily have to be ordered deported. But at a certain point we do not distinguish. Once somebody has gone through the process, they become just another person who is subject to our enforcement action, as far as we are concerned. We do not track those, as I recall, as to whether . . . well, we cannot tell you if somebody is a refugee claimant . . . well, we could, but we do not keep the statistics in that particular way.

Mr. Girard: Could I just correct the record, Mr. Chairman. The number of claims actually completed in 1983 were 2,677, of which 38% were accepted. Certainly, there were many more entered that year but, of course, the RSAC was not current with its workload.

Mr. Best: So there were roughly 800 people who were found to be refugees that year.

Mr. Oostrom: Thank you. I am also interested in the orphans whom Mr. Edwards spoke about earlier. Are there any NGOs or church groups, or anyone, allowed to sponsor these orphans? I understand that, normally speaking, such groups, church groups, cannot sponsor. How is that situation at the moment?

Mr. Girard: Any group of 5 Canadians over the age of 18 can sponsor people eligible to come to Canada within the refugee or designated classes. In the case of Indo-China, there is regulation extending that to unaccompanied minors. So any group of Canadians of five or more can sponsor an unaccompanied minor from the Indo-China area. There are some additional procedural hurdles, such as provincial approval of the home into which the minor will eventually be introduced or of the group home arrangements that are made in other cases, where the children are put into more of a group home environment rather than a family environment.

• 1730

Mr. Oostrom: I understood, though, from the report Mr. Best gave, there was no reference made to provinces. The chairman asked how far the provinces were involved, and then Mr. Best answered that they are not that closely involved as to determine whether or not . . .

Mr. Best: I think there were two different things, Mr. Chairman. I was asked by the chairman to what extent the provinces are involved in the planning of the overall refugee level. What I said second was, however, that adoption is solely the prerogative of the provinces, and adoption regulations and procedures are set by law in each province. In those particular cases of orphans, then we have to work within the context of the provincial legislation. I think there were just the two things we were talking about.

Mr. Oostrom: Okay. Then my last question is this. When a person claims to be a refugee, you would have to trust his word

[*Translation*]

M. Oostrom: Savons-nous combien de personnes ont été expulsées? Leur nombre doit être très peu élevé.

M. Best: En effet. Très minime. L'expulsion n'est pas la seule responsabilité. Certains quittent tout simplement le pays parce qu'ils ont abandonné en cours de route; ils ne sont pas nécessairement expulsés. Mais aucune distinction n'est établie à une étape donnée. Dès que quelqu'un a déposé une demande, cette personne devient tout simplement un autre cas que nous devons instruire, c'est tout. Nous ne savons pas si . . . Je ne pourrais pas vous dire si telle ou telle personne a demandé un statut de réfugié . . . Ce serait peut-être possible, mais nous ne les différencions pas.

M. Girard: Puis-je apporter une précision, monsieur le président? En 1983, 2,677 demandes ont été instruites, dont 38 p. 100 ont été accueillies. De nombreuses autres demandes ont été déposées cette année-là, c'est sûr, mais le CCSR avait accumulé un certain retard.

M. Best: Donc environ 800 personnes ont été déclarées réfugiés cette année-là.

M. Oostrom: Merci. Je voudrais également en savoir davantage sur les orphelins dont M. Edwards a parlé tout à l'heure. Des organismes non gouvernementaux, des groupes religieux ou qui que ce soit d'autre peuvent-ils parrainer ces orphelins? Je crois savoir que normalement ces groupes ne peuvent le faire. Quelle est la situation à l'heure actuelle?

M. Girard: Tout groupe de cinq Canadiens de plus de 18 ans peut parrainer des personnes qui peuvent être admises au Canada en tant que réfugiés ou personnes d'une catégorie désignée. Pour ce qui est de l'Indochine, il existe un règlement qui étend cette possibilité aux mineurs non accompagnés. De sorte que n'importe quel groupe de Canadiens d'au moins cinq personnes peut parrainer un mineur non accompagné venant d'Indochine. Il y a d'autres obstacles de procédure, il faut par exemple que la province approuve le foyer auquel le mineur va être confié ou les modalités d'hébergement de groupe qui peuvent être proposées dans d'autres cas, lorsque les enfants sont placés, non pas dans un milieu familial, mais plutôt dans un foyer de groupe.

M. Oostrom: D'après ce qu'a dit M. Best, j'avais cru comprendre pourtant que les provinces n'intervenaient pas. Le président lui avait demandé ce que les provinces avaient à faire, à quoi il avait répondu qu'elles ne participaient pas à la sélection . . .

M. Best: Ce sont deux éléments différents, monsieur le président. Le président m'a demandé dans quelle mesure les provinces participaient à la planification du niveau d'ensemble pour les réfugiés. J'avais dit en revanche que l'adoption était la prérogative exclusive des provinces, étant donné que c'est la province qui arrête la réglementation et les modalités en matière d'adoption. Dans le cas des orphelins, nous devons travailler dans le cadre de la législation provinciale. Je pense que c'était de ces deux éléments-là que nous parlions.

M. Oostrom: Très bien. Voici donc ma dernière question. Lorsque quelqu'un se dit réfugié, vous devez lui faire con-

[*Texte*]

or her word. How far can you go back to countries like Vietnam or . . . ? There may be countries behind the Iron Curtain that just do not give you the information; you cannot get it. On what sources do we rely?

Mr. Best: First, Mr. Chairman, in terms of refugee claimants and particularly in certain countries, we would not go to the officials in that particular country, particularly if the person is making a claim that he has been mistreated by the government. The RSAC and we would rely on information from a variety of sources.

If there is a diplomatic post there, we can sometimes get information, at least on the general situation in the country. For example, if the person claims that on a certain period everybody in the country in a particular group were arrested, then that is a matter of fact and could be checked out. We can rely on reports of such groups as Amnesty International and a variety of other international groups. The United Nations High Commissioner on Refugees is a very good source of information.

So particular things can be checked. I know the difficult problem of checking is whether or not these things happened to that particular person. It could well be true that these things were happening in the country, but the convention in this term deals with what happened to the individual.

Mr. Oostrom: That is what I actually meant. I should have expressed that better. In general we know, but to that specific person . . .

Mr. Best: May I point out that one of the arguments for oral hearings is to apply the same tests that are applied in courts; that is, how credible the witness appears as opposed to looking at a transcription of a verbatim record. So that has been one of the fundamental arguments of many who feel that oral hearings are a necessity in this particular process.

Mr. Oostrom: Thank you, Mr. Best and Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Oostrom. Madam Pépin.

Mme Pépin: J'aimerais que vous m'expliquiez le processus dans le cas des réfugiés. On peut parler des réfugiés du Salvador parce que j'en ai rencontré un groupe. Je voudrais que vous m'expliquiez pourquoi il y a des réfugiés qui doivent se rendre au bureau de l'Immigration de leur ville une fois par mois ou une fois tous les quinze jours. Ils y ont laissé leur passeport, ils vont là pour montrer leurs pièces d'identité, on signe cette formule-là et ils retournent au travail, ce qui fait que ces personnes perdent la plupart du temps une journée de travail. Entre autres, j'en ai rencontré deux ou trois dont le passeport est retenu de cette façon depuis trois ans. J'ai les noms, j'ai les numéros, etc.

Je voudrais que vous m'expliquiez pourquoi ces personnes sont obligées de se présenter régulièrement au bureau de l'Immigration. Et pourquoi n'ont-elles pas leur passeport?

[*Traduction*]

fiance. Jusqu'où pouvez-vous aller dans le cas de pays comme le Vietnam . . . ? Il y a par exemple des pays derrière le rideau de fer qui ne veulent pas donner de renseignements. Quelles sont les sources que nous pouvons donc utiliser?

M. Best: Pour commencer, monsieur le président, dans le cas des réfugiés, surtout des réfugiés de certains pays, nous n'allons bien sûr pas voir les fonctionnaires de ces pays-là, surtout lorsque le requérant prétend avoir subi de mauvais traitements. Comme le CCSR, nous allons nous renseigner à toute une série de sources.

S'il y a par exemple une mission diplomatique locale, parfois nous pouvons y obtenir des renseignements, ou du moins savoir quelle est la situation générale dans le pays. Ainsi, si le requérant prétend qu'à un moment donné, tous les membres d'un groupe, quel qu'il soit, étaient systématiquement arrêtés, la chose peut se vérifier. Nous pouvons également consulter les rapports d'organismes comme Amnistie internationale ou d'autres groupes internationaux. Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est également une excellente source de renseignements.

Certains détails peuvent donc être vérifiés. Je sais bien sûr que ce qui est difficile, c'est de savoir si la personne en question a effectivement subi ce qu'elle dit avoir subi, il se peut en effet que certains événements aient eu lieu dans son pays, par contre la Convention à cet égard porte sur le traitement subi par la personne en cause.

M. Oostrom: C'est ce que je voulais dire. J'aurais dû me faire mieux comprendre. Nous savons ce qui se passe d'une façon générale, mais dans les cas d'espèce . . .

M. Best: Pourrais-je vous signaler que l'un des arguments qui militent en faveur des comparutions en personne est précisément l'application des mêmes critères que ceux des tribunaux: on peut ainsi déterminer plus facilement la crédibilité d'un témoin qui dépose en personne que si on se limite à lire la transcription d'un témoignage. Cela a donc été l'un des arguments premiers de tous ceux qui estiment qu'une comparution en personne s'imposait dans les cas de ce genre.

M. Oostrom: Merci, monsieur Best. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Oostrom. Madame Pépin.

Mrs. Pépin: I would like you to explain the process in the case of refugees. You could for instance take the case of refugees from El Salvador since I personally met one of these groups. Why is it that some refugees have to report to the local immigration office once a month or once every fortnight? They left their passports there, and they have to report to show their identifications, they signed the form, and then they go back to work, which means that those people often lose a whole work day. For instance, I have met a couple of people whose passports has been detained for three years. I have the names, I have the serial numbers, and so on.

Could you please explain why those people have to report regularly to the immigration office. Why is it that they cannot have their passports?

[*Text*]

Mr. Best: I can only assume—and this is strictly a guess—that these are not refugees but people who have made refugee claims, have not been found to be refugees; and for some reason inherent in their particular situation or story, for reasons of control, the local officials are doing that. But I would suggest that, if you could provide me with the names and the locations, I will have an investigation done and give you specific information. But beyond that, I think it would be dangerous to speculate. It is not a normal process, unless there is some immigration enforcement reason for this. But my immediate guess would be—and it is no more than that—these are people who are refugee claimants, and for some reason or other, perhaps by the reason they entered or for some other reason, there is some control or mechanism involved.

• 1735

If I could have the names and then the location, we will check it out thoroughly and provide you with the information.

Mme Pépin: D'accord, parce que j'ai rencontré un groupe de réfugiés du Salvador à Montréal et, dans ce groupe-là, il y en avait au moins trois. Je communiquerai donc avec votre bureau et je vous ferai parvenir les noms et les numéros. Merci.

Mr. Best: We will certainly look into it as quickly as possible, Mr. Chairman.

Le président: C'est tout?

Mme Pépin: Oui.

Le président: Monsieur Witer.

Mr. Witer: Thank you, Mr. Chairman.

First, I would like to get a clarification, if I can, on an area that was touched on by Mr. Oostrom and Mr. Best earlier. It relates to the Supreme Court decision of April 4.

You mention on page 7 that this decision will have an impact on the legal structure as it relates to the refugee claim process. I would like to know, first, what kind of impact that decision will have on the backlog of 15,000 refugee claimants and, second, what kind of impact that decision will have on the refugee policy in Canada.

Mr. Best: I do not want to sound facetious if I say, in one word, it will be significant. I think I have to say to you what I said to the committee earlier: we have been on a forced draft basis with our legal advisers and others looking at a number of aspects of this decision.

My Minister was out of the country last week on business, as was I. We have done a great deal of work. I think because I have not really had a chance to provide her with our views on this I am in a somewhat awkward position in doing so with the committee. I would like to suggest that I would assume, first of

[*Translation*]

M. Best: Je ne peux que formuler des conjectures à ce sujet. J'imagine qu'il ne s'agit pas de réfugiés comme tels mais de gens qui se disent réfugiés mais auxquels on n'a pas accordé le statut. Pour l'une ou l'autre raison qui tient aux circonstances propres à leurs cas, pour des raisons de contrôle, c'est ce que font les agents locaux. Mais je vous propose de me donner les noms et les endroits et je ferai procéder à une enquête pour vous renseigner. Cela dit, je pense qu'il serait dangereux de formuler d'autres hypothèses. Ce n'est pas la façon de faire normale, à moins qu'il n'y ait une bonne raison du point de vue de la police de l'immigration. Mais de but en blanc, j'imagine—sans plus—que ce sont des gens qui se disent réfugiés et sur lesquels, pour l'une ou l'autre raison, peut-être la façon dont ils sont arrivés au Canada, on veut exercer un certain contrôle.

Donnez-moi donc les noms des gens et des localités, nous allons vérifier le dossier et nous vous donnerons les renseignements nécessaires.

Mrs. Pépin: Okay. You see, I have met in Montreal a group of refugees from El Salvador and there were at least three people in that situation. I will then write directly to your office and I will give you the names and the reference numbers. Thank you.

M. Best: Nous allons nous y employer avec diligence, monsieur le président.

The Chairman: Is that all?

Mrs. Pépin: Yes.

The Chairman: Mr. Witer.

M. Witer: Merci, monsieur le président.

J'aimerais pour commencer obtenir un éclaircissement, si c'est possible, à propos de quelque chose dont ont parlé M. Oostrom et M. Best. Il s'agit du jugement du 4 avril rendu par la Cour suprême.

A la page 7, vous dites que ce jugement va avoir des répercussions sur la structure juridique en ce sens qu'il porte sur tout le processus de revendication du statut de réfugié. J'aimerais savoir, pour commencer, quelles seront les répercussions pour les 15,000 personnes qui ont revendiqué le statut de réfugié et dont le dossier est encore en souffrance et, en second lieu, les répercussions de ce jugement sur toute la politique canadienne en matière de réfugiés.

M. Best: Je ne veux pas vous donner l'impression de prendre les choses à la blague, mais je dois vous répondre en un mot que ces répercussions seront importantes. Je vous répéterai ce que j'ai déjà dit au Comité: nous avons littéralement mobilisé nos conseillers juridiques pour qu'ils étudient ce jugement sous un certain nombre d'angles.

Ma ministre était en mission à l'étranger la semaine passée, comme moi d'ailleurs. Nous avons énormément travaillé déjà. Toutefois, je n'ai pas vraiment pu lui communiquer notre opinion à ce sujet et je serais donc mal placé pour en parler au Comité. Je préférerais vous dire que j'imagine, et je l'ai

[*Texte*]

all, as I said, that Miss MacDonald will be making some degree of statement.

There are two phases to this. One is the question Mr. Witer has raised about the backlog. That is one specific question. The other is a question of the impact for the future, and I think we have to bring the Supreme Court decision and Rabbi Plaut's report, when it becomes available, together and look at the total impact.

There is one advantage, I think, of having had the Supreme Court decision in that we now have a very definite and precise legal opinion as to what must happen. In terms of those who will be responsible for advising the Minister in trying to design a new and revised process, having that particular legal clarity in advance will be exceedingly helpful.

But there is no doubt there is an impact. We are looking at it and assessing it now, but, quite frankly, until we have a chance to have some detailed discussions with the Minister and get her direction that is really about all I can say at this point, Mr. Chairman.

I hope the committee will appreciate that I am not trying to be difficult, but it is rather awkward for me as an official at this particular point.

Mr. Witer: I trust you would be prepared to appear before us once those steps have been taken perhaps to offer some explanations if they are required?

Mr. Best: Mr. Witer, I was not under the impression I had any option about appearing before this committee. I think once my Minister has made policy decisions probably you will be inviting both of us back. I do not have a choice. I certainly will be glad to come back when it is appropriate to do so.

Mr. Witer: Perhaps I can just touch on another area, which you may have addressed. It is the whole question of existing support systems for refugees once they come to Canada. First, what do we have in place to assist them to fit into the Canadian way of life, number one? Second, do we have any specific programs geared to children? We have mentioned children on several occasions. Perhaps you could comment on that.

Mr. Best: Mr. Chairman, could I ask Mr. Witer for one point of clarification?

Are you talking about our large refugee movements where we bring people who are already admitted, or are you talking about people who come and then subsequently make a refugee claim? They are two different situations.

Mr. Witer: If I can, I would like to have information on both areas.

Mr. Best: I tried.

Let me deal with the refugee claimants first of all, and I am going to be very careful in emphasizing that I am talking

[*Traduction*]

d'ailleurs déjà dit, que M^lle^ MacDonald va faire une déclaration à ce sujet.

Il y a en fait deux étapes. La première, c'est la question des dossiers en souffrance dont a parlé M. Witer. Voilà une question bien précise. Mais il y a aussi les répercussions futures, et je pense que nous devons à cet égard tenir compte à la fois du jugement de la Cour suprême et du rapport de M. le rabbin Plaut, lorsqu'il sera publié, pour déterminer les répercussions dans leur ensemble.

Le jugement de la Cour suprême présente à mon avis l'avantage de nous donner désormais une règle de droit très précise et bien circonscrite à propos de ce qui doit se produire. Pour ce qui est de ceux qui devront conseiller la ministre et l'aider à mettre au point un nouveau processus, je pense qu'il sera extrêmement utile de pouvoir compter sur ce niveau de précision juridique.

Cela dit, il est indubitable qu'il y aura des répercussions. Nous étudions actuellement la chose, nous faisons nos analyses, mais pour être franc avec vous, tant que nous n'aurons pas pu en discuter en détail avec la ministre, tant que nous ne saurons pas dans quel sens elle veut aller, je pense que je ne peux pas vous dire grand-chose de plus, monsieur le président.

J'espère que le Comité comprendra que je ne veux pas faire la forte tête, mais que je suis fonctionnaire et que ma position est un peu inconfortable.

M. Witer: J'imagine que vous seriez prêt à comparaître à nouveau lorsque vous aurez pu le faire, et que vous pourrez alors nous expliquer les choses, le cas échéant.

M. Best: Monsieur Witer, je n'ai jamais eu l'impression que j'avais le choix. Lorsque la ministre aura pris la décision politique, il est probable que vous allez nous inviter tous les deux à comparaître de nouveau. Mais je n'ai pas le choix. Quoi qu'il en soit, je serai heureux de revenir en temps utile.

M. Witer: J'aimerais aborder un autre élément dont vous avez peut-être déjà parlé. Il s'agit de toute cette question de l'infrastructure logistique mise en place pour les réfugiés, une fois qu'ils arrivent au Canada. Pour commencer, qu'avons-nous fait pour les aider à s'intégrer dans la société canadienne? En second lieu, avons-nous des programmes destinés exclusivement aux enfants? Nous avons plusieurs fois parlé des enfants et vous auriez peut-être quelque chose à nous dire à ce sujet.

M. Best: Monsieur le président, j'aimerais demander un éclaircissement à M. Witer.

Voulez-vous parler des grands mouvements de réfugiés, lorsque par exemple nous faisons venir des gens que nous avons déjà acceptés, ou plutôt de ceux qui arrivent au Canada et qui, une fois arrivés, revendiquent le statut de réfugié? Ce sont en effet deux cas différents.

M. Witer: J'aimerais que vous me parliez des deux.

M. Best: J'ai essayé.

Je vais, si vous le voulez bien, commencer par vous parler des gens qui se disent réfugiés et je dis bien, des gens qui se

[*Text*]

about refugee claimants. Without in any way imputing motivations or anything like that, there is a tendency to assume that everybody who makes a refugee claim is a refugee. By law I am not allowed that luxury; I have to wait until the decision is made.

• 1740

The design in the legislation which probably, I suyspect now, given the numbers and other events, is not adequate, was that there be a provision whereby a refugee claimant could be given an employment authorization in Canada to find employment so that during the period of time they were waiting for the claim to be adjudicated or to be resolved they would not be destitute, or that the inability to have a job would not keep them from making the claim; it was part of the protection design. That worked very well, Mr. Chairman, until we got involved in the combination of volume plus the recession and the employment difficulties we have had in the country for the last two or three years. I think that is when it began to fall down and there are some problems. We have been able to make arrangements with both the Province of Ontario and the Province of Quebec that these people are picked up under the Canada Assistance Plan, of which the federal government, as you know, pays 50% where necessary. So there is that. In bona fide cases, if there are children involved, they are usually allowed to attend school and that sort of thing as a humanitarian gesture.

In speaking of the support mechanism, much depends on whether we are talking about formal or informal. There is some degree of formal support mechanism. Particularly I would indicate to you that those refugees who are privately sponsored—that is, sponsored by individual groups, church groups or what have you—have been, in my view—and I think it is a generally accepted view of all of us—much better looked after at the level of the community than we have been able to do as a government department. These organizations have by and large really adopted these people, and I think the evidence is there from the experience with the Vietnamese.

I mentioned the immigration settlement adapatation program earlier on. A great deal of the work done by the non-governmental organizations that we provide funding for is in the area of refugees. Of our own adjustment assistance program, which is applied to help people in their first year, I would say 98% of the funds, which is some $30 million a year spent in that area, are spent on refugees.

In addition, there are ethnic communities that very much reach out and help their own. I think I could mention the Polish community in Canada. The work they have done in the last two or three years has just been outstanding, in my view. For example, there is one project which we helped to fund on the employment side. Groups of Polish engineers in Canada, who are here and settled and are practising their profession, actually developed courses for Polish refugees coming as engineers so they could learn Canadian terminology which would equip them to get into their profession more quickly. There is a myriad of this sort of things going on.

[*Translation*]

disent réfugiés. Sans vouloir de quelque façon que ce soit imaginer des motifs ou autres desseins, on a toujours tendance à croire que quelqu'un qui se dit réfugié est effectivement réfugié. C'est pourtant un luxe que la loi ne me permet pas car je dois attendre que la décision soit rendue.

La loi visait à accorder une protection, à savoir que celui qui sollicite le statut de réfugié peut obtenir un permis de travail au Canada afin de subvenir à ses besoins pendant la période d'attente. Après coup, étant donné le nombre et les événements, la loi n'est pas suffisante. Mais elle a bien fonctionné, monsieur le président, jusqu'aux deux ou trois dernières années où nous avons connu la récession, le chômage et une augmentation du nombre des réfugiés. À ce moment-là, la loi n'a plus marché et il existe maintenant des problèmes. Nous nous sommes arrangés avec l'Ontario et le Québec pour aider ces personnes en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, où le fédéral paie 50 p. 100 s'il y a lieu. Dans des cas de bonne foi, les enfants peuvent normalement aller à l'école. Nous essayons d'être humanitaires.

Pour ce qui est des mécanismes d'appui, parlez-vous des mécanismes officiels ou non officiels? Il y a des mécanismes d'appui officiels jusqu'à un certain point. J'estime, comme tout le monde probablement, que ces réfugiés qui sont parrainés par des groupes, des églises ou un autre organisme sont mieux appuyés par la communauté que par l'État. Ces personnes sont vraiment adoptées par des groupes, comme le témoigne notre expérience chez les Vietnamiens.

J'ai mentionné plus tôt le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants. Ces organisations non gouvernementales que nous finançons travaillent auprès des réfugiés. Je dirais que, dans le cadre de notre programme d'aide à l'adaptation qui s'applique pendant la première année, 98 p. 100 des fonds, ou quelque 30 millions de dollars par année, sont versés pour les réfugiés.

Par ailleurs, certains groupes ethniques sont prêts à aider les leurs. Mentionnons la collectivité polonaise qui accomplit un travail formidable depuis deux ou trois ans. Par exemple, il y a un projet dans le domaine de l'emploi auquel nous avons contribué. Des ingénieurs polonais, qui sont établis, et qui exercent leur profession au Canada, ont créé des cours à l'intention des ingénieurs polonais réfugiés afin qu'ils puissent apprendre la terminologie canadienne aussi vite que possible. Il y a une foule de choses.

[*Texte*]

The correlation we have seen is the smaller the community, the larger the community support. It is when they get into the very large cities like Toronto and Montreal . . . Although there are lots of organizations, I think you will find that more of the stories of difficulty come out of those. Now, if you look at its proportion to the total number of people there, it is not large but I think it is the usual problem of large metropolitan areas, and newcomers having to adjust.

There are numerous agencies that help. The provincial government in Ontario is very helpful and Quebec is very helpful, but basically you find the big support groups are church groups and voluntary agencies.

Mr. Witer: You had mentioned earlier that privately sponsored refugees appear to have more support available to them. Are you suggesting that the formal support available vis-à-vis either federal or provincial agencies is not adequately equipped to deal with some of the difficulties that arise, or just what exactly does this mean?

Mr. Best: I am saying that if you have a group, five or more people, that has made a conscious decision that they are going to sponsor a refugee or refugee family, they have a strong sense of personal commitment on a day-to-day basis, whereas quite frankly our own agencies and others have to operate on the basis of considerable volume. It is just the fact that these groups bring these people here because they feel they have a commitment to do it. They have a strong interest in it and they give them a lot of help and assistance that is just not possible in the context of a government organization or even of a large voluntary organization. It is the reason why these people are involved in the first place.

As a matter of fact, we are now developing, and I hope to see developed, a pilot project whereby we will be able to help some of these agencies or groups to do this and we will pick up some part of the costs involved. But it is a pilot project at the moment.

• 1745

Mr. Witer: How effective have the community immigration aid groups been that exist throughout the country and are sponsored by funds from the federal government primarily?

Mr. Best: We estimate that for every dollar the Canadian government puts into this we get a $5 return in terms of help. But my own personal view is that the NGOs have been highly effective and they are to be highly praised, Mr. Chairman. I deal with a lot of them and know a lot of them. We sometimes have our arguments and they may say some nasty things, but on a general basis I think they have done an excellent job, an outstanding job.

Mr. Witer: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Witer. Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. Au dernier paragraphe de la page 4 de votre présentation, avant de donner le nombre des gens qui viennent de l'extérieur, vous dites:

Each year the government decides how many refugees will be brought to Canada from each of the major world regions.

[*Traduction*]

Nous constatons que plus la communauté est petite, plus l'appui de la collectivité est grande. Les difficultés sont plus nombreuses dans de grandes villes comme Toronto et Montréal . . . Même s'il y a beaucoup d'organisations, c'est là que surgissent les difficultés. Le pourcentage par rapport au reste de la population n'est pas très important, mais c'est un problème normal dans les grandes agglomérations où les nouveaux venus ont des difficultés d'adaptation.

Certains organismes donnent un appui. Les gouvernements de l'Ontario et du Québec sont très utiles, mais les groupes qui sont d'un grand secours sont les églises et les organisations bénévoles.

M. Witer: Vous avez dit tout à l'heure que les réfugiés parrainés semblent avoir plus d'appui. Voulez-vous dire que l'aide officielle provenant des organisations fédérales ou provinciales n'est pas suffisante pour les aider à affronter les difficultés?

M. Best: Si un groupe de cinq personnes a décidé de parrainer un réfugié ou une famille, le sens des responsabilités ou l'engagement personnel sont constants, tandis que nos organisations et d'autres ont affaire à un grand nombre de personnes. Ces groupes se sont engagés à faire venir ces personnes. Ils s'y intéressent vivement et ils leur donnent beaucoup d'aide, ce qui n'est pas possible pour une organisation gouvernementale ou même une grande organisation bénévole. C'est la raison pour laquelle ces gens se sont d'ailleurs engagés.

En fait, nous sommes en train d'établir un projet-pilote pour aider ces groupes et ces organisations à organiser ce parrainage et nous allons y contribuer financièrement. Mais, en ce moment, ce n'est qu'un projet-pilote.

M. Witer: Il existe des groupes communautaires d'aide à l'immigration partout au pays et ces groupes sont appuyés par le gouvernement fédéral. Sont-ils efficaces?

M. Best: Nous jugeons que pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral nous recevons 5$ d'aide. Pour ma part, j'estime que les organisations non gouvernementales sont très efficaces, et il faut les en féliciter, monsieur le président. J'ai beaucoup de relations avec elles et je les connais. Nous avons parfois des désaccords et leurs paroles ne sont pas toujours tendres, mais en général elles font un travail excellent.

M. Witer: Merci.

Le président: Merci, monsieur Witer. Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. In the last paragraph of your brief on page 4, before you give the number of people coming from abroad, you say:

Chaque année, le gouvernement décide du nombre de réfugiés que le Canada compte admettre en provenance de

[*Text*]

Both the number and the regional distribution of government funded places are decided by the Cabinet.

How do they know how many people? How do they decide that it will be 2,200 from eastern Europe?

Si un réfugié vit dans la peur et l'oppression . . . Comment peut-on deviner qu'il va y avoir 3,700 personnes du sud-est de l'Asie qui vont nécessairement devenir des réfugiés conformément à notre définition d'un réfugié? C'est une partie de ma question.

Mr. Best: Well, it is done in a number of ways, Mr. Chairman. First of all, regrettably in the world there is an ongoing pool of refugees. For example, in Southeast Asia there are still large numbers of people in refugee camps. In eastern Europe, in Austria for example, which is a country of first asylum, there are large numbers of people who leave eastern European countries and then do not want to return and become, in effect, exiles or refugees *sur place*.

In arriving at these allocations, first of all I think it would be fair to say that no matter how large our refugee program is, it only really scratches the surface in terms of the total numbers of people in the world. So we rely very heavily on information from . . . for example, we work very closely with the United Nations High Commissioner for Refugees. Each year, the Minister writes to the High Commissioner of the UNHCR and asks for his considered view as to what proportions Canada should be taking, without telling him the number from various parts of the world and what is his estimate of the very serious places. We attempt to advise Ministers to target on those areas.

There are also considerations of Canadian interest in certain parts of the world. In eastern Europe there is a large degree of interest by Canadian citizens in what is happening in that part of the world, and they certainly make it known to the government. We also get information from a large network of non-governmental organizations. We mentioned recently, when the Minister was here, the 150-odd organizations we consult with. A large number of those are non-governmental organizations.

So the body of information is built up as to the areas that are most serious and where Canada's efforts would do the most good. Another factor is that if there is a current situation where countries are offering first asylum on the understanding that people will be moved, that also has an impact on how we target. So we target the available government quotas on that basis.

As far as sponsorship by the private sector is concerned, the option is to the persons who want to sponsor. If any group of five wants to sponsor someone who is a refugee, if they have a specific target area in mind they tell us. All we want to be satisfied is that the persons they are asking to bring forward meet the refugee definition.

M. Jourdenais: Est-ce que vous savez combien cela coûte au gouvernement canadien par réfugié?

[*Translation*]

chaque grandes régions du monde. Le Cabinet détermine ensuite le nombre de réfugiés admis qui seront pris en charge par le gouvernement ainsi que la ventilation de ces derniers par région.

Comment connaît-il le nombre de réfugiés? Comment décide-t-il qu'il y aura 2,200 en provenance de l'Europe de l'Est?

If a refugee lives in fear and oppression . . . How can you guess that there are going to be 3,700 people from south-east Asia who will become refugees according to our definition of a refugee? This is one part of my question.

M. Best: Cela se calcule de plusieurs façons, monsieur le président. D'abord, et malheureusement, il existe toujours des réfugiés quelque part dans le monde. Dans le Sud-Est asiatique, par exemple, de nombreuses personnes vivent encore dans des camps de réfugiés. En Autriche par exemple, qui est un pays de premier asile, un grand nombre de personnes quittent des pays de l'Europe de l'Est et ne veulent pas y retourner. Elles deviennent en fait des exilées ou des réfugiées sur place.

Quelle que soit l'importance de notre programme pour les réfugiés, ce n'est pas grand-chose quand on pense au total des réfugiés dans le monde. Nous devons donc faire confiance aux renseignements provenant de . . . nous travaillons très étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le ministre consulte tous les ans le Haut Commissaire des Nations Unies sur le nombre de réfugiés que le Canada doit prendre, et les endroits où la situation est la plus grave. Nous ne lui donnons pas ce nombre selon la région. Par la suite, nous essayons de convaincre les ministres de concentrer leurs efforts sur les régions indiquées.

Il y a aussi l'intérêt porté à une partie précise du monde. Les Canadiens s'intéressent vivement à ce qui se passe en Europe de l'Est, et ils le font savoir au gouvernement. Nous avons aussi des renseignements provenant des organisations non gouvernementales. Comme nous l'avons dit quand le ministre a comparu, nous consultons environ 150 organisations, pour la plupart des organisations non gouvernementales.

Donc, nous recueillons des renseignements sur les régions où la situation est la plus grave et où notre aide sera la plus utile. Si, en cas de crise, des pays accordent un premier asile à condition que les gens soient acceptés ailleurs, nous en tenons compte. C'est ainsi que nous arrivons à nos contingentements.

Pour ce qui est du parrainage par le secteur privé, les parrains peuvent choisir le pays d'origine. Si un groupe de cinq personnes veut parrainer un réfugié d'une partie précise du monde, il nous le dit. Mais il faut nous convaincre que ces gens-là sont des réfugiés selon notre définition.

Mr. Jourdenais: Do you know how much this costs the Canadian government per refugee?

[*Texte*]

Mr. Best: We can give you some estimated figures on the basis of what we spend on them and on our estimates. I am not sure we have those figures with us, but we have done quite a bit of work in that area. I would be quite happy to provide what we have to the committee. I cannot give it to you off the top of my head right now.

Mr. Jourdenais: I would appreciate that.

Lorsqu'on décide de faire venir des réfugiés, disons de l'Europe de l'Est, est-ce que le règlement est le même pour l'immigrant qui entrerait dans un autre pays mais qui ne serait pas um réfugié? Est-ce que c'est le même règlement ou est-ce que c'est plus facile? Par exemple, lorsqu'on fait venir un immigrant, il faut absolument qu'il soit en parfaite santé.

• 1750

Lorsque vous allez chercher des réfugiés dans l'Europe de l'Est ou en Asie du Sud-est, est-ce qu'il faut absolument que le réfugié soit en parfaite santé?

Mr. Best: I would not describe it as perfect. They must pass our health requirements because otherwise they are legally inadmissible to Canada whether they are a refugee or not.

M. Jourdenais: Est-ce que cela se pourrait qu'il y ait des réfugiés au Canada qui, en ce moment, ne répondent pas aux critères pour devenir un réfugié? Je me lui laissé dire au Comité qu'il y avait des réfugiés dans un hôtel de Toronto et qu'on ne leur permettait ni de sortir ni de travailler. Si vous êtes au courant, pourquoi garde-t-on ces réfugiés dans un hôtel de Toronto, hôtel dont je ne me rappelle pas le nom?

Mr. Best: I think these are refugees who are probably in detention. I think the subcommittee of this committee chaired by Mr. Oostrom is now looking into that. If they are in a hotel in Toronto and they are not being allowed to work, it is because they may be refugee claimants but there are reasons why we feel that they have to be held in detention pending the decision on their claim.

Mr. Jourdenais: Why are they in the country, though?

Mr. Best: Because they arrived here probably as a visitor and gained entry into the country, or even arrived at a port of entry. Under our legislation, if someone gets on an airplane and arrives at a Canadian port of entry and says he wants to make a refugee claim, by law we have to process that claim.

Mr. Jourdenais: And what do you do with the person? Do you put him in a place where he cannot . . . ?

Mr. Best: A very small proportion. I would say that at any given time, all across the country, there are 250 people in detention. That would be the maximum, and a very small proportion of those would be refugee claimants. As my memory serves me, the last time I looked at the numbers there would be about 45 or 50 people who were in detention and refugee claimants. Very often they make a refugee claim as a means of extending their stay.

M. Jourdenais: S'ils ne travaillent pas, s'ils n'ont pas de façon de gagner leur vie, qui les fait vivre en attendant la décision du gouvernement canadien?

[*Traduction*]

M. Best: Nous pouvons vous donner des chiffres approximatifs. Je ne sais pas si nous avons des chiffres avec nous, mais nous avons fait beaucoup de calculs. Je me ferais un plaisir de fournir ces chiffres au Comité, mais je ne les ai pas ici.

M. Jourdenais: Je vous en serais reconnaissant.

When you decide to let refugees in, let us say from eastern Europe, are the regulations the same for an immigrant from another country who is not a refugee? Are the regulations the same or is it easier? For example, when you let an immigrant in he must be in perfect health.

When you seek for refugees in eastern Europe or south-east Asia, does this refugee have to be in perfect health?

M. Best: Je ne dirais pas parfaite. Il doit répondre à nos critères de santé, autrement il n'est pas admis au Canada, peu importe qu'il soit réfugié ou non.

Mr. Jourdenais: Might there be refugees in Canada who do not meet the criteria for becoming a refugee? I was told in committee that there were refugees in a Toronto hotel who were not allowed to either go out or to work. If you are aware of this situation, why are these refugees being kept in a Toronto hotel, whose name I do not recall?

M. Best: Ce sont probablement des réfugiés qui sont en détention. Je pense que le sous-comité présidé par M. Oostrom est en train d'étudier la question. Ils sont dans un hôtel de Toronto et on ne leur permet pas de travailler, c'est peut-être parce qu'ils ont sollicité le statut de réfugiés mais qu'il existe de bonnes raisons pour les détenir jusqu'à ce que la décision soit prise.

M. Jourdenais: Mais comment se fait-il qu'ils sont ici?

M. Best: Probablement parce qu'ils sont arrivés ici en simples visiteurs ou qu'ils sont arrivés à un point d'entrée en demandant le statut de réfugiés auquel cas, nous devons examiner leur demande.

M. Jourdenais: Et que faites-vous avec de ces gens-là? Est-ce que vous les mettez dans un endroit où ils ne peuvent pas . . . ?

M. Best: Rarement. Je dirais que pour l'ensemble du pays il n'y a que 250 personnes en détention. C'est le maximum, et très peu d'entre eux ont demandé le statut de réfugiés. Si ma mémoire est fidèle, il y a entre 45 et 50 personnes qui sont en détention et qui ont aussi sollicité le statut de réfugiés. Souvent ils demandent le statut de réfugiés pour prolonger leur séjour.

Mr. Jourdenais: If they are not working and have no way of earning their living, who pays their keep while they are waiting for the government's decision?

[*Text*]

Mr. Best: Of 13,500 refugee claimants in the backlog at the moment, 40 or 50 are in detention. The others are out in the community and they are given authorization. If they can find jobs, they are permitted to work. Some, as I have indicated previously, are receiving assistance from the province concerned under the Canada Assistance Plan.

The Chairman: Are not some supported by the airlines or the transportation companies that brought them to this . . .

Mr. Best: Only those who are kept in detention, Mr. Chairman. If they are kept in detention, depending upon the circumstances in which they came to Canada, then the airlines are responsible for paying for their cost of detention—but only those in detention.

Mr. Witer: That is only in theory. The airlines currently owe us virtually millions and millions of dollars.

The Chairman: For not paying their bills?

Mr. Witer: That is right.

Mr. Best: If I may, Mr. Chairman, the airlines from January 1 . . . There has been a problem and we are looking now at the methods of collection, but "millions and millions of dollars" is quite incorrect. The billing would be less than $500,000 right now.

M. Jourdenais: Vous dites qu'il y a 13,500 cas en attente. Est-ce que vous incluez les immigrants ou s'agit-il seulement des réfugiés?

Mr. Best: I am talking about people who have come to Canada as visitors and have made a claim to refugee status.

Mr. Jourdenais: Do you mean there are 13,000 people waiting to become refugees, and there are about 13,000 or 11,000, if I recall . . . ? We were told by Mrs. Falardeau-Ramsay that there are 11,500 people waiting to emigrate to Canada. That is not included in this 13,000 you are talking about.

Mr. Best: I am not quite certain. Mrs. Falardeau-Ramsay, the appeal board, will have a caseload, but not all of those 13,500 refugee claims in the backlog are before the appeal board—not by a long shot.

Mr. Jourdenais: Well, she said—I do not have the figures, but I remember; I even wrote it down because it struck me—over 11,000, and they are reviewing about 2,000 cases a year. I have said it is going to take five years by the time they are going to make a decision . . .

Mr. Best: But that is not incremental. Her 13,500 is the current figure. She was here some weeks ago, I think, and any case she is reviewing would be in that 13,500.

Mr. Jourdenais: Well, this is what I want to know.

Mr. Best: No, they are two separate . . .

Mr. Jourdenais: Otherwise, it would make over 20,000 . . .

Mr. Best: No. There are 13,500 cases. There may be more people than that involved because of families.

[*Translation*]

M. Best: Il y a 13,500 cas en attente, et 40 ou 50 personnes sont en détention. Les autres vivent dans la communauté, et ils ont des permis de travail. S'ils peuvent se trouver un emploi ils ont un permis de travail. Comme je l'ai dis auparavant, certains reçoivent une aide de la province où ils se trouvent en vertu du régime d'assistance publique du Canada.

Le président: Ne sont-ils pas appuyés par les compagnies aériennes ou les compagnies de transport qui les ont amenés . . .

M. Best: Il ne s'agit que des gens qui sont en détention, monsieur le président. Cela dépend des circonstances dans lesquelles ils sont venus au Canada, mais les compagnies aériennes ne sont responsables que de ceux qui sont en détention.

M. Witer: En théorie. Des compagnies aériennes nous doivent des millions et des millions de dollars.

Le président: Vous voulez dire pour ne pas avoir payé?

M. Witer: C'est exact.

M. Best: Permettez-moi de dire, monsieur le président, qu'à partir du premier janvier les compagnies aériennes . . . Il y a eu un problème et nous essayons de récupérer cet argent, mais honnêtement ou ne peut pas dire des millions et des millions de dollars. À l'heure actuelle, il s'agit de moins de 500,000$.

Mr. Jourdenais: You said that there were 13,500 cases pending. Are you including immigrants or just refugees?

M. Best: Je parle des gens qui sont venus au Canada en tant que visiteurs et qui ont ensuite demandé le statut de réfugiés.

M. Jourdenais: Vous dites que 11,000 ou 13,000 veulent obtenir le statut de réfugiés, n'est-ce pas? M^me^ Falardeau-Ramsay nous a dit que 11,500 personnes attendent d'émigrer au Canada. Le chiffre de 13,000 n'englobe pas ces personnes.

M. Best: Je ne suis pas certain. M^me^ Farladeau—Ramsay, c'est-à-dire la Commission d'appel de l'immigration, a des cas en attente, mais ces 13,500 cas en attente ne sont pas nécessairement devant la commission d'appel—loin de là.

M. Jourdenais: Elle a dit—je n'ai pas les chiffres devant moi mais je me souviens bien car j'ai été frappé—plus de 11,000 et la commission étudie environ 2,000 cas par année. Cela veut dire qu'il faut 5 ans avant de prendre une décision . . .

M. Best: Mais ce chiffre qu'elle a cité, n'augmente pas; c'est le chiffre actuel. Je pense qu'elle est venue il y a quelques semaines, et ces cas figurent dans les 13,500.

M. Jourdenais: C'est cela que je voulais savoir.

M. Best: Mais, ce sont deux chiffres distincts.

M. Jourdenais: Autrement, il serait question de plus de 20,000 . . .

M. Best: Non. Il y a 13,500 cas. Il se peut qu'il y ait davantages de personnes car il s'agit de familles.

[*Texte*]

Mr. Jourdenais: Yes. Do you have a solution? Do you have an idea to make those cases come in front of the board much faster than they are coming now?

• 1755

Mr. Best: As I said previously, that is the whole thrust of the work we are doing now for the Minister. There is, I suppose, a range of possible solutions. Whether they are satisfactory or not is another question. A good deal of hope is being put on the report that Rabbi Plaut will be producing.

No, I do not have a specific solution at the moment, Mr. Chairman. I wish I did.

Mr. Jourdenais: I wanted to know from you. You have been in the field, you have been involved, I do not remember exactly how many years, but you told us the first time you came as a witness. What connection has Rabbi Plaut with immigration, as compared with your staff, who are involved day in and day out, year in and year out? This man comes along. He will make a report. On what assumption is he going to ask you the questions?

Mr. Best: Again without being facetious, I think that is a question that would have to be directed to the Minister who appointed him, who is not the current Minister. I think the general reason . . .

Mr. Jourdenais: He is not. He is probably gone. He is not in politics any more.

Mr. Best: I have no comment, Mr. Chairman.

One of the reasons Ministers usually have done this sort of thing is they feel someone like Rabbi Plaut—who, incidentally, is a refugee himself—is a man of great reputation in this country; and personally I have the highest regard for him, since working with him. But I think also he is probably less encumbered than a group of civil servants would be conducting such a study. He has gone out to the community. He has talked with people in various walks of life and that sort of thing, and he can do that without the concerns I would have as a civil servant. He can make that kind of recommendation to the Minister. It will then become my job, with my staff and others concerned, to look at those recommendations and to try to put them in and advise the Minister on how to apply the expertise we have to tell her whether or not they will work or what variations are required.

Mr. Jourdenais: Without putting you on the spot, did you have an interview with him concerning the new design, the way it should be? You said it is to redesign the system. Did he have an interview with you or with your staff?

Mr. Best: We have been working closely with Rabbi Plaut since he was appointed almost a year ago. We have had our inputs, along with others. We have talked with him. We have

[*Traduction*]

M. Jourdenais: Oui. Avez-vous une solution? Comment peut-on accélérer le processus devant la commission?

M. Best: Comme je l'ai déjà dit, c'est l'objet même du travail que nous faisons actuellement pour le ministre. Je crois bien qu'il existe toute une série de solutions possibles. Il est impossible cependant de savoir si elles sauront le satisfaire et l'intéresser. On compte beaucoup sur le rapport du Rabbin Plaut.

Monsieur le président, je n'ai malheureusement pas de solution à proposer.

M. Jourdenais: Je voulais connaître votre position. Vous travaillez dans ce domaine, vous avez participé aux diverses activités, je ne sais pas depuis combien d'années exactement, mais vous nous l'avez dit la première fois que vous avez comparu ici. Par rapport à votre personnel, qui s'occupe quotidiennement des questions d'immigration, pouvez-me dire quelles connaissances le Rabbin Plaut a-t-il en matière d'immigration? Il vient de nulle part et rédige un rapport. A partir de quelle supposition ou théorie posera-t-il des questions?

M. Best: Encore une fois je n'essaye pas de faire le drôle, mais je crois que c'est une question qu'il faudrait poser au ministre qui l'a nommé, c'est-à-dire l'ancien ministre. Je crois que la raison principale . . .

M. Jourdenais: Il n'est plus député, et de fait il ne s'occupe même plus de politique.

M. Best: Je n'ai aucun commentaire à faire, monsieur le président.

Une des raisons pour lesquelles les ministres procèdent habituellement de cette façon c'est qu'ils croient qu'une personne comme le Rabbin Plaut—qui de fait est un réfugié—jouit d'une très bonne réputation au Canada; je dois d'ailleurs signaler que j'ai beaucoup de respect à son égard car j'ai travaillé avec lui. Par ailleurs, il a plus de latitude qu'un groupe de fonctionnaires qui déciderait de se livrer à une étude du même genre. Il s'est notamment adressé aux collectivités et aux gens qui oeuvrent dans divers secteurs. Il n'a pas à se préoccuper de petits détails dont je me préoccuperais si j'étais fonctionnaire. Il peut formuler ce type de recommandations à la ministre. Après quoi je serai chargé, avec l'aide de mon personnel et des autres intéressés, d'examiner ces recommandations et la possibilité de les mettre en oeuvre, telles quelles ou avec des modifications; puis de conseiller la ministre en conséquence.

M. Jourdenais: Je ne veux pas vous mettre sur la sellette mais j'aimerais savoir si vous avez discuté avec lui de la nouvelle conception, de la nouvelle façon dont on désire faire les choses? Vous avez dit qu'on cherchait à modifier le système. En a-t-il discuté avec vous ou avec votre personnel?

M. Best: Nous travaillons étroitement avec le Rabbin Plaut depuis qu'il a été nommé il y a près d'un an. Nous avons participé à ces recherches, comme bien d'autres personnes.

[*Text*]

had continuous meetings and discussions with him. So he has worked very closely with us, yes. But I do not want to put that—and I want to be very clear—in the context that we are directing Rabbi Plaut. We are not. He simply has relied on us for technical information, other expertise; and we have in our turn, as any other group was entitled to do . . . the commission put our views before Rabbi Plaut as part of this study; and these, I am sure, will be reflected in his report.

Mr. Jourdenais: I have two small questions. Mr. Edwards asked you a question about some refugees you have to deport. You said it is very hard to find another country that will accept them. What do you do in the meantime with these persons?

Mr. Best: Until we can remove them, they have to stay in Canada. They do not have status, but they must remain in Canada.

Mr. Jourdenais: They are allowed to work . . . unless they are crooks and they have to stay in jail.

Mr. Best: There are two reasons, as I have indicated to the committee, for which we can hold people. One is that they are considered to be a threat to the national security; and secondly, they are not going to appear for further immigration proceedings. So if they did not fall into either of those categories, we would give them permission to work, pending our ability to find a third country to take them. But I would again emphasize we are talking about a very small number of people; a very small number of people.

Mr. Jourdenais: I know, but I just wanted to find out, even if it is a small, whether it is 5, 10, 20, 200, because it seems in the immigration office 13,000 is not very much; and I think it is quite a lot. So 500 to me are an awful lot of people: 200 people who should be deported because they are not fit for our country—1 is too much, if he is not fit for our country.

Mr. Best: If I may make a point, Mr. Chairman, there is a perception, and I think an erroneous one, in many people that if someone is a refugee he cannot be certain other things; which is not correct, of course. We are talking about a political refugee. People can be quite legitimately a political refugee. They can also be thieves, murderers, etc. Our law is so designed that because of Canada signing the international convention we have to recognize a legitimate political refugee. We do not have to give them permanent status in the country, and we can deport them. But we cannot deport them to the country from which they have been given refugee status. That is the law. Whether it is right or wrong, I would not argue; but that is the way the law is.

[*Translation*]

Nous l'avons rencontré à plusieurs reprises. Nous avons de fait collaboré étroitement. Mais, et j'espère qu'on me comprendra bien, je ne voudrais surtout pas laisser entendre que nous lui dictons sa conduite. Ce n'est pas le cas. Il fait simplement appel à nous pour obtenir des renseignements techniques, l'aide d'experts; d'un autre côté, comme tout autre groupe, nous pouvions . . . la commission a fait connaître notre position au Rabbin Plaut dans le cadre de son étude; je suis convaincu qu'il en tiendra compte dans son rapport.

M. Jourdenais: J'aimerais poser deux petites questions. M. Edwards vous a interogé sur certains réfugiés que vous devez expulser. Vous dites également qu'il est très difficile de trouver un autre pays qui soit disposé à les accueillir. Que faites-vous d'eux en attendant?

M. Best: Ils resteront au Canada tant que nous ne pourrons pas les expulser. Ils n'ont pas le statut d'immigrant reçu, mais ils doivent demeurer au Canada.

M. Jourdenais: On leur permet de travailler . . . à moins qu'ils ne soient des escrocs et qu'ils doivent rester en prison.

M. Best: Comme je l'ai signalé au Comité, il existe deux raisons pour lesquelles nous pouvons placer ces personnes sous surveillance. Dans le premier cas, on peut juger qu'elles représentent une menace pour la sécurité nationale. Dans le deuxième, si on les remet en liberté elles ne se représenteraient pas lors d'autres audiences en matière d'immigration. Si ces personnes ne font pas partie de l'une ou de l'autre de ces catégorie, nous leur permettrions de travailler, jusqu'à ce que nous trouvions un troisième pays qui les accueillerait. Mais je signale encore une fois qu'il s'agit d'un tout petit nombre.

M. Jourdenais: Je le sais, mais je voulais simplement bien comprendre, même s'il s'agit d'un petit nombre: de 5, 10, 20 ou 200 personnes parce qu'il semblerait que pour les responsables de l'immigration 13,000 personnes, ce n'est pas beaucoup; à mon avis c'est un nombre très important. Je crois que 500 personnes, c'est un groupe nombreux: 200 personnes qui devraient être expulsées parce qu'elles ne peuvent pas vivre dans notre pays—je crois que c'est un chiffre beaucoup trop élevé, particulièrement si on dit que les personnes ne sont pas à la hauteur de notre pays.

M. Best: Monsieur le président, j'aimerais signaler le facteur suivant: beaucoup estiment, mais je crois qu'ils ont tort, qu'un réfugié, ne peut pas être autre chose; et ce n'est évidemment pas vrai. Nous parlons d'un réfugié politique. Il existe des cas légitimes. Il peut également s'agir de voleurs, d'assassins ou autre chose du genre. Étant donné que le Canada a ratifié une convention internationale, nous avons promulgué des lois qui nous forcent à reconnaître les réfugiés politiques légitimes. Nous n'avons pas besoin de leur donner un statut permanent au pays, et nous pouvons les expulser. Mais nous ne pouvons pas les renvoyer dans leur pays d'origine. C'est la loi. Que cette loi soit bien fondée ou pas, n'est pas la question. C'est la loi.

[*Texte*]

• 1800

Mr. Jourdenais: If a person asks for refugee status and is refused, could he ask for immigrant status?

Mr. Best: After he left the country he could make an application, certainly, but he would have to meet the normal criteria at that point.

Mr. Jourdenais: While he is here he cannot ask?

Mr. Best: No, not normally.

Mr. Jourdenais: Thank you very much. I cannot find another question right now.

Mr. Best: I think I was beginning to run out of answers, too, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Witer.

Mr. Witer: Just a clarification on the airline issue. There is some mention of the airlines owing the government roughly half a million dollars. Is this since January 1, 1985, or do these unpaid accounts go back to previous years?

Mr. Best: No. I want it to be clear, it is not all the airlines, Mr. Chairman. It is a group of European airlines who feel that the legislation is unfair. They feel it is unfair because of the delay in the processing of refugee claimants. They have been told that unless they pay their accounts we will then have to collect the money through the normal procedure of courts, and we are now reviewing these accounts in order to initiate the necessary procedures. I may be an optimist, but I am still hopeful that perhaps they will see the error of their ways and recant. But it is not all airlines. Air Canada, CP Air, the American airlines all pay their accounts regularly and on time. It is a small group of European airlines that is the problem.

Mr. Witer: I am not sure if I got the correct impression. You did indicate that this was just the accounts as of January 1, the last four months.

Mr. Best: That is right. There could be the odd airline that is delinquent in an account going back into the previous year. But that is not part of this particular problem, that is the part of the normal bill collection. I just do not have that information at my fingertips. The concentrated effort has been by this group of airlines. They served notice late last year, and it has been since January 1. One of the problems is that we collect the accounts at the regional level and it depends on when they are billed and that sort of thing. We are just now getting the information we need in this particular regard.

Mr. Witer: I would be interested in finding out just what kind of dollars are involved going back over the last six or

[*Traduction*]

M. Jourdenais: Si quelqu'un demande le statut de réfugié et que sa demande est rejetée, peut-elle demander le statut d'immigrant?

M. Best: Après avoir quitté le pays, il pourrait présenter une demande, sans aucun doute; mais il devrait à ce moment-là répondre aux critères normaux.

M. Jourdenais: Il ne peut présenter de demande s'il est encore au pays?

M. Best: Non, pas dans les circonstances normales.

M. Jourdenais: Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres questions pour l'instant.

M. Best: Monsieur le président, je ne crois pas que j'aurais eu d'autres réponses.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: J'aimerais avoir un peu plus de renseignements sur la question des compagnies aériennes. On dit que ces dernières doivent environ un demi-million de dollars au gouvernement. Est-ce que cela s'est présenté depuis le 1er janvier 1985, ou s'agit-il de comptes non payés des années précédentes?

M. Best: Non. Je veux qu'on comprenne bien, monsieur le président, que toutes les compagnies aériennes ne sont pas en cause. Certaines compagnies aériennes européennes sont d'avis que cette loi est injuste en raison des délais qui existent pour le traitement des demandes de ceux qui veulent être considérés comme réfugiés. On leur a dit que si elles ne payent pas leurs dettes, on aura recours aux méthodes habituelles et qu'on fera appel aux tribunaux pour obtenir cet argent; nous étudions actuellement ces comptes en souffrance afin de prendre les mesures nécessaires. Je suis peut-être optimiste, mais j'espère toujours qu'elles comprendront qu'elles ont tort et qu'elles prendront les mesures qui s'imposent. Il ne s'agit cependant pas de toutes les compagnies aériennes. Air Canada, CP Air, les compagnies américaines paient toutes leurs comptes régulièrement et à temps. C'est un petit groupe de compagnies européennes qui créent ce problème.

M. Witer: Je ne suis pas tout à fait certain d'avoir bien compris. Vous avez dit que ces comptes remontent au 1er janvier et couvrent les quatre derniers mois.

M. Best: C'est exact. Il est possible qu'une compagnie aérienne quelconque n'ait pas encore payé certains comptes de l'année dernière. Mais ce n'est pas le problème dont nous discutons maintenant, parce que cela fait partie du processus normal de recouvrement des créances. Je n'ai pas ces renseignements avec moi. L'effort principal vise ce groupe de compagnies. Elles ont présenté un avis à la fin de l'année dernière, et cette situation dure depuis le 1er janvier. Un des problèmes que nous éprouvons provient du fait que nous recouvrons ces créances à l'échelle régionale et cela dépend de l'époque à laquelle ces factures sont préparées. Nous obtenons actuellement les renseignements nécessaires à cet égard.

M. Witer: J'aimerais savoir à combien s'élèvent ces montants pour les six ou sept dernières années, parce que j'ai

[*Text*]

seven years, because the information I have is that this is an ongoing problem of airlines refusing to pay their bills. Again, I am being general, but the information I got was a general response to a general question. The indication was that in fact the sums were quite significant, if taken back over the last four or five or six years, and I would like to get some indication as to just what exactly those sums are.

Mr. Best: Mr. Chairman, I will do my best, but I am just in the process of putting this information together for the Minister. I cannot promise to be as speedy as perhaps we have been in some other of our responses on this one, but as soon as we can provide the information we will certainly undertake to do it.

The Chairman: Essentially we are after the accounts receivable part of airline and transportation company payments for situations in which Canadian taxpayers have been picking up the claim. We would like to know what those are as of this date or as close to this date as the department can come up with.

Mr. Best: We will do our best to provide you with the figures, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay. Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman, is it possible that we could get a group of refugees who would leave their original country and come straight to Canada? I do not remember exactly the year, but there was I think a group of Cambodians, about 1979, who landed in Montreal. They came directly from their country and landed in Montreal. They were down east in the army barracks. I was asking if it possible that they could leave their country and come direct without going to a second country.

Mr. Best: Not under our resettlement programs. Anybody we brought, by and large . . .

Mr. Bell: It is possible. I mean, people get on a Czech airline and when it stops to fuel up at Gander they jump off and claim asylum, so they come direct. We got some Estonians who came over after the war in a boat, but that is not very usual.

Mr. Best: We should be clear. If we talk about what is possible, it is always possible for somebody to leave their own country and come directly to Canada and make a refugee claim when they arrive here. Yes, that is possible. But I think in terms of the Cambodians, the Laotians and the Vietnamese, they went to another country and were selected by us and brought here. I do not know of any who were not.

Mr. Jourdenais: Were they selected in the first country they landed by us?

Mr. Best: By our officers, yes.

Mr. Jourdenais: No, no. What I wondered is if we ever had any refugees who came direct from their country to our country. I am talking about a group; I do not know, 50 or 70.

[*Translation*]

cru comprendre qu'il s'agissait d'un problème constant, que certaines compagnies refusent toujours de payer leurs factures. Encore une fois, je parle en termes généraux, mais je le fais simplement parce que j'ai reçu une réponse générale à une question générale. On m'a signalé que ces montants étaient assez importants si on remontait aux quatre, cinq ou six dernières années, et j'aimerais qu'on me dise de quel ordre ils sont..

M. Best: Monsieur le président, je ferai de mon mieux, mais je suis en train d'obtenir ces renseignements pour la ministre. Je ne peux pas promettre de répondre aussi rapidement que nous l'avons fait dans d'autres cas, mais dès que nous le pourrons, nous vous fournirons ces renseignements.

Le président: Nous voulons obtenir des renseignements sur les sommes à recouvrer des compagnies aériennes et sur le paiement versé à des compagnies de transport dans des situations où les contribuables canadiens ont payé la note. Nous aimerions savoir à combien s'élèvent ces montants à ce jour, ou tout au moins avoir le total le plus récent.

M. Best: Nous ferons de notre mieux pour vous fournir ces renseignements, monsieur le président.

Le président: C'est bien. Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Monsieur le président, est-il possible que des réfugiés quittent leur pays d'origine pour venir directement au Canada? Je ne me souviens pas exactement de l'année, mais je crois qu'un groupe de Cambodgiens, en 1977, est arrivé à Montréal. Ils venaient directement de leur pays d'origine et ils sont arrivés à Montréal. Ils ont vécu dans des casernes de l'armée dans l'est du pays. Je voulais savoir s'il est possible qu'ils quittent leur pays et viennent directement au Canada sans passer dans un troisième pays.

M. Best: Pas dans le cadre de nos programmes de placement. Dans l'ensemble, ceux que nous amenons . . .

M. Bell: C'est possible. Il y a des gens qui montent à bord d'un avion d'une ligne aérienne tchéchoslovaque et lorsque cet avion s'arrête pour refaire le plein à Gander, ils descendent et demandent asile; ces personnes-là viennent directement. Des Estoniens sont venus à bord de bateaux après la guerre, mais cela ne se produit pas très souvent.

M. Best: Il faudrait établir les choses clairement. Il est toujours possible que quelqu'un quitte son pays, vienne directement au Canada et demande le statut de réfugié lorsqu'il arrive. C'est possible. Je crois que pour ce qui est des Cambodgiens, des Laotiens et des Vietnamiens, ils sont allés dans un autre pays; nous les avons choisis et ramenés ici. À ma connaissance c'est ce qui s'est passé pour tous.

M. Jourdenais: Nous les avons choisis dans le premier pays où ils sont arrivés?

M. Best: Oui, nos agents les ont choisis.

M. Jourdenais: Non, non. Je me demandais si parfois des réfugiés étaient directement arrivés de leur pays au Canada. Je parle d'un groupe de 50 ou 70 personnes.

[*Texte*]

• 1805

Mr. Bell: Certainly, if the people are in a camp somewhere and you have a major . . .

Mr. Jourdenais: I am talking about camps in their own country; I am not talking about a second country.

Mr. Girard: There are several situations where that can happen. The group you are talking about were the Pagoda refugees who came from . . .

Mr. Jourdenais: Oh, yes.

Mr. Girard: They were examined in Paris and then they came here.

Mr. Best: They came out to a third country. We helped to get them out to a third country, and they were interviewed there and then brought to Canada. So they met the requirements. But that was a particular group which was in a particularly difficult situation in that country.

Mr. Jourdenais: This must have been around 1968 or 1969.

Mr. Best: No, it was into the 1970s. It was around 1979 or 1980.

Mr. Jourdenais: It was after Expo, I remember, because they did move into my riding and they occupied motels for about six or seven months.

Mr. Best: That was the group of Pagoda people.

Mr. Jourdenais: What was the reason they would be occupying the place?

Mr. Bell: Were they Tibetans?

Mr. Best: Were they Tibetans? Yes, going back that long, they would be the Tibetans. You may recall that, when the Chinese invaded Tibet, the Canadian government of the day brought a number of . . .

Mr. Jourdenais: Straight on here?

Mr. Bell: No, they went to India. We picked them up from camps in India.

Mr. Jourdenais: Did you interview them there, or did you pass the medicals there?

Mr. Best: We interviewed them in India.

Mr. Bell: They passed the medicals in India.

Mr. Jourdenais: What would happen if one person did not fit the criteria? Would you leave him there?

Mr. Bell: There were thousands and thousands there.

Mr. Best: The government decided on a certain number. If one did not meet any requirement, we could just go on and interview somebody else. There was no particular problem in filling the numbers.

[*Traduction*]

M. Bell: Certainement, ces personnes se trouvent dans un camp quelconque et que vous avez . . .

M. Jourdenais: Je parle de camps dans leur propre pays; je ne parle pas d'un camp dans un autre pays.

M. Girard: Il pourrait se produire toutes sortes de situations. Le groupe dont vous parlez était constitué de réfugiés indochinois qui . . .

M. Jourdenais: C'est vrai.

M. Girard: On les a examinés à Paris et puis ils sont venus ici.

M. Best: Ils se sont rendus dans un troisième pays. Nous les avons aidés à se rendre là-bas, et ils ont alors été interviewés et puis nous les avons emmenés au Canada. Ils respectaient les critères établis. Mais il s'agit d'un groupe particulier qui se trouvait dans une situation particulièrement difficile dans ce pays.

M. Jourdenais: Cela a dû se passer en 1968 ou 1969.

M. Best: Non, plutôt au cours des années 1970. Je crois que cela s'est produit en 1979 ou en 1983.

M. Jourdenais: Après l'exposition universelle, je m'en souviens, parce que certains d'entre eux ont déménagé dans ma circonscription et qu'ils ont vécu dans des motels pendant 6 ou 7 mois.

M. Best: Il s'agissait de réfugiés qui ont fui leur pays à bord de bateaux.

M. Jourdenais: Pourquoi se trouvaient-ils là?

M. Bell: S'agissait-il de Tibétains?

M. Best: S'agissait-il de Tibétains? Oui, si cela fait aussi longtemps, il devait s'agir de Tibétains. Vous vous souviendrez peut-être que lorsque les Chinois ont envahi le Tibet, le gouvernement canadien a accueilli . . .

M. Jourdenais: Ils sont venus directement ici?

M. Bell: Non, ils sont allés en Inde. Nous sommes allés les y chercher dans des camps.

M. Jourdenais: Avez-vous procédé à une entrevue ou à des examens médicaux là-bas?

M. Best: Nous les avons interviewés en Inde.

M. Bell: Ils y ont subi les examens médicaux.

M. Jourdenais: Que se produirait-il si une de ces personnes ne répondait pas aux critères établis. La laisserait-on dans ce pays?

M. Bell: Il y avait des milliers et des milliers de personnes là-bas.

M. Best: Le gouvernement a décidé d'en accueillir un certain nombre. Si une personne ne respecte pas un critère quelconque, nous interviewons à ce moment-là quelqu'un d'autre. Nous n'avons pas eu de difficulté à obtenir le nombre prévu.

[*Text*]

Mr. Jourdenais: Okay, one fast question. I am coming to my 95,000 immigrants that should come into Canada this year. You said it is a level; I read "quota" before. Did it ever happen that you surpassed it?

Mr. Best: Yes. As I indicated, for example, in 1980-81, if my memory serves me correctly, because of the refugee program we were over and above the announced level in those two years, and in 1984 as well.

Mr. Jourdenais: Do you mean the refugees would do no harm to the regular immigrants coming over?

Mr. Best: No.

Mr. Bell: In fact, Mr. Chairman, the only group for whom a quota exists in the immigration planning is government-sponsored refugees. The reason is that each one costs so much money and so we get an allotment of money and we can only bring that many. It is not how many refugees can come in, because private groups can sponsor any amount they want.

Mr. Jourdenais: Right.

Mr. Bell: There is no limitation. The number of family-class people who come in are the number who apply. The number of labour market people who come in reflect the number of job offers that are given and who can qualify under the selection system. The only one for whom there is a specific limit is the refugee, so they are definitely not bumping off anybody else. It is just the reverse; they are the only ones who are constrained.

Mr. Best: Not only that, but perhaps I could just add that the number we indicate . . . For example, if the level is set at 95,000 and we say there will be 11,000 refugees, that 11,000 number is in the 95,000; it is not 95,000-plus. It is in that 95,000.

Mr. Jourdenais: This is what I mean, then. What would happen if, for some political reason, for some humanitarian reason, it would not be 11,000 but 25,000? There would be only 70,000 now that . . .

Mr. Best: No, if a situation were to happen where the government felt it had to bring more refugees, they would be added to the 95,000 at that point. For example, if in some country X the situation blew up tomorrow and the Government of Canada, after due consideration, felt it had an obligation to bring in a large number of refugees from that country, that would in effect amend the level upwards. So they would not say: Because we are taking in another 10,000 refugees we are going to take 10,000 fewer other people. They would add it to the 95,000 in that case.

Mr. Jourdenais: Have you got this in writing?

[*Translation*]

M. Jourdenais: Je vais poser une dernière petite question rapide. J'aimerais parler des 95,000 immigrants qui devraient venir au Canada cette année. Vous avez dit qu'il s'agit d'un niveau à atteindre. J'ai entendu parler auparavant de contingent. Avez-vous déjà dépassé ce chiffre établi?

M. Best: Oui. Comme je l'ai indiqué, par exemple, en 1980-1981, si je ne me trompe pas, parce que les programmes destinés aux réfugiés prévoyaient des nombres plus élevés que le niveau annoncé pendant ces 2 années, nous avons dépassé ce chiffre. D'ailleurs la même chose s'est produite en 1984.

M. Jourdenais: Ces réfugiés ne viennent donc pas au pays au détriment des immigrants qui voudraient venir vivre au Canada?

M. Best: C'est exact.

M. Bell: De fait, monsieur le président, le seul groupe visé par un quota ou un contingentement au niveau de la planification de l'immigration et celui des réfugiés parrainés par le gouvernement. Ceci s'explique par le fait que chaque réfugié coûte un montant quelconque et lorsque nous recevons un budget ou une allocation, nous ne pouvons accueillir qu'un nombre donné de personnes. Ce n'est pas la façon dont un bon nombre de réfugiés viennent au pays, puisque des groupes privés peuvent parfois fournir le montant nécessaire.

M. Jourdenais: C'est bon.

M. Bell: Il n'y a pas de limite. Le nombre de membres d'une famille qui viennent au Canada est identique au nombre de personnes qui demandent à venir. Le nombre de travailleurs qui viennent reflète le nombre d'offres d'emploi qui ont été présentées, et le nombre de personnes qui satisferont au critère du système de sélection. La limite s'applique uniquement aux réfugiés; ce n'est donc pas parce qu'un réfugié vient ici qu'un immigrant ne pourra pas venir. C'est la situation contraire qui se produit; il s'agit en effet du seul groupe contingenté.

M. Best: Je devrais peut-être ajouter que le chiffre dont nous avons parlé . . . par exemple, si le niveau est de 95,000, nous dirons qu'il y aura 11,000 réfugiés, ces 11,000 réfugiés font partie du total des 95,000 personnes; il ne s'agit pas de 95,000 personnes plus 11,000. Ce montant est compris dans les 95,000.

M. Jourdenais: C'est ce que je veux dire. Que se produirait-il si pour une raison politique quelconque, pour des raisons humanitaires quelconques, il n'y avait pas 11,000 réfugiés mais 25,000? Cela veut dire qu'il ne pourrait y avoir que 70,000 . . .

M. Best: Non, si cela se produisait et si le gouvernement jugeait qu'il devrait accueillir plus de réfugiés, ces nouveaux réfugiés seraient ajoutés au total des 95,000 personnes. Par exemple, si dans le pays X la situation devenait explosive et que le gouvernement du Canada, après avoir étudié la situation, jugeait devoir accueillir un grand nombre de réfugiés en provenance de ce pays, le seuil augmenterait simplement. On ne refuserait pas l'entrée à 10,000 immigrants pour compenser l'arrivée de 10,000 réfugiés supplémentaires. On ajouterait simplement ce nombre aux 95,000 personnes prévues.

M. Jourdenais: Est-ce garanti par écrit?

[*Texte*]

Mr. Best: I can only tell you, in my experience of having done this, that this is what precisely has happened with the government. I cannot tell the government what to do. It could tell me it wants to do it in another way and I would go out and do it. That is what I am paid for.

The Chairman: Can I seek some clarification here for the committee? There is a requirement in law that the Cabinet set levels by November 1.

Mr. Best: Yes, there is a requirement that the government report to the . . .

The Chairman: To Parliament . . .

Mr. Best: By November 1.

The Chairman: —and set the levels for the year ahead. Anything that happens between that and the next year that would change that situation occurs through some other kind of announcement, and it would have to be an add-on. That is what happened with . . .

Mr. Best: The Vietnamese.

The Chairman: The Conservative government in 1979 did an add-on for refugees, and that is the year where these so-called levels are exceeded.

Mr. Best: That is right.

• 1810

The Chairman: But the line of the member's questioning is also accurate. In the absence of that, when you look at the statistics over time, these so-called levels seem to operate very much as quotas because they are, at best, marginally exceeded, and I think the reality is seldom exceeded. By category, there is a remarkable consistency for them to be a kind of number which is most often not achieved.

Mr. Best: Mr. Chairman, we are given by the government a certain level of resources in Canada and abroad to carry out the program. The levels are a determinant of our resourcing capacity abroad. So if the level is set at a certain number, and the level of resourcing to handle it is set at that number, if we are to exceed that number, either we have to do better than we thought we could in terms of processing or we have to get additional resourcing. So to in that extent, there is that correlation, and we are required by the government budgeting process to do those two things in close conjunction, so if you want to set a level of a certain point, we can give you a pretty good idea of what the staffing requirements are. We can tell you either we meet it, we exceed it, or we are below it. And if you want to go to that level, and within a certain space of time, then you have to add resources. As you know resources are very closely monitored in the government service today. At least where I live, they are.

Mr. Girard: Mr. Chairman, could I perhaps provide a concrete example of how the levels are managed, which will put this into perspective? Take the case of Thailand. There are 120,000 refugees in Thailand who have to go somewhere else because the Thai government will not allow them to stay for a very long time. Our officer there has an allocation of about 2,000 places for this year under the government quota. So he

[*Traduction*]

M. Best: C'est uniquement mon expérience. Je ne dicte pas au gouvernement sa conduite. Le gouvernement peut me dire s'il veut que je procède d'une autre façon et je suivrai ses directives. C'est pour cela qu'on me paie.

Le président: Pourrais-je demander certains éclaircissements pour aider le Comité? La Loi stipule que le Cabinet doit établir des niveaux avant le 1er novembre.

M. Best: Oui, le gouvernement doit présenter un rapport . . .

Le président: Au Parlement . . .

M. Best: Avant le 1er novembre.

Le président: . . . et établir des niveaux pour l'année suivante. Tout ce qui se produit entre ce moment et l'annés suivante et qui pourrait changer cette situation fait l'objet d'une annonce officielle; à ce moment-là on ajouterait ce nouveau nombre. C'est ce qui s'est produit dans le cas . . .

M. Best: Des Vietnamiens.

Le président: En 1979, le gouvernement conservateur a augmenté le nombre de réfugiés, et c'est l'année où ces niveaux ont été dépassés.

M. Best: C'est exact.

Le président: Les questions du député sont cependant bien précises. L'étude des statistiques révèle que ces niveaux comme vous les appelez sont en réalité des quotas puisqu'ils sont rarement dépassés. Lorsqu'on étudie les catégories, les chiffres sont assez constants et on ne semble jamais même accueillir le nombre prévu.

M. Best: Monsieur le président, le gouvernement fixe le montant des crédits réservés au Canada et à l'étranger pour la mise en oeuvre du programme. Ces crédits déterminent notre capacité à l'étranger. Si nous dépassons le montant prévu, il faudra que le traitement des demandes se déroule encore plus rapidement ou il faudra qu'on nous accorde d'autres ressources. Il existe donc un lien de cause à effet, et dans le cadre du processus budgétaire nous devons en tenir compte; le contingentement de l'immigration, est fonction des ressources allouées. Selon le quota établi nous pourrons vous dire combien il faut de personnel, et on pourra vous dire si cela suffit. Si vous voulez atteindre ce quota plus rapidement, il vous faudra des ressources supplémentaires. Comme vous le savez les services gouvernementaux surveillent aujourd'hui de très près l'utilisation des ressources. Tout au moins, dans ma région.

M. Girard: Monsieur le président, pourrais-je vous donner un exemple concret de la façon dont on assure le respect des contingentements; je crois que cela permettra de mieux comprendre. Prenez le cas de la Thaïlande. Il existe 120,000 réfugiés en Thaïlande qui doivent se rendre ailleurs parce que leur gouvernement ne leur permettra pas de vivre là-bas pendant bien longtemps. Notre agent dans ce pays sait qu'il

[*Text*]

works with the international agencies that are helping the refugees in Thailand to locate those people who are eligible to settle in Canada and who are really needy of our help on a priority basis. He will select roughly 2,000. He may go a little bit over or a little bit under. Over and above that will be added those who are beneficiaries of family sponsorship, those who are beneficiaries of group sponsorships. He will admit to Canada, through the overall process, probably about 3,500 refugees from Thailand in 1985.

Now, what happens to the others? The others are eligible under other government programs; that is, the United States, Australia, France, Sweden and some of the other countries. Or they wait for another quota year to come up, so that once again they will be eligible to reapply to us or go elsewhere. Those people are cared or and protected, so it is not a question of life or death.

Now take a different example. Take Dallas. We have a program operating in the United States for Latin American refugees who are not being protected in the United States but who, in our application of the Convention, are clearly refugees in need of protection. Now, if a person in that situation applies after the office quota is used up, and there is a strong possibility that they will be persecuted, quota is re-allocated from quota that is not being used elsewhere, or we accede to provide protection to that person.

So when consequences could be severe for the individual concerned, officers have latitude to exceed their allocation. But you will appreciate that this is in terms of numbers, not in terms of mass. The office in Bangkok does not unilaterally tack another 1,000 places onto its allocation because of the consequences and the fact those refugees are protected.

The Chairman: Thank you. It is 6.15 p.m. We are 15 minutes past the normal time of adjournment. Mr. Robinson has arrived; he is not a member of the committee but is a Member of Parliament, and I think he said a short question or two. Even if there is not time for an answer, he wants to get them on the record. He has recently come back from the Thailand situation—I presume over the Easter break or at some recent time—and saw something of the situation.

Really, I am in the hands of the committee. We should have terminated 15 minutes ago. The questions may indeed be interesting. What is the wish of the committee? Shall we proceed to hear the questions, and the witnesses?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Robinson: Thank you, Mr. Chairman, and I would like to thank members of the committee for their indulgence. I will try to be very brief.

[*Translation*]

peut choisir environ 2,000 personne cette année en fonction du contingentement imposé par le gouvernement. Il travaille de concert avec les organismes internationaux qui aident les réfugés thailandais afin de trouver ces personnes qui sont admissibles à venir au Canada et qui ont vraiment besoin de notre aide le plus tôt possible. Il y a des priorités. Environ 2,000 personnes seront sélectionnées. Il peut choisir un nombre un peu plus élevé ou un peu moins élevé. Ce chiffre viendra s'ajouter à ceux qui viendront, parrainés par leur famille ou un organisme. Il laissera ainsi venir au Canada, environ 3,500 réfugiés de la Thaïlande en 1985.

Qu'adviendra-t-il des autres? Les autres sont admissibles dans le cadre de programmes mis sur pied par d'autres gouvernements, comme les États-Unis, l'Australie, la France, la Suède et certains autres pays. Quant aux autres, ils attendront une autre année pour pouvoir quitter le pays; ils seront à nouveau admissibles et pourront présenter une demande pour le Canada ou pour un autre pays. On prend soin de ces personnes, elles sont protégées et il ne s'agit pas d'une question de vie ou de mort.

J'aimerais citer un exemple différent. Celui de Dallas. Nous avons un programme aux États-Unis pour les réfugiés latino-américains qui n'y sont pas protégés mais qui, en fonction de notre application de la convention, sont incontestablement des réfugiés et devraient donc être protégés. Celui qui se trouve dans cette situation présente une demande après que l'on ait atteint le quota établi, et qu'il soit très probablement persécuté s'il retourne chez lui, on établit de nouveaux quotas en fonction de ceux qui ne sont pas utilisés dans d'autres régions; ou encore nous acceptons de protéger cette personne.

Lorsqu'il pourrait y avoir de graves conséquences pour cette personne, les agents ont la permission de dépasser l'allocation ou le quota établi. Vous devez comprendre qu'il s'agit de chiffres et non pas de masse. Le bureau de Bangkok ne décide pas unilatéralement d'ajouter 1,000 autres personnes à son quota en raison des conséquences qui existent et du fait que ces réfugiés sont protégés.

Le président: Merci. Il est 18h15. Il y a déjà 15 minutes que nous aurions dû lever la séance. M. Robinson vient d'arriver; il n'est pas membre du comité mais un député, et je crois qu'il a dit qu'il avait une ou deux petites questions à poser. Même si vous n'avez pas le temps de répondre, il veut quand même vous poser ses questions. Il est revenu il n'y a pas très longtemps de voyage en Thaïlande—je crois que ça s'est passé pendant les vacances de Pâques ou il n'y a pas très longtemps de toute façon—et il est conscient de la situation.

Je m'en remets au Comité. Nous aurions dû terminer il y a 15 minutes. Les questions pourraient être fort intéressantes. Que désirent faire les membres du Comité? Croyez-vous que nous devrions poser les questions et laisser les témoins répondre?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Merci, monsieur le président; j'aimerais d'ailleurs remercier les membres du comité de leur indulgence. J'essaierai de ne pas prendre trop de temps.

[*Texte*]

I did, just five days ago, spend some time in the hot sun of the refugee resettlement camp at Phanat Nikhom in Thailand. I must say, after speaking with the representative of the United Nations High Commissioner for Refugees and also with Canadian volunteers who were there, I came back most concerned about what I consider to be a very serious problem, and I want to just highlight the problem. I recognize there will not be time necessarily to respond to it in any kind of detail, but certainly I would appreciate getting a response at the earliest possible opportunity, as well for members of the committee.

• 1815

For those people who are identified as individuals who will be coming to Canada, something of the order of 2,000 per year, at the present time the Canadian government does not put one cent into any kind of program that would help these people become adjusted to Canadian conditions and the Canadian environment, including language training, including programs that would educate them about conditions in Canada and so on. I would contrast that with the situation of the Americans, for example, who have 40 full-time people there to help prepare refugees going to the States; the Australians who have full-time people; the French who have full-time people. The Canadian government is not putting one penny in there.

The Chairman: You are not talking about money for those people once they arrive in Canada . . .

Mr. Robinson: No, I am talking about in the camps to prepare them for their arrival in Canada and the transition in Canada. There is one couple from the Mennonite Centre who are funded by the Mennonite Central Committee which is struggling against desperate odds. They expressed considerable concern about the fact that there is no government program.

I just wanted to flag this as an area that I can only hope is an oversight that will be dealt with very quickly by the government—and since the witnesses are here, to take the opportunity to flag that with them—and as well, to express on behalf of the United Nations people in particular some very serious concerns about the medical process there; the process of evaluation of medicals and lengthy delays far beyond those encountered by other countries, and also some concerns about the actual process of evaluation.

Those were the two major areas of concern that were expressed by the people at the camp, but I would emphasize in particular the absence of any program to assist in the transition to Canada, and also, I suspect, inadequate resources once they get to Canada to facilitate their introduction into Canadian society.

Mr. Best: Mr. Chairman, I do not think I can comment on the first. It is a fact; it is something we have not been doing, that we have not been funded a resource to do.

I will, though, if I may, speak on the medical one. I must confess to some perhaps slight degree of annoyance at my colleagues in the UNHCR. I know their motivations. The

[*Traduction*]

Il y a seulement cinq jours, j'étais sous le soleil brûlant dans un camp de réfugiés à Phanat Nikhom en Thaïlande. Après avoir parlé avec le représentant du Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ainsi qu'avec des volontaires canadiens qui étaient ici, je dois dire que j'ai été très préoccupé de ce que je considère comme étant un problème très sérieux dont je vais parler brièvement. Je reconnais que nous n'aurons pas tout le temps pour y réagir vraiment, mais je voudrais qu'une solution soit trouvée le plus tôt possible, ce qui serait aussi dans l'intérêt des membres du Comité.

Pour les quelque 2,000 personnes qui sont censées venir au Canada chaque année, actuellement, le gouvernement du Canada ne subventionne aucun programme qui les aiderait à s'adapter aux conditions et à l'environnement canadiens, y compris une formation linguistique et des programmes les renseignant sur les conditions de vie au Canada, et ainsi de suite. Par opposition, les Américains, par exemple, emploient 40 personnes à plein temps pour aider et préparer les réfugiés qui vont aux États-Unis; les Australiens et les Français ont aussi un personnel à plein temps. Or le gouvernement du Canada ne dépense pas un sous à cet égard.

Le président: Vous ne parlez pas d'argent pour ces gens une fois qu'ils arrivent au Canada . . .

M. Robinson: Non, je parle des camps pour les préparer à leur arrivée et à leur transition au Canada. Un couple du Centre Mennonite financé par le Comité central des Mennonites est confronté à des difficultés extrêmes. Ils se sont dits très préoccupés du fait que le gouvernement n'ait pas de programme.

Je signale cette question dans l'espoir que c'est un oubli que le gouvernement réparera très bientôt, et je profite de cette occasion pour le rappeler aussi à nos témoins, et pour exprimer au nom des représentants des Nations Unies en particulier certaines préoccupations très sérieuses au sujet des formalités médicales, là-bas; je rappellerai le processus d'évaluation des dossiers médicaux et les retards considérables par rapport à d'autres pays, ainsi que certaines préoccupations quant au processus même.

C'étaient là les deux principales sources de préoccupation mentionnées par les gens du camps, mais je voudrais souligner en particulier l'absence de tout programme pour les aider pendant la période de transition avant leur arrivée au Canada; en outre, une fois ici, ils ne disposent pas de ressources suffisantes afin que leur introduction à la société canadienne soit facilitée.

M. Best: Monsieur le président, je ne pense pas pouvoir faire de commentaire sur la première question. C'est un fait; c'est une omission, et des ressources ne nous ont pas été allouées à cet égard.

Cependant, avec votre permission, je voudrais aborder la question médicale. Je dois avouer que l'attitude de mes collègues du HCNUR me gêne un peu. Je connais leur

[*Text*]

truth of the matter is that the health standards set by our Department of National Health and Welfare have protected us, I think, against large numbers of people coming from a variety of countries. I think you may well want to talk with the medical people there; they set the standards.

There has been this argument that other countries are easier, but I think the truth of the matter is, if you look at the record of the large numbers of refugees who came to Canada and the fact, to my knowledge, we have not had any serious health outbreak, it may well indicate that our standards are right in that part . . .

Mr. Robinson: That is one process, Mr. Chairman. The lengthy delays . . .

Mr. Best: The lengthy delays usually are because in that part of the world, and I know it quite well, the incidence of TB is exceedingly high. We have what we call medical holds, and when people are found or members of a family are found to be in that, we hold them until such time as they can be treated with the necessary chemicals and are considered to be free. There is a difference in medical opinion between some doctors about this. In some countries the doctors say, bring them to the country and treat them in the country. Our doctors believe in doing it there. I might add that one of the very senior medical officers in the Department of Health and Welfare, because this complaint came to us from the UNCHR, was out in that part of the world in March and we are just waiting now to hear what his evaluation report is.

But I think I will stand at this point on what our legislation requires, which is to protect the health standards of Canadians. I am not a doctor and I have to take the advice of the people who, by law, are required to do this, such as the Department of National Health and Welfare. If Dr. Leslie advises his department that the standards can be lessened, they will be, but until that happens we have no option but to follow our medical practices in that regard; and I must say that we have discussed this at some length with the UNHCR people. We have told them what our standards are; they have known it. It has stood us in good stead over the last 10 years of heavy refugee movement, and unless I get strong medical advice, I would have to say to my Minister, do not change the standards. If we are wrong, I am sure the doctors will tell us us so, but with respect to the other I really cannot say any more. It is a matter of government policy and resourcing, and I really could not comment on that. I will not dispute the fact, but it has not been our policy at any time in handling refugee movements. Our policy has been, once the selection is made, to move the person to Canada as rapidly as possible for him to settle there.

• 1820

The Chairman: Thank you for the suggestion. The committee may indeed want to hear from somebody from Health and Welfare. As we keep moving through issues, we keep finding this Health and Welfare problem.

[*Translation*]

motivation. En réalité, les critères médicaux établis par notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social nous ont protégés, me semble-t-il, contre un afflux trop considérable de personnes venant d'une diversité de pays. Vous pourrez discuter avec les services médicaux, sur place; ils fixent les critères.

On a dit que d'autres pays sont moins stricts, mais à voir les grands nombres de réfugiés qui sont venus au Canada et compte tenu de l'absence d'épidémies graves, à ma connaissance, il semble que nos critères soient justes dans cette partie . . .

M. Robinson: C'est un des aspects de la question, monsieur le président. Les lenteurs extrêmes . . .

M. Best: C'est qu'en général dans cette partie du monde que je connais fort bien, la fréquence des cas de tuberculose est très élevée. Lorsque l'on dépiste des cas, des gens ou les membres d'une famille restent en attente jusqu'à ce qu'ils soient traités avec les médicaments nécessaires et qu'ils soient considérés comme guéris. Les médecins ne sont pas tous d'accord à ce sujet. Dans certains pays, ils disent de les faire venir et de les traiter sur place. Nos médecins pensent que cela doit se faire dans le pays d'origine. J'ajouterai qu'un cadre supérieur des services médicaux du ministère de la Santé et du Bien-être social s'est rendu dans cette région du monde en mars à la suite de cette plainte du HCNUR, et nous attendons de connaitre son rapport d'évaluation.

Mais je m'en tiendrai à ce sujet à ce qu'exigent nos lois, c'est-à-dire la protection des normes sanitaires des Canadiens. Je ne suis pas médecin et je dois m'en tenir aux conseils de ceux qui, en vertu de la loi, sont tenus de faire ce genre de choses, comme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Si le Dr Leslie recommande à son Ministère que les critères soient moins stricts, ils le seront, mais en attendant, la seule option que nous ayons est de suivre nos usages médicaux à cet égard; et je dois dire que nous avons discuté de cet aspect en détail avec les représentants du HCNUR. Nous leur avons dit quels sont nos critères, ils les connaissent. Ils nous ont bien protégés pendant ces 10 dernières années de grands mouvements de réfugiés, et à moins d'un avis médical formel, je devrai dire à mon ministre de n'en rien changer. Si nous avons tort, je suis sûr que les médecins nous le diront, mais pour ce qui est de l'autre aspect, je ne peux vraiment pas en dire plus. C'est une question de politique et de ressource gouvernementale sur laquelle je ne peux pas me prononcer. Je ne conteste pas le fait, mais nous n'avons jamais eu cette politique à propos des mouvements de réfugiés. Une fois que la sélection est faite, notre politique consiste à faire venir la personne au Canada le plus rapidement possible afin qu'elle s'installe.

Le président: Je vous remercie de votre suggestion. Le comité voudra peut-être entendre le point de vue d'un représentant du ministère de la Santé et du Bien-être. Au fur et à mesure que nous examinons diverses questions, ce problème de santé et de bien-être continue à se poser.

[*Texte*]

Mr. Robinson has asked you, and I think you have confirmed the fact that the Canadian government does not put any money into adaptation programs in the camps prior to coming here. Can you search a little further and just corroborate or not corroborate whether or not it is government money which is going into the U.S. situation?

Mr. Robinson: Yes, it is government money.

Mr. Best: However, it is not government money directly, Mr. Chairman. The U.S. government system is different from ours. The U.S. government funds voluntary organizations to go into camps and to do selection for them. There is one other factor. I do not want to be unpleasant to a country, but one of the reasons the Americans have been doing this is they have been delaying the moving of people to the United States over the last few years, to keep a level on the flow. They have a large camp in the Philippines, at Bataan, for example, where people are told when they are selected that if they go to Bataan, they are going to be there for a couple of years. Bataan is an American transit camp, and I think the camp you describe may be one of the same. We do not do that. We have no camps. We take the people out of the camp and we bring them to Canada. Once a person is selected, he is moved to Canada very quickly. Until we make a selection decision, we do not know which person in that camp is coming. In many cases the Americans are selecting them and then leaving them in the camps for a period of time, in order to abate their flow. If we are going to make a comparison, I think we should compare two comparable systems.

Mr. Robinson: Canadian delays, in fact, are significantly longer than the American delays, according to the people on the ground at that camp.

The Chairman: You are speaking only of medical . . .

Mr. Best: You are speaking only in the case of medical, Mr. Chairman.

Mr. Robinson: No, no.

Mr. Best: I am afraid I would dispute that because Mr. Bell, Mr. Girard and I have been there on a number of occasions, and we know what is happening. Mr. Chairman, I think you have been given a distorted view of what is happening. The medical holds are correct. Once we select somebody from the camp, we move him very quickly, within a matter of weeks, or months at the most. The Americans have been keeping people for two and three years, and we can provide further detail on that if you require it.

The Chairman: I would appreciate it. Mr. Robinson has obviously had some information given to him. It might be helpful to the committee if Mr. Robinson could provide us, in writing, with a list of information. We will pass it through and get a response from the department, so that we do have clarity. As someone who represented the government at the United Nations, in third committee, where the UNHCR is dealt with at some length . . . There is an international dilemma, in terms of funding—the extent to which a particular nation state

[*Traduction*]

M. Robinson vous a demandé, et vous avez confirmé le fait que le gouvernement du Canada ne subventionne aucun programme d'adaptation dans des camps avant l'arrivée des réfugiés ici. Pouvez-vous examiner un peu plus la question pour confirmer que dans le cas des États-Unis, l'argent émane ou non du gouvernement?

M. Robinson: Oui, c'est de l'argent du gouvernement.

M. Best: Cependant, le gouvernement ne le verse pas directement, monsieur le président. Le système américain est différent du nôtre. Le gouvernement américain subventionne des organismes bénévoles qu'il charge de se rendre dans les camps pour faire la sélection. Il y a là un autre facteur. Je ne voudrais pas manquer de courtoisie envers un pays, mais l'une des raisons pour lesquelles les Américains procèdent de la sorte, c'est qu'ils ralentissent la venue de nouvelles populations aux États-Unis depuis ces dernières années, afin de contrôler les mouvements de réfugiés. Ils possèdent un grand camp aux Philippines, à Bataan, par exemple, où on dit aux gens lorsqu'ils sont choisis que s'ils vont à Bataan, ils vont y résider pendant quelques années. Bataan est un camp de transit américain, et celui que vous décrivez peut être semblable. Nous ne le savons pas. Nous n'avons pas de camps. Nous faisons sortir des gens du camp pour les faire venir au Canada. Lorsqu'une personne est choisie, elle vient au Canada très vite. A moins que nous ne prenions une décision en matière de sélection, nous ne savons pas qui, de ce camp, va venir. Dans bien des cas, les Américains choisissent certains qu'ils laissent dans les camps pendant quelque temps, afin de réduire le mouvement des réfugiés. Il faut comparer deux systèmes comparables.

M. Robinson: En fait, les lenteurs au Canada sont bien plus marquées que celles des Américains, d'après les gens sur place à ce camp.

Le président: Vous ne parlez que de questions médicales . . .

M. Best: Vous parlez uniquement de cas médicaux, monsieur le président.

M. Robinson: Non, non.

M. Best: Je crains de réfuter cela car MM. Bell, Girard et moi-même avons été sur place un certain nombre de fois, et nous savons ce qui se passe. Monsieur le président, je pense que vous présentez une image déformée de ce qui se passe. Les cas en attente pour des raisons médicales sont une réalité. Une fois que nous choisissons quelqu'un du camp, nous accélérons beaucoup les formalités qui prennent quelques semaines, quelques mois au plus. Les Américains laissent des gens dans les camps pendant deux ou trois ans, et nous pouvons vous fournir de plus amples détails à ce sujet, si vous le voulez.

Le président: Je vous en serais reconnaissant. De toute évidence, on a donné certains renseignements à M. Robinson. Il serait utile au comité que M. Robinson nous fournisse, par écrit, une liste de renseignements. Nous l'examinerons en détail pour obtenir une réponse de la part du ministère, afin que les choses soient bien claires. À titre de représentant du gouvernement aux Nations-Unies, à la Commission du Tiers-Monde où il est question en détail du HCNUR . . . Sur le plan international, la question des subventions présente un dilemme

[*Text*]

chooses to support an international organization like UNHCR versus bilateral support for refugees in one kind of situation or another. I think Canada, per capita, is clearly one of the leading nations in providing support for the United Nations High Commissioner for Refugees. The Americans are clearly the big sponsors, but there are many nations in the world who choose not to put any money or very tiny amounts of money into that international body, and instead do some bilateral thing which, perhaps, they believe gets their countries full credit.

Mr. Best: We do all three. We provide to the UNHCR bilaterally and through our resettlement programs.

The Chairman: I know provincial governments—the provincial government in Alberta, for instance, provides matching dollars to all kinds of situations, including church groups who in turn, provide assistance to refugee camps.

Mr. Best: They contribute directly to the UNHCR.

The Chairman: So there is a government contribution through the NGO sector which sometimes gets obscured. If you could, you might provide us with a little better understanding of perhaps Canada's participation in relation to funding of United Nations High Commissioner for Refugees, and therefore of some of the camps. Whatever you have, in writing, would be helpful. May I also ask . . .

Mr. Robinson: As well, I think that is the rationale for the existing policy of denying any funding to prepare people for their arrival in Canada.

The Chairman: Mr. Robinson, you are saying there is a Canadian policy to deny funding. There may have been no request.

• 1825

Mr. Best: It is not that way . . .

The Chairman: There may not be any policy, and I suspect there is no policy of that kind.

Mr. Best: I would say there is another policy. The policy is once we make the selection to get the people out of the camp and bring them to Canada; that has been our predominant policy, Mr. Chairman, which I think is quite a different thing.

The Chairman: Okay.

Mr. Girard: Could I add two other facts? First, Canada is the only country that has increased its off-take from Thailand in 1984 and will increase it again in 1985. Second, the Canadian program is the only program operating in Thailand that is open to people who do not have a primary connection with the resettlement country. We will take people no other country will take. We do not insist on a blood connection with the country or any other visible prior connection, as is the case with the American, French and Australian programs.

[*Translation*]

puisque, par exemple, certaines nations préfèrent subventionner un organisme international comme le HCNUR plutôt que d'appuyer bilatéralement les réfugiés qui se trouvent dans telle ou telle situation. Je pense que par habitant, le Canada est manifestement l'une des nations les plus généreuses dans ses subventions au Haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés. Les Américains lui offrent bien sûr la plus grande aide, mais beaucoup de pays du monde préfèrent ne pas verser d'argent dans cet organisme international ou n'en verser que très peu pour accorder plutôt une aide bilatérale qui ne leur en accorde pas moins de crédit, du moins selon eux.

M. Best: Nous faisons les trois. Nous subventionnons bilatéralement le HCNUR, et nous avons aussi notre programme de réinstallation.

Le président: Je sais que les gouvernements provinciaux—celui de l'Alberta, par exemple, offre des subventions de contrepartie pour toutes sortes de situations, y compris à des groupes confessionnels, qui à leur tour, aident les camps de réfugiés.

M. Best: Les contributions sont directement versées au HCNUR.

Le président: Par conséquent, une contribution du gouvernement est versée par l'intermédiaire du secteur des ONG, et parfois elle n'est plus tout à fait visible. Vous pourriez peut-être mieux nous faire comprendre la participation du Canada au finanement du Haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés, et donc, à certains des camps. Il serait utile que vous nous fournissiez les renseignements par écrit. Je vous demanderais aussi . . .

M. Robinson: De plus, c'est ce qui justifie la politique actuelle en vertu de laquelle ceux qui arrivent au Canada ne bénéficient d'aucune subvention pour se préparer à leur nouvelle vie.

Le président: Monsieur Robinson, vous dites qu'il existe une telle politique au Canada. Il est possible qu'il n'y ait pas eu de demande.

M. Best: Ce n'est pas ainsi . . .

Le président: Il est possible qu'il n'existe aucune politique, aucune politique de ce genre.

M. Best: Il y a une autre politique: nous procédons à la sélection afin que les gens sortent du camp et viennent au Canada; telle a été notre politique prédominante, monsieur le président, qui est assez différente.

Le président: Très bien.

M. Girard: Puis-je ajouter deux autres faits? Tout d'abord, le Canada est le seul pays à avoir augmenté sa part de réfugiés en provenance de Thaïlande en 1984, et il continuera de le faire encore en 1985. Par ailleurs, le programme canadien est le seul en Thaïlande accessible à des gens qui n'ont pas de liens fondamentaux avec le pays de réinstallation. Nous acceptons des gens qu'aucun autre pays n'accepte. Nous n'insistons pas sur des liens de parenté avec le pays ou sur d'autres liens

[*Texte*]

The Chairman: Okay. The area is open and we would like as much information as you can give us. Let me give one other thing and then I will go back to Mr. Witer.

You have seen, I am sure, our second report. The committee is obviously interested in children. We have had some questions asked today. If the department could take the initiative and provide us with as much information as they can gather on that issue—the difficulties, the opportunity systems, and so on—that kind of information, I am sure, would be useful to the committee.

Mr. Best: You mean in the refugee context, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, specifically in the refugee context. We do not just mean convention refugees; we mean this broader definition of refugees.

Mr. Best: Refugees writ large.

The Chairman: Writ large, rather than writ fine. Okay.

Mr. Girard: Mr. Chairman, the definitional questions are taken care of in the papers we sent, albeit late, for circulation. They explain the convention refugee selection, designated classes and special programs.

Mr. Best: All three are there.

The Chairman: We gathered that. But just as we talk and answer questions, we keep using the word refugee as if it had a single meaning, when in fact it does not.

Mr. Best: We do it, Mr. Chairman, because if we do not we are then accused of being highly technical. So we are between a rock and a hard place.

The Chairman: Okay. Mr. Witer, you had a . . .

Mr. Witer: Just two quick questions. First, are refugees subject to standard Canadian security checks, or are they exempt from that?

Mr. Best: They are not exempt. We try to do the best we can in there, or our colleagues who conduct the security checks, but I think you will appreciate that very often it is exceedingly difficult to have . . . You do not have the same access to police and other information in the home country that you would have under a normal immigration situation. So we do our best, and we pray to some degree.

Mr. Witer: On this subject, you mentioned it earlier, Mr. Chairman, and I think it might be helpful because it has come up before and I am sure it will come up again. There are two areas where I think it might be helpful for us and on which I would like to get a little more information—(*a*) medical standards, and (*b*) security standards. Now these are two areas that have popped up several times, and for one reason or another have created some kind of difficulty. I would certainly

[*Traduction*]

antérieurs visibles, comme c'est le cas pour les programmes américain, français et australien.

Le président: Très bien. La question est ouverte et nous aimerions recevoir autant de renseignements que vous pouvez nous fournir. Je parlerai d'autre chose pour revenir ensuite à M. Witer.

Je suis sûr que vous avez vu notre deuxième rapport. Le Comité s'intéresse évidemment à l'enfance. Nous avons eu certaines questions à ce sujet aujourd'hui. Si le ministère pouvait prendre l'initiative et nous fournir autant de renseignements que possible sur cette question . . . les difficultés, les perspectives et ainsi de suite . . . ces renseignements seraient très utiles au Comité.

M. Best: Dans le contexte des réfugiés, n'est-ce pas, monsieur le président?

Le président: En effet. Pas uniquement des réfugiés au sens de la convention, mais selon une définition plus vaste.

M. Best: Au sens large.

Le président: En effet.

M. Girard: Monsieur le président, les questions de définition sont examinées dans les documents que nous avons envoyés, assez tard il est vrai, pour être distribués. Ils expliquent la sélection des réfugiés au sens de la convention, les catégories désignées et les programmes spéciaux.

M. Best: Tous les trois sont ici.

Le président: D'accord. Mais en discutant et en répondant aux questions, nous continuons à utiliser le terme de réfugié comme s'il n'avait qu'une seule signification, ce qui n'est pas le cas.

M. Best: En effet, monsieur le président, car, autrement, on accuse d'être trop technique. Nous sommes donc placés entre deux chaises.

Le président: Bien. Monsieur Witer, vous aviez . . .

M. Witer: Deux brèves questions. Tout d'abord, les réfugiés sont-ils assujettis ou exemptés des vérifications habituelles de sécurité du Canada?

M. Best: Ils n'en sont pas exemptés. Nous-mêmes ou nos collègues qui effectuent les vérifications de sécurité essayons de faire notre mieux à cet égard, mais vous comprendrez sans doute que, très souvent, il est très difficile d'avoir . . . On n'a pas le même accès à des renseignements de police ainsi qu'à d'autres renseignements dans le pays d'origine que ceux qui existeraient dans une situation d'immigration normale. Nous faisons donc de notre mieux, mais il faut se tenir les pouces.

M. Witer: À ce sujet, vous avez déjà dit, monsieur le président, et je pense que ce pourrait être utile, car il en a déjà été question et je suis sûr qu'on en reparlera . . . Il y a deux domaines à propos desquels il serait utile que nous ayons un peu plus de renseignements: les critères médicaux et les normes de sécurité. Il en a été question à plusieurs reprises, et pour une raison ou une autre, cela a suscité certaines difficultés. J'aimerais avoir des précisions émanant directement de la

[*Text*]

like to get some clear clarification directly from the source, from the people who implement the standards and set the standards to come before this committee and give us some information.

Mr. Best: I would appreciate if you did that, because for example in the case of medical, what we are given by the Department of Health and Welfare is a medical category; there is a list of seven categories, and if they fall into a certain category they are admissible and in another one they are not. The details they handle. So I think you have to get that from them and from the security authorities.

The Chairman: Where would we go for the security people? Mr. Witer lays out the problem, but who is in charge of saying . . . ?

Mr. Best: Canadian Security and Intelligence Service is now responsible.

The Chairman: They are now responsible.

Mr. Best: They are now responsible, although residually it was the RCMP, so you may have to go to both of them. But basically it is the CSIS now.

The Chairman: Sitting abroad you have this application for whatever—entrepreneur, refugee, or whatever—and there has to be a little box that somebody from there signs that says it is . . .

Mr. Best: There are attachés abroad who conduct that element of it and feed that into us, yes.

The Chairman: Okay. We will go looking there.

Mr. Witer: Very quickly, and I know in view of the time we will not be able to explore this area, but I would like to ask a series of questions that would be directed at that small group of people who abuse the system. There is a fair amount of evidence that there are sophisticated immigration counsels or consultants who for a significant fee are advising immigrants to travel from countries where we have visa requirements for visitors to countries where we do not have those kinds of requirements, to come to Canada and in fact upon arrival to claim refugee status. As I say, I am not sure how large a number fall into that category. I do know there is fair amount of evidence which would indicate that is in fact going on. I have a whole series of questions which I would like to ask the witnesses, first with respect to exactly how widespread it is, and secondly with respect to what is being done in order to prevent it now and in the future.

• 1830

Mr. Best: Could I make a request about this, Mr. Chairman? This is an area of some difficulty and if it would not be too much, it would really be helpful to us if Mr. Witer could give us this list of questions in advance so I could have some work done. I would then be quite happy to come back to the committee and discuss it. It is a very difficult area where, incidentally, I might add, the federal government has little legal jurisdiction. I think that should be well understood, but it

[*Translation*]

source, de ceux qui établissent les normes et les critères afin qu'ils comparaissent devant le Comité pour nous fournir des renseignements.

M. Best: Il serait bon que vous le fassiez, car le ministère de la Santé et du Bien-être nous fournit, par exemple, une catégorie médicale; il y a une liste de sept catégories et, si les réfugiés éventuels se situent dans une certaine catégorie, ils sont admissibles et ils ne le sont pas s'ils se situent dans une autre. Le ministère fixe certains détails. Vous pouvez donc obtenir ces renseignements auprès du ministère de la Santé et des services de sécurité.

Le président: Où faut-il s'adresser pour contacter les gens de la sécurité? M. Witer a présenté le problème, mais qui devra dire . . .

M. Best: Le Service canadien du renseignement de sécurité est maintenant responsable de cette question.

Le président: Je vois.

M. Best: Oui, encore qu'en dernier il s'agissait de la GRC et vous devrez peut-être vous adresser aux deux services. Mais, essentiellement, c'est actuellement le SCRS.

Le président: À l'étranger, vous recevez cette demande pour les entrepreneurs, les réfugiés, par exemple, et il faut qu'il y ait une petite case où quelqu'un de là-bas signe en disant que . . .

M. Best: Il y a, à l'étranger, des attachés qui se chargent de cette aspect de la question et qui nous renseignent, en effet.

Le président: Très bien. Nous verrons de ce côté.

M. Witer: Très brièvement, et je sais que nous n'aurons pas suffisamment de temps pour explorer cette question . . . mais je voudrais poser une série de questions à propos d'un petit groupe qui trompe le système. Il semble bien qu'il y ait des conseillers d'immigration ou des experts-conseils sophistiqués qui, moyennant des honoraires importants, conseillent à des immigrants de se rendre de pays où nous avons des conditions de visa pour visiteurs à des pays où ces conditions n'existent pas, afin de se rendre au Canada pour revendiquer à leur arrivée le statut de réfugié. Encore une fois, j'ignore combien de personnes se situeraient dans cette catégorie. Je ne sais pas s'il est quantitativement possible d'étayer ce que je suis en train de dire. J'ai toute une série de questions que je voudrais poser aux témoins, à savoir, tout d'abord, dans quelle mesure exacte ce genre de choses est répandu, et ensuite, pour déterminer ce qui se fait pour empêcher d'éviter ce genre de choses maintenant et à l'avenir.

M. Best: Puis-je faire une demande à ce sujet, monsieur le président? Cette question est assez difficile, et il serait utile que M. Witer nous présente sa liste de questions à l'avance, afin que nous puissions nous préparer. Je serais très heureux de comparaître ensuite devant le Comité pour en discuter. Cette question est encore une fois très difficile à propos de laquelle j'ajouterai en passant que le gouvernement fédéral a une compétence juridique limitée. Il faudrait bien le comprendre,

[*Texte*]

would be helpful in order to provide the committee with the fullest information we have if I had sort of an outline of what areas Mr. Witer was going to be looking at. Then I would be much better prepared and I could be sure I had the right officers with me when it took place.

The Chairman: Is this fair enough?

Mr. Witer: I would be happy to.

The Chairman: Thank you. *C'est tout? La séance est levée.*

[*Traduction*]

mais pour fournir au Comité le plus de renseignements possible, il serait utile que j'aie les grandes lignes des domaines que M. Witer allait examiner. Je serais ensuite beaucoup mieux préparé et je m'assurerais de comparaître avec les fonctionnaires compétents.

Le président: D'accord?

M. Witer: Tout à fait.

Le président: Merci. *Is that all? The committee adjourns to the call of the Chair.*

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Employment and Immigration:

J.C. Best, Executive Director, Immigration;

R. Girard, Director, Refugee Affairs, Immigration;

Kirk Bell, Director General, Policy and Program Development, Immigration.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

J.C. Best, Directeur exécutif, Immigration;

R. Girard, Directeur, Affaires des réfugiés, Immigration;

Kirk Bell, Directeur général, Élaboration de la politique e du programme, Immigration.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 22

Thursday, April 18, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 22

Le jeudi 18 avril 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, MATTERS RELATING TO REFUGEES

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25267—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Iain Angus
Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Thursday, April 18, 1985:
Iain Angus replaced Dan Heap.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement

Le jeudi 18 avril 1985:
Iain Angus remplace Dan Heap.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 18, 1985
(29)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:40 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Terry Clifford, Jim Edwards, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Alternates present: Fernand Jourdenais, Joe Price.

Other Member present: Dan Heap.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Researchers.

Witness: Barbara Jackman, Lawer, *Chiasson, Jackman.*

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

Barbara Jackman made a statement and answered questions.

At 11:01 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 18 AVRIL 1985
(29)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration se réunit, ce jour à 9 h 40, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Terry Clifford, Jim Edwards, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Fernand Jourdenais, Joe Price.

Autre député présent: Dan Heap.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr et Margaret Young, chargés de recherche.

Témoin: Barbara Jackman, avocat, *Chiasson, Jackman.*

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport au Parlement sur les futurs quotas d'immigration (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Barbara Jackman fait une déclaration et répond aux questions.

A 11 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, April 18, 1985

• 0941

The Chairman: Order, please.

Every time we have a 9.30 a.m. meeting we usually have the same problem—some other committee is coming into our room at 11 a.m. So there is a need to move as quickly as we can.

Your chairman would like to remind members that the first two meetings next week are with officials on main estimates for employment and unemployment insurance. There is one scheduled for Tuesday of the following week. I would like members to consider whether or not they think that third one with officials should be on employment and unemployment insurance or whether that one might be on immigration main estimates. If members could consider that, we will deal with that next week.

There is an in camera meeting this evening at 8 . . .

Mr. Allmand: A third one.

The Chairman: —for consideration of our third report in draft form and there is one scheduled for a week this Thursday at 8 p.m. for further consideration of that draft report, and hopefully maybe approval of that draft report at that time. We will see how much progress we make later this evening.

Mr. Heap: That is a week tonight? Is that the one you mentioned?

The Chairman: Yes. Okay? We will have to have . . .

Mr. Allmand: I have to go upstairs to clause-by-clause on the Indian women's bill.

The Chairman: Okay.

Mr. Heap: You have a conflict of interest; they are not immigrants.

Mr. Jourdenais: We are really sorry that you will not stay with us.

Mr. Allmand: I am too.

Mr. Jourdenais: It makes it most interesting when you are here.

Mr. Allmand: That is right, but I cannot. Thank you very much.

The Chairman: Can we proceed immediately to our witness? We are very fortunate today to have Barbara Jackman with us. She was called to the bar in 1978. She is the Vice-Chairman of the Canadian Bar Association, Ontario, of the Immigration Section. She is a member of the concerned delegation of church, legal and humanitarian groups; a member of the immigration collective of the Law Union of Ontario; a steering committee member of Intercede, a group concerned with domestic workers in Canada; a course instructor in immigration law for the Bar Admission Program; and a

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 18 avril 1985

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Presque à chaque fois que nous avons une réunion à 9h30, la même chose se reproduit: un autre comité utilise cette salle à 11 heures, et nous devons donc nous dépêcher.

Le président rappelle aux membres du Comité que lors des deux prochaines réunions de la semaine prochaine, nous entendrons des fonctionnaires au sujet des prévisions budgétaires de l'emploi et de l'assurance-chômage. Nous avons également une réunion prévue pour le mardi de la semaine suivante. Je demanderais aux membres de décider si cette troisième rencontre avec les fonctionnaires du ministère devrait porter sur l'emploi et l'assurance-chômage ou, plutôt, sur les prévisions budgétaires pour l'immigration. Je demanderais aux membres de me donner une réponse la semaine prochaine.

Il y a également une réunion à huis clos ce soir à 20 heures . . .

M. Allmand: La troisième.

Le président: . . . pour étudier l'ébauche de notre troisième rapport; une autre réunion est prévue ce jeudi à 20 heures, pour poursuivre l'étude du rapport, et je l'espère, l'approuver. Nous verrons ce que nous pouvons faire ce soir.

M. Heap: Vous voulez parler de la réunion de jeudi prochain?

Le président: Oui. Entendu? Nous aurons . . .

M. Allmand: Je dois monter pour l'étude article par article du projet de loi sur le statut des femmes indiennes.

Le président: Très bien.

M. Heap: Il y a conflit d'intérêts; elles ne sont pas immigrantes.

M. Jourdenais: Nous sommes vraiment désolés de vous voir partir.

M. Allmand: Je le suis également.

M. Jourdenais: Vous rendez la chose si intéressante.

M. Allmand: Vous avez raison, mais cela m'est impossible. Merci beaucoup.

Le président: Pouvons-nous maintenant céder la parole au témoin? Nous avons le plaisir aujourd'hui d'accueillir Barbara Jackman. Elle est membre du Barreau depuis 1978. Elle est également vice-présidente de l'Association du Barreau canadien, pour la province de l'Ontario, Section de l'immigration. Elle est membre de la délégation des églises et des groupes juridiques et humanitaires concernées; elle est membre du groupe de l'immigration de la *Law Union of Ontario*; elle est membre du comité directeur de *Intercede*, qui s'intéresse à la situation des employés de maison au Canada; elle donne un

[*Texte*]

seminar instructor for administrative law and charter of the Bar Admission Program. She has had a long-term interest in immigration matters, but very specifically, even as a law student, got started in being of assistance to refugee immigrants. That has continued and forms a large part of her personal practice, as I understand it—but we have had a brief conversation.

She can begin to tell us the kinds of things that are on her mind. I have asked her to be as forthcoming as she can, explained that we are eager to learn. She has invited interventions in the form of questions as she proceeds. Rather than waiting for the completion of a formal statement, it is her preference that members, as she raises something about which you would like more clarity . . . if you could simply signal the Chair, we will arrange it. That is the comfortable format. We have tried that previously and it has worked very well. Members coming in at the point at which there is a little confusion or a little more clarity is needed has helped us all, I think, understand a little more quickly.

So I will turn the meeting over to Barbara Jackman.

• 0945

Ms Barbara Jackman (Lawyer): I have outlined the issues concerning refugees. First of all, I am going to explain what I think the issues are right now and then I can go through them one by one. There are a number of different issues.

The first issue: What is the process for the determination of convention refugee status?

The second issue: How are refugee claimants treated in Canada and how are convention refugees, once found to be refugees, treated in Canada?

The third issue: The reunification of refugees with their family members overseas. How are refugees overseas selected?

The fourth issue: The distinction that is being made between humanitarian and compassionate cases and refugee cases .

The fifth issue: The question of the expenses that the government incurs as a result of problems in the present process.

So I will start with the process itself, under the present immigration Act. I have a little graph here, and I can pass it around if people want to see it. The graph explains the process. It is kind of complicated, but basically, persons who make a refugee claim can only legally make a claim if they break the immigration law in the first place. They go to an inquiry, which is a removal proceeding. In that removal proceeding, the adjudicator, who is the judge in the hearing, has to decide whether or not they have broken the immigration law. The only way they can proceed to the refugee examination is if that adjudicator finds they did break the law. Then the inquiry is

[*Traduction*]

cours sur la Loi de l'immigration pour le Programme d'admission au Barreau; elle donne également un séminaire sur le droit administratif et la Charte, toujours pour le Programme d'admission au Barreau. Elle s'intéresse depuis longtemps aux questions relatives à l'immigration, et plus précisément, déjà lorsqu'elle était étudiante en droit, à l'aide aux réfugiés. Et si j'ai bien compris ce qu'elle m'a dit au cours de notre brève discussion, les réfugiés constituent une bonne partie de ses clients.

Elle peut commencer à nous dire ce qui la préoccupe. Je lui ai demandé d'être aussi franche que possible, et lui ai expliqué que nous sommes désireux de nous informer. Elle a demandé qu'on lui pose des questions au fur et à mesure de son exposé, plutôt que d'en attendre la fin; elle préfère que les membres l'interrompent si quelque chose n'est pas clair. Il vous suffit de faire signe à la présidence, et nous vous donnerons la parole. C'est plus simple ainsi. Nous en avons déjà fait l'expérience et cela s'est très bien passé. Je pense que nous comprenons tous plus rapidement si quelqu'un pose la question dès qu'un point ne paraît pas très clair.

Je cède donc maintenant la parole à Barbara Jackman.

Mme Barbara Jackman (avocate): J'ai décrit, dans les grandes lignes, les questions concernant les réfugiés. Tout d'abord, je vais exposer les problèmes tels qu'ils m'apparaissent actuellement et je vais ensuite les reprendre, un par un. Il se pose plusieurs questions différentes.

Première question: quel est le processus de reconnaissance du statut de réfugié au sens de la Convention?

Deuxième question: comment traite-t-on, au Canada, ceux qui demandent le statut de réfugié, et une fois le statut reconnu, comment traite-t-on les réfugiés au sens de la Convention?

Troisième question: la réunification des réfugiés avec les membres de leur famille restés à l'étranger. Comment choisit-on les réfugiés à l'étranger?

Quatrième question: la distinction que l'on fait entre les cas humanitaires et de commisération et les cas de réfugié.

Cinquième question: les dépenses qu'entraîne pour le gouvernement l'inefficacité du processus actuel.

Je vais donc commencer par le processus même, tel que le prévoit la Loi sur l'immigration. J'ai ici un petit graphique que je peux faire circuler, si vous le désirez; il montre le processus. C'est assez compliqué, mais essentiellement, ceux qui demandent le statut de réfugié ne peuvent le faire que s'ils enfreignent la Loi sur l'immigration. Il y a ensuite une enquête, qui est une procédure de renvoi. Au cours de cette procédure, l'arbitre, qui fait fonction de juge au cours de l'audience, décide si la personne a ou non enfreint la Loi sur l'immigration. On ne peut entamer la procédure de reconnaissance du statut de réfugié que si l'arbitre juge que la personne a enfreint la Loi. Le cas échéant, l'enquête est suspendue et l'on procède

[*Text*]

adjourned and they go to a refugee examination before a senior immigration officer.

The senior immigration officer takes a transcript or a transcript is made and sent to the Refugee Status Advisory Committee in Ottawa. The advisory committee considers it, recommends to the Minister whether or not someone will be recognized as a refugee. About a year after you have made your examination under oath, you get a decision back as to whether or not you are a refugee.

If you are found not to be a refugee, then you can apply to the Immigration Appeal Board. Now, the recent decision of the Supreme Court of Canada requires that at that stage, everybody gets a hearing before the board. That was not the case until April 4, 1985.

Once the hearing is over at the board, if you are found to be a refugee, you are basically okay except for a few people who have security problems or serious criminal problems. You would be landed. Those persons who have already been found to be refugees in other countries also have problems. The inquiry that started off in the first place resumes.

If you are going to be allowed to remain in Canada, you are given a Minister's permit and the inquiry is concluded. If you are not going to be allowed to remain in Canada, either because you are found not to be a refugee or because you are found to be a refugee but Canada does not want you, the inquiry resumes and you can be ordered removed from Canada. Convention refugees have an appeal from that removal order to the Immigration Appeal Board on humanitarian and compassionate grounds.

That is the system the way it is now. The Supreme Court of Canada ruling that came down on April 4 has created a very serious problem for the Canada Employment and Immigration Commission and for persons who are waiting to have their status determined. The way it stands now, the Supreme Court has said there has to be a hearing at the Immigration Appeal Board.

The Immigration Appeal Board is a formal court. There are three judges who sit in those hearings. There is a prosecutor for the Canada Employment and Immigration Commission and the person concerned is entitled to counsel. He is entitled to call witnesses. It is treated as a full oral hearing. The problem, however, is that the board is already backlogged on cases. It will be a year to two years before you actually get your hearing, not counting the 10,000 or 11,000 persons that now get hearings before the board in any event because of the Supreme Court decision.

The Immigration Appeal Board has jurisdiction on sponsorships—humanitarian and compassionate cases, things like that. It deals mostly with sponsorships and convention refugees or permanent residents who have been deported. The board does not have enough staff; it is already backlogged and they now have to face another 10,000 or more cases. Ultimately, they will face another 20,000 cases, because there are 20,000 in all still in Canada, somewhere along the process.

[*Translation*]

à l'interrogation du réfugié, devant un agent d'immigration supérieur.

Celui-ci prend des notes ou fait prendre des notes et le compte rendu est envoyé au Comité consultatif sur le statut de réfugié, à Ottawa. Le Comité consultatif l'étudie et présente une recommandation au ministre sur le statut de la personne. Un an environ après avoir été interrogé sous serment, le demandeur saura s'il est ou non reconnu comme réfugié.

S'il n'a pas reçu le statut de réfugié, il peut faire appel devant la Commission d'appel de l'immigration. Depuis la décision de la Cour suprême du Canada, la Commission devra désormais entendre tous les demandeurs. Ce n'était pas le cas avant le 4 avril 1985.

Si la Commission vous accorde le statut de réfugié, l'affaire est pratiquement réglée, sauf pour les quelques candidats qui présentent des problèmes sécuritaires ou judiciaires graves. Les autres deviennent résidents permanents. Il y a également des problèmes pour ceux qui ont déjà été reconnus comme réfugiés dans un autre pays. L'enquête reprend alors là où elle avait été suspendue.

Si l'on vous permet de rester au Canada, vous recevez un permis ministériel et l'affaire est classée. Si vous ne pouvez pas rester au Canada, soit parce que vous n'avez pas reçu le statut de réfugié, soit parce que le Canada ne veut pas de vous, l'enquête reprend et on peut émettre à votre égard un ordre de renvoi. Les réfugiés au sens de la Convention peuvent à ce moment-là faire appel devant la Commission d'appel de l'immigration pour des motifs humanitaires ou de commisération.

C'est donc ainsi que cela se passe actuellement. La décision qu'a rendue la Cour suprême du Canada le 4 avril entraîne des difficultés très graves pour la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada ainsi que pour ceux qui attendent une décision quant à leur statut. La Cour suprême a décidé que la Commission d'appel de l'immigration doit accorder une audience à chacun.

Cette Commission est un tribunal, présidé par trois juges. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada est représentée par un procureur, et la personne qui demande le statut a le droit de se faire représenter par un avocat. Elle a également le droit de faire comparaître des témoins. C'est une audience en bonne et due forme. Cependant, la Commission a déjà un arriéré important de cas à régler. Il faut attendre un à deux ans avant de se faire entendre, sans compter les 10,000 ou 11,000 personnes qui ont maintenant droit à une audience, à cause de la décision de la Cour suprême.

La Commission d'appel de l'immigration est compétente pour entendre les cas de parrainage, les cas humanitaires et de compassion, ce genre de choses. Elle entend principalement les cas de parrainage et de réfugiés au sens de la Convention, ou ceux de résidents permanents qui ont été expulsés. Elle manque de personnel; elle a déjà beaucoup de cas en attente et elle va maintenant devoir en entendre au moins 10,000 de plus. En fin de compte, elle devra en entendre quelque 20,000, car il reste au Canada environ 20,000 cas en suspens.

[*Texte*]

• 0950

Mr. Jourdenais: Excuse me, we were told yesterday by Mr. Best that as of last count about a week ago there were only 13,000. How can it have gone up 7,000 since last night?

Ms Jackman: My understanding from the adjudication directorate is that there are 13,000 inquiries adjourned. That means the people have gone to the Minister for the first-stage consideration or they are in the second-stage consideration at the Immigration Appeal Board. There are another 6,000 or 7,000 after that whose inquiries have been concluded. I think when Mr. Best gave you those figures, he did not count the ones outside the inquiry stream.

Mr. Heap: When you say that their inquiries were concluded, do you mean the decision was negative?

Ms Jackman: The decision was negative. They were ordered deported and the only reason they were not removed was because they had filed section 28 applications to the Federal Court of Appeal or they are before the Federal Court trial division on section 18 application. If Mr. Best gave you 13,000, he did not count those people. There are 641 at the Supreme Court of Canada, and my understanding is that there are another 4,000 more or less at the Federal Court of Appeal. Then there are groups of people who may not be before the courts, but Canada will not remove them.

The Chairman: Can I just get clarity on this? The 13,000 that Mr. Best was talking about are those now entitled to an oral hearing who, until this Supreme Court ruling, could not have insisted on an oral hearing. So you have those and you have another 7,000, approximately, that are one stage beyond that in the more normal court process.

Ms Jackman: Yes, but they are also entitled to an oral hearing.

The Chairman: So you might have to come back one stage for a portion of the 7,000 and go through another process. If they are not successful at that oral hearing stage, they could still make application to go to the stage they are at right now.

Ms Jackman: Yes.

The Chairman: So you could back those 7,000 up.

Ms Jackman: Right; and if they lose, they go back to where they are now if they want to proceed to the Federal Court. It is up to 20,000.

The Chairman: Is that clear to everybody?

Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: It is a little bit mixed. I am not getting it. I am no good at arithmetic, it seems, the way you people count anyway. I do not mean you personally.

[*Traduction*]

M. Jourdenais: Excusez-moi, M. Best nous a dit hier qu'il y a environ une semaine, la Commission n'en avait compté que 13,000. Comment peut-il y avoir 7,000 nouveaux cas depuis hier soir?

Mme Jackman: La Direction de l'arbitrage m'a informée que 13,000 enquêtes ont été suspendues. Cela veut dire que le dossier est devant le ministre pour première considération ou devant la Commission d'appel de l'immigration, pour deuxième considération. Il y a 6,000 ou 7,000 autres cas pour lesquels l'enquête est terminée. M. Best n'a pas tenu compte, je pense, des cas qui sont sortis de la filière de l'enquête.

M. Heap: Lorsque vous dites que l'enquête est terminée, voulez-vous dire que la décision était défavorable?

Mme Jackman: La décision était défavorable. Des ordres d'expulsion ont été émis, et la seule raison pour laquelle ces gens-là n'ont pas été renvoyés, c'est qu'ils ont présenté un recours devant la Cour d'appel fédérale, en vertu de l'article 28, ou devant la Division de première instance de la Cour fédérale, en vertu de l'article 18. Si M. Best a parlé de 13,000 cas, il n'a pas tenu compte de ces gens-là. Il y a 641 cas en instance devant la Cour suprême du Canada, et si mes renseignements sont exacts, il y en a environ 4,000 devant la Cour d'appel fédérale. Et puis, il y a tous ceux dont le dossier n'est pas en instance devant un tribunal, mais que le Canada ne renvoie pas.

Le président: Puis-je avoir une précision à ce sujet? Ces 13,000 personnes dont parlait M. Best ont maintenant droit à une audience, depuis la décision de la Cour suprême, alors qu'ils n'auraient pas pu l'exiger auparavant. Il y a donc ces 13,000 cas-là, et environ 7,000 autres qui sont plus loin, devant les tribunaux.

Mme Jackman: Oui, mais ceux-là ont également droit à une audience.

Le président: Alors, une partie de ces 7,000 personnes pourraient revenir en arrière et engager ce processus. Si la conclusion de l'audience leur est défavorable, elles peuvent alors à nouveau présenter une demande à la Cour.

Mme Jackman: Oui.

Le président: Ces 7,000 cas-là pourraient donc revenir en arrière.

Mme Jackman: Oui, et s'ils perdent, ils peuvent revenir encore une fois à l'étape suivante, s'ils décident de faire une demande à la Cour fédérale. Cela fait donc jusqu'à 20,000 dossiers.

Le président: Est-ce que tout le monde comprend?

Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: C'est un peu confus. Je ne comprends pas très bien. Je ne suis pas très doué pour l'arithmétique, apparemment, du moins pour la façon que vous avez d'additionner les gens. Je ne veux pas dire vous, personnellement.

[*Text*]

Ms Jackman: Well, I was told by the ajudication directorate that there are 13,000 inquiries adjourned. That means the inquiries have not been concluded.

Mr. Jourdenais: They have not?

Ms Jackman: No. When you get turned down, you go back to that inquiry ultimately. Those inquiries are still open. Of the inquiries that have been concluded, thousands of people are still here. They have already been ordered deported, but they have not been removed because they are before the Federal Court, because we have a no-deport policy to that particular country or perhaps they are convention refugees who are seeking appeal to the Immigration Appeal Board. There are a large number of people outside that 13,000 still here who have already gone through the process.

M. Jourdenais: Les 13,000 cas auxquels vous venez de faire allusion n'ont pas encore eu d'audience ou d'entrevue, et les 7,000, est-ce que ce sont tous des gens qui demeurent au Canada en ce moment?

Ms Jackman: The 6,000 or 7,000 cases are residing in Canada at this time. The 13,000 may have had an examination under oath at the first stage, they may be pending before the Immigration Appeal Board, or they may already have been turned down at the first stage.

M. Jourdenais: Ce qui veut dire qu'ils peuvent être dans leur pays d'origine et qu'ils ne sont pas nécessairement au Canada.

Ms Jackman: They could be removed back to their country of origin.

Mr. Jourdenais: Okay. Apparently they did not translate properly. Those 13,000 people that are waiting, most of them are living in Canada or in their country of origin.

Ms Jackman: They are all in Canada.

Mr. Jourdenais: They are all in Canada, plus the 7,000.

Ms Jackman: Yes. I am not sure that it is exactly 7,000; it is 6,000 or 7,000.

Mr. Jourdenais: Okay, I will not argue. The way the figures are being thrown at me, one thousand less, one thousand more, it does not really matter anymore.

• 0955

The only thing I want to know is if those people are allowed to work or if they are being fed *par le Gouvernement du Canada avec mes taxes, vos taxes, leurs taxes.*

Ms Jackman: They are permitted to work if they can find employment. One of the things I wanted to cover was the difficulties in finding employment—actually, it has improved a bit recently—because of immigration restrictions on refugee claimants.

Mr. Jourdenais: *Comment font-ils pour vivre*?

[*Translation*]

Mme Jackman: Eh bien, la Direction de l'arbitrage m'a fait savoir que 13,000 enquêtes avaient été suspendues. C'est-à-dire que ces enquêtes-là n'ont pas été terminées.

M. Jourdenais: Elles n'ont pas été terminées?

Mme Jackman: Non. Si l'on vous refuse le statut de réfugié, vous pouvez reprendre l'enquête. Ces enquêtes sont donc simplement en suspens. En outre, il y a encore au pays des milliers de personnes pour lesquelles l'enquête a été conclue. Un ordre d'expulsion a été émis contre elles, mais elles n'ont pas été renvoyées parce qu'elles ont présenté un recours devant la Cour fédérale, parce que nous avons pour politique de ne pas expulser les gens vers tel pays, ou peut-être, parce qu'il s'agit de réfugiés au sens de la Convention qui ont présenté un appel à la Commission d'appel de l'immigration. Il y a un grand nombre de personnes, au-delà de ces 13,000 qui ont déjà complété le processus.

Mr. Jourdenais: These 13,000 people which you have just mentioned and who have not yet had a hearing, and those other 7,000, do they all reside in Canada presently?

Mme Jackman: Les 6,000 ou 7,000 cas en question résident actuellement au Canada. Les 13,000 autres peuvent être à la première étape, c'est-à-dire à l'étape de l'examen sous serment, ils peuvent avoir présenté un appel à la Commission d'appel de l'immigration, ou ils peuvent avoir été refusés à la première étape.

Mr. Jourdenais: Which means that they could be in their country of origin and not necessarily in Canada.

Mme Jackman: Ils pourraient être renvoyés dans leur pays d'origine.

M. Jourdenais: Bon. Apparemment, il y a eu une erreur de traduction. Ces 13,000 personnes qui attendent une décision, résident-elles pour la plupart au Canada, ou dans leur pays d'origine?

Mme Jackman: Elles sont toutes au Canada.

M. Jourdenais: Elles sont toutes au Canada, plus les 7,000.

Mme Jackman: Oui. Je ne sais pas exactement s'il y en a 7,000 ou 6,000.

M. Jourdenais: Bon, je ne vais pas m'arrêter à cela. Avec les chiffres que l'on nous cite, 1,000 de plus ou de moins, cela n'a plus grande importance.

Tout ce que je voudrais savoir, c'est si ces gens ont le droit de travailler ou s'ils sont nourris par le gouvernement du Canada avec mes taxes, vos taxes, leurs taxes.

Mme Jackman: Ils peuvent travailler, s'ils trouvent du travail. L'une des choses dont je voulais parler, c'est de la difficulté qu'ils ont à trouver du travail—et les choses se sont améliorées un peu récemment—à cause des restrictions que leur impose l'immigration.

M. Jourdenais: *How do they survive*?

[*Texte*]

Ms Jackman: There are some who are on welfare if they have not been able to find jobs. Numbers are working and supporting themselves. Some of them have close family members in Canada and are being supported by them.

I should point out as well that those who have been ordered deported and are before the Federal Court of Appeal are not legally entitled to work. So that whole group before the Federal Court of Appeal have had their work permits taken away from them, even if they were previously employed.

Mr. Jourdenais: How do they survive?

Ms Jackman: With difficulty. Some of them end up in hostels, they end up relying on friends or relatives.

Mr. Jourdenais: Why then do we keep on bringing in refugees? Why do we not keep on bringing in people who have money and are able to set themselves up here?

Ms Jackman: I think that is a broader policy issue. First of all, these people have arrived. It is not as if we brought them in. Secondly . . .

Mr. Jourdenais: We let them in.

Ms Jackman: We let them in through the refugee process, that is correct.

M. Jourdenais: Oui, mais si, à l'heure actuelle, il y a je ne sais pas combien de personnes qui ne travaillent pas sur les 20,000, pourquoi en faire entrer d'autres même si c'est pour une question humanitaire? Je suis humain, mais ça prend de l'argent; pas d'argent, pas de pain; pas de pain, pas d'argent.

The Chairman: May I come in on this for just a minute, Mr. Jourdenais?

Previous testimony indicates that anybody who presents himself before an immigration officer and makes a refugee claim . . . because we have signed an international covenent, then we move into this whole stream, the 13,000 and 20,000. So the person could have come into this country in the trunk of a car, illegally, totally, or they could have appeared at an airport on an airplane that was passing through, refuelling in Gander, Newfoundland, or they could have come into this country legitimately on a student visa or a visitor's visa or something of that kind. But if they get to an immigration hearing and make the claim, then current Canadian law and the international covenant then establish that they have certain rights in law.

One of the confusions being created in the last three or four minutes, I think, is the business of the work permit. Previous testimony was very clear: there is no automatic permission anywhere in the system for people to work. That was the thrust of what we had before. But generally, those people making those claims can then apply for a work permit, and an immigration officer decides on the basis of the individual case whether or not they get a work permit.

That is roughly the case. There is some variation in different parts of this country as to the ease with which those work permits come out, but immigration officers are instructed to

[*Traduction*]

Mme Jackman: Certains vivent du bien-être social, s'ils n'ont pas pu trouver de travail. Certains travaillent et sont indépendants. D'autres ont des parents proches au Canada qui subviennent à leurs besoins.

Je dois vous signaler également que ceux qui doivent être expulsés et qui ont fait appel devant la Cour d'appel fédérale n'ont pas le droit de travailler. On leur a donc retiré à tous leur permis de travail, même s'ils avaient auparavant un emploi.

M. Jourdenais: Comment vivent-ils?

Mme Jackman: Très difficilement. Certains finissent dans les centres d'accueil, et dépendent de leurs amis ou parents.

M. Jourdenais: Pourquoi alors continuons-nous de recevoir des réfugiés? Pourquoi n'accueillons-nous pas des gens qui ont de l'argent et qui sont capables de subvenir à leurs propres besoins?

Mme Jackman: Je pense qu'il s'agit là d'une question politique plus vaste. Tout d'abord, ces gens sont ici. Nous ne sommes pas allés les chercher. Deuxièmement . . .

M. Jourdenais: Nous les avons laissés entrer.

Mme Jackman: Nous les avons admis par le processus de demande du statut de réfugié, c'est exact.

Mr. Jourdenais: Yes, but if we now have I do not know how many people out of those 20,000 who do not work, why let more in, even on humanitarian grounds? I am human, but it takes money; no money, no bread; no bread, no money.

Le président: Me permettez-vous d'intervenir un instant, monsieur Jourdenais?

Les témoignages que nous avons entendus précédemment nous ont appris que toute personne qui se présente devant un agent de l'immigration et demande un statut de réfugié . . . nous avons signé une convention internationale, et nous avons ensuite ces 13,000 et 20,000 personnes dont il est question. La personne peut donc être arrivée dans le coffre d'une voiture, de façon tout à fait illégale, ou elle peut s'être présentée à un aéroport, descendant d'un avion faisant une escale d'approvisionnement à Gander, à Terre-Neuve, ou elle peut être entrée de façon légale, avec un visa d'étudiant ou de touriste, ou quelque chose comme cela. Mais si elle se présente à un agent de l'immigration et demande le statut de réfugié, la loi canadienne actuellement en vigueur et la convention internationale qu'a signée le Canada lui donnent certains droits.

La confusion qui règne depuis trois ou quatre minutes provient, je pense, de la question des permis de travail. Les témoignages précédents étaient très clairs: le système ne prévoit aucune permission automatique de travailler. C'est ce que l'on nous a dit avant. Mais en général, les gens qui demandent le statut de réfugié peuvent demander un permis de travail, et l'agent d'immigration examine chaque cas individuellement.

C'est à peu près ainsi que cela se passe. Il y a certaines différences, selon les régions du pays, quant à la facilité avec laquelle ces permis sont accordés; mais les agents d'immigra-

[*Text*]

see whether or not those people have other means of support. If they came here on a visitor's visa, they came to visit their mother and father or their brother and sister, an immigration officer might view the situation as one in which those relatives are capable of caring for that person and therefore they do not get a work permit. They might work illegally, but work permits are denied.

Ms Jackman: I should explain there are a number of problems. I have given the committee copies of briefs the delegation has submitted to the commission since 1979. One of the major concerns throughout has been the access to work permits. In Toronto, for example, if you want to work and you have a job offer, you go down to the immigration office. Three weeks later, when the job is no longer there, an officer will deal with you.

• 1000

These people want to work, practically all of them. I have not seen one who does not want to work. But the difficulties in obtaining those work permits mean they do not get jobs. And the commission, depending on which office, treats them differently. For instance, we try to transfer cases to the downtown Toronto Enforcement Canada Immigration Office because we know they will probably get a work permit because they need to work. If we leave them at the Mississauga Enforcement Canada Immigration Office, they could be on welfare and they might be refused a work permit.

M. Jourdenais: Pourquoi ces choses arrivent? Pourquoi cela se présente comme ça?

Does the unemployment office or whatever you call it have a different policy from the one in Toronto and the one in Mississauga? Do they not have the same policies where, if you have a refugee who comes in to get a work permit, you should give him one?

Si ça lui tente d'en donner un, on lui en donne un; alors que, dans un autre bureau, on ne lui en donne pas. C'est une partie de ma question. Ce qui m'intéresse de savoir c'est combien parmi ces 20,000 réfugiés ne travaillent pas à l'heure actuelle? Reçoivent-ils de l'aide sociale? Est-ce qu'on peut savoir le nombre?

Ms Jackman: I expect that if you checked with the provincial agencies they would be able to tell you how many claimants are on welfare.

With respect to the differences in treatment from office to office, that is a problem throughout the Canada Employment and Immigration Commission in every area. You can go to one office and be landed because you are a husband, for instance, and go to the next office the next day and be turned down. Those kinds of problems are constant. I think maybe the difference between the Mississauga enforcement office, which is a port of entry office, and the Toronto enforcement office, which is a downtown inland office, is that the Mississauga enforcement office sees people who are arriving at the border and sometimes in large numbers, groups of people from a

[*Translation*]

tion doivent voir si ces gens ont d'autres moyens de subsistance. Si la personne avait un visa de visiteur, si elle est venue rendre visite à son père et sa mère, ou à des frères et soeurs, l'agent d'immigration peut juger que ces parents peuvent subvenir aux besoins du demandeur et ne pas lui accorder un permis de travail. La personne travaillera peut-être au noir, mais elle n'aura pas de permis de travail.

Mme Jackman: Il faut bien comprendre qu'il y a plusieurs problèmes. J'ai fait tenir aux membres du Comité les mémoires que notre délégation a présentés à la Commission depuis 1979. L'un de nos principaux soucis a toujours été l'accès aux permis de travail. À Toronto, par exemple, si vous obtenez une offre d'emploi, vous devez vous adresser au bureau de l'immigration. Un agent s'occupera de vous trois semaines plus tard, et l'emploi ne sera plus disponible.

Presque tous ces gens-là veulent travailler. Je n'en ai jamais rencontré qui ne cherchaient pas un emploi. Mais il est tellement difficile d'obtenir un permis de travail qu'ils ne peuvent pas travailler. Et ils sont traités différemment, selon le bureau de la Commission auquel ils se présentent. Par exemple, nous essayons de transférer les dossiers au Bureau d'immigration de la ville de Toronto, car nous savons qu'ils réussiront probablement à obtenir un permis de travail en s'adressant à celui-là. Si nous laissons leurs dossiers entre les mains du Bureau d'immigration de Mississauga, ils pourraient très bien devenir assistés sociaux si on leur refusait un permis de travail.

Mr. Jourdenais: But why do things like that occur? Why does the process work that way?

Est-ce que le bureau d'immigration à Mississauga applique une politique différente de celui de Toronto? N'applique-t-il pas la même politique, c'est-à-dire si un réfugié demande un permis de travail, on le lui donne?

In other words, if the officer feels like giving him one, he will; in another office, however, he might not get one. That is one aspect of my question. But what I am really interested in knowing is how many of the 20,000 refugees are currently without work? How many are on welfare, for instance? Can we get this information?

Mme Jackman: Si vous vous adressiez aux agences provinciales, je présume qu'elles pourraient vous indiquer le nombre de réfugiés qui reçoivent l'assistance sociale.

En ce qui concerne la différence de traitement d'un bureau à l'autre, ce problème existe dans toutes les régions où la Commission de l'emploi et de l'immigration a des bureaux. Vous pourriez vous présenter à un bureau et être reçu comme immigrant du fait d'avoir épousé une Canadienne, par exemple, et vous présenter le lendemain à un autre bureau, où on vous refuserait l'admission. Ce genre de problème est constant. Mais en ce qui concerne le bureau de Mississauga, qui est un port d'entrée, et le bureau de Toronto qui est situé à l'intérieur du pays, la différence entre les deux réside dans le fait que le bureau de Mississauga reçoit parfois des groupes

[*Texte*]

particular country. So it may be that they are more enforcement oriented; well, certainly they are more enforcement oriented than the downtown office.

M. Jourdenais: Mais ce qui me tracasse c'est qu'on entre à Mississauga en avion; d'accord, c'est un port d'entrée. On dit au réfugié: entre au Canada, tu as le droit; même s'il n'y a pas de travail, même si tu ne peux pas t'en trouver, entre quand même. On va te donner supposément un permis. Si tu entres à Toronto, on ne t'en donnera pas de permis. Maintenant on a 20,000 cas qui traînent, je ne sais pas combien ne travaillent pas ni combien reçoivent de l'aide sociale.

Je suis convaincu que ce n'est pas M^me^ la ministre ou M. le ministre d'antan qui s'est assis puis a dit: les réfugiés, on en veut 2,200 de l'Europe de l'Est; 3,700 de l'Asie du Sud-Est et 3,000 de l'Amérique latine. Si on a de la difficulté à faire vivre ceux qui sont ici; premièrement il faut les faire accepter, parce qu'il y en a 20,000. M^me^ Falardeau-Ramsay, présidente de la Commission d'appel de l'immigration, m'a dit qu'ils entendent un maximum de 2,000 cas par année. Les cas en attente ont un arrérage de sept ans. Il peut même arriver qu'on ne les accepte pas et qu'ils doivent présenter leur demande à une cour supérieure.

Après qu'ils ont comparu devant la Commission d'appel de l'immigration, disons qu'ils sont acceptés. D'accord. Mais cela va prendre sept ans avant qu'ils comparaissent devant cette Commission. On est bien mieux d'arrêter l'immigration des réfugiés; on est bien sympathique à leur cause; je suis peut-être un peu égoïste, mais charité bien ordonnée commence par soi-même. Prenons soin de nous autres, au Canada. Faisons venir des immigrants qui ont de l'argent, des immigrants qui vont investir dans notre pays un million de dollars pour faire travailler justement ces immigrants qui ne travaillent pas, et aussi le reste du Canada.

Mr. Heap: Mr. Chairman, on a point of order, I would like to hear our witness. I know Mr. Jourdenais' views about entrepreneurs, but it seems to me there are other meetings where we discuss that.

The Chairman: Your chairman is interjecting at this point with two or three things. I think we can ask our researchers to go to the department to get the kind of statistics, and that is more appropriate than Ms Jackman; for instance, what proportion of those 20,000 have work permits, what proportion are on welfare, that kind of information.

I think the confusion relates to two situations. There are the figures the officials gave us previously this week, for instance, for the 11,000 government-sponsored refugees that are anticipated for 1985. They are essentially people that Canadian immigration officers abroad pick. They come to the country and they are not involved in Ms Jackman's practice. What Ms Jackman is involved in are those who appear at a Canadian immigration office in Canada and claim to be convention refugees. They make the statement that they have a

[*Traduction*]

importants de réfugiés d'un pays donné qui se présentent à la frontière, si vous voulez. Ainsi, leurs agents estiment peut-être qu'il leur incombe surtout de faire respecter la loi et c'est même sûr, je dirais.

Mr. Jourdenais: But what bothers me is that people arriving at Mississauga by air—because it is a port of entry—are told that they have the right to enter Canada as refugees, even if there is no work, and even if they themselves cannot find work. We let them in anyway, and tell them they will supposedly get a work permit. On the other hand, if you go to the Toronto office, you will not be given a work permit. Now we have approximately 20,000 cases backlogged, and I have no idea how many are without work or how many are on welfare.

I am quite sure the former minister did not simply sit down and decide that Canada wanted, say, 2,200 refugees from Eastern Europe; 3,700 from Southeast Asia and 3,000 from Latin America. We seem to be having a hard enough time helping those who are already here to survive. In any case, they must first be accepted as refugees—after all, there are 20,000 of them. Mrs. Falardeau-Ramsay, the chairman of the Immigration Appeal Board, told me they hear, at most, 2,000 cases a year. There is a seven-year backlog of cases still pending. In cases of refusal, claimants may also appeal to a higher court.

Let us suppose that having appeared before the Immigration Appeal Board, they are accepted as refugees. Fine. But it still takes seven years before they even get a chance to appear before the board. It would be much more sensible to close off refugee immigration right now; we may be sympathetic to their cause—and I am perhaps a little egotistical—but I believe charity begins at home. Let us take care of ourselves, in Canada, first and foremost. Let us bring immigrants to this country who have money, who wish to invest $1 million in Canada to put these unemployed immigrants, and unemployed Canadians in general, to work.

M. Heap: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je voudrais surtout entendre notre témoin. Je connais l'opinion de M. Jourdenais au sujet des entrepreneurs, mais il me semble qu'il conviendrait d'en discuter à un autre moment.

Le président: Si vous permettez, votre président voudrait intervenir pour vous indiquer deux ou trois petites choses. D'abord, je crois qu'il convient de demander à nos recherchistes de s'adresser au ministère pour obtenir les statistiques que vous avez demandées; d'ailleurs, c'est plus approprié que de les demander à M^me^ Jackman; par exemple, quel pourcentage des 20,000 réfugiés a un permis de travail et quel pourcentage reçoit l'assistance sociale, etc.

Je crois que notre confusion découle du fait que les fonctionnaires du ministère nous on parlé cette semaine des 11,000 réfugiés parrainés par le gouvernement qu'on prévoit d'accepter en 1985. Mais il s'agit essentiellement de réfugiés choisis par les agents d'immigration canadiens à l'étranger. Ces gens-là ne s'adressent pas à quelqu'un comme M^me^ Jackman en arrivant au Canada. M^me^ Jackman s'occupe surtout des gens qui se présentent à un bureau d'immigration au Canada et qui prétendent être réfugiés au sens de la Convention. Ils déclarent

[*Text*]

well-founded fear of persecution if they were to be returned to their home country.

• 1005

Now, they can come into this country simply across a border point from the United States in a car full of people. The minute they set foot on Canadian soil they can make the claim. So we should focus, I think, our questioning on that kind of situation. Most of the 20,000 are that kind. They are not refugees that Canada has gone out and selected and brought to Canada. These are people who make the claim once they set foot on Canadian soil.

M. Jourdenais: Un commentaire, avec votre permission.

Actuellement, les réfugiés qu'on interview outre-mer sont presque dans la même situation financière que les 20,000 qui attendent. C'est peut-être une catégorie différente au point de vue bureaucratique, mais ils sont dans le même bateau, financièrement. Veuillez excuser l'expression. Pourquoi en faire entrer d'autres qui sont déjà dans le même bateau que ceux qui ont de la difficulté ici? C'est tout. Ce n'est pas que je préfère les entrepreneurs, mais je soutiens qu'il faut de l'argent pour vivre; si on n'a pas d'argent, on ne vivra pas.

The Chairman: Okay, thank you.

Maybe you would have comment on the proportion that are really in financial circumstances similar to those in refugee camps abroad. There are some that are not, I am sure, in very desperate straits.

Ms Jackman: No. First of all, in terms of all the things you raised, on the problem with the backlog I blame the Immigration Commission completely and directly for that problem. This program, they have been told for years, does not work. They encourage abusive claims because it takes four or five years to get out of the process. So people who are not refugees make claims to stay here for four or five years. We have been telling them since 1979 to put in a fair process that deals with cases within several months and they would not have the problem they have now with the numbers.

The Supreme Court of Canada decision was argued a year ago, 11 months ago, and the commission has been aware since then that they could lose that. They have done nothing, as far as I know, to anticipate and deal with the problem that would be created by the loss of that appeal for the immigration commission. It is not that they have been blind to the problems. They have been told all along.

Secondly, the delays are not only encouraging abuse, they are harmful to real refugees. If you are a refugee and you have your family in your home country and you do not know whether they are going to be murdered or not, two years later you might not have your family in your home country any more because we have taken so long to make a decision. The

[*Translation*]

craindre d'être persécutés dans leur pays si on les obligeait à y retourner.

Ils peuvent, évidemment, entrer au pays en traversant tout simplement la frontière des États-Unis en voiture. Dès qu'ils mettent le pied au Canada, ils peuvent présenter une demande. Je pense que nous devrions surtout axer nos efforts sur le cas de ces gens-là. La plupart des 20,000 réfugiés sont dans cette catégorie-là. Ils n'ont pas été choisis pour venir au Canada par des agents à l'étranger. Les gens qui nous intéressent aujourd'hui sont ceux qui présentent leur demande une fois qu'ils sont déjà au Canada.

Mr. Jourdenais: One brief comment, with your permission.

Nowadays, the refugees who are interviewed for selection overseas are in practically the same financial situation as the 20,000 waiting here. They are perhaps in a different category from an administrative point of view, but they are in the same boat, financially speaking, if you will pardon the expression. Why should we be allowing others in who are in the same boat as those in difficulty here? That is my question. It is not that I prefer entrepreneurs necessarily, but I know it takes money to live; without money, one simply cannot survive.

Le président: Très bien. Merci.

Vous pourriez peut-être nous indiquer le pourcentage au Canada dont la situation financière est semblable à celle des réfugiés dans les camps à l'étranger. Je suis sûr que la situation financière d'un certain nombre de ceux qui sont au Canada n'est pas aussi grave que cela.

Mme Jackman: Non. D'abord, pour répondre aux points que vous avez soulevés, j'estime que la Commission de l'immigration est entièrement responsable de l'arriéré qui existe et des problèmes qu'il cause. On lui dit depuis des années que ce programme n'est pas efficace. Au contraire, il encourage l'abus du système, puisqu'il faut quatre ou cinq ans pour faire traiter sa demande. Par conséquent, des gens qui ne sont pas de véritables réfugiés présentent une demande qui leur permet de rester au Canada pendant quatre ou cinq ans. Depuis 1979, nous insistons sur la nécessité d'établir une procédure juste qui permette de finir l'étude d'un dossier après quelques mois pour éviter justement le problème de l'arriéré très important qu'on n'arrive jamais à éliminer.

Cette question a été débattue devant la Cour suprême du Canada il y a déjà un an, ou plutôt 11 mois, et la Commission sait, depuis ce moment-là, qu'elle pourrait très bien être perdante dans l'affaire. Que je sache, elle n'a rien fait jusqu'ici en vue de prévoir et d'éliminer d'avance les difficultés que créerait une décision négative sur l'appel de la Commission. Elle est donc au courant des problèmes. On les lui signale depuis bien longtemps.

Deuxièmement, non seulement les retards encouragent l'abus du système, mais ils portent préjudice aux véritables réfugiés. Un réfugié dont les membres de la famille habitent encore dans son pays d'origine ne peut pas savoir si on va les tuer ou non, et après deux ans, il est possible que ce même réfugié n'ait plus de famille du fait que nous aurions mis si

[*Texte*]

emotional and psychological stress for real refugee claimants is incredible; that is one of the things I wanted to cover in terms of cost.

The fact that there is an unfair process I think creates a drain on the provincial services. For instance, we have numbers of people, more and more the longer the delays get, where they need psychiatric assistance. That is at the expense of the Ontario taxpayer, because they are on hospital insurance. There is no need for people to suffer that way. People who have been tortured in their home country, in my opinion the kind of delay and waiting results in a type of torture in Canada. Over the period of time that people wait—three, four or five years—to get things sorted out when they are real refugees is the kind of strain that most people cannot handle, given the past experiences they have had in their own country.

In terms of these people, I think if the restrictions and the difficulty and the inconsistency around work permits were changed, most of them would be working. I cannot give you the numbers, but I know with respect to my clientele, which covers people from all over the world who are making refugee claims, all of them are hard workers. Large numbers of them are studying at night. Some of them are carrying two jobs. They save money. In a lot of ways they are contributing to the Canadian economy. Just because they do not have money to start out with does not mean they do not contribute over a long-term period.

There are very few people I have seen that I consider would be welfare cases on a long-term basis. Most of the time they are on welfare for a short term until they can find a job, and they cannot stand it. They want to work. They do not want to sit there on welfare.

• 1010

The other point I want to make is in the context of the concerns you raised in that the problem of refugees is an international problem, which exists all over the world, and countries all have a responsibility. Canada has accepted that responsibility to take some refugees in any event. So regardless of whether we think they are the best immigrants or not, we do have some international responsibility to try to cope with it.

I would also point out that even with entrepreneurs who have a lot of money, there is a lot of transitional settlement assistance that they need as well. We do not have the kind of resources available even to help them and their families to settle in Canada when they do not speak English as a first language, for instance. Then there is coping with children's transitional problems in getting used to a new society. There are those kinds of problems; they come up at every level, including refugees. I think they are just more pronounced with refugees.

Maybe I can just go on in terms of process, because I think the issues will end up back before this committee if legislation

[*Traduction*]

longtemps pour prendre une décision. Imaginez-vous le stress émotif et psychologique que cela implique pour les véritables réfugiés; c'est justement l'un des points que je voulais soulever en parlant du coût.

De plus, le fait que notre système soit injuste crée une sur-utilisation des services provinciaux. Par exemple, à mesure que le retard se prolonge, de plus en plus de gens ont besoin de services psychiatriques. Ces services sont offerts grâce aux contribuables ontariens, car ces gens-là ont une assurance-hospitalisation. Mais il n'est vraiment pas nécessaire de faire tant souffrir les gens. Ces gens-là ont peut-être été torturés dans leur pays d'origine, et à mon avis, leur imposer ce genre de retard au Canada est une autre forme de torture. La plupart des véritables réfugiés ne peuvent pas supporter le stress que leur impose un retard de trois, quatre ou cinq ans pour l'étude de leur dossier, étant donné leurs expériences précédentes dans leur pays d'origine.

Quant à ce groupe-là, je pense qu'on pourrait faire travailler la plupart d'entre eux si l'on éliminait les restrictions et l'inconséquence qui existent vis-à-vis de l'obtention des permis de travail. Je ne puis vous parler de chiffres précis, mais en ce qui concerne ma propre clientèle—et je représente les ressortissants de beaucoup de pays dans le monde—ceux qui présentent une demande de réfugiés sont prêts à travailler fort. Bon nombre d'entre eux font des études le soir. Certains autres ont deux emplois. Ils économisent leur argent. Ils aident l'économie canadienne de différentes façons. Le fait qu'ils n'aient pas d'argent en arrivant au Canada ne les empêche pas de faire un apport important à long terme.

Je dirais que très peu d'entre eux reçoivent l'assistance sociale pendant longtemps. Pendant très peu de temps, ils vivent du bien-être social, jusqu'à ce qu'ils trouvent du travail et, en général, cette situation leur est insupportable. En fait, ces gens ne veulent pas du tout se transformer en assistés sociaux, ils veulent véritablement travailler.

L'autre chose que je voulais ajouter, pour répondre à vos inquiétudes, c'est que ce problème des réfugiés est international, il existe partout et tous les pays sont concernés. Le Canada a lui-même pris un certain nombre d'engagements en matière d'accueil des réfugiés. Que nous pensions, ou non, que ce sont les meilleurs immigrants possibles pour notre pays, nous avons là un certain nombre d'engagements que nous devons essayer de tenir.

Mais j'aimerais aussi ajouter que même les entrepreneurs qui ont beaucoup d'argent ont souvent besoin d'être aidés au moment de leur installation au pays. Or, très souvent, les ressources qui seraient nécessaires à leur insertion, en même temps qu'à celle de leur famille, et notamment lorsque l'anglais n'est pas leur première langue, nous manquent très souvent. Et puis, il y a le problème de l'adaptation des enfants à une nouvelle société, et cetera. Voilà donc des problèmes qui surgissent à tous les niveaux, y compris celui des réfugiés. Dans leur cas, ils sont tout simplement plus prononcés.

Je voudrais maintenant en venir à la procédure appliquée aux réfugiés, étant donné que cette question rebondira toujours

[*Text*]

is passed in the House. And legislation, I think, has to be passed in the House. But there is the question of what kind of process is fair and efficient. There are two basic debates, one being should there be a three-person hearing at a first stage? I mean, you make a claim; you go before three people and they make a decision as to whether or not you are a refugee. Then you have some kind of review process, either by a paper appeal or whatever, for a higher court to consider whether or not that was a fair decision. That I think is necessary—that appeal process—just to ensure consistency and fairness. It is a common principle in any criminal or civil proceeding that you have a right to that kind of a review.

The second position that people are taking is that there should be one decision-maker at the first instance and then a review after that. The debate around what kind of process . . . well, as I say, the commission cannot leave things the way they are right now. They will never get over the backlog if they do not do something to change it.

Mr. Jourdenais: Excuse me, Mr.Chairman. Would the witness have a solution to the problem?

Ms Jackman: I personally favour one decision-maker. The problems with that are that with one decision-maker, if you do not have a competent decision-maker you get bad decisions; with three, there is more of a chance that you will get a fair decision. So the primary concern around that one decision-maker is that such person be competent and properly trained. If they just put senior immigration officers, who are used to removing people, into those positions it will not be a fair process. That is the major concern the churches and a number of organizations have around the process.

If there were one decision-maker, first of all for refugee claimants, it gives them the informality that is needed, I think, in the proceedings in order to set out their claims, and it allows for decisions to be made within a very short period of time.

I have done cases before the Immigration Appeal Board. It is a court. You have three judges sitting in front; you have your prosecutor. People are scared silly of it. So if there is the informality of going to a hearing before one person, and that person is competent so that you can get a fair decision, your case is going to come out in a better way and you are going to get a quicker decision.

The three-person idea, as I said, is something the churches are concerned about, because they feel it would be more fair. The problem with three-person decisions is that I think you will end up with the same backlog you have now and the same backlog you had in the early 1970s, when the Immigration Appeal Board considered all persons in Canada on humanitarian and compassionate grounds. So although it is fundamentally more fair, it will not meet the concern about efficiency and getting people out of the process quickly.

Mr. Jourdenais: What do you mean by one qualified person?

[*Translation*]

du côté du Comité si une loi est adoptée à la Chambre. Or, je pense effectivement que nous avons besoin d'adopter de nouvelles mesures législatives. Il s'agit donc de savoir quelle procédure serait la plus juste et à la fois la plus efficace. Il y a en gros deux façons de s'y prendre; la première serait d'avoir une audience où le candidat est entendu par un tribunal de trois personnes. C'est-à-dire que celles-ci, suite à une demande qui a été présentée, décident si oui ou non le candidat a le droit au statut de réfugié. Il y aurait ensuite possibilité de faire appel, sous forme écrite ou autre, devant une instance de rang supérieur qui déciderait de la valeur de la décision qui vient d'être prise. Je pense que cette procédure d'appel est indispensable afin de garantir que les grands principes de justice sont respectés. Dans n'importe quelle procédure criminelle ou civile, vous avez toujours possibilité de faire réviser le jugement.

Mais, au lieu de trois juges, on pourrait en avoir un seul, en première instance, avec possibilité de révision. Cette solution suscite . . . en fait, et comme je le disais, la commission en est arrivée à un point où il faut agir, si l'on veut réussir à instruire tous les dossiers en souffrance.

M. Jourdenais: Excusez-moi, monsieur le président. Est-ce que le témoin aurait une solution à proposer?

Mme Jackman: En ce qui me concerne, je suis favorable à la procédure du juge unique. Il faudrait évidemment qu'il soit suffisamment compétent pour que l'on puisse faire confiance à ses décisions; évidemment, lorsqu'il y en a trois, les chances que le jugement soit juste augmentent. Dans le cas du juge unique, il y a un problème de compétence et de formation qui se pose. Je ne pense pas qu'il soit suffisant de nommer des agents supérieurs de l'immigration, qui ont surtout l'habitude d'expulser les gens. Voilà donc ce qui inquiéterait les églises et les organisations qui s'occupent de la question.

La solution du juge unique a par ailleurs l'avantage, du point de vue du réfugié, de donner à l'entrevue un tour moins formel, tout en permettant de rendre rapidement la décision.

Je me suis occupée de cas qui ont été présentés à la Commission d'appel de l'immigration. C'est un tribunal. Il y a trois juges et un procureur. Tout cet appareil intimide. Il y a donc, dans le cas du juge unique, l'avantage de la simplicité, et si, par ailleurs, celui-ci est compétent, les décisions seront justes et elles seront prises rapidement.

Les églises discutent beaucoup du tribunal de trois personnes, qui leur semble offrir des garanties de justice. Si l'on applique cette solution, malheureusement, les dossiers risquent de s'accumuler comme au début des années 70, époque à laquelle la Commission d'appel de l'immigration a finalement étudié toutes les demandes du point de vue des raisons d'ordre humanitaire et des motifs de commisération. Cette solution, même si elle offrait de meilleures garanties du point de vue de la justice, présente un certain nombre d'inconvénients du point de vue de la rapidité et de l'efficacité.

M. Jourdenais: Que voulez-vous dire lorsque vous parlez d'une personne compétente?

[*Texte*]

Ms Jackman: That you have a single judge sitting to decide whether or not you are a claimant. Then if you make your claim, you could be scheduled within a month or so. If it is straightforward and clear-cut, you could be accepted that day. If it is something the person has to think about, they think about it for a week and then decide.

Mr. Jourdenais: I think you would definitely need someone very, very, very qualified.

Ms Jackman: You do need someone qualified. These are very serious issues for people. The removal of one refugee back to his or her country could result in death. And you know, who wants that kind of responsibility? They have to be competent. They cannot just be normal enforcement immigration officers or inland officers.

Mr. Jourdenais: When you say "judge", do you mean a named judge? Do you mean a real judge in court, or just a person . . . ? Well, right now the board of appeal is three people. Most of them are former Members of Parliament. So if you have a person . . . like right now it seems we have some immigration officers abroad who are not too qualified. Also, you leave it to the chance that this officer may not be in a mood to hear anybody that day and may say that he does not think the claimant is going to be a qualified refugee or immigrant. If you have three people there are three ways of thinking, and then you could come to a solution. Do you say it would take longer by having three?

• 1015

Ms Jackman: I do not like the three-person process, because having three people means that you are going to have to wait longer for your hearing and longer for a decision. Three people also means that your refugee claimant is going to have a hard time presenting his case because he is going to be afraid. For most people it is their first time before a court; they are not used to it and they are scared of it. That is the concern about three people.

I have real concerns about that one decision-maker, but I think it is more efficient and ultimately fair to the person. A way of resolving the concern is to have a leave-to-appeal process, that there is some review and some way of being consistent about decisions. Perhaps you have one decision-maker from the Refugee Status Advisory Committee, which becomes a full board. If the person is refused they can bring a paper leave to appeal to the Immigration Appeal Board, and the Immigration Appeal Board could then consider and decide that they may want to see this person, accept him without seeing him, or refuse him.

I think any review board, even if it is not the Immigration Appeal Board, would have to be centralized in the sense that decisions are centralized. The big problem in immigration is the inconsistency across the country in terms of how policies and laws apply. There has to be some way of ensuring that there is a consistent treatment of them.

[*Traduction*]

Mme Jackman: Il y aurait un seul juge qui déciderait si oui ou non vous avez le droit de réclamer le statut de réfugié. Si, ensuite, vous avez la possibilité de présenter un dossier, celui-ci serait visé en l'espace d'un mois. Les choses seraient donc claires et nettes et le candidat saurait, le jour même, s'il peut présenter une demande. En supposant que le juge ait à réfléchir un peu plus longtemps, il reporterait sa décision d'une semaine.

M. Jourdenais: Je pense que vous auriez besoin de gens très, très qualifiés.

Mme Jackman: De fait, ce sont des situations très graves et on a besoin de personnel qualifié et compétent. Pour le réfugié, le retour dans son pays pourrait souvent signifier la mort. Qui est donc prêt à prendre ce genre de responsabilité? Il faut effectivement des gens compétents. On ne peut pas se contenter de nommer de simples agents de l'immigration à ces postes.

M. Jourdenais: Lorsque vous parlez de «juge», voulez-vous véritablement parler d'un juge nommé comme tel? Un véritable juge de paix, ou juste . . . ? En ce moment, la Commission d'appel se compose de trois personnes. La plupart d'entre eux sont d'anciens députés. Il faudrait donc quelqu'un . . . Il semble qu'en ce moment les agents d'immigration à l'étranger ne soient pas toujours très compétents. Dans ces cas, on risque aussi de dépendre des humeurs du jour de l'agent, qui pensera tel ou tel jour que telle ou telle personne ne peut pas véritablement demander le statut de réfugié ou d'immigrant. Trois personnes évidemment garantissent un certain équilibre. Pensez-vous que cela prenne alors beaucoup plus longtemps?

Mme Jackman: Je ne suis pas favorable à cette solution des trois juges, parce qu'il faudra effectivement attendre plus longtemps avant d'être entendu, et avant que la décision ne soit prise. De plus, le candidat risque d'être intimidé. La plupart d'entre eux se retrouvent dans cette situation pour la première fois, ils n'y sont pas habitués, et ils sont un peu effrayés. Voilà les réserves que j'aurais à émettre au sujet de cette solution.

Pour ce qui est du juge unique, j'ai aussi un certain nombre d'appréhensions très réelles, mais je pense que c'est une solution plus efficace et finalement plus juste. On peut toujours soumettre l'appel à une autorisation préalable si c'est nécessaire, pour juger du bien-fondé de la décision. On pourrait avoir quelqu'un du Comité consultatif du statut de réfugié, qui ferait office de commission à part entière. Si le candidat est refusé, il pourrait ensuite interjeter appel auprès de la Commission d'appel de l'immigration, qui déciderait ensuite de convoquer le candidat ou non, d'accepter sa demande sans l'avoir entendue, ou de la rejeter.

Toute commission d'examen, même s'il ne s'agissait pas de la Commission d'appel de l'immigration, devrait alors être organisée de façon à centraliser les instructions et décisions. Un des problèmes les plus graves en matière d'immigration est l'absence d'uniformité dans la façon dont les décisions sont prises. Cette formule centralisée permettrait au moins de garantir que tout le monde est traité sur un pied d'égalité.

[*Text*]

Mr. Jourdenais: What is the way? We have been hearing this now for I do not know how long. There has to be a way, but what is the way? It might not be something that is 100% guaranteed, I agree, but what is the way? Every witness who comes here says there has to be a change, there has to be a way. But what is the way?

Ms Jackman: My suggestion, as you said, is one person, competent, with a paper review and with power in the review board to hear the people again.

Mr. Jourdenais: Excuse me if I interrupt. Before the paper review, or after the person-to-person review?

Ms Jackman: I am sorry, I do not understand.

M. Jourdenais: Vous dites «le papier». Parlez-vous de la demande? Les gens vont choisir la personne qui passera devant

this qualified person. Will he be picked, too?

The Chairman: I think I can clear this up.

Mr. Jourdenais: Yes, clarify it for me, because I am lost.

The Chairman: There would be a hearing. If I were the judge and you were the applicant, I could say yes, you can stay, and it would be all over with. Or I might say, that day or a week later, no, you are not a refugee. It is then you would do the paper review. It is only when you were refused that it would go to the paper review. That would be the sequence.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

Ms Jackman: On a paper review, the review board, or whichever body it is, should have the power to accept without seeing the person, see the people if they think it is necessary on terms of credibility, because that is important, or refuse. But it should be the standard leave to appeal kind of criteria that all the courts use, not the standard they had used under the Immigration Act that we have now, which has just been struck down by the court, that you only get a hearing if they believe you could prove it in a hearing, which sets up a standard that most people cannot meet. Leave to appeal is the normal practice and procedure in immigration and every other area of law. It is one that is understandable, and there is case law on it so it can be more certain.

I prefer that kind of a proceeding, because then everybody can have access to it, if it is a very quick procedure. For instance, leave to appeal in the Federal Court of Appeal, you can normally get a decision back from them within a month or so from submitting your papers for leave to appeal; it can be a quick process. It would not encourage abuse, because if people are only going to get to work for three months, they are not going to make the trip to Canada just to work for three

[*Translation*]

M. Jourdenais: Alors, quelle est la solution? Voilà longtemps que nous entendons ce genre de critique, et il y a certainement une solution, mais quelle est-elle? Je suis d'accord pour dire que rien n'est jamais parfait à 100 p. 100, mais tous les témoins viennent nous dire qu'il faut modifier la procédure, et il y a certainement une façon de s'y prendre, mais laquelle?

Mme Jackman: Comme nous le disions, je serais favorable à la solution du juge unique, qui serait une personne compétente, avec ensuite examen du dossier et possibilité pour la commission d'examen d'entendre encore les candidats.

M. Jourdenais: Excusez-moi si je vous interromps. Avant l'examen du dossier, ou après l'entrevue avec le candidat?

Mme Jackman: Excusez-moi, je ne comprends pas votre question.

Mr. Jourdenais: You speak about a "paper". Are you talking about the claim itself? People are going to choose the candidate

... qui va effectivement être entendu par cette personne qualifiée. Est-ce qu'elle sera choisie?

Le président: Je crois que je vais pouvoir éclairer votre lanterne.

M. Jourdenais: Oui, allez-y, je suis un peu perdu.

Le président: Il y aurait une entrevue. Supposons que je sois le juge et que vous soyez le candidat, je pourrais vous dire immédiatement si vous pouvez rester, et la question serait réglée. Ou au contraire, le jour même ou une semaine plus tard, je pourrais refuser votre demande. C'est alors qu'interviendrait l'examen du dossier. Cela au cas où vous auriez été d'abord refusé. Voilà dans quel ordre les choses se dérouleraient.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

Mme Jackman: Pour ce qui est de cette décision qui serait prise sur le dossier, la Commission d'examen ou autre aurait la possibilité de convoquer le candidat ou non, selon qu'elle juge crédible cette déclaration ou non. Mais la possibilité du pourvoi devrait toujours être garantie, comme pour n'importe quel procès et l'on devrait abandonner les règles prévues selon l'application de la Loi sur l'immigration, comme en a décidé récemment la Cour, règles selon lesquelles vous n'aviez le droit à une audience que si vous pouviez administrer la preuve de votre argument, exigence à laquelle la plupart des candidats ne pouvaient pas satisfaire. Dans le domaine de l'immigration, comme ailleurs, il est normal de soumettre l'appel à une autorisation préalable. C'est une procédure compréhensible qui offre un certain nombre de garanties puisque l'on dispose de toute une jurisprudence.

En tous les cas, ma préférence va à cette solution, puisque tout le monde y aurait droit et que c'est très rapide. Si l'on fait une demande d'autorisation auprès de la Cour fédérale d'appel, on obtient en général une réponse dans le mois qui suit, ce qui est très rapide. Je ne pense pas non plus que ce système encourage les candidats à en abuser, car je ne vois pas quelqu'un prendre l'avion pour venir travailler trois mois

[*Texte*]

months. It is fairer to the people concerned, which is why I favour that.

I should say, though, that a number of organizations do not—including the concerned delegation that I am part of, and the churches—because they are concerned about who that one person would be. That is the main concern.

• 1020

Mr. Jourdenais: That is a very dangerous point: who is that person; how qualified is he?

Ms Jackman: It is, but I think if you have three people making the first decision and you end up getting backlogged then the question is going to be if we are going to let everybody be heard. I think that whoever decides that some people cannot be heard it may be arbitrary and unfair for persons who really are refugees. But there has to be universal access to it.

M. Jourdenais: Pourquoi dites-vous qu'avec trois personnes, ce sera plus long qu'avec une personne? Une décision peut se prendre en 10 minutes dans les deux cas.

Ms Jackman: Because of a resources problem. I do not believe the commission can put in enough resources to hire the number of judges that would be needed in order to have cases heard quickly. There is a past experience. Back in 1972-73 the Immigration Appeal Board, which was hearing cases for landing of people who were inside Canada, became very backlogged. There were two- and three-year delays. Right now the Immigration Appeal Board, which handles humanitarian sponsorship appeals and refugee redetermination, is backlogged a year to two years. So there are backlogs every time you have a three-person board.

If our government had enough resources to hire enough judges, that would be fine; but they do not. I think the reality of it is that they do not and it would mean there are not enough judges and you are going to have the backlog.

Mr. Jourdenais: Thank you.

The Chairman: Mr. Oostrom, did you . . .

Mr. Oostrom: Yes?

The Chairman: Some of you came in a little late, but the agreement with Ms Jackman is that members can ask questions at any point. She has laid out for us the four problem areas as she saw them and started on this one. So if you have questions on where we are on this one then please signal and we will get them out. If they are on something else then I think we should just proceed and wait until the issue comes up or until the presentation is done. That is just for clarity.

[*Traduction*]

seulement au Canada. En tous les cas, c'est plus juste, voilà pourquoi je suis favorable à cette solution.

Je devrais d'ailleurs tout de suite ajouter que plusieurs organismes—y compris la délégation dont je fais partie, et les Eglises—ne partagent pas mon avis là-dessus, car la compétence du juge en question pourrait faire problème. C'est là-dessus que les choses achoppent.

M. Jourdenais: C'est évidemment dangereux, il s'agit de savoir à qui l'on confie le poste. La personne est-elle véritablement compétente?

Mme Jackman: En effet, mais si vous revenez à la solution des trois juges, en première instance, vous vous retrouverez avec une accumulation de dossiers en souffrance, et l'on risque de ne pas pouvoir entendre tout le monde. Quelle que soit la personne qui décide alors que tel ou tel candidat n'aura pas le droit à une audience, la décision risque peut-être d'être parfois arbitraire ou injuste, lorsqu'il s'agirait véritablement de réfugiés. Je pense que l'accès à la procédure doit être garanti à tout le monde.

Mr. Jourdenais: Why would it take more time for three people to make a decision? In both cases that decision can be made in 10 minutes.

Mme Jackman: À cause des moyens limités dont dispose le ministère; je ne pense pas que l'on aura les ressources permettant de recruter un nombre suffisant de juges en fonction du nombre de cas à entendre. Nous savons très bien ce qui s'est passé dans le passé. En 1972-1973, la Commission d'appel de l'immigration, qui jugeait des demandes d'immigration de personnes déjà au Canada s'est retrouvée bloquée avec des retards de deux à trois ans. En ce moment la Commission d'appel, qui juge des appels invoquant les raisons humanitaires ainsi que des appels de réfugiés, a un retard d'un ou deux ans. À chaque fois que l'on a une commission de trois personnes on se heurte à ce problème de retards dans l'instruction des dossiers.

Si le gouvernement disposait de suffisamment de moyens financiers pour recruter suffisamment de juges la question ne se poserait pas; mais cela n'est pas le cas. On ne pourrait donc pas avoir suffisamment de juges et l'on se retrouverait encore avec des retards comparables à cela.

M. Jourdenais: Merci.

Le président: Monsieur Oostrom, vouliez-vous . . .

M. Oostrom: Oui.

Le président: Certains d'entre vous sont arrivés en retard, mais nous nous étions entendus avec mademoiselle Jackman pour que vous puissiez poser vos questions tout au long de son exposé. Elle nous a d'abord énuméré les quatre grands domaines qui posaient un certain nombre de problèmes, et nous en sommes en ce moment au premier. Si vous avez donc des questions à poser là-dessus, signalez-le-moi, pour que nous puissions nous en débarrasser. Si vos questions portent sur d'autres domaines, attendons peut-être la suite de l'exposé. Je le répète pour plus de clarté.

[*Text*]

Mr. Oostrom.

Mr. Oostrom: Ms Jackman, I think this committee is really interested in getting in a fair number of refugees, and perhaps even more than the 11,000 that were suggested for 1985. I think that is not so much the question. I would like to find out how we can stop illegal immigrants from entering Canada, and those who either do not have the patience to wait in their country of origin—that is usually impossible with refugees—or if they can go to a country of first asylum, whether it be the United States or whether it be Thailand or whether it be any other country . . . I think our international responsibilities are being met. Our officials are overseas; we got in 50,000 Vietnamese; and we are out in the camps all the time getting refugees in. But I would like to prevent illegal immigrants from coming in. Whether it be by additional visas or whether it be by making the airlines more responsible or in whatever way, I would like to prevent ending up with maybe two or three motels in Toronto and Hamilton and Vancouver and Montreal . . . and that enlarges itself. That I cannot see.

I would like to see suggestions particularly for an orderly entry of refugees into Canada, without going through all these great costs we are incurring now, that for people who do not have the patience or who have falsified passports or who throw away their return ticket and all of a sudden they are in Toronto airport . . . and then of course we are stuck with them because they cannot leave the country sometimes for one year, two years, three years. This bothers me, but I am all for increasing the total number of refugees into Canada, to absorb them as much as we can. We have done that on occasion, as many as 50,000. Perhaps the 11,000 is not very good; maybe it will be 22,000 in the future if the Minister decides that we are going ahead with the recommendations we have made to her.

But I would like to stop the illegal immigrants from coming in. So I would like to hear some ideas particularly to that effect, because if we encourage having illegals come into this country and give them the due process of law by hearings and then later on the Immigration Appeal Board, our backlog instead of 7 years may be 10 years. And meanwhile we have to pay.

• 1025

At the motels it costs us $1.5 million or $2 million now, and in the future it may be $5 million and $10 million. Where are we going to find this type of money when we are borrowing $35 billion already? I would like at least to have that go down somewhat and then have the refugees come to Canada in greater numbers but in an orderly fashion.

If you have any ideas at all, they would be most welcome to us, because that is what I think I am looking for.

Mr. Heap: Mr. Chairman, on a point of order, Ms Jackman laid out an agenda of items that she came prepared to speak on out of her expertise relating to refugees, which does of course include people who are refugee claimants, and some of those turn out not to be refugees. She has made a beginning on the

[*Translation*]

Monsieur Oostrom.

M. Oostrom: Mademoiselle Jackman, je pense que le Comité tient à accueillir autant de réfugiés que cela nous est possible, et peut-être même plus que les 11,000 dont on avait parlé pour 1985. La question n'est pas là. J'aimerais savoir comment nous pouvons lutter contre l'immigration illégale au Canada, et ce que nous pourrions faire pour ceux qui n'ont pas la patience d'attendre dans leur pays d'origine—pour les réfugiés c'est souvent impossible—pour les orienter vers un lieu de premier accueil, qu'il s'agisse des États-Unis, ou de la Thaïlande etc. Je pense en tout cas que nous remplissons notre devoir face à la communauté internationale. Nous avons des agents à l'étranger, nous avons reçu 50,000 Vietnamiens par exemple; et nous passons notre temps dans les camps de réfugiés. Mais je pense qu'il faut faire quelque chose pour empêcher l'immigration illégale. Soit en ayant recours à la procédure de visas, ou en responsabilisant les compagnies aériennes, en tout cas j'aimerais empêcher que deux ou trois motels à Toronto et Hamilton, Vancouver et Montréal . . . et le nombre augmente. Cela, je ne peux pas l'accepter.

J'aimerais donc voir ce que l'on peut proposer, afin que l'accueil des réfugiés se fasse en bon ordre, sans que cela nous coûte aussi cher qu'actuellement, et pour que ceux qui n'ont pas la patience, ou qui ont des faux passeports, ou même qui jettent leur billet de retour et se retrouvent subitement à l'aéroport de Toronto . . . alors nous ne pouvons plus rien faire, et ils sont bloqués au pays pendant parfois un, deux ou trois ans. C'est cela dont j'aimerais me débarrasser, mais je pense par ailleurs qu'il faudrait accroître autant que possible le nombre des réfugiés accueillis au pays. Ponctuellement c'est ce qui s'est passé, puisque nous sommes allés jusqu'à en accueillir 50,000 une certaine année. Le chiffre de 11,000 n'est peut-être pas bien choisi; peut-être qu'à l'avenir nous irons jusqu'à 22,000, si la ministre décide de suivre les recommandations que nous lui avons faites.

Mais je voudrais empêcher cette immigration illégale, et j'aimerais que l'on nous fasse des suggestions dans ce sens. Il faut tout de même arrêter d'encourager ces illégaux à venir au pays, en leur donnant le bénéfice d'une procédure d'audiences, d'appels devant la Commission d'appel de l'immigration, si bien que notre retard sera de 10 ans au lieu de 7. Entre-temps c'est nous qui réglons la facture.

Rien que l'hébergement dans les hôtels nous coûte 1,5 à 2 millions de dollars, cela se montera peut-être bientôt à 5 ou 10 millions de dollars. Où allons-nous les trouver, alors que nous empruntons déjà 35 milliards de dollars? Voilà des chiffres que j'aimerais voir baisser, et nous pourrions ensuite accueillir plus de réfugiés, mais en bon ordre comme je le disais.

Si vous avez des idées là-dessus, nous nous en féliciterions, et c'est du moins ce qui m'intéresse au premier chef.

M. Heap: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. M^lle^ Jackman a présenté un certain nombre de domaines ayant trait aux problèmes des réfugiés dont elle veut nous parler. Ces problèmes concernent évidemment des personnes qui sont véritablement des réfugiés et d'autres qui ne le sont pas. Elle a

[*Texte*]

process. It is now 10.25 a.m. We have only 35 minutes left. I would hope the committee would ask her to proceed with what she came to offer out of her expertise rather than ask her to deal with a subject that is very important—Mr. Oostrom and I and Mr. Witer were dealing with that question last week—but is not on the subject on which we asked Ms Jackman to speak, which is refugees, not illegals.

The Chairman: Thank you for the point of order. Ms Jackman is free to respond.

Ms Jackman: I can understand the concerns. It was indirectly one of the issues I wanted to cover: refugee selection overseas and arrival in Canada. First of all, we have had a joint policy or principle. One is resettlement of refugees from countries . . . either their countries of origin, in certain situations where they are in danger, or from third countries. That is the orderly acceptance you are talking about.

Secondly, we are a country of first asylum, because there is a process for the determination of refugee status within Canada. The commission does not want to be a country of first asylum and believes Parliament has decided we are not really a country of first asylum. There is a large debate going on about that with the non-governmental organization community, including Amnesty International.

I think we have to remain as a country of first asylum where Canada is a logical and accessible place. For instance, Salvadoreans, Guatemalans: the United States deports them back to their country. They cannot seek refuge in the United States. Canada is in this part of the world, the same part of the world they are in. Canada may be the only escape for some of those people; it is the only escape for some of those people. They cannot go to the other countries in Central America, because they are all part of the same problem; they are not safe situations. So in a humanitarian response we at least have to leave our doors open, I think, for some people who are in need.

Secondly, what you are talking about as illegal immigrants . . . I would say most of those people who arrive with false passports are refugees—of the ones I have seen, and I have dealt with large numbers. The problem with illegal immigrants that you are talking about is the ones who abuse the process and are not refugees. I think I dealt with that previously. The commission, because of the process, is encouraging people to do that. If someone knows that if they buy a plane ticket and borrow money they can come over to Canada and stay for five years and work during the time they are here and save money, they are going to come. That is what has happened. If someone realizes that within two or three or four months their process is going to be completely over with and they will be removed if they are not refugees, they will not borrow the money to come.

People who are here, who are caught illegally from countries that are not normally considered refugee-producing, are making refugee claims to keep themselves in Canada. That would not happen if they could not use the process to their advantage over a long period of time. People do get landed because of the time. They are here five years, they get married,

[*Traduction*]

commencé son exposé là-dessus, il est maintenant 10h25 et il ne nous reste que 35 minutes. En fait, M[lle] Jackman est venue pour nous parler des réfugiés et non pas des immigrants illégaux; même si ce sujet est très important—M. Oostrom et moi-même, ainsi que M. Witer, en avons discuté la semaine dernière—je pense qu'il serait préférable que le Comité demande à M[lle] Jackman de poursuivre son exposé.

Le président: Je vous remercie pour ce rappel du Règlement. M[lle] Jackman va pouvoir répondre comme elle l'entend.

Mme Jackman: Je vous comprends très bien. Indirectement, c'était une des questions que je voulais également traiter, à savoir le choix des réfugiés à l'étranger et leur accueil au Canada. Nous nous sommes laissés guider par un double principe. D'abord, il y avait la question de la réinstallation des réfugiés de pays . . . leur pays d'origine, où ils se trouvaient parfois en danger, ou un pays tiers. C'est cet accueil en bon ordre dont vous vous inquiétiez.

Deuxièmement, nous sommes également un pays de premier asile, puisque l'on décide au Canada si la personne en question a le droit au statut de réfugié. En fait, le ministère ne tient pas à ce que nous soyons un pays de premier asile, et pense d'ailleurs que le Parlement en a décidé autrement. On en discute beaucoup avec les ONG et notamment *Amnesty International*.

Je pense que nous devrions rester un pays de premier asile, lorsque le Canada représente une destination logique pour les candidats. Notamment lorsqu'ils viennent du Salvador, du Guatemala, étant donné que dans ces cas-là les États-Unis renvoient le candidat dans son pays d'origine. Ils n'ont pas la possibilité de demander asile aux États-Unis. Étant donné sa situation géographique, le Canada représente pour certains d'entre eux la seule solution possible; ils ne peuvent pas non plus aller dans d'autres pays d'Amérique centrale, étant donné que le danger reste le même pour eux. Pour des raisons d'ordre humanitaire, nous devons donc laisser les portes du pays ouvertes à certaines de ces personnes menacées.

Deuxièmement, lorsque vous parlez d'immigrants illégaux . . . Je tiens à dire que la plupart de ceux qui ont des faux passeports sont des réfugiés; en tous les cas ceux que j'ai pu contacter et j'en ai vu beaucoup. Il y a évidemment, et c'est de cela que vous parlez, un certain nombre d'abus, et il ne s'agit alors pas de véritables réfugiés. J'en ai parlé tout à l'heure. Effectivement, la façon de procéder de notre administration encourage ce genre d'abus. Lorsque l'on sait qu'en achetant un billet d'avion et en empruntant un peu d'argent on peut venir au Canada et rester cinq ans, en y travaillant et en y faisant des économies, on en profite. C'est ce qui s'est passé. Si les gens savaient qu'en deux ou trois mois leur cas serait réglé, et qu'ils seraient refoulés s'ils ne sont pas véritablement des réfugiés, ils ne se hasarderaient pas à emprunter de l'argent pour venir.

Il y a ainsi des gens qui font des demandes de statut de réfugié, alors que la situation de leur pays ne justifie en rien cette demande. Ce qu'ils font, c'est profiter de la longueur de la procédure. Ils finissent ensuite par obtenir le statut d'immigrant reçu. Après cinq ans au pays, un mariage et des enfants, ils ont le statut d'immigrant. Ce ne sont pas des réfugiés, mais

[*Text*]

they have a kid, they are landed. They may not be a refugee. That is the way it is being used to give them time. I think one way of reducing the illegal immigrant entry of people who are abusing the process is to get a fair and efficient process that gets people out quickly.

Secondly, Canada already is using visas; and it is something I am opposed to. Canada has put visas on particularly in countries that are refugee-producing. It may be that there is a concern about people who are far away, but when they put a visa on Guatemala and Canada really is the only logical country that those people can go to, there is a problem. There are not high numbers of people coming from that country. But in terms of your concern about orderly selection, the visas are already in place; that should reduce the number of persons coming in to make a refugee claim at the border.

• 1030

The other thing about detention, which is a concern, is that from my knowledge the detention problem appears to be a problem in Toronto, not so much in Vancouver or Montreal. The provincial government in Quebec has proper resources and services available to settle those people on an interim basis while their claims are being made. We do not have those kinds of resources in Toronto. It is done on a very ad hoc basis. There is a problem finding homes, there is a problem finding bond signers, and people end up in detention for long periods of time. They should not be there.

There is also a different interpretation on what is needed to release a person. In Montreal they will release a person without a bond. Most of those people do not disappear. The Employment and Immigration Commission, I would like to see their statistics on how many people go underground from the refugee stream that come to make a claim at a port of entry. I do not think very many of them disappear. Certainly none of the ones I have ever dealt with have ever disappeared, even if they have lost their cases.

In Toronto the adjudicators will not release without bonds. It is difficult to find someone who is going to promise to pay money for someone he does not know. That is the main problem, I think—that they are in detention in Toronto; they should not be there. The cost in terms of detaining people would not have to be a large cost if they dealt with people in a fair manner, the way they do in Montreal and the way they do in Vancouver.

Mr. Oostrom: On the question of terminology, I have a problem with . . . I consider a person who comes here with papers and then claims refugee status—is that not an illegal person?

Ms Jackman: Well, you see, you can only claim refugee status if you are illegal. You cannot claim it if you are legal.

[*Translation*]

le système leur a permis de gagner du temps. Nous pourrons éviter tous ces abus en adoptant une procédure juste et efficace qui nous permette de nous en débarrasser rapidement.

Deuxièmement, le Canada impose déjà dans certains cas le visa; je suis opposée à cette solution-là. C'est pourtant celle qui est adoptée dans certains pays dont nous viennent beaucoup de réfugiés. Lorsque le pays d'origine est très loin du Canada, je comprends que l'on ait des hésitations; mais lorsque, comme dans le cas du Guatemala, le Canada représente la seule destination possible, je pense qu'il y a un problème. Le nombre de réfugiés éventuels venant de ce pays est peu important. Mais si cela peut atténuer vos craintes en ce qui concerne une sélection ordonnée, les visas ont déjà été accordés; cela devrait permettre de réduire le nombre de personnes qui présentent une demande de statut de réfugié à la frontière.

Quant à la détention, je crois savoir que cela pose un problème surtout à Toronto, beaucoup moins à Vancouver et à Montréal. Le gouvernement provincial du Québec a les ressources et les services nécessaires pour loger les requérants pendant qu'on étudie leur demande. Nous n'avons pas de telles ressources à Toronto. C'est très inégal. On a du mal à trouver des logements et à trouver des gens qui sont prêts à fournir une caution, par conséquent, ces gens-là sont détenus pendant très longtemps. Cela ne devrait pas arriver.

Une autre difficulté concerne le fait qu'on ne semble pas interpréter de la même façon les exigences relatives aux cautions dans les diverses régions. A Montréal, par exemple, une personne peut être libérée sans caution. La plupart de ces gens-là ne disparaissent pas. J'aimerais bien voir les statistiques de la Commission de l'emploi et de l'immigration sur le nombre de personnes qui disparaissent après avoir présenté une demande de statut de réfugié à un port d'entrée. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un nombre bien important. En tout cas, ceux à qui j'ai eu affaire par le passé n'ont jamais disparu, même lorsque leur demande a été rejetée.

A Toronto, les autorités refusent de libérer quelqu'un à moins du versement d'une caution. Il est difficile de trouver quelqu'un qui va payer pour quelqu'un qu'il ne connaît pas. Pour moi, c'est le principal problème, à savoir que ces gens-là sont détenus à Toronto; cela ne devrait pas leur arriver. Le coût de la détention ne serait pas très important si les gens étaient traités d'une manière juste, comme on le fait à Montréal et à Vancouver.

M. Oostrom: J'ai un problème de terminologie . . . pour moi une personne qui vient au Canada avec certains documents et qui décide ensuite de demander le statut de réfugié est dans l'illégalité, n'est-ce pas?

Mme Jackman: Voyez-vous, on ne peut demander le statut de réfugié que si on est dans l'illégalité. Vous ne pouvez pas présenter une demande si vous avez un statut légal.

[*Texte*]

Mr. Oostrom: So they are still illegals, and I am trying to get that clear. They come to this country illegally. I would like to prevent that. I would like to go to places like a first asylum in the United States, perhaps . . .

The Chairman: John, can I stop you for just a second?

Mr. Oostrom: Sure.

The Chairman: It is my understanding from previous testimony that most of the people claiming convention refugee status come to the country legally. They become illegal by overstaying a visitor's visa or something. Basically they come in, but then we have a process in place where they must become illegal to have the hearing to make the claim to get the work permit.

Ms Jackman: Right.

The Chairman: And then you are into the five-year thing. So in our way of doing things, there is encouragement for them to declare themselves illegal.

Mr. Oostrom: Illegal. I see.

The Chairman: And that is what we are . . .

Mr. Oostrom: If they did not claim refugee status right at the airport and then become . . .

The Chairman: Some do, but that is not the bulk of it, as I understand it. Miss Jackman might have, out of her experience . . . It seems to me they are here quite a while before that happens, in most cases.

Ms Jackman: I would say that about three-quarters of the refugee claimants the different lawyers in our building handle are people who came into the country legally and then broke the law because they had to in order to get into the refugee stream. They break the law by overstaying their visa usually, and then report.

But the concern about who comes in, we have no control over that selection. As I said, if there is a quick process, that is one thing. And secondly, they already are using visas; I do not support that, but they are using visas to stop refugees from coming in.

M. Jourdenais: Ceux qui demandent le statut de réfugié dès leur arrivée sont-ils acceptés plus rapidement que ceux qui sont devenus immigrants illégaux?

Ms Jackman: No, the processing time is the same for port of entry or inland at the present time. The only difference is that in Toronto, in the inland offices there is a backlog to get to the inquiry; so people can wait up to nine months or a year before they go to that first hearing to adjourn to make the refugee claim. At the Mississauga enforcement office, the port of entry, they get their inquiries on faster, but you still wait a year, two years. We have had clients waiting three years for answers sometimes.

[*Traduction*]

M. Oostrom: Donc, ces personnes sont effectivement dans l'illégalité; c'est justement ce que je voulais clarifier. Ils viennent au Canada illégalement. J'aimerais que l'on puisse éviter cette situation. J'aimerais qu'ils se présentent à un pays de premier asile, par exemple, les États-Unis . . .

Le président: John, vous permettez que j'intervienne?

M. Oostrom: Oui, bien sûr.

Le président: D'après les témoignages que nous avons reçus jusqu'ici, je crois comprendre que la plupart de ceux qui présentent une demande de statut de réfugié au sens de la convention viennent au Canada légalement. Ils deviennent illégaux, si vous voulez, s'ils restent au pays après que leur visa a expiré, ou quelque chose du genre. En général, ils viennent avec l'autorisation nécessaire, mais notre système prévoit qu'ils deviennent illégaux avant d'avoir droit à une audience pour obtenir un permis de travail.

Mme Jackman: C'est exact.

Le président: Cela vous amème ensuite au processus normal, qui peut prendre jusque cinq ans ou plus. Ainsi, notre système les encourage à se déclarer illégaux.

M. Oostrom: Ah bon. Je vois.

Le président: Et c'est justement ce que nous . . .

M. Oostrom: S'ils ne présentent pas de demande de statut de réfugié à l'aéroport . . .

Le président: Un certain nombre de personnes le font, mais pas la majorité, d'après ce qu'on m'a donné à entendre. M^me^ Jackman peut peut-être vous en dire plus, étant donné son expérience . . . Mais il me semble que la plupart restent au Canada pendant quelque temps avant de présenter une demande.

Mme Jackman: Je dirai qu'environ les trois quarts des clients des divers avocats dans mon immeuble sont venus au Canada légalement et ont ensuite enfreint la loi parce qu'ils étaient obligés de le faire pour présenter une demande de réfugié. D'habitude ils enfreignent la loi en restant une fois que leur visa a expiré; ensuite, ils présentent leur demande.

Mais en ce qui concerne la sélection, nous, de notre côté, n'avons aucun contrôle là-dessus. Comme je vous l'ai déjà dit, si le processus était rapide, cela serait différent. Deuxièmement, déjà ils se servent de visas, je n'appuie pas cette façon de procéder, mais le fait est qu'ils ont recours aux visas pour empêcher les réfugiés de venir au Canada.

Mr. Jourdenais: Are those who claim refugee status upon their arrival in Canada accepted more quickly than those who become illegal immigrants?

Mme Jackman: Non, en ce moment, le temps qu'il faut consacrer au traitement de la demande est le même, qu'elle ait été présentée à un port d'entrée ou à un bureau intérieur. La seule différence, c'est qu'au bureau situé au centre de Toronto, il y a un certain retard avant même d'obtenir l'entrevue préliminaire. Ainsi, les requérants peuvent attendre jusqu'à neuf mois ou un an avant d'avoir leur première audience, après quoi ils peuvent présenter une demande de statut de réfugié. Au bureau de Mississauga, c'est-à-dire au port d'entrée,

[*Text*]

M. Jourdenais: Je ne comprends pas pourquoi il faut tant de temps. Quand quelqu'un est arrivé ici avec un visa, pour voir ses parents, qu'est-ce qu'on fait lorsqu'il demande de rester? Fait-on une enquête dans son pays d'origine? S'il ne veut pas retourner dans son pays d'origine, c'est qu'il craint d'une certaine façon d'y retourner. C'est pour cela qu'il reste ici. Qu'est-ce qu'on va faire? Une enquête parce qu'il est ici depuis six mois? Il vivait ici illégalement depuis six mois ou un an.

• 1035

C'est ce que je ne comprends pas. On prend la demande, on la met sur papier, on attend deux mois et ensuite on la repasse. Qu'est-ce qu'on attend? On a besoin de personnes

to process the application. Let us spend a few bucks right away and hire people to pass those backlogged people. Why keep them for two or three years? I do not understand the process.

Ms Jackman: The process is completely inefficient. They go before an immigration officer who has nothing to do with their case except sit there and take information and ask questions. Then you have to get a secretary to type up the transcript. Once the transcript is typed up, you then send it to the person for them to make their submissions or to make corrections to the transcript. Then that transcript gets sent to Ottawa to the Refugee Status Advisory Committee. There is a backlog there; they have too many cases to deal with. Then it goes from there to the Minister's office to determine whether or not they are going to accept the Refugee Status Advisory Committee's determination. It is inefficient, completely inefficient and it is not fair. The committee in Ottawa is making a decision on a transcript. They never even see the person.

I will give you a really good example. I had one woman from Chile who was raped about four times by the military before she left the country. That woman broke down through her entire hearing. I broke down in the hearing because it was so hard for her. None of that came out in the transcript. All you saw in the transcript was . . . Nothing was there. You cannot judge. And when you send this transcript through an interpreter, to begin with, because they do not speak English it is completely unfair and inefficient. So if they got rid of that kind of process and just had a person-to-person interview with someone who was competent in the first place, you could cut out that whole one-year or two-year delay, waiting.

The Chairman: It is a bit like *Hansard*, where it says: "Some hon. members: Hear, hear!" That covers up a multitude of emotions and sin and so on.

[*Translation*]

l'étude préliminaire se fait plus rapidement, mais il faut tout de même attendre un an ou deux. Certains de nos clients ont dû attendre trois ans pour avoir une réponse.

Mr. Jourdenais: I simply cannot understand why so much time is required. When someone comes to Canada with a visa, for the purpose of seeing his parents, what is the procedure when he asks to stay? Is an investigation carried out in his country of origin? If such a person does not wish to return to his country of origin, it is probably because he is afraid to do so. That is precisely why he wants to remain here. What is the procedure at that point? Is an investigation done because he has been here for six months? He has already been living here illegally for six months or a year.

That is precisely what I fail to understand. His application is taken, put down on paper, and then we wait two months before looking at it again. Why the delay? I guess we need personnel . . .

pour traiter les demandes. Dépensons l'argent nécessaire dès maintenant pour engager suffisamment de personnes pour traiter les demandes de ceux qui attendent. Pourquoi les faire attendre pendant deux ou trois ans? Je ne comprends pas le processus.

Mme Jackman: Le processus est tout à fait efficace. D'abord, ils doivent passer devant l'agent d'immigration qui se charge uniquement de consigner les renseignements par écrit et de poser des questions. Ensuite, il faut une secrétaire pour transcrire le texte de l'entrevue. Une fois que le texte est prêt, il faut l'envoyer à l'intéressé pour lui demander de faire des corrections et des changements, s'il le faut. Ce texte est ensuite envoyé au comité consultatif du statut de réfugié à Ottawa. Là, aussi, il y a un arriéré; ils ont trop de dossiers à étudier. Ensuite, le dossier est transmis au bureau du ministre où l'on décide d'accepter ou de rejeter la décision du comité consultatif. Non seulement le processus est inefficace, mais il est injuste. Le comité consultatif à Ottawa prend une décision en fonction d'une transcription de l'entrevue. Les membres du comité n'ont jamais de contact personnel avec l'intéressé.

D'ailleurs, je peux vous citer un très bon exemple. J'ai eu une cliente du Chili qui avait été violée à peu près quatre fois par les militaires avant de quitter son pays. Elle a éclaté en sanglots à plusieurs reprises pendant son audience. Moi-même, j'ai commencé à pleurer en voyant la difficulté qu'elle avait à parler de son passé. Evidemment, le texte transcrit ne comportait aucune indication de sa difficulté. Toutes les deux ou trois lignes, on voyait le terme «Pause». C'est tout. On ne peut porter un jugement en fonction d'une simple transcription de texte. De plus, il faut souvent avoir recours à un interprète, car l'intéressé ne parle pas l'anglais. Donc, c'est tout à fait injuste et inefficace. Si l'on éliminait ce processus en le remplaçant par une entrevue avec une seule personne compétente, on pourrait facilement éliminer le retard d'un an ou deux.

Le président: C'est un peu comme le *Hansard*, où on lit souvent: «Des voix: Bravo!» Cette petite interjection cache une multitude d'émotions et de péchés, si vous voulez.

[*Texte*]

Mr. Witer had a point.

Mr. Witer: It is just a quick point, Mr. Chairman. Is Ms Jackman available to come back to us? The reason I ask that is that we are looking at 25 minutes. I think we have touched on a subject that is, needless to say, of great interest to most of the members on the committee and one that I think is going to require an awful lot of time for us to get all the information we require before we are going to make any recommendations. Then, of course, there is a list of topics we would like to hear Ms Jackman speak on that are not directly related to illegals.

So my question is: How much of her time do we have over, let us say, the next three to four weeks?

The Chairman: Could you come back?

Ms Jackman: Yes, I could come back.

The Chairman: Okay. With that clarity, I was about to suggest that Ms Jackman might want to make some selection, given the fact that we have about 22 minutes left, just to make sure you get on the record anything you consider major. Members might be disciplined and hang back for a minute and give her a chance to make sure we get those on the records today, and then we would have them for some who are not here today. If we have Ms Jackman back, they can read our transcript and prepare their questions and so on for the next meeting. So could we proceed that way?

Ms Jackman: Sure. One of the things I felt it was important to cover immediately, because it is an immediate and urgent concern, is: What do you do with the 20,000 people who are there? I have heard unofficially from a number of different sources that they could quadruple the number of board members and it would take them five to ten years to clear up the backlog, if the present system stays the same way.

So I think one issue is: Do you put even temporary legislation before the House to make an oral hearing at the first stage so you can get people through quickly without a full review and changing of the act completely? That would require a change of one section, section 45 of the Immigration Act. That may be necessary as one way of dealing with the problem and with the people who are coming up through the process, even if the whole process is not changed at the present time, until there is a proper review of what kind of long-term process to put into effect.

Second, there are approximately 11,000 people, from the way we have estimated from the numbers we have gotten from various sources, who immediately are supposed to have a hearing at the Immigration Appeal Board. If those people cannot be processed within a reasonable period of time, there should be some way of looking at their cases outside the refugee process and deciding whether or not they would be good immigrants.

[*Traduction*]

M. Witer voulait faire une remarque.

M. Witer: Très brièvement, monsieur le président. J'aimerais savoir si M^me^ Jackman peut revenir nous voir? Si je vous pose cette question, c'est qu'il ne nous reste que 25 minutes. Je n'ai certainement pas besoin de vous dire que c'est un sujet qui intéresse énormément la plupart des membres du Comité et je crois qu'il nous faudra beaucoup plus de temps pour réunir tous les renseignements nécessaires à la formulation de nos recommandations. De plus, il y a, évidemment, la liste de sujets que M^me^ Jackman doit aborder avec nous et qui ne concernent pas directement la question des gens qui sont dans l'illégalité.

J'aimerais donc savoir si elle pourra revenir au cours des trois ou quatre semaines qui viennent?

Le président: Pourriez-vous revenir?

Mme Jackman: Oui, bien sûr.

Le président: D'accord. Puisque nous avons maintenant réglé cette question-là, je propose que M^me^ Jackman choisisse les sujets qui lui paraissent les plus importants pour les 22 minutes qui nous restent. Les membres devraient peut-être faire preuve de discipline en lui laissant l'occasion de couvrir toutes ces questions-là, au profit de ceux qui sont absents aujourd'hui. Puisque M^me^ Jackman doit revenir, ils pourront lire le procès-verbal et préparer leurs questions en vue de la prochaine séance. Cela vous convient?

Mme Jackman: Parfaitement. D'abord, il me semblait important d'aborder la question suivante, étant donné que c'est un problème immédiat et urgent: à savoir, qu'est-ce qu'il faut faire des 20,000 personnes qui sont déjà au Canada? D'après un certain nombre de sources officieuses, j'ai entendu dire que si l'on quadruplait le nombre de membres de la Commission, il faudrait de cinq à dix ans pour éliminer l'arriéré, si le système reste inchangé.

Donc, je pense qu'il s'agit de déterminer si nous voulons présenter à la Chambre une loi, même temporaire, pour que l'audience orale se tienne tout de suite, évitant ainsi que tous les requérants fassent l'objet d'une étude complète et que l'on modifie intégralement la loi. Pour ce faire, il suffirait de modifier un seul article de la Loi sur l'immigration, soit l'article 45. Cela permettrait peut-être d'aborder le problème et de traiter rapidement les demandes de ceux qui sont déjà ici, en attendant de faire une étude approfondie des procédures que nous voudrions instaurer à long terme et de modifier tout le processus.

Deuxièmement, nous estimons, d'après les chiffres que nous avons obtenus de différentes sources, qu'environ 11,000 personnes devraient, dès maintenant, passer devant la Commission d'appel. S'il n'y a pas moyen de traiter leurs demandes dans une période raisonnable, il faudrait tout de même qu'on puisse examiner leurs dossiers, en dehors du processus de détermination du statut de réfugié, pour décider s'ils feraient de bons immigrants ou non.

[*Text*]

• 1040

What the commission uses for particular countries where there is clearly a problem and they are willing to accept them, whether or not they are technically refugees, is what is called a "special program". The guidelines for a special program usually are that if you could show you successfully established yourself, or if you have not successfully established, they give you a year to do it in. Then, if you have successfully established after that year your process for landing, people who have close family members in Canada are accepted for landing on an undertaking to sponsor, or an undertaking to assist, from the relatives in Canada.

The reality of it, whether we like it or not, is that we have up to 20,000 people here. If we cannot deal with those cases within a reasonable period of time, then something has to be done to deal with those people. You cannot leave them.

You know, I have refugee claimants right now from Chile who have been in Canada eight years in the process. It is an unusual case—but eight years! It is ridiculous. If you figure that of those 20,000 some of those people have been here 5 years or longer, and if you continue by giving everybody a hearing at the board, even if you quadruple, they are going to be another 5 to 10 years here while they are waiting for their hearing. It is unacceptable.

One of the other issues I want to deal with is this distinction of terms: humanitarian, compassionate, and refugee. If you consider that a number of those people have very close family members in Canada, it is inhumane to leave them up to 10 years with uncertain status, when most of their family is legally resident in the country. Those kinds of people, I think, should be pulled out of the process now, their cases should be looked at and considered for landing, so they are not left up in the air like that for a long period of time.

So the other issue that I think is important to cover is the distinction among humanitarian, compassionate, and refugee. I want to give you two examples of cases we have dealt with. One mother is from Uruguay, a country that had a reputation for human rights abuses until there were some recent changes in government. Her daughter and son are Canadian citizens. They sponsored her to Canada. She was refused because the youngest child was mentally retarded. In that family of seven children, she had her husband in jail for five years; of two of her children, one was in jail for 6 years and another child, 13 years old, was in jail for 3 years. Of the five children left, two were in detention for periods of time.

Those submissions were put to the Canada Employment and Immigration Commission, saying look what this woman has been through; she has two children here who are prepared to assist her in settling in Canada; she needs to get out of Uruguay. They refused her on humanitarian grounds. It went to the Immigration Appeal Board, which asked why she did not make a refugee claim. She made a refugee claim and she was accepted as a refugee. That is three years later. That woman is a basket case from the tension she has had to undergo in waiting for it. If she could have been picked up on

[*Translation*]

Pour certains pays où la situation est telle que la Commission est prête à accepter des réfugiés, même s'ils ne sont pas réfugiés au sens strict du mot, il existe un programme spécial. Habituellement, on vous demande de démontrer que vous êtes bien établi et, si ce n'est pas le cas, on vous donne un an pour le faire. Si vous réussissez à vous établir pendant ce délai, et si vous avez des parents proches au Canada, vous obtenez un permis d'établissement à condition que vos parents au Canada s'engagent à vous parrainer ou à vous aider.

Que cela nous plaise ou non, le fait est que nous avons près de 20,000 personnes ici. Si leurs cas ne peuvent être réglés dans un délai raisonnable, il faudra faire quelque chose pour ces gens-là. Nous ne pouvons pas les abandonner.

Vous savez, j'ai actuellement des clients chiliens qui attendent depuis huit ans qu'on prenne une décision sur leurs demandes de statut de réfugié. C'est un cas rare, mais tout de même! Huit ans, c'est ridicule. Si l'on songe que parmi ces 20,000 personnes, certaines attendent depuis cinq ans ou plus, et si la Commission doit donner une audience à chacun, même en quadruplant ses effectifs, il lui faudra cinq à dix ans pour les entendre. C'est inacceptable.

Je voulais également parler de la distinction entre les cas humanitaires, les cas de compassion et les réfugiés. Si l'on considère que certains de ces gens ont des parents très proches au Canada, il est inhumain de les laisser dix dans l'incertitude, alors que la plupart de leurs parents résident légalement dans notre pays. Ces cas-là devraient, à mon avis, être examinés immédiatement en dehors du processus de reconnaissance du statut de réfugié, et les gens ne pas être laissés dans l'incertitude pendant si longtemps.

Il est donc important, à mon avis, d'examiner la distinction entre les cas humanitaires, les cas de compassion et les cas de réfugié. Je vais vous donner deux exemples de cas que je connais personnellement. Il y a tout d'abord une mère qui vient de l'Uruguay, pays qui, jusqu'à un changement récent de gouvernement, faisait peu de cas des droits de la personne. Sa fille et son fils sont citoyens canadiens. Ils l'ont parrainée pour venir au Canada. Elle n'a pas été admise parce que son plus jeune enfant est handicapé mental. Elle a eu sept enfants, et son mari a passé cinq ans en prison; un de ses enfants a été emprisonné pendant six ans et l'autre, âgé de 13 ans, a passé trois années en prison. Des cinq autres enfants, deux ont été détenus pendant un certain temps.

Son cas a été présenté à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. On a fait valoir ce qu'avait souffert cette femme; le fait qu'elle avait deux enfants prêts à l'aider à s'installer au Canada; le fait qu'elle devait quitter l'Uruguay. Sa demande pour motif humanitaire a été refusée. Il y a eu appel auprès de la Commission d'appel de l'immigration qui lui a demandé pourquoi elle n'avait pas présenté une demande de statut de réfugié. Elle a donc fait la demande et a été acceptée en tant que réfugiée. Trois ans plus tard. Cette femme est à bout; elle n'a pas supporté l'angoisse de l'attente.

[*Texte*]

humanitarian and compassionate grounds at the first instance, she would not have been waiting around with uncertain status as to whether or not she was going to be sent back to Uruguay where she had been through hell. The commission is making a distinction. Every time now when they see any refugee-related circumstances, they force people into the refugee stream.

We have another case of a woman from Guyana where her husband was killed in an accident under suspicious circumstances, which she believes were for political reasons. Her father was murdered for racial reasons. She has one sister who is in a mental institution in Guyana, and she is not coming out. She has the rest of her family legally resident in Canada. She is widowed. She asked to be able to stay on humanitarian grounds. She is in the refugee process.

Those kinds of cases should not occur. We should not be putting people into the refugee stream where there are strong humanitarian and compassionate grounds. Certainly I consider in those cases that there are strong humanitarian and compassionate grounds. What it does to people is that it leaves them in an uncertain situation for a long period of time.

Although I do not have any actual support for this except rumour and gossip through the commission and outside the commission, what appears to have happened is that with the visas being imposed, the number of claimants coming into the country has dropped. They put visas on Guatemala, on Guyana, there are visas on Chile, on El Salvador—on a number of refugee-producing countries from which we have normally taken refugees.

• 1045

With the drop in statistics, the number of claimants, there nas been a change in interpretation of humanitarian and compassionate guidelines by the commission. We find that persons who should come under special programs are not considered under special programs; they are put into the refugee stream because they feel they have no other option. Persons for whom there are humanitarian and compassionate grounds and who also are refugees end up in the refugee stream because they do not want to return to their country of origin for fear of persecution. That is one way of increasing the statistics of the number of claimants. I think it is being done deliberately by the commission to keep their statistics up.

I have been dealing in this area for a long period of time, nd it is only over the last year or so that we have had these roblems with the commission of getting people landed on umanitarian grounds instead of having them make refugee laims. It is a very serious concern for those of us who practise.

For instance, those Iranians that were in detention at the vion Hotel, a number of those people were not accepted as fugees and they are now before the Immigration Appeal

[*Traduction*]

Si on avait accepté sa demande pour des motifs humanitaires ou des motifs de compassion, elle n'aurait pas eu à attendre, dans l'incertitude de savoir si elle serait ou non renvoyée en Uruguay où elle avait connu l'enfer. La Commission fait une distinction. Maintenant, chaque fois qu'elle entrevoit des circonstances reliées à la définition de réfugié, elle oblige les gens à s'engager dans cette filière.

Nous avons un autre cas, celui d'une femme qui vient de la Guyane, où son mari est mort dans un accident dans des conditions suspectes, pour des raisons politiques, de l'avis de son épouse. Son père a été assassiné pour des motifs raciaux. Elle a une soeur dans un hôpital psychiatrique en Guyane, et elle n'en sortira pas. Les autres membres de la famille résident légalement au Canada. Elle est veuve. Elle a demandé à pouvoir rester pour des raisons humanitaires. Elle a dû faire une demande de statut de réfugié.

De tels cas ne devraient pas exister. Les gens ne devraient pas être forcés dans la filière des réfugiés lorsqu'il y a des motifs humanitaires et de compassion en leur faveur. J'estime que, dans les cas que je viens de vous citer, il y avait des motifs humanitaires et de compassion solides. Cela laisse les gens dans l'incertitude pendant de longues périodes.

Je n'ai aucune preuve de ce que j'avance, mais les rumeurs et les commérages qui circulent à la Commission et en dehors laissent entendre que depuis l'imposition des visas, le nombre de demandeurs a baissé. On exige désormais des visas pour les ressortissants du Guatemala, de la Guyane, du Chili, du Salvador, d'un certain nombre de pays dont nous acceptons normalement les réfugiés.

Avec la baisse dans les statistiques du nombre de réclamants, la commission a changé son interprétation des lignes directrices régissant les demandes pour raison humanitaire ou de commisération. Nous constatons que les personnes qui devraient être considérées en vertu de programmes spéciaux ne le sont pas, mais qu'elles viennent grossir le nombre de réfugiés, parce qu'il ne semble pas s'offrir d'autres choix à elles. Autrement dit, les personnes à qui s'appliqueraient des raisons humanitaires et des raisons de commisération, mais qui sont également réfugiées, finissent par grossir le nombre de réfugiés, tout simplement parce qu'elles ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine de peur d'être persécutées. C'est évidemment une façon de grossir le nombre des réclamants, et je pense que la commission le fait délibérément, pour gonfler ses statistiques.

Cela fait longtemps que je travaille dans ce domaine, mais cela ne fait que depuis un an à peu près que la commission nous fait des difficultés chaque fois que nous avons voulu inscrire des personnes à titre humanitaire plutôt que de les faire remplir des demandes de réfugié. Tous ceux d'entre nous qui pratiquons le droit dans ce domaine s'en inquiètent vivement.

Ainsi, parmi les Iraniens détenus à l'Hôtel Avion, un certain nombre d'entre eux n'ont pas été acceptés comme réfugiés et comparaissent actuellement devant la Commission d'appel de

[*Text*]

Board. By the way, they were without counsel; they never were advised of their right to counsel, and a lot of the cases were not presented properly, I think, because of that. In any event, I know, from what immigration officers have told us, that there are instructions from the review committee to accept those people or consider them under the Iranian program. There has been no consideration. They are all before the Immigration Appeal Board.

The end result for Iranians is that they are not going to be removed from Canada. We have a policy not to deport people back to Iran. That is an overall policy. So why put everybody to the cost and expense and the tension and the agony of going through these proceedings over a long period of time when you know you are going to land in the end anyway?

In one case I just had recently, even the immigration appeals officer said that he did not know why we were at the Immigration Appeal Board. He knew the guy was going to get landed and that there were instructions to consider him under the Iranian program. The commission deliberately did not follow those instructions and is keeping the person in the refugee stream. I think that is completely unfair. If you consider it in terms of costs to the Canadian taxpayer, cases such as this are a complete waste of money. That is happening all too often at the present time.

I think whatever comes out of this committee, there should be some review of how the commission is applying its humanitarian policies in such situations and how the commission is using special programs. That is one concern.

Mr. Jourdenais: Excuse me, may I ask you a question? I am going to ask you to think in the future. Out of the 20,000 cases, let us say they would all pass within five years, what percentage would be refused? Let us deport them. This is what I mean. I do not mean postpone them and go back to another system, trying to get back in. I mean completely refused.

Ms Jackman: I have a real hard time with that, because, you see, probably 50% to 60% would be refused, maybe 70%. As I said about the humanitarian and the refugee distinction, you end up with people who have sometimes weak refugee claims but very strong humanitarian ones. Those people may not be recognized as refugees but they come within the broader definition of refugee.

Mr. Jourdenais: But how many would be allowed, after all different hearings?

The Chairman: Mr. Jourdenais, let us ask the researchers to go to the department and find that out for us.

Mr. Jourdenais: Fine. Then I would not have to ask you the question and take up time.

Mr. Oostrom: I do not know if statistics are available in that particular area, but in my opinion it will be very few, because

[*Translation*]

l'Immigration. Soit dit en passant, ces personnes n'ont pas eu d'avocat, car on ne les a jamais informées de leur droit à être défendues; c'est pourquoi, je pense que bon nombre d'entre elles ont été mal représentées. Quoi qu'il en soit, des agents d'immigration nous ont dit que le comité de révision avait émis des instructions pour que ces gens soient acceptés en vertu du programme d'aide aux Iraniens. Or, cela n'a pas été fait, et ces gens se retrouvent maintenant devant la Commission d'appel de l'Immigration.

Le résultat final, c'est que ces Iraniens ne seront de toute façon pas renvoyés du Canada. Après tout, il existe une politique générale en vertu de laquelle nous ne renvoyons pas les Iraniens chez eux. Dans ce cas, pourquoi faire payer à tout le monde en temps, en tensions et en angoisses, des comparutions qui s'éternisent, alors que l'on sait pertinemment bien que ces gens finiront par être reçus comme immigrants?

Dans l'une des causes que j'ai défendues récemment, même l'agent d'appel de l'Immigration ne savait pas pourquoi nous comparaissions devant la Commission d'appel. Il savait fort bien que mon client serait reçu comme immigrant, puisqu'on lui avait intimé l'ordre de l'accepter en vertu du programme d'aide aux Iraniens. C'est que la commission a refusé délibérément de suivre ces instructions, et maintient mon client dans son statut de réfugié. C'est grossièrement injuste. Si vous considérez ce qu'il en coûte au contribuable canadien, des causes comme celles-ci sont un véritable gaspillage. Mais c'est un gaspillage qui se répète trop souvent.

Quelles que soient les conclusions de votre Comité, il faudrait obliger la commission à revoir la façon dont elle applique ses politiques humanitaires dans ces situations et la façon dont elle applique ses programmes spéciaux. C'est un des points qui nous intéresse.

M. Jourdenais: Puis-je vous poser une question? Je vous demande de vous tourner vers l'avenir. Sur les 20,000 demandes qui pourraient être considérées d'ici cinq ans, quel sera le pourcentage de refus? Je parle ici de déportation. Je ne parle pas de cas renvoyés à un autre programme et à qui on ouvrirait une autre porte; je parle de refus absolu.

Mme Jackman: Cela me pose d'énormes difficultés, parce que je pense que 50, 60 à 70 p. 100 d'entre les demandes pourraient être refusées. Comme je l'ai dit au sujet de la distinction entre les demandes pour des raisons humanitaires et les demandes de réfugiés, on se retrouve parfois avec des candidats qui ne font pas de bons réfugiés, mais qui feraient d'excellents immigrants pour des raisons humanitaires. On ne peut pas reconnaître ces gens comme des réfugiés au sens le plus strict, mais ils le sont si on élargit la définition du terme.

M. Jourdenais: Mais combien seraient acceptés à la fin de toutes les audiences?

Le président: Monsieur Jourdenais, demandons plutôt à nos documentalistes de faire la recherche auprès du ministère.

M. Jourdenais: Bien. Cela nous permettrait de gagner du temps.

M. Oostrom: Je ne sais pas s'il existe des statistiques, mais j'ai l'impression qu'il n'y en aurait que très peu, puisque nous

[*Texte*]

we have no country to send them to. We have heard earlier testimony that there are no countries available to send the people to. In my opinion all the 20,000, except very few, will just stay here.

Ms Jackman: Yes. I am not sure how many would be accepted as refugees, but the number that would ultimately be landed for other reasons would probably be quite a bit higher.

Mr. Oostrom: We have nowhere to send them, so in my opinion they are staying here. If that is being encouraged we will get 40,000 the next year.

Ms Jackman: That is why I think the legislation should be changed immediately. It is unacceptable the way it is now, and it just encourages that 40,000 to come next year. It is such a mess and I blame the commission for this. They knew this mess was coming. It is not like they were blind to it. They were completely aware of the problems that were being created and they just did nothing about it. They have talked; they have done three studies on changes in the refugee process. The first one was by the Robinson committee, under Mr. Axworthy; the next one was by Edward Ratushny, a law professor at an Ottawa law school, under Mr. Roberts; and the Plaut Commission report, which is supposed to come out this month, under Flora MacDonald and John Roberts. All three of those reports—I have not seen the Plaut Commission report, but I know it recommends changes—recommend a more efficient and fair process. It is not just us, from the non-governmental sector, telling them to change the process and stop these kinds of problems from happening. Their own advisers, who they have asked to make recommendations, have been making the same recommendations for years, and they have done nothing about it. So it does create abuse.

• 1050

Mr. Oostrom: If we change the process, will that not encourage a greater flood of illegals to come in?

Ms Jackman: I think if we were to change the process to one that is fair—a person-to-person interview, at least—and one that is quick, you would find a lot of abusive cases eliminated. It is not in the person's interest, if they are only going to stay here a few months and then be refused, to come to Canada. Right now it is in their interest, because they can stay here for years.

Mr. Oostrom: But as we have no countries to send them back to, I think if we make the legislation easier, the regulation easier, we will have a flood.

Ms Jackman: I do not think a fair process means you are making the legislation easier. If anything, you are making it

[*Traduction*]

n'aurions aucun pays où les renvoyer. On a dit plus tôt qu'il n'y avait pas de pays qui les accepterait. A mon avis, la presque totalité des 20,000 restera ici.

Mme Jackman: Oui. Je ne sais pas combien d'entre eux seront acceptés comme réfugié, mais le nombre de ceux qui seront reçus en fin de compte comme immigré pour d'autres raisons sera sans doute plus élevé.

M. Oostrom: C'est parce que nous ne savons pas où les renvoyer qu'ils restent ici. Si nous encourageons cette tendance, il en arrivera 40,000 autres l'année prochaine.

Mme Jackman: Voilà pourquoi il faut modifier la loi immédiatement. Elle est actuellement inacceptable, mais elle en encouragera 40,000 autres à venir frapper à notre porte l'année prochaine. La loi est dans un état lamentable, et c'est la faute de la commission, puisqu'elle savait très bien ce qui lui pendait au nez. Elle n'était pas aveugle, elle était pleinement consciente des problèmes que cela entraînerait, et n'a rien fait pour les éviter. Plutôt si, car elle en a beaucoup discuté, et elle a même publié trois études sur les changements à apporter au statut de réfugié. La première étude a été publiée par le comité Robinson mis sur pied par M. Axworthy; la seconde a été rédigée sous la direction d'Edward Ratushny, professeur de droit à l'université d'Ottawa, à la demande de M. Roberts; et le dernier rapport, celui que la Commission Plaut est censée publier ce mois-ci, a été entrepris à la demande de Flora MacDonald et de John Roberts. Je n'ai pas encore lu le rapport de la Commission Plaut, mais je sais qu'il recommande certains changements; donc, les trois rapports recommandent que le processus soit rendu plus efficace et plus équitable. Ce n'est donc pas simplement notre secteur non gouvernemental qui conseille de changer la façon de procéder pour mettre un frein aux problèmes qui surgissent. Ce sont les propres conseillers du gouvernement, à qui l'on a demandé des recommandations, qui en suggèrent depuis des années, sans que le gouvernement en ait tenu compte. Voilà pourquoi il y a des abus.

M. Oostrom: Si nous devions modifier le processus, cela n'encouragerait-il pas un plus grand nombre de personnes à venir s'installer illégalement?

Mme Jackman: Si nous modifions le processus pour le rendre plus équitable et plus rapide . . . en ayant recours à des entrevues particulières . . . nous constaterions l'élimination d'une bonne partie des abus. Ce n'est certainement pas dans l'intérêt de qui que ce soit de venir au Canada, s'il doit se voir refuser son visa d'immigration après quelques mois. Actuellement, c'est dans l'intérêt de n'importe qui d'agir ainsi, puisqu'on leur permet de rester ici pendant des années.

M. Oostrom: Mais si nous n'avons pas de pays où les renvoyer et que nous rendions la loi et les règlements plus faciles, nous allons encourager une arrivée massive.

Mme Jackman: Ce n'est pas parce que nous rendons le processus plus équitable que nous rendons la loi moins rigoureuse. Au contraire, la loi sera encore plus stricte,

[*Text*]

more difficult, because you cannot encourage abuse under a process that is fair and efficient, particularly . . .

Mr. Oostrom: Let the process be fair and efficient. However, if we have no place to send them, we will encourage a flood.

Ms Jackman: I think maybe there is a misunderstanding about what we are doing. Those who are not found to be refugees are sent back to their home country. We do have some place to send them. Those who are found to be refugees or the exception of several countries, where there is a no deportation policy, are the only ones who get to stay ultimately. So if you get 10,000 persons and only 1,000 or 500 are found to be refugees, ultimately the rest go back to their country, unless there is a particular policy not to remove some of those people because of conditions in the country.

The Chairman: I would just like to mention a business item.

One of the members has a photographer who would like to take a couple of pictures for his householder. If no one has any objection, my inclination is to let that proceed. No objections?

Okay. Back to Miss Jackman.

Mr. Heap: Mr. Chairman, may I suggest I think the point Mr. Oostrom is raising now is one on which the commission could provide us statistics—or part of it is. Of those 20,000, how many come from countries to which our policy is we do not remove people, and how many come from other countries?

The Chairman: There is a whole statistical thing that I am asking the researchers to track down for us.

Mr. Heap: Obviously Ms Jackman does not have all those 20,000 as clients and cannot tell us. But I think the commission has that information.

Ms Jackman: I can tell you that our understanding of the largest groups within that 20,000 is that there are Sikhs from India, Tamils from Sri Lanka, East Indians primarily from Guyana. All East Indians and Tamils clearly face problems in their home country. They may not have strong claims, but there are problems in their country.

With Sri Lanka and Guyana, my understanding is that Canada does deport people back to their country. They certainly deport them back to Guyana.

The Chairman: We have seven minutes.

Ms Jackman: Okay.

There are two areas that I would like to discuss: Treatment of refugees and the costs. They are both important because of the concern about the Canadian taxpayer, which is a legitimate concern. I am not sure I have time to go into all of them.

[*Translation*]

puisqu'il sera difficile d'abuser d'un processus juste et efficace, surtout . . .

M. Oostrom: Que le processus soit juste et efficace! Cependant, si nous n'avons aucun pays où renvoyer ces gens, nous allons encourager leur arrivée en masse.

Mme Jackman: Peut-être ne comprenez-vous pas bien notre rôle. Ceux qui ne sont pas considérés comme des réfugiés sont renvoyés dans leur pays. Nous avons donc un pays où les renvoyer. Par contre, ceux qui sont considérés comme des réfugiés, ou ceux qui proviennent de divers pays pour lesquels nous avons une politique de refus de déportation, sont les seuls à être admis en tout état de cause. Par conséquent, si, sur 10,000 personnes, seulement 1,000 ou 500 sont considérées comme réfugié, tous les autres sont renvoyés dans leur pays d'origine, à moins que nous ayons pour ces personnes une politique particulière qui vise à ne pas les renvoyer chez elles en raison des conditions qui règnent dans leur pays.

Le président: Je voudrais vous faire part d'une question de régie interne.

Un des membres du Comité a demandé à un photographe de prendre quelques photos pour inclure au bulletin qu'il envoie à ses commettants. Si personne ne s'y oppose, je voudrais laisser le photographe faire son travail. Y a-t-il des objections?

Bien. Revenons à M^me^ Jackman.

M. Heap: Monsieur le président, il me semble que la commission pourrait nous fournir des statistiques sur le point que vient de soulever M. Oostrom. Combien des 20,000 candidats proviennent de pays pour lesquels nous avons une politique de refus de déportation, et combien proviennent d'autres pays?

Le président: J'ai justement demandé à nos documentalistes de faire ces recherches statistiques.

M. Heap: Il est évident que ces 20,000 personnes ne sont pas toutes des clients de M^me^ Jackman, de sorte que cette dernière ne peut pas nous renseigner. Mais je pense que la commission, quant à elle, le pourrait.

Mme Jackman: Nous savons que, de ce nombre, les groupes les plus importants sont formés de Sikhs de l'Inde, de Tamils du Sri Lanka et d'Indiens venant surtout de Guyane. Les Indiens et les Tamils font évidemment tous face à des problèmes dans leur pays d'origine. Leurs causes ne sont peut-être pas les meilleures qui soient, mais ils font face à d'énormes problèmes chez eux.

A ce que je sache, le Canada déporte chez eux les habitants de la Guyane et du Sri Lanka. C'est en tout cas le cas pour le Guyane.

Le président: Il nous reste sept minutes.

Mme Jackman: Bien.

Il y a deux sujets que j'aimerais toucher, soit le traitement des réfugiés et le coût. Ces deux questions sont très importantes pour le contribuable, ce qui est tout à fait légitime. Je n'aurai peut-être pas le temps de vous en parler longuement.

[*Texte*]

One of the important things I think to understand is that it is people we are dealing with. When we talk about treatment of refugees, there are serious problems in the process. One of the problems that came up earlier was work permits. People want to work and they can find jobs. There is no difficulty. The problem is getting the work permits.

The backlogs that have been created because of an inefficient process work a hardship on people. Until you go to that first inquiry in Ontario, you are not entitled to welfare, hospital insurance, or anything like that. You are also not entitled to work.

• 1055

If there is a backlog of nine months, they end up in the "red door" of the United Church, because that is the only hostel that will take them. They are not allowed to work or have access to any benefits during that time. If there were no backlogs, they would be able to work and get access to services right away. But there is a backlog, so there are long periods of time where they are just non-entities; they are not entitled to anything.

That does work a hardship on people. It works a very serious hardship on a lot of people. It has become so bad in the Toronto area that what I myself and a number of other lawyers and clinic lawyers have been doing is taking people to Niagara Falls just to get them into the process quickly so they can work, because Toronto is too backlogged to be able to handle them within a reasonable period of time. If you look at it just in terms of an overall effect on people . . . and I am not saying that this is deliberate.

The other thing you should realize is that what I see are the problem cases a lot of the time, so I do not see people who do not have problems. So I get a very negative view of the Employment and Immigration Commission, because I see the cases where they have not handled it properly or whatever most of the time. But the net result of the mistreatment of refugee claimants, as I said before, in some cases amounts to . . . I do not want to be as harsh as to say torture, but it is close to it, in the stress people are put under in that waiting time.

We have seen cases of people who have what I consider strong refugee claims and who have just given up and they want to go to any country in the world other than Canada, because of the difficulties they have had to go through. That might deal with Mr. Oostrom's concern: if we treat them badly enough, they will all leave Canada at some point. There have been people who have been so psychologically affected by long detentions that they have been willing to go back to their own country, where they face possibly death.

The psychological effect of a long-term detention, of seven months or so, is really hard for people to understand. But if you figure that a number of these people have been underground in their own country, have been under a very serious strain for a long period of time, where their lives have been in

[*Traduction*]

Il faut tout d'abord bien comprendre que nous avons affaire avant tout à des gens. Lorsque l'on parle du traitement des réfugiés, cela pose de graves problèmes. On a parlé plus tôt du problème des permis de travail. Ces gens veulent travailler et peuvent trouver des emplois sans difficulté. Le problème, c'est d'obtenir au départ le permis de travail.

Les arriérés dus à l'inefficacité du système sont une dure épreuve pour ces gens. Tant que vous n'avez pas comparu devant le premier tribunal d'enquête en Ontario, vous n'avez droit ni au bien-être social, ni à l'assurance-hospitalisation, entre autres. Vous n'avez pas non plus droit au travail.

Avec une période d'attente de neuf mois, voilà des gens qui se retrouvent devant la «porte rouge» de la United Church, seul endroit qui les accepte. Pendant toute cette période ils n'ont pas le droit de travailler, ni de toucher les prestations d'assistance sociale. Sans tous ces retards, ils pourraient travailler et avoir le droit aux mêmes avantages et services que les autres. Il y a donc des dossiers en souffrance, de longues périodes d'attente pendant lesquelles ces personnes n'ont aucun statut juridique précis; elles n'ont en fait aucun droit.

Cela est très dur à supporter, et beaucoup de gens en souffrent gravement. La situation s'est tellement détériorée dans la région de Toronto que moi-même et d'autres avocats, bénévolement parfois, avons décidé d'envoyer ces gens-là à Niagara Falls pour qu'ils puissent être entendus plus rapidement et avoir le droit de travailler; les retards s'accumulent tellement à Toronto, qu'il n'est plus possible d'attendre une décision dans un délai raisonnable. Si vous étudiez les conséquences globales de ce genre de phénomène . . . Je ne suis pas en train de dire que c'est délibéré de la part de l'administration.

Evidemment, je m'occupe surtout des cas problématiques, et je n'entends pas parler de ceux qui n'ont aucune difficulté. Voilà pourquoi je finis par avoir une image extrêmement défavorable de la Commission de l'emploi et de l'immigration. Mais au total, certains de ces réfugiés ont été soumis à un traitement qui pourrait être comparé . . . Je ne voudrais tout de même pas parler de tortures, mais c'est parfois très proche, si l'on pense aux affres de l'attente.

Ils finissent parfois par complètement abandonner et à ne plus penser qu'à quitter le Canada, en raison de toutes ces difficultés qu'on leur a faites. Cela répondrait peut-être à la question de M. Oostrom: il suffirait de mal les traiter pour qu'ils aient tous envie de quitter le Canada. Ces longues périodes d'attente et détention ont eu parfois des effets si néfastes que les réfugiés sont prêts à retourner dans leur propre pays, où c'est—dans certains cas—la mort qui les attend.

Les gens comprennent parfois difficilement que ces détentions prolongées, sept mois ou plus, ont parfois des répercussions graves au plan psychique. Il suffit de savoir que certains d'entre eux ont vécu dans l'illégalité pendant longtemps, dans leur pays, qu'ils ont été exposés à des difficultés énormes, où

[*Text*]

danger . . . they come to Canada, they spend seven months in a hotel—they do not want to be in the hotel; they want to be out working and settling in Canada—that has a very serious effect.

I have one client right now who has had his hearing at the board adjourned. It has been adjourned almost two months, because of the backlogs in the board, for a resumption. He wants to go to Sweden. He just cannot stand it any more. As I said, if you want to get rid of them, just continue that kind of treatment.

But the end result is that you are destroying people—not you, not this committee. The end result of those kinds of practices is that people's lives are being further destroyed when they get to Canada. And I do not say that lightly. It is a very, very serious problem. The number of cases where we have had to refer people for psychiatric assistance has just been doubled, tripled, over the last few years because of the delays in the process and the mistreatment at the hands of immigration officers. That is something I think should be dealt with, and I am not sure there is time to do it completely here.

There is a continued problem of the same type once they are found to be convention refugees. There continues to be mistreatment. Someone is a refugee, recognized as a convention refugee on a Minister's permit, goes in to get a student visa, and the officer says: I get to decide what courses you take. The officer does not have a right to say that, and the officer knows better. It is just a harassment of the person because of officers not being properly guided. I am not saying it is deliberate, but the result is to create problems for persons we have accepted as refugees.

In a nutshell, we could be saving the Canadian taxpayer millions of dollars if there were a fair and efficient process, if there were not a lot of stupid and unnecessary procedural requirements in the refugee status determination process. For instance, I do not know if you know, but at the Mississauga enforcement office at port of entry, because the act does not allow for children to be included in parents' inquiries, we have to do hearings on two-year-olds, on kids who are six months old. That requires an adjudicator, a case-presenting officer, a recorder, an interpreter, if the person does not speak English, all to decide that this six-month-old kid wants to be included in the parents' claim. That is a lot of wasted money, and it only takes one little legislative change in the act to allow children to be included in their parents' inquiries.

• 1100

Those kinds of things exist. There are too many to go into detail now, but there are an incredible number of what I consider wasteful procedures.

The Chairman: Thank you, Ms Jackman. I am really sorry that we had to have this on a Thursday morning at 9.30, because obviously members are going to leave here very unsatisfied in the sense that they did not get their chance to ask the questions.

[*Translation*]

leur vie était en permanence en danger . . . Ils arrivent ensuite au Canada, se retrouvent sept mois dans un hôtel, ce n'est pas cela qu'ils veulent; ils veulent circuler et travailler, et s'installer au Canada.

J'ai en ce moment un client dont l'audience auprès de la Commission a été ajournée. L'audience a été reportée de deux mois, en raison des retards de l'administration. À tel point qu'il veut maintenant aller en Suède. Il n'en peut tout simplement plus. Comme je le disais, si l'on veut se débarasser d'eux, il suffira de continuer comme cela.

Mais au total vous détruisez des vies humaines—pas vous, pas le Comité évidemment. Mais en quelque sorte le processus de destruction se poursuit à leur arrivée au Canada. Et je pèse mes mots. La situation est très préoccupante. Le nombre de personnes que nous avons dû confier à des psychiatres a doubé ou triplé en l'espace de quelques années, et tout cela en raison de ces retards et des traitements indus auxquels les soumettent les services d'Immigration. Je pense qu'il faudrait y réfléchir, mais je ne suis pas certaine que nous en ayons le temps ici.

Mais ils continuent à y avoir des problèmes, alors que le statut de réfugié selon la convention leur a été accordé. Ils continuent à ne pas être traités correctement. Je pense par exemple à un réfugié, reconnu comme tel sur autorisation du Ministre, et qui veut faire une demande de visa d'étudiant; voilà un agent qui lui répond que c'est lui qui va décider à quel cours il devra s'inscrire. Il est évident que l'agent n'en a pas le droit, mais c'est lui qui sait. Voilà donc encore une tracasserie supplémentaire qui vient de ce que les agents ne sont pas guidés comme il convient. Je ne dis pas que c'est délibéré, mais tout cela crée un certain nombre de problèmes à ces personnes auxquelles nous avons donné le statut de réfugié.

En gros, nous pourrions épargner des millions aux contribuables Canadiens si la procédure mise en place était plus efficace, c'est-à-dire, si l'on se débarrassait de toutes ces exigences et conditions administratives au moment de l'examen du dossier. Je ne sais pas si vous le saviez, mais à Mississauga, qui est un point d'entrée, il faut procéder à une audition des enfants de deux ans ou de six mois, sous prétexte que la loi ne prévoit pas que l'on inscrive les enfants sur le dossier des parents. Pour pouvoir le faire, il faut un arbitre, un employé chargé de présenter le cas, un greffier, un interprète, lorsque la personne ne parle pas anglais, tout cela pour faire inscrire un bébé de six mois dans le dossier de ses parents. Voilè de l'argent gaspillé, et une petite modification de la loi permettrait d'y remédier.

Voilà le genre de choses que l'on voit. Il y en a trop pour que j'entre dans les détails, mais je pense que tout cela contribue au gaspillage.

Le président: Merci, mademoiselle Jackman. Je regrette vraiment que nous ayons dû tenir cette réunion un jeudi matin à 9h30, et je sais que beaucoup de députés vont quitter la salle déçus, dans la mesure où ils n'auront pas eu le temps de poser leurs questions.

[*Texte*]

We appreciate your offer to return, and if the clerk could have a conversation with you about possible dates in May—I think we will have to have a steering committee meeting early next week to line up events for May and make recommendations to the full committee—it is obvious that you have a lot to contribute to us.

If, in your judgment, you are familiar with others from whom the committee should hear, either to come with you or at a subsequent session just with them, I would appreciate your providing that kind of information to the clerk as well. We are seeking to find the best witnesses we can to teach us the most.

I would also encourage you... You have mentioned legislative changes. To this point the committee has not been thinking as much in terms of legislative changes as we have in terms of administrative practices. I think whatever you could do to pin down your suggestions for legislative changes would be a welcome addition to the information available to us.

Ms Jackman: Sure, I will write it out.

Mr. Heap: I understand there is a private member's bill on for next Tuesday.

The Chairman: Is there?

Mr. Heap: So I am told.

The Chairman: So you are told. Okay. Thank you.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Vous nous avez aimablement proposé de revenir, et nous en prenons bonne note. Le greffier pourra peut-être discuter avec vous d'une autre séance au mois de mai—je pense que le Comité directeur va se réunir au début de la semaine prochaine pour décider du programme de mai et faire des recommandations à cet effet au Comité—de toute évidence vous avez beaucoup à nous apporter.

Si par ailleurs vous pouvez penser à d'autres témoins potentiels que le Comité pourrait entendre, je vous serai très reconnaissant d'en avertir notre greffier. Nous sommes toujours désireux d'inviter les meilleurs témoins possibles.

Je vous encouragerais également... Vous parliez de modifications à la loi. Jusqu'ici le Comité s'est surtout intéressé à la procédure suivie par l'administration, plus qu'aux modifications possibles de la loi. Mais si vous avez des propositions à nous faire, nous serons heureux d'en prendre connaissance.

Mme Jackman: Certainement, je vous en ferai part par écrit.

M. Heap: Si je ne me trompe, un projet de loi d'initiative parlementaire est prévu pour mardi prochain.

Le président: Oui?

M. Heap: C'est ce qu'on m'a dit.

Le président: C'est ce que l'on vous a dit; parfait. Merci.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

Barbara Jackman, Lawyer, *Chiasson, Jackman.*

Barbara Jackman, avocat, *Chiasson, Jackman.*

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 23

Thursday, April 18, 1985
Tuesday, April 23, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 23

Le jeudi 18 avril 1985
Le mardi 23 avril 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Consideration of Draft of Third Report

Main Estimates 1985-86: Votes 10 and 15 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

CONCERNANT:

Considération du projet du troisième rapport

Budget des dépenses principal 1985-1986: Crédits 10 et 15 sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

APR 18 1985

irst Session of the
hirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Lorne Nystrom
John Oostrom
John Rodriguez
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Howard McCurdy
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Friday, April 19, 1985:
Dan Heap replaced Iain Angus.

On Tuesday, April 23, 1985:
John Rodriguez replaced Rod Murphy;
Howard McCurdy replaced Ray Skelly.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement

Le vendredi 19 avril 1985:
Dan Heap remplace Iain Angus.

Le mardi 23 avril 1985:
John Rodriguez remplace Rod Murphy;
Howard McCurdy remplace Ray Skelly.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 18, 1985
(30)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 8:06 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Terry Clifford, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom.

Alternates present: Iain Angus, Fernand Jourdenais, Joe Price.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers. *From the Office of Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *From the Office of Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras. *From the Office of Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *From the Office of Andrew Witer*: Nadia Odette-Diakun.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings, Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*) and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

The Committee resumed consideration of its draft report to the House of Commons.

At 10:19 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, APRIL 23, 1985
(31)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 11:08 o'clock a.m. this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Terry Clifford, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, John Rodriguez, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Howard McCurdy, Allan Pietz, Joe Price.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Researcher.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: Gaétan Lussier, Deputy Minister; John Edwards, Associate Deputy Minister; Duncan Campbell, Executive Director, Labour Market Development; J. Verbruggen, Director General, Insurance Policy.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 26, 1985 relating to the

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 18 AVRIL 1985
(30)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit *à huis clos*, ce jour à 20 h 06, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Terry Clifford, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom.

Substituts présents: Iain Angus, Fernand Jourdenais, Joe Price.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche. *Du Bureau de Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *Du Bureau de Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras. *Du Bureau de Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *Du Bureau d'Andrew Witer*: Nadia Odette-Diakun.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux amendements aux Règlements de l'immigration de 1978 entrés en vigueur le 17 octobre 1983 par décret du conseil P.C. 1978-486 (*voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); et l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport au Parlement sur les futurs quotas d'immigration (*voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport à la Chambre des communes.

A 22 h 19, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 23 AVRIL 1985
(31)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 11 h 08, sous la présidence de Jim Hawkes, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Terry Clifford, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, John Rodriguez, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Howard McCurdy, Allan Pietz, Joe Price.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: Gaétan Lussier, sous-ministre; John Edwards, sous-ministre adjoint; Duncan Campbell, directeur exécutif, Développement du marché du travail; J. Verbruggen, directeur général, Politique d'assurance.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 26 février 1985 relatif au Budget des dépenses principal de

Main Estimates 1985-86 (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, March 19, 1985, Issue No. 16*).

Fernand Jourdenais moved,—That the Committee invite J. Cal Best, Executive Director, Immigration, Employment and Immigration Department, and C.M. Shaw and K.D. MacKay, Officials with the Department of External Affairs, to appear as witnesses at the *in camera* meeting of Thursday, April 25, 1985 at 8:00 p.m.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Dan Heap moved,—That the Committee schedule a meeting on Thursday, April 25 at 9:30 a.m. concerning Main Estimates 1985-86, Votes 15, L20 and L25 under LABOUR (Canada Mortgage and Housing Corporation) and that the Minister of Labour be invited to appear.

After debate, the question being put on the motion, it was, by a show of hands, negatived: Yeas: 2; Nays: 4.

It was agreed,—That the letter from George K. Lewis and the two accompanying documents entitled: "Eidos Capital Fund" dated January 14, 1985 and February 12, 1985 be filed with the Clerk of the Committee in the language received, along with the reply from the Chairman of the Committee (*Exhibit "TRAV-10"*).

The Chairman called Votes 10 and 15 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION.

The witnesses answered questions.

At 12:41 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

1985-1986 (*voir Procès-verbaux du mardi 19 mars 1985, fascicule nº 16*).

Fernand Jourdenais propose,—Que le Comité invite J. Cal Best, directeur exécutif, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ainsi que C.M. Shaw et K.D. MacKay, fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures à comparaître à titre de témoins à la séance *à huis clos* du jeudi 25 avril 1985, à 20 heures.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Dan Heap propose,—Que le Comité prévoie une séance pour le jeudi 25 avril 1985, à 9 h 30, au sujet des crédits 15, L20 et L25 inscrits sous la rubrique TRAVAIL (Société canadienne d'hypothèques et de logement) au Budget des dépenses principal de 1985-1986, et que le ministre du Travail soit invité à comparaître.

Après débat, la motion est mise aux voix et rejetée par vote à main levée comme suit: Pour: 2; Contre: 4.

Il est convenu,—Que la lettre de George K. Lewis et les deux documents d'accompagnement intitulés «*Eidos Capital Fund*», datés respectivement du 14 janvier 1985 et du 12 février 1985, ainsi que la réponse du président soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièce (*voir pièce «TRAV-10»*).

Le président met en délibération les crédits 10 et 15 inscrits sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION.

Les témoins répondent aux questions.

A 12 h 41, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, April 23, 1985

• 1109

The Chairman: Order, please.

We do have a quorum and we do have a couple of items of business, if I could just ask the witnesses to be patient for a moment.

Members who were present last Thursday evening will recall that in our in camera session it was the wish of the committee that we try to bring officials from the Department of Immigration, Domestic Branch, Mr. Best and his officials, into an in camera session to discuss both the entrepreneurial program and the refugee issue and anything else that was on our minds that might better be discussed in camera and that there be a separate session where we would bring people from the Department of External Affairs in camera.

• 1110

The clerk has made inquiries into those two situations, and unless we bring both groups together this Thursday night, which was not the wish of the committee, then we will have to wait until late May to get the second group. They can both come this Thursday night, but then they are both taking off for a period of about three weeks. It would be your chairman's judgment that we would be better off to have both groups this Thursday night rather than wait.

I see a lot of nods. If that is agreeable, then the chairman would need the following motion: that the committee invite J. Cal Best, Executive Director, Immigration, for the Employment and Immigration Department, and Messrs. C.M. Shaw and K.D. MacKay, officials with the Department of External Affairs, to appear as witnesses at the in camera meeting of Thursday, April 25, 1985 at 8 p.m. Can I have that motion from someone, and then it will be a debatable motion.

Mr. Jourdenais: I so move.

Mr. Heap: They are available for Thursday night.

The Chairman: They are all available for this Thursday evening.

Mr. Heap: Would we also be doing the third report Thursday night?

The Chairman: There would be a session for the purpose of considering the draft of the third report with these people as witnesses, but with the understanding that any area of immigration that is on our mind we could discuss with them. Your chairman will allow a lot of latitude in the questioning of those witnesses.

Mr. Heap: If we are going to do Shaw and MacKay and the third report, I hope they are going to serve breakfast.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 23 avril 1985

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Il se trouve que nous avons le quorum et que nous devons régler quelques questions concernant le fonctionnement du Comité. Je prierais les témoins d'être patients pendant quelques minutes.

Les membres du Comité qui étaient présents à la réunion à huis clos de jeudi soir dernier se souviendront que le Comité avait à ce moment-là manifesté son désir de convoquer les représentants du ministère de l'Immigration, Affaires intérieures, c'est-à-dire M. Best et ses collègues, à une nouvelle réunion à huis clos pour discuter du programme des entrepreneurs, de la question des réfugiés et de tout autre sujet à traiter de préférence, une autre réunion, également à huis clos devant suivre avec les représentants du ministère des Affaires extérieures.

Le greffier s'est renseigné et, à moins que nous ne recevions ces deux groupes ensemble jeudi soir, ce qui irait à l'encontre du désir qu'a exprimé le Comité, nous devrons attendre jusqu'à la fin de mai pour faire comparaître le second groupe. Les deux groupes peuvent se présenter jeudi soir cette semaine, mais ils doivent ensuite s'absenter, tous deux, pendant environ trois semaines. En tant que président, j'estime qu'il vaudrait mieux recevoir les deux groupes jeudi soir, cette semaine, plutôt que d'attendre à plus tard.

Je vois que plusieurs d'entre vous hochez la tête. Si vous êtes d'accord, il faudrait que quelqu'un présente la motion suivante: Que le Comité invite M. J. Cal Best, Directeur exécutif, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ainsi que MM. C.M. Shaw et K.D. MacKay, fonctionnaires des Affaires extérieures, à témoigner devant la réunion à huis clos du jeudi 25 avril 1985 à 20 heures. Quelqu'un pourrait-il présenter cette motion, et nous pourrons ensuite en débattre?

M. Jourdenais: Je présente la motion.

M. Heap: Ils pourraient comparaître jeudi soir.

Le président: Ils peuvent tous se présenter jeudi soir prochain.

M. Heap: Est-ce que nous étudierions aussi le troisième rapport jeudi soir?

Le président: Il y aurait une séance pour étudier l'ébauche du troisième rapport en présence de ces témoins, étant entendu que nous pouvons soulever auprès d'eux toute question liée à l'immigration qui nous intéresse. Je vous donnerai toute latitude pour poser les questions que vous voudrez aux témoins.

M. Heap: Si nous allons recevoir MM. Shaw et MacKay et nous pencher sur le troisième rapport, j'espère qu'on va nous servir le petit déjeûner.

[*Text*]

The Chairman: It would be your chairman's intention to have the last item of business be the third report, and we may indeed run out of time.

Mr. Heap: I would support doing that. I think it is very, very urgent.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, I think it is a good idea to have the people here. Have you found out whether we can have a quorum or a sufficient number of members present who could ask questions? Several of us will not be here. If sufficient questioning is not possible, then I would prefer to have one even if it is late in May, to have another session, because I feel we should have a sufficient number of members present.

The Chairman: Nothing we do at this time would stop us from a subsequent session. There is every indication that we will have enough members present to hold a meeting, if that answers your question. But if we are not satisfied, if we do not have enough answers, we can reschedule late in May and have them again, if we are not completed.

Mr. Allmand: I have just checked, and Lucie Pépin can be here on Thursday night to do that.

You also asked—I do not know if you want an answer—for Thursday morning on the housing estimates.

The Chairman: I will bring that up next. The motion we have before us is that we invite the named individuals as witnesses for the previously scheduled meeting. It is not an extra meeting or anything of that kind. It is the meeting we have already had on our schedules for a number of weeks. It is just that we add to that meeting these witnesses.

M. Jourdenais: Les deux députés parlent d'inviter seulement un groupe, parce que, disent-ils, nous n'aurons probablement pas quorum. Qu'est-ce que cela changera que nous ayons seulement un groupe plutôt que deux, si nous n'avons pas quorum? Si on les invite pour une autre séance, au mois de mai, nous n'aurons peut-être pas quorum cette fois-là non plus, parce que M. Allmand vient de dire que M^me^ Pépin ne sera pas disponible.

M. Allmand: Non, non, j'ai dit qu'elle l'était.

Mr. Jourdenais: Sorry. I thought you said she was not.

Si quelqu'un n'est pas disponible jeudi, est-ce parce qu'il y a deux groupes qui vont venir ensemble ou bien si c'est parce qu'ils voudraient avoir un groupe? L'un ne vaut pas mieux que l'autre. Qu'il vienne à un groupe ou deux, il faut que nous ayons quorum. Donc, je ne vois pas pourquoi on se demande si on va avoir quorum, avec tout le respect que j'ai pour mon honorable ami.

[*Translation*]

Le président: J'avais l'intention de faire de l'étude du troisième rapport le dernier point à l'ordre du jour, et il se peut, effectivement, que nous manquions de temps.

M. Heap: Je vous appuierai dans cette initiative. La question me semble très, très urgente.

M. Oostrom: Monsieur le président, je crois que c'est une bonne idée que les témoins soient présents. Savez-vous si nous aurons le quorum, ou s'il y aura un nombre suffisant de députés pour que nous puissions poser des questions? Plusieurs d'entre nous seront absents. S'il ne nous sera pas possible de les interroger suffisamment, je préfèrerais pour ma part que nous recevions un seul groupe, et que nous recevions l'autre plus tard, même si c'est à la fin du mois de mai, parce qu'il me semble qu'il faut qu'un nombre suffisant de députés soient présents.

Le président: Rien ne nous empêche de convoquer une autre réunion plus tard, de toute façon. Tout indique qu'il y aura suffisamment de députés pour que nous puissions tenir une réunion, pour répondre à votre question. Mais, si nous ne sommes pas satisfaits, si nous estimons ne pas avoir reçu suffisamment de réponses, nous pouvons prévoir une autre réunion à la fin du mois de mai, et inviter les témoins à comparaître à nouveau.

M. Allmand: Je viens de me renseigner, et M^me^ Lucie Pépin peut être présente ici jeudi soir.

Vous avez aussi demandé . . . je ne sais si vous désiriez une réponse . . . qu'une réunion soit prévue jeudi matin pour étudier le budget du logement.

Le président: Je vais en parler à l'instant. Une motion demandant que nous invitions les personnes sus-mentionnées à comparaître comme témoin lors de notre prochaine réunion nous a été présentée. Il ne s'agit ni d'une réunion additionnelle ni d'une réunion spéciale. C'est la réunion qui était prévue à notre calendrier depuis plusieurs semaines déjà. Il s'agit simplement d'ajouter ces témoins à la liste de ceux qui devaient comparaître lors de cette réunion.

Mr. Jourdenais: My two colleagues were discussing inviting only one group, because they feel that we will probably not have a quorum. If we do not have a quorum, what does it matter whether we have asked one group to appear rather than two? If we invite them to appear at another meeting in May, we may not have a quorum for that meeting either, as Mr. Allmand has just said that Mrs. Pépin will not be available.

Mr. Allmand: No, no, I said that she was available.

M. Jourdenais: Excusez-moi. Je pensais vous avoir entendu dire le contraire.

If someone is not available Thursday, is it because two groups will be appearing together or because they would wish to see only one group? Its six of one and half a dozen of the other. Whether one group comes alone, or two appear together, we still must have a quorum. I do not see why we are wondering whether we will have a quorum, with all due respect to my honourable friend.

[*Texte*]

Mr. Witer: I was just wondering if the possibility had been examined of having these witnesses come in at some time next week during a scheduled meeting during regular hours.

• 1115

The 25th is a problem for not only myself, but a lot of my colleagues on the government side. The only thing I can say is if there is any possibility of getting these witnesses to come any time next week or the week after, preferably during normal hours, it would be much appreciated by myself and my colleagues.

The Chairman: I understand from the clerk that it is impossible next week, the week after, or the week after that. There is a three-week period where it is impossible, and that period starts next week. So this is our last opportunity to have them prior to the end of May.

Motion agreed to

The Chairman: The next issue your chairman wants to bring to your attention . . . Members will recall the session in which Sheila Copps came to the committee and asked us to cancel the previously scheduled meeting with the Minister of Labour on the main estimates related to housing. The committee went along with that request and did indeed cancel that and change the program. The clerk has had subsequent discussions with the Minister of Labour and with officials in his office, and the only date available to the committee to examine those main estimates with the Minister would be this Thursday at 9.30 a.m. That is not a scheduled meeting time in the block system, but the Minister is prepared to come. The clerk has arranged for a meeting room.

I think the proper way to proceed is that we have a motion that the committee schedule a meeting on Thursday, April 25, at 9.30 a.m. concerning main estimates 1985-86, votes 15, L20 and L25 under Labour (Canada Mortgage and Housing Corporation), and that the Minister of Labour be invited to appear. If I could have that motion, then it is a debatable motion and we could throw it open for debate.

The motion is made by Mr. Heap. It is now available for debate. Mr. Allmand.

Mr. Allmand: I just checked with Sheila Copps' office. While she cannot be here due to the Ontario election, it has been agreed among us that we will make sure we have one of our substitute housing critics here, either Mr. Malépart or one of the others. So we agree with the meeting; if that is the only date to go ahead, we will make sure somebody is here.

The Chairman: Okay. Can the chairman ask that you talk to your Whip and make sure that whoever is here is an official member of the committee for that date? That has to be done 24 hours in advance if they are not currently on the roster as a member or an alternate.

Is there any further discussion?

M. Hudon: C'est la même motion que tout à l'heure. Jeudi soir, il y aura les centres d'emploi pour étudiants, et je ne

[*Traduction*]

M. Witer: A-t-on envisagé la possibilité de faire comparaître ces témoins à l'une des réunions ordinaires prévues la semaine prochaine?

Le 25 pose un problème non seulement pour moi, mais pour beaucoup de mes collègues du parti gouvernemental. S'il y a moyen de convaincre les témoins de comparatre la semaine prochaine ou la semaine suivante, de préférence aux heures habituelles, mes collègues et moi vous en serons bien reconnaissants.

Le président: Le greffier me dit que la semaine prochaine, la semaine suivante et la semaine d'après, ce sera impossible. À partir de la semaine prochaine, pendant trois semaines, ce sera impossible. On ne pourra pas entendre de témoins avant la fin mai.

La motion est adoptée

Le président: Ensuite, vous vous souviendrez que Sheila Copps nous a demandé, à un certain moment, d'annuler une séance où le ministre du Travail devait comparaître pour défendre son budget principal, sous la rubrique du logement. Le Comité a accepté d'annuler la séance en question et de modifier son programme. Le greffier a consulté le ministre et ses fonctionnaires et il semble que le ministre ne pourra comparaître que mardi, à 9h30. Il s'agit toujours, bien sûr, de l'étude du budget principal. Nous n'avions pas prévu de séance, mais le ministre est prêt à comparaître. Le greffier a réservé une salle.

Il conviendrait donc de proposer que le Comité prévoie une séance le jeudi 25 avril, à 9h30, pour étudier les crédits 15, L20 et L25 du Budget principal pour l'année 1985-1986, sous la rubrique Travail (Société canadienne d'hypothèques et de logement) et que le ministre du Travail soit invité à comparaître. Si l'un d'entre vous voulait bien formuler une motion, on pourrait en discuter.

La motion a été déposée par M. Heap. Elle peut donc être débattue. Monsieur Allmand.

M. Allmand: J'ai téléphoné au bureau de Sheila Copps. À cause des élections en Ontario, elle ne pourra pas être présente, mais nous nous arrangerons pour la faire remplacer par l'un de nos critiques en matière de logement, soit M. Malépart, soit l'un des autres. Nous acceptons donc la date proposée; si la séance ne peut avoir lieu que ce jour-là, nous nous arrangerons pour être représentés.

Le président: D'accord. Pourriez-vous vous arranger avec votre whip pour que le remplaçant, ce jour-là, soit nommé membre du Comité en bonne et due forme? Si le député en question n'est pas désigné comme étant membre du Comité ou substitut, les dispositions doivent être prises 24 heures à l'avance.

Y a-t-il d'autres observations?

Mr. Hudon: It is the same motion as we had earlier. Thursday evening we will deal with student employment

[*Text*]

pourrai pas être ici. De plus, on a une réunion supplémentaire. Je sais que mon collègue, l'adjoint parlementaire, ne pourra pas être là non plus. Monsieur le président, il est difficile de tenir une réunion comme celle-là avec deux jours d'avis. Je trouve que c'est très important, car il faut se préparer et ainsi de suite. Il est difficile de voter contre cette motion-là, mais je sais que plusieurs vont manquer. On veut demander à un ministre de venir, et il y a aussi des engagements de l'autre côté.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: I just got word from my office that I cannot be here. I have to be three places at once already at 9 o'clock, so I am sorry.

The Chairman: This may be a lesson to all members that when we comply to the request of one member on something that was pre-planned, we get ourselves in a jackpot down the road. Members may want to keep that in mind for the future.

Mr. Allmand.

Mr. Allmand: I appreciate the conflicts; I have had similar problems. The thing is that for this hearing you are proposing for Thursday morning at 9.30, the subject matter is a bit different from what we usually deal with; it is housing. Very often the people who are concerned with labour and employment and immigration are not the same Members of Parliament who deal with the housing problem. Often they are people who would ordinarily be in the social policy committee. Because of that, I was able to get people in our caucus more interested in housing. I just wonder whether we should consider that. I realize some of these members here cannot be present, nor can I, but housing is not my major responsibility; maybe there are others in the caucus who would be very interested in housing.

• 1120

I do not insist on it. I just raise it as a possibility, because it is not the regular thing we deal with in this committee. It just so happens the Minister of Labour has responsibility for housing; in the last Parliament it was another Minister.

The Chairman: Mr. Hudon.

M. Hudon: Contrairement à mon honorable ami, je m'intéresse au logement, car c'est important dans mon coin. J'aimerais donc être présent. S'il y avait possibilité de changer la date de la réunion . . . C'est qu'actuellement, c'est impossible.

The Chairman: Just by way of information, Mr. Jourdenais, the clerk has examined every block time available between now and the end of May with the Minister of Housing and none of them are available.

Mr. Jourdenais: No members are available—it seems like that. I guess he is going to be here alone.

The Chairman: Mr. Hudon, followed by Mr. Heap.

M. Hudon: Monsieur le président, cela nous met en pleine figure toute la charge de travail de ce Comité-ci. On doit

[*Translation*]

centres and I will not be able to be here. Also, a meeting has been added. I know that my colleague, the Parliamentary Secretary, will not be able to be here either. It is not easy, Mr. Chairman, to hold a meeting like this on two days' notice. I think that it is very important, because we have to prepare ourselves, etc. It is not easy to vote against the motion, but I know that a number of us will be absent. We want the Minister to come, but there are commitments on the other side as well.

Le président: Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Je viens d'apprendre que je ne pourrai pas être là, moi non plus. Je suis désolé, mais j'ai déjà trois engagements à 9 heures.

Le président: Il est évident que lorsqu'on accepte de modifier le programme à la demande d'un seul député, cela finit mal. C'est à retenir.

Monsieur Allmand.

M. Allmand: Je sais qu'il y a des empêchements; j'en ai, moi aussi. La séance de jeudi matin sera consacrée au logement; c'est donc un peu différent par rapport à d'habitude. Très souvent, les députés qui s'occupent du travail, de l'emploi et de l'immigration ne s'occupent pas forcément du logement. Souvent les députés qui s'intéressent au logement siègent plutôt au Comité qui étudie les politiques sociales. C'est pour cela que j'ai pu convaincre mes collègues de s'intéresser au logement. Il faudrait peut-être en tenir compte. Je sais qu'il y a des membres du Comité qui ne pourront être présents. Moi non plus, je ne pourrai pas être là; mais le logement n'est pas ma première responsabilité. Il y en a peut-être d'autres dans mon caucus qui s'y intéressent vivement.

Je n'insisterai pas là-dessus. Si je le porte à votre attention, c'est que le logement n'est pas un domaine qui relève normalement du Comité. Il se trouve que le ministre du Travail est responsable du logement; durant la dernière législature, le logement relevait d'un autre ministre.

Le président: Monsieur Hudon.

Mr. Hudon: Unlike my honourable colleague, I am interested in housing, because it is important in my area. I would like to be there. If we could change the date of the meeting . . . Because the way it is, it is impossible.

Le président: Je devrais peut-être préciser pour votre gouverne, monsieur Jourdenais, que le greffier et le ministre ont envisagé toutes les possibilités et que la date que nous avons choisie est la seule qui lui convienne avant la fin mai.

M. Jourdenais: Mais les membres du Comité ne pourront pas venir. Le ministre sera tout seul.

Le président: Monsieur Hudon, suivi de M. Heap.

Mr. Hudon: This means, Mr. Chairman, that we have to confront our workload. We have to deal with employment,

[*Texte*]

s'occuper de l'emploi, de l'immigration, du travail, du logement. C'est matériellement impossible, monsieur le président. Si l'on veut faire du bon travail, il va falloir que quelqu'un dise à un moment donné: Eh bien, on divise le Comité afin de pouvoir faire quelque chose de constructif. Pour ma part, je ne peux absolument pas être là alors que je voudrais l'être. Donc, je vais voter contre. Cela n'a aucun sens à l'heure actuelle.

The Chairman: Your chairman might encourage members to write Mr. McGrath, as the chairman of the Reform committee, with suggestions before they make their final report. Your chairman does agree that the workload of this committee and the variety of topics makes consistent attendance extremely difficult for members. We keep switching topics pretty dramatically. The opposition is organized to have different critics in the different areas, and we continually run into a scheduling problem.

Mr. Heap.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I think I recall that at the time when there was the conversation about cancelling the previous meeting date with the Minister, we were advised that he did have a time in May. We were told we might not get two times. They had originally planned two times. We were told we might not get a second time, but I thought he had a May date as his second time then. Have we lost that?

The Chairman: I have just checked with the clerk, and your recall is 99.9% correct. There was a probability of May 2; that has since disappeared. That may in fact be your committee's fault rather than the Minister's fault because we did not pin it down quickly. When we did go back, indeed May 2 was impossible.

Mr. Heap: I see. I can see some problems with May 2.

The Chairman: If there is no further discussion, your chairman is prepared to call the vote. The motion is that we schedule a meeting for this Thursday—it is additional; it is outside the block—expressly for the purpose of main estimates on housing.

Motion negatived

• 1125

Mr. Allmand: It seems there is agreement from all members of the committee, though, that we should try to see if we can get the Minister later in May, sometime before June 1, when the estimates are returned to the House, because the members from the government side here said that they would like to have him come during a block period later. His schedule may change.

The Chairman: Your chairman will ask the clerk to go back to the Minister's office to see whether or not something with a little more pre-planning can be arranged. I simply warn committee members that that conversation has already been held, and the information which led to the recommendation of

[*Traduction*]

immigration, labour and housing. It is physically impossible, Mr. Chairman. If we want to do a good job, if we want to do something constructive, we will have to agree at some point to divide the committee up. Personally, there is absolutely no way I can be there, although I would like to. I will, therefore, vote against the motion. Under the circumstances, it makes no sense whatsoever.

Le président: Je vous encourage alors à écrire au président du Comité de la réforme, M. McGrath, pour lui faire part de vos observations avant que le comité ne dépose son rapport définitif. Le président admet que la charge de travail, et la diversité des sujets que nous devons aborder, ne favorisent pas la participation régulière. Nous sautons d'un sujet à l'autre. Les critiques de l'opposition est organisée de façon à avoir des critiques différents pour les divers sujets et il est toujours difficile d'établir un calendrier de travail.

Monsieur Heap.

M. Heap: Au moment où nous avons accepté d'annuler la séance qui avait été prévue, on nous a dit que le ministre pourrait comparaître en mai, mais peut-être pas deux fois, comme prévu. Il devait comparaître deux fois. On nous a prévenus qu'il ne pourrait peut-être pas revenir, mais je croyais que la date de la deuxième comparution avait déjà été fixée et que ce serait au mois de mai. Est-ce que cette deuxième séance a été annulée?

Le président: Je viens de vérifier auprès du greffier et ce que vous dites est à peu près exact. À un certain moment, on envisageait qu'il comparaisse le 2 mai, mais il n'en est plus question. C'est peut-être la faute du Comité, et non pas du ministre, parce que nous avons trop attendu avant de fixer la date. On a fini par retenir le 2 mai, mais c'est devenu impossible.

M. Heap: Je vois. Je comprends bien pourquoi.

Le président: Si vous avez terminé, je mets la motion aux voix. On propose que le Comité se réunisse jeudi—il s'agit d'une séance supplémentaire, qui ne respecte pas la grille des séances—pour étudier le Budget principal sous la rubrique Logement.

La motion est rejetée

M. Allmand: Il me semble cependant que tous les membres du Comité s'entendent pour essayer de convoquer le ministre plus tard au cours du mois de mai, c'est-à-dire un peu avant le 1er juin, moment où les prévisions budgétaires seront renvoyées à la Chambre. Les ministériels en effet ont indiqué qu'ils aimeraient qu'il comparaisse plus tard lors d'une réunion prévue dans le système des blocs. Il pourrait être appelé à modifier ses plans d'ici là.

Le président: Votre président demandera au greffier de communiquer de nouveau avec le bureau du ministre afin de voir si une réunion ne pourrait pas être organisée avec un peu plus de planification préalable. Je rappelle simplement aux membres du Comité qu'il y ait déjà eu des conversations avec le bureau du ministre et que c'est ainsi qu'on en est venu à la

[*Text*]

the 25th . . . That is where it came from, but we will make one further effort to see what, if anything, might be arranged.

Can we have just some brief indication, if it is impossible for the Minister, if it is still a worthwhile session with officials, which would be easier to arrange? May I just take a straw vote? Let us make the assumption that we cannot get the Minister. Would members see it as a priority to have a meeting on the main estimates on housing with officials if we cannot get the Minister? How many would favour that? Just a straw vote.

Mr. Allmand: I would like to be interpreted as accepting on the basis that our first choice is to have the Minister, and it is only if the Minister cannot come . . . After all, housing is a major concern of Canadians, and there are not too many questions in the House. All of us have in our ridings CMHC offices and co-operative housing and senior citizens' homes, and there are probably a lot of questions. We could ask many of them of officials, but so much the better if we could have the Minister.

Mr. Heap: I assume, Mr. Chairman, that we will be told that we cannot discuss policy with the officials, or we cannot ask them about policy, only about implementation of existing policies.

The Chairman: There are sometimes other mechanisms available, and the clerk can inquire into those. Sometimes the Parliamentary Secretary, for instance, in clause-by-clause study on a bill is empowered to act or to respond on behalf of the government. It may indeed be the wish of the Minister that his officials, accompanied by the Parliamentary Secretary, make themselves available for answering policy questions. We will check first of all into the Minister's availability once more. If not, we will proceed to deal with arranging a meeting with officials, and we will inquire into the willingness of the Minister to have a suitable government representative for the purpose of dealing with policy issues.

Mr. Allmand: Who is the Parliamentary Secretary for the Minister of housing?

The Chairman: Mr. Price.

Mr. Allmand: Nice to meet you.

The Chairman: Mr. Witer.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I would just like to emphasize the extreme importance of having the Minister here, and perhaps it may be helpful to stress that by attaching a little paragraph indicating the strong desire of the committee members in fact to have the Minister here. This should be a priority for the Minister. It is extremely important that he make every conceivable attempt to be here within the next five weeks.

The Chairman: I am pleased with the intervention, but I would like to remind members that this Minister has made himself available to this committee on more than one occasion and it is indeed the committee that has turned down the

[*Translation*]

recommandation d'une réunion le 25 . . . Nous allons quand même essayer de nouveau afin de voir si une réunion ne pourrait pas être arrangée.

Pouvons-nous quand même décider, au cas où le ministre ne pourrait pas être là, s'il conviendrait de tenir une réunion avec les hauts fonctionnaires? Puis-je procéder à un vote blanc à ce sujet? Si le ministre ne peut pas se présenter, les membres du Comité considèrent-ils important de tenir une réunion sur les prévisions principales concernant le logement avec les hauts fonctionnaires du ministère? Combien sont en faveur? Le vote n'engage à rien pour l'instant.

M. Allmand: Je serais d'accord, mais je préciserai que mon premier choix est le ministre, et que c'est seulement parce que le ministre ne peut pas se présenter . . . Le logement est un sujet important pour tous les Canadiens, malgré tout, il n'y a pas tellement de questions sur ce sujet à la Chambre. Nous avons tous dans nos circonscriptions des bureaux de la SCHL, des logements coopératifs et des foyers de personnes âgées. Il y a beaucoup de questions sur ce sujet. Nous pourrions toujours en poser un grand nombre aux hauts fonctionnaires, mais il serait préférable de s'adresser au ministre.

M. Heap: On nous dira, je suppose, monsieur le président, que nous ne pouvons pas discuter des orientations politiques avec les hauts fonctionnaires, que nous pouvons seulement les interroger au sujet de l'application de ces politiques.

Le président: Il y a peut-être d'autres façons de procéder, le greffier se renseignera. Il arrive que le secrétaire parlementaire, lors de l'étude article par article d'un projet de loi, par exemple, puisse répondre au nom du gouvernement. Il se peut également que le ministre accepte que ses hauts fonctionnaires, en compagnie du secrétaire parlementaire, répondent aux questions touchant les orientations du ministère. Nous vérifierons donc une fois de plus avec le bureau du ministre afin de voir s'il peut se rendre disponible. Sinon, nous arrangerons une réunion avec les hauts fonctionnaires, et nous verrons si le ministre est prêt à déléguer un représentant acceptable du gouvernement pour répondre aux questions entourant les grandes politiques.

M. Allmand: Qui est le secrétaire parlementaire du ministre du logement?

Le président: M. Price.

M. Allmand: Enchanté.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Je reviens sur l'importance d'avoir le ministre au Comité. Il conviendrait peut-être d'ajouter une note indiquant clairement le désir du Comité à cet égard. Le Comité devrait être une priorité pour le ministre. Il devrait faire tous les efforts possibles pour comparaître devant le Comité au cours des cinq prochaines semaines.

Le président: Je comprends le sens de l'intervention, mais je rappelle aux membres du Comité que le ministre s'est dit prêt à comparaître devant lui à plusieurs reprises déjà. Chaque fois le Comité s'est vu dans l'impossibilité d'accepter la date

[*Texte*]

Minister's timetable. That puts the Minister in a very awkward position because publicly it can look like he is not willing to come when indeed he has made himself available to the committee and the committee has rejected the Minister's timetable. So that is our situation.

Mr. Allmand: That is why reluctantly I voted for the date he offered, because I felt that we had requested that the last . . . The point is, though, that he originally was supposed to come twice and now he is only going to come once. I thought when we asked for the cancellation that we might be just left with the one time. I was willing to accept that chance, but I think that once is very important—and it is not all his fault.

The Chairman: We move on. I would like members to know that quite a bag of material came in from a Mr. George K. Lewis. It was titled the *Eidos Capital Fund*, and that is the size of the material. It came to your chairman. It deals with the economic growth issue and, in particular, entrepreneurial immigration with a somewhat different flavour. I have instructed the clerk to table all of those documents. I want you all to know that, because you might be interested in looking at them. After you have looked at them, you might want them to be duplicated—some part of them. The clerk is quite prepared to do that. But rather than having the whole package duplicated and sent out to all committee members, I thought I would let you know that the correspondence, the exchange of letters between myself and Mr. Lewis, and the documentation, have been tabled. There are some interesting ideas in that documentation; a somewhat novel approach.

• 1130

Mr. Heap: I thought you were going to say we might want to have another meeting.

The Chairman: I will ask the clerk to pass out a prospective schedule. It is not my intention to deal with that today, but the clerk will talk to Mr. Heap and Mr. Allmand. We want to see if we can find a steering committee meeting time between now and our meeting tomorrow, to see what thoughts members might have on the schedule. I point out to members, there is nothing on that schedule that is labelled as consideration of the third report in draft form. The clerk has followed previous instructions from the steering committee and the committee to follow up on the availability of witnesses on the refugee issue primarily. He has arranged some tentative times, but has done nothing about consideration of the draft report.

Your chairman would like members to consider April 29, at 3.30 p.m.; that is a Monday; and May 6, at 3.30 p.m.. These are potentially better times for consideration of the third report in draft form than would be those Monday evenings. Perhaps you could just take that under advisement and at the steering committee we can reach some conclusions to bring back to the main committee. Those might indeed be better

[*Traduction*]

proposée par le ministre. Le ministre se trouve ainsi dans une position très délicate, parce que publiquement il peut donner l'impression qu'il n'est pas prêt à comparaître devant le Comité alors que c'est tout le contraire. Le ministre s'est libéré à certains moments, mais c'est le Comité qui n'a pas pu accepter ses dates. C'est donc la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

M. Allmand: C'est la raison pour laquelle j'ai voté pour la dernière date qu'il a proposée, même si c'est avec beaucoup d'hésitation. J'estimais que le Comité lui avait demandé de comparaître . . . Il reste qu'il devait venir devant le Comité deux fois alors qu'il ne vient plus qu'une seule fois. Et je sais que nous avons annulé une des réunions que nous devions tenir avec lui. Il n'en restait plus qu'une. J'étais prêt à prendre le risque, parce que même une seule réunion est importante. Je sais que ce n'est pas sa faute.

Le président: Nous allons poursuivre. Je voudrais aviser le Comité que j'ai reçu une volumineuse documentation d'un certain M. George K. Lewis. C'est sous le titre *Eidos Capital Fund*. Vous voyez cette brique. Elle m'est donc parvenue en tant que président du Comité. Elle traite de la croissance économique de façon générale et du programme de l'immigration touchant les entrepreneurs sous un angle assez particulier. J'ai demandé au greffier de déposer tous ces documents, au cas où il y en aurait parmi vous qui seraient intéressés. Si vous voulez faire des photocopies de certains d'entre eux, vous pouvez y aller, le greffier n'y voit pas d'inconvénient. Cependant, pour éviter de tout faire photocopier et d'envoyer des copies à tous les membres du Comité, j'ai pensé qu'il suffirait de déposer l'ensemble de cette documentation, y compris les lettres échangées entre M. Lewis et moi-même. Elles contiennent certaines idées intéressantes, en tout cas nouvelles.

M. Heap: Je pensais que vous alliez nous proposer une autre réunion.

Le président: Je vais demander au greffier de vous distribuer un projet de calendrier de réunions. Je ne vous demanderai pas de vous prononcer là-dessus aujourd'hui, le greffier consultera M. Heap et M. Allmand. Il conviendrait de tenir une réunion du Sous-comité directeur d'ici demain, afin de voir ce qu'en pensent les membres du Comité. Je veux faire remarquer aux membres du Comité qu'il n'y a rien dans ce programme pour l'étude du troisième rapport dans sa forme préliminaire. Le greffier, selon les instructions du comité directeur et du Comité plénier, a simplement voulu déterminer si les témoins étaient disponibles pour l'étude de la question des réfugiés. Il a donc proposé certaines dates pour l'examen de cette question, mais il n'a rien prévu pour l'étude du projet de rapport.

Je vous demande d'envisager la possibilité de tenir des réunions le 29 avril à 15 h 30, c'est un lundi, de même que le 6 mai à 15 h 30. Ces heures conviendraient peut-être mieux pour l'étude du projet de troisième rapport que les lundis soirs. Pensez-y d'ici la réunion du comité directeur qui décidera, sous réserve de la satisfaction du Comité plénier. Ces heures seraient sûrement préférables à 20 heures.

[*Text*]

than 8 p.m. on those respective days, for consideration of the third report.

I also point out to members that the clerk is talking to the Minister of Employment and Immigration about the possibility of May 14, or May 22, on main estimates. The clerk will attempt to pin down one of those two dates prior to the steering committee meeting. There are two gaps there with nothing slated—May 14 and May 22—and that is because the clerk is trying to negotiate something with the Minister.

Mr. Allmand.

Mr. Allmand: I was going to raise the point that we originally felt the Minister of Employment and Immigration should return to us near the end of the estimates. That will give us an opportunity to ask follow-up questions. I am pleased that an attempt is being made. The estimates have to return to the House by May 30, do they not?

The Chairman: There is no defined date. It is three days prior to the last supply day; the last opposition day, and that day is not set. But you are roughly in the ballpark. The end of May is when that will happen.

Mr. Allmand: I agree it is a good thing to try to get Miss MacDonald to appear on May 14 or May 22.

The Chairman: If we have her on either of those days, we will be outside the problem.

Mr. Allmand: Good.

The Chairman: I would like to bring one other item to the committee's attention. We have a quorum, so we may choose to do something about it right now. If we can do it in a hurry that is fine. If it is going to lead to protracted debate, I suggest we leave it, because we do have witnesses today.

This committee, in the early days of this Parliament, once it had been struck, went against the prevailing trend and moved a motion that, for the purposes of hearing witnesses and printing evidence in the absence of a quorum, three members being present would be sufficient, provided there was one from the opposition and two from the government. That has led to some problems that your chairman is aware of and committee members may not be aware of.

• 1135

With the passage of time we have been slower getting meetings started because of the absence of an opposition member. Sometimes it is 10 minutes, sometimes 15 minutes after the scheduled time. I think committee can live with that without any trouble. But sitting in this chair, your chairman is aware of the fact that on many occasions we have lost that composition with members of the opposition having to leave early. So we have continued to question witnesses because nobody has called quorum. But at any moment quorum could have been called, on many occasions, and we would have had to cease the meeting if someone called it.

[*Translation*]

Par ailleurs, le greffier est en discussion avec le ministre de l'Emploi et de l'immigration en vue de la possibilité d'une réunion le 14 mai ou le 22 mai sur les prévisions principales. Le greffier essaiera d'arrêter une de ces deux dates avant la réunion du Sous-comité directeur. Ces deux dates, les 14 mai et 22 mai, sont libres pour l'instant, c'est parce que le Comité est en négociation avec le ministre pour la tenue possible d'une réunion.

Monsieur Allmand.

M. Allmand: J'allais justement rappeler que nous avions décidé que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration reviendrait vers la fin de la période prévue pour l'étude des prévisions principales. Nous aurions alors l'occasion de revenir sur certains sujets. Je suis heureux qu'il y ait quelque chose de fait à cet égard. Les prévisions doivent être renvoyées à la Chambre pour le 30 mai, si je comprends bien?

Le président: Il n'y a pas de date fixe. C'est trois jours avant la dernière journée pour la discussion sur les subsides ou la dernière journée d'opposition, et la date n'a pas encore été arrêtée. Vous êtes proche, cependant, c'est vers la fin de mai.

M. Allmand: Je pense que ce serait une bonne chose de convoquer M^lle^ MacDonald pour le 14 ou le 22 mai.

Le président: Nous réglerons notre problème si nous réussissons à l'avoir pour l'une de ces deux dates.

M. Allmand: Très bien.

Le président: Il y a encore un point que je voudrais porter à l'attention du Comité. Puisqu'il y a quorum, le Comité voudra peut-être décider tout de suite. S'il est possible de procéder rapidement, très bien. En revanche, s'il doit y avoir une longue discussion sur le sujet, je propose de le laisser de côté et d'entendre les témoins.

Au début de la présente législature, lorsque ce Comité a été formé, il a décidé d'aller contre la tendance générale en proposant une motion qui disait qu'aux fins de l'audition des témoins et de la publication des témoignages, en l'absence de quorum, il suffisait d'avoir trois membres du Comité présents, à condition qu'il y en ait un de l'Opposition et deux du gouvernement. Cette motion a créé des problèmes qui, s'ils sont méconnus des membres du Comité, ont été portés à mon attention.

Plus le temps passe et plus nous avons du mal à commencer les séances à l'heure faute d'un député de l'opposition. Nous ouvrons la séance parfois dix et quinze minutes après l'heure prévue. Je crois que le Comité peut facilement survivre à cela. Mais votre président sait qu'il est arrivé à maintes reprises que nous perdions la représentation de tous les partis parce que les députés de l'opposition devaient partir avant la fin de la séance. Nous avons pu continuer d'entendre des témoins parce que personne n'a demandé à faire vérifier le quorum. Mais n'importe quel membre du Comité aurait pu le faire maintes fois et il nous aurait alors fallu lever la séance.

[*Texte*]

Our last meeting of this committee was conducted in some sense illegally. It looked like we had eight members present, including a member of the opposition, and we started. Mr. Heap was and is a constant attender at these meetings and was a member of the opposition, so we thought we had no problem. The NDP party Whip had changed the membership of the committee, and Mr. Heap, we subsequently discovered, was not a member of the committee. So we had seven members, which is not a statutory quorum. None of those seven were from the opposition. We had Barbara Jackman here from Toronto. So we conducted the meeting and we have indeed printed the evidence. But in reality your chairman was never empowered to start that meeting, because we had not met the legal situation.

Mr. Heap: I take back everything I said.

The Chairman: If I put that together with comments we made a meeting or two ago about the possibility of discussing draft reports in public rather than in camera, and in the discussion of draft reports frequently we do not have eight official members present, it seems to me we may need a motion to deal with the situation of hearing witnesses and printing evidence in the absence of a quorum. The one that would make your chairman most comfortable is a motion that specifies the number of members present without paying any attention to party. Remember that you cannot do anything official: you cannot report to the House of Commons without an official quorum of eight, you cannot do anything important, you cannot approve an agenda in official form, without a full quorum of eight being present. But we are getting increasingly into a box in starting meetings, finishing meetings, simply for the purpose of printing the evidence, because the present motion we are operating on specifies that a member of the Official Opposition and two members of the government must be present. That is, I suggest to you, a problem which is likely to grow if indeed we start holding our consideration of draft reports in public rather than in camera. It is going to get worse.

Mr. Allmand: You raise an important issue, but I am wondering if, now that you have brought it to our attention . . . we have done a lot of business at this meeting; housekeeping business. We have witnesses here. Could we go back, and since we have three members of this committee I would like to discuss it with them and see what their reaction is, rather than take more time today? That would be my request. I think it has to be dealt with, but I am wondering if we could not deal with it at the next full meeting.

The Chairman: I will take that as an intervention that we take that issue and the scheduling issue to the steering committee meeting and come back to the full committee with a recommendation.

Mr. Allmand: Okay. Then we will have a chance to discuss it with our members.

The Chairman: Thank you. I am sorry we took so long on business, but it was essential that we do those things today.

[*Traduction*]

La dernière séance du Comité ne s'est pas du tout déroulé dans les règles. J'ai ouvert la séance puisque nous étions huit et qu'un député de l'opposition était présent. M. Heap a toujours été très assidu et continue de l'être et comme il représente l'opposition, nous ne croyions pas avoir de problème. Or, le whip du parti Néo-démocrate avait modifié la composition du Comité et nous avons appris, par la suite, que M. Heap n'était pas membre du Comité. Nous comptions donc sept députés ce qui ne constitue pas le quorum réglementaire. Aucun des sept membres du Comité ne représentait l'opposition. Nous recevions Barbara Jackman de Toronto. Nous avons donc tenu la séance et nous avons fait imprimer le procès-verbal. Mais en réalité, votre président n'était pas habilité à ouvrir la séance parce que nous n'avions pas le quorum.

M. Heap: Je reprends tout ce que j'ai dit.

Le président: Étant donné la situation et compte tenu de la possibilité, dont on a parlé à la dernière ou à l'avant-dernière réunion, d'étudier les projets de rapport en public plutôt qu'à huis clos, et que nous avons rarement les huit députés qui font quorum, il me semble qu'il faudrait adopter une motion qui nous permettrait d'entendre des témoins et de faire imprimer les comptes rendus en l'absence du quorum. Votre président préférerait une motion qui fixerait le nombre de députés qui doivent êêtre présents sans mentionner la représentation des partis. N'oubliez pas que le Comité ne peut rien décider officiellement, ne peut pas faire rapport à la Chambre, ne peut pas adopter d'ordre du jour sans le quorum statutaire de huit. Nous avons de plus en plus de mal à commencer nos réunions à l'heure, à terminer les séances et à entendre les témoins puisque la motion habilitante précise qu'un député de l'opposition officielle et que deux députés du gouvernement doivent être présents. J'estime que ce problème s'aggravera si nous décidons d'étudier les projets de rapport en séance publique plutôt qu'à huis clos. Je crois que la situation va s'aggraver.

M. Allmand: Vous soulevez là une question importante mais, comme nous avons consacré déjà beaucoup de temps à des questions de procédure, je me demande si nous ne pourrions pas laisser cette question de côté pour l'instant puisque nous avons aujourd'hui des témoins. Notre parti a trois membres du Comité et je voudrais voir ce qu'ils en pensent plutôt que de continuer d'en débattre maintenant. Voilà ce que je pense. J'estime qu'il faut régler cette question mais qu'il serait plus approprié de le faire à la prochaine séance du Comité.

Le président: Si j'ai bien compris le sens de votre intervention, vous proposez que nous mettions cette question de côté, que nous tenions une réunion du Sous-comité directeur qui pourra alors présenter une recommandation au Comité plénier.

M. Allmand: D'accord. Nous pourrons alors en discuter avec nos députés.

Le président: Merci. Je regrette d'avoir dû consacrer tant de temps à cette question mais il était indispensable de régler la question aujourd'hui.

[*Text*]

Today we have with us Mr. Lussier, the Deputy Minister; Mr. John Edwards, the Associate Deputy Minister; Mr. Duncan Campbell, Executive Director of Labour Market Development; Mr. J. Verbruggen, Director General, Insurance Policy; and Mr. J. Stobbe, the Director General of Financial Services. The purpose of our meeting today is to discuss votes 10 and 15 under Employment and Immigration.

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Employment and Insurance Program

Vote 10—Operating Expenditures.....$525,131

Employment and Insurance Program

Vote 15—Grants and Contributions.....$663,955

The Chairman: That opens the door to questions on both the employment side and the unemployment insurance side. At this moment we are open for questions. I have Mr. Allmand and Mr. Rodriguez.

• 1140

It would be your chairman's intention to let this meeting run a little past the normal time of 12.30 p.m. if it is productive because we have taken so long with business, but we cannot go too much past that time because members have other commitments. Perhaps members could keep their questions as short and sharp as possible, and if I could ask the witnesses to keep the answers as short and sharp as possible we may indeed get a maximum of information with the time available.

Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Yes, I will try to do that.

My first questions are with respect to the changes in unemployment insurance and the consideration of severance pay as income for unemployment insurance purposes.

This was first announced in the November 8 statement. I have checked the statement. It was a very small one-liner in the document that was tabled by Mr. de Co+ret. It was also referred to very briefly in the speech and documents tabled by Mr. Wilson. On December 23 the Minister issued a press release indicating that they were going ahead with those changes in severance pay as of April 1, but that the pension changes would be delayed until January 1, 1986. She says that a lot of consultation took place. Here are my questions.

If consultation was to be fruitful, more details would have to be available with respect to the government's plan than were indicated in Mr. de Co+ret's document or in Mr. Wilson's brief reference to the subject. I want to know, first of all, what expansion on what was proposed was given out so that you could have consultation and discussion; to whom was it given, and how. Was it sent by mail? How was it distributed? Who in fact was consulted in the period between November 8 and December 23 when the decision was made to go ahead? It

[*Translation*]

Nous accueillons aujourd'hui M. Lussier, le sous-ministre; M. John Edwards, le sous-ministre adjoint; M. Duncan Campbell, directeur exécutif du développement du marché du travail; M. J. Verbruggen, directeur général, politique d'assurance et M. J. Stobbe, directeur général, Services financiers. Nous nous rencontrons aujourd'hui pour examiner les crédits 10 et 15 sous la rubrique Emploi et Immigration.

EMPLOI ET IMMIGRATION

Programme de l'emploi et de l'assurance

Crédit 10—Dépenses de fonctionnement.....$525,131

Programme de l'emploi et de l'assurance

Crédit 15—Subventions et contributions.....$663,955

Le président: Les membres du Comité pourront donc poser des questions touchant l'emploi et l'assurance-chômage. La période des questions est ouverte. J'ai d'abord M. Allmand puis M. Rodriguez.

Si les échanges sont productifs, le président serait disposé à permettre que la séance se poursuive au-delà de l'heure normale de 12h30, puisque nous avons du consacrer tant de temps aux questions touchant le fonctionnement du comité, mais il ne faudrait pas trop déborder puisque les députés ont d'autres engagements. J'inviterais les députés à poser des questions aussi courtes et concises que possible et je demanderais aux témoins de donner des réponses aussi courtes que possible pour que nous puissions obtenir autant de renseignements que possible.

Monsieur Allmand.

M. Allmand: D'accord, je vais essayer.

Mes premières questions portent sur les changements qui seront apportés au programme d'assurance-chômage et à la proposition visant à inclure les paiements de cessation d'emploi dans le calcul du revenu aux fins de l'assurance-chômage.

Ce changement a d'abord été annoncé dans la déclaration du 8 novembre. J'ai vérifié cette déclaration. Il s'agissait d'une phrase dans le document déposé par M. de Cotret. Il en a été aussi brièvement question dans le discours et les documents déposés par M. Wilson. Le 23 décembre, la ministre a publié un communiqué dans lequel il disait que les changements touchant les paiements de cessation d'emploi entreraient en vigueur le 1er avril et que les changements touchant les pensions n'entreraient en vigueur que le 1er janvier 1986. La ministre dit qu'il y a eu beaucoup de consultations. Voici mes questions.

Pour que le processus de consultation soit efficace et porte fruit, il aurait fallu communiquer davantage de détails concernant les plans du gouvernement que ce que l'on pouvait trouver dans les documents déposés par M. de Cotret ou dans la brève mention qu'en faisait M. Wilson. J'aimerais savoir, premièrement, quels détails concernant les changements proposés ont été divulgués pour permettre la consultation et la discussion, à qui ces détails ont été donnés et comment. Les renseignements ont-ils été communiqués par voie postale?

[*Texte*]

seems from what we heard in the exchange between Mr. Wilson and Miss MacDonald that there were in fact no impact studies made. I want to ask the officials whether they know how many people in fact are going to be touched by these changes in the severance pay proposal. Do they have any idea at all how many people will be touched?

So those are my sort of short, factual questions on consultation.

Mr. Gaétan Lussier (Deputy Minister of Employment and Immigration Canada and Chairman, Canada Employment and Immigration Advisory Council): Mr. Chairman, following the November 8 announcement and, as you are probably aware in the context of the Employment and Immigration Commission, there is one member representing employers and one member representing employees, based on the information supplied to us as of November 8. No doubt at the officials and the commission levels a lot of exchange has been going on with various representatives.

It is also a fact that the Minister has been personally involved in the various series of meetings she has been having all across the country to talk about the intentions of regulation changes. As a result, the Minister and the commission have been considering what we think is the most appropriate way of implementing those regulation changes. As a result, on March 29 of this year, 1985, we communicated formally the implementations of changes related to both severance pay and pension.

Mr. Allmand: Do you have a list of those groups that were consulted, either unions, consumer groups, employer groups, associations? Is there a list of those who were formally consulted on this?

Mr. Lussier: I do not think it would be fair, Mr. Chairman, to talk about a formal consultation process. I think it has been done both at the Minister's level in the context of meetings she had planned with private sector representatives, provinces, in which those items were at her request put on the agenda and exchanged with the organization, as it was also for representatives from the commissioners, both employers and employees

• 1145

Mr. Allmand: Do I understand that there is no solid estimate of how many people will be touched by the changes?

Mr. Lussier: I think, Mr. Chairman, it is very difficult to have a really detailed impact analysis on people that could be affected. There are so many factors that we do not control and are not aware of, partially related to severance pay, that I think it will not be appropriate to be giving numbers at this point in time.

But I think it is important to recognize that all through that process the Minister has been wanting to have a very smooth transitional period of time—first, to give sufficient time to

[*Traduction*]

Comment la diffusion s'est-elle faite? Qui a effectivement été consulté entre le 8 novembre et le 23 décembre, date à laquelle a été prise la décision d'aller de l'avant? Si j'ai bien compris les propos échangés entre M. Wilson et M^lle^ MacDonald, aucune étude d'incidence n'a été réalisée. J'aimerais demander aux hauts fonctionnaires s'ils sont en mesure de nous dire combien de personnes seront touchées par les changements proposés en ce qui concerne les paiements de cessation d'emploi. Ont-ils une idée, même approximativement, du nombre de personnes qui seront touchées?

Voilà donc mes courtes questions concernant la consultation.

M. Gaétan Lussier (sous-ministre, Emploi et Immigration Canada, et président, Conseil consultatif de l'Emploi et de l'Immigration du Canada): Monsieur le président, vous savez sans doute que la Commission de l'emploi et de l'immigration compte un représentant des employeurs et un représentant des employés, d'après les renseignements contenus dans la déclaration du 8 novembre. Il va sans dire qu'il y a eu de nombreux échanges entre les divers représentants et les hauts fonctionnaires de la Commission.

En outre, la ministre a elle-même participé à toute une série de réunions tenues partout au pays concernant des projets de modification des règlements. Par conséquent, la ministre et les hauts fonctionnaires de la Commission ont cherché à déterminer quelle serait la meilleure façon de mettre en oeuvre ces changements dans les règlements. Par conséquent, nous avons annoncé le 29 mars 1985 la mise en oeuvre des changements touchant les paiements de cessation d'emploi et les pensions.

M. Allmand: Avez-vous la liste des groupes, syndicats, groupes de consommateurs, groupes d'employeurs et associations qui auraient été consultées? Y a-t-il une liste officielle des particuliers et des groupes qui ont été consultés à ce sujet?

M. Lussier: Monsieur le président, je crois qu'il ne serait pas exact de parler d'un processus officiel de consultation. M^me^ la ministre a consulté les représentants du secteur privé et des provinces concernant les sujets qui, à sa demande, ont été mis à l'ordre du jour des diverses réunions et qui ont été communiqués aux représentants des employeurs et des employés qui sont membres de la Commission.

M. Allmand: Dois-je comprendre que l'on ne sait pas exactement combien de personnes seront touchées par les modifications?

M. Lussier: Il est très difficile d'avoir une analyse très détaillée de ce que cela pourrait représenter pour les gens touchés. Il y a tellement de facteurs indépendants de notre volonté et que nous ne connaissons même pas, en matière d'indemnités de cessation d'emploi, qu'il ne sera pas, à mon avis, bon de donner pour le moment des chiffres.

Je crois toutefois qu'il est important de reconnaître que la ministre a tout au long souhaité une période de transition sans heurts, tout d'abord pour donner suffisamment de temps aux

[*Text*]

organizations and individuals to become aware of the changes, to recognize those that were specifically put in their collective bargaining or their written policies on human resources on the very part of the businesses of the country, while at the same time giving and early warning for a long-distance implementation on the pension aspect.

Mr. Allmand: I will move to another matter, Mr. Chairman. With respect to Challenge '85, I see advertisements all over the place, in weekly papers, ethnic papers, daily papers, little feet walking along. I would like to know what the budget for advertising for Challenge '85 was. How does it compare with the budget for advertising Summer Canada in 1984?

Mr. Lussier: All right. Perhaps, Mr. Chairman, we will supply you with the figures you are requesting. Maybe I should context the advertisement you mentioned. The contexts of Challenge '85 are of two natures. One is related to the activities that our 450 offices for CEC for students are now starting to operate as of last week all across the country, where they will be at the service of employers and students in order to favour, outside of the framework of direct government contribution programming, service for placement of students.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, may I interrupt? I was really referring to the ads for SEED, the ones that were in billboards and in newspapers; it is those I am really interested in.

Mr. Lussier: All right; I will have those figures, Mr. Chairman, very quickly. But I should comment also, so that you have a global picture about the advertisement campaign in there, that another one is starting presently as a radio campaign, which is with support of the private sector. Canadian Manufacturers' Association has been deeply involved, along with other representatives of the Canadian Federation of Independent Business and the Chamber of Commerce, in order to involve themselves in sensitizing their respective organizations. Those employers are going to become now, for the next few weeks, very active themselves in a public campaign in the various parts of the country. This money is coming from the budget under Challenge '85, but mostly directing those components to business for the drive campaign they are involved in.

Mr. Allmand: Now, some details with respect to Challenge '85 . . . I am still getting in my office requests to approve of projects over four people. Students are now finished their exams and are ready to work. The government has said there has been a heavy subscription by employers for the program, but I get the impression that a lot of projects are not ready to start.

If I am still asked to approve, God knows when . . . It looks like the officials are still going through the applications in the parts of the country, and they are still sending out these for approval. I want to know if any of the work projects have started yet. When do you expect the bulk to be in place so the students are actually working and eligible for pay? From my information, my enquiries around, in several provinces the entrepreneurial program is not even near starting; it looks like it is even in the process of being aborted in some of the provinces.

[*Translation*]

organismes et aux particuliers pour prendre connaissance des modifications et comprendre celles qui ont été incluses aux négociations collectives ou aux politiques des entreprises sur les ressources humaines. Il s'agissait d'autre part de prévenir de la mise en application à long terme des dispositions touchant les pensions.

M. Allmand: Je passerai à une autre question, monsieur le président. On voit partout de la publicité pour Défi 85, dans les hebdomadaires, les journaux ethniques, les quotidiens, des petits pieds qui font leur chemin. J'aimerais savoir quel est le budget de publicité de Défi 85. Qu'est-ce que cela représente par rapport au budget de publicité d'Eté Canada en 1984?

M. Lussier: Nous vous communiquerons ces chiffres. Peut-être devrais-je vous parler un peu du contexte. Le contexte de Défi 85 est de deux ordres. D'une part il y a les activités de nos 450 bureaux CEC pour étudiants, qui ont commencé la semaine dernière dans tout le pays et qui seront au service des employeurs et des étudiants pour aider au placement d'étudiants en dehors du cadre des programmes de contributions gouvernementales directes.

M. Allmand: Monsieur le président, puis-je interrompre? Je parlais en fait de la publicité touchant EEET, ce que l'on trouve sur les panneaux d'affichage et dans les journaux; c'est cela qui m'intéresse.

M. Lussier: D'accord. Je vais vous trouver ces chiffres très vite. Il me faut également faire une observation pour que vous ayez un tableau d'ensemble de la campagne de publicité, à savoir que l'on lance maintenant une campagne radiophonique en collaboration avec le secteur privé. L'Association des manufacturiers canadiens ainsi que d'autres représentants de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et la Chambre de commerce font tout ce qu'ils peuvent pour sensibiliser leurs membres respectifs aux problèmes. Dans les quelques prochaines semaines, ces employeurs vont participer très activement à une campagne publique dans diverses régions du pays. Ces montants figurent au budget sous le chapitre Défi 85 mais il s'agit essentiellement de collaborer avec les entreprises qui ont lancé cette campagne.

M. Allmand: J'aimerais maintenant certains détails à propos de Défi 85 . . . Je reçois toujours à mon bureau des demandes d'approbation de projets de plus de quatre personnes. Les étudiants terminent actuellement leurs examens et sont prêts à travailler. Le gouvernement a dit que de nombreux employeurs s'étaient inscrits au programme mais j'ai l'impression que beaucoup de projets ne sont pas prêts à démarrer.

Si l'on me demande encore d'approuver certains projets, quand cela peut-il . . . Il semble que les fonctionnaires en soient encore à examiner les demandes venues de tout le pays et à demander qu'elles soient approuvées. J'aimerais savoir si certains de ces projets ont déjà démarré. Quand pensez-vous que la majorité des projets seront prêts à démarrer pour que les étudiants puissent travailler et se faire payer? D'après le renseignement que j'ai obtenu de plusieurs provinces, le programme d'entrepreneurs est loin d'être prêt à démarrer; il semble même que dans certaines provinces, il risque d'avorter.

[*Texte*]

I would like your answers on those two things—when the jobs will be actually starting, the bulk of them, and what about the the summer entrepreneurial program?

• 1150

Mr. J. Edwards (Associate Deputy Minister/ Vice-Chairman, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, in regard to when the jobs will start, it is correct, as members are well aware, that we started later this year in getting our applications out, applications in, and what have you. We have had, however, an incredible response that I once again suggest is an over-subscription of many times beyond what we have money to support. We also have reached the stage, as of today, that we can say that $54 million in requests have been approved. I would have to check it, but it is my suspicion that despite the late start we are ahead of where we were last year. So, despite that, the momentum is quite impressive.

As to when the jobs will start, I think the pattern will be very much the same as last year in regard to the main parts of the program. I will come onto the entrepreneurship in a minute. But if you want further details, maybe I can ask Duncan Campbell, the Executive Director of that area, if he can give us more precision on the actual timing of starts.

Mr. D. Campbell (Executive Director, Labour Market Development, Department of Employment and Immigration): The timing of starts is a bit difficult to predict. As Mr. Edwards has indicated, what we have is approvals coming in at the millions of dollars every day, quite literally.

A number of projects, and I am unfortunately not able to give you the timing on the numbers because we do not keep a daily check as to what numbers of projects will be starting on what date, but a number will be starting by about the end of April. Others will be starting at various dates, depending on what the project start-date was, right through until, I assume, probably some will not be starting until June 1, or something of that kind. So it will be spread out, depending essentially on the application date and the project start-date that the proponent has put forward.

Mr. Allmand: And the entrepreneurial program?

Mr. Campbell: On the entrepreneurial side of things, so far the private sector has accounted for something like 33% of the job applications.

Mr. Allmand: I am talking about the Summer Entrepreneurial Program, not the private sector under (*c*).

Mr. Edwards: Mr. Chairman, basically we know three situations across the country. We have the situation where a province has had a program for a number of years, or perhaps only for a year, and they do not believe there is any room for more entrepreneurial activity than what their program is funded at. In that case we will not have a federal entrepreneurial stream, but rather the money that would have gone into that would remain with the SEED program, the main summer programming.

[*Traduction*]

J'aimerais donc que vous me disiez quand les emplois vont vraiment démarrer, pour la majorité, et ce qu'il en est du programme d'été des entrepreneurs?

M. J. Edwards (sous-ministre associé/vice-président, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, comme le savent bien les députés, il est certain que nous avons entamé le processus plus tard cette année. Nous avons toutefois reçu énormément de réponses, beaucoup plus que nous ne pourrons jamais subventionner. Nous pouvons dire aujourd'hui que des demandes portant sur un total de 54 millions de dollars ont été approuvées. Je suppose que malgré le départ tardif, nous sommes plus en avance que l'année dernière. Les choses vont donc très bien.

Quant à savoir quand vont commencer ces emplois, je crois que ce sera à peu près comme l'année dernière pour les principaux éléments du programme. Je parlerai dans une minute du programme d'étudiants-entrepreneurs. Si vous voulez d'autres détails toutefois, je pourrais demander à Duncan Campbell, directeur général de ce secteur, de vous les donner.

M. D. Campbell (directeur général, Développement du marché du travail, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Il est un peu difficile de prédire quand vont exactement commencer les emplois. Comme le disait M. Edwards, nous avons tous les jours des millions de dollars d'approbation.

Un certain nombre de projets, et malheureusement je n'ai pas de chiffres exacts car nous n'avons pas de relevés quotidiens, mais un certain nombre de projets commenceront vers la fin avril. D'autres, à diverses dates, selon la date de lancement du projet, jusqu'au 1er juin environ. Ce sera donc assez étalé et cela dépendra essentiellement de la date de demande et de la date fixée pour le début du projet.

M. Allmand: Et le programme d'étudiants-entrepreneurs?

M. Campbell: Le secteur privé a répondu à environ 33 p. 100 des demandes d'emplois.

M. Allmand: Je ne parle pas du programme du secteur privé mais du Programme d'été pour étudiants-entrepreneurs.

M. Edwards: Il y a essentiellement trois situations à considérer. D'une part, une province a un programme depuis un certain nombre d'années, ou peut-être simplement depuis un an, et ne croit pas que l'on peut faire davantage dans ce secteur des étudiants-entrepreneurs. Dans ce cas, nous n'organisons pas de programme fédéral et nous laissons les fonds que nous y aurions consacrés au programme EEET, qui est le principal programme d'emplois d'été.

[*Text*]

In the case of provinces where they have an existing entrepreneurial program but believe there is room for more funding to go in, we will be joining with those provinces and in all likelihood be using their modalities to deliver that program.

The third case is the more troublesome one that we have only resolved in recent days. And that is where there is no provincial program and we want to mount a federal program. The problem is the appropriate modality for so doing it. We do not have the power in our own legislation to do it and, as a result, we have been exploring a number of alternative ways of ensuring that loan guarantee programs, which is the essence of the entrepreneurial program, are indeed mounted.

What we have achieved in the last couple of weeks is an agreement with the Federal Business Development Bank to use their services. We will pay them, in fact, for the costs of so providing a loan guarantee program for student entrepreneurs. As a result, I think we will have a public announcement very, very shortly, indicating how that will work in those parts of the country where up till now there has not been a statement made.

Mr. Allmand: What are those provinces?

Mr. Edwards: I do not have those offhand.

Mr. Lussier: Quebec is one.

Mr. Edwards: Quebec would be one, yes.

Mr. Lussier: Quebec, Manitoba, I think, are the two provinces where we were not having existing mechanisms, Mr. Chairman, either at the provincial level or other ways. But I think in some other provinces, Ontario, Nova Scotia, New Brunswick, Saskatchewan, the program is in place because we were using, as Mr. Edwards indicated, the provincial delivery mechanisms in order to make it happen.

• 1155

Mr. Allmand: Do I have a minute left?

The Chairman: Mr. Allmand, I think not. I think we should go to Mr. McCurdy at this point. I will put you down for a second round. I remind members that we will have the same witnesses tomorrow and next Tuesday, so there will be time.

Mr. McCurdy.

Mr. McCurdy: Thank you, Mr. Chairman.

You mentioned that $54 million had been subscribed so far. How many jobs does that represent?

Mr. Campbell: The $54 million on which we have a record so far of approvals accounts for 33,000 jobs.

Mr. McCurdy: Do you know where the figure of 100,000 jobs might have come from?

Mr. Lussier: We are talking, Mr. Chairman, about $54 million presently approved. There are more projects in the stream, and we are talking about a total funding of $205 million.

Mr. McCurdy: Well, in fact, we were told 100,000 jobs had already been created. This is more than last year in the Summer Canada program.

[*Translation*]

Lorsque les provinces ont au contraire un programme d'étudiants-entrepreneurs mais estiment que l'on peut le développer, nous collaborons avec elles et nous organisons notre programme selon les modalités qu'elles ont arrêtées.

Le troisième cas est le plus difficile et nous venons à peine de le résoudre. C'est lorsqu'il n'existe pas de programme provincial, nous voulons en mettre un sur pied à l'échelon fédéral. Il faut trouver la façon appropriée de procéder. La loi ne nous le permet pas et c'est pourquoi nous avons étudié plusieurs moyens qui garantiraient l'établissement de programmes de prêts garantis qui sont l'essentiel du Programme d'étudiants-entrepreneurs.

Nous sommes parvenus ces dernières semaines à signer une entente avec la Banque fédérale de développement. Nous lui paierons le coût d'un tel programme de prêts garantis pour les étudiants-entrepreneurs. Nous devrions d'ici très peu de temps annoncer publiquement les modalités de ce programme dans les régions du pays où rien n'a été dit jusqu'ici.

M. Allmand: De quelles provinces s'agit-il?

M. Edwards: Je ne sais plus.

M. Lussier: Le Québec en est une.

M. Edwards: Oui, le Québec en effet.

M. Lussier: Le Québec, le Manitoba, si je ne m'abuse, sont les deux provinces où il n'existait pas de mécanismes à l'échelon provincial ni d'autres façons. Je crois toutefois que dans certaines autres provinces, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, le programme est en route parce que nous avons utilisé les systèmes provinciaux.

M. Allmand: Est-ce qu'il me reste une minute?

Le président: Je ne crois pas, monsieur. Il nous faut passer à M. McCurdy. Je vous redonnerai la parole au deuxième tour. Je rappelle aux députés que les mêmes témoins seront là demain et mardi.

Monsieur McCurdy.

M. McCurdy: Merci, monsieur le président.

Vous avez indiqué que jusqu'ici 54 millions de dollars avaient été distribués. Combien cela représente-t-il d'emplois?

M. Campbell: Les 54 millions de dollars qui ont été approuvés représentent 33,000 emplois.

M. McCurdy: Savez-vous d'où vient le chiffre de 100,000 emplois?

M. Lussier: Il s'agit de 54 millions de dollars qui ont été approuvés. Il y a d'autres projets qui restent à approuver et nos subventions devraient atteindre au total le chiffre de 205 millions de dollars.

M. McCurdy: Ma foi, on nous avait dit que le 100,000 emplois avaient déjà été créés. C'est plus que l'année dernière dans le programme Eté Canada.

[*Texte*]

Mr. Campbell: The number of jobs estimated to be created by the entire summer program is, yes, somewhat more than last year.

Mr. McCurdy: That is not what I mean. At this point in time.

Mr. Campbell: At this point in time it is very difficult, Mr. Chairman, to say. Of our 12 regions, we have reports in from 8 as to how many approvals we have.

Mr. McCurdy: So you really have no way of saying that there have been more jobs created so far by Challenge '85 than were created by the Summer Canada program last year.

Mr. Campbell: Not yet.

Mr. McCurdy: But you had a late start, a short time frame, to process these. Am I to gather that they are going faster than they did last year? Why are they going faster this year than they did last year?

Mr. Campbell: They are going very quickly this year. Whether they are going faster I would find hard to say. I would have to take a look at the daily counts, which I do not have available.

Mr. McCurdy: Could that be because only projects with four or more employees involved are being rather routinely approved in the EDB offices?

Mr. Campbell: That I believe would be a factor, yes.

Mr. McCurdy: Could that mean also that the notion that these things were going to be definitively career oriented is not being examined as closely as one might think?

Mr. Campbell: No, that is being examined very closely indeed. As a matter of fact, of all of the applications that we have, something like 62% are for career-related jobs.

Mr. McCurdy: What does career related mean?

Mr. Campbell: Career related means that the job relates to a defined field of study. For instance, it may be a job in the accounting office of a company, and that will be a job that will require somebody with some amount of an academic background in the accounting field; that it is related to the career the person plans to pursue.

Mr. McCurdy: Now these things, they have about a 24-hour turnover time, do they not?

Mr. Campbell: Do you mean from receipt of application to approval?

Mr. McCurdy: The applications of fewer than four employees have about a 24-hour turnover.

Mr. Campbell: Fewer than four employees, I would doubt we are doing it that quickly, Mr. Chairman. We have had an immense flood of applications. The staff is working day and night, but I would not want to say that we have a 24-hour turnaround.

Mr. McCurdy: Well, the reports we are getting is that the turnaround time is anywhere from 24 to 48 hours. But what are the specific criteria? It is not enough to say that somebody

[*Traduction*]

M. Campbell: Le nombre d'emplois qui devraient être créés pour tout le programme d'été est un peu plus que l'année dernière.

M. McCurdy: Ce n'est pas ce que je veux dire. Je veux dire pour le moment.

M. Campbell: C'est très difficile à dire, monsieur le président. Nous avons reçu des rapports de huit régions sur douze sur le nombre d'approbations.

M. McCurdy: Vous n'avez donc aucun moyen de dire que plus d'emplois ont été créés jusqu'ici par Défi 1985, que l'année dernière par Emploi Canada.

M. Campbell: Pas encore.

M. McCurdy: Mais vous avez commencé en retard, les délais ont été plus courts. Dois-je en conclure que les choses vont aller plus vite que l'année dernière? Pourquoi?

M. Campbell: Cela va très vite cette année. Je ne sais pas exactement pourquoi. Il faudrait que je regarde les comptes journaliers, que je n'ai pas ici.

M. McCurdy: Serait-ce parce que seul les projets touchant quatre employés ou plus sont approuvés de façon plutôt routinière au bureau de la Commission de développement des entreprises?

M. Campbell: C'est peut-être en effet un facteur.

M. McCurdy: Cela pourrait-il également signifier que l'on n'examine peut-être pas d'aussi près qu'on pourrait le penser la notion que ces emplois doivent être orientés vers une carrière?

M. Campbell: Non, c'est un élément que l'on examine très soigneusement. D'ailleurs, environ 62 p. 100 des demandes que nous recevons portent sur des emplois orientés vers la carrière.

M. McCurdy: Que cela signifie-t-il?

M. Campbell: Cela signifie que l'emploi porte sur un champ d'étude déterminé. Par exemple, un emploi dans un bureau de comptabilité exige quelqu'un qui ait fait certaines études en comptabilité, quelqu'un qui pourrait donc envisager une carrière dans ce domaine.

M. McCurdy: Ces décisions se prennent environ en 24 heures, n'est-ce pas?

M. Campbell: Vous voulez dire entre le moment où l'on reçoit la demande et l'approbation?

M. McCurdy: Les demandes portant sur moins de quatre employés sont en général instruites en 24 heures.

M. Campbell: Je doute que nous allions si vite pour les demandes touchant moins de quatre employés. Nous avons reçu énormément de demandes. Notre personnel travaille jour et nuit mais je ne puis vous promettre que les choses sont réglées en 24 heures.

M. McCurdy: Ma foi, d'après les rapports que nous recevons, cela prend de 24 à 48 heures. Quels sont les critères précis? Il ne suffit pas de dire que quelqu'un travaille dans un

[*Text*]

working for an accounting firm or an ice cream parlour or a municipality on parks or teaching downhill skiing in the summer time, just because they are jobs that have to do with some relationship to a job, that it is career oriented. What are the criteria being applied?

Mr. Campbell: The basic criteria, as I was mentioning, are fundamentally that the applicant has to spell out what the job content is. The applicant has to spell out what fields of study are called for on the part of the person who would be doing the job. If both the nature of the job to be done and the field of study specified, relate to available students in the local area and what they are studying as a career, then the job is indeed a career-oriented job.

• 1200

Mr. McCurdy: Well, could we be supplied with the criteria being distributed in the EDBs by which judgments are made?

Mr. Campbell: I would be happy to get that.

Mr. McCurdy: You perhaps recall that in the analogous program in Summer Canada, there were something of the order of three checks during the summer to determine that jobs purportedly career oriented where in fact so. Is that being applied this year too?

Mr. Campbell: If my recollection is correct, there will be two checks this summer.

Mr. McCurdy: Could you confirm that for us? In Summer Canada, criteria were also applied to ensure that certain target groups were given employment equity. What is in force this year to ensure that employment equity is part of Summer Canada?

Mr. Campbell: We do not have the same system in terms of target groups last year, essentially because we found that last year the targets were exceeded. The estimate is that we do not require in the summer programming a targeting procedure in order to achieve the targets. We are confident that our target levels will be achieved without having to apply special measures.

Mr. McCurdy: How are the targets defined?

Mr. Campbell: The targets are defined, generally speaking, in terms of the percentage of persons in the program in various target groups.

Mr. McCurdy: Measured against what? The Abella Report says that if you are going to administer to target groups, there should be some reference point. Was there any reference point in the past?

Mr. Campbell: Let us say women constitute 42% of the labour force. A target might be that women constitute 42% of the summer program.

Mr. McCurdy: How about visible minorities?

Mr. Campbell: Visible minorities have not to date been a separately targeted group.

[*Translation*]

cabinet de comptables ou chez un marchand de crème glacée ou encore au service des parcs d'une municipalité ou qu'il est moniteur de ski alpin en été, tout simplement parce qu'il s'agit d'emplois qui ont quelque rapport avec un emploi, qui sont orientés vers une carrière. Quels critères applique-t-on?

M. Campbell: Comme je le disais, le critère fondamental est que le candidat doit préciser ce que comporte l'emploi, ainsi que les domaines d'études requis pour la personne qui occuperait le poste. Si la nature de l'emploi et le domaine d'étude spécifié correspondent aux étudiants disponibles dans la région en question et à ce qu'ils étudient en vue d'une carrière, l'emploi devient donc en effet orienté vers une carrière.

M. McCurdy: Pourrait-on alors nous fournir les critères distribués aux Bureaux de développement des entreprises qui prennent les décisions?

M. Campbell: Je me ferais un plaisir de vous les fournir.

M. McCurdy: Vous vous rappellerez peut-être que dans un programme analogue d'Eté Canada, on effectue environ trois vérifications au cours de l'été pour déterminer si les emplois qui avaient été annoncés comme orientés vers une carrière l'étaient vraiment. Cela s'applique-t-il également cette année?

M. Campbell: Si je ne m'abuse, on effectuera deux vérifications cet été.

M. McCurdy: Pourriez-vous nous le confirmer? Dans le cadre d'Eté Canada, il y avait également des critères qui permettaient de s'assurer que certains groupes-cibles étaient traités avec équité en matière d'emplois. Qu'existe-t-il cette année dans ce sens?

M. Campbell: Nous n'avons pas le même système que l'année dernière pour les groupes-cibles, essentiellement parce que nous nous sommes aperçus que l'année dernière, les objectifs avaient été dépassés. Il semble qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir pour les programmes d'été un système de cible pour atteindre nos objectifs. Nous sommes à peu près certains qu'ils seront atteints sans mesure spéciale.

M. McCurdy: Comment sont définis les objectifs?

M. Campbell: De façon générale, en fonction du pourcentage de personnes appartenant à divers groupes-cibles.

M. McCurdy: Quelle référence utilise-t-on? Le rapport Abella déclare que si l'on veut parler de groupes-cibles, il faut qu'il y ait un point de référence. Y en avait-il un dans le passé?

M. Campbell: Si l'on considère que les femmes représentent 42 p. 100 de la population active, l'objectif pourrait être que les femmes représentent 42 p. 100 du programme d'été.

M. McCurdy: Et les minorités visibles?

M. Campbell: Jusqu'ici les minorités visibles n'ont pas été considérées comme un groupe-cible.

[*Texte*]

Mr. McCurdy: There was not a target group last year and there is not a special target group this year.

Mr. Campbell: That is correct.

Mr. McCurdy: The racial minorities in this country have been promised that they are going to be a target group. We have a new program and nobody is paying any attention to it. Is that not true?

Mr. Campbell: The program was established before the government determined its policy.

Mr. McCurdy: One might have thought a message could be sent down the way to ensure that visible minorities would be considered in this context. But let us get back to your former answer. You said that when you had targets, the targets were exceeded. Could that not be because those targeted groups knew that they were targeted groups, and therefore, seeing a door open, applied, and applied in such numbers that the targets were exceeded? What evidence do you have this year that the targeted groups are being exceeded, in terms of the proportions, as compared to last year?

Mr. Campbell: We will not have that evidence until later on . . .

Mr. McCurdy: So that you find out what target groups get access . . .

Mr. Campbell: —as we refer people . . .

Mr. McCurdy: —after the whole thing is all over.

Mr. Campbell: That is correct.

Mr. McCurdy: Could you explain to me why in every province except Saskatchewan, MPs are being consulted on applications involving more than four employees?

Mr. Lussier: I can answer, Mr. Chairman. The question you are raising is in the context of the negotiations taking place with the Province of Saskatchewan. For the negotiations and the interest of both parties, this process should not be implemented at this point in time, in the joint programming of Challenge '85 in Saskatchewan.

Mr. McCurdy: It is the only province in the entire country without consultation.

Mr. Lussier: I think that is correct, Mr. Chairman.

Mr. McCurdy: It is a curious thing too that those members of the opposition party found out about it in the newspapers. How much time do I have left?

The Chairman: Could you explain your remark?

Mr. McCurdy: Just exactly what I say. In every province except Saskatchewan, MPs are consulted about projects which involve more than four employees. They come across our desks to indicate whether we like the projects or not. I am not really sure what the impact is, but at least we are given that opportunity. All of the MPs in the House, with some notable exceptions, were aware of this fact. Those New Democratic members from Saskatchewan only determined that it was the

[*Traduction*]

M. McCurdy: Elles n'étaient pas, et elles ne sont pas cette année, un groupe-cible.

M. Campbell: C'est exact.

M. McCurdy: On a promis aux minorités ethniques de notre pays d'en faire un groupe-cible. Nous avons là un nouveau programme et personne n'en tient compte. C'est cela?

M. Campbell: Le programme avait été mis sur pied avant que le gouvernement n'arrête sa politique.

M. McCurdy: On aurait pu penser que des instructions seraient données pour s'assurer que l'on tient compte des minorités visibles dans ce contexte. Revenons-en toutefois à votre réponse. Vous avez déclaré que lorsque vous aviez des objectifs, vous les dépassiez. La raison ne pourrait-elle pas être que ces groupes-cibles savaient qu'ils l'étaient et qu'ainsi, voyant la porte ouverte, ils étaient tellement nombreux à poser leur candidature que les objectifs étaient dépassés? Quelles preuves avez-vous cette année que les objectifs sont dépassés, pour ce qui est des proportions, si vous comparez à l'année dernière?

M. Campbell: Nous n'aurons ces preuves que plus tard . . .

M. McCurdy: De sorte que vous constatez que les groupes-cibles ont accès . . .

M. Campbell: . . . au fur et à mesure que nous présentons les intéressés . . .

M. McCurdy: . . . lorsque tout est fini.

M. Campbell: C'est exact.

M. McCurdy: Pourriez-vous m'expliquer pourquoi dans toutes les provinces sauf la Saskatchewan, les députés sont consultés pour les demandes touchant plus de quatre employés?

M. Lussier: Je répondrai, si vous le permettez, monsieur le président. Cette question doit être envisagée dans le contexte des négociations avec la Saskatchewan. Pour ces négociations et dans l'intérêt de l'une et l'autre partie, le processus ne peut être mis en oeuvre pour le moment pour le programme mixte Défi '85 en Saskatchewan.

M. McCurdy: C'est la seule province au pays où il n'y ait pas de consultations.

M. Lussier: Je crois que c'est exact, monsieur le président.

M. McCurdy: Il est également étrange que les députés de l'opposition aient appris cela par les journaux. Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Pouvez-vous expliquer votre remarque?

M. McCurdy: C'est exactement ce que je viens de dire. Dans toutes les provinces sauf la Saskatchewan, les députés ont été consultés à propos des projets qui touchent plus de quatre employés. On nous envoie les projets pour connaître notre opinion là-dessus. Je ne sais pas quel poids elle a, mais au moins on nous donne la possibilité de l'exprimer. Tous les députés à la Chambre, à quelques exceptions flagrantes près, sont au courant de ce fait. Cependant, les députés du Parti

[*Text*]

case from the newspapers. They were not informed it was the practice in the rest of the country and were not consulted in Saskatchewan about this difference in arrangements. It is a singular departure, Mr. Chairman.

• 1205

The Chairman: Are you suggesting some Members of Parliament in Saskatchewan received letters and some did not?

Mr. McCurdy: Some were consulted and some were not. It is very difficult to understand, Mr. Chairman, how it is possible that a provincial government and a federal government would reach an agreement without reference to the federal MPs from that province. Dare I make the assumption that the federal MPs from that province were indeed consulted and were aware of the practice that was going to be introduced, while some members were not? Those members were exclusively members of the New Democratic Party.

The Chairman: When consultation was sought were those letters sent from the department to all members whose advice was sought? Was it a blanket kind of thing that went across the board to all of those members whose advice was being sought?

Mr. Lussier: I would have to check, the fine print of the details, Mr. Chairman. I cannot give you an accurate answer off the top of my head; so I think I should check on it to make sure.

The Chairman: Okay. I think that might be helpful because . . .

Mr. McCurdy: It is a fact, Mr. Chairman; it was announced in the letter from the Minister just last week.

The Chairman: I think you have raised the issue of differential treatment based on party, coming from departmental officials. I would like the departmental officials to come back, hopefully by tomorrow, with accurate information. Was there differential treatment from the department or was there not?

Mr. McCurdy: Mr. Chairman, just one more intervention, if I may. I am sure that you, as well as many of us, were impressed with the notion that the jobs to be provided for students in the summer would be largely based in private enterprise and be career oriented. I think most people would have thought, as a result of the announcements, the majority of jobs would be provided by private enterprise; they have not been. I think most of us would have assumed if you are going to have a career-oriented program there would be criteria applied of a rather specific sort to ensure you had career orientation in career-fostering jobs as distinguished from work-experience jobs. I do not think much enlightenment has been given us on the issue of whether sufficient criteria are being applied and will be applied to ensure the main goal of the program has been met as defined by the Minister; that is that the bulk of them be career oriented.

The Chairman: Mr. McCurdy, you have asked the officials to come back tomorrow with the criteria, and they have agreed

[*Translation*]

nouveau démocratique de la Saskatchewan ne l'ont appris que par les journaux. Ils ne savaient pas que c'était l'usage dans le reste du pays, et n'ont pas été consultés en Saskatchewan à propos de cette différence de traitement. Voilà une curieuse dérogation, monsieur le président.

Le président: Insinuez-vous que certains députés de la Saskatchewan ont reçu des lettres et d'autres, pas?

M. McCurdy: Certains ont été consultés et d'autres ne l'ont pas été. Il m'est très difficile de comprendre, monsieur le président, comment un gouvernement provincial et le gouvernement fédéral peuvent conclure un accord en ignorant totalement les députés fédéraux de la province. Puis-je présumer que certains députés fédéraux de la province ont été en fait consultés et qu'ils étaient au courant du nouvel arrangement, alors certains autres n'ont pas été consultés? Seuls les membres du Nouveau parti démocratique n'ont pas été consultés.

Le président: Au moment de la consultation, le ministère a-t-il envoyé des lettres à tous les députés? S'agissait-il d'une lettre générale à tous les députés?

M. Lussier: Il faut que je vérifie les détails, monsieur le président. Je ne peux pas vous donner une réponse exacte sur le champ; il faut que je vérifie.

Le président: D'accord. Je pense que cela serait utile car . . .

M. McCurdy: C'est un fait, monsieur le président, le ministre l'a annoncé dans sa lettre de la semaine dernière.

Le président: Vous avez insinué, me semble-t-il, que des hauts fonctionnaires traitent chaque parti de façon différente. Je veux que les fonctionnaires reviennent, demain si possible, avec des renseignements précis. Le ministère traite-t-il les partis de façon différente ou non?

M. McCurdy: Monsieur le président, encore une observation si vous permettez. Je suis certain que vous, comme la plupart d'entre nous, avez été impressionné par le fait que les emplois d'été seront offerts aux étudiants par le secteur privé et que ces emplois seront orientés vers la carrière. Les annonces nous ont fait penser que la plupart de ces emplois seraient offerts par le secteur privé; or il n'en est rien. S'il s'agit d'un programme d'emplois orientés vers la carrière, il devrait y avoir des critères spécifiques quant à l'orientation de ces emplois, à l'opposé des emplois fondés sur l'expérience. Nous ne savons pas si les critères sont adéquats, et s'ils atteindront l'objectif principal du programme tel que défini par la ministre, à savoir que la plupart des emplois seront orientés vers la carrière.

Le président: Monsieur McCurdy, vous avez demandé aux fonctionnaires de revenir demain avec ces critères, et ils ont

[*Texte*]

to bring those criteria. It is a bit premature to judge whether they are adequate for the purpose without them being in front of members. The officials have said there are two check-up points on the career orientation in addition to the criterion. I hope you are coming back tomorrow when we have some of this information available in front of all of us and we can indeed look at whether those criterion are being attended to.

Can we move now to Mr. Hudon.

Ce sera ensuite au tour de M. Jourdenais.

M. Hudon: Monsieur le président, j'aimerais parler de l'entente de Régina où on avait présenté six voies possibles d'entente avec les provinces pour l'élaboration de programmes fédéraux-provinciaux qui s'appliqueraient dans ces régions, et ce dès septembre prochain.

J'aimerais que le sous-ministre nous dise où en sont rendues les négociations à l'heure actuelle, quels sont les progrès dans ce secteur et quelles sont les difficultés.

M. Lussier: Monsieur le président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a demandé à ses fonctionnaires à travers tout le Canada d'entamer immédiatement des discussions avec les fonctionnaires des provinces et territoires dans le cadre de l'entente de février à Régina.

• 1210

Nous faisons présentement des démarches, j'oserais dire, à pleine vapeur dans toutes les régions du Canada pour faire mieux comprendre les objectifs de la stratégie du marché du travail tout en favorisant une consultation dynamique avec les provinces dans le but de discuter les six composantes, la possibilité d'avoir un programme conjoint, les modalités d'harmonisation du programme, et d'établir des priorités qui correspondent à la réalité et aux priorités régionales. Depuis maintenant de très nombreuses semaines, on a entamé ce processus de consultation, tant au niveau fédéral que provincial, dans le but de connaître les vues de toutes les parties intéressées. A ce moment-ci, dans toutes les parties du Canada, il y a des discussions et des consultations parce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, comme vous le savez sans doute, souhaitait vivement une participation très intense non seulement aux discussions portant sur l'harmonisation ou la complémentarité des programmes mais aussi sur les critères de chacun des éléments de ces six composantes.

En conséquence, nous avons reçu et nous recevons encore cette semaine des données extrêmement importantes qui, au cours des prochaines semaines, permettront d'élaborer la stratégie que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration doit présenter au Cabinet dans les prochaines semaines. Nous espérons effectivement que cela nous permettra de faire de modifier les programmes au cours de l'été en vue de favoriser une plus grande participation non seulement des provinces mais aussi des partenaires économiques, tant du secteur privé que du secteur de la petite entreprise et des diverses organisations.

De fait, cette semaine, nous rencontrons des associations syndicales et du secteur de l'entreprise privée, qui contribueront à leur tour à ce processus.

[*Traduction*]

accepté de nous les communiquer. Ce serait prématuré de juger s'ils sont adéquats sans les avoir vus. Les fonctionnaires ont dit qu'il existe deux vérifications quant à l'orientation, en sus du critère. J'espère vous revoir demain quand nous aurons la possibilité d'étudier ces renseignements et de vérifier ces critères.

Nous passons maintenant à M. Hudon.

Afterwards, it will be Mr. Jourdenais' turn.

Mr. Hudon: Mr. Chairman, I would like to talk about the Regina agreement where six possible methods were presented for reaching an agreement with the provinces in the hope of establishing federal-provincial programs which would apply in these regions beginning next Septemmbber.

I would like the Deputy Minister to tell us where negotiations are at the present time, what progress has been made, and what the difficulties are.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, the Minister of Employment and Immigration asked her employees throughout Canada to immediately begin discussions with senior officials from the provinces and territories pursuant to the agreement reached last February in Regina.

We are working at flank speed in all regions in Canada in order to better make known the objectives of the labour market strategies, while fostering dynamic consultation with the provinces in order to discuss the six components, the possibility of establishing a joint program, the ways in which such a program might be co-ordinated, and to set priorities in line with regional realities and priorities. This consultation process has been going on for several weeks, both at the federal and provincial levels, so that we can learn the views of all concerned. At this point there are discussions and consultations in all parts of Canada because the Minister of Employment and Immigration, as you are doubtless aware, really wants in-depth participation, not only in discussions to do with co-ordination and program complementarity, but also on the criteria for each of the six components.

As a result, we have received and will be receiving again this week extremely important data which will enable us to develop a strategy which the Minister of Employment and Immigration is to present to Cabinet in a few weeks. We hope that this will enable us to change programs over the summer, with a view to fostering greater participation, not only of the provinces but also of the economic partners, the private sector and small businesses and various organizations.

In fact, this week we have meetings with labour associations and the private sector, who will in turn contribute to this process.

[*Text*]

M. Hudon: À l'heure actuelle, est-ce que, partout au Canada, on satisfait à l'échéance ou y a-t-il des régions où on connaît plus de difficultés d'harmonisation que d'autres?

M. Lussier: Bien sûr, chaque région du Canada est particulière. à chacune des régions du Canada. Mais même s'il est vrai que chacune des provinces va à son propre rythme, suivant les difficultés qui leur sont propres, nous sommes très encouragés par les échanges très constructifs qui ont cours présentement par tout le Canada.

M. Hudon: J'ai une courte question. Au niveau de la nouvelle technologie, dans le développement des services de l'emploi, hier j'ai été à même de constater dans un Centre d'emploi les bienfaits de cette nouvelle technologie. Dans le cadre de vos projets et des crédits alloués, est-ce que ce programme sera étendu? Dans les centres où ce programme est disponible, donne-t-il de bons résultats ou faut-il y apporter des changements?

Mr. Edwards: Mr. Chairman, there is no question it has been a positive experience. If we talk about the range of technology we have been playing with and indeed are experimenting with for the future, obviously some of the technological breakthroughs have been more successful than others. We have been into almost every kind of technology from electronic job information boards through to programs for self-exploration by individual workers—the CHOICES Program, for example. We have electronic means whereby people can learn about how to present themselves in the job-search area.

• 1215

We have the National Job Bank which allows us to transmit across the land jobs that are difficult to fill locally. That has been there quite some time. It is a very useful way of generating a reasonable level of mobility in this country. We have a metropolitan order processing system which is the one I suspect you saw, whereby an order coming in from an employer immediately gets keyed in on a computer terminal. We then try to match that against people we have registered. If we cannot get a quick match, then other offices in the metropolitan area can see if they can. If neither works as a quick match, then the information goes up on a job information board and anyone walking in can take a look at it.

So in general terms, yes, we use a lot of technology. We will continue to use a lot of technology. I think we are now into the thousands of terminals across the land whereby our offices and our staff in them have access to central information or quick processing. I am afraid this is very much a sign of the future. We will continue indefinitely in this regard. It is also a very, very important part of an exercise called the revitalization of employment services, whereby we try to increase the quality of service we provide to the public. But we could talk at great length about the revitalization.

Le président: Monsieur Jourdenais, vous avez la parole.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. Tout à l'heure, j'ai dit à M. Lussier, le sous-ministre, qu'il était dommage de ne pas avoir de dossier à lui montrer, mais j'ai appelé mon

[*Translation*]

Mr. Hudon: Are we presently on schedule throughout Canada, or are there regions which are more difficult to co-ordinate than others?

Mr. Lussier: Every region in Canada is unique. But even if each province goes at its own pace, depending on its particular difficulties, we are very encouraged by the constructive discussions that are presently taking place throughout Canada.

Mr. Hudon: I have a short question. I had the opportunity to visit an employment centre and see for myself the benefit of the new technology in the development of employment services. Given your projects and the votes allocated, will this program be extended? Do you have good results in the centres where this program is available or do changes have to be made?

M. Edwards: Monsieur le président, il va sans dire que l'expérience a été très positive. Quand on songe à l'étendue de cette technologie que nous sommes en train d'expérimenter, il va sans dire que certaines découvertes sont plus fructueuses que d'autres. Nous avons fait toutes sortes d'expériences, depuis le système informatique qui diffuse les données sur les offres d'emplois jusqu'au système informatisé d'informations sur les carrières—le programme CHOIX, par exemple. Nous avons aussi un système informatisé qui enseigne aux gens la manière de se présenter lors de la recherche d'un emploi.

Il y a aussi la Banque nationale d'emplois qui est un répertoire informatisé des postes difficiles à combler dans tout le pays. Elle existe depuis un bon moment et c'est un moyen très pratique d'assurer une certaine mobilité partout au pays. Il y a aussi le Système de traitement des offres d'emploi, que vous avez peut-être vu, grâce auquel les centres urbains peuvent inscrire les postes dans le système pour le compte des clients employeurs. Nous essayons de faire correspondre ces offres avec la demande des clients travailleurs. Quand cela nou est impossible de le faire rapidement, nous relayons ces renseignements à d'autres bureaux de la région. Autrement, ces renseignements sont affichés sur un tableau électronique que tout le monde peut voir en entrant dans le bureau.

Donc, de façon générale, nous employons beaucoup de technologie et nous continuerons à le faire dans l'avenir. Je pense qu'il existe maintenant des milliers de terminaux partout au pays; nos bureaux et notre personnel peuvent donc accéder à la banque des données ou faire un traitement rapide. C'est un indice pour l'avenir. Nous continuerons à le faire sans répit. C'est une partie intégrante de la revitalisation de nos services d'emploi, par laquelle nous essayons d'améliorer la qualité de nos services au public. Mais je pourrais vous en parler pendant longtemps.

The Chairman: Mr. Jourdenais, you have the floor.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. A moment ago I told Mr. Lussier, the Deputy Minister, that it was unfortunate that I did not have a file to show him, but I called my

[*Texte*]

bureau pour qu'on m'en communique un, et je vais poser une question au sujet de ce dossier.

C'est un jeune homme de 20 ans qui, en mai 1984, a déposé une demande de prestation. parce que, apparemment, il était admissible. Ensuite, son conseiller de la main-d'oeuvre l'a dirigé vers un cours de formation académique, qui devait débuter en novembre 1984. La première journée qu'il est allé au cours, il y avait une grève des transports à Montréal, mais ce n'est pas de la faute de la Commission, bien entendu. Par contre il s'est aperçu que, avec le montant de 133 dollars, il ne pourrait pas réussir à payer son loyer ni son transport,—frais exorbitants de transport, soit 17 dollars par semaine,—lorsque le système des transports devait reprendre, puisque la première journée il a été obligé de «faire du pouce».

Suivant la Loi nationale sur la formation, les articles 5 et 6, est-ce qu'on aurait pu défrayer son transport, puisque le parcours était de 12 milles, de sa résidence au CEGEP? Si oui, pourquoi le fonctionnaire n'a pas appliqué la loi? Si non, y a-t-il un règlement ou un article de la loi qui aurait pu être appliqué?

Pendant que les autres posaient des questions, je réexaminais la plainte du jeune homme. Le 8 novembre 1984, on lui a fait parvenir un avis de cours de formation, formulaire qui porte la cote EMP-20589-79. Au troisième paragraphe, on dit: «Vous n'avez pas à déclarer les prestations d'assurance-chômage, ni les allocations de voyage, les frais de transport, les frais de séjour du foyer . . . » S'il n'est pas obligé de déclarer ces revenus, est-ce qu'il aurait le droit d'en recevoir?

Finalement, le jeune homme a laissé le collège, puis on lui a dit: on va te donner des prestations mais on devra te punir de cinq semaines. S'il avait eu le montant du transport qui est de 17 dollars, ce qui est beaucoup, je ne sais pas si on aurait pu l'inscrire à un CEGEP plus près. Dans ma circonscription, c'est celui de Brassard; dans la ville de Saint-Lambert, il y a un CEGEP; peut-être qu'il n'avait pas d'endroit; peut-être que les heures n'étaient pas disponibles; le cours est donné de 16 à 22 heures. Lorsqu'il s'est renseigné à propos du transport, quelqu'un d'autre lui a dit: «Tu vas voir le responsable et il n'y aura pas de problème». Et c'est la déclaration que j'ai de la demoiselle. Est-ce qu'il a droit à un transport, oui ou non? S'il n'y a pas droit, qu'est-ce qu'on peut faire dans un cas semblable?

Mr. Campbell: Mr. Chairman, with respect to the question of commuting allowances, there is provision within the program for trainees who reside 24 kilometres or more from the location of the training and who are not in receipt of living away from home allowances.

• 1220

The rates at which a commuting allowance is paid to persons living more than 24 kilometres from the training centre vary somewhat by region; they vary between 8¢ and 11¢ per kilometre.

M. Jourdenais: Est-ce que cela existe dans la Loi sur l'assurance-chômage de 1984?

[*Traduction*]

office to give me one, and I am going to ask a question about this file.

It refers to a young man, 20 years old, who in May 1984 asked for unemployment insurance because, apparently, he was eligible. Then, his adviser in manpower directed him to take an academic training course which was to begin in November 1984. The first day he went to the course there was a transport strike in Montreal, which is not the fault of the commission obviously. However, he noticed that with a sum of $133 he could not pay his rent or his transportation—the exorbitant sum of $17 a week for transportation—until the strike was over, and the first day he had to hitch hike.

Could his transportation have been paid under the Adult Occupational Training Act, Sections 5 and 6, since the journey was 12 miles from his residence to the CEGEP? In the affirmative, why should the employee not follow the law? If not, is there any regulation or section of the law which might have been applied?

While others were asking their questions, I re-examined the young man's complaint. On November 8, 1984, he was sent a notice about the training course, on Form EMP-20589-79. The third paragraph states: "You do not have to declare unemployment insurance benefits, travel allowances, transportation costs, living allowances . . . ". If he did not have to declare this income, did he have the right to receive it?

Finally, the young man left the college, and then he was told that he would receive unemployment insurance but that he would be penalized for five weeks. Perhaps if he had had the $17 for transportation, which is a great deal . . . I do not know if he could have been registered in a closer CEGEP. In my riding of Brassard, in the Town of Saint-Lambert, there is a CEGEP; perhaps there was not any other place, perhaps the hours were not available, the course is given from 4.00 p.m. until 10.00 p.m. When he asked about transportation, somebody else told him to go and see the appropriate authority and there would be no problem. That is what the young lady told me. Does he have the right to transportation costs or not? If he does not have the right, what can be done in such a case?

M. Campbell: Monsieur le président, pour ce qui est des frais de transport, ils s'appliquent à des stagiaires qui résident à 24 kilomètres ou plus de l'endroit où se donne la formation, et qui ne touchent pas des frais de séjour.

Les taux varient un peu selon la région et se situent entre 8c. et 11c. le kilomètre.

Mr. Jourdenais: Is there provision for this in the 1984 Unemployment Insurance Act?

[*Text*]

M. Lussier: Monsieur le président, le cas que vous nous soumettez mérite, bien sûr, d'être examiné plus attentivement, mais non pas dans le contexte de la Loi sur l'assurance-chômage; ce serait plutôt dans le contexte de notre programme général de formation. En effet, il y a deux possibilités en termes de formation.

Premièrement, quand un individu est formellement reconnu comme étant admissible à l'assurance-chômage, il peut, en vertu de l'article 39 de la loi, recevoir pendant la période de formation, qui peut aller jusqu'à 104 semaines, les montants qu'il recevrait autrement en prestations d'assurance-chômage.

Dans le cas que vous soumettez à notre attention, il s'agit, selon les renseignements que vous nous donnez, d'un individu qui n'est pas admissible à l'assurance-chômage. Dans ces cas, nous offrons, dans le cadre du programme régulier de formation d'Emploi et Immigration Canada, une allocation qui varie selon la distance, le nombre de personnes à charge et plusieurs autres facteurs. Dans le cas que vous nous soumettez, l'individu recevait ses revenus d'appoint dans le cadre du programme régulier de formation plutôt que qu'en vertu des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage.

M. Jourdenais: Peut-on se procurer les règlements de ce programme de formation?

M. Lussier: Bien sûr. Il nous ferait plaisir, monsieur le président, de les faire parvenir à quiconque voudrait les avoir.

M. Jourdenais: Est-ce que je peux demander de nous les faire parvenir? Ce n'est pas le premier cas; il y en a beaucoup.

Je vais vous exposer un autre problème. Vous avez trop parlé tout à l'heure en arrivant, mon cher ami. Il s'agit d'un jeune homme à qui on avait dit . . . Je vais vous expliquer ce que j'ai écrit et j'espère que vous allez comprendre, car je l'ai écrit très rapidement.

Lors de la dernière réunion avec la ministre et ses hauts fonctionnaires, j'avais soulevé la possibilité d'émettre un chèque à un prestataire en cas d'urgence. Ayant eu une réponse positive, nous avons communiqué avec le bureau de Brassard, dans mon comté, concernant un de mes commettants. Apparemment, il avait fait la demande, mais on n'était pas au courant. Finalement, on a décidé de lui émettre un chèque d'urgence. Par contre, on nous a avisés que si on lui émettait un chèque d'urgence, on allait être obligé d'enlever son dossier de l'ordinateur, et qu'ensuite, il faudrait de trois à quatre semaines pour remettre son dossier dans l'ordinateur et lui avoir son deuxième chèque.

N'y aurait-il pas un moyen plus facile, plus rapide de faire les choses? S'il a demandé un chèque d'urgence, c'est qu'il en avait besoin tout de suite et qu'il en aura besoin d'un autre une semaine ou deux plus tard.

M. Lussier: Monsieur le président, je pense que vous soulevez là un problème réel. La situation sur le plan concret est la suivante. Comme M^me^ MacDonald vous l'a indiqué, selon certains critères, nous pouvons émettre des chèques d'urgence pour des individus qui, autrement, seraient dans une situation désespérée.

[*Translation*]

Mr. Lussier: Mr. Chairman, the case you described to us deserves more careful examination but not in the context of the Unemployment Insurance Act but rather with relation to our general training program. There are two possibilities available in the case of training.

Firstly, when an individual is formerly recognized as eligible for unemployment insurance, he may under Section 39 of the act, receive during the training period, which may last up to 104 weeks, the same benefits he would receive as unemployment insurance.

In the particular case you put before us, judging from the information you provided it would appear the individual was not eligible for unemployment insurance. In such circumstances we offer as part of our regular training program an allowance which varies according to the distance, the number of dependants and various other factors. In the case you have submitted the individual was receiving his extra income as part of the regular training program rather than under the provisions of the Unemployment Insurance Act.

Mr. Jourdenais: Can we obtain the regulations relating to this training program?

Mr. Lussier: Yes indeed. We would be pleased, Mr. Chairman, to send them to any members who are interested.

Mr. Jourdenais: I would like to request that these regulations be sent to us. This is not the first case of its kind, there are many others.

I will now describe another problem. I am afraid you talked too much at the beginning of the meeting. It concerns a young man who was told . . . I will try to explain to you what I have written down here and I hope that you will understand, since I just jotted down the particulars.

At the last meeting with the Minister and her officials, I asked whether it was possible to have an emergency cheque issued to a recipient. Since I received a positive answer, we got in touch with the Brassard office in my riding about the case of one of my constituents. Apparently he had made such a request but the officials did not know about this possibility. It was finally decided to issue an emergency cheque but we were informed that if this was done, his file would have to be removed from the computer and it would take 3 or 4 weeks before it could be put back in and he could have his second cheque.

Is there not any easier or quicker way of proceeding? If he applied for an emergency cheque, it was because he needed the money at once and he will need his next cheque in a week or two.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I think that the problem you described is a real one. Let me explain the situation to you. As Miss MacDonald pointed out to you, it is possible for us to issue cheques to individuals who find themselves in desparate circumstances, in keeping with certain criteria.

[*Texte*]

L'avantage de la technologie est le suivant: tous les cas sont automatiquement inscrits dans l'ordinateur. Si nous devons émettre un chèque d'urgence, il nous faut revenir à l'opération manuelle. Lorsqu'on revient à l'opération manuelle, le dossier de l'individu est temporairement enlevé de l'ordinateur. Parfois, nous avons un grand nombre de dossiers à remettre dans l'ordinateur—le personnel travaille très fort et avec beaucoup d'attention—et il est possible que l'émission du prochain chèque normal ne puisse se faire que trois ou quatre semaines plus tard.

M. Jourdenais: Mais si on vous a déjà demandé un chèque d'urgence, on va vous en demander un toutes les semaines, et le dossier sera toujours sorti de l'ordinateur. Il doit y avoir une façon . . .

M. Lussier: Je comprends le problème. M. Verbruggen, s'il vous plaît.

M. Jourdenais: Il n'y a pas une façon d'émettre un chèque quatre semaines de suite?

Mr. J. Verbruggen (Director General, Insurance Policy, Department of Employment and Immigration): Indeed, sir, most of our offices still have the capability to issue an emergency cheque almost immediately. With the on-line system it should now be possible to use the computer directly. But I think there have been some cases where, due to unfamiliarity with the changeover, things have not proceeded as quickly as they should.

• 1225

Mr. Jourdenais: We will check it. If it does not go as quickly as we want, we will get back . . .

Mr. Verbruggen: Indeed, it should work very quickly, quickly, the same day.

Mr. Jourdenais: Thank you.

C'est tout pour le moment. J'en garde pour demain après-midi.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Je vais vous en poser une, moi. Vous n'avez pas le temps d'écouter les débats de la Chambre, mais vendredi après-midi, j'ai essayé de faire passer un projet de loi privé, mais je n'ai pas réussi étant donné que la discussion s'est prolongée. Il concernait justement l'assurance-chômage. Selon le règlement, comme on vient de l'expliquer, il faut être admissible. Ce qui me pique le plus, c'est que si quelqu'un décide de suivre un cours de formation de lui-même . . . Je vais vous donner un exemple. Quelqu'un reçoit des prestations d'assurance-chômage en ce moment et il décide de lui-même d'aller se spécialiser, d'aller suivre un cours de perfectionnement de huit, dix ou douze semaines. A ce moment-là, on va lui enlever ses prestations parce qu'il n'est pas disponible, dit-on. Quelle est la différence? Eh bien, je vais vous la donner. Quand la Commission vous dit d'aller suivre un cours, vous devez attendre deux ans. La différence, c'est que c'est le gouvernement qui paye. Le système devrait changer, et c'est

[*Traduction*]

The advantage of present day technology is that all cases are automatically computerized. But to issue an emergency cheque, we must revert to manual operations. In this case, the individual's file is temporarily withdrawn from the computer. Sometimes there is a large number of files to put back into the computer, staff devotes a lot of time and energy to this, and the next normal cheque may require 3 to 4 weeks to be issued.

Mr. Jourdenais: If you have a request for an emergency cheque, you will be getting one every week and the file will always be out of the computer. There must be one way . . .

Mr. Lussier: I am aware of the problem. Mr. Verbruggen, please.

Mr. Jourdenais: Is it not possible to issue a cheque for four consecutive weeks?

M. J. Verbruggen (directeur général, Politiques d'assurance, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Effectivement, monsieur, la plupart de nos bureaux ont encore la possibilité d'émettre un chèque d'urgence presque immédiatement. Avec notre système de traitement immédiat, il devrait maintenant être possible d'utiliser l'ordinateur directement. Mais je crois qu'il y a parfois des cas où, à cause du fait que ce changement est mal connu, les choses ne se sont pas déroulées aussi rapidement qu'elles auraient dû.

M. Jourdenais: Nous allons le vérifier. Si cela ne se fait pas aussi rapidement que nous le voulons, nous allons vous contacter . . .

M. Verbruggen: Cela devrait se faire très vite, le même jour.

M. Jourdenais: Merci.

That is all for the time being, I will keep some for tomorrow afternoon.

Le président: Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: I will ask one now then. You did not have time to listen to the debate in the House of Commons but on Friday afternoon, I attempted to have a private member's bill passed but it was talked out. It dealt with unemployment insurance. According to the regulations, as was explained, a person must be eligible. The thing that bothers me the most is that if a person decides to take a training course on his own initiative . . . I will give you an example. Let us take someone who is now receiving unemployment insurance benefits and decides to enroll in a training or upgrading course which lasts 8, 10 or 12 weeks. He will no longer be entitled to his benefits because he is not available, so it is claimed. What is the difference? The difference is that when the commission tells you you can take your course, you have to wait for 2 years. The difference is that it is the government which pays. The system should change and this is why we are here. If people want to pay out of their own pockets, why do we not let them

[*Text*]

pour cela qu'on est ici. Si les gens veulent payer eux-mêmes, pourquoi ne pas leur permettre de suivre des cours d'eux-mêmes tout en continuant à leur verser des prestations? On devrait donner tous les avantages qu'on donne en ce moment. Êtes-vous d'accord avec moi?

M. Lussier: Monsieur le président, nous comprenons fort bien la situation, mais, sur le plan pratique, la Loi, actuelle, sur l'assurance-chômage ne nous donne aucune latitude. La loi dit que lorsque vous recevez des prestations d'assurance-chômage, vous devez prouver que vous êtes disponible pour travailler. Il est bien évident que quand un individu prend l'initiative de suivre à temps complet un cours de sept, huit ou dix semaines, sans qu'il s'agisse d'un cours subventionné dans le cadre de nos négociations avec la province, nous comprenons que cet individu-là améliore ses chances de succès. Cependant, dans le contexte actuel, la loi dit d'une façon très claire et très nette que l'individu doit être disponible pour travailler. Si vous avez décidé d'aller suivre un cours, vous n'êtes plus disponible pour travailler. Par conséquent, vous risquez d'être privé de prestations.

M. Jourdenais: Très bien. Je peux poser une question très rapide? Disons que le type reçoit en ce moment des prestations d'assurance-chômage. Je n'ai jamais reçu de prestationss d'assurance-chômage, mais je crois qu'on fait parvenir le chèque par la poste, avec une carte à remplir, n'est-ce pas? Si le type décide de suivre un cours mais ne vous le dit pas, comment allez-vous le savoir? Avez-vous des inspecteurs qui vérifient si tous ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage sont honnêtes? Le type peut prendre la chance d'être malhonnête, car il sait que s'il est honnête, il va quand même perdre ses prestations. Et j'imagine que c'est ce qui arriverait. Est-ce que vous avez des inspecteurs qui surveillent cela constamment ici et là?

M. Lussier: Non, nous ne sommes pas sur la route constamment. Je pense que nous faisons avant tout confiance aux individus à qui nous avons affaire. Il est bien évident, cependant, que dans le contexte des obligations qui nous sont imposées par la Loi sur l'administration financière, nous devons procéder à des vérifications par échantillonnage. Nous avons des individus qui font des vérifications de contrôle, mais seulement parce que nous sommes obligés de le faire. Notre attitude première est d'avoir confiance aux gens qui nous parlent.

Dans le cas qui vous occupe, si cet individu avait suivi un cours répondant à nos critères, il y aurait eu possibilité de continuer à lui verser des prestations. C'est possible dans bien des cas. Mais il ne faut pas que l'individu suive un cours juste pour le plaisir de s'asseoir sur un banc d'école. Il faut que le cours corresponde à des besoins, à la situation du marché du travail et permette à l'individu d'aller tout de suite après sur le marché du travail. C'est une question d'équilibre entre l'offre et la demande et des besoins qui existent dans une région particulière. Si ce cas-là se présentait, il y aurait possibilité d'exempter l'individu et de lui permettre de retourner à l'école en continuant de recevoir, en toute quiétude d'esprit, ses prestations d'assurance-chômage.

[*Translation*]

take courses on their own and continue to pay their benefits? We should maintain all the benefits now being offered. Do you agree with me?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, we understand this situation perfectly well but from a practical point of view the legislation on unemployment insurance does not give us any leeway. The law requires an unemployment insurance recipient to prove that he is available for work. If someone decides to enrol in a full-time course for 7, 8 or 10 weeks, and I am not talking about one of the courses financed as part of our agreement with the provinces, we realize that this person is attempting to improve his job skills. However, in the present context, the legislation stipulates in no uncertain terms that the individual must be available for work. If you have decided to take a course, you are no longer available for work. Therefore you run the risk of having your benefits withdrawn.

Mr. Jourdenais: I see. May I ask a very quick question? Let us say that the guy is now receiving unemployment insurance benefits. Personally I have never received any but I believe that the cheque is sent by mail, with a form to be filled out, is that not so? If the guy decides to take a course but does not inform you, how will you find out? Do you have inspectors to make sure that all recipients are honest? The guy may decide that it is worth the risk of being dishonest if he knows that honesty will result in loss of his benefits. I suppose that this is what would happen. Do you have inspectors who regularly monitor the situation?

Mr. Lussier: No, we are not always on the road. Generally speaking we tend to trust claimants. However, in view of the requirements of the Financial Administration Act, we must carry out sample checks. We do have persons who carry out such checks for control purposes but only because the law requires us to do so. Our basic position is to trust the people we are dealing with.

In the case you mention, if this individual had enrolled in a course which met our criteria, it might have been possible for him to continue receiving benefits. This is often the case. But not just any training course will do. The course must meet our requirements and be adapted to those of the labour market so that the individual will be better qualified for a job once he has finished. It is a matter of balancing supply and demand and the particular requirements of a given region. If such a case were to occur, it would be possible to exempt the individual and to enable him to return to school and at the same time to continue to receive, with a completely clear conscience, his unemployment insurance benefits.

[*Texte*]

• 1230

M. Jourdenais: Pouvez-vous me dire combien de personnes reçoivent actuellement des prestations d'assurance-chômage et combien vous avez d'inspecteurs pour vérifier si elles sont toutes honnêtes?

J'ai une autre question. Apparemment, le tribunal d'appel n'a jamais refusé de payer quand les gens avaient payé eux-mêmes leurs propres cours. On leur a d'abord enlevé leurs prestations, mais ils sont allés en appel et ils ont tous gagné. A quoi la loi sert-elle? Faisons tout de suite une exception à la loi: si tu veux payer ton cours, vas-y!

M. Lussier: Monsieur le président, je souhaiterais que ce soit aussi facile que vous le dites. Malheureusement, je pense que dans le contexte actuel de la loi, ce n'est pas aussi simple que vous le dites. Nous essayons, par l'intermédiaire de nos employés, d'exercer le plus possible notre jugement, d'après certains critères. On essaie de faciliter les choses pour l'individu qui a l'initiative, le désir de se perfectionner. Dans bien des cas, si cela correspond à des occupations d'importance régionale ou d'importance nationale, ou encore s'il s'agit d'individus qui font partie de nos groupes-cibles et qui vont ainsi véritablement augmenter leurs chances de succès sur le marché du travail, nous exerçons notre jugement et permettons aux individus d'y aller.

Je vais essayer de vous donner des chiffres de mémoire. L'an dernier, 4,000 personnes ont reçu l'absolution, si je puis dire, étant donné leur initiative et leur désir de se perfectionner dans des domaines où il y avait une demande et où ils pouvaient augmenter leurs chances de succès.

M. Jourdenais: D'accord. Mes deux questions: combien et combien?

M. Lussier: Mon Dieu! Il faudrait que j'aille à l'ordinateur. J'ai l'impression qu'en ce moment, il y a à peu près 950,000 cas dans l'ordinateur. Quant au nombre d'inspecteurs, je ne le connais pas, mais je pourrai vous donner une réponse précise demain, si vous me le permettez, monsieur le président.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. Merci, monsieur Lussier.

The Chairman: Mr. Witer.

Mr. Witer: I would like to get a couple of points clarified regarding Challenge '85. A member of this committee earlier had come to certain conclusions, one of which was that of all the jobs currently created the majority were not from the private sector. I want to know whether there is sufficient evidence to come to such a conclusion.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, the amount of proposals from the private sector exceed the total amount of funds we have available to approve. It is correct that our latest figures would suggest about $150 million has come in by way of proposals from the private sector, and that represents perhaps one-third of the total. So they are a minority, but an enormous amount of activity has come in.

[*Traduction*]

Mr. Jourdenais: Can you tell me how many individuals receive unemployment insurance benefits at the present time, and how many inspectors you have to check whether they are all honest?

I have another question as well. Apparently, the appeal board has never refused payment when individuals had paid for courses themselves. First their benefits were withdrawn, but they appealed and they have all won. What is the point of the act? We should make an exception immediately to provide that if a person wants to pay for his own course, he should be able to do so.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I would like this to be as easy as you suggest. Unfortunately, I think that in the present context of the act, it is not as simple as that. Our employees try to exercise judgment as far as possible, taking into account certain criteria. We try to facilitate things for an individual who has the initiative and the desire to improve himself or herself. In many cases, if the training is for a job with regional or national importance, or if the individuals are part of our target groups and will genuinely improve their chances of finding a job, we exercise our judgment and allow them to take the training in question.

I will try to give you some figures from memory. Last year, 4,000 individuals received this "absolution" or permission, in light of their initiative and their desire to acquire training in areas in which there was a demand and in which they could improve their chances of success.

Mr. Jourdenais: Fine. My two questions were: How many people receive U.I. payments, and how many inspectors are there?

Mr. Lussier: Good heavens! I would have to go to the computer. I think that there are some 950,000 cases in the computer at the present time. I do not know how many inspectors there are, but I could give you the exact number tomorrow, with your permission, Mr. Chairman.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Mr. Lussier.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Je voudrais avoir quelques éclaircissements au sujet du Programme Défi 85. Un membre du Comité avait tiré certaines conclusions tout à l'heure, dont l'une était que la plupart des emplois créés en ce moment, ne sont pas créés par le secteur privé. Je veux savoir s'il y a suffisamment de preuves pour arriver à une telle conclusion.

M. Edwards: Monsieur le président, la valeur des propositions émanant du secteur privé dépasse le total des fonds dont nous disposons. D'après nos chiffres les plus récents, il est exact de dire que les propositions provenant du secteur privé représentent une valeur de 150 millions de dollars, ce qui est environ un tiers de toutes les propositions reçues. Il s'agit donc d'une minorité, mais il y a eu énormément de propositions de faites.

[*Text*]

Mr. Witer: Is there sufficient evidence to compare the pace of creating jobs now with that of last year at the same time?

Mr. Edwards: We will have to verify it, but I believe we are now at about the same level or faster than we were last year, despite the late start. But we can confirm that.

Mr. Witer: Okay. I want one more point clarified. It concerns the Province of Saskatchewan. There was some suggestion that certain Members of Parliament were getting preferential treatment. Is there any evidence to indicate that this is the case in the Province of Saskatchewan, vis-à-vis approval of projects for Challenge '85?

Mr. Edwards: I am sorry, Mr. Chairman, I lost the early part of that question.

The Chairman: The question is: Is there any evidence to indicate that some Members of Parliament in Saskatchewan are involved in the process and others are not? He says that was an allegation.

Mr. Edwards: No. Mr. Chairman, the agreement between the federal government and the Province of Saskatchewan for a joint program does not provide any preferential treatment for any Member of Parliament.

• 1235

There is a separate question that was raised about the process by which the agreement took place; but now that the agreement has been made, there is no mechanism by which such an outcome would take place.

Mr. Witer: Thank you.

Le président: Monsieur Lussier, il y a parfois des problèmes de traduction.

The translator said it was a matter of law that you could not approve the payment of UIC benefits to someone going to school. Is that a translation problem? Does the law say that somebody who going to school is not available to work? Is that the kind of clarity we have in the law, or is that a departmental policy? Could we have that straightened out?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, to be clear in English, there are two things. One, in any case of anybody being on unemployment insurance, the act says clearly that when you are receiving UI benefits at the same time you have constantly to be available for work. That is what the act says. In terms of the interphase between a UI recipient and somebody who is a UI recipient going on training, there is a whole series. In that case, the commission has been establishing a policy where judgment can be exercised, whether or not this individual will receive his income support from the UI legislation if he is eligible or under training allowances that are part of the regular program of training.

The case we have in front of us this morning, presented by Mr. Jourdenais, was the fact of an individual who on his own initiative, while he was on UI, decided he should take advan-

[*Translation*]

M. Witer: Avez-vous suffisamment de données pour comparer le rythme de création d'emplois cette année à celui qui existait au même moment l'année dernière?

M. Edwards: Il faudrait vérifier, mais je crois que le rythme est pareil ou plus rapide que celui qui existait l'année dernière, malgré que nous ayons commencé plus tard. Toutefois, nous pouvons vérifier cette réponse.

M. Witer: D'accord. J'ai une autre précision à vous demander, qui porte sur la situation en Saskatchewan. On a laissé entendre que certains députés bénéficiaient d'un traitement préférentiel. Y a-t-il des preuves selon lesquelles ce serait vrai de la Saskatchewan pour ce qui est de la proportion des projets en vertu du Programme Défi '85.

M. Edwards: Je m'excuse, monsieur le président, je n'ai pas compris la première partie de la question.

Le président: Le député dit que certains ont allégué que les députés de la Saskatchewan participent au processus d'octroi de projets en vertu du Programme Défi '85, alors que d'autres n'y participent pas. Il aimerait savoir s'il y a des preuves pour justifier une telle allégation.

M. Edwards: Non. L'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan concernant un programme conjoint ne prévoit pas de traitement préférentiel pour quelque député que ce soit.

On a soulevé une question distincte concernant le processus utilisé pour conclure l'entente. Maintenant que l'entente a été conclue, il n'existe aucun mécanisme qui permettrait un tel résultat.

M. Witer: Merci.

The Chairman: There are some translation problems occasionally, Mr. Lussier.

Le traducteur a dit que selon la loi il était impossible d'approuver le paiement de prestations d'assurance-chômage à quelqu'un qui fréquentait l'école. S'agit-il d'un problème de traduction? La loi prévoit-elle en effet qu'une personne qui fréquente l'école n'est pas disponible pour travailler? La loi est-elle aussi claire, ou s'agit-il d'une politique du ministère? Pourriez-vous nous préciser cela?

M. Lussier: Je vais essayer de m'expliquer clairement en anglais, monsieur le président. Il y a deux questions. La loi précise clairement que toute personne qui touche des prestations d'assurance-chômage doit être constamment disponible pour travailler. Voilà ce que prévoit la loi. Il y a toute une série de possibilités dans le cas d'une personne qui reçoit des prestations d'assurance-chômage et qui suit des cours. La Commission établit une politique qui permet d'exercer son jugement, pour décider si oui ou non la personne est admissible à un appui financier en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage ou en vertu des indemnités de formation qui font partie du programme normal de formation.

Le cas présenté par M. Jourdenais ce matin concernait une personne qui a décidé, de sa propre initiative, alors qu'elle recevait des prestations d'assurance-chômage, d'utiliser son

[*Texte*]

tage of that time in order to improve his skills. In that case, what I have been trying to say—and I appreciate, Mr. Chairman, that you are giving me the opportunity to clarify my Shakespeare language expression on that—has been most of the opportunity, especially for target groups, or in cases where the individual on his own initiative would like to choose a course that will improve his skills in what we call, in our jargon, national original job signficance, or things that will have a future . . . As a matter of policy, in those cases the commission has been saying yes; in certain instances we will waive this obligation that you still have to remain available for work, and then we will permit you to go on your own initiative for training and receive UI benefits at the same time.

The Chairman: I have one question of clarification, and then I will get back to Mr. Jourdenais.

Has anybody challenged the commission ruling on availability? In other words, I think it is possible to argue legally that I am still available; I am going to school or I have a hobby or whatever, but I am available. If I go to my interviews, if I find a job, I will take it. Has anybody challenged the commission on this particular principle at any point in terms of a court challenge?

Mr. Verbruggen: Yes, sir, there is a tremendous body of jurisprudence regarding availability; in fact, 80% of the cases that proceed through the board of referees and through the umpire deal with availability. However, I believe what you might be referring to is a situation where a claimant is attending a course, has not been referred under the famous section 39, but may be living in an environment where there are absolutely no job opportunities. Under such circumstances we discuss the situation with that particular claimant. If (*a*) the employment counsellor verifies that there are indeed no job opportunities as far as the commission's knowledge is concerned, and (*b*) if the claimant signs a statement that he is willing to quit the course as soon as an opportunity of employment occurs and that he will continue to look, he can continue to be at the course.

It is in fact more a waiver of section 39 than a formal approval. It is as if we were looking the other way, you might say, as far as the availability is concerned.

• 1240

The Chairman: Okay. You said jurisprudence had led you to this. What level of court has somebody challenged?

Mr. Verbruggen: No, that itself would not be the jurisprudence. The jurisprudence I was referring to was the enormous body which exists with regard to availability and the various distinctions and fluctuations of availability.

The Chairman: So nobody has taken that issue to the Federal Court.

Mr. Verbruggen: No, because nobody would be complaining.

The Chairman: Okay. Nobody would be complaining.

[*Traduction*]

temps pour se perfectionner. Dans un tel cas, ce que j'essaie de vous expliquer—et je vous suis reconnaissant, monsieur le président, d'avoir cette occasion de préciser en anglais—c'est que lorsqu'il s'agit de groupes cibles, ou dans le cas où une personne veut, de sa propre initiative, suivre un cours qui va améliorer ses compétences dans un emploi ayant une importance nationale, ou dans un domaine qui sera important à l'avenir . . . La politique de la Commission dans des cas de ce genre est de permettre à cette personne de suivre les cours. Donc, dans certains cas, nous n'insistons pas sur l'obligation de rester disponible, et nous permettons à la personne de suivre sa formation de sa propre initiative tout en recevant des prestations de l'assurance-chômage.

Le président: J'ai un autre éclaircissement à vous demander, et ensuite je vais redonner la parole à M. Jourdenais.

Quelqu'un a-t-il déjà contesté la décision de la Commission concernant la disponibilité? Autrement dit, je pense qu'une personne pourrait prétendre qu'elle est toujours disponible pour travailler, même si elle fréquente l'école ou si elle a un hobby, par exemple. La personne peut continuer à avoir des entrevues, et si elle trouve un emploi, elle le prendra. Quelqu'un a-t-il déjà contesté devant les tribunaux ce principe de la Commission?

M. Verbruggen: Oui, il y a énormément de jurisprudence concernant la disponibilité. En effet, 80 p. 100 des cas examinés par le Conseil arbitral et par un juge-arbitre concernent la question de disponibilité. Cependant, je crois que vous faites allusion au cas où un prestataire suit un cours, et qu'il n'a pas fait l'objet d'un renvoi en vertu du fameux article 39, mais qui habite peut-être une région où il n'existe absolument aucune possibilité d'emploi. Dans un tel cas, nous discutons de la situation avec le prestataire. Si, *a*), le conseiller vérifie qu'il n'existe aucune possibilité d'emploi à la connaissance de la Commission, et si, *b*), le prestataire signe une déclaration selon laquelle il est disposé à abandonner le cours aussitôt qu'il aura une possibilité d'emploi, et qu'il continuera à chercher un emploi, il peut continuer de suivre le cours.

Il s'agit plutôt de renoncer à l'article 39, que d'accorder une approbation officielle. On ferme plus ou moins les yeux sur la disposition concernant la disponibilité.

Le président: D'accord. Vous avez dit qu'il existait plusieurs cas dans la jurisprudence. Il y a eu des contestations devant quel niveau de tribunal?

M. Verbruggen: Non, je faisais plutôt allusion à tous les cas qui portent sur la disponibilité et aux distinctions et fluctuations de disponibilité qui peuvent exister.

Le président: Donc personne n'a porté la question devant la Cour fédérale?

M. Verbruggen: Non, parce que personne ne se plaindrait.

Le président: D'accord. Personne ne se plaindrait.

[*Text*]

Mr. Verbruggen: Exactly.

The Chairman: Be careful there. Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Personne n'a porté l'affaire en cour, parce que, comme monsieur dit, 85 p. 100 des gens gagnent lorsqu'ils vont devant le tribunal d'appel. Cela veut dire que 15 p. 100 de ceux qui ont décidé d'eux-mêmes d'aller se spécialiser se sont résolus à perdre leurs prestations d'assurance-chômage et se sont dit que pour huit, 10 ou 12 semaines, il ne valait pas la peine d'aller en cour. Même, on m'a déjà dit que presque 98 p. 100 gagnaient. Alors, pourquoi dépenser de l'argent pour payer un avocat et tout le tralala? Vous pouvez vous représenter vous-même au tribunal d'appel; vous n'avez pas besoin d'avocat. Du moment que vous pouvez avoir recours aux services d'un bon adjoint législatif qui travaille dans un bureau de député, vous pouvez gagner. C'est ce qui est arrivé dans plusieurs cas.

Tout à l'heure, vous avez probablement mêlé le cas qu'il y a là présentement et ce que je disais concernant le projet de loi privé que j'ai essayé de faire adopter vendredi après-midi. C'est complètement à part. C'était pour modifier l'article 39.(1) de la loi.

Je vous remercie beaucoup. Vous avez clarifié certaines choses. Il reste à modifier la loi; ensuite, nous n'aurons plus de problème. C'est pour cela que je suis ici. Merci.

Le président: Merci de votre témoignage. A demain.

La séance est levée.

[*Translation*]

M. Verbruggen: Exactement.

Le président: Faites attention. Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: No one has taken the case to court because, as the gentleman said, 85 per cent of those who appeal, win their case before the appeal board. This means, that 15 per cent of those who decided to get specialized training themselves simply accepted the fact that they would lose their unemployment insurance benefits and decided that for eight, ten or twelve weeks, it was not worth the trouble of going to court. I have even been told that almost 98 per cent win the appeal. Why would they spend the money on a lawyer and all the rest of it? A person can represent himself before the appeal board; a lawyer is not necessary. If one has access to the services of a good legislative assistant who works in an M.P.'s office, the case can be won. This has happened on a number of occasions.

You may have confused the case we are looking at at the moment and my remarks about the private member's bill that I tried to get passed last Friday afternoon. That is completely different. The intention of that bill was to amend Section 39.(1) of the Act.

Thank you very much. You have clarified some points. The Act still has to be amended, and then there will be no further problems. That is why I am here. Thank you.

The Chairman: Thank you for your testimony. We will see you tomorrow.

The meeting is adjourned.

Canada Post / Postes Canada
Book rate / Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Employment and Immigration:

Gaétan Lussier, Deputy Minister;

John Edwards, Associate Deputy Minister;

Duncan Campbell, Executive Director, Labour Market Development;

J. Verbruggen, Director General, Insurance Policy.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Gaétan Lussier, sous-ministre;

John Edwards, sous-ministre adjoint;

Duncan Campbell, directeur exécutif, Développement du marché du travail;

J. Verbruggen, directeur général, Politique d'assurance.

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 24

Wednesday, April 24, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 24

Le mercredi 24 avril 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1985-86: Votes 10 and 15 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1985-1986: Crédits 10 et 15 sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY MAR 15 1985

First Session of the Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la trente-troisième législature, 1984-1985

25287—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Lorne Nystrom
John Oostrom
John Rodriguez
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Wednesday, April 24, 1985:
Ray Skelly replaced Howard McCurdy.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement

Le mercredi 24 avril 1985:
Ray Skelly remplace Howard McCurdy.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 24, 1985
(32)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:43 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Gilbert Chartrand, Léo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, John Rodriguez, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Peter Peterson.

Other Members present: George Baker, Howard McCurdy.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: Gaétan Lussier, Deputy Minister; John Edwards, Associate Deputy Minister; J. Verbruggen, Director General, Insurance Policy; Duncan Campbell, Executive Director, Labour Market Development.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 26, 1985 relating to the Main Estimates 1985-86 (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, March 19, 1985, Issue No. 16*).

The Chairman presented the Fifth Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure, which read as follows:

Your Sub-Committee on Agenda and Procedure met on Wednesday, April 24, 1985 and agreed to recommend that the Committee adopt the following schedule of meetings:

MONDAY, April 29, 1985 at 3:30 p.m.
In camera consideration of draft of Third Report

THURSDAY, May 2, 1985 at 9:30 a.m.
MATTERS RELATING TO REFUGEES
Stephen Foster
The Social Justice Committee of Montreal

MONDAY, May 6, 1985 at 3:30 p.m.
In camera consideration of draft of Third Report

TUESDAY, May 7, 1985 at 11:00 a.m.
MATTERS RELATING TO REFUGEES
Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees

WEDNESDAY, May 8, 1985 at 3:30 p.m.
MATTERS RELATING TO REFUGEES
Inter-Church Committee for Refugees

THURSDAY, May 9, 1985 at 8:00 p.m.
MATTERS RELATING TO REFUGEES
Barbara Jackman

TUESDAY, May 14, 1985 at 3:30 p.m.

THURSDAY, May 16, 1985 at 9:30 a.m.
MATTERS RELATING TO REFUGEES
Sayid M. Husain
Bangladesh Centre

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 24 AVRIL 1985
(32)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 15 h 43, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Gilbert Chartrand, Léo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, John Rodriguez, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Peter Peterson.

Autres députés présents: George Baker, Howard McCurdy.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: Gaétan Lussier, sous-ministre; John Edwards, sous-ministre adjoint; J. Verbruggen, directeur général, Politique d'assurance; Duncan Campbell, directeur exécutif, Développement du marché du travail.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 26 février 1985 relatif au Budget des dépenses principal de 1985-1986 (*Voir Procès-verbaux du mardi 19 mars 1985, fascicule nº 16*).

Le président présente le Cinquième Rapport du Sous-comité du programme et de la procédure, dont lecture est donnée en ces termes:

Le Sous-comité du programme et de la procédure se réunit le mercredi 24 avril 1985 et convient de recommander que le Comité adopte l'horaire suivant des séances:

LE LUNDI 29 avril 1985, à 15 h 30
Étude à huis clos de l'ébauche du Troisième Rapport

LE JEUDI 2 mai 1985, à 9 h 30
QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS
Stephen Foster
«*The Social Justice Committee of Montreal*»

LE LUNDI 6 mai 1985, à 15 h 30
Étude à huis clos de l'ébauche du Troisième Rapport

LE MARDI 7 mai 1985, à 11 heures
QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS
«*Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees*»

LE MERCREDI 8 mai 1985, à 15 h 30
QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS
Comité Inter-Églises pour les réfugiés

LE JEUDI 9 mai 1985, à 20 heures
QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS
Barbara Jackman

LE MARDI 14 mai 1985, à 15 h 30

LE JEUDI 16 mai 1985, à 9 h 30
QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS
Sayid M. Husain
Centre Bangladesh

TUESDAY, May 21, 1985 at 11:00 a.m.
MATTERS RELATING TO INVESTER IMMIGRATION
George K. Lewis
The Lewis Group Incorporated

WEDNESDAY, May 22, 1985 at 3:30 p.m.

THURSDAY, May 23, 1985 at 8:00 p.m.
MATTERS RELATING REFUGEES
Patricia-Ann Ritter
Toronto Refugee Coalition

TUESDAY, May 28, 1985 at 3:30 p.m.

THURSDAY, May 30, 1985 at 9:30 a.m.

Dan Heap moved,—That the Fifth Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure be concurred in.

And debate arising thereon;

John Rodriguez moved,—That the motion be amended by striking out the words "be concurred in" and substituting the following:

be amended by assigning the following dates for consideration of Votes 10 and 15 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION in the Main Estimates 1985-86:

Tuesday, May 14, 1985 at 3:30 p.m.

Wednesday, May 22, 1985 at 3:30 p.m.

Thursday, May 30, 1985 at 9:30 a.m.

and by assigning the following date for consideration of housing Votes:

Tuesday, May 28, 1985 at 3:30 p.m."

After debate, the question being put on the amendment, it was, by a show of hands, negatived. Yeas: 2; Nays: 6.

It was agreed,—That the motion be amended by striking out the words "be concurred in" and substituting the following:

"be amended by inviting the Minister of Employment and Immigration to appear on Tuesday, May 14, 1985 at 3:30 p.m. on Main Estimates 1985-86, Votes 1, 5, 10, 15, L20 and 30 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION."

Warren Allmand moved,—That the motion, as amended, be further amended by adding the following:

"and that two (2) of the three (3) remaining open dates, (i.e. May 22, 28 and 30), be assigned to employment and unemployment insurance program estimates."

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

After debate, the question being put on the motion, as amended, it was agreed to.

It was agreed,—That the Fifth Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure, as amended, be concurred in.

It was agreed,—That the following documents be filed as exhibits with the Clerk of the Committee:

(*a*) Letter from the Hon. Terence R.B. Donahoe, Minister of Education, Nova Scotia, dated March 21, 1985, concern-

LE MARDI 21 mai 1985, à 11 heures
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS IMMIGRANTS
George K. Lewis
«*The Lewis Group Incorporated*»

LE MERCREDI 22 mai 1985, à 15 h 30

LE JEUDI 23 mai 1985, à 20 heures
QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS
Patricia-Ann Ritter
«*Toronto Refugee Coalition*»

LE MARDI 28 mai 1985, à 15 h 30

LE JEUDI 30 mai 1985, à 9 h 30

Dan Heap propose,—Que le Cinquième Rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

Un débat s'ensuit;

John Rodriguez propose,—Que la motion soit modifiée en substituant aux mots «soit adopté» ce qui suit:

«soit modifié en désignant les dates suivantes pour l'étude des crédits 10 et 15 inscrits sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986:

Le mardi 14 mai 1985, à 15 h 30

Le mercredi 22 mai 1985, à 15 h 30

Le jeudi 30 mai 1985, à 9 h 30

et en désignant la date suivante pour l'étude des crédits inscrits sous la rubrique LOGEMENT:

Le mardi 28 mai 1985, à 15 h 30.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et rejeté par vote à main levée comme suit: Pour: 2; Contre: 6.

Il est convenu,—Que la motion soit modifiée en substituant aux mots «soit adopté», ce qui suit:

«soit modifié en invitant le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à comparaître, le mardi 14 mai 1985, au sujet des crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25 et 30 inscrits sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986.»

Warren Allmand propose,—Que la motion ainsi modifiée, soit à nouveau modifiée en ajoutant ce qui suit:

«et que deux (2) des trois (3) dates disponibles, c.-à-d., les 22, 28 et 30 mai, soient consacrées aux prévisions relatives au programme d'emploi et d'assurance-chômage.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Après débat, la motion, ainsi modifiée, est adoptée.

Il est convenu,—Que le Cinquième Rapport du Sous-comité du programme et de la procédure, sous sa forme modifiée, soit adopté.

Il est convenu,—Que les documents suivants soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces:

a) Lettre de l'honorable Terence R.B. Donahoe, ministre de l'Éducation de Nouvelle-Écosse, datée du 21 mars 1985,

ing a request by the Chairman for a submission on immigration to the Committee, and the reply from the Committee Chairman (Exhibit "TRAV-11");

(*b*) Letter from the Hon. Ernie Isley, Minister of Manpower, Alberta, dated March 25, 1985, concerning a request by the Chairman for a submission on immigration to the Committee, and the reply from the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-12"*);

(*c*) Letter from the Hon. Wilbur MacDonald, Minister of Industry, Prince Edward Island, dated March 22, 1985, concerning a request for a submission on immigration to the Committee by the Chairman, and the reply from the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-13"*);

(*d*) Letter from Navin M. Parekh, President, Canadian Ethnocultural Council, dated April 3, 1985, concerning the Second Report of the Committee, and the reply from the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-14"*);

(*e*) Letter from Michael J. Audain, President, Polygon, dated April 2, 1985, concerning the Second Report of the Committee, and the reply from the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-15"*);

(*f*) Letter from Dr. Richard P. Hardy, Saint Paul University, Ottawa, dated April 3, 1985, concerning the Second Report of the Committee, and the reply from the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-16"*);

(*g*) Letter from E.I.M. Lipman, Hong Kong, dated April 4, 1985, relating to the Second Report's conclusion on entrepreneurial immigrants, and the reply of the Chairman of the Committee (Exhibit "TRAV-17"); and

(*h*) Letter from Reiner O. Rothe, Rothe & Company—Barristers, Solicitors and Notaries Public, dated April 12, 1985, concerning entrepreneurial immigration; articles from Invest Canada, fall 1984 and Canadian Lawyer, September 1984; and the reply of the Chairman of the Committee (Exhibit "TRAV-18").

The Chairman called Votes 10 and 15 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION.

The witnesses answered questions.

It was agreed,—That the document presented by Gaétan Lussier entitled: "Status Report on Summer Employment/Experience Development (SEED) Component of CHALLENGE '85 be filed with the Clerk of the Committee as an exhibit (Exhibit "TRAV-19").

It was agreed,—That the document relating to the approval of criteria on SEED applications presented by Gaétan Lussier entitled: "Chapter II—Assessment Phase" be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "TRAV-4"*).

At 6:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

concernant la demande qu'adressait le président, au Comité, en vue d'obtenir un mémoire sur l'immigration, ainsi que la réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-11»*);

b) Lettre de l'honorable Ernie Isley, ministre de la Main-d'oeuvre de l'Alberta, datée du 25 mars 1985, concernant une demande qu'adressait le président, au Comité, en vue d'obtenir un mémoire sur l'immigration, ainsi que la réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-12»*);

c) Lettre de l'honorable Wilbur MacDonald, ministre de l'Industrie de l'Île-du-Prince-Édouard, datée du 22 mars 1985, concernant une demande qu'adressait le président, au Comité, en vue d'obtenir un mémoire sur l'immigration, ainsi que la réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-13»*);

d) Lettre de Navin M. Parekh, du Conseil ethnoculturel du Canada, datée du 3 avril 1985, concernant le Deuxième Rapport du Comité, ainsi que la réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-14»*);

e) Lettre de Michael J. Audain, président, Polygon, datée du 2 avril 1985, concernant le Deuxième Rapport du Comité, ainsi que la réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-15»*);

f) Lettre de M. Richard P. Hardy, université St. Paul d'Ottawa, datée du 3 avril 1985, concernant le Deuxième Rapport du Comité, ainsi que la réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-16»*);

g) Lettre de E.I.M. Lipman, Hong Kong, datée du 4 avril 1985, concernant la conclusion du Deuxième Rapport au sujet des entrepreneurs immigrants, ainsi que la réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-17»*); et

h) Lettre de Reiner O. Rothe, Rothe & Company—avocats, solliciteurs et notaires publics, datée du 12 avril 1985, concernant l'immigration des entrepreneurs; des articles parus dans «*Invest Canada*», automne 1984 et dans «*Canadian Lawyer*», de septembre 1984; ainsi que la réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-18»*).

Le président met en délibération les crédits 10 et 15 inscrits sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION.

Les témoins répondent aux questions.

Il est convenu,—Que le document présenté par Gaétan Lussier, intitulé «*Status Report on Summer Employment/Experience Development (SEED) Component of CHALLENGE '85*» soit déposé chez le greffier du Comité à titre de pièce (*pièce «TRAV-19»*).

Il est convenu,—Que le document se rapportant à l'approbation des critères en ce qui concerne les demandes de SEED, présenté par Gaétan Lussier et intitulé *Chapitre II—Phase d'évaluation*, figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendice «TRAV-4»*).

A 18 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Wednesday, April 24, 1985

• 1545

The Chairman: Order, please.

This is the 32nd meeting of your Labour, Employment and Immigration committee. The basic purpose of the meeting today is to hear testimony from officials of the Department of Employment and Immigration under votes 10 and 15.

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Employment and Insurance Program

Vote 10—Operating expenditures.....$525,131,000

Vote 15—Grants and contributions.....$663,955,000

The Chairman: We will just take a minute or two to do a couple of items of committee business.

May I apologize for the late start. We had scheduled the steering committee meeting for 3 p.m., but events in the House kept us from having the necessary quorum until 3.25 p.m. We moved efficiently through the steering committee meeting and we have a recommendation for you.

In front of you is a document entitled "Tentative Schedule". It is the recommendation of your steering committee that this schedule be adopted.

Mr. Heap: I so move.

The Chairman: Is there any discussion? Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Is this a calendar of meetings for immigration hearings?

The Chairman: Mr. Rodriguez, there is a meeting scheduled next Tuesday, for instance, which has already been approved by the committee, that is on employment and UIC matters. These are the additional meetings your steering committee is recommending. For the dates Tuesday, May 14 and Wednesday, May 22 you will note that the committee is recommending that meetings be held, but the subject-matter is not specified. The reason is that the Minister of Employment and Immigration will be coming to one of those two meetings. They will be long meetings. The subject-matter on that occasion that your steering committee is recommending is any of the votes for which that Minister is responsible. So those will be the employment votes, the immigration votes . . .

Mr. Rodriguez: Okay. So before May 22, Mr. Chairman, how many meetings can we assign to employment and UIC estimates?

The Chairman: The one yesterday, the one today, the one next Tuesday and either May 14 or May 22 is the recommendation from your steering committee. So that would be a total of four in addition to the two we have already had with the

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mercredi 24 avril 1985

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Nous en sommes à la 32e séance du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Nous nous réunissons aujourd'hui pour entendre surtout des témoignages des hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration concernant les crédits 10 et 15.

EMPLOI ET IMMIGRATION

Programme d'emploi et d'assurance

Crédit 10—Dépenses de fonctionnement.....$525,131,000

Crédit 15—Subventions et contributions.....$663,955,000

Le président: Nous allons prendre quelques instants pour régler des questions de régie interne.

Excusez-moi de commencer si tard. Nous avions prévu une séance du Comité directeur pour 15 heures, mais avec ce qui s'est passé à la Chambre, nous n'avons pu obtenir le quorum nécessaire qu'à 15h25. Nous avons réglé rapidement les questions que nous avions à discuter au Comité directeur et nous désirons vous faire une recommandation.

Vous avez devant vous un document intitulé «Calendrier». Le Comité directeur recommande que vous adoptiez ce calendrier.

M. Heap: J'en propose l'adoption.

Le président: Quelqu'un veut-il prendre la parole à ce sujet? Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: S'agit-il d'un calendrier des séances concernant l'immigration?

Le président: Monsieur Rodriguez, une réunion est prévue mardi prochain, elle a déjà été approuvée par le Comité, on y discutera des questions d'emploi et d'assurance-chômage. Vous avez aussi dans ce document les autres réunions que le Comité directeur vous recommande. Vous remarquerez que le mardi 14 mai et le mercredi 22 mai, des séances doivent avoir lieu, mais les sujets n'ont pas encore été définis. La raison en est que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration doit comparaître à l'une de ces réunions. Ces réunions seront longues. Les sujets devant être discutés et que vous recommande le Comité directeur sont l'un ou l'autre des crédits pour lesquels le ministre est responsable. Par conséquent, il s'agira de crédits d'emploi, de crédits d'immigration . . .

M. Rodriguez: Bien. Par conséquent, combien de réunions peuvent être consacrées au budget de l'emploi et de l'assurance, monsieur le président, d'ici le 22 mai?

Le président: La séance que nous avons tenue hier, celle d'aujourd'hui, celle de mardi prochain et celle du 14 mai ou du 22 mai. Voilà ce que vous recommande le Comité directeur. Par conséquent, vous aurez un total de quatre séances, en plus des deux que nous avons déjà tenues avec le ministre. Il y aura

[*Texte*]

Minister. That would be six meetings on employment topics or Unemployment Insurance Commission topics.

Are there other questions? Mr. Heap.

Mr. Heap: Did I understand from what you said now that there will be no further meeting on immigration estimates?

The Chairman: The only subsequent meeting on this list will be the one with the Minister. I am aware of no request from any members for further main estimate examination. We do have officials of the department before us tomorrow evening for budgetary questions. That is an in camera session with those officials, but budgetary questions are just as legitimate as other kinds of questions. In fact, I think the anticipation is that we will get into some of the resource issues because those are critical to some of the recommendations we might wish to make.

Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I had expressed my concern to you about not having enough meetings to deal with, for example, the Unemployment Insurance Commission budget. Last year we spent over $10 billion in unemployment insurance pay-outs. It is one of the largest departments. We are not going to have another shot at the administrative officers of the Unemployment Insurance Commission Fund. We are not going to have a shot at the Minister on this until another year, and I stressed that it was extremely important that we have a thorough examination of matters of unemployment insurance.

There is the whole area of employment. Many of the programs are being changed, and those are the kinds of questions we cannot ask in the House because they are very detailed.

We should be using the block time we have set aside, and it is only between now and the end of May. At the end of May the estimates go back to the House automatically. I would make the plea, and if you need a resolution from me I think we have to put more of the meetings on unemployment insurance and employment policies.

• 1550

On the question of the refugees, while those are important questions, I think the more important and pressing issue is to have an accountability session with the department on one of the most expensive departments in the government. We have not even scratched the surface yet. So I will make the resolution that May 14, May 22, May 28 and May 30 all be assigned to employment and UIC.

The Chairman: I believe we should have a written motion to that effect, but it is an amendment to the proposed schedule. Discussion on the amendment while it is being drafted, Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Oh, you are considering it an amendment. The spots Mr. Rodriguez wants to fill are not filled on the schedule we are considering. They are all open dates, except that you indicated Miss MacDonald was being sought after for

[*Traduction*]

donc six séances en tout concernant l'emploi et la Commission de l'assurance-chômage.

Avez-vous d'autres questions? Monsieur Heap.

M. Heap: Ai-je bien compris, avez-vous dit qu'il n'y aurait pas d'autre séance concernant le budget de l'immigration?

Le président: La seule autre séance prévue sera celle qui aura lieu en présence du ministre. Je ne crois pas avoir reçu des membres du Comité de demande pour qu'on étudie le budget. Nous accueillerons demain soir les hauts fonctionnaires du ministère qui répondront aux questions sur le budget. Il s'agit d'une séance à huis clos, mais les questions sur le budget sont tout aussi légitimes que d'autres questions. De fait, on s'attend à ce que les questions concernent les ressources étant donné qu'elles sont liées de près aux recommandations que nous voudrons présenter.

Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je me suis dit inquiet du fait que nous n'avions pas suffisamment de séances pour étudier, par exemple, le budget de la Commission de l'assurance-chômage. Nous avons dépensé l'an dernier plus de 10 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage. Il s'agit d'un des plus gros ministères. Nous n'allons pas pouvoir interroger davantage les responsables du Fonds de la Commission de l'assurance-chômage. Nous n'allons pas pouvoir interroger le ministre à ce sujet avant l'an prochain, mais je souligne qu'il serait extrêmement important que nous examinions de très près ces questions d'assurance-chômage.

Il y a également tout le secteur de l'emploi. De nombreux programmes ont été modifiés, et les questions que nous voulons poser ne peuvent être soulevées en Chambre puisque nous entrons dans les détails.

Nous devrions nous servir du calendrier des blocs établis que nous avons élaboré, à partir de maintenant jusqu'à la fin du mois de mai. À la fin de mai, le budget doit automatiquement être présenté en Chambre. Si vous voulez que je présente une résolution afin que nous ayons davantage de réunions au sujet des politiques d'emploi et de l'assurance-chômage, je suis disposé à la formuler.

Même si la question des réfugiés est importante, je crois que la question la plus importante et la plus pressante est de tenir une séance pour que le ministère nous fasse rapport au sujet d'un des ministères les plus coûteux du gouvernement. Nous n'avons même pas effleuré le sujet. Je présente donc la résolution suivante: que les 14, 22, 28 et 30 mai soient réservés à l'étude des questions d'emploi et d'assurance-chômage.

Le président: Je crois qu'il nous faudrait une motion écrite, mais il s'agit d'un amendement au calendrier proposé. Nous pouvons discuter de l'amendement pendant qu'on le rédige. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Oh, vous voulez prendre en considération l'amendement. Les dates que prévoit M. Rodriguez sur le calendrier sont libres. Elles sont toutes libres sauf que M^lle^ MacDonald doit venir le 14 ou le 22 mai, avez-vous dit, mais

[*Text*]

May 14 or May 22, but in reality they are all ... Are you considering what he is putting forward as an amendment despite the fact that they are open dates?

The Chairman: We do have a motion to adopt the report of the steering committee, which is the agenda as outlined. Mr. Rodriguez is seeking to amend it. The two things together, the amendment and the main motion, if they were to pass, would leave us with no slot open for CMHC, for instance. We would have to deal with them in some other fashion, in an additional meeting or something of that kind. I simply point that out. But the effect of Mr. Rodriguez' motion would be to fill every slot between now and the end of May.

Mr. Allmand: Maybe Mr. Rodriguez was not aware of the fact that we were not able to get the housing. I agree with him that we have to give more attention to employment and UIC, and I am wondering if he would be willing to amend his motion to have all but one of those dates assigned to employment and UIC and the one to be assigned to housing, since we have had no meetings on housing at all. Would you mind, Mr. Rodriguez?

Mr. Rodriguez: Well, I would not, but could I try on something else? Is it not possible to reschedule that May 9 meeting—the questions relative to refugees, Barbara Jackman—to the first week in June and put the housing in there? I could include that in my amendment.

The Chairman: Mr. Jourdenais, followed by Mr. Hudon.

M. Jourdenais: Vous êtes bien gentil, monsieur Hudon.

Monsieur le président, j'écoutais distraitement. Je respecte l'intervention de mon collègue, mais je crois que chaque fois qu'on a fait des changements à n'importe quelle réunion de prévue, les gens qui ont voulu faire ces changements n'étaient pas présents au moment de la réunion. Si le Comité lors de sa séance d'organisation a pris une décision, j'imagine que vous en avez certainement discuté, et que ce n'est pas une seule personne qui a tout décidé. C'est une question de disponibilité des salles. Je pense qu'on devrait accepter la décision comme telle et en finir. Il est déjà 15h50; je siège à d'autres comités et je devrais partir vers 16h20. Je vous aime bien tous, mais je suis fatigué de perdre mon temps. N'y aurait-il pas moyen de régler l'affaire une fois pour toutes?

Le président: Très bien. Monsieur Hudon.

M. Hudon: Je voulais vous dire que je vais voter pour la proposition que l'on a acceptée à la séance d'organisation.

Le président: D'accord.

M. Jourdenais: Je peux même ajouter que je vais être obligé de me «plier en deux» pour venir ici le 16. Il faut absolument que je sois dans l'avion à midi, à Ottawa, mais je vais quand même venir. Je vais être ici le matin à 9h30, croyez-moi, et à 11 heures je partirai, même s'il faut que je cours d'ici à l'aéroport. Je crois que c'est vrai qu'ils sont occupés, mais ce n'est pas de notre faute, c'est le peuple qui a voulu cela le 4 septembre. C'est dommage, mais c'est cela.

[*Translation*]

en réalité elles sont toutes ... Est-ce que vous voulez tenir compte de l'amendement même si ces dates sont libres?

Le président: Nous avons une motion concernant l'adoption du rapport du Comité directeur, c'est-à-dire le calendrier que vous avez en main. M. Rodriguez cherche à le modifier. Si l'amendement et la motion principale étaient adoptés, ça ne nous laisserait aucune ouverture pour la SCHL. Il nous faudrait les entendre lors d'une séance supplémentaire ou prévoir quelque chose du genre. Je voulais simplement le souligner. Cependant, la motion de M. Rodriguez aurait pour effet de combler chaque date libre d'ici la fin du mois de mai.

M. Allmand: M. Rodriguez n'était peut-être pas conscient du fait que nous n'avons pu entendre les responsables du logement. Je suis d'accord avec lui, nous devons porter plus d'attention aux questions d'emploi et d'assurance-chômage, et je me demande s'il veut bien modifier sa motion afin que toutes les dates sauf une soient réservées pour l'emploi et l'assurance-chômage, et que la date restante soit prévue pour les questions de logement, étant donné que nous n'avons pas encore eu de réunion à ce sujet. Y voyez-vous un inconvénient, monsieur Rodriguez?

M. Rodriguez: Je n'en vois pas, mais peut-être puis-je apporter un autre changement. Ne pourrait-on pas reporter la séance du 9 mai—les questions relatives aux réfugiés, la comparution de Barbara Jackman—à la première semaine de juin pour entendre plutôt le 9 mai les représentants du logement? Je pourrais l'inclure dans mon amendement.

Le président: Monsieur Jourdenais, et ensuite M. Hudon.

Mr. Jourdenais: You are very kind Mr. Hudon.

Mr. Chairman, I was listening with one ear. I respect the intervention of my colleague, but I believe that each time we have to bring amendments to any scheduled meeting, those who propose those modifications are not present when the meeting is held. If the steering committee has made a decision, I imagine that it was discussed and that it was not only the decision of one person. It depends on the availability of rooms. I believe we should accept the decision as such and put an end to this discussion. It is already 15.50 p.m., I have to sit at another committee and I will be leaving around 16.20 p.m. I love you all, but I am tired of losing my time. Is there any way we could settle this business once and for all?

The Chairman: Very well. Mr. Hudon.

Mr. Hudon: I would like to say that I am going to vote for the proposal accepted at the steering committee meeting.

The Chairman: Agreed.

Mr. Jourdenais: I would like to add that I am bending backwards to be here on the 16th. I must take a plane at noon, in Ottawa, but I will still be attending the meeting. I will be here in the morning at 9.30 a.m., believe me, and at 11 a.m. I will leave even if I have to run from here to the airport. It is true that these people are busy, but it is not our fault, the population has elected us on September 4. That is too bad, but that is it.

[*Texte*]

The Chairman: Okay. Are there any more comments? Mr. Rodriguez, would you care to read your motion?

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I move that the motion be amended to read:

> the meetings of May 14, 1985, May 22, 1985, May 30, 1985 be assigned for votes 10 and 15 on Employment and Immigration and that May 20 be assigned to housing.

• 1555

Amendment negatived

Mr. Rodriguez: On a point of order, Mr. Chairman, if you want, we can stay here all day; I can play that game. But when the Conservatives were in the opposition, if the Liberals pulled this stunt the roof would come down. I do not see how you can let estimates worth billions of dollars go off automatically for the House at the end of May. It may be convenient to the Conservative members that they not be examined, but it is not convenient to the opposition. The administrative staff, who I know are prepared to come, should come before this committee and be accountable for those estimates. I think this is the one opportunity we get to ask all sorts of questions about unemployment insurance.

I could range through the problems in my area, Mr. Chairman. As a matter of fact, one of these Conservative members got all insensed. He put in a private member's bill; he was going to amend the Unemployment Insurance Act to allow that those who are on education, in schools, should get unemployment insurance benefits. Does he know what he is talking about? Why does he not come to the committee and take the opportunity to questions the officials?

The Chairman: Mr. Rodriguez, would you focus your point of order, please?

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I am speaking on the question of the motion that is before us because the amendment was defeated. The thrust of my comments is that we do not have . . . I do not think they are interested in reason at all. In fact, the officials should come before this committee in three out of the four remaining spots, which is a very reasonable proposal. Now they have me really upset. If we want . . . they do not know; I can play this game. We will spend all afternoon here and he will never get to another meeting. He wants to waste time? I know how to do it.

Mr. Chairman, I say those spots should be with the officials coming before this committee. We have all sorts of questions. I have questions regarding the estimates, questions arising from programs. The sick benefit program with the unemployment insurance has been changed, which is just creating all sorts of problems in terms of delays of cheques. We have questions regarding the way in which the severance pay is being applied, all sorts of problems that arise from severance pay and the holiday pay innovations of April 1. We have all sorts of problems with respect to mobility grants under the employ-

[*Traduction*]

Le président: Très bien. Avez-vous d'autres remarques? Monsieur Rodriguez, voulez-vous lire votre motion?

M. Rodriguez: Monsieur le président, je propose que la motion soit modifiée comme suit:

> les réunions du 14 mai 1985, du 22 mai 1985 et du 30 mai 1985 seront consacrées à l'étude des crédits 10 et 15 de l'Emploi et de l'Immigration et la réunion du 20 mai sera consacrée aux questions de logement.

L'amendement est rejeté.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Si vous voulez, nous pouvons rester ici toute la journée, je peux jouer ce petit jeu-là. Si les Libéraux avaient essayé cette combine lorsque les Conservateurs étaient dans l'opposition, le plafond nous serait tombé sur la tête. Je ne vois pas comment nous pouvons laisser un budget valant des milliards de dollars être présenté automatiquement à la Chambre à la fin du mois de mai. Ce serait peut-être commode pour les Conservateurs qu'il ne soit pas étudié, mais cela ne l'est pas pour l'Opposition. Le personnel administratif, je sais qu'il est disposé à venir, devra comparaître devant le Comité et répondre de ce budget. C'est la seule occasion que nous ayons de poser toutes sortes de questions concernant l'assurance-chômage.

Je pourrais énumérer des problèmes que nous avons dans ma circonscription, monsieur le président. De fait, un des députés conservateurs était hors de lui. Il a présenté un bill privé, il voulait modifier la Loi sur l'assurance-chômage pour permettre à ceux qui étudient, dans les écoles, d'obtenir des prestations d'assurance-chômage. Sait-il de quoi il parle? Pourquoi ne vient-il pas au Comité pour profiter de l'occasion pour poser des questions aux hauts fonctionnaires?

Le président: Monsieur Rodriguez, sur quoi porte votre rappel au Règlement, s'il vous plaît?

M. Rodriguez: Monsieur le président, je parle au sujet de la motion qui est déposée étant donné que l'amendement a été rejeté. Je veux dire surtout que nous n'avons pas . . . je ne crois pas qu'ils veulent entendre raison. De fait, les hauts fonctionnaires devraient comparaître lors de trois des quatre séances restantes, c'est une proposition très raisonnable. Vous avez vraiment réussi à me contrarier. Si nous voulons . . . ils ne le savent pas, mais je peux jouer ce jeu-là. Nous allons passer tout l'après-midi ici et on n'obtiendra pas d'autres séances. Il veut simplement perdre son temps? Je sais aussi comment faire.

Monsieur le président, je prétends que ces dates libres devraient être réservées pour la venue des hauts fonctionnaires. Nous voulons leur poser toutes sortes de questions. J'en ai concernant le budget, d'autres découlent des programmes. Le programme pour les indemnités de maladie dans le cas de l'assurance-chômage a été modifié, ce qui crée toutes sortes de problèmes et des retards dans l'émission des chèques. Nous voulons poser des questions concernant la façon dont les indemnités de départ sont versées. Il y a toutes sortes de difficultés concernant les nouvelles mesures adoptées le 1er

[*Text*]

ment and immigration program. We have all sorts of problems regarding experience '85, the LEAD program that has been put into effect. We have all sorts of concerns about section 38. I could tell you about section 38: you still have people waiting for approvals from the Minister, even though the local member of Parliament has approved them.

There are all sorts of questions—questions relating to the appeal process in the unemployment insurance: What is the basis in which decisions are made by insurance officers? Is it based on the experience with the board of referees? Is it based on personal experiences with interviews of claimants in the unemployment office? Is it based on umpire decisions? What is it based on? We have a whole raft of areas to explore with this ministry, and all I proposed was what I thought was reasonable and constructive. I do not understand the obstructive methods being used by the Conservative Party that they would defeat the amendment.

Those three spots are open. What do they propose to do in those four spots? What do they propose to do in the four spots? Twiddle their thumbs? Sit on their hands and any other part of their anatomy? What do they propose to do? I do not hear anything constructive coming from them. You had four open spots, and I made a proposition—and I think a bloody reasonable proposition too.

Mr. Chairman, they may come from ridings where the unemployment rate is very low, but when you come from an area with 16% unemployment and you have 12,000 people on the unemployment insurance rolls and you get 10% or 15% screw-ups on the unemployment, my office gets inundated, Mr. Chairman.

• 1600

That is why I have grave concerns about it. That is the concern. And I think this is the opportunity we Members of Parliament have, particularly in the opposition, to speak with and to explore with the officials of the department ways in which maybe we can overcome these problems. We are not going to do it if in fact we have matters which can best be dealt with after the estimates are passed and we have missed a golden opportunity to come to grips with these problems.

The Chairman: I have on my list Mr. Allmand, Mr. Jourdenais and Mr. Hudon, who have all indicated they would like to speak to the same point of order. Mr. Allmand.

Mr. Allmand: I think Mr. Rodriguez was speaking to the principal motion, once his amendment was defeated, and I am speaking to the principal motion.

Mr. Chairman, I thought Mr. Rodriguez had made a reasonable proposal. In the first place, he wanted to have all the meetings for employment, but he listened to the arguments

[*Translation*]

avril visant les indemnités de départ et les congés payés. Nous avons également toutes sortes de problèmes concernant les subventions de mobilité dans le cadre du programme d'emploi et d'immigration. Nous avons des difficultés également concernant l'expérience 85, le Programme de la croissance locale de l'emploi qui a été adopté. L'article 38 nous pose toutes sortes de problèmes. Je pourrais vous en parler, vous avez encore des gens qui attendent les autorisations du ministre, même si leur député a approuvé les activités.

Il y a encore toutes sortes d'autres questions; certaines ont trait au processus d'appel, à l'assurance-chômage: sur quoi se fondent les agents de l'assurance-chômage pour prendre des décisions? Est-ce qu'ils se fondent sur l'expérience du conseil d'arbitrage? Se fondent-ils sur leur expérience personnelle suite à leurs entrevues avec les prestataires dans les bureaux de l'assurance-chômage? Est-ce qu'on se fonde sur des décisions de l'arbitre? Sur quoi se fonde-t-on? Nous avons toute une gamme de domaines à explorer avec le ministère, et ce que j'ai proposé était, je crois, raisonnable et constructif. Je ne comprends pas que le Parti conservateur fasse de l'obstruction de façon à ce que mon amendement soit rejeté.

Nous avons trois dates libres. Que prévoient-ils pour les quatre groupes établis? Que veulent-ils faire lors de ces quatre dates? Se tourner les pouces? S'asseoir sur leurs mains et sur d'autres parties de leur anatomie? Que se proposent-ils de faire? Je n'ai rien entendu de constructif de leur part. Nous avons quatre dates libres, et j'ai présenté une proposition—je pense qu'elle est diablement raisonnable.

Monsieur le président, ils viennent peut-être de circonscriptions où le taux de chômage est très peu élevé, mais lorsqu'on vient d'un endroit où 16 p. 100 de la population est au chômage et que 12,000 personnes font partie des listes de l'assurance-chômage et que 10 ou 15 p. 100 des cas sont bousillés, je suis inondé de ces cas dans mon bureau, monsieur le président.

Voilà pourquoi j'ai de sérieuses réserves à ce sujet. C'est la source de mes préoccupations. Et je crois que c'est ici que nous avons l'occasion, nous les députés du Parlement, et surtout les membres de l'Opposition, de discuter de ces problèmes avec les hauts fonctionnaires du ministère et de chercher ensemble des solutions éventuelles. Nous ne pouvons toutefois arriver à nos fins si nous soulevons des questions dont il vaudrait mieux discuter après l'adoption des prévisions budgétaires, et nous ratons ainsi une occasion unique de nous attaquer à ces problèmes.

Le président: J'ai sur ma liste les noms de MM. Allmand, Jourdenais et Hudon, qui m'ont tous fait part de leur désir d'intervenir. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Je crois que M. Rodriguez commentait la motion principale, après le rejet de son amendement, et c'est aussi de cette motion dont je veux parler.

Monsieur le président, la proposition faite par M. Rodriguez m'avait semblé raisonnable. En premier lieu, il désirait que nous consacrions toutes les réunions à l'étude de l'emploi, mais

[*Texte*]

that we need some meetings for housing. He simply proposed three of the open dates—he had named the three dates specifically. I am going to make another motion to reason with the committee that . . .

The Chairman: Can I stop you right there for one second and just indicate that since this discussion started, the Minister's office has confirmed her availability on May 14.

Mr. Allmand: May 14. All right.

The Chairman: That may help you in the wording of your motion, and I put it in in that spirit.

Mr. Allmand: It does. Then I move that in addition to May 14 two other of the open dates be assigned to employment and unemployment insurance estimates.

I am trying to compromise on Mr. Rodriguez' motion. I am still asking for three dates. On one, May 14, Miss MacDonald will be here. The two other open dates we will leave up to the steering committee to assign them to employment and unemployment insurance.

Mr. Chairman, I think Mr. Rodriguez makes a good point when he says that some things have to be done during the period of the estimates, others could be done in June because they do not have the same deadline.

That is my motion; that in addition to May 14, when Miss MacDonald will appear, we have two other dates for employment and unemployment insurance estimates to be chosen among the open dates listed in the schedule.

Mr. Chairman, there would be two left. If you use May 14 for Flora MacDonald, you have left open May 22, May 23, May 28, and May 30, and we are only asking for two out of those four.

Mr. Rodriguez: Not May 23, Warren.

Mr. Allmand: The 23rd is here, too.

The Chairman: You must have the old one, Warren. May 23 is still with Patricia-Ann Ritter of the Toronto Refugee Coalition.

Mr. Allmand: Oh, excuse me. Yes, I did have the one from the last day.

The Chairman: The 28th then.

Mr. Allmand: Right. Well, anyway, I am asking in my motion for two of the three that are outstanding.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

[*Traduction*]

il a écouté les arguments selon lesquels certaines de nos réunions devraient être consacrées à l'étude du logement. Il a simplement proposé trois dates libres . . . Il a cité ces trois dates précisément. Je vais proposer une autre motion afin d'essayer de convaincre le Comité que . . .

Le président: Permettez-moi de vous interrompre une minute simplement pour vous signaler que depuis le début de cette discussion, le bureau de la ministre nous a confirmé qu'elle pourrait être disponible le 14 mai.

M. Allmand: Le 14 mai. C'est très bien.

Le président: Ce renseignement vous aidera peut-être à rédiger votre motion, et c'est dans cet esprit que je vous en fais part.

M. Allmand: Cela m'aide effectivement. Je propose donc qu'en plus du 14 mai, deux autres séances libres soient consacrées à l'emploi et aux prévisions budgétaires de l'assurance-chômage.

J'essaye de tenir compte de la motion de M. Rodriguez et de trouver un compromis. Je demande toujours trois séances. M^me^ MacDonald serait présente à l'une de ces réunions, celle du 14 mai. Pour ce qui est des deux autres dates libres, nous laisserons au Comité directeur le soin de prévoir ces réunions qui seront consacrées à l'étude de l'emploi et de l'assurance-chômage.

Monsieur le président, il me semble que M. Rodriguez a raison quand il dit que certaines choses doivent être faites pendant la période consacrée à l'étude des prévisions budgétaires, alors que d'autres peuvent être étudiées en juin car les dates limites ne sont pas les mêmes.

Voici ma motion: qu'en plus de la réunion du 14 mai, où sera présente M^me^ MacDonald, nous prévoyions deux autres réunions pour l'étude des prévisions budgétaires de l'emploi et de l'assurance-chômage et que nous choisissions les dates de ces réunions parmi les dates libres indiquées sur notre échéancier.

Monsieur le président, il resterait deux autres dates. Si vous recevez M^me^ Flora MacDonald le 14 mai, les dates libres qui restent sont le 22 mai, le 23 mai, le 28 mai et le 30 mai, et nous demandons tout simplement d'en choisir deux sur quatre.

M. Rodriguez: Pas le 23 mai, Warren.

M. Allmand: Le 23 figure pourtant à cet horaire.

Le président: Vous devez avoir l'horaire précédent, Warren. Ce jour-là sera consacré à la comparution de Patricia-Ann Ritter qui représentera la Coalition des réfugiés de Toronto.

M. Allmand: Oh, excusez-moi. Vous avez raison, je regardais l'horaire qu'on nous avait remis lors de la séance précédente.

Le président: Est-ce que le 28 vous irait, alors?

M. Allmand: Très bien. De toute façon, je demande dans ma motion que nous choisissions deux des trois dates qui restent libres.

Le président: Monsieur Jourdenais.

[*Text*]

M. Jourdenais: Je veux simplement répondre à M. Rodriguez qui m'a attaqué. Depuis que l'on vient au Comité, chaque fois il y a un membre de l'opposition—et je l'inclus dans l'opposition; l'Opposition officielle, ce sont les Libéraux, mais j'inclus son parti dans l'opposition—donc chaque fois, il y a quelque chose qui ne va pas, on veut toujours y remédier, et on est toujours retardé, or notre temps est limité.

De plus, lui-même, il y a environ un mois, a fait une sortie, ici, de 15 minutes, et nous a fait perdre notre temps. On aurait pu poser des questions, mais il attendait la ministre et il fallait qu'elle soit ici. Dès qu'elle est entrée, elle s'est assise, il s'est levé et il est parti. Eh bien, je joue la même partie et je fais la même chose, c'est clair! Il appellera cela comme il voudra . . .

You can call it the way you want, but that is the way you play politics, and that is the way it has to be played. You, yourself, were complaining that she was not present, and the minute she walked in, you walked out.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: Mr. Hudon had asked to speak on the point of order. Mr. Hudon is in front of you on his point of order, if he cares to speak.

M. Hudon: Monsieur le président, je vais expliquer quelque peu ma position sur le maintien du calendrier. Premièrement, on vient tout juste de l'étudier au Comité directeur et ce dernier n'est pas fermé à toute autre proposition, au contraire. On vient tout juste de le voir.

Deuxièmement, il y a tellement de problèmes que l'on a décidé, au Comité directeur, d'étudier à la fois . . . On parle d'assurance-chômage. Je suis d'accord avec mon collègue qu'il y a des problèmes, qu'il s'agit d'un gros budget et il y a des choses à changer, etc.. J'ai hâte de voir mon collègue, justement, quand on arrivera à des séances officielles de comité sur la révision de la Loi sur l'assurance-chômage: Il va y avoir des choses à changer! On est attaqués de toutes parts; mais vous ne faites rien à propos des réfugiés.

• 1605

Encore hier, à la Chambre des communes, quelque chose sur les réfugiés. Il faut que vous étudiiez cela. Le rapport Plaut va être déposé. Il y a tellement de choses à étudier. Je suis d'accord que vous accordiez la priorité à l'assurance-chômage, mais il y a tellement de choses à étudier qu'il faut équilibrer le système pour essayer de plaire à tous. Je ne m'oppose pas à ce que l'on prenne 10 séances pour étudier l'assurance-chômage, mais il y a autre chose à voir. C'est pour cela qu'on essaie d'établir un programme équilibré, et c'est ce que le Comité directeur a fait. Il a fait un horaire équilibré, qui puisse plaire à tout le monde. Il y a même des gens qui étaient au Comité directeur et qui découvrent maintenant une nouvelle vérité. Je suis d'accord qu'on remplisse les vides, mais bon Dieu, qu'on avance! Nos invités sont là depuis . . .

[*Translation*]

Mr. Jourdenais: I simply want to reply to Mr. Rodriguez' attack. Since this committee began to sit, at every meeting some member of the Opposition . . . and I include Mr. Rodriguez in the Opposition; the Liberals are the Official Opposition, but I include his party when I refer to the Opposition in general . . . At every meeting then, something always goes wrong, they always want to correct things, and we are always held up, despite the fact that our time is limited.

Furthermore, about a month ago, he himself berated us for some 15 minutes and wasted our time. We could have been putting questions, but he was waiting for the minister and he claimed that she had to be here. And yet, as soon as she got here and sat down, he got up and left. Well, I am giving him a taste of his own medicine; I am playing by the same rules, and that is clear! He may call it anything he likes . . .

Appelez cela comme vous voudrez, mais c'est le jeu de la politique, et il n'y a pas à sortir de là. Vous vous plaigniez vous-même de l'absence du ministre, et dès qu'elle est arrivée, vous êtes parti.

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: M. Hudon avait demandé la parole sur ce même point. Je dois donc donner la parole à M. Hudon avant vous, s'il désire toujours parler.

Mr. Hudon: Mr. Chairman, I want to explain my position on keeping our schedule as is. Firstly, we just studied this schedule at the steering committee and this committee is not closed to all other proposals, quite the contrary. This was just demonstrated.

Secondly, there are so many problems that the steering committee decided to study both . . . We are discussing unemployment insurance. I agree with my colleague that there are problems, that this is a hefty budget and that certain things should be changed, and so on and so forth. I look forward to seeing my colleague in action when we hold official committee meetings for the purpose of reviewing the Unemployment Insurance Act; many things will have to be changed! Everyone criticizes us; but you are not doing a thing to help the refugees.

The refugee issue was raised again in the House of Commons yesterday. You have got to study this matter. The Plaut Report is going to be tabled. There are so many things to study. I agree that you should give priority to unemployment insurance, but there are so many issues to be studied that we have to balance the system to attempt to please everyone. I do not object to setting aside 10 meetings to study the unemployment insurance issue, but we have other things to consider. This is why we are trying to draw up a balanced schedule, and this is what the Steering Committee has done. It has prepared a balanced schedule, in the hope of pleasing everyone. Some of those who sat on the Steering Committee are now discovering your wishes for the first time. I agree that we should fill up the vacant spots, but good grief, let us get moving! Our witnesses have been waiting for . . .

[*Texte*]

M. Jourdenais: Et ça coûte de l'argent à part cela.

M. Hudon: ... 35 minutes; on va partir, pour la plupart, à 16h30. Vous êtes bien au fond, car vous n'aurez pas à répondre aux questions. Cependant, cela ne fera pas avancer les choses.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, on a point of order, I am going to take Mr. Jourdenais to task. There was one afternoon I came in and a meeting was scheduled. It was on immigration. The Minister was scheduled to appear, and I came here at 3.30 p.m. The Minister did not walk into this room until 3.45 p.m.; until 3.45 p.m. I wanted to participate in the discussion of the meeting dates and the subject-matter for those meeting dates, and I made my point about the importance of the estimates.

I recognize they are all rookies and they do not understand the importance of the estimates and the fact that they have to be reported back to the House of Commons; whether we pass them or not, they automatically go back to the House. I sat here and I went through that process. I am not the immigration representative on this committee. My colleague from Spadina is. So when the Minister walked in 45 minutes late, I had to go off to another meeting. So I left.

The Chairman: Mr. Rodriguez, may I have just one second to clarify the record. The Minister had told us her approximate arrival time. It is unfair to use the words "came late". The Minister came according to the schedule she had previously made us aware of—just to be accurate.

Mr. Rodriguez: But I want to point out that Mr. Jourdenais said that when the Minister walked in, I walked out. I had come here specifically to participate in the discussion of setting the meeting dates and making my points, which I did. I came here and I made a very concrete proposal. It would have expedited business if he had voted for my amendment. We would have got on with the business. But he chose not to. He chose to rally support to defeat the amendment. I decided that if that is the name of the game he wants to play, which is not constructive, it is obstructive, then in fact two can play at the same game.

The Chairman: We have an amendment before the committee. Mr. Allmand has moved that two of the open dates, May 22, 28, and 30, be assigned to employment and UIC estimates.

Mr. Allmand: Two of those three dates. Since Miss MacDonald has already agreed to May 14, I thought it was not necessary to mention that date.

The Chairman: Two of the three open dates.

Mr. Allmand: I do not want any misunderstanding on it. If we look at the schedule you presented to us, Mr. Chairman, a good number of the dates on the schedule are for refugees—and that is a good thing—and a few are for the entrepreneurial immigration study. This would mean there would be three

[*Traduction*]

Mr. Jourdenais: And it costs money besides!

Mr. Hudon: ... 35 minutes; most of us will be leaving at 4:30. That should not bother you, really; you will not have to answer questions. But in the meantime, nothing gets done.

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'invoque le Règlement, et je conteste ce qu'a dit M. Jourdenais. Je me suis présenté récemment à une réunion prévue pour l'après-midi. Elle devait porter sur l'immigration. La ministre était censée comparaître, et je me suis présenté à 15h30. La ministre n'a pénétré dans cette pièce qu'à 15h45; je voulais, jusqu'à 15h45, participer à la discussion sur le choix des dates et des sujets de nos réunions, et je me suis fait entendre sur l'importance des prévisions budgétaires.

Je comprends que ce sont tous de nouveaux députés et qu'ils ne comprennent pas l'importance des prévisions budgétaires ni le fait qu'elles doivent être renvoyées à la Chambre des communes; que nous les adoptions ou non, elles sont automatiquement renvoyées à la Chambre. Je suis resté ici et j'ai participé à cette procédure. Je ne suis pas le député chargé de l'immigration au sein de ce Comité; c'est le député de Spadina qui en est responsable. Donc, quand la ministre est arrivée, avec 45 minutes de retard, j'étais attendu à une autre réunion. J'ai donc quitté celle-ci.

Le président: Monsieur Rodriguez, permettez-moi de vous interrompre une minute pour préciser les choses. La ministre nous avait dit à quelle heure elle pensait pouvoir arriver, approximativement. Il est injuste de dire qu'elle est arrivée en retard. Pour rétablir les faits, je tiens à signaler que la ministre a été de parole, et s'est présentée à l'heure dite.

M. Rodriguez: Oui, mais M. Jourdenais a dit que quand la ministre est arrivée, je suis parti. Je m'étais rendu à cette réunion précisément pour participer au choix des dates de réunion et pour faire certaines observations, ce que j'ai fait. Je suis venu ici et j'ai formulé une proposition très concrète. Nos travaux auraient été accélérés d'autant s'il avait voté en faveur de mon amendement. Nous aurions pu progresser. Mais il a choisi de voter contre. Il a même choisi de se rallier des collègues pour rejeter mon amendement. J'ai décidé que s'il voulait jouer à ce petit jeu-là, qui n'est pas constructif mais dilatoire, eh bien, nous pouvions jouer à deux.

Le président: Le Comité est saisi d'un amendement. M. Allmand a proposé que deux des dates libres, les 22, 28 et 30 mai, soient consacrées à l'étude des prévisions budgétaires de l'emploi et de la Commission de l'assurance-chômage.

M. Allmand: Nous devons choisir deux dates parmi ces trois dates libres. Comme M^me^ MacDonald nous a déjà signalé qu'elle viendrait le 14 mai, j'ai pensé qu'il n'était pas nécessaire de mentionner cette date.

Le président: Il faut donc choisir deux des trois dates libres qui restent.

M. Allmand: Je ne veux pas qu'il y ait de malentendu. Si nous regardons l'horaire que vous nous avez soumis, monsieur le président, bon nombre des réunions prévues seront consacrées à la situation des réfugiés ... et c'est une bonne chose ... et quelques réunions seront consacrées à l'étude des immi-

[*Text*]

dates for employment and UIC: the one on May 14 with the Minister—but that would also be for immigration—and then two other dates. So I ask for a little understanding. To assign at least two of those dates leaves us with flexibility to schedule in housing whenever the housing Minister can come, or his officials, so we can move around that.

The Chairman: I would remind members also that Tuesday, May 30 has already been approved and will be on employment and UIC estimates. Tuesday, April 30 is a previously scheduled meeting, which we had previously agreed to. So if members are looking at the dates from April 29 to May 30, they might want to pencil in the fact that a previously approved meeting is being held on April 30 on those same estimates.

Mr. Allmand: I understand that, Mr. Chairman, but I think Mr. Rodriguez has made several good points; and I have made them before. For example, at the last meeting, I had enough questions to go for about 45 minutes. I took my full 15 minutes, but it was difficult to get back on again because there are so many members on the committee; I never got back on again the last day.

• 1610

There are so many questions to ask in this field that you cannot ask in the House because they are too specific, they are too detailed. I keep referring to the fact that 56% of the Canadian people still think employment is the biggest issue in this country. This is what this committee is all about. So I think it is reasonable, during estimates, that we try and give enough time to deal with the questions of the members. If we run out of questions before the 30th, we can then reassign things, but I doubt we will.

The Chairman: Any further discussion? Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Yes. I want to know when Mr. Best is scheduled to appear.

The Chairman: Not at all.

Mr. Jourdenais: So we have to leave an open date for Mr. Best. What about the other two people?

The Chairman: Tomorrow evening we are meeting with Mr. Best and two immigration officials from the Department of External Affairs.

Mr. Heap: What is the subject?

The Chairman: It is in camera and the subject-matter is anything on members' minds related to entrepreneurship, refugees, family reunification, whatever lends itself to in camera. The meeting was triggered by difficulty with our third

[*Translation*]

grants entrepreneurs. Ce qui signifie que trois séances pourraient être consacrées à l'emploi et à l'assurance-chômage: celle du 14 mai, en présence de la ministre . . . mais nous étudierions aussi l'immigration lors de cette réunion . . . et il nous faut ensuite deux autres dates. Alors, soyez accommodants. Si l'on consacrait ces deux séances à l'étude des prévisions budgétaires, nous pourrions ainsi étudier celles du logement lorsque le ministre ou ses collaborateurs pourront comparaître.

Le président: J'aimerais aussi rappeler aux députés que nous étudierons les prévisions budgétaires de l'emploi et de la Commission de l'assurance-chômage le mardi 30 mai. La réunion du mardi 30 avril avait déjà été prévue, et nous en avions convenu auparavant. Donc, si les députés regardent leur programme du 29 avril au 30 mai, ils voudront peut-être cocher le 30 avril, date à laquelle se tiendra une réunion approuvée antérieurement pour l'étude de ces mêmes prévisions budgétaires.

M. Allmand: Je comprends bien, monsieur le président, mais je pense que M. Rodriguez a fait plusieurs observations intéressantes; je les avais d'ailleurs faites auparavant. Par exemple, lors de la dernière réunion, j'aurais pu poser des questions pendant environ 45 minutes. J'ai parlé pendant les 15 minutes qui m'étaient imparties, mais il était difficile de reposer des questions en raison du nombre de députés que compte ce Comité; je n'ai jamais pu reposer de questions le dernier jour.

Et on ne peut pas les poser à la Chambre, car elles sont trop précises, trop détaillées. Je n'arrête pas de dire que 56 p. 100 de la population canadienne continue de penser que le chômage est le plus gros problème que traverse le pays. Et ce Comité est précisément chargé d'étudier cette question. Alors, pendant l'étude des prévisions budgétaires, je pense que nous pouvons fort bien réserver suffisamment de temps aux questions des députés. Si nous n'avons plus de questions à poser d'ici le 30, bien que j'en doute, nous pourrons toujours revoir le programme.

Le président: Avez-vous d'autres observations à faire? Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Je voudrais savoir à quelle date M. Best doit comparaître.

Le président: Rien n'a été décidé.

M. Jourdenais: Nous devons donc prévoir sa venue. Et les deux autres?

Le président: Demain soir, nous rencontrons M. Best ainsi que deux fonctionnaires responsables de l'immigration auprès du ministère des Affaires extérieures.

M. Heap: De quoi parlerons-nous?

Le président: Cette réunion aura lieu à huis clos et les députés pourront poser toutes les questions qu'ils voudront sur le programme des entrepreneurs, les réfugiés, la réunification des familles, tout ce qui peut être dit à huis clos. Nous avons décidé de tenir cette réunion à la suite des difficultés que nous

[*Texte*]

report. There were concerns that members felt should be explored.

M. Jourdenais: Si on accepte la proposition de M. Allmand, est-ce que cela veut dire qu'il va falloir absolument que mercredi le 22, on ait quelqu'un pour parler des crédits de l'assurance-chômage? Absolument? Si on ne peut pas avoir quelqu'un du bureau pour en parler, qu'arrivera-t-il? Y aurait-il possibilité d'avoir quelqu'un d'autre? Eux disent que c'est important, mais à importance égale . . .

The Chairman: The impact of the passage of this motion would be that the clerk would then go to the Canada Mortgage and Housing people as well as departmental officials and try to fill in people for those three meetings. One would be with Canada Mortgage and Housing Corporation; two would be with officials of the Department of Employment and Immigration. It would take a motion of the committee at some subsequent date to change that. If, as Mr. Allmand suggests, we run out of questions or if something more important comes along, it is also possible for our group to add meetings outside the bloc. We can proceed with this schedule and add to it and have two or three, five, ten more meetings a week, provided we can find the rooms and the officials. That is another possibility.

Mr. Allmand: Under the rules, Mr. Jourdenais, we can no longer discuss the estimates after the end of May. We can carry on the study on refugees, the study on entrepreneurs, any other study that we agree on, but not the estimates. So we are trying to make sure that during the period that we have the estimates, we at least do the estimates. I think all House leaders are agreed that we should concentrate on them during that period of time. After June 1, we can meet again and schedule meetings for the month of June to finish off the other studies.

The Chairman: Further discussion? Are the members ready for the question? The question is on the amendment. I will read it one last time. It is moved that two of the three open dates, i.e. May 22, 28 and 30, be assigned to employment and UIC estimates.

Amendment agreed to

The Chairman: We now have a main motion as amended. Is there any discussion on the main motion as amended? The thrust of the main motion is that the steering committee report be adopted as amended.

Motion as amended agreed to

The Chairman: Your chairman will make one observation. This is the second or third time we have taken a considerable amount of time to deal with an agenda that had previously been approved by the steering committee. It would facilitate matters if members of different parties were to have their requests channelled through their party representatives or directly to the chairman or through the clerk in advance of

[*Traduction*]

éprouvons avec notre troisième rapport. Certaines inquiétudes avaient été exprimées par des députés et ces derniers voulaient en discuter avec les intéressés.

Mr. Jourdenais: If we accept Mr. Allmand's suggestion, does it necessarily mean that on Wednesday, the 22nd, we will be discussing the Unemployment Insurance votes? Necessarily? If officials from the department are unable to come, what will happen? Will something else be scheduled? They say it is important, but equally important . . .

Le président: Si cette motion était adoptée, le greffier devrait alors prévoir, pour ces trois séances, un représentant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Le Comité devra ensuite adopter une autre motion à une date ultérieure s'il voulait modifier ce programme. Si, comme M. Allmand l'a dit, nous n'avions plus de questions à poser ou si nous devons étudier quelque chose d'important, le Comité pourrait prévoir d'autres séances outre celles qui nous sont normalement accordées. Nous pouvons suivre cet ordre du jour et y ajouter deux, trois, cinq, dix autres séances par semaine si nous pouvons trouver des salles et des fonctionnaires libres. C'est là une autre possibilité.

M. Allmand: Selon les règles établies, monsieur Jourdenais, nous ne pourrons plus discuter des prévisions budgétaires après la fin mai. Nous pourrons toujours continuer l'étude des réfugiés, du programme des entrepreneurs ou toute autre étude qui nous semble intéressante, mais non pas les prévisions budgétaires. Nous essayons donc de nous assurer que tant que nous sommes saisis des prévisions budgétaires, nous les étudions. Je crois que tous les leaders à la Chambre sont convenus que nous devrions nous concentrer sur cette étude pendant ce temps-là. Dès le 1er juin, nous pourrons prévoir d'autres séances qui seront consacrées aux autres études que nous n'avons pas encore terminées.

Le président: Avez-vous d'autres observations? Êtes-vous prêts à voter? Nous votons l'amendement. Je vais le lire une dernière fois. Que deux des trois séances libres, à savoir les 22, 28 et 30 mai, soient consacrées à l'étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Emploi et de la Commission d'assurance-chômage.

L'amendement est adopté

Le président: Nous sommes donc maintenant saisis d'une motion principale modifiée. Avez-vous des observations à faire à ce sujet? Cette motion demande que le rapport du Comité directeur soit adopté sous sa forme modifiée.

La motion sous sa forme modifiée est adoptée

Le président: Je voudrais faire une observation. C'est la deuxième ou troisième fois que nous avons consacré énormément de temps à l'étude d'un ordre du jour qui avait été approuvé par le Comité directeur. Tout serait plus facile si les membres des différents partis faisaient parvenir leurs demandes à leurs représentants, au président ou au greffier avant les séances de comité directeur, pour que ce dernier puisse étudier attentivement leurs demandes.

[*Text*]

steering committee meetings, so that the steering committee in smaller unit could more carefully consider their requests.

• 1615

It is your chairman's recollection that at a previous public meeting we were asked to schedule more meetings for estimates and the steering committee did indeed comply to make sure there were a minimum of six meetings on main estimates for these two subject-matters. We thought that was in accord with previous requests. We come today to find out that our understanding of that was not correct, that people wanted eight or nine meetings. If we could have had clarity, I think we could have avoided the 30 minutes of discussion and we could have moved the motion through quite quickly, if we had that understanding going into the steering committee meeting.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, you had open spots on the proposal you presented and all we suggest is that we fill those spots with hearing from the officials of unemployment insurance and employment. I mean, that was straightforward and simple; filling the vacant spots which the steering committee had not filled. I did not propose to change anything.

The Chairman: A point of order, Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: The motion is passed; he voted. That is the satisfaction he has. Let us not stall, please. Thank you.

The Chairman: Your chairman would also point out that you have in front of you a list of exhibits which your chairman has filed with the clerk and would like to give you notice that those exhibits will appear in today's proceedings so that they are available to the general public, so the general public knows that those exhibits have been filed with the clerk.

We are now ready for questions. Mr. Allmand, you have the floor.

Mr. Allmand: Thank you. With respect to the Challenge '85 program, when we were briefed on Challenge '85 we were told that those applications which came in and were career oriented would be dealt with right away, whereas those that were work experience would be kept until the deadline and then they would all be considered at the end.

My first question is: Has that rule applied universally throughout Canada or was it changed?

Mr. G. Lussier (Deputy Minister and Chairman, Canada Employment and Immigration Commission): Mr. Chairman, we may have to check further. There might be one province, but I am not sure from memory where those criteria have been changed. But as a general rule, you are absolutely right.

Mr. Allmand: All right. My next question is this: When applications come in and they are ticked off or are indicated as being career oriented, are they examined by your officials and are they sometimes rejected as not being career oriented and put into the slot of work experience, because in the estimation of the officials they really do not appear to them to be career oriented?

[*Translation*]

Je me souviens que lors d'une séance publique antérieure, les députés nous avaient demandé de prévoir davantage de réunions qui seraient consacrées à l'étude des prévisions budgétaires et le Comité directeur s'est alors assuré que six séances au moins seraient consacrées à l'étude des prévisions budgétaires de ces deux ministères. Nous pensions ainsi avoir donné suite à vos demandes. Or, aujourd'hui, nous constatons que vous voulez consacrer huit ou neuf séances à cette étude. Si vous aviez pu vous entendre et si le Comité directeur l'avait su, je crois que nous aurions pu éviter ces 30 minutes de discussion et adopter la motion assez rapidement.

M. Rodriguez: Monsieur le président, certaines dates de séance proposées étaient demeurées libres et nous avons tout simplement proposé d'entendre ces jours-là les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage du ministère de l'Emploi. Il n'y a pas plus simple; nous avons simplement rempli les dates restées libres dans la motion présentée par le Comité directeur. Je n'ai rien voulu modifier.

Le président: Voulez-vous invoquer le Règlement, monsieur Jourdenais?

M. Jourdenais: La motion est adoptée; il a voté. Il a obtenu satisfaction. Alors venons-en au fait, s'il vous plaît. Merci.

Le président: Je voudrais également vous dire que vous avez en votre possession une liste des pièces justificatives que j'ai remises au greffier et qui figureront dans le compte rendu de cette séance, les rendant ainsi publiques; le public sait maintenant que ces pièces ont été déposées auprès du greffier.

Passons maintenant aux questions. Monsieur Allmand, vous avez la parole.

M. Allmand: Merci. Lorsque nous avons été informés du Programme Défi 1985, on nous avait dit que toutes les demandes d'emploi orientées vers une carrière seraient traitées immédiatement alors que celles d'ordre plus pratique seraient conservées jusqu'à la date limite et seraient toutes étudiées ensemble.

Je voudrais savoir si cette règle s'applique à l'ensemble du Canada ou si elle a été modifiée?

M. G. Lussier (sous-ministre et président, Commission canadienne d'Emploi et d'Immigration): Monsieur le président, nous allons peut-être devoir faire une vérification. C'est peut-être le cas d'une province, mais je ne pourrais pas vous dire laquelle de mémoire. Mais en général, ces règles s'appliquent partout.

M. Allmand: Bien. Sont-ce vos collaborateurs qui trient ces demandes, qui les rejettent parce que, de leur avis, elles ne sont pas orientées vers une carrière mais vers une expérience pratique?

[*Texte*]

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I think yes. As soon as the sponsors or the forms have been filled out there is an evaluation. There are checks against the criteria relative to the career-oriented programs and it could happen, Mr. Chairman, that if there is doubt in terms of the authenticity corresponding to the specific terms of reference relative to career oriented, they would be transfered to work experience.

Mr. Allmand: Now, in answer to me at a previous meeting and I think in answer to Mr. Howard McCurdy, you told us there was no written definition or criteria for career oriented. If that is the case, I am just wondering how the officials in these offices throughout the country, in looking at applications, can make a judgment as to whether they are career oriented or not, if they have no standard on which to judge them.

When I asked my question several weeks ago, I was told they will be able to make that judgment themselves. In other words, they could tell whether they were career oriented without any written instruction or standard. Is that still your position? Or have you developed written criteria since that time?

• 1620

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I would not like to put in doubt the interpretation given. The question is raised in the context of yesterday. I recall having indicated to you that I did not then have those criteria in front of me, but that I was prepared to table them or speak about them when I did. I now have them in front of me, Mr. Chairman, so there are written criteria.

Mr. Allmand: Good. Well, that settles that question, and I will not ask anything more on it till I look at the criteria.

Then I move to another point. Is it possible that in the original examination of the applications some could be rejected altogether? In other words, an application comes into an office, the officials look at it, decide that it is not career oriented, and reject it. They just do not think it is a good proposal under one of the general criteria for the whole program. Do you know if any are rejected outright at that stage?

Mr. D. Campbell (Executive Director, Labour Market Development, Department of Labour and Immigration): It is possible, Mr. Chairman. I must say that as of this moment I simply do not know what the numbers might be. Quite obviously, if an application is seriously defective, the normal course would be to get in touch with the person or organization making the application to see whether there was some misunderstanding on the part of the officer as to what the application consists of. If the officer's understanding of it is verified through that discussion, then the application might well be turned down at that point in time.

Mr. Allmand: Thank you. I am asking some of these questions because, under the summer Canada program, all the applications were kept until the deadline. In my consistuency, for example, we had a constituency advisory group. If you had 50 applications and you could only fund 25, they would try to

[*Traduction*]

M. Lussier: Oui, monsieur le président, je crois. Une fois remplies, ces demandes sont évaluées. Elles sont examinées à la lumière des critères régissant les programmes d'orientation vers une carrière et il se peut fort bien, monsieur le président, qu'en cas de doute, elles soient transférées dans la liasse des demandes d'expérience pratique.

M. Allmand: Mais, en réponse à une question que je vous avais posée antérieurement et à une question posée par M. Howard McCurdy, vous nous aviez dit que les critères régissant les programmes d'orientation vers une carrière n'étaient pas écrits noir sur blanc. Si tel est le cas, je me demande comment les agents locaux peuvent, en analysant ces demandes, décider si elles sont orientées vers une carrière ou non, s'ils ne sont guidés par aucun critère.

Lorsque j'avais posé cette question il y a quelques semaines, on m'avait répondu qu'ils pouvaient eux-mêmes en juger. En d'autres termes, ils peuvent décider si ces demandes sont orientées vers une carrière sans instructions écrites. Votre position a-t-elle changé? Avez-vous depuis lors établi des critères noir sur blanc?

M. Lussier: Monsieur le président, je ne voudrais pas contester l'interprétation donnée. Cette question avait été posée hier et je me rappelle vous avoir dit que je n'avais pas ces critères devant les yeux, mais que j'étais disposé à les déposer ou à en discuter lorsque je les aurais. Je les ai maintenant devant les yeux, monsieur le président, et c'est noir sur blanc.

M. Allmand: Bien. Voilà qui règle la question et je n'en discuterai que lorsque je les aurai regardés.

Autre point. Lorsqu'elles sont examinées pour la première fois, certaines demandes sont-elles immédiatement rejetées? En d'autres termes, une demande arrive, les responsables la regardent, décident qu'elle n'est pas orientée vers une carrière et la rejettent. Ils ne jugent tout simplement pas que cette proposition est conforme aux critères généraux du programme. Savez-vous si des demandes sont rejetées immédiatement à ce stade-là?

M. D. Campbell (directeur exécutif, Développement du marché du travail, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): C'est possible, monsieur le président. Mais je ne peux pas les chiffrer. De toute évidence, si une demande présentait de graves anomalies, nous nous mettrions en rapport avec la personne ou l'organisme ayant déposé cette demande pour voir si l'agent ne l'aurait pas mal comprise. S'il s'avérait, après cette discussion, qu'il l'avait bien comprise, la demande en question pourrait alors fort bien être rejetée.

M. Allmand: Merci. Je vous pose ces questions car, aux termes du programme Eté Canada, toutes les demandes étaient conservées jusqu'à la date limite. Dans ma circonscription, par exemple, un groupe consultatif de circonscription avait été créé. S'il recevait 50 demandes et que 25 seulement pouvaient

[*Text*]

pick the 25 best. Under this program, if you are career oriented, as soon as your application comes in you could get it funded right away. It may end up that some very good ones could come at the end, but there would be no money left. As a matter of fact, it could be that some of the better ones, in terms of social impact, might be at the end.

I also want to ask, with respect to this program, whether you have at this stage any breakdown of those that have been approved? The other day you said that already $54 million had been approved, amounting to approximately 33,000 jobs. Do you have any breakdown on how many of those would be in the private sector, the commercial sector? How many would be in municipalities? And how many would be in non-profit community groups?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I think we can certainly supply the committee. I have sufficient copies for every member. This will update the summer Canada Challenge '85 Program in terms of applications received. On the of a breakdown in more detail, I am afraid that as of today I would not be able to go further than the explanation given yesterday, namely that at this point at least 33% of the career-oriented projects were from the private sector. From the time we spoke yesterday until today, we approved an extra $8 million under Challenge '85, making it now close to $63 million.

Mr. Allmand: This program, Challenge '85, unlike Summer Canada last year, allows for a greater role by private sector commercial groups.

• 1625

If I remember correctly, last summer we had summer career access, which was a very specific program, but it would not account for as many jobs as could be given to the private sector under Challenge 85. However, I would like to know whether you have any figures on how many jobs the private sector—the commercial sector—put on line last summer that they fully paid for themselves; you know, they just hired people. It is true that under this program, Challenge 85, more private sector jobs are being funded through government assistance, but if we are really going to evaluate the program, we have to know how many jobs the private sector created last year. What we might be doing is simply subsidizing private firms to create jobs they were going to create anyway. They need people in the summertime; people are on holidays; some businesses increase their business in the summertime—the ice cream business, the soft drink business, and so on. We may simply be subsidizing jobs that would have gone on line anyway. The other thing I would like to know—and I do not expect you to give me an answer to that today, but before the estimates are up, I would like to have some estimate of the total number of private sector jobs that were given through the Canada Student Employment Centres last year, and later I will want to compare that with this year. I also would like to know how many provinces in their provincial summer employment program cut back in part or altogether to make way or to co-operate with the federal program. Some of them have. In other words, the federal

[*Translation*]

être financées, les 25 meilleures étaient choisies. Mais en vertu de ce programme, si la demande est orientée vers une carrière, elle est acceptée dès qu'elle est reçue. Il se peut donc que de très bonnes demandes arrivent juste avant la date limite et que les crédits viennent à manquer. D'ailleurs, il se peut fort bien que les plus intéressantes sur le plan social soient présentées vers la fin.

Sur ce même sujet, je voudrais vous demander si vous pouvez nous donner le détail de celles qui ont été approuvées? Vous avez dit l'autre jour que 54 millions de dollars avaient été affectés à 33,000 emplois. Pouvez-vous nous dire combien serait offert par le secteur privé, le monde des affaires? Par les municipalités? Par les groupes communautaires à but non lucratif?

M. Lussier: Monsieur le président, nous pouvons certainement donner ces chiffres au Comité. J'en ai fait reproduire suffisamment pour chaque député. Cette feuille actualise toutes les demandes reçues au titre du programme Défi 1985. Si vous désirez davantage de détails, je crains que je ne puisse vous donner d'autres explications que celles que je vous ai données hier, que 33 p. 100 au moins des projets orientés vers une carrière émanait du secteur privé. Depuis hier, nous avons approuvé des demandes s'élevant à 8 autres millions de dollars au titre du programme Défi 1985, pour un total de près de 63 millions de dollars.

M. Allmand: Contrairement au programme Eté Canada de l'année dernière, Défi 1985 permet au secteur privé de jouer un plus grand rôle.

Si ma mémoire ne me fait pas défaut, le programme offert l'été dernier, «Accès carrière», n'offrait pas autant d'emplois au secteur privé que le programme Défi 1985. Cependant, j'aimerais savoir si vous savez combien d'emplois le secteur privé . . . le secteur commercial . . . a financé lui-même l'été dernier, c'est-à-dire combien d'employés il a recrutés. Il est vrai que dans le cadre du programme Défi 1985, davantage d'emplois du secteur privé sont subventionnés par l'État, mais si nous devons évaluer les succès de ce programme, nous devons savoir combien d'emplois le secteur privé a créés l'année dernière. Car peut-être nous contentons-nous de subventionner les emplois créés par le secteur privé, emplois que le gouvernement aurait créés de toute façon. Le secteur privé recrute pendant l'été; leurs employés sont en vacances; certaines entreprises augmentent leur chiffre d'affaires pendant l'été: les vendeurs de crème glacée, de boissons gazeuses et ainsi de suite. Alors peut-être subventionnons-nous des emplois qui auraient été créés de toute façon. Je voudrais également savoir . . . et je ne m'attends pas à ce que vous répondiez aujourd'hui, mais avant que cette étude ne soit terminée . . . combien d'emplois ont été créés par les entreprises qui sont passées par les centres d'emploi des étudiants du Canada l'année dernière car je voudrais comparer ces chiffres à ceux de cette année. Je voudrais également savoir combien de provinces ont réduit ou supprimé leurs programmes d'emploi pendant l'été pour laisser le champ libre au pro-

[*Texte*]

program is playing a bigger role in Canada this year, but it is my understanding that some of the provincial programs, since they are tying in with the federal program or because of the federal program, are cutting back. I would like to know, you know, in which provinces that is taking place. It is the total picture that counts for students and not simply the federal program.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, we will certainly be happy to supply members of the committee with those statistics from last year on both the previous program, sponsored by the federal government, and the activities that took place through our CEC, the hiring of students directly by the private sector.

As the questions relate to whether or not provinces may have reduced their amount of money, to my surprise, I could at least mention in here, that two provinces which have been involved in joint programming with us, and whose financial contribution has been increasing compared to last year. Newfoundland is an example, Saskatchewan is another one, and New Brunswick certainly has been putting the same amount of money along with us and last year. So, in the cases that come to mind, based on the question, Mr. Chairman, we have seen provinces that have increased participation as a fact of getting involved with us in the joint programming aspect.

Mr. Allmand: By that you mean, deputy minister, that whereas some of them had completely separate programs last year, even if they are co-operating this year, they are putting in more funds.

Mr. Lussier: Yes, that is what I mean.

Mr. Allmand: If you could—and I do not expect it today—have the comparative budgets for summer employment from the provinces last year and this year.

Mr. Lussier: We may, Mr. Chairman, just for clarifications, not have all those details because we were not in a situation last year of being exposed to such in-in depth discussion with the provinces in terms of harmonizations and joint programming, but when it is available it will be giving to you with pleasure.

Mr. Allmand: Thank you. Will you be making an evaluation some time? I guess the program will not be finished until September. Usually you try to announce the next year's summer program some time in December. Will you be working on an evaluation immediately following the close-down of the program?

Mr. Lussier: The answer, Mr. Chairman, is yes.

Mr. Allmand: I see. I do not know how many seconds or minutes I have left.

The Chairman: You are a little over, but we will give you one more question.

Mr. Allmand: Okay. Well, my final question is with respect to the UIC discussion paper. This had been promised to us

[*Traduction*]

gramme fédéral. Certaines d'entre elles l'ont fait. En d'autres termes, les programmes offerts par le gouvernement fédéral jouent un plus gros rôle au Canada cette année, mais je crois savoir que certaines provinces ont réduit leurs programmes car elles se sont associées au gouvernement fédéral pour offrir ces programmes ou les ont carrément supprimés en raison du programme offert par le gouvernement fédéral. Je voudrais savoir quelles sont ces provinces. L'important est de tenir compte de tous les programmes et non pas uniquement de celui offert par le gouvernement fédéral.

M. Lussier: Monsieur le président, c'est avec plaisir que nous ferons parvenir aux membres du Comité les statistiques de l'an dernier sur le programme antérieur lancé par le gouvernement fédéral et sur les activités de nos centres d'emploi du Canada auxquels le secteur privé s'est adressé pour recruter des étudiants.

Quant aux provinces qui auraient réduit leurs programmes, je dois dire que j'ai été très surpris d'apprendre que deux provinces qui nous aidaient à financer ces programmes ont augmenté leurs contributions par rapport à l'année dernière. Il s'agit de Terre-Neuve et de la Saskatchewan, et le Nouveau-Brunswick n'a pas diminué sa contribution par rapport à celle de l'an dernier. Ainsi, monsieur le président, certaines provinces ont accru leur participation lorsqu'elles ont décidé de s'associer à nos efforts.

M. Allmand: Dois-je comprendre, monsieur le sous-ministre, que si certaines d'entre elles offraient des programmes complètement distincts l'année dernière, elles ont augmenté leur concours même si elles coopèrent cette année.

M. Lussier: Exactement.

M. Allmand: Pourriez-vous nous donner . . . non pas aujourd'hui . . . le budget consacré par chaque province aux emplois d'été l'année dernière et cette année.

M. Lussier: Monsieur le président, il se peut que nous n'ayons pas tous ces détails parce que l'année dernière nous n'avons pas discuté en profondeur avec les provinces d'harmonisation de programmes ou de programmes communs, mais nous vous les transmettrons dès que nous les aurons.

M. Allmand: Merci. Analyserez-vous ce programme à un moment donné? Je suppose qu'il ne prendra fin qu'en septembre. En général le programme d'été de l'année suivante est annoncé en décembre. Analyserez-vous ce programme dès qu'il aura pris fin?

M. Lussier: Oui, monsieur le président.

M. Allmand: Je vois. Je ne sais pas combien de secondes ou de minutes il me reste.

Le président: Vous avez dépassé le temps qui vous était imparti, mais nous vous autorisons une dernière question.

M. Allmand: Merci. Ma dernière question porte sur le document d'étude de la Commission d'assurance-chômage. On

[*Text*]

near the beginning of Parliament in November. It was promised again later.

• 1630

We had supplementary or some kind of estimates here in December, I believe. The officials and the Minister said we would have the promised discussion paper on UIC. I thought it was to come out in March. We are now into April, going into May next week. Could you tell us when will we see it, or what is the status of the UIC discussion paper, the paper to propose changes in the Unemployment Insurance Program?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, it is a question which is still under very active consideration by the government. I suppose it will be proper for the Minister to indicate, at some point in time, under what form there will be those pieces of paper.

Mr. Allmand: Thank you very much. Thank you, Mr. Chairman, for your indulgence. If you see me disappear, if Mr. Jourdenais sees me disappear, it is because we have nobody from our party on the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development; I have to go up there. I am going to send Mr. Baker down here; he was here a little while ago.

The Chairman: We will add him to our list.

Mr. Allmand: Thank you very much. I do not like doing this, but when you only have 40 members and some are in the hospital, this is what you have to do.

The Chairman: Thank you, Mr. Allmand. Mr. Jourdenais, and after him, Mr. Rodriguez.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. Monsieur Lussier, je voudrais vous poser aujourd'hui quelques questions sur le conseil arbitral. Qui nomme les membres du conseil arbitral?

M. Lussier: Le Conseil arbitral, comme vous l'indiquez, est régi par la Loi sur l'assurance-chômage. Il appartient donc au gouvernement de nommer les personnes qui siègent au conseil arbitral.

M. Jourdenais: Quel est son rôle et quelle est sa composition?

Mr. J. Verbruggen (Director General, Insurance Policy, Unemployment Insurance and Job Creation, Department of Employment and Immigration): The role of the board of referees is to adjudicate the appeals that individual claimants have launched against the decision of an insurance officer. It would usually be a decision that they are not entitled to benefit for a variety of reasons.

M. Jourdenais: Quelle formation doivent avoir les gens qui sont nommés au conseil arbitral? Est-ce n'importe qui?

Mr. Verbruggen: We have a formal training approach to the board of referees whereby, based on a regional assembly of new board members, they are given a quick review of their role and the unemployment insurance legislation, the basic

[*Translation*]

nous l'avait promis en novembre, au début de la législature. On nous l'a encore promis un peu plus tard.

Le Comité a examiné un budget des dépenses supplémentaire en décembre, je crois. Les fonctionnaires et la ministre ont dit que nous aurions le document de travail sur l'assurance-chômage très bientôt. Je croyais qu'il devait paraître au mois de mars. Nous sommes maintenant en avril, et nous serons en mai la semaine prochaine. Pourriez-vous nous dire quand nous aurons le document de travail sur les changements proposés au programme de l'assurance-chômage, ou, du moins, nous dire où en sont les choses?

M. Lussier: Le gouvernement continue d'étudier activement cette question, monsieur le président. Il appartiendra à la ministre de dire à un moment donné sous quelle forme le document en question sera présenté.

M. Allmand: Merci beaucoup. Merci de votre indulgence, monsieur le président. Si je disparais, ou si M. Jourdenais me voit disparaître, c'est parce qu'il n'y a pas de représentant de notre parti à la réunion du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Il faut que je m'y rende. Je vais vous envoyer M. Baker; il était d'ailleurs là tout à l'heure.

Le président: Nous allons ajouter son nom à la liste.

M. Allmand: Merci beaucoup. Cela ne me plaît pas de partir comme cela, mais lorsqu'on n'a que 40 députés, dont certains sont à l'hôpital, on n'a pas le choix.

Le président: Merci, monsieur Allmand. M. Jourdenais, suivi de M. Rodriguez.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask you a few questions, Mr. Lussier, about the board of referees. Who appoints the members of the board?

Mr. Lussier: As you indicated, the board of referees comes under the Unemployment Insurance Act. It is therefore the government's responsibility to appoint board members.

Mr. Jourdenais: What is the role and composition of the board?

M. J. Verbruggen (directeur général, Politique d'assurance, Assurance-chômage et création d'emplois, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Le rôle du conseil arbitral est de rendre un arrêt sur les appels lancés par des prestataires particuliers contre une décision d'un agent. En général, il s'agit d'un appel d'une décision selon laquelle le prestataire n'a pas droit à la prestation pour différentes raisons.

Mr. Jourdenais: What training is required of individuals appointed to the board of referees? Can anyone at all be appointed a member of the board?

M. Verbruggen: Nous avons mis en place des cours de formation pour les conseils arbitraux. Nous rassemblons les nouveaux membres dans les régions et nous leur donnons un aperçu rapide de leur rôle, de la législation de l'assurance-

[*Texte*]

jurisprudence that has evolved over the years. This training is updated on an annual basis. Per region, per province, they are brought together to discuss further developments in jurisprudence, etc. So this is a rather formalized approach to try and keep them up to date.

M. Jourdenais: Combien y a-t-il de conseils arbitraux environ?

Mr. Verbruggen: I would say about 150, with a total number of 1,000 members.

M. Jourdenais: Est-ce que les conseils ont tous le même nombre de membres? De combien de personnes sont-ils composés?

Mr. Verbruggen: They are essentially made up of persons from two sides. I am sorry. Could you ask your question again, sir?

Mr. Jourdenais: How many members sit on it?

Mr. Verbruggen: Oh, per session?

Mr. Jourdenais: Yes.

Mr. Verbruggen: Oh, three.

Mr. Jourdenais: Three.

A partir de la demande d'appel, quel est le délai pour être entendu? Est-ce qu'il en existe un ou bien si c'est selon le *backlog*, si je peux employer cette expression?

Mr. Verbruggen: Within 30 days.

M. Jourdenais: Ma cinquième question a trait à un cas dans mon comté. Je voudrais savoir si au ministère il y a un contentieux qui peut trancher une question de droit à la suite d'un jugement. Je m'explique. La personne en question a été représentée par quelqu'un de mon comté au conseil arbitral. Nous avons gagné la cause, mais jusqu'à un certain point seulement. L'interprétation du point en litige était la suivante:

• 1635

La question est de savoir si la prestataire était disponible à travailler à partir du 4 mars 1984, et cela en regard des articles 25*a*) et 36 de la loi.

Après avoir prouvé que la prestataire était disponible parce que ses cours pouvaient être changés n'importe quand et qu'elle s'était conformée aux directives du conseil arbitral, celui-ci lui a donné droit aux prestations, mais à compter de la date où la prestataire avait été entendue devant le conseil arbitral.

Le point en litige a donc été défini par le représentant de la prestataire. La question était de savoir si la prestataire était disponible à compter du 4 mars. Le conseil arbitral avait décidé, sous réserve de la production par la prestataire d'une lettre de l'institution en question disant qu'elle pouvait poursuivre ses cours le soir, que l'avis d'inadmissibilité en date du 29 mars 1984 serait levé à compter du 23 mai 1984.

On a donc commencé à payer la prestataire à compter du 29. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait à partir du 4 étant donné

[*Traduction*]

chômage, et de la jurisprudence qui s'est mise en place au fil des ans. Le cours de formation est mis à jour chaque année. Les membres des conseils arbitraux sont rassemblés par région et par province pour discuter de la nouvelle jurisprudence, etc. Il s'agit donc d'un processus assez formalisé pour essayer de les tenir au courant.

Mr. Jourdenais: Approximately how many boards of referees are there?

M. Verbruggen: Je dirais qu'il y en a environ 150, avec un total de 1,000 membres.

Mr. Jourdenais: Do all the boards have the same number of members? How many members are on each board?

M. Verbruggen: Il y a des représentants des deux côtés. Excusez-moi. Pourriez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

M. Jourdenais: Combien y a-t-il de membres?

M. Verbruggen: Pour chaque audience?

M. Jourdenais: Oui.

M. Verbruggen: Ah bon, trois.

M. Jourdenais: Trois.

How long does a person have to wait for his case to be heard once he submits his appeal application? Does it all depend on the backlog of cases, or is there a set length of time?

M. Verbruggen: Dans les 30 jours.

Mr. Jourdenais: My fifth question has to do with an incident that took place in my constituency. I would like to know if your Department has a legal section able to rule over a question of law. Let me explain. The person concerned had someone from my constituency represent him before an arbitration board. We won the case, but only to a certain extent. The point at issue was as follows:

The question is whether or not the claimant was available for work beginning on March 4, 1984, in accordance with Sections 25(*a*) and 36 of the Act.

After proving that the claimant was available, because her courses could be changed at any time, and having proved that she had complied with the guidelines laid down by the Board of Referees, the Board decided that she was eligible for benefits, but only as of the date on which her case was heard.

The point at issue was, therefore, defined by the claimant's representative. The question was whether or not the claimant was available for work as of the 4th of March. The Board of Referees decided, subject to the filing by the claimant of a letter from the institution in question stating that she could take her courses in the evening, that the notice of ineligibility dated 29th of March would no longer be in effect as of the 23rd of May, 1984.

They, therefore, began to pay benefits to the claimant beginning on the 29th. Why was this not done as of the 4th,

[*Text*]

qu'elle avait fourni la preuve qu'elle pouvait suivre ses cours le soir?

M. Lussier: Monsieur le président, je ne me sens pas capable de donner sur-le-champ une réponse à une question comme celle-là. Vous me demandiez d'abord si nous avions un contentieux qui peut éclairer les membres de la Commission. La réponse est oui. Pour ce qui est du cas que vous avez porté à mon attention, il me fera grand plaisir de l'étudier.

M. Jourdenais: Comme je le disais tout à l'heure, monsieur Lussier, je suis un gars chanceux. Seulement 6 p. 100 des personnes de mon comté sont sans emploi. Cependant, il semble que tous les cas soient compliqués. Ce n'est pas le seul cas du genre. Dans la majorité des cas, les gens gagnent leur cause devant le conseil arbitral, mais ils ne sont pas payés rétroactivement. Ils sont payés à partir de la date où ils gagnent leur cause. Pourquoi? S'ils ont gagné, c'est qu'ils ont prouvé qu'ils étaient disponibles. Pourquoi donc ne les paie-t-on pas rétroactivement, à compter de la journée où ils ont commencé à suivre les cours?

M. Lussier: Monsieur le président, il me semble, moi aussi, que les choses pourraient être très simples. Il est un fait que la Loi sur l'assurance-chômage est extrêmement complexe, et il y a beaucoup de cas de jurisprudence. Dans un cas comme celui que vous mentionnez, un cas de disponibilité au travail, on doit se guider à la lumière de la sagesse et du jugement des diverses cours. Il y a énormément de cas différents, et c'est pour cela qu'il m'est impossible de vous donner dès maintenant une réponse très éclairée. En ce qui concerne cette question de l'interprétation de la disponibilité au travail, d'innombrables cas de jurisprudence ont guidé les pas de la Commission au cours des ans. Comme je l'ai dit, monsieur le président, il nous fera plaisir de vous donner une réponse un peu plus éclairée. Nous examinerons le cas et nous vous dirons si nos avocats peuvent l'éclairer d'un jour nouveau.

M. Jourdenais: Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux qu'une personne ayant des connaissances juridiques siège au conseil arbitral? Cela éviterait probablement au contentieux d'avoir à étudier beaucoup de ces cas, d'autant plus que cela retarde encore la décision.

M. Lussier: Nous souhaitons, monsieur le président, que dans l'ensemble, ceux qui sont appelés à siéger au conseil arbitral, à titre de représentants d'employeurs ou d'employés, aient, autant que possible, des connaissances juridiques, car cela est très utile, et même nécessaire dans bien des cas, justement à cause de la complexité de leur travail lors de ces appels. Ce sont donc des critères généraux qui nous guident dans le choix des représentants aux commissions d'appel.

M. Jourdenais: Combien gagne un membre d'une commission d'appel?

M. Lussier: Je ne peux pas vous donner la réponse comme cela.

M. Jourdenais: Environ?

M. Lussier: Monsieur le président, je ne suis pas certain, parce que leur salaire est basé sur un taux horaire. Il y a aussi les frais de voyage et autres. Comme il y a eu des modifica-

[*Translation*]

given that she had proved that she could take her courses in the evening?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I cannot answer such a question without looking into the matter further. You asked me first whether there is a legal adviser who can inform members of the Commission. The answer is, yes. With respect to the specific case you mentioned, I will be very pleased to examine it.

Mr. Jourdenais: As I was saying earlier, Mr. Lussier, I am fortunate. The unemployment rate in my riding is only 6%. However, it seems that all the cases are complicated. The case I mentioned is not the only one of its type. In most cases, people win their case before the Board of Referees, but the benefits are not paid retroactively. They are paid as of the date on which they win their case. Why is this so? If a person wins his case, this means that he has proven that he was available for work. Therefore, why are the benefits not paid retroactively, beginning on the day on which he began his course?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I agree that things could be very simple. It is true that the Unemployment Insurance Act is extremely complicated, and that there is a great deal of case law in the area. In cases involving availability for work, the wisdom and judgments of various courts must be taken into account in making the decision. There are a tremendous number of different cases, and this is why I cannot give you a final answer at this time. There is a great deal of case law on the issue of availability for work, and these past decisions have guided the Commission over the years. As I said, Mr. Chairman, we will be pleased to provide you with a fuller answer. We will look at the case and tell you whether our lawyers can shed some new light on it.

Mr. Jourdenais: Would it not be preferable to have individuals with legal training on the Board of Referees. In this way, the legal adviser would not be required to examine many of these cases, and this would be particularly desirable since this process delays the decision even more.

Mr. Lussier: We hope, Mr. Chairman, that members of Boards of Referees, whether they represent the employer or the employee, would have some legal knowledge as far as possible. Such training is very useful and, in fact, necessary in many cases, precisely because of the complexity of their work. These are the general criteria we take into account in the choosing of Board members.

Mr. Jourdenais: How much does a Board member earn?

Mr. Lussier: I do not have the answer at this time.

Mr. Jourdenais: Approximately?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I am not sure, because their salary is based on an hourly rate. They also receive an allowance for travel and other expenses. Since the directives

[*Texte*]

tions aux directives, etc., je ne peux vous donner tout de suite une réponse aussi précise que le voudrais à cette question importante.

• 1640

M. Jourdenais: Comme nous aurons certainement l'occasion de vous revoir, vous en profiterez pour m'apporter cela. Merci.

M. Lussier: Même avant, monsieur le président.

M. Jourdenais: Monsieur le président, je voudrais demander à M. Lussier pour combien de temps les représentants sont nommés au conseil arbitral.

M. Lussier: Pour trois ans, monsieur le président.

M. Jourdenais: Je vous remercie beaucoup. Je vais céder la parole à quelqu'un d'autre, parce qu'il faut que je me sauve. Je vais disparaître, comme dit mon ami, mais je vais quand même prendre le temps d'écouter les questions de mon expérimenté collègue du NPD. Merci.

The Chairman: Thank you, Mr. Jourdenais.

Your chairman is just slightly confused, but maybe you could straighten it out this way. Mr. Jourdenais has asked a question which is of considerable interest on the business of retroactive, the date of appeal versus retroactive. Listening to the translation and as best I could and to the original language, I did not think that was answered. Can you bring that information in some detail to us at our hearing on Tuesday?—because it has general application and I think it is important.

Mr. Lussier: With pleasure, Mr. Chairman. I indicated—and I will just summarize—that the jurisprudence in the case of determinations of availability for work is very extensive in the case of cases that have been looked at and it varies. So a simple answer cannot be given because there is a whole area of circumstances that are taking place and they have to take place every time on the individual case rather than a generic definition of terms. But it will be a pleasure to try to bring some clarification and many more details to the attention of the committee.

The Chairman: Okay.

Can I check one other thing with you? I am left with the impression that the board of referees are dealing with these cases on a legal basis as opposed to a sort of citizen panel that looks at credibility. I had understood the opposite to be true, that essentially the reason for a citizen panel was a judgment on the bureaucrat or the *fonctionnaire*, if you like, to see about credibility rather than legal interpretation.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I am quite prepared again to use Shakespeare's language in here. I thought when I answered the question in French it was in relationship to if it was valuable for those individuals to have a certain knowledge of the legal implications. But I think you are absolutely right in terms of the choice of those individuals: it is a criterion which is important to consider, but they are there to exercise judgment as a representative of the citizens. But knowledge of

[*Traduction*]

have been changed, and so forth, I cannot give you as specific an answer as I I would like to this important question at this time.

Mr. Jourdenais: Since we will no doubt be seeing you again, you could perhaps provide me with the answer at that time. Thank you.

Mr. Lussier: Even before then, Mr. Chairman.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Lussier for how long the members of the boards of referees are appointed.

Mr. Lussier: For three years, Mr. Chairman.

Mr. Jourdenais: Thank you very much. I will give the floor to someone else, because I am going to have to go. I am going to disappear, as my friend said, but I am first going to take the time to listen to the questions asked by my experienced colleague from the NDP. Thank you.

Le président: Merci, monsieur Jourdenais.

Le président ne comprend pas très bien, mais peut-être que vous pourriez nous éclairer de la façon suivante. M. Jourdenais a posé une question d'un intérêt considérable concernant la rétroactivité, la date de l'appel par rapport à la rétroactivité des prestations. J'ai écouté la traduction, et j'ai écouté dans la langue de départ de mon mieux, mais à mon avis on n'a pas répondu à la question. Pourriez-vous nous donner une réponse détaillée lors de notre réunion mardi? C'est une question de portée générale qui est importante à mon avis.

M. Lussier: Je serai heureux de le faire, monsieur le président. Il y a beaucoup de jurisprudence concernant les cas de disponibilité. Il est donc impossible de donner une réponse simple, car il y a toutes sortes de circonstances qui peuvent intervenir. Mais je serai heureux d'éclaircir la question et de vous donner davantage de détails.

Le président: D'accord.

Permettez-moi de vérifier un autre point. J'ai l'impression que le conseil arbitral fonctionne de façon juridique, plutôt que comme un groupe de citoyens chargés d'examiner la crédibilité de la cause. J'avais compris que c'était tout le contraire et que la raison pour laquelle on avait un groupe de citoyens c'était justement pour juger de la décision du fonctionnaire du point de vue de la crédibilité, plutôt que du point de vue de l'interprétation légale.

M. Lussier: Monsieur le président, je suis tout à fait disposé à vous répondre en anglais de nouveau. Quand j'ai répondu à la question en français, je croyais savoir qu'on m'a demandé s'il était utile pour les membres du conseil d'avoir une certaine connaissance des conséquences juridiques. Mais vous avez tout à fait raison: un des critères importants dans le choix des membres du conseil arbitral c'est qu'ils font preuve de jugement en tant que représentants de la population. Cepen-

[*Text*]

the legal implications is certainly a very important asset and it is part of the training component we give to each individual who will be sitting on the board of referees.

The Chairman: Do they have legal advice available to them as a panel?

Mr. Lussier: Yes. They can at any time refer for legal advice to some of our people in Legal—not legal advice sitting on the board when they are sitting, but if they want to refer questions for advice it is open to them, yes.

M. Jourdenais: J'aurais une question à poser. Est-ce que la ou le prestataire a droit à des conseil juridiques ou à quelqu'un pour se faire représenter? C'est vrai qu'on joue avec le feu quand quelqu'un de la Commission représente une personne contre le jugement d'un fonctionnaire de la Commission. C'est que beaucoup de gens, lorsqu'ils se présentent devant un conseil de trois personnes, sont très nerveux. Cela est déjà arrivé. Une personne s'est présentée devant le conseil et a perdu, alors que dans un autre cas presque identique, la personne était représentée par quelqu'un de mon comté et a gagné. Elle a même obtenu les arrérages.

M. Lussier: Monsieur le président, lorsqu'une personne fait appel à la Commission d'appel, aucun fonctionnaire de la Commission n'est présent. Cependant, si cette personne désire être représentée par quelqu'un, parce que c'est parfois intimidant lorsqu'on est devant trois personnes, rien ne l'empêche de se faire accompagner par quiconque peut l'aider à présenter son cas devant la Commission d'appel.

M. Jourdenais: Je vous remercie. Vous parlez un très bon français.

The Chairman: Thank you, Mr. Jourdenais.

The chairman goofed in the beginning because the department had answers to some of the questions asked last day. You have circulated the status report and the assessment which was certainly something asked for last day. Is there something else you wanted to submit before we move to Mr. Rodriguez which relates to . . .

• 1645

Mr. Lussier: I am in your hands, Mr. Chairman, for guidance. But certainly, at your request, we are prepared to clarify questions I was not feeling comfortable with yesterday to give you specific answers, not being in possession of the data which would give accuracte answers. I am quite prepared, at your desire, to give answers to those questions any time.

The Chairman: I think it might be helpful. If you have no objection, Mr. Rodriguez, I should have done this at the beginning so we had that database clear before . . .

Mr. Rodriguez: Why do we not do that at the end, Mr. Chairman?

The Chairman: Your questions may in fact relate to information . . .

[*Translation*]

dant, une connaissance des conséquences juridiques constitue certainement un atout très important. Cela fait d'ailleurs partie de la formation que nous donnons aux futurs membres du conseil arbitral.

Le président: Est-ce que le conseil peut avoir des conseils juridiques?

M. Lussier: Oui. Ils peuvent demander des conseils de notre contentieux mais pas au moment où ils entendent une cause. Cependant, ils ont la possibilité de demander des conseils.

Mr. Jourdenais: I have another question. Is the claimant entitled to legal advice or to have someone represent him or her? It is true that we are playing with fire when someone from the commission represents a person who is appealing a judgement made by a commission official. The problem is that many people are very nervous if they have to appear before a board made up of three individuals. This has happened in the past. One individual lost his case before the board, whereas another individual, who was represented by someone from my riding, won a case that was almost identical. She even obtained retroactive benefits.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, no official is present when a person appeals to the board of referees. However, if the individual in question wants to be represented by someone, because it is sometimes intimidating to appear before a three-person board, there is no reason why the person cannot have someone with him to present his case to the board.

Mr. Jourdenais: Thank you. Your French is very good.

Le président: Merci, monsieur Jourdenais.

Le président a fait une erreur au début de la réunion, car nous aurions dû commencer par entendre les réponses du ministère aux questions posées lors de la dernière réunion. Vous avez fait distribuer le rapport concernant l'évaluation que nous avions demandée l'autre jour. Est-ce que vous voulez présenter autre chose avant que nous donnions la parole à M. Rodriguez, au sujet de . . .

M. Lussier: Monsieur le président, c'est à vous de me le dire. À votre demande, je suis certainement disposé à apporter des précisions aux questions pour lesquelles je n'ai vraiment pu répondre hier, étant donné que je n'avais pas les données me permettant de répondre de façon précise. Je suis bien prêt maintenant, si vous le désirez, à apporter ces réponses.

Le président: Ce serait utile, je crois. Si vous n'avez pas d'objection, monsieur Rodriguez, j'aurais dû le faire au début de la réunion afin que nous ayons des données très claires avant . . .

M. Rodriguez: Pourquoi ne pas le faire à la fin, monsieur le président?

Le président: Votre question a peut-être trait à des renseignements . . .

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: No, my questions are on UIC.

The Chairman: Okay.

Mr. Lussier: I am in your hands, Mr. Chairman.

The Chairman: Will Mr. Rodriguez—and then at the conclusion of the first round your chairman will invite clarification on the issues from yesterday.

Mr. Rodriguez: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman, my office is getting copies of letters—they are more like forms—which have been sent to people who are on training programs. This one person is on a cabinet-making course. I have others on other kinds of courses which they are taking through the local community college. They have received a statement which says, "I want to congratulate you for deciding to invest so much time and energy in improving your job qualifications by taking a vocational training course under the National Training Program", and it goes on and on. And then it has "estimate of our investment in your training" and it has a total of $10,248, for the cost of the course, $6,648 to be paid to you directly in the form of training allowances and/or unemployment insurance benefits, $3,600." Now, that same cabinet-making training course, if you did not take it under the National Training Program, you could go to Cambrian College and you could get that course for $792. Now, why is it that your department is paying, according to this, $6,648 for the course, when if you took it outside of your auspices it would only cost $792?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I would like to give the general framework. The reference you are making, Mr. Chairman, is in relationship with—you are absolutely right—our National Training Program, our involvement with the provinces, in fact, buying seats in specific skill-shortage areas, and we are proceeding on the basis of the cost charged to us by the institutions through the provincial government and through the negotiations and the agreement which has been established with that particular province related to institutional training which is going on.

Now, as it relates to the specific details of that, I would like to ask my colleague, Mr. Campbell, to get involved in terms of what you call the differential.

Mr. Campbell: Yes. Just to follow up, Mr. Chairman, what we pay to the province is the full cost to the province and the college of putting on the course. Normally, across the country, tuition accounts for only about 12% of the cost of the course. So, normally, there is a difference of about 88%. I do not know what it is in that specific instance, but as a generalization, it runs something on that order of magnitude.

Mr. Rodriguez: So in fact, it seems to me, the federal government pays 80% of the cost of post-secondary education anyway, the government portion, and here you are paying again. I mean, I am just wondering if it may be that you should just let the student go and enrol in the course on his own and he would pay $792, and then he just submits the bill to you, and you send him a cheque for $792. It seems to me

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Non, mes questions concernent la Commission d'assurance-chômage.

Le président: Très bien.

M. Lussier: Je suis à votre disposition, monsieur le président.

Le président: Eh bien monsieur Rodriguez . . . à la fin du premier tour, le président demandera des précisions au sujet des questions soulevées hier.

M. Rodriguez: Merci, monsieur le président. Mon bureau reçoit des copies de lettres . . . il s'agit plutôt de formulaires . . . qui ont été envoyées à des gens inscrits à des programmes de formation. Il y a par exemple cette personne qui suit un cours d'ébénisterie. D'autres suivent d'autres cours au collège communautaire local. Ils ont reçu une déclaration disant: «Je désire vous féliciter d'avoir décidé de consacrer tant de temps et d'efforts à améliorer vos compétences, en suivant un cours de formation professionnelle dans le cadre du Programme national de formation», etc., etc. On trouve ensuite «évaluation de notre investissement concernant votre formation» et un total de 10,248$ pour le coût du cours, 6,648$ qui vous sera payé directement sous forme d'allocations de formation et de prestations d'assurance-chômage, 3,600$». Eh bien pour ce même cours de formation en ébénisterie, si on ne le suit pas dans le cadre du Programme national de formation, on peut l'obtenir au Collège Cambrian pour 792$. Pourquoi le ministère paie-t-il, selon son formulaire 6,648$ pour le cours, si on peut l'obtenir ailleurs pour 792$?

M. Lussier: Monsieur le président, permettez-moi de situer la question dans un cadre général. Cette question que vous soulevez se rapporte . . . vous avez tout à fait raison . . . à notre Programme national de formation, à notre participation avec les provinces, étant donné que nous achetons des places dans des secteurs particuliers où il y a pénurie de compétences, et nous procédons sur la base des coûts qui nous sont imputés par l'établissement, par l'intermédiaire du gouvernement provincial, des négociations et de l'accord qui a été signée avec cette province concernant la formation institutionnelle.

Mon collègue, M. Campbell, peut maintenant vous donner des détails plus précis au sujet de la différence que vous soulevez.

M. Campbell: Oui. Suite à ce que nous venons de dire, monsieur le président, nous versons à la province le montant total pour ce qu'il en coûte à la province et au collège de prévoir ce cours. Habituellement, de l'est à l'ouest du pays, les frais de scolarité ne composent que 12 p. 100 du coût du cours. Normalement, la différence est d'environ 88 p. 100. Je ne sais pas ce que ça comprend exactement, mais pour généraliser, le pourcentage est de cet ordre.

M. Rodriguez: De fait, il me semble que le gouvernement fédéral verse 80 p. 100 du coût de l'enseignement postsecondaire de toute façon, c'est la portion du gouvernement, et ici, vous payez encore. Je me demande seulement si vous ne devriez pas laisser l'étudiant s'inscrire dans le cours de son choix qu'il paierait 792$. Il pourrait ensuite vous présenter la facture et vous lui enverriez un chèque pour ce montant. J'ai

[*Text*]

there is a demand for the course. All the seats are filled. You may only have five seats out of the group of 40, and it seems to me that your department is being charged with an inordinately large part of putting on that training program.

• 1650

Mr. Campbell: If I could explain, through the post-secondary fiscal transfers and associated tax transfers, the federal government pays, generally speaking, upwards of 50% of the cost of post-secondary education in most provinces. When we pay 100% of the cost for an individual seat, that ceases to be a cost for the purpose of calculating post-secondary fiscal transfers. We do not double cost. We do pay 100% of the cost.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, then I would say this form is going out to many people who do not understand all of that. What they are simply saying here is . . . and by the way, the Minister signs this. Her name is typed in. So in fact a great deal of incredibility is being raised by the student, who says you are paying $792 for the course and the government is paying $6,648. I suggest to you this kind of simple statement does not tell the whole story, and if you want to tell the whole story, then I think you should put in all the details.

Mr. Campbell: Mr. Chairman, I think that is an excellent suggestion and one that we will want to look into.

The Chairman: If we could get some clarification. The $6,000 for this specific course, is that deducted from the cash transfer? Is that what you said?

Mr. Rodriguez: I hope this is not on my time.

The Chairman: No, it is not. Is that deducted from the cash transfer? Is that the implication of what you said?

Mr. Lussier: We are, Mr. Chairman, negotiating with the provinces what we call a training agreement. On a yearly basis, within that three-year agreement, we sit down with the provinces and negotiate the courses and the number of seats that under our National Training Act we will be buying in that particular province for that year. When this negotiation is over, in accounting terms those courses which are related to our negotation with that province are in fact not calculated within the possible education transfer, but are calculated on an accounting basis in terms of the tuition fees, in terms of the administrative costs at 100%, but charged under that specific course. What we are trying to say is that in the case presented there is no double counting, but there is a specific accounting formula we will take into account. Suppose at a certain college we have bought for one year, 200 seats. Proportionately, the overall budget that is related to the cost of that training to be given under the agreement we have with that province, and then through that province, through that specific community college, will be charged against the agreement we have signed with them.

The Chairman: I am not sure there is clarity here yet. There is block funding. The Secretary of State provides block

[*Translation*]

l'impression qu'il y a une demande pour ce cours. Toutes les places sont prises. On n'a parfois que cinq places pour un groupe de 40, et j'ai l'impression que votre ministère paie une portion vraiment trop importante du programme de formation.

M. Campbell: Permettez-moi de vous expliquer, pour ce qui est des transferts fiscaux pour l'enseignement post-secondaire et les transferts fiscaux connexes, le gouvernement fédéral paie généralement jusqu'à 50 p. 100 du coût de l'enseignement post-secondaire dans la plupart des provinces. Lorsque nous payons complètement le coût d'une place individuelle, cela cesse d'être un coût aux fins du calcul des transferts fiscaux pour l'enseignement post-secondaire. Nous ne doublons pas les coûts. Nous payons le coût entier.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je vous répondrai que je ne comprends pas pourquoi ce formulaire est adressé à tant de personnes. Ce que l'on dit simplement . . . en passant, c'est le ministre qui signe. Son nom est dactylographié sur le formulaire. Par conséquent, l'étudiant n'y croit pas vraiment, il sait que le cours vaut 792$ alors que le gouvernement lui dit qu'il verse 6,648$. Je vous dis simplement que cette déclaration ne dit pas toute la vérité, si vous voulez nous la dire, je pense qu'il faudrait le faire de façon détaillée.

M. Campbell: Monsieur le président, c'est une excellente suggestion et nous allons l'étudier.

Le président: Si nous pouvions avoir plus de détails, est-ce que les 6,000$ alloués pour ce cours précis sont déduits du transfert en espèces? Est-ce bien ce que vous prétendez?

M. Rodriguez: J'espère que cet échange ne sera pas compté dans de mon temps de parole.

Le président: Non. Est-ce que la somme est déduite du transfert en espèces? C'est ce que vous voulez laisser entendre?

M. Lussier: Monsieur le président, nous sommes en train de négocier avec les provinces ce que nous appelons un accord de formation. Nous siégeons annuellement, avec les provinces, pendant la durée de cet accord de trois ans, pour négocier les cours et le nombre de places que nous allons acheter conformément à la Loi sur la formation nationale, dans cette province particulière et pour cette année-là. Une fois la négociation terminée, sur le plan comptable, ces cours qui découlent de notre négociation avec la province ne sont pas calculés aux fins du transfert possible de l'enseignement mais plutôt sur une base comptable pour définir les frais de scolarité, le coût total des frais administratifs qui seront imputés pour ce cours précis. Ce que nous essayons de vous dire c'est que pour l'exemple donné il n'y a pas de double calcul, mais une formule de comptabilité précise dont nous tenons compte. Supposons que nous avons acheté 200 places dans un collège donné. Proportionnellement, le budget global concernant le coût de la formation donnée en vertu de l'accord avec la province sera élaboré dans la province et dans le collège communautaire et les frais seront imputés à l'accord que nous avons signé avec eux.

Le président: Je ne suis pas certain que cela soit bien clair. Il y a le financement global. Le Secrétariat d'État prévoit ce

[*Texte*]

funding, a cash transfer, and then there are tax points. Is the amount you pay deducted from that block funding in any way, shape or form? Does it reduce the amount of block funding that would normally go to a province?

Mr. Campbell: That will depend, Mr. Chairman, on the precise formula the Department of the Secretary of State uses. I am afraid I do not have it in mind.

The Chairman: I think it is an important piece of information for the committee, and if you could search it out and provide it, it would be helpful.

Mr. Campbell: We will probably do that.

The Chairman: Sorry, Mr. Rodriguez. I thought it was important to get clarity on that.

Mr. Rodriguez: As long as we knew whose time it was on.

I want to refer the deputy minister to page 3-36 of the estimates, Part 3; the third paragraph I want to read into the record. It talks about the way in which you adjudicate claims, and you have a statement here that I find rather disturbing:

> Numerous control programs ensure that only those workers, eligible under the Unemployment Insurance Act, receive benefits. Insurance agents regularly disqualify claimants who fail to meet eligibility criteria.

Now, here is the sentence.

> One indication used to measure the effectiveness of controlling unwarranted payments is a comparison of the number of claimants denied benefits to the disqualifications, subsequently overturned through the appeal process.

• 1655

Now, surely we are not suggesting we are using the appeal process as a measure of controlling unwarranted payments. It seems to me the proper method which should be followed is that there should be a thorough, independent, administered quality-control system, and you do it by supervisory monitoring. It seems to me what is being suggested here—and taken to the extreme—is that you deny the payment of benefits and then see how the claimant makes out if he goes before a board of referees. Well, that is what you are suggesting here, my friend.

Mr. John Edwards (Associate Deputy Minister, Vice-Chairman, Unemployment Insurance Commission): Mr. Chairman, if I might throw some clarity on that. I think what is being attempted to be described in the main estimates is exactly the opposite; namely, if we get a large number of disentitlements or disqualifications overturned, then we are not being effective. So it is a way of checking on the quality of our own work.

Mr. Rodriguez: But what percentage of all of those disqualifications gets appealed? What percentage of all the

[*Traduction*]

financement global, un transfert en espèces et il y a ensuite les points fiscaux. Est-ce que la somme que vous payez est déduite du financement global de quelque façon. Est-ce qu'elle réduit le total du financement global qui normalement est affecté à une province?

M. Campbell: Cela dépend, monsieur le président, de la formule qu'utilise le Secrétariat d'État. Je crains de ne pouvoir vous répondre.

Le président: Je crois que ce renseignement est important pour les membres du Comité. Si vous pouviez nous le donner, ce serait très utile.

M. Campbell: Nous allons probablement le faire.

Le président: Excusez-moi, monsieur Rodriguez. C'est très important, je crois, d'obtenir des précisions.

M. Rodriguez: Pour autant que nous sachions à qui ce temps de parole est accordé, cela va.

Je voudrais attirer l'attention du sous-ministre sur la Partie 3 du budget, à la page 3-39. Je désire vous lire le deuxième paragraphe. Il s'agit de la façon dont on détermine l'admissibilité des prestations. Vous avez fait là une déclaration qui est assez troublante.

> Les nombreux programmes de contrôle permettent de veiller à ce que seuls les travailleurs admissibles en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage touchent des prestations. Les agents de l'Assurance rejettent régulièrement les demandes de ceux qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité.

Voilà la phrase qui me gêne.

> La comparaison entre le nombre de demandeurs dont la demande a été rejetée et le nombre d'exclusions levées subséquemment par le processus d'appel constitue un indicateur de l'efficacité du contrôle des versements injustifiés.

Eh bien, nous ne proposons certainement pas d'utiliser le processus d'appel comme mesure de contrôle des versements injustifiés. A mon avis, il faudrait suivre une méthode plus juste, celle d'avoir un système de contrôle de qualité complet et indépendant, ce qui peut se faire par le contrôle de la surveillance. Ce qui est proposé ici—et à l'extrême—on refuse le paiement de prestations pour voir ensuite comment le prestataire se débrouille une fois devant le conseil arbitral. Voilà ce que vous proposez ici, mon ami.

M. John Edwards (sous-ministre adjoint, vice-président, Commission de l'assurance-chômage): Monsieur le président, permettez-moi d'apporter des précisions. Ce que l'on essaie de décrire dans le budget vise tout à fait le contraire. Autrement dit, si nous avons un nombre important d'inadmissibilités ou de rejets qui sont renversés, nous ne sommes pas efficaces. Par conséquent, c'est une façon de contrôler la qualité de notre propre travail.

M. Rodriguez: Quel est le pourcentage des rejets qui font l'objet d'appels? Quel est le pourcentage des rejets dans une

[*Text*]

disqualifications in any given year, last year for example, what percentage are appealed?

Mr. John Edwards: I do not have that figure, Mr. Chairman.

Mr. Rodriguez: Well, I will suggest you gave me the figure earlier.

Mr. John Edwards: About 4%.

Mr. Rodriguez: Well, 4%. So in fact there is a large number of disqualifications, 96% of all those who are disqualified from benefits do not appeal. I suggest to you they do not appeal because by and large many of them are poor people. They cannot afford a lawyer to go in, and lawyers tend not to want to take that kind of case; MPs are quite busy, they do not get a chance to represent the constituent before those hearings; and oftentimes they are not appealed. So in fact one of your criteria, with respect to the efficacy of your disentitlement process or your qualification process, is based on really flimsy ground. And I think you should set up some system of quality control.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I think a a very important point is being raised and I would appreciate it if time was given so we can explain our quality-control program.

Mr. Verbruggen: Thank you. We do have basically two levels of quality control. The first one we call the "tracking system", the other one we call a system of "QC/QA", quality control and quality assurance. It is a combined system.

I will deal with that system first. On a sample basis, usually 10% of the claims which pass through that office in any given period of time are picked out by an insurance adviser, someone who is not in the chain of command, and are looked at in terms of the quality. There is a checklist whether or not the agent has made any errors, and this takes place before the claim goes into the system as it were, before payments are being created, so any error is corrected. That gives us a statistical reading, too, of course, which is very important because we want to use it for management reasons in order to pick out whether there is any particular trend in errors made by any particular office or group of people so as to determine whether or not they need refresher training, or whatever the case may be, to reduce those errors.

The quality assurance aspect clicks in because, subsequently, the region looks at a sample of the cases which quality control had picked out and redoes them to check if the quality control itself was sufficiently adequate.

The tracking system is somewhat different in that it is based on what the Auditor General used to do in the unemployment insurance account, and that is to assess in some detail what percentage of claims were incorrectly done, so they would lead to either overpayments or underpayments.

[*Translation*]

année donnée, l'an passé par exemple, et quel pourcentage de ces gens ont fait appel?

M. John Edwards: Je n'ai pas ce chiffre, monsieur le président.

M. Rodriguez: Je crois que vous me l'avez donné plus tôt.

M. John Edwards: Environ 4 p. 100.

M. Rodriguez: Bien, 4 p. 100. Ainsi, il y a un grand nombre de rejets, 96 p. 100 de tous ceux dont la demande de prestation a été rejetée ne font pas appel. Je prétends qu'ils ne font pas appel parce que généralement ce sont des gens pauvres. Ils ne peuvent pas se payer un avocat, et ceux-ci ne veulent pas accepter ce genre de cause, les députés sont trop occupés, ils n'ont pas l'occasion de représenter les électeurs lors de ces audiences, et très souvent les décisions ne font pas l'objet d'appels. Ainsi un de vos critères, celui concernant l'efficacité de votre processus de non-admissibilité ou de votre processus d'admissibilité se fonde sur des considérations assez minces. À mon avis, il faudrait établir un système de contrôle de la qualité.

M. Lussier: Monsieur le président, à mon avis, c'est un point très important et j'aimerais qu'on nous donne le temps d'expliquer notre programme de contrôle de la qualité.

M. Verbruggen: Merci. Nous avons fondamentalement deux niveaux de contrôle de la qualité. Le premier que nous appelons le «système de dépistage» et l'autre un système «CQ/CA», contrôle de la qualité et contrôle de l'assurance. Il s'agit d'un système combiné.

Je vais d'abord traiter du premier. Je vous donne un exemple. Habituellement, 10 p. 100 des réclamations qui arrivent au bureau dans une période donnée sont relevées par un conseiller en assurance, quelqu'un qui ne fait pas partie de la direction, et elles sont étudiées sur le plan qualité. Nous avons une liste de contrôle pour savoir si oui ou non l'agent a commis une erreur, et cela se fait avant que la réclamation soit insérée dans le système, avant que les prestations soient versées, afin que toute erreur soit corrigée. Nous avons donc une lecture statistique très importante que nous utilisons pour des raisons de gestion afin de voir s'il n'y a pas une tendance particulière d'erreurs dans un bureau donné ou parmi un groupe de personnes et aussi pour décider si ces gens ont besoin d'être recyclés, quel que soit le cas, pour réduire ces erreurs.

L'assurance de la qualité se fait parce que, par après, la région étudie l'échantillon des cas que le contrôle de la qualité a relevés et les revoie pour vérifier si le contrôle de la qualité a été adéquat.

Le système de dépistage est quelque peu différent en ce sens qu'il est fondé sur ce que le vérificateur général avait l'habitude de faire pour le compte de l'assurance-chômage. Il évaluait de façon détaillée le pourcentage de réclamations incorrectement réglé, ce qui pouvait donner lieu à des trop-perçus ou le contraire.

[*Texte*]

• 1700

This system, which was initially pioneered by the Auditor General, has now been taken over and elaborated by our own internal system. It gives us a considerable breakdown in terms of regional accuracy and of the errors we are committing, inasmuch as they lead to underpayments or overpayments, and in what component of the program they occur. We are subsequently able to institute corrective measures.

Mr. Rodriguez: This business of checking the number of disqualifications that were subsequently appealed to a board of referees and overturned, where does that fit in to those two systems? The tracking system or the quality-control and quality-assurance system?

Mr. Verbruggen: In our total quality-control system, we also look at cases that go to boards of referees. What is meant here is that, if there is a peak, we know there is likely a problem that we need to look at. Anything that peaks would cause the local office, the regional office, to go back and try to institute corrective measures, usually training, group discussion of jurisprudence, etc.

Mr. Rodriguez: MPs' offices receive a considerable number of inquiries on UI. We contact the local UIC office; there is usually a contact person. Have you in fact looked at the decisions that were reversed as a result of the MP intervening on behalf of the constituent? I presume that the reversal would only be made if it was line with proper insurance principles under the act. Now, have you looked at that as a criterion for evaluation?

Mr. Lussier: It has been explained by Mr. Verbruggen, Mr. Chairman. Into the overall process of our comprehensive tracking system and at the regional level in terms of revisions, not only of quality control but potential errors included at that time, I am sure, without having data to substantiate it here this afternoon, that those questions are taken into account in the regular reporting that we have in terms of our quality control and quality assurance and in the tracking system. So we have, for sure, taken into consideration changes taken on behalf of MPs. When you are dealing with over 40 million transactions a year, human error is always possible. When they are brought to our attention, they are definitely corrected and the interventions of those people are taken into account.

The Chairman: Mr. Rodriguez, we have are considerably overtime; I will put you down on the second round. Mr. Edwards.

Mr. Edwards (Edmonton South): I will be fairly brief, Mr. Chairman. I just had a couple of questions relating to emergency payments to claimants. I believe that these are made in cases of proven hardship, where an individual would be threatened with eviction from his apartment, is starving or otherwise. Could you briefly describe the nature of those payments and whether they are treated as an advance on benefits? I assume they would be.

Mr. Verbruggen: Yes, sir, they are basically an advance on benefits. They are issued if the commission, for whatever

[*Traduction*]

Ce système, qui a été lancé par le vérificateur général, a été repris par nos propres services. Nous pouvons ainsi déterminer l'exactitude des versements effectués par nos bureaux, les erreurs que nous commettons, si elles entraînent l'émission de chèques pas assez élevés ou trop élevés, et où elles sont commises. Nous pouvons ainsi corriger ces erreurs.

M. Rodriguez: À quel stade analysez-vous le nombre de demandes rejetées qui ont ensuite fait l'objet d'un appel auprès d'un conseil arbitral qui a renversé la décision? Est-ce au stade du dépistage ou du contrôle de la qualité et de l'assurance de la qualité?

M. Verbruggen: Au stade du contrôle de la qualité, nous analysons également les cas présentés devant les conseils arbitraux. Si ce nombre est élevé, nous savons qu'un problème existe que nous devrons résoudre. Si les appels sont nombreux, le bureau local, le bureau régional, essaieront de corriger ces erreurs en donnant des cours de formation aux employés, en discutant en groupe de la jurisprudence, et ainsi de suite.

M. Rodriguez: Nous recevons, dans nos bureaux, de nombreuses demandes d'enquête à propos de l'assurance-chômage. Nous nous mettons en rapport avec le bureau local de la Commission d'assurance-chômage, où il existe en général une personne-ressource. Avez-vous étudié les décisions renversées à la suite de l'intervention du député au nom de l'électeur? Je suppose que cette décision n'est renversée que si elle correspond aux normes établies par la loi. Peut-être devrait-ce être un critère d'évaluation? Y avez-vous songé?

M. Lussier: M. Verbruggen l'a bien expliqué, monsieur le président. Dans le cadre de notre système global de dépistage et de l'analyse, à l'échelon régional, non seulement de la qualité, mais des erreurs commises, je suis sûr, sans pouvoir vous l'affirmer formellement cet après-midi, que ces questions font partie du rapport régulier fait sur le contrôle et l'assurance de la qualité et sur le dépistage. Nous avons donc certainement tenu compte des interventions faites par les députés. Lorsque 40 millions de transactions sont effectuées chaque année, l'erreur humaine est possible. Lorsque ces erreurs sont portées à notre attention, elles sont corrigées, et toute intervention est prise en considération.

Le président: Monsieur Rodriguez, vous avez largement dépassé le temps qui vous était imparti; j'inscris votre nom sur la liste du deuxième tour. Monsieur Edwards.

M. Edwards (Edmonton-Sud): Je serai bref, monsieur le président. Je n'ai que deux questions à poser à propos des prestations versées d'urgence aux demandeurs. Je crois que ces versements sont effectués lorsque les prestataires éprouvent de sérieuses difficultés, qu'ils sont menacés d'éviction de leur logement ou qu'ils meurent de faim. Pourriez-vous nous décrire la nature de ces versements et nous dire s'ils constituent une avance sur les prestations versées postérieurement? Je suppose que c'est le cas.

M. Verbruggen: Oui, effectivement, monsieur, ces versements sont considérés comme une avance. Ces prestations sont

[*Text*]

reason, causes the system to be late and the claimant would suffer hardship if he did not get an emergency check.

Mr. Edwards (Edmonton South): Both those criteria must be present.

Mr. Verbruggen: Yes.

Mr. Edwards (Edmonton South): If the delay was due to the governmental process generally and not necessarily that of the commission, would that still constitute a qualification? I will be specific. I believe that the Department of National Revenue, or Revenue Canada, does some vetting as to eligibility of, for example, a commissioned salesman. If the delay was clearly in that area, would that qualify as well? It does not have to be your delay.

• 1705

Mr. Verbruggen: The delay could be caused by such a factor, yes, but that would be quite unusual because in this particular type of situation the normal approach is to pay a claimant or to institute the pay mechanism unless there is a question about the insurability of that person. Was he previously in insurable employment? Again, there is a check list which agents use to get an indication as to whether or not there might be a problem on the insurability side. If they are aware of the possibility that the claimant might not be entitled to UI, they would not proceed, and the case would go to Revenue Canada for an insurability ruling. That would cause a delay until Revenue Canada could produce the insurability ruling.

Mr. Edwards (Edmonton South): In the specific case I am thinking of, which in fact was the original ruling by Revenue Canada, the individual was not eligible. He had been a commission salesman, who went on pure commission. This individual was resourceful, probably far more resourceful than the average claimant. With his own resources, he wrote a 10-page l[e]tter, which I have seen, which documented his case; and, to the credit of Revenue Canada, they reversed their decision. They saw his case clearly. The long and the short of it was that, through my intervention, we were able to get him some emergency money, but not without first going through a horrendous process. I will not take up the committee's time by telling of this process, but I would like to follow up on another matter.

My final question is whether or not the advancing of this emergency payment should, in any way, delay the triggering of the actual benefits.

Mr. Verbruggen: No, sir, it should not at all. It is merely an advance of benefits. The system is a manual system, and we simply signal the computer that *x* number of payments have already taken place. Normally speaking, there should not be a delay.

Mr. Edwards (Edmonton South): Thank you.

[*Translation*]

versées si la commission, quelle qu'en soit la raison, retarde le traitement de la demande et si le prestataire éprouvait des difficultés s'il n'obtenait pas de chèque rapidement.

M. Edwards (Edmonton-Sud): Ces deux critères sont obligatoires.

M. Verbruggen: Oui.

M. Edwards (Edmonton-Sud): Si ce retard était non pas dû à la lenteur de la commission, mais à celle du processus gouvernemental en général, ces prestataires pourraient-ils obtenir leurs prestations à l'avance? Je vais vous donner un exemple. Je crois que le ministère du Revenu national est parfois amené à étudier d'un peu plus près les demandes présentées par les vendeurs travaillant à commission, par exemple, pour déterminer leur droit à ces prestations. Si le retard était imputable à cela, le prestataire pourrait-il obtenir son chèque plus rapidement également? Le retard ne doit pas nécessairement être imputable à vos services.

M. Verbruggen: Oui, le retard pourrait être dû à un facteur de ce genre, mais ce serait fort inhabituel, car dans ce cas-là, nous versons normalement les prestations au demandeur ou nous déclenchons le mécanisme d'émission de chèques, à moins que la commission ne doute de l'assurabilité de cette personne. Détenait-elle auparavant un emploi assurable? Là encore, il existe une liste à laquelle les agents peuvent se reporter pour voir si un problème se pose à cet égard. S'ils pensent que le prestataire n'a pas droit à l'assurance-chômage, l'affaire est renvoyée au ministère du Revenu, qui décide de l'assurabilité de cette personne. Il faudrait alors attendre que le ministère prenne cette décision.

M. Edwards (Edmonton-Sud): Dans le cas précis auquel je pense, la personne en question n'avait pas droit à l'assurance-chômage, selon la décision prise par le ministère du Revenu. Il avait été vendeur travaillant à commission uniquement. Mais cette personne n'était pas sans ressources et était beaucoup plus débrouillard que le prestataire ordinaire. Il a adressé une lettre de 10 pages, que j'ai vue, décrivant son cas au ministère du Revenu; et le ministère a renversé sa décision, ce qui est tout en son honneur. Le ministère a compris la situation dans laquelle il se trouvait. En résumé, grâce à mon intervention, nous avons pu lui obtenir une avance, mais non sans y avoir laissé des plumes. Mais je ne voudrais pas vous décrire ce qui s'est passé en long et en large, et permettez-moi de poser une dernière question.

L'avance versée devrait-elle, d'une façon ou d'une autre, retarder le versement des prestations normales?

M. Verbruggen: Non, monsieur, ce ne devrait pas être le cas. Il s'agit simplement d'une avance sur les prestations à verser. Notre système est manuel, et nous informons simplement l'ordinateur que «X» versements ont déjà été effectués. En règle générale, il ne devrait pas y avoir de retard.

M. Edwards (Edmonton-Sud): Merci.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Edwards. As far as your chairman knows, that is the end of the first round, with the exception of Mr. McCurdy, who is not a member of the committee. Normal practice is that members, who are not members of committee, are allowed to ask questions when members, who are members, have concluded their questions. However, it is obvious that we are going to have time for a second round, and I am in the hands of the members as to whether they would like Mr. McCurdy to wait until we have gone through the second round or allow him to question at this point. Members could think about that for a minute, and I will turn the mike over to Mr. Lussier to bring us up to date on the answers to questions we asked last day but have not yet dealt with.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I thank you for your consideration. As a result of my inability yesterday to give specific facts, I will proceed.

There was a question by Mr. Allmand on Challenge '85 related to the advertising budget and how it compared to that for Summer Canada 1984.

The budget for the Challenge '85 advertising campaign totalled $2.8 million, consisting of the following components: Summer Employment and Experience Development, $1 million; Business Drive for Jobs, $950,000; Student Entrepreneurs, $215,000; and Hire a Student campaign, $647,000.

Last year, the Summer Canada campaign totalled $1.587 million. This consisted of the Summer Canada Job Program, $685,000; and the Hire a Student initiative, $902,189.

The increase this year is primarily due to new initiatives to work with the private sector. The Business Drive for Jobs campaign is an example in the promotion of student summer jobs, as well as the student employment campaign.

• 1710

Mr. McCurdy raised questions yesterday, specifically on the criteria the department uses to judge carreer-oriented projects. We will be happy to supply the details; they are quite extensive criteria. I can read them, or I can supply them to members of the committee.

The Chairman: Is that the document titled "Chapter II Assessment Phase"?

Mr. Lussier: Yes. I would not like to take the time of the committee in reading them all, except if clarifications are requested.

The Chairman: Can I seek the concurrence of committee members to append these to today's proceedings, as a document?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Lussier: We also received questions relating to how many people are on UI at present and how many inspectors we have to check on them; it was a question from Mr. Jourdenais. Well, I did not like too much the sense of the second part of the question.

[*Traduction*]

Le président: Merci, monsieur Edwards. Pour autant que je sache, voilà qui met fin au premier tour, exception faite de M. McCurdy, qui n'est pas membre de ce Comité. L'usage veut que les députés qui ne sont pas membres d'un comité puissent poser des questions lorsque les députés qui en sont membres n'ont plus de questions à poser. Cependant, il est manifeste que nous allons pouvoir passer à un deuxième tour, et je voudrais savoir si les députés désirent que M. McCurdy attende la fin du deuxième tour ou s'ils l'autorisent à poser ses questions dès maintenant. Peut-être pourriez-vous y penser pendant que je donne la parole à M. Lussier, qui va répondre aux questions que nous avions posées la dernière fois, questions auxquelles il n'avait pu répondre.

M. Lussier: Monsieur le président, je vous remercie de votre indulgence. Je vais maintenant vous donner les chiffres que je n'ai pu vous donner hier.

M. Allmand voulait savoir à combien s'élevait le budget publicitaire du programme Défi 85, pour établir une comparaison avec celui du programme Été Canada 1984.

La campagne publicitaire du programme Défi 85 s'est élevée à 2,8 millions de dollars, répartis comme suit: Emplois d'été et expérience de travail, 1 million de dollars; Promotion des initiatives privées, 950,000$; Étudiants entrepreneurs, 215,000$; et campagne Embauchez des étudiants, 647,000$.

L'année dernière, la campagne publicitaire du programme Été Canada s'est élevée à 1,587 million de dollars, répartis comme suit: programme d'emplois Eté Canada, 685,000$; et campagne Embauchez des étudiants, 902,189$.

L'augmentation du budget, cette année, est principalement imputable aux nouvelles initiatives privées. La campagne Promotion des initiatives privées encourage l'embauche d'étudiants pendant l'été, ainsi que la campagne Embauchez des étudiants.

Hier, M. McCurdy a posé des questions précises sur les critères utilisés par le ministère pour évaluer les projets axés sur une carrière. Nous sommes heureux de fournir ces détails; les critères sont assez nombreux. Je peux les lire, ou simplement les donner aux membres du Comité.

Le président: S'agit-il du document intitulé: «Chapitre II Évaluation»?

M. Lussier: Oui. Je ne veux pas prendre le temps du Comité à tout lire, sauf si l'on a besoin de précisions.

Le président: Puis-je demander l'accord des membres du Comité en vue d'annexer ce document aux délibérations d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

M. Lussier: On nous a également posé des questions sur le nombre de prestataires de l'assurance-chômage à l'heure actuelle et sur le nombre d'inspecteurs au service de vérification; M. Jourdenais avait posé la question. Eh bien, je n'ai pas beaucoup aimé le sens de la deuxième partie de cette question.

[*Text*]

In February, because I do not have the actual figures, there were 1.3 million beneficiaries under UI. The number of the people across the country involved in the normal process of control and monitoring is 450.

The Chairman: Could I just stop you for one second, Mr. Lussier—is the full-time job of these people in control and monitoring?

Mr. Lussier: Yes, Mr. Chairman.

The last question was the comparison of the pace of receiving private sector applications this year versus last year. As indicated previously, we had received applications for 57,522 private sector jobs as of yesterday. This is compared with last year at the same time when 6,000 were funded. So it is quite a significant difference this year from last year, as it relates to the participation under Challenge '85.

The Chairman: Thank you. There was one other issue raised about the information given to Members of Parliament in the Province of Saskatchewan, and whether or not there was a party differentiation, or whether the department was treating all Members of Parliament the same way.

Mr. Rodriguez: On a point of order, could we have the last figures Mr. Lussier mentioned.

Mr. Lussier: As of April 23, 1985, the number of applications received for private sector jobs stood at 57,522, which is up from the 6,000 funded under the program last year.

Mr. McCurdy: Excuse me. You are comparing the number of applications versus the number funded. Those are not comparable figures.

Mr. Lussier: No.

Mr. McCurdy: So they do not give an answer to the question.

Mr. Lussier: You are probably right. Mr. Chairman, I do not have the figures yet on the numbers of individuals who will be funded under . . .

Mr. McCurdy: The fact is, you do not have an answer to the question.

Mr. Witer: Mr. Chairman, a point of order. I asked the question, and what I asked was an indication from the officials—in view of the fact that all the applications were not in and all the approvals had not been processed—of whether the program was successfully drawing applications from the private sector, and how that compared with applications as of last year. So, that is what I asked; I got an answer to my question. I just wanted to put it straight on the record. I would appreciate if I could get some percentages, but I could work those out myself. I did get an answer to the first question I posed. I have not yet received the answer to my second question regarding Saskatchewan.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I am prepared to give you the answer to that. Members of Parliament of all parties were informed of the general rules adopted by the Minister when he sought the views of the relevant Members of Parliament

[*Translation*]

En février, car je n'ai pas les chiffres réels, il y avait 1.3 million de bénéficiaires de l'assurance-chômage. À travers le pays, nous avons 450 employés préposés au contrôle et à la surveillance.

Le président: Puis-je vous arrêter un instant, monsieur Lussier—ces employés travaillent-ils à plein temps au contrôle et à la surveillance?

M. Lussier: Oui, monsieur le président.

La dernière question demandait une comparaison entre cette année et l'an dernier du rythme de réception des demandes du secteur privé. Tel qu'indiqué précédemment, jusqu'à hier, nous avions reçu 57,522 demandes du secteur privé. L'an dernier, à la même époque, nous avions subventionné 6,000 demandes. Il y a donc une différence marquée au niveau du taux de participation à Défi 85 cette année, par comparaison à l'an dernier.

Le président: Merci. Il y avait une autre question sur les renseignements donnés aux députés, en Saskatchewan; nous voulions savoir s'il y avait ou non des distinctions par parti ou si le ministère traitait tous les députés sur un pied d'égalité.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement; M. Lussier peut-il répéter ces derniers chiffres.

M. Lussier: Au 23 avril 1985, nous avions reçu 57,522 demandes de subventions d'emplois du secteur privé, comparativement à 6,000 demandes financées dans le cadre du programme l'an dernier.

M. McCurdy: Excusez-moi. Vous comparez le nombre de demandes au nombre de demandes subventionnées. Ces chiffres ne se comparent pas.

M. Lussier: Non.

M. McCurdy: Donc, vous n'avez pas répondu à la question.

M. Lussier: Vous avez probablement raison. Monsieur le président, je n'ai pas encore les chiffres sur le nombre d'individus qui ont reçu des subventions aux termes . . .

M. McCurdy: En fait, vous n'avez pas de réponse à la question.

M. Witer: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai posé la question, et j'ai demandé que les fonctionnaires me disent—en tenant compte du fait que le ministère n'avait pas encore reçu ni traité toutes ces demandes—si le programme réussissait à attirer des demandes du secteur privé, et quelle était la comparaison avec les demandes de l'an dernier. C'est donc ce que j'ai demandé; j'ai reçu une réponse à ma question. Je voulais simplement que ce soit clair. J'aurais aimé avoir des pourcentages, mais je peux faire moi-même les calculs. J'ai reçu une réponse à la première question que j'ai posée. Je n'ai toujours pas reçu de réponse à la deuxième question sur la Saskatchewan.

M. Lussier: Monsieur le président, je suis prêt à répondre à cette question. Le ministre a mis les députés de tous les partis au courant des conditions générales adoptées lorsqu'il a demandé l'opinion des députés intéressés au sujet de toute

[*Texte*]

concerning any application for four or more applications. The only exception to this general rule, as we indicated yesterday, is in respect of the joint program being mounted with the provincial government in Saskatchewan. Under the joint program agreed to, neither Members of Parliament nor of the provincial Legislative Assembly will be consulted in advance of the approval of contracts. That arrangement applies to all members of any party in both legislative bodies. I think, after checking with the Minister's office, the Minister has been communicating that information in a letter dated April 15, 1985, to all Members of Parliament concerned.

• 1715

The Chairman: Okay, does that take care of the questions we asked last day? Mr. McCurdy.

Mr. McCurdy: With all due respect, Mr. Chairman, it does not. All the facts as laid out by the witness are, indeed, correct, but that was not the question I asked.

The question made had underlined an assumption that a decision in Saskatchewan about the procedure to be used with respect to applications would inevitably, given the commitment of this government to consultation, have involved consultation between the Government of Saskatchewan and Members of Parliament here. That consultation did not at all involve New Democratic members. They were not aware of this, although others were aware long in advance of receiving the communication last week from the Minister with respect to the particular arrangements in Saskatchewan, along with other information about the program. And it is the issue of how the decision was made in the first instance that I raised—not whether people have been informed after the fact about the procedure to be used.

The Chairman: Okay. Your chairman is sitting here, I guess, with a sense of certain knowledge that the agreement is between the Government of Canada and the Government of Saskatchewan. It is a political decision which was reached by those two sets of politicians. If your question is, how was the decision reached and who was involved in it, then I think we have to wait for the Minister's appearance to ask the question of the Minister. It is not appropriate subject-matter for officials. Is that correct, Mr. Lussier? That is not something of which you would have knowledge?

Mr. Lussier: I feel quite comfortable with your ruling, Mr. Chairman.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. McCurdy: I do, too.

The Chairman: Okay. I thank you for the information. Your chairman may have misinterpreted the question. You did answer the one that I thought Mr. Witer clearly laid on the table. He seemed satisfied with it.

Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Again, my inexperience, as the member said before. I had gone for a few minutes when you answered my question about . . .

[*Traduction*]

demande de quatre ou plus. La seule exception, comme nous l'avons mentionné hier, porte sur le programme conjoint mis au point avec le gouvernement provincial de la Saskatchewan. Aux termes du programme conjoint, ni les députés fédéraux, ni les députés provinciaux ne seront consultés à l'avance sur l'autorisation des contrats. Ces dispositions visent tous les députés, de quelque parti que ce soit, des deux corps législatifs. Après vérification auprès du bureau du ministre, je crois que le ministre a transmis ces renseignements à tous les députés intéressés, dans une lettre datée du 15 avril 1985.

Le président: Très bien, est-ce que cela répond à toutes les questions d'hier? Monsieur McCurdy.

M. McCurdy: Très respectueusement, monsieur le président, non. Tous les faits donnés par les témoins sont en effet exacts, mais ne répondent pas à la question que j'ai posée.

Ma question sous-entendait que toute décision prise en Saskatchewan sur la procédure d'évaluation des demandes, compte tenu de l'engagement du présent gouvernement de consulter, aurait inévitablement entraîné des consultations entre le gouvernement de la Saskatchewan et les députés fédéraux, ici. Or, cette consultation n'a pas inclus les députés néo-démocrates. Ils n'étaient pas au courant, alors que d'autres l'étaient, bien avant d'avoir reçu, la semaine dernière, la lettre du ministre sur les dispositions particulières convenues avec la Saskatchewan, ainsi que d'autres renseignements sur le programme. Ma question portait sur la façon dont on en était arrivé à la décision, au départ—je ne demandais pas si l'on nous avait informés après le fait de la procédure adoptée.

Le président: Très bien. Je suis ici sachant pertinemment que l'entente est intervenue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan. Il s'agit d'une décision politique intervenue entre deux groupes de politiciens. Si vous voulez savoir maintenant comment l'on en est arrivé à la décision et qui y a participé, alors, je crois qu'il nous faudra attendre que le ministre soit ici pour lui poser directement la question. Il ne convient pas de poser cette question aux fonctionnaires. N'est-ce pas, monsieur Lussier? Vous n'êtes pas au courant de telles questions?

M. Lussier: Je suis très satisfait de votre décision, monsieur le président.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: Moi aussi.

Le président: Très bien. Je vous remercie des renseignements. J'ai peut-être mal interprété la question. Vous avez répondu à celle que, selon moi, M. Witer avait clairement posée. Il semble satisfait.

Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Ah, mon inexpérience, comme l'a dit un député plus tôt. Je me suis absenté pendant quelques minutes, et vous avez répondu à ma question sur . . .

[*Text*]

combien de personnes surveillaient. Apparemment, vous avez fait une brève déclaration disant que vous n'étiez pas . . .

Le président: Quatre cent cinquante.

M. Lussier: Quatre cent cinquante. Bien sûr, j'ai déjà inscrit au *hansard* la réponse à votre question, monsieur Jourdenais, réponse que je peux rapidement répéter. Votre première question était la suivante et je cite:

Combien y a-t-il de personnes qui sont présentement sur l'assurance-chômage?

Les statistiques les plus récentes que je possède, soit celles publiées dans la deuxième semaine de février, donnaient 1,388,000 bénéficiaires de l'assurance-chômage. Votre deuxième question était:

Combien y a-t-il de personnes qui sont responsables, dans l'ensemble de l'organisation, des enquêtes à travers le pays?

Et la réponse est 450 individus.

M. Jourdenais: D'accord, merci.

The Chairman: Thank you. Now your Chair faces the dilemma as to whether we should move to the second round or whether we should allow Mr. McCurdy to question before we move to the second round.

Mr. Jourdenais: Do you want a motion on it or what?

The Chairman: Make a suggestion and see if it is acceptable.

Mr. Jourdenais: He is quite a nice gentleman. It is all right.

The Chairman: Any objection to Mr. McCurdy . . . ? There is an implicit demand that you stay nice.

Some hon. members: Oh, oh!

• 1720

Mr. McCurdy: First, may we have an answer to the question? How many applications, at this time last year, were received from private enterprise as compared to the number of applications this year?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, my personal computer is unfortunately out of order at this time on that point. We will be quite pleased at the next meeting to try to supply the information as soon as we have it.

Mr. McCurdy: It is true, is it not, that you have exactly the same number of approved applications this year as last year?

Mr. Lussier: Yes. But, taking into account that we had a later start than we expected, we are very proud to say we have that number being approved at this time.

Mr. McCurdy: Yes. But I asked you yesterday about the turnaround time at the EDB level for those applications involving fewer than four applications. Do you now have an estimate?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I do not have an estimate, because we are not proceeding in time and motion study with

[*Translation*]

. . . how many people were controlling. It would seem that you briefly stated that you were not . . .

The Chairman: Four hundred and fifty.

Mr. Lussier: Four hundred and fifty. Of course, I have already read into the record the answer to your question, Mr. Jourdenais, but I can repeat it quickly. Your first question was the following, and I quote:

How many people are presently on UI?

The most recent statistics I have in my possession, those published during the second week of February, give 1,388,000 people on unemployment insurance. Your second question was:

How many people are responsible, throughout the organization, for investigations throughout the country?

And the answer is 450 people.

Mr. Jourdenais: Fine, thank you.

Le président: Merci. Je suis maintenant pris dans un dilemme: devons-nous passer au deuxième tour, ou devrais-je permettre à M. McCurdy d'interroger les témoins avant que nous ne passions au deuxième tour?

M. Jourdenais: Vous voulez une motion à cet effet, ou quoi au juste?

Le président: Faites-en la suggestion, et nous verrons si c'est acceptable.

M. Jourdenais: Il est assez gentil. Très bien.

Le président: Y a-t-il des objections à ce que M. McCurdy . . . ? Cela sous-entend que vous allez continuer à être gentil.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: D'abord, pouvons-nous avoir la réponse à la question? Combien de demandes de l'entreprise privée avions-nous reçues à cette époque l'an dernier par comparaison à cette année?

M. Lussier: Monsieur le président, mon ordinateur personnel, malheureusement, est en panne sur cette question. Nous serons heureux, à la prochaine réunion, de fournir les renseignements aussitôt que nous les aurons.

M. McCurdy: N'est-il pas vrai que vous avez approuvé exactement le même nombre de demandes cette année que l'an dernier?

M. Lussier: Oui. Toutefois, compte tenu du fait que nous avons commencé plus tard que prévu cette année, nous sommes très fiers d'en avoir déjà autant approuvé cette année.

M. McCurdy: Oui. Toutefois, je vous ai demandé hier combien de temps prenait le traitement des demandes pour moins de quatre à la DDE. Avez-vous maintenant ce chiffre?

M. Lussier: Je n'ai pas de chiffres, car nous n'effectuons aucune étude portant sur le temps et le mouvement des

[*Texte*]

our individuals, but in a general way I can say to you that our EDB officers are first-class people who have been accustomed to work fast and efficiently. I would not be surprised that they would go out of their way to process that quantity in a very efficient manner.

Mr. McCurdy: The information I am getting from your very capable people all across the country, that the turnaround time is within 24 and 48 hours, is correct then.

Mr. Lussier: We would be pleased, Mr. Chairman, to bring to the attention of our officers, the satisfaction of the Members of Parliament.

Mr. McCurdy: One of the criteria you have—and a very significant criterion—would be that the employment opportunity would not be available without the financial assistance provided by the program. Now, how is that determined within 24 and 48 hours, considering the number of applications you receive?

Mr. Campbell: Officers use a variety of means to attempt to determine the answer to that question. Sometimes, I must say, the determination is not an easy one to make. One example might very well be the sort of situation which I understand occurs frequently, in which the officer will telephone whoever is putting forward the project and ask a series of questions about the project proposed. Included in that will be questions such as: What would you do if we were not able to fund your project? Would you go ahead and hire some students for the summer, or would you abandon your project? It is out of those kinds of questions that the officer attempts to assess whether the thing would or would not have gone ahead.

Mr. McCurdy: A lot of jobs were provided last summer, were they not, from private enterprise involved in the hiring of students and did not involve any government program at all?

Mr. Campbell: That is correct.

Mr. McCurdy: Except they got the jobs through EDBs. Is anybody checking to see if the jobs that were not funded through Summer Canada, which were channeled through EDB, are this year being funded? It would seem to be a relatively easy thing for an office to do.

Mr. Campbell: That is one of the things which is normally done. The officer will have the file. The officer will see if the same organization had a grant last year or did not. The officer, in addition to the sort of question that I mentioned, will generally ask the question: What did you do last summer? Did you have three people doing the same thing last summer, or did you not? And in the final analysis, I have to say it is a judgment call on the part of the officer, based on the answers the officer gets to the questions asked.

Mr. McCurdy: This year you did a fantastic job. You probably handled two or three times as many applications in the given timeframe as you did last year. Are they calling all these folks and asking all these questions, and the process is going on now at the same rate as it was last year?

[*Traduction*]

demandes par personne, mais d'une façon générale, je peux vous affirmer que nos agents de la DDE sont des employés de premier ordre, qui ont l'habitude de travailler vite et bien. Je ne serais nullement surpris qu'ils trouvent le moyen de traiter ce nombre de demandes d'une façon très efficace.

M. McCurdy: Donc, les renseignements que j'ai obtenus sur votre personnel très compétent à travers le pays seraient justes: il faudrait de 24 à 48 heures.

M. Lussier: Et nous serons heureux, monsieur le président, de faire part à nos agents de la satisfaction des députés.

M. McCurdy: L'un de vos critères—très important—c'est qu'il n'y aurait aucune possibilité d'emploi sans l'aide financière apportée par le programme. Comment peut-on y parvenir dans les 24 à 48 heures, compte tenu du nombre de demandes que vous recevez?

M. Campbell: Les agents ont recours à toute une gamme de moyens afin d'essayer d'arriver à la réponse à cette question. Parfois, je dois le reconnaître, il n'est pas facile d'en décider. À titre d'exemple, je peux peut-être vous parler d'une situation qui se présente fréquemment, d'après ce qu'on m'a dit: l'agent téléphone au promoteur du projet et pose toute une série de questions. On demande notamment: que ferez-vous si nous ne sommes pas en mesure de financer votre projet? Allez-vous quand même embaucher quelques étudiants pour l'été, ou allez-vous abandonner votre projet? C'est à partir de ce genre de questions que l'agent essaie de voir si le projet irait ou non de l'avant.

M. McCurdy: L'été dernier, l'entreprise privée a embauché beaucoup d'étudiants et donc créé beaucoup d'emplois qui n'avaient rien à voir avec les programmes gouvernementaux?

M. Campbell: En effet.

M. McCurdy: Sauf que c'est grâce à la DDE qu'ils ont obtenu les emplois. Est-ce que quelqu'un vérifie si, cette année, les emplois que Eté Canada n'avait pas financés, mais avait orientés vers la DDE, sont financés? Ce serait assez facile à faire.

M. Campbell: C'est fait normalement. L'agent a le dossier. Il verra si un organisme avait ou non une subvention l'an dernier. En outre, il posera en général, comme je l'ai mentionné, une question comme: qu'avez-vous fait l'été dernier? Aviez-vous trois personnes qui faisaient la même chose l'été dernier, ou non? En dernière analyse, je dois dire que l'agent doit juger selon les réponses qu'il reçoit à ses questions.

M. McCurdy: Cette année, vous avez fait un travail fantastique. Vous avez probablement examiné deux ou trois fois le nombre de demandes de l'an dernier. Est-ce que vos agents téléphonent à tous les requérants et posent toutes ces questions, et ce, au même rythme que l'an dernier?

[*Text*]

• 1725

This year there are vastly more elements to be examined as to whether the job is career oriented. I am just trying to come to grips with this. Last year you had a program, roughly four-fifths of which was just to get jobs, as compared to Summer Career-Access, and this is essentially Summer Career-Access.

You are trying to tell us now that this fantastic number of applications is being processed in a 24- to 48-hour turnaround time. You are getting hold of employers within that time-frame. They are always sitting right there at the telephone, just waiting for you to ask all these questions; you are asking them whether they are getting necessary supervision, learning and work experience. Is it going to be substantially useful and related to the student's field of study? Really? Or are we having trouble? I mean, do you get the message I am, that you are having trouble with this?

Mr. Campbell: Could I perhaps explain? I was very happy to hear that we were generally turning things around within 24 to 48 hours. I must say that a great deal of the information which I have received suggests that we are not turning all things, or even a majority around, within 24 to 48 hours.

Mr. McCurdy: We are not talking about the four or more. We are talking about those that often only involve one employee.

Mr. Campbell: I am talking as well about those smaller ones. I cannot give you a number for the average turnaround time because we do not keep statistics on it. We try to bother the officers about the keeping of data as little as possible during this busy period. My impression is that, whether it is four or more, or under four, the average turnaround time would be a good bit higher than 48 hours.

Mr. McCurdy: Sir, it is not true. The individual officers are making decisions, as they are claiming across the country, based merely on adding up the figures to see if they add up right, and then categorizing them as . . .

Mr. Campbell: I would assume that is not the case, and I would be distressed if it is.

Mr. McCurdy: What we find in the statistics you submitted is that among the applications from the private sector, 50% are career oriented and 50% are practical work experience; whereas, in the non-profit sector, career-oriented jobs outstrip practical work-experience jobs by a ratio of 3:2. Is this in accord with expectations?

Mr. Campbell: There was no precisely formulated expectation. The general expectation was, and indeed the target was, that we would get at least 25% of all of the jobs in the private sector. We certainly hoped to get a very large percentage in the career-oriented category in all sectors. I must say we have

[*Translation*]

Cette année, il nous faut étudier un nombre beaucoup plus grand d'éléments, afin de voir si l'emploi est axé sur la carrière. J'essaie simplement de comprendre. L'an dernier, vous aviez un programme dont environ les quatre cinquièmes visaient simplement à obtenir des emplois, comparativement à ce qui se produit dans le cadre de ce programme d'été axé sur la carrière, car, essentiellement, c'est de quoi il s'agit.

Vous essayez de nous dire que ce nombre phénoménal de demandes peut être examiné dans les 24 à 48 heures. Vous mettez la main sur les employeurs en si peu de temps. Ils sont toujours là, assis à côté du téléphone, à attendre que vous leur posiez toutes ces questions; vous leur demandez s'ils ont prévu la supervision, l'apprentissage et l'expérience sur le tas nécessaires. Vous leur demandez si, essentiellement, le travail sera utile et portera sur le domaine d'étude de l'étudiant. Vraiment? Ou éprouvez-vous des difficultés? En fait, je veux savoir si vous saisissez la même chose que moi, que vous éprouvez des difficultés?

M. Campbell: Peut-être puis-je expliquer cela? J'ai été très heureux d'apprendre que, d'une façon générale, nous passions à travers les demandes dans les 24 à 48 heures. Je dois dire qu'une grande partie des renseignements que j'ai reçus me portent à croire que nous n'examinons pas toutes les demandes, ni même la majorité, dans les 24 à 48 heures.

M. McCurdy: Nous ne parlons pas des demandes qui portent sur quatre et plus. Nous parlons de celles qui, souvent, ne portent que sur un employé.

M. Campbell: Je parle aussi des plus petites. Je ne peux pas vous donner de chiffres moyens sur le traitement des demandes, car nous ne maintenons aucune statistique à ce sujet. Nous demandons le moins possible aux agents de tenir des statistiques pendant cette période de grande activité. Toutefois, j'ai l'impression, qu'il s'agisse de demandes sur quatre et plus ou sur moins de quatre, qu'il faut beaucoup plus de temps que 48 heures.

M. McCurdy: Monsieur, ce n'est pas exact. Ce sont les agents, individuellement, qui prennent les décisions, comme ils le prétendent à travers le pays, en se fondant simplement sur le calcul des chiffres, pour voir s'ils sont justes, et en les mettant ensuite par catégories . . .

M. Campbell: Je présume que ce n'est pas le cas, car je serais très inquiet.

M. McCurdy: Ce que l'on constate à partir des statistiques que vous avez présentées, c'est que 50 p. 100 des demandes du secteur privé sont axées sur la carrière et 50 p. 100 visent une expérience pratique; par contre, dans le secteur à but non lucratif, les emplois axés sur la carrière distancent les emplois pratiques dans un rapport de trois à deux. Est-ce conforme à votre attente?

M. Campbell: Il n'y avait aucune attente comme telle. On s'attendait, d'une façon générale . . . en fait, l'objectif, c'est que nous obtenions au moins 25 p. 100 de tous les emplois dans le secteur privé. Nous espérions certainement parvenir à un pourcentage plus élevé dans la catégorie axée sur la carrière,

[*Texte*]

not formulated any particular target, any numerical target or expectation. Looking over the data on the applications so far, I find nothing surprising in the way things would likely shake out.

Mr. McCurdy: Well, in Summer Career-Access last year, do you remember what the proportions were with respect to non-profit versus private enterprise in generating career-oriented jobs?

Mr. Campbell: I am afraid I do not.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, we could find out. Any information we have we would pleased to share with the members of the committee.

Mr. McCurdy: Well, one of the peculiarities of the statistics you provided was that on April 22, 1985, 3,486 jobs were approved at a total cost of $54 million. I pointed out that essentially the same amount of money had been spent at this juncture last year. But there is a curious omission, and that is the number of jobs which have been paid for by the $54.4 million in 1985 as compared to last year.

• 1730

Now, one of the reasons why I asked the question is I assume from what you said earlier that more jobs presumably have been produced. But I am wondering, given you have joint programs with the provinces, how are you distinguishing jobs created by Challenge '85 versus jobs which are created at the provincial level? There are two portions to the question.

Mr. Campbell: The numbers referred to here are based solely on the jobs created with the federal dollars.

Mr. McCurdy: And how are those extracted?

Mr. Lussier: In most instances, when we are with the provinces and projects with those provinces where we have a joint programming, it is easy because we are on a 50:50 person-sharing of the cost.

Mr. McCurdy: So what are you assuming is that half the jobs are produced by the province and half by the federal government. This is all of the programs right through.

Mr. Lussier: It depends on the particular arrangement we have with the particular province. But I was answering the questions you raised in the context of answering that it was total federal dollars we were giving you information about, excluding the provincial money which is naturally going along with it.

The Chairman: The time is up, but let us be absolutely clear on this point. There is no double-counting going on. That is really the issue Mr. McCurdy is after, that a job is not counted for the province . . .

Mr. McCurdy: No, no, the question, Mr. Chairman, is really rather straightforward. It is probing, because it is probing for facts and it is not me attempting—I am trying to determine

[*Traduction*]

dans tous les secteurs. Je dois dire que nous n'avons formulé aucun objectif précis, aucun objectif numérique, aucune attente particulière. À la lumière des données que l'on trouve sur les demandes jusqu'à présent, je ne vois rien de surprenant dans les résultats éventuels.

M. McCurdy: Dans le cadre du programme d'été axé sur une carrière, l'an dernier, vous rappelez-vous la proportion des emplois axés sur la carrière que le secteur à but non lucratif a créés par comparaison à l'entreprise privé?

M. Campbell: J'ai bien peur que non.

M. Lussier: Monsieur le président, nous pouvons nous renseigner. Nous serions heureux de partager avec les membres du Comité tous les renseignements que nous avons.

M. McCurdy: Un des aspects particuliers des statistiques que vous nous avez fournies, c'est justement que le 22 avril 1985, 3,486 emplois avaient été approuvés, à un coût global de 54 millions de dollars. J'ai fait remarquer qu'essentiellement, nous avions dépensé la même somme à ce moment-ci l'an dernier. Mais curieusement, on a négligé de donner le nombre d'emplois payés grâce à ces 54.4 millions de dollars en 1985, comparativement au nombre de l'an dernier.

Or, si je pose la question, c'est notamment parce que je présume, en me fondant sur ce que vous avez dit précédemment, qu'il y a un plus grand nombre d'emplois cette année. Mais je me demande, puisque vous avez des programmes conjoints avec les provinces, comment vous pouvez distinguer entre la création d'emplois dans le cadre de Défi 85 et la création d'emplois au niveau provincial? La question est en deux volets.

M. Campbell: Les chiffres donnés ici portent uniquement sur les emplois créés grâce aux deniers fédéraux.

M. McCurdy: Et comment parvenez-vous à ces chiffres?

M. Lussier: Dans la plupart des cas, lorsque nous travaillons en collaboration avec les provinces dans le cadre d'un projet, c'est facile, puisque le partage des coûts se fait moitié-moitié par personne.

M. McCurdy: Donc, vous présumez que la moitié des emplois ont été créés par la province, et l'autre moitié par le gouvernement fédéral. Et ce, pour tous les programmes.

M. Lussier: Cela dépend des dispositions particulières conclues avec chaque province. Toutefois, je répondais à votre question en vous donnant les sommes fédérales, à l'exclusion de l'argent provincial qui, naturellement, l'accompagne.

Le président: Le temps est écoulé, mais faisons clairement le point. On ne compte pas deux fois. C'est en réalité ce à quoi veut en venir M. McCurdy, c'est-à-dire que la province ne compte pas l'emploi . . .

M. McCurdy: Non, non, la question, monsieur le président, est assez directe. Je fouille, et je fouille pour avoir les faits, et non pas pour tenter . . . j'essaie de déterminer sur quoi reposent

[*Text*]

the basis on which the statistics were being provided, are being generated. It is not true on the face of it that 50:50 dollars means 50:50 jobs, because the dollars generate various numbers of jobs, depending upon the program category. It is exceedingly difficult to ascertain just how many jobs are being produced by the federal program, which is okay, except various figures are being booted about on the number of jobs which are being produced. I would like some clarity and some understanding with respect to that.

The Chairman: Okay, if you could answer that and then we will move to Mr. Jourdenais, then Mr. Rodriguez, and we will put you down for a second round.

Mr. Campbell: The number of jobs as of last night—we have something like $63.6 million worth of approvals and the number of jobs totals 35,625. There are two provinces with whom we have very clear cost-sharing arrangements. One of them is Newfoundland. In the Province of Newfoundland, we do not yet have a report from our regional office on the number of jobs created. Therefore there is, by definition, no double-counting in there.

The Chairman: No counting at all.

Mr. Campbell: That is right.

In Saskatchewan, there is included in that 35,625 figure I gave you, some 1,873 jobs. I must say, Mr. Chairman, I am assuming what I have been given is purely federal jobs, but I will certainly check to make sure that amongst those 1,873 jobs in Saskatchewan, there are none which are covered with provincial funds or 50:50 funds.

Mr. McCurdy: Just one subsidiary question. Obviously what we are interested in is, how many jobs are there as compared to last year? On the one hand, it is the question of the number of jobs being provided by federal funds this year and clarifying it with respect to the provincial contribution, but then it follows that the question would not be raised if we were not trying to determine what the comparable figures are from last year.

Mr. Campbell: For this time last year.

• 1735

The Chairman: May I seek some clarity from Mr. McCurdy? There are final figures available from last year. They are constantly changing figures. The figures have changed from yesterday to today because the approval process is in place. What comparison, specifically, are you after? In the sheet they have given us . . .

Mr. McCurdy: Put it this way, Mr. Chairman, my understanding is that last year at this time 33,000 jobs were created by federal funds.

The Chairman: Well, the sheet we were given has the date of April 19, 1984, and it does not have jobs. It just has dollars. This year the comparison date is April 23, for the same dollars. Now, when they come back on Tuesday, what do you want from them? The up-to-date figures as close to next Tuesday as we can get them? Compared to what?

[*Translation*]

les statistiques qu'on nous a fournies. A première vue, il n'est pas exact que la ventilation 50:50 du financement signifie 50:50 quant au nombre d'emplois, car l'argent produit différents nombres d'emplois, selon la catégorie du programme. Il est excessivement difficile d'établir combien d'emplois ont vraiment été créés par le programme fédéral—ce qui ne fait rien—sauf que l'on lance divers chiffres sur le nombre d'emplois ainsi créés. J'aimerais avoir certaines précisions et comprendre un peu mieux ce qui se passe.

Le président: Très bien, si vous pouvez répondre à cet aspect, et ensuite, nous passerons à M. Jourdenais, suivi de M. Rodriguez, et nous vous inscrirons au deuxième tour.

M. Campbell: Le nombre d'emplois, hier soir . . . nous avions autorisé quelque 63.6 millions de dollars pour un nombre total de 35,625 emplois. Nous avons des arrangements très clairs de partage des coûts avec deux provinces. L'une est Terre-Neuve. Or, nous n'avons pas encore le rapport de notre bureau régional sur le nombre d'emplois créés à Terre-Neuve. Par conséquent, par définition, il ne peut y avoir compte double en ce qui la concerne.

Le président: Aucun calcul du tout.

M. Campbell: En effet.

En Saskatchewan, il y a 1,873 emplois qui figurent dans ce chiffre de 35,625 que je vous ai donné. Je dois avouer, monsieur le président, que je présume que les chiffres qu'on m'a donnés portent uniquement sur les emplois fédéraux, mais je vais certainement vérifier pour m'assurer que sur les 1,873 emplois en Saskatchewan, il n'y en a aucun financé par la province ou financé à 50:50.

M. McCurdy: Une question supplémentaire. Manifestement, ce qui nous intéresse, c'est de savoir combien il y a d'emplois par comparaison à l'an dernier. D'une part, il s'agit de savoir combien d'emplois sont financés par les deniers fédéraux cette année, en précisant quelle est la contribution provinciale, et d'autre part, il n'en serait pas question si nous n'essayions pas de voir quels sont les chiffres comparables pour l'an dernier.

M. Campbell: À cette époque l'an dernier.

Le président: Pouvez-vous jeter un peu de lumière sur cette question, monsieur McCurdy? Nous avons les chiffres définitifs de l'an dernier. Ces chiffres changent constamment, d'un jour à l'autre, parce que le processus d'approbation est en place. Quel genre de comparaison essayez-vous de faire? Sur la feuille qu'on nous a remise . . .

M. McCurdy: Mettons que je crois savoir, monsieur le président, que l'an dernier, à cette époque, 33,000 emplois ont été créés avec des crédits du gouvernement fédéral.

Le président: La feuille qu'on nous a remise porte la date du 19 avril 1984, et il n'y est pas fait mention d'emplois, seulement de dollars. La date de comparaison, cette année, est le 23 avril, pour la même somme. Que voulez-vous leur demander lorsqu'ils comparaîtront de nouveau mardi? Les chiffres les

[*Texte*]

Mr. McCurdy: Well, you know, even last night, even with the 24-hour revision of the figures, such figures are obviously prone to time and error to a very large degree. But still it is within the same ballpark in terms of approximations. We would just like some gauge. Next Tuesday's date would be okay. I mean, we have compared April 19 with April 22, in 1985 versus 1984.

The Chairman: Let me put it another way. Are you interested in the dollar comparison of, let us say, the $75 million spent this year compared to the first $75 million last year, and how many jobs? Or are you interested in the speed with which they are making approvals or . . .

Mr. McCurdy: No. Really, what the question is . . . At this point in time, they have a certain amount of information available, which they have provided. And that is appreciated. So $54 million generated approximately 33,000 jobs. And $63 million generated 35,000 jobs. Last year at this time, we had spent $55 million. When that estimate was made, how many jobs had been . . .

The Chairman: Dollars and jobs.

Mr. McCurdy: Dollars and jobs.

The Chairman: Okay. Can we will have that next time?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, yes, as I said, we will do everything possible to give you that. But I am not sure, if I can humbly say so, that it is that significant because we are not proceeding by the methods of the calendar on a daily basis. And I am not sure we will have the daily comparison for April 13, 1984.

Mr. McCurdy: Well, the fact is, the dollar figure is as good as anything.

The Chairman: There seems to be a flaw in that this year, for instance, eight of the twelve regions have reported, and so there are four missing. The dollar cost per job may be different, as I suspect it is, from region to region because you have more 100% funding in some regions than you do in others. So we are into a very hazardous comparison. With those understandings, that is the way it will be brought back. Okay?

Mr. Campbell: Mr. Chairman, could I just say that we will do our very best on this. We are limited by the dates and times for which we have reports surviving from last year, and that is one of our difficulties in making comparisons that are absolutely fair in terms of time.

The Chairman: Yes. And, Mr. Witer, a point of order?

Mr. Witer: Yes, Mr. Chairman. Should those figures be difficult to obtain, and I suspect that they may be, would it be possible for the witnesses to bring the final figures from last year's program, and compare them to, say, Tuesday's date?

[*Traduction*]

plus récents qu'ils pourront obtenir mardi prochain? En comparaison avec quoi?

M. McCurdy: Même hier soir, même avec une révision toutes les 24 heures, il y a une grande marge d'erreur qui joue dans l'établissement de ces chiffres, mais ils restent approximativement du même ordre. Mais il nous faut un point de repère, et la date de mardi prochain serait acceptable, en ce sens que nous comparons le 19 avril avec le 22, et 1985 avec 1984.

Le président: Voyons si je peux présenter les choses autrement: voulez-vous une comparaison entre les 75 millions de dollars dépensés cette année et les premiers 75 millions de dollars dépensés l'an dernier, et entre le nombre d'emplois qui ont été créés? Ou vous intéressez-vous à la célérité avec laquelle les approbations sont données, ou . . .

M. McCurdy: Non, ce qui est en jeu . . . Ils disposent à l'heure actuelle d'une information qu'ils ont transmise, et nous leur en savons gré. Nous savons donc que 54 millions de dollars ont créé environ 33,000 emplois et que 63 millions de dollars ont créé 35,000 emplois. L'an dernier, à la même époque, nous avions dépensé 55 millions de dollars. Lorsque cette évaluation a été faite, combien d'emplois avaient . . .

Le président: Les dollars et les emplois.

M. McCurdy: Oui, des dollars et des emplois.

Le président: Bon. Peut-on nous fournir cette information à la prochaine séance?

M. Lussier: Monsieur le président, je l'ai déjà dit, nous ferons de notre mieux pour vous donner ce renseignement, mais je me permets de vous faire remarquer que son intérêt est très relatif, parce que nous ne procédons pas par la méthode du calendrier et par une mise au point quotidienne, et je ne suis donc pas sûr que nous aurons la comparaison avec le 13 avril 1984.

M. McCurdy: À vrai dire, la somme en dollars est un renseignement tout aussi intéressant.

Le président: Mais il y a quelque chose qui ne va pas, car, cette année, par exemple, nous avons reçu des rapports de huit des douze régions, et il nous en manque donc quatre. Le coût par emploi varie probablement selon les régions, parce que dans certaines, le financement est de 100 p. 100 plus élevé qu'ailleurs. La comparaison est donc boiteuse, et il faudra en tenir compte quand nous la ferons. D'accord?

M. Campbell: Monsieur le président, je voudrais simplement vous dire que nous ferons de notre mieux. Nous sommes limités par les dates pour lesquelles nous disposons de rapports de l'an dernier, et c'est l'une des difficultés pour procéder à des comparaisons qui soient parfaitement valables en matière de temps.

Le président: Je comprends. Monsieur Witer, vous invoquez le Règlement?

M. Witer: Oui, monsieur le président. Si ces chiffres, comme je le prévois, étaient difficiles à obtenir, serait-il possible aux témoins de nous apporter les chiffres définitifs du programme de l'an dernier et de les comparer avec, par

[*Text*]

We are talking about some known factors and I think it is very easy to derive a comparison. Needless to say, if the figures my colleague has asked for are available, we would love to have them. But if they are not there, to save you the time of going back again, would it be possible for you to bring those final numbers so we can compare them with the progress to date?

Mr. Lussier: Yes.

The Chairman: Okay. That is an add-on to the basic question. Thank you, Mr. Witer. Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

J'espère que les témoins ne penseront pas que je suis négatif en posant les questions suivantes. Je vais être bref.

Premièrement, je reviens au cours de formation qui est payé par la Commission. Je voudrais savoir pourquoi on prend tant de temps pour accepter les demandes. C'est très bien, le prestataire a fait sa demande. Mais on nous dit qu'il faudra attendre 2 ans et même plus. Si le prestataire était en chômage et voulait se perfectionner, il a probablement trouvé un autre emploi ou changé d'idée. Est-ce pour économiser? Je voudrais savoir pourquoi.

• 1740

M. Lussier: Monsieur le président, je puis essayer de répondre rapidement à cette question. Dans le processus, nous avons indiqué plutôt que nous négocions avec une province donnée. Prenons l'exemple du Québec: il y a un nombre de places dans des domaines bien déterminés auxquels nous participerons financièrement.

Une fois cet arrangement complété, finalement nous sommes à la merci de l'institution qui est maintenant en dehors de notre contrôle, qui nous permettra, à ce moment-là, de référer le plus rapidement possible quelqu'un. Nous utilisons les institutions existantes pour donner ces cours et il est vrai que dans certains cas, avant qu'un individu puisse accéder à un domaine qui l'intéresse, son nom doit être mis sur une liste d'attente à cause du nombre limité de places qui sont mis à notre disposition et le rythme auquel l'institution pourra fournir le cours en question.

M. Jourdenais: Vous dites que vous faites une entente avec, par exemple, la province de Québec. Est-ce qu'il faut absolument que ce soit une institution reconnue par le ministère de l'Education? Par exemple, les écoles de perfectionnement, c'est-à-dire celles qui offrent des cours en mécanique, en électronique—je pense que c'est Aviron—les cours de langues Berlitz ou quelque chose de semblable, ne sont pas nécessairement partie intégrante du système d'éducation de la province. Je reviens surtout à la mécanique. Un électricien, par exemple, peut aller dans une école privée suivre un cours. Ce n'est pas Québec qui a dit: très bien, cela fait partie intégrante du ministère de l'Education. Comment cela se fait-il? C'est quand même un cas dont je me souviens. Deux ans, électricien . . .

[*Translation*]

exemple, la date de mardi? Nous parlons de facteurs connus, et il me semble très facile de faire une comparaison. Est-il besoin de dire que si les chiffres demandés par mon collègue étaient disponibles, nous aimerions beaucoup les avoir, mais s'ils ne le sont pas, et pour vous faire gagner du temps, pourriez-vous apporter les chiffres définitifs, afin que nous puissions les comparer avec l'état d'avancement actuel?

M. Lussier: Certainement.

Le président: Très bien. C'est donc un ajout à la question fondamentale. Merci, monsieur Witer. Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

I shall be brief, but I hope that the witnesses are not going to consider me as being contrary if I ask the following questions.

I want first to come back to the training course which is funded by the Commission, and I would like to know why it takes such a long time to approve the applications. So, the applicant fills in his form, but we are told that he will have to wait two years, if not more. If the applicant was jobless or if he wants to improve his training, he has probably found in the meantime another job or changed his mind. What I would like to know is what is the purpose of this delay? Is it to make savings?

Mr. Lussier: I will try to answer the question quickly, Mr. Chairman. We said that we negotiate with individual provinces. In the case of Quebec, there are a certain number of seats in specific fields for which we make a financial contribution.

Once the arrangement has been made, the institution in question assumes full responsibility. We therefore have no say in how quickly students are referred. We use existing institutions to provide courses, and it is true that in some cases, before an individual can get into a field that interests him, his name must be placed on a waiting list because of the limited number of seats available to us and the speed at which the institution can offer the course in question.

Mr. Jourdenais: You say that you enter into an agreement with the Province of Quebec, for example. Must the institution necessarily be recognized by the Department of Education? There are various schools offering courses in mechanics and electronics—I believe the name of the school is *Aviron*—or Berlitz language courses, and so on, which are not necessarily an integral part of the provincial educational situation. I am thinking mainly of courses for mechanics. Electricians can take their training in a private school. The provincial government is not going to say that such courses come under the Department of Education. Why is this so? This is a case I remember. It takes two years to become an electrician . . .

[*Texte*]

M. Lussier: En réponse à votre question, monsieur le président, il est exact de dire que nous, dans le moment présent, selon les critères que nous avons acceptés conjointement, ne transigeons qu'avec des institutions officiellement reconnues par la province, et pouvant donner les cours pour lesquels on remettra un certificat et qui sera conforme aux normes du ministère de l'Education. Dans le cas du Québec, aux normes du ministère de l'Education du Québec.

M. Jourdenais: Je ne veux pas pousser l'affaire plus loin, mais dans le cas de l'électricien, celui-ci devra aller au CEGEP Cela va lui prendre beaucoup plus que 12, 15 ou 20 semaines comme ce serait le cas s'il allait à une école qui se spécialise dans l'électricité ou la mécanique comme . . . je ne me souviens pas du nom, je pense que c'est Aviron, quelque chose de semblable.

Très bien, on va l'accepter. Je ne dis pas que je suis d'accord, mais on va l'accepter. Vous allez probablement dire que Fernand n'a confiance en personne. Ce n'est pas tout à fait cela.

Ici, à l'article 40, Législation canadienne sur l'assurance-chômage—Exclusion.

> Un prestataire est exclus du bénéfice des prestations prévues par la présente partie sans motif valable depuis l'arrêt de la rémunération qui est à l'origine de sa demande.

C'est qu'actuellement, il y a 2*a*), *b*), *c*), *d*) et *e*). Il y en a deux qui, si vous me permettez l'expression, «me chatouillent». Comment faites-vous pour les faire respecter? On dit:

> . . . s'il a refusé ou s'est abstenu de postuler un emploi convenable qui était vacant après avoir appris que cet emploi était vacant ou sur le point de le devenir ou a refusé un tel emploi lorsqu'il lui a été offert.

Concernant cette partie «ou a refusé un tel emploi», si c'est la Commission qui lui offre c'est assez facile de . . . D'accord? Mais avant on dit:

«a refusé ou s'est abstenu de postuler»

Ensuite, on dit:

> Il a négligé de profiter d'une occasion d'obtenir un emploi convenable. Il n'a pas suivi toutes les instructions écrites que lui avait données un fonctionnaire de la Commission en vue de l'aider à trouver un emploi convenable si ces instructions étaient raisonnables et
>
> *a*) eu égard à la fois de sa situation et aux moyens usuels d'obtenir cet emploi.

Encore là, je l'accepte un peu parce que quand il va retourner voir le fonctionnaire, ce dernier va lui dire «tu n'as pas fait ce que . . . »

D'accord. Mais personne ne peut prouver qu'il ne l'a pas fait ou qu'il l'a fait. Il est allé, et il s'est présenté. Mais en ce qui me concerne, ce sont surtout les deux premiers qui m'agacent. Comment faites-vous? Il a négligé de profiter d'une occasion d'obtenir un emploi convenable. Qui va dire à la Commission que *Jos Bloe* a refusé un emploi convenable? Surtout de la façon dont vous procédez en ce moment. Je dis «vous», c'est-à-

[*Traduction*]

Mr. Lussier: Mr. Chairman, it is true that at the present time, in accordance with the criteria we accepted jointly with the province, we deal only with institutions officially recognized by the provincial government, which can offer courses for which certificates are provided that comply with the standards of the Department of Education. In the case of Quebec, such courses must comply with the standards of the Quebec Department of Education.

Mr. Jourdenais: I do not want to belabour the point, but an electrician would have to go to a CEGEP in Quebec. This will take him more than 12, 15 or 20 weeks, which is the length of a course at a school specialized in training electricians or mechanics. I do not remember the name of the school exactly, but I believe it is Aviron, or something like that.

Fine, we will accept that. I am not saying that I agree, but we will accept that. You are probably going to say that Fernand does not trust anyone. That is not exactly the case.

Section 40 of the document entitled *Canadian Unemployment Insurance Legislation* reads as follows—Disqualifications:

> A claimant is disqualified from receiving benefits under this Part if without good cause since the interruption of earnings giving rise to his claim

At the present time, there are points (*a*), (*b*), (*c*), (*d*) and (*e*). Two of them bother me. How do you go about enforcing them? The provision reads as follows:

> . . . he has refused or has failed to apply for a situation in suitable employment that is vacant after becoming aware that such situation is vacant or becoming vacant, or has failed to accept such a situation after it has been offered to him.

It is the words, "or has failed to accept such a situation" that concern me. If the commission offers the position, it is fairly easy to . . . Right? But before that the provision states:

"has refused or has failed to apply for."

Further on, the section reads as follows:

> He has neglected to avail himself of an opportunity for suitable employment. He has failed to carry out any written direction given to him by an officer of the Commission with a view to assisting him to find suitable employment, if the direction was reasonable and
>
> *a*) having regard both to his circumstances and to the usual means of obtaining that employment.

I can accept this to some extent, because the person will go back to see the official, and the official will say to the person that he did not do what . . .

That is all right. But no one can prove that a person did not do something or that he did do something. He did go, he did turn up. But what really bothers me are the first two provisions. How do you go about enforcing them? How do you show that a person neglected to avail himself of an opportunity for suitable employment? Who is going to tell the commission that Joe Blow failed to accept suitable employment? This is

[*Text*]

dire la Commission. Comment faites-vous pour poster les chèques? C'est toujours selon l'honnêteté du prestataire. On commence à avoir peur quand on sait ces choses. C'est pour cela qu'on se plaint qu'il y ait tant de chômage. Il faudrait certainement changer le règlement. Si vous voulez avoir une solution, je vais y penser, et je vous en apporterai une dans deux jours. Je trouve que c'est ambigu. Vous laissez cela à la discrétion de *Joe Blow*.

[*Translation*]

particularly true with your procedures at the present time. When I say "you", I am referring to the commission. How do you go about mailing the cheques? It always depends on the claimant's honesty. It starts to get a little frightening when a person realizes these things. That is why we complain that there is so much unemployment. Their regulations must definitely be changed. If you want a solution to the problem, I will think about it and bring you one in two days. I think the situation is ambiguous. You are leaving decisions up to the discretion of Joe Blow.

• 1745

Si vous voulez garder votre assurance-chômage, dites-moi que vous n'avez pas fait cela. Ou bien dites-le-moi si vous l'avez fait. J'ai l'impression qu'il y a des millions qui disparaissent, même avec vos 450 inspecteurs. N'y a-t-il pas un moyen—je vais employer un mot très dur—radical? C'est cela, ou bien ce n'est pas cela. Sinon, il va encore dire: Je l'ai fait. Qu'allez-vous dire?

If you want to keep your unemployment insurance benefits, tell me that you did not do this. Or tell me the opposite. I think that even with your 450 inspectors, we are losing millions of dollars. I am going to use a very harsh word, but is there not a radical way of dealing with the problem? Things are either one way or the other. Otherwise, the person will say: I did what I was supposed to do. What are you going to tell him?

The Chairman: Mr. Verbruggen.

Le président: Monsieur Verbruggen.

Mr. Verbruggen: Yes, sir. I think basically, in terms of the refusal or failing to apply for a situation, if I can address that one first, it is the employer who notifies us that the claimant has refused. Otherwise we would have no way of knowing this.

M. Verbruggen: Oui. Dans le cas d'un prestataire qui refuse un emploi ou s'abstient de postuler un emploi, c'est l'employeur qui nous en informe. Autrement, il nous serait impossible de le savoir.

M. Jourdenais: Je vous interromps. Si vous avez envoyé le prestataire à une compagnie, je suis d'accord. L'employeur va dire: Il n'est pas venu, ou il est venu, ou il a formulé l'intention de ne pas travailler. Je suis entièrement d'accord.

Mr. Jourdenais: I am going to interrupt you at that point. If the claimant was sent to a company, then I agree. The employer says that the person came, or did not come, or that he said that he did not intend to work. There I agree completely.

On his own, he could tell you he has been trying for six weeks. There is no way you could prove it.

Il pourrait vous dire qu'il essaie de trouver un poste depuis six semaines. Vous n'avez absolument pas de preuve.

Mr. Verbruggen: The other checking mechanism is that the claimant has to satisfy the commission, from time to time, that he has conducted a job search. The normal job search would include an indication on the part of the claimant as to where he has applied, how often he has made applications, and to whom he has spoken. This would seem to imply that, if the claimant tells me he spoke to a person who is a personnel director, I can now, as commission agent, verify that. That is, of course, very difficult to do in terms of the masses of people we deal with and the number of claimants that come with long lists. Basically, as Mr. Lussier indicated and you indicated, one accepts the claimant's goodwill and his own statement.

M. Verbruggen: De temps en temps, le prestataire doit convaincre la commission qu'il a cherché un emploi. Il faut que le prestataire indique les postes pour lesquels il a fait une demande, combien de fois il a fait des demandes, et les personnes à qui il a parlé. Donc, si le prestataire me dit qu'il a parlé à quelqu'un qui est directeur du personnel, je peux, en tant qu'agent de la commission, vérifier cela. Il est très difficile de vérifier tous les prestataires, surtout parce qu'il y en a qui viennent nous voir avec une liste très longue. Comme M. Lussier l'a dit, et comme vous l'avez dit vous-même, nous tenons pour acquis que le prestataire fait preuve de bonne volonté.

M. Jourdenais: Est-ce que vous convoquez les prestataires de temps en temps? Est-ce que vous les faites venir au bureau de la Commission de temps en temps, et à quels intervalles?

Mr. Jourdenais: Do you call in the claimants from time to time? Do you have them come to the commission office, and if so, how often?

Mr. Verbruggen: The answer is yes. This is what we call the interview program. The claimant who finds himself in a high opportunity employment situation, if there are jobs available in the skill area he possesses, the chances that he would be invited for one or two interviews are considerable. The claimants who find themselves in a situation where there is very little, if any, employment opportunity in their particular skill area are not likely to be called in.

M. Verbruggen: Oui. Il s'agit du programme d'entrevue. S'il y a des emplois disponibles dans le domaine de compétence que possède le prestataire, il y a de bonnes chances qu'il soit convoqué pour une ou deux entrevues. S'il y a peu ou pas d'emplois dans le domaine de compétence du prestataire, il est peu probable qu'il soit convoqué à une entrevue.

M. Jourdenais: On parle de la durée de l'exclusion. J'ai déjà eu la responsabilité de 57 employés, et quand quelqu'un

Mr. Jourdenais: Reference is made to the length of time of the disqualification. In the past, I had 57 employees working

[*Texte*]

laissait volontairement son emploi, il me disait: Je vais être pénalisé pour huit semaines.

M. Lussier: C'est six.

M. Jourdenais: Eh bien, vous avez justement répondu à ma question. Pourquoi six? Parce que vous dites «pas plus que six» et, tout à coup, six! La masse! Pourquoi pas quatre? Pourquoi pas deux? On ne dit pas «six»; on dit «pas plus que six».

M. Lussier: Il est exact, monsieur le président, que le règlement qui s'applique à cet article-là dit quelque part que quand quelqu'un quitte volontairement un emploi, on peut lui imposer une pénalité allant de une à six semaines. Donc, on exerce un certain jugement dans chacun des cas particuliers.

M. Jourdenais: D'après mon expérience avec certains employés, je vous dis que c'est six semaines. D'ailleurs, votre réaction a été spontanée: six semaines.

• 1750

Donc, si le chef dit six semaines, j'imagine que les Indiens—je m'excuse de les appeler ainsi—vont dire six semaines. C'est de la discrimination. Si vous avez dit six semaines à *Joe Bloe*, qui est un gars qui sait se défendre, il va passer devant la Commission d'appel. Si c'est un gars agressif, il va gagner. Pourquoi ne pas appliquer le règlement? Si tu pars de toi-même, c'est deux, quatre, six ou même huit semaines. Cela fait huit, car j'ai remarqué qu'il y a deux semaines d'attente. Là on essaie d'avoir un chèque d'urgence, puis on a des problèmes, parce qu'on sort le dossier de l'ordinateur. Dans ma province, l'aide sociale n'est pas trop généreuse. Probablement que le gouvernement du Québec aime cela parce que cela ne lui coûte pas trop cher, mais c'est comme cela. On devrait faire un règlement.

M. Lussier: Pourquoi? C'est que lorsque vous avez affaire à une population très nombreuse, certains cas individuels ne peuvent pas être réglés dans le cadre d'un règlement fixe et déterminé. Autrement, nous n'aurions pas besoin de fonctionnaires. Nous n'aurions qu'à pousser un bouton et à dire: Voilà, la réponse est ceci. Peut-être qu'un jour nous arriverons à cela avec la technologie.

M. Jourdenais: Je m'excuse . . .

M. Lussier: Mais pour l'instant, nous croyons qu'il parfois nécessaire d'exercer notre jugement.

M. Jourdenais: Je m'excuse, mais vous venez de dire que c'est six semaines. S'il veut gagner deux ou trois semaines, il va aller devant le tribunal. Donc, on fait encore des dépenses.

M. Lussier: J'ai dit six semaines, parce que vous disiez que c'était huit semaines.

M. Jourdenais: Avec les deux semaines d'attente, cela en fait huit. Je sais compter.

M. Lussier: J'en suis très heureux pour vous, mais il reste que sur le plan pratique, vous parlez de personnes qui, volontairement, décident tout à coup de quitter leur emploi. Honnêtement, je ne peux être aussi sympathique à leur égard

[*Traduction*]

for me, and when someone left their job voluntarily, they told me that they would get an eight-week penalty.

Mr. Lussier: It is six weeks.

Mr. Jourdenais: Well, you have answered my question. Why is it six weeks? You say, "not more than six", and yet, all of a sudden, it becomes six? The maximum? Why not four weeks, or two weeks? The legislation does not say six, it says, "not more than six".

Mr. Lussier: It is true, Mr. Chairman, that the regulation that applies to this section provides somewhere that a penalty of between one and six weeks can be imposed on someone who leaves a job voluntarily. Therefore, individual cases are judged on their own merits.

Mr. Jourdenais: On the basis of my experience with some employees, I can tell you that the period is six weeks. You, in fact, reacted spontaneously by saying six weeks.

So, if the chief says six weeks, I imagine that the Indians—and I apologize for using this term—will say six weeks too. It is discriminatory. If you impose a six-week waiting period on Joe Bloe, and if he knows how to defend himself, he will appeal the decision. If he is aggressive, he will win. Why not apply the regulation? If you leave a job voluntarily, the penalty is two, four, six, or even eight weeks. It adds up to eight weeks, because I notice that there is a two-week waiting period. Then, attempts are made to get an advance payment, and there are problems, because the file has to be taken out of the computer. Welfare payments in my province are not very generous. The Quebec government probably likes that, because it does not cost very much. But that is the way things are. There should be a regulation on this.

Mr. Lussier: Why? When you are dealing with a large number of people, some individual cases cannot be settled by applying a very specific regulation. Otherwise, we would not need any officials. We would just have to push a button to get the answer. Maybe some day we will get to that point with the new technology.

Mr. Jourdenais: Excuse me . . .

Mr. Lussier: For the time being, however, we think that it is sometimes necessary to exercise our judgement.

Mr. Jourdenais: Excuse me, but you just said that the period was six weeks. If the claimant wants to reduce that to two or three weeks, he will take his case to the Board, and this entails further expenses.

Mr. Lussier: The reason I said six weeks is that you said it was eight weeks.

Mr. Jourdenais: With the two-week waiting period, the total is eight weeks. I know how to add.

Mr. Lussier: I am very pleased about that for you, but the fact remains that in practical terms, you are talking about people who decide voluntarily to leave their jobs. I must say in all honesty that I cannot be as sympathetic towards them as

[*Text*]

qu'à l'égard de quelqu'un qui a perdu son emploi et qui s'en cherche un autre.

M. Jourdenais: D'abord, il faut que vous sachiez qu'avec moi, c'est cela ou ce n'est pas cela. Cela, c'est blanc, et ne me dites pas que c'est noir. Je vais m'obstiner jusqu'à demain matin.

Par exemple, un employé peut travailler quelque part et ne pas s'entendre avec d'autres employés ou avec son patron. On est dans un pays libre. On laisse son emploi, puis on s'en va. Là, vu que tu as fait cela et que tu es agressif, paf! Six semaines! On dit «peut-être» jusqu'à six semaines, à part cela. Le règlement dit «peut-être». Le fonctionnaire, lui, dit six semaines. Pourquoi pas deux? On va le punir parce qu'il n'aimait pas son employeur? On va le punir parce qu'il n'aimait pas les heures?

Le règlement devrait dire deux semaines, ou bien six semaines officiellement, mais pour tout le monde. Je vais me faire mitrailler par certains, mais c'est cela.

M. Lussier: Monsieur le président, nous prenons note de ces observations. Certainement qu'elles seront prises en considération si les cas méritent d'être éclaircis. Il est parfois très utile d'exercer son jugement, car l'automatisme dans le domaine de l'assurance-chômage est extrêmement difficile et complexe.

M. Jourdenais: Monsieur le président, je vais ajouter quelque chose. Croyez-moi, il devrait devenir politicien, parce qu'il est bon vendeur.

Une petite question très rapide concernant *Canada au travail*. Lorsque vous devez remplir une demande, on vous demande combien il y aura d'heures de travail, combien de personnes vont travailler, combien vous allez payer à l'heure; on va vous demander où vous voulez louer un local, le nombre d'employés, quel équipement vous allez acheter, enfin tout ce que vous allez faire de l'argent. Disons qu'on vous a dit qu'on allait louer un certain équipement, par exemple un ordinateur qui coûte tant par mois, et qu'au cours du projet, le responsable du projet—pas votre fonctionnaire mais *Joe Bloe*—décide d'en acheter un. Est-ce qu'il doit consulter le responsable du projet au gouvernement avant de l'acheter?

M. Lussier: Il ne doit pas nécessairement consulter le responsable au gouvernement avant de l'acheter, mais il doit informer le fonctionnaire de tout changement à l'entente, de tout changement dans la teneur du projet et dans les coûts du projet.

M. Jourdenais: S'il avait dit que les coûts seraient de 200 dollars par mois, c'est-à-dire de 600 dollars pour trois mois parce que le projet était censé durer trois mois, et qu'il achète l'ordinateur au coût de 4,900 dollars, mais que par contre il ne dépasse pas le montant d'argent parce qu'il a fait des économies quelque part, qu'est-ce qu'on fait?

• 1755

D'abord, est-ce qu'il y a quelque chose à faire? Est-ce qu'on peut . . . ? Pour moi c'est du pur et simple banditisme, c'est ça. Il a volé. Qu'est-ce qu'il va faire avec l'équipement qui va lui

[*Translation*]

towards someone who has lost his job and is looking for another one.

Mr. Jourdenais: You should understand that in dealing with me, things are one way or they are the other. Do not try to tell me that white is black. I will just dig in my heels.

In some cases, employees may not get along with other employees or with the boss. This is a free country. The person leaves his job. Because he does so, and because he is aggressive, he has to wait six weeks! You say: "up to six weeks". The regulation says: "perhaps" six weeks. However, the official imposes the six-week maximum. Why not two? Should an employee be punished because he did not like his employer? Should he be punished because he did not like the hours of work?

The regulation should provide for a two-week waiting period, or else six weeks for everyone. I am going to be shot by some people, but that is what I think.

Mr. Lussier: We have made note of these comments, Mr. Chairman. They will certainly be taken into consideration if some cases deserve clarification. It is sometimes very useful to rely on human judgement, because automatic answers in the field of unemployment insurance are extremely difficult and complicated.

Mr. Jourdenais: I would like to add something, Mr. Chairman. Our witness should become a politician, because he is a good salesman.

I have a brief question on the "Canada Works" Program. When you apply, you are asked how many hours of work there will be, how many people will be working, how much you will pay per hour, where you will rent a building, how many employees there will be, what equipment you will be buying—in other words, all the details about what you are going to do with the money. If an applicant said that he was going to rent a certain piece of equipment, a computer, for example, for so much per month, what happens if, in the course of the project, the project officer, not your official, but Joe Bloe—decides to buy a computer. Does he have to consult with the government official in charge of the project before buying it?

Mr. Lussier: He does not necessarily have to consult with the government official before buying it, but he must inform the official of any change in the agreement, or any change in the cost of the project.

Mr. Jourdenais: What happens if the person had said that the cost would be $200 a month, or $600 for the three-month project, and then he buys a computer for $4,900, but does not spend more than the money he was given because he managed to save some money somewhere, what happens then?

First of all, is there anything to do? Is it possible to . . . ? For me, this is sheer robbery. He has stolen. What is he now

[*Texte*]

rester dans les mains? Il vient de le garder. Il ne le retournera certainement pas au gouvernement fédéral.

M. Lussier: Quel est votre question?

M. Jourdenais: Je veux savoir qu'est-ce qu'on fait dans un cas semblable, si on sait que cela s'est déjà fait?

M. Lussier: Ecoutez, si l'individu, monsieur le président, est resté à l'intérieur du budget, qu'il a informé le fonctionnaire responsable qu'il y avait des changements aux termes et conditions sur lesquels le projet devrait s'instituer . . . s'il ne l'a pas fait, je pense qu'il y aurait lieu de s'inquiéter et de regarder à nouveau cette question sur un projet spécifique.

M. Jourdenais: Du moment qu'il informe son agent de projet.

M. Lussier: Oui.

M. Jourdenais: Je vous remercie, monsieur le président. C'est dommage parce que j'en ai beaucoup à demander. Mais je vais vous revoir. Merci.

Le président: La prochaine fois, c'est mardi.

Mr. Rodriguez, we will run a little past 6 p.m., if everybody is agreeable.

Mr. Rodriguez: Have we hired the 700 people who the Minister announced back in November were going to be hired? The 700 people to check on UI claimants?

Mr. Lussier: The answer, Mr. Chairman, is no.

Mr. Rodriguez: What happened? What is the great discovery? That you did not need them.

Mr. Lussier: I think there is a normal process into the establishment of new programs that brings various steps into the adoption process, leading to Treasury Board submissions and all that. It is this process that the project is presently involved in.

Mr. Rodriguez: Well, I am delighted to hear they are not going to be hired.

Mr. Lussier: I did not say that. Your question, Mr. Chairman, was if they were hired. My answer was no.

Mr. Rodriguez: I would have seen an estimate amount here.

Mr. Lussier: No, because, to be clear, the main estimates you have in front of you were developed and printed before this proposal was put forward.

Mr. Rodriguez: Well, let us take a look at the estimates 3—61. If you have it. I noticed there is a dramatic decrease in the major activities of employment counsellors. Total registrations and revivals from 3.6 million to 3.2 million. The referrals are down, I believe, 120,000 and the employer visits are down 70,000. Now if this is the case, why is there no decrease in the person years required? Does the commission not have a standard cost system for employment services? Can some of these people not be put on the UI telephone enquiries?

[*Traduction*]

going to do with the equipment he laid his hands on? He is certainly not going to return it to the federal government.

Mr. Lussier: What is your question?

Mr. Jourdenais: I want to know what is being done in such a case, since it has all happened before?

Mr. Lussier: If the person, Mr. Chairman, remained within the budget, if he informed the responsible agent that there were changes in the terms and conditions of the project . . . if he has not done that, this would be a cause for concern and for reviewing the question for a specific project.

Mr. Jourdenais: Provided the project agent is informed.

Mr. Lussier: That is right.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. There is still a lot I would like to know, but I will come back to it later. Thank you.

The Chairman: Next time is Tuesday.

Monsieur Rodriguez, nous allons poursuivre un peu après six heures, si tout le monde y consent.

M. Rodriguez: Avons-nous embauché les 700 personnes dont le ministre avait parlé en novembre dernier? Les 700 personnes chargées de vérifier les dossiers et les prestataires de l'assurance-chômage?

M. Lussier: La réponse est négative, monsieur le président.

M. Rodriguez: Qu'est-ce qui s'est passé? Avez-vous tout à coup découvert que vous n'aviez pas besoin d'eux?

M. Lussier: Il existe un processus normal pour la mise sur pied de nouveaux programmes, qui comprend différentes étapes débouchant sur le processus d'adoption, les demandes adressées au Conseil du Trésor, etc. C'est à ce stade que se trouve actuellement le projet.

M. Rodriguez: Je suis ravi d'apprendre que l'on n'embauchera pas ces gens.

M. Lussier: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Vous m'avez demandé, monsieur le président, s'ils avaient été embauchés, et j'ai répondu que non.

M. Rodriguez: J'aurais trouvé des crédits provisionnels à cet effet.

M. Lussier: Non, parce que le budget principal que vous avez sous les yeux a été élaboré et publié avant que cette proposition n'ait été avancée.

M. Rodriguez: Pourrions-nous jeter un coup d'oeil, si vous avez le document sous les yeux, à la page 3-64 du budget des dépenses? J'ai constaté une diminution radicale de l'activité des orienteurs professionnels. Le budget total des inscriptions et revalidations passe de 3,6 millions à 3,2 millions. Il y a une diminution du nombre de clients-travailleurs dirigés vers un employeur de l'ordre de 120,000, et les visites d'employeurs ont diminué de 70,000. S'il en est ainsi, pourquoi n'y a-t-il pas de diminution dans le nombre d'années-personnes demandé? La commission n'a-t-elle pas un barème des coûts pour les

[*Text*]

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, the problem we have here has been under study now for the best part of a couple of years and that is the extent to which, to take the first line, we should be doing registrations. I think we will see in 1985-86 and in years subsequently, a much sharper decline than what you are seeing there. The realization has come to us that a lot of registration activity has, in fact, led to no real output on the employment side. We just have masses of paper and what have you. So, it is not a decline in client activity, it is a decline in the kinds of records we have been keeping on clients. That will show up in the placement activity, which as you will see there, is forecasted to be rising this year.

The same kind of thing applies in the counselling area. What has been traditionally counted as a counselling interview very often really does not warrent that title. It is just a quick information exchange. A worker client comes in and is given some information. Five minutes later he walks out with that information and in our Performance Measurement System that has been ticked off as a counselling interview. What we are trying to do now is to make certain that what we are calling counselling interviews are indeed substantive counselling in the sense of searching through the kinds of things an individual wants to do with his career, from either a present employment base into other areas of employment or unemployment into employment. In itself, the decline in counselling may not mean less counselling; it means less what are called counselling interviews. In fact, I would suspect that what we will see is the unit time for counselling sharply increase.

• 1800

Mr. Rodriguez: How do you account for the employer visits now? They are down.

Mr. John Edwards: They are down, but as you notice, their placements are up. Perhaps our employer visits are more effective. We are also trying to get marketing strategies into each of our local offices so we do not mindlessly wander around the entire employer community, but target in on particular employers who may need our services.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I have considerable contact with my local CEIC office, a considerable amount.

Mr. John Edwards: I am aware of that.

Mr. Rodriguez: The reason I am getting at this is I am not impressed with the kind of counselling which is being done. Job vacancies are slapped on the board—openings for commissioner salesmen, and this sort of thing. Two weeks ago, I took around a 33-year-old man who looking for a job, and we went into the CEIC office. My experience was that the proper counselling had not been done. There are too many clients, and there just is not the time to do the in-depth counselling that is

[*Translation*]

services d'emploi? Certaines de ces personnes ne peuvent-elles pas être reliées au service de demande par téléphone de l'assurance-chômage?

M. John Edwards: Monsieur le président, le problème dont il est question ici est à l'étude depuis presque deux ans, à savoir dans quelle mesure nous devrions prendre les inscriptions, la rubrique qui figure en première ligne du tableau. Je crois qu'en 1985-1986 et dans les années suivantes, nous assisterons à une diminution encore bien plus marquée. Nous nous sommes rendu compte qu'un grand nombre d'inscriptions ne débouchent sur aucun rendement réel du côté de l'emploi, et ne contribuent qu'à accumuler la paperasse. Il ne s'agit donc pas d'une diminution de l'activité des clients, mais d'une diminution des dossiers que nous avons maintenus sur les clients. Cela se traduira dans les activités de placement, qui, comme vous le verrez ici, sont censées augmenter cette année.

On peut en dire autant du «counselling», car, très souvent, ce qu'on appelait une entrevue de «counselling» n'en était pas vraiment une, et ne constituait qu'un rapide échange d'information. Un employé client se présente et demande un renseignement, il repart cinq minutes plus tard, après l'avoir obtenu, et notre système de mesure du rendement enregistre ceci comme un entretien de «counselling». Nous voulons maintenant nous assurer que ce qui est appelé «entretien de counselling» mérite ce titre, à savoir une recherche, par le conseiller, des voies qui s'offrent à une personne dans sa profession, qu'il s'agisse du passage d'un emploi actuel à une autre catégorie d'emploi, ou du chômage à la recherche d'un emploi. La diminution ainsi constatée ne signifie pas qu'il y a moins de counselling, cela veut simplement dire que nous avons donné une autre définition à un entretien de counselling. Je pense, tout au contraire, que nous assisterons à une forte augmentation des unités de temps consacrées au counselling.

M. Rodriguez: Comment expliquez-vous alors les visites d'employeurs, qui ont diminué?

M. John Edwards: Elles ont diminué, mais vous constaterez que les placements ont augmenté. Nos visites d'employeurs sont peut-être plus efficaces. Nous essayons également d'introduire des stratégies de marketing dans chacun de nos bureaux locaux, afin d'éviter de passer machinalement en revue tous les employeurs disponibles, et de mieux prévoir quelles catégories précises d'employeurs pourraient avoir besoin de nos services.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je suis souvent en rapport avec mon bureau local d'Emploi et d'Immigration.

M. John Edwards: Je le sais.

M. Rodriguez: La raison pour laquelle je m'attache à cette question, c'est parce que le genre de counselling qui s'y pratique ne m'a pas favorablement impressionné. On met des offres d'emplois au tableau d'affichage, par exemple pour des vendeurs à la commission. C'est ainsi qu'il y a deux semaines, j'ai amené au bureau d'Emploi et d'Immigration un homme âgé de 33 ans qui était à la recherche d'un emploi, et j'ai constaté qu'il n'avait pas reçu le genre de counselling qui

[*Texte*]

essential in identifying the strengths of the individual for a training program, placement, or whatever it may be.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, I agree wholeheartedly with the member's comments. We have attempted to try and do everything for everyone in 40 CEICs across the land; unfortunately, one of them is not in your constituency. We are trying out new approaches which involve counselling strategies per client—we have someone come in, he goes through a service needs determination, and if there is a real need for counselling, he is referred to counselling. He has a program of counselling set out with objectives attached to it, and some serious counselling is done. That has to happen with a high unit cost for the very reason that you were saying . . .

Mr. Rodriguez: Therefore, everybody who comes into that office is entitled to counselling; there is a screening process.

Mr. John Edwards: That is correct, because some people—and a very high proportion of the labour market—do not require counselling. What they require is a job; they are ready for a job now. We have offices where we have stacks of qualified mastercraftsmen, but we do not have jobs for them. Counselling in itself is not going to do anything for them, unless they want to move away from their skill area. If someone was to say that he no longer wants to be a cabinetmaker but wants to become a marine technician, then there is a role for counselling. The person wants to move away from his traditional area; but if he is a cabinetmaker and says that this is his livelihood and he is looking for a job as a cabinetmaker, we may be able to give him a bit counselling on mobility or give him some information on mobility. After that, it is a question on finding him a job—and putting up notices and perhaps phoning him, or what have you.

Mr. Rodriguez: I will give you a specific example of the kind of thing which bothers me. A young man was laid off at Inco two years ago; he had only seven years seniority with the company; he has a wife and two kids; and he lives in one of the small communities in the Sudbury Basin. He has been unemployed for the last two years, and he has looked high and low for a job. He heard that General Motors in Oshawa was hiring, so he put in an application. There were some 30,000 applications received by General Motors in Oshawa. These positions, by the way, were not posted through the local Oshawa CEIC office, but were done by advertisements and so on through the employment agency of General Motors. This person went through a screening process; and out of the 33,000 applicants, low and behold, one of the persons selected for the testing was my constituent.

• 1805

So he drove down at his expense—he was unemployed, mind you, off UI—and he took the test. Lo and behold! What happened? He passed the test. So he goes to the next stage, which was the interview. He spent his money to go down. All the time, he had been in touch with the local CEIC office and

[*Traduction*]

s'impose. Il y a trop de clients, et le temps manque pour faire l'entrevue de counselling poussé qui est indispensable pour déterminer les aptitudes de la personne qui lui permettraient d'être placée, ou de suivre un programme de formation, ou toute autre solution.

M. John Edwards: Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec les observations du député. Nous nous sommes efforcés de répondre à tous les besoins des 40 bureaux d'emploi du pays; malheureusement, l'un d'entre eux ne se trouve pas dans votre circonscription. Nous avons mis à l'essai de nouvelles méthodes de counselling individuel par client, un tri préalable se faisant pour tous ceux qui ont vraiment besoin de counselling. Chaque programme de counselling comprend différents objectifs, et l'on peut alors faire du bon travail, mais à un coût élevé par unité, pour la raison même dont nous parlions . . .

M. Rodriguez: C'est pourquoi toute personne qui se présente à ce bureau a droit au counselling, et il y a un tri préalable.

M. John Edwards: C'est exact, parce que certains—une proportion très élevée, d'ailleurs—n'ont pas besoin de counselling. Ils sont prêts à travailler, et ce qu'il leur faut, c'est un emploi. Dans certains bureaux, nous avons de longues listes d'artisans qualifiés pour lesquels il n'y a pas d'emplois. Le counselling leur sera inutile, à moins qu'ils ne veulent changer de métier. Je vois l'utilité du counselling dans le cas d'un ébéniste qui voudrait devenir technicien de la marine. Il veut changer de métier, mais s'il veut faire de l'ébénisterie son gagne-pain et qu'il cherche un emploi, nous pouvons peut-être lui conseiller de chercher ailleurs ou le renseigner sur les questions de mobilité. Après quoi, c'est un emploi qu'il faut lui trouver, en mettant des annonces, en faisant peut-être des appels téléphoniques ou autres.

M. Rodriguez: Je veux vous donner un exemple précis du genre de questions qui me préoccupent. Il y a deux ans, un jeune homme a été licencié par l'Inco; il n'avait que sept ans d'ancienneté dans l'usine. Il a une femme et deux enfants et il vit dans l'une des petites collectivités du bassin de Sudbury. Il y a deux ans qu'il est en chômage, et il a fait des pieds et des mains pour trouver un emploi. Il a appris que *General Motors* d'Oshawa était en train d'embaucher, et il a envoyé une demande. *General Motors* d'Oshawa a reçu environ 30,000 demandes. Ces postes, à propos, n'avaient pas été affichés par le bureau d'Emploi et Immigration d'Oshawa, mais par des annonces faites par le bureau d'emploi de *General Motors*. Mon mandant, après avoir subi un processus de sélection, a eu la chance, un vrai miracle, d'être choisi entre les 33,000 candidats.

Il s'est rendu à Oshawa à ses propres frais—je vous rappelle qu'il était en chômage et qu'il avait épuisé ses prestations d'assurance-chômage—et il a subi l'examen. Et, imaginez-vous, il a réussi. Il est donc passé à la prochaine étape, qui était l'entrevue. Encore une fois, il s'est rendu à Oshawa à ses propres frais. Dans l'intervalle, il était resté en contact avec le

[*Text*]

told them what was happening. He went down, he was interviewed he got the job.

Now he has to move his wife and two kids. He has been unemployed for two years. For the last six or seven months he has been off unemployment insurance. He puts in for a mobility to move his family. Well, the local CEIC's office counsel said they must contact the Oshawa office. They contacted the Oshawa office. The Oshawa office says there were many people in Oshawa who were available for that job, and it was not listed with our office, so we cannot give him mobility.

Now, if he was receiving counselling, why was he not made aware of all of this rigamarole? Do you not see something wrong with that? He goes out and shows the initiative. It cost him $98 every time he went down. He does not have any money, he has applied for a mobility, and we are using a complicated rigamarole to deny him mobility to help him re-establish himself.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, the mobility program is based on a principle that we will provide mobility grants in cases where someone must move to take a job in another area in which there are not other candidates. Why would we—and I raise this as a basic question of policy—why would the federal government pay a mobility grant to move a worker from Sudbury to Oshawa if there were other qualified people in Oshawa ready to take that job?

Mr. Rodriguez: I suggest to you that other people had applied in the Oshawa area, who competed for the job. Obviously, he was selected from among 33,000 applicants. He matched the criteria set out by the company and he passed all the requirements. They wanted him. I suggest to you that instead of knocking him down, we should be saying to him that now we will help to put him back on his feet in terms of relocation. I think that is fair. It is not that other people in the Oshawa area that were unemployed were denied the opportunity. They had a shot at it. It seemed to me that, when we had the layoffs two years ago, everybody was cluck-clucking—too bad. And unemployment insurance picked up a great deal of debt because of that.

The Chairman: Mr. Rodriguez . . .

Mr. Rodriguez: I want to send the case over, because I want to ask Mr. Deputy Minister for this case to be reviewed. I asked the local people to send it up to the regional office and they, in a turnaround which is equivalent to the turnaround on the Summer Canada or the Challenge '85, were turned around in seven hours.

The Chairman: Mr. Rodriguez, the time is up. But for the record—you may have left something—you certainly left your chairman in some confusion. You have just asserted that Oshawa people had an equal chance at the job. But in your description of events, you indicated that one of the reasons for refusal of mobility was that the job was not advertised in the

[*Translation*]

bureau local de la CEIC, qui l'avait tenu au courant. Il a descendu, il a passé l'entrevue et on l'a engagé.

Maintenant, il doit déménager, avec sa femme et ses deux enfants. Il est en chômage depuis deux ans. Il y a six ou sept mois, il a épuisé ses prestations d'assurance-chômage. Pour pouvoir déménager avec sa famille, il demande une allocation de déplacement. Le conseiller au bureau local de la CEIC lui a dit de contacter le bureau d'Oshawa. On entre en contact avec le bureau d'Oshawa. On dit qu'il y a beaucoup de gens, à Oshawa, qui aimerait bien avoir l'emploi en question, et que celui-ci n'avait pas été affiché au bureau d'Oshawa, et que mon commettant n'avait donc pas droit à une allocation de déplacement.

Pourquoi mon commettant n'a-t-il pas été tenu au courant? Il y avait un conseiller qui s'occupait de lui. Vous ne voyez pas qu'il y a quelque chose qui ne va pas? Mon commettant a pris l'initiative. Chaque fois qu'il est descendu à Oshawa, le voyage lui a coûté 98$. Il est fauché. Il a demandé une allocation de déplacement. Et à cause de ces chinoiseries administratives, on lui refuse l'allocation dont il a besoin pour déménager.

M. John Edwards: L'allocation de déplacement est réservée aux personnes qui doivent se déplacer pour occuper un poste pour lequel il n'y a pas eu d'autres postulants. Pourquoi le gouvernement fédéral verserait-il une subvention pour permettre à un travailleur de Sudbury de déménager à Oshawa, s'il y a, à Oshawa, des postulants compétents? C'est une question de politique.

M. Rodriguez: Il y a eu beaucoup de postulants de la région d'Oshawa. Mon commettant a été choisi parmi 33,000 postulants. Il a satisfait aux exigences de la compagnie. On voulait l'engager. Au lieu de le bloquer, on aurait dû l'aider à s'établir ailleurs. Il faut quand même être juste. Il y a des postulants de la région d'Oshawa qui n'ont pas été choisis. Ils ont essayé, mais ils n'ont pas réussi. Il y a deux ans, lorsqu'il y a eu les mises à pied, tout le monde disait que c'était donc bien dommage. Et c'est l'assurance-chômage qui, dans une grande mesure, a fait les frais de ces mises à pied.

Le président: Monsieur Rodriguez . . .

M. Rodriguez: Je vais confier le dossier au sous-ministre, car je veux qu'il soit réexaminé. Je me suis adressé au bureau local et j'ai demandé que le dossier soit transmis au bureau régional. Pour traiter ma demande, il leur a fallu sept heures, ce qui correspond à peu près au temps qu'on met à traiter une demande adressée dans le cadre du programme Été Canada ou du programme Défi 85.

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Rodriguez. Mais vous avez peut-être oublié quelque chose, parce que je ne comprends pas très bien votre raisonnement. Vous venez d'affirmer que les gens d'Oshawa avaient les mêmes chances que les autres. Mais vous avez dit que l'allocation de déplacement a été refusée, entre autres, parce que l'emploi n'avait pas

[*Texte*]

Oshawa office. The two things—is that correct or is there a mistake in what you said?

Mr. Rodriguez: No, no. What he was told was that since General Motors had not posted the job through the local CEIC office therefore the unemployed registered with the local CEIC office did not have a shot at going for the job. You see the point? But my comeback argument was that General Motors had used their employment agency, which is quite extensive, to get applications in. And 33,000 applications had been received. Many of those may very well—I mean, should have been people who were registered with the CEIC because they are supposed to look for work on their own as well, not depend on the CEIC to get them the job. I think this is an area where they are splitting hairs. I want the deputy minister to take a look at this particular case. I am making a representation, you are right, but I think we should look at these cases very, very carefully.

The Chairman: Okay. Thank you, Mr. Rodriguez. I would like to thank the witnesses, they have been very patient. I am sorry our procedural part of our meeting took 45 minutes of your time, but these things are, from time to time, necessary. We look forward to seeing you again on Tuesday and perhaps later in the month of May..

• 1810

Thank you very much. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

été affiché dans le bureau d'Oshawa. Est-ce qu'il se peut que vous vous soyez trompé? N'y a-t-il pas contradiction?

M. Rodriguez: Absolument pas. On lui a dit que, puisque la *General Motors* n'avait pas passé par le bureau local de la CEIC, les chômeurs inscrits à ce bureau ne pouvaient pas postuler l'emploi. Vous voyez où je veux en venir? J'ai répondu que l'appel de candidatures s'était fait par l'intermédiaire de l'agence de recrutement de la GM, qui est quand même une grande agence. On a reçu 33,000 demandes. Il se peut qu'un grand nombre de ces postulants étaient inscrits au bureau de la CEIC, parce qu'on est quand même censé chercher de l'emploi soi-même. On ne doit pas compter uniquement sur la CEIC. On est en train, je crois, de couper les cheveux en quatre. Je veux que le dossier soit examiné par le sous-ministre. Vous avez raison de dire que je fais des démarches au nom de mes commettants, mais il y a des dossiers qui doivent être examinés de très, très près.

Le président: D'accord. Merci, monsieur Rodriguez. Je remercie les témoins de la patience dont ils ont fait preuve. Je suis désolé si les questions administratives ont pris 45 minutes de votre temps, mais des discussions de cet ordre-là sont parfois nécessaires. On se revoit donc mardi, et peut-être vers la fin de mai . . .

Merci beaucoup. La séance est levée.

APPENDIX "TRAV-4"

CHAPTER II - ASSESSMENT PHASE

A. BASIC CRITERIA

Before an application can be assessed, it must be determined that it meets the basic criteria set forth by Treasury Board. The following conditions must be met before an application can be given further consideration:

1) Eligible Employers

- Private businesses (including sole proprietorships) and non-profit organizations which are registered or incorporated or which have been operating in Canada for six months or more.
- Indian Bands
- Municipalities
- Individuals capable of entering into a legally binding agreement who are involved in non-profit activities; i.e., activities from which no individual or organization will gain financial benefit

2) Eligible Employees

- legally entitled to work in Canada
- students who intend to return to school on a full-time basis in the fall
- referred by a CEC/CEC for Students, unless the employer is specifically exempted in writing by the Manager of the CEC
- not a member of the immediate family of an employer, or in the case of a corporation, of a director or senior manager unless prior approval was given in writing by a designated official of the CEIC

For the purposes of this section "immediate family" means father, mother (or alternatively stepfather, stepmother or foster parent), brother, sister, spouse (including common-law resident with the employer), child (including child of common-law spouse), stepchild, or ward of the employer, father-in-law, mother-in-law, and relative permanently residing in the employer's household or with whom the employer permanently resides

3) Eligible Employment Opportunities

- must provide the employee with necessary supervision, learning and practical work experience
- must be substantial and useful, and related to the student's field of study or provide a practical work experience which will foster or instill proper work habits and/or skills for future labour market participation
- would not be available without the financial assistance provided by the program
- will not displace an existing employee or volunteer
- will not replace an employee on lay off and awaiting notice of recall

- will not replace an employee absent as a result of a labour stoppage, labour-management dispute or vacation
- should not provide personal services to the employer
- must be agreed to in writing by the appropriate union
- must not be subsidized by other government departments/levels unless part of a federal-provincial agreement to harmonize programs
- must satisfy all applicable federal and provincial legislation

4) Proposals

- deadlines for receipt of applications at the local Employment Development Branch office vary from region to region and will normally be between March 22, 1985 and April 1, 1985.
- for private sector employers, the maximum number of subsidized employees is normally the greater of two or 20% of the number of regular employees
- proposed employment must normally be for a minimum of six (6) weeks and a maximum of eighteen (18) consecutive weeks

5) Maximum Amounts

- $100,000 per employer per province
- for private sector employers up to 50% of wages paid with a maximum federal contribution of $3.00/hour
- for municipal sector: up to 75% of the applicable provincial minimum wage rate and mandatory employment related costs (ie. U.I., C.P.P., Q.P.P, Vacation Pay, and where applicable, health insurance)
- for non-profit organizations, Indian Bands and individuals involved in non-profit activities: up to 100% of the applicable provincial minimum wage rate and mandatory employment related costs (ie. U.I., C.P.P., Q.P.P. Vacation Pay, W.C.B., and where applicable, health insurance). For this category of employers an additional contribution of up to $20 per work-week may also be made to cover overhead costs related to the position created

B. CAREER-RELATED PROPOSALS

Proposals submitted for consideration under the career-related stream of SEED should demonstrate:

- a definable relationship between a current field of study, discipline, training or apprenticeship program and the proposed activities
- that the proposed activities will provide a substantive working experience in the so defined field of study and will lead to higher career objectives

Employment proposals which meet the above stated standards are to be given first consideration. The quality of employment and the employers capacity to provide supervision and direction to employees will be major factors to consider when assessing proposals for funding.

C. PRACTICAL WORK EXPERIENCE

The principal criteria against which applications proposing practical work experience will be priorized are:

- giving a higher priority to proposals involving a mix of career related and practical work experience jobs than to proposals providing only practical work experience

- the potential to prepare the student for future employability

- the value and usefulness to the community of the activities associated with the proposed jobs

- the explicit requirement to ensure an equitable distribution of funds throughout the region

- the extent to which the employer is prepared to contribute to the proposed activities (particularly but not necessarily towards student wages)

These criteria may be supplemented based upon those determined in consultations with provinces or those in support of the regional solicitation strategy.

APPENDICE "TRAV-4"

CHAPITRE II - PHASE D'ÉVALUATION

A. PRINCIPAUX CRITÈRES

Avant d'entreprendre l'évaluation d'une demande, il faut déterminer si elle satisfait aux principaux critères approuvés par le Conseil du Trésor. Voici les diverses conditions qui doivent être remplies avant qu'une demande soit étudiée plus à fond:

1) Employeurs admissibles

- les entreprises privés (y compris celles à propriété unique) et les organisations sans but lucratif enregistrées, constituées en corporations ou en activité au Canada depuis au moins six mois;
- les bandes indiennes;
- le municipalités
- les particuliers disposés à conclure une entente irrévocable qui participent à des activités sans but lucratif (c.-à-d., à des activités dont aucun particulier ou aucune organisation ne tirera d'avantage pécuniaire);

2) Employés admissibles

- les personnes légalement autorisées à travailler au Canada;
- les étudiants qui ont l'intention de reprendre leurs études à plein temps l'automne suivant;
- les personnes présentées avec l'autorisation du directeur d'un CEC ou d'un CEC pour étudiants, à moins que l'employeur n'ait reçu une exemption écrite spéciale du directeur du CEC;
- les personnes qui ne sont pas membres de la famille immédiate d'un employeur ou, dans le cas d'une société, d'un directeur ou d'un cadre supérieur, à moins qu'un autorisation n'ait été préalablement accordée par écrit par un fonctionnaire désigné de la CEIC.

Aux fins de la présente section, la "famille immédiate" comprend le père, la mère (ou le père par remariage, la mère par remariage ou un parent nourricier), le frère, la soeur, le conjoint (y compris le conjoint de droit commun demeurant avec l'employeur), l'enfant (y compris l'enfant du conjoint de droit commun, l'enfant d'un premier lit ou l'enfant en tutelle de l'employeur), le beau-père, la belle-mère, et tout parent demeurant en permanence au foyer de l'employeur ou avec qui l'employeur demeure en permanence.

3) Emplois admissibles

- doivent fournir à l'employé l'encadrement, la formation et l'expérience nécessaires;

- doivent constituer une activité importante et utile en rapport avec le domaine d'étude de l'étudiant, ou fournir une expérience lui permettant d'acquérir de bonne méthodes de travail ou de développer des aptitudes qui faciliteront son entrée sur le marché du travail;
- ne doivent pas pouvoir être offerts sans l'aide financière accordée en vertu du programme;
- ne doivent pas entraîner le déplacement d'un employé ou d'un travailleur bénévole en fonction;
- ne doivent pas entraîner le remplacement d'un employé mis à pied dans l'attente d'un avis de rappel;
- ne doivent pas entraîner le remplacement d'un employé absent en raison d'un arrêt de travail ou d'un conflit patronal-syndical, ou d'un employé en congé;
- ne doivent pas être des emplois qui consistent à fournir des services personnels à l'employeur;
- devraient avoir été approuvés par écrit par le syndicat intéressé;
- ne doivent pas être des emplois subventionnés par d'autres ministères ou paliers du gouvernement, sauf si cette aide est fournie dans le cadre d'un accord fédéral-provincial visant à harmoniser les programmes;
- doivent être conformes à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux et provinciaux en vigueur.

4) Demandes de participation

- Les régions devront fixer la date limite de réception des demandes au bureau local de la Direction du développement de l'emploi. Selon les régions, les dates pourront variées entre le 22 mars 1985 et le 1 avril 1985;
- pour les employeurs du secteur privé, le nombre maximal d'employés subventionnés est normalement le plus grand des deux nombres suivants: deux ou 20 % des effectifs normaux;
- les emplois doivent normalement être d'une durée de six (6) semaines au minimum et de dix-huit (18) semaines consécutives au maximum.

5) Montant maximal

- 100 000 $ par employeur par province;
- secteur privé: jusqu'à 50 % des salaires payés, jusqu'à concurrence de 3 $ l'heure;
- municipalités: jusqu'à 75 % du taux de salaire minimum en vigueur dans la province et jusqu'à 75 % des frais obligatoires liés à l'embauchage (c.-à-d. assurance-chômage, RPC, RRQ, payes de vacances et, s'il y a lieu, régime d'assurance-maladie);
- organismes sans but lucratif, bandes indiennes et particuliers participant à des activités sans but lucratif: jusqu'à 100 % du taux de salaire minimum en vigueur dans la province et jusqu'à 100 % des frais obligatoires liés à l'embauchage (c.-à-d. assurance-chômage, R.P.C., R.R.Q., payes de vacances, C.A.T. et s'il y a lieu, régime

d'assurance-maladie). Pour ce qui est de cette catégorie d'employeurs, une contribution additionnelle allant jusqu'à 20 $ par semaine de travail pourra être versée pour couvrir les autres frais généraux liés aux emplois créés.

B. EXPÉRIENCE AXÉE SUR UNE CARRIÈRE ET LIÉE AUX ÉTUDES

Les demandes présentées dans le cadre du volet "expérience axée sur une carrière et liée aux études" du programme EÉET devront faire ressortir:

- un lien direct entre un domaine d'étude, une discipline ou un programme de formation ou d'apprentissage et les activités proposées;
- le fait que les activités proposées fourniront une expérience de travail appréciable dans le domaine d'étude en question et conduiront à des objectifs de carrière plus poussés.

Les demandes qui satisfont aux critères ci-dessus seront considérées en priorité. La qualité des emplois et la capacité des employeurs à fournir l'encadrement et la formation nécessaires aux employés seront des facteurs déterminants lorsque viendra le moment d'évaluer les propositions en vue de leur financement.

C. EXPÉRIENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

Les principaux critères utilisés pour déterminer la priorité des demandes axés sur l'exprérience en milieu de travail sont les suivantes:

- la mesure dans laquelle les demandes sont axées à la fois sur l'expérience préparatoire à une carrière et sur l'expérience en milieu de travail plutôt que sur la seule expérience en milieu de travail;
- la mesure dans laquelle l'expérience préparera l'étudiant à se placer sur le marché du travail par la suite;
- la valeur et l'utilité, pour la collectivité, des activités liées aux emplois proposés;
- l'exigence formelle de s'assurer d'une distribution équitable des fonds dans l'ensemble de la région;
- la mesure dans laquelle l'employeur est prêt à contribuer aux activités proposées (particulièrement, mais non exclusivement, au salaire des étudiants).

À ces critères pourront venir s'ajouter ceux qui auront été établis au cours des consultations avec les provinces ou ceux qui sous-tendent votre stratégie de sollicitation.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Employment and Immigration:

Gaétan Lussier, Deputy Minister;

John Edwards, Associate Deputy Minister;

J. Verbruggen, Director General, Insurance Policy;

Duncan Campbell, Executive Director, Labour Market Development.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Gaétan Lussier, sous-ministre;

John Edwards, sous-ministre adjoint;

J. Verbruggen, directeur général, Politique d'assurance;

Duncan Campbell, directeur exécutif, Développement du marché du travail.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 25

Thursday, April 25, 1985
Tuesday, April 30, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 25

Le jeudi 25 avril 1985
Le mardi 30 avril 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1985-86: Votes 10 and 15 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, ENTREPRENEURIAL PROGRAM

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1985-1986: crédits 10 et 15 sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS

Amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Friday, April 26, 1985:
Rod Murphy replaced John Rodriguez.

On Monday, April 29, 1985:
Iain Angus replaced Ray Skelly.

On Tuesday, April 30, 1985:
Ray Skelly replaced Iain Angus.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement

Le vendredi 26 avril 1985:
Rod Murphy remplace John Rodriguez.

Le lundi 29 avril 1985:
Iain Angus remplace Ray Skelly.

Le mardi 30 avril 1985:
Ray Skelly remplace Iain Angus.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 25, 1985
(33)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 8:05 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Leo Duguay, Jim Hawkes, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers. *From the Office of Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *From the Office of Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *From the Office of Terry Clifford*: Marianne May. *From the Office of John Oostrom*: Guy D'Onofrio.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: J. Cal Best, Executive Director, Immigration; Kirk Bell, Director General, Policy and Program Development, Immigration; Nicole Cullen, Director, Program Development, Policy and Program Development, Immigration. *From the Department of External Affairs*: C.M. Shaw, Director, Immigration Affairs Division, Immigration and Social Affairs Bureau; K.D. MacKay, Director, East Asia Program Division, East Asia Bureau.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings, Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*) and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

The witnesses answered questions.

At 11:26 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, APRIL 30, 1985
(34)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:38 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon.

Alternate present: Fernand Jourdenais.

Other Member present: George Baker.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 25 AVRIL 1985
(33)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit *à huis clos*, ce jour à 20 h 05, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Leo Duguay, Jim Hawkes, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche. *Du Bureau de Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *Du Bureau de Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie. *Du Bureau de Terry Clifford*: Marianne May. *Du Bureau de John Oostrom*: Guy D'Onofrio.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: J. Cal Best, directeur exécutif, Immigration; Kirk Bell, directeur général, Développement des politiques et des programmes, Immigration; Nicole Cullen, directeur, Élaboration de la politique et du programme, Immigration. *Du ministère des Affaires extérieures*: C.M. Shaw, directeur, Direction des affaires de l'immigration, Bureau de l'immigration et des affaires sociales; K.D. MacKay, directeur, Direction des programmes en Asie de l'est, Direction générale de l'Asie de l'est.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et sur celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. (*Voir Procès-verbaux du jeudi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux amendements apportés aux Règlements de l'immigration de 1978, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 17 octobre 1983 par le décret en conseil P.C. 1978-486 (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); et l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport au Parlement sur les futurs quotas d'immigration (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Les témoins répondent aux questions.

A 23 h 26, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 30 AVRIL 1985
(34)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 15 h 38, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon.

Substitut présent: Fernand Jourdenais.

Autre député présent: George Baker.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: John Edwards, Associate Deputy Minister; Duncan Campbell, Executive Director, Labour Market Development; J. Hunter, Director General, Employment Operational Services.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 26, 1985 relating to the Main Estimates 1985-86 (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 19, 1985, Issue No. 16*).

It was agreed,—That the following documents be filed with the Clerk of the Committee as exhibits:

a) document received from the Department of Employment and Immigration on national, provincial, regional and local non-governmental organizations which were invited by the Minister in 1985 to participate in the immigration levels review (*Exhibit "TRAV-20"*);

b) letter from the Honourable Howard Tracey, Minister responsible for Education, Advanced Education and Manpower, Yukon Territory, dated April 4, 1985, concerning a request by the Chairman for a submission on immigration to the Committee, and the reply from the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-21"*); and

c) letter from Sydney R. Zaidai, Chairman, Multicultural Council of Greater Toronto, dated April 18, 1985, concerning the Second Report of the Committee (*Exhibit "TRAV-22"*).

The Chairman called Votes 10 and 15 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION.

John Edwards made a statement and with the other witnesses, answered questions.

It was agreed,—That the following documents be filed with the Clerk of the Committee as exhibits:

a) letter in reply to Jim Hawkes from John Edwards, Associate Deputy Minister, Employment and Immigration, dated April 30, 1985, concerning the financial interrelationship between payments to provinces for the purchase of training services under the *National Training Act* and payments to provinces relating to post-secondary education under the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act*, 1977 (*Exhibit "TRAV-23"*);

b) document entitled, "Some Background Notes on the Canada Mobility Program", dated April 30, 1985, which was prepared by the Mobility Directorate of the Deparment of Employment and Immigration (*Exhibit "TRAV-24"*); and

c) letter in reply to Warren Allmand from John Edwards, Associate Deputy Minister, Employment and Immigration Department, dated April 30, 1985 concerning student summer employment programming (*Exhibit "TRAV-25"*).

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: John Edwards, sous-ministre adjoint, Duncan Campbell, directeur exécutif, Développement du marché du travail; J. Hunter, directeur général, Services opérationnels d'emploi.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 26 février 1985 relatif au Budget principal des dépenses de 1985-1986. (*Voir Procès-verbaux du mardi 19 mars 1985, fascicule nº 16*).

Il est convenu,—Que les documents suivants soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces:

a) le document en provenance du ministère de l'Emploi et de l'Immigration concernant les organismes nationaux, provinciaux, régionaux et locaux, de type non gouvernemental, invités par le Ministre, en 1985, à participer à l'étude des quotas d'immigration (*Pièce «TRAV-20»*);

b) la lettre de l'honorable Howard Tracey, ministre chargé, au Yukon, de l'éducation, des études de perfectionnement et de la main-d'oeuvre, datée du 4 avril 1985, concernant une demande de précisions que lui avait adressée le président, à l'intention du Comité, sur les quotas d'immigration, ainsi que la réponse du président du Comité (*Pièce «TRAV-21»*); et

c) la lettre de Sydney R. Zaidai, président, «*Multicultural Council of Greater Toronto*», en date du 18 avril 1985, concernant le Deuxième Rapport du Comité (*Pièce «TRAV-22»*).

Le président met en délibération les crédits 10 et 15 inscrits sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION.

John Edwards fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

Il est convenu,—Que les documents suivants soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces:

a) Réponse que John Edwards, sous-ministre adjoint, Emploi et Immigration, adressait, le 30 avril 1985, à Jim Hawkes concernant l'interaction qui existe entre les paiements effectués aux provinces pour l'achat de services de formation en vertu de la *Loi nationale sur la formation* et les sommes versées aux provinces en rapport avec l'enseignement post-secondaire en vertu de la «*Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act*» de 1977 (*Pièce «TRAV-23»*);

b) le document intitulé «*Some Background Notes on the Canada Mobility Program*», daté du 30 avril 1985, rédigé par le Directorat de la mobilité du ministère de l'Emploi et de l'Immigration (*Pièce «TRAV-24»*); et

c) la réponse qu'adressait John Edwards, sous-ministre adjoint, Emploi et Immigration, à Warren Allmand, le 30 avril 1985, au sujet du programme d'emploi d'été des étudiants (*Pièce «TRAV-25»*).

At 5:11 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 17 h 11, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, April 30, 1985

• 1539

The Chairman: Order, please. We have sufficient members present for the purpose of hearing witnesses and printing the evidence of our meeting. May I just inform members in the beginning that I have asked that three documents be filed with the clerk and I would like to put on the record what those documents are. The document received from the Department of Employment and Immigration on national, provincial, regional, and local non-governmental organizations which were invited by the Minister in 1985 to participate in the immigration levels review will be known as exhibit TRAV-20. Members may recall that we had the national organizations previously filed as an exhibit and it was the local ones we were missing. Now our data base is complete, if they wish to take a look at them.

The second document is a letter from the Hon. Howard Tracey, the Minister responsible for Education, Advanced Education and Manpower for the Yukon Territory, dated April 4, 1985, concerning a request by the chairman for a submission on immigration to the committee, and the reply from the committee chairman. It will be Exhibit TRAV-21.

Last is a letter from Sidney R. Zaidai, the Chairman of the Multicultural Council of Greater Toronto, dated April 18, 1985, and concerning the second report of the committee. It will be exhibit TRAV-22.

• 1540

I welcome our witnesses. Today our witnesses are Mr. Edwards, Associate Deputy Minister; Mr. Campbell, Executive Director of Labour Market Development; Mr. Verbruggen, Director General, Insurance Policy; Mr. Gauvin, Executive Director, Finance and Administration; and Mr. Hunter, Director General, Employment Operational Services, and it seems to me some other people who are not on my list.

May I indicate to members that Mr. Edwards has just provided your chairman with a letter and carbon copy to the clerk dealing with the issue of the purchase of educational seats. It is essentially a clarification of testimony given at our last meeting. I would perhaps ask the clerk to make copies of that in case any members want to see it, but we will subsequently file it as an exhibit with the committee.

Thank you, Mr. Edwards. Are there any words, pearls of wisdom you would like to give us in the beginning before we move to questions?

Mr. John Edwards (Associate Deputy Minister/ Vice-Chairman, Canada Employment and Immigration Commission): I am not sure, Mr. Chairman, whether they are pearls of wisdom but there were a number of issues that were raised at the previous meeting on which we undertook to respond and I

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 30 avril 1985

Le président: À l'ordre s'il vous plaît. Nous sommes suffisamment nombreux pour entendre des témoignages et en publier le procès-verbal. Pour commencer, je désire vous informer que j'ai demandé que trois documents soient déposés auprès du greffier à titre de pièces, et je les identifierai aux fins du compte rendu. Le document reçu du ministère de l'Emploi et de l'Immigration portant sur les organisations non gouvermentales nationales, provinciales, régionales et locales, qui ont été invitées par le Ministre en 1985 à participer à la révision des niveaux d'immigration sera déposé à titre de pièce TRAV-20. Vous vous souviendrez que la liste des organisations nationales avait déjà été déposée, et qu'il nous manquait les organisations locales. Notre base de données est maintenant complète, et vous pouvez la consulter si vous le désirez.

Le deuxième document est une lettre de l'honorable Howard Tracey, ministre responsable de l'Education et de la Main-d'oeuvre du territoire du Yukon, datée du 4 avril 1985, faisant suite à une demande du président du Comité concernant un mémoire au sujet de l'immigration, et la réponse du président. Il s'agira de la pièce TRAV-21.

Le dernier document est une lettre de Sidney R. Zaidai, président du *Multicultural Council of Greater Toronto*, en date du 18 avril 1985, portant sur les conclusions du deuxième rapport du Comité. Ce sera la pièce TRAV-22.

Bienvenue à nos témoins. Aujourd'hui nos témoins sont monsieur Edwards, sous-ministre associé; monsieur Campbell, directeur exécutif, développement du marché du travail; monsieur Verbruggen, directeur général, politique d'assurance; monsieur Gauvin, directeur exécutif, finances et administration; et monsieur Hunter, directeur général, services opérationnels de l'emploi et d'autres fonctionnaires qui ne figurent pas sur la liste.

Permettez-moi de vous signaler que monsieur Edwards vient de me remettre une lettre, avec copie conforme au greffier, au sujet de l'achat de places dans les établissements d'enseignement. Il s'agit essentiellement d'un éclaircissement d'un témoignage que nous avons entendu à notre dernière réunion. Je demanderais au greffier de faire faire des copies de cette lettre pour les membres qui en veulent une, ensuite la lettre sera déposée à titre de pièce auprès du Comité.

Merci monsieur Edwards. Avez-vous quelques mots, quelques trésors de sagesse à nous transmettre avant d'aborder les questions?

M. John Edwards (sous-ministre associé et vice-président, Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada): Je ne suis pas sûr, monsieur le président, que ce soient des paroles de sagesse, mais nous nous étions engagés à répondre à un certain nombre de questions soulevées à la dernière réunion, et

[*Texte*]

would like to table a number of responses to individual members for the general interest of the committee.

Mr. Allmand raised a number of questions in regard to summer employment, comparative budgets for each of the provinces last year and this year. On that we are unable to give any satisfaction at this time, but we are seeking such information from our provincial counterparts. He also asked for the total number of private sector jobs given through CECS for students last year and later this year. When we have such information we shall give it for this year. In regard to last year, through the CECS, 411,000 jobs were filled, of which 368,000 were in the private sector.

Mr. Allmand also asked about cutback in provincial summer programs because of the scale of federal programming. We have no evidence of any province cutting back in regard to summer employment, and certainly not in regard to our programming.

Mr. McCurdy asked for some comparative data, you will recall, Mr. Chairman, trying to determine at the exact time last year whether we were further ahead or further behind with regard to money and jobs in the private sector under Challenge '85. Unfortunately, the term that we had been using was applications for most jobs last summer. In the private sector we did not have applications, we had contracts. So we are comparing a little bit apples and oranges. What we can say at this stage is that in the entire period last year some 6,000 jobs were in the private sector. As of this moment, we have approved over 10,000 in regard to Challenge '85. We will try to get further information for Mr. McCurdy and members of the committee over the coming days.

I might also provide further perspective on Challenge '85, since committee members did request, in fact, did discuss it at quite some length. As of April 25 last year, we estimate that we had requests, either through contracts or applications, for some 124,000 jobs. As of April 26 of this year, one day later, we have a figure of 166,000 which means that in terms of jobs requested we are quite well ahead of where we were last year.

I would also like to table with the committee a response to Mr. Jourdenais concerning boards of referees, namely, how much are the members paid and what are their duties. We have that information and I would like to pass to the clerk of the committee a response to Mr. Jourdenais that will cover that.

You have mentioned, Mr. Chairman, the response on the training, funding issue with the provinces, so I will pass over that.

The final request was in regard to mobility and that was from Mr. Rodriguez. We have responded to Mr. Rodriguez on his specific case but we would like to table that response because it has more general applicability, plus a brief paper on

[*Traduction*]

j'aimerais déposer un certain nombre de réponses aux questions des députés pour l'information du Comité.

Monsieur Allmand a posé un certain nombre de questions au sujet des emplois d'été; il a demandé entre autres un tableau comparatif des budgets de chaque province pour cette année et l'an dernier. Nous sommes incapables, pour le moment, de lui donner satisfaction, mais nous tentons de recueillir les renseignements voulus auprès de nos homologues provinciaux. Il nous a aussi demandé combien d'emplois au total les étudiants avaient trouvés dans le secteur privé par le biais des CEC cette année et l'an dernier. Nous vous transmettrons les données pour cette année lorsque nous les obtiendrons. Pour ce qui est de l'an dernier, les CEC ont rempli 411,000 emplois, dont 368,000 dans le secteur privé.

Monsieur Allmand nous a également interrogé au sujet des coupures effectuées dans les programmes provinciaux d'emplois d'été, par suite de l'ampleur des programmes fédéraux. Nous n'avons aucune preuve que des provinces réduisent leur budget d'emplois d'été, et certainement pas à cause de nos programmes.

Vous vous souviendrez, monsieur le président, que M. McCurdy avait demandé des données comparatives afin de pouvoir déterminer si, à pareille date l'an dernier, nous avions de l'avance ou du retard en ce qui concerne les fonds et les emplois dans le secteur privé dans le cadre du programme Défi 85. Malheureusement, nous avons tenu compte des demandes pour la plupart des emplois l'été dernier. Dans le secteur privé, nous n'avions pas de demande, mais des contrats. C'est donc comme si nous comparions des pommes et des oranges. Nous pouvons dire cependant qu'au cours de toute cette période l'an dernier, nous comptions environ 6,000 emplois dans le secteur privé. Jusqu'à ce jour, nous en avons approuvés au-delà de 10,000 dans le cadre de Défi 85. Nous tenterons d'obtenir plus d'informations pour monsieur McCurdy et les membres du Comité dans les prochains jours.

Je pourrais peut-être vous donner plus de détails au sujet de Défi 85, puisque les membres du Comité ont posé beaucoup de questions et en ont discuté assez longuement. L'an dernier, au 25 avril, nous avions reçu des demandes pour quelque 124,000 emplois, soit par contrat ou demandes officielles. Au 26 avril cette année, un jour plus tard, nous en avons compté 166,000, ce qui veut dire qu'en terme d'emplois demandés, nous sommes beaucoup plus avancés que nous l'étions l'an dernier.

J'aimerais aussi déposer auprès du Comité une réponse à une question de monsieur Jourdenais concernant les conseils d'arbitrage, et plus précisément le salaire et le mandat des membres de ces conseils. Nous avons l'information et je la remets au greffier du Comité.

Vous avez mentionné, monsieur le président, la réponse sur la formation et le financement dans les provinces, je ne m'attarderai donc pas plus longtemps là-dessus.

La dernière question venait de monsieur Rodriguez et portait sur la mobilité de la main-d'oeuvre. Nous avons répondu à monsieur Rodriguez sur le cas qu'il nous a soumis, mais nous aimerions déposer la réponse parce qu'elle a une

[*Text*]

the purpose, scale and objectives of the mobility program. And that again is something we would like to table with the clerk of the committee with your indulgence, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much. The committee very much appreciates this. I guess this is immediately obvious proof that you listened to our requests and responded so quickly and in so much detail. That makes the work of committee members a little easier and we appreciate it. Thank you very much.

• 1545

Mr. Allmand: I also want to thank the officials, Mr. Chairman, for the quick response in answering those questions they could answer. I understand some are more difficult. Anyway, I appreciate it.

I want to return to Challenge '85. On Monday—that is, yesterday—I had a report from the CEIC office that is handling the applications for my constituency and I was told they have had 98 applications submitted as of March 25. Of those, 62 are from non-profit organizations and 36 are from the private sector, making a total of 98. Last year, with approximately the same amount of money, we had double. We were only able to fund about 26 or 27. I do not know how, with the amount of money you have allocated, which is even a little less when you work in the inflation factor, you would fund 98 applications. Even though you have 36 that are private sector, which means you only pay 50%, you still have 62 in the non-profit sector, which is way more. That is a 100% subsidy.

So what I am trying to figure out is how do you make a selection. Obviously you are going to have to make a selection. You cannot fund them all, unless you get a new budget and you increase the budget. How do you make a selection at the regional office level, the office level where a decision has to be made? I am taking for granted that these 98 applications all meet the basic criteria, so it comes down to a case of deciding which ones are better than the others. How do they do that?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, as a general proposition, the staff in that CEIC would examine initially the career-related applications, or those judged to be career-related, and would tend to give the nod to those. After that, given the pressure of events, I would suspect it is a first-come, first-served situation; i.e., those who come in earliest with work experience projects . . . once we have passed the deadline, we would start quickly going through them and approving those that look pretty good.

Mr. Allmand: I see. So all those that are career related, whether they are from the private sector or from the non-profit sector—because some from the non-profit sector are career related as well . . .

Mr. John Edwards: Yes.

Mr. Allmand: —would get first priority. Then, if you had any money left, you would go to the work experience, and those who came in first would get funded. No attempt is made, as in other years, to determine which type of work would be

[*Translation*]

application plus générale, et vous remettre en outre un bref document sur le but, la portée et les objectifs du programme de mobilité. Avec votre permission, monsieur le président, nous aimerions remettre ces documents au greffier à titre de pièces.

Le président: Merci beaucoup. Le Comité vous est très reconnaissant. Cela montre que vous êtes manifestement à notre écoute et que vous vous empressez de nous donner des réponses très détaillées. Cela facilite le travail des membres du Comité et nous vous ne sommes reconnaissants. Merci beaucoup.

M. Allmand: Je tiens moi aussi à remercier les fonctionnaires, monsieur le président, d'avoir répondu rapidement aux questions qu'ils pouvaient. Je sais qu'il y en a des plus difficiles. Je tiens à les remercier.

J'aimerais revenir au Programme Défi '85. Lundi, c'est-à-dire hier, j'ai reçu un rapport du bureau de la CEIC qui s'occupe des demandes pour ma circonscription, et j'ai appris qu'au 25 mars, elle avait reçu 98 demandes. Soixante-deux d'entre elles provenaient d'organismes à but non lucratif et 36 du secteur privé, pour un total de 98. L'an dernier, avec à peu près le même montant d'argent, nous avions reçu le double des demandes. Nous n'avons réussi qu'à financer 26 ou 27 emplois. Je ne sais pas comment vous pouvez financer 98 demandes avec le même montant d'argent qui représente encore un peu moins, compte tenu de l'inflation. Même si vous avez reçu 36 demandes du secteur privé que vous ne financez qu'à 50 p. 100, il en reste quand même 62 du secteur des organismes à but non lucratif que vous subventionnez à 100 p. 100.

J'aimerais donc savoir comment se fait la sélection. Car vous devrez évidemment en faire une. Vous ne pouvez pas financer toutes les demandes sans un nouveau budget ou une augmentation du budget actuel. Comment se fait la sélection au niveau du bureau régional, au niveau du bureau qui prend les décisions? Je prends pour acquis que les 98 demandes répondent toutes aux critères de base, ce qui veut dire qu'il faut choisir les meilleures. Comment procédez-vous?

M. John Edwards: Monsieur le président, de façon générale, le personnel du bureau de la CEIC examine et approuve d'abord les demandes d'emplois axées sur la carrière, ou celles qui semblent l'être. Ensuite, étant donné que le temps presse, on accorderait la priorité aux premiers arrivés; c'est-à-dire qu'une fois l'échéance passée, on analyserait et approuverait les demandes de projets d'expérience au travail au fur et à mesure qu'elles arrivent.

M. Allmand: Je vois. C'est donc dire que toutes les demandes d'emplois axées sur la carrière, qu'elles proviennent du secteur privé ou des organismes à but non lucratif, parce qu'il y en a dans ce secteur . . .

M. John Edwards: Oui.

M. Allmand: . . . passeraient en priorité. Ensuite, selon qu'il vous resterait de l'argent, vous approuveriez les projets d'expérience au travail au fur et à mesure qu'ils vous seraient présentés. Contrairement aux années passées, vous ne vous

[*Texte*]

more socially useful in the community and all that kind of stuff.

Mr. John Edwards: To the extent that time would permit, Mr. Chairman, I am certain our staff would do that. It is something of a rapid processing, as was mentioned at the last meeting. So it is not a question, I think, of great in-depth review. To the extent that things look pretty similar, I guess you would make a quick judgment and go accordingly.

Mr. Allmand: I think that would have to be done, because I understand the officer dealing with the projects in my constituency—and there are 98 applications that they tell me relate to my constituency—the same individual, also has 145 applications from another riding. After she evaluates them, they go to her supervisor, who checks it and then sends it to be coded, which takes a three-day delay. Then it comes back for another signature. I am led to believe they have so many applications and so much pressure on them to get them reviewed that they really have not much time to give to them.

Mr. John Edwards: I think there is some truth to that. We are dealing with a relatively short timeframe. The guidelines to our staff are clear enough. Where they can, they should certainly attempt to give a higher priority to proposals involving a mix of career-related and practical work experience, rather than just to those that are straight practical work experience. The value and the usefulness to the community of the activities associated with those jobs are other criteria that should be taken into account. There are special requirements to ensure an equitable distribution of funds throughout the region. So there is some targeting within a particular area.

• 1550

There is also the extent to which the employer is prepared to contribute to the proposed activities. That, again, is another factor. So I guess it is under difficult circumstances, with short timeframes. It is an attempt to maximize the impact of the public funds.

Mr. Allmand: All right. Thank you.

On another point relating to Challenge '85, I was told by officials in the department that last year the advertising contract for Summer Canada was $1.58 million. This year for Challenge '85 it is $2.8 million. That is more than double. First of all, I would like to know whether that $2.8 million is ncluded in the total that was allocated for the program of $205 million. Is the advertising budget part of the total budget or the Challenge '85 program?

Mr. John Edwards: I think the answer to that second part is, es, it is part of the $205 million. With regard to the first part, he basic difference between the two years is a special pro-ram, namely, the Business Drive for Jobs, where there is a nassive advertising program across the land. This is in co-peration with the Canadian Manufacturers' Association and variety of other community and business leaders. They are rying to promote more activity outside of the Challenge '85 ublic-funded jobs to ensure that, in fact, kids throughout

[*Traduction*]

préoccupez pas des bienfaits sociaux que pourraient avoir certains projets dans la communauté, et de considérations de cette sorte.

M. John Edwards: Dans la mesure où le temps le permettrait, monsieur le président, je suis sûr que notre personnel en tiendrait compte. Comme on l'a mentionné à la dernière réunion, il s'agit de traiter rapidement les demandes. Il n'est donc pas question, je pense, de faire une analyse en profondeur. Dans la mesure où les projets se ressemblent, les décisions se prennent rapidement.

M. Allmand: Je pense que c'est ce qu'il faut faire, parce que j'ai appris que l'agent qui s'occupe des projets dans ma circonscription, c'est-à-dire des 98 demandes dont je vous ai parlé, doit aussi s'occuper des 145 demandes d'une autre circonscription. Une fois qu'elle les a évaluées, elle les soumet à son surveillant qui les vérifie et les envoie en codage, procédure qui prend trois jours. Ensuite, il faut une autre signature. J'ai l'impression que les demandes sont si nombreuses, et les délais de traitement si brefs, qu'on ne peut faire une analyse en profondeur.

M. John Edwards: Je pense qu'il y a une part de vrai dans ce que vous dites. Nous avons un échéancier assez serré. Nos employés ont des directives assez claires. Ils doivent essayer, dans la mesure du possible, d'accorder la priorité aux projets qui allient l'avancement de la carrière et l'expérience pratique plutôt que simplement les projets d'expérience au travail. La valeur et l'utilité sociales des activités reliées à ces emplois sont d'autres critères qui doivent entrer en ligne de compte. Interviennent aussi des facteurs spéciaux pour assurer une répartition équitable des fonds dans toute la région. Il y a donc des objectifs pour chaque région particulière.

La mesure dans laquelle l'employeur est disposé à contribuer aux activités proposées constitue également un facteur déterminant. Nous travaillons donc dans des circonstances difficiles avec des délais serrés. Nous nous efforçons de maximiser l'utilisation des fonds publics.

M. Allmand: Très bien. Merci.

Une autre question relative à Défi '85: Des fonctionnaires du ministère m'ont dit que l'an dernier le contrat de publicité pour le programme d'emplois d'été était de 1.58 million de dollars. Cette année, pour Défi '85, ce chiffre atteint 2.8 millions de dollars. C'est plus que le double. J'aimerais d'abord savoir si ces 2.8 millions de dollars sont inclus dans le budget total de 205 millions de dollars. Le budget de publicité est-il compris dans le budget global du programme Défi '85?

M. John Edwards: Je pense que la réponse à la deuxième partie de votre question est oui, cela fait partie des 205 millions de dollars. Pour ce qui est de la première partie de votre question, la différence fondamentale entre les deux années est imputable à un programme spécial qui s'appelle Promotion des initiatives privées et qui a fait l'objet d'une campagne de publicité massive dans l'ensemble du pays. C'est un programme qui a été mis sur pied en collaboration avec l'Association des manufacturiers canadiens et des dirigeants

[*Text*]

Canada get more employment this summer than they got last summer. I guess we will have to determine the success of that in the light of the statistics the member asked for some time ago: How many private sector jobs, in addition to those funded by the government, will be generated this summer relative to last summer?

Mr. Allmand: But last summer there was also quite an advertising program directed to private employers. I can recall those large billboards with the words "Hire A Student" all over the country. Now, the advertising contract for Challenge '85 is $2.8 million. Was that all allocated to one advertising agency? To whom was it allocated?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, we can get that information for the committee. We do not seem to have it readily available right now.

Mr. Allmand: All right, thank you.

I think Mr. Hudon asked this question the other day, but it was not clear to me, because I was distracted at that time.

With respect to the proposals that were made at Regina and were published in one of the small green books . . . Right. Exactly; the witness is holding up exhibit A. Those proposals, which were also referred to at the Summit Conference and at the conference here in Ottawa, of course have not yet been implemented. When the Minister was here, at the beginning of the estimates, I believe she said she was going to Cabinet in the month of April and that she would have something to announce within a month or so.

I would like you to bring me up to date on the progress of those proposals through the system. Perhaps you can tell me when you expect some of these proposals to be implemented. Now, Mr. Chairman, if the witnesses feel this is a question they should not answer, that the Minister alone should answer, I will understand. But if they can, I would appreciate having an answer.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, on the second part, I may not give as full a reply as the member might be seeking. But let me turn to the first part: Where are we at the present time?

Since the First Ministers' Conference, on February 14 or 17—I forget now—we have been in intensive discussions with the provincial governments, with the private sector, at the regional level, with target group associations and the labour movement at the regional level. In the last week to 10 days I have been engaged on behalf of the Minister in consultations with business at the national level, labour at the national level, target group associations at the national level; and indeed these consultations continue. There is another one later this week.

[*Translation*]

des milieux d'affaires et de la communauté. Il cherche à promouvoir plus d'activité en dehors des emplois de Défi '85 financés par l'État pour assurer que les jeunes du pays trouveront plus d'emplois cet été que l'an dernier. Nous pourrons mesurer le succès de ce programme à la lumière des statistiques que le député a demandées il y a quelque temps sur le nombre d'emplois dans le secteur privé, en sus de ceux financés par le gouvernement, qui seront créés cet été comparativement à l'été dernier.

M. Allmand: Mais l'été dernier, il y a eu tout un programme de publicité à l'intention des employeurs du secteur privé. Je me souviens de ces grandes affiches partout au pays qui disaient «Embauchez un étudiant». Maintenant, le contrat de publicité de 'Défi 85 est de 2.8 millions de dollars. Ce contrat a-t-il été consenti à une seule maison de publicité? À qui a-t-il été accordé?

M. John Edwards: Monsieur le président, nous n'avons pas cette information en main, mais nous pourrons vous la transmettre plus tard.

M. Allmand: Très bien, merci.

Je pense que M. Hudon vous a interrogé à ce sujet l'autre jour, mais je n'ai pas très bien compris parce que j'ai été dérangé.

C'est au sujet des propositions faites à Regina qui ont été publiées dans un des petits livres verts . . . C'est ça, exactement, le témoin nous montre la pièce A. Ces propositions, dont il a également été question à la Conférence au sommet et à la conférence qui a eu lieu ici même à Ottawa n'ont évidemment pas encore été mises en oeuvre. Quand nous avons commencé à étudier les prévisions budgétaires, la ministre, qui était là, nous a dit qu'elle soumettrait un projet au Cabinet au mois d'avril et qu'elle aurait quelque chose à nous annoncer dans environ un mois.

Pourriez-vous faire le point sur l'avancement de ces propositions dans le système. Vous pourriez peut-être me dire quand certaines de ces propositions seront mises en oeuvre. Maintenant, monsieur le président, si les témoins pensent que ce n'est pas à eux mais au ministre de répondre à cette question, je comprendrais. Mais s'ils le peuvent, j'aimerais bien avoir une réponse.

M. John Edwards: Monsieur le président, ma réponse ne sera peut-être pas aussi complète que le souhaiterait le député. Mais prenons la première partie de sa question: Où en sommes-nous?

Depuis la Conférence des premiers ministres le 14 ou 17 février, je ne me souviens plus exactement, nous sommes en consultation intensive avec les gouvernements provinciaux, le secteur privé, ainsi que les associations du secteur cible et les syndicats de notre groupe au niveau régional. Depuis une semaine 10 jours, je consulte au nom du ministre les entreprises, les syndicats, les groupes cibles, au niveau national, et ces consultations se poursuivent. Il doit y en avoir une autre à la fin de la semaine.

[*Texte*]

• 1555

What this is doing is trying to draw out of their combined experience what kind of programming should best be designed to meet the objectives set at the First Ministers' Conference by the Prime Minister and largely endorsed by other first ministers, which are laid out in a suitable page of the green phamplet.

We expect—and I think my Minister would feel free with me saying it—to go to Cabinet in the very near future to get endorsement for a set of programs that would then, as normal, require us to go to Treasury Board to get approval for terms and conditions, and she is anxious—as would be understood, since the funding has notionally been allocated, and is also identified in the green booklet—that we implement in conjunction with the provinces as soon as possible.

This certainly means that we have to be launching in 1985-86, hopefully in a very few months. Some of the programs may prove more difficult than others. We will not wait for all of them to be launched at the same time. But I am as certain as I can be that the Minister will have a public announcement on this within a month to five weeks.

Mr. Allmand: In addition to the small green booklet that we both referred to, and that you held up, there was also the training discussion paper.

Mr. John Edwards: Yes.

Mr. Allmand: I presume, and correct me if I am wrong, that the questions and the proposals that were put forward in the training discussion paper are being discussed part and parcel with the employment programs and training programs that were mentioned in the booklet released in Regina. Is that correct? The two are being done together—training and employment. Is that correct?

Mr. John Edwards: Both are being done together. But what the member is picking up is a sequence here of consultations. The original consultation paper primarily, but not entirely, focused on training issues. It was called "The Consultation Paper on Training", but it rolled over into the whole issue of work experience, job creation, and what have you.

At the First Ministers' Conference it was made clear that we want as much as possible to convert traditional job-creation programs into more of a training slant, and the first round of consultations on the consultation paper essentially ended by the time of the First Ministers' Conference. Now the consultations go an extra stage, because there is in the little green booklet a framework on which to consult. Originally it was a philosophical framework; in here there is a program framework in a sense there are six streams with notional amounts of money attached to each.

Mr. Allmand: Thank you.

[*Traduction*]

Nous essayons de mettre à profit leur expérience pour savoir quel genre de programme répondra le mieux aux objectifs énoncés par le ministre à la Conférence des premiers ministres, avec l'appui des premiers ministres des provinces. Ces objectifs sont mentionnés dans le Livre vert.

Nous nous attendons—et je crois que mon ministre n'aura pas d'objection à ce que je le dise—à soumettre au cabinet très bientôt une série de programmes pour lesquels, comme c'est l'habitude, il nous faudra ensuite nous adresser au Conseil du Trésor afin qu'il en autorise les modalités. La ministre est très désireuse—c'est compréhensible, puisque le financement a été prévu et qu'il est également mentionné dans le Livre vert—que nous passions à la mise en vigueur, de concert avec les provinces, aussi rapidement que possible.

Cela signifie certainement qu'il nous faudra lancer ces programmes en 1985-1986, dans quelques mois j'espère. Certains programmes sont peut-être plus difficiles que d'autres à appliquer. Nous n'allons pas attendre que tous soient lancés en même temps. Je suis aussi sûr que je puis l'être que la ministre en fera publiquement l'annonce d'ici quatre à cinq semaine.

M. Allmand: En plus de ce petit Livre vert dont vous avez parlé, et que vous nous avez montré, il y a également eu un document de travail sur la formation.

M. John Edwards: Oui.

M. Allmand: J'imagine, et vous pouvez me corriger si je me trompe, que les questions et les propositions contenues dans ce document de travail font l'objet de discussions dans le cadre des programmes d'emploi et de formation mentionnés dans la brochure publiée à Regina. C'est bien cela? Ces discussions ont eu lieu simultanément—pour la formation et pour l'emploi, n'est-ce pas?

M. John Edwards: Oui, les deux en même temps. Ce à quoi réfère le député, cependant, est une série de consultations. Le document de consultation initial avait trait surtout, mais non pas en totalité, aux questions de formation. Il était intitulé: «Document de consultation sur la formation». Il reprenait toute une série de questions concernant l'expérience au travail, la création d'emplois et d'autres sujets.

Nous l'avons dit très clairement à la Conférence des premiers ministres, nous voulons autant que possible convertir les programmes traditionnels de création d'emplois en des programmes axés davantage sur la formation, et les premières consultations concernant ce document de consultation se sont terminées au moment de la Conférence des premiers ministres. Les consultations en sont maintenant à une autre étape, étant donné que le petit Livre vert contient un projet cadre devant faire l'objet de consultations. Il s'agissait au départ d'un énoncé de principes et il y a maintenant une esquisse de programmes dans le sens que l'on y décrit six filières, pour lesquelles on propose un chiffre de crédit.

M. Allmand: Je vous remercie.

[*Text*]

Mr. Chairman, I do not know how many minutes I have left. I would like to broach another subject, and if I do not have time I will finish it later.

When we started working on estimates, I raised with the Minister that one of the subjects that interests me very much is the type of statistics the department gets as material on which to build its programs. I am thinking of course of the employment and unemployment statistics that come from Statistics Canada. There have been many critics who believe that those statistics are not realistic enough; that they do not really show the true picture of Canadian employment and unemployment; that they are not sophisticated enough—for example, they do not do such things as distinguish between the long-term employed and the short-term employed in enough detail.

I understand that the Department of Employment and Immigration has not been completely satisfied—if that is the right word—or maybe the better word is that you would prefer better statistics in order to do your work. It is fairly obvious that if you are going to plan employment programs, if you are going to plan training programs, and if you are going to plan programs to upgrade, to retrain, you have to have a very sophisticated profile of the employment and labour market situation in Canada. I would like to know if you can tell me whether representations or discussions are going on between your department and Stats Canada to change, amend or improve upon the type of statistical material being delivered to you and the Canadian public. This would give us a better picture of the profile of unemployment and employment in Canada.

• 1600

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, the answer is very definitely yes. We are not satisfied with the statistics that we get, which is no criticism of Statistics Canada so much as a desire for increasing amounts of more targeted information than what we have had up until now. Two examples would be small-area data where we do not get enough information through Statistics Canada about the local level. It is not an easy thing to overcome because a lot of their statistical base is sampling, and the smaller the area, the greater the problem with sampling.

Another area is occupational skills by target group. It is very hard to design programs for, say, native people or disabled people unless we have information about where they are, what skills they have, what their employment status is and this kind of thing.

We accept, and indeed it is, once again, in the little green book, the need for new data and new monitoring mechanisms to ensure the programs are having their intended impact at the local level. That again is another part of it. If they are not having the right impact, the only way of finding out or making that judgment is from information on what is happening. So it all ties together also because of our concern that local committees are involved in designing strategies for their communities. They need information. If they do not have reasonably reliable

[*Translation*]

Monsieur le président, je ne sais pas combien de temps il me reste. J'aimerais aborder un autre sujet, et si je n'ai pas assez de temps, je terminerai plus tard.

Lorsque nous avons commencé l'étude du budget, j'ai traité avec le ministre d'un de ces sujets qui m'intéressent beaucoup, à savoir le genre de statistiques que le ministère réunit à l'appui de ses décisions de programme. Je songe évidement aux statistiques d'emploi et de chômage publiées par Statistique Canada. De nombreux critiques croient que ces statistiques ne sont pas suffisamment réalistes, qu'elles ne donnent pas vraiment une idée réelle du taux d'emploi et de chômage canadiens, qu'elles ne sont pas suffisamment fixes—par exemple, il nous faut faire une distinction suffisamment fixe entre les employés à long terme et les employés à court terme.

Je crois comprendre que le ministre ministère de l'Emploi et de l'Immigration n'a pas été entièrement satisfait—si c'est bien le bon terme—ou il faudrait peut-être dire que vous auriez préféré de meilleures statistiques pour pouvoir effectuer votre travail. Il est assez évident que si vous planifiez les programmes d'emplois, les programmes de formation, si vous devez planifier les programmes pour améliorer, recycler, il vous faut un profil très détaillé de la situation de l'emploi et du marché du travail au Canada. J'aimerais savoir si des démarches sont faites ou des discussions ont lieu entre votre ministère et Statistique Canada pour changer, modifier ou améliorer les données statistiques qui vous est fournies, ainsi qu'au public canadien. Nous pourrions de cette façon obtenir un profile plus fidèle du chômage et de l'emploi au Canada.

M. John Edwards: Monsieur le président, je répondrai oui, très certainement. Nous ne sommes pas satisfaits des statistiques dont nous disposons, ce n'est pas tant une critique de Statistique Canada que le souhait d'obtenir davantage de renseignements plus localisés que nous n'en avons eus jusqu'à maintenant. Un exemple serait les données sur les régions très restreintes, Statistique Canada ne compilant que peu de données au niveau local. Ce n'est pas très facile d'en arriver à une solution puisque la base statistique est obtenue essentiellement par échantillonage et plus une localité est petite, et moins l'échantillonage est fiable.

L'autre exemple a trait aux compétences professionnelles par groupes cibles. Il est très difficile de concevoir des programmes, disons pour des autochtones ou des handicapés, à moins d'avoir des renseignements nous disant où ils se trouvent, quelles sont leurs compétences, quel est leur statut d'employé, ce genre de choses.

Nous sommes d'accord, et on en parle également dans le petit livre vert, qu'il faudrait de nouvelles données et de nouveaux mécanismes de contrôle pour assurer que les programmes aient l'effet prévu au niveau local. C'est un autre aspect du problème. Si ces programmes n'ont pas l'effet escompté, la seule façon de s'en rendre compte ou d'en juger, c'est d'être renseigné sur ce qui se passe. Par conséquent, tout cela entre en ligne de compte car nous voudrions que les comités locaux participent à la conception de stratégies pour

[*Texte*]

information, all they are doing essentially is trading gut reactions without the assurance that they have a basis in reality.

So, yes, we do need much better information than we now have. The government has said it will take steps to get that information and we are now in discussion with Statistics Canada designing new types of surveys and this kind of thing in order to meet some of those data gaps.

The Chairman: It has been a little over 15 minutes.

Mr. Allmand: If I am finished, I just want to say I consider this a very important subject. I would hope we in the steering committee during the next year or so—not immediately—could focus on the whole problem of information and statistics in designing programs. There are certain political difficulties involved, of course, in changing the system and it may be worthwhile for us to spend a few meetings with Stats Canada and other statisticians on the whole problem. I leave it at that.

Thank you very much.

The Chairman: Your chairman was sitting here remembering a day approximately a year ago when your chairman, sitting in your role, was accusing them of making nothing but guesses, and of not having a database for the allocation of money. I think we have just heard testimony to the effect that maybe we are going to end up with a data base. If we are going to follow the . . . my predisposition is to look at that either in June or maybe we will wait . . .

Mr. Allmand: Next winter.

The Chairman: —for the fall and next winter. But I think Members of Parliament are very much interested in having a database adequate for planning. Thank you for the suggestion, Mr. Allmand. Would you like to be on the second round, Mr. Allmand?

Mr. Allmand: Well, I would like to debate with those next.

The Chairman: Okay. Mr. Jourdenais

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

Premièrement, je veux remercier M. Edwards de m'avoir apporté la réponse si rapidement. Merci.

Je voudrais poser une question. La semaine dernière j'ai mentionné un projet, un cas dans mon comté, et j'ai justement reçu aujourd'hui une réponse à une des questions. Vous vous souvenez peut-être: on cherchait à savoir si l'agent de projets avait autorisé ledit promoteur du projet à acheter un ordinateur. Vous vous souvenez, on avait acheté un ordinateur environ 4,000$ au lieu de le louer.

Je vous relate un peu les faits. Je vais essayer de m'abstenir de mentionner le nom du projet.

[*Traduction*]

leur localité. Ils ont besoin de renseignements. S'ils n'ont pas de renseignements suffisamment fiables, tout ce qu'ils peuvent faire c'est d'échanger des réactions viscérales sans garantie qu'elles soient fondées sur des réalités.

Par conséquent, je vous répondrai oui, nous avons besoin de meilleurs renseignements que nous en avons maintenant. Le gouvernement a déclaré qu'il prendrait des mesures pour les obtenir et, avec Statistique Canada, nous discutons de la conception de nouveaux genres d'enquêtes, entre autres, pour satisfaire à cette absence de données.

Le président: Vous avez pris un peu plus de 15 minutes.

M. Allmand: Si j'ai terminé, je voulais simplement souligner qu'à mon avis c'est un sujet très important. J'espère que le Comité directeur mettra l'accent au cours de l'année qui vient—pas immédiatement—sur ce problème de renseignements et de statistiques lors de l'élaboration des programmes. Il y a certaines difficultés politiques, évidemment, si on veut modifier le système et il nous faudrait peut-être prévoir quelques réunions avec Statistique Canada et des statisticiens à ce sujet. Je n'en dirai pas plus.

Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je me souviens, il y a environ un an, lorsque j'étais assis à votre place que je les accusais de ne rien faire d'autre que des suppositions et de ne pas avoir de base de données pour fonder la répartition des crédits. Nous venons d'entendre un témoignage à l'effet que nous finirons peut-être par avoir une base de données. Si nous devons suivre . . . Je serais porté à croire que nous allons étudier la chose soit en juin ou il nous faudrait peut-être attendre . . .

M. Allmand: L'hiver prochain.

Le président: . . . à l'automne et à l'hiver prochains. Je crois cependant que les députés du Parlement sont très intéressés à obtenir une base de données qui pourrait leur servir à planifier. Je vous remercie beaucoup de votre suggestion, monsieur Allmand. Voulez-vous que je vous inscrive pour le second tour monsieur Allmand?

M. Allmand: J'aimerais encore en discuter.

Le président: Très bien. Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, I would like to thank Mr. Edwards who brought me a very quick answer. Thank you.

I wish to ask one question. Last week I mentioned a project, a case in my riding, and I have just received today an answer to one of my questions. Maybe you will remember: We were trying to find out if the project officer had authorized the said proponent of a project to buy a computer. You will remember that a computer was bought for $4,000 approximately, instead of renting it.

I will tell you the facts. I will try to abstain from mentioning the name of the project.

[*Text*]

• 1605

Comme je l'ai dit plus tôt, le promoteur du projet a obtenu la permission de l'agent de projet pour acheter un ordinateur au coût de 4,429.76$ et le promoteur a acheté—et c'est là que ça ne va pas—il a acheté l'ordinateur et l'a loué à son projet pour un montant de 1,028$. Cela signifie que n'importe qui peut demander, dans ces circonstances, à acheter une camionnette et une fois que le projet est terminé, ce promoteur vient de se payer un objet dispendieux, selon l'expression québécoise, «sur les bras du contribuable».

Donc, dans le projet dont je fais mention, 3,144.76$ séparent le prix de location du prix d'achat. Je me pose trois ou quatre questions auxquelles j'aimerais, s'il y a possibilité, avoir une réponse.

D'abord, dans quelles circonstances autorise-t-on une telle chose? Est-ce que l'on vérifie si le prix est raisonnable? Est-ce qu'on en vérifie le bien-fondé? Est-ce que l'on vérifie comment la transaction se fera? Est-il spécifié quelque part, dans leurs règlements, que l'on peut autoriser de telles dépenses? Que fait-on pour éviter des abus comme dans le cas que je viens de vous exposer?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, I might ask the member a question to clarify the case. Is it suggested that we paid for the purchase of the computer as well as for the lease charges?

Mr. Jourdenais: Yes, that is the way it seems. It seems the promoter of the project bought it with the government's money . . .

Mr. John Edwards: And then leased it.

Mr. Jourdenais: Leased it, but not for $1000. He leased it for 4,400 and some odd dollars. If you had gone to a company that rents that kind of equipment, you would have paid $1028 for the two months.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, we will follow up on the specific case, but let me address the generality.

On projects of this kind we discourage the acquisition of capital. We prefer that the project sponsor leases so that we get around the issue of disposal of capital assets after the project ends. Indeed, to acquire a significant capital asset would require the approval of the project officer, and so would its disposal at the end of the project. What is being described by the member sounds on the face of it like something bordering on criminal action. I would like us to follow up on the specific case, and if there is indeed evidence of legal action that should be taken by us, we will of course pursue it.

Mr. Jourdenais: I will give you the case in a general sense. If there was mention that they were going to buy equipment, does the agent of the project inquire how much it costs for this particular object if you were to rent it instead of buying it?

Mr. John Edwards: I think the answer must be yes, but perhaps my colleague, Mr. Campbell, could elaborate on that.

[*Translation*]

As I have said, the sponsor of this project obtained from the officer the authorization to buy a computer for $4,429.76 and the promoter has bought—and this is where something is wrong—the computer and he has rented it to his project for an amount of $1,028. That means that anybody can ask to buy a truck for instance and when the project has ended, the promoter just pockets an expensive item. In Quebec we say it is done "on the back of the taxpayer".

For the project I have just mentioned, the difference between the buying price and the leasing price is $3,144.76. I am asking myself three or four questions and if it is possible I would like to get an answer.

First of all, when is it possible for such a case to be authorized? Do you verify if the price is reasonable? Do you verify if it is justified? Do you verify how the transaction will be made? Is it mentioned somewhere in your rules, that you can authorize such an expense? What do you do to avoid abuses such as this one?

M. John Edwards: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au député pour obtenir des précisions. Est-ce que vous prétendez que nous avons payé l'achat des ordinateurs de même que les frais de location?

M. Jourdenais: Oui, il semble que ce soit le cas. J'ai l'impression que le promoteur du projet a acheté l'ordinateur avec l'argent du gouvernement . . .

M. John Edwards: Et il l'a ensuite loué.

M. Jourdenais: Il l'a loué, mais non pas pour 1,000$. Il l'a loué pour 4,400$ environ. S'il s'était adressé à une société qui loue ce genre d'appareil, on l'aurait obtenu pour 1,028$ pour deux mois.

M. John Edwards: Monsieur le président, nous allons suivre cette affaire, mais permettez-moi d'en parler de façon générale.

Pour des projets de ce genre, nous décourageons l'achat d'équipement. Nous préférons que le promoteur du projet le loue afin d'éviter le problème de la liquidation une fois le projet terminé. En réalité, si on veut acheter un gros équipement, il faut l'approbation de l'agent de projet, de même que pour en disposer à la fin du projet. Ce que nous décrit le député nous semble à première vue frôler l'escroquerie. J'aimerais que nous poursuivions cette affaire, et si nous voyons que nous pouvons porter des accusations, ce sera fait.

M. Jourdenais: Je vais vous en parler de façon assez générale. S'il est question d'acheter de l'équipement, est-ce que l'agent de projet demande combien coûte l'équipement, si on le loue au lieu de l'acheter?

M. John Edwards: Je crois pouvoir répondre oui, mais peut-être que mon collègue M. Campbell peut apporter des précisions.

[*Texte*]

Mr. D. Campbell (Executive Director, Labour Market Development, Department of Employment and Immigration): In principle he certainly should, because the general rule, as Mr. Edwards described, is to discourage purchase and to encourage leasing. It would be normal practice for the agent to raise exactly that question. Whether that was done in this circumstance I simply cannot say.

Mr. Jourdenais: Okay. I do not know why this project really needed an *ordinateur*. When the agent is studying the program or project, whatever, does he not look at it to see if it is really necessary to have such a piece of equipment in this kind of project?

Mr. Campbell: Yes, Mr. Chairman. Normally—indeed, invariably—what the project will do is submit a budget ahead of time. That budget will include amounts for various things—salaries, whatever capital equipment they may feel the need to purchase or lease or what have you. Each of those items is supposed to be examined by the project officer prior to the approval of the contract. Obviously the aim of the project officer—indeed, of the project—should be to carry out the work at the least possible cost.

• 1610

M. Jourdenais: Très bien. Est-ce qu'on peut inclure dans le programme Canada au travail le transport pour se rendre au travail et les repas? Si c'est possible, je voudrais savoir quelle distance peut-on allouer de votre résidence à votre lieu de travail? Actuellement, en ce qui concerne ce projet, le projet a été demandé pour l'île de Montréal et le travail s'est fait sur la rive sud. Au maximum, il y a 10 milles de distance. Ce que j'avance, je l'ai vu moi-même, parce que c'est moi qui leur ai loué le local, dans mon bureau. D'accord?

Une voix: Oh, oh!

M. Jourdenais: Moi, le député. Il n'y a pas de danger, c'est retourné au gouvernement! Ce qui arrivait, c'est que j'ai entendu un matin—je ne sais pas comment on l'appelle—la responsable du projet engueuler quelqu'un qui était en retard et on a avancé l'argument suivant: «Eh bien oui, mais tu es payé, ton gaz est payé, tu n'as pas besoin de chialer. Tu n'avais pas de raison d'être en retard». Une autre fois, j'ai entendu encore la même agente de projet ou un autre responsable—je ne dirais pas l'agent, mais quelqu'un dans la place—dire: «Eh bien, on vous a dit une heure pour dîner, pas trois heures; c'est nous qui vous payons le lunch».

Cela commence à être grave si des choses pareilles se produisent. Apparemment, d'après cette personne que j'ai interviewée par la suite... je ne lui ai pas fait subir le troisième degré, croyez-moi, mais j'ai jasé avec elle tranquillement—,elle a dit: «Oui, nos transports par autobus sont payés, ou le transport par auto si on en a besoin d'une pour se rendre à notre travail, s'il n'y a pas d'autobus. S'ils viennent de 25 milles plus loin, j'ai des gens dans mon comté qui ne travaillent pas, ils auraient pu prendre ces gens-là, bien entendu. Mais elle m'a dit que c'était payé, que tout était payé, même l'ordinateur. Et c'est là que le chat est sorti du sac.

[*Traduction*]

M. D. Campbell (directeur exécutif, développement du marché du travail, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): En principe, il devrait le faire car, en règle générale, comme M. Edwards l'a dit, nous décourageons l'achat et encourageons la location. L'agent posera normalement cette question. Quant à savoir si cela a été fait dans les circonstances, je ne saurais vous dire.

M. Jourdenais: Très bien. Je ne sais pas pourquoi le projet nécessitait un ordinateur. Lorsque l'agent a étudié le programme ou le projet, quel qu'il soit, ne l'a-t-il pas examiné pour savoir si vraiment il fallait cet équipement pour le projet?

M. Campbell: Oui monsieur le président. Normalement—je dirais même invariablement—on présente pour un projet un budget à l'avance. Ce budget comprend les montants pour diverses choses—les salaires, les immobilisations et l'équipement qu'il faut acheter ou louer ou autre. Chacun de ces postes est censé être étudié par l'agent de projet avant l'autorisation du contrat. Il est évident que le but de l'agent de projet—et en réalité, du projet—c'est que le travail se fasse de la façon la moins coûteuse possible.

Mr. Jourdenais: Fine. Can meal costs and transprotation costs for getting work be included under Canada Works? If this is possible, I would like to know what distance is allowed between one's residence and one's place of work. The project in question was requestion for Montreal Island and the work is being done on the south shore. The distance is 10 miles at most. I am speaking here from personal knowledge, because I rented out the premises in my office. Do you understand?

An hon. member: Oh!

Mr. Jourdenais: I, the member of Parliament, did it. There is no danger, the money goes back to the government! One day I heard the—and I do not know what he is called—the person in charge of the project reprimanding someone who arrived late. This is what he said: Yes, but you are paid, your gas is paid for, you have no need to complain. There was no reason for you to be late. Another time I heard the same woman projects officer, or someone else there—I would not say it was the officer—say: You were told you had one hour, not three hours, as a meal break. We are paying for your lunch.

Things are getting pretty bad if this is what is going on. I interviewed this person after that, and when I say interviewed, I do not mean that I subjected the individual to the third degree. But I did speak to this person calmly, and I was told that their bus fare was paid, or their car expenses, if they needed a car to get to work—that is if there were no buses. If they come from a region 25 miles farther away, there are people in my riding who are not working, of course they could have taken those people. But she told me that everything was paid for, even the computer. That is when she let the cat out of the bag.

[*Text*]

Mr. Campbell: The general principle, Mr. Chairman, is that a Canada Works project is not able to pay people either to come to the job or to return home from the job, and that it is certainly not able to pay people to eat lunch.

M. Jourdenais: En tout cas, je vais certainement vous référer le cas parce que cela ne sent pas bon!

Mr. Campbell: It certainly does not.

Mr. Jourdenais: No, it does not. Is that right?

Je vais vous poser une autre question. Je reviens encore à l'article 39 (1) de l'assurance-chômage. Je vais être assez bref. Ce qui me tracasse, c'est qu'on vient de fêter la Charte des droits et libertés et dans les règlements, dans votre livre . . . Justement, si vous vous souvenez, la semaine dernière, je vous avais parlé d'une personne qui voulait suivre un cours à ses frais parce que l'assurance-chômage ne le paie pas. Je viens de lire l'article, il y a environ cinq minutes, et je pense conna+itre la raison pour laquelle le conseil arbitral donne toujours raison à l'assuré ou au prestataire, comme vous le dites si bien.

Aucun texte de loi ne permet à quiconque d'exiger que l'autorisation de suivre un cours lui soit accordée . . .

Aucun texte de loi.

Il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire que seule la Commission peut exercer quand elle le juge à propos. Ni un conseil arbitral, ni même un juge arbitre ne peut statuer en ce domaine, sauf de constater que l'autorisation a effectivement été accordée par qui de droit ou qu'elle ne l'a pas été.

C'est à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés. Ils n'ont pas le droit—personne n'a le droit: «aucun texte de loi ne permet à quiconque d'exiger que l'autorisation . . . » et puis on fait le contraire.

The Chairman: For the record, Mr. Jourdenais, could you just read the title of the book?

Mr. Jourdenais: Yes.

The Chairman: You referred to it . . .

M. Jourdenais: Il s'intitule *Guide de la détermination de l'admissibilité.*

Le président: C'est de la Main-d'oeuvre?

M. Jourdenais: C'est Emploi et Immigration Canada.

Do you want this as a . . . ?

The Chairman: No, it is just that it will be helpful to have the title in creating our written record.

Are you clear on the question, Mr. Edwards?

Mr. John Edwards: I am not particularly clear, Mr. Chairman.

As I understand the question, it asks why we use the discretion under section 39 to refuse to support . . . to allow someone to go on training while he is a UI recipient, and to cut him off UI if he goes on training without authority.

Mr. Jourdenais: That is right.

[*Translation*]

M. Campbell: En général, monsieur le président, dans le cadre d'un projet de Canada au travail, ni les frais de transport entre la résidence et le lieu de travail, ni les repas sont payés.

Mr. Jourdenais: In any case I will certainly be referring this case to you, because it does not smell very good!

M. Campbell: En effet.

M. Jourdenais: Non, cela ne sent pas bon. C'est bien cela?

I would like to ask you another question, this time on section 39 (1) of the Unemployment Insurance Act. I will be quite brief. It bothers me that we have just celebrated the coming into force of the Charter of Rights and Freedoms, and yet in the regulations, in your book . . . You may remember that last week I told you about a person who wanted to take a course at his own expense, because the commission does not pay for them. I read the section in question about five minutes ago, and I think I know why the board of referees always decides in favour of the claimant, as you say yourself.

No legislative provision enables anyone to require the authorization to take a course be granted . . .

No legislative provision.

This is a discretionary power that only the commission can exercise when it sees fit to do so. Neither a board of referees nor an umpire can rule on this matter, except to point out that the authorization was in fact granted or not by the person in authority.

This runs counter to the Canadian Charter of Rights and Freedoms. They do not have the right—no one has the right: "no legislative provision enables anyone to require that authorization . . . " and then you do the opposite.

Le président: Aux fins du procès verbal, monsieur Jourdenais, pourriez-vous nous lire le titre du livre?

M. Jourdenais: Oui.

Le président: Vous y avez fait allusion . . .

Mr. Jourdenais: It is entitled *Guide to Determining Eligibility.*

The Chairman: Is it published by Manpower?

Mr. Jourdenais: It comes from Employment and Immigration Canada.

Voulez-vous avoir cela comme . . . ?

Le président: Non, c'est tout simplement qu'il sera utile d'avoir le titre dans le procès-verbal.

Comprenez-vous la question, monsieur Edwards?

M. John Edwards: Pas très bien, monsieur le président.

Si j'ai bien compris la question, le député veut savoir pourquoi nous nous servons de la latitude prévue à l'article 39 pour refuser d'appuyer . . . pour permettre à quelqu'un de suivre un cours de formation pendant qu'il reçoit des prestations d'assurance-chômage, et de supprimer les prestations s'il suit un cours de formation sans en avoir la permission.

M. Jourdenais: C'est exact.

[*Texte*]

• 1615

Mr. John Edwards: I suppose, Mr. Chairman, under section 39 we certainly have the authority in its present wording. Maybe it will be upset in light of the charter; that is to be determined. But it does say explicitly that the individual has to be referred by such authority as the commission may designate.

Mr. Chairman, it is clear historically that the concern here is that people who are UI recipients, instead of actively searching for jobs, will promptly go into educational establishments and what have you to take training that we do not believe will lead to re-employment. So we examine what it is that the unemployment insurance recipient wishes to take by way of training, and if we believe it is going to be beneficial for the re-entry of that individual, we will support it. We support it for many thousands of people every single year, but it is not an open-ended opportunity for individuals to decide that once they are on UI they should be able to undertake whatever training they so wish.

The Chairman: Mr. Edwards, you read from a document without identifying the document.

Mr. John Edwards: I am sorry. This is the Unemployment Insurance Act, 1971, section 39.

The Chairman: So it is a . . .

Mr. John Edwards: A legal document.

The Chairman: —a requirement of the law rather than a regulation or an administrative practice?

Mr. John Edwards: That is correct.

The Chairman: Could you read it again for us, please.

Mr. John Edwards: Yes. I will read the whole section; it is not that long:

> 39. For the purposes of this Part, a claimant is unemployed, capable of and available for work during any period he is attending a course or program of instruction or training, or other courses or programs designed to facilitate the re-entry of a claimant into the employed labour force, to which he has been referred by such authority as the Commission may designate.

The Chairman: Okay. In the thrust of Mr. Jourdenais' question, have you submitted that section at all to the Department of Justice in terms of their opinion as to whether or not it is affected by the coming into force of the Charter of Rights? Have you actually taken that step or have you not?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, my understanding is that the Department of Justice in examining our legislation has not questioned that particular part. That in itself, though, does not mean it could not be challenged successfully in regard to the charter.

[*Traduction*]

M. John Edwards: Monsieur le président, j'imagine qu'en vertu du libellé actuel de l'article 39 nous en avons le pouvoir. Mais la situation changera peut-être avec la charte; il nous faudra attendre pour voir. L'article stipule cependant qu'il s'applique aux prestataires qui suivent des cours d'instruction ou de formation sur les instances de l'autorité que peut désigner la Commission.

Monsieur le président, ce que l'on craint ici—et pour le comprendre, il suffit de se reporter au passé—c'est que les prestataires d'assurance-chômage choisissent, au lieu d'essayer de se trouver un emploi, de s'inscrire dans des établissements ou autres pour y suivre des cours de formation qui, selon nous, ne déboucheront pas sur un emploi. Nous nous renseignons donc sur le cours de formation que souhaite prendre le prestataire, et si nous sommes d'avis que ce cours facilitera la réinsertion de l'intéressé sur le marché du travail, alors nous approuvons la demande. Nous approuvons chaque année des milliers de demandes de ce genre, mais cela ne veut pas dire que, dès qu'une personne touche un chèque d'assurance-chômage, elle peut aller suivre n'importe quel cours de formation.

Le président: Monsieur Edwards, vous nous avez lu un paragraphe tiré d'un document que vous avez omis d'identifier.

M. John Edwards: Je m'en excuse. Il s'agit de l'article 39 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

Le président: Il s'agit donc d'un acte authentique.

M. John Edwards: Un acte authentique.

Le président: . . . d'une exigence de la loi plutôt que d'un règlement ou d'une pratique administrative, n'est-ce pas?

M. John Edwards: C'est exact.

Le président: Pourriez-vous, s'il-vous-plaît, nous relire le texte de cet article.

M. John Edwards: Oui. Je vais vous lire l'article en entier, car il n'est pas très long. Il se lit comme suit:

> 39. Aux fins de la présente Partie, un prestataire est en chômage, capable de travailler et disponible à cette fin durant toute période où il suit des cours d'instruction ou de formation sur les instances de l'autorité que peut désigner la Commission.

Le président: Très bien. Pour en revenir à la question de M. Jourdenais, avez-vous demandé au ministère de la Justice de se prononcer sur cet article? Les juristes sont-ils ou non d'avis que cet article sera touché par la Charte des droits? Avez-vous ou non cherché à connaître leur opinion?

M. John Edwards: Monsieur le président, si j'ai bien compris, dans le cadre de l'examen que le ministère de la Justice a fait de cette loi, il n'a pas remis en question cette partie. Cela ne signifie cependant pas pour autant qu'il soit exclu que quelqu'un en obtienne la modification en invoquant la Charte.

[*Text*]

The Chairman: But the present level of advice would . . .

Mr. John Edwards: The present level of advice is that we . . .

The Chairman: It has been looked at by the Department of Justice and they do not have questions about it at this point.

Mr. John Edwards: That is correct.

The Chairman: Okay.

Mr. Jourdenais: Thank you.

The Chairman: Thank you. *C'est tout?*

Mr. Jourdenais: That is all; I had only two questions because I have to leave early.

The Chairman: Okay. Mr. Hudon.

M. Hudon: Oui. Monsieur le président, quand on a fait connaître, le 6 février, les principaux programmes d'été, entre autres Défi '85, on y notait six composantes. On a parlé beaucoup de la première composante qui était une expérience de travail, celle dont on a le plus parlé; mais on a très peu entendu parler des autres. Je le comprends très bien pour les emplois d'étudiants dans les organismes fédéraux; c'est plus compréhensible. Mais j'aimerais attirer votre attention sur les étudiants entrepreneurs. Je me souviens d'avoir eu des *briefing* quand on a créé ces programmes—parce que j'étais adjoint parlementaire, et que j'en recevais. Les conditions sur les étudiants entrepreneurs, sur les ateliers de travail, les ateliers de préparation à l'emploi et les initiatives privées devaient être créées. Qu'est-ce qui a été fait depuis ce temps-là? Ces programmes ont-ils été créés? Sont-ils disponibles? Comment fonctionnent-ils?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, let me turn first of all to the entrepreneurial programs for students. We are committed by our Minister to ensuring that there are such programs available in every province and territory of this country for this summer. Basically, we have four situations by which this will take place.

In the first case, we have provinces where there is a provincial program in place and the judgment of the province and our officials in that region is that further funding of entrepreneurial programs for youth is not required. In those cases the funding that would have gone into the entrepreneurial program will remain with the SEED program.

• 1620

In other cases we have provincial programs where the province believes further money may be usefully spent and in those cases we are joining with the province with our funding and their funding to have a larger program than would otherwise be the case.

We have two other cases where there is no provincial programming at present. In one set of cases we will be jointly with the provinces putting in place a program for the summer.

[*Translation*]

Le président: Mais compte tenu des conseils que vous avez eus jusqu'ici . . .

M. John Edwards: Les conseils que nous avons reçus jusqu'ici . . .

Le président: Le ministère de la Justice l'a examiné, et il ne se pose pas de questions à ce sujet, du moins pas encore.

M. John Edwards: C'est exact.

Le président: Très bien.

M. Jourdenais: Merci.

Le président: Merci. *Is that all?*

M. Jourdenais: C'est tout. Je n'avais prévu poser que deux questions, car je savais que j'allais devoir partir de bonne heure.

Le président: Très bien. Monsieur Hudon.

Mr. Hudon: Yes. Mr. Chairman, when the main summer programs, including Challenge '85, were announced on February 6, there were six different elements. We have so far spoken a great deal about the first one, "Experience Development", but very little has been said about the others. I can understand that as far as the student jobs to be opened in federal agencies are concerned, but I would like to draw to your attention the entrepreneurial programs for students. I remember having attended briefing sessions when these programs were first announced. I was Parliamentary Assistant at the time. The general conditions governing entrepreneurial students, work shops, preparatory work shops and private initiatives were to have been set out. What has been done since? Have these programs been set up? Are they available, and how do they work?

M. John Edwards: Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de vous fournir quelques renseignements au sujet des programmes visant les étudiants entrepreneurs. Le ministre s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour que pareils programmes soient mis sur pied d'ici l'été dans chaque province et territoire du pays. Il y a en gros quatre situations ou scénarios possibles.

Dans le premier scénario, il s'agit de provinces où il existe déjà des programmes provinciaux et où les autorités provinciales et fédérales sont d'avis que les sommes déjà consenties à ces programmes sont suffisantes. Dans ces cas-là, les fonds qui auraient été versés aux programmes pour les étudiants entrepreneurs, demeureront dans les caisses du Programme EEET (Emploi d'été/Expérience de travail).

Dans d'autres cas, où des programmes provinciaux sont déjà en place, la province est d'avis que des sommes supplémentaires seraient utiles, et dans ces cas-là nous mettons ensemble les contributions fédérales et provinciales, ce qui nous permet d'offrir un programme plus vaste.

Dans les deux autres scénarios, il n'y a pas de programme provincial. La première catégorie correspond à ces cas où nous

[*Texte*]

The fourth category is where the provincial government does not have a program, does not put a priority on having a program, but we will be going ahead with a program. When I say "we" I think it is important for members to be informed that this does not mean that my Minister's department will be doing that directly but rather that we will be buying services through the Federal Business Development Bank and they will be providing the loan guarantees to commercial banks in this country. So the assurance can be given to the committee that an entrepreneurial program for youth would exist in every region of this country for the summer.

In regard to another stream, the business drive for jobs, we this year are putting our reliance on the advertising program that was raised by Mr. Allmand earlier; namely, close to $1 million being spent in conjunction with the Chambers of Commerce, the Canadian Manufacturers' Association and what have you to promote the creation of job opportunities for youth across the land.

In regard to the third one that we do not often talk about, the workshops, I think I would find it best if I called on my colleague Mr. Campbell to talk about the exact situation where we are on that.

Mr. Campbell: The workshops are going ahead. I am not able at the moment, unfortunately, to give you numbers in relation to them because on the workshops we do not keep weekly numbers. They have, I understand, proven to be quite popular in a number of areas. It is worth remembering, however, that these are essentially from our point of view a pilot experimental kind of a thing. We want to see how they work and, if they work well this summer, as we hope, we would then hope to see an expansion of them in the summer yet to come.

M. Hudon: D'accord. Vous venez de parler d'ateliers. C'est quand même une chose qui peut, dans la province de Québec, poser certains problèmes, à cause de la compétence en matière de formation.

Est-ce qu'on développe ce programme dans la province de Québec, et est-ce qu'il cause des problèmes?

Mr. Campbell: I am afraid that I am unable to answer the question specifically in relation to Quebec. I would have to check back with officials and get the information.

Mr. John Edwards: That is $500,000 out of the whole summer program. It is relatively small and quite experimental, but we will get the answer for the member and for the committee.

The Chairman: The question is of considerable interest to the committee because it has symbolic importance for lots of other things as well as direct expenditures. So we will look forward to that response at an early date, please.

[*Traduction*]

mettrons un programme d'été en place conjointement avec la province.

La quatrième et dernière catégorie correspond aux situations où le gouvernement provincial n'a pas de programme et ne considère pas ce genre de programme comme prioritaire, mais où nous en mettrons malgré tout en place. Et lorsque je dis «nous», il est important que vous compreniez que cela ne signifie pas que le Ministère va faire tout le travail directement. Il achètera des services par l'intermédiaire de la Banque fédérale de développement, et c'est cette dernière qui fournira les garanties de prêts aux banques commerciales. Quoi qu'il en soit, je puis vous garantir que chacune des régions du pays sera d'ici l'été dotée d'un programme visant les jeunes entrepreneurs.

Pour ce qui est de l'autre programme, notamment celui qui a pour objet d'inciter le secteur privé à créer des emplois pour les étudiants, nous allons cette année faire porter le gros de nos efforts sur la campagne publicitaire dont M. Allmand a fait état tout à l'heure. En effet, près de 1 million de dollars seront consacrés par le gouvernement fédéral conjointement avec les chambres de commerce, l'Association des manufacturiers canadiens, etc., à une campagne nationale de promotion de la création d'emploi pour les jeunes.

Pour ce qui est du troisième programme, celui des ateliers, dont on ne parle pas souvent, je demanderais à mon collègue, M. Campbell, de vous expliquer exactement où nous en sommes sur ce plan.

M. Campbell: Les ateliers vont bon train. Je ne suis malheureusement pas en mesure de vous fournir des chiffres au sujet des ateliers, car nous ne compilons pas de statistiques hebdomadaires. Mais d'après ce que j'ai compris, ces ateliers se sont avérés très populaires dans un certain nombre de domaines. Il ne faut cependant pas oublier que ces ateliers sont à nos yeux expérimentaux. Si ce programme fonctionne bien cet été, nous espérons pouvoir l'élargir l'été prochain.

Mr. Hudon: Very well. You have just made a few remarks about the workshops. It seems to me that this program is something which could cause a few problems in Quebec, because of our training capabilities.

Is this program being developed in the Province of Quebec, and is it creating any problems?

M. Campbell: Je ne puis malheureusement pas vous donner de renseignements précis au sujet du Québec. Il faudrait que je me renseigne auprès des personnes responsables.

M. John Edwards: Il n'est question que de 500,000$ en tout. Il s'agit d'un programme assez petit et plutôt expérimental. Nous nous renseignerons et nous communiquerons la réponse au député et au Comité.

Le président: Cette question intéresse beaucoup le Comité, car elle revêt une importante symbolique relativement à toutes sortes d'autres choses, en plus bien sûr des dépenses directes. Je vous demanderai donc de nous fournir une réponse le plus rapidement possible.

[*Text*]

Mr. John Edwards: You will have it, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Mr. Baker is not a member of the committee, but he certainly is a Member of Parliament, and with the committee's indulgence I understand that he would like to ask some questions. Mr. Baker.

Mr. Baker: Thank you, Mr. Chairman. I thank the members for their indulgence.

I was interested to see that the department had circulated a document called "Some Background Notes on the Canada Mobility Program". I do not completely understand the notes, but I know . . .

The Chairman: Mr. Baker, it relates to a request from members at the last sitting of this committee on the main estimates. That is how the thing was produced, in response to specific questions.

Mr. Baker: I think I commend the committee for asking for these notes. I do not completely understand the notes, Mr. Chairman, but I do know what is in effect in the country. I do not see any mention in the notes, for example, of somebody who is on an initial benefit period of drawing unemployment insurance and what happens to that person when he applies for a mobility grant under the rules effective April 1. I wonder if one of the witnesses could explain to the committee what his particular circumstance would be.

• 1625

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, I would call on John Hunter, the director general responsible for this area.

Mr. J. Hunter (Director General, Employment Operational Services, Canada Employment and Immigration Commission): Mr. Chairman, under the amendments to the Canada Manpower Mobility Program brought into effect on April 1, a person who is on unemployment insurance in that first period of entitlement would be eligible for mobility assistance if he were unemployed—obviously he would be unemployed—if he or she had found employment listed in the National Job Bank or in one of our regional clearance systems. But that person would not be eligible if that employment was not listed in the National Job Bank or in a regional clearance system.

The Chairman: With reference to the question, could I just get clarity? The person drawing UI is in no different position. Is that the thrust of the answer, or is there a different position for somebody drawing on the UI claim?

Mr. Baker: No. I think he should continue to tell us, then, what the difference is between somebody who is in the initial benefit period and somebody who is then outside of the initial benefit period, but both of them drawing unemployment insurance.

Mr. Hunter: A person who is outside and is beyond the initial benefit period could be exempted from the requirement

[*Translation*]

M. John Edwards: C'est chose faite, monsieur le président.

Le président: Merci.

M. Baker n'est pas membre du comité, mais il est député, et si le Comité est d'accord, il aimerait poser quelques questions. Monsieur Baker.

M. Baker: Merci, monsieur le président. Je remercie les députés de leur générosité.

J'ai été intéressé d'apprendre que le Ministère avait fait circuler un document intitulé «notes explicatives au sujet du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre». Je ne comprends pas tout ce qui y est dit, mais je sais . . .

Le président: Monsieur Baker, cela découle d'une demande faite par le Comité la dernière fois qu'il s'est réuni pour étudier le budget des dépenses. Ce document nous a été fourni à titre de réponses à un certain nombre de questions bien précises que nous avions posées.

M. Baker: Je félicite le Comité d'avoir demandé qu'on lui fournisse ces notes explicatives. Je ne comprends pas toutes les notes, monsieur le président, mais je sais ce qui est en vigueur au pays. Vous n'expliquez pas du tout dans ces notes ce qui se passe lorsqu'un prestataire, dans sa période initiale de prestations fait une demande de subvention pour la mobilité en vertu des règlements qui sont entrés en vigueur le 1er avril. L'un des témoins pourrait-il expliquer au Comité ce qui se passerait dans pareille situation.

M. John Edwards: Monsieur le président, je demanderais à John Hunter, qui est le directeur général responsable, de répondre à votre question.

M. J. Hunter (directeur général, Services opérationnels d'emploi, Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration): Monsieur le président, en vertu des amendements qui ont été apportés au Programme de mobilité de la main-d'oeuvre le 1er avril dernier, tout prestataire qui dans sa période initiale de prestations serait admissible à une aide à la mobilité dans la mesure où il est au chômage—il faudrait évidemment qu'il soit au chômage—si il ou elle avait trouvé un emploi enregistré dans la Banque nationale d'emploi ou dans un des systèmes régionaux. Mais cette personne ne serait pas admissible si l'emploi ne figure pas dans la Banque nationale d'emploi ni dans un des systèmes régionaux.

Le président: J'aimerais qu'on me fournisse quelques éclaircissements à ce sujet. Le chômeur qui touche un chèque d'assurance-chômage est dans la même situation. C'est bien cela, n'est-ce pas? Ou bien la situation d'un chômeur qui touche un chèque d'assurance-chômage est-elle différente?

M. Baker: Non. Je pense qu'il serait bon que le témoin poursuive ses explications et qu'il nous dise quelle différence il y aurait entre deux personnes qui touchent un chèque d'assurance-chômage, l'une étant dans la période initiale de prestations, et l'autre dans la période ultérieure.

M. Hunter: Une personne dont la période initiale de prestations a expiré pourrait être exemptée de cette exigence

[*Texte*]

that the job he or she has found is in the National Job Bank. And that is the difference. As to the person who is still in the initial benefit period and wishes to have financial assistance to go to a job that he or she has found, that job must have been cleared through the CEC in the receiving community, and the CEC must have demonstrated that it cannot fill that job with local labour. Then the person could be considered for assistance to move to that job.

Mr. Baker: In other words, in fairly good positions . . . trades positions do not normally go into the National Job Bank to be listed in every single Manpower office in Canada. Those positions normally can be picked up just through a simple job search or somebody on site knowing somebody else in a different province who qualifies, or whatever the case might be. If put into the National Job Bank, when you are talking about high-paying employment, it would certainly have a lot of takers immediately.

In other words, would you agree with this statement? For example, somebody who has been working for a long time, has been working for years, gets laid off and goes on unemployment insurance—and of course you get one week initial benefit for one week worked, up to a maximum of 25 weeks—so for the first six months he will be in the initial benefit period and will not be able to take advantage of the mobility program as other people would because this has to be listed at each Manpower office in Canada. Is that a fair statement?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, the thought I would have problems with is to say that others can take advantage of it but he cannot. The only people who could take advantage of it are the people who are in the extended period. Any other Canadian who may be a social welfare recipient or whatever, who is not under UI, also would have equal difficulty accessing jobs where there are local people prepared and qualified to take those jobs.

Mr. Baker: What is the group of people who can get mobility and not have the job registered across Canada? Who are those so defined?

Mr. Hunter: Those would be people who have exceeded the initial benefit period, who are on welfare or who are part of, or in, an area which has been designated by the government as a labour-adjustment area. For example, modified labour adjustment under the modified industrial re-adjustment program, it would not be a requirement that the job be listed in the National Job Bank for them.

• 1630

Mr. Baker: One further question to wind it up. How does it work for someone who is not on unemployment insurance, not on welfare, did not finish drawing unemployment insurance and never did finish work because he never worked?

Mr. Hunter: Unless that person is living in one of these areas we talked about, Mr. Chairman, the job the person has

[*Traduction*]

que l'emploi soit enregistré dans la Banque nationale d'emploi. Voilà en quoi réside la différence. Celui qui est toujours dans sa période initiale de prestations et qui souhaite bénéficier d'une aide financière pour se rendre là où se trouve l'emploi doit avoir été approuvé par le Centre d'emploi dans la localité concernée; qui doit par ailleurs prouver qu'il n'y a pas de candidats satisfaisants sur place. Si toute ces conditions sont remplies, on peut examiner la demande du partenaire.

M. Baker: Autrement dit, pour les postes assez intéressants . . . les postes d'ouvriers ne sont normalement pas versés à la Banque nationale d'emploi pour être affichés dans tous les bureaux de la Main-d'oeuvre du Canada. Ces postes peuvent être comblés suite à une simple recherche, ou bien si quelqu'un sur place connaît quelqu'un de compétent qui vit dans une autre province. Quant aux emplois qui sont versés à la Banque nationale, et qui sont en général assez rénumérateurs, il y a tout de suite beaucoup de preneurs.

Seriez-vous d'accord avec ce qui suit? Prenez quelqu'un qui travaille depuis de nombreuses années, qui est mis à pied et qui s'inscrit au chômage. Il recevra bien sûr des prestations, jusqu'à un maximum de 25 semaines. Pendant les six premiers mois, soit la période initiale de prestations, il ne pourra pas bénéficier du Programme d'aide à la mobilité, contrairement à certains autres, car pour ce faire, il faudrait que les emplois figurent dans chaque bureau de la Main-d'oeuvre du pays. Êtes-vous d'accord jusqu'ici?

M. John Edwards: Monsieur le président, ce qui me gêne dans ce que vous avez dit, c'est le fait que d'autres pourraient bénéficier du programme, mais pas lui. En effet, seuls pourraient en bénéficier, ceux dont la période de prestations a été prolongée. Les assistés sociaux et tous ceux qui ne touchent pas d'assurance-chômage seraient tout aussi défavorisés et auraient tout autant de mal que lui à trouver du travail dans ces localités où il y a des gens sur place qui veulent travailler et qui ont les compétences voulues.

M. Baker: Quel groupe de personnes peut obtenir une aide à la mobilité sans que l'emploi qui les intéresse soit forcément enregistré à l'échelle du pays? Qui serait admissible dans ces conditions?

M. Hunter: Ceux qui sont allés au-delà de leur période initiale de prestations, les assistés sociaux et ceux qui vivent dans des régions couvertes par le Programme fédéral d'adaptation de la main-d'oeuvre. Prenez par exemple les mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre exécutées en vertu du Programme modifié d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre dans les collectivités désignées. Dans ce genre de situation, il ne serait pas nécessaire que l'emploi soit enregistré auprès de la Banque nationale d'emploi.

M. Baker: Une dernière question. Que se passerait-il dans le cas d'une personne qui ne touche ni l'assurance-chômage, ni l'aide sociale, et qui n'a pas écoulé sa période de prestations parce qu'elle n'a jamais travaillé?

M. Hunter: À moins que cette personne vive dans une des collectivités désignées dont nous venons de parler, monsieur le

[*Text*]

found would have to have been listed in the National Job Bank.

Mr. Baker: What is the main difference between the rules that were in effect prior to April 1 and the rules that came into effect after April 1?

Mr. Hunter: The major difference is that prior to April 1 a person could find a job on his or her own and come to the CEC and apply for financial assistance to take that job. If the counselling officer was satisfied that the person was unemployed, under-employed or about to become unemployed, was satisfied that the job which had been found was in the nearest location where employment could be found, and was satisfied that the individual could not find a job in his or her own community, then assistance could have been provided. There was not a requirement that the job be listed in the National Job Bank.

Mr. Baker: Is there a preference given to those people on welfare?

Mr. Hunter: No preference apart from the fact that there is an exception from the National Job Bank requirement, which is the same as . . .

Mr. Baker: It does not have to be in the National Job Bank requirement.

Mr. Hunter: That is right.

Mr. Baker: People on welfare, people who are drawing the latter part of their unemployment insurance need not be in the National Job Bank.

Mr. Hunter: That is correct, Mr. Chairman. In those cases, just to be completely clear on that, the CEC in the receiving area would have to indicate that in its view allowing those persons to move to the receiving area would not significantly disadvantage local workers.

Mr. Baker: Why do you then give preference to someone who is about to run out of unemployment insurance or who is on welfare? In other words, it does not have to be listed in every Manpower office in Canada for him to be eligible for a mobility grant. Then for a young person who has never worked before, you make it mandatory that the job must have been listed in every Manpower office in Canada.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, if I might respond in a slightly different way. As indicated in the notes we provided to the committee, something in the order of one million workers and dependents move every year. Under the scale of the Canada Manpower Mobility Program, we are able to assist about 10,000 and maybe 25,000 people in all, if you include dependents. So it is a question of how we spend that money to maximum advantage.

I would not wish to argue it too far, but I think one could mount something of an argument, with all the dangers of a

[*Translation*]

président, il faudrait que l'emploi soit inscrit à la Banque nationale d'emploi.

M. Baker: Quelle différence y a-t-il entre les règles qui étaient en vigueur avant le 1er avril et celles qui sont en vigueur depuis?

M. Hunter: La grosse différence, c'est qu'avant le 1er avril, une personne pouvait se trouver un emploi toute seule, puis venir au Centre d'emploi et déposer une demande d'aide à la mobilité. Si l'agent était convaincu que l'intéressé était au chômage, sous-employé ou sur le point d'être mis à pied, s'il était convaincu que l'emploi se trouvait dans la localité la plus proche parmi toutes celles où des emplois pourraient éventuellement exister, et s'il était convaincu que le demandeur ne pourrait pas trouver de travail dans sa propre localité, alors il aurait très certainement approuvé la demande d'aide. Il n'était pas nécessaire que l'emploi concerné soit inscrit à la Banque nationale d'emploi.

M. Baker: Donne-t-on la préférence aux personnes qui touchent l'aide sociale?

M. Hunter: Non, sauf qu'il n'est pas nécessaire que l'emploi qui les intéresse soit inscrit à la Banque nationale d'emploi, ce qui est la même chose que pour . . .

M. Baker: Il n'est pas nécessaire que l'emploi ait été enregistré à la Banque nationale d'emploi, c'est bien cela, n'est-ce-pas?

M. Hunter: C'est exact.

M. Baker: Pour les assistés sociaux et pour ceux dont les prestations d'assurance-chômage tirent à leur fin, il n'est pas nécessaire que l'emploi qui les intéresse soit inscrit à la Banque nationale d'emploi.

M. Hunter: C'est exact, monsieur le président. Je préciserais, pour que les choses soient bien claires, que dans ces cas-là, le Centre d'emploi de la localité où se trouve le travail doit déclarer que le fait de permettre aux demandeurs de venir s'y établir ne nuira pas aux travailleurs locaux.

M. Baker: Pourquoi donne-t-on la préférence aux personnes dont les prestations d'assurance-chômage tirent à leur fin et aux assistés sociaux? Pour que ces personnes-là puissent bénéficier d'une subvention en vertu du Programme de mobilité, il n'est pas nécessaire que les emplois qui les intéressent soient enregistrés dans tous les bureaux de la Main-d'oeuvre du Canada. Or, dans le cas de jeunes qui n'ont pas encore travaillé, il faut que l'emploi soit affiché dans tous les bureaux de la Main-d'oeuvre.

M. John Edwards: Monsieur le président, j'aurais une réponse légèrement différente à donner. Comme l'expliquent les notes que nous avons fournies au Comité, chaque année, environ 1 million de travailleurs et de personnes à charge se déplacent grâce au Programme de mobilité de la main-d'oeuvre, nous pouvons aider 10,000 ou peut-être même 25,000 personnes en tout, si vous englobez les personnes à charge. Il nous faut donc faire des choix, pour réaliser l'efficacité maximale du programme.

Je ne voudrais pas pousser les choses trop loin, et je suis sensible au danger de la généralisation, mais je pense avoir

[*Texte*]

generalization, that young people are probably more capable of moving than older people with dependents and links to the community and the rest of it. Traditionally, young people have tended to move more without government assistance. As I say, I would not want to take the generalization and try to apply it to every single occurance that may arise. There may be some young people in specific circumstances who would, by any yardstick, be an exception to that case. One has to have some general targeting, and that is what presently is the government's policy, that we target in accordance with what is laid out in this paper and clarified by responses to the member.

Mr. Baker: In targeting, Mr. Chairman, you are bound to discriminate. I do not understand why this department did not, when you had a reduction in your budget, give *x* numbers of dollars to each Manpower office for mobility. That is how it is done. Why did you not tell them they have a reduction in the amount of your budget to run the program? But no, you do not do that; you draw up a set of rules, you draw up preferences, and in the making, you discriminate against certain groups, just as you did under the hiring program of Canada Works and all of the programs that are coming out these days. You see this built-in discrimination against a group of people, Mr. Chairman, who are perhaps the most discriminated against in this country—and that is the young person. He loses his family allowance at 18; he cannot get welfare when he is 18, in four provinces in this country, he cannot get it, not a cent; and then you expect him to get out and hitchhike, and you change your Canada Manpower Mobility Program and he is the last guy on the list. I just think there is something radically wrong with the system when those things are done.

• 1635

I want to get on to something else because I am never ever going to change the minds of the government when it comes to these things. It was always so.

Unemployment insurance. A message has gone out to all of the unemployment insurance offices in this country to tighten up. How that message was communicated I do not know—perhaps from the Minister, when the Minister said we must be more active in trying to catch people who are on unemployment insurance claims. And representing a high unemployment area, a lot of things cross my desk which I find absolutely unbelievable. But, of course, it is there under the law. I make reference today—I got one in the office today, gentlemen—dated April 2. A Mr. Raymond Whelan of Pilley's Island was sent a notice of disentitlement on April 2, 1985. It says:

> Dear Sir or Madam: After a review of your claim we find that you are not entitled to benefits from 27 May to 24 June 1983 for the reason that you have not proven: you were available for work. According to your own statement your wife was in the hospital at Corner Brook and you had to stay home to look after the children.

[*Traduction*]

raison de dire que les jeunes se déplacent sans doute plus facilement que les personnes plus âgées qui ont des personnes à charge, des liens avec leur communauté, etc. Les jeunes ont toujours eu tendance à se déplacer d'eux-mêmes, sans l'aide du gouvernement. Cependant, comme je viens de le dire, il ne faudrait pas trop généraliser et appliquer cette déclaration à chaque cas. Il se peut qu'il y ait des jeunes gens qui, pour une raison ou une autre, ne répondent pas aux critères. Mais nous devons nous appuyer sur les tendances générales lorsque nous définissons les groupes cibles, et telle est la politique actuelle du gouvernement. Les groupes cibles ont été déterminés en fonction des critères qui sont énoncés dans ce document et au sujet desquels nous vous avons fourni certaines précisions en réponse à vos questions.

M. Baker: Monsieur le président, en fixant des groupes cibles, vous faites forcément de la discrimination. Je ne comprends pas pourquoi le Ministère, lorsque son budget a été réduit, n'a pas réservé un certain montant au Programme de mobilité pour chaque bureau de la Main-d'oeuvre. C'est ainsi que cela devrait se faire. Pourquoi ne leur avez-vous pas dit que le budget de ce programme avait été réduit? Mais non, vous n'en faites rien; vous établissez une série de règles, vous établissez des préférences, et ce faisant, vous faites de la discrimination contre certains groupes tout comme vous l'avez fait dans le Programme de recrutement de Canada au travail et dans tous les programmes qui sortent ces jours-ci. Monsieur le président, nous constatons que cette catégorie de citoyens devient la victime d'une discrimination pratiquement systématique, et cette catégorie est celle des jeunes. À 18 ans, il n'y a plus d'allocations familiales; dans quatre provinces, le jeune de 18 ans ne touche pas un sou d'assistance sociale. Il peut toujours aller dans une autre province en faisant de l'auto-stop; vous changez votre programme de mobilité de la main d'oeuvre et il se retrouve le dernier sur la liste. J'estime qu'un système permettant de telles mesures est foncièrement mauvais.

Étant certain que je n'arriverai jamais à convaincre à ce gouvernement qui a toujours agi ainsi, je préfère passer à autre chose.

L'assurance-chômage. Un message incitant à plus de fermeté a été envoyé à tous les bureaux d'assurance-chômage du pays. Je ne sais comment ce message a été communiqué, il vient peut-être du ministre qui a dit qu'il fallait contrôler de beaucoup plus près les dossiers des prestataires d'assurance-chômage. Représentant une région de chômage élevé, je reçois des dossiers que je trouve absolument incroyables. Au demeurant, bien entendu, c'est la Loi. J'ai reçu aujourd'hui un dossier avec une lettre datée du 2 avril. Un certain monsieur Raymond Whelan de l'Ile Pilley a reçu un avis de refus le 2 avril 1985. Cette lettre dit:

> Cher monsieur ou madame: Sur examen de votre dossier nous nous sommes aperçus que vous n'auriez pas dû recevoir de prestations du 27 mai au 24 juin 1983 puisque vous auriez pu travailler si vous l'aviez voulu. Selon vos propres déclarations, votre femme était à l'hôpital à Corner Brook et vous avez dû rester à la maison pour vous occuper des enfants.

[*Text*]

Now demanding the money back. So he writes to me and he says:

> April 15 . . . Dear Mr. Baker: I am writing to you to see if you could do something about this unemployment. You see for yourself they said I was not supposed to draw unemployment insurance while my wife was sick in the hospital.

Now, his concern is this—he says he is going back on UI:

> Mr. Parsons was out to see me and told me I was supposed to go on welfare when my wife went in the hospital. But it is not so easy to get welfare when you have unemployment insurance stamps.

Because there are provincial rules, of course.

> So please let me know what they are going to do. If they takes anything out now, take out $10 a week, because I got drugs to buy which cost over $100 a month. Yours truly, Raymond Whelan, Pilley's Island.

Gentlemen, this is happening a lot recently and, you know, if you go over any system and you take files and go over them over a period of time, you are bound to catch a lot of people like Mr. Whelan who stayed home to take care of his kids, and of course you are not allowed to stay home and take care of your kids. What you are supposed to do is stay home and be all dressed up and have the telephone next to you and not allow anybody to use the phone in case the phone rang. It might be the Canada Manpower office.

The Chairman: Mr. Baker, may I interject for one second? Will you be submitting both those letters to the committee for exhibits, and can you give us the dates of those two letters, just so we have clarity on it?

Mr. Baker: Yes. It was April 2, 1985, from the Unemployment Insurance office. And they are nailing him for May 1983 to June 1983. But, you know, I could bring stacks of these things. Now, granted your inspectors are doing great jobs. The Auditor General will love it, but this is the kind of thing we are getting into now across the country because of these crackdowns.

I am wondering, on another subject, if I have time, Mr. Chairman . . .

Mr. John Edwards: Mr. Chairman.

The Chairman: May we just have a response from the officials, because I think you have raised an issue of people going back in time to look for reimbursement for the government.

• 1640

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, a number of comments. I am not clear what the member is referring to when he talks about recent tightening up. There have been some government announcements about a claimant interview program that has not yet been launched. Maybe the member is referring to that. But I am not aware of any formal tightening up, any steps in

[*Translation*]

La lettre est accompagnée d'une demande de remboursement. Il m'écrit donc en me disant:

> 15 avril . . . Cher monsieur Baker: Je vous écris pour voir si vous ne pourriez pas faire quelque chose au sujet de mon assurance-chômage. Comme vous pouvez le voir, ou me dit que je n'aurais pas dû toucher cette assurance-chômage pendant que ma femme était à l'hôpital.

Il me dit que son problème est le suivant:

> M. Parsons est venu me voir et m'a dit que lorsque ma femme est entrée à l'hôpital j'aurais dû faire une demande auprès du Bien-être social. Quand on a des timbres d'assurance-chômage il est assez difficile de faire une demande auprès du Bien-être social.

Bien entendu, il y a des règlements provinciaux.

> Dites-moi, s'il vous plaît, ce qu'il vont faire. S'ils vont tout me supprimer, supprimer mes 10$ par semaine car je dois acheter des médicaments qui coûtent plus de 100$ par mois. Sincèrement vôtre, Raymond Whelan, Ile Pilley.

Messieurs, ces cas sont de plus en plus fréquents et il est certain que dans tout système quel qu'il soit, si vous ressortez de vieux dossiers vous finissez toujours pas attraper beaucoup de gens comme M. Whelan qui sont restés à la maison pour s'occuper de leurs enfants, et bien entendu vous n'avez pas le droit de rester à la maison et de vous occuper de vos enfants. Vous êtes sensés rester à la maison, prêt à sortir, près du téléphone dont vous devez interdire l'accès pour que la ligne reste libre. Le bureau de Main d'oeuvre peut toujours vous appeler.-

Le président: Monsieur Baker, pourrais-je vous interrompre une seconde? Nous communiquerez-vous ces deux lettres pour que nous les versions à notre dossier, et pouvez-vous nous donner la date de ces deux lettres afin que tout soit bien clair?

M. Baker: Oui. La lettre du bureau d'assurance-chômage est datée du 2 avril 1985. Ils lui réclament les prestations versées de mai 1983 à juin 1983. Je pourrais vous citer des dizaines d'exemples de ce genre. Je reconnais que vos inspecteurs font du très bon travail. Le vérificateur général doit être aux anges car ce genre de guérilla semble se généraliser.

J'aimerais parler d'une autre chose, si j'ai le temps, monsieur le président . . .

M. John Edwards: Monsieur le président.

Le président: Pourrait-on permettre aux fonctionnaires de répondre. Vous venez de dire qu'ils réclamaient des remboursements *a posteriori*.

M. John Edwards: Monsieur le président, plusieurs choses. Je ne sais pas vraiment à quoi le député fait allusion lorsqu'il parle d'incitations récentes à la fermeté. Le gouvernement a fait plusieurs déclarations au sujet d'un programme de révision des dossiers mais ce programme n'a pas encore démarré. Le député fait peut-être allusion à ce programme. Il reste que je n'ai pas connaissance de nouvelles mesures officielles de

[*Texte*]

that regard that have been taken over recent months in auditing or what have you.

What accounts for the case is no doubt a post-audit. We have a post-audit program, as indeed every government program should have, to be able to determine whether the government money was spent in accordance with the intent of Parliament. There is, under the UI legislation, a requirement that an individual, to be entitled to UI, must make a statement that they are available for work. What I suspect has happened in this case, though I do not have the full details, is that the individual did declare that he was available for work and in the post-audit it was discovered that he was not available for work. The law is quite clear that except under prescribed circumstances, if you are not available for work, you are not entitled to UI.

There is a provision, I think it is important to note, that in cases of this kind we can write off recoveries of this nature in cases where there is demonstrated hardship, or alternatively, we can arrange for a reasonably gradual repayment of the overpayments that have taken place.

I would also like to mention, Mr. Chairman, that the government has been talking in public about a UI review. I would hope that in the event such a UI review does take place many of these kinds of concerns about the present legislation would be surfaced, debated, and the will of Parliament would be recommitted or changed, as the case may be.

The Chairman: May I come in for a minute on the combination of the two letters and get your interpretation? The second letter you have given to us would seem to indicate that Mr. Whelan reported earnings as nil between July 3, 1983 and September 25, and in fact Employment and Immigration officials are claiming that he was indeed earning income for those same periods of weeks and that is what led to the review of the whole file and the whole claim. Is that in substance what I have here?

Mr. Baker: That is normal when you get into a situation of, say, a fisherman; a fisherman whose earnings are averaged out over a two-week period. In other words, a fisherman who has an earning in one week gets credit for two weeks of unemployment insurance stamps. You will notice that the amounts are evened off. If a fisherman sells lobster on a Monday, he gets stamps for the previous week plus that week. Sometimes it goes three weeks on one shipment.

This brings up an interesting question. The Minister and these officials have been sent telegrams by the Premier of Newfoundland and by the Ministers in Newfoundland involving those exact cases where an audit was done and it was discovered that the employer had averaged out . . . now granted, he had averaged out for the entire fishing season, although the people did not fish in certain weeks, two weeks at a time, and so on, where they were not active; yet the stamps were averaged out. Could you tell us what the response of the Minister has been to these telegrams from the Government of

[*Traduction*]

fermeté qui aient été prises au cours des derniers mois, de nouvelles mesures de vérification, etc.

Dans le cas présent, il est indubitable qu'il s'agit d'une vérification a posteriori. Nous avons un programme de vérification a posteriori, tout programme gouvernemental devrait d'ailleurs en comporter un, nous permettant de déterminer si les deniers publics ont été dépensés conformément aux intentions du Parlement. Selon la Loi de l'assurance-chômage, toute personne, pour avoir droit aux prestations, doit déclarer qu'elle est disponible pour un emploi. Dans ce cas particulier, bien que je n'aie pas tous les détails, je suppose que la personne a déclaré qu'elle était disponible, et la vérification a posteriori a fait ressortir que ce n'était pas le cas. La loi est très claire, à moins de circonstances précisées dans ces dispositions, seules les personnes disponibles sur le marché du travail ont droit aux prestations d'assurance-chômage.

Je crois qu'il est important de signaler, qu'une disposition nous permet dans les cas de ce genre de ne pas réclamer de remboursement s'il est démontré que cela pose des difficultés réelles, ou bien d'autoriser un remboursement échelonné selon un calendrier raisonnable.

J'aimerais également signaler, monsieur le président, que le gouvernement a publiquement parlé d'une révision de l'assurance-chômage. J'ose espérer que si une telle révision de l'assurance-chômage a lieu, nombre de ces problèmes que pose la loi actuelle seront évoqués, débattus et que le Parlement se prononcera soit pour le maintien du statu quo soit pour un changement.

Le président: Pourrais-je vous poser une question au sujet de la chronologie de ces deux lettres et avoir votre interprétation? La deuxième lettre que vous nous avez donnée semblerait indiquer que M. Whelan n'a déclaré aucun revenu entre le 3 juillet 1983 et le 25 septembre alors que selon les fonctionnaires d'Emploi et Immigration, il a bénéficié de revenus pendant ces semaines susmentionnées et c'est ce qui a déclanché la réouverture de son dossier. Est-ce que je me trompe?

M. Baker: C'est une situation tout à fait ordinaire, lorsqu'il s'agit, disons, d'un pêcheur. La moyenne des gains d'un pêcheur est étalée sur une période de deux semaines. En d'autres termes, un pêcheur qui gagne de l'argent pendant une semaine reçoit un crédit de timbres d'assurance-chômage pour deux semaines. Vous remarquerez que les montants sont nivelés. Si un pêcheur vend du homard le lundi, il reçoit des timbres pour la semaine précédente en plus des timbres pour cette semaine. Parfois cela va jusqu'à trois semaines pour un seul jour de vente.

Cela conduit à une question intéressante. Le ministre et ses fonctionnaires ont reçu des télégrammes du Cabinet de Terre-Neuve au sujet de ces cas ayant fait l'objet d'une vérification qui a fait découvrir que l'employeur avait fait une moyenne . . . il est entendu qu'il avait fait la moyenne pour toute la saison de pêche bien que ces pêcheurs n'aient pas pêché pendant certaines semaines, parfois pendant deux semaines de suite, etc., semaines pendant lesquelles ils ne travaillaient pas et pourtant les timbres leur ont été donnés en fonction de cette moyenne. Pourriez-vous nous dire quelle réponse a donnée le

[*Text*]

Newfoundland, where they have all been asked to pay back all the money?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, one of the complexities of the UI program is that another department rules on the insurability. The question about what I believe to be the Beothic Fisheries, which Mr. Baker has raised with us on other occasions . . . that question of insurability has gone to Revenue Canada, and I am hoping we will get a response soon to that.

• 1645

Mr. Baker: Now, let me ask you another question. The Minister of Employment did a very fine thing one day. She had some 500 cases from the Toronto area, people who were on contract and who were not supposed to be able to draw unemployment insurance, but who drew unemployment insurance. Let me ask you this question: What was the reason given by the Minister for giving these amounts of money?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, I am speaking from memory. I recall the case in its essence, though I have not got the right dates. My recollection is that these people were not contributing to unemployment insurance. We deemed they should have been contributing. Then a court case said that should not have been contributing because they were self-employed. A year later, when we saw the scale of some of the repayments, we felt they had been put through a wringer. We used the discretion under our legislation, and provided relief for those cases.

There is a lot of material on the case, and I would be quite happy to submit a summary to the committee.

Mr. Baker: The employer made an error, was that it?

Mr. John Edwards: I believe, Mr. Chairman, that it was a couple of court cases.

Mr. Baker: The courts made the error.

Mr. John Edwards: They changed the rules of the game after there had been a prior change, if I remember correctly, by Revenue Canada. So Revenue Canada had changed certain rules. Subsequently, people paid into the insurance scheme, got benefits from it, and then the courts overruled Revenue Canada. We tried to recover. We looked at the situation, and felt they had been too much put through the wringer and used our discretion.

The Chairman: We have been quite a while with Mr. Baker. I think Mr. Jourdenais had some questions.

Mr. Jourdenais: This letter we got says if someone finds a job somewhere else, in another province, you pay travelling and everything else. But the job has to have been in a national bank or something.

Mr. John Edwards: A National Job Bank.

[*Translation*]

ministre à ces télégrammes du gouvernement de Terre-Neuve au sujet de tous ces pêcheurs à qui on a demandé de rembourser tout ce qui leur avait versé?

M. John Edwards: Monsieur le président, un des problèmes du programme de l'assurance-chômage réside dans le fait que c'est un autre ministère qui calcule les gains assurables. Je crois que le cas cité est celui de *Beothic Fisheries*, cas dont M. Baker nous a parlé à plusieurs reprises . . . cette question des gains assurables a été confiée à Revenu Canada, et j'espère que nous aurons bientôt une réponse.

M. Baker: Permettez-moi de vous poser une autre question. Le ministre de l'Emploi a fait une très belle chose l'autre jour. Dans la région de Toronto, il y avait environ 500 personnes travaillant à contrat, qui n'étaient pas censées pouvoir bénéficier des prestations d'assurance-chômage mais qui en ont quand même bénéficié. Quelle raison a donnée le ministre à ce sujet?

M. John Edwards: Monsieur le président, je parle de mémoire. Je me souviens des grandes lignes de cette affaire bien que je n'aie pas les dates exactes. Si je me souviens bien, ces personnes ne cotisaient pas à l'assurance-chômage. Nous avons jugé qu'elles auraient dû cotiser. Un tribunal a jugé qu'elles ne devraient pas cotiser puisqu'il s'agissait de travailleurs indépendants. Un an plus tard, lorsque nous avons constaté l'importance de certains de ces remboursements, nous avons pensé que ces personnes ne méritaient pas un tel sort. Nous avons fait preuve d'indulgence en utilisant les pouvoirs discrétionnaires que nous confère notre loi.

Ce dossier est très volumineux et je me ferais un plaisir de vous en envoyer un résumé.

M. Baker: C'est l'employeur qui a fait une erreur, n'est-ce pas?

M. John Edwards: Je crois, monsieur le président, que c'est le résultat d'une ou deux décisions judiciaires.

M. Baker: Ce sont les tribunaux qui ont fait une erreur.

M. John Edwards: Si je me souviens bien, les règles du jeu avaient été changées par Revenu Canada. Revenu Canada avait modifié certaines règles. Ces personnes avaient donc commencé à cotiser au régime d'assurance, avaient commencé à toucher des prestations quand les tribunaux ont invalidé la décision de Revenu Canada. Nous avons essayé de nous faire rembourser. Nous avons étudié la situation, et compte tenu des circonstances nous avons usé de notre pouvoir discrétionnaire.

Le président: Cela fait un certain temps que M. Baker a la parole. Je crois que M. Jourdenais veut poser quelques questions.

M. Jourdenais: Cette lettre que nous avons reçue dit que si quelqu'un trouve un emploi ailleurs, dans une autre province, vous assumez tous les frais, les frais de déplacement, etc. Cependant il faut que cet emploi figure sur la liste d'une banque nationale, je crois.

M. John Edwards: Sur la liste d'une banque nationale d'emploi.

[*Texte*]

Mr. Jourdenais: Okay. What happens if it is a company? There was a case last week someone mentioned—a man who saw a job advertised, went, passed the test, was accepted, and apparently this plan did not get into effect because the job was . . .

N'est-ce pas de la discrimination envers la compagnie qui ne veut pas s'encombrer de toute cette paperasse d'assurance-chômage et qui préfère mettre l'offre d'emploi dans un journal? On va chercher quelqu'un d'une autre province qui a les qualités requises. On fait de la discrimination envers la compagnie, puis on pénalise l'autre parce que la compagnie n'a pas voulu le présenter. Ce n'est pas normal. Pourquoi?

Mais premièrement, je me demande pourquoi on aide les gens à déménager. Je vais vous aider à répondre. Quand quelqu'un se trouve un emploi dans une autre province et qu'il lui est impossible d'emprunter 1,000$ pour déménager, eh bien, qu'il n'accepte pas l'emploi. C'est ce que je regarde, parce que je vois ici: 10 millions de dollars, 13 millions de dollars, 20 millions de dollars. Il n'est pas étonnant qu'on soit dans le trou. Mais le programme existe, et je voudrais savoir pourquoi on fait de la discrimination semblable.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, most large employers who want to conduct their own recruitment will pay the normal costs, the business costs of that recruitment. The federal government does not, nor do Members of Parliament who recruit staff and want to bring them here. They are not eligible for mobility. The federal government pays directly for the costs of recruitment, and the moving of its staff. So do many large corporations.

The Chairman: But Members of Parliament have to pay out of their own pocket if there is any payment at all.

Mr. John Edwards: Either that or the individual does. The individual carries the cost himself. But this does not apply to the member's staff. Large corporations look upon this as an expense; it comes from their decision to recruit broadly.

• 1650

If in the particular case of General Motors they had decided to limit the area of recruitment to Oshawa, there is little doubt in our minds, looking at the case, that there were enough qualified people in the Oshawa area who could have taken those jobs. But General Motors wanted to throw a wider net and pick up, in this particular case, someone from Sudbury. I am not clear why the taxpayers of Canada should pay for the movement of that person from Sudbury to Oshawa if there was a qualified unemployed worker in Oshawa who could have taken that job.

Mr. Jourdenais: I will not argue with you. I agree that the whole program should be scrapped. We should not pay someone to transfer somewhere else if he has job. That is it.

[*Traduction*]

M. Jourdenais: D'accord. Que se passe-t-il s'il s'agit d'une compagnie? Quelqu'un a mentionné un cas la semaine dernière . . . quelqu'un a vu une petite annonce d'emploi, a passé avec succès l'examen, et apparemment le plan n'a pas marché parce que l'emploi était . . .

Is that not discrimination against the company that does not want to go through all that unemployment insurance everywhere and chooses to advertise the job in a newspaper? They are seeking somebody with the required qualifications in another province. There is discrimination against the company, then the other one is penalized because the company did not want to present him. It is not normal. Why?

Nonetheless, I first wonder why we are helping people to move. Let me help you answer. When somebody finds a job in another province and when he is unable to borrow $1,000 to move, he just does not accept the job. It is what I think because I can see here $10 million, $13 million, $20 million, it is no surprise that we are in the hole. The program does exist and I would like to know why there is such a discrimination.

M. John Edwards: Monsieur le président, la majorité des gros employeurs qui veulent eux-mêmes se charger de leur propre recrutement assurent tous les coûts de ce recrutement. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui l'assume, pas plus que les parlementaires n'assument le coût du personnel qu'ils recrutent et qu'ils font venir ici. Ce personnel n'a pas droit à ces subventions de déplacement. C'est le gouvernement fédéral qui assume directement les frais de recrutement et de déplacement de son personnel. C'est ce que font la plupart des grandes sociétés.

Le président: Les parlementaires doivent pourtant payer de leur propre poche s'il y a des dépenses.

M. John Edwards: Ou la personne qui est embauchée. C'est la personne elle-même qui assume ses dépenses. Ce programme ne s'applique pas au personnel des députés. Les grosses sociétés le considèrent comme une dépense puisque ce sont elles qui prennent les décisions de recruter loin de leurs bases.

Si dans le cas particulier de General Motors, ils avaient décidé de limiter la zone de recrutement à Oshawa, il ne fait aucun doute à nos yeux, compte tenu des circonstances, qu'il y avait suffisamment de travailleurs qualifiés dans la région d'Oshawa susceptibles de remplir ces emplois. Cependant, General Motors voulait ratisser plus large et, dans ce cas particulier, a recruté un habitant de Sudbury. J'ai du mal à voir pourquoi les contribuables du Canada devraient assumer les frais de déplacement de cette personne de Sudbury à Oshawa, s'il y avait un travailleur qualifié à Oshawa susceptible de remplir cet emploi.

M. Jourdenais: Ce n'est pas moi qui dirais le contraire. Ce programme devrait être complètement supprimé. Il n'y a aucune raison pour que nous assumions ces frais de déplacement dans ces circonstances. C'est tout.

[*Text*]

Mr. John Edwards: I would like, though, to mount a slight defence for the mobility program as we have retained it; namely, that there are places in this country where it is very difficult to find qualified people. In essence, we are raising the ante to encourage people from elsewhere with the qualifications to go there. If we have an enterprise in Yellowknife that requires particular skilled people who are not found in that area, maybe the only way we can induce someone to go to Yellowknife is by being willing to help them with their mobility costs. So it is in the self-interest of the functioning of the labour market rather than a payment to that individual for their self-interest.

M. Jourdenais: Je n'ai pas le temps de discuter avec vous aujourd'hui, mais je vous prouverais le contraire. Je prouverais que le fait de défrayer un voyage de 1,000$ ne va pas inciter la personne à accepter un poste à l'extérieur de sa ville, même si c'est un travail intéressant. La Commission d'assurance-chômage croit beaucoup en l'honnêteté des gens, et même trop. Je m'en suis rendu compte lors des trois ou quatre réunions avec les hauts fonctionnaires de la Commission, ils ont une grande confiance. Il y en a qui ont besoin de l'assurance-chômage, c'est vrai; mais il y en a d'autres qui vont recevoir l'assurance-chômage même s'ils n'y ont pas droit. J'ai déjà eu à mon emploi 57 employés et, toutes les semaines, des personnes recevant des prestations d'assurance-chômage me demandaient du travail.

Underneath the table—thousands of them, I am telling you. Anyway, it would take too long, and I have to leave for 5 p.m. I am sorry, but next time I will get into the conversation and I will prove to you that part of this program should be over the boards.

The Chairman: Maybe.

Mr. Jourdenais: No wonder we are broke.

I am going to ask one question that bothers me. Here it says 1985-86 regular budget, $10 million. Does this include the cost of operating, such as your employees, or just the . . . ?

Mr. Hunter: It would not include salaries or person-years costs, no.

Mr. John Edwards: So these will be grants.

Mr. Jourdenais: Unbelievable.

The Chairman: Thank you. Mr. Baker, you had further questions?

Mr. Baker: Yes. There was a discrepancy I noticed in the allocating of money to a particular province in the Summer Student Employment Program. The province I am referring to is Alberta. The Minister distributed to each member an outline of last year's Summer Student Employment, and in that outline I saw that some 37,000 students in Alberta found employment of some 39,000 who were registered. It certainly had the best record of finding student employment of any province in Canada, yet this year Alberta received an incredible increase in funding under the Summer Student Employment Program.

[*Translation*]

M. John Edwards: J'aimerais tout de même vous présenter certains arguments justifiant le maintien de ce programme de mobilité. Il y a certaines régions dans ce pays où il est très difficile de trouver du personnel qualifié. Notre objectif, pour l'essentiel, est d'encourager ceux qui ont les qualifications requises à se rendre dans ces régions. Si une entreprise de Yellowknife a besoin de travailleurs appartenant à des corps de métiers introuvables dans la région, la seule manière dont nous pouvons inciter quelqu'un à se rendre à Yellowknife est d'accepter de défrayer une partie des coûts de déplacement. Nous servons donc plus les intérêts du marché du travail que les intérêts personnels de certains.

Mr. Jourdenais: I do not have the time to argue with you today, but I could demonstrate to you that it is the opposite. I could demonstrate to you that to pay the cost of a $1,000 trip will not induce someone into accepting a job outside of his town even if that job is interesting. The Unemployment Insurance Commission believes very much in the honesty of people and even too much. I realized it during the three or four meetings I had with the officials of the Commission, they are very trustful. Some people need unemployment insurance, it is true; but there are others who get unemployment insurance even if they are not entitled to it. I already had 57 employees and, every week, unemployment insurance recipients were asking me for a job.

Sous la table—des milliers, je vous le dis. De toute manière, cela serait trop long et je dois partir à 17 heures. Je m'excuse, mais la prochaine fois, nous reprendrons cette conversation et je vous prouverai qu'il faut se débarrasser de cette partie du programme.

Le président: Peut-être.

M. Jourdenais: Pas étonnant que nous soyons dans le trou.

Je vais vous poser une question qui me turlupine. Il est indiqué ici, budget régulier pour 1985-1986, 10 millions de dollars. Est-ce que cela comprend les frais administratifs, les salaires de vos employés, ou simplement . . .

M. Hunter: Cela ne comprend pas les salaires ou les années-personnes, non.

M. John Edwards: Simplement les subventions.

M. Jourdenais: Incroyable.

Le président: Merci. Monsieur Baker, vous aviez d'autres questions à poser?

M. Baker: Oui. J'ai remarqué une différence dans l'allocation budgétaire accordée à une certaine province pour le programme d'emplois d'été des étudiants. Je veux parler de l'Alberta. Le ministre nous a fait distribuer un petit rapport sur le programme d'emplois d'été des étudiants de l'année dernière, et dans ce petit rapport j'ai vu que sur 39,000 étudiants inscrits, 37,000 avaient trouvé de l'emploi en Alberta. Il est certain que c'est un record par rapport à toutes les autres provinces et pourtant cette année, l'Alberta a bénéficié d'une augmentation incroyable de financement pour le programme d'emplois d'été des étudiants.

[*Texte*]

What formula did you use so drastically to increase the Alberta allocation, which had the best job success rate of any province in Canada last year? Is there an imminent disaster that has either taken place or is going to take place next month that we do not know about?

The Chairman: Mr. Baker, are you talking about Challenge '85?

Mr. Baker: Yes.

The Chairman: And the provincial allocation?

Mr. Baker: Yes.

The Chairman: Okay. Could you lay out for us what proportion of that $205 million is going to Alberta?

Mr. Baker: I was hoping that the witnesses could explain why that proportion went to the Province of Alberta over last year when Alberta had the highest number of students employed who had registered at Manpower Offices in the Province of Alberta.

• 1655

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, for a number of years we have not updated the basis for allocations under the student program. This year we did. We made an allocation based on provincial student unemployment rates provided to us not by our offices, but by Statistics Canada. On that basis, there were significant changes in a number of provincial allocations, and one of the most marked among those was Alberta.

So whatever figures the member is quoting about their ability to find jobs according to Statistics Canada, the absolute number of unemployed students in Alberta justifies the high allocation that is given under Challenge '85 this year.

Mr. Baker: Well perhaps, Mr. Chairman, they finally found out what I used to do in my riding in Newfoundland to get the highest allocation. What we would always do is prior to the assessment being done in January and February we would make sure that every single student from grade nine up had sent in a card to the Manpower office to show such an excessive number of unemployed youth in that district—and it worked.

The Chairman: Mr. Baker, maybe I could check with the officials, but the previous allocation formulas had historic components to them running over four-year averages.

Mr. John Edwards: That is right.

The Chairman: There has been a very marked change in economic circumstances in Alberta. A year ago in the House of Commons I talked about first and second class unemployed Canadians, because the allocation to Alberta was so low relative to current unemployment rates because boom-time averages were included in the allocation.

[*Traduction*]

Quelle formule avez-vous utilisée pour augmenter d'une manière aussi spectaculaire l'allocation de l'Alberta qui a pourtant connu un taux de succès largement supérieur à toutes les autres provinces, l'année dernière? Y a-t-il une catastrophe dans cette province ou va-t-il y avoir une catastrophe au cours du prochain mois que nous ignorons?

Le président: Monsieur Baker, vous parlez du programme Défi 85?

M. Baker: Oui.

Le président: Et de l'allocation provinciale?

M. Baker: Oui.

Le président: Très bien. Pourriez-vous nous dire quelle est la portion de ces 205 millions de dollars destinée à l'Alberta?

M. Baker: J'espérais que les témoins pourraient nous expliquer pourquoi cette portion est attribuée à la province de l'Alberta alors que cette province, l'année dernière, a embauché le plus grand pourcentage d'étudiants inscrits auprès des bureaux de la main-d'oeuvre de la province?

M. John Edwards: Monsieur le président, cela fait un certain nombre d'années que nous n'avions pas mis à jour nos chiffres pour les allocations du programme d'étudiants. Nous l'avons fait cette année. Nous avons procédé à une allocation fondée sur les taux provinciaux de chômage des étudiants, fournis non pas par nos bureaux mais par Statistique Canada. Ce sont ces chiffres qui sont à l'origine des modifications importantes des allocations provinciales, et une de ces modifications les plus remarquables est celle concernant l'Alberta.

Donc, quels que soient les chiffres relatifs aux possibilités d'emploi selon Statistique Canada cités par le député, le chiffre absolu d'étudiants au chômage en Alberta justifie la forte allocation accordée dans le cadre du programme Défi 85 cette année.

M. Baker: Monsieur le président, ils ont peut-être fini par utiliser le truc que j'utilise dans ma circonscription à Terre-Neuve pour obtenir la plus forte allocation. Avant que l'évaluation ne soit faite en janvier et en février, nous nous assurions toujours que chaque étudiant à partir de la 9e année avait envoyé une carte au bureau de la main-d'oeuvre pour gonfler au maximum le nombre de jeunes au chômage dans ce district—et cela marchait.

Le président: Monsieur Baker, je pourrais vérifier auprès des fonctionnaires, mais il me semble que les formules d'allocation précédentes comportaient des éléments historiques fondés sur une moyenne de quatre ans.

M. John Edwards: C'est exact.

Le président: Les circonstances économiques de l'Alberta ont nettement changé. Il y a un an, à la Chambre des communes, j'ai parlé de chômeurs canadiens de première et de deuxième classes car si l'allocation de l'Alberta était si faible par rapport au taux de chômage actuel, c'est parce que les moyennes des années d'abondance étaient incluses dans l'allocation.

[*Text*]

What I am hearing the officials saying is that the allocation in 1985 is based on current unemployment and not historical unemployment patterns, and that it has been done on the basis of Stats Can information so that the allocation to provinces is related to current proportion of unemployed young people. That is the basis. From my position as an Alberta Member of Parliament, it simply speaks to the past historical problem of unfair allocation and this one speaks to current fair allocation. If I am wrong in any of that I would appreciate people telling me, but I think that is what we are dealing with here.

Mr. Baker: It also speaks to a great input by the chairman himself.

I would like to ask the witnesses whether or not any provinces in Canada who are matching, who are joining in the Challenge '85 program with funding, whether any of these provinces decided to top up the percentage of money available to municipalities to bring them up to 100% of the wages and 100% of the material costs.

Mr. John Edwards: I think the answer, Mr. Chairman, is yes. I would ask Mr. Campbell to confirm that or contradict me, as the case may be.

Mr. Campbell: I share the same belief, but I would have to check.

Mr. Baker: There is no problem doing that, is there? If the provincial government desired to do it, with their funds they could do it. Is that correct?

Mr. Campbell: That is correct.

Mr. Baker: Let me ask you another question. The applications that are in for student employment, I have reviewed them from various sections of Newfoundland, where most of your employment is heavily unionized and most of the applications came in from the service industries, such as hotels and motels. I discovered a lot of applications there for waitresses, chambermaids, bartenders and the like. I am wondering what happens in cases like that, where one suspects the employer is simply using the program to fill the job with a student and thereby put somebody else out of work.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, I think we covered that ground at a previous committee meeting. Perhaps Mr. Campbell can once again indicate the nature of the safeguards to ensure we are not just displacing regular workers.

Mr. Campbell: The work that is provided in all cases has to be additional work to what would have been provided. In that case, the officer will be inquiring of the hotel or motel, or whatever it may be, as to what they did last summer, whether they are going to be increasing their staff this summer above last summer if their application is successful, what kinds of steps the hotel or motel would take if they did not receive funds from the program. Through a series of questions such as that, the officer will attempt to determine whether the extra funding really will create an extra job or whether it will not.

[*Translation*]

Les fonctionnaires me disent que l'allocation de 1985 se fonde sur le taux de chômage actuel et non pas sur les moyennes historiques, et ces calculs ont été faits sur la base des renseignements communiqués par Statistique Canada, si bien que l'allocation accordée aux provinces reflète le nombre actuel de jeunes au chômage. Le calcul a été fait sur cette base. En tant que député de l'Alberta, je dirais certainement que les allocations précédentes se fondaient sur des données historiques faussées et que maintenant, elles se fondent sur des données réelles. Si je me trompe, j'aimerais que quelqu'un me le dise, mais je crois que c'est ainsi.

M. Baker: Le président y est aussi pour beaucoup.

J'aimerais demander aux témoins si oui ou non, certaines provinces qui participent au financement du programme Défi 85, ont décidé de compléter le financement offert aux municipalités pour que ce financement couvre 100 p. 100 des salaires et 100 p. 100 des coûts en matériel.

M. John Edwards: Je crois, monsieur le président, que la réponse est oui. Je demanderais à M. Campbell de confirmer ou d'infirmer.

M. Campbell: C'est aussi mon avis, mais il faudrait que je vérifie.

M. Baker: Cela ne pose pas de problème, n'est-ce pas? Si c'est le souhait du gouvernement provincial, il peut le faire, n'est-ce pas?

M. Campbell: C'est exact.

M. Baker: Permettez-moi de vous poser une autre question. J'ai vu les demandes d'emploi d'été provenant de diverses régions de Terre-Neuve où l'emploi est fortement syndicalisé et la plupart de ces demandes émanaient du tertiaire, de l'industrie touristique, des hôtels et des motels. J'ai constaté qu'il y avait beaucoup de demandes de serveuses, de femmes de chambre, de barmen, etc. Je me demande ce qui se passe dans de tels cas, où l'on peut supposer que l'employeur utilise simplement ce programme pour combler un poste avec un étudiant, mettant ainsi quelqu'un d'autre au chômage.

M. John Edwards: Monsieur le président, je crois que nous avons abordé cette question lors d'une réunion précédente. M. Campbell pourrait peut-être indiquer de nouveau les mesures que nous prenons pour nous assurer que ces étudiants ne prennent pas la place de travailleurs permanents.

M. Campbell: Dans tous les cas, il faut qu'il s'agisse d'emplois supplémentaires. Un des nos agents s'informe auprès de la direction de l'hôtel ou du motel, par exemple, pour savoir ce qu'ils ont fait l'été précédent, pour savoir s'ils ont l'intention d'augmenter leurs effectifs cet été par rapport à l'été précédent au cas où leurs demandes seraient acceptées, ou quel genre de mesures ils ont l'intention de prendre au cas où leurs demandes ne seraient pas acceptées. Grâce une série de questions de ce genre, notre agent essaie de déterminer si ce financement supplémentaire permettra réellement de créer ou non des emplois supplémentaires.

[*Texte*]

• 1700

The Chairman: Mr. Jourdenais for just a minute, and then we will come back to Mr. Baker.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

Regarding this Canada Mobility Program—I should not have read it; I am seeing so many things—there are five basic types of assistance. You do not have to give me the answer tonight; I do not think you have it in your books now. I am going to ask you a good question: How many cases went through relocation travel to temporary employment? You have a second page, I think. No, the first page, number 5. Is it possible to have the number of cases of each for a year back? It is from April to April; is that what it is?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, is the member asking for a further year?

Mr. Jourdenais: No, no.

Mr. John Edwards: On page 4 we have the breakdown for 1984-85.

Mr. Jourdenais: You see, I did not read it up to there.

Le président: À la dernière page.

Mr. Jourdenais: Is that cases?

The Chairman: Yes, for 1984-85.

Mr. Jourdenais: Is it possible to know for 9,500 cases how much it costs?

Mr. John Edwards: Yes, indeed, Mr. Chairman.

Mr. Jourdenais: Okay. Then I am going to ask you a $64,000 question. How many employees are devoted to this program?

Mr. John Edwards: It is probably difficult to assess because they will not be necessarily full-time on this. They will be in our CEC offices handling a variety of things. I am not sure if we have a response to a $64,000 question.

Mr. Hunter: I do not have that sort of data, I am afraid.

The Chairman: Is it not true that every single counsellor can use this program so that every one of them is involved . . .

Mr. Jourdenais: Yes, that is what I mean.

The Chairman: But a tiny part of their job is to use this program, but they are all involved.

Mr. Jourdenais: It is just that I would like to find out how much it costs the UIC to take care of this program.

Mr. John Edwards: It might be helpful, Mr. Chairman, to throw a little light on it. The national headquarters unit responsible for for this $10 million program is five people.

The Chairman: So there are five people full time on this program and everybody else is . . .

Mr. Jourdenais: Okay, that is all. Thank you very much.

[*Traduction*]

Le président: M. Jourdenais une minute, puis nous redonnerons la parole à M. Baker.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

Au sujet de ce programme de mobilité—je n'aurais pas dû le lire, j'y vois beaucoup trop de choses—il y a cinq formes fondamentales d'assistance. Vous n'avez pas à me donner la réponse ce soir; je ne pense pas que cela figure dans votre budget. J'allais vous poser une bonne question: combien de subventions pour déménagement ont été accordées pour des emplois temporaires? Il y a une deuxième page, je crois. Non, la première page, le numéro 5. Est-il possible d'avoir le nombre dans chaque catégorie pour l'année précédente? Cela va d'avril à avril, n'est-ce pas?

M. John Edwards: Monsieur le président, est-ce que l'honorable député nous demande le nombre pour une année supplémentaire?

M. Jourdenais: Non.

M. John Edwards: La page 4 donne les détails pour 1984-1985.

M. Jourdenais: Je n'avais pas tout lu.

The Chairman: On the last page.

M. Jourdenais: Le nombre de cas?

Le président: Oui, pour 1984-1985.

M. Jourdenais: Est-il possible de savoir combien ces 9,500 subventions ont coûté?

M. John Edwards: Oui, bien sûr, monsieur le président.

M. Jourdenais: Très bien. Je vais vous poser une question à 64,000$. Combien d'employés sont affectés à ce programme?

M. John Edwards: C'est probablement difficile à évaluer parce qu'ils ne consacrent pas forcément tout leur temps à ce programme. Ils ont toutes sortes d'autres choses à faire dans nos centres. Je ne suis pas certain que nous ayons une réponse à cette question à 64,000$.

M. Hunter: Je crains de ne pas avoir ce genre de données.

Le président: N'est-il pas vrai que chaque conseiller a accès à ce programme si bien que tous . . .

M. Jourdenais: Oui, c'est ce que je veux dire.

Le président: Une toute petite partie de leur tâche est consacrée à ce programme, mais il le concerne tous.

M. Jourdenais: J'aimerais simplement savoir combien ce programme coûte à la Commission d'assurance-chômage.

M. John Edwards: Il serait peut-être utile, monsieur le président, que je donne certaines petites précisions. L'unité responsable au quartier général national de ce programme de 10 millions de dollars est composée de cinq personnes.

Le président: Ce programme emploie donc 5 personnes à plein temps et tous les autres . . .

M. Jourdenais: Très bien, c'est tout. Merci beaucoup.

[*Text*]

Mr. Baker: Can you get exploratory assistance if you live in Newfoundland?

Mr. John Edwards: In principal, Mr. Chairman, yes.

Mr. Baker: In principal?

Mr. John Edwards: Yes, as much as anywhere else in the country, Mr. Chairman. But as for whether or not in fact it is utilized extensively in Newfoundland, we could get that information. I believe the member was asking for a provincial breakdown of the 1984-85 figures, which we will give the committee.

Mr. Baker: You changed the criteria this summer for the Summer Student Employment Program and you have done away with the residency requirement of the person eligible to be referred to the job, which now means that somebody in Montreal can now take a summer student job in northern Quebec. Under the previous years' programs there was always a residency requirement in the area in which the job was located. Are you predicting any problems with that?

Mr. Campbell: Mr. Chairman, I would have to check back in respect to the residency requirement you are referring to in past years. But there are no problems we anticipate as a result of not having one.

Mr. Baker: The only thing I think about is that there is possibly going to be war in some smaller communities in rural areas, war. According to the job description that is at the Canada Manpower Office . . . You see, Mr. Chairman, if you represent smaller communities, they believe the grant belongs to that small community. They also have figured out the *x* number of university students who are home from that small community, and under this new system if these are vocational types of jobs up for grabs, you are going to have perhaps nobody from that community working on the job. I mention that to the officials just in passing.

• 1705

The Chairman: May I just get clarity, Mr. Baker. You mean it is a local project which does the hiring. The boss is local and chooses the employee.

Mr. Baker: No, no. It is Manpower, the student employment office. Now, as I understand removing the residency requirement, it means that somebody can register in, say, St. John's for a job that will become available in Gander, Newfoundland . . .

The Chairman: Like every student in the country is eligible to be referred to the job, but does not the actual hiring occur with whomever gets the grant, if you like—that is the employer, the private sector, the community association or the municipality chooses which of those students they want to work there.

Mr. Baker: Not necessarily because if you have, say, a Salmonid Enhancement Program in Gander, and the student in St. John's knows there is a Salmonid Enhancement Program there in Gander, he is now able to apply for that specific program in Gander. The student employment office will pick the ones whom they think are best suited for those jobs, and

[*Translation*]

M. Baker: Peut-on bénéficier de cette assistance de prospection à Terre-Neuve?

M. John Edwards: En principe, monsieur le président, oui.

M. Baker: En principe?

M. John Edwards: Oui, comme partout ailleurs, monsieur le président. Maintenant, pour ce qui est de la portée de son utilisation à Terre-Neuve, nous pourrions nous renseigner. Je crois que le député nous a demandé les chiffres provinciaux pour 1984-1985, et nous les communiquerons au Comité.

M. Baker: Vous avez changé les critères du programme d'emplois d'été des étudiants pour cet été. Vous avez supprimé le critère de résidence, ce qui fait que maintenant un étudiant montréalais peut obtenir un emploi d'été dans le nord du Québec. Les programmes des années précédentes comportaient toujours un critère de résidence dans la région où se trouvait l'emploi. Est-ce que vous prévoyez des problèmes?

M. Campbell: Monsieur le président, il faudrait que je vérifie au sujet de ce critère de résidence imposé, comme vous le dites, au cours des années précédentes. Nous ne pensons pas cependant que sa suppression entraînera des problèmes.

M. Baker: La seule chose à laquelle je pense est la possibilité de guerre dans quelques petites agglomérations rurales. Selon l'exposé de fonctions qui se trouve au Bureau de la main-d'oeuvre . . . Vous voyez, monsieur le président, si vous représentez de petites collectivités, elles estiment que la subvention leur appartient. Elles ont également calculé le nombre d'étudiants universitaires qui reviennent à la maison pour les vacances, et en vertu de ce système, s'il n'y a que des emplois manuels, il se peut qu'aucun des étudiants appartenant à cette collectivité ne fasse l'affaire. Je le signale simplement, en passant, aux fonctionnaires.

Le président: Une précision, monsieur Baker. Vous voulez dire qu'il s'agit d'une entreprise locale qui embauche; le patron est quelqu'un de la place et il choisit les employés.

M. Baker: Non, non. C'est Main-d'oeuvre, le bureau de placement des étudiants. À mon avis, l'abrogation de la condition de résidence signifie que quelqu'un peut s'inscrire à Saint-Jean pour obtenir un emploi à Gander, à Terre-Neuve . . .

Le président: Tout comme chaque étudiant du pays est admissible à la présentation pour un emploi, mais n'est-ce pas celui qui obtient la subvention qui embauche en fin de compte, c'est-à-dire l'employeur, le secteur privé, l'association communautaire ou la municipalité qui décident quel étudiant ils veulent.

M. Baker: Pas nécessairement, car si vous avez par exemple un programme de mise en valeur du saumon à Gander, et que l'étudiant de Saint-Jean de Terre Neuve soit au courant, il peut présenter une demande dans le cas de ce programme de Gander. Le bureau de placement des étudiants choisira les étudiants qui, à son avis, conviennent le mieux pour ces

[*Texte*]

that is where the referrals will go out. And to me, by removing the residency requirement—that is, place of normal residence—it will create in some communities quite a bit of furore.

Also, it brings in to question this whole business of having moneys allocated on the basis of high unemployment. If you allocate your bases of high unemployment but then have a shift, you will finally have to look at the end of the program and where the students came from who are working on all the jobs you have.

The Chairman: Excuse me. Is there a response from the officials?

Mr. John Edwards: There is not a substantive response, Mr. Chairman, other than that the issue is one we have not confronted. Maybe it has been confronted by the program people, I do not know. We will certainly look into it and determine whether there is a serious risk here of a problem.

Mr. Baker: I just have one more question, Mr. Chairman. I know you all want to go. What is the future of the LEAD program?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, like many programs of this government, that program is under review. Indeed, all our programs are under review to varying degrees. The future of the LEAD program is not clear. We are re-examining our assistance to communities that suffer high unemployment on a continuing basis. The LEAD program itself is not a monolithic program; it has three components to it, and some components seem to us to have proven themselves more successful than others. I cannot really speculate on the outcome of the review. It will be announced, no doubt, after the Ministers of the Crown have made a decision.

Mr. Baker: All right. Just one final word, Mr. Chairman. When judges of the Federal Tax Court, in trying UIC cases, make a judgment and recommend that the Minister forgive moneys owed to the Unemployment Insurance Commission, you should have some system whereby the Unemployment Insurance Commission then investigates that case. I say that because I had six cases two months ago and the judge I appeared before recommended in each one of those cases . . . well, these are obviously hardship cases. There was one unemployment insurance cheque coming into each of the homes and, lo and behold, of course they got the heck knocked out of them by the Unemployment Insurance Commission a couple of weeks ago.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, we would like to know more about the specific cases. We do have a policy where when judges make comments of that kind, we do an investigation into the financial circumstances and determine whether there is hardship and whether the sums should be wiped out as appropriate. But if we can get the information about the specific cases, we will undertake to follow up.

Mr. Baker: Thank you.

[*Traduction*]

emplois, et c'est ce bureau qui fera les présentations. Je suis d'avis que si l'on abroge la condition de résidence—c'est-à-dire de résidence normale—cela fera du bruit dans certaines localités.

Cela remet également en question le principe du financement fondé sur un taux de chômage élevé. Si l'on applique ce principe puis change d'orientation par la suite, il faudra examiner le programme à l'autre bout et déterminer la provenance des étudiants qui prennent tous les emplois offerts.

Le président: Excusez-moi. Est-ce que les hauts fonctionnaires ont répondu?

M. John Edwards: Il n'y a pas de réponse au fond, monsieur le président, sauf qu'il s'agit d'une question qui ne s'est pas fait jour. Elle s'est peut-être posée aux responsables des programmes, je ne sais pas. Nous allons certainement étudier la question afin de savoir s'il y a vraiment le risque d'un problème sérieux.

M. Baker: Je voudrais encore poser une question, monsieur le président. Je sais que vous voulez tous partir. Quel est l'avenir du programme LEAD?

M. John Edwards: Monsieur le président, comme pour bien d'autres programmes de ce gouvernement, celui-ci est en cours de réexamen. En fait tous nos programmes font l'objet d'un réexamen à des degrés divers. L'avenir du programme LEAD n'est pas certain. Nous sommes en train de réexaminer notre aide aux localités où le chômage chronique est très élevé. Le programme LEAD lui-même n'est pas un programme monolithique, il comprend trois éléments, dont certains à notre avis ont mieux réussi que d'autres. Je ne peux pas vraiment faire de supposition quant aux résultats de cet examen. Il y aura une annonce sans doute après que les ministres de la Couronne auront pris une décision.

M. Baker: Très bien. Un dernier mot, monsieur le président. Lorsque dans une affaire d'assurance-chômage, les juges du Tribunal fédéral de l'impôt recommandent dans leur jugement que le ministre accorde la remise des sommes dues à la Commission d'assurance-chômage, il faut prévoir, à mon avis un système permettant à la commission d'enquêter sur ce dossier. Je vous dis ceci parce que j'ai connu six cas, il y a deux mois, où le juge devant qui j'ai comparu a recommandé dans chacun de ces cas . . . il s'agissait évidemment de cas évidents de misère. Un chèque d'assurance-chômage était envoyé à chacun des intéressés et voilà qu'ils ont été rejetés par la Commission d'assurance-chômage il y a quelques semaines.

M. John Edwards: Monsieur le président, nous aimerions en savoir davantage au sujet de ces affaires. Nous avons bien pour politique, en cas de recommandations judiciaires de ce genre, d'enquêter sur la situation financière de l'intéressé afin de savoir si c'étaient vraiment un cas de misère et si les sommes versées devraient être remises. Cependant, nous aimerions connaître les détails de ces causes afin de pouvoir y donner suite.

M. Baker: Merci.

[*Text*]

The Chairman: May the chairman express his thanks to the witnesses and to the members. Before closing, I wish to put on the record that yesterday there were six members of the committee present but we never had a legal quorum for the purpose of printing proceedings. Today indeed we have been meeting for approximately one hour and ten minutes ans at any time somebody could have called "quorum" and we would have had to terminate even though we had witnesses present.

• 1710

Your chairman wants these facts on the written record simply to indicate that he has a continuing problem with the current motion that exists regarding quorum, and the first time we have eight or more members present will indeed be passing out a motion which in the chairman's view would straighten out the situation for the future. He continues to be concerned about what is an administrative problem for him that is growing in magnitude.

M. Hudon: Monsieur le président, je veux vous annoncer qu'il va être dans mon intention de demander le quorum le plus souvent possible, avec l'incident qu'il y a eu la semaine dernière où on demande des réunions, des réunions et des réunions à propos de l'assurance-chômage. Après discussion, j'ai consenti à ce qu'il y en ait trois. Aujourd'hui, on aurait pu demander ces rencontres, on ne l'a pas fait. La seule façon de faire comprendre à tous que, lorsqu'on demande des rencontres, il est important d'y participer, c'est de demander le quorum, et je demanderai le quorum aussitôt que ce sera possible de le faire, puis on s'arrangera pour les réunions spéciales. Mais je trouverais cela dommage; puisqu'on a changé notre idée à cause du nombre de réunions, j'espère qu'il y aura de la collaboration.

Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you, Mr. Hudon. You make a very good point, that those who pushed the committee into calling extra meetings are not showing up when indeed we bring the witnesses before the committee, and that is a problem the committee may want to address at the earliest moment.

Mr. Jourdenais: I said last week they would not come. They did not believe me. Here is the proof today. One week after, they are not here. They fight and then they go away.

The Chairman: Thank you very much, members and witnesses. The meeting is now adjourned.

[*Translation*]

Le président: Permettez-moi de remercier les témoins et les membres du comité. Avant de terminer, je voudrais signaler qu'hier six membres du comité étaient présents, mais que nous n'avions pas le quorum pour faire imprimer le compte rendu. Aujourd'hui, nous nous sommes réunis pendant une heure et dix minutes et à n'importe quel moment, quelqu'un aurait pu demander à voir le quorum et il nous aurait fallu lever la séance même si nous avions des témoins.

Je tiens à ce que ces faits soient officiellement consignés pour faire ressortir cette difficulté permanente que représente la motion en matière de quorum, et dès que nous aurons huit membres présents ou davantage, nous aurons certainement à adopter une motion qui, à mon avis, redresserait la situation. Je continue à m'inquiéter du fait qu'il s'agit d'un problème administratif qui devient de plus en plus important.

Mr. Hudon: Mr. Chairman, I would like to advise you that I intend to call "quorum" as often as possible, because of the incident we had last week where members asked for more sittings, concerning unemployment. After some discussion, I have agreed that there should be three more meetings. Today, these meetings could have been asked, it has not been done. The only way to make everybody understand that if meetings are asked, it is important to be present, is to call "quorum", and I intend to call it as often as possible, then we will have to schedule special meetings. However, I think it would be unfortunate, as we have changed our minds concerning the number of meetings, I hope we will have the cooperation of the members.

Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci, monsieur Hudon. Vous avez fait une remarque judicieuse en disant que ceux qui nous poussent à convoquer des séances additionnelles ne sont même pas présents lorsque les témoins comparaissent devant le Comité; c'est un problème qu'il nous faudra étudier à la première occasion.

M. Jourdenais: J'ai dit la semaine dernière qu'ils ne viendraient pas. On n'a pas voulu me croire. Vous en avez la preuve aujourd'hui. Une semaine après, ils ne sont pas présents. Ils veulent imposer leur volonté puis s'éclipsent.

Le président: Je tiens à remercier sincèrement les membres du Comité et les témoins. La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Employment and Immigration:

J. Cal Best, Executive Director, Immigration;

Kirk Bell, Director General, Policy and Program Development, Immigration.

Nicole Cullen, Director, Program Development, Policy and Program Development, Immigration;

John Edwards, Associate Deputy Minister;

Duncan Campbell, Executive Director, Labour Market Development;

J. Hunter, Director General, Employment Operational Services.

From the Department of External Affairs:

C.M. Shaw, Director, Immigration Affairs Division, Immigration and Social Affairs Bureau;

K.D. MacKay, Director, East Asia Program Division, East Asia Bureau.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

J. Cal Best, directeur exécutif, Immigration;

Kirk Bell, directeur général, Développement des politiques et des programmes, Immigration;

Nicole Cullen, directeur, Élaboration de la politique et du programme, Immigration;

John Edwards, sous-ministre adjoint;

Duncan Campbell, directeur exécutif, Développement du marché du travail;

J. Hunter, directeur général, Services opérationnels d'emploi.

Du ministères des Affaires extérieures:

C.M. Shaw, directeur, Direction des affaires de l'immigration, Bureau de l'immigration et des affaires sociales;

K.D. MacKay, directeur, Direction des programmes en Asie de l'est, Direction générale de l'Asie de l'est.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 26

Thursday, May 2, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 26

Le jeudi 2 mai 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, ENTREPRENEURIAL PROGRAM

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25317—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 2, 1985
(35)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:40 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Léo Duguay, Jim Hawkes and Jean-Guy Hudon.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin and Joe Price.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witness: *From The Social Justice Committee of Montreal*: Stephen Foster, Co-ordinator.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

Stephen Foster made a statement and answered questions.

At 11:01 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 2 MAI 1985
(35)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 9 h 40, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Léo Duguay, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin, Joe Price.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Témoin: *Du «Social Justice Committee of Montreal»*: Stephen Foster, coordinateur.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et sur celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport fait au Parlement au sujet des futurs quotas d'immigration (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Stephen Foster fait une déclaration et répond aux questions.

A 11 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, May 2, 1985

• 0940

The Chairman: Your chairman calls the 35th meeting of this committee to order.

Mr. Jourdenais: You said 37 last week.

The Chairman: No, 32nd, I think I said. My English is not as good as it might be.

Mr. Jourdenais: My hearing is not so good.

The Chairman: We would like to welcome today Stephen Foster from the Social Justice Committee of Montreal. Mr. Foster is a lawyer who joined the Quebec and Ontario bars in 1979. For the last three years he has been heavily involved in immigration law. I am not sure if the practice is exclusive. For the past year he has been the co-ordinator of the Social Justice Committee of Montreal which is a public education and advocacy group. Mr. Foster is the father of two children and a lecturer at Concordia University on the topic of law and poverty.

I have asked Mr. Foster if he might take the first 10 minutes with us to give us a little better sense of the organization he represents and tell us anything he would like us to know; then perhaps we could go to some kind of exchange with members of the committee.

We do have a time line; 11 a.m. is the termination time for a 9.30 a.m. meeting, so we might start right into it.

Mr. Foster.

Mr. Stephen Foster (Social Justice Committee of Montreal): Thank you. I am very happy to be here. I suppose my intial reaction is that I had better pull out the 35 meetings before this.

I guess I could start with a few words on the Social Justice Committee. We are, I guess, the only group doing public education work around development and refugee issues in the Montreal anglophone sector. We started off basically as an ecumenical group coming out of a Christian perspective and doing work mostly with churches and schools concerning hunger and poverty in the Third World. We then expanded. We now include people who are coming out of, I guess, a Christian perspective as well as people coming out of a humanitarian perspective, but we continue to do much of our work with churches and schools in the Montreal area.

As well, we have expanded our focus. We not only deal with the question of hunger and poverty in the Third World, we also deal with issues that touch us here in Canada, such as the refugee question. We have spent the last three or four years particularly dealing with issues related to Latin America, and much of our time has been focused on Central America. Many

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 2 mai 1985

Le président: Je déclare ouverte cette 35e séance du Comité.

M. Jourdenais: La semaine dernière, vous avez dit que c'était la 37e.

Le président: Non, je pense avoir dit la 32e. Mon anglais n'est pas aussi bon qu'il devrait l'être.

M. Jourdenais: Moi, j'ai des problèmes d'ouie.

Le président: Aujourd'hui, je tiens à souhaiter la bienvenue à Stephen Foster du Comité de la justice sociale de Montréal. M. Foster est un avocat qui fut admis au Barreau du Québec et de l'Ontario en 1979. Au cours des trois dernières années, il s'est énormément occupé de la législation en matière d'immigration. J'ignore si cette pratique est exclusive. Depuis un an, il est le coordonnateur du Comité de la justice sociale de Montréal qui est un groupe d'intérêt et d'éducation publics. M. Foster est père de deux enfants et enseigne à l'Université Concordia sur le sujet du droit et de la pauvreté.

J'ai demandé à M. Foster de prendre les premières dix minutes pour nous expliquer l'organisme qu'il représente et nous parler de ce dont il veut nous entretenir après quoi nous pourrions avoir un genre d'échange avec les membres du Comité.

Notre temps est limité, nous devons nous arrêter à 11 heures, soit la limite prévue pour les séances de 9h30, alors autant commencer tout de suite.

Monsieur Foster.

M. Stephen Foster (Comité de Montréal sur la justice sociale): Merci. Je suis très heureux d'être là. Ma première réaction c'est que j'aurais dû lire les comptes rendus des réunions précédentes.

Je peux vous dire quelques mots au sujet du Comité sur la justice sociale. À ma connaissance, nous sommes le seul groupe dans le secteur anglophone de Montréal qui a une action d'éducation du public sur la question du développement et des réfugiés. Nous avons d'abord commencé comme un groupe oecuménique travaillant dans une perspective chrétienne et travaillant surtout avec les Eglises et les écoles sur les questions de la faim et de la pauvreté dans le Tiers monde. Par la suite, nous avons élargi notre champ d'activités et nous avons maintenant avec nous des gens qui travaillent dans une perspective chrétienne mais aussi dans une perspective humanitaire, mais nous continuons à travailler avec les Eglises et les écoles de la région de Montréal.

Nous avons aussi élargi notre champ d'activité. En plus de nous occuper de la question de la faim et de la pauvreté dans le Tiers monde, nous traitons également de questions touchant le Canada, comme celle des réfugiés. Au cours des trois ou quatre dernières années surtout, nous nous sommes occupés des questions touchant l'Amérique latine et particulièrement

[*Texte*]

of us have visited Central America. Some of our people have spent long periods of time down there working with refugees and human rights groups.

That is basically what the committee is doing. In terms of our work around refugees, I suppose I would like to share a few of my thoughts with you which come out of my experience working with refugee claimants here in Montreal.

I thought, as a starting point, I would say a few words about how the Singh decision has effected me and what impact it is going to have on some of the areas we are looking at in terms of Canada's response to refugees.

I do not want to get into the whole question of oral hearings and that aspect of the refugee determination process here because I am sure you have heard enough about that or are going to be hearing more.

What I thought I would talk about a little bit is the whole notion of treating refugees as persons; that is coming out of this case. I think more than anything that is what many of us would like to see as a change in attitude in Canada's treatment of refugees.

• 0945

For years we have been calling for changes in the refugee determination process, and I think many of them are linked somehow to recognizing that people who are refugees, both here and abroad, are persons in the deepest sense of that word.

For instance, in terms of oral hearings, we frequently called to the attention of the government the fact that it did not seem just to us that a person whose life was in danger would have a decision as to whether they were going to be sent home or not based on the reading of a transcript by some people who never had an opportunity to talk with the person to see what kinds of feelings that person really had about the situation in their home country, etc.

In addition to oral hearings, we have been pressing the government to treat refugees as persons in a series of other areas around their coming to Canada.

For instance, arrival at ports of entry: The first problem I see there where refugees are possibly not dealt with as persons is in terms of their being allowed to have counsel or other people present when they first arrive at a Canadian port of entry. I have never quite understood what the resistance is, why they would not be treated as other Canadian persons would in similar circumstances.

For instance, the Canadian Immigration Act provides that a person arriving at a Canadian port of entry—that is to say an airport or the border—is obligated to answer the questions of an immigration officer; that is, he is by law penalized. He can be fined or imprisoned for not answering the questions of an immigration officer.

You can see that there is a tremendous amount of power and discretion placed in the hands of these officers, but basically,

[*Traduction*]

l'Amérique centrale. Beaucoup d'entre nous se sont rendus en Amérique latine et certains y ont passé de longues périodes de temps à travailler avec les défenseurs des droits de la personne et des droits des réfugiés.

Voilà en gros l'activité du comité. Quant à notre travail avec les réfugiés, j'aimerais vous faire part de quelques-unes de mes idées suite à mon expérience avec ceux qui réclament le statut de réfugié ici à Montréal.

D'entrée de jeu, j'aimerais vous dire quelques mots sur la façon dont la décision Singh m'a touché et de l'incidence qu'elle aura sur la réponse que le Canada fera aux réfugiés dans certains domaines que nous étudions.

Je ne veux pas aborder toute la question des audiences orales et cet aspect décisionnel du processus en ce qui touche les réfugiés car je suis sûr que vous en avez suffisamment entendu parler et que vous en entendrez encore parler.

Ce dont j'ai pensé vous parler un peu c'est la notion visant à traiter les réfugiés comme des personnes, notion qui découle justement de ce cas. Plus que toute autre chose, je pense que c'est ce que la plupart d'entre nous aimerions voir comme changement d'attitude dans la façon du Canada de traiter les réfugiés.

Depuis des années nous demandons que l'on modifie le processus de détermination du statut des réfugiés dans le sens d'une reconnaissance de ces réfugiés, ici et à l'étranger, comme des personnes dans le plein sens du terme.

Par exemple, pour ce qui est des audiences orales, nous avons souvent attiré l'attention du gouvernement sur le fait qu'il nous semblait tout à fait injuste que dans le cas d'une personne dont la vie est en danger, la décision de la renvoyer chez elle ou non soit rendue sur la foi d'un rapport rédigé par quelqu'un qui n'a jamais eu l'occasion de s'entretenir avec cette personne pour voir ce qu'elle pense vraiment de la situation dans son pays d'origine, etc.

En plus des audiences orales, nous avons insisté auprès du gouvernement pour qu'il traite les réfugiés comme des personnes dans une série d'autres domaines entourant leur venue au pays.

Par exemple, à l'arrivée aux ports d'entrée: le premier problème que je vois là c'est que l'on ne traite peut-être pas les réfugiés comme des personnes en leur refusant l'assistance d'un avocat ou d'une autre personne à leur arrivée à un port d'entrée canadien. Je n'ai jamais très bien compris cette réticence ni la raison pour laquelle on ne les traiterait pas comme tout autre Canadien dans une situation identique.

Par exemple, la Loi canadienne sur l'immigration stipule qu'une personne arrivant à un port d'entrée canadien—un aéroport ou un poste frontière—est obligée de répondre aux questions d'un agent de l'immigration. Si elle ne répond pas aux questions de l'agent de l'immigration la loi prévoit une amende ou l'emprisonnement.

Vous pouvez voir que ces agents ont un pouvoir et une discrétion énormes. Mais dans les faits, vous avez un réfugié

[*Text*]

when it comes down to the nitty-gritty, you have a refugee who has just fled terror in some other part of the world—and usually that terror emanates from authority that resembles very much the immigration officer who is before this person—and you have an immigration officer who is given the authority to ask this person questions knowing full well and having in front of him the Immigration Act which says that if this person does not answer those questions that is an offence, a crime in fact, and that the person not answering these questions can be imprisoned or fined.

I do not understand how our law imposes this obligation on this person to answer these questions but at the same time does not give the person the right to counsel, does not allow that person the right to have a friend there to say "Yes, you have to answer the questions, but here is why the questions are being asked" or, if the question is not proper, "Maybe we should wait before answering that question" or a whole series of other kinds of advice the person might want to receive before answering questions from this person in authority.

I am frustrated tremendously when I go to the airport. I was there Tuesday night meeting a person who was arriving from Central America. I had been called by some people in the States saying: Here is a person who has to flee, has obtained a visa from the States and will be arriving in Montreal at 7.30 Tuesday night; would you please go out?

You arrive; you say you are here and would like to help in any way possible, like to be present. The response is no. The immigration guide, the administrative guide, clearly says that these people do not have a right to counsel and that counsel, friends, etc. should be excluded from this interview.

I do not understand the reasoning. I do not think it is fair. I do not think it is in line with treating these people as persons, which is what I hear the Supreme Court of Canada saying we should be doing.

My recollection is that at the consultation held by the former Minister, Lloyd Axworthy, in Toronto around the refugee determination process there was a clear undertaking to change policy so counsel and other friends, church people, etc., could be present when a person arrives at the border.

It has not happened. We have moved in the other direction. It is even tighter now. As I say, I find it very distressing and I do not quite understand why the government is so intent on precluding people from those interviews.

• 0950

The Chairman: Mr. Foster, could I just stop you for one second. You are not talking about the refugees whom Canada selects abroad and brings in. You are talking about those who just show up, and then make the claim at the airport. Just so that we have clarity on it.

Mr. S. Foster: Yes. I mean there are people who would flee a country without first having consulted Canadian immigra-

[*Translation*]

qui a fui la terreur dans une autre partie du monde—généralement incarnée dans un fonctionnaire qui ressemble beaucoup à l'agent d'immigration auquel la personne est confrontée—et vous avez un agent d'immigration ayant pouvoir de questionner cette personne sachant très bien qu'en vertu de la Loi sur l'immigration, qu'il a en main, que c'est un délit—un crime en fait—de ne pas répondre à ces questions et que cela est passible d'amende ou d'emprisonnement.

Je ne comprends pas comment il se fait que nos lois imposent à cette personne l'obligation de répondre à ces questions sans lui donner le droit d'avoir un avocat ou d'être accompagné d'un ami qui lui dise: «Oui, vous devez répondre aux questions, mais voici les raisons pour lesquelles on pose ces questions» ou, si la question est déplacée, «nous devrions peut-être attendre avant de répondre à cette question» ou donner tout autre conseil que la personne voudrait avoir avant de répondre aux questions du représentant de l'autorité.

Quand je me rends à l'aéroport, je suis énormément frustré. J'y étais mardi soir pour rencontrer une personne arrivant d'Amérique centrale. J'ai reçu un appel des États-Unis me disant: «Une personne a dû fuir, elle a obtenu un visa américain et arrivera à Montréal à 19h30 mardi soir, pouvez-vous s'il vous plaît vous y rendre?

Vous vous rendez sur place et vous dites qui vous êtes et que vous aimeriez aider dans la mesure du possible en assistant à l'entrevue. La réponse est non. Le manuel administratif de l'immigration stipule clairement que ces personnes n'ont pas le droit à un défenseur et que l'avocat ou l'ami, etc. doit être exclu de l'entrevue.

Je ne comprends pas ce raisonnement. Je ne crois pas que ce soit juste. Je ne crois pas que l'on traite ces gens comme des êtres humains, comme la Cour suprême du Canada dit que nous devrions le faire.

Si je me souviens des consultations tenues par l'ancien ministre Lloyd Axworthy, consultations tenues à Toronto sur le processus de détermination du statut de réfugié, il s'était clairement engagé à modifier la politique de sorte qu'avocat et amis, membres du clergé, ou autres, pourraient être présents lorsqu'une personne arrive à la frontière.

Ce n'est pas ce qui s'est passé, nous sommes allés dans l'autre direction et c'est même plus fermé qu'avant. Je le répète, c'est très décourageant et je ne comprends pas pourquoi le gouvernement tient tellement à exclure les gens de ces entrevues.

Le président: Monsieur Foster, puis-je vous interrompre un instant? Vous ne parlez pas des réfugiés que le Canada choisit à l'étranger et fait venir ici. Vous parlez de ceux qui arrivent et font une demande à l'aéroport. C'est simplement pour que ce soit clair.

M. S. Foster: En effet. Il y a des gens qui fuient un pays sans avoir d'abord consulté les autorités canadiennes d'immi-

[*Texte*]

tion authorities and arrive at our border seeking protection, never having made any arrangements prior to that.

The Chairman: Okay.

Mr. S. Foster: I could speculate on why we want to keep counsel, friends, church people, etc., out of those interviews, and my speculation would have something to do with the enormous discretion and power vested in the Department of Employment and Immigration, those officials and their concern over anything that would fetter that discretion or power which they would want scrutinized very closely. I do not think, in balancing those two interests, there is much question on which side we should come down.

Moving in the same direction, I guess, I would like to say a few words about the detention of people arriving here in those same circumstances—that is, persons arriving here and wishing to claim protection from Canada under our Inland Refugee Status Determination process. Again, there are both provisions in the law and actions on the part of immigration officials that would lead one to feel we are not treating these refugees as persons. For instance, our immigration law provides in section 13.(2), I believe it is, that a person arriving at a Canadian port of entry—again, an airport or a border—may be imprisoned, and "detained" equals imprisoned, if an immigration officer deems it proper. We do not go any further. There is a complete and absolute discretion given to an immigration officer to imprison a person if he deems it proper. I have a great deal of difficulty with that provision being in our Immigration Act, and I do not understand how that is consistent with treating refugees as persons.

Certainly, no person in Canada could be detained at the whim of a civil servant, such as an immigration officer. We go to great lengths to provide that the detention of persons in Canada is subject to a whole series of safeguards within our judicial system. But for some reason these people on our soil, arriving here, are treated differently. I am afraid I do not know what kind of training that person may, or may not, have received, but I am sure it does not go at any great length into legal training. Yet the immigration officer is given the discretion to detain that person if he deems it proper. I find that provision difficult to accept.

In terms of the application of Canadian immigration law as far as detention goes, what I would like to do is to separate for a minute the whole question of danger to the public in criminality. That is a complicated issue which I would not want to get into right now. But let us accept for a moment that there are two reasons why persons are detained when they come to Canada—one being that they might be a danger for the public, the other being that they might not show up for the continuation of their immigration proceedings.

I would like to deal with the second one for a second, because that is the one under which most refugees are detained. That is to say that a refugee arriving in Canada will often be detained because the adjudicator or the immigration authorities will say, given the circumstances of this refugee's case, it does not appear to us that this person would report for

[*Traduction*]

gration et se présentent à nos frontières en demandant la protection, sans avoir pris aucun arrangement préalable.

Le président: Très bien.

M. S. Foster: Je pourrais spéculer sur les raisons pour lesquelles nous ne voulons pas la présence d'avocats, d'amis, d'un membre du clergé, etc.; à ces entrevues. Je dirais que cela a quelque chose à voir avec l'énorme discrétion et pouvoir accordés au ministère de l'Emploi et de l'Immigration et à ses agents. Que cela est dû à leur inquiétude vis-à-vis de tout ce qui pourrait limiter ce pouvoir discrétionnaire. A mon avis, si l'on compare ces deux intérêts, il est très clair de quel côté nous devrions pencher.

Dans cette même veine, j'aimerais dire quelques mots sur la détention des gens qui arrivent ici dans de telles circonstances—c'est-à-dire des gens qui arrivent en désirant demander la protection du Canada en suivant le processus de détermination du statut de réfugié intérieur. Encore une fois, il y a des dispositions dans la loi et un comportement des agents d'immigration qui vont à l'encontre du respect de la personne humaines. Par exemple, nos lois d'immigration stipulent à l'article 13.(2) qu'une personnne arrivant à un port d'entrée canadien—encore une fois à l'aéroport ou à la frontière—peut être emprisonnée, et «détenue» signifie emprisonnement, si l'agent d'immigration le juge approprié. Cela suffit. On accorde à l'agent d'immigration la discrétion absolue et totale d'emprisonner une personne s'il le juge approprié. Cette disposition de notre Loi sur l'immigration me pose beaucoup de problèmes et je ne comprends pas comment elle est compatible avec le traitement des réfugiés comme des personnes humaines.

En tout cas, aucune personne au Canada ne pourrait être détenue sur le simple caprice d'un fonctionnaire, d'un agent d'immigration. Dans notre système judiciaire, nous avons un tas de dispositions afin que la détention des personnes au Canada soit sujette à toute une série de protections. Mais pour une raison quelconque ces personnes qui arrivent sur notre sol sont traitées différemment. J'ignore quel genre de formation ces agents ont pu recevoir, mais je suis convaincu qu'ils n'ont pas de formation juridique très poussée. Toutefois on accorde à l'agent d'immigration le pouvoir de détenir cette personne s'il le juge approprié. Je trouve que cette disposition est difficile à accepter.

Quant à l'application de cette disposition de détentions dans la Loi sur l'immigration, j'aimerais pour un instant faire la distinction entre la question de danger public que pose la criminalité. C'est un sujet complexe que je ne vais pas aborder présentement. Acceptons pour le moment qu'il y ait deux raisons pour détenir une personne à son arrivée au pays—premièrement qu'elle pose un danger pour le public, deuxièmement la possibilité qu'elle ne se manifeste pas pour la suite des procédures d'immigration.

Je vais vous parler de la deuxième possibilité pendant un instant car c'est en vertu de celle-ci que la plupart des réfugiés sont détenus. Un réfugié arrivant au Canada sera souvent détenu parce que l'arbitre ou l'agent d'immigration dira que, compte tenu des circonstances, cette personne risque de ne pas se présenter pour la suite des procédures à moins qu'un

[*Text*]

the continuation of his or her proceedings unless there is a bond posted or unless we have some other assurance the person would come. So the refugee arrives here and ends up in detention. I think you have a subcommittee dealing with the whole question of detention. You know that there are serious questions around that.

But just let me throw out for a minute what I do not understand in terms of the reasoning of the government in detaining people on this basis. Here is my difficulty. These people are being detained not because they have committed a crime, not because they are suspected of having committed a crime, but because there is a fear that they might commit a crime. That is to say, we are taking this person's liberty away because we fear he might commit a crime. Again, I find that totally inconsistent with a policy that would equate refugees with persons, within the meaning of that expression in the Canadian Charter of Human Rights and Freedoms, just within the meaning of that expression as generally understood.

• 0955

Certainly our judicial system would only take someone's liberty away from him if he had committed a crime or if he was suspected of committing a crime. His liberty would be taken away if there was some fear he would not show up for the process that would adjudicate whether he committed the crime or not. But this is what is being said to immigrants and refugees arriving here: If we let you go now, we think you might break Canadian law. You might not come back to the next hearing. We are ascribing to that person an intention to break Canadian law and, on the basis of that intention, we are detaining them. I have great difficulty with that notion.

I can understand that there is need for debate around the question of a criminal element, safeguarding the Canadian public against any danger that might be inherent in masses of people flowing to our borders. A person arrives here and says, I would like to come into your country and claim asylum. I do not understand why we then say to that person, your background leads us to believe you might not show up for your next hearing. Therefore, unfortunately, we are going to have to put you in jail.

Those are very concrete problems. There are a number of others, but these will give you the flavour of the kinds of issues that I suppose we are concerned with—the concrete ones. Maybe I could just skip quickly to a couple of the more difficult philosophical questions. This will give you an idea of where we stand, or where I stand on some of those.

I guess the major question we are going to have to come to grips with, as a country and as people, is: Who are refugees? More and more I think we are understanding that the restricted definition of refugee in the Geneva Convention is less and less appropriate in a world where we have 15 million displaced people.

I received a call, about a week ago, from some people in Montreal asking me to go to Guatemala. They said there is a group there working around families that have disappeared, and they have had two or three of their members killed in the

[*Translation*]

cautionnement soit versé ou qu'elle donne d'autres garanties. Donc le réfugié arrive et se retrouve en détention. Je pense que vous avez un sous-comité qui étudie cette question de détention. Vous savez, cela pose de graves problèmes.

Laissez-moi vous dire ce que je ne comprends pas dans le raisonnement du gouvernement justifiant la détention des gens sur cette base. Voici ce que je ne comprends pas. Ces gens ne sont pas détenus parce qu'ils ont commis un crime, ni parce qu'on pense qu'ils ont commis un crime, mais simplement parce qu'on craint qu'ils puissent commettre un crime. Cela revient à dire que nous privons cette personne de sa liberté parce que nous craignons qu'elle commette un crime. Je le répète, je trouve çà tout-à-fait incompatible avec une politique disant qu'un réfugié est une personne selon le sens que donne à cette expression la Charte Canadiennes des Droits et des Libertés, et selon le sens général de cette expression.

En tout cas, dans notre système judiciaire, on prive uniquement une personne de sa liberté si elle a commis un crime ou s'il y a une présomption à cet effet. On la priverait de sa liberté si l'on craignait qu'elle ne se présente pas à son procès en cas d'inculpation pour un crime. Mais ce qu'on dit aux émigrants et aux réfugiés arrivant ici c'est que si on les laisse aller maintenant, on pense qu'ils pourraient enfreindre la loi canadienne, qu'ils pourraient ne pas se présenter lors de la prochaine audience. Nous imputons à cette personne l'intention d'enfreindre la loi canadienne et nous la détenons en nous fondant sur cette intention. J'ai beaucoup de difficulté à accepter cette notion.

Je comprends qu'il soit nécessaire de débattre de la question des éléments criminels, de la question de la protection du public canadien contre tout danger que pourraient constituer des masses de gens affluant à nos frontières. Mais lorsqu'une personne se présente et dit j'aimerais entrer dans votre pays et je demande asile, je ne comprends pas pourquoi nous lui répondons que ses antécédents nous amènent à croire qu'elle ne se présentera pas à sa prochaine audience et que, malheureusement, nous devrons la mettre en prison.

Ce sont des problèmes très réels. Il y en a beaucoup d'autres, mais ceux-ci vous donneront un aperçu du genre de question qui nous préoccupe—c'est-à-dire les cas concrets. Je pourrais peut-être passer rapidement à quelques autres questions philosophiques difficiles. Cela vous donnera une idée de notre position et de la mienne sur certaines de ces questions.

La principale question à laquelle nous devrons répondre en tant que pays et en tant que peuple, c'est: qui est un réfugié? De plus en plus nous comprenons que la définition restrictive de réfugié de la Convention de Genève convient de moins en moins dans un monde où nous avons 15 millions de personnes déplacées.

Il y a une semaine, j'ai reçu un appel de gens de Montréal me demandant de me rendre au Guatemala. On m'a dit qu'il y avait un groupe qui travaillait sur le cas de familles disparues et que deux ou trois de leurs membres avaient été tués

[*Texte*]

past little while. They were holding a demonstration and they wanted me to be part of a small delegation going down there. They said it was very dangerous, things were very tense there. They thought it is very important that we send some people.

I said that I needed some time to think about it. I thought about my children, I thought about my wife, I thought about my life here and and I thought about the situation in Guatemala. After a long period of reflection, I decided not to go. I must tell you, I was afraid. It was explained to me what the nature of the trip was. It was explained very clearly that the people going down might not be coming back, and I decided not to go. I was really afraid.

I do not know how many times in my life—not many—I have experienced that fear, but it is really something that grips you. I think it at least gives me some kind of insight into what these people feel like when they are leaving these countries. To try to pin them into some kind of narrow definition seems to me to be totally inappropriate.

If you live in a country like Guatemala or El Salvador, you may not be a political person at all. You may not be involved in any way in working for social change, but you certainly cannot have any kind of normal life in that setting. Certainly your economic or political human rights are not respected in any way at all. Even the slightest inkling that you might like to try to change something is forgotten in a flash when you see what is happening around you. And when you look at your kids and you look at your future, it seems to me it would be very difficult to remain in a situation like that; it would be very normal to want to go somewhere else. When bombs are exploding in the streets, when you are fearful to join a union because you would be immediately labelled a communist, when you are fearful to talk with your friends who might be involved in social change, because that would bring repression upon you, when you are fearful to do anything that would be considered normal in our society, that to me seems to push people into what I consider the definition of refugee.

• 1000

Certainly there are those who would fit within that narrower definition we have been working with here in Canada, but we have to start looking at what is really happening in the world and start realizing that things are a lot more serious than we at times like to think.

I suppose that leads me into the question of how many refugees Canada should be taking. I must express my tremendous sadness over the direction Canada has been moving in, in terms of refugee policy. A few years back we had a level of overseas refugee acceptance of about 16,000 people; since then we have moved down to 10,000. I think now we are at 11,000. It is a trend which can only be described as very regrettable in light of the situation in the world.

But hand in hand with that trend is the whole question of the imposition of visas, which we are seeing as the corollary to the cutting of levels overseas. And I might just say a few words about the whole visa question.

[*Traduction*]

récemment. Ils organisaient une manifestation et voulaient que je fasse partie d'une petite délégation qui se rendrait là-bas. Ils m'ont dit que c'était très dangeureux et que les choses étaient très tendues là-bas. Ils pensaient que c'était très important que nous envoyions des gens.

J'ai qu'il me fallait un peu de temps pour y réfléchir. J'ai pensé à mes enfants, à ma femme, à ma vie ici et à la situation au Guatémala. Après une longue période de réflexion, j'ai décidé de ne pas y aller. Je dois vous dire que j'avais peur. On m'a expliqué la nature du voyage et on m'a expliqué très clairement que les gens qui s'y rendaient ne reviendrait peut-être pas. Alors j'ai décidé de ne pas y aller et j'avais vraiment peur.

J'ignore combien de fois dans ma vie—pas très souvent—j'ai connu cette peur, mais c'est vraiment quelque chose de saisissant. Au moins cela vous donne un aperçu de ce que ces gens ressentent lorsqu'ils quittent ces pays. Il me semble tout-à-fait contre-indiqué d'essayer de les faire entrer dans une sorte de définition rigide.

Si vous vivez dans un pays comme le Guatémala ou le Salvador, même sans être engagé dans la politique ou dans des mouvements de réforme sociale, vous ne pouvez absolument pas mener une vie normale dans ces conditions. Il va sans dire que les droits de la personne, tant économiques que politiques, ne sont pas respectés du tout. La moindre tentative de réforme est oubliée tout de suite lorsque vous constatez ce qui se passe autour de vous. Si vous pensez à vos enfants et à votre avenir, il me semble très difficile de demeurer dans cette situation, il serait normal de vouloir aller ailleurs. Lorsqu'il y a des bombes dans les rues, lorsque vous craignez adhérer à un syndicat car on vous accolerait immédiatement l'étiquette communiste, lorsque vous craignez de parler à vos amis qui peuvent être engagés dans la réforme sociale, car cela pourrait amener une répression contre vous, lorsque vous craignez de faire quoi que se soit qui serait considéré normal dans notre société, cela me semble pousser les gens dans ce que je considèrerais être la définition de réfugié.

Certainement, il y en a qui répondent à la définition plus étroite que nous utilisons ici au Canada, mais nous devons commencer par regarder ce qui se passe vraiment de par le monde et comprendre que les choses sont beaucoup plus dramatiques que nous le pensons parfois.

Cela m'amène à la question du nombre de réfugiés le Canada devrait accepter. Je dois exprimer une très grande tristesse sur l'orientation qu'a prise le Canada vis-à-vis de la question des réfugiés. Il y a quelques années nous acceptions 16,000 réfugiés d'outre mer, puis nous sommes passés à 10,000. Je pense que nous sommes maintenant à 11,000. Compte-tenu de la situation mondiale, c'est une tendance qu'on peut uniquement qualifier de regrettable.

Mais de pair avec cette tendance il y a toute la question des visas qui est corollaire à la réduction des niveaux d'immigration provenant d'outre-mer. J'aimerais dire quelque mot sur toute cette question des visas.

[*Text*]

The Chairman: I will just stop you for one minute to clarify the record. The committee has been told that the 11,000 is government sponsored, but that the private sector sponsorship is unlimited. Does that accord with the information you have, or have we been told something that is not . . . ?

Mr. S. Foster: No. Certainly in theory the government sets a level of refugees who can be accepted from abroad, and in theory that can be exceeded by any number of private sponsorships. But I think a number of things happen in practice. One is that if there is a number of private sponsorships, those private sponsorships will fill up the government allocations and in fact the government allocations will never be reached. If you look in the past, you will see, notwithstanding many, many private sponsorships, the government quotas were never reached, and it certainly has nothing to do with the fact that there are not enough refugees out there to come to Canada.

I think in theory it is fine to say that the government sets a quota of 11,000 and the private sector is able to sponsor any number of additional refugees, but I think in practice it just does not work that way, and that in practice you are not going to have more than 11,000 people accepted under Canadian overseas refugee policy, or small numbers.

The Chairman: Thank you. Please go on to the visa aspect.

Mr. S. Foster: My concern over the visas is a concern that has been expressed by numbers of people and groups, that Canada is indirectly circumventing its obligations under the Geneva Convention. That is to say, the the protocol from the Geneva Convention was signed so Canada would be able to respond to people fleeing persecution in countries and arriving at Canada's borders. Well, I think implicit in that is that Canada does not do anything to prevent those people from coming to its borders, otherwise the obligation just does not make any sense. If Canada can prevent anyone who wishes to flee their country from arriving here, then it does not make any sense to have the convention in the first place.

• 1005

In addition, we can talk about having the greatest refugee determination system in the world here in Canada with oral hearings and all the judicial safeguards that are required, but if nobody can come here it really is not worth a great deal. And basically, what we are seeing is a clear move towards cutting off the flow of refugees to Canada.

It is interesting to correlate the imposition of visas with the nature of governments in the different countries where they are imposed. That is to say, it is very clear when you look at a graph, that Canada imposes visas on countries with the most repressive governments. A study was done by Amnesty International, by Michael Schelew, the President of Amnesty International, showing the correlation. As soon as a government starts to become repressive, Canada will impose a visa. So we have had, as you know, visas imposed on Chile, Peru, Guyana, El Salvador, Guatemala, Haiti, all the countries that

[*Translation*]

Le président: Je vous arrête un instant pour apporter une précision. On a dit au comité que le chiffre de 11,000 représente les réfugiés parrainés par le gouvernement, mais que c'est illimité pour ceux qui sont parrainés par le secteur privé. Est-ce que cela correspond à l'information que vous avez ou est-ce qu'on nous a dit quelque chose qui n'est pas . . . ?

M. S. Foster: Non. En théorie, le gouvernement fixe le niveau de réfugiés étrangers admis et, théoriquement, les réfugiés parrainés par le secteur privé viennent en sus. Mais, dans la pratique, c'est différent. Premièrement les parrainages privés comblent les allocations gouvernementales, lesquelles ne sont jamais atteintes. Si vous regardez le passé vous constaterez que, malgré les nombreux parrainages privés, les quotas gouvernementaux n'ont jamais été atteints et ce n'est certe pas imputable à une pénurie de réfugiés désirant venir au Canada.

C'est très bien de dire en théorie que le gouvernement établit un quota de 11,000 et que des particuliers peuvent parrainer tout nombre additionnel de réfugiés, mais en pratique ça ne fonctionne pas comme cela, car on ne dépassera pas le nombre de 11,000 personnes acceptées en vertu de la politique canadienne des réfugiés outre-mer, ou même on ne l'atteindra pas.

Le président: Merci. Veuillez continuer sur la question des visas.

M. S. Foster: Ma préoccupation touchant les visas a déjà été exprimée par de nombreuses personnes et par de nombreux groupes. Indirectement, le Canada contrevient à ses obligations en vertu de la Convention de Genève. C'est-à-dire que le protocole de la Convention de Genève permet le Canada d'accepter à ses frontières les gens qui fuient la persécution. Bien, je pense que ce protocole dit de façon implicite que le Canada ne fera rien pour empêcher ces gens d'arriver à ses frontières, autrement cette obligation n'a aucun sens. Donc, si le Canada peut empêcher la venue de quiconque désire fuir son pays d'origine alors cette convention n'a absolument aucune valeur.

En outre, nous pouvons bien nous vanter d'avoir le meilleur système de réfugiés au monde au Canada avec des interviews et toutes les garanties judiciaires requises, si personne ne peut en profiter, ça ne vaut pas grand-chose. Fondamentalement, ce que nous constatons c'est une nette tendance à réduire le flux de réfugiés au Canada.

Il est intéressant de faire le lien entre l'imposition de visas et la nature des gouvernements des différents pays dont les ressortissants sont issus. C'est-à-dire qu'il est très clair, si l'on regarde un tableau, que le Canada impose des visas aux ressortissants des pays les plus répressifs. Michael Schelew, président d'Amnistie internationale, a fait une étude établissant cette corrélation. Dès qu'un gouvernement impose des mesures répressives, le Canada impose le visa. Comme vous le savez, nous avons imposé le visa aux ressortissants du Chili, du Pérou, de la Guyane, du Salvador, du Guatemala, d'Haïti et de

[*Texte*]

are now typically recognized as the most repressive regimes in our hemisphere.

I suppose the government's response is that there is a flow of non-refugees from these countries that has to be controlled, but somehow it is very difficult to jump over the barrier that it is the countries where the repressive governments exist that we impose the visas on. So it looks very much like we are trying to restrict the flows of those persons to Canada. And I think more and more, we have to question whether that is not a direct contravention of our obligations legally, but morally as well.

I suppose I could go on, but I do not know if that is okay. You had said 10 minutes and I see I have already gone about 20 minutes.

The Chairman: Many members have signalled me with increasing frequency that they would like to ask questions. I think what your chairman will do is take one person from each party and just caution them that he will not allow anything beyond 10 minutes, and hopefully people can keep it shorter. Then we will see where we are at in terms of how many more people can get on. I would simply do that because we have the 11 a.m. deadline and everybody in the room has questions. So if that is all right with you, Mr. Foster, let us all be conscious of brevity, both in the questions and in the answers if we can . . .

Mr. S. Foster: That is fine with me.

The Chairman: —so we get the maximum amount of testimony on the record. Let us start with Madam Pépin, then Mr. Heap and Mr. Jourdenais.

Mrs. Pépin: If you can take only one person by party, I will give my place to Mr. Warren Allmand. And then I will come on the second round.

Mr. Allmand: Thank you, Mr. Chairman. I want Steve to put on the record, because I think it is important . . . Maybe through his humility he did not document all his work in this field. Steve, could you tell us how many times you have been to Central America and other countries of refugee origin yourself?

Mr. S. Foster: I have been to Central America once. I spent time in the Salvadorean refugee camps in Honduras towards the end of 1983. I have also spent some time in the Dominican Republic. As far as Latin America, those are my experiences. At the Social Justice Committee, we have had people like Ernie Schibli, who is a Catholic priest working with us who has been to Guatemala on numerous occasions, and Honduras as well on numerous occasions; Barbara Zerter, who works with us and is just back from two years working directly in Central America. I would say that my personal work with refugees stems from my direct contact with them here in Montreal, and I did work exclusively with refugee claimants in my law practice for three years. Naturally, during that time I had occasion to spend long periods of time discussing with refugees their problems and the kinds of difficulties they have encountered here.

[*Traduction*]

tous les pays qui sont maintenant reconnus comme étant les régimes les plus répressifs de notre hémisphère.

Je présume que la réponse du gouvernement, c'est qu'il y a un flux de personnes qui ne sont pas des réfugiés et qu'il faut les contrôler, mais par contre il est très difficile d'oublier que nous imposons des visas aux ressortissants des pays dont les régimes sont les plus répressifs. Tout indique donc que nous essayons de limiter la venue de ces gens au Canada. De plus en plus, je pense que nous devons nous demander si cela n'est pas contraire à nos obligations légales, et aussi à nos obligations morales.

Je présume que je pourrais poursuivre, mais j'ignore si j'en ai le temps. Vous avez dix minutes et je constate qu'il y a déjà 20 minutes d'écoulées.

Le président: Beaucoup de membres m'ont fait signe avec de plus en plus d'impatience qu'ils aimeraient poser des questions. Ce que je vais faire c'est d'accorder la parole à un représentant de chaque parti en l'avertissant de s'en tenir à 10 minutes et en espérant que les gens ne prendront pas toutes les 10 minutes. Après quoi nous verrons s'il reste du temps pour permettre à d'autres de poser des questions. C'est nécessaire car nous avons la limite de 11 heures et tous ceux qui sont dans la pièce veulent poser des questions. Donc, si vous êtes d'accord, monsieur Foster, essayons d'être bref tant dans les questions que dans les réponses . . .

M. S. Foster: Ça me va.

Le président: . . . de sorte que nous puissions entendre le maximum de témoignages. Nous allons commencer par M^me^ Pépin qui sera suivie de M. Heap et de M. Jourdenais.

Mme Pépin: Si vous n'autorisez qu'un intervenant par parti, je cède ma place à M. Warren Allmand et je reviendrai au deuxième tour.

M. Allmand: Merci, monsieur le président. Je voudrais que Steve nous dise car je pense que c'est important . . . Peut-être que par humilité il n'a pas fait mention de tout ce qu'il a fait dans ce domaine. Steve, pourriez-vous nous dire combien de fois vous vous êtes rendu en Amérique centrale et dans d'autres pays d'origine des réfugiés?

M. S. Foster: Je me suis rendu une fois en Amérique centrale. J'ai passé un certain temps dans des camps de réfugiés salvadoriens au Honduras vers la fin de 1983. Je me suis aussi rendu en République dominicaine et jusqu'en Amérique latine. Mes expériences se limitent à cela. Au Comité sur la justice sociale, nous avons des gens comme Ernie Schibli, un prêtre catholique qui travaille avec nous et qui s'est rendu à de nombreuses occasions au Guatemala et au Honduras; nous avons Barbara Zerter qui revient d'un séjour de travail de deux ans en Amérique centrale. Je dois dire que mon travail direct avec les réfugiés découle de mes contacts directs avec eux à Montréal. Pendant trois ans en pratique de droit privée, je me suis occupé exclusivement de ceux qui réclamaient le statut de réfugiés. Naturellement, j'ai eu l'occasion de discuter avec eux de leurs problèmes et du genre de difficultés qu'ils ont recontrées ici.

[*Text*]

• 1010

Mr. Allmand: Thank you.

Now, with respect to the problem of oral hearings and the right to counsel, it seems to me—I do not have my charter with me—the charter does not apply only to Canadian citizens. The charter mentions the right to be heard, the right not to be condemned or imprisoned without a fair hearing; the tribunal or the quasi-judicial tribunal, by implication, has the obligation to hear the other side fully. Have you, as a lawyer, looked into those arguments? Do you think the charter itself might prove to render illegal some of the practices and the regulations of the department with respect to the problems of oral hearings and the right to counsel?

Mr. S. Foster: In terms of right to counsel, my personal view is that we are going to see a decision of the Supreme Court which is going to say that refugee claimants arriving at our borders do have a right to counsel. I think, basically, my opinion would be based on some of the things that have been said in the Singh decision; namely that these persons are entitled to due process through the whole of their proceedings here. I think that will have to extend back to the initial point where they enter and say they are refugees. So from that point on, I think it would only be reasonable to afford them the right to counsel that is now granted to them at the examination under oath under the Immigration Act. Second, and more important, I think the provision of the Immigration Act which now obliges them to respond under penalty—that is to say, under threat of imprisonment or fine—certainly is something that gives rise to a right to counsel.

So I think those two lines of reasoning are going to result in a judicial decision which will say these people have the right to counsel. What is unfortunate is that we have to go through that process of taking cases to the Supreme Court of Canada, when it seems to me to be so evident that a person who arrives here and claims refugee status and is obliged to answer all these questions would be granted a right to counsel. I do not understand what the resistance to that is.

Mr. Allmand: For purposes of the record again, would you refer to the name of the case that you expect the decision in shortly?

Mr. S. Foster: When I was referring to the case, I was saying that I think, based on the Singh decision, the Singh case . . .

Mr. Allmand: Okay.

Mr. S. Foster: —we will see the same kind of decision around right to counsel.

Mr. Allmand: Now, with respect to the definition of refugee in the charter, you say you believe it is too restrictive, and also you are critical of the visa requirement. The government says their answer is—and by the way, it was the answer of the

[*Translation*]

M. Allmand: Merci.

Pour ce qui est du problème des auditions et du droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat, il me semble—mais je n'ai pas la Charte des droits et des libertés en main—que ce document ne s'applique pas uniquement aux citoyens canadiens. La Charte indique qu'il faut assurer à ceux qui sont au Canada le droit d'être entendus et le droit de ne pas être condamnés ou mis en prison sans avoir eu un procès juste; le tribunal ou le tribunal quasi judiciaire, par ce fait, doit entendre la position de chacun. À titre d'avocat, avez-vous étudié ces aspects? Croyez-vous que la Charte des droits et libertés en soi pourrait peut-être rendre illégaux certains des règlements et des pratiques du ministère en ce qui a trait aux auditions et au droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat?

M. S. Foster: Pour ce qui est du droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat, je suis d'avis que la Cour suprême prendra une décision qui indiquera que ceux qui revendiquent le statut de réfugié aux frontières canadiennes ont ce droit. Fondamentalement, je fonde mon opinion sur certaines des choses qui ont été dites dans le cadre du jugement Singh, soit, entre autres, que ces personnes ont droit à l'égalité devant la loi à tous les égards. Je crois que ce droit s'applique également au moment où ils viennent à une frontière canadienne et revendiquent le statut de réfugié. A partir de ce moment-là, je crois qu'il serait simplement raisonnable de leur accorder le droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat, droit qu'on leur accorde actuellement lors de l'examen sous serment prévu aux termes de la Loi sur l'immigration. Puis, et c'est encore plus important, je crois que les dispositions de la Loi sur l'immigration selon lesquelles ils doivent maintenant témoigner ou être passibles d'un emprisonnement ou d'une amende, démontrent certainement que ces personnes peuvent avoir le droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat.

Je crois donc que ces deux raisonnements pousseront la Cour suprême à dire que ces personnes ont ce droit. Il est malheureux qu'il soit nécessaire de saisir la Cour suprême du Canada de ces cas car, à mon avis, il est bien évident qu'une personne qui arrive au Canada, revendique le statut de réfugié et est tenue de répondre à toutes ces questions, devrait avoir le droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat. Je ne comprends vraiment pas pourquoi on s'y oppose.

M. Allmand: Aux fins du compte rendu, voudriez-vous me répéter le nom de cette affaire dont vous parliez, affaire pour laquelle la décision devrait être rendue sous peu?

M. S. Foster: Quand je parlais de cette affaire, je disais simplement ce que je pensais, en fonction du jugement Singh, l'affaire Singh . . .

M. Allmand: Ça va.

M. S. Foster: Je crois que l'on rendra la même décision à l'égard du droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat.

M. Allmand: Pour ce qui est de la définition de réfugié dans la Charte des droits, vous dites qu'à votre avis, cette définition est trop restrictive; vous n'êtes d'ailleurs pas d'accord avec les exigences prévues à l'égard des visas. Le gouvernement est

[*Texte*]

previous government, too—that they feel they are living up to their obligations under the treaty in that there is a definition in the treaty, that the treaty was agreed to by many countries and that is all they can do. Also with respect to the visas, they say that according to the legislation passed a few years ago they are a country of second settlement rather than first, and therefore they are living up to their legal obligations.

But many people, including many Members of Parliament, are critical of the narrow definition of "refugee". Are you suggesting that Canada go beyond what is required in the treaty? If there is no agreement internationally to change the definition in the treaty, of course there is nothing to prevent Canada from having a more generous or a more open, wider definition. Is this what you are suggesting; or are you suggesting we not do that, but that we go to international conventions and so on and try to widen the definition, which could be a long, laborious task because there are many countries which have not signed the treaty right now, including Honduras and many other countries?

What approach are you recommending to the committee? After these hearings we will be making a report, making recommendations to the government.

• 1015

Mr. S. Foster: I think I am saying two things. One is that even with the existing definition we have now, my feeling is that Canada is not respecting its obligations. I think we are starting to hear that even from spokespersons from international bodies who are starting to bring into question the use of visas to restrict flows of refugees. What is the difference between using a visa to prevent persons from coming here from Central America or interdicting Haitians at sea? There really is not a great deal of difference when it comes down to the practical result. So my first question is: How can we be certain that we are not contravening our international obligations by imposing visas on country after country where refugees come from.

Secondly, aside from the existing definition, I think we have to move to a more comprehensive understanding of what a refugee is, and in other parts of the world they are doing it. The organization of African states has expanded its definition. The United Nations mandate has been greatly broadened to cover situations of displaced persons who, although not examined individually to see if they fit the convention, clearly are considered refugees within the mandate of the United Nations. To try to restrict our definition to a very narrow interpretation of the convention definition, I think, is unfair.

Let me just say one other thing about this question of ours being a country of resettlement. The one thing I am most frustrated by is the Canadian government response when we say that we should have a more liberal refugee policy. They

[*Traduction*]

d'avis, et c'était d'ailleurs l'opinion sous le gouvernement précédent, qu'il respecte ses obligations aux termes du traité puisqu'il existe une définition dans ce document, que nombre de pays ont signé, et qu'il n'y peut rien. Pour ce qui est des visas, le gouvernement soutient que conformément à la loi adoptée il y a quelques années, il représente un pays de deuxième établissement plutôt qu'un pays de premier établissement et qu'il respectait donc ses obligations juridiques.

Nombre de personnes, y compris nombre de députés, s'opposent à cette définition bien restreinte de «réfugié». Proposez-vous que le Canada prenne des mesures autres que celles qu'il doit prendre aux termes du traité? S'il n'existe pas un accord international portant sur la modification de la définition que l'on retrouve dans le traité, évidemment, rien n'empêche le Canada d'accepter une définition plus générale ou même plus généreuse. Est-ce ce que vous proposez? Proposez-vous que nous ne procédions pas nécessairement de cette façon, mais que plutôt nous participions à des congrès internationaux, à des choses du genre pour encourager les autres pays à élargir la définition? Cela pourrait être très long car un grand nombre de pays n'ont toujours pas signé ce traité, y compris le Honduras et nombre d'autres pays.

Que voulez-vous proposer au Comité? Après ces audiences, nous rédigerons un rapport dans lequel nous formulerons des recommandations au gouvernement.

M. S. Foster: Je crois que je dis en fait deux choses. D'un côté, même avec la définition actuelle, je suis d'avis que le Canada ne respecte pas ses obligations. Je crois que même les porte-parole de groupes internationaux mettent en doute le droit de se servir de visas pour limiter le nombre de réfugiés. Quelle est la différence entre le fait de se servir de visas pour empêcher des personnes de venir au Canada à partir de l'Amérique centrale ou d'interdire aux Haïtiens qui voyagent par bateau de venir ici? Au point de vue des conséquences de ces deux décisions, il n'existe pas une très grosse différence. Ma première question est la suivante: comment pouvons-nous être certains que nous n'allons pas à l'encontre de nos engagements internationaux en imposant des exigences à l'égard des visas aux pays d'où viennent les réfugiés?

De plus, outre la définition actuelle, je crois que nous devons mieux comprendre ce qu'est un réfugié. D'ailleurs, les autres régions du monde se sont penchées sur la question. L'organisation des États africains a élargi sa définition. Le mandat des Nations Unies a été élargi de façon considérable pour porter sur les situations de personnes déplacées qui, même si elles n'ont pas fait l'objet d'un examen particulier afin de déterminer si leur situation était bien prévue dans la Convention, sont clairement jugées comme étant des réfugiés conformément aux principes établis des Nations Unies. Je crois qu'il est injuste d'essayer d'établir notre définition en fonction d'une interprétation très étroite de la définition de la Convention.

J'aimerais dire quelques mots sur le Canada à titre de pays d'établissement. Ce qui me tracasse le plus c'est la réponse du gouvernement canadien lorsque nous disons que nous devrions avoir une politique plus généreuse à l'égard des réfugiés. Le

[*Text*]

say that we are considered a leading country of resettlement in the world because per capita we resettle more refugees than any other country in the world. I think that is the most fallacious reasoning I have ever heard. If that were true—and I do not want to sound facetious here—then if there were 1,000 people living in Canada and we resettled one refugee, we would be the leading country of refugee resettlement in the world. The point is, you cannot simply say, in a country the size of Canada with a very small population and enormous wealth, that because we settle a certain number of refugees we are the leading country of resettlement. Compared to a small country like Sudan, with 500,000 refugees on its territory, what great impact is it for Canada to resettle 10,000 refugees? It just does not make any sense anymore in terms of our obligations to 15 million refugees to say that we are going to take 10,000 and we are going to do a fantastic job integrating them into the Canadian mosaic and then to call ourselves the leading country of resettlement. I find there is something very wrong with that whole reasoning process.

Mr. Allmand: Do I have any time?

The Chairman: You have 30 seconds.

Mr. Allmand: With respect to the camps—and the camps that many of us are familiar with are in Central America, but they are also in the Middle East, they are in Indochina and so on—what role do you think the government should take to try to visit those camps to ensure that the refugees in the camps are properly cared for, that their security is assured, and also to look for ways of bringing them to Canada? Do you think we are doing enough in a more pro-active way, I would say, rather than a reactive way, to bring refugees to Canada? We are studying in this committee how to bring more entrepreneurs into the country, how to bring more family-class people into the country. Do you think we are doing enough going out beyond our borders to solve this problem in the camps, and how can we do it?

The Chairman: May I just point out that you took 70 seconds for the question.

Mr. Allmand: I apologize.

Mr. S. Foster: Very quickly, I think that my answer is already on the record in the sense that the overseas levels we are setting are just so low that it makes it very difficult to be taking enough people from these camps. If we are going to take 11,000 people from the 15 million refugees every year, I think we are just not making a big enough contribution. There has to be a much greater effort. I do not think it takes a lot of person power to seek out these refugees. They are there, and are in serious straits. I am just not sure that it is really that difficult a task to bump up our level, start moving on the right track and taking more people from the camps.

[*Translation*]

gouvernement nous dit que nous sommes un des meneurs dans le domaine parce que, par habitant, nous accueillons plus de réfugiés que n'importe quel autre pays au monde. Je crois que c'est le raisonnement le plus ridicule que j'ai entendu. Si c'était vrai—et je n'essaie pas de me moquer de personne—s'il y avait 1,000 Canadiens et que nous accueillions un réfugié, nous serions le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde. Le fait est que vous ne pouvez simplement pas dire, dans un pays aussi vaste que le Canada, un pays qui a une population aussi limitée, une richesse absolument extraordinaire, que parce que nous accueillons un certain nombre de réfugiés, nous sommes les meneurs dans le monde entier. Si l'on compare nos prestations à un petit pays comme le Soudan, qui compte quelque 500,000 réfugiés, comment peut-on dire que le Canada joue un rôle important s'il n'accueille que 10,000 réfugiés? Il n'est pas très logique, compte tenu de nos obligations envers 15 millions de réfugiés, de dire que nous accueillerons 10,000 réfugiés et que nous les intégrerons de façon absolument extraordinaire dans le système et le milieu canadiens; il n'est vraiment pas logique de dire que le Canada est un des meneurs dans le domaine de l'accueil des réfugiés. Je crois que ce raisonnement est faux.

M. Allmand: Est-ce qu'il me reste un peu de temps pour poser des questions?

Le président: Vous avez trente secondes.

M. Allmand: Pour ce qui est des camps—et la majorité d'entre nous connaissent les camps d'Amérique centrale, mais il y en a également au Moyen-Orient, en Indochine et ailleurs—croyez-vous que le gouvernement devrait essayer de visiter ces camps pour s'assurer que les réfugiés sont bien traités, et qu'on leur assure une certaine sécurité, et pour étudier la possibilité d'en ramener au Canada? Croyez-vous que nous prenons des mesures pour encourager les réfugiés au Canada plutôt que simplement attendre qu'ils s'adressent à nous? Notre Comité étudie les moyens d'accueillir un plus grand nombre d'entrepreneurs au Canada, comment accueillir plus de familles au Canada. Croyez-vous que nous prenons suffisamment de mesures, à l'extérieur du Canada, pour régler le problème qui existe dans les camps? Comment pouvons-nous y arriver?

Le président: J'aimerais simplement signaler qu'il a fallu 70 secondes pour poser cette question.

M. Allmand: Je m'excuse.

M. S. Foster: Pour répondre rapidement à votre question, j'ai déjà signalé que les niveaux que nous établissons à l'étranger sont si bas qu'il est très difficile de ramener un nombre suffisant de personnes de ces camps. Si nous accueillons 11,000 personnes sur ces 15 millions de réfugiés chaque année, à mon avis, le Canada ne fait pas sa part d'efforts. Il doit faire plus. Je ne crois pas qu'il soit très difficile de trouver ces réfugiés. Ils sont là dans des situations très graves. Je ne crois pas qu'il soit si difficile d'augmenter ce niveau, de prendre la bonne voie et d'accueillir plus de personnes qui se trouvent dans ces camps.

[*Texte*]

• 1020

Mr. Allmand: Thank you very much.

The Chairman: Thank you. Mr. Heap.

Mr. Heap: Regarding the right to counsel at arrival, I have two or three questions.

I assume for one thing that if the right of counsel were to be established for refugees it would not be only for refugee claimants; it would be for every person who steps off the plane or whatever, whether he be a refugee claimant or any other person whom the immigration officers decide they must question. Is that true?

Mr. S. Foster: In terms of the Immigration Act now, which imposes this duty to answer questions on any immigrant, I think that is true, that any immigrant in a sense should have a right to counsel because they are forced by law to answer questions. But I think the second aspect is that we are now seeing—for instance, in the Singh decision . . . a recognition of the rights of refugee claimants to due process based on Canada's obligations under international law.

So there is an even greater compulsion to give these people counsel once they have claimed refugee status at the border.

Mr. Heap: The right of counsel is denied or prohibited, but I would like to know whether that is in the legislation, in the regulations, in the guidelines, or only in the practice. Do you know?

Mr. S. Foster: The Immigration Act only provides for the right to counsel at the inquiry and beyond.

Mr. Heap: But it does not prohibit it at the earlier stage?

Mr. S. Foster: That is correct; it does not prohibit it.

It is not prohibited or dealt with in the regulations, but it is prohibited in the administrative guide, the IS manual. There is clear reference there to the prohibition to counsel during the initial examination at the port of entry, which is the examination that occurs when the person arrives and is the examination where it will be determined whether the person is admissible and whether the person will be detained.

If the person is detained, at that point Immigration will say: Under the Charter of Rights and Freedoms, since we are sending you to jail you now have a right to counsel. But previous to that, during the whole examination where the person is by law required to answer the questions, there is no right . . . I should not say there is no right to counsel; the immigration authorities do not permit the person to have counsel there.

[*Traduction*]

M. Allmand: Merci beaucoup.

Le président: Merci. Monsieur Heap.

M. Heap: J'ai deux ou trois questions à poser en ce qui a trait au droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat.

Je suppose que si l'on prévoyait le droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat pour les réfugiés, ce droit serait accordé non seulement à ceux qui présentent une revendication, mais à toute personne qui descend de l'avion ou peu importe, qu'il s'agisse de quelqu'un qui revendique le statut de réfugié ou de toute autre personne qui, de l'avis des agents de l'immigration, doit être interrogée. N'est-ce pas?

M. S. Foster: Pour ce qui est de la Loi actuelle sur l'immigration, qui stipule que tout immigrant doit subir un interrogatoire, je crois que c'est exact, je crois qu'il est exact de dire que tout immigrant dans un certain sens devrait jouir du droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat parce qu'ils sont tenus, aux termes de la loi, de subir un interrogatoire. Je crois cependant que l'on reconnaît, par exemple dans l'affaire Singh, le droit de ceux qui revendiquent le statut de réfugié d'être traités de façon équitable compte tenu des obligations du Canada aux termes du droit international.

Il existe donc encore plus de raisons d'accorder à ces personnes le droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat lorsqu'elles revendiquent le statut de réfugié à la frontière.

M. Heap: Je sais que ce droit leur est refusé, mais j'aimerais savoir pourquoi. Est-ce que cela est prévu dans la loi, dans les règlements, dans les lignes directrices, ou s'agit-il simplement d'une pratique. Le savez-vous?

M. S. Foster: La Loi sur l'immigration ne prévoit le droit à l'assistance d'un avocat que lors de l'enquête et des étapes qui suivent.

M. Heap: Mais la loi n'interdit pas le recours à l'assistance d'un avocat aux premières étapes du processus?

M. S. Foster: C'est exact.

Ce recours n'est pas interdit ou même abordé dans les règlements, mais il est interdit dans le Guide administratif, le Guide IS. On précise clairement, dans ce document, que les réfugiés n'ont pas le droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat lors de l'examen au point d'entrée, c'est-à-dire l'examen qui a lieu lorsqu'une personne arrive au pays; c'est lors de cet examen qu'on détermine si cette personne est admissible ou si elle sera mise en détention.

Si l'on met cette personne en détention, à ce moment-là, les représentant de l'Immigration diront: conformément à la Charte des droits et des libertés, puisque nous vous envoyons en prison, vous avez maintenant droit à l'assistance d'un avocat. Avant cela, pendant toute la durée de l'examen où cette personne est tenue aux termes de la loi de répondre aux questions qui lui sont posées, elle n'a pas le droit . . . Je ne devrais pas dire qu'elle n'a pas droit à l'assistance d'un avocat; les responsables de l'Immigration ne lui permettent pas à cette étape d'avoir recours à l'assistance d'un avocat.

[*Text*]

Mr. Heap: Is the principle that a person who is arriving may be detained if an immigration officer deems it proper in the legislation, or where?

Mr. S. Foster: That is in the act. I will get the exact reference for you.

Mr. Heap: Are there regulations or guidelines defining or qualifying it?

Mr. S. Foster: No. There are administrative manuals which indicate in what circumstances . . . *non pas les règlements*, not in the regulations, but just policy of the department as to when an immigration officer should exercise his or her discretion. But that is like a training course. It is a manual that tells them that in these circumstances they might want to detain, but it does not change the fact that legally there is an absolute discretion.

Mr. Heap: So the Minister could alter the administrative guidelines, I take it, so as greatly to restrict the scope of that discretion to detain without necessarily . . .

Mr. S. Foster: Undoubtedly the Minister could say in the guidelines that persons shall not be detained, but it does not change the fact that the law still . . .

Mr. Heap: Yes. I was just thinking guidelines get changed faster than legislation does.

Mr. S. Foster: Yes. The guidelines certainly could be . . .

The Chairman: Can I just interject for one second?

Can the Minister overrule the officer? Does the law say the officer can detain, and then can the Minister overrule the officer?

Mr. S. Foster: Yes, there is a whole set . . . I do not want to leave you with the false impression that this officer is exclusively responsible for the outcome of this person's being detained or not because the act goes on to provide other levels of dealing with the detention.

• 1025

For instance, a senior immigration officer can later review the detention. An adjudicator at an inquiry can later determine whether the person is properly detained or not.

All I wanted to point out was that our Immigration Act does vest in an immigration officer at a point of entry this absolute discretion to say to a person, without any apparent cause, you must go to jail; which I find to be an anomaly.

Mr. Heap: Regarding private sponsorships, I have been foggy on the question of the relationship between private sponsorships and the government quota. You suggested that if perhaps private sponsors brought in 11,000, then the government would say that is nice, the quota is filled; and the government might not bring in any. Is that the case?

[*Translation*]

M. Heap: Est-ce que la loi prévoit qu'une personne qui arrive à la frontière peut être détenue si un agent de l'Immigration le juge nécessaire?

M. S. Foster: Cela est prévu dans la loi. Je peux vous dire exactement à quel endroit.

M. Heap: Y a-t-il des règlements ou des lignes directrices qui donnent plus de précisions?

M. S. Foster: Non. Il y a des guides administratifs qui précisent dans quelles circonstances . . . mais pas de règlements; il s'agit simplement de politiques du ministère aux termes desquelles on explique quand un agent de l'Immigration doit se servir du pouvoir discrétionnaire qui lui est accordé. C'est un peu comme une formation. Il s'agit d'un guide qui leur dit que dans ces circonstances ils pourraient peut-être décider de détenir la personne, mais cela ne change absolument rien au fait qu'au point de vue de la loi, le pouvoir discrétionnaire est absolu.

M. Heap: Ainsi, le ministre pourrait modifier les lignes directrices, je suppose, pour restreindre ce pouvoir discrétionnaire qu'on accorde aux agents qui peuvent détenir des personnes sans nécessairement . . .

M. S. Foster: Sans aucun doute, le ministre pourrait dire dans les lignes directrices que les personnes ne devront pas être détenues, mais cela ne change rien au fait que la loi . . .

M. Heap: Je vois. Je pensais simplement qu'il est plus facile de modifier les lignes directrices que la loi.

M. S. Foster: C'est exact. Les lignes directrices pourraient certainement être . . .

Le président: Puis-je vous interrompre un instant?

Le ministre peut-il casser la décision d'un agent? La loi précise-t-elle que l'agent peut détenir cette personne? Le ministre peut-il casser cette décision?

M. S. Foster: Oui, il existe toute une série . . . Je ne veux pas vous donner l'impression, fautive d'ailleurs, que cet agent est exclusivement responsable du fait que cette personne sera détenue, parce qu'aux termes de la loi, ses supérieurs aussi peuvent être saisis de la question.

Par exemple, un agent de l'immigration principal peut plus tard étudier le dossier. Lors d'une enquête, un juge peut plus tard déterminer si cette personne devrait être détenue ou pas.

Je voulais simplement signaler que notre Loi sur l'immigration accorde un pouvoir discrétionnaire à l'agent de l'immigration au point d'entrée, ce pouvoir lui permettant de dire à une personne, sans motif apparent, qu'il doit aller en prison; je trouve que c'est là une chose inacceptable.

M. Heap: Pour ce qui est du parrainage, je ne comprends pas très bien le lien qui existe entre le parrainage et les quotas établis par le gouvernement. Vous avez dit que si ces parrains amenaient 11,000 personnes, le gouvernement dirait que c'est bien gentil, et que le quota est utilisé; le gouvernement n'inviterait peut-être personne. Est-ce ce qui se produit?

[*Texte*]

Mr. S. Foster: "Might" is how I would have expressed it, yes. I think if you look in the past, you will see that quotas often have not been met, and that is clearly because the government does not feel any great compulsion to meet those quotas, small as they are.

Mr. Heap: Do you or does the public generally have access to information as to how many refugees came in last year under government sponsorship, under private sponsorship, and so on?

Mr. S. Foster: Yes.

Mr. Heap: So the interchange or the interface between them can be . . .

Mr. S. Foster: Verified.

Mr. Heap: —studied year by year?

Mr. S. Foster: Yes.

Mr. Heap: Fine.

One more question. On the matter of the right to counsel again, is any legal action beginning, or are you suggesting it may take a further Supreme Court decision based on the Singh case? Is anything proceeding?

Mr. S. Foster: I am not aware that anyone has challenged the section under the charter right now. The other aspect of detention that may be challenged, of course, is the abominable conditions that the refugees live in. I do not know that has been challenged either, but . . .

Mr. Heap: A subcommittee has looked at the detention centres in Toronto, the one at the airport and the one downtown, and we have some information and are to report on that. We were not asked to report on Montreal or Mirabel, but we are not excluded from that. Would you recommend that the subcommittee visit and investigate the detention centre and arrangements at Montreal?

Mr. S. Foster: Certainly my feeling is that things in Montreal are as bad as and possibly worse than they are in Toronto. For instance, I think in the Toronto detention centre there is some provision for refugee claimants who are detained to get fresh air. We do not have that in Montreal. A refugee claimant or any other immigrant who is detained in our detention centre spends 24 hours a day indoors. There is no outside walk. There is no exercise. You do not get any fresh air. You spend 24 hours a day in your cell. There is a small public room where you can go every once and a while to mingle with the other refugees, but there is no outside access at all. It is smoky. It is just unbelievable that people would be kept in that way.

Mr. Heap: Where is the centre? My recollection—I would have to look back in my notes—is that when we were in

[*Traduction*]

M. S. Foster: En effet, peut-être, c'est çà le problème. Je crois que si vous tenez compte de ce qui s'est produit par le passé, vous découvrirez que très souvent on n'a pas atteint les quotas fixés, et cela s'est produit évidemment parce que le gouvernement n'est pas vraiment intéressé à respecter ces quotas, même s'ils sont très peu élevés.

M. Heap: Est-ce que vous, ou le grand public, pouvez avoir accès à des renseignements comme le nombre de réfugiés qui ont été accueillis l'année dernière par le gouvernement, ceux qui ont été parrainés par des intérêts privés et ainsi de suite?

M. S. Foster: Oui.

M. Heap: Ainsi, le rapport entre ces deux catégories peut être . . .

M. S. Foster: Vérifié.

M. Heap: . . . comparé d'année en année?

M. S. Foster: C'est exact.

M. Heap: Bien.

J'ai une autre question. Pour ce qui est du droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat, a-t-on pris des mesures, ou proposez-vous qu'il faudrait peut-être que la Cour suprême du Canada rende une décision en fonction de la décision rendue dans l'affaire Singh? A-t-on déjà fait appel aux tribunaux?

M. S. Foster: À mon avis, personne n'a contesté cette décision en faisant appel à la Charte des droits. L'aspect qui pourrait être contesté, cependant, est celui des conditions absolument abominables dans lesquelles vivent les réfugiés. Je ne sais pas si l'on a contesté cet aspect, mais . . .

M. Heap: Un comité a étudié la situation des centres de détention à Toronto, celui de l'aéroport et celui qui se trouve au centre-ville; nous avons obtenu des renseignements et nous devons rédiger un rapport à cet égard. On ne nous a pas demandé de présenter de rapport sur la situation à Montréal ou à Mirabel, mais cela ne veut pas dire que nous ne pourrons pas le faire. Proposez-vous que le Sous-comité visite les centres de détention à Montréal pour se renseigner sur les conditions qui existent là-bas?

M. S. Foster: À mon avis, les choses à Montréal sont aussi mauvaises sinon pires qu'à Toronto. Par exemple, je crois qu'au centre de détention de Toronto, on s'assure que ceux qui revendiquent le statut de réfugié puissent respirer de l'air frais de temps en temps. Cette disposition n'est pas prévue à Montréal. Quelqu'un qui revendique le statut de réfugié ou un autre immigrant qui est détenu dans ces centres doit passer vingt-quatre heures par jour à l'intérieur. Il ne peut sortir se promener. Il n'est pas possible de faire des exercices. Il ne peut respirer d'air frais. Vous passez vingt-quatre heures par jour dans votre cellule. Il existe une petite salle communautaire où vous pouvez aller de temps à autre pour rencontrer les autres réfugiés, mais vous ne pouvez sortir. Cette pièce est pleine de fumée. C'est absolument incroyable que l'on fasse vivre des personnes dans ces conditions.

M. Heap: Où se trouve ce centre? Si je me souviens bien—et je devrais consulter mes notes—lorsque nous étions à Toronto,

[*Text*]

Toronto we were told by officers there that there is no detention centre in Montreal or for the Mirabel Airport.

Mr. S. Foster: The detention centre is in the Holiday Inn on Côte de Liesse Road. That is where the arrivals from Dorval and from Mirabel are sent. It is a jail that has been converted in the back part of the Holiday Inn.

Mr. Heap: Have you any other specific points to raise regarding the conditions of the people in detention at the Holiday Inn? You mention lack of fresh air or lack of opportunity for exercise. Are there any other particular points you wish us to look into?

• 1030

Mr. S. Foster: In terms of their physical conditions, I can say that I formed part of a delegation that visited the centre, and this is apart from any of my own personal experiences as a lawyer working with these people—I form part of a delegation of the Quebec Civil Liberties Association. One of the things that I found deplorable was the lack of any kind of respect for these people's privacy; that is to say, the Immigration department takes great pride in the fact that there are no bars on the door. You will have four individuals in a room, or maybe two depending on the room, I am not sure, and there is no door. They like to say it is not a jail. There are bars on the windows, but there are no bars on the door, so they say it is not a jail.

I must say I was particularly distressed when a large group of us were walking through, these immigration officers would just walk in and out of these rooms, with no concern whatsoever for what the particular person might have been doing at the time, just walk in and out with this group of strangers visiting the centre and show them what it is like to be a refugee or illegal immigrant, I suppose, in the Holiday Inn. I would have preferred, I suppose, the bars which would have kept these people out at the same time.

Mr. Heap: Has the league done a report on this?

Mr. S. Foster: I believe there has been a study and that a report will be forthcoming shortly.

Mr. Heap: Good. I presume you will send one to the chairman who will distribute it to us.

Mr. S. Foster: I will.

Mr. Heap: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Heap.

If I could just put a couple of things on the record. The researchers have looked at the figures. The latest year for which figures are available is 1983. The government-sponsored quota, or target, for refugees was to be 12,000, and there were 8,941 admitted under that category. This essentially confirms the thrust of what the witness has been telling us. There were 4,076 privately admitted refugees, which gets you up to close to 13,000 in total, and then another 626 claims in Canada, for a total of 13,643. But the researchers properly point out there is also another category called Special Measures Landings, which really involves a somewhat broadened definition of convention refugees, and involves government sponsorship; and there were 4,236 of those. The government sponsorship may

[*Translation*]

des agents nous ont dit qu'il n'y avait pas de centre de détention à Montréal ou à l'aéroport de Mirabel.

M. S. Foster: Le centre de détention se trouve au Holiday Inn sur le chemin Côte de Liesse. C'est là qu'on envoie les gens qui arrivent à Dorval et à Mirabel. On a installé une prison dans une des ailes du Holiday Inn.

M. Heap: Avez-vous d'autres commentaires à faire à l'égard des conditions dans lesquelles vivent les personnes qui sont détenues au Holiday Inn? Vous avez dit qu'elles n'avaient pas d'air frais ou qu'elles ne pouvaient pas faire d'exercices. Y a-t-il d'autres choses que vous aimeriez que l'on étudie?

M. S. Foster: Vous avez parlé des conditions. J'ai fait partie d'une délégation de l'Association québécoise pour la défense des libertés civiles qui a visité le centre et j'ai une certaine expérience personnelle parce qu'en tant qu'avocat, j'ai défendu des immigrants. J'ai déploré, entre autres, l'absence totale de respect pour la vie privée de ces gens-là; le ministère de l'Immigration se vante du fait que les portes ne sont pas barrées. Il y a quatre personnes par chambre, peut-être deux, je n'en suis pas certain, mais il n'y a pas de porte. On dit que ce n'est pas une prison. Il y a des barreaux aux fenêtres, mais la porte n'est pas barrée. Donc, ce n'est pas la prison.

Lorsque nous avons visité le centre, il y a eu une chose qui m'a particulièrement choqué. Nous étions pas mal nombreux, mais les agents d'immigration n'ont pas hésité à entrer dans les chambres sans frapper, sans se demander ce que la personne pouvait être en train de faire. Ils entraient, accompagné d'un groupe d'inconnus, pour montrer à ceux-ci ce que c'est que d'être réfugié ou immigrant en situation irrégulière et d'être logé au *Holiday Inn*. J'aurais préféré qu'il y ait des barreaux pour que les agents et les visiteurs ne puissent pas entrer.

M. Heap: La ligue a-t-elle publié un rapport là-dessus?

M. S. Foster: On a fait une étude et un rapport sera publié sous peu.

M. Heap: Très bien. Si vous envoyez un exemplaire au président, il le fera distribuer.

M. S. Foster: Certainement.

M. Heap: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Heap.

Si vous me le permettez, j'ai des précisions à donner. Les recherchistes ont trouvé les chiffres qu'on avait demandés, qui datent de 1983. On devait admettre 12,000 réfugiés parrainés par le gouvernement, mais on n'en a admis que 8,941, ce qui semble confirmer ce que les témoins nous ont dit. On en a admis 4,076 autres à titre privé, ce qui fait près de 13,000. Avec les 626 autres revendications, le total est de 13,643. Mais les recherchistes ont signalé, à juste titre, qu'il existe une autre catégorie d'admission, l'Octroi du droit d'établissement en vertu de mesures spéciales. Ces mesures spéciales consistent à élargir la définition du terme réfugié. Donc, 4,236 personnes ont été admises en vertu de mesures spéciales et elles ont été prises en charge par le gouvernement. En 1983, la situation a

[*Texte*]

have been taken over in a somewhat other direction in 1983, because that is the year the Polish situation was upon us, and much of that special landing obviously came from eastern Europe, obviously from the Polish population. It is true, and yet there are some strange rhythms in these numbers. But I just thought it would be important to get those on the record today in light of the testimony.

Mr. S. Foster: I think what would be interesting, and I think if you look back a couple of more years, you might see that even with the Special Measures Landings the government quota was not filled. I am not sure about that, but it would be interesting to look back a couple of more years. I think even with the Special Measures Landings you would find that the government quotas were not filled.

The Chairman: Maybe we could ask our researchers to give us those rhythms right back to the change in the law, because we have had the southeast Asia one where we just shot . . . in 1982. So we might just have a look at that whole rhythm and see if they could prepare that kind of information for us.

Mr. Allmand: Will we get those figures? I think that is very important.

The Chairman: Yes. I have asked the researchers. As soon as they have them, we will circulate them to committee. It will probably take about a week to get the thing there and translated.

Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. Vous comprenez le français?

M. S. Foster: Assez bien.

M. Jourdenais: D'accord. De temps en temps, je parle en anglais mais souvent en français.

M. S. Foster: Cela va.

M. Jourdenais: J'avais beaucoup de questions; il y en a qui les ont posées indirectement, mais je vais quand même essayer d'en poser quelques-unes. Premièrement, je voudrais savoir qui finance votre organisation?

Mr. S. Foster: At this time, about half of our funding comes from CIDA, and about half from private donations.

• 1035

M. Jourdenais: Et quel est le but principal de votre organisme?

Mr. S. Foster: I say development education would be our primary goal and public education, generally, our secondary goal.

M. Jourdenais: Pour l'éducation de qui: des réfugiés ou de . . . ?

Mr. S. Foster: No, education of the Canadian public as to problems in the developing world and ancillary problems resulting from problems in the Third World. So for instance, if we took Central America, our primary focus would be to do education work with Canadians around the problems of development in Central America. Then we would have a

[*Traduction*]

changé, parce que la Pologne était en état de crise et la majorité des réfugiés admis en vertu de mesures spéciales venaient de l'Europe de l'Est, notamment de la Pologne. C'est indéniable, mais on trouve, dans les chiffres, des tendances un peu bizarres. Quoi qu'il en soit, j'ai voulu vous les donner.

M. S. Foster: Si l'on examinait les chiffres d'il y a quelques années, on constaterait peut-être que, malgré les mesures spéciales, le gouvernement n'a pas réussi à atteindre son objectif. Je n'en suis pas certain, mais il serait intéressant d'examiner les chiffres. Je crois que vous constateriez que, malgré les mesures spéciales, le gouvernement n'a pas atteint son objectif.

Le président: On pourrait peut-être demander aux recherchistes d'identifier les tendances qui se sont dessinées après que la loi ait été modifiée, car en 1982, c'était le Sud-est asiatique qui . . . Si les recherchistes voulaient bien nous trouver les chiffres pertinents, on pourrait examiner les tendances.

M. Allmand: Sera-ce possible? C'est très important.

Le président: Oui. J'ai demandé aux recherchistes de nous trouver les chiffres. Dès qu'ils seront prêts, je les ferai distribuer. Mais il faudrait une huitaine de jours, si l'on compte la traduction.

Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. Do you understand French?

Mr. S. Foster: Fairly well.

Mr. Jourdenais: Fine. I sometimes speak English, but I often speak French.

Mr. S. Foster: That is fine.

Mr. Jourdenais: I had a lot of questions; some of them have already been asked, indirectly, but I will try to ask you a few anyway. First of all, I would like to know who funds your organization.

M. S. Foster: Actuellement, la moitié de nos fonds proviennent de l'ACDI et l'autre moitié de donateurs privés.

Mr. Jourdenais: And what is the main purpose of your organization?

M. S. Foster: Premièrement, l'éducation en matière de développement; deuxièmement, l'éducation du public.

Mr. Jourdenais: Whom are you trying to educate: refugees or . . . ?

M. S. Foster: Non. On cherche à informer les Canadiens des problèmes qui existent dans les pays en voie de développement et des problèmes qui découlent . . . des problèmes qui se posent dans les pays du tiers monde. Si c'était l'Amérique centrale qui nous intéressait, on chercherait à informer les Canadiens des problèmes posés par le développement de la région. Et comme

[*Text*]

secondary focus, which would be refugees, the result of the problems there.

M. Jourdenais: Tout à l'heure, dans votre exposé, vous avez mentionné que, lorsqu'un un réfugié arrivait à l'aéroport, il était questionné par un agent de l'immigration sans témoin. Le réfugié était seul, personne ne pouvait le défendre. Vous avez aussi dit—ce qui m'a intrigué—qu'on vous avait téléphoné pour vous prévenir qu'une personne devait entrer au Canada mardi soir, une personne qui se sauvait de son pays. Comment avez-vous fait pour savoir qu'elle se sauvait de son pays?

Mr. S. Foster: I received a call from some friends in the United States who know this person and his family. They said: This person has to immediately leave Central America; he is being persecuted in Central America and he has to get out, and he is coming to Montreal on Tuesday at 7.30 p.m.; could you help him? These are obviously people in whom I would have trust and with whom I would be working in terms of other matters on Central America.

M. Jourdenais: Je me demandais comment vous pouviez savoir qu'il se sauvait de son pays; c'est parce qu'on l'a aidé à sortir du pays, puis ces gens vous ont contacté.

M. S. Foster: C'est ça.

M. Jourdenais: D'accord. Quelle sorte de questions sont posées à un réfugié par l'agent d'immigration?

Mr. S. Foster: That is an interesting question, because back in the time when Lloyd Axworthy held his consultation, he said that once a refugee makes a claim to refugee status on arrival in Canada there should be no more discussion of the details of the person's claim. To the best of my knowledge, that is not the case; in fact, immigration officers go into detail on the basis or the foundation of the person's claim to refugee status during that initial interview. So they will seek to find out why the person wants to come to Canada, what kinds of problems the person had, and they will elicit information about the person's life in the country from which the person is fleeing.

M. Jourdenais: Est-ce que le réfugié est interrogé sans aucun témoin. Tout à l'heure vous disiez qu'il n'y a personne pour l'assister; d'accord, je comprends bien. Mais il y a seulement l'agent d'immigration et le réfugié?

Mr. S. Foster: There could be an interpreter if the person does not speak English or French.

Mr. Jourdenais: You just answered the other question I was going to ask you.

Mr. S. Foster: Other than that, it is simply the immigration officer and . . . Well, the settings for those interviews can be rather frightening, I would say, not only to those persons but to us. Apparently, at some of the border points there are small rooms with just a table and very bright lights.

M. Jourdenais: Vous voulez dire un interrogatoire en règle? Si vous êtes un Chevalier de Colomb, vous savez ce que ça veut dire.

[*Translation*]

il y a des problèmes, il y a des réfugiés. On parlerait donc des réfugiés.

Mr. Jourdenais: You mentioned in your statement that when a refugee arrives at the airport, he is questioned by an immigration officer without any witnesses being present. The refugee is alone and there is no one to defend him. You also said—and this intrigued me—that someone had telephoned you to tell you that a person would be arriving in Canada Tuesday evening, a person who had escaped from his country. How did you know that he had escaped from his country?

M. S. Foster: Des amis aux États-Unis, qui connaissent la personne en question et sa famille, m'ont téléphoné. Ils m'ont dit: cet homme doit quitter l'Amérique centrale, il est victime de persécution et il doit partir sans délai. Il arrive mardi, à 19h30. Pouvez-vous l'aider? Il s'agit, évidemment, de personnes en qui j'ai confiance, avec qui j'ai travaillé sur d'autres questions concernant l'Amérique centrale.

Mr. Jourdenais: I was wondering how you knew that he was escaping from his country; it is because someone helped him get out and these people contacted you.

Mr. S. Foster: That is right.

Mr. Jourdenais: Fine. What sort of questions does an immigration officer ask a refugee?

M. S. Foster: Voilà une question fort intéressante. Un certain moment, dans le cadre de consultations, Lloyd Axworthy a affirmé que lorsqu'on arrive au Canada et qu'on réclame le statut de réfugié, on ne discute plus des détails de la revendication. Que je sache, ce n'est pas vrai; au contraire, les agents d'immigration cherchent, lors de la première entrevue, à déterminer si la revendication est justifiée. Ils veulent savoir pourquoi le réfugié veut venir au Canada et quel genre de problèmes il a eus dans son pays. Ils interrogent le réfugié sur le genre de vie qu'il menait dans le pays dont il se sauve.

Mr. Jourdenais: And are there no witnesses present when the refugee is questioned? You said earlier that there was no one there to help him; I understand. But are the only people present the immigration officer and the refugee?

M. S. Foster: Si le réfugié ne parle ni l'anglais, ni le français, il pourrait y avoir un interprète.

M. Jourdenais: Vous avez répondu à la question que je me préparais à vous poser.

M. S. Foster: À part l'interprète, il n'y a que l'agent d'immigration et . . . Les salles où les entrevues ont lieu peuvent être très intimidantes. Non seulement pour les personnes concernées, mais pour nous. Dans certains postes de douanes, les salles sont très petites. Comme meuble, il n'y a qu'une table et les lumières sont très fortes.

Mr. Jourdenais: You mean it is a proper interrogation. If you are a member of the Knights of Columbus, you know what that means.

[*Texte*]

Je voudrais savoir—parce que vous êtes la deuxième personne, à ma connaissance, qui dit que les réfugiés ne sont pas maltraités, mais ils ne sont pas bien traités. Ils devraient être traités un peu plus humanitairement. Mais avez-vous déjà eu des témoignages de réfugiés qu'on a interviewés, à la suite de quoi on les a mis en prison, à l'hôtel ou n'importe, à Toronto, à Montréal? Quelle est leur réaction? Est-ce que quelqu'un les a déjà contactés par la suite, dans leur langue, avec un témoin, peut-être un représentant de votre organisme? On entend toujours l'autre partie: c'est effrayant, ils se sont sauvés mais . . . Avez-vous déjà posé la question aux réfugiés: Qu'est-ce que tu penses maintenant que tu es rendu dans un autre pays? Quelle est sa réaction, en arrivant, de se faire interroger par un agent d'immigration, probablement coiffé de la casquette, dans une salle éclairée avec une petite lumière comme dans les films?

[*Traduction*]

I would like to know . . . because you are the second person who has told me that refugees are not badly treated, but they are not well treated either. They should be treated a bit more humanely. But have you talked to refugees who have been interviewed and then thrown in prison, or put in a hotel, or whatever in Toronto or in Montreal? How did they react? Did someone contact them afterwards, someone who spoke their language, with a witness, perhaps a representative of your organization? We always hear the other side of the story; it is awful, they escaped, but . . . Have you asked refugees what they think now, when they are in another country? What is the refugee's reaction when he arrives and is questioned by an immigration officer, who is probably wearing his cap, in a room where there is only one little lamp, like you see in the movies?

• 1040

Mr. S. Foster: I have certainly spoken with many people about what their reaction was. When we were looking at the question of the detention centre, we asked them what it feels like to flee a country where the fear of imprisonment would be very fresh in their minds. I would say that the greatest fear these people have is that they are going to be sent home.

So when suddenly they are confronted with aggressive questions during an examination at the port of entry, when suddenly they are not believed and their credibility is brought into question by an immigration officer, when suddenly they are denied the right to see friends, when suddenly all their belongings are looked through, and they are sent off to a detention centre, and put in a room alone where they do not know anybody, their greatest fear is that they are going to be on a plane home very shortly. They go through an agonizing time trying to figure out if someone is going to come to their rescue or if they are in fact going to end up at the customs office back home, having to explain why they left in the first place.

M. S. Foster: J'en ai parlé à beaucoup de réfugiés. Nous leur avons demandé comment on se sent lorsqu'on vient de quitter un pays où l'on craignait d'être mis en prison. Ce qu'ils craignent le plus c'est d'être renvoyés chez eux.

Si, au poste de douanes, on les interroge de façon agressive, si l'on n'a pas l'air de croire ce qu'ils disent et si l'agent met en doute leur crédibilité, si on ne leur permet pas de voir leurs amis, si l'on commence à fouiller leurs valises, si on les envoie dans un centre de détention, si on les met tout seuls dans une pièce où ils ne connaissent personne, ce qui leur fait le plus peur, c'est la possibilité d'être renvoyés chez eux. Ils se demandent si on va les aider ou s'ils vont se retrouver au poste de douanes dans le pays d'où ils sont venus, obligés d'expliquer pourquoi ils sont partis.

M. Jourdenais: D'accord. Ce que vous dites présentement, ce n'est pas ce que vous pensez, c'est ce qu'on vous a déjà dit?

Mr. S. Foster: No, no. This is things that people say, and the feelings that obviously they have when you talk to them about the interview and about the time in detention.

M. Jourdenais: D'après vous, cela fait combien de temps que la loi existe, loi en vertu de laquelle on ne permet pas à une tierce personne d'assister à l'interview? Et pourquoi?

Mr. S. Foster: Okay. About three years ago, I would say, we were able to push hard enough at ports of entry to get in sometimes. For instance, I would go to Blackpool where I would insist on the right to a lawyer and counsel and would yell and call the regional office and Ottawa. I would say that my client has a right for me to be here, and I would get in. Then the word came down from above: It shall not happen anymore. This went into the administrative manual: Nobody gets into the initial examination; that is our turf, and we are safeguarding it.

Mr. Jourdenais: Okay. What you are telling me is not how you imagine it to be, but what you have been told.

M. S. Foster: Non. C'est ce que les réfugiés m'ont dit. Ce sont leurs impressions de l'entrevue et de la période de détention.

Mr. Jourdenais: How long do you think the legislation has been in effect, the legislation that says that a third person cannot be present at the interview, and why?

M. S. Foster: D'accord. Il y a trois ans environ, on pouvait, si on insistait vraiment, assister à l'entrevue. Je me rendais à Blackpool, par exemple, et j'insistais pour qu'un avocat puisse être présent. Je faisais une crise. J'appelais au bureau régional à Ottawa. Et je disais que mon client avait le droit d'être représenté et on me permettait d'être présent. Un certain moment, les autorités se sont prononcées: cela ne se fera plus. On l'a même précisé dans le guide administratif. Personne n'a le droit d'assister à la première entrevue. C'est notre terrain et on le défend.

[*Text*]

So if you ask me why, I think the answer is simple. The answer is that the numbers of people arriving started to increase. Although we are still talking about very, very small numbers, the government has become more and more concerned about safeguarding our borders, and they want to keep control over what happens at the border. So they do everything they can to maintain very, very strict control over the process.

M. Jourdenais: Vous venez de mentionner *my clients*: Est-ce que ces gens vous paient après?

Mr. S. Foster: I worked exclusively on legal aid when I was practising. And now any work that I do would be free.

M. Jourdenais: J'ai une autre question; je ne voulais pas vous la poser mais cela me gêne. Il y a eu une explication tout à l'heure au sujet du nombre. M. Bell—pardon, M. Best, c'est meilleur en français!—est venu trois ou quatre fois témoigner devant le Comité; on lui pose toujours la même question au sujet du fameux nombre de réfugiés. Pour l'année 1985-1986, on prévoit 11,000 réfugiés, et vous dites que ce sont ceux qui sont parrainés par le gouvernement; ceux qui le sont par des particuliers, par l'entreprise privée, d'après vous ne sont pas compris dans ce nombre? C'est inclus?

Mr. S. Foster: No. What I wanted to say is, I think the government is intent on controlling the number of refugees that come to Canada. Right now they control the numbers they accept abroad through the quotas that are fixed every year. Now, it is fine to say that, in addition to those quotas, private groups can sponsor as many refugees as they want. But it is clear that the government, in fixing the quotas, has a number of persons that it wants to come to Canada every year as refugees accepted from abroad. They have nothing to hide there.

They say that they are going to take so many people every year and that they have an overall immigration quota, part of which is going to be made up of refugees. So they fix a quota and they want to live by that quota. They say, well, we can have private sponsorships. But it is very clear they would like those private sponsorships to fall around the same number they pick.

• 1045

In other words, if suddenly Canadians churches sponsored 20,000 refugees they would have a big problem because it does not fit into their overall immigration package. So they know now that maybe there is going to be . . . They figure how many churches can sponsor. Maybe there are going to be 1,000 privately sponsored so they can work that into their quota. They will say: Government quota so much, and we know there will be another 1,000.

So to me it is a red herring constantly to say that there is a quota but there can be as many other refugees coming as the private sector can sponsor, because the private sector right now is only sponsoring a small number of refugees. And it is a complete abdication of the government's responsibility to bring

[*Translation*]

Vous m'avez demandé pourquoi et la réponse, à mon avis, est très simple. Le nombre de réfugiés a commencé à augmenter. Même s'il y en a toujours très peu, le gouvernement cherche de plus en plus à protéger nos frontières et à contrôler l'accès. Les autorités font leur possible pour exercer un contrôle extrêmement rigoureux.

Mr. Jourdenais: You just referred to "my clients". Do these people eventually pay you?

M. S. Foster: Lorsque j'étais avocat, je travaillais exclusivement pour les services d'aide juridique. Aujourd'hui, mes services sont offerts gratuitement.

Mr. Jourdenais: I have another question; I did not want to ask you, but it bothers me a little. There was an explanation given earlier about numbers. Mr. Bell—I am sorry, it is Mr. Best; it sounds better in French!—appeared before the committee on two or three occasions; we asked him over and over again about the number of refugees. It is estimated that there will be 11,000 in 1985-86 and you say that these are the ones that are sponsored by the government; you do not think that privately-sponsored refugees, or refugees that are sponsored by a company, are included in this figure? Are they included?

M. S. Foster: Non. Je voulais dire, tout simplement, que le gouvernement est décidé à limiter le nombre de réfugiés. Chaque année, pour limiter le nombre, on fixe des objectifs. D'accord, les couples privés peuvent parrainer autant de réfugiés qu'ils le veulent. Mais si le gouvernement fixe des objectifs, c'est pour limiter le nombre de réfugiés. Le gouvernement n'a rien à cacher.

On prétend qu'on va admettre un certain nombre de personnes chaque année. On dit qu'on va admettre tant d'immigrants, dont un certain nombre seront des réfugiés. Le gouvernement se fixe un objectif et il tient à le respecter. Des particuliers peuvent, bien sûr, parrainer des réfugiés. Mais le gouvernement voudrait que le nombre total corresponde à l'objectif qu'il s'est fixé.

Autrement dit, si tout d'un coup les églises canadiennes parrainaient 20,000 réfugiés, les responsables de l'immigration se trouveraient dans une situation difficile, car cela ne cadre pas avec leurs projets globaux d'immigration. Les responsables de l'immigration font un calcul du nombre de réfugiés que les églises peuvent parrainer. Il y aura peut-être 1,000 réfugiés qui auront un parrain privé, et donc on tient compte de ce chiffre dans le quota. Ils vont dire que le quota du gouvernement est tant, et nous savons qu'il y aura 1,000 autres réfugiés.

A mon avis, donc, c'est induire en erreur que de répéter constamment que même s'il y a un quota, il peut y avoir autant de réfugiés que le secteur privé peut parrainer. Le fait est qu'en ce moment le secteur privé ne parraine que peu de réfugiés. Le gouvernement nie complètement sa responsabilité

[*Texte*]

refugees here if they are going constantly to be saying that the private sector can sponsor as many as they want.

In addition, I was saying before that if you look back in years gone by you will see that the government has not met its own quotas; aside from any private sponsorship, they have not met their own quotas.

The Chairman: Mr. Jourdenais, you put your question . . .

Mr. Jourdenais: One more.

The Chairman: —at 9 minutes, but the answer was 2.5, so we are at 11.5 all of a sudden. I think we had better go to Mr. Hudon.

Mr. Jourdenais: Okay.

M. Hudon: Je vais lui donner une partie de mon temps.

The Chairman: Okay, you can take some of his time.

M. Jourdenais: C'est que j'ai 25 questions à poser.

M. Hudon: Ah, non!

M. Jourdenais: Non. J'en avais deux autres, mais je me contenterai d'en poser une. Vous dites que l'agent d'immigration a trop de pouvoirs discrétionnaires. Que doit-on changer pour qu'il n'en ait plus trop?

Mr. S. Foster: I do not think that is a particularly difficult question because there are very concrete things that can be done; for instance, the kinds of things we are talking about that put safeguards at least into that system—the right to counsel, changes in the law with respect to detention . . . If we were willing to go, there could be more substantial changes that would take away this discretionary power that immigration officers have and place that power in the hands of some body that exercises some quasi-judicial kind of authority.

Customs officers at the border are empowered to exercise the duties of immigration officers. So now you have a customs officer at the border who under our law has the right to put a person in jail. It does not make any sense to me.

M. Jourdenais: Voulez-vous que je continue?

M. Hudon: Non.

M. Jourdenais: Très bien. Allez-y.

M. Hudon: Vous avez dit tout à l'heure que l'on ne respectait pas l'esprit ou la règle de l'entente internationale concernant les visas accordés aux gens de certains pays. Croyez-vous que cela fait vraiment une différence? On exige maintenant que les gens du Sri Lanka aient des visas. Cependant, on s'est aperçu qu'il y a eu une période de fléchissement à un moment donné, mais qu'aujourd'hui, il y a autant d'immigrants illégaux qui viennent de ce pays-là que quand on ne demandait pas de visa. Je trouve que le visa ne change pas grand-chose.

[*Traduction*]

s'il fait venir des réfugiés en disant que le secteur privé peut en parrainer autant qu'il voudra.

De plus, comme je le disais avant, si vous examinez les chiffres des années passées, vous allez constater que le gouvernement n'a même pas respecté ses propres quotas, sans parler des réfugiés ayant un parrain privé.

Le président: Monsieur Jourdenais, quand vous avez posé votre question . . .

M. Jourdenais: Encore une.

Le président: . . . neuf minutes de votre temps étaient écoulées. Comme la réponse a duré deux minutes et demie, cela a fait un total de onze minutes et demie que nous vous accordées. Je pense qu'on devrait donc donner la parole à M. Hudon.

M. Jourdenais: D'accord.

Mr. Hudon: I will give him part of my time.

Le président: D'accord, vous pouvez utiliser une partie du temps de M. Hudon.

Mr. Jourdenais: The problem is that I have 25 questions to ask.

Mr. Hudon: Oh no!

Mr. Jourdenais: No. I did have two others, but I will just ask one of them. You say that immigration officers have too much discretionary authority. What should we change to correct this situation?

M. S. Foster: C'est une question qui n'est pas particulièrement difficile à mon avis, car il y a des mesures très concrètes qu'on peut prendre. On pourrait par exemple prévoir au moins certaines garanties—le droit d'avoir un avocat. De plus, on pourrait modifier les dispositions de la loi concernant la détention. S'il existait une volonté de faire des changements, on pourrait mettre en oeuvre des changements plus importants qui enlèveraient le pouvoir discrétionnaire des agents d'immigration pour le donner à un organisme ayant une sorte d'autorité quasi judiciaire.

Les douaniers à la frontière ont le pouvoir d'exercer les fonctions des agents d'immigration. Cela veut dire que d'après la Loi, les douaniers ont le droit d'incarcérer une personne. Cela n'a pas de sens à mon avis.

Mr. Jourdenais: Do you want me to ask more questions?

Mr. Hudon: No.

Mr. Jourdenais: Okay. Go ahead.

Mr. Hudon: You said earlier that we do not respect the spirit or letter of the international agreement on visas granted to individuals from certain countries. Do you really think that that makes a difference? We now require people from Sri Lanka to have visas. However, while we found that there was a period when the number of refugees dropped off, today there are as many illegal immigrants coming from that country as there were when we did not require a visa. I do not think that the visa changes much.

[*Text*]

Mr. S. Foster: First of all, I am not sure that the same number of Sri Lankans are entering, because if you look I think you will see that there were very, very large numbers of Sri Lankans entering in short periods of time.

M. Hudon: Combien y en a-t-il eu au cours des 12 derniers mois, d'après vous?

Mr. S. Foster: I would not even hazard a guess on the numbers of Sri Lankans, but I would say that there is definitely a much smaller number of Sri Lankans entering now.

The other thing is that the ones that are entering . . . if you knew what we go through to try and even reunite families because of the visa requirement—refugee claimants, single men who come here and have left wife and child behind, and once the visa is imposed the wife and child cannot come because the Canadian government says: We will wait two years until your claim is determined; then your wife and child can come. Those are a lot of the people who are coming. They are getting illegal documentation. They are bribing officials to get here. Sure, some of them can get through, but it just changes the whole nature of . . .

Once you impose that visa the person who needs to get out, or wants to get out—but let us talk about the person who needs to get out, take Guatemala—in the past would have simply made a few discreet calls, gotten a passport if he did not already have one and jumped on a plane without any problems. That person now is in deep, serious trouble. They have to go to the embassy; they have to call the embassy. We know the level of surveillance going on in countries like Guatemala. There is just no comparison in terms of what it is like to try to get out of Guatemala now. I do not want to in any way diminish the important role that the Canadian embassy is playing in Guatemala, in taking Guatemalan refugees and helping them to come here. But there is no reason to believe they could not play that role and, at the same time, allow people to come here who need to get out, who do not want to have to go through that visa restriction.

• 1050

M. Hudon: D'après votre expérience, combien de réfugiés par année le Canada serait-il capable d'accepter?

Mr. S. Foster: I have never even thought about what the numbers would be. I only thought that it is tremendously sad that we keep going downhill. At one point, we had this massive influx of people from Indochina and somehow we were able to attribute that to some special phenomena, when in fact we have the same thing happening right now in Central America. Since then, we have been going down, down, down. I think we should be moving in the other direction and the government should be initiating that move.

M. Hudon: Oui, mais vous devez comprendre que dans une période où la situation économique est plus difficile, les choix à

[*Translation*]

M. S. Foster: Tout d'abord, je ne suis pas sûr qu'il y a le même nombre de personnes du Sri Lanka qui arrivent au Canada maintenant. Si vous regardez les chiffres, je pense que vous constaterez qu'à un moment donné il y en avait beaucoup qui entraient pendant des périodes de temps très courtes.

Mr. Hudon: How many of them were there in the last 12 months, in your opinion?

M. S. Foster: Je ne peux même pas deviner combien d'immigrants viennent du Sri Lanka. Mais je dirais certainement qu'il y en a beaucoup moins maintenant que par le passé.

Il ne faut pas oublier non plus que ce qui arrive . . . si vous saviez les efforts qu'on consacre à la seule réunification des familles à cause de l'obligation d'avoir un visa . . . il y a des hommes seuls qui demandent le statut de réfugié qui ont laissé leur femme et leurs enfants au Sri Lanka. Avec l'obligation d'avoir un visa, la femme et l'enfant ne peuvent pas venir. Le gouvernement canadien dit à ces gens qu'il attendra deux ans jusqu'à ce qu'on tranche la demande; ensuite la femme et l'enfant pourront venir. Beaucoup de ceux qui arrivent au Sri Lanka se trouvent dans ce cas. Ils obtiennent une documentation illégale. Ils donnent des pots-de-vin aux responsables pour pouvoir venir au Canada. Il est vrai que certains d'entre eux réussissent, mais cette mesure change toute la nature de . . .

Avec cette obligation d'avoir un visa, la personne qui doit quitter son pays ou qui veut le quitter . . . mais prenons le cas d'une personne qui doit quitter son pays, par exemple le Guatemala. Auparavant, la personne aurait simplement fait quelques appels téléphoniques discrets, et aurait obtenu un passeport, si elle en avait déjà un, et serait montée avec eux dans un avion sans problème. En ce moment, la personne se trouve dans une situation très grave: elle doit s'adresser à l'ambassade. Nous savons qu'un niveau de surveillance existe dans des pays comme le Guatemala. Il est beaucoup plus difficile de sortir du Guatemala maintenant que dans le passé. Je ne cherche pas du tout à minimiser le rôle important joué par l'ambassade canadienne au Guatemala, en aidant les réfugiés de ce pays à venir au Canada. Mais il n'y a pas de raison pour laquelle ces fonctionnaires ne pourraient pas jouer le même rôle tout en permettant à ceux qui doivent quitter le pays de venir au Canada sans les obliger à avoir un visa.

Mr. Hudon: On the basis of your experience, how many refugees could Canada accept annually?

M. S. Foster: Je n'ai jamais pensé au nombre d'immigrants. J'estime seulement qu'il est extrêmement triste que le nombre ne cesse de diminuer. A un moment donné, il y a eu l'arrivée massive de personnes de l'Indochine, et nous avons pu attribuer cette situation à un phénomène spécial. Le fait est que la situation en Amérique centrale est pareille en ce moment. Depuis, nous recevons de moins en moins de réfugiés chaque année. Je pense que la tendance devrait être l'inverse, et c'est le gouvernement qui devrait nous orienter dans ce sens.

Mr. Hudon: Yes, but you must appreciate that when the economic situation is more difficult, the choices we have to

[*Texte*]

faire au niveau des réfugiés sont plus difficiles aussi. Cela doit entrer en ligne de compte.

Il y a autre chose. Quelqu'un arrive ici comme réfugié; il demande le statut, il finit par l'obtenir après nombre d'années et il fait venir sa famille. Je me pose de sérieuses questions sur le rôle des agents d'immigration qui travaillent à l'étranger. Y a-t-il quelque chose qui les incite à accomplir un travail autre que le fait accompli? Il y a des gens qui arrivent ici, monsieur, qui détruisent leur passeport dans les toilettes de l'avion et disent: Je suis un réfugié politique. On sait fort bien que cette personne-là va finir par être acceptée. Je suis content pour elle. Elle va finir par être acceptée. Deux ans plus tard, elle va faire venir son père, sa mère, son frère, sa soeur, ses enfants, etc. Les agents qui sont là, ce ne sont que des passeurs de papier. Je trouve cela dommage.

Mr. S. Foster: It is an interesting point. When you make reference to the people destroying their passports on the airline, I wonder if you know why. I represented a refugee who came here with a false passport that he had bribed officials to get because he had to flee the country. He arrived here with the false passport and said, here is my false passport. He was prosecuted under Canada's Criminal Code for having arrived here.

Another one, who actually entered with the passport, used the false passport . . . He subsequently presented himself voluntarily to the immigration authorities and said, look, I am using a false passport; do you know the Geneva Convention, in section 31, says that no refugee will be prosecuted for having used illegal documents to flee their country? Canada prosecuted this person and the person was found guilty. The judge said that Canadian domestic law does not yet incorporate international law. That provision does not protect this person. He was fined $1,000. The judge asked him before he fined him how much money he had. He had $10. He was fined $1,000 for coming here with a false document. That is why people destroy their passports in the toilets on the plane. I want you to have that straight in your mind.

In terms of officers abroad, I think that your point is really well taken. It must be very difficult for them to be motivated to do this work. However, I think it is even sadder that, through use of visas, we keep giving them more and more discretion in terms of who is going to come to Canada. I think people are being forced to avoid going through our embassies, because the officers there are not trained. They do not have any support from here to accept people.

Our levels are low. For the most part, people know that if they show up at an embassy and ask for a visa, they will be refused. So there is just absolutely no reason why they would want to go to an embassy. It is really difficult to understand

[*Traduction*]

make regarding refugees are more difficult as well. This must be taken into account.

There is one other point. When someone arrives here as a refugee, he request refugee status, and eventually obtains it after a certain number of years, and then brings his family over. I have some very serious questions about the role of immigration officers who work abroad. Is there something that motivates them to the work other than the "*fait accompli*"? Some people arrive in Canada, Mr. Foster, after destroying their passports in the airplane washroom. They then tell our officials that they are a political refugee. We know very well that such individuals will eventually be accepted. I am pleased for them. They will eventually be accepted. Two years later, the person in question brings over his father, his mother, his brother, his sister, his children, and so forth. Immigration officers abroad are merely paper pushers. I think that is unfortunate.

M. S. Foster: Vous soulevez un point intéressant. Vous avez dit que certaines personnes détruisent leur passeport dans l'avion. Je me demande si vous savez pourquoi elles font cela. J'ai représenté un réfugié qui est venu au Canada avec un faux passeport qu'il a obtenu en donnant des pots-de-vin aux fonctionnaires parce qu'il a été obligé de fuir le pays. Il est arrivé avec le faux passeport en disant, voici mon passeport, il est faux. Il a été poursuivi en justice en vertu du Code criminel du Canada.

Dans un autre cas, quelqu'un a utilisé le faux passeport. Par la suite, il est allé voir de son propre chef les responsables de l'immigration et leur a dit qu'il utilisait un faux passeport. Il leur a demandé s'ils savaient que d'après l'article 31 de la Convention de Genève, aucun réfugié ne doit être poursuivi en justice parce qu'il a utilisé un document illégal pour fuir son pays. Cette personne a été poursuivie en justice au Canada et a été trouvée coupable. Le juge a dit que la loi intérieure du Canada n'incorpore pas encore le droit international. La disposition de la Convention de Genève n'a pas protégé la personne. On lui a fait payer une amende de 1,000$. Avant de fixer le montant de l'amende, le juge lui a demandé combien d'argent elle avait. Elle avait 10$. Elle a eu une amende de 1,000$ parce qu'elle est arrivée au Canada avec un faux document. C'est la raison pour laquelle certaines personnes détruisent leur passeport dans les toilettes des avions. Je veux que vous compreniez bien cela.

Je pense que vous soulevez un point très valable en ce qui concerne les agents à l'étranger. Il doit leur être très difficile d'être motivés pour faire ce travail. Ce qui est plus triste encore, à mon avis, c'est que grâce à l'exigence d'avoir des visas, nous leur donnons de plus en plus de pouvoir discrétionnaire pour décider qui va pouvoir venir au Canada. Je pense qu'on oblige les gens à ne pas s'adresser à nos ambassades, car les agents des ambassades n'ont pas de formation. Ils n'ont pas l'appui du Canada pour accepter des réfugiés.

Nos niveaux d'immigration sont bas. La plupart des personnes savent que si elles se présentent à une ambassade pour demander un visa, on ne le leur accordera pas. Il n'y a donc aucune raison pour laquelle elles voudraient s'adresser à une ambassade. Je ne vois pas comment le gouvernement

[*Text*]

how the Canadian government can expect those people to make reasoned decisions on who is and is not a refugee.

When Lloyd Axworthy issued a set of directives for the Refugee Status Advisory Committee here, which said how Canada should interpret the provisions of the Geneva Convention, in determining who is a refugee and who is not, they never sent the policy directives to the people abroad. Those people just make a decision on the basis of one interview. There is no appeal. There is no right to counsel. There is absolutely no safeguard. It does not make any sense for people to appear at a Canadian embassy and ask for a visa to come to Canada. As far as I am concerned, if I was a refugee I would find a way to get on a plane, destroy my passport and ask for status at the Canadian border, because abroad, your chances of being accepted are small or nil.

• 1055

The Chairman: Thank you, Mr. Hudon. One question from Mr. Allmand, one from Mr. Heap, and one from Mr. Jourdenais. Let us see if we can do that in five minutes.

Mr. Allmand: Well, my question is one that was related to one Mr. Hudon just asked, and that was, what does he do, for example, when he is confronted from time to time with somebody who is obviously not a legitimate refugee? I have run into a few. I mean, I am very sympathetic to the fact that we have to make many changes and broaden the definition, but there are some. I just ran into one who was using the refugee process to get out of a country and was not really a legitimate refugee. I am asking Mr. Foster, does he not agree that we have to have some kind of control and how does he deal with it himself? Does he refuse the case when he finds out that somebody is trying to use him to get into the country and is not legitimate? Or does he ever find people who are not legitimate?

Mr. S. Foster: I think my response to that is that because right now our definition of refugee is so narrow, it becomes very difficult for people to see themselves fitting into that definition. So often we tend to say a person is or is not a refugee on the basis of what our conception of that definition is. And I think that a lot of people we like to consider as abusing the system, in fact would constitute refugees under some kind of wider definition. But having said that, there will always be people who will try and abuse whatever system is in place. And my personal response to that is that I have not wanted to work with people who are attempting to do that. I have refused cases in the past.

Second, I have always felt that we have to accept a certain amount of abuse to have a really good system. So that just as in the criminal system we have always said, better that one guilty person go free, or that many guilty people go free, than that one innocent person be convicted, I sort of feel the same way in terms of our refugee process. Perhaps we have to accept

[*Translation*]

canadien peut s'attendre à ce que ses agents prennent des décisions éclairées sur la question de savoir qui est réfugié et qui ne l'est pas.

Lloyd Axworthy a émis des lignes directrices pour l'utilisation du Comité consultatif du statut de réfugié, qui précisait comment le Canada devrait interpréter les dispositions de la Convention de Genève dans la détermination du statut de réfugié. Cependant, ces lignes directrices n'ont jamais été envoyées aux agents à l'étranger. Ces agents prennent une décision en se fondant sur une seule entrevue. Le droit d'appel et le droit d'avoir un avocat n'existent pas. Il n'y a absolument aucune garantie. Il est déraisonnable pour une personne de s'adresser à une ambassade canadienne pour demander un visa pour venir au Canada. Si j'étais réfugié, je trouverais un moyen de monter dans un avion, de détruire mon passeport et de demander le statut de réfugié à la frontière canadienne, car à l'étranger les chances d'être accepté sont faibles ou inexistantes.

Le président: Merci, monsieur Hudon. Je vais donner la parole à M. Allmand, suivi de M. Heap, suivi de M. Jourdenais, qui pourront, poser une question chacun. Essayons de terminer dans cinq minutes.

M. Allmand: Ma question est liée à celle que vient de poser M. Hudon. J'aimerais savoir ce que fait M. Foster lorsqu'il se trouve devant le cas d'une personne qui évidemment n'est pas un réfugié légitime? J'ai connu quelques cas de ce genre. Je comprends très bien qu'il va falloir faire beaucoup de changements et élargir la définition, mais parfois il y a des personnes qui ne sont pas des réfugiés légitimes. J'ai été saisi récemment du cas d'une personne qui cherchait à sortir d'un pays en prétendant qu'elle était un réfugié, alors qu'elle n'était pas vraiment un réfugié légitime. M. Foster n'est-il pas d'accord pour dire qu'il faut quand même qu'il y ait un certain contrôle? J'aimerais savoir ce qu'il fait lui-même dans de tels cas? Est-ce qu'il refuse le cas s'il apprend que la personne n'est pas un réfugié légitime? Où est-ce qu'il a déjà vu des personnes qui ne sont pas des réfugiés légitimes.

M. S. Foster: Étant donné que notre définition actuelle de réfugié est si étroite, les gens ont du mal à la respecter. Nous avons tendance à dire qu'une personne est un réfugié ou ne l'est pas d'après notre perception de la définition. Je pense que si la définition était plus large, beaucoup de personnes qui abusent du système d'après nous, seraient en effet des réfugiés. Cela dit, toutefois, il y aura toujours certaines personnes qui chercheront à abuser du système, quel qu'il soit. Personnellement, je n'ai pas voulu travailler avec des gens qui cherchent à faire cela. J'ai déjà refusé certains cas.

Deuxièmement, j'ai toujours estimé qu'il faut accepter certains abus afin d'avoir un système excellent. Tout comme nous avons toujours prétendu dans le cas du système pénal qu'il vaut mieux libérer une ou plusieurs personnes coupables que de condamner une personne innocente, je pense que la même chose peut se dire du processus de détermination des

[*Texte*]

a small amount of abuse or find ways to deal with it as best we can in order to adequately deal with the legitimate refugees.

Mr. Allmand: Thank you.

The Chairman: Mr. Heap.

Mr. Heap: Thank you. Mr. Foster, you said that your information from refugee claimants is that when they are questioned on the very first occasion and state they want to make a refugee claim, that very often the officers go on questioning them. As you know, the government is proposing to revise section 112 so that the inquiry at a later stage will be in public, not in camera, unless the adjudicator orders it in camera. Can you bring us information about this questioning of claimants at the earlier interview, because I think it has a bearing on the present decision of the government to force all those hearings into public except where the adjudicator allows it in camera?

Mr. S. Foster: I can certainly attempt to do that. I think there have been a few reports in past years that have made mention of that which I could try and unearth and send along.

Mr. Heap: Thank you.

The Chairman: Thank you. We will take that offer. Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. Moi, c'est le pouvoir discrétionnaire qui m'intrigue. Pensez-vous qu'il serait préférable qu'il y ait trois personnes au lieu d'une chaque fois qu'on interview quelqu'un? Et même après l'interview, il y a encore une décision à prendre. Au bureau du ministre, c'est encore une seule personne qui prend la décision. Croyez-vous que s'il y en avait trois, ce serait plus juste et que le pouvoir discrétionnaire des agents serait réduit?

Mr. S. Foster: Personally, if there are three people from Immigration or one, I do not think it makes a great deal of difference.

Mr. Jourdenais: Can I add on?

The Chairman: It will have to be quick.

Mr. Jourdenais: You know, you said it is in the law that they are not allowed to have someone else. Could it be that when they made the laws they thought the refugee running away from his country could also be any kind of people?

Mr. S. Foster: Yes.

Mr. Jourdenais: Crooks, anything.

Mr. S. Foster: Yes.

• 1100

Mr. Jourdenais: Murderers. And by having an interview we would set now, he will open up because he will be scared. He

[*Traduction*]

réfugiés. Peut-être qu'il faut accepter un peu d'abus ou trouver des façons d'y faire face de notre mieux, afin de nous occuper convenablement des réfugiés légitimes.

M. Allmand: Merci.

Le président: Monsieur Heap.

M. Heap: Merci. Vous avez dit, monsieur Foster, que ceux qui demandent le statut de réfugié vous ont dit que lorsqu'ils disent à l'agent qu'ils veulent présenter une demande de statut de réfugié pour la première fois, très souvent les agents continuent de les interroger. Comme vous le savez, le gouvernement propose de réviser l'article 112, pour prévoir que l'enquête tenue plus tard sera publique, plutôt qu'à huis clos, à moins que l'arbitre décrète que l'enquête soit tenue à huis clos. Pourriez-vous nous donner davantage de renseignements au sujet de l'interrogation des demandeurs lors de la première entrevue. A mon avis, cette situation a une incidence sur la décision du gouvernement d'exiger que toutes ces audiences soient tenues en public, sauf celles que l'arbitre permet de tenir à huis clos.

M. S. Foster: Je peux certainement essayer de vous fournir ces renseignements. Je pense qu'il y a eu quelques rapports depuis quelques années qui ont fait allusion à cette situation. Je vais essayer de les trouver et vous les envoyer.

M. Heap: Merci.

Le président: Merci. Nous acceptons votre offre. Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. I am intrigued by the question of discretionary power. Do you think it would be preferable to have a three-person interview team, rather than just a single person? Even after the interview, there is still another decision that has to be made. There again, a single individual in the minister's office makes a decision. Do you think that if there were three people involved, the system would be fair and the discretionary power of officers would be reduced?

M. S. Foster: À mon avis, il importe peu qu'il y ait trois personnes ou une personne du ministère de l'Immigration.

M. Jourdenais: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Il faudra qu'elle soit brève.

M. Jourdenais: Vous avez dit que la Loi stipule que les réfugiés ne peuvent pas avoir quelqu'un d'autre. Serait-il possible que le législateur ait pensé qu'un réfugié qui fuit son pays pourrait être n'importe qui?

M. S. Foster: Oui.

M. Jourdenais: Ils peuvent être des escrocs, ou n'importe quoi d'autre.

M. S. Foster: Oui.

M. Jourdenais: Des meurtriers même. En prévoyant une entrevue, la personne va parler plus ouvertement parce qu'elle

[*Text*]

will open up much more than if he had somebody else trying to defend him.

Mr. S. Foster: Yes.

Mr. Jourdenais: I have nothing against lawyers, but lawyers are good talkers, and he could definitely talk the immigration officer into saying, well, he is a nice guy, blah, blah, blah. I am sure that a lawyer or any representative would not want to go cold. He would speak to the refugee first and then could go in with any kind of story and try to sell it to the immigration officer.

Mr. S. Foster: Yes.

Mr. Jourdenais: Do you think it could be that is the reason why they do not want anyone else but this person, *le refugié*, and the immigration officer?

Mr. S. Foster: That could be one of the factors. I do not accept that reasoning, but I say that could be their reasoning. It could have been their reasoning when they changed it, but it does not make any sense to me. I mean, I certainly accept that every once in a while there is going to be someone who slisp through like that. But I am not sure that you are going to be able to catch too many. That kind of person is not the kind who is going to open up because he or she is in front of an immigration officer. I do not think that is the kind of person to be intimidated by that. People intimidated by the abuses of discretion are the real refugees, because they are fearful—not the other people.

The Chairman: Thank you, Mr. Foster. The committee appreciates your spending time with us. You have been very helpful. I thank the committee members for their co-operation under somewhat difficult time constraints.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

va avoir peur. Elle va parler beaucoup plus ouvertement que si elle avait quelqu'un d'autre pour la défendre.

M. S. Foster: Oui.

M. Jourdenais: Je n'ai rien contre les avocats, mais ce sont des beaux parleurs, et ils pourraient convaincre l'agent d'immigration de dire que le candidat est un type sympathique, etc. Je suis sûr qu'un avocat ou n'importe quel représentant ne voudrait pas aller à l'entrevue sans avoir parlé à la personne avant. Ensuite, il pourrait raconter n'importe quelle histoire à l'agent d'immigration et essayer de l'en convaincre.

M. S. Foster: Oui.

M. Jourdenais: Pensez-vous que c'est peut-être là la raison pour laquelle on veut que seuls le réfugié et l'agent d'immigration soient présents?

M. S. Foster: C'est peut-être un des facteurs. Je n'accepte pas cet argument, mais cela pourrait être l'argument du législateur lorsqu'il a modifié l'article en question. À mon avis, cependant, cela n'a pas de sens. J'admets certainement que de temps en temps il va y avoir quelqu'un de douteux qui se présente. Mais je ne suis pas convaincu qu'on va pouvoir en prendre beaucoup comme cela. Cette personne n'est pas le genre de personne qui va parler ouvertement parce qu'elle se trouve devant un agent d'immigration. Ce n'est pas le genre de personne qui va être intimidée en entrevue. Les gens qui sont intimidés par les abus des pouvoirs discrétionnaires sont les véritables réfugiés, et non les autres, car ces personnes ont peur.

Le président: Merci, monsieur Foster. Le Comité vous remercie d'être venu comparaître devant nous. Vous nous avez donné des réponses très utiles. Je remercie les membres du Comité de leur collaboration dans une situation un peu difficile à cause de la brièveté de la réunion.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

From The Social Justice Committee of Montreal:
Stephen Foster, Co-ordinator.

Du «The Social Justice Committee of Montreal»:
Stephen Foster, coordinateur.

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 27

Tuesday, May 7, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 27

Le mardi 7 mai 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, ENTREPRENEURIAL PROGRAM

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS

Amendements au Règlements sur l'immigration 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25334—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Iain Angus
Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 7, 1985
(36)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 11:06 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Terry Clifford, Leo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Peter Peterson, Allan Pietz, Lucie Pépin.

Other member present: Svend Robinson.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: *From the Standing Conference of Canadian Organizations for Refugees*: Yvette Knott, President; Denis Fontaine, Executive Member; Kathleen Ptolemy, Secretary-Treasurer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

It was agreed,—That the following documents be filed with the Clerk of the Committee as exhibits:

(*a*) letter in reply to John Rodriguez from Gaétan Lussier, Deputy Minister, Employment and Immigration Department, dated April 30, 1985, concerning mobility assistance (*Exhibit "TRAV-26"*);

(*b*) letter in reply to Fernand Jourdenais from John Edwards, Associate Deputy Minister, Employment and Immigration Department, concerning remuneration paid to members of immigration arbitration boards (*Exhibit "TRAV-27"*); and

(*c*) letter from Mohinder Singh Gosal, President, Federation of Sikh Societies of Canada, dated April 18, 1985, to Hon. Flora MacDonald, Minister of Employment and Immigration concerning the immigration of Sikhs to Canada (*Exhibit "TRAV-28"*).

The witnesses made a statement and answered questions.

On motion of Fernand Jourdenais, it was agreed,—that the meeting scheduled for Wednesday, May 8, 1985 at 3:30 p.m. with the Inter-Church Committee for Refugees be cancelled and, in its place, an *in-camera* meeting be scheduled to consider the draft of the Third Report of the Committee.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 7 MAI 1985
(36)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 11 h 06, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Terry Clifford, Léo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Peter Peterson, Allan Pietz, Lucie Pépin.

Autre député présent: Svend Robinson.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: *De la «Standing Conference of Canadian Organizations for Refugees»*: Yvette Knott, présidente; Denis Fontaine, membre de la direction; Kathleen Ptolemy, secrétaire-trésorière.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et sur celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport au Parlement portant sur les futurs quotas d'immigration (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Il est convenu,—Que les documents suivants soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces:

a) lettre que Gaétan Lussier, sous-ministre du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, adressait, le 30 avril 1985, à John Rodriguez une réponse à une demande de renseignements au sujet de l'aide accordée au titre de la mobilité (*pièce «TRAV-26»*);

b) lettre que John Edwards, sous-ministre adjoint, ministère de l'Emploi et de l'Immigration, adressait à Fernand Jourdenais au sujet d'une demande de renseignements touchant la rémunération versée aux membres des conseils d'arbitrage (immigration) (*pièce «TRAV-27»*); et

c) lettre que Mohinder Singh Gosal, président de la Fédération des sociétés sikh du Canada, adressait à l'honorable Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le 18 avril 1985, au sujet de l'immigration des Sikhs au Canada (*pièce «TRAV-28»*).

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

Sur motion de Fernand Jourdenais, *il est convenu*,—Que la réunion fixée au mercredi 8 mai 1985, à 15 h 30, avec le Comité Inter-Eglises pour les réfugiés, soit annulée et remplacée par une séance *à huis clos* où l'on étudiera une ébauche du Troisième rapport du Comité.

At 12:56 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 12 h 56, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, May 7, 1985

• 1107

The Chairman: Order, please.

This is the 36th meeting of your committee on Labour, Employment and Immigration since the commencement of the Parliament.

Today we do have some witnesses, but I will just take a minute to inform members of a couple of things before we do the introductions and get started.

Members should know that the necessary quorum did not happen yesterday; there was not a member of the opposition so we had no official meeting yesterday.

I think the draft of our third report is in reasonable shape. We have spent a fair number of meetings on it.

The next piece of information is that our witnesses scheduled for tomorrow have unfortunately had to cancel. This leaves us with a 3.30 p.m. time slot, and it is your committee chairman's view that we might indeed be able to get a full committee quorum of eight to consider that third report and indeed we may be able to pass it through tomorrow. So I would like to urge members to keep their date with destiny at 3.30 p.m. tomorrow.

I would also like members to know that I have filed three further documents as exhibits: a letter to John Rodriguez from Gaetan Lussier, the Deputy Minister; another letter to Fernand Jourdenais from John Edwards, the Associate Deputy Minister; and a letter from Mohinder Singh Gosal, the President of the Federation of Sikh Societies of Canada, dated April 18. So those are filed.

Can I take a minute to introduce our witnesses today? We have a meeting which is slated to run until 12.30. We might run a little past that, but not much.

Mr. Heap, did you have a question?

Mr. Heap: About the documents you filed, they will be circulated or they have been circulated?

The Chairman: Because they are not bilingual in nature they have just been filed.

Mr. Heap: I see.

The Chairman: So they can be requested from the clerk.

Mr. Heap: Thank you.

The Chairman: Anything further? No?

Today we have with us a former Calgarian, Yvette Knott, who is President of the Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees. She has been a member of the executive since 1981, representing refugee-concerned groups from western Canada; she was the Executive Director of the Calgary Immigrant Aid Society in Calgary for four years and has a Master of Arts degree in social welfare,

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 7 mai 1985

Le président: À l'ordre s'il vous plaît.

Il s'agit de la 36e réunion du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration depuis le début de cette session du Parlement.

Nous accueillons aujourd'hui des témoins, mais, avant de les présenter officiellement et de commencer la séance, permettez-moi de prendre quelques instants pour informer les membres du Comité de quelques questions.

Les membres se souviendront que nous n'avions pas le quorum hier, qu'aucun membre de l'opposition n'était présent, par conséquent nous n'avons pas tenu de réunion officielle.

A mon avis, le projet de notre troisième rapport est assez bon, nous avons consacré quelques séances à ce sujet.

Je voulais également vous dire que les témoins que nous avions prévu pour demain se sont malheureusement désistés. Nous avons donc une période libre pour 15h30; à mon avis, nous pourrions peut-être avoir le quorum et nous réunir à huit pour étudier le troisième rapport afin de l'adopter demain. Par conséquent, je vous exhorte tous à respecter ce rendez-vous avec le destin à 15h30 demain.

J'aimerais également signaler que j'ai déposé trois autres documents à titre de pièces: une lettre du sous-ministre Gaétan Lussier adressée à John Rodriguez, une autre lettre de John Edwards, sous-ministre adjoint, adressée à M. Fernand Jourdenais, et une lettre du président de la Fédération et des sociétés Sikh du Canada, datée du 18 avril 1985. Ces documents ont donc été déposés.

Je vous présente nos témoins d'aujourd'hui. Notre réunion doit se dérouler jusqu'à 12h30, nous pouvons dépasser quelque peu cette heure, mais pas beaucoup.

Monsieur Heap, avez-vous une question?

M. Heap: Allez-vous distribuer les documents que vous avez déposés, ou l'ont-ils déjà été?

Le président: Étant donné qu'ils ne sont pas dans les deux langues officielles, ils n'ont été que déposés.

M. Heap: Je vois.

Le président: Vous pouvez donc les demander au greffier.

M. Heap: Merci.

Le président: Autre chose? Non?

Nous accueillons aujourd'hui Yvette Knott, anciennement de Calgary, qui est présidente du Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés. Elle fait partie de la direction du comité depuis 1981, et elle représente les groupes de l'Ouest du Canada qui s'intéressent aux réfugiés. Elle a été directeur exécutif de la *Calgary Immigrant Aid Society* à Calgary, pendant quatre ans. Elle a reçu de l'Univer-

[*Text*]

1980, from the University of Calgary, which happens to be the particular unit from the University of Calgary from which I have my leave. So you are the first witness before the committee from that august part of that august institution, and I would like welcome you.

• 1110

Aussi, c'est Denis Fontaine, membre de l'exécutif du Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés depuis 1983, coordonnateur jusqu'à septembre 1984 du Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine, à Montréal; trois fois observateur international dans le camp des réfugiés salvadoriens au Honduras.

We also have Kathleen Ptolemy, the Secretary Treasurer of the Standing Conference, formerly the Co-ordinator of the Inter-Church Committee for Refugees and presently the refugee consultant of the Anglican Church of Canada. I welcome our three witnesses on behalf of the committee.

There is a certain amount of formality required in any standing committee. We would like the witnesses to be aware that there is a verbatim record of what transpires in the meeting, so you are part of posterity the minute the red light comes on and you talk to it. But we are here to hear your story and your concerns. We will be hearing and have heard some other witnesses on the refugee issue specifically. If you have comments on other parts of the total immigration process and the support system we provide to immigrants to Canada, please do not be bashful about it.

The focus is the refugee concern, but the committee's focus over time is all aspects of the total immigration situation and we are trying to deal with these things one piece at a time. Our first report was on the issue of levels and level-setting processes. Our second report will deal specifically with the very narrow issue of entrepreneurial immigration. We chose that as our second because we think jobs are important to the Canadian mosaic, and this is a small program, but an important one, in bringing some more jobs into the country.

But our third topic was refugees, and I think that speaks to the concern the committee feels about it. We are a bit handicapped. We had expected that Rabbi Plaut's report might be available before we got into this. This was a decision we took some two months ago, and we are still waiting. So that gives us some problems.

The choice is yours. Do you have any kind of presentation you would like to make, and would you like to be interrupted during the presentation or would you like us to store our questions and wait until the presentation is over?

Mrs. Yvette Knott (President, Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees): It might be

[*Translation*]

sité de Calgary en 1980 une maîtrise es arts dans le domaine du bien-être social. Il s'agit du département dont j'ai pris congé à l'Université de Calgary. Vous êtes donc le premier témoin à comparaître devant ce Comité de l'auguste institution qu'est la Chambre. Je vous souhaite donc la bienvenue.

There is also Denis Fontaine, a member of the executive of the Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees, since 1983, a former co-ordinator, until September 1984, of the Christian Committee for Human Rights in Latin America, in Montreal; and he was three times an international observer in a refugee camp for Salvadorians in Honduras.

Il y a également Kathleen Ptolemy, secrétaire trésorière du Comité permanent, anciennement coordinatrice du Comité inter-église pour les réfugiés et actuellement conseiller sur les questions touchant les réfugiés auprès de l'Eglise anglicane du Canada. Je souhaite la bienvenue à nos trois témoins au nom de tous les membres du Comité.

Tout comité permanent obligit à certaines règles. Nous tenons à ce que vous sachiez qu'il se fait un compte rendu textuel de tout ce qui se dit à la réunion, si bien que dès que la lumière rouge s'allume, vos propos sont enregistrés pour la postérité. Nous sommes ici pour écouter votre histoire et connaître vos préoccupations. Nous allons entendre encore d'autres témoins, et nous en avons déjà entendu, pour nous parler expressément des problèmes des réfugiés. Si vous voulez commenter d'autres secteurs de notre service d'immigration ou du système de soutien que nous apportons aux émigrants au Canada, n'hésitez pas à le faire.

Nous nous intéressons d'abord et avant tout aux réfugiés, mais le Comité a l'intention d'étudier petit à petit tous les aspects de l'immigration. Nous essayons tout simplement de prendre les choses une par une. Notre premier rapport a porté sur le nombre des émigrants et sur la façon dont on fixe ce nombre. Notre second rapport traitera expressément des émigrants entrepreneurs. Nous avons choisi de faire porter notre second rapport sur eux parce que nous croyons que les emplois sont importants pour l'ensemble du Canada, et que même s'il s'agit d'un programme assez restreint, il est important puisqu'il crée des emplois pour le Canada.

Nous avons retenu comme troisième sujet les réfugiés, ce qui montre bien toute l'importance qu'y attache le Comité. Nous nous sentons un peu mal préparés, car nous nous attendions à ce que le rapport du rabbin Plaut soit disponible avant le début de nos travaux. Nous avions décidé cela il y a environ deux mois, mais nous attendons toujours ledit rapport. Cela nous crée certains ennuis.

Maintenant, c'est à vous de choisir le genre d'exposé que vous voulez faire. Voulez-vous qu'on vous interrompe pendant l'exposé ou préférez-vous que nous réservions nos questions pour plus tard?

Mme Yvette Knott (présidente, Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés): Il serait plus

[*Texte*]

easier if the questioners waited until afterwards. We wanted to make the presentation quite brief.

The Chairman: Okay. We will ask members, then, to signal the Chair as they have questions and we will simply record that. We may ask questions if there is something not clear, if there is a vocabulary definitional problem.

The one definition the committee has struggled with consistently is the definition of refugee. There is clearly one involved when we go abroad to refugee camps and bring people to the country. There is another one in terms of the convention refugee who applies under that provision within the country. I think the committee has clarity on it, but perhaps you could be careful in your presentation to identify which situation you are dealing with, sometimes both or sometimes one or the other.

Okay, I will turn it over to you, Mrs. Knott.

Mrs. Knott: Thank you. The way we wanted to proceed today was that, after I do a brief instruction as to the history of the Standing Conference, Denis will be speaking on the issue of levels. I will be making some comments on settlement services, and Kathleen will be making comments on the determination process for refugee claimants. We have specifically identified those three topics because over the years those have been the three key topics of concern to our membership.

The Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees was established in 1977, and the purpose of the Standing Conference was to provide a forum for sharing information and addressing issues related to refugees.

• 1115

Our membership includes refugee settlement agencies, human rights refugee sponsorship and ethnic groups, as well as the major churches in Canada, and, in addition to that, a variety of international groups such as the United Nations High Commissioner for Refugees.

Our membership provide services within Canada as well as overseas.

The key function has continued to be sharing information, and the major mechanisms we use for that are two meetings a year, one in May and one at the end of November, which are attended by persons involved with refugees throughout Canada, as well as observers, many representatives from Canada Employment and Immigration and provincial governments. The standing conference meetings remain the only mechanism that exists in Canada for regular consultation on refugee issues so we feel that function is very important.

The comments we will be making today reflect the issues that have been discussed over the years by our membership.

[*Traduction*]

simple que les députés attendent la fin de l'exposé pour poser leurs questions. Celui-ci sera très court de toute façon.

Le président: Très bien. Je demanderai donc aux députés de faire signe au président s'ils veulent poser des questions, et nous noterons leur nom. Nous pourrons vous demander des mises au point s'il y a des problèmes de vocabulaire.

La définition de réfugié a toujours donné beaucoup de mal au Comité. Lorsque nous allons à l'étranger dans les camps de réfugiés, pour ramener des gens au pays, nous obéissons à une définition du mot réfugié, qui dans le cas précis, est parfaitement claire, mais il y en a une autre, prévue dans la convention, et qui s'applique au réfugié demandant asile une fois rendu au Canada. Le Comité a très bien saisi les deux, mais nous vous demanderons de préciser de quel type de réfugiés vous parlez. S'agit-il des deux types, ou simplement de l'un d'entre eux?

Très bien, je vous cède maintenant la parole, madame Knott.

Mme Knott: Merci. Aujourd'hui, je vais d'abord faire un bref historique du Comité permanent, puis Denis vous parlera du problème des niveaux d'immigration. Je parlerai ensuite des services d'établissement, et Kathleen fera quelques commentaires sur le processus de détermination du statut de réfugié. Nous avons retenu ces trois sujets parce que ce sont ceux qui sont ressortis, au cours des années, comme étant les plus préoccupants pour nos membres.

Le Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés a été créé en 1977, il veut être un lieu d'échange de renseignements et de discussion sur les problèmes liés aux réfugiés.

Parmi nos membres, on trouve des organismes s'occupant de l'établissement des réfugiés, des organisations qui s'occupent des droits de l'homme, qui parrainent des réfugiés, des groupements ethniques, de même que la plupart des grandes Églises canadiennes. En outre, on trouve une variété de groupements internationaux comme le Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies.

Nos membres fournissent des services au Canada et à l'étranger.

Le rôle clé du Comité est l'échange d'information, et pour ce faire, nous organisons deux assemblées par an, l'une en mai et l'autre à la fin de novembre, auxquelles participent tous ceux qui au Canada s'occupent de réfugiés, de même que les observateurs, dont beaucoup de représentants d'Emploi et Immigration Canada, et des gouvernements provinciaux. Les réunions du comité permanent constituent le seul mécanisme permettant au Canada une consultation régulière sur les problèmes des réfugiés; nous jugeons donc que son rôle est extrêmement important.

Aujourd'hui, nos commentaires refléteront les problèmes dont on a discuté avec nos membres depuis quelques années.

[*Text*]

Denis, you wanted to make some comments about refugee levels.

M. Denis Fontaine (exécutif au service des réfugiés, Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés): Lors de notre dernière assemblée générale, en novembre dernier, les membres du Comité permanent ont souligné avec joie l'augmentation de 10 p. 100 des niveaux de réfugiés annoncée par le ministre. Cependant, nous continuons de croire que ce pourcentage annuel de réfugiés dans le chiffre total de l'immigration devrait continuer d'être augmenté, pour des raisons qui ont été prouvées par des rapports récents. En effet, les réfugiés en général sont loin d'être un fardeau financier pour la population canadienne et le gouvernement en particulier; dans la plupart des cas, leur apport dans notre société a été considérable, au point de vue économique et surtout au point de vue culturel.

Nous croyons aussi que les préjugés du public qui vont à l'encontre de cet accueil réservé aux réfugiés dans notre pays, peuvent facilement être contrés par ces preuves apportées dans les rapports en question. En général, quand la population canadienne est au courant des problèmes que vivent ces personnes à l'étranger et des raisons réelles pour lesquelles elles viennent ici, c'est-à-dire non pas parce qu'elles ont choisi de venir au Canada, mais parce qu'elles doivent fuir un pays où leur vie ou la vie des leurs est en danger, elle se fait accueillante envers les réfugiés.

Nous n'aborderons pas aujourd'hui la question des chiffres. C'est un sujet que nous aborderons lors d'une prochaine consultation à la fin du mois, à Toronto. Nous présenterons alors nos propositions à ce sujet au ministre.

Un des problèmes connexes à l'immigration, en ce qui a trait aux réfugiés, est celui de la réunification des familles. Au cours des années, les travailleurs des organismes membres de notre Comité ont souvent été confrontés à des problèmes importants dans ce dossier. Même si, de façon générale, les agents d'immigration ont été plutôt larges lors de l'admission de familles dans la catégorie générale des réfugiés, soit au sens de la convention, soit dans les catégories désignées, il arrive de plus en plus souvent que ces catégories soient restreintes considérablement, surtout par rapport à la responsabilité financière qui retombe sur les familles déjà installées ici, si leurs membres n'entrent pas dans les catégories désignées.

Un deuxième sujet de frustration, ou de préoccupation, a trait aux diverses interprétations de ces catégories par nos agents d'immigration à l'étranger. A ce sujet, il semble que le critère plutôt large qui avait été employé jusqu'à récemment soit remplacé petit à petit par une décision discrétionnaire fondée sur la sécurité de la famille qui est encore à l'étranger.

• 1120

Une autre catégorie pose des problèmes, celle des membres des familles élargies. Notre définition un peu restrictive d'une famille, ici au Canada, ne correspond pas nécessairement à la définition d'une famille dans d'autres cultures. Par conséquent, nous aimerions que cette catégorie soit révisée de façon à ce qu'elle corresponde à la fois aux critères canadiens et aux définitions culturelles d'autres peuples.

[*Translation*]

Denis, vous vouliez dire quelques mots à propos du nombre des réfugiés.

Mr. Denis Fontaine (Member of the Executive, Standing Conference of Canadian Organizations concerned for Refugees): At our last general meeting, in November, members of the Standing Conference gladly acknowledged an increase of 10% in the refugee levels announced by the Minister. We still believe however that the annual percentage of refugees compared to the total number of immigrants should continue being increased for reasons which have been substantiated by recent reports. Indeed, most refugees are far from being a financial burden on the Canadian population and the government in particular; most of the time, their contribution to our society has been significant, as much in economic terms as cultural ones.

We also believe that the prejudices of the general public against the way refugees are being accepted in our country, could very easily be overturned by the evidence contained in those reports. In general, when the Canadian population learns of the problems these people had to live with abroad and the real reasons for their coming here, when they learn that they are here not because they have chosen to come to Canada, but because they had to flee the country where their life or the life of their families was being threatened, then the population becomes much more friendly towards those refugees.

Today we will not discuss levels. That will be discussed at our next meeting at the end of the month in Toronto. We will afterwards present our proposals to the Minister.

One of the issues related to immigration and affecting refugees is that of family reunification. Over the years, workers within the conference member organizations have often faced major problems in this field. Even if in a general way, immigration officers have been fairly open-minded when it came to admitting families in the general refugee category, whether it be convention refugees or other designated refugee categories, we find that more and more these categories are being considerably closed down, especially when it comes to the financial responsibility that families already established here have to carry if their members do not fit into the designated categories.

A second cause of frustration and concern is the varied interpretations given of those categories by the immigration officers abroad. In fact, it seems that the fairly wide criterion which had been used until recently has been slowly replaced by a discretionary power to decide according to the safety of the members of the families still abroad.

Another category which faces problems is that of the distant relatives. Our definition of family in Canada is a bit restrictive and does not necessarily coincide with the definition of family in other cultures. Consequently, we would like this category to be revised so that it meets at the same time our criteria and those of other cultural groups.

[*Texte*]

Merci.

Mrs. Knott: One of the other major areas of concern of our membership is settlement services which are provided to refugees and immigrants. We are focusing, obviously, because of our mandate on the area of refugees, and I think it needs to be recognized that, for the most part, refugees' needs for settlement services are greater than immigrants', for the specific reasons that Denis just mentioned: that immigrants who come to Canada make a choice to come here; they planned that, and they are usually accepted because their qualification meets some need that exists in our labour market.

Refugees do not come under those circumstances, and very often it is merely by chance that they have ended up in Canada. They have left their country for fear of persecution, for war, various reasons like that. Their selection to resettlement countries, unless they have a relative in Canada, becomes essentially a matter of who is selecting refugees from that group.

But in terms of settlement services, we feel that any discussion on levels must include a very thorough discussion of settlement services. We define the settlement services as the services that are included under the Canada Employment and Immigration program, called the Immigration Settlement and Adaptation Program, affectionately known throughout Canada as ISAP. Those services include reception, accommodation, interpretation, translation, documentation, and language training and employment services, although the last two are usually not funded through settlement agencies.

The concerns that we have in those areas are that we feel it is very, very important for refugees to receive adequate services when they first arrive. The majority of refugees only require the services for the first few years, and historically, ISAP services, which is the major funding mechanism through Canada Employment and Immigration, has had a 36-month limit. But it has been recognized by both Employment and Immigration and the private sector that there is a number of people for whom services past that 36-month limit is necessary. Those may be persons who did not receive services initially or for some reason or other require services a little longer. That change was made for the fiscal year 1984, and that has helped considerably, particularly with the south-east Asian refugee group which have had some difficulty in their resettlement, particularly in terms of language.

Within the area of settlement services, the two critical services which have been identified continuously by our membership as key services are language training and employment services.

• 1125

Our membership feels if a person can achieve a reasonable level of language, then that will affect every single aspect of

[*Traduction*]

Thank you.

Mme Knott: L'un des secteurs importants qui préoccupent le plus nos membres est celui des services d'établissement fournis aux réfugiés et aux émigrants. Comme nous nous occupons spécialement des réfugiés, vous comprendrez que nous nous intéressions d'abord et avant tout à ceux-ci, et nous croyons qu'il faut absolument reconnaître que les réfugiés ont davantage besoin des services d'établissement que les émigrants, et ce, pour les raisons que Denis vient justement de mentionner, à savoir que les émigrants qui arrivent au Canada ont choisi de venir ici. Ils ont planifié leur arrivée et généralement on les a admis comme émigrants parce que leur compétence et connaissance correspondent aux besoins de notre marché du travail.

Les réfugiés n'arrivent pas ici dans les mêmes circonstances. Très souvent, ils sont ici par hasard. Ils ont fui leur pays par crainte de persécution, à cause de la guerre, ou pour diverses autres raisons de ce genre. Leur choix de pays d'établissement, à moins qu'ils aient déjà un parent au Canada, dépend essentiellement de celui qui voudra bien les accepter comme réfugiés.

Pour ce qui est des services d'établissement, nous croyons que toute discussion sur le nombre des émigrants doit comprendre un examen exhaustif de ceux-ci. Pour nous, un service d'établissement comprend tous les services fournis par Emploi et Immigration Canada dans le cadre du programme appelé Programme d'établissement et d'adaptation des émigrants, couramment connu sous le sigle PEAI. Ces services sont l'accueil, le logement, l'interprétation, la traduction, la documentation, les cours de langue et les services d'emploi, même si ces deux derniers ne sont généralement pas financés par les organismes qui s'occupent de l'établissement.

Si la question nous préoccupe, c'est que nous croyons extrêmement important que les réfugiés reçoivent de bons services dès leur arrivée. La majorité d'entre eux n'ont besoin de ces services qu'au cours des premières années, et traditionnellement, les services du PEAI, qui constituent le principal mécanisme de financement par l'entremise d'Emploi et Immigration Canada, ne sont fournis que pendant 36 mois au plus. Toutefois le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et le secteur privé ont admis que pour certains les services devaient être maintenus au-delà de la limite de 36 mois. Il peut s'agir de personnes qui n'ont pas reçu de services dès leur arrivée ou qui, pour une raison ou une autre, ont besoin de ce genre de services pendant plus longtemps. On a apporté cette modification pour l'année financière 1984 et cela a grandement aidé, surtout pour les réfugiés du Sud-est asiatique qui ont éprouvé certains problèmes d'établissement, en particulier des problèmes de langue.

De l'avis unanime de nos membres, les deux services clés sont les cours de langue et les services d'emploi.

Nos membres croient que si une personne est capable d'acquérir un certain niveau de connaissances de la langue,

[*Text*]

their settlement in Canada. If they do not speak the language of their community, whether it be English or French, they cannot access the services provided for everybody else, to which they have a right. If they cannot speak English, for example, they cannot go there. In addition, of course, it severely limits their access to the job market and to training or retraining programs.

In addition to the language services, we feel special employment services are needed by refugees. As it stands now, the majority of settlement services do not provide employment services, although there have been special projects. What is obvious is while Canada Employment Centres are responsible for providing services to refugees, they cannot do it. They do not have the language services. They cannot speak to people in their own language, and they do not have time to do the orientation as well as the placement that is necessary initially.

There have been a variety of pilot projects in various parts of Canada, funded either through local or summer grants—that type of thing—through the federal government, or through provincial services, which have shown that when special employment services are provided, people can be placed in jobs.

So while we feel all services to new arrivals need to be funded adequately, those two are really critical, because they are very important for a person's integration. If a person can speak the language and is working, their dependence or their need for services will be very significantly reduced.

Kathleen will comment on the refugee claimant process.

Mrs. Kathleen Ptolemy (Secretary, Standing Conference of Canadian Organizations Concerned with Refugees): I would like to begin by making a very strong statement, and it is that I am extremely proud of our Canadian refugee policy. I think my pride is a well informed one.

I have travelled extensively in refugee-producing areas around the world. I have made a lot of good friends with immigration officers overseas. I regularly attend the executive committee of the United Nations High Commissioner for Refugees, which meets in October in Geneva every year.

Based on those very extensive experiences that I have had in Canada and overseas, I can say without a shadow of a doubt Canada has one of the most liberal and humanitarian policies towards refugees, not only in numbers of refugees we resettle every year, but in the leadership the Canadian government has consistently shown in international fora such as the United Nations High Commissioner for Refugees. The Canadian government is working as hard as it can to maintain some strength in that organization, which like many UN organizations is having its mandate and its authority very seriously eroded.

[*Translation*]

cela se répercute sur chaque élément de son établissement au pays. Ceux qui ne parlent pas la langue de leur milieu, que ce soit l'anglais ou le français, n'ont pas accès aux services dont bénéficient tous les autres et auxquels ils ont droit. Par exemple, s'ils ne peuvent pas parler anglais, ils ne peuvent pas aller à tel endroit. En outre, cela limite grandement leur accès aux emplois et aux programmes de formation ou de recyclage.

Outre les cours de langue, nous croyons que les réfugiés ont besoin de services d'emploi spéciaux. A l'heure actuelle, la majorité des services d'établissement ne fournissent pas de services d'emploi même si ceux-ci ont fait l'objet de programmes spéciaux. Il est évident que même si les centres d'emploi du Canada ont la responsabilité de fournir des services aux réfugiés, ils sont incapables de le faire. Ils ne peuvent pas offrir les services dans diverses langues, ils ne peuvent donc converser avec les gens dans leur propre langue et ils n'ont pas le temps de s'occuper d'orientation ni de placement, comme c'est généralement nécessaire au début.

Il y a eu une foule de projets pilotes, dans diverses régions du Canada, financés soit par l'entremise de projets d'initiative locale ou de projets d'été, par le gouvernement fédéral ou par des gouvernements provinciaux, ce qui a fait ressortir que lorsque des services d'emploi spéciaux sont fournis, les gens arrivent à se trouver des emplois.

Même si nous croyons que tous les services fournis aux nouveaux arrivants doivent être bien financés, nous estimons que ces deux services-là ont vraiment une importance critique, car ils sont indispensables à l'intégration d'une personne. Quelqu'un qui parle la langue du pays et qui travaille a beaucoup moins besoin de ces services.

Kathleen va maintenant vous parler de la détermination du statut de réfugié.

Mme Kathleen Ptolemy (secrétaire, Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés): Tout d'abord, je tiens à déclarer que je suis extrêmement fier de la politique canadienne à l'endroit des réfugiés. Je dois dire aussi que je fais cette déclaration en toute connaissance de cause.

J'ai beaucoup voyagé dans des régions du globe d'où proviennent les réfugiés. Je me suis fait beaucoup d'amis parmi les agents d'immigration à l'étranger. J'assiste régulièrement à la réunion du comité exécutif du haut commissariat aux réfugiés des Nations unies, qui se tient chaque année à Genève, en octobre.

Me fondant sur la vaste connaissance de ces problèmes que j'ai acquise au Canada comme à l'étranger, je peux affirmer sans l'ombre d'un doute que le Canada a l'une des politiques les plus libérales et les plus humaines à l'endroit des réfugiés, non seulement par le nombre de ceux que nous aidons chaque année à s'établir, mais aussi parce que le gouvernement Canadien a toujours été le chef de file dans les forums internationaux comme le haut commissariat des Nations unies. Le gouvernement canadien travaille de son mieux pour que cet organisme demeure fort, car comme pour bien d'autres organisations des Nations unies, son mandat et son pouvoir s'érodent sérieusement.

[*Texte*]

In spite of some of our concerns about resettlement programs here in Canada, by and large we do have a very good awareness of the needs of refugees and have had very good relationships with resettlement offices throughout the country which are working with the voluntary agencies to provide effective settlement services. So we do have a lot to be proud of, I think it is important to say.

But the one area where I feel very strongly Canada has not really shown the same maturity and accepted the very real facts of life that now exist in this modern world is the fact that Canada is receiving, and will continue to receive, people arriving in this country for the purpose of seeking refugee status. The Canadian government consistently says—and it is no news to you—that we are a country of resettlement and that our responsibilities to refugees are met basically through our overseas selection process.

• 1130

That is all very fine, except that it is not working. More and more refugees around the world are being forced to take very serious decisions to leave often their countries of first asylum out of desperation. They see no hope for their future whatsoever and go on to that very precarious journey which they undertake in order to try to find protection and permanent resettlement somewhere.

Many of these refugees, as you know, are coming into Canada from cultures that are very different, from climates that are very different from our own situation. We often complain; we often accuse these people of being queue jumpers, but those of us who have worked with these people know they are very brave, very desperate people who are willing to take risks for themselves and their families in order to find some kind of peace and permanence to a very precarious existence.

I think we need to recognize that; it is not going to go away. We can impose all the visas we like, but desperate people are going to find ways to continue to come to Canada and to other countries in western Europe and the United States in order to avail themselves of the protection we have assumed responsibility to provide through our accession to the Geneva conventions and protocol.

So we really do need to recognize this as a fact of life. This is the one area of our policy and program where I think Canada has not shown the same leadership as have other European countries, although the situation in Europe is deteriorating quite seriously now.

But they are coming, and we have undertaken an obligation to assess their claims to refugee status. Our practice has been that, once that determination has been made, they are convention refugees. In virtually 99% of all cases, they have been then allowed to proceed and become landed immigrants in Canada.

Refugees know this. They know that the criteria applied against them upon arrival in Canada are restricted to their eligibility to apply as convention refugees. A refugee applying

[*Traduction*]

Malgré certaines de nos réticences devant les programmes d'établissement que l'on trouve au Canada, je dois dire qu'en gros nous sommes assez sensibles aux besoins de réfugiés et nous avons de très bonnes relations avec les services d'établissement qu'on trouve un peu partout au pays et qui travaillent de concert avec les organismes bénévoles pour fournir des services d'établissement utiles. Nous avons donc de quoi être fiers, et c'est important de le dire.

Là où je crois que le Canada ne fait pas preuve de la même maturité et n'accepte pas aussi facilement les réalités de notre monde moderne, c'est lorsqu'il ne peut admettre que des gens arrivent ici, comme ils le font et continueront de le faire, avec l'idée de demander le statut de réfugié. Le gouvernement canadien dit toujours—ce n'est pas nouveau pour vous—que nous sommes un pays d'établissement et que nous nous acquittons de nos responsabilités à l'endroit des réfugiés par notre processus de sélection à l'étranger.

C'est très bien tout cela, sauf que cela ne marche pas ainsi. De plus en plus de réfugiés dans le monde sont obligés de prendre la très grave décision de quitter le pays qui leur a d'abord donné l'asile parce qu'ils sont désespérés. Ils n'ont aucun espoir d'avenir et décident de poursuivre leur voyage très incertain afin de trouver refuge ailleurs pour s'y établir de façon permamente.

La plupart de ces réfugiés, comme vous le savez, arrivent au Canada en provenance de cultures tout à fait différentes, de climats aussi très différents. Nous nous plaignons souvent. Nous les accusons souvent de ne pas vouloir faire la queue, mais ceux d'entre nous qui ont travaillé avec eux savent que ce sont de très braves gens, des gens désespérés qui sont prêts à prendre des risques pour leur famille et pour eux-mêmes afin de trouver un peu de paix et de permanence pour leur existence très précaire.

Nous devons absolument reconnaître cela, car cela ne disparaîtra pas. Nous pouvons imposer tous les visas voulus, les gens désespérés continueront d'arriver au Canada ou d'aller dans d'autres pays d'Europe occidentale ou aux États-Unis afin de trouver la protection que nous nous sommes engagés à leur assurer en signant les conventions et protocoles de Genève.

Nous devons donc reconnaître cela comme une réalité de la vie. Dans ces aspects de notre politique et de notre programme, le Canada n'a pas montré les mêmes qualités de leader que d'autres pays européens, même si la situation en Europe se détériore maintenant très nettement.

Ils viennent donc ici et nous, nous nous sommes engagés à étudier leur demande de statut de réfugiés. En pratique, une fois que la détermination est faite, on les considère comme des réfugiés au sens de la convention. Dans pratiquement 99 p. 100 des cas, on les autorise à demander le statut d'immigrants reçus.

Les réfugiés le savent. Ils savent que les critères retenus pour étudier leur cas lorsqu'ils arrivent au Canada se limitent à déterminer s'ils peuvent être considérés comme des réfugiés au

[*Text*]

for resettlement outside the country, as you know, needs to fulfil a twofold criteria: first, that they meet the convention definition or they are eligible under consideration as a member of a designated self-exiled class; and second, that they are able to successfully establish themselves in Canada. So there is a difference between the overseas interviewing and selection system and the internal one.

We, representing a large number of agencies, have worked very hard on this whole question of improving our refugee determination procedures and services to refugee claimants over the years. We have not put a great deal of effort or energy into proposing specific models, but our membership are all agreed that there are certain principles that must be upheld in whatever determination procedure we put into place. Many of our members did make submissions to the Rabbi Plaut, and the concerns of many members will be represented in that report.

First of all, we would like to say we think it is imperative that the Minister release the Plaut commission report for public debate. We have waited a long time to have reform procedures, but we can wait a little bit longer. We have worked for years, summer nights, midnight hours, up and down. I know you have talked to Barbara Jackman; I know you know the energy many of us have put into this work and the number of briefs we have written. We can wait a little bit longer because we want to be sure that whatever new procedure is put into place is one that is acceptable not only to the government but to the lawyers and to the agencies that work on a day-to-day basis with the refugees.

So if I have one message that I would really like to lay on as strongly as possible, it is that. We do feel it is imperative to see that report and to have it opened to full consultation before permanent legislation is put into place to change the system. That being said, there are certain principles that all of our members have endorsed and that we will be looking for in this report.

• 1135

The first, again, is not new to you, the need for an oral hearing for all claimants before the procedure results in a final negative decision. We have been very impressed with the pilot projects that have been implemented within the Refugee Status Advisory Committee. It has certainly been a step in the right direction. We would hope that if there is not going to be new legislation in the immediate future, that the Minister would take very seriously the need to extend those pilot projects which have very substantially supported the concerns we have raised all the time, that effective and accurate decisions can be made much better when a person is in a position to judge the demeanour and the credibility of the applicant on the spot and not have to reply on 40 pages of typed transcripts that are often inaccurately interpreted and where the claimant does not have the opportunity, or is often not given the opportunity to satisfy a doubt or a concern that a member of the Refugee Status Advisory Committee might

[*Translation*]

sens de la convention. Un réfugié qui demande à s'établir à l'extérieur du pays doit répondre à deux critères. le premier, c'est qu'il puisse être considéré comme réfugié au sens de la Convention ou comme membres d'une catégorie désignée d'exilés volontaires, et deuxièmement qu'il soit capable de s'établir et de réussir au Canada. Il y a donc une différence entre ceux qui subissent la sélection et les entrevues à l'étranger et ceux dont le cas est étudié ici.

Nous qui représentons un grand nombre d'organismes, nous avons travaillé très fort pour améliorer le processus de détermination du statut de réfugié et les services qu'on prodigue à ces gens-là. Nous n'avons pas consacré beaucoup de temps ni d'effort à l'élaboration d'un modèle précis, mais nos membres sont convenus que certains principes doivent se retrouver dans un processus de détermination, quel qu'il soit. Beaucoup de nos membres ont présenté des mémoires au rabin Plaut si bien que les préoccupations de beaucoup d'entre eux figureront dans le rapport.

Tout d'abord, nous croyons impérieux que le ministre rende public le rapport de la commission Plaut afin qu'il puisse y avoir discussion. Nous attendons depuis longtemps des réformes, mais nous pouvons attendre encore un peu. Nous avons travaillé pendant des années, pendant des soirées d'été, pendant des nuits, un peu partout. Je sais que vous avez discuté avec Barbara Jackman. Je sais que vous savez toute l'énergie que nous mettons dans votre travail et le nombre de mémoires que nous avons écrits. Nous sommes capables d'attendre encore un petit peu parce que nous voulons être certains que le nouveau processus mis en place puisse satisfaire non seulement le gouvernement, mais aussi les avocats et les organismes qui travaillent quotidiennement avec les réfugiés.

Si j'avais un message à vous livrer, ce serait celui-là. Nous croyons impérieux de voir ce rapport et de commencer la consultation è grande échelle avant l'adoption d'une loi qui viendrait changer le système. Cela dit, certains principes ont été endossés par tous nos membres et nous ferons en sorte qu'ils figurent dans ce rapport.

Le premier de ces principes ne vous est pas étranger, tous les intéressés doivent pouvoir comparaître en personne avant que leur demande ne soit rejetée. Les projets pilotes mis en place par le Comité consultatif du statut de réfugié nous ont beaucoup intéressés. C'est un pas dans la bonne direction, c'est certain. Si le ministre devait décider de ne pas modifier la loi dans un avenir proche, nous espérons qu'il consentira à multiplier ces projets pilotes, qui ont répondu, pour la plupart, aux inquiétudes que nous avions exprimées; en effet une décision beaucoup plus judicieuse peut être rendue lorsque quelqu'un peut juger de l'attitude et de la crédibilité du demandeur sur place au lieu de répondre à une demande après avoir lu 40 pages dactylographiées, qui sont souvent mal interprétées et qui ne permettent pas au lecteur de dissiper un doute ou une inquiétude qui naît dans son esprit. Une comparution en personne permettrait de dissiper tous ces doutes. Il est donc impératif que les demandeurs puissent comparaître en

[*Texte*]

have from reading the transcript. Those things can all happen within the context of an oral hearing. So that first level oral hearing is imperative to ensuring that we make the best decision we can in the first round.

That being said, we also are very supportive of an oral hearing at the appeal procedure. I know that several models are being presented to the Fowke Commission and the question of a paper appeal is being seriously considered.

We have given this long and earnest thought but are quite convinced that the person who does not succeed in establishing their claim at the first round and who is determined not to be a frivolous refugee claimant—that is someone who clearly has a manifestly unfounded claim that does not warrant an appeal but someone who has been turned down because there are gray areas in their claim—that they also should have the right to a full hearing at the appeal stage and that this appeal process should be carried on by an independent appeal board with that particular mandate, jurisdiction and expertise.

You have heard many times of our concerns that the refugee determination procedure be seen and acted upon independently from Immigration. The question as to who is a refugee is not an Immigration concern. Immigration has a very valid concern as to the right of that person, once they have been determined to be a refugee, to remain in Canada. But that is a separate question and should have absolutely no bearing on whether that person has a well-founded fear of persecution should they be deported to their country.

We also believe unanimously that there is a need for procedure that incorporates basic fundamentals of natural justice. You can be assured that we have been delighted by the results of the Supreme Court decisions which have affirmed those very concerns we have been expressing consistently over the years, the right of a person to appear in person before a decision-maker; to know and to be able to respond to evidence prejudicial to his claim; to have access to the highest possible quality interpretation and to know the reasons for the decision for or against them, whatever it may be.

We have also been on record very consistently in expressing concerns to our respective Ministers of Immigration and Employment over the years and to the Commission that one of the reasons we are in the mess we are in now in terms of the backlogs is that Canada has not been prepared to recognize the facts of life regarding the numbers of refugee claimants who are coming into the country and to put the resources into place to deal with that. As a result, because of limited resources, we have refugee claimants dragging on in this country, two, three and four years, not from any fault of their own but because their inquiries, their hearings and their appeals are scheduled months and months apart from each other. So in order for a claimant to get through a procedure it has been a terrible waste of our money.

• 1140

It is terribly devastating to a refugee claimant going through a process which takes three years and in the end being informed, after he has established his roots here in Canada, has some hope that his future will be here, that he has not been

[*Traduction*]

personne dans un premier temps pour que la décision la plus judicieuse soit prise dès le départ.

Cela dit, nous sommes également partisans d'une comparution en personne après interjection d'un appel. Je sais que plusieurs solutions seront présentées à la commission Fowke, entre autres, la possibilité d'interjeter appel par écrit.

Nous y avons longuement réfléchi, mais nous sommes à peu près convaincus que, si quelqu'un ne réussit pas à faire valoir sa demande dès le départ et ne se résout pas à être un réfugié factice—c'est-à-dire pas quelqu'un qui de toute évidence présente une demande dénuée de tout fondement ne justifiant aucun appel, mais quelqu'un dont la demande a été rejetée parce qu'elle n'était pas claire, il devrait pouvoir interjeter appel et être entendu par une commission d'appel indépendante qui serait dotée d'un mandat, de l'autorité et de la compétence nécessaires.

Vous nous avez entendu dire plusieurs fois que la procédure d'octroi du statut de réfugié ne devrait pas relever du ministère de l'Immigration. Ce ministère n'a pas à statuer sur le statut de réfugié. Son rôle, par contre, est de s'inquiéter du droit de cette personne, une fois devenue réfugiée, de rester au Canada. Mais cette question est tout à fait distincte et ne devrait pas entrer en jeu lorsqu'on tente de déterminer si une personne a raison de croire qu'elle serait persécutée si elle devait être extradée.

Nous pensons également tous qu'une procédure respectant les principes fondamentaux de la justice naturelle devrait être établie. Soyez assurés que les jugements rendus récemment par la Cour suprême nous ont ravis puisqu'ils ont réaffirmé les préoccupations que nous exprimons depuis des années, le droit de comparaître en personne devant quiconque statue sur son sort, de savoir quels témoignages ont récusé sa demande et de pouvoir y répondre, d'avoir accès à une interprétation de la plus grande qualité possible et de connaître les raisons de la décision prise en sa faveur ou à son détriment.

Nous avons également régulièrement fait savoir, avec la plus grande inquiétude, aux ministres de l'Immigration et de l'Emploi qui se sont succédés et à la Commission, que, si le nombre de demandes inscrites accuse un tel retard, c'est parce que le Canada ne s'est pas montré disposé à regarder les faits en face, à reconnaître que ceux qui demandaient le statut de réfugiés étaient nombreux et à y apporter les ressources nécessaires. Ainsi, à cause des ressources limitées, certaines demandes traînent pendant deux, trois et quatre ans, non pas à cause des demandeurs, mais parce que les enquêtes, les audiences et les appels sont prévus à des mois d'intervalle. C'est donc un véritable gaspillage d'argent pour nous chaque fois qu'une requête suit la procédure.

C'est une expérience vraiment décourageante pour une personne qui réclame le statut de réfugié que de suivre toute la procédure, qui peut durer jusqu'à trois ans, pour apprendre, au bout du compte, que sa requête n'a pas été agréée et qu'elle

[*Text*]

successful. It is not fair to the taxpayer, and it is certainly not fair to the refugee claimant to put them through a process that is that inhumane in terms of the length of time it takes. And this problem could in the past have been resolved simply by putting more financial resources into our local immigration centres, into the Refugee Status Advisory Committee, and into the Immigration Appeal Board. We got exactly what we deserved.

Next is the need for the country to ensure that claimants can maintain themselves, at least at a minimal level of subsistence. It is a national disgrace that the federal government, who has signed a convention and a protocol, who has put a procedure into place for refugee claimants, has very inconsistent policies and practices across the country regarding the human right of anybody on Canadian soil going through a legal procedure, or quasi-legal procedure recognized by our government, not to have the means to maintain themselves in terms of food and shelter. We have made some breakthrough over the last few years and there are now reasonable systems in place in Quebec and in Ontario, but the mechanisms are sadly lacking in other provinces, and they are certainly not perfect either in Quebec and Ontario, and this is a disgrace that we feel needs the immediate attention of the Minister.

Finally, the Supreme Court decision, as I noted earlier, we are pleased that the concerns we have expressed for years have finally been repeated at the Supreme Court level. We are now faced with a significant backlog, and the standing conference for several years now has maintained that much of the backlog, not only what the Supreme Court decision has produced, but also the backlogs that have been produced through our normal procedures, was created because the Canadian government has not been as open as many other countries, in Europe and indeed even in the United States, for some particular groups in recognizing that although certain groups of people may not fill the convention definition—they may not be able to establish a personal link to a well-founded fear of persecution—but that nonetheless they come from countries where there is serious civil unrest or social disorder, and Canada, being the humane country it is, is not prepared to deport to that country at that particular period of time.

Our position has always been that when Canada makes the decision not to deport it should immediately put into place special measures that will allow people who find themselves in Canada at that point in time, once they have shown some evidence of their ability and their willingness to establish themselves here in Canada, whether or not they have family, that they should be allowed to proceed towards landing.

And, as you know, we do have many special programs and measures in place at this point in time or in the recent past for people from situations such as Lebanon or Poland. We now have measures in place for people from Guatemala, from El Salvador, and some limited measures for people from Sri Lanka. We have constantly made representation over the last

[*Translation*]

doit quitter le Canada où elle s'est déjà installée dans l'espoir d'y demeurer. C'est vraiment injuste pour le contribuable et pour la personne qui réclame le statut de réfugié que de leur imposer une procédure dont la longueur est en fin de compte inhumaine. Par le passé, il était assez facile de résoudre le problème. Il suffisait d'accorder un peu plus de ressources financières à nos centres locaux d'immigration, à notre Comité consultatif sur le statut de réfugiés et à notre Commission d'appel de l'immigration. Nous avons eu exactement ce que nous méritions.

Passons maintenant à l'obligation qu'a le Canada d'assurer un niveau de subsistance minimale à ces requérants. C'est un véritable scandale que le gouvernement fédéral n'accorde pas aux personnes ayant réclamé le statut de réfugié les moyens nécessaires pour se loger et se nourrir. Après tout, notre gouvernement a signé une convention et un protocole et a instauré une procédure pour les personnes qui réclament le statut de réfugié. Cependant, notre pays applique de manière très incohérente ces politiques et pratiques concernant le droit qu'a quiconque au Canada de suivre une procédure juridique ou quasi-juridique reconnue par le gouvernement. Des progrès énormes ont été réalisés au cours des quelques dernières années, et nous avons maintenant des systèmes acceptables au Québec et en Ontario. Mais il y a de grosses lacunes dans les autres provinces, et les mécanismes sont loin d'être parfaits au Québec et en Ontario. C'est une véritable honte qui mérite l'attention immédiate du ministre.

Venons en maintenant au jugement de la Cour suprême. J'ai dit plus tôt que nous étions très contents qu'on ait finalement saisi la Cour suprême de questions qui nous préoccupent depuis de nombreuses années. Nous avons maintenant un arriéré important, et le Comité permanent maintient depuis plusieurs années déjà que cet arriéré n'est pas uniquement attribuable aux travaux de la Cour suprême, mais aussi à notre procédure normale parce que le gouvernement canadien n'est pas aussi ouvert que beaucoup d'autres pays européens ou même les États-Unis en ce qui concerne certains groupes. En effet, le Canada semble hésiter à reconnaître que même si certains groupes ne correspondent pas tout à fait à la définition de la convention parce qu'ils sont peut-être incapables de prouver qu'ils ont raison de craindre la persécution, ils n'en viennent pas moins de pays où règnent des désordres civils sociaux et où le Canada, qui est un pays très humain, n'est pas en ce moment disposé à les expulser.

Nous avons toujours été d'avis que lorsque le Canada décide ne pas expulser une personne, il devrait, par des mesures spéciales, autoriser à ce moment-là à demander le statut d'immigrants reçu. Elle devrait, bien sûr, d'abord montrer sa capacité et sa volonté de s'établir ici au Canada même si elle n'y a pas de famille.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons, maintenant, énormément de mesures et de programmes spéciaux pour répondre aux besoins qui découlent de la situation au Liban ou en Pologne, par exemple. Nous avons également des programmes spéciaux pour les ressortissants du Guatemala, du Salvador et, avec certaines restrictions, du Sri Lanka. Nous

[*Texte*]

two years to the Minister that those same provisions should be applied for people coming from Bangladesh, Peru, and Sri Lanka, to the extent that we desperately need measures to make it possible for independents—that is Tamils here who have no families to support them, but who have been here for six months or more, and for people from Guyana—to provide measures for them to proceed and to be landed in Canada, not because they are convention refugees, but because they come from areas of serious unrest and that we do not feel it would be appropriate to deport them.

Mrs. Knott: That is all for our comments for now. We went over our allotted time.

• 1145

The Chairman: Well, thank you. I think you can tell from the looks on the faces of members that they have found it interesting. You obviously speak from a great deal of experience and a great deal of concern. The committee thanks you for that.

There are a couple of business items that the chairman wants to have the committee deal with before lunch. Could you just relax for a minute or two and get yourself a drink of water or coffee or juice or whatever?

First of all, the chairman has only three names on the list: Mr. Hudon, Madam Pépin and Mr. Edwards; Mr. Heap wants to be on the list. If there are any others, please just signal so that I have some sense of the likely time.

The chairman announced at the beginning that the Inter-church Committee for Refugees has cancelled its attendance with us tomorrow at 3:30 p.m. It is your chairman's view that we might profitably spend that time on an in camera meeting for consideration of our third report. Yesterday we were unable to get the necessary quorum to proceed with the meeting. This is an opportunity. Given the fact that it is a long meeting we might, indeed, come close to finishing, if not finish.

To be on the side of the angels, could someone move the following motion in that regard: that the meeting scheduled for Wednesday, May 8, 1985 at 3:30 p.m., with the Inter-church Committee for Refugees be cancelled and in its place an in camera meeting be scheduled to consider the draft of the third report of the committee.

Mr. Clifford: I so move.

Mrs. Pépin: Seconded.

Motion agreed to

The Chairman: You have in front of you the motion which was left in the hands of the steering committee about a week or 10 days ago: that the chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence including when the committee discusses drafts of its report to the House when a quorum is not present, provided that three members of

[*Traduction*]

faisons valoir depuis deux ans au moins au ministre que ces mêmes dispositions devraient s'appliquer aux ressortissants du Bangladesh, du Pérou et du Sri Lanka. En effet, il existe un besoin urgent d'accueillir des immigrants indépendants, comme les Tamils qui n'ont pas de famille pour subvenir à leurs besoins mais qui sont ici depuis plus de six mois. La même chose vaut pour les ressortissants de la Guyane. En effet, il faudrait que nous puissions examiner leur dossier ici au Canada non pas parce qu'ils sont des réfugiés selon la définition de la Convention, mais bien parce qu'ils viennent de régions où sévissent des conflits graves et qu'il serait vraiment inhumain de les expulser.

Mme Knott: C'est tout ce que nous avons à dire pour l'instant. Nous avons même dépassé le temps que vous nous aviez accordé.

Le président: Merci. D'après l'expression des membres, je pense qu'ils ont trouvé votre exposé très intéressant. Vous semblez nous parler d'expérience, et j'ai l'impression que ce sujet vous tient également beaucoup à coeur. Le Comité vous remercie beaucoup pour votre exposé.

Le président aimerait vous entretenir de quelques petites questions de routine avant le déjeuner. Vous pourrez en profiter pour vous détendre un peu et aller vous chercher un verre d'eau, du jus ou de café.

Premièrement, le président n'a que trois noms sur sa liste: M. Hudon, M^me^ Pépin et M. Edwards. M. Heap veut qu'on y ajoute son nom. S'il y a d'autres intéressés, je vous prie de me faire signe. Cela me permettra de déterminer combien de temps je pourrai vous accorder.

Le président a annoncé au début que le *Inter-church Committee for Refugees* avait annulé sa comparution prévue pour demain 15h30. Le président est d'avis qu'il serait peut-être bon de profiter de cette occasion pour siéger à huis clos et étudier notre projet de rapport. Nous n'avions pas hier le quorum nécessaire pour la réunion. Ceci est une bonne occasion. Puisqu'il s'agit d'une longue réunion, nous pourrions peut-être même terminer ou presque.

Pour être vraiment en règle, est-ce que quelqu'un aurait l'amabilité de déposer la motion suivante: Que la réunion prévue pour le mercredi 8 mai 1985 à 15h30 avec le *Inter-church Committee for Refugees* soit annulée et remplacée par une réunion à huis clos réservée à l'étude du projet de troisième rapport du Comité.

M. Clifford: J'en fais la motion.

Mme Pépin: J'appuie la motion.

La motion est adoptée

Le président: Vous êtes également saisis d'une motion qui avait été remise au Comité directeur il y a environ une semaine ou dix jours: Que le président soit autorisé à tenir des réunions, à recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression, y compris lorsque le Comité discute de ses projets de rapport à la Chambre en l'absence d'un quorum, à condition que trois membres au moins du Comité soient présents. Monsieur Heap,

[*Text*]

the committee are present. Mr. Heap, did you want to move that or did you want to discuss it?

Mr. Heap: Mr. Chairman, I would like to suggest and be prepared to table if appropriate, that we deal with that at tomorrow's meeting. It is now 11:45 a.m.; we have a good panel of witnesses in front of us. I have seen a question like this eat up half an hour of a meeting. It might not take a half an hour, but I would hope we could do that in the discussion tomorrow. It may take longer than the previous motion.

The Chairman: Mr. Allmand.

Mr. Allmand: With witnesses here, I would prefer that we not deal with that now. Because I would oppose the resolution in its present form, I want to suggest very strongly that the subject matter of the resolution be referred to Mr. McGrath's committee on reform of the House.

If we are going to change a practice, we should get the committee which is dealing with the reform of the House and is looking at the practices in all the committees to deal with this subject. For example, I might not be too opposed to passing this type of resolution if there was a simpler method of changing members on the committee or if committee meetings had to have a mandatory 48-hour notice as to their subject matter or if they were restricted simply to Ottawa. If we were going to argue it now, I would get into all these different permutations and combinations, and I do not want to with the witnesses here. I think it is something that goes beyond this one committee and I think you are right that it needs some reconsideration, but it needs reconsideration in a broader context and I would like you to refer it, with the agreement of the committee, to Mr. McGrath's committee which is studying reform of the committee system and is dealing with questions like this.

The Chairman: Your chairman needs some directions from the committee. If it is going to be argued, the committee members may prefer to leave it over or may prefer to follow Mr. Allmand's suggestion. Your committee chairman would remind you that this is the 36th meeting of this committee and quite a large portion of the time, quorum could have been called. We have had to cancel a couple of meetings. We did conduct a full meeting which, right from the start, did not have a quorum because your committee chairman did not recognize that one of the members had been changed.

• 1150

Indeed, seven people were present. Eight Members of Parliament were present, but only seven on the committee, so the whole meeting was really not legal. Therein lies the problem. Your chairman is quite concerned that the problem be resolved before too much longer, because it puts your Chair in a very awkward position.

M. Hudon: En fait, on est devant l'alternative suivante: ou bien on reporte la rencontre à demain, ou bien on commence à discuter. On a des témoins, on devrait peut-être reporter la

[*Translation*]

est-ce que vous voulez faire vôtre cette motion ou aviez-vous quelque chose à dire à cet égard?

M. Heap: J'aimerais proposer—et en faire une motion si nécessaire— que nous traitions de cette question à la réunion de demain. Il est maintenant 11h45, et nous avons des témoins très intéressants qui sont venus comparaître devant nous. Il est déjà arrivé qu'une question comme celle-ci prenne une demi-heure. Nous n'avons peut-être pas besoin d'une demi heure, mais il me semble qu'il serait préférable d'en discuter demain. Il faudra peut-être plus de temps que pour la motion précédente.

Le président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Je préfèrerais que nous n'en discutions pas maintenant, car nous avons des témoins. Personnellement, je m'oppose à cette résolution. Je propose donc que cette question soit soumise au Comité sur la réforme de la Chambre de M. McGrath.

Si vous voulez changer la pratique, il me semble qu'il serait préférable de soumettre cette question au Comité qui étudie la réforme de la Chambre et examine les pratiques de tous les comités à cet égard. Je ne serais peut-être pas absolument contre ce genre de résolution s'il était plus facile de changer la composition des comités ou si les comités devaient fournir un avis préalable de 48 heures sur la question à l'étude, ou encore, s'ils étaient limités à Ottawa. Mais si nous décidions de discuter de cela maintenant, je vais aborder toutes les possibilités qui s'offrent à nous, je ne pense pas qu'il soit approprié de le faire en présence des témoins. C'est quelque chose qui intéresse plus d'un comité, et vous avez raison de dire qu'il faudra étudier sérieusement la question. Mais je pense qu'il serait préférable de le faire dans un contexte plus large et avec l'assentiment du Comité, je pense qu'il serait préférable de soumettre cette question au comité de M. McGrath qui étudie la réforme du système des comités et qui traite de questions comme celle-là.

Le président: Le président s'en remet au Comité. Si cette question entraîne un long débat, il serait peut-être préférable que nous en discutions plus tard ou que nous suivions la suggestion de M. Allmand. Vous savez, nous sommes maintenant à notre 36e réunion et nous avons très rarement eu le quorum. Nous avons même dû en annuler une ou deux. Nous avons eu une vraie réunion où nous n'avions pas le quorum parce que le président n'a pas reconnu que l'un des membres avait changé.

En fait, sept personnes étaient présentes. Il y avait huit députés, mais seulement sept membres du Comité, alors il n'y avait pas quorum. C'est là le problème. Le président voudrait bien que ce problème soit résolu sous peu, car cela le met dans une situation très délicate.

Mr. Hudon: Well, we have two alternatives. Either we delay the meeting until tomorrow or we begin discussions. We have witnesses here today, so we should perhaps hold a meeting

[*Texte*]

rencontre à demain. Mais demain, je vais proposer cette motion pour qu'elle soit adoptée telle quelle et ne pas renvoyer le sujet à un autre comité ou en attente. Nous avons été le premier comité à proposer des choses, si vous vous souvenez des discussions de novembre, qui allaient à l'encontre de ce qui avait été fait dans d'autres comités. Nous sommes limités par certains règlements. Je vais proposer cette motion demain et m'organiser pour qu'elle passe. Je suis d'accord avec la suggestion de reporter cela à demain, par respect pour les députés et les témoins.

The Chairman: I see a lot of nods. If that is agreeable, if there is no objection, we would then save the motion and have it moved tomorrow and discuss it at that time.

M. Jourdenais: Si l'on peut quand même en discuter demain à huis clos . . . Cela se fait?

The Chairman: Okay. That is what we will do. I thank the witnesses for their patience.

M. Hudon: Mes questions s'adressent surtout à ce monsieur, concernant les affirmations que vous avez faites sur les réunions familiales. Auparavant, j'aurais une observation à faire.

Oui, c'est vrai, je parle trop vite pour les traducteurs.

J'aurais une observation à faire concernant une affirmation qu'a faite le troisième témoin. Madame, j'ai oublié votre nom. Vous dites, que vous voulez discuter du rapport du Dr Plaut, qu'il soit acceptable par le public, par le Parlement et par les avocats. C'est bien cela? Je veux vous signaler que les avocats me gênent moins. D'une façon ou d'une autre, à l'heure actuelle les appels et la longueur du processus tiennent peut-être un peu à leur présence dans beaucoup de dossiers. Il y a un processus de décision, un premier processus d'appel, un deuxième et un troisième processus. Je n'en veux pas nécessairement à cette profession. Mais qu'on fasse une loi qui soit acceptable pour les avocats. Ils auront déjà la clause sur l'égalité dont ils devront beaucoup s'occuper bientôt. Donc, je ne suis pas inquiet pour eux. Je sais qu'on devrait avoir un processus clair. Mais je veux travailler sur un processus qui sera tout de même plus expéditif tout en donnant la chance aux gens, mais qui va être quand même plus expéditif. A l'heure actuelle, ce n'est pas humain de traîner des cas pendant trois ans, quatre ans, ou cinq ans simplement pour des questions d'appel et de se promener d'une cour à l'autre.

Je reviens à la question que je veux poser concernant les familles. Vous avez dit tout à l'heure que lorsque les gens arrivent ici, vous aviez des critères pour les réunifications familiales, qui sont discrétionnaires. D'après vos témoignages, à l'heure actuelle, lorsqu'un réfugié arrive ici, qu'est-ce qu'on considère comme étant une famille? Je passerai ensuite à la famille en tant que telle.

M. D. Fontaine: La définition de la famille, au sens strict—père, mère, frère et soeur—, est une définition juridique. Je pense qu'elle est contenue dans les directives du ministre. Mais je l'ai fait par opposition à ce que, dans d'autres cultures, l'on considère comme la famille élargie. Parfois, des liens de ce type-là, qui ne sont pas ceux de la consanguinité immédiate

[*Traduction*]

about the motion tomorrow. But tomorrow I will move this motion be adopted as it stands and not have the question referred to another committee or delayed. We were the first committee to propose things, if you will recall our discussions in November, which went against what had been done in other committees. We are not restricted by certain regulations. I will move motion tomorrow and organize things so that it passes. I agree with the suggestion of delaying it until tomorrow, out of respect for the members and the witnesses.

Le président: Plusieurs approuvent de la tête. Si tout le monde est d'accord, s'il n'y a pas d'objections, nous allons reporter la motion à demain, et nous la discuterons à ce moment-là.

Mr. Jourdenais: I am wondering if we could discuss it tomorrow in camera?

Le président: D'accord. Nous ferons ainsi. Je remercie les témoins de leur patience.

Mr. Hudon: My questions are addressed to the gentleman in particular and concern the statements that he made about family reunions. Before I do so, I have a comment to make.

Yes, it is true, I usually speak too quickly for the translators.

I have a comment to make about a statement that the third witness made. Excuse me, Madame, I have forgotten your name. You state that you would like to discuss the Plaut Report and that you hope it will be accepted by the public, by Parliament and by lawyers. Is that correct? I would like to point out to you that I am not very concerned about lawyers. In one way or another, some of the delays in appeals and the length of time it takes to process them has something to do with lawyers in many cases. There is the decision stage, the first appeal stage, and then the second and third appeals. I am not necessarily annoyed with the profession, but let us pass a law that would be acceptable to lawyers. They already have the equality clause which will soon keep them very busy. So, I am not concerned about them. I know we must have a clear process. But I would like to work out a process that would be quicker and still give people a fair chance. It is inhuman to let these cases drag on for three, four or five years, as happens at the present time, purely on the basis of appeals and going from one court to another.

I will now come back to the question that I would like to ask about families. You said a moment ago that when people arrive here you have criteria for reuniting families, and some discretion. Nowadays, when a refugee arrives here, what is considered to be a family? I then ask questions about the family per se.

Mr. D. Fontaine: The strict definition of a family—father, mother, brother and sister—is a legal definition. I think it is contained in the Minister's guidelines. I was comparing it with the extended family of other cultures. Sometimes these ties, which are not direct blood ties, are more important in other cultures. By way of analogy I might mention that in our

[*Text*]

ont, dans d'autres cultures, une importance plus grande en fait. Et par analogie, chez nous, si quelqu'un est orphelin, la mère adoptive est évidemment davantage sa mère que quiconque. C'est en ce sens-là. Une définition stricte ne peut pas tenir compte de toutes les situations humaines et, dans certains cas, pourrait mettre certaines personnes dans des situations impossibles: qu'on pense simplement à leurs préoccupations, à l'angoisse qu'ils vivent de voir ces personnes qui leur sont chères, proches d'eux, qui sont de fait leur famille, même s'ils ne correspondent pas à notre définition de ce qu'est une famille.

[*Translation*]

culture the adoptive mother of an orphan is more his mother than anybody else. This is what I meant. A strict definition cannot take into consideration all possible situations and in some cases might even put people in impossible situations. We need only think of their deep desire to see these people who are close and dear to them, who are in fact their family, but who do not correspond to our definition of what constitutes a family.

• 1155

M. Hudon: Deuxième . . .

M. D. Fontaine: *Yes.*

Mme Knott: *Excuse me.* Il y a aussi le problème d'un enfant âgé de 18 ans; alors, la famille peut faire la demande de parrainage mais lorsqu'il atteint 21 ans, il entre dans une autre catégorie. Ceci est très important. Supposons une famille de cinq enfants dont deux seulement sont âgés de plus de 21 ans, alors la famille immédiate ne peut pas se réunir. Voilà une autre inquiétude.

Mr. Hudon: Second . . .

Mr. D. Fontaine: Yes.

Mrs. Knott: Excuse me. There is also the problem of children 18 years old. The family can ask to sponsor him but when he is 21 years old he enters another category. This is very important. If you have a family of five children and only two of them are more than 21 years old, the immediate family cannot be renuited. This is another concern.

M. Hudon: Vous avez aussi affirmé que vous allez bientôt faire des recommandations au gouvernement—je pense que c'est à la fin du mois. Vous avez une réunion à New York?

M. D. Fontaine: À Toronto, pour le niveau.

M. Hudon: Avez-vous une idée de ce que vous allez proposer? Quelles sont les possibilités?

M. D. Fontaine: Non. Evidemment je ne peux pas présumer de ce que l'assemblée des membres recommandera, mais ces recommandations suivront sûrement les tendances de l'année passée. La ministre, elle-même, a annoncé des augmentations. On va certainement continuer dans cette direction; c'est-à-dire augmenter dans la ligne politique actuelle de la croissance démographique du pays, pour que la proportion de réfugiés, dans le total des immigrants, soit augmentée. Ce qui se fera, comme toujours, en analysant chacune des régions productrices de réfugiés. La situation a-t-elle évolué depuis l'année passée, dans tel ou tel pays, ou dans telle ou telle région du globe? Les besoins de refuge de ces régions ont-ils augmenté ou diminué? Par conséquent, est-ce qu'on peut ajuster les chiffres par rapport à l'année passée? Il faut aussi tenir compte de nos capacités d'accueil de ces gens. Ce sont toujours ces deux aspects qui sont considérés dans nos discussions annuelles.

Mr. Hudon: You also stated that you will shortly make recommendations to the government—I believe at the end of the month. Do you have a meeting in New York?

Mr. D. Fontaine: In Toronto.

Mr. Hudon: Do you have an idea of what you are going to propose? What are some of the possibilities?

Mr. D. Fontaine: No. Obviously I cannot prejudge what the assembly will recommend, but these recommendations will undoubtedly be along the same lines as last year. The minister herself announced increases. We will certainly continue in this direction, mainly to follow the current demographic trends so that the proportion of refugees over the total number of immigrants, will be increased. As always, this will be done by analysing each one of the regions that produce refugees. Has the situation in such and such a country, or such and such a region, changed since last year? Have the needs for refuge increased or decreased? Should we adjust the figures with respect to last year? We must also take into consideration our ability to receive these people. These two aspects are always considered in our annual discussions.

M. Hudon: Justement on a des conflits actuellement entre les possibilités réelles d'accueil, le développement—parce que c'est beau d'accueillir ces gens-là, mais il faut qu'au point de vue économique, ils deviennent des moteurs économiques, des consommateurs, ç'est entendu. En général, on devient consommateur dès qu'on vient au monde—mais qu'ils deviennent des moteurs économiques, pose plus de difficulté au gouvernement actuellement. Il faut essayer d'ajuster ces choses-là. Faire venir des réfugiés, à l'heure actuelle, est bon. Je suis d'accord avec la remarque que vous faisiez tout à l'heure, à savoir que le

Mr. Hudon: Yes, there is in fact a conflict between our real capacity to receive these and development. It is fine to welcome these people, but from an economic perspective, it is clear that they must become consumers or an economic stimulus. Generally speaking, you become a consumer when you come into the world—but it is difficult for the government to achieve that objective. We must try to adjust these things. It is fine to have refugees to come at the present time. I agree with the remark you made a while ago, namely that Canada has been at the top of the list in terms of developing its refugee policy.

[*Texte*]

Canada a été quand même un chef de file dans le développement de la politique pour les réfugiés.

Sauf que plus ça va, moins nos agents d'immigration sont motivés—parce que si on accepte un réfugié, deux ans ou trois ans après, par réunification familiale, selon notre définition et selon la définition culturelle du pays qu'il quitte, ces agents sont peut-être obligés, par la force des choses, de prendre 10 ou 15 ou 12 ou 20 personnes. Au fond, que sont les agents d'immigration à l'étranger, dans ce cas? Strictement des boîtes à malle? C'est-à-dire qu'on n'a pas le choix pour celui-ci ou celui-là, à cause des réunifications familiales. Éventuellement, on atteint des quotas, ce qui pose un peu des difficultés. Et je suis d'accord avec vous: on a des critères pour définir une famille. Mais au Vietnan ou au Cambodge, la famille ne connaît pas la même définition qu'ici. Mais il faudra bien, à un moment donné, arrêter quelque part.

M. D. Fontaine: Je suis d'accord aussi. C'est une question d'interprétation. Je pense que c'est toute la valeur des consultations actuelles entre le ministère et les organismes non gouvernementaux, de pouvoir s'entendre sur une interprétation afin de fixer des limites. Où seront ces limites? Le point de vue qu'on essaie de mettre de l'avant est le point de vue strictement humanitaire. Là est notre fonction comme ONG. Je comprends que le gouvernement a d'autres préoccupations. C'est en se parlant, c'est dans cette procédure de consultations annuelles qu'on a réussi, au cours des années, à arriver à des ententes qui soient relativement satisfaisantes de part et d'autre. Mais on demande que ça continue, et qu'elles deviennent de plus en plus efficaces.

The Chairman: Thank you, Mr. Hudon.

Just a point of clarification. Mr. Heap, when you spoke to the clerk earlier, did you think your name was put on the list at that point?

Mr. Heap: No, that was on another matter. I would be interested in getting on soon if I can, because I have a conflicting meeting that begins at 12.15 p.m.

The Chairman: Madam Pépin says she will be fast.

• 1200

Mme Pépin: Madame, vous nous avez parlé de l'importance de la formation linguistique. J'aimerais bien que vous nous donniez certaines précisions sur ce qu'est une bonne formation linguistique. Je vais vous poser trois ou quatre questions, et vous pourrez résumer à la fin.

Est-ce que la situation actuelle est satifaisante? Est-ce qu'on devrait se contenter de ce que nous offrent les provinces en matière de formation linguistique? Le Secrétariat d'État a également des programmes. Le Secrétariat d'État ne devrait-il pas prendre les devants et exiger qu'on réserve des places pour les immigrants dans les cours de langues? Là on va nous référer au ministère du Travail en disant que le Secrétariat d'État fait telle chose et qu'ensuite le ministère du Travail fait autre chose.

Quels changements importants devrait-on apporter à ce qui existe déjà pour avoir une bonne formation linguistique? Je

[*Traduction*]

However, the more we advance along those lines, the less our immigration officers are motivated. For example, if we accept a refugee two or three years later so that the family can be reunited, under our definition and the cultural definition of the country he is leaving, these officers may be obliged to take 10, 15, 12 or 20 people. Basically, what are these immigration officers abroad, in this particular case? Strictly mailboxes? That means that they do not have any choice because of reuniting families. Eventually they reach their quotas, which causes some difficulties. I agree with you, we have criteria for defining a family. But in Vietnam, or Cambodia, the family is not defined the same way as it is here. But at some point we have to draw the line.

Mr. D. Fontaine: I also agree. It is a question of interpretation. That is why the current consultations between the department and nongovernmental organizations are so valuable, because it gives them an opportunity to agree on an interpretation in order to set limits. Where will these limits be? The viewpoint that we are trying to put forward is strictly the humanitarian viewpoint. That is our function as an NGO. I understand that the government has other concerns. It is by talking, and by having annual meetings that we have succeeded in reaching agreements over the years which are relatively satisfactory to both sides. But we are asking that they continue and that they become more and more effective.

Le président: Merci, monsieur Hudon.

J'aimerais une précision. M. Heap, quand vous avez parlé au greffier tout à l'heure, avez-vous eu l'impression qu'il a mis votre nom sur la liste?

M. Heap: Non, je parlais d'une autre question. J'aimerais intervenir aussi tôt que possible, car j'ai une réunion qui commence à 12h15.

Le président: M^me^ Pépin me dit qu'elle sera très rapide.

Mrs. Pépin: You talked about the importance of language training. Could you tell us what good language training means. I am going to ask you three or four questions and you could answer them all afterwards.

Is the present situation satisfactory? Should we be satisfied with what the provinces offer in that field? The Secretary of State has also language training programs. Should Secretary of State not take the lead and demand that some seats be reserved for immigrants in language classes? Of course we will be sent to the Ministry of Labour and told that the Secretary of State and he have jurisdictions somewhat different.

What important changes should be implemented so as to provide a good language training? I must say that I agree

[*Text*]

dois avouer que je suis tout à fait d'accord avec vous qu'un des services les plus importants est la formation linguistique, et on s'aperçoit que c'est très déficient. Donc, quelles choses importantes le gouvernement fédéral devrait-il corriger pour que ce soit efficace?

Mme Knott: Si vous voulez m'excuser, je vais répondre en anglais; ça va mieux en anglais.

Currently the services provided for language training throughout Canada are very uneven. To give you an example, in 1982, in Quebec, people received eight months of full-time language training; in Calgary they received 16 weeks. It took me, in a total immersion situation, a full year to learn English and I was living in an English province. So it is impossible for someone who is trying to learn the language, who may not be highly educated, as is often the case with refugees, to learn another language in 16 weeks. That is simply impossible.

It certainly is apparent that people who have taken eight months of full-time language training are far more fluent in the language than those who have taken just a couple of months.

Calgary is the area I know the best, but it was also in a peculiar situation, it was a place where you could find jobs. So language training was the last resort and people could usually find jobs. They might not be particularly good jobs, but they were jobs. So two years later, when the boom ended, people were unemployed and they did not speak English.

We feel that it is very, very important for people to take at least a minimum of what we would call survival English. Then they can function on a day-to-day basis. They may not be able to have a very detailed and philosophical discussion on major issues, but at least they can communicate and survive.

One of the changes that have happened in recent years is that language training has been made available to women. Now, in Quebec, for example, there was a lot more access for women, but in other provinces there was not, because they were not destined for the labour force at that time. So access to language training for women is also important; otherwise they become isolated in the home. The kids learn English in school. The husband learns English in classes and then at work; however, the woman stays at home or works in a factory where she does not need English.

So access is an important area. I am not a language training expert so I do not know how many months are required, but . . .

Mme Pépin: Ce n'est pas simplement pour déterminer la longueur de la formation. Je veux savoir quel ministère du gouvernement fédéral devrait avoir la responsabilité de la formation linguistique des immigrants. Je me permets de faire des recommandations, mais je ne veux pas vous les mettre dans la bouche. Donc, quelles démarches le gouvernement fédéral

[*Translation*]

whole-heartedly with you that one of the most important services is language training and that it is very deficient indeed. What are the problems that the federal government should correct so that training become more efficient?

Mrs. Knott: If you do not mind I would like to answer in English because I feel more comfortable in that language.

Actuellement les services de formation linguistique fournis au Canada sont assez différents selon les régions. Pour vous donner un exemple, en 1982, le Québec a offert huit mois de formation linguistique à plein temps aux immigrants. A Calgary, les cours étaient de 16 semaines. Il m'a fallu une année complète pour apprendre l'anglais dans une situation d'immersion totale, et je vivais dans une province anglophone. Par conséquent il est impossible pour quelqu'un qui essaie d'apprendre cette langue et qui n'a pas une bonne instruction, ce qui est souvent le cas des réfugiés, d'apprendre une autre langue en 16 semaines. C'est tout simplement impossible.

A l'heure actuelle on se rend compte que les immigrants qui ont bénéficié de huit mois de formation linguistique à plein temps parlent beaucoup plus couramment la langue que ceux qui n'ont bénéficié que de quelques mois d'étude.

Calgary est la région que je connais le mieux. La situation y est assez particulière. Il s'agit d'un endroit où il était facile de trouver du travail. Par conséquent, la formation linguistique ne représentait pas une priorité aux yeux des immigrants, qui préféraient trouver un travail, même médiocre. Or, deux ans plus tard, à la fin du boom économique, ces mêmes immigrants se retrouvent en chômage, mais ne parlent toujours pas l'anglais.

Nous estimons qu'il est extrêmement important de prévoir des cours pour permettre aux immigrants de se tirer d'affaire. De cette façon, ils pourront se débrouiller dans la vie quotidienne. Ils ne pourront peut-être pas soutenir une discussion complexe et philosophique sur des questions importantes, mais ils pourront au moins communiquer et survivre.

Un des changements qui s'est produit au cours des dernières années est la formation linguistique offerte aux femmes. Au Québec, les femmes avaient beaucoup plus de possibilités en ce domaine, mais dans d'autres provinces ce n'était pas le cas, puisqu'elles n'entraient généralement pas sur le marché du travail. Or, cette formation est très importante, sans quoi les femmes se retrouvent isolées à la maison, ou même à la fabrique, où elles n'ont pas vraiment besoin de parler l'anglais. Pendant ce temps, leurs enfants apprennent l'anglais à l'école et leur mari, dans des classes ou au travail.

Donc les possibilités en ce domaine sont très importantes. Je ne suis pas spécialisée en formation linguistique, et je ne pourrais vous dire le nombre de mois que . . .

Mrs. Pépin: I did not only want to know how long the training should last, but what federal department should be responsible for language training for immigrants. I make recommendations, however I would not want to put words in your mouth. What are according to you the type of measures that the federal government should undertake so that everybody would have access to language training programs?

[*Texte*]

devrait-il entreprendre pour que tout le monde ait accès aux programmes de formation linguistique?

• 1205

Mrs. Knott: At the moment the federal government, through Canada Employment and Immigration, purchases seats through the provincial institution. Because of the division of responsibility in terms of the province providing those services, I do not see a problem with that continuing. It is the number of seats, so that people can have that language training.

I think that, in addition to the initial language training, there need to be different levels: the introductory and the more advanced. At that level, I think it is the responsibility of Employment and Immigration. Another level which I think is also their responsibility is what I, for lack of a better term, would call vocational language training. That is language training that will assist someone to access a job. It may be, as some special language programs are, geared to hospital services or clerical work. Those kind of things are very specifically employment related.

I have seen Secretary of State become involved to a large extent with women's programs. Where Secretary of State needs to be involved is the language training that goes beyond what a person needs to function on a day-to-day basis or for persons who stay home. I was going to say the women get that first introductory one; anything further, I think, fits with Secretary of State.

In addition, there is what can be called citizenship preparation. Persons have to be able to speak some level of language to become citizens of Canada. It is very desirable that people become citizens if they are going to live here. That is an area that I think is Secretary of State's responsibility.

Mme Pépin: Une petite question rapide. Vous avez parlé de la politique des droits de la personne. Vous avez dit qu'en Ontario et au Québec, les réfugiés avaient de meilleures conditions en ce qui concerne le logement et la nourriture. Vous avez dit que dans d'autres provinces, la situation était beaucoup plus précaire. Est-ce que l'on pourrait savoir dans quelles autres provinces? Il faudrait que l'on étudie de plus près cette situation.

Mrs. Knott: For example, in Alberta, where there are a fair number of refugee claimants—not the large numbers that there are in Quebec and Ontario, of course—refugee claimants do not have a right to receive any social assistance. Nothing. They live on the charity of churches, the food bank, donations from the community, whatever. That is how people survive. In British Columbia, it was only last October or November, that the first two cases of refugee claimants received social assistance.

That did not become a standard policy, that if you are a refugee claimant you may receive some social assistance. One of our concerns is that we know that social welfare is shared

[*Traduction*]

Mme Knott: À l'heure actuelle, Emploi et Immigration Canada achète des places dans les institutions provinciales au nom du gouvernement fédéral. Étant donné que ce sont les provinces qui offrent ces services, je ne crois pas qu'il y ait de problème à ce que le système continue à fonctionner de cette façon. Le gouvernement paie donc pour un certain nombre d'élèves dans ces classes.

J'estime également qu'il devrait y avoir différents niveaux d'apprentissage, le niveau de base et un niveau plus avancé. À ce dernier niveau, Emploi et Immigration devrait intervenir. Je crois qu'il devrait également assumer la responsabilité de ce que l'on pourrait appeler la formation linguistique professionnelle, c'est-à-dire la formation linguistique portant sur un domaine précis, ce qui devait permettre aux personnes ayant suivi ces cours de se trouver un travail plus facilement. Ainsi, certains cours pourraient porter sur les services hospitaliers ou sur le travail de bureau. Il s'agit donc de programmes liés à l'emploi.

Le Secrétariat d'État s'est occupé dans une grande mesure des programmes destinés aux femmes, et je crois que maintenant ce ministère devait étudier la possibilité d'offrir des cours de langue qui dépassent le niveau de la vie quotidienne et également des cours pour les personnes qui restent à la maison.

De plus, il pourrait étudier les possibilités offertes par la préparation à la citoyenneté. Pour devenir citoyen canadien, il faut quand même maîtriser la langue jusqu'à un certain point. Or, il est souhaitable que des personnes qui vivent ici deviennent canadiennes. Il s'agit là d'un domaine qui relève du Secrétariat d'État, si je ne me trompe.

Mrs. Pépin: A brief question. You talked about human rights. You said that in Ontario and in Quebec, the situation of refugees was better as far as food and housing are concerned. You said that in other provinces the situation was much more precarious. Could we know in which other provinces? We should have a closer look at this problem.

Mme Knott: Par exemple, en Alberta, vivent pas mal de personnes qui réclament le statut de réfugié. Evidemment pas autant qu'au Québec et en Ontario. Ces personnes n'ont pas le droit de réclamer des prestations d'assistance sociale. Elles vivent de la charité des Élises, des popotes populaires, de dons de la collectivité etc. C'est comme cela qu'elles survivent. Ce n'est qu'en octobre ou en novembre dernier que les deux premières personnes ayant réclamé un statut de réfugié ont reçu de l'aide sociale.

En effet, la demande de statut de réfugié n'entraîne pas nécessairement l'aide sociale. Or, il nous semble que le bien-être social est un proprogramme à frais partagés et que ces

[*Text*]

funding and that those services should be available. I do not know the situation in Manitoba and Saskatchewan.

Mme Pépin: Merci.

The Chairman: Could I just get one piece of clarification? Did you use the words "no right to social assistance" carefully? The implication is that they might have been getting it but they had no right to it.

Mrs. Knott: They did not get it.

The Chairman: They did not get it. Thank you.

The next name on my list is Mr. Edwards, followed by Mr. Heap. Could we trade?

Mr. Edwards: I would be pleased to do that, Mr. Chairman, yes.

The Chairman: Thank you.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman, and through you, thank you very much to Mr. Edwards.

I have two questions somewhat connected. One concerns the procedure when a person arrives, say, at the Pearson airport or at the Mirabel airport, is found to be illegally arriving and declares that he or she wishes to be a refugee. I understand from a witness last week that, at that point, the person is accorded no right of counsel whatever. This has been a growing practice in the department and is, as of half a year ago, now explicit in an administrative guideline.

• 1210

My question is: How long does that deprivation continue? Does it continue until the point of the inquiry? Does it continue through the inquiry? I would ask not only what does the standing conference know of the law but what does it know of the practice.

Mrs. Ptolemy: My understanding is that you are quite right, that there is no inquiry, no possibility for counsel at that initial interview. But that counsel, if it is obtained by the claimant, can be present at the inquiry which is adjourned in order to make way for an examination under oath.

We are concerned about the fact that people arriving at the airport do not have access to counsel. As a matter of fact, in Toronto we now have a submission that has been forwarded to immigration which will allow for duty counsel to be present at the airport. Now, whether or not they will be able to attend with the person at the first interview we do not know. But we do feel it is important that person be there to provide whatever services he can to that claimant, whether or not it means he can actually be present at the interview.

Mr. Heap: Is that submission available to the members of the committee?

Mrs. Ptolemy: Yes, it has been prepared by Parkdale Community Legal Services, and I would be pleased to see that you get a copy of that.

[*Translation*]

services devraient être disponibles. Je ne connais pas la situation qui prévaut au Manitoba et en Saskatchewan.

Mrs. Pépin: Thank you.

Le président: Pourrais-je avoir certaines précisions? Vous avez dit qu'elles n'avaient pas le droit à l'assistance sociale. Vouliez-vous dire que ces personnes en ont peut-être bénéficié, alors qu'elles n'en avaient pas le droit.

Mme Knott: Non, elles n'ont pas reçu d'aide.

Le président: Bien. Merci.

Le nom suivant sur ma liste est celui de M. Edwards, suivi de M. Heap. Pourrait-on les intervertir?

M. Edwards: Avec plaisir.

Le président: Merci.

M. Heap: Monsieur le président, j'aimerais remercier M. Edwards.

Je voudrais poser deux questions qui sont quelque peu liées entre elles. Lorsqu'une personne arrive à l'aéroport Pearson ou Mirabel, de façon illégale, et demande le statut de réfugié, d'après les déclarations d'un témoin la semaine passée, elle ne peut bénéficier des services d'un avocat. Il s'agit d'une politique du ministère, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une directive administrative il y a six mois.

Ma question est la suivante: jusqu'à quand une telle privation doit-elle continuer? Doit-elle durer jusqu'au début de l'enquête ou jusqu'à sa fin? J'aimerais donc savoir ce que le Comité connaît non seulement du droit mais aussi de son administration.

Mme Ptolemy: Je crois que vous avez tout à fait raison, que lors de la première entrevue, il n'est pas possible de consulter un avocat et qu'il n'y a pas d'enquête. Toutefois, si les services d'un avocat sont obtenus à la suite d'une demande formulée par le requérant, ce dernier peut être présent lors de l'enquête, qui est remise pour qu'on puisse procéder à un examen sous serment.

Nous nous inquiétons de ce que les gens arrivant à l'aéroport n'aient pas accès aux services d'un avocat. De fait, à Toronto, nous avons officiellement demandé au service d'immigration de permettre à l'avocat de garde d'être présent à l'aéroport. Quant à savoir si ce dernier pourra assister à la première entrevue, nous ne le savons pas. Nous estimons toutefois qu'il est important que l'avocat soit sur place afin de fournir les services nécessaires au requérant, que cela signifie ou non qu'il assiste à l'entrevue.

M. Heap: Cette demande officielle peut-elle être fournie aux membres du Comité?

Mme Ptolemy: Oui, elle a été préparée par les *Parkdale Community Legal Services* (Services juridiques communautaires de Parkdale), et je suis tout à fait disposée à vous en faire parvenir une copie.

[*Texte*]

Mr. Heap: Perhaps, Mr. Chairman, a copy could be sent to you and distributed to the committee.

The Chairman: Yes, it could be sent to the clerk.

Mr. Heap: In the experience of the conference, do you know whether in fact there have been hardships for refugee claimants arising out of that period when they were not entitled or allowed to have counsel? Since I have never been there, and perhaps you have never been there, I cannot say what happened at the time when there was no counsel. Do we have any indication, one way or the other, either that there was hardship arising out of that or that there was not?

Mrs. Ptolemy: I am sorry, I cannot speak to that. Since people are not there, it is very hard to know.

Mr. Heap: Now, there is a further question relating to that. In Bill C-27 the government proposes to amend section 112 of the Immigration Act. At present the act provides that the inquiry will be in camera unless the subject of the inquiry asks that it be in public. The bill proposes to reverse that, in a sense, but not entirely. The inquiry will be held in public unless the adjudicator finds reason to hold it in private.

It has been suggested, after this was questioned in the Justice committee, that the law must be changed in order to allow the freedom of the press, according to a case of Southam Press in the Ontario Supreme Court, which Southam Press won. This was in reference to juvenile delinquent cases. Therefore, the protection of a refugee claimant, who may not want to tell the whole world that he is running away from his country, can be provided sufficiently by having the immigration officials instruct him or her in the right of having the inquiry held in camera under certain conditions. The claimant can make the application and then an adjudicator will decide whether he agrees that the claimant has sufficient reason or whether he does not.

Now, have you any comment as to whether that would be sufficient protection to a refugee claimant who perhaps did not want to endanger his family back home or did not want to endanger himself if he got sent back home?

Mrs. Ptolemy: I cannot answer the question from the legal point of view, but I certainly can from a personal point of view, as I am sure anyone else in this room could. It is one more intimidation to a refugee claimant arriving in a new country, fearing for their life, totally suspicious of any kind of authority, to have to go through a complication such as that which legally may provide them with the right for an in camera hearing. It is one more intimidating hassle at perhaps the most difficult time in that claimant's experience, and that is upon their immediate arrival, where they have no experience by which to gauge the bureaucracy that they need to deal with. And these people, of course, have all fled bureaucracies, or situations that they assume have been created by the political structures in their country.

[*Traduction*]

M. Heap: Monsieur le président, on pourrait vous envoyer cette copie, puis vous pourriez la distribuer aux membres du Comité.

Le président: Oui, il n'y a qu'à l'envoyer au greffier.

M. Heap: À votre connaissance, ceux qui réclamaient le statut de réfugiés ont-il eu des difficultés du fait qu'ils n'avaient pas droit aux services d'un avocat? Étant donné que je n'ai jamais assisté à ce genre de procédure, pas plus que vous-même peut-être, je ne peux dire ce qui se passe en l'absence d'un avocat. Quoi qu'il en soit, avez-vous entendu parler de difficultés particulières dues à l'absence d'avocats?

Mme Ptolemy: Je suis désolée, mais je n'ai rien à répondre. Étant donné qu'il n'y a personne, il est très difficile de savoir ce qui s'y passe.

M. Heap: J'ai une autre question à poser là-dessus. Par le projet de loi C-27, le gouvernement veut modifier l'article 112 de la Loi sur l'immigration. À l'heure actuelle, la loi prévoit que l'enquête se déroule à huis clos, à moins que la personne en faisant l'objet ne demande qu'elle soit publique. Le projet de loi propose en un sens de renverser cela, mais pas tout à fait: l'enquête sera publique, à moins que l'enquêteur n'estime qu'il y a lieu de la tenir à huis clos.

Après qu'on a eu posé des questions là-dessus au Comité de la justice, il a été établi qu'il faut changer la loi pour permettre l'exercice de la liberté de la presse, la *Soutyam Press* ayant porté une cause de ce genre devant la Cour suprême de l'Ontario et l'ayant gagnée. Il s'agissait en l'occurence de jeunes délinquants. En conséquence la personne qui réclame le statut de réfugié et ne veut peut-être pas dire au monde entier qu'elle fuit son pays, pourra être protégée suffisamment si les employés de l'immigration lui disent qu'elle a le droit d'avoir l'enquête à huis clos dans certaines circonstances. Elle peut alors faire une demande en ce sens, puis l'enquêteur jugera si le requérant a des raisons suffisantes ou non de demander cela.

Croyez-vous qu'une telle mesure suffirait pour protéger quelqu'un qui réclame le statut de réfugié et qui ne veut peut-être pas mettre sa famille en danger dans son pays, ou lui-même s'il est renvoyé chez lui?

Mme Ptolemy: Je ne puis vous répondre sur le plan strictement juridique, mais je puis certainement vous donner mon avis personnel comme chacun d'entre vous d'ailleurs, j'en suis certaine. N'oublions pas qu'il s'agit de quelqu'un qui réclame le statut de réfugié lorsqu'il arrive dans un nouveau pays, de quelqu'un qui craint de perdre la vie et qui soupçonne toute forme d'autorité. Le faire passer par une procédure aussi compliquée pour obtenir une audience à huis clos, relève de l'intimidation. C'est une mesure d'intimidation, qui survient peut-être au moment le plus difficile pour le requérant, c'est-à-dire à son arrivée immédiate, lorsqu'il n'a pas les moyens de juger l'appareil bureaucratique auquel il est confronté. Or bien souvent ces gens fuient des appareils bureaucratiques, ou des situations qui leur semblent avoir été créées par les régimes politiques de leur pays.

[*Text*]

• 1215

So it is not a very happy situation. Whether the provisions you have described would provide adequate safeguards, perhaps they will, but it is certainly one more intimidation to a refugee claimant.

Mr. Heap: If the law must be changed to accommodate the press, on the principle of freedom of the press, would you consider it likely to be adequate if the law also guaranteed the right to have counsel at that initial stage, that is before any decisions are being made?

Mrs. Ptolemy: I really would not like to answer that right now, Dan. It is something I have not given a great deal of thought to or heard discussed very extensively, so I really would not be prepared to give an opinion on that.

Mr. Heap: Okay.

Do I have any more time, Mr. Chairman?

The Chairman: About a minute and a half.

Mr. Heap: I will pass then because I would probably get an answer that ran over, not that they are long-winded, but any of these questions . . .

The Chairman: Ask a short-winded question.

Mr. Heap: Okay.

On the question of the growing burden of financial responsibility for bringing families in, that Mr. Fontaine raised, can you tell us where we can get any documentation of that, or any examples of that? It sounds important, but it also sounds vague.

M. D. Fontaine: Cela dépend si les membres des familles sont acceptés dans les catégories désignées ou non. S'ils n'entrent pas dans les catégories désignées, ils ne reçoivent pas d'aide dans le cadre des programmes d'établissement. À ce moment-là, la responsabilité financière retombe entièrement sur les membres de la famille qui sont déjà ici. Donc, le fardeau financier retombe entièrement sur la famille, ou en partie sur les programmes d'établissement.

Mr. Heap: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: If I could just follow up on that for one second. Does that relate to whether they get a visa to work? Is that part of what you are talking about at that point?

Mrs. Ptolemy: No, we are talking about the criteria being applied for people who are here in Canada as landed immigrants who have come in through normal processing or who have been determined to be convention refugees, that the burden is on those families in terms of applying for the family reunification. The family members coming in would of course be eligible to work once they arrived.

The Chairman: Mr. Edwards.

Mr. Edwards: Thank you, Mr. Chairman. A couple of questions for Kathleen Ptolemy, if I may.

[*Translation*]

Il ne s'agit donc pas d'une situation très réjouissante. Il se peut bien que les démarches que vous avez mentionnées comportent des garanties ou des contrepoids suffisants, mais pour le requérant c'est sans contredit une mesure d'intimidation.

M. Heap: S'il faut modifier la loi actuelle pour tenir compte de la liberté de la presse, êtes-vous d'avis que la loi devrait également garantir le droit au service d'un avocat dès le départ, c'est-à-dire avant que toute décision ne soit prise?

Mme Ptolemy: Je préfère vraiment ne pas répondre è cette question pour le moment, monsieur Heap. Je n'y ai pas encore réfléchi longuement, ni n'en ai discuté d'une façon poussée, je ne suis donc pas vraiment prête à donner mon avis.

M. Heap: Bien.

Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Le président: Environ une minute et demie.

M. Heap: Je vais donc céder la parole à d'autres, car les autres questions que je pourrais poser exigeraient de longues réponses . . .

Le président: Posez-en une qui soit brève.

M. Heap: Bien.

Au sujet du fardeau financier croissant que représente le fait de faire venir les familles, comme l'a mentionné M. Fontaine, pouvez-vous nous dire où nous pouvons nous documenter sur le sujet, ou nous citer des exemples à l'appui? Cela me semble un sujet important, mais également vague.

Mr. D. Fontaine: This depends on whether members of families are accepted in the designated categories or not. If they do not fit into the designated categories, they will not recieve any aid from the settlement programs. In such cases, the financial responsibility rests entirely with the members of the family already here. Therefore, either the financial responsibility rests entirely with the family, or partly on the family and the settlement programs.

M. Heap: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: J'aimerais poursuivre sur cette lancée si vous le permettez. Cela dépend-il de l'obtention d'un visa de travail? Cela fait-il partie du problème?

Mme Ptolemy: Non, nous songions aux immigrants reçus, entrés par la filière normale, considérés comme réfugiés en vertu de la convention; dans ce cas, c'est aux familles qu'il incombe de demander qu'il y ait réunification de la famille. Les membres qui arrivent ensuite peuvent obtenir le droit de travailler.

Le président: Monsieur Edwards.

M. Edwards: Merci, monsieur le président. J'ai quelques questions à poser à M^me^ Kathleen Ptolemy, si vous le permettez.

[*Texte*]

You mentioned that you are proud of our policy, and I am delighted to hear that. You also mentioned that you have done some travelling and observed the system in action. Are you proud of the process, of the practice of the policy? Are you satisfied that it is working the way it ought to?

Mrs. Ptolemy: As you will recall, most of my comments were given over to my concerns about the refugee determination procedure, and that is clearly the one area where I am not proud, because of the concerns you are raising about the inexpedient procedures that we now have and some of the aspects of the process which clearly have not provided due process to the claimant.

Mr. Edwards: You did mention that many refugees arrive in this country by accident.

• 1220

Others, though, are in settlement camps in other countries—third countries—and some of those are applicants who are in the process of being prepared for entry into Canada as refugees. I do not know how great those numbers are, but I would suspect they are reasonably substantial.

Do you favour some aspect of preparation for life in Canada before the people arrive in Canada? How would you see that coming about, if you do favour it?

Mrs. Ptolemy: Certainly I do. But one thing we have to disabuse ourselves of is the notion that most of the refugees in the world are sitting patiently in refugee camps, or impatiently, being provided for and with hope of being interviewed for resettlement opportunities. In fact, the majority of the world's refugees are not in camps, have no access to immigration officers, and have very little access to programs that are set up in the expectation that they will be resettled. In fact, the majority of the refugees in the world have been determined by the global community not to be in need of resettlement and have very little access.

So for those very few camps that you would be talking about—and the main ones of course would be in Southeast Asia, or the camp in Rome, in Latina, or the situation in Vienna; and there is a small camp situation in Greece . . .

Mr. Edwards: In the Middle East as well.

Mrs. Ptolemy: And in the Middle East. Of course it would be important for them to be provided with services that will assist them with their adaptation in Canada. There is no question about that.

Mrs. Knott: Certain types of services are very productive to provide to people before they arrive, and others are not as effective. One of the things that have been shown in Southeast Asia is the Americans have put in place language training classes, and what they are seeing now in their follow-up study is that the people who received courses in language training have been able to resettle more effectively. That would be a very constructive way to spend time while waiting in the camps. Orientation about Canadian society, the political

[*Traduction*]

Vous avez dit que vous étiez fière de votre politique, et je suis ravi de vous l'entendre dire. Vous avez également affirmé avoir voyagé et observé le fonctionnement du système sur les lieux. Êtes-vous fière de la façon dont il fonctionne, c'est-à-dire de l'administration de la politique? Êtes-vous convaincue que ce système fonctionne comme il le devrait?

Mme Ptolemy: Vous vous rappellerez sans doute que la plupart de mes observations ont porté sur la procédure à laquelle on recourt pour établir si un requérant peut-être considéré comme réfugié ainsi que sur mes préoccupations à cet égard; il ne fait pas de doute que je ne suis pas fière de ce qui se passe dans ce domaine, particulièrement à cause des lacunes que vous avez signalées: longueur de la procédure et certains de ses aspects, qui ont lésé indûment le requérant.

M. Edwards: Vous avez bien mentionné le fait que bon nombre des réfugiés arrivent ici par accident.

Cependant, d'autres se trouvent dans des camps d'établissement d'autres pays—des pays du tiers-monde, et certains d'entre eux se préparent à entrer au Canada comme réfugiés. J'ignore leur nombres, mais je crois qu'il est assez important.

Êtes-vous en faveur d'une certaine préparation à la vie au Canada avant que les gens n'arrivent ici, et comment est-ce que cela devrait se faire?

Mme Ptolemy: Certainement. Mais il ne faudrait pas croire que la plupart des réfugiés du monde attendent patiemment ou impatiemment dans des camps, pendant que l'on s'occupe de leur bien-être et qu'ils ont l'espoir d'avoir une entrevue quant à leur possibilité de s'établir ailleurs. En fait, la majorité des réfugiés du monde ne vivent pas dans des camps, pas plus qu'ils n'ont accès à des agents d'immigration, et ils peuvent très peu se prévaloir de programmes créés dans l'espoir qu'ils seront établis ailleurs. En fait, la communauté globale a décidé que la majorité des réfugiés, qui sont très isolés d'ailleurs, n'ont pas besoin de s'établir ailleurs.

Par conséquent, les quelques camps dont vous parlez—et la plupart d'entre eux se situent dans le Sud-Est asiatique, à Rome, à Latina ou à Vienne: il existe aussi un petit camp en Grèce . . .

M. Edwards: Au Moyen Orient aussi.

Mme Ptolemy: Oui. Il serait évidemment important qu'ils disposent de services qui les aideraient à s'adapter au Canada. C'est indéniable.

Mme Knott: Certains types de services sont très utiles pour aider les gens avant qu'ils n'arrivent, et d'autres ne sont pas aussi efficaces. On a vu au Sud-Est asiatique que les Américains ont introduit des cours de formation linguistique, et ils constatent maintenant, en y regardant de près, que les gens qui ont reçu cette formation ont mieux réussi à s'intégrer dans leur nouvelle vie. Ce serait une façon très constructive de passer son temps pendant l'attente dans les camps. L'orientation quant à la société canadienne, le système politique ici, le climat et ainsi

[*Text*]

system here, the climate, the work: those kinds of things do not seem to register, because people are not ready.

I wondered if I could make a comment on your comment about Canada's record. One of the areas in which Canada has received a lot of criticism over the years, and still does to some extent, is its performance in selecting refugees who are considered to be less desirable. One group in particular which is of a lot of concern at this time is disabled refugees. The disabilities can range from fairly minor things such as TB or blind in one eye, partial hearing loss, to very serious things, such as renal failure and cardiac conditions. Canada's record in selecting people with those kinds of problems is not outstanding.

One of the issues raised in the last year is that in addition to Canada not taking what is considered to be its fair share is the issue that Canada has not been taking people who come into those categories and whose families are in Canada. Because their families are in Canada, no other country will accept them. That processing, because of the criteria of medical inadmissibility as well as the process of Health and Welfare Canada, Canada Employment and Immigration, the provincial services, can take several years. I know of three cases who have died while awaiting processing.

But the issue of splitting the families—that is, admitting someone, or the majority of the family that is healthy, and leaving those who are not healthy behind—has been very seriously criticized by the United Nations High Commissioner for Refugees. It was raised to Immigration very early this year. There has been an undertaking by Immigration not to do that in the future, but rather to reject the whole family. It does not, however, resolve the problem of the people who are in camps now and who cannot go to any other country because their relatives are in Canada.

• 1225

Mr. Edwards: Right. I would like to follow that up, Mrs. Knott, with a question relating to reunification of families. Mr. Fontaine touched on this.

There seems to be difficulty with some family reunifications; it is this principle of the last remaining member. Unless there is just one person out there, there is often no chance of getting reunification if the family members are past the age of eighteen. I think that is it. What would you recommend in that direction?

Mrs. Knott: As you said, if it is the last remaining member, he can come in.

Mr. Edwards: It is a nice policy, but what if there are two still in the country?

Mrs. Knott: Well, if they are immediate family, I think they can come under that family class, category and definition. They need to be considered particularly where people are in difficult situations either in refugee camps from which they will not be resettled anywhere else because their family is here, or in countries where they are in danger.

[*Translation*]

de suite: ce genre de chose ne semble pas se faire, car les gens ne sont pas prêts.

Je voudrais savoir si vous pourriez faire une remarque sur ce que vous pensez de la performance du Canada. Entre autres choses, il a été beaucoup critiqué, par le passé, et encore maintenant, dans une certaine mesure, par ses réactions devant les réfugiés considérés comme moins désirables. Un groupe en particulier a suscité beaucoup de préoccupations à l'époque, il s'agit des réfugiés handicapés. Leurs difficutlés pouvaient être mineures comme la tuberculose, la cécité d'un seul oeil et la perte partielle de l'ouie, ou graves, comme l'insuffissance reinale ou des maladies cardiaques. La façon dont le Canada s'y est pris pour choisir des personnes ayant ce genre de difficultés, n'a rien de remarquable.

On a reproché au Canada de ne pas prendre ce qui est considéré comme sa juste part; de plus il n'a pas non plus accepté de gens qui se situent dans ces catégories et dont les familles vivent au Canada. Aucun autre pays ne veut les accepter, parce que précisément leurs familles vivent au Canada. En raison du critère d'inadmissibilité médicale, des formalités exigées par Santé et Bien-être social Canada, Emploi et Immigration Canada, de même que par les services provinciaux, l'instruction de leur dossier peut prendre plusieurs années. Je connais trois cas de réfugiés qui sont morts pendant que l'instruction de leur dossier suivait son cours.

Mais la séparation des membres d'une famille—c'est-à-dire le cas où l'on admet quelqu'un, ou la majorité de la famille, qui est en bonne santé pour laisser ceux qui sont malades—a été sérieusement critiquée par le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Le ministère de l'Immigration a été saisi de cette question très tôt cette année. Il a promis de ne pas faire cela à l'avenir et de rejeter de préférence toute la famille. Cependant, cela ne résout pas le problème de ceux qui se trouvent maintenant dans des camps et qui ne peuvent aller nulle part ailleurs parce que leurs parents sont au Canada.

M. Edwards: Très bien. Je voudrais suivre cet aspect, madame Knott, avec une question concernant la réunification des familles. M. Fontaine a abordé cet aspect.

Il semble que la réunification de certaines familles présente certaines difficultés; à moins qu'un membre de la famille ne soit le seul qui reste dans le pays d'origine, il est souvent impossible que la réunification se fasse si les membres de la famille ont plus de 18 ans. Je pense que c'est cela. Quelle recommandation voudriez-vous faire à cet égard?

Mme Knott: Comme vous l'avez dit, s'il s'agit du dernier membre de la famille restant, il peut être accepté.

M. Edwards: C'est une bonne politique, mais que se passe-t-il s'il reste deux membres de la famille dans le pays?

Mme Knott: S'ils font partie de la famille immédiate, je pense qu'ils peuvent relever de la catégorie et de la définition de cette famille. Il faut s'intéresser particulièrement au cas de ceux dont la situation est difficile parce qu'ils se trouvent ou bien dans des camps d'où ils ne pourront aller s'installer nulle

[*Texte*]

Mrs. Ptolemy: This issue is being debated in the Toronto ethnic community at the moment. There are several petitions being circulated now which have given rise to considerable debate.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman, do you want me to take notice that we do not have a quorum now. There is the proof for tomorrow afternoon.

The Chairman: I shall pretend I did not hear that.

Mr. Jourdenais: My apologies to the witnesses, but that is the way it goes. That is why you have the policy that you have in immigration now. Think back.

The Chairman: Go ahead.

Mrs. Ptolemy: My understanding is that, although the communities are making representation to the Minister that would advocate all sons and daughters, whether married or not, be eligible for family-class reunification, the more conservative community think that perhaps it should be extended to the unmarried sons and daughters of people here in Canada.

Mr. Edwards: May I ask one more question, Mr. Chairman?

I was very interested, Mrs. Ptolemy, in the comment you made about the kinds of people who become refugees. It seems that there is some kind of selection process which is a selection from within: people vote with their feet. They are forced to it, but they then decide that they want to get out of what they regard as an untenable situation.

That is helpful to me because I, and I am sure my colleagues, are from time to time subjected to criticism of the fact that we are letting in immigrants at this time of recession. It is important that we look for success stories and that we look for stories of people who went through a considerable sacrifice to come to this country. I know a few of those stories, but I think it would be mutually beneficial for us to share some of them; there is an educative process to be undertaken here.

Mrs. Ptolemy: I agree. Yet the fact of the matter is, and it is not to disagree at all, I have never spoken to a single refugee in my life who does not want to go back. He could have been in Canada for 5 years, 10 years, 15 years. The reality is that, once you are a refugee, once you have been through that trauma, you are a refugee for the rest of your life.

People stay. Their success stories are measured by the fact that they understand that they are providing a future for their children and for their families in this country that they have grown to love and respect. But in the hearts of those refugees, their first wish is always to go back home.

Mr. Edwards: If only it were possible.

Mrs. Ptolemy: If only it were possible.

Mr. Edwards: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Edwards. Mr. Jourdenais.

[*Traduction*]

part ailleurs parce que leur famille est ici, ou bien parce qu'ils vivent dans des pays où ils sont en danger.

Mme Ptolemy: La communauté ethnique de Toronto discute actuellement de cette question. Plusieurs pétitions sont actuellement distribuées et elles ont suscité un débat considérable.

M. Jourdenais: Monsieur le président, voulez-vous que je signale que nous n'avons pas le quorum maintenant. Vous voyez ce qui nous attend demain après-midi.

Le président: Je prétendrai ne pas avoir entendu cela.

M. Jourdenais: Je présente toute mes excuses aux témoins, mais c'est ainsi que l'on procède. C'est ce qui explique votre politique d'immigration actuelle. Pensez-y.

Le président: Je vous en prie.

Mme Ptolemy: Je crois savoir que, bien que les communautés recommandent au ministre que tous les fils et toutes les filles, mariés ou non, soient admissibles au titre de la réunification de la famille, les groupes les plus conservateurs estiment qu'il faudrait peut-être étendre cette faveur aux fils et aux filles célibataires des gens qui vivent ici, au Canada.

M. Edwards: Puis-je poser une autre question, monsieur le président?

Madame Ptolemy, je me suis beaucoup intéressé aux remarques que vous avez faites sur les catégories de gens qui deviennent des réfugiés. Il semble qu'il y ait un processus interne de sélection: on approuve ou on rejette un régime. On y est forcé, mais ensuite il faut décider de quitter une situation qui devient intenable.

Ces remarques me sont utiles, car comme mes collègues, je m'entends parfois critiqué parce que nous laissons entrer des émigrants pendant cette période de récession. Il me paraît important de parler de ceux qui sont venus ici après avoir fait des sacrifices considérables. J'en connais quelques-uns et je crois qu'il serait utile à tous ici que nous en parlions, ce serait très instructif.

Mme Ptolemy: J'en conviens. Or, le fait est—et ce n'est pas du tout pour vous contredire—que je n'ai jamais parlé à un seul réfugié de ma vie qui ne veuille revenir chez lui, après avoir vécu au Canada pendant peut-être 5, 10 ou 15 ans. La réalité est qu'une fois que vous êtes réfugié, que vous avez vécu ce traumatisme, vous restez réfugié pour le reste de votre vie.

Les gens restent. Leur succès se mesure au fait qu'ils comprennent qu'ils offrent un avenir à leurs enfants et à leur famille dans ce pays qu'ils ont appris à aimer et à respecter. Mais dans leur coeur, leur premier souhait est toujours de revenir chez eux.

M. Edwards: Si seulement c'était possible!

Mme Ptolemy: En effet.

M. Edwards: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Edwards. Monsieur Jourdenais.

[*Text*]

• 1230

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. Avez-vous l'intention d'ajourner la séance du Comité à 12h30? Si c'est le cas, ma question sera trop longue.

Le président: À 12h45.

M. Jourdenais: D'accord. Nous avons déjà entendu trois ou quatre témoins concernant les réfugiés. Je voudrais qu'on me réponde clairement. Quand on mentionne qu'on refuse à un réfugié le droit d'avoir un conseiller présent avec lui lors de l'entrevue, est-ce parce qu'il est arrivé ici illégalement? S'agit-il plutôt de quelqu'un qui a déjà eu une interview dans le camp des réfugiés, n'importe où à travers le monde, et quand il refait sa demande, ici . . . Je suis un peu mêlé, je comprends difficilement. Est-ce que vous pouvez m'éclairer?

On vient à une séance du Comité, parfois on s'absente, et parfois aussi un témoin n'est pas là. Peut-être pourriez-vous commencer par m'expliquer le vrai processus d'immigration. Celui qui arrive caché dans le fond d'une cale de bateau ou avec un faux passeport, ou celui qu'on va chercher dans un camp de réfugiés . . . Quel est le processus dans le cas de chacun?

M. D. Fontaine: C'est effectivement deux cas très différents et très clairs. Le processus de sélection à l'étranger est le processus normal d'immigration. La personne subit tout le processus de sélection à l'étranger. Lorsqu'elle arrive, son statut est légal puiqu'elle est déjà acceptée par le Canada.

M. Jourdenais: Je m'excuse de vous interrompre. Je vous repose la question: est-ce que lorsqu'elle est sélectionnée, est-ce que c'est lors d'une entrevue de personne à personne ou par un questionnaire quelconque?

M. D. Fontaine: Par une entrevue . . .

M. Jourdenais: De personne à personne?

M. D. Fontaine: . . . de personne à personne . . .

M. Jourdenais: Un officier . . .

M. D. Fontaine: Dans les pays où il n'y a pas d'ambassade ou de consulat canadien, habituellement cela se fait sous forme de tournée de l'ambassade la plus proche dont dépendent les pays en question. Les gens sont convoqués à l'avance à une entrevue ou quelque chose comme ça.

M. Jourdenais: Est-ce qu'il y a un conseiller dans ce cas-là?

M. D. Fontaine: Pas nécessairement ou même pas du tout pas parce qu'on n'est pas là-bas, on est ici.

M. Jourdenais: D'accord, continuez.

M. D. Fontaine: Dans le cas des autres personnes qui arrivent directement à nos frontières, les unes peuvent avoir été en contact soit avec des coopérants canadiens à l'étranger, soit . . . et ont une certaine orientation sur la procédure canadienne et savent ce qu'elles doivent faire en arrivant à l'aéroport, c'est-à-dire de demander le refuge. D'autres personnes arrivent comme ça et débarquent simplement avec la vague idée qu'au Canada, elles vont pouvoir enfin vivre en paix et en liberté. Il arrive que les gens, ne connaissant pas la procédure, ne savent pas qu'ils doivent à ce moment-là,

[*Translation*]

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. Do you intend to adjourn at 12:30? In that case, my question will be too long.

The Chairman: At 12:45.

Mr. Jourdenais: Fine. We have already heard three or four witnesses about refugees. I would like to have a precise answer. When you say that a refugee is not allowed to have a counsellor with him during the interview, is it because he came here illegally? Or is it rather somebody who has had an interview in the refugee camp, somewhere around the world and when he applies again here, here . . . I am a little bit confused. I do not understand very well. Could you tell me, please?

We come to a committee meeting, sometimes we are away, and sometimes the witness is not here too. Could you start by explaining to me the real immigration process? The person who comes hidden at the bottom of a hold, or with a fake passport, or who is taken from a refugee camp . . . What is the process in each of those cases?

Mr. D. Fontaine: It is true that those are two very different and very clear cases. The selection process abroad is the normal immigration process. The person goes the whole process of selection abroad. When he arrives, his status is legal because he has already been accepted by Canada.

Mr. Jourdenais: I am sorry to interrupt you. I would like to ask you the question once more: is it when he is selected or is it during the interview on a person-to-person basis, or is it through some questionnaire?

Mr. D. Fontaine: Through an interview . . .

Mr. Jourdenais: On a person-to-person basis?

Mr. D. Fontaine: . . . on a person-to-person basis . . .

Mr. Jourdenais: An agent . . .

Mr. D. Fontaine: In countries where there is no Canadian embassy or consulate, there is usually a visit to the closest embassy upon which the countries in question are dependent. People are called in advance for an interview or something like that.

Mr. Jourdenais: In that case, is there an adviser?

Mr. D. Fontaine: Not necessarily, or even not at all, because we are not there; we are here.

Mr. Jourdenais: Very well, please proceed.

Mr. D. Fontaine: In the case of other people who come directly to our borders, some may have been in contact either with members of the Canadian Peace Corps abroad, or . . . and they have some idea about the Canadian process and they know what they have to do after arriving at the airport, namely ask for shelter. Others come like that and land simply with a vague idea that in Canada, they are finally going to be able to live in peace and freedom. It happens that not knowing what procedure to follow, people do not know what they have to do at that moment, which is to ask for refugee status. So,

[*Texte*]

demander le refuge. Alors, ils entrent sous différents prétextes, soit légalement avec un permis de tourisme, par exemple, qui, en fait, leur donne un statut légal. Ensuite, la situation se retourne contre eux: ils se font dire: vous êtes entrés, on vous a acceptés de bonne foi comme touristes, mais ensuite, vous changez d'idée et votre intention première était bel et bien de rester et non pas juste de passer.

M. Jourdenais: Est-ce que c'est au point d'arrivée que cela se passe?

M. D. Fontaine: C'est à leur arrivée ici, à l'aéroport.

M. Jourdenais: D'accord.

M. D. Fontaine: Ce sont donc des situations très différentes. J'ai été personnellement témoin, à quelques reprises, de certaines situations lorsque j'ai été appelé par des organismes avec lesquels nous coopérons à l'étranger. Celles-ci nous signalaient que telle personne allait arriver à l'aéroport, tel jour, et nous demandaient d'aller l'accueillir. Si l'on signale au surintendant de l'immigration que nous attendons telle personne, parfois cà marche, parfois çà donne lieu à des scènes assez disgracieuses sur le dos des personnes qui arrivent en état de choc.

C'est une pratique qui est difficile à cerner parce qu'il y a les cas dont on n'a jamais connaissance. Il y a aussi des cas où, effectivement, l'avocat ou le conseiller a eu accès et d'autre où l'accès a été refusé. Il y a tout un éventail de situations concrètes qui diffèrent d'une fois à l'autre, d'une année à l'autre ou selon le surintendant en devoir ce soir-là, par exemple.

M. Jourdenais: Je voudrais savoir, madame,... Je m'excuse, je n'étais pas ici lorsqu'on vous a présentée, je ne sais pas vos noms. La troisième personne, là-bas, a mentionné que ce serait beaucoup plus facile si l'on interviewait les gens de personne à personne que de faire étudier le dossier. D'où vient ce fameux dossier et dans quel genre de situations? Est-ce dans le cas de celui qui était à l'étranger et qui est en venu ici ou dans le cas de celui qui est arrivé ici comme un champignon. Lequel des deux?

• 1235

Mrs. Ptolemy: The procedure I was talking about only relates to those people who arrive in Canada as visitors or with no documents, who have not been interviewed overseas. They have not been processed overseas. Of course it would be far better for there to be personal interviews, which is what we have been maintaining all along, that an oral hearing is a much better way for a person to decide on the merits of a case rather than plowing through a 30-page or 40-page transcript which is taken by a court stenographer and is a verbatim record of an interview that takes place between a senior immigration officer, the refugee claimant and, if they have counsel, the counsel.

Mr. Jourdenais: When would that interview have taken place?

[*Traduction*]

they enter under different pretexts, either legally with a tourist visa, for example, which in fact gives them legal status. Then, the situation turns against them and they are told that they entered, they were accepted in good faith as tourists, and then they changed their minds when their first intention was really to stay here and not to visit.

Mr. Jourdenais: Is it at the arrival point that it happens?

Mr. D. Fontaine: It is when they arrive here, at the airport.

Mr. Jourdenais: I see.

Mr. D. Fontaine: The situations are then very different. I have often personally witnessed some situation when I have been asked by organizations with which we co-operate abroad. They told us that a person was coming to the airport on a certain day and they asked us to go and meet him. If we tell the immigration superintendent that we are expecting that person, sometimes it works; sometimes it creates rather unpleasant scenes at the expense of the people who come in a traumatic state.

It is difficult to describe this practice because there are cases of which we never know anything. There are also cases where effectively the lawyer or the adviser had access, and others where the access was refused. There is quite a lot of concrete situations which are different from one time to the other, from one year to another, or according to the superintendent in charge that evening, for example.

Mr. Jourdenais: I would like to know, Madam... I am sorry, I was not here when you were introduced and I do not know your name. The third person, there, said that it would be much easier if people were interviewed on a person-to-person basis instead of studying their file. What is the origin of this famous file, and it applies to which kind of situation? Is it a case of the person who was abroad and who has come here then or is it a case of the person who came here as a mushroom? Which of those two is it?

M. Ptolemy: La procédure dont je parlais ne s'applique qu'aux personnes qui arrivent au Canada comme visiteurs ou sans document, et qui n'ont pas été interviewés dans leur pays d'origine. La procédure n'a pas été suivie là-bas. Evidemment il serait de loin préférable de leur accorder une entrevue personnelle, et de tout temps j'ai soutenu qu'une audience orale est un bien meilleur moyen de décider des mérites d'un cas, plutôt que de lire laborieusement une transcription de 30 ou 40 pages prises par un sténographe juridique; il s'agit d'un compte rendu verbatim d'une entrevue entre un agent supérieur de l'immigration, le candidat réfugié et son avocat, le cas échéant.

M. Jourdenais: À quel moment l'entrevue aurait-elle eu lieu?

[*Text*]

Mrs. Ptolemy: It usually takes place, in Ontario anyway, about six months after the arrival of the person in Canada, and the reason for the six months is straight administrative delay.

Mr. Jourdenais: I am going to ask you numbers. You think it would be better to have an interview like this, but do you know how many there would be? What is the amount . . . instead of having an interview one on one, the interview is being read. This is the way I could call it. They will select or accept the case by reviewing his file. Is that right?

Mrs. Ptolemy: Yes, that is what is done now.

Mr. Jourdenais: That is what is done now.

Mrs. Ptolemy: Yes.

Mr. Jourdenais: How many cases per year?

Mrs. Ptolemy: Well, it varies a great deal. I do not have the data in my head from last year but I believe it is running about 4,000 or 5,000.

Mr. Jourdenais: How many of those cases are being rejected? What percentage?

Mrs. Ptolemy: The percentage has varied in the last few years between a 25% and 40% acceptance rate.

Mr. Jourdenais: If you see my question coming, excuse me. I would want to know how much, because I am in the government where money is being scared and scarce like anything. We cannot find it anywhere. It does not grow on trees along the sidewalks. Even though they tell it differently to some immigrants probably, nowhere in Canada have I seen money grow. How much would it cost the government, more than when they are sponsoring immigrants, the difference? How much would it be to have one man to interview this 40%? And do you think that the 40% or 35% that are being rejected now would be accepted by having a personal interview?

Mrs. Ptolemy: Are you asking me whether I think the acceptance rate would be higher if in fact there was a . . .

Mr. Jourdenais: In a way, yes, that is what I am asking.

Mrs. Ptolemy: Well, I am not prepared to say that. But I am very clearly prepared to say the decision would be a fairer one.

Mr. Jourdenais: It is very hard to say something . . . I am not saying that you are miscalculating or whatever, but it is very hard to say something that did not happen might happen. It might be still the same way and it is going to cost Canada a fortune, because those people who are going to do the interview, the officers who do the interviews do not work for just bread and butter.

Mrs. Ptolemy: There is no procedure that could be more expensive than the one we have now, absolutely none.

Mr. Jourdenais: Anyway, this is your thought. I am going to ask another question. I lost it, darn it.

An hon. member: Let me take one. You can come back.

[*Translation*]

Mme Ptolemy: En Ontario du moins, cela se produit habituellement environ six mois après l'arrivée du candidat au Canada, ce qui s'explique tout simplement par les retards administratifs.

M. Jourdenais: Je voudrais avoir quelques chiffres. Vous croyez qu'il serait préférable d'avoir une entrevue comme celle-ci, mais savez-vous combien il y en aurait? Quel est le nombre . . . plutôt que d'avoir une entrevue en tête à tête, l'entrevue est lue. Voilà la description que j'en fais. Le cas serait accepté ou rejeté sur examen du dossier. C'est juste?

Mme Ptolemy: Oui, c'est ainsi qu'on procède maintenant.

M. Jourdenais: C'est ainsi qu'on procède maintenant.

Mme Ptolemy: En effet.

M. Jourdenais: Combien y a-t-il de cas par année?

Mme Ptolemy: Cela varie grandement. Je n'ai pas en tête les données pour l'an dernier, mais je crois qu'il y a eu environ 4,000 ou 5,000 cas.

M. Jourdenais: Combien de ces cas ont été rejetés? Quelle proportion cela représente-t-il?

Mme Ptolemy: Au cours des dernières années, la proportion des cas acceptés a varié entre 25 et 40 p. 100.

M. Jourdenais: Si vous voyez là où je veux en venir, veuillez m'excuser. Je veux savoir combien il y en a parce que je suis du gouvernement et l'argent y est très rare. On n'en trouve plus. Cela ne pousse pas dans les arbres le long des trottoirs. Même si on raconte probablement une histoire différente à certains immigrants, je n'ai jamais vu l'argent pousser dans les arbres au Canada. Combien de plus en coûterait-il au gouvernement que lorsqu'on parrainne les immigrants? Quelle est la différence? Combien en coûterait-il pour qu'une personne passe ces 40 p.100 en entrevue? Egalement, croyez-vous que les 40 ou 35 p. 100 de cas rejetés seraient acceptés s'il y avait une entrevue personnelle?

Mme Ptolemy: Voulez-vous savoir si, à mon avis, le taux d'acceptation serait plus élevé dans le cas où . . .

M. Jourdenais: D'une certaine façon, c'est ce que je veux savoir.

Mme Ptolemy: Je ne suis pas disposée à avancer cela. Cependant je suis bien prête à dire que la décision serait plus juste.

M. Jourdenais: Il est très difficile de dire quelque chose . . . je n'affirme pas que votre calcul est faux, ou rien de ce genre, mais il est très difficile d'avancer qu'une chose qui ne s'est pas produite pourrait se produire. Peut-être cela ne changera-t-il rien et cela coûterait une fortune au Canada, parce que les agents qui font passer les entrevues ne travaillent pas pour le salaire minimum.

Mme Ptolemy: Il n'existe absolument aucune procédure qui soit plus coûteuse que celle en vigueur maintenant.

M. Jourdenais: Quoi qu'il en soit, c'est votre opinion. J'ai une autre question. Bon sang! je l'ai oubliée.

Une voix: Laissez-moi en poser une. Vous pourrez revenir plus tard.

[*Texte*]

Mr. Jourdenais: No, I will not come back. I have got to finish this one. Sorry, go ahead. I am going to find it. I wrote notes while you were talking when I came in.

The Chairman: I think Mr. Witer has . . .

Mr. Jourdenais: No, just a moment, I have it. How many people are coming in kind of illegally? Someone said that someone gave him a call. We had another witness the other day. He got a telegram that there was someone coming in and you people are saying—sorry, I include you with Jackman and the other fellow the other day, I do not remember his name, Fisher or something.

An hon. member: Foster.

Mr. Jourdenais: Foster. He was saying in Canada we seem to be very strict when they come in. We seem to be a kind of police state. You have just mentioned that if you are there, the immigrant officer gets a little angry, probably a Frenchman *avec le sang latin.* What is the percentage of those people coming in that you think were told by some other people who were already in the country, by letter or by someone else, come to Canada, it is easy? It takes five years in order for you to be accepted. You will have time to establish yourself.

Mrs. Ptolemy: Well, I cannot answer that, but I have certainly never talked to anyone who has described that as their motivation for coming into the country, never.

M. Jourdenais: Je crois que si on leur rend les choses trop faciles, si on déroule le tapis rouge pour eux, ils vont entrer à pleines portes.

• 1240

Mrs. Knott: I would like to make a comment on that. There has been a lot of concern about the number of people who come who made claims who are considered to be manifestly unfounded claims—MUCs. What our membership has said time and time again is that the delays that exist in the system now are one of the reasons why this happens, because if you are a legitimate refugee then your chances of being found to be a refugee are much higher. If you come to Canada and you make your claim and you are processed, let us say, in a year, then that process is over, the cost is reduced, etc. But if you are not a legitimate refugee and you are coming to Canada because you know it is going to take at least three years—that you will have a work visa, that you will be able to work in Canada, which is probably the purpose of your coming in the first place, before there is a decision made saying that you are not a refugee, now you have to leave—it is not worth the cost for people to come if they are processed and cleared out in a year. We feel that if the system were more efficient it would reduce the frivolous claims, not increase them.

Mr. Jourdenais: We were told this by other people. I agree to a certain extent.

I have two small questions. Again, I am going for percentage-wise. Let us say it takes five and a half to six months to be processed—immigrants or refugees or anyone—what would be the percentage of people now being really refused on account of a very strong argument that the immigration office would

[*Traduction*]

M. Jourdenais: Non, je ne reviendrai pas. Je dois terminer celle-ci. Désolé, allez-y. La mémoire me reviendra. Lorsque je suis arrivé, j'ai pris des notes pendant que vous parliez.

Le président: Je pense que M. Witer a . . .

M. Jourdenais: Un instant, la question m'est revenue. Combien de personnes entrent au pays plus ou moins illégalement? Quelqu'un affirmait avoir reçu un appel. Nous avons entendu un autre témoin l'autre jour. Il avait reçu un télégramme affirmant que quelqu'un arrivait et de votre côté vous avez dit—désolé, je vous confonds avec Jackman et l'autre témoin de l'autre jour, j'oublie son nom, Fisher, je crois.

Une voix: Foster.

M. Jourdenais: Foster. Il disait qu'au Canada on semblait très strict lorsque les immigrants arrivent. C'est comme si on était dans un État policier. Vous avez mentionné que si vous êtes là, l'agent d'immigration se choque un peu; c'est probablement un français avec du sang latin. À votre avis, quelle est la proportion de ces nouveaux arrivants au pays à qui quelqu'un a dit qu'il était facile de venir au Canada? Il faut cinq ans pour être accepté. Vous aurez le temps de vous établir.

Mme Ptolemy: Je ne peux répondre à cette question, mais je n'ai encore jamais parlé à quelqu'un affirmant que c'était là sa motivation pour venir au Canada.

Mr. Jourdenais: I believe that if we make things too easy for them, if we unfold the red carpet for them, they will come in by the truck load.

Mme Knott: Je voudrais faire une observation à ce sujet. On s'est beaucoup préoccupé du nombre de personnes qui font des déclarations considérées comme manifestement sans fondement. Nos membres ont souvent répété que les retards existants présentement dans le système sont l'une des causes de cette situation, parce que si vous êtes un réfugié légitime, vous avez beaucoup plus de possibilité d'être déclaré réfugié. Si vous arrivez au Canada, que vous faites votre déclaration et que vous subissez le processus, disons en un an, c'est terminé, les coûts sont moindres, etc. Cependant si vous n'êtes pas un réfugié légitime et que vous arrivez au Canada parce que vous savez qu'il faudrait au moins trois ans—que vous aurez un visa de travail, que vous pourrez travailler au Canada, ce qui est probablement la raison première de votre venue, avant qu'on décide que vous n'êtes pas réfugié et que vous devez quitter—la dépense ne vaudrait pas le coût si les demandes étaient traitées et si une décision était prise en un an. A notre avis, si le système était plus efficient, cela réduirait le nombre de fausses déclarations, plutôt que de les augmenter.

M. Jourdenais: D'autres personnes nous ont dit la même chose. Je suis d'accord dans une certaine mesure.

Deux petites questions. Encore une fois, je veux connaître certaines proportions. Disons qu'il faut cinq ou six mois pour traiter une demande, qu'il s'agisse d'immigrants, de réfugiés ou d'autres, quelle est la proportion des personnes qui sont maintenant refusées parce que le bureau d'immigration croit

[*Text*]

have . . . ? You said 40% are not coming in. What would the percentage be now if we . . . ?

Le système serait plus rapide, et on dirait: Dans cinq mois et demi ou dans six mois, on va éliminer bien des choses. Combien seraient refusés? Dix p. 100?

Mme Knott: Je n'ai aucune idée. C'est vraiment difficile à déterminer. Si le système était plus efficace, si les choses ne prenaient qu'un an, il se pourrait qu'il y en ait beaucoup qui ne viennent pas. Il est donc difficile de se prononcer là-dessus.

M. Jourdenais: J'ai une dernière question. Quand on me dit qu'il y a des réfugiés, des immigrants qui vivent du bien-être social ou qui ne mangent pas, je me demande pourquoi on n'arrête pas la machine et qu'on établit pas ceux-là d'abord. C'est bien beau d'être sentimental quand on pense aux autres à l'extérieur, c'est bien beau, notre entente internationale, les Nations Unies et tout cela, mais s'il y a des gens qui crèvent de faim ici, et je parle d'immigrants et de réfugiés et non de Canadiens d'origine, pourquoi en fait-on entrer d'autres? Arrêtons-nous un peu, plaçons ceux qui sont déjà là, puis ensuite allons-y.

Mrs. Knott: But the people who do not receive social assistance and who are living on charity and food banks are people who are here who are refugee claimants and who are spending three years being processed. So I agree, the people who are already here, we have a legal and a moral responsibility to deal with them. We cannot prevent other people from arriving and making the same claim, but we can, by putting in the resources and putting in a fair and efficient system, get these people processed.

M. Jourdenais: Quelle serait la réaction si on ouvrait les portes, si tout le monde était accepté? Je parle de tous ceux qui sont ici. Ils sont 20,000, n'est-ce pas? On nous a dit dernièrement qu'il y avait 13,000 immigrants et 7,000 ou 8,000 réfugiés

that are pending. What are the consequences if we open up the door and say, you are all accepted?

Mr. Witer: You would save yourselves a hell of a lot of money.

Mr. Jourdenais: Is any one of you a lawyer?

Mrs. Ptolemy: No, I am not a lawyer, but I do know that we have discussed this, and I know that a lot of lawyers think this would be a perfect solution. We are concerned, because we have worked for years in order to ensure that Canada has a fair and equitable refugee and humanitarian policy. And one of the drawbacks to a blanket amnesty is that we are giving out a message that we are not very happy with.

• 1245

We do feel it is clear that these people need to have an oral hearing. The Supreme Court has said that. As I said earlier, we do believe there are blocks of people for whom special provision should be made. But that is quite a different thing from the blanket amnesty for everybody who happens to get in before a decision is made; quite a different thing.

[*Translation*]

fermement que . . . ? Vous avez dit que 40 p. 100 des candidats sont refusés. Quelle serait la proportion si . . . ?

The system would be faster and we could say: In five and a half or six months, we will eliminate many things. How many would be rejected? Ten percent?

Mrs. Knott: I have no idea. It is very difficult to determine. If the system were more efficient, if the process did not take one year, it may be that many of them would not come. It is therefore difficult to take a stand on that.

Mr. Jourdenais: One last question. When I am told that there are refugees, immigrants that live on social welfare or that have nothing to eat, I am wondering why we do not stop the machine and establish those who are already in. It is very nice to be sentimental when we think about those people abroad, it is all very well our international understanding, the United Nations and all that, but if there are people here who suffer from hunger, and I am talking about immigrants and refugees, not about Canadian-born people, why do we allow more people in? Let us stop for a while, let us establish those who are already in, then we could start again.

Mme Knott: Mais les personnes qui ne reçoivent pas l'aide sociale et qui survivent grâce à la charité et aux banques alimentaires sont ces candidats réfugiés qui attendent trois ans avant qu'on prenne une décision. Je reconnais que nous avons une responsabilité juridique et morale de nous occuper de ceux qui sont déjà au pays. Nous ne pouvons empêcher les autres d'arriver et de demander le même traitement; cependant en y consacrant les ressources et en établissant un système efficient et équitable, nous pourrions traiter le cas de ces personnes.

Mr. Jourdenais: What would be the reaction if we opened the doors wide, if everyone were accepted? I am talking about all of those who are already in. That is 20,000 people, is it not? We were told recently that there were 13,000 immmigrants and 7,000 or 8,000 refugees

dont le cas est en attente. Quelles seraient les conséquences si nous ouvrions les portes et acceptions tout le monde?

M. Witer: Vous économiseriez beaucoup d'argent.

M. Jourdenais: L'un d'entre vous est-il avocat?

Mme Ptolemy: Non, je ne suis pas avocate, mais je sais que nous avons discuté de cette possibilité et que beaucoup d'avocats croient que cela serait une solution parfaite. Nous sommes préoccupés parce que depuis des années, nous travaillons pour assurer que le Canada dispose d'une politique équitable et juste à l'égard des réfugiés. L'un des problèmes que pose une amnistie générale, c'est que le message ainsi communiqué ne fait pas tellement notre affaire.

A notre avis, il est clair que ces gens devraient avoir une entrevue orale. La Cour suprême est du même avis. Comme je l'ai dit plus tôt, nous croyons qu'il y a des groupes de personnes pour lesquelles des dispositions spéciales devraient être adoptées. Cependant cela est bien différent d'une amnistie

[*Texte*]

Mr. Witer: Could any of the witnesses quickly answer whether they think the selection process abroad is fair for refugees?

Mrs. Ptolemy: I would like to say two quick things to that.

Mr. Witer: A yes or no would suffice.

Mrs. Ptolemy: No; but it varies according to the competence, the interest, and the ability of the interviewing officer. That is a very real factor in selection. So it is difficult to say. For some, yes; for some, no.

Mr. Witer: Generally speaking; there are exceptions to everything you say, but I am trying to get an idea generally speaking of what your feeling is. You have indicated you have done some travelling.

Mrs. Ptolemy: By and large I think it is fair. Our one real concern has to do with Canada's reluctance to admit medically inadmissable people.

Mr. Witer: The second thing I would like to ask about is again related to the selection process abroad. Have you found that those people who are selected abroad are better equipped with the language skills required in Canada, or is there no difference at all?

Mrs. Knott: Than who?

Mr. Witer: Than refugee claimants in Canada.

Mrs. Knott: No. As a matter of fact, I would say it is very much the opposite, from my experience. It is not the peasant who is being terrorized in the hills of El Salvador who comes to us as a refugee claimant, let us face it; or Sri Lanka or wherever. These are people who are usually, for lack of a better term, middle-class and educated or reasonably educated people, because they are the ones who find the way to get here.

Mr. Witer: Again, there have been those who have suggested that one of the ways to resolve the problem is in fact to impose visa requirements on all countries, and to impose a selection process abroad. What do you think about that?

Mrs. Ptolemy: It would be very expensive for Canada to impose visa requirements all the way around the world. Think what it would cost External Affairs to set up the offices to do that. Think what it would cost our tourist industry; the grief it would create for families who now come in as valid tourists, valid visitors, without the need for a visa. It would be an extremely expensive proposition for the Canadian government to create the resources that would be necessary to interview and to process visitor's visas for everybody coming into Canada.

Mr. Witer: In view of the fact that it appears that over the years people have not paid an awful lot of attention to expense, I wonder if you might restrict your comments just to what

[*Traduction*]

générale qui serait accordée avant qu'une décision ne soit prise; c'est bien différent.

M. Witer: L'un des témoins pourrait-il nous dire rapidement si, à son avis, le procesuss de sélection des réfugiés à l'étranger est équitable?

Mme Ptolemy: Je voudrais faire deux brèves observations à ce sujet.

M. Witer: Il suffirait de répondre par oui ou non.

Mme Ptolemy: Non; cependant la situation varie selon la compétence, l'intérêt et la capacité de l'agent qui effectue l'entrevue. C'est un facteur qui joue vraiment au moment de la sélection. Il est donc difficile de se prononcer. Dans certains cas, c'est bien; dans certains autres, ce ne l'est pas.

M. Witer: Dans l'ensemble; il y a des exceptions à tout ce que vous dites, mais j'essaie de me faire une idée d'ensemble de votre opinion à ce sujet. Vous avez affirmé avoir voyagé.

Mme Ptolemy: Dans l'ensemble, je crois que le système est équitable. Notre seule véritable préoccupation est l'hésitation du Canada à accepter des gens qui ne sont pas admissibles pour des raisons médicales.

M. Witer: Ma deuxième question porte encore sur le processus de sélection à l'étranger. Pouvez-vous affirmer que les gens qui sont choisis à l'étranger possèdent mieux les compétences linguistiques nécessaires au Canada? Y a-t-il une différence?

Mme Knott: Par rapport à qui?

M. Witer: Par rapport aux candidats réfugiés au Canada.

Mme Knott: Non. De fait, d'après mon expérience, ce serait tout le contraire. Soyons réalistes, ce n'est pas le paysan terrorisé vivant dans les collines du Salvador, du Sri Lanka ou d'autres pays qui se présente ici comme candidat réfugié. Faute d'une meilleure description, on peut dire qu'il s'agit habituellement de gens de classe moyenne, ayant une éducation raisonnable, car ce sont eux qui trouvent le moyen de se rendre jusqu'ici.

M. Witer: Certains nous ont affirmé que la façon de résoudre le problème serait d'exiger un visa pour tous les pays et d'imposer un processus de sélection à l'étranger. Qu'en pensez-vous?

Mme Ptolemy: Il serait très coûteux pour le Canada d'exiger un visa pour tous les pays du monde. Pensez à ce qu'il en coûterait aux Affaires extérieures pour établir des bureaux pour faire ce travail. Pensez aux conséquences sur notre industrie touristique; pensez aux difficultés que cela créerait pour les familles qui viennent maintenant comme touristes, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un visa. Il en coûterait très cher au gouvernement canadien pour effectuer les entrevues, examiner les demandes de visas de visiteur pour toute personne entrant au Canada.

M. Witer: Considérant qu'au cours des dernières années, on ne semble pas avoir tellement fait attention au coût, vous pourriez peut-être limiter vos observations aux effets que cela

[*Text*]

effect it will have on the inflow of refugees, on the backlogs we now have, etc. Those are the things we are concerned with.

I think what we can do is measure up costs when we look at what we are paying now for the 13,000 backlog and compare those with what it would cost to set up the visa requirements overseas. But again, this is another topic, and we would be going off on a tangent. In view of the shortage of time, I would appreciate it if you could confine your comments to what impact that might have on the inflow of refugees.

Mrs. Ptolemy: Obviously it would deter the inflow of refugees. The position of virtually all members of the Standing Conference and the churches is very clear and can be stated in one sentence. We do not believe Canada should impose visitor visa requirements for people coming from countries where Canada is a logical and accessible place of asylum. By doing so we are denying the refugee the one fundamental human right left to him, and that is the right to flee the country in which he is being persecuted.

• 1250

Mr. Witer: Okay, thank you.

The Chairman: Thank you very much. I would like to give you a minute or two, if there is anything that has occurred to you that you would just like to put on the record but have not had a chance to do.

Mrs. Knott: Well, I just wanted to restate in closing a little of what Kathleen had said.

We came here with the idea of raising some of the issues that our membership are concerned about, and I think for most of us, while we see our role as non-governmental organizations as one of on the one hand providing services to refugees and working closely with Canada Employment and Immigration and other federal and provincial departments to provide those services, we also feel that we have a responsibility in terms of criticizing and consultation in trying to improve what exists. However, that is done with the recognition that the policies and the practices and the history of this country in terms of immigration stand very well on their own.

The only other thing I would add to that is that the kind of consultation we have seen over the last couple of years has been very pleasing to us in the sense that we feel that government departments are willing and want to consult. That has been primarily through the standing conference, but also this kind of opportunity and other meetings that are held. So we would like to thank you for the opportunity to come here today and to have the opportunity to address these issues.

I would like to leave a copy with the clerk of the invitation to our meeting in Toronto at the end of May. Approximately 80 organizations will be represented from throughout Canada so if any of you would have the opportunity to attend we would be very pleased to have you.

The Chairman: This is one of your two meetings a year?

[*Translation*]

aurait sur le flot de réfugiés, sur les retards que nous accusons maintenant, etc. Voilà les choses qui nous préoccupent.

Nous pouvons tenir compte des coûts lorsque nous considérons la dépense qu'entraîne le retard de 13,000 cas, et que nous comparons cette dépense avec ce qu'il en coûterait pour exiger que tous les visiteurs obtiennent un visa à l'étranger. Il s'agit encore une fois d'une autre question, et si nous nous y attardions, nous ferions une digression. Puisque nous manquons de temps, j'apprécierais que vous limitiez vos observations à l'impact que cela pourrait avoir sur le flot de réfugiés.

Mme Ptolemy: De toute évidence, cela ralentirait le flot de réfugiés. La position de presque tous les membres du Comité permanent, de même que des Églises est très claire et peut se résumer en une phrase: Nous ne croyons pas que le Canada devrait exiger un visa de visiteur des gens originaires de pays pour qui le Canada est un lieu d'asile logique et accessible. Si nous le faisions, nous retirerions au réfugié le seul droit fondamental qui lui reste: celui de fuir le pays où il est persécuté.

M. Witer: D'accord, merci.

Le président: Merci beaucoup. Je voudrais vous accorder une minute ou deux, au cas où certaines choses vous seraient venues à l'idée, que vous voudriez inscrire au compte rendu.

Mme Knott: Eh bien en terminant, je voudrais réitérer certains propos de Kathleen.

Nous sommes venus ici pour soulever certaines questions qui préoccupent nos membres. Pour la plupart d'entre nous, nous croyons qu'à titre d'organisations non gouvernementales, notre rôle est, d'une part, d'offrir des services aux réfugiés et de travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, de même qu'avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux pour offrir ces services. Cependant nous croyons également avoir la responsabilité de critiquer le système et, par des consultations, d'essayer d'améliorer ce qui existe. Nous le faisons toutefois en reconnaissant la qualité des pratiques, des politiques et des réalisations de notre pays en matière d'immigration.

J'ajouterai à cela que nous sommes très heureux des consultations qui ont eu lieu au cours des dernières années, car cela nous indique que les ministères gouvernementaux sont disposés à consulter. Cela s'est surtout fait par l'intermédiaire du Comité permanent, mais également lors d'occasions comme celle-ci et d'autres réunions. Nous désirons donc vous remercier de nous avoir donné l'occasion d'être ici aujourd'hui et de vous parler de ces questions.

Je voudrais laisser au greffier une invitation pour notre réunion qui aura lieu à Toronto à la fin de mai. Environ 80 organisations seront représentées, de tous les coins du Canada; si l'un d'entre vous a l'occasion d'être présent, nous serions très heureux de l'accueillir.

Le président: C'est l'une des deux réunions annuelles que vous organisez?

[*Texte*]

Mrs. Knott: The spring meeting.

The Chairman: We would be more than pleased to receive it.

Can we encourage you to stay in touch with us? If there is a summary of that meeting, for instance, you might very well want it to become part of our exhibits so we have it available to members and to researchers.

In particular, as you talked, there is a growing concern on the part of members about the service aspect and very little information available to us in writing. I do not know whether or not historically you have put something together for government on the service aspect; but, if you have some documents that might even be a year or two out of date but that relate to those kinds of issues, the committee is looking for information that will help us comprehend and help us come to some good conclusions.

We are waiting for Rabbi Plaut's report as well, obviously. We are not sure where it will end, what things it will deal with and what things it will not, but . . .

I beg your pardon?

Mr. Hudon: It is in translation now.

The Chairman: It is in translation at the moment.

Mr. Hudon: A translation of the French . . .

The Chairman: So those are some of our concerns.

We thank you very much for giving us your time today, and perhaps before our inquiry is over . . . We think that probably we may still be doing some of this about a year from now as we work our way through it. It is time for a thorough public review of Canada's immigration policy. This is the vehicle, at least at the moment, for that, and we thank you for your contribution to it.

If there is no further business . . . Mr. Witer?

Mr. Witer: Just as the comments were made, I would like a bit of an explanation of the last statement that was made, if we have some time. It is the statement that by in fact imposing visitor's visas we would be denying certain people the right to flee. I think that is an important statement, and I would appreciate it if we could get on the record an explanation of just exactly what the implications of that are or what it means.

• 1255

The Chairman: Mr. Witer, you must have missed a bit of the testimony the other day. The testimony was such that there is, in police-like states, reason to believe, for instance, a Canadian embassy is watched and photographs are taken. So anybody who shows up for an interview might find later that evening they were in jail. That is the sense. To issue a visitor's visa there has to be an inquiry conducted by an immigration officer, and the very meeting of those two things is what would stop the fleeing. People who are escaping countries tend to say they are going to visit their Aunt Lucy down the road, maybe, and boom—they are out of the country. That is the difficulty with the visitor's visa.

[*Traduction*]

Mme Knott: C'est la réunion du printemps.

Le président: Nous serions très heureux de recevoir cette invitation.

Pourrions-nous vous inciter à demeurer en contact avec nous? Par exemple, s'il y avait un résumé des délibérations de cette réunion, vous pourriez demander que cela soit déposé au Comité, afin que les députés et les recherchistes y aient accès.

En particulier, comme vous l'avez dit, les membres s'inquiètent de plus en plus de la question des services, et nous avons à ce sujet très peu d'information écrite. Je ne sais pas si par le passé vous avez préparé quelque chose pour le gouvernement au sujet des services; quoi qu'il en soit, si vous disposez de documents portant sur ces questions, même s'ils datent d'un an ou deux, le Comité voudrait bien les avoir, car nous cherchons des renseignements qui nous permettent de comprendre et de tirer des conclusions justes.

De toute évidence, nous attendons également le rapport du rabbin Plaut. Nous ne sommes pas certains de son contenu, de sa portée, mais . . .

Vous dites?

M. Hudon: Le document a été envoyé à la traduction.

Le président: On traduit présentement le document.

M. Hudon: Une traduction du français . . .

Le président: Voilà donc quelles sont nos préoccupations.

Nous vous remercions sincèrement de nous avoir accordé ce temps aujourd'hui. Avant que se termine notre travail . . . Nous croyons que nous serons probablement toujours à cette tâche dans un an, suivant les progrès de notre travail. Il est temps d'effectuer un examen public complet de la politique d'immigration du Canada. Du moins pour l'instant, notre Comité est le moyen choisi pour le faire et nous vous remercions d'avoir participé à la discussion.

S'il n'y a rien d'autre . . . Monsieur Witer?

M. Witer: Avant de terminer, j'aimerais une explication de la dernière observation qui a été faite, si nous en avons le temps. Quelqu'un a affirmé qu'en exigeant un visa des visiteurs, nous refuserions à certaines personnes le droit de fuir. À mon avis, c'est une affirmation importante, et j'aimerais bien qu'aux fins du compte rendu, on explique exactement quelles en sont les implications.

Le président: Monsieur Witer, vous avez dû manquer une partie du témoignage de l'autre jour. On a affirmé que dans les États policiers, il y a de bonnes raisons de croire que les ambassades canadiennes sont surveillées et que des photographies sont prises. Ainsi, une personne se présentant à une entrevue pourrait ce soir-là se retrouver en prison. Voilà ce qu'on voulait dire. Pour émettre un visa de visiteur, il faut qu'une enquête soit menée par un agent d'immigration; la conjonction de ces deux facteurs empêcherait toute fuite. Les personnes qui veulent s'échapper de leur pays disent souvent qu'elles vont rendre visite à leur tante Lucie, pas très loin;

[*Text*]

The testimony was quite strong the other day that we may, through public policy, be causing the inverse of what we really want through those visitor's visas. There are parts of the world where a well founded fear of persecution is a pretty legitimate concept and everybody understands it. There are other parts of the world where that is not true and we may be putting the visitor's visa in exactly those places where it should not be. That was the thrust of some of that.

Mr. Witer: That is perfectly clear.

The Chairman: Thank you very much.

La séance est ajournée pour aujourd'hui.

[*Translation*]

soudainement, elles quittent le pays. Voilà la difficulté que présenterait le visa de visiteur.

Le témoignage de l'autre jour était très clair; par la publicité ainsi donnée, nous pourrions obtenir les résultats contraires à ce que nous recherchons par l'imposition des visas de visiteurs. Dans certaines parties du monde, la peur de la persécution est tout à fait justifiée, et tout le monde comprend cela. Dans d'autres parties du monde, il n'en est rien; nous pourrions donc imposer l'obtention d'un visa précisément dans les endroits où on ne devrait pas le faire. Voilà l'essentiel de ce qu'on a dit.

M. Witer: C'est parfaitement clair.

Le président: Merci beaucoup.

La séance est ajournée pour aujourd'hui.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees:

Yvette Knott, President;

Denis Fontaine, Executive Member;

Kathleen Ptolemy, Secretary-Treasurer.

De la «Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees»:

Yvette Knott, présidente;

Denis Fontaine, membre de la direction;

Kathleen Ptolemy, secrétaire-trésorière.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 28

Wednesday, May 8, 1985
Thursday, May 9, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 28

Le mercredi 8 mai 1985
Le jeudi 9 mai 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, ENTREPRENEURIAL PROGRAM and MATTERS RELATING TO REFUGEES

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, PROGRAMME EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS et QUESTIONS RELATIVES AUX RÉGUGIÉS

Amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25355—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 8, 1985
(37)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 3:54 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Terry Clifford, Jim Edwards, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon and Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin, Peter Peterson and Joe Price.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer. *From the Office of Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *From the Office of Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras. *From the Office of Andrew Witer*: Nadia Odette-Diakun. *From the Office of Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by Order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings, Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*) and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

The Committee resumed consideration of its draft report.

At 4:26 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 5:12 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 6:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MAY 9, 1985
(38)

The Standing Committee on Labour, Employment and Imigration met at 8:10 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Jim Edwards, Jim Hawkes and Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap and Fernand Jourdenais.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Margaret Young, Research Officer.

Witnesses: *From Chiasson, Jackman*: Barbara Jackman, Lawyer. *Private individuals*: Derek Greavesande; Ibraham Hadjireza and Kathryn Barnard, Lawyer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 8 MAI 1985
(37)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit *à huis clos*, ce jour à 15 h 54, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Terry Clifford, Jim Edwards, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin, Peter Peterson, Joe Price.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche. *Du Bureau de Jim Hawkes*: Bill Gabbert. *Du Bureau de Lucie Pépin*: Anne-Marie Gingras. *Du Bureau d'Andrew Witer*: Nadia Odette-Diakun. *Du Bureau de Fernand Jourdenais*: Jacques Lavoie.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et l'immigration du Canada (*voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux amendements apportés aux Règlements de l'immigration de 1978, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 17 octobre 1983 par le décret du conseil P.C. 1978-486 (*voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); et l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport au Parlement sur les futurs quotas d'immigration (*voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport.

A 16 h 26, le Comité interrompt les travaux.

A 17 h 12, le Comité reprend les travaux.

A 18 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 9 MAI 1985
(38)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 20 h 10, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Jim Edwards, Jim Hawkes, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais.

Aussi présente: *De la Bibliothèque du Parlement*: Margaret Young, attachée de recherche.

Témoins: *De Chiasson, Jackman*: Barbara Jackman, avocate. *A titre particulier*: Derek Greavesande; Ibraham Hadjireza et Kathryn Barnard.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles

Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 11:28 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport au Parlement sur les futurs quotas d'immigration (*voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 23 h 28, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, May 9, 1985

• 2012

The Chairman: I would like to welcome people to the 38th meeting of the committee. We are expecting some other members to arrive. There are two committee meetings . . . there are more than two this evening, but Health and Welfare and Labour, Employment and Immigration are both meeting, and several members have indicated they have to move back and forth between the two meetings. So please do not take it as a reflection on the witnesses or their testimony. It is just a fact of parliamentary life which occurs from time to time. Other members who are out of the country at this point were present at our first session with Barbara Jackman, and they will be looking forward to the testimony, because they will have a chance to read it.

Barbara Jackman has brought with her this evening a couple of other people who are prepared to help us in our understanding of the situation. I welcome them.

Barbara, could you introduce the other two witnesses and give us a little sense of the background. Then we will hear what you have to say to start with, and then we will move to the questions.

Ms Barbara Jackman (Lawyer): I should explain first that the last time I was here I said I preferred people to ask questions as I went along, rather than have me give a speech, because I am more comfortable that way. So people should feel free to ask questions.

Derek Greavesandé is a refugee from Guyana. He has been recognized as a convention refugee. Ibraham Hadjireza is a person who is a refugee claimant right now. His case is before the Immigration Appeal Board. He is from Iran. I was asked by the clerk of the committee if I could bring a couple of my clients or other people's clients who were in the refugee process or had been accepted as refugees, and I asked Ibraham and Derek to come for specific reasons.

Derek Greavesandé came to Canada and made a claim at the border. When he arrived his case was transferred downtown into the special oral hearing pilot project. So his case was heard with a member of the Refugee Status Advisory Committee present. He received a decision within a month of having his examination under oath completed; that is, having the refugee examination done. His case is a good example of how the process can function properly.

However, I wanted him to come to explain to you the different kinds of problems he has had. He went through the fastest of any of the refugee cases we have ever had, yet he has had constant difficulties in obtaining employment, in putting his child in school, in his wife's obtaining employment, in settling in Canada, because of immigration restrictions. So that is why I wanted him to come and explain to you the kind of problems people face even when the system functions properly, the way it is set up now.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 9 mai 1985

Le président: Bienvenue à tous à la 38ième réunion du Comité. D'autres membres vont encore se joindre à nous, mais il y a réunion, ce soir, du Comité de la santé et bien-être et du Comité du travail, emploi et immigration, ainsi que d'autres encore, et plusieurs membres m'ont dit qu'ils devront faire la navette entre les deux. Ne vous offusquez donc pas du petit nombre de députés présents, ce n'est pas parce que nous faisons peu de cas des témoins ou de leur témoignage, mais c'est l'une des servitudes de la vie parlementaire qui se présente de temps en temps. D'autres membres qui ont assisté à notre première séance avec Barbara Jackman sont en voyage à l'étranger, mais ils seront heureux de pouvoir lire son témoignage.

Barbara Jackman a amené ce soir quelques personnes disposées à nous aider à mieux comprendre la situation, et je leur souhaite la bienvenue.

Barbara, pourriez-vous présenter les deux autres témoins et nous parler un peu d'eux. Nous écouterons ensuite votre exposé et nous passerons aux questions.

Mme Barbara Jackman (avocat): Lors de ma dernière comparution, j'avais dit que je préférais qu'on me pose des questions au fur et à mesure, ce qui me met plus à l'aise que de faire un exposé; je vous invite donc à m'interrompre quand il vous plaît pour me poser des questions.

Derek Greavesandé est un réfugié de Guyane, et on lui a accordé le statut de réfugié au sens de la Convention. Ibraham Hadjireza vient d'Iran et revendique le statut de réfugié. La Commission d'appel de l'immigration a été saisie de son cas. Le greffier du Comité m'avait demandé d'amener certains de mes clients ou des clients d'autres avocats qui demandaient le statut de réfugié ou qui l'avaient obtenu; c'est pour cette raison que j'ai demandé à Ibraham et à Derek de m'accompagner.

Derek Greavesandé a demandé ce statut en arrivant à la frontière. Son cas a été examiné à Toronto dans le cadre du projet pilote prévoyant une audition à laquelle assiste un membre du Comité consultatif sur le statut de réfugié. La décision a été rendue dans le mois qui a suivi l'interrogatoire sous serment, c'est-à-dire l'examen du statut de réfugié. Son cas illustre comment le processus peut se dérouler correctement.

Je voulais toutefois qu'il vienne vous exposer les différents problèmes qu'il a eus. Son cas a été réglé dans les meilleurs délais, mais il a rencontré les plus grandes difficultés, en raison des contraintes de l'immigration, à trouver un emploi pour lui et pour sa femme, à faire scolariser son enfant, à s'installer au Canada. C'est pourquoi j'ai désiré qu'il vienne vous exposer les problèmes devant lesquels on se trouve lorsque le système fonctionne correctement, selon la procédure actuelle.

[*Text*]

• 2015

Ibraham was one of the Iranians who were in the Avion Hotel. He was in detention for a six-months period. He went to his examination under oath before an immigration officer. He was without counsel, without anyone representing him in that examination under oath; he did not put forward at least half of his case history in terms of what his claim was based on because he did not know what was wanted or what was required in terms of explaining his past history. He was refused by the Minister and made an application to the Immigration Appeal Board and was granted an oral hearing. That is the stage he is at right now.

I thought it would be good if he came as well to explain to the committee what it was like arriving in Canada, what it was like to remain in detention for a long period of time and what his concerns are about this kind of process. From what I know of his case, it is the kind of case that I do not think should ever have reached the stage where it goes to the Immigration Appeal Board because the facts are sufficiently strong that if they had been presented properly he should have been accepted at the first stage. But without proper counsel there are problems in people presenting their claims all the time.

So both of them are prepared to answer any questions. Both of them have a number of concerns that they are willing to raise before the committee.

The Chairman: Thank you. Can I invite questions from the members?

Perhaps, Barbara, we could start with the first witness that you introduced. It might just give us a sense of those problems you mentioned.

Ms Jackman: Okay. It would probably be easier if Derek explained first the kinds of problems he has experienced since coming to Canada.

Mr. Derek Greavesandé (Convention Refugee): By way of introduction I would like to begin at my point of entry into Canada on February 19, 1984. When we arrived here—my wife, myself and my little daughter who was four years old at that time—we immediately made a request for political asylum at the airport. We spent about 12 hours at the airport being interrogated, after which we were sent to the Avion Detention Centre because we had no relatives or friends to sign the bond for our release at that point in time. We presented all the documentation we had to substantiate that in fact we were bona fide political activists in our country and were subjected to various kinds of harassment. These were taken and xeroxed. The next day our inquiry was held.

My wife was separated from me so there were two different inquiries, although we made a claim together. So at my inquiry I raised the objection of our inquiries being conducted separately and the adjudicator just took note of it. However, we did request that we would like to have our immigration hearing or refugee hearing as early as possible. This was set for the afternoon at 1.30 p.m., which was the next day. But unfortunately, when we got in front of the adjudicator, he refused to proceed with the case because it was his opinion that

[*Translation*]

Ibraham est l'un des Iraniens qui se trouvait à l'hôtel Avion. Il a été détenu pendant six mois. L'audition sous serment a eu lieu devant un agent d'immigration. Ibraham n'avait pas d'avocat, personne pour le représenter pendant cette audition. Ignorant ce que l'on demandait de lui, il n'a exposé qu'une petite partie de son cas, des événements qui ont précédé son arrivée au Canada. Sa demande ayant été rejetée par le ministre, il a fait une demande auprès de la Commission d'appel de l'immigration qui lui a accordé une audition, et c'est le stade auquel il se trouve à présent.

J'ai cru bien faire de l'amener pour qu'il parle au Comité de son arrivée au Canada, de sa détention prolongée et de ses réactions. D'après ce que je sais sur lui, c'est le genre de cas dont la Commission d'appel de l'immigration n'aurait jamais dû être saisie, car les faits devraient suffire, s'ils étaient présentés correctement, à le faire admettre dès la première démarche. Mais en l'absence d'un avocat, il est souvent très difficile de présenter son cas.

Tous deux sont donc disposés à répondre à vos questions et à vous exposer certaines difficultés qu'ils ont rencontrées.

Le président: Je vous remercie. Est-ce que les membres du Comité ont des questions à poser?

Nous pourrions peut-être commencer par le premier témoin que vous avez présenté, Barbara, ce qui nous permettrait de nous rendre compte des problèmes que vous avez évoqués.

Mme Jackman: Le mieux serait que Derek explique lui-même les difficultés qu'il a rencontrés depuis son arrivée au Canada.

M. Derek Greavesandé (réfugié au sens de la Convention): En guise d'introduction, je parlerai d'abord de mon arrivée au Canada, le 19 février 1984. Dès notre arrivée à l'aéroport, nous—c'est-à-dire ma femme, moi-même et ma petite fille, qui avait quatre ans à l'époque—nous avons immédiatement demandé l'asile politique. Nous avons passé 12 heures à l'aéroport, et nous avons été interrogés, après quoi on nous a envoyés à l'hôtel Avion, centre de détention, parce que nous n'avions ni parents ni amis, à l'époque, pour signer le cautionnement. Nous avons présenté tous les documents que nous avions prouvant que nous étions activistes politiques de bonne foi dans notre pays et que nous étions en butte à diverses formes de persécution. Ces documents ont été pris et photocopiés, et le lendemain nous avons subi un interrogatoire.

Ma femme a été séparée de moi, de sorte qu'il y a eu deux interrogatoires différents bien que nous ayons présenté notre demande ensemble. Lors de mon interrogatoire, j'ai fait objection au fait que nos enquêtes étaient menées séparément, objection dont l'arbitre a simplement pris note. Nous avons toutefois demandé à ce que l'audition d'immigration, ou de demande de statut de réfugié ait lieu le plus tôt possible, et elle a été fixée à l'après-midi du lendemain, à 13h30. Malheureusement l'arbitre a alors refusé d'entendre le cas parce qu'à son

[*Texte*]

we were not capable of presenting our case in a very logical and coherent manner without any kind of legal representation. I think a prerequisite for the case to be heard, in his words, was that we had to have some form of legal representation. At this point we were forced to postpone that refugee hearing for four days. In the interim, however, we made contact with the consul and we were released two days after that on a bond.

• 2020

Immediately after our release, we began to have a number of difficulties. The first difficulty we had was in getting a work permit. First we had to obtain a document from Immigration stating that I was eligible to work in Canada. My wife did not receive such a document. I had no form of identification because my passport was taken, and again my consul had to intervene to get a photocopy that was stamped as a true and correct copy of the passport. But for a few weeks I had no form of identification, so that was one of the tumultuous difficulties I faced in getting a work permit.

For the document that stated I was eligible to work, I first had to obtain employment from an employer. But there were some obstacles to the disposition that was articulated. No application for a work permit is usually granted in the absence of a social insurance number, and I did not have a social insurance number. It was explained that a social insurance number is not given until such time that you can present a written offer of employment. What I found was that employers were extremely hesitant in giving you any letter to take to Immigration, and some of them just refused. They did not want to get into any kind of contact with Immigration because they saw in that, in their terms, a lot of legal implications.

In addition to that, if and when the potential employer furnished you with a letter stating that he or she was willing to employ you, when you took that letter to Immigration, you had to wait about two or three weeks because there was a backlog of people who were going for work permits. By the time your turn came up, the date at which you should have turned out on the job would have been elapsed already; hence, there was no job for you.

I had also difficulties in getting my daughter into school. The difficulties stemmed from persuading the school authorities that my daughter was in fact eligible to go to school. There has been some degree of ambiguity on this position from Immigration itself, because different immigration officers would tell you different things. This was never put in writing, so I was never quite sure as to which position was correct. As for most of what I regard as my rights or the procedures for what is the correct thing to do, I have gotten all this information from my consul. Immigration never outlined out what my rights are, what I am supposed to do. They never sought to help in giving clarity to particular kinds of issues. All this had to be done by my consul.

I think it was demanded that my daughter should have a student permit to attend school. But after consulting again with my consul, I got some clarity, and eventually the school authorities were persuaded and so she entered school.

[*Traduction*]

avis, nous n'étions pas en mesure de présenter les faits de façon cohérente ou logique si nous n'étions pas aidés d'un avocat. La condition préalable, d'après lui, était que nous ayons une aide judiciaire. Nous avons alors été obligés d'ajourner de quatre jours l'audition pour le statut de réfugié. Entre-temps, toutefois, nous avons pris contact avec le consul et deux jours plus tard, nous étions mis en liberté sous caution.

Dès notre mise en liberté, nous nous sommes heurtés à plusieurs difficultés, la première étant d'obtenir une autorisation de travail. Nous avons tout d'abord dû obtenir des services d'immigration une autorisation de travail, autorisation qui n'a pas été accordée à ma femme. Je n'avais pas de pièce d'identité, mon passeport m'ayant été enlevé, et là encore mon consul a dû intervenir pour obtenir une photocopie déclarée copie conforme du passeport. J'ai toutefois dû passer plusieurs semaines sans papiers d'identité, ce qui m'a cause de grandes difficultés pour l'obtention de l'autorisation de travail.

Pour obtenir cette autorisation, je devais d'abord trouver un emploi, mais là se présentaient certains obstacles. L'autorisation de travail n'est généralement pas accordée à celui qui n'a pas de numéro d'assurance-sociale, et je me trouvais dans ce cas. On m'a expliqué que ce numéro n'est donné que sur présentation d'une offre écrite d'emploi, mais j'ai constaté que les employeurs manifestaient la plus grande réticence à vous donner une lettre à présenter aux services d'immigration; certains ont carrément refusé. Ils ne voulaient rien avoir affaire avec l'immigration de crainte de se laisser entraîner dans des difficultés juridiques.

En outre, s'il arrivait qu'un employeur éventuel vous donne une lettre déclarant qu'il était disposé à vous employer, et que vous présentiez cette lettre aux services d'immigration, il fallait compter deux ou trois semaines pendant que vous attendiez votre tour sur la longue liste de ceux qui demandaient une autorisation de travail. Quand votre tour arrivait enfin, la date à laquelle vous auriez dû vous présenter au travail était dépassée, et il n'y avait plus d'emploi pour vous.

J'ai également eu des difficultés à placer ma petite fille à l'école, car il fallait d'abord persuader les autorités scolaires que j'avais le droit de la faire inscrire. Sur cette question les choses n'étaient pas claires aux services d'immigration, où l'on me disait des choses différentes selon l'agent d'immigration. Rien n'a jamais été présenté par écrit, de sorte que je ne savais jamais au juste où j'en étais. La plupart des renseignements que j'ai obtenus concernant mes droits ou les démarches à faire m'ont été donnés par le consul. Les services d'immigration ne m'ont jamais informé de mes droits ni de la procédure à suivre, et ne m'ont jamais donné d'éclaircissements sur certains problèmes. Toute cette aide m'a été donnée par mon consul.

On a demandé que ma fille ait un permis d'étudiant, mais là encore, après m'être informé auprès de mon consul, j'ai obtenu certains renseignements, et les autorités scolaires se sont laissées persuader d'autoriser son inscription dans une école.

[*Text*]

• 2025

With regard to myself, I tried to get into several schools and also universities. I made applications. To every application, I would get the reply that I must inform them when my status changed. They make no distinction between a Minister's permit and the student visa. I am always regarded as a student, to get into school on a student visa, and as such I was asked to pay foreign student fees.

When I communicated to the schools that I was eligible to get into school, they did not accept this. They wanted me to get a letter from Immigration stating that I was eligible to go to school.

My wife is attending night school now and I can assure you of the tremendous difficulties she had. She had to obtain a letter from Immigration stating that yes, she was eligible to go to school, although she presented the Minister's permit to the school. We were all on the same Minister's permit. As I said, she had to get permission from Immigration to go to school. The schools would not accept her without this letter. When I tried to get some clarity from Immigration on this matter, they said that yes, she could go to school; she does not need any letter. But the schools are unwilling to accept her without the presentation of the particular document.

On the issue of jobs, I have just outlined some of the difficulties in getting a job and not having a social insurance number; getting the offer of employment, which is a pre-requisite for the social insurance number; employers not wanting to employ you if you do not have a social insurance number. As they explained, the social insurance number is tied into various aspects of the whole machinery.

I applied for about five jobs. When I went and asked for letters, I was turned down. I could not get those jobs, because the employers refused to give me any letter offering employment. Eventually, I did get a job. I just got the work permit for that specific job area. I could not change jobs with that work permit. It was not a general work permit stating that I can be employed in Canada, but I can be employed by a specific employer. If I were to change my job, I would have to go back to Immigration and get the next letter.

These matters obviously take a lot of time. By the time the whole process is complete, there is no job for me.

Ms Jackman: While Derek is just checking through his notes for the other points, I want to comment on a few of the things he has said.

First of all, I practise in a private law firm. A lot of the work I do, as Derek said, is ridiculous little things like filling out OHIP forms, sending people off with letters to employers to explain the situation so they can get jobs; phoning Immigration to make sure they get the right letter to present to the schools; sending a law clerk out with them in order to make sure that they get the right letter. Even when you phone they

[*Translation*]

J'ai moi-même essayé de me faire inscrire à plusieurs écoles, ainsi qu'aux universités. J'ai fait des demandes, mais chaque fois on me répondait que je devais leur faire savoir quand mon statut aurait changé. Aucune distinction n'est faite entre une autorisation ministérielle et le visa d'étudiant; pour suivre des cours, je suis toujours encore considéré comme étudiant, et à ce titre je dois verser les mêmes droits d'inscription qu'un étudiant étranger.

Lorsque j'ai fait savoir aux établissements scolaires que j'avais l'autorisation de fréquenter une école, on m'a demandé d'obtenir une attestion, des services d'immigration et on m'a refusé ma demande.

Ma femme suit maintenant des cours du soir, mais il fallu surmonter bien des obstacles pour en arriver là. Bien qu'elle ait présenté le permis du ministre à l'école, elle a dû obtenir une lettre des services d'immigration déclarant qu'elle avait l'autorisation de suivre des cours. Le permis du ministre était établi pour nous tous, mais je le répète, elle a dû obtenir l'autorisation des services d'immigration, sans laquelle les écoles ne l'auraient pas inscrite. Lorsque j'ai demandé des explications sur ce point à l'Immigration, on m'a affirmé qu'elle pouvait suivre des cours sans lettre d'autorisation, mais sans ce document les écoles ne l'admettaient pas.

En ce qui concerne l'emploi, je vous ai parlé tout à l'heure de la difficulté à obtenir un emploi sans numéro d'assurance sociale, de la difficulté d'obtenir l'offre d'emploi, condition préalable à l'obtention du numéro d'assurance sociale, et de la réticence des employeurs à vous offrir un emploi sans ce numéro. Comme on me l'a expliqué, le numéro d'assurance sociale est la cheville ouvrière du système.

J'ai présenté cinq demandes d'emploi, et lorsque j'ai demandé les lettres d'autorisation, on m'a refusé. Je ne pouvais obtenir ces emplois parce que les employeurs refusaient de me fournir une lettre d'emploi. J'ai fini par trouver un emploi et obtenir l'autorisation de travail, mais l'autorisation était limitée à ce genre d'emploi, de sorte que je ne pouvais changer d'emploi. Je n'ai pas obtenu d'autorisation générale de travail déclarant que je pouvais être employé au Canada, mais seulement l'autorisation d'être employé par un employeur précis. Pour changer d'emploi, je devrais de nouveau m'adresser aux services d'immigration et obtenir une nouvelle autorisation.

Toutes ces démarches prennent beaucoup de temps, et quand les documents sont prêts, il n'y a plus d'emploi.

Mme Jackman: Pendant que Derek parcourt ses notes pour voir s'il n'a rien oublié, je voudrais commenter certains points qu'il a mentionnés.

Tout d'abord, j'exerce la profession d'avocat dans un cabinet privé. Très souvent je passe mon temps à des besognes ridicules, par exemple remplir des formulaires de sécurité sociale, remettre aux gens une lettre pour l'employeur expliquant la situation, afin qu'ils puissent obtenir un emploi, téléphoner aux services d'immigration afin d'être sûr que ces derniers délivrent la lettre à présenter aux écoles, faire accompagner mes clients d'un clerc afin d'être sûr qu'ils

[*Texte*]

do not end up with the right letter that they are supposed to get.

• 2030

Other things are trying to arrange work visa appointments within a reasonable period of time so they do not lose the job while they are waiting, getting the work permit, trying to get them processed so they get the social insurance card before they have a job to go to, trying to make sure their medicals are done so they can get the open work permits.

The reason why medicals are now being done is because there was a person who had tuberculosis who was in his refugee examination, had been in Canada for months and never had a medical. They found out after he had been through eight hours of an examination under oath with the senior immigration officer and a member of the Refugee Status Advisory Committee that he had active tuberculosis throughout. Everybody involved with him had to have a tuberculosis test—because the officers would not give medicals at the first instance when a person came into the country.

The medical procedure is that you cannot go to a doctor and get yourself checked out; you have to have an immigration form to fill out and send in to the Department of National Health and Welfare in the first place in order to get that done properly, to be approved to take employment or to be approved to go to school even. So there are a lot of difficulties in that kind of procedure.

When the 22 Iranians were released from detention in December my entire staff were out looking for apartments for them to live in because there were no adequate social services available to help people find homes to live in.

There are a lot of little problems. I did not go to law school to help people find a house, but if people need to find a house it is one of the things you have to do if you are going to try and help them settle and represent them properly in the proceedings. There are a lot of problems like that in the process.

On the other thing that Derek raised about the foreign student fees, there is a misunderstanding and I think it could be solved largely by giving people a document that shows they are a convention refugee, when they are recognized as such, that schools and other provincial agencies across the country would accept.

Right now there is a complete confusion around what status a person has. People on Minister's permits are not necessarily refugees. Claimants who are in the process have no documentation because Immigration keeps their passport, as Derek said happened to him, and nobody trusts them because they show up and you cannot tell if they are an illegal or if they are not an illegal because they do not have documentation. At least when they are recognized as refugees there should be some standard documentation they can present across the board to anybody so it is understandable what their rights are as

[*Traduction*]

obtiennent la lettre qu'il faut. Même après un appel téléphonique, ils n'obtiennent pas nécessairement la lettre qu'ils sont censés obtenir.

Par ailleurs, il faut obtenir le rendez-vous nécessaire à l'obtention du visa de travail assez vite pour qu'ils ne perdent pas l'emploi, une fois le permis de travail en main, obtenir une carte d'assurance sociale avant de se présenter à un emploi, s'assurer également que les examens médicaux sont faits avant que le permis de travail soit accordé.

Si on exige maintenant un examen médical c'est parce qu'on a déjà eu à ce stade une personne atteinte de tuberculose; elle était restée huit mois au Canada avant de subir un examen médical. On s'est rendu compte, après un examen sous serment devant un agent de l'Immigration principal et un membre du Comité consultatif pour le statut des réfugiés que cette personne pendant tout ce temps était atteinte d'une tuberculose active. Tout ceux qui avaient été en contact avec elle ont dû subir le test de la tuberculine—tout cela parce que les agents de l'Immigration ne faisaient pas subir d'examen médical lorsqu'une personne entrait au pays.

On ne peut s'adresser à un médecin pour un examen; il faut d'abord remplir un formulaire de l'Immigration et l'envoyer au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social afin d'obtenir l'autorisation d'accepter un emploi ou même de fréquenter l'école. Par conséquent, cette façon de faire crée beaucoup de difficultés.

Lorsque les 22 Iraniens ont été libérés en décembre, tous les membres de mon personnel ont été mobilisés pour leur chercher des logements, car il n'y a pas le service social adéquat pour aider les gens à trouver un logement.

Il y a beaucoup de petits problèmes. Je ne suis pas devenu avocat pour chercher des logements, cependant il faut bien le faire si je veux aider ces gens à s'établir et les représenter convenablement lors des audiences. Nous nous heurtons à un tas de petits problèmes de ce genre.

Derek a soulevé la question des frais de scolarité pour étudiants étrangers; à mon avis c'est un malentendu qu'on pourrait résoudre en grande partie grâce à un document attestant la qualité de réfugié au titre de la convention. Lorsqu'ils sont reconnus comme tel, les écoles et les autres organismes provinciaux au pays pourraient accepter le document à titre de preuve.

La confusion la plus complète règne présentement pour ce qui est du statut d'une personne. Les gens qui bénéficient du permis d'un ministre ne sont pas nécessairement des réfugiés. Les personnes dont la demande est au stade de l'examen n'ont aucun document d'identité puisque le ministère de l'Immigration retient leur passeport, comme l'a dit Derek; personne ne leur fait confiance, car, en l'absence de document, on ne peut savoir s'ils sont des immigrants illégaux ou non. Lorsqu'on les reconnaît comme réfugiés, il devrait au moins y avoir un document normalisé qu'ils pourraient présenter à quiconque leur en fait la demande. Tout le monde saurait quels sont leurs

[*Text*]

refugees and what they are eligible to so those kinds of things do not happen to them.

Even in terms of access to schools, a lot of the schools, and universities particularly—Derek has been applying to go to a master's program because he got his bachelor's degree in Guyana, the country he came from—give preference to Canadian citizens, which is understandable too, but refugees are being treated as though they are foreign students from another country who are only in Canada temporarily. When they are recognized as a convention refugee they are not in Canada temporarily; they are in Canada permanently, but the schools do not understand that because they are not permanent residents and they are not citizens. So that is a misunderstanding.

I will let Derek continue.

Mr. Greavesandé: I will continue from where Barbara left off.

When one applies to school the school requests that you send the relevant immigration documents. So I sent my Minister's permit, which expires on July 27 of this year. When I received communication from the school it said that if and when my status changes before July 27 I should inform them. But they give one the impression that a change of status is a prerequisite for me to get into the school. This is one of the difficulties I have found.

Barbara did indicate also that my refugee hearing took place in June of last year and I got the hearing within 28 to 30 days in July. We were called in for an interview for the processing of our landed immigrant status.

• 2035

When we went for that interview, we had a very difficult time in substantiating the fact that I was married. The officers were hesitant to accept that we were a bona fide family, even after I had my Minister's permit. For me to receive the Minister's permit, I had to satisfy that particular kind of qualification. Those who heard the case were fairly sure and clear about my marital relations. But when I went to the other office, they refused to go through with that interview unless I could furnish them with tangible proof of my marriage. They did not accept the passport with my wife's maiden name. I had to send for my marriage certificate because I left Guyana very hurriedly. It was not until they saw the marriage certificate that matters were very clear in their eyes and so they proceeded with the interview.

I think that is about it for the time being. Thank you.

The Chairman: I know members have questions. May I just ask one quick question? You indicated at the beginning you had certain documentation with you that proved that you were a political activist in Guyana.

Mr. Greavesandé: Yes.

The Chairman: My question is: How did you know to bring that kind of material? Are there NGOs or is there widely spread knowledge of Canada?

[*Translation*]

droits comme réfugiés, ce à quoi ils sont admissibles, et on n'aurait plus de situations de ce genre.

Un grand nombre d'écoles, et surtout d'universités—Derek a fait une demande pour participer à un programme de maîtrise, car il détient un baccalauréat de la Guyane, son pays d'origine—accordent la préférence aux citoyens canadiens. Cela se comprend, mais les réfugiés sont traités comme des étudiants étrangers, qui sont au Canada temporairement. Lorsqu'ils sont reconnus comme réfugiés au titre de la convention, ils ne sont pas au Canada temporairement, ils y sont de façon permanente, mais les écoles ne comprennent pas cela. Il y a donc malentendu.

Je vais laisser Derek continuer.

M. Greavesandé: Je vais reprendre où Barbara vient de terminer.

Lorsqu'on fait une demande auprès d'une école, celle-ci exige qu'on lui envoie les documents d'immigration pertinents. Par conséquent, j'ai envoyé mon permis du ministre, qui expirait le 27 juillet de cette année. Les responsables de l'école m'ont fait savoir que, si mon statut changeait avant le 27 juillet, je devais les en informer. On nous laisse entendre qu'un changement de statut est une condition requise pour entrer à l'école. Voilà une des difficultés que j'ai rencontrée.

Barbara a également souligné que mon audience comme réfugié a eu lieu en juin l'an dernier. J'ai été convoqué, 30 jours plus tard, en juillet. On nous a appelés pour une entrevue, pour l'examen de la demande de statut d'immigrant reçu.

Nous nous sommes rendus à l'entrevue et nous avons eu beaucoup de difficulté à prouver que nous étions mariés. Les agents hésitaient à accepter que nous étions une famille authentique, même après que j'ai eu reçu le permis du ministre. En effet, pour obtenir ce permis, j'ai dû prouver que je remplissais cette condition. Ceux qui ont entendu la cause se sont laissés convaincre qu'il s'agissait bien de relations maritales. Mais lorsque je suis arrivé dans l'autre service, ils ont refusé de poursuivre à moins que je ne fournisse une preuve tangible de mon mariage. Ils n'ont pas accepté le passeport de ma femme, qui portait son nom de jeune fille. J'ai dû écrire pour demander mon certificat de mariage, car j'avais quitté la Guyane précipitamment. C'est seulement après cette formalité qu'ils ont accepté de poursuivre l'entrevue.

Voilà tout ce que j'avais à dire pour le moment. Je vous remercie.

Le président: Je sais que les membres veulent vous interroger. Puis-je poser une courte question? Vous avez dit dès le début que vous possédiez des documents attestant que vous étiez un activiste politique en Guyane.

M. Greavesandé: Oui.

Le président: Ma question est la suivante: Comment saviez-vous qu'il vous fallait apporter ces documents? Est-ce qu'il

[*Texte*]

Mr. Greavesandé: Well, I would not use the term "widely spread knowledge of Canada", but there is some degree of knowledge of the processing of refugee status and showing documentation or proof of persecution, so I gathered some of these documents, not all that I had, and I walked with them.

Ms Jackman: I should point out that the documents he brought with him were the human rights reports from Guyana and different newspaper articles and documents, such as one in which both he and his wife were named. Throughout the human rights reports over the last years, Derek and his wife have been high-profile political activists in Guyana. The way I felt about his refugee examination was, really he did not have to give any evidence; it was all supported in the documents in terms of his past history.

The Chairman: Barbara, from your perspective, is that one of the things that led to the quickness of the processing?

Ms Jackman: Yes. It was a very straightforward and very clear-cut case.

The Chairman: Okay. Mr. Jourdenais was the first on the list, I think.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. Je remercie les invités.

Je n'ai pas tout à fait saisi le commencement de votre exposé, et je voudrais savoir de quelle façon vous êtes arrivés au Canada.

Do you get my question? If not, I will try in English. If you do not understand my English, say so and I will translate in French. How did you come into Canada? Did you run away from your country? Did you have all your papers? Did you run away with a false passport or your passport? How did you come in?

Mr. Greavesandé: I came in with my passport, a true copy, which I only managed to get through some contacts in Guyana. It is extremely difficult for political activists, especially those against the position of the government, to get passports. I managed to get a passport through somebody who was working at the passport office.

M. Jourdenais: Quand vous êtes arrivé au Canada en . . .

Sorry. When you came in, what province did you come into, Ontario or Quebec? What airport?

Mr. Greavesandé: I came into Ontario, the Lester B. Pearson International Airport.

Mr. Jourdenais: Okay. When you came in, was there anyone to receive you from her group or from another group which helps refugees?

Mr. Greavesandé: No, there was nobody at the airport.

Mr. Jourdenais: So you came in with a passport, a legal passport . . .

Mr. Greavesandé: Yes.

[*Traduction*]

existe là-bas des organisations non gouvernementales ayant une bonne connaissance du Canada?

M. Greavesandé: Je ne dirais pas qu'on a «une bonne connaissance du Canada», mais on a une certaine connaissance du statut de réfugié, des formalités à remplir et des preuves à fournir. J'ai donc pris certains documents, pas tous, et je les ai apportés avec moi.

Mme Jackman: Je dois souligner que ses documents étaient des rapports venant de Guyane et concernant les droits de la personne, de même que des documents et des articles de journaux, dont certains portaient les noms de son épouse et de lui-même. Au cours des dernières années, les rapports concernant les droits de la personne ont mentionné Derek et son épouse comme étant des activistes politiques très en vue en Guyane. À mon sens, il n'avait pas vraiment à fournir de preuves lors de son examen comme réfugié; son passé suffisait.

Le président: Barbara, d'après vous, est-ce pour cette raison que l'examen a été rapide?

Mme Jackman: Oui. Son cas était très clair.

Le président: Très bien. M. Jourdenais est le premier sur ma liste, je crois.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. I wish to thank our guests.

I did not understand very well the beginning of your presentation. I would like to know how you came to Canada.

Avez-vous compris ma question? Dans la négative, je m'adresse à vous en anglais. Si vous ne comprenez pas mon anglais, dites-le, et je traduirai en français. Comment êtes-vous venu au Canada? Avez-vous fui votre pays? Aviez-vous tous vos papiers d'identité? Avez-vous fui en apportant un faux passeport ou un passeport normal? Comment êtes-vous venu?

M. Greavesandé: J'ai apporté mon passeport, mon vrai passeport, que j'ai obtenu grâce à mes relations en Guyane. Il est extrêmement difficile pour les activistes politiques, surtout pour ceux qui prennent position contre le gouvernement, d'obtenir un passeport. J'ai pu obtenir le mien par l'intermédiaire d'une personne qui travaille au bureau des passeports.

Mr. Jourdenais: When you arrived in Canada . . .

Excusez-moi. Lorsque vous êtes arrivé, dans quelle province vous êtes-vous rendu, en Ontario ou au Québec? A quel aéroport êtes-vous arrivé?

M. Greavesandé: Je suis arrivé en Ontario, à l'aéroport international Lester B. Pearson.

M. Jourdenais: Très bien. Lorsque vous êtes arrivé, quelqu'un du groupe du témoin ou d'un autre groupe qui aide les réfugiés vous a-t-il accueilli?

M. Greavesandé: Non, personne ne m'a accueilli à l'aéroport.

M. Jourdenais: Vous êtes donc arrivé avec un passeport, un passeport légal . . .

M. Greavesandé: Oui.

[*Text*]

• 2040

Mr. Jourdenais: —so you were not considered an illegal refugee. Right?

Ms Jackman: He wanted to remain permanently in the country and he did not have an immigrant visa, but he came in without false documents.

Mr. Jourdenais: Well then, he had to state himself as a refugee, right?

Ms Jackman: Yes.

Mr. Jourdenais: And then it seems, from other witnesses we have had, when someone comes in like that, they are not allowed to have someone present when there is the immigration officer who interviews this person who comes off the plane. I think he said that they did not mind if there was someone present.

Ms Jackman: No. They wanted someone to be present at his refugee examination later on. When he arrived at the airport he was by himself, and had a lawyer or a church person been there they would not have been allowed to enter, or to talk with the immigration officer. That is true in Toronto as well.

Mr. Jourdenais: Did you come in with your wife and daughter at the same time?

Mr. Greavesandé: Yes, at the same time.

Mr. Jourdenais: What happened when you came in? I would like to know, because we hear so many different witnesses. Some come in, they have a hard time coming in; some . . . I would like to know what really happened when you came off the plane, when you came to Canada.

The Chairman: Can I come in for just a second?

Mr. Jourdenais: Sure.

The Chairman: I think the committee would be interested in your feelings. Like, were you afraid? What was the attitude of the people you met? Did they treat you badly or roughly, nicely? The committee needs some sense of what it feels to arrive in this position and how you were received.

Mr. Greavesandé: If I reflect on my feelings on that day, I was fearful of rejection. So as soon as I came in and I passed the first officer, I indicated that I was from Guyana. I presented my passport and indicated my desire of applying for political asylum. I was sent into a sitting room, and after a few hours . . .

Mr. Jourdenais: Excuse me, were you sent alone or with your family?

Mr. Greavesandé: With my family. After a few hours we were taken into a room and we were interviewed.

Mr. Jourdenais: The three of you together?

Mr. Greavesandé: Yes.

Mr. Jourdenais: I am sorry if I interrupted you.

[*Translation*]

M. Jourdenais: . . . vous n'étiez donc pas considéré comme un réfugié illégal n'est-ce pas?

Mme Jackman: Il voulait demeurer au Canada de façon permanente et il n'avait pas de visa d'immigrant, mais il est entré sans faux document.

M. Jourdenais: Il a dû se présenter comme réfugié n'est-ce pas?

Mme Jackman: Oui.

M. Jourdenais: D'après les autres témoins que nous avons entendus, lorsqu'une personne se présente de cette façon, elle n'a droit à aucune aide lorsque l'agent d'immigration lui fait subir l'entrevue à sa descente d'avion. Or le témoin a déclaré que les agents d'immigration n'avaient pas objection à ce que quelqu'un soit présent.

Mme Jackman: Non. Ils ont voulu que quelqu'un soit présent à son examen de réfugié plus tard. Lorsqu'il est arrivé à l'aéroport, il était seul, et si un avocat ou représentant de l'Eglise avait été présent, on ne leur aurait pas permis d'entrer ou de parler avec l'agent d'immigration. C'est de cette façon que les choses se passent à Toronto également.

M. Jourdenais: Est-ce que votre épouse et votre fille sont arrivées en même temps?

M. Greavesandé: Oui, en même temps.

M. Jourdenais: Que s'est-il passé lorsque vous êtes arrivés? J'aimerais savoir, car nous avons entendu des témoignages très différents. Certains ont beaucoup de difficulté à entrer, d'autres . . . J'aimerais savoir ce qui s'est passé vraiment lorsque vous êtes descendus de l'avion, lorsque vous êtes arrivés au Canada?

Le président: Puis-je intervenir un instant?

M. Jourdenais: Certainement.

Le président: Les membres du Comité aimeraient certainement savoir quels étaient vos sentiments. Par exemple, aviez-vous peur? Quelle a été l'attitude des gens que vous avez rencontrés? Est-ce qu'ils ont été durs, aimables? Nous avons besoin de savoir ce que ressentent les gens qui arrivent et comment ils sont reçus.

M. Greavesandé: Je pense que je craignais d'être rejeté. Par conséquent, dès que je suis arrivé et que j'ai rencontré le premier agent, j'ai souligné que je venais de la Guyane. J'ai présenté mon passeport et lui ai fait part de mon désir de demander l'asile politique. On m'a envoyé dans une salle d'attente, et après quelques heures . . .

M. Jourdenais: Excusez-moi, est-ce qu'on vous a envoyé seul ou avec votre famille?

M. Greavesandé: Avec ma famille. Après quelques heures, on nous a fait subir une entrevue dans une autre salle.

M. Jourdenais: Tous les trois?

M. Greavesandé: Oui.

M. Jourdenais: Excusez-moi de vous avoir interrompu.

[*Texte*]

Mr. Greavesandé: No, that is okay. That is perfectly okay.

We were interviewed. We were asked several questions about our history, etc., what was the level of our involvement back home, why we had chosen that particular time to come. To all of this we attempted to give an explanation.

Mr. Jourdenais: Excuse me. At any time during the interview was there any sense on your part that you would not be welcome in Canada coming from the officer in charge?

Mr. Greavesandé: No, not at that point in time. It was only after we were sent to the Avion and the next day when we had the inquiry. When we went for the inquiry we were separated then. My wife was called into a room. I did not know why she was called. After she had not returned for half an hour, I just surmised that she was being interrogated. She was gone about 45 minutes, and then she came back. Immediately—we did not even get to chat—I was called in.

Mr. Jourdenais: You did not talk?

Mr. Greavesandé: No.

Mr. Jourdenais: Just a few words . . .

Mr. Greavesandé: I was called in immediately as soon as she returned. I was told this was an inquiry, and I took the oath, etc., and so on.

I raised objections at that point. I told them that I suspected that my wife just had an inquiry and that I could not understand why she was separated from us. The adjudicator took note of the objection and he said that he did not conduct her inquiry. But when he inquired from somebody else in the room, I think it was stated that in fact she had the inquiry earlier. I was asked if I would like anybody to be present there, so I said yes, my wife, and then she came out. But she just came to be present. She did not speak because all the questions, etc., were levelled at me. I took my daughter in with me.

• 2045

Mr. Jourdenais: How old is your daughter?

Mr. Greavesande: She was four at the time. She is five now.

Mr. Jourdenais: Could I ask what kind of questions he was asking you? I am sure that, coming from another country, running away and trying to establish yourself, and *en français, on dit un troisième degré* . . . I will try to translate: You were going through the third degree, which is very tough questioning and scary most of the time. It is an expression we, especially French Canadians, have here in Canada.

Did you regret at any time coming here to Canada because of questions they were asking? What kind of questions did they ask?

Ms Jackman: Can I tell you, Mr. Jourdenais, what they say?

[*Traduction*]

M. Greavesandé: Non, c'est normal. C'est tout à fait normal.

Nous avons subi l'entrevue, on nous a posé plusieurs questions sur notre passé notre engagement, on nous a demandé pourquoi nous avions choisi ce moment-ci pour venir. Nous avons cherché à fournir une explication à toutes ces questions.

M. Jourdenais: Excusez-moi. Est-ce que l'agent responsable vous a amenés à penser, à quelque moment que ce soit pendant l'entrevue, que vous n'étiez pas les bienvenus au Canada?

M. Greavesandé: Non, pas à ce moment-là. C'est seulement après qu'on nous a envoyés à l'hôtel Avion et le jour suivant lorsqu'il y a eu enquête. Lorsque nous nous sommes rendus à l'enquête, on nous a séparés. Ma femme a été appelée dans une salle. Je ne savais pas pourquoi on l'avait appelée. Elle n'est pas revenue avant au moins une demi-heure, j'en ai déduit qu'on l'avait interrogée. Elle a été absente 45 minutes, mais elle est ensuite revenue. Immédiatement—nous n'avons même pas eu le temps de nous parler—j'ai été appelé.

M. Jourdenais: Vous ne lui avez pas parlé?

M. Greavesandé: Non.

M. Jourdenais: Même quelques mots . . .

M. Greavesandé: J'ai été appelé immédiatement, dès qu'elle est revenue. On m'a dit que c'était une enquête, j'ai prêté serment, et l'entrevue s'est déroulée.

J'ai soulevé des objections à ce moment-là. Je leur ai dit que je pensais que ma femme avait été interrogée et que je ne comprenais pas pourquoi on nous avait séparés. L'arbitre a pris note de mon objection et a déclaré qu'il ne l'avait pas interrogée. Cependant, il a demandé à quelqu'un d'autre qui était dans la pièce, et on a répondu, je crois, que mon épouse avait été interrogée un peu plus tôt. On m'a demandé si je désirais que quelqu'un soit présent, alors j'ai dit que oui, que je voulais que ma femme soit là, et elle est venue. Mais elle a été présente tout simplement. Elle n'a pas parlé du tout parce que toutes les questions m'étaient adressées. J'ai également amené ma fille avec moi.

M. Jourdenais: Quel âge a-t-elle?

M. Greavesande: Elle avait quatre ans à l'époque. Elle en a cinq maintenant.

M. Jourdenais: Pourrais-je savoir quel genre de questions on vous a posées? Je suis certain que, comme vous veniez de fuir un autre pays et que vous essayiez de vous établir ici, le fait de passer le troisième degré, c'est-à-dire un interrogatoire très serré et la plupart du temps assez apeurant, ce n'est pas rose. Cette expression-là est assez courante, surtout chez les Canadiens français.

Avez-vous jamais regretté d'être venu au Canada à cause de ces questions qu'on vous a posées? Quel genre de questions vous ont-ils posées?

Mme Jackman: Monsieur Jourdenais, puis-je vous dire ce qu'ils disent?

[*Text*]

Mr. Jourdenais: No, I would like to get it from him, if you do not mind . . .

Ms Jackman: Okay, it is just that I know off by heart . . .

Mr. Jourdenais: —because you do not sit at the first interview, they tell me.

Ms Jackman: Oh, you mean at the airport.

Mr. Jourdenais: Yes.

Ms Jackman: I would like to tell you afterwards what they say at the inquiry in the . . .

Mr. Jourdenais: Okay, I would like to know what you say.

Mr. Greavesande: All the inquiry sought to establish was that I came into the country, in fact, illegally. That meant I did not have a visa and that if I could not show grounds for why I wanted to stay in Canada then I would be deported. So I did admit that I came into Canada without a visa, and I was asked to show grounds for why I should not be sent back. So I stated very clearly that, upon arrival, I indicated my desire to apply for political asylum; in fact, I had already made that application. I think the inquiry regarded that as being grounds for permitting me to stay at least until that aspect of it was determined.

Mr. Jourdenais: Excuse me, was there at any time a question relating to the fact that you were running away as a political activist? Were there any questions relating to politics: Are you sure you are not coming here to stir up trouble; are you sure you are not coming here to keep doing the same kind of work you were doing in your country? Political.

Mr. Greavesande: It was stated that, if it were found that I was regarded as a security threat to the state of Canada, then I would be sent back. But in the adjudicator's opinion, I was not regarded as any immediate threat to the state of Canada; hence, he stated that I would be permitted to stay until my case had been determined.

But what I wanted to point out to you is that all the inquiry sought to do was to have me show grounds for why I should be permitted to remain in Canada. I think the most scary feelings came the very afternoon when I indicated that I would like my process to begin almost immediately, and it was set for 1.30 p.m. the very afternoon after the inquiry. On that afternoon we were taken from the Avion Detention Centre back to the airport for this refugee hearing.

Mr. Jourdenais: Excuse me, I will ask Ms Jackman: Do they usually get their refugee hearing that quickly?

Ms Jackman: When they are in detention, yes.

Mr. Jourdenais: Okay, thank you.

Mr. Greavesande: So when we arrived for the hearing, I had some notes in an envelope. The adjudicator had the very notes

[*Translation*]

M. Jourdenais: Non, j'aimerais qu'il me le dise lui-même, si cela ne vous dérange pas . . .

Mme Jackman: Très bien, c'est simplement que je connais tout cela par coeur . . .

M. Jourdenais: . . . parce que vous n'assistez pas à la première entrevue, me dit-on.

Mme Jackman: Ah, vous voulez parler de l'aéroport?

M. Jourdenais: Oui.

Mme Jackman: Par la suite, je voudrais vous dire ce qu'on entend à l'enquête sur . . .

M. Jourdenais: Bien, j'aimerais savoir ce que vous avez à dire.

M. Greavesande: La seule chose qu'on cherchait à savoir par cette interrogatoire, c'est si j'étais venu au pays de façon illégale. Autrement dit, j'étais arrivé sans visa, et si je n'arrivais pas à prouver les motifs pour lesquels je désirais rester au Canada, j'allais être explulsé. J'ai donc avoué être arrivé au Canada sans visa, et on m'a alors demandé de montrer pourquoi je ne devrais pas être renvoyé dans mon pays. J'ai donc affirmé très clairement qu'à mon arrivée, j'avais fait savoir que je désirais demander l'asile politique; de fait je l'avais déjà demandé. Je crois qu'à l'enquête on a jugé que c'était des motifs suffisants pour m'autoriser à rester au moins jusqu'à ce qu'on décide de cette question.

M. Jourdenais: Excusez-moi. Vous a-t-on jamais demandé si vous vous étiez sauvé parce que vous étiez un activiste politique? Vous a-t-on posé des questions à propos de la politique, par exemple êtes-vous certain de ne pas être venu ici pour fomenter des troubles; êtes-vous certain de ne pas être venu ici pour avoir les mêmes activités que dans votre pays? Vous savez, des questions politiques.

M. Greavesande: On m'a dit que, si l'on jugeait que je représentais une menace pour la sécurité du Canada, on me renverrait dans mon pays. Toutefois, de l'avis de l'arbitre, je ne posais pas de menaces immédiates pour l'État; il m'a par conséquent autorisé à demeurer ici jusqu'à ce qu'on ait jugé ma demande.

Ce que je voulais indiquer, c'est que l'entrevenue avait uniquement pour but de me faire donner les raisons pour lesquelles on devrait m'autoriser à demeurer au Canada. Le moment où j'ai eu le plus peur, c'est cet après-midi-là, car j'ai dit que je voulais que l'examen de mon cas commence presque tout de suite et on a décidé que cela commencerait à 13h30 le jour même. Cet après-midi-là, on nous a ramenés du centre de détention Avion à l'aéroport, où avait lieu l'audience sur le statut de réfugié.

M. Jourdenais: Excusez-moi, je voudrais poser une question à M^me^ Jackman. Est-ce que normalement l'audience a lieu aussi rapidement?

Mme Jackman: Lorsqu'ils sont détenus, oui.

M. Jourdenais: Bien, merci.

M. Greavesande: Lorsque nous sommes arrivés pour l'audience, j'avais avec moi des notes dans une enveloppe.

[*Texte*]

that I had also in an envelope, and he had it in front of him. He asked me if I was willing to proceed, and I told him yes. He did not want to proceed because he stated that I had not the capacity to present any logical or coherent evidence. I still held out that I wanted this matter to finish quickly because I would like to get out of the Avion; I would like to get a job. I would like to take care of myself, because I do not want to be a liability to anyone and that includes the Government of Canada. I would really like to work, etc. But then he said that I have the wrong impressions; that I could be in the Avion for seven or eight months. When I inquired about my daughter getting into school, he said that I had very high hopes.

• 2050

I think it would be fair to say that the adjudicator, at that point, demonstrated what I define as hostility. At a certain point in time he turned off the tape and he said, listen, if you do not want to hear, that is up to you. Every day I have to deal with your countrymen and it is one thing over and over again. I want to ask you specific questions and I am not so sure that you can answer them. I do not see that you have any notes in front of you.

So I pulled out the notes and I said: Yes, look, I have some notes, the very notes that you have there. For the first time he opened the notes that he had, which were the same notes that I had, because they were xeroxed copies. He had one. It constituted my file. He said, this is a lot of stuff and I doubt whether we can get through it today. He said that he did not want to start it unless I had some kind of legal representation.

At that point I agreed to postpone the hearing and he arranged it for February 23. But in the interim, from the 20th to the 23rd, I got counsel and somebody to sign the bond. I was released from the Avion. The case was called in June, that very hearing that was scheduled for February 23.

Mr. Jourdenais: What did you do in the meantime? Where did you live? Where did you work? Did you work? How did you eat? Who gave you money so you could keep on living? You were not back at the Avion?

Mr. Greavesande: No, I was not back at the Avion.

Mr. Jourdenais: Where were you living?

Mr. Greavesande: I went to Hamilton because . . .

Mr. Jourdenais: You went to a Hamilton hotel? Is that what you said?

Mr. Greavesande: No, I said that I went to Hamilton.

Mr. Jourdenais: Oh, sorry. Okay.

Mr. Greavesande: Hamilton, yes. The person who signed the bond for me lived there.

Mr. Jourdenais: You knew somebody then, did you?

Mr. Greavesande: Yes.

[*Traduction*]

L'arbitre avait également sous les yeux exactement les mêmes notes. Il m'a demandé si j'étais prêt, et j'ai répondu par l'affirmative. Lui ne voulait pas pousuivre parce qu'il affirmait que je n'avais pas la capacité de présenter un témoignage logique ou cohérent. J'ai insisté parce que je voulais qu'on en finisse rapidement, car je voulais quitter le centre de détention et trouver un emploi. J'ai dit que je voulais me prendre en charge, car je ne voulais pas être un fardeau pour qui que ce soit, y compris le gouvernement du Canada, que je voulais vraiment travailler, etc. Il m'a alors dit que je n'avais pas bien compris, que je pouvais rester à Avion sept ou huit mois. Lorsque j'ai demandé si ma fille pourrait aller à l'école, il m'a dit que je pouvais toujours espérer.

Je dois dire qu'à ce moment-là, l'arbitre a fait preuve de ce que j'appellerais de l'hostilité. A un certain moment, il a arrêté la cassette pour me dire que si je ne voulais rien entendre, cela me regardait, que chaque jour il avait affaire avec mes compatriotes et qu'ils racontaient tous la même chose. Il m'a dit qu'il voulait me poser des questions précises et qu'il n'était pas certain que je pourrais y répondre. Il m'a dit que je n'avais pas de notes sous les yeux.

J'ai donc sorti les notes de l'enveloppe pour lui dire que j'en avais et qu'il avait les mêmes que moi sous les yeux. Pour la première fois, il a pris les notes qu'il avait avec lui, les mêmes que les miennes, car c'était des photocopies. Il avait donc quelque chose qui constituait mon dossier. Il a dit qu'il y avait là beaucoup de choses et qu'il n'était pas certain de pouvoir en terminer dans la journée. Il m'a dit qu'il ne voulait pas commencer les audiences tant que j'aurais pas un avocat.

A ce moment-là, j'ai accepté de reporter l'audience qu'il a alors fixée au 23 février. Dans l'intervalle, c'est-à-dire du 20 au 23, j'ai trouvé un avocat et quelqu'un pour signer la caution. On m'a donc laissé partir du centre Avion. Ma cause a été entendue en juin, alors qu'elle était prévue pour le 23 février.

M. Jourdenais: Qu'avez-vous fait en attendant? Où avez-vous vécu? Où avez-vous travaillé? Avez-vous travaillé? Qu'avez-vous fait pour vous nourrir? Qui vous a donné de l'argent pour assurer votre subsistance? Vous n'êtes pas retourné à Avion?

M. Greavesande: Non, je ne suis pas retourné à Avion.

M. Jourdenais: Où viviez-vous?

M. Greavesande: Je suis allé à Hamilton parce que . . .

M. Jourdenais: Vous êtes allé dans un hôtel de Hamilton? Est-ce ce que vous avez dit?

M. Greavesande: Non, j'ai simplement dit que j'étais allé à Hamilton.

M. Jourdenais: Excusez-moi. Bien.

M. Greavesande: Donc, à Hamilton. La personne qui avait signé la caution pour moi habitait là-bas.

M. Jourdenais: Vous connaissiez donc quelqu'un, n'est-ce pas?

M. Greavesande: Oui.

[*Text*]

Mr. Jourdenais: Did you know those people?

Mr. Greavesande: Yes, I knew somebody in Hamilton.

Mr. Jourdenais: I am going to ask you another question. I will not return to your first interview.

You also said before that you looked for work, your wife looked for work, you tried to place your daughter in school. Is your wife presently working?

Mr. Greavesande: No, she is not.

Mr. Jourdenais: Are you working now?

Mr. Greavesande: Yes, I am.

Mr. Jourdenais: I thought you said you were going to school before, to the university.

Mr. Greavesande: No, I said that I made applications to go to school.

Mr. Jourdenais: And you said something about July 27 of this year, with regard to the Minister's permit. Did you get the Minister's working permit? I did not hear, because I was writing too fast.

Mr. Greavesande: Well, the refugee . . .

Mr. Jourdenais: You are on a refugee permit now, or . . .

Mr. Greavesande: Yes, I am on what is called a Minister's permit.

Ms Jackman: It is a document that gives a person who has violated the Immigration Act permission to remain or go in or out of Canada. It is a temporary document while they wait to be landed.

Mr. Jourdenais: Okay.

When did you say you were supposed to get your landed immigrant . . .

Ms Jackman: It is given for a year at a time.

Mr. Jourdenais: Right. You are supposed to have it back on July 27; it is going to end, is that it?

Ms Jackman: Yes, he has to go in and renew it.

Mr. Jourdenais: Lawyers, who tell us about refugees, claim that every time a refugee talks to immigration officers they do not seem to believe the refugee, they do not seem to have confidence in the refugee. It seems that as far as the immigration officers are concerned, the refugee or immigrant is telling a bunch of lies; he is not honest. Do you feel that is the way it is? How do you feel about it? Is it just in your mind or is it his actions? I am not trying to give you the third degree; I want to find out.

Mr. Greavesande: No, that is perfectly okay.

I think the opinion I have expressed obviously stemmed from the manifestation of the behavioural pattern of the officer who was doing the interrogation and the interviews. This is why I am as hesitant as I am. I think his behaviour, on that next day when I went for my refugee hearing . . . it was a very difficult

[*Translation*]

M. Jourdenais: Connaissiez-vous ces gens?

M. Greavesande: Oui, je connaissais quelqu'un à Hamilton.

M. Jourdenais: J'allais vous poser une autre question. Je ne reviendrai pas à votre premier interrogatoire.

Vous avez aussi dit auparavant que vous aviez cherché du travail, que votre femme avait cherché du travail et que vous aviez essayé d'inscrire votre fille à l'école. Votre femme travaille-t-elle en ce moment?

M. Greavesande: Non.

M. Jourdenais: Travaillez-vous?

M. Greavesande: Oui.

M. Jourdenais: Je croyais vous avoir entendu dire que vous alliez à l'université.

M. Greavesande: Non, j'ai dit que j'avais présenté des demandes d'admission à l'école.

M. Jourdenais: Vous avez parlé de quelque chose à propos du 27 juillet, d'un permis du ministre. Avez-vous obtenu un permis de travail du ministre? Je n'ai pas entendu parce que je prenais des notes.

M. Greavesande: Eh bien, les réfugiés . . .

M. Jourdenais: Vous avez maintenant un permis de réfugié ou . . .

M. Greavesande: Oui, j'ai ce qu'on appelle un permis du ministre.

Mme Jackman: C'est un document qui autorise une personne qui n'a pas violé la Loi sur l'immigration à demeurer au Canada, à entrer et à sortir du pays. C'est un document temporaire délivré en attendant le statut d'immigrant reçu.

M. Jourdenais: Bien.

Quand avez-vous dit que vous deviez recevoir votre statut d'immigrant reçu?

Mme Jackman: C'est accordé pour une année à la fois.

M. Jourdenais: C'est vrai. Vous êtes censé le faire renouveler le 27 juillet, date d'échéance, n'est-ce pas?

Mme Jackman: Oui, il doit demander le renouvellement du permis.

M. Jourdenais: Les avocats qui nous parlent des réfugiés, prétendent que chaque fois qu'un réfugié parle à des agents de l'immigration, ces derniers ne semblent pas le croire, ne semblent avoir aucune confiance en lui. Aux yeux des agents d'immigration, les réfugiés ou les émigrants ne racontent que des mensonges, ils sont malhonnêtes. Avez-vous la même impression? Qu'est-ce que vous en pensez? Est-ce le fruit de l'imagination ou est-ce dû à ces actions? Je n'essaie pas de vous faire passer par un troisième degré, je veux juste savoir.

M. Greavesande: Cela ne me dérange pas.

Mon opinion se fonde évidemment sur l'attitude de l'agent qui a mené l'interrogatoire et les entrevues. Voilà pourquoi je parais aussi hésitant. Son attitude le lendemain, quand je suis allé à mon audience pour mon statut de réfugié . . . il a adopté une attitude très difficile, en ce sens qu'il n'était pas coopératif

[*Texte*]

position he was taking up. I mean, not co-operative and just feeling that I had no capacity to represent myself or to put anything to him in the absence of a lawyer or legal counsel.

• 2055

Mr. Jourdenais: Well, I would have questions, but relating to what Ms Jackman told us the last time she was here. Or shall I pass to someone else and come back after?

Ms Jackman: Can I fill in a couple of things that I sort of want to make comments on?

Mr. Jourdenais: Sure.

Ms Jackman: First of all, when someone makes a refugee claim they have to first go to that removal hearing, the inquiry that Derek Greavesandé was talking about. That removal hearing is a normal immigration removal hearing. And what the adjudicator does at the beginning of it is explain that this is an inquiry under the Immigration Act. I am an adjudicator. I am here to decide if you fall within the allegation against you, that you are an immigrant without an immigrant visa. If I decide you are a person described in that section of the act, then I have no choice but to order you excluded from Canada. So the adjudicator, when he explains that, will explain that an exclusion order is an order to leave Canada. You cannot come back within a year without the consent of the Minister.

Through that whole explanation, nothing is said about the fact that the person can make a refugee claim. In fact, there have been cases where people did not want to go back to their country because of fear of persecution, but did not know about the refugee process. Derek Greavesandé did know about it and he knew enough to say it in the inquiry. If you do not know that is the time to make the inquiry, you can be ordered excluded or ordered deported from Canada without ever realizing that is the end of the proceeding. That has happened to some people before, without the explanation. That is one of the problems with the process.

Any new process should put a person at the airport who makes a refugee claim direcly into a refugee hearing first, before they put them into a removal hearing, because people are very frightened, as Derek said, of that whole removal hearing.

As I said, there is no assistance or notice given to them. There is a pamphlet they can pass out to people who have said at the airport that they want to make a refugee claim or have come into an inland office and say they want to make a refugee claim. Apparently, they are now passing it out. Since it was printed about four years ago, I have only ever had one client who received that pamphlet. And the only reason that client received the pamphlet was because there was a law clerk with her who asked for it. The rest of them, we have had different answers. We are out of stock. We are out of print. Oh, it is confidential. For two years it was confidential in the

[*Traduction*]

et qu'il avait l'impression que j'étais incapable de présenter moi-même mon cas ou de faire valoir quoi que ce soit en l'absence d'un avocat.

M. Jourdenais: J'aurais d'autres questions, mais à la suite de ce que M^me^ Jackman nous a dit la dernière fois qu'elle a comparu. Devrais-je céder la parole à quelqu'un d'autre et demander un autre tour plus tard?

Mme Jackman: Est-ce que je pourrais apporter certains commentaires?

M. Jourdenais: Certainement.

Mme Jackman: Tout d'abord, quand quelqu'un demande le statut de réfugié, il doit d'abord passer par une audience de renvoi, l'enquête dont Derek Greavesandé vous a parlé. Cette audience de renvoi est normale. Au début de l'audience, l'arbitre vous explique qu'il s'agit d'une enquête menée en vertu de la Loi sur l'immigration, qu'il est un arbitre, et qu'il est là pour décider de la véridicité des allégations faites contre la personne, à savoir qu'il s'agit d'un immigrant ne possédant pas de visa d'immigrant. Si l'arbitre décide que la personne est bien celle décrite dans tel article de la loi, il n'a pas d'autre choix que d'ordonner son refoulement du Canada. Lorsque l'arbitre explique tout cela, il explique en même temps que l'ordonnance de refoulement oblige à quitter le Canada avec l'impossibilité d'y revenir avant un an à moins d'autorisation expresse du ministre.

Tout au long de cette explication, on ne dit pas un mot sur le fait que la personne peut présenter une demande de statut de réfugié. D'ailleurs, il existe des cas où les gens n'ont pas voulu retourner dans leur pays par crainte d'être persécutés, mais ne savaient pas qu'ils pouvaient demander le statut de réfugié. Derek Greavesandé, lui, était au courant, et il savait qu'il fallait en parler au moment de l'enquête. Si vous ignorez qu'il faut le mentionner lors de l'enquête, on peut ordonner votre refoulement ou votre expulsion du Canada sans même que vous sachiez que tout est fini. Cela s'est déjà produit, sans aucune explication. C'est une des difficultés soulevées par l'examen des demandes.

Toute personne qui se présente à l'aéroport et revendique le statut de réfugié devrait subir immédiatement une audience sur le statut de réfugié sans avoir à passer par une audience de renvoi, car, comme l'a dit Derek, c'est pour la plupart des gens, une source de crainte.

Je le répète, aucune aide ni aucun avis ne leur est donné. Il existe bien un dépliant qu'on peut distribuer à ceux qui ont dit à l'aéroport qu'ils voulaient présenter une demande de statut de réfugié ou à ceux qui se sont présentés à un bureau au Canada pour demander la même chose. Apparemment, on distribue maintenant le dépliant, mais depuis son impression il y a environ quatre ans, je n'ai eu qu'un seul client qui l'ait reçu. S'il l'avait reçu, c'est simplement parce qu'il était accompagné d'un stagiaire en droit qui l'a demandé. Les autres reçoivent des réponses variées comme: nous n'en avons plus, c'est épuisé, c'est confidentiel. Pendant deux ans, on a gardé ce dépliant secret dans la bibliothèque du bureau de

[*Text*]

library at the Mississauga enforcement office and not available to anybody, not even the officers.

So that kind of knowledge . . . I can understand their concern about encouraging people to make abusive refugee claims, but when someone comes and says, I am a refugee and I want to make a refugee claim, they should give them the pamphlet. So at least they know what the procedure is.

The other thing, as Derek said, his examination under oath was in February and because he transferred downtown it was in June. The thing is, because he was before a refugee committee member in a pilot project he got a decision within a month from the time he had his case heard in June. Had he stayed at the airport in his examination under oath with no refugee committee member there, he would have been waiting a year for an answer. So even though it took longer to have the hearing, the fact that the committee member was present in that pilot project meant he got a decision quickly. It is a much better process.

I think it would be good if you talked to Ibraham as well, because Derek's case was somewhat unusual in the sense that he arrived with all those human rights reports and his name is in it, throughout there. There was documentation to prove his refugee case. Ibraham did not have documents. He did not have a passport and in terms of not believing the person, he got hit with the full force of that.

The Chairman: Can we just stay with Derek for one minute? Dan, did you want to ask some questions? Can I just get clarity on one thing before Dan takes over? There was an inquiry with the wife and then Derek had the inquiry immediately after and his wife came in. Was that the removal hearing?

• 2100

Ms Jackman: Yes.

The Chairman: Okay. Then the one with the adjudicator, which was set up for 1.30 p.m. on that same day, by then I imagine . . .

Ms Jackman: "Adjudicator" is the wrong word; it is a senior immigration officer, that one at 1.30 p.m.

The Chairman: Okay. But that started out to be the refugee claimant inquiry, and that is what was adjourned until June.

Ms Jackman: Yes.

The Chairman: So in effect, there were two inquiries at that point.

Mr. Jourdenais: Yes. That is in the notes I took.

The Chairman: During the 12 hours at the airport, what did you do for food? Does the department provide reasonable food, and was there a place for your four-year-old to sleep? Could we have some sense of that 12 hours and what it was like?

[*Translation*]

Mississauga, où on ne voulait laisser personne le consulter, pas même les agents.

Donc ces connaissances . . . je comprends qu'ils craignent d'inciter les gens à demander le statut de réfugié sans aucun motif, mais lorsque quelqu'un se présente en disant qu'il est réfugié et qu'il veut demander le statut, on devrait lui remettre le dépliant. Ainsi au moins il saurait quelle est la procédure à suivre.

Une autre chose, comme l'a dit Derek, son interrogatoire sous serment devait avoir lieu en février, mais parce qu'il a été transféré au centre ville, il a eu lieu en juin. Comme il a comparu devant un membre du comité pour les réfugiés, dans le cadre d'un projet pilote, une décision a été rendue dans le mois qui a suivi l'audition de sa cause en juin. S'il était demeuré à l'aéroport et que son interrogatoire sous serment ait eu lieu sans la présence d'un membre du comité des réfugiés, il aurait dû attendre un an avant d'avoir une réponse. Donc, même s'il a fallu attendre l'audition plus longtemps, le fait qu'un membre du comité ait été présent grâce à ce projet pilote lui a permis d'obtenir une décision plus rapidement. C'est une procédure bien meilleure.

Il serait bon que vous interrogiez également Ibraham parce que le cas de Derek est un peu inhabituel puisqu'il est arrivé avec tous ses rapports sur les droits de la personne qui parlent de lui. Il avait donc des documents pour prouver son statut de réfugié. Ibraham, lui, n'avait pas de tels documents. Il n'avait pas de passeport et il a vraiment été victime de l'incrédulité des gens.

Le président: Pourrions-nous nous en tenir à Derek pour l'instant? Dan, voulez-vous poser d'autres questions? Avant de passer la parole à Dan, j'aimerais avoir quelques précisions. On a parlé d'une enquête avec sa femme, car Derek a dit qu'il avait eu un interrogatoire tout de suite après et que sa femme y était. S'agissait-il de l'audience de renvoi?

Mme Jackman: Oui.

Le président: Bien. Alors le rendez-vous que vous aviez avec l'arbitre, fixé à 13h30 ce même jour, . . .

Mme Jackman: Je n'avais pas rendez-vous à 13h30 avec un «arbitre», mais avec un haut fonctionnaire de l'Immigration.

Le président: Bien. Mais, au départ, c'est la demande du réfugié qui était étudiée, et cette enquête a été reportée au mois de juin.

Mme Jackman: En effet.

Le président: Ainsi, deux enquêtes étaient en cours à cette époque-là.

M. Jourdenais: Oui. C'est ce que disent mes notes.

Le président: Comment avez-vous fait pour vous nourrir pendant les 12 heures que vous êtes resté à l'aéroport? Le ministère s'en est-il chargé, et votre enfant de quatre ans a-t-il pu dormir quelque part? Pouvez-vous nous dire ce qui s'est passé pendant ces 12 heures?

[*Texte*]

Mr. Greavesandé: We just sat on the benches. We were not given any food. I think there was one officer there who brought an apple for my daughter, but that was the only kind of food we got in that 12 hours. She ate the apple. We were just sitting on the benches; you know, sitting, sleeping and getting up.

The Chairman: And this was after a 10-, 12- or 20-hour flight?

Mr. Greavesandé: Yes.

Mr. Jourdenais: You say you were sitting on the benches. Was that in the airport itself?

Mr. Greavesandé: Yes.

Mr. Jourdenais: Not in a room?

Mr. Greavesandé: No.

Mr. Jourdenais: Nobody was watching you or anything?

Mr. Greavesandé: Oh, yes, there were people. It was in a room, in a very big, open place.

Mr. Jourdenais: And there was a guard keeping an eye on you to see if you would run away or anything, I guess.

Mr. Greavesandé: Well, there were guards around.

Mr. Jourdenais: It seems they are so tough and so strict. It seems that when anybody comes in off the plane who is running away, the immigration officers would like to put him back and give him a one-way ticket, according to all the declarations we have been getting.

Ms Jackman: That has happened sometimes.

Mr. Jourdenais: Yes. For the life of me, I do not understand why they act like that. I really do not. That is what I was trying to get from him: Why? Ms Jackman told you the same thing, that if the refugees do not say they want to be refugees, they will not mention it to them at all. They will interview them and they will not . . .

Ms Jackman: No.

Mr. Jourdenais: Every one of the cases you handled said that. Did you ever mention this to the department? Did you make any report on it; did you ever complain?

Ms Jackman: Yes, particularly about that pamphlet, because that is the one way they have of getting in touch with the churches and agencies to help them and the one way they have of understanding the process. The department, I understand, is afraid they will be encouraging frivolous claims if they give people that kind of information.

The Chairman: Dan Heap.

Mr. Heap: Is there anything more you want to tell us about what your situation is now; that is to say, how are you and your family living now?

Mr. Greavesandé: We live in what I would define as an excellent neighbourhood. We have rented a flat; I have a job.

Mr. Jourdenais: What do you do?

Mr. Greavesandé: I work at a warehouse in receiving and shipping.

[*Traduction*]

M. Greavesandé: Nous sommes restés assis. Personne ne nous a offert de nourriture. Un agent a apporté une pomme à ma fille, qu'elle a mangée, mais c'est tout ce que nous avons eu en 12 heures. Nous sommes restés là, tantôt assis, tantôt debout, tout en essayant de dormir.

Le président: Et ce après un vol de 10, 12 ou 20 heures?

M. Greavesandé: Oui.

M. Jourdenais: Vous dites que vous étiez assis sur les bancs. À l'aéroport même?

M. Greavesandé: Oui.

M. Jourdenais: Pas dans une pièce?

M. Greavesandé: Non.

M. Jourdenais: Personne ne vous surveillait?

M. Greavesandé: Oh, oui, il y avait des gens. Nous étions dans une très grande pièce.

M. Jourdenais: Et je suppose qu'un garde était chargé de vous surveiller pour que vous ne vous enfuyiez pas?

M. Greavesandé: Il y avait des gardes aux alentours, oui.

M. Jourdenais: Ils semblent parfois si durs et si stricts. Lorsqu'un fugitif descend d'un avion, les agents d'immigration, me semble-t-il, les renvoient d'où ils viennent, selon ce qu'on nous a dit.

Mme Jackman: C'est parfois le cas.

M. Jourdenais: Oui. Mais je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi ils font cela. C'est ce que j'essayais de lui faire dire: Pourquoi? M^me^ Jackman vous a dit la même chose; si un réfugié ne dit pas qu'il désire être considéré comme tel, les agents ne lui demandent pas s'il veut l'être. Ils l'interrogent et . . .

Mme Jackman: Non.

M. Jourdenais: Chaque affaire que vous avez instruite disait la même chose. En avez-vous parlé au ministère? L'avez-vous rapporté? Vous êtes-vous plainte?

Mme Jackman: Oui, en particulier à propos de cette brochure, car c'est ainsi qu'ils se mettent en rapport avec les Églises et d'autres organismes pour qu'ils les aident, et c'est le seul moyen dont ils disposent pour comprendre le tout. Si les ministères donnaient ce genre de renseignements, ils craindraient, je crois, d'encourager le dépôt de demandes futiles.

Le président: Dan Heap.

M. Heap: Avez-vous autre chose à ajouter sur votre situation actuelle? Comment vivez-vous en ce moment, vous et votre famille?

M. Greavesandé: Nous vivons dans ce que j'appelerais un très bon quartier. Nous avons loué un appartement, et j'ai un emploi.

M. Jourdenais: Que faites-vous?

M. Greavesandé: Je travaille dans un dépôt de marchandises.

[*Text*]

Mr. Jourdenais: What is your background of education? I am sorry, Dan, it just comes into my mind.

Mr. Heap: Go ahead and ask your question.

Mr. Jourdenais: What is your education and background?

Mr. Greavesandé: I have a trained teacher's certificate from Guyana, and I also have a first degree in history. I taught for three years in a secondary school, and after I left university I did research work at the Institute of Development Studies at the University of Guyana. But that was not on a regular basis. When projects were on, I would be employed to do research work and assigned to a particular professor to do research work for him.

Mr. Heap: You have the warehouse job and your wife does not work, does she?

Mr. Greavesandé: No, she does not.

Mr. Heap: I think you said she does not have a permit.

Mr. Greavesandé: No, she has a permit; or rather, it is one permit but she is automatically on it.

• 2105

Mr. Heap: If she wants to look for work, she can.

Mr. Greavesandé: Yes, but she is at school now.

Mr. Heap: I see. Is your warehouse job enough to support the family?

Mr. Greavesandé: Not quite but, because of my experiences back home, I am just managing to survive. Yes, "survive" is the correct word for it.

Mr. Heap: Do you have any plans or expectations for resuming professional work?

Mr. Greavesandé: Yes, I do have such plans, but the difficulty is in the processes involved in getting those plans to be reality.

Mr. Heap: What is your wife studying?

Mr. Greavesandé: She is doing typing and word processing.

Mr. Heap: What is her educational background?

Mr. Greavesandé: She, like myself, used to teach. She taught for several years. She has not been to university but she has some secretarial skills.

Mr. Heap: To go back to the earlier stage, do you have any suggestion on the matter of when it would be reasonable to be in touch with a group? When do you think it makes a difference, from the standpoint of a person coming into the airport, to have the advice of someone who knows the law, a lawyer or an experienced community representative? At what point do you need it?

Mr. Greavesandé: I think at the point when the first inquiry has been held.

[*Translation*]

M. Jourdenais: Quelle instruction avec-vous reçue? Excusez-moi, Dan, mais ces questions me viennent à l'esprit spontanément.

M. Heap: Allez-y.

M. Jourdenais: Que faisiez-vous avant?

M. Greavesandé: J'ai un diplôme d'enseignant de Guyane et un diplôme de premier cycle en histoire. J'ai enseigné trois ans dans une école secondaire et, après avoir quitté l'université, j'ai fait des recherches à l'Institut des études en développement à l'Université de Guyane. Mais j'étais contractuel. Lorsque des projets étaient lancés, on m'attitrait un professeur et je faisais des recherches pour lui.

M. Heap: Vous êtes employé dans un entrepôt et votre femme ne travaille pas, n'est-ce pas?

M. Greavesandé: Non, elle ne travaille pas.

M. Heap: Je crois vous avoir entendu dire qu'elle n'avait pas de permis de travail.

M. Greavesandé: Non, elle en a un; ou plutôt, elle figure automatiquement sur mon permis.

M. Heap: Donc, elle peut travailler si elle le veut?

M. Greavesandé: Oui, mais elle suit des cours en ce moment.

M. Heap: Je vois. Votre emploi vous permet-il de subvenir aux besoins de votre famille?

M. Greavesandé: Pas tout à fait, mais en raison de ce que j'ai vécu en Guyane, j'arrive tout juste à survivre. Oui, je dirais que je survis.

M. Heap: Avez-vous l'intention de reprendre votre métier.

M. Greavesandé: Oui, mais il est très difficile de réaliser ces projets.

M. Heap: Quelles études votre épouse fait-elle?

M. Greavesandé: La dactylographie et le traitement de texte.

M. Heap: Quelles études a-t-elle suivies antérieurement?

M. Greavesandé: Elle enseignait également. Elle a enseigné pendant de nombreuses années. Elle n'a pas fréquenté l'université, mais elle possède quelques notions de secrétariat.

M. Heap: Pour en revenir à ce que nous disions tout à l'heure, à quel moment conviendrait-il de se mettre en rapport avec un groupe, à votre avis? Lorsque quelqu'un arrive à l'aéroport quand devrait-il rencontrer quelqu'un qui connaît la loi, que ce soit un avocat ou un représentant compétent? A quel stade en avez-vous besoin?

M. Greavesandé: Lors de la première enquête, je crois.

[*Texte*]

Mr. Heap: When you say "the first inquiry", I am not sure what you mean. Do you mean the formal inquiry at which you made the request to be a refugee? That was adjourned, and you later had the refugee hearing.

Mr. Greavesandé: No. The inquiry is, as Barbara was explaining, that process at which they determine whether you are permitted to stay in Canada or not.

Ms Jackman: It is the removal hearing he is talking about.

Mr. Heap: It was at that point you felt the need of an adviser.

Mr. Greavesandé: Definitely.

Mr. Heap: Before you got to the inquiry, you had some conversation with the officers; they asked you some questions. That is, before your wife went into the inquiry and you went into the inquiry, there was some conversation.

Mr. Greavesandé: No. When I arrived and I declared my intentions, we had an interview, but that was just on routine matters: name, address, why you came, what organizations you belong to, your level of involvement in Guyana, why you chose to come to Canada, why you chose that particular time to come. I think that was fairly straightforward and routine. Things started to become very difficult and complex when we moved to the inquiry stage, as Barbara said, the removal hearing.

• 2110

Mr. Heap: At the inquiry or the refugee hearing, did you wish that you had handled things differently at that first interview?

Mr. Greavesandé: Could you repeat that, please?

Mr. Heap: Well, they asked you some questions about why you came and so on, and your level of involvement. Then later on, at the inquiry and later on at the examination under oath for the Refugee Status Advisory Committee, did some of those same questions come up?

Mr. Greavesandé: Yes, there was a duplication of some of those questions. When I had just arrived in Canada and before the inquiry—that is, the routine investigations—and at the refugee hearing, there was some degree of duplication with the questions.

Mr. Heap: Was there any difficulty around that coming out of the fact that you did not have an adviser at the first interview?

Mr. Greavesandé: No. Personally I found no difficulty because I just stated in a very clear and precise manner what was the problem. I mean, I was involved; they knew it; so it was much consistent, you see, at the refugee hearing.

[*Traduction*]

M. Heap: Je ne suis pas sûr de bien comprendre ce que vous voulez dire par: «lors de la première enquête». Faites-vous allusion au moment où vous demandez officiellement à être considéré comme réfugié? Cette enquête a été reportée, et vous avez été entendu plus tard.

M. Grevesandé: Non. Comme Barbara l'a expliqué, c'est lorsque les autorités décident de vous autoriser à rester au Canada ou non.

Mme Jackman: Il veut parler de l'audience de renvoi.

M. Heap: Vous pensez donc avoir besoin d'un conseiller à ce stade-là?

M. Greavesandé: Absolument.

M. Heap: Vous avez discuté avec les agents d'immigration avant l'enquête; ils vous ont posé certaines questions. Vous avez conversé avec eux avant que vous et votre femme ne soyez entendus.

M. Greavesandé: Non. Lorsque je suis arrivé et que j'ai déclaré mon intention de demander le statut de réfugié, nous avons été interviewés, mais on nous a seulement demandé nos noms, notre adresse, les raisons pour lesquelles nous sommes partis, le nom des organismes dont nous étions membres, notre degré de participation à la vie politique guyanaise, les raisons pour lesquelles nous avons choisi d'immigrer au Canada et pourquoi nous avons choisi de venir à ce moment-ci. Ces questions n'étaient pas difficiles. Elles le sont devenues lorsque notre demande a été entendue, lorsque les autorités devaient décider du bien-fondé de notre demande, comme Barbara l'a dit.

M. Heap: Lors de la première entrevue, auriez-vous préféré répondre autrement à certaines questions?

M. Greavesandé: Pourriez-vous répéter ce que vous venez de dire, s'il vous plaît?

M. Heap: Ils vous ont posé des questions sur votre désir d'immigrer, votre degré de participation à la vie politique du pays et ainsi de suite. Plus tard, lors de l'enquête et lorsque vous avez comparu devant le Comité consultatif du statut des réfugiés, certaines de ces questions vous ont-elles été posées de nouveau?

M. Greavesandé: Oui, on m'a posé certaines questions de nouveau. Avant l'enquête, alors que je venais tout juste d'arriver au Canada, on m'a posé certaines questions qu'on m'a reposées lors de l'entrevue sur ma demande de statut de réfugié.

M. Heap: Avez-vous eu des difficultés à répondre à certaines questions, étant donné que vous n'aviez personne pour vous conseiller lors de la première entrevue?

M. Greavesandé: Non. Personnellement, je n'ai eu aucune difficulté, car j'ai énoncé de façon très claire et très précise le problème tel qu'il se posait. J'étais militant, ils le savaient, si bien que tout était clair lors de l'entrevue sur ma demande de statut de réfugié.

[*Text*]

Mr. Heap: Those are all my questions now, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Thank you. Mr. Edwards.

Mr. Edwards: Thank you, Mr. Chairman. I will be brief because I know that we have another story to hear tonight.

This is to Ms Jackman. When she was relating the story of the apartment hunting for the Iranian refugees, she said she had involved her whole staff, and that triggered a question in my mind related to her, as a lawyer, doing all these routine chores. Is there a market, if I may use that word, for immigration paralegals?

Ms Jackman: Yes, there is with proper training. I should explain about the house finding. The Ontario regional office had hired someone to help refugees find homes, because there is a very serious problem in Toronto with housing. That contract terminated and they have never replaced the person. None of the agencies that do exist in the city have people who . . . well, they are all overloaded with work, so there is not anyone to do that kind of work. As to my office, I should say that, it was not just that I told them to do it; they decided to do it because they wanted to help them. Right? So it was a joint effort among the whole office as there were so many coming out at one time.

You see, the problem with paralegals is that there is not any kind of course or training to assist them in taking over that kind of work. There is a lot of work that I do as a lawyer which I do not think I should be doing. It is a waste of legal skills but it has to be done.

Mr. Edwards: Quite probably a lawyer who did not care quite as much as you do about your clients would put those things aside. I wanted, Ms Jackman, to ask you another couple of brief questions. What is the logic of the passport being taken away?

Ms Jackman: Actually I do not really understand. I think it is meant as a control mechanism to prevent them from disappearing. Or else, maybe they feel they need it as a means of identification of the person in an inquiry, in case they refuse to identify themselves. I am not quite sure why they take it.

Mr. Edwards: Disappearing in the sense of going underground, I assume, because surely someone making a refugee claim is not going to disappear back home all of a sudden.

Ms Jackman: No, obviously not. And in disappearing underground they do not use their passports.

Mr. Edwards: So, there you go! I wonder, Mr. Greavesandé, if I may ask this question: Why did you choose that particular time to come to Canada?

• 2115

Mr. Greavesande: It was just a week before; my daughter was going to kindergartern. She was expelled from school because it was brought to the attention of the education officer responsible for primary and kindergarten school education in Guyana that my daughter's parents were anti-government. I

[*Translation*]

M. Heap: Je n'ai pas d'autres questions à poser pour l'instant, monsieur le président. Merci.

Le président: Merci. Monsieur Edwards.

M. Edwards: Merci, monsieur le président. Je serai bref, car je sais que nous avons une autre histoire à entendre ce soir.

Ma question s'adresse à M^me^ Jackman. Lorsqu'elle nous dit qu'elle a cherché des appartements pour des réfugiés iraniens, elle a précisé que tout son personnel y avait participé; je me suis demandé, à propos de toutes ces tâches routinières, si un avocat, comme elle, pouvait se spécialiser dans les questions d'immigration?

Mme Jackman: Oui, mais il faut une certaine formation. Je devrais vous expliquer quelque chose à propos de la recherche de ces logements. Le bureau régional de l'Ontario avait recruté quelqu'un qui était chargé d'aider les réfugiés à trouver des logements, car il est très difficile d'en trouver à Toronto. Or, son contrat a pris fin, et le bureau régional n'a recruté personne d'autre. Aucun des autres organismes de Toronto ne fait ce genre de travail, car ils sont tous submergés. Mais je devrais ajouter que je n'ai pas demandé à mon personnel de chercher un appartement; ils ont décidé de le faire parce qu'ils voulaient les aider. Mes collaborateurs ont tous collaboré, car le nombre de réfugiés ne faisait qu'augmenter.

L'ennui, c'est qu'il n'existe aucun cours ni aucune formation qui permettrait à la profession parajuridique de faire ce genre de travail. Moi-même, avocate, je fais beaucoup de choses que je ne devrais pas faire à mon avis. C'est gâcher ses compétences, mais il faut le faire.

M. Edwards: Un avocat qui ne s'inquiéterait pas autant que vous du sort de ses clients ne le ferait pas. Permettez-moi de vous poser deux autres questions très brèves, madame Jackman. Pourquoi leur retire-t-on leur passeport?

Mme Jackman: En fait, je ne comprends pas pourquoi. Peut-être est-ce un moyen de contrôler leurs allées et venues. Ou peut-être en a-t-on besoin pour identifier quelqu'un lors d'une entrevue, s'il refusait de décliner son identité. Mais je ne sais pas vraiment pourquoi on le leur retire.

M. Edwards: Contrôler leurs allées et venues s'ils décident de vivre dans la clandestinité, je suppose, car quelqu'un qui demande le statut de réfugié ne va pas tout d'un coup rentrer chez lui.

Mme Jackman: Non, c'est sûr. Et s'ils décident de vivre dans la clandestinité, ils n'ont pas besoin de passeport.

M. Edwards: Vous voyez! Puis-je vous demander, monsieur Greavesandé, pourquoi vous avez choisi d'immigrer au Canada à cette époque-là?

M. Greavesande: La semaine d'avant, ma fille est entrée en maternelle. Elle a été expulsée parce que le fonctionnaire responsable de l'éducation primaire et maternelle en Guyane a appris que ses parents étaient contre le gouvernement. Mais je ne l'aurais pas envoyée à l'école si j'avais été contre le gouvernement puisque c'est lui qui administre le système d'éducation.

[*Texte*]

could not be anti-government and want her to attend school when it was the government that ran the educational system.

So even in those tender years a lot of insensitivity was demonstrated against her, an innocent child, and she was thrown out of school.

Also, there was a well-calculated and orchestrated increase in harassment levelled at me, to the extent where I became extremely fearful that if I did not make a move I would lose my life.

Mr. Edwards: At least your liberty if not your life.

Mr. Greavesande: My life, too, I think.

Mr. Edwards: I cannot help reflecting, Mr. Chairman, that our witness has said that he was advised to secure counsel in order to be able to give a coherent account of himself. I do not think I have heard a more coherent account in this committee.

One final question for Ms Jackman, and I would like to go back to the pamphlet in the airport. This seems to be the same kind of logic that we had in the passport case. The pamphlets, I presume, are under the counter; they are not in a rack somewhere. But who else but a legitimate refugee, or at least a potentially legitimate refugee, would trigger a request for such a pamphlet? Surely tourists would not request it, nor students coming in on a visa. Those pamphlets are for refugees only. Have you not been able to find someone with whom you can have a reasoned discussion where the lack of logic can be exposed?

Ms Jackman: Over a four-year period, we have had discussions about those pamphlets with national headquarters officials, with local officials of the commission and with regional level officials.

They have assured us now, since the hunger strike took place at the Avion Hotel, that those pamphlets would be passed out. I do not know if they are now being passed out or not. I do know that until that hunger strike, although we had complained on an ongoing basis about the fact that they were not being distributed, we could not get them. Not only could the claimants not get them, we could not even get copies for our office so that we could give them out.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, I wonder if Franz Kafka is listening. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Edwards.

Ms Jackman: I just have one follow-up about the question of jobs.

Mr. Greavesande explained that he is working in a warehouse. We have found with refugees that it is very typical that they are underemployed, not employed according to their level. For instance, one of the psychiatrists who is now working at a hospital in Toronto is from Chile. She worked as a general labourer for two years before she was able to get her credentials recognized to work as a psychiatrist. When she came into the country as a refugee, she was already a psychiatrist. That is very typical.

[*Traduction*]

Elle a donc eu à souffrir, même à ce tout jeune âge, d'incompréhension et de dureté. Elle a été, pauvre enfant, expulsée de son école.

En outre, une campagne de harcèlement progressif et bien planifiée a été montée contre moi. J'ai fini par craindre pour ma vie si je ne partais pas.

M. Edwards: Du moins pour votre liberté, sinon votre vie.

M. Greavesande: Pour ma vie aussi, je pense.

M. Edwards: Je ne puis m'empêcher de remarquer, monsieur le président, que notre témoin nous a dit qu'on lui a conseillé de prendre les services d'un conseiller juridique afin de nous exposer son cas. Or je dois dire que c'est l'exposé le plus clair et le plus précis que j'ai jamais entendu jusqu'à maintenant au Comité.

Je vais poser une dernière question à M^me^ Jackman et je reparlerai ensuite du dépliant de l'aéroport. Je trouve que cette affaire ressemble beaucoup au cas du passeport. Je suppose que les dépliants sont sur le comptoir et pas sur des rayons quelque part. Qui d'autre qu'un réfugié, un réfugié légitime éventuel, pourrait demander ce dépliant. Je doute qu'un touriste ou un étudiant muni d'un visa en fasse la demande. Ces dépliants n'intéressent que les réfugiés. N'avez-vous pas réussi à trouver quelqu'un avec qui discuter rationnellement de l'absence de logique dans cette affaire?

Mme Jackman: Au cours des quatre dernières années, nous avons discuté de la question de ces dépliants avec des représentants de la Commission aux paliers national, local et régional.

Ils se sont engagés, après la grève de la faim à l'hôtel Avion, à veiller à ce que ces dépliants soient distribués. Je ne sais pas s'ils le font ou non. Tout ce que je sais, c'est que jusqu'à la grève de la faim, en dépit de nos plaintes, ils n'étaient pas distribués et il était impossible de les obtenir. Non seulement les requérants ne pouvaient les obtenir, mais nous-mêmes n'arrivions pas à en avoir des exemplaires pour les distribuer.

M. Edwards: Monsieur le président, je me demande si Frank Kafka se retourne dans sa tombe. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Edwards.

Mme Jackman: J'ai quelque chose à ajouter au sujet des emplois.

M. Greavesande nous a dit qu'il travaillait dans un entrepôt. Nous avons constaté qu'il arrive très souvent que les réfugiés soient sous-employés. Laissez-moi vous donner l'exemple d'une psychiatre qui travaille dans un hôpital à Toronto. Il s'agit d'une réfugiée chilienne qui était déjà psychiatre quand elle est arrivée au Canada. Elle a été obligée de travailler pendant deux ans comme simple ouvrière avant que ses diplômes soient reconnus. C'est un exemple typique.

[*Text*]

Another friend of ours, whom we met after he came in as a refugee, was a lawyer in Chile and he as well worked in a factory for I think almost four years. He had two children and a wife to support so he was not able to afford to go back to school full time. He ended up, through working within the community, working as a legal worker in a help centre that the Labour Council of Metropolitan Toronto has set up for unemployed workers.

But, first of all, I think if you did a study of refugees you would find that a very high proportion of them, compared to the normal immigrant flow, are skilled workers and professionals.

• 2120

I say this particularly because of Mr. Jourdenais' questions the last time. It makes sense because it is very difficult to get out of a country if your life is in danger. The people who tend to get out are not the workers in the factories. It is the middle class and the professionals who have access to resources and money, and can afford to get out, and who have contacts in different countries. What we tend to get is middle-class, upper middle-class professionals, skilled people and students in universities who come from middle-class families; these people come to Canada to make refugee claims. All of them start out in jobs that do not reflect their educational background.

Mr. Edwards: I hesitate to add this little anecdote, because it may discourage Mr. Greavesandé. I met a medical doctor who was a Guyanese refugee driving a taxi.

Mr. Jourdenais: Mr. Edwards, if you do not mind, Mr. Chairman, it is not the immigration law or commission that states that any doctor coming in . . . it is the medical profession which does not want any doctor to practise unless he restudies his courses and starts all over again. This I am sure of, because I was involved with doctors for 17 years. I used to see landed immigrants become Canadians but they were still not allowed to practise their own specialty, GPs or whatever.

Ms Jackman: But you see one of the problems in that process is that, first of all—and this is a provincial, not a federal problem because of the split in jurisdictions between the governments—there is no particular assistance to help them integrate. That was a particular concern within the Polish community, because so many professionals were arriving and there was no way of helping them to integrate and use their skills.

I have been in South America several times, in Ecuador. Ecuador is one of the poorest countries in South America. It has accepted a lot of refugees. Refugees are entitled to scholarships to continue their education if they have professional skills. They get some assistance to do that so that they can help the Ecuadorian economy in the long run. There are

[*Translation*]

Nous avons un autre ami, un réfugié chilien que nous avons rencontré après sa venue au Canada, il a travaillé pendant près de quatre ans dans une usine. Il était avocat. Son épouse et ses deux enfants sont à sa charge; il ne pouvait donc pas retourner aux études à plein temps. Il a fini par trouver, grâce à son travail au sein de la collectivité, un emploi de conseiller juridique dans un Centre d'aide que le *Labour Council of Metropolitain Toronto* a mis sur pied pour les chômeurs.

Cela dit, je pense que si l'on effectuait une étude sur la situation des réfugiés, on constaterait que parmi eux les travailleurs spécialisés et les membres de professions libérales sont beacoup plus nombreux que chez les immigrants ordinaires.

C'est une précision que je tenais à vous apporter en réponse à des questions que M. Jourdenais avait soulevées la dernière fois. C'est tout à fait plausible, du fait qu'il est toujours beaucoup plus difficile pour quiconque de quitter un pays quand sa vie est en danger. Il est donc assez rare que ceux qui réussissent à fuir soient des cols bleus. En général, ce sont les gens de la classe moyenne et les professionnels qui ont les ressources nécessaires pour partir, en plus de contacts à l'étranger. Ceux qui viennent chez nous demander le statut de réfugiés sont donc en général des gens de la classe moyenne, des professionnels, des travailleurs spécialisés ou des étudiants issus de la classe moyenne. Et ils commencent tous par des emplois très inférieurs à leurs compétences.

M. Edwards: J'hésite un peu à vous raconter l'histoire suivante parce qu'elle risque de décourager M. Greavesandé. Mais j'ai rencontré un réfugié guyanais qui est médecin et qui travaillait comme chauffeur de taxi.

M. Jourdenais: Mais vous savez, monsieur Edwards, avec votre permission, monsieur le président, le fait qu'un médecin en provenance d'un autre pays ne puisse exercer sa profession dès son arrivée au Canada n'a rien à voir avec la Loi sur l'immigration ou la Commission. En effet, c'est une profession qui n'autorise pas un médecin étranger à exercer à moins qu'il ne refasse ses études au complet. Et je le sais parce que j'ai travaillé avec des médecins pendant 17 ans. J'ai vu beaucoup d'immigrants reçus obtenir leur citoyenneté canadienne sans qu'ils puissent pour autant pratiquer, qu'ils soient spécialistes ou médecins de famille.

Mme Jackman: Le problème c'est qu'il n'existe aucun programme spécial pour les aider à s'intégrer. Mais c'est un problème qui relève des autorités provinciales et non pas fédérales, compte tenu du partage des responsabilités entre les deux paliers. La collectivité polonaise s'est beaucoup inquiétée justement parce que de nombreux professionnels de ce pays sont venus au Canada et il n'y avait aucun moyen de les aider à s'intégrer et à mettre leurs compétences à profit.

Je suis allée plusieurs fois en Equateur, en Amérique du Sud. L'Equateur est l'un des pays les plus pauvres de l'Amérique du Sud. Il a cependant accueilli beaucoup de réfugiés. Ces réfugiés ont droit à des bourses pour continuer leurs études s'ils ont des compétences professionnelles. Le gouvernement les aide dans l'espoir qu'ils finiront par contribuer à l'économie du

[*Texte*]

no programs of this kind for refugees in Canada. Most countries, even in Europe, have special programs refugees can apply to, to help them get the equivalent degrees in the country they are settling in. Canada does not have anything like that.

Mr. Jourdenais: What is the percentage of the unemployed in that country?

Ms Jackman: Oh, in Ecuador it is incredible. It is a very poor country. It is one of the poorest South American countries.

Mr. Jourdenais: And the government helps immigrants or refugees.

Ms Jackman: It helps refugees. There are special programs for them so that they can . . . but you see, in Ecuador, they recognize that it helps the Ecuadorian community. They are getting professionals coming into Ecuador.

Mr. Jourdenais: Right, which they do not have, probably.

Ms Jackman: There is a lack of them, yes.

Mr. Jourdenais: That is different. Here there is a whole slew of them.

The Chairman: Thank you, Mr. Jourdenais. May I just have one concluding question, at least for this phase? We will then move to our next witness.

At this moment, you are on a Minister's permit. I understand you have applied for landed-immigrant status, permanent landing. If I am correct in that, can you tell me your perception of the hurdles still in front of you, or do you expect to get the landed-immigrant status in the near future? What about the stage between getting that Minister's permit and worrying and wondering whether you are going to get the permanent landed-immigrant status? Can you just share that with us a little bit?

Mr. Greavesande: Well, one of the prerequisites for the granting of the landed-immigrant status, as was indicated to me, was that you had to complete medicals to see that you are okay. If you fail the medical, for example, you would not be granted landed-immigrant status.

There is also a security check, which I understand lasts for three months. Upon completion of the security check, the documents are sent to Ottawa. It takes about seven months before they are sent back to the immigration office you deal with. If my calculation is correct, everything ought to be completed by October or November of this year. But those two hurdles are there—the medical as well as the security check—and I do not know of any other processes which may be involved. I know of those two processes specifically for the granting of the landed status—that is, satisfying security requirements and the medical requirement.

• 2125

The Chairman: During that long period of time you do not hear anything?

Mr. Greavesande: No, you do not.

[*Traduction*]

pays. Le Canada n'a pas de programme semblable. La majorité des pays, même en Europe, ont des programmes spéciaux pour aider les réfugiés à obtenir l'équivalent de leurs diplômes dans leur pays d'adoption. Le Canada ne fait aucun effort en ce sens.

M. Jourdenais: Quel est le pourcentage de chômage dans ce pays?

Mme Jackman: C'est incroyable en Equateur. C'est un pays très pauvre, l'un des plus pauvres de l'Amérique du Sud.

M. Jourdenais: Mais le gouvernement aide quand même les immigrants ou les réfugiés.

Mme Jackman: Il vient en aide aux réfugiés. Il y a des programmes spéciaux pour les aider . . . Mais vous savez, l'Equateur reconnaît l'apport des réfugiés. Il y a des professionnels qui vont s'établir là-bas.

M. Jourdenais: Et ils en manquent sans doute.

Mme Jackman: Oui, ils en manquent.

M. Jourdenais: C'est différent. Ici nous en avons beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Jourdenais. J'aimerais poser une dernière question, du moins pour le moment. Nous passerons ensuite à notre prochain témoin.

J'ai cru comprendre que vous aviez actuellement un permis du ministre et que vous aviez demandé le statut d'immigrant reçu. À votre avis, est-ce qu'il vous reste des obstacles à surmonter ou bien pensez-vous obtenir le statut d'immigrant reçu prochainement? Avez-vous des inquiétudes? Qu'en est-il au juste?

M. Greavesande: Eh bien, d'après ce que l'on m'a dit, il semble que pour obtenir le statut d'immigrant reçu il soit nécessaire de subir un examen médical complet. J'ai cru comprendre que si l'examen médical n'était pas favorable, on ne vous accordait pas le statut d'immigrant reçu.

Il y a également une enquête de sécurité qui, je crois, peut prendre jusqu'à trois mois. Une fois l'enquête effectuée, les documents sont transmis à Ottawa. Il faut ensuite environ sept mois pour que les documents soient transmis au bureau d'immigration avec lequel vous traitez. D'après mes calculs, tout devrait être réglé d'ici octobre ou novembre. Mais il y a ces deux obstacles à surmonter, c'est-à-dire l'examen médical et l'enquête de sécurité et je ne sais quoi d'autre encore. Ce sont les deux grandes exigences que je connais.

Le président: Et vous ne recevez aucune nouvelle pendant tout ce temps?

M. Greavesande: Non, aucune.

[*Text*]

The Chairman: It just goes on, and you worry perhaps, or wonder whether somebody in Guyana is going to give you a bad security report. It is just very uncertain for you.

Mr. Greavesande: Well, it becomes obvious to me that to go and ask that country, from which I left, or the people in charge there,to give me a security clearance is very unfair.

Mr. Jourdenais: May I come in? I was just going to say what he said. But what happens? First, why do they go to the country, especially if one runs away from it, and he has mentioned the reasons why he ran away; he was a political activist, or whatever he mentioned before. Of course, they will not give him a good reference. They are going to say he was a traitor. That is what they are going to say. I do not think they would be so nice as to say he is a nice man and you can keep him, although we would like to have him back; I am sure. Why does the commission go to the trouble of spending time and money and effort in cases like this?

The Chairman: You would have to ask the commission that question.

Mr. Jourdenais: Did you ever see any cases where one ran away from his country and the security check was "Number 1" when he came back from his country?

Ms Jackman: Well, I do believe they check with the country. We did have a letter from one of the Ministers several years ago confirming, for instance—it was Chile specifically—that, yes, they did check with the security services in Chile. There are people who have security problems. The difficulty, whenever there is a security problem, is that we cannot tell what the reasons are or where they got their information from. Some officers will not even tell you it is a security problem. They will say, You know what the problem is, but I cannot tell you.

Mr. Jourdenais: I know you are going to like what I say, Ms Jackman . . .

Ms Jackman: You are not supposed to know it is security.

Mr. Jourdenais: —I am positive, because the first time that you met me probably, your reaction was not the same as it is now. I have a lot of cases right now where the people are from the Punjab in India. They are killing them like flies. Do you think they are going to say they were good sports, and they want them back? I think it is ridiculous. We will definitely have to make changes. You don't go around asking . . .

Ms Jackman: It also endangers the family members in the country. That is a concern.

Mr. Jourdenais: The family that is there, yes; right.

The Chairman: To make the security check, you are alerting them, a network. That happens.

[*Translation*]

Le président: Le processus suit son cours et vous pouvez seulement vous inquiéter du fait que quelqu'un en Guyane dresse contre vous un mauvais rapport de sécurité. Vous nagez dans l'incertitude.

M. Greavesande: Il me semble bien injuste que l'on fasse une enquête sécuritaire auprès de fonctionnaires ou de résidents du pays que vous venez de fuir.

M. Jourdenais: Puis-je intervenir? J'allais justement dire cela. Mais que se passe-t-il? J'aimerais savoir pourquoi ils s'adressent à ce pays, surtout dans le cas d'un réfugié. Il nous a donné les raisons pour lesquelles il avait fui. Il faisait du militantisme politique ou je ne sais trop. Il est donc bien évident qu'ils ne vont pas donner de bonnes références sur lui. Ils diront que c'est un traitre. Cela ne fait aucun doute à mon esprit. Je doute qu'ils aient la gentillesse de dire que c'est quelqu'un de bien et qu'on peut le garder, même si je suis persuadé qu'ils aimeraient bien le ravoir. J'aimerais savoir pourquoi la Commission consacre autant de temps, d'argent et d'efforts à ce genre de dossiers.

Le président: C'est à la Commission qu'il faut poser la question.

M. Jourdenais: Avez-vous jamais vu des cas de régufiés qui ont fui leur pays et qui ont reçu un rapport sécuritaire de première classe?

Mme Jackman: Je pense qu'ils vérifient auprès du pays. Nous avons reçu une lettre d'un ministre il y a plusieurs années qui nous confirmait qu'une vérification avait été faite auprès des services de sécurité—il s'agissait du Chili, dans ce cas. Il y a des gens qui ont des problèmes de sécurité. Il est alors très difficile de révéler les raisons du problême ainsi que la source des renseignements. Il y a même des agents qui ne disent pas qu'il y a un problème de sécurité. Ils vous diront plutôt que vous connaissez le problème mais qu'ils ne peuvent vous le dévoiler.

M. Jourdenais: Je sais que vous allez être contente de ce que je vais dire, madame Jackman . . .

Mme Jackman: Vous n'êtes pas censé savoir qu'il s'agit d'une question de sécurité.

M. Jourdenais: . . . j'en suis persuadé, parce que vous ne réagissez sans doute pas de la même façon maintenant que la première fois que vous m'avez rencontré. À l'heure actuelle j'ai beaucoup de cas de gens du Penjab, en Inde. On les tue comme des mouches. Pensez-vous que les services de sécurité là-bas vont vous dire qu'il s'agit de gens bien et qu'ils veulent les ravoir? C'est ridicule. Il faut absolument apporter des changements. On ne doit pas aller demander . . .

Mme Jackman: Et cela met aussi en danger les parents qui sont restés dans le pays d'origine. C'est une grande inquiétude pour nous.

M. Jourdenais: Oui, les membres de la famille qui sont restés là-bas. Vous avez raison.

Le président: Le fait de faire une enquête de sécurité met tout un réseau en branle. Ce sont des choses qui arrivent.

[*Texte*]

Ms Jackman: Yes, I think immigration would say security checks are normal for everybody, so the country is not necessarily going to know it is for a refugee. But if the person is a high profile refugee, the country is going to know. There was a case of a Uruguayan where, just at the time he was going through that security check, his picture appeared in the Uruguayan press as a terrorist. That was in the Uruguayan press. Now, he had been out of Uruguay for several years, and the only reason why we think, it could have appeared at that time in the press was because a security check from Canada was being done on him.

Mr. Jourdenais: Did you ever see a case where the security check came and revealed that the subject was a very bad man, the worst kind to have around, and yet we still kept him in Canada?

Ms Jackman: Well, when they are refugees, it is very difficult to get rid of them, even if they are very bad.

Mr. Jourdenais: No, no, I am saying . . . of course, they will not say you are not a nice guy! Hey! if you were an activist against the government, definitely they will say that you are not right. What would be the reaction of the person in Immigration would look and say, Look at this guy; he is going to cause trouble here. I mean it is nonsense.

Ms Jackman: That is something you should ask the commission about because, really, we cannot get to first base with them on finding out what they base their decisions on and what kind of information they are relying upon.

Mr. Jourdenais: Believe me, we will get there!

The Chairman: Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, I did not ask any questions to the witness because he was so articulate and I understood his story.

• 2130

I think I should intervene quickly to say, having been Solicitor General for four years, that the security checks are not based on the security reports of the government of the country from which he is fleeing. Most often the security checks are far from perfect, and we need improvements, but they are based on reports coming from so-called security agencies of other countries that have operatives in the country from where the person is coming. For example, in Chile Canada used security reports from the United States, France, Britain, and other countries that had security services operating in those countries. They would also use other sources such as churches, convents, hospitals. They also recieved reports from the country itself, but they do not base it entirely on that.

You may wish, Mr. Chairman, at a certain stage to call the RCMP or the new security service, because they are the ones that provide the reports to the Immigration Commission.

[*Traduction*]

Mme Jackman: Mais les fonctionnaires de l'immigration vous diront que les enquêtes de sécurité sont chose courante et ne se limitent pas aux réfugiés. Mais si le réfugié est une personnalité bien connue dans son pays d'origine, tout le pays sera au courant. Nous avons eu le cas d'un ressortissant de l'Uruguay, par exemple, dont la photo a été publiée dans la presse de ce pays qui le présentait comme un terroriste, et cela, juste au moment où on faisait son enquête de sécurité. Sa photo a paru dans la presse de l'Uruguay. Mais comme cela faisait déjà plusieurs années qu'il avait quitté son pays, nous pensons que la seule raison pour laquelle sa photo a été publiée là-bas est que le Canada avait commencé son enquête de sécurité.

M. Jourdenais: Avez-vous jamais eu des cas où il s'est avéré, à la suite d'une enquête de sécurité, que le requérant était de la pire espèce mais qu'on l'ait quand même gardé au Canada?

Mme Jackman: Vous savez, quand il s'agit de réfugié, il est bien difficile de les renvoyer, même quand ils sont de la pire espèce.

M. Jourdenais: Non non, ce que je veux dire, bien entendu, c'est qu'ils ne vous diront jamais qu'il s'agit de quelqu'un de bien! Vous savez, si vous avez milité contre un gouvernement, celui-ci ne dira jamais que vous aviez raison. Que se passerait-il si l'agent d'immigration disait qu'une personne était susceptible de créer des problèmes au Canada? C'est un non-sens.

Mme Jackman: C'est encore là une question qu'il faut poser à la Commission. Je dois dire que nous avons beaucoup de difficulté à comprendre comment ils prennent leurs décisions et sur quelle sorte de renseignements ils les fondent.

M. Jourdenais: Croyez-moi, nous y arriverons!

Le président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur le président, je n'ai pas posé de questions au témoin parce qu'il s'est tellement bien exprimé que j'ai parfaitement compris son histoire.

Permettez-moi de vous interrompre car, comme j'ai été Solliciteur général pendant quatre ans, je sais que nos enquêtes de sécurité ne sont pas fondées sur les rapports des États que les réfugiés quittent. La plupart du temps, les enquêtes de sécurité sont loin d'être parfaites et il faudrait des améliorations. En effet, elles sont fondées sur des rapports provenant de ce qu'il est convenu d'appeler des agences de sécurité étrangères qui ont des effectifs sur place. Par exemple, au Chili, le Canada utilise les enquêtes de sécurité des Américains, des Français, des Britanniques et d'autres pays qui ont des missions là-bas. Par ailleurs, on fait appel aux Églises, aux couvents et aux hôpitaux. Le Canada reçoit également des rapports du pays même, mais il ne fonde pas sa décision uniquement sur cette source.

Monsieur le président, on trouvera peut-être utile d'inviter des représentans de la GRC ou du nouveau service de sécurité

[*Text*]

The Chairman: That is very helpful. I thank you for that.

Mr. Allmand: Because we do not have an overseas security service, they have to get it. That is one of the weaknesses of our security: they get it from others, and sometimes those others are prejudiced in their operations.

Ms Jackman: I should tell you when I had lunch in Chile with one of the immigration officers, I had lunch with an INTERPOL officer who was a good working contact with that immigration officer, whom they used a lot. He was a Chilean national.

Mr. Allmand: But that is not their only source. They try to have as many sources as possible. It is still inadequate.

Mr. Jourdenais: I should ask Mr. Allmand a question. How much does it cost the government to make one inquiry for one person?

Mr. Allmand: Quite a bit.

Mr. Jourdenais: In thousands of dollars? You were there before.

Mr. Allmand: Canada saves money, because we do not have our own security service overseas. Therefore we get the information on exchanges with other security services. It is cheaper, but we run the risk of relying on security services that we do not always agree with politically, even though they come from friendly countries.

The Chairman: Are you eligible for medical care and things like that even on the ministerial permit?

Mr. Greavesande: Yes.

The Chairman: So you are covered under that kind of thing.

Ms Jackman: I should explain for the members here who else came with me, because actually quite a few people did come. Ibraham, as I told you, is a refugee claimant from Iran. Alberto Cabrera is a Salvadorean who left El Salvador when he was 18 years old, travelled through El Salvador to Mexico and through Mexico and across the United States. He came to Canada and arrived at a port of entry on the border between Canada and the States. It has taken over two years for him to receive his refugee decision. In fact, he does not actually have it in his hands yet. He has been accepted as a refugee.

He came across land through Mexico and the United States with another teenager, who I believe at the time he left was about 15 years old. At the time they came into Ontario no welfare benefits were available. So the main concern with their case, with him and his friend, who was also a teenager, was that both of them should have been in school and placed, I think, in a home, a setting where they could live and not have to worry about where their next meal was coming from. That did not happen with either of them, I do not believe; either him or his friend.

[*Translation*]

à un moment ou à un autre, car c'est là que la Commission de l'immigration obtient ses renseignements.

Le président: Ce serait effectivement très utile. Je vous remercie.

M. Allmand: Étant donné que nous n'avons pas de service de sécurité à l'étranger, il faut bien obtenir nos renseignements quelque part. C'est une lacune chez nous et, souvent, les sources qui nous procurent ces renseignements sont subjectives.

Mme Jackman: Quand j'ai déjeuné au Chili avec des agents de l'immigration, nous étions également en présence d'un agent d'INTERPOL qui était un de leur bon contact professionnel et auquel ils faisaient souvent appel. Il était Chilien.

M. Allmand: Ce n'est cependant pas l'unique source. Nos agents essaient de multiplier sur place le plus grand nombre de sources possible, mais c'est encore insuffisant.

M. Jourdenais: Je voudrais poser une question à M. Allmand. Combien coûte une enquête au gouvernement?

M. Allmand: Assez cher.

M. Jourdenais: Des milliers de dollars? Vous le savez, puisque vous avez été ministre.

M. Allmand: Le Canada épargne de l'argent, car il n'a pas ses propres services de sécurité outre-mer. Par conséquent, les renseignements que nous obtenons, le sont en échange d'autre chose que nous fournissons à d'autres services de sécurité. Cela revient moins cher mais cela comporte le risque de se fier à des services de sécurité de pays avec lesquels nous ne sommes pas toujours d'accord du point de vue politique, même si ce sont des pays amis.

Le président: Avec un permis ministériel, a-t-on droit à l'assurance-maladie et à d'autres services du même genre?

M. Greavesande: Oui.

Le président: On est donc couvert, n'est-ce pas?

Mme Jackman: Il me faut signaler aux membres du Comité quelles sont les autres personnes qui m'accompagnent, car elles sont assez nombreuses. Ibraham, comme je vous l'ai dit, est un candidat au statut de réfugié et vient d'Iran. Alberto Cabrera est du Salvador, pays qu'il a quitté quand il avait 18 ans, et il a traversé le Salvador, le Mexique et les États-Unis. Il est arrivé au Canada à un port d'entrée situé à la frontière avec les États-Unis. Il lui a fallu deux ans avant d'obtenir son statut de réfugié. En fait, il n'a pas encore le document entre les mains. Il a cependant été accepté.

Il a donc traversé le Mexique et les États-Unis avec un autre adolescent, qui, au moment où il a quitté son pays, devait avoir environ 15 ans. Quand ils sont arrivés en Ontario, ils n'ont pas pu obtenir d'assistance sociale. Dans son cas comme dans celui de son ami, qui est également adolescent, on s'inquiète de ce qu'ils auraient dû avoir accès à l'école et être placés dans un foyer, où ils auraient pu vivre sans se préoccuper du repas suivant. Dans les deux cas, rien de tel n'a été fait.

[*Texte*]

His friend now has been accepted as a refugee as well, and I believe is in the English language training program. Alberto is not eligible for that program until he actually has that refugee decision. He has now been in Canada almost three years, waiting for the decision.

He lives in Ottawa now, so I asked him to come as well, because I think it is important that the committee realize that not everybody coming is an adult. Quite often teenagers and minors come into the country. No specific services or agencies are set up to assist children or teenagers in settling. What they have to deal with in their own country that has led them to leave when they are just children, really, is compounded when they get to Canada, because an 18-year-old or a 15-year-old should not have to worry about how he is going to support himself. There should be some kind of service to put those kids in schools and help them get an education and speak English. They should not have to deal with adult problems in the same way at such an early age.

• 2135

I had wanted Alberto to come too, because really, I consider that he has been through hell in Canada. In addition to all the problems he has had in trying to get across borders, the reason they came to Canada was because his friend had a sister here. So they figured Canada was a safe place; they could come to the sister and she would help them get safety in Canada. But as I said, he has been through a long, long, long hard struggle and it has been very difficult for him. There has not been any particular assistance for someone of his age. He is now 21 years old, so since he left El Salvador it has been from 18 years to 21 years of age, living in an uncertain situation. As I said, he still does not have the refugee decision in his hands.

Kathryn Barnard is over here. She is an Ottawa lawyer. Kathryn was just telling me that the situation in Ottawa with immigration is quite different than in Toronto. Maybe she could just spend a couple of minutes later on explaining the differences because there are very big differences.

The person with her is Paulino Majok, a Sudanese refugee claimant who is a law student. Paulino was at the University of Saskatchewan and is now in Ottawa and is going to be switching schools.

So there are lots of different people here. I am not sure we will have time at least to go through Ibraham and Alberto. Maybe we could briefly, because both of them had very different experiences than Derek did.

Now, with Ibraham and Alberto, I think I may have to help them in the translation because neither of them speaks English very well. We will hear now from Ibraham Hadjireza.

Mr. Ibraham Hadjireza (refugee claimant): [*Interpretation of Ms B. Jackman*]

First Ibraham wants to say hello to everyone. His life in Iran was very dangerous, and he had to leave because in Iran he was against the government, because in Iran there is no law of

[*Traduction*]

Son ami a également été accepté comme réfugié et je pense qu'il est actuellement inscrit à des cours d'anglais. Alberto n'est pas admissible à ces cours tant qu'il n'y aura pas eu de décision concernant son statut de réfugié. Il est donc au Canada depuis presque trois ans, et il attend cette décision depuis.

Il habite Ottawa actuellement et c'est pour cela que je lui ai demandé de venir, car je pense qu'il est important que les membres du Comité se rendent compte que les candidats au statut de réfugié ne sont pas toujours des adultes. Très souvent des adolescents, des mineurs, viennent chez nous. Il n'existe pas de services ou d'agences pour aider ces enfants ou ces adolescents à s'installer. Les mêmes conditions qu'ils quittent donc dans leur pays et qui les ont menés à le quitter, ils les retrouvent ici aggravées, mais j'estime qu'à 15 ou 18 ans on ne devrait pas avoir à s'inquiéter de sa subsistance. Il devrait exister un service à l'intention de ces enfants pour qu'ils soient inscrits à l'école, qu'ils fassent des études et apprennent à parler l'anglais. Ces enfants ne devraient pas avoir à se préoccuper de problèmes d'adultes alors qu'ils sont si jeunes.

J'ai demandé à Alberto de m'accompagner parce que j'estime qu'il a mangé de la vache enragée au Canada. Il a fait face à toutes sortes de difficultés pour traverser les frontières jusqu'ici où la soeur de son ami était installée. Les deux adolescents estimaient que le Canada était un endroit sûr et que cette soeur les aiderait à avoir la sécurité. Comme je l'ai dit, il a fait face à une lutte très longue qui a été très difficile pour lui. Il n'a absolument pas pu compter sur une aide particulière à cause de son âge. Aujourd'hui, il a 21 ans car il a quitté le Salvador à l'âge de 18 ans et pendant tout ce temps sa situation a été incertaine. Comme je l'ai dit, il n'a pas encore entre les mains la décision concernant son statut de réfugié.

Kathryn Barnard est ici. C'est une avocate d'Ottawa et elle me disait que la situation en matière d'immigration à Ottawa est très différente de celle de Toronto. On pourra peut-être lui demander tout à l'heure de nous expliquer ces différences, qui sont énormes.

Paulino Majok, qui est soudanais, est candidat au statut de réfugié et il est étudiant en droit. Il était jusqu'à tout récemment étudiant à l'Université de Saskatchewan mais il est maintenant à Ottawa car il envisage de changer d'université.

Il y a donc toute une gamme de gens ici. Je ne sais pas si nous aurons le temps même d'entendre Ibraham et Alberto. Nous pourrions peut-être essayer en nous dépêchant, car l'un et l'autre ont connu des expériences très différentes de celle de Derek.

Je pense qu'avec Ibraham et Alberto, il faudra avoir recours à la traduction car ni l'un ni l'autre ne parle très bien l'anglais. Nous commencerons par Ibraham Hadjireza.

M. Ibraham Hadjireza (candidat au statut de réfugié): [*interprétation de M^me^ B. Jackman*]

Tout d'abord Ibraham vous salue. Sa vie en Iran était constamment menacée et il a dû quitter le pays parce qu'il était opposé au gouvernement et que là-bas il n'existe pas de

[*Text*]

liberty and nobody can speak against the government. For women, there is nothing because they cannot work; they cannot do anything.

He was active against the government. On August 15, the Majlis, who are like a revolutionary guard of the Iranian government, came to find him. They took him to a mosque; they insulted him and interrogated him, and it was for that reason he felt he had to leave. They threatened to kill him and they did not give him any reason for these threats; they did not answer his questions.

After that, he decided he had to leave Iran with four friends. He and his friends spent four days in the mountains without food or water to get out of Iran.

• 2140

They crossed over into Pakistan without passports. He was not able to get a passport and remained in Pakistan.

They had to bribe the police in Pakistan because they were afraid of being returned to Iran. The police came by every day and took money from them in order that they would not be returned to Iran.

They were in an unsafe situation in Pakistan. They were sick when they were there and they decided that they had to leave Pakistan.

They went to Spain because a visa was not necesary in order to arrive in Spain.

They obtained false Iranian passports on the market in Pakistan and used those passports to travel to Spain.

Mr. Jourdenais: *M. le président*, I think it would be easier to ask questions as he goes along.

Ms Jackman: Yes, I think so too.

Mr. Jourdenais: What did he use for money? Did they have any money to bribe the policemen, to buy themselves a passport?

Ms Jackman: He had worked and had some money that he had saved and, as well, his father gave him money. It cost a lot of money to buy those passports.

Mr. Jourdenais: I guess so.

Ms Jackman: But he has an uncle who owns a business in Iran. His father also has money. They provided him with money to leave.

Mr Jourdenais: How old did you say he was when he left?

Ms Jackman: He is 24 years old now. He left Iran in 1982, so he was 21 years old.

Mr. Jourdenais: He said August, but he did not say what year.

Ms Jackman: Yes, August 1982.

Also, when they were leaving Pakistan, they had to pay $100 to the airport officials to get out.

[*Translation*]

loi protégeant la liberté, permettant aux gens de critiquer le gouvernement. Pour les femmes, il n'existe absolument rien parce qu'elles ne peuvent pas travailler, parce qu'on ne leur permet pas de faire quoi que ce soit.

Ibraham était activement opposé au gouvernement. Le 15 août, les Majlis, qui sont en quelque sorte la garde révolutionnaire du gouvernement iranien, sont venus le trouver. On l'a emmené dans une mosquée où il a été insulté et interrogé et c'est pour cela qu'il s'est senti obligé de quitter le pays. On l'a menacé de le tuer sans lui donner de motif et on a refusé de répondre à ses questions.

Il a donc décidé de quitter l'Iran avec quatre amis. Le groupe a passé quatre jours dans les montagnes sans nourriture ni eau, pour sortir d'Iran.

Ils ont donc traversé la frontière sans passeport et ils sont arrivés au Pakistan où, ne pouvant pas obtenir de passeport, ils sont restés.

Il leur a fallu soudoyer la police pakistanaise car ils craignaient qu'on les renvoie en Iran. La police venait tous les jours, leur extorquer de l'argent pour assurer qu'ils ne seraient pas expulsés.

La situation n'était donc pas très sûre au Pakistan et comme ils étaient malades, ils ont décidé de quitter le pays.

Ils se sont rendus alors en Espagne car aucun visa n'est exigé pour entrer en Espagne.

Ils ont obtenu de faux passeports iraniens au marché noir au Pakistan dont ils se sont servis pour aller en Espagne.

M. Jourdenais: *Mr. Chairman*, je pense qu'il serait plus facile de poser des questions au fur et à mesure.

Mme Jackman: Oui, tout à fait.

M. Jourdenais: Sur quel argent pouvait-il compter? Avaient-ils assez d'argent pour soudoyer les policiers, pour s'acheter un passeport?

Mme Jackman: Il avait travaillé et épargné un peu et son père lui avait aussi donné de l'argent. Ces passeports coûtent très cher.

M. Jourdenais: Je n'en doute pas.

Mme Jackman: Son oncle est propriétaire d'une entreprise en Iran et son père aussi a de l'argent. Ils lui en donc fourni.

M. Jourdenais: Quel âge avait-il quand il a quitté l'Iran?

Mme Jackman: Il a maintenant 24 ans et il a quitté l'Iran en 1982. Il avait donc 21 ans.

M. Jourdenais: Vous avez dit au mois d'août mais il n'a pas dit quelle année.

Mme Jackman: C'était en août 1982.

En outre, en quittant le Pakistan, ils ont dû versé 100$ aux agents de l'aéroport afin de pouvoir sortir.

[*Texte*]

Mr. Jourdenais: I might sound very rude, but we only have a short time and I would like to hear the others. How did he get to Canada? That really interests me and I am sure it interests the other members.

Ms Jackman: I will just explain why he left Spain. He had a very difficult time with the police in Spain. The police did not want to accept his refugee claim. They are the people who first accept refugee claims. He had heard from the Iranian community in Spain that people could go to Canada. Now, he already had a false passport. He did not have a real passport and he could not get one. So he came to Canada from Spain on the false passport. He destroyed the document in the plane before he got here.

Mr. Jourdenais: May I ask another question of Mr. Hadjireza, Mr. Chairman? If he does not speak the English language, does he work? How does he get along?

Ms Jackman: He does speak some English, but not well enough to communicate properly in this kind of forum. He is in an English course right now. His refugee claim is not determined, so he is not in the government English program. However, he is in a program that Welcome House offers.

Mr. Jourdenais: Would you ask him what happened when he came to Canada? I would like to know if the interview was as rude as Mr. Greavesande considered.

Ms Jackman: He was there from 8 p.m. until 6 a.m.

Mr. Jourdenais: At the airport?

Ms Jackman: Yes, at the airport.

Mr. Jourdenais: In Toronto?

• 2145

Ms Jackman: There were four of them. They were taken to a room and body searched; they were asked to strip off their clothes and a body search was done on them.

Mr. Jourdenais: Ms Jackman, is this customary?

Ms Jackman: It does happen. It does not happen to everyone. I am not sure of the rationale for deciding who to do a body search on and who not to.

The Chairman: Mr. Witer, did you want to come in at this point?

Mr. Witer: If my colleague has another question, go ahead.

Mr. Jourdenais: No. Mr. Witer, thank you very much. It was just that I thought it would be easier to ask questions as he was explaining. So go right ahead.

Mr. Witer: It may be a little premature, or this may have been answered earlier. I am wondering if there is any particular reason for choosing Canada over another country. Secondly, what is the view or opinion on the street in Spain and in other countries, about Canada and the procedure in Canada?

[*Traduction*]

M. Jourdenais: Au risque de paraître un peu impoli, puisque le temps nous presse, je voudrais faire vite pour pouvoir entendre les autres. Comment est-il arrivé au Canada? Voilà ce qui m'intéresse et je suis sûr que c'est la même chose pour les autres membres du comité.

Mme Jackman: Je vais vous expliquer comment il a quitté l'Espagne. En Espagne, la police lui faisait beaucoup de difficultés car elle ne voulait pas accepter sa candidature au statut de réfugié. Là-bas, il faut d'abord être accepté par la police. Les Iraniens établis en Espagne lui ont dit qu'il pouvait aller au Canada. Il avait entre les mains un faux passeport. Comme il ne pouvait pas en obtenir un qui soit légal, il a quitté l'Espagne avec son faux passeport qu'il a détruit dans l'avion avant d'arriver.

M. Jourdenais: Puis-je poser une autre question à M. Hadjireza, monsieur le président? Puisqu'il ne parle pas l'anglais, travaille-t-il? Comment vit-il?

Mme Jackman: Il parle un peu l'anglais mais pas assez bien pour pouvoir communiquer avec vous ici. Il suit un cours d'anglais actuellement. Son statut de réfugié n'est pas encore réglé, si bien qu'il ne peut pas bénéficier du programme gouvernemental d'apprentissage de l'anglais. Toutefois, il est inscrit au programme qu'offre la *Welcome House*.

M. Jourdenais: Pouvez-vous lui demander ce qui s'est passé quand il est arrivé au Canada? J'aimerais savoir si on a été aussi incorrect dans son cas que dans le cas de M. Greavesande lors de l'entrevue.

Mme Jackman: On l'a gardé de 8 heures à 18 heures.

M. Jourdenais: À l'aéroport?

Mme Jackman: Oui, à l'aéroport.

M. Jourdenais: À Toronto?

Mme Jackman: Ils étaient quatre. Ils ont été amenés dans une pièce et fouillés; on leur a demandé d'enlever leurs vêtements et on a effectué une fouille du corps.

M. Jourdenais: M^me^ Jackman, est-ce pratique courante?

Mme Jackman: Cela se produit. Ce n'est pas fait systématiquement. Je ne sais pas selon quel critère on décide d'effectuer une fouille du corps.

Le président: Monsieur Witer, vouliez-vous poser une question maintenant?

M. Witer: Si mon collègue a une autre question à poser, qu'il le fasse.

M. Jourdenais: Non. Merci, monsieur Witer. Je croyais qu'il serait plus simple de poser des questions au cours de son exposé. Allez-y.

M. Witer: Je ne sais pas si je pose mes questions trop tôt ou si on y a déjà répondu. Je me demande s'ils choisissent le Canada, plutôt qu'un autre pays, pour une raison précise. Deuxièmement, qu'est-ce que les Espagnols ou les habitants des autres pays pensent du Canada et des procédures canadiennes?

[*Text*]

Ms Jackman: In Spain, he could not make an application. He was given a difficult time and he never got any answer to his application. He heard that Canada did accept refugees. He heard that Canada was a good country. He did not understand the procedure before he came and did not realize the problems he was going to go through when he got here. He was once taken from the airport to the hotel at 6 a.m. He spent six months in detention in the hotel.

I should also explain that he had destroyed his passport and had no documents. Within two months he was able to obtain his documents—his birth certificate, his school documents and other documents like that—to prove who he was. He was still kept in detention for another four months until they went on the hunger strike and the churches came forward to assist.

Mr. Jourdenais: What do they do while they are in the hotel, if we want to use a nice word?

Ms Jackman: They spent the whole day doing nothing. They spent about 23 hours in the one bedroom. Every day. I should point out they were not allowed to visit each other. There are no recreational facilities. There is now a library, so there is some reading, and there is TV.

Mr. Jourdenais: Do you mean to say they each have a room and they are not allowed to speak to others?

Ms Jackman: There are more than one to a room. There are three people to a room. What they did with the Iranians was make sure that the Iranians did not share rooms with other Iranians. They separated the Iranians from each other.

The Chairman: Mr. Witer.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I wonder if the witness could tell us how he feels after he has been here for, what is it, about a year or six months now?

Ms Jackman: He has been here for almost a year now.

Mr. Witer: Almost a year. You know, having experienced other countries, having heard about what Canada is like and having come here and gone through what he has, I wonder if he might briefly share with us just what his feeling is now. As opposed to specific events day by day, I am interested in how he feels about Canada and the process as of today, having been through it.

• 2150

Ms Jackman: He still thinks Canada is a good country, and he does want to better his situation here. He was feeling, while he was in the hotel, that this cannot be Canada.

Mr. Jourdenais: He gave us a bit of his reaction when he was in the hotel. I would like to know his reaction when he was interviewed the same as Derek. I mean the same interview. What was his reaction?

Ms Jackman: In the hearing they told him that he could have a lawyer, but nobody told him how to get a lawyer or get

[*Translation*]

Mme Jackman: En Espagne, il ne pouvait pas présenter de demande. On lui a fait des problèmes et sa demande est restée sans réponse. Il a entendu dire que le Canada acceptait les réfugiés et que c'était un bon pays d'accueil. Il ne comprenait pas les procédures avant d'arriver ni les problèmes qu'il aurait une fois rendu sur place. Une fois, on l'a conduit de l'aéroport à l'hôtel à 6 heures du matin. Il y a été détenu pendant six mois.

Je dois vous expliquer qu'il avait détruit son passeport et qu'il n'avait pas de documents. Au bout de deux mois, il a pu obtenir ses documents, son certificat de naissance, ses documents scolaires et autres documents du genre, pour prouver son identité. Il est demeuré en détention pendant quatre mois encore puis les membres de son groupe ont fait la grève de la faim et les Églises se sont portées à leur secours.

M. Jourdenais: Que font-ils pendant qu'ils sont à l'hôtel, si nous voulons utiliser cet euphémisme?

Mme Jackman: Ils passaient les journées entières à ne rien faire. Ils passaient environ 23 heures par jour dans la même chambre à coucher. Tous les jours. Je dois vous signaler qu'ils n'avaient pas le droit de se voir les uns les autres. Il n'y avait aucune installation récréative. Il y a maintenant une bibliothèque et ils peuvent donc lire et regarder la télévision.

M. Jourdenais: Voulez-vous dire qu'ils ont chacun une chambre et qu'ils n'ont pas le droit de se parler entre eux?

Mme Jackman: Ils n'ont pas chacun leur chambre. Ils sont trois personnes à partager une chambre. Ils se sont assurés de ne pas mettre des Iraniens avec d'autres Iraniens dans une même pièce. Ils les ont séparés les uns des autres.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Monsieur le président, je me demande si le témoin peut nous expliquer ce qu'il ressent maintenant qu'il est ici depuis six mois ou un an?

Mme Jackman: Il est arrivé il y a près d'un an maintenant.

M. Witer: Près d'un an. Je me demande s'il peut nous décrire brièvement ce qu'il ressent maintenant puisqu'il a vécu certaines expériences dans d'autres pays, qu'il avait entendu parler du Canada et qu'il a connu certaines expériences ici. Je ne veux pas une description chronologique mais j'aimerais plutôt qu'il nous dise ce qu'il pense maintenant du Canada et des procédures de notre pays puisqu'il a maintenant vécu l'expérience.

Mme Jackman: Ils croient toujours que le Canada est un bon pays d'accueil et ils voudraient pouvoir se faire une meilleure vie ici. Pendant son séjour à l'hôtel, il se disait qu'il n'était pas possible que le Canada soit comme cela.

M. Jourdenais: Il nous a un peu décrit sa réaction pendant son séjour à l'hôtel. J'aimerais savoir comment il a réagi quand il a été interrogé comme Derek. Quand il a subi la même entrevue. Quelle a été sa réaction?

Mlle Jackman: À l'audience, on lui a dit qu'il avait droit à un avocat, mais personne ne lui a expliqué comment faire ni

[*Texte*]

help for the process. I asked him if he was afraid, and he said no, he was not particularly afraid, but he did not understand what was happening.

Mr. Jourdenais: Was the interview with the four? He said that they got the four in the one room and got them to undress to search them. Were there four at the time together?

Ms Jackman: No, it was one at a time.

Mr. Jourdenais: What does he think of the immigration officers when he speaks to them or he is involved with them? Does he still fear like the others?

Ms Jackman: I asked him how he felt, and he said: I do not know; I really do not know. He met a lot of different officials while he was in detention and even now there is difficulty. For instance, if he wants to change his address it takes him six or seven hours to go report the change of address to immigration just so he can move.

Mr. Jourdenais: Why? What do they ask him?

Ms Jackman: They make you sit there all day and wait for an officer to sign the form that you fill out on your change of address rather than letting the receptionist at the front desk sign it.

Mr. Jourdenais: I believe I am starting to ask myself a lot of questions. Unbelievable! Are you sure you do not want to go to another country? Unbelievable!

I want to ask a question now about what he does. You said that he was a student before, did you not?

Ms Jackman: He was a student and at the time he was supposed to enter university the universities were closed in Iran. Instead he worked for his uncle in an . . .

Mr. Jourdenais: No—I am sorry if I interrupt, Ms Jackman—I am saying now, here.

Ms Jackman: Now he is studying English. He has felt that he should learn English in order to be able to work and take further studies because he cannot communicate properly.

Mr. Jourdenais: Who takes care of his expenses?

Ms Jackman: He is on welfare right now.

Mr. Jourdenais: Does he live in an apartment, or in a hotel, house, or . . . ?

Ms Jackman: He lives in a room in a house. He rents a room in a boarding-house.

Mr. Jourdenais: Keep interviewing and we are going to keep asking questions.

• 2155

Ms Jackman: He has a couple of other things he wants to tell you about in terms of the hotel.

The police came to interview him in plain clothes. They questioned him about all his past activities in Iran.

[*Traduction*]

comment obtenir les services prévus. Je lui ai demandé s'il avait peur et il m'a répondu qu'il n'avait pas vraiment peur mais qu'il ne comprenait pas ce qui se passait.

M. Jourdenais: A-t-il été interrogé avec le groupe de quatre? Il a dit que les quatre avaient été amenés dans une pièce, qu'on leur avait demandé de se dévêtir et qu'on les avait fouillés. Les quatre étaient-ils ensemble?

Mme Jackman: Non, ils sont passés un par un.

M. Jourdenais: Que pense-t-il des agents de l'immigration quand il leur parle ou qu'il a affaire à eux? A-t-il toujours peur comme les autres?

Mme Jackman: Je lui a demandé comment il se sentait et il m'a répondu qu'il ne le savait pas, qu'il ne le savait vraiment pas. Il a rencontré beaucoup d'agents différents pendant qu'il était en détention et il a encore des problèmes. Par exemple, s'il veut déménager, il doit compter six ou sept heures d'attente pour déposer un avis de changement d'adresse à l'immigration.

M. Jourdenais: Pourquoi? Pourquoi lui demandent-ils cela?

Mme Jackman: Ils vous font asseoir pendant toute la journée à attendre qu'un agent signe le formulaire de changement d'adresse qui a été rempli, au lieu de permettre à la réceptionniste de signer ce formulaire.

M. Jourdenais: Je commence à me poser de sérieuses questions. C'est incroyable! Êtes-vous bien sûr de ne pas vouloir aller dans un autre pays? C'est incroyable!

Je voudrais lui poser une question sur ce qu'il fait. Il nous a dit qu'il était étudiant avant, n'est-ce pas?

Mme Jackman: Il était étudiant mais au moment où il devait entrer à l'université, les universités iraniennes ont été fermées. Il a donc travaillé pour son oncle dans . . .

M. Jourdenais: Je regrette de vous interrompre, madame Jackman, mais je veux savoir ce qu'il fait ici.

Mme Jackman: Il étudie présentement l'anglais. Il a jugé qu'il devait apprendre l'anglais pour pouvoir travailler et poursuivre ses études puisqu'il ne peut pas bien communiquer autrement.

M. Jourdenais: Qui paie ses frais?

Mme Jackman: Il touche des prestations d'aide sociale à l'heure actuelle.

M. Jourdenais: Vit-il dans un appartement, un hôtel, une maison, ou . . . ?

Mme Jackman: Il vit dans une chambre. Il loue une chambre dans une maison.

M. Jourdenais: Poursuivons l'entrevue et nous allons continuer de lui poser des questions.

Mme Jackman: Il veut vous rapporter plusieurs autres choses qui lui sont arrivées à l'hôtel.

Des agents de police en civil sont venus l'interroger sur ses activités en Iran.

[*Text*]

Mr. Heap: Excuse me. Did they identify themselves to him? Did they show him a badge or card of identification as police?

Ms Jackman: They had a badge.

Mr. Heap: Does he know which police it was?

Ms Jackman: No, he did not. Remember he does not read English, so the badge did not make any difference.

They also asked him questions about what he planned to do in Canada, what kinds of activities he would be involved in in Canada.

Mr. Jourdenais: Excuse me. When he was in the hotel, what was his thinking? Was it the same as when he was detained in his country—because there was still no freedom?

Mr. Hadjireza [*Interpretation*]: Yes, I felt the same because I could not understand the reasons why I was detained.

Mr. Jourdenais: Did he at any time—just like I am questioning someone to send him to jail—talk of running away, because he was not free, and he ran to be free?

Ms Jackman: No, he did not think of escape. He did not think of trying to run away or escape. He said: Why?

Mr. Heap: The questioning by the police, they asked about his activities in Iran, did they?

Ms Jackman: Yes.

Mr. Heap: Did they ask about other people in Iran, about his friends, his associates?

Ms Jackman: Yes. They asked him about his family, his friends in Iran, in Spain, and in Canada.

Mr. Heap: Did they ask questions which might have endangered any of his family or associates back home in Iran?

Ms Jackman: No. He said he was not thinking that the questions would endanger his family.

Mr. Heap: I see. Thank you.

Mr. Jourdenais: We were talking about security before. Did they make the check for him, or are they making it?

Ms Jackman: They would not yet have made it, because he has not yet been accepted as a refugee.

Mr. Jourdenais: Does he write to his family? Does he know about his family in Iran?

Ms Jackman: He got a call last night from his mother.

Mr. Jourdenais: So they are allowed to correspond with him?

Ms Jackman: Yes.

Mr. Jourdenais: So when they make the security check there will not be any danger, or will there be any danger, to his parents?

[*Translation*]

M. Heap: Excusez-moi. Lui ont-ils montré leur preuve d'identité. Lui ont-ils montré leur plaque de police ou leur carte d'identité?

Mme Jackman: Ils avaient une plaque.

M. Heap: Sait-il de quel corps de police il s'agissait?

Mme Jackman: Non, il ne le savait pas. N'oubliez pas qu'il ne lit pas l'anglais et que la plaque de police ne lui disait pas grand-chose.

Ils lui ont demandé ce qu'il comptait faire au Canada, à quel genre d'activités il s'adonnerait.

M. Jourdenais: Excusez-moi. Que pensait-il quand il se trouvait à l'hôtel? Se sentait-il comme quand il a été détenu dans son propre pays, du fait qu'il était à nouveau privé de liberté?

M. Hadjireza [*interprétation*]: Oui, je ressentais les mêmes choses parce que je ne comprenais pas pourquoi j'étais détenu.

M. Jourdenais: A-t-il menacé de s'enfuir pour recouvrer sa liberté comme cela se produit quand on questionne quelqu'un avant de l'envoyer en prison?

Mme Jackman: Non, il n'a pas songé à s'enfuir. Il n'a pas pensé à fuir. Il s'est demandé pourquoi?

M. Heap: La police lui a-t-elle posé des questions concernant ses activités en Iran?

Mme Jackman: Oui.

M. Heap: Les policiers lui ont-ils posé des questions concernant d'autres personnes en Iran, concernant ses amis, ses relations?

Mme Jackman: Oui. Ils lui ont posé des questions sur sa famille, ses amis en Iran, en Espagne et au Canada.

M. Heap: Lui ont-ils posé des questions qui auraient pu faire courir un danger à des membres de sa famille ou à ses relations en Iran?

Mme Jackman: Non. Il nous dit qu'il n'a pas pensé que les questions pourraient faire courir un danger à sa famille.

M. Heap: Je vois. Merci.

M. Jourdenais: Nous avons déjà parlé de la sécurité. Ont-ils enquêté sur lui ou sont-ils en train de le faire?

Mme Jackman: Ils n'ont pas encore fait d'enquête puisqu'il n'a pas encore obtenu le statut de réfugié.

M. Jourdenais: Ecrit-il à sa famille? A-t-il des nouvelles de sa famille en Iran?

Mme Jackman: Il a reçu hier soir un appel de sa mère.

M. Jourdenais: Donc, ils peuvent lui écrire?

Mme Jackman: Oui.

M. Jourdenais: Leur enquête de sécurité ne fera-t-elle courir aucun risque à ses parents?

[*Texte*]

Ms Jackman: Depending on how the security check is done, there could be problems for his family.

• 2200

Mr. Jourdenais: If the mother is allowed to call here, the government must know they are calling, or somebody must know; the authorities.

Ms Jackman: His family does not telephone from the family home. They go to somebody else's home to make telephone calls.

Mr. Jourdenais: Is it not dangerous to get the others involved?

The Chairman: May I just clarify the record? There were two plain-clothes people who showed a badge and came and did the interview.

Ms Jackman: Yes.

The Chairman: We have no confirmation of whether that was indeed a Canadian policeman, either municipal or federal. It could have been nationals from some other country. But we just do not know.

Ms Jackman: No.

The Chairman: There were two people who came and showed a badge. Is that the situation?

Ms Jackman: All he knew was that they showed the badge. They said they were the police, and they had an interpreter with them.

The Chairman: This was after the Avion.

Ms Jackman: This was in the Avion.

The Chairman: Oh, this was in the Avion. I am sorry. I thought it was after.

Mr. Jourdenais: I was just going to say that when they entered the building, they must have had to identify themselves. As you come in there must be a reception desk or something in this hotel.

The Chairman: I missed that link. I had it placed in the rooming house—where it happened. I am sorry.

Ms Jackman: I should say that when they do security interviews with people who are not in detention, what they normally do is send a normal immigration call-in notice, so you go to the immigration office, and instead of seeing an immigration officer you see a security officer. There is no advance notice. So I always warn refugees that whenever they get a call-in notice, telephone my office so I know and I can check and find out what it is they are going in for.

Mr. Jourdenais: The security men, or officers or inspectors, are they dressed like the police force or in plain clothes?

Ms Jackman: Plain clothes, always.

Mr. Jourdenais: So it is not so frightening when they come in.

Ms Jackman: No.

[*Traduction*]

Mme Jackman: Si l'enquête de sécurité était mal menée, cela pourrait créer des problèmes à sa famille.

M. Jourdenais: Si la mère téléphone ici, les autorités doivent le savoir.

Mme Jackman: Sa famille ne téléphone pas de la maison, mais de chez quelqu'un d'autre.

M. Jourdenais: N'est-il pas dangereux de faire participer les autres?

Le président: Puis-je apporter des précisions? Il y avait deux agents en civil qui nous ont montré leur insigne et qui ont procédé à l'interrogatoire.

Mme Jackman: Oui.

Le président: On ne nous a pas confirmé s'il s'agissait effectivement d'un agent canadien, de la police municipale ou fédérale. Il aurait pu s'agir de ressortissants d'un autre pays. Enfin, nous n'en savons rien.

Mme Jackman: Non.

Le président: En fait, deux personnes sont venues et ont montré leur insigne. C'est bien cela?

Mme Jackman: Tout ce qu'il savait, c'est qu'ils lui ont montré leur insigne. Ils lui ont dit être de la police, et ils étaient accompagnés par un interprète.

Le président: Cela s'est passé après le séjour à l'Avion.

Mme Jackman: C'était à l'Avion même.

Le président: Oh, c'était à l'Avion. Je m'excuse, je croyais que cela s'était produit après.

M. Jourdenais: J'allais ajouter que lorsqu'ils sont entrés dans l'immeuble, ils ont dû être obligés de s'identifier. Il doit bien y avoir un service de réception quelconque dans cet hôtel.

Le président: J'avais escamoté cette étape. Je croyais que cela s'était passé à la pension. Je m'excuse.

Mme Jackman: Je devrais ajouter que lorsqu'on effectue des enquêtes de sécurité sur des gens qui ne sont pas en détention, le bureau de l'immigration leur envoie une concovation, mais au lieu de voir un agent d'immigration, ils voient un agent de sécurité. Cela se fait sans préavis. Je demande donc toujours aux réfugiés de téléphoner à mon bureau dès qu'ils reçoivent une convocation pour que j'en sois avertie et que je puisse aussi en vérifier l'objet.

M. Jourdenais: Les agents de sécurité, leurs supérieurs ou les inspecteurs portent-ils l'uniforme de police ou sont-ils en civil?

Mme Jackman: Toujours en civil.

M. Jourdenais: Ils n'effraient donc pas lorsqu'ils arrivent.

Mme Jackman: Non.

[*Text*]

Mr. Edwards: What service currently is doing those investigations? Is it the Canadian Security Intelligence Service or the RCMP?

Ms Jackman: I will tell you, I cannot tell. In the recent situation I had with Iranians who were being interviewed, an immigration intelligence investigations officer interviewed them, the RCMP interviewed them. I do not know if CSIS was one of the officers or not. At one point we went to the RCMP headquarters.

I never know, if someone is interviewed, exactly who it is who has interviewed them. They all seem to be involved, and I could never figure out who gets involved when or why.

Mr. Jourdenais: You say he has been here since 1982?

Ms Jackman: No, he left Iran in 1982.

Mr. Jourdenais: When did he come here?

Ms Jackman: He arrived in Canada almost a year ago.

Mr. Jourdenais: And he still does not have any immigrant status or refugee status at all.

Ms Jackman: He is waiting for his hearing at the Immigration Appeal Board.

Mr. Jourdenais: But he is allowed to study.

Ms Jackman: Yes, he is allowed to study.

Mr. Jourdenais: And the government pays for his studies.

Ms Jackman: He is on welfare.

Mr. Jourdenais: I mean for his upkeep; the provincial government.

Ms Jackman: Yes.

Mr. Jourdenais: So the money comes out of the taxpayers.

Ms Jackman: Yes.

Mr. Jourdenais: You see the way I feel.

Ms Jackman: There is an initial cost in these situations.

The Chairman: May I just ask a question? It is less than a year, and we are already at the Immigration Appeal Board stage. So we have been through the formal hearing for refugee status determination and a board decision.

Ms Jackman: The Minister's decision.

The Chairman: Well, the recommendation from the refugee status appeal group would have gone to the Minister and the Minister makes the decision. That seems like a short period of time.

Ms Jackman: It is because he was in detention.

[*Translation*]

M. Edwards: Quel est le service actuellement chargé d'effectuer ces enquêtes? S'agit-il du Service canadien du renseignement de sécurité ou de la GRC?

Mme Jackman: Franchement, je ne puis vous le dire. Pour ce qui est des Iraniens qui ont été interrogés récemment, et avec lesquels je me trouvais, c'est un agent chargé des enquêtes au Service de renseignement de l'Immigration qui a effectué l'entrevue, et la GRC. J'ignore toutefois si le Service canadien du renseignement de sécurité était représenté par l'un des agents. Quoi qu'il en soit, à un moment donné, nous nous sommes rendus au siège de la GRC.

Lorsqu'il y a entrevue, j'ignore au juste qui est chargé de cette procédure. Tous les services semblent y participer, mais je n'ai jamais pu découvrir qui, ni quand ni pourquoi.

M. Jourdenais: Vous avez bien dit qu'il est ici depuis 1982?

Mme Jackman: Non, il a quitté l'Iran en 1982.

M. Jourdenais: Quand est-il arrivé ici?

Mme Jackman: Il y a presque un an.

M. Jourdenais: Et pourtant, il n'a pas encore le statut d'immigrant reçu ni de réfugié.

Mme Jackman: Il attend d'être convoqué par la Commission d'appel de l'immigration.

M. Jourdenais: On lui permet cependant d'étudier.

Mme Jackman: Oui, on le lui permet.

M. Jourdenais: Et c'est le gouvernement qui défraie ses études.

Mme Jackman: Il reçoit les prestations d'aide sociale.

M. Jourdenais: J'entendais ses frais de séjour; c'est bien le gouvernement provincial qui les assume.

Mme Jackman: Oui.

M. Jourdenais: L'argent vient donc des contribuables.

Mme Jackman: Oui.

M. Jourdenais: Vous voyez quelle est ma réaction.

Mme Jackman: Il y a toujours des coûts initiaux dans de telles situations.

Le président: Puis-je vous poser une question? Ce dossier est ouvert depuis seulement un an, et nous en sommes déjà à l'étape de l'audience auprès de la Commission d'appel de l'immigration. Cela veut dire qu'on est préalablement passé par l'audience devant déterminer si le requérant peut être reconnu comme réfugié ainsi que par la décision de la commission.

Mme Jackman: La décision vient du ministre.

Le président: Eh bien, la recommandation du groupe chargé d'étudier la demande pour se faire reconnaître comme réfugié est acheminée chez le ministre, qui prend alors la décision. Cela dit, il me semble que l'attente a été brève.

Mme Jackman: C'est parce que le requérant était en détention.

[*Texte*]

The Chairman: So the formal hearing was held while he was in detention . . .

Ms Jackman: Yes.

The Chairman: —and the decision was reached while he was in detention?

• 2205

Ms Jackman: His decision was made in October. An immigration officer told him that he was under the Iranian program; he was being considered for the Iranian program in December 4 or 6, he said. They gave him the decision from the Minister and they did not put him under the Iranian program. So he made the application to the board. He was released at the end of December.

The Chairman: And all of this was done without counsel?

Ms Jackman: The application to the board was done with counsel, because we got involved at that point and did the declarations to the board. But all the previous proceedings were done without counsel.

The Chairman: Okay. I may check with the researcher for a minute, but this process, which is really a speed-up process, seems to run counter to the testimony we got from the board. That is a while ago now, but I do not recall anything from Mr. Stern which indicated that there was a speed-up process for people in detention.

Ms Jackman: There is. There is a very speeded-up process, both at the board, the Federal Court of Canada, and the refugee committee.

The Chairman: Okay, and you lose the advantage of the speed-up process if you leave detention?

Ms Jackman: Yes. As soon as you are out of detention, the process goes back to the normal time

The Chairman: Okay. Mr. Witer.

Mr. Witer: Just a quick question about the speed-up process. Is this something which has been practised all along or is this a new implementation?

Ms Jackman: No. It has been in practice all along. In some cases, it still takes months to get a decision. People can be in detention seven, eight months, a year, before it has gone through the board stage if they are turned down by the Minister. With these Iranians, there were several cases where decisions from the Minister were positive and they did not receive the decision right away either. There is a bit of a backlog at the Immigration office and they do not always pass them on.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I want to pose a question to the witness, but through the interpreter I want first to say that I do not mean to be insensitive. In the unlikely event that the claim for refugee status were to be refused and the witness is given the choice—question mark—of another country, has he thought about that possibility?

[*Traduction*]

Le président: Cela signifie que l'audience en tant que telle a été tenue lorsqu'il était détenu . . .

Mme Jackman: Oui.

Le président: . . . comme d'ailleurs la décision rendue au sujet de son dossier?

Mme Jackman: La décision le concernant a été prise au mois d'octobre. Un agent d'immigration lui a alors dit qu'il relevait du programme iranien, plus précisément qu'on envisageait de l'en faire relever le 4 ou le 6 décembre. Cependant, on lui a communiqué la décision du ministre, mais ne l'a pas fait relever dudit programme. Il s'est donc adressé à la Commission et relâché à la fin de décembre.

Le président: Et tout cela s'est fait sans les services d'un avocat?

Mme Jackman: Il y avait un avocat lorsqu'on s'est adressé à la Commission, puisque nous sommes intervenus dans le dossier et que nous avons fait appel à la Commission. Toutefois, les autres démarches s'étaient entièrement effectuées sans avocat.

Le président: Bien. Je vais consulter un instant le recherchiste, mais cette procédure accélérée me semble contredire les témoignages que nous avons obtenus de la Commission. Il s'agit d'événements remontant à assez loin, mais je ne me souviens pas que M. Sterne nous ait jamais dit qu'il existait une procédure accélérée pour les détenus.

Mme Jackman: Cette procédure existe bel et bien, et elle accélère considérablement les choses, tant devant la Commission que la Cour fédérale et le Comité de réfugiés.

Le président: Bien. Cependant, l'avantage de cette procédure accélérée disparaît dès la mise en liberté?

Mme Jackman: Oui. Dès la fin de la détention, la procédure reprend son rythme habituel.

Le président: Bien. Monsieur Witer.

M. Witer: Juste une brève question au sujet de la procédure accélérée. En a-t-il toujours été ainsi ou est-ce nouveau?

Mme Jackman: Non. Il en a toujours été ainsi. Cependant, dans certains cas, il faut encore attendre des mois avant de recevoir une décision. Cela signifie que des gens peuvent être incarcérés pendant sept mois, huit mois, et même un an avant que leur dossier ne se rende jusqu'à la Commission, dans l'éventualité où ils essuient un refus du Ministre. En l'occurrence, les décisions ministérielles concernant certains Iraniens étaient positives et pourtant, on ne les en a pas avisés immédiatement. Il y a un arriéré au bureau de l'Immigration et on ne transmet donc pas toujours les messages.

M. Witer: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au témoin mais auparavant, par le truchement de l'interprète, j'aimerais préciser que je ne veux pas paraître dur. Cela dit, si l'on refuserait de reconnaître le statut de réfugié au témoin, et si on permettait à ce dernier de choisir un autre pays, y a-t-il réfléchi?

[*Text*]

Ms Jackman: He says that they told him this could happen and that they might deport him. They told him that he would be deported to a third country, but it was not clear which country he would be deported to.

I should point out that while they were telling him this, in effect there is a policy of not removing any Iranian from Canada.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman, are there also ways for him to go before an appeal board or something?

Ms Jackman: Yes, he can go through that. But I will tell you, because he is from Iran, there is also a program to cover Iranians.

Mr. Jourdenais: I know, but if he were not an Iranian, if he were not from Iran, he would still have the right to appeal to the board and then it takes five years to go through. Right?

Ms Jackman: Well, right now it might take 10.

Mr. Jourdenais: Yes, right. I do not like your smile!

The Chairman: Mr. Witer and then Mr. Heap.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I am not sure this is the appropriate time, but I have some questions for Ms Jackman. Again, there is a witness and perhaps if other members have questions they wish to direct to the witness, they should take precedence.

The Chairman: The way we have been doing it is back and forth, and if there are some questions I think it is best to ask them.

Mr. Witer: Okay. In light of your most recent statement, are there other countries where there is simply a blanket policy of not returning refugee claimants?

Ms Jackman: Other countries where they do not deport? El Salvador, Guatemala, and for a while Poland. I do not think it is in effect any more for Poland.

• 2210

For the People's Republic of China, Eastern Bloc countries and Cuba there are unwritten policies and there is a practical policy of not removing them back to their country. It is not the same as with Iran, Guatemala and El Salvador where it is put in writing and everyone can get the guidelines. With the Eastern Bloc and the People's Republic of China it is an unwritten guideline.

Mr. Witer: Just a quick clarification if I may: That would not prevent officials from deporting claimants from those countries to third countries? For example—just a clarification on this—would it be possible for officials to deport Iranian claimants, let us say, to Germany or Portugal or somewhere other than Iran?

[*Translation*]

Mme Jackman: Il dit qu'on l'a prévenu que cela pouvait se passer et qu'on pouvait donc l'expulser vers un pays autre que son pays d'origine, mais il ignore lequel.

Je précise qu'on lui disait cela alors qu'on a pour politique de ne refouler aucun Iranien.

M. Jourdenais: Monsieur le président, peut-il s'adresser à une commission d'appel quelconque ou à un autre tribunal?

Mme Jackman: Oui, il peut le faire. Je préciserai toutefois qu'étant donné qu'il vient de l'Iran, il existe un programme portant sur les Iraniens.

M. Jourdenais: J'en suis conscient, mais s'il n'était pas Iranien et s'il n'était pas de l'Iran, il aurait toujours le droit de faire appel auprès de la Commission, ce qui entraîne des délais de cinq ans, c'est bien cela?

Mme Jackman: Eh bien, à l'heure actuelle cela durera peut-être 10 ans.

M. Jourdenais: Oui, c'est juste. Je n'aime pas votre sourire!

Le président: M. Witer puis M. Heap.

M. Witer: Monsieur le président, j'ignore si le moment est bien choisi mais j'ai quelques questions à poser à M^me^ Jackman. Encore une fois, il y a un témoin parmi nous et si d'autres membres ont des questions à lui poser, il devrait avoir préséance sur les autres.

Le président: Nous avons alterné entre les partis, si donc il reste certaines questions, je crois qu'il est préférable de les poser.

M. Witer: À la lumière de votre plus récente déclaration, y a-t-il d'autres pays d'où on ne renvoie absolument pas les personnes ayant demandé le statut de réfugiés?

Mme Jackman: D'autres pays vers lesquels on les expulse pas? Le Salvador, le Guatémala et pendant quelque temps, la Pologne. Je ne crois pas que cette politique englobe encore la Pologne.

Dans le cas de la République populaire de Chine, des pays de l'Europe de l'Est et de Cuba, il existe des politiques implicites, ce qui signifie que dans les faits, on n'expulse pas non plus vers ces pays ceux qui réclament le statut de réfugiés. La situation n'est pas la même dans le cas de l'Iran, du Guatemala et du Salvador étant donné que la politique existe par écrit et que quiconque peut obtenir les directives qui en découlent. Dans l'autre cas, je le répète, c'est-à-dire les pays du Bloc de l'Est et la République populaire de Chine, il s'agit de lignes directrices implicites et non écrites.

M. Witer: Un bref éclaircissement, si vous permettez: cela n'empêche pas les autorités d'ici d'expulser vers d'autres pays les personnes demandant le statut de réfugié et provenant de ces pays, n'est-ce pas? À titre d'exemple, nos autorités envisageraient-elles d'expulser des requérants iraniens vers l'Allemagne, le Portugal ou un pays autre que l'Iran?

[*Texte*]

Ms Jackman: Yes, they can do that. In fact with refugees, where they do not want to keep them in Canada, they put pressure on them to find a third country. With Iranians and Salvadorans, where they have not been accepted as refugees they proceed right to the end and deport them and then put pressure on them to find a third country and keep making them come back to Immigration showing what efforts they have made to find a third country, even though they know that they will not remove them unless they have a third country.

It is very difficult. Once you are in a country like Canada, another country is not going to step forward easily and say they will take you because they know you are in Canada.

Thank you.

The Chairman: Mr. Heap.

Mr. Heap: Can you comment any further on the failure to use the Iranian program in the case of Ibraham and the others who are there? That is to say, why were they put into the refugee stream rather than into the Iranian program?

Ms Jackman: As I told you the last time, I think it is a particular policy to keep people in the refugee stream as much as they can. I have here the *Immigration Law Reporter*, of which I am a co-editor. We did a summary of the problems with the Iranian program and the problems with the refugee-humanitarian distinction being made by the commission. It is only about four pages so I think it would be a good idea is if I just left . . . Well, the committee has a copy. We tried in the *Reporter* to point out the problems and the contradictions in the use of those programs.

Mr. Heap: To put it in another aspect, if Ibraham had been informed of the Iranian program and assisted to make use of it, what would have been the course after that?

Ms Jackman: If Ibraham had been accepted under the program, he would have been given a Minister's permit, released from detention and put into a process for landing. Normally with no relatives in Canada they put you on a permit for a year; during that year you work and study and show them that you are doing okay and then the second year you get landed.

Mr. Heap: How long would he have likely been in detention?

Ms Jackman: If he was considered under the Iranian program, he would not have been kept in detention. As soon as he got the permit he would have been out. That decision can be made within a couple of weeks.

The Chairman: Can I just get clarity there? He arrived without papers, without identification, and in some sense he could not prove he was an Iranian in the beginning.

[*Traduction*]

Mme Jackman: Oui, elles peuvent le faire. De fait, lorsqu'on ne veut pas garder au Canada certains réfugiés, on exerce des pressions sur eux pour qu'ils se trouvent un autre pays d'accueil. Dans le cas des Iraniens et des Salvadoriens, qui n'ont pas été reconnus comme réfugiés, les autorités vont jusqu'à l'expulsion tout en ayant préalablement exercé des pressions sur eux pour qu'ils se trouvent un autre pays d'accueil; les autorités insistent pour qu'ils viennent leur montrer le résultat de leurs efforts pour se trouver un nouveau pays, même si elles savent bien qu'elles ne les expulseront pas à moins qu'ils aient effectivement trouvé une autre terre d'accueil.

C'est très difficile. Les pays éviteront d'offrir l'asile à ces réfugiés sachant qu'ils savent qu'ils se trouvent déjà au Canada.

Merci.

Le président: Monsieur Heap.

M. Heap: Pouvez-vous nous en dire plus long sur le fait qu'on n'ait pas recouru au programme iranien dans le cas d'Ibraham et des autres? Pourquoi les a-t-on placés dans la catégorie des réfugiés plutôt que dans celle du programme iranien?

Mme Jackman: Ainsi que je vous l'ai dit la dernière fois, je crois qu'il existe une politique en vertu de laquelle on oriente le plus possible les gens vers la filière des réfugiés. J'ai en main la publication appelée *Immigration Law Reporter* dont je suis co-éditorialiste. Nous y avons publié un résumé des problèmes que pose le programme iranien de même que la distinction que fait la commission entre ce programme et la reconnaissance du statut de réfugié pour des raisons humanitaires. L'article ne fait que quatre pages, je pense donc qu'il vous serait utile d'en avoir un exemplaire . . . Eh bien, de toute façon, le Comité dispose déjà d'une copie. Nous nous sommes efforcés de mettre les problèmes en lumière ainsi que les contradictions au sein de ces programmes.

M. Heap: Pour présenter la chose sous un autre angle, si Ibraham avait été mis au courant de l'existence du programme iranien et si on l'avait aidé à en bénéficier, que serait-il arrivé?

Mme Jackman: Si Ibraham avait été accepté dans ce programme, il aurait reçu un permis du ministre, aurait été remis en liberté et on aurait amorcé la procédure de demande du statut d'immigrant reçu. Règle générale, lorsqu'on n'a pas de parents au Canada, on reçoit un permis d'un an; pendant cette période, on travaille, on étudie et on donne des preuves qu'on s'en tire bien après quoi, on obtient le statut d'immigrant reçu.

M. Heap: Combien de temps aurait-il été détenu en vertu de ce programme?

Mme Jackman: S'il avait bénéficié du programme iranien, il n'aurait pas du tout été en détention. Dès qu'il aurait reçu son permis, il aurait été remis en liberté. Une telle décision peut se prendre en moins de deux semaines.

Le président: Pouvez-vous être clair? Il est arrivé sans papiers, c'est-à-dire sans rien qui puisse l'identifier, il ne pouvait même pas prouver qu'il était Iranien.

[*Text*]

Ms Jackman: At that point, yes.

The Chairman: So he would have stayed in detention until some of those documents arrived.

Ms Jackman: Right.

The Chairman: But at that moment if he had been put in the program then he would have been out. Is that right?

Ms Jackman: Yes. So that would have been two to three months after he arrived or applied.

The Chairman: Okay.

Mr. Heap: I think you said two weeks ago that this seems to be part of a policy of putting people into the refugee stream unnecessarily.

Ms Jackman: I think it is completely unnecessary. The reason we have special programs is because we recognize, first of all, people from that particular country, be it Poland, El Salvador, Iran or whatever . . . The conditions in the country are serious enough that we are not going to remove them. There is a large enough number of them that we should not be putting them all through the refugee stream and wasting resources.

Instead of using those programs to avoid having them all go through the refugee process, what has happened in the last year is that they are only using the program after they come out of the refugee process if they are not accepted as refugees. Programs are meant to avoid the refugee process. So it has been twisted around in practice, and it is just within the last year or so that this has happened. Up until that point we did not have difficulties having people accepted into the special programs.

• 2215

Mr. Heap: Thank you.

Ms Jackman: Can I just explain to the committee what I have here which I think might be of use to them?

The Chairman: Can you wait just one second and answer my question? Canada would not be a country of first asylum for somebody from Iran; it would be a country of second asylum.

Ms Jackman: Yes.

The Chairman: How many people . . . what is the estimate internationally of the number of Iranians who are outside Iran at this point, in a country of first asylum? Is there a number? Is this part of the difficulty which Mr. Heap raised, in a sense? Is there a fear that there may be a million or two million people, or is it 100,000, how many people?

Ms Jackman: The thing is, they have not come out in droves like the boat people from Vietnam; they have trickled out because they cannot get out easily. For anybody leaving Iran in difficult circumstances with their government, they have to cross those mountains on foot. It costs a lot of money to get a

[*Translation*]

Mme Jackman: À ce moment-là, oui, c'est vrai.

Le président: Il aurait donc été mis en détention jusqu'à ce que certains de ces documents lui parviennent.

Mme Jackman: Oui.

Le président: C'est cependant à ce moment-là qu'il aurait été élargi s'il avait bénéficié du programme iranien, c'est bien cela?

Mme Jackman: Oui. Cela se serait donc produit deux ou trois mois après son arrivée ou après sa demande.

Le président: Bien.

M. Heap: Il me semble qu'il y a deux semaines, vous avez affirmé que cette procédure découlait d'une politique en vertu de laquelle on dirigeait les gens vers la filière des réfugiés, même lorsque ce n'était pas nécessaire.

Mme Jackman: En effet, cela ne me paraît pas du tout nécessaire. Si nous avons des programmes spéciaux c'est parce que nous reconnaissons que les ressortissants de certains pays comme la Pologne, le Salvador, l'Iran ou autre, vivraient là-bas dans des conditions suffisamment graves pour qu'on ne les y déporte pas. Il existe suffisamment de gens dans cette catégorie pour qu'on ne les oriente pas vers le contingent des réfugiés, ce qui entraîne d'ailleurs un gaspillage de ressources.

Plutôt que de recourir à ces programmes pour éviter que tous ces gens suivent la filière des réfugiés, cette année on ne s'est servi du programme qu'après le refus du statut de réfugié. Comme ces programmes ont été précisément conçus pour éviter la procédure qui s'applique aux réfugiés, on s'en est donc servi de façon plus orthodoxe au cours de la dernière année. Jusqu'alors, nous n'avions pas eu de difficultés à faire accepter des gens dans ces programmes spéciaux.

M. Heap: Merci.

Mme Jackman: Me permettriez-vous d'expliquer au Comité ce que j'ai ici et qui pourrait lui être utile?

Le président: Pourriez-vous attendre un tout petit instant et répondre tout d'abord à ma question? Le Canada ne serait pas un pays de premier asile pour ressortissants iraniens; ce serait un pays de deuxième asile, n'est-ce pas?

Mme Jackman: Oui.

Le président: Combien de personnes . . . combien d'iraniens se trouvent à l'heure actuelle dans un pays de premier asile? Pourriez-vous nous donner un chiffre? Cela rejoint-il la difficulté soulevée par M. Heap? Craint-on qu'il y ait un ou deux millions de personnes qui se trouvent dans cette situation, ou bien le chiffre total ne s'élèverait-il qu'à quelque cent mille personnes?

Mme Jackman: Ce qu'il convient de souligner, c'est que ces personnes n'ont pas quitté leur pays en masse, comme ce fut le cas des Vietnamiens, des gens de la mer; elles sont sorties en petit nombre, mais régulièrement, compte tenu des difficultés qu'on leur fait chez eux. Les Iraniens qui sont mal vus par leur

[*Texte*]

smuggler to take you through, and then it costs a lot of money to get passports on the other side, be it Turkey or Pakistan or wherever. So they are coming out in trickles, not big numbers all at once.

The *World Refugee Report*, which I have given to Michael Lukyniuk, has a map of the world showing where refugees are in different countries and how many refugees there are from each country. It also has statistics, and Canada does quite well in comparison to other countries. It is fifth, on a per capita basis, in accepting refugees; it is fifth on a per capita basis in financial assistance to refugees abroad. So we do have a good record and those kinds of statistics, which I have brought today, put it in a global context in terms of how Canada rates in comparison with other countries. It also gives you an understanding of how many refugees there are. There are 9 million refugees throughout the world located in different centres.

The Chairman: The number in here, and it indicates difficulty in being accurate—which is not true of all countries—is 810,000 . . .

Ms Jackman: From Iran.

The Chairman: —from Iran.

Can I clear up one other thing before you go to your documents? I suspect the need for the false passport was to get on the airplane, but I do not know. Is that . . . ?

Ms Jackman: Yes. The countries Iranians go to are Pakistan or Turkey, mostly, and neither of those are safe countries. They are considered precarious first-asylum countries. So in order to leave Turkey or Pakistan, the only way they can leave is with a false passport, or they try to cross mountains into another country.

The Chairman: Is that because the airline stops them or is it because the government . . . ? Is there an exit system?

Ms Jackman: They will not be allowed on a plane without a passport.

The Chairman: Okay. The airline will not let them on the plane.

Ms Jackman: Yes.

The Chairman: Mr. Edwards, please.

Mr. Edwards: Before we go to the documents, Mr. Chairman, I wonder, Ms Jackman, if I could go back to this one item. There are many alarming items tonight, but this one in particular alarmed me, and that was the suggestion that a refugee, once having been issued a Minister's permit, that permit would become bogged down somewhere in the transmission process so there might be some length of time elapsing between its signing by the Minister, which I understand has to happen in each case, and its reception by the refugee.

[*Traduction*]

gouvernement doivent, pour s'enfuir, traverser les montagnes à pied. Les passeurs coûtent cher, et les passeports qu'il faut se procurer de l'autre côté de la frontière, que ce soit en Turquie, au Pakistan ou ailleurs, coûtent eux aussi très cher. C'est pourquoi les Iraniens ne sortent pas en grand nombre, mais seulement en plus petits, tout petits groupes.

Le rapport mondial sur les réfugiés, dont j'ai donné une copie à Michael Lukyniuk, comporte une carte mondiale qui montre où les réfugiés se sont établis dans différents pays et combien de réfugiés sont sortis des différents pays. Cette carte est également accompagnée d'un certain nombre de statistiques, et vous pourrez constater que le Canada se compare très bien à d'autres pays. Il se classe au cinquième rang pour le nombre de réfugiés qu'il a accueillis, par habitant, ainsi que pour l'aide financière qu'il accorde aux réfugiés à l'étranger, toujours par habitant. Le dossier du Canada est donc très favorable et les statistiques que j'ai apportées avec moi aujourd'hui permettent de très bien situer le Canada par rapport aux autres pays. Ces statistiques donnent également une tres bonne idée du nombre total de réfugiés. Il y en a en tout 9 millions, qui sont répartis dans différents centres.

Le président: Le nombre qui est donné ici—et on souligne que le chiffre n'est pas forcément juste, ce qui n'est pas vrai des totaux inscrits pour d'autres pays—est de 810,000 . . .

Mme Jackman: D'Iran.

Le président: . . . d'Iran.

Avant que vous ne passiez aux autres documents, j'aimerais vous demander un petit éclaircissement. J'imagine que si les réfugiés achètent des faux passeports, c'est pour pouvoir prendre l'avion. Est-ce bien cela?

Mme Jackman: Oui. La plupart des Iraniens se rendent au Pakistan ou en Turquie; ils ne sont en sécurité dans ni l'un ni l'autre de ces pays qui sont considérés comme étant des pays de premier asile précaire. Pour sortir de la Turquie ou du Pakistan, il leur faut un passeport, sans quoi ils doivent traverser les montagnes pour se rendre dans un autre pays.

Le président: Est-ce parce que les employés des compagnies aériennes les arrêtent, ou bien parce que le gouvernement . . . ? Existe-il un système de sortie?

Mme Jackman: On ne leur permet pas de monter à bord d'un avion s'ils n'ont pas de passeport.

Le président: C'est donc la compagnie aérienne qui leur refuse l'accès à l'avion, n'est-ce pas?

Mme Jackman: Oui.

Le président: Monsieur Edwards, je vous prie.

M. Edwards: Madame Jackman, avant que nous ne passions aux documents, j'aimerais, si vous le voulez bien, revenir un petit peu en arrière. Nous avons entendu parler d'un grand nombre de questions fort inquiétantes ce soir, mais il en est une qui me préoccupe tout particulièrement. Vous avez dit tout à l'heure qu'il arrive que des permis, une fois signés par le ministre—ce qui doit être fait dans chaque cas, si j'ai bien compris—se perdent quelque part dans le système et demandent beaucoup de temps avant de parvenir aux réfugiés.

[*Text*]

Ms Jackman: It is not actually the Minister's permit, it is the Minister's decision that the person is a refugee. There were several cases where with these Iranians . . . For instance, when we were getting them all out of detention, one of the people we were trying to get out of detention . . . they had a positive decision in their file that he was a refugee. None of us knew about it. They did not tell us. So I am not sure if it was a two-week delay or something, but it just sat in the file and nobody knew it was there.

Mr. Edwards: That is reprehensible. Did you ask any questions as to why they did not let you know?

Ms Jackman: That was one of the things raised with the regional office about the treatment of the detainees, and they have recommended that decisions be communicated immediately.

Mr. Jourdenais: They did not tell you the reason why it was not done immediately.

Ms Jackman: No, but I am sure it was probably because the officers are busy. They are really understaffed in those offices.

Mr. Jourdenais: I know. It takes three weeks to send you an *accusé de réception* of a letter, and it is sent from here in the same darned building.

• 2220

Mr. Jourdenais: Before, Ms Jackman, you said the way of acting of the immigration officer when one refugee was landing was not too human. You said you did report it to the ministry. Was there any negative reaction when you met immigrant officers following your declaration to the ministry—or with anyone else, because you have a lot of contacts with the ministry, with the commission, whatever you call it? Did you get negative reaction?

Ms Jackman: I have a big mouth . . .

Mr. Jourdenais: We both have.

Ms Jackman: —and I get a negative reaction on and off at different periods of time for criticizing the department. But by and large I do not feel there has been an ongoing negative reaction.

I should say I really think most of the officers who deal with people are good people. There are some officers who are racist and have prejudices they have developed, but by and large they are good people and they are trying to do their job.

One of the problems these officers do have is that there are not enough of them to handle the workload. They burn out in the work they do. It is very difficult to see people day in and day out, to have to question hundreds over a period of a day or a week.

[*Translation*]

Mme Jackman: Il ne s'agit pas en fait de permis du ministre, mais de la décision du ministre admettant que telle ou telle personne est en fait un réfugié. Il y a eu plusieurs cas concernant des Iraniens où . . . par exemple, lorsque nous avons essayé d'obtenir leur libération, nous avons découvert que le dossier de l'une des personnes qui avait été détenue contenait une décision en sa faveur et une déclaration de statut de réfugié. Or, aucun d'entre nous n'avait été mis au courant. Ils ne nous avaient rien dit. Deux semaines s'étaient peut-être écoulées. La décision avait été versée au dossier, mais personne ne le savait.

M. Edwards: Cela est tout à fait blâmable. Leur avez-vous demandé pourquoi vous n'aviez pas été mis au courant?

Mme Jackman: Cette question figure justement au nombre de celles que nous avons soulevées auprès des responsables du bureau régional relativement au traitement donné aux détenus. Il a été recommandé que les décisions nous soient communiquées immédiatement.

M. Jourdenais: Ils ne vous ont pas dit pourquoi la décision ne vous avait pas été communiquée immédiatement dans ce cas-là?

Mme Jackman: Non, mais c'était sans doute parce que les agents étaient très occupés. Ces bureaux souffrent d'une grave pénurie de personnel.

M. Jourdenais: Je sais. Vous leur envoyez une lettre, et ça leur prend trois semaines pour vous faire parvenir un accusé de réception. Et c'est dans le même immeuble.

M. Jourdenais: Vous avez dit tout à l'heure, madame Jackman, que dans le cas d'un réfugié en particulier, l'attitude de l'agent d'immigration n'avait pas été très humaine. Vous nous avez dit en avoir avisé le ministère. Les réactions des agents d'immigration à qui vous avez eu affaire par la suite—ou les réactions d'autres personnes, car vous avez un grand nombre de contacts au ministère ou à la Commission, je ne sais plus trop comment on l'appelle—ces réactions ont-elles été négatives?

Mme Jackman: J'ai une grande gueule . . .

M. Jourdenais: Nous sommes deux.

Mme Jackman: . . . et j'ai eu à subir des réactions négatives à plusieurs occasions pour avoir critiqué le ministère. Mais je ne pense pas que l'on puisse parler de réactions négatives généralisées.

Je dirais même que la plupart des agents qui traitent directement avec les réfugiés sont foncièrement bons. Il y en a bien sûr parmi eux qui sont racistes et qui ont certains préjugés, mais ce sont en général des gens biens qui essaient tout simplement de faire leur travail.

L'un des problèmes, c'est que ces agents ne sont pas suffisamment nombreux compte tenu de leur charge de travail. Ils s'épuisent et ils s'usent à la tâche. Il est très difficile de rencontrer toutes sortes de gens jour après jour, d'interroger des centaines de personnes chaque jour ou chaque semaine.

[*Texte*]

Mr. Jourdenais: You are talking about the regular immigration office. I am talking about the one in the airport.

Ms Jackman: It is the same thing for the one at the airport.

Mr. Jourdenais: You mean there are that many people coming in asking . . .

Ms Jackman: Maybe not for refugee status; but those officers see everybody they do not believe is a visitor, or to land people, or whatever. It is a very tiring job.

Mr. Jourdenais: There are that many people they have to see?

Ms Jackman: Yes. There is a regular flow . . .

Mr. Jourdenais: But it does not give them the right to be so aggressive, as you have been mentioning; negative, inhuman.

Ms Jackman: No. But I get short with my clients sometimes too, from stress. No, of course the reaction of some of the officers is excessive and it should not be happening. Partly I blame that on there not being sufficient staff to cope with the problems.

Mr. Jourdenais: I asked you a question when you were first here. Would you agree that there should be at least two or three, maybe . . . and of course you do agree that a third party should be present to help out the refugees, but do you agree that it would be better if there were two or three persons from the immigration office there? Would that not be simpler? Would that not be less stressful for . . .

Ms Jackman: There should be enough officers—so two or three, yes—to handle the workload. But other things could be done. For instance, until I started doing immigration work, I could not tell you where half the countries in the world were, much less what kind of cultures the people came from, what were the different patterns. Each country has its own culture. Officers do not receive any sensitivity training on that. So you see Guyanese, for instance, coming in, or the Sikhs from the Punjab. There is no understanding of where they are coming from or why, and there is no ongoing training to assist officers in understanding the people they are dealing with. That could go a long way, I think, towards helping officers cope.

Mr. Jourdenais: I agree there should be training. We have been talking in the committee about how there should be training to learn the different cultures of different countries, and also the language would be easier than to have an interpreter. But sometimes I ask myself, when declarations are coming through like yours tonight, whether maybe they were trained or told to be a little bit strict; and eventually in the long run they became so darn strict that they are being

[*Traduction*]

M. Jourdenais: Vous parlez de simples agents d'immigration. Moi je parle de ceux qui travaillent dans les aéroports.

Mme Jackman: C'est la même chose pour ceux qui travaillent dans les aéroports.

M. Jourdenais: Il y a autant de gens que cela qui arrivent et qui demandent . . .

Mme Jackman: Les gens ne leur demanderont pas forcément le statut de réfugiés, mais ces agents doivent rencontrer tous les voyageurs dont ils ne sont pas convaincus qu'ils sont de simples visiteurs, et ils doivent également interroger les immigrants reçus, par exemple. Il s'agit d'un travail très fatigant.

M. Jourdenais: Ont-ils autant de gens que cela à rencontrer?

Mme Jackman: Oui. Il en arrive régulièrement . . .

M. Jourdenais: Mais ce n'est pas pour cela qu'ils devraient avoir le droit d'être agressifs, négatifs ou inhumains, comme certains semblent l'être, d'après ce que vous avez dit.

Mme Jackman: Non. Mais il m'arrive à moi aussi, lorsque je suis stressée, d'être brusque avec mes clients. Quoi qu'il en soit, la réaction de certains agents est excessive, et le problème devrait être corrigé. J'impute cependant une partie du problème à l'insuffisance du personnel.

M. Jourdenais: Je vous ai posé une question au tout début. Seriez-vous d'accord pour dire qu'il devrait y avoir au moins deux ou trois, peut-être . . . Je sais que vous êtes d'accord pour dire qu'une tierce partie devrait être présente pour aider les réfugiés, mais pensez-vous que ce serait préférable qu'il y ait deux ou trois employés du Bureau d'immigration? Cela ne serait-il pas plus simple? Cela ne serait-il pas moins stressant pour . . .

Mme Jackman: Il devrait y avoir un nombre suffisant d'agents—deux ou trois—pour faire le travail. Mais d'autres mesures pourraient également être prises. Par exemple, avant que je ne commence à travailler dans le domaine de l'immigration, je n'aurais pas pu vous situer sur une carte la moitié des pays du monde, et j'aurais été encore moins en mesure de renseigner qui que ce soit au sujet des différentes cultures, des différentes traditions de certains peuples. Chaque pays a sa propre culture. Or, les agents d'immigration ne sont pas sensibilisés à cela dans le cadre de leur formation. Ils voient arriver des Guyanais ou des Sikhs du Penjab. Ils ne comprennent pas d'où ils viennent, ni pourquoi. L'on ne donne pas aux agents la formation dont ils auraient besoin pour comprendre les personnes avec lesquelles ils devront traiter. Il me semble qu'on pourrait faire beaucoup sur ce plan, et que cela aiderait les agents à composer avec les différents problèmes.

M. Jourdenais: Je pense moi aussi qu'il faudrait prévoir une formation. Le Comité a déjà discuté de la formation qu'il faudrait prévoir pour permettre aux agents de comprendre les cultures des différents pays, et de la possibilité de donner également des cours de langue. Ce serait plus facile que d'avoir à recourir chaque fois à un interprète. Lorsque j'entends des déclarations comme celle que vous nous avez faite ce soir, je me demande au fond de moi-même si l'on n'a pas dit à ces

[*Text*]

policemen or . . . what did you call them before, KGB or whatever?

Mr. Edwards: That was not on the record, was it?

Ms Jackman: I do believe there is an enforcement mentality from headquarters down, and that does have an effect on how officers behave on the job. Certainly the feeling I have got from officers or from some discussions I have had with officers is that if they are too soft on people, they themselves will get into trouble.

Mr. Jourdenais: That is exactly what I wanted to come to: that it is probably the commission's view that the officers should be very strict, first to make a strong impression—I do not know why—on the refugee who went through so much hell when he came. I keep asking myself if the reason is that they want to show the refugee that he will be accepted but only after having the hell scared out of him. That way, the refugee will come out and openly say something we should know.

• 2225

Ms Jackman: Well, you see, I think there are two things. First of all, there is a general enforcement mentality and I think there is a feeling that everybody in the world wants to come to Canada and the United States and we have to try to keep them all out. That is not necessarily true. Not everybody in the world wants to come and stay permanently in Canada. A lot of people do like their own countries and do not want to leave them.

Secondly, I think with refugees, it may be tough on enforcement to try and discourage people from making refugee claims. One of the papers I brought with me is by Goodwin Gill, an international jurist who works for the United Nations. He has done a paper on international conditions for detention of refugees in which he has canvassed both the law and the practices in countries around the world. His article talks about specific deterrents where it is a conscious policy of a government to deter refugees and where they *refoulent* refugees. They send them back to the country they fled from.

That is one extreme. There is a sort of middle level where the practices, policies or procedures of the country are such that they are an effective deterrent. If someone is kept in detention for seven months and tells his friends they could be kept in detention for seven months, they will not show up. That kind of policy.

Mr. Jourdenais: Okay. Coming back to Ibraham. He left with five other fellows. Where are they? Are they in Canada? I am curious.

Ms Jackman: There is one in British Columbia. The rest are in the United States.

M. Jourdenais: Lorsque vous avez dit qu' . . .

[*Translation*]

agents d'être un peu plus sévères, si on ne les a pas formés ainsi. Et éventuellement, ils deviennent si stricts, qu'ils se prennent pour des policiers ou pour des agents du KGB.

M. Edwards: Cela a-t-il été enregistré?

Mme Jackman: Je pense qu'il existe effectivement à l'administration centrale un certain autoritarisme qui filtre à travers les différents paliers et qui a une incidence sur le comportement des agents. Si je me fie aux impressions que j'ai eues lors de discussions avec des agents, il me semble que s'ils sont trop mous ou trop généreux avec les gens, on leur fait des ennuis.

M. Jourdenais: C'est justement à cela que je voulais en venir: la Commission souhaite sans doute que les agents soient très stricts, qu'ils impressionnent, je ne sais trop pourquoi, les réfugiés qui viennent les rencontrer et qui en ont déjà assez bavé. Je ne cesse de me demander si la raison à cela, c'est qu'ils veulent montrer au réfugié qu'il sera accepté, mais uniquement après qu'on lui aura fait une peur bleue. De cette façon, le réfugié sera amené à nous faire certaines déclarations au sujet de choses dont nous aimerions être au courant.

Mme Jackman: Il y a, voyez-vous, deux choses. Premièrement il y a cette mentalité générale de gendarme, il y a cette impression que tout le monde veut venir au Canada et aux États-Unis et que nous devons leur bloquer la route à tous. Cela n'est pas forcément vrai. Ce n'est pas tout le monde qui veut venir s'établir de façon permanente au Canada. Beaucoup de gens aiment leur propre patrie et ne veulent pas la quitter.

Deuxièmement, si on est parfois sévère avec les réfugiés, c'est peut-être parce qu'on veut essayer de décourager les gens de revendiquer le statut de réfugiés. J'ai avec moi le texte d'un article écrit par Goodwin Gill, juriste international qui travaille pour les Nations Unies. Cet article porte sur les conditions internationales de détention de réfugiés, et il examine et les lois et les pratiques d'un certain nombre de pays. Il examine un certain nombre de mesures prises sciemment par différents gouvernements pour décourager les réfugiés et pour les refouler. En effet, certains pays les renvoient dans leur pays d'origine.

Voilà une mesure extrême. Mais il existe également une formule intermédiaire: dans certains pays, les pratiques, les politiques ou les procédures sont des mécanismes de dissuasion efficace. Si un réfugié est détenu pendant six mois et s'il le dit à ses amis, ceux-ci ne voudront pas venir. Voilà donc un exemple de ce genre de politique.

M. Jourdenais: Très bien. Revenons-en maintenant au cas d'Ibraham. Il est parti avec cinq autres personnes. Où sont-elles? Sont-elles venues au Canada? Je suis curieux.

Mme Jackman: Il y en a un qui est en Colombie-Britannique, les autres sont aux États-Unis.

Mr. Jourdenais: You stated before the committee, and I quote:

[*Texte*]

une partie des 7,000 personnes pourraient revenir en arrière et engager ce processus et si la conclusion de l'audience leur est défavorable, elles peuvent alors à nouveau présenter une demande à la cour.

Quelle serait, selon vous, la meilleure façon de procéder pour éviter ce genre de chose afin d'accélérer le processus.

That is it.

Ms Jackman: Sorry, I did not get the whole translation.

The Chairman: No. I think I should translate it, okay?

I think we are talking about the 6,000 or 7,000 beyond the initial determination. They have been refused and now they are in a later stage of the process of appeals and they have not had that oral hearing.

Mr. Jourdenais: Right.

The Chairman: That is the group. He is seeking some advice from you so that the committee might consider handling that situation in a human way, in a quick way and so on.

Ms Jackman: Well, first of all, I think you cannot put them all through the refugee process. It will take years to give them all oral hearings before the Immigration Appeal Board. If a special program was established for persons who had made claims prior to a certain date, that would be a good way of handling it for several reasons.

A special program is a kind of program that officers are used to handling. They use it, as I say, for El Salvador, Iran, Poland, Guatemala, different countries. The criteria for special programs are that, if a person has close relatives who can sign an undertakin, he be landed immediately; if a person has no relatives in Canada, he is assessed over a period of time to see if he has successfully established or can successfully establish in Canada.

The kinds of persons in the refugee stream can be persons who are refugees; it is unfair to make them wait a long time because their families as well may be in danger in the home country. If they are not refugees, they may have problems in their country because of their race or nationality, for instance, Guyana. There are a lot of East Indians here who may not fit the definition, but there will be very serious problems for them if they return to Guyana. Most of them have close family members. There have been people victimized by lawyers and consultants and put into the refugee stream because the lawyer or the consultant takes a high fee from them and says, I can get you landed if you make a refugee claim. As soon as they get their work permits and particularly after they have their medical examinations, those people all think if they have the medical examination done they are going to get landed. They have been victimized. A lot of them are people who have been illegal for a long period of time and in effect are de facto residents.

[*Traduction*]

So you might have to come back at one stage for a portion of the 7,000 and go through another process, and if they are not successful at that oral hearing stage, they could still make application to go to the stage they are at right now.

In your view, what would be the best way to proceed, in order to avoid this type of situation and to speed things up?

Voilà.

Mme Jackman: Je m'excuse, mais je n'ai pas entendu toute la traduction.

Le président: Non. Il faudrait peut-être que je vous en donne la traduction.

Je pense qu'il est question ici des 6,000 ou 7,000 qui ont fait l'objet d'une décision initiale. On leur a refusé le statut de réfugié, ils ont interjeté appel, mais ils n'ont pas encore eu leur audience.

M. Jourdenais: C'est ça.

Le président: Voilà donc de quel groupe il s'agit. Le député vous demande de conseiller le Comité sur ce qui pourrait être fait pour que les choses se déroulent de façon plus humaine, plus rapide, etc.

Mme Jackman: Je pense, tout d'abord, qu'il serait impossible de les faire tous passer par le processus prévu pour les réfugiés. Il faudrait des années pour leur donner à chacun une audience devant la Commission d'appel de l'immigration. Une bonne façon de procéder serait peut-être de créer un programme spécial qui ne viserait que les personnes ayant déposé une demande avant une certaine date.

En effet, les agents ont l'habitude des programmes spéciaux. Il en existe déjà pour certains pays, notamment le Salvador, l'Iran, la Pologne et le Guatémala. Dans le cadre de ces programmes spéciaux, si l'intéressé à des parents proches qui peuvent s'engager à s'occuper de lui dès son arrivée, il peut tout de suite venir en tant qu'immigrant reçu; s'il n'a pas de parents établis au Canada, on évaluera, sur une période de temps donnée, son adaptation et son insertion dans la société.

Dans le cas des réfugiés, il est injuste de les faire attendre pendant de longues périodes de temps, car il se peut que leur famille soit elle aussi en danger dans leur pays d'origine. Quant aux non-réfugiés, certains d'entre eux ont eu des problèmes chez eux à cause de leur race ou de leur nationalité, et je songe ici tout particulièrement aux Guyanais. Il y a beaucoup d'Indiens qui ne correspondent pas à la définition de ce qu'est un réfugié, mais qui auraient de graves problèmes s'ils retournaient en Guyane. La plupart d'entre eux ont des parents proches. Ils ont été exploités par les avocats et les conseillers qui les ont poussés dans la filière réfugiés et qui leur ont demandé d'importants honoraires, leur promettant le statut d'immigrant reçu s'ils déposaient une demande de statut de réfugiés. Dès qu'ils ont subi l'examen médical et obtenu un permis de travail, on a fait croire à ces personnes qu'elles deviendraient automatiquement des immigrants reçus. Or bon nombre de ces personnes sont dans le pays depuis longtemps déjà, même si c'est à titre illégal.

[*Text*]

• 2230

I think if you were to look at the people in the stream you would find that most of them have humanitarian cases and are people who can successfully establish or already have successfully established. So if the commission could pull out those cases and have officers look at them under this special program, with criteria they use anyway for people from particular countries, I think that would be the least costly and the most efficient way of dealing with it.

Now, it would not mean that everybody gets accepted. There would be people refused under it, but it would take care of most of the people in that process.

Mr. Jourdenais: You have answered the third question I was going to ask.

Monsieur le président, j'avais demandé à madame Jackman quel était le pourcentage des 20,000 réfugiés en attente qui ont un permis de travail et quel était le pourcentage de ces gens qui reçoivent des prestations de bien-être social.

Monsieur le président, vous êtes intervenu en demandant au recherchiste du Comité de prendre des information auprès du ministère. Est-ce que ce soir madame Jackman aurait l'information?

The Chairman: No, the researchers do not.

Ms Jackman: I do not have that information.

Mr. Jourdenais: All right, I will put it off until next time.

The Chairman: Mr. Witer. Then the chairman is going to try to get some clarity from the committee about how to proceed and give Ms Jackman a chance to talk about her documents. Mr. Witer, we will finish with you at this stage at least, and then see where we go.

Mr. Witer: I would like a comment specifically on the appeal procss from Ms Jackman. From what I understand, we have the Immigration Appeal Board and there is the Federal Court of Appeal and the Supreme Court of Appeal. Some people have suggested that we should have an oral hearing and simply eliminate that entire appeal process. As you alluded to earlier, one of the results of that appeal process is that there are certain lawyers who victimize certain claimants.

Would it be beneficial or in fact detrimental to do what some people have suggested, i.e., eliminate that appeal process in cases of refugee claimants and simply stick to an oral hearing and stand by the decision which is made by the tribunal or by a committee or whatever?

Ms Jackman: In terms of consistency and fairness to the people, I think there should be an appeal process. I do not think that means there has to be an appeal through an oral hearing. I think what normally happens in a lot of legal situations is that when you get a decision—for instance, from the CRTC—you apply for leave to appeal to the Federal Court of Appeal. I think it would be satisfactory if there were an oral hearing in the first instance which could be dealt with quickly and efficiently, that there be a leave to appeal process to a

[*Translation*]

La plupart de ces personnes pourraient facilement invoquer des raisons humanitaires. La façon la plus efficace et la moins coûteuse de résoudre ces cas serait donc de faire examiner ces dossiers par les agents d'immigration dans le cadre de ce programme spécial, en appliquant les critères utilisés pour les ressortissants de certains pays.

Même dans le cadre de ce programme, certaines demandes seraient sans doute rejetées, mais je pense que le cas de la plupart de ces personnes serait réglé.

M. Jourdenais: Vous venez de répondre à la troisième question que je comptais poser.

Mr. Chairman, I had asked Madam Jackman what percentage of the 20,000 refugees with their cases still pending had a work permit, and what percentage were on welfare?

Mr. Chairman, you had asked our researcher to inquire of the department. Does Madam Jackman have this information tonight?

Le président: Non.

Mme Jackman: Non, nous n'avons pas obtenu ce renseignement.

M. Jourdenais: Bon, j'attendrai jusqu'à la prochaine réunion.

Le président: Monsieur Witer. Ensuite il faudra décider si nous voulons permettre à M^me^ Jackman de nous donner quelques mots d'explication concernant les documents qu'elle a réunis. Monsieur Witer, c'est à vous maintenant.

M. Witer: Je voudrais quelques précisions concernant le processus d'appel. Il y a la Commission d'appel de l'immigration, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême. Certains ont proposé que tout ce processus d'appel soit remplacé purement et simplement par la comparution en personne. Ainsi que vous l'expliquiez tantôt, certains avocats profitent de ce processus d'appel pour exploiter les intéressés.

Est-ce que ce serait, à votre avis, une bonne chose de supprimer le processus d'appel pour les réfugiés et le remplacer par une audience devant un tribunal ou un comité dont la décision serait désormais sans appel?

Mme Jackman: Un processus d'appel est à mon sens plus équitable, ce qui ne signifie pas pour autant qu'une audience soit indispensable. Ainsi lorsque le CRTC rend une décision, on peut en appeler devant la Cour d'appel fédérale. On pourrait donc commencer par une simple audience qui ne durerait pas trop longtemps, après quoi on pourrait en appeler devant une instance supérieure telle la Commission d'appel de l'immigration, l'autorisation d'appel étant accordée en fonction de critères normalement utilisés dans les cas de ce genre.

[*Texte*]

higher body such as the Immigration Appeal Board and that the board apply standard grounds of law and merit that are used as standards in any leave to appeal application before any court to decide whether or not to allow leave to appeal and have an appeal.

But I think the really important thing is that there be a development of case law around the definition. What we are lacking really in Canada, more so than in the European countries, is that we do not have any real decisions from the courts on the definition itself. All the decisions of the Federal Court, other than a few, have been on the procedure rather than the definition, how the definition is to be interpreted in Canada. It is important that it develop so people know where they stand in terms of making a claim in the first place. An appeal court is important for development of consistency of treatment of all the cases.

Mr. Witer: I have one other quick question. Would it help the process vis-à-vis refugees if there were a list of designated countries established from which refugees could apply directly to Canada?

Ms Jackman: From within Canada or from overseas?

Mr. Witer: Overseas.

• 2235

Ms Jackman: Well, I think these officers abroad know which countries are refugee-producing. The danger with designated lists . . . well, for instance, Jamaica. Canada has not ever recognized refugees from Jamaica, but that does not mean to say that, at some point, there might not be. I guess a better example is El Salvador and then Guyana.

You know, for years we did not recognize refugees from El Salvador. When the conditions deteriorated, it took a long time. It took about two years from the time that conditions deteriorated until we started to recognize that there were refugees. The same with Guyana. It was not until 1982 that Canada started to recognize that there were real refugees from Guyana. Before that time, it was considered a non-refugee-producing country, and people were being refused who had, I considered, good claims.

So the danger of a designated list of countries is that governments do not operate fast enough to be able to change that list quickly enough to respond to the conditions as they change in a particular country. So I think it is better not to have a designated list.

But I should also state that, for instance, with the overseas policies..Iranians, for example—we do take Iranians in the quota of refugees, but the policy I have just heard recently is that the commission or the visa offices now will not accept Muslims from Iran. They would rather accept Christians or Jews, or one of the ethnic or religious minorities in Iran because they figure those people are most in need. Well, a lot of Muslims have in fact been very politically active and are very much in need, but there has been an unwritten policy—or maybe it is in writing to the visa officers although none of us

[*Traduction*]

L'essentiel, c'est d'avoir une jurisprudence quant à la définition de réfugié. Contrairement à ce qui se passe en Europe, les tribunaux canadiens ne se sont pas prononcés en la matière. La plupart des décisions de la Cour fédérale ont porté non pas sur l'interprétation de la définition, mais plutôt sur la procédure elle-même. C'est cette interprétation qui est importante. La procédure d'appel assure un traitement égal pour tous.

M. Witer: Est-ce que ce serait une bonne idée de dresser une liste de pays d'où les réfugiés pourraient soumettre directement une demande au Canada?

Mme Jackman: Vous voulez dire au Canada même ou à l'étranger?

M. Witer: À l'étranger.

Mme Jackman: Les agents d'immigration en poste à l'étranger savent fort bien d'où viennent la puplart des réfugiés. Etablir une liste ne serait pas sans danger. Ainsi le Canada ne reconnaît pas les réfugiés ordinaires de la Jamaïque, ce qui ne signifie pas qu'il ne pourrait pas y en avoir un jour. Il y a encore l'exemple du Salvador et de la Guyane.

Pendant des années, le Canada n'a pas reconnu les réfugiés originaires du Salvador. Ce n'est que deux ans après que les conditions dans ce pays ont sérieusement empiré, que nous leur avons enfin accordé le statut de réfugiés. De même ce n'est qu'en 1982 que le Canada a accordé le statut de réfugié à certains ressortissants de la Guyane. Avant cette date, le Canada ne leur accordait pas le statut de réfugié et nous avons donc refusé d'accoder l'asile à certaines personnes qui normalement auraient dû y avoir droit.

Donc, le risque avec une liste, c'est qu'on ne la modifierait pas assez vite pour tenir compte de l'évolution de la situation dans tel ou tel pays, et je trouve donc préférable de ne pas en avoir du tout.

Prenons encore le cas des Iraniens auxquels nous accordons le statut de réfugié; mais j'ai appris tout récemment que le commission ou les bureaux de visa n'admettent pas les musulmans originaires de l'Iran, leur préférant des chrétiens, des Juifs ou d'autres minorités ethniques ou religieuses dont la situation est plus précaire. Or parmi les Iraniens musulmans, il y a de nombreux activistes politiques dont la situation est effectivement précaire, ce qui n'empêche qu'on ne leur accorde pas le statut de réfugié en application d'une directeive verbale ou peut-être écrite, bien que nous n'en ayons jamais vu le texte.

[*Text*]

have ever seen it—to exclude people from consideration like that because they are Muslims.

Mr. Witer: Mr. Chairman, if I might add, I was not suggesting that we extend the current system where we actually select refugees in the countries identified and where there was a problem or a difficulty.

What I was asking about was something about which there is no record of us practising ever, or at least not in the last 20 years, where actually people from certain countries could apply directly; come to the Canadian Embassy, buy a ticket without any investigation of their background, without any health certificates, and get into Canada. That is the kind of thing I am talking about, as opposed to what we have now and which could pose serious difficulties, as was pointed out to me at one of the previous meetings.

Ms Jackman: The commission would certainly have concerns about that. I will give you an example. There was a Chilean boy whose brother was murdered in Chile last year, and he was underground. Canada would not accept him because they could not interview him personally. He was in Chile. His mother offered to come and be interviewed in a safe place, but because they could not see the person himself, personally, he did not come to Canada. He had relatives in Canada, and that is why he wanted to come. Sweden took him because they would take him without an interview. Other countries do take refugees without interviews and without going through that process. Canada does not.

One of the problems, as well, has been the delays in processing. For instance, in Brazil and Argentina you are allowed to stay in the country six months as a refugee. The United Nations recognizes them and they stay in camps. Now they are supposed to be resettled in a third country within six months. In Brazil anyway, and right now in Argentina to a large extent, Canada is unable to process within six months. So even though they have close relatives in Canada, they end up in Europe because we do not have the resources there to be able to process them to join their families here within six months.

Mr. Witer: Thanks. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Miss Jackman, I interrupted you some 15 or 20 minutes ago. You were going to tell us about the documentation. I would appreciate it if you could do that for us. In the meantime, members might consider whether we want to continue further this evening, and if we do, what we want to do with that time.

Ms Jackman: What I wanted to explain was that I have the Goodwin Gill paper which I have given to the clerk to make copies. It is a very good paper because it explains the overall situation of detention conditions of asylum-seekers and refugees in other countries and the problems with returning them back to the country from which they have fled.

The other document I brought is the *World Refugee Report* for 1984 from the U.S. Committee on Refugees, which is a church-related organization. It has graphs and statistics and

[*Translation*]

M. Witer: Mon idée n'est pas d'étendre le système actuel de sélection de réfugiés sur place aux pays où il y a de graves difficultés.

Contrairement à ce qui se fait depuis une vingtaine d'années, je proposerais que dans certains pays, les candidats à l'immigration pourraient faire une demande en se rendant personnellement à l'ambassade du Canada, puis acheter un billet d'avion et venir au Canada sans avoir à subir au préalable une enquête ou un examen médical. Voilà donc ce que je propose pour remplacer la lourde procédure en place actuellement et qui dans certains cas, crée de grosses difficultés, ainsi qu'on nous l'a expliqué au cours des précédentes réunions.

Mme Jackman: Je ne pense que la commission verrait cette proposition d'un bon oeil. Prenons un exemple. Un jeune Chilien dont le frère avait été assassiné l'an dernier avait été obligé de se cacher. L'accès au Canada lui a été refusé parce que les agents d'immigration ne pouvaient pas l'interviewer personnellement. Sa mère a proposé qu'elle subisse une interview à la place de son fils dans un lieu sûr, ce qui a également été refusé. Ce jeune homme voulait venir au Canada parce qu'il y avait déjà des membres de sa famille. Finalement il a été admis en Suède où l'on n'exige pas une interview préalable. D'autres pays admettent également des réfugiés sans interview préalable, contrairement au Canada.

Le retard apporté à l'instruction des dossiers constitue également un gros problème. Prenons le cas du Brésil et de l'Argentine où les réfugiés qui sont reconnus par les Nations Unies peuvent rester pendant une période de six mois dans des camps, après quoi ils doivent être accueillis dans des pays tiers. Or six mois, ce n'est pas suffisant pour permettre à nos agents d'immigration en poste au Brésil et en Argentine d'instruire ces demandes, si bien que ces personnes qui ont des proches parents déjà établis au Canada sont obligés de se rendre en Europe, simplement parce que nous n'avons pas eu la possibilité d'instruire leur dossier dans un délai de six mois.

M. Witer: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. Je vous ai interrompue, madame Jackson, il y a une quinzaine de minutes au moment où vous aviez l'intention de nous donner quelques mots d'explication concernant des documents. Vous pouvez le faire maintenant. Entre-temps les membres du Comité décideront si nous allons siéger ce soir.

Mme Jackman: J'ai demandé au greffier de faire photocopier l'article de Goodwin Gill qui vous permettra de mieux comprendre les conditions de détention des régufiés et des personnes qui demandent l'asile politique dans d'autres pays, et des problèmes auxquels ils sont confrontés lorsqu'on les renvoie chez eux.

J'ai également apporté le document intituté *World Refugee Report* pour 1984, du comité américain sur les réfugiés, organisme affilié à différentes églises. Vous trouverez dans ce document une série de graphiques, de statistiques et de

[*Texte*]

tables outlining the refugee situation and the responses of countries around the world to it.

There is also the report of the World Council of Churches on recommendations for western countries on how to deal with refugees. I think those documents are useful because they give you an idea of how other countries are coping with the problems as well, and it is good in this kind of thing to realize that we are not isolated, that other countries also have the same problems.

• 2140

I did prepare a brief where I have explained in writing in a more or less an organized manner the concerns I have raised. The problem is I would like to go through it with the organization I work with, the Concerned Delegation of Church, Humanitarian and Legal Organizations, before I give it to the committee, to ensure that we have agreement on all the points, because it is better to have agreement than not have agreement. I had explained I would forward it next week.

As well, I have read the report from the regional offices on the detention conditions and the response to the recommendations made by the regional offices in Ontario to those conditions. There are a couple of major concerns I have with those recommendations which I can put in writing as well for the committee. By and large they are good recommendations, but there are at least a couple of areas where there are really serious problems with the recommendations that have been made.

The Chairman: What you just referred to are recent?

Ms Jackman: Yes. This is the report that was done by the Immigration Commission in Ontario as to the detainees.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I lent my copy last week to Ms Jackman.

Ms Jackman: Yes. That whole report was done on the basis of interviews in my office. All the people they interviewed were our clients, and it was our report that they based their report upon.

The Chairman: Are these documents, Dan, that the subcommittee has?

Mr. Heap: Yes, the ones that were circulated to us.

The Chairman: What the subcommittee in essence will be getting is comment from Ms Jackman on those reports, to be of assistance to the subcommittee and then to the full committee?

Ms Jackman: Right.

The Chairman: Okay. Thank you.

Ms Jackman: I do not know how you would like to proceed, because it is getting kind of late. I think it might be useful if Kathryn explained to you for a couple of minutes how much different it is in Ottawa than Toronto. Kathryn is an immigration lawyer in Ottawa who handles a lot of refugee claimants.

Mr. Jourdenais: I have one question I would like to ask Ms Jackman. Is it possible?

[*Traduction*]

tableaux expliquant la situation des réfugiés dans différents pays, ainsi que l'accueil qui leur est fait.

Enfin j'ai apporté le rapport du Conseil mondial des églises qui contient des recommandations sur la façon dont les pays de l'Ouest devraient accueillir les réfugiés. Ces documents vous donneront une idée de la manière dont d'autres s'attaquent à ce problème, car nous ne sommes pas les seuls à y être confrontés.

Par ailleurs, j'ai mis par écrit tous les problèmes que j'avais relevés. Mais avant de vous en parler, je voudrais en discuter avec l'organisation pour laquelle je travaille, à savoir la *Concerned Delegation of Church, Humanitarian and Legal Organizations*, pour nous mettre d'accord. Je vous remettrai ce document la semaine prochaine.

J'ai également lu le rapport établi par les bureaux régionaux concernant les conditions de détention ainsi que la réaction aux recommandations faites par ces bureaux. Dans l'ensemble, ce sont d'excellentes recommandations, à deux exceptions près. Je pourrais, si vous le voulez, mettre ces réserves par écrit.

Le président: S'agit-il de documents récents?

Mme Jackman: Oui, il s'agit du rapport de la Commission de l'immigration de l'Ontario concernant les détenus.

M. Heap: C'est moi qui ai prêté mon exemplaire à M^me^ Jackman, la semaine dernière.

Mme Jackman: Le rapport a été établi à l'issue d'une série d'entrevues qui ont eu lieu dans mon bureau. Toutes les personnes interviewées sont nos clients.

Le président: Le Sous-comité est en possession de ces documents?

M. Heap: Oui, tous ces documents nous ont été distribués.

Le président: M^me^ Jackman nous fera donc part de ses observations au sujet de ces rapports.

Mme Jackman: Parfait.

Le président: Merci.

Mme Jackman: Je pense que la meilleure chose à faire, ce serait que Kathryn vous explique la différence entre la situation telle qu'elle se présente à Ottawa et à Toronto. Kathryn est une avocate spécialisée dans l'immigration ici à Ottawa, qui a eu à s'occuper de nombreux réfugiés.

M. Jourdenais: Pourrais-je poser une question à M^me^ Jackman?

[*Text*]

The Chairman: Let your chairman clarify something first of all. Is the committee willing to go a bit longer and follow Ms Jackman's suggestion? Is that agreeable to committee members?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: You have one question for Ms Jackman, Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: C'est encore en français. Concernant la décision rendue par la Cour suprême, vous avez dit, à un moment donné, en parlant de la Commission:

> que je sache, elle n'a rien fait jusqu'ici en vue de prévoir et d'éliminer d'avance les difficultés qui créeraient une décision négative sur l'appel de la Commission. De plus, vous avez ajouté qu'elle était au courant des problèmes et que vous lui avez signalé ça déjà depuis longtemps.

Quelles sont ces difficultés dont vous parliez, quels sont les problèmes et qu'aurait dû faire la Commission?

Ms Jackman: The refugee process before the Supreme Court of Canada decision?

Mr. Jourdenais: I think it is after the decision. When was the decision rendered? In April, I think.

Ms Jackman: April 4.

Mr. Jourdenais: This is on the 22nd that you said that. I am sorry, on April 18. It was after the decision.

Ms Jackman: I feel that the commission should have and should now immediately respond to put at least interim measures before the House of Commons to allow for a fair process that is quick so there will not be a continued . . . The way I see it now is it is an inducement to people to abuse the process because of the long time it takes for a decision and the fact that it is even longer right now. As long as that situation continues it is an open invitation to people to come forward and make refugee claims, knowing that they are going to be here for years. I think they should be doing something immediately to create a quick, fair process that gets people in and out of that system right away.

I think with the 13,000 to 20,000, they should not leave them in limbo, the way they have at the present time. They should figure out a way of dealing with it, rather than leaving them in limbo the way they do at the present time. They should figure out a way of dealing with it, rather than leaving it uncertain.

• 2245

Mr. Jourdenais: What do you advise?

Ms Jackman: As I said before, I think they should have a special program and they should look at the cases on their merits: humanitarian grounds, the strength of the refugee claims, the difficulties with going back to the country and how successfully they have established in Canada.

Mr. Jourdenais: Once this special program is finished or merely the 13,000 to 20,000 backlog is reduced to about 2,000,

[*Translation*]

Le président: Un instant, s'il vous plaît. Est-ce que les membres du Comité sont d'accord pour siéger un peu plus longtemps ainsi que M^me^ Jackman vient de le proposer?

Des voix: D'accord.

Le président: Vous pouvez poser votre question à M^me^ Jackman, monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Concerning the Supreme Court's decision, you said a moment ago speaking about the Commission:

> You said that until now, the Commission had done nothing to deal with the difficulties which result from a negative decision in the appeal process. You also said that the Commission was aware of these problems which you had pointed out quite some time ago.

What are these difficulties and what should the Commission have done?

Mme Jackman: Vous voulez dire la situation des réfugiés avant la décision de la Cour suprême du Canada?

M. Jourdenais: La décision a été rendue en avril, je crois.

Mme Jackman: Le 4 avril.

M. Jourdenais: Vous avez fait ces remarques le 22 avril, non, pardon, le 18, donc après que la Cour suprême eut rendu sa décision.

Mme Jackman: La commission aurait dû immédiatement proposer des mesures provisoires à la Chambre des communes pour assurer à tous un traitement équitable. En effet la lenteur actuelle de la procédure encourage tous sortes d'abus. Les gens en profitent pour demander le statut de réfugié, sachant fort bien que grâce à la lenteur bureaucratique, ils auront de toute façon la possibilité de rester ici quelques années. Il faudrait trouver le moyen de régler ces dossiers rapidement et équitablement pour que ces personnes sachent immédiatement à quoi s'en tenir.

On ne devrait pas laisser ces 13,000 à 20,000 personnes dans l'incertitude, comme c'est le cas actuellement. Il faudrait trouver un moyen de régler le problème au lieu de laisser ces gens-là en suspens comme on le fait actuellement. Il faudrait trouver une solution et ne pas laisser les choses dans le vague.

M. Jourdenais: Que conseillez-vous?

Mme Jackman: Comme je l'ai dit, il faudrait mettre sur pied un programme spécial et étudier chaque cas selon ses mérites: aspect humanitaire, justification du statut de réfugié, difficultés en cas de retour dans le pays d'origine et succès de l'établissement de l'intéressé au Canada.

M. Jourdenais: Lorsque ce programme spécial sera terminé, c'est-à-dire lorsque les 13,000 ou 20,000 cas en suspens auront

[*Texte*]

what then do you recommend we should do to activate the process?

Ms Jackman: I think there should be an oral hearing. As soon as the person says, I want to be a refugee, he should be able to go to an office, make an appointment for a refugee hearing and have the hearing take place within a month. A decision should be made within a month. I think he should be in and out of the process within a couple of months.

Mr. Jourdenais: Do you think this hearing should be done just by the one person or, again, by three persons?

Ms Jackman: As I said, there is a real debate about that right now. I like the flexibility and the informality of one person. I think as lawyers what we tend to do is formalize everything. What we forget in the process of this formalizing is how the people feel who are going through the process. I have been before the Immigration Appeal Board a lot of times, with a lot of different people. It is a frightening process. Appearing in a court before three judges is scary.

Mr. Jourdenais: You are talking about judges. I do not mean judges. I am talking about three persons at the immigration office. The last time you also said three judges. I do not mean judges. Leave it with the lawyers in the courts.

I am talking about—I was going to say three human beings—three persons, three immigration officers. If one asks a question, it could be a very direct, scary question. The refugee, whether or not he has a witness, could have a hard time answering or perhaps he is scared to answer. I am sure that a third person could come around and pose a question another way.

Ms Jackman: Of course, it is preferable to have three people if it can be done in an informal manner and without a great deal of cost. However, I cannot say strongly enough that it should not be an immigration officer.

immigration officers are trained and have expertise and experience in dealing with immigration problems. A lot of people do not understand that refugee decisions are different from immigration decisions. And as much as I think a lot of immigration officers are very fair and good human beings, it is inherent in the job they do that they develop an enforcement mentality because of the way the system is structured. I do not believe it is fair at all to refugee claimants to put persons with that kind of mentality in a position where they decide if a person is a refugee.

For instance, if an immigration officer sees 10 Guyanese in one week, his first concern is how many thousand more Guyanese are coming? Or, if there are 10 Indians from the Punjab, how many more are coming? That is an immigration consideration.

The refugee consideration is what is this individual's fear? Whether or not we keep them all in Canada is something else.

[*Traduction*]

été ramenés à environ 2,000, que conviendra-t-il de faire pour mettre les choses en marche?

Mme Jackman: Il faudrait songer à la comparution en personne. Dès qu'une personne annonce qu'elle souhaite obtenir le statut de réfugié, elle devrait pouvoir aller dans un bureau et prendre rendez-vous pour une audience sur son statut de réfugié dans le mois qui suit. Une décision devrait être prise en l'espace d'un mois. À mon avis, toutes ces démarches ne devraient pas prendre plus de deux mois.

M. Jourdenais: Pensez-vous que l'audition devrait être faite par une personne ou par trois personnes?

Mme Jackman: Comme je l'ai dit, les avis sont très partagés à ce sujet. Personnellement, je trouve qu'une personne, c'est plus simple et moins officiel. Les juristes que nous sommes ont toujours tendance à officialiser. Ce que nous oublions, la plupart du temps, ce sont les sentiments des gens qui font ces démarches. J'ai comparu très souvent devant la Commission d'appel de l'immigration avec de nombreuses personnes très différentes les unes des autres. C'est une expérience terrifiante. C'est très effrayant de comparaître devant trois juges.

M. Jourdenais: Vous parlez de juges. Moi, je ne parle pas de juges. Je parle de trois personnes au bureau d'immigration. La dernière fois, vous avez également parlé de trois juges. De mon côté, je ne parle pas de juges. Laissons cela aux avocats devant les tribunaux.

Je parle, j'allais dire de trois êtres humains, de trois personnes, de trois agents d'immigration. Quand on pose une question, ce peut être une question très directe, très effrayante. Le réfugié, qu'il ait un témoin ou non, peut avoir du mal a répondre, et peut avoir peur de répondre dans certains cas. Je suis sûr qu'une troisième personne pourrait poser la question d'une autre façon.

Mme Jackman: Bien sûr, c'est préférable d'avoir trois personnes si cela peut être fait de façon informelle et pas trop coûteuse. Mais j'insiste absolument sur un point, il ne faut surtout pas que ce soit un agent d'immigration.

Les agents d'immigration ont une formation particulière, une expérience des problèmes d'immigration. Beaucoup de gens ne comprennent pas que les décisions relatives aux réfugiés diffèrent des décisions en matière d'immigration. Je suis convaincue que beaucoup d'agents d'immigration sont des gens très justes, qu'ils ont des sentiments très humains, mais ils finissent forcément par avoir une mentalité policière, c'est inhérent au système. À mon sens, ce n'est pas juste du tout pour les candidats au statut de réfugié de les soumettre au jugement de personnes qui ont cette mentalité-là.

Par exemple, si un agent d'immigration voit 10 ressortissants de la Guyanne en une semaine, sa première considération sera: combien de milliers de ressortissants de la Guyanne vont encore arriver? Ou alors, s'il voit 10 Indiens du Punjab, combien d'autres sont en chemin? Pour l'immigration, c'est une considération.

Pour les réfugiés, ce qu'il faut se demander, c'est: que craint cette personne? Que nous les gardions tous au Canada ou non, c'est une autre question.

[*Text*]

Mr. Jourdenais: What kind of people would you like? What profession?

Ms Jackman: I would like people who have had nothing ever to do with the recruitment and selection or the Enforcement Division of the Immigration department. I would try to appoint people who have, if not experience in dealing within the immigrant community, or within the refugee community, people who have the capability and the sensitivity to be able to benefit from proper training in the application of the definition, in rules of natural justice. They should have training regarding conditions in countries in different parts of the world. Then they will have developed an expertise in that area, around the kinds of decisions that have to be made.

The Chairman: Your chairman is bound to comment that psychologists are trained to detect well-founded fears.

Mr. Witer, and then we will move to Miss Barnard.

Mr. Witer: I have a question regarding the process. Again, I am hearing two things and I am just a little concerned. Perhaps you could give some clarification.

On the one hand, I am hearing that you are recommending a simplification of the process. On the other hand, when I asked you previously about the appeal process itself, which is part of the problem, you indicated that in fact it would be better to leave it in.

• 2250

Am I missing something, or is there a way of simplifying and shortening the period of time without touching the appeal process? Perhaps you could expand on that.

Ms Jackman: I think that overall the entire decision-making, from the oral hearing to the appeal process, should be completed in under six months. If you could have a person go to a hearing and have a decision within a couple of months . . . You apply for leave to appeal; if it is turned down on leave to appeal, that is a decision that can be made within a few days or a week from filing the application; if you are allowed the appeal, the appeal should take place within a month. It should not take as long. There should be a way of having a process that can get people in and out of the whole process within a short time.

Not to do that in the end encourages people to make frivolous claims. The longer they can stay, the more they are going to use them.

Mr. Witer: I cannot disagree with you; but, again, once they get past the Immigration Appeal Board stage and into the Federal Court of Appeal, are they in effect not really getting out of the mainstream of immigration concerns? Do they not then enter along with thousands of other cases and consequently . . . ? We are now not talking about an impossibility. When you talk about the entire court system, once that immigration case gets into that court system that is subject to all the natural and normal delays—I am not sure if they are normal, but they are delays that we now have.

[*Translation*]

M. Jourdenais: Quel genre de personnes voudriez-vous voir, quelle profession?

Mme Jackman: J'aimerais que ce soit des gens qui ne se sont jamais occupés de recrutement ou de sélection et qui n'ont jamais travaillé pour la Division des formalités d'exécution de la loi. J'aimerais qu'on nomme des personnes qui, si elles n'ont pas eu de contacts directs avec les immigrants, ou avec le monde des immigrants, ont la sensibilité nécessaire pour appliquer la définition en suivant les règles de justice naturelle, après avoir subi une formation adéquate. Il faudrait les informer des conditions dans les différents pays du monde. Cela leur donnera un contexte pour prendre les décisions qu'elles seront appelées à prendre.

Le président: Votre président ne peut s'empêcher d'observer que les psychologues ont l'habitude de déceler les peurs justifiées.

Monsieur Witer, puis ce sera le tour de M^me^ Barnard.

M. Witer: J'ai une question au sujet du processus. Encore une fois, j'entends deux choses différentes et je m'interroge. Peut-être pourrez-vous éclaircir cela.

D'une part, j'entends que vous recommandez une simplification du processus. D'autre part, quand je vous ai posé une question tout à l'heure sur le processus d'appel, qui est un élément du problème, vous avez dit qu'il vaudrait mieux le conserver.

Est-ce que j'ai manqué quelque chose ou bien y a-t-il moyen de simplifier et de raccourcir les délais sans toucher au processus d'appel? Pouvez-vous m'expliquer cela?

Mme Jackman: Dans l'ensemble, tout le processus, de l'audience orale au processus d'appel, ne devrait pas dépasser six mois. Si une personne pouvait comparaître en personne et obtenir une décision dans les deux mois qui suivent . . . Elle demande ensuite l'autorisation d'appel, laquelle peut lui être refusée en l'espace de quelques jours ou d'une semaine et si elle est accordée, cet appel devrait avoir lieu dans le mois qui suit. Cela ne devrait pas prendre tellement de temps. Il devrait y avoir moyen de compresser les démarches en une très courte période.

Dans le cas contraire, en fin de compte, on encourage les gens à faire des demandes futiles. Plus cela leur permet de rester longtemps, plus ils en profiteront.

M. Witer: Je ne conteste pas cela. Mais encore une fois, une fois passée la Commission d'appel de l'immigration, lorsqu'ils en sont à la Cour d'appel fédérale, est-ce qu'ils ne sortent pas en fait du domaine principal de l'immigration? Ils prennent leur place parmi des milliers d'autres cas et par conséquent . . . ? Est-ce que cela ne devient pas une impossibilité? Quand cette affaire d'immigration devient une cause judiciaire, assujettie aux délais normaux et ordinaires des tribunaux—je ne sais pas s'ils sont vraiment normaux, mais c'est une réalité.

[*Texte*]

Perhaps that is the problem. Should we somehow, somewhere, draw the line on this appeal process in order to quicken the entire process? Do we really need three separate bodies to consider the same case on an appeal? Would it not be enough simply to have an Immigration Appeal Board, period?

Ms Jackman: I think if you have the oral hearing as the first stage and leave to appeal to someone like the Immigration Appeal Board then that is your refugee process. What goes on afterwards in the Federal Court of Appeal or in the Supreme Court of Canada is not an appeal; it is an application for judicial review. The grounds for allowing an application like that are only if you have made an error in law or your decision has been arbitrary or frivolous or without foundation. They are very strict legal guidelines. There is no provision in the Immigration Act to keep a person in Canada while a matter is before the Federal Court of Appeal on an application for judicial review.

In any kind of judicial process you can restrict access to the higher courts on even judicial review, but if there are very clear errors that appear in the record itself you cannot stop a court from overturning the decision. That is important in order to make sure that there is no abuse of process. Particularly if there are large numbers, there is a tendency to sort of fluff over the niceties of people's rights.

So I think the Federal Court and the Supreme Court of Canada is an important process, but the access to those courts on judicial review can be limited. As I say, right now there is nothing to stop the Immigration department from removing people while it is before the Federal Court of Appeal.

Mr. Witer: Can I ask you just one quick question? Where does the Refugee Status Advisory Committee fit into this process, if anywhere at all?

Ms Jackman: The Refugee Status Advisory Committee is presently the first level, only they do not see the refugee claimants in person. I tend to think the best way to develop a new process is to build on the old. So you already have the Immigration Appeal Board doing the appeals. You already have the Refugee Status Advisory Committee in existence doing the first stage. I think that development of those two bodies by the creation of sort of oral hearings and fair and efficient processes . . . is best to use what you have and develop from there.

Mr. Witer: Thank you.

The Chairman: Let me clarify for one second. I think what Mr. Witer was after . . . and your answer, the way I understand it now, is there is an automatic right of appeal . . . and she is recommending to file an application for leave to appeal. That is a quicker process to decide whether it is worth even hearing an appeal. So it would speed it up. Simply the leave principle at that point would be part of the speeding up. Is that correct?

Ms Jackman: Yes, that is correct.

[*Traduction*]

C'est peut-être là que se situe le problème. Est-ce qu'il ne faudrait pas tirer une ligne à un certain stade des démarches pour accélérer tout le processus? Est-ce que nous avons vraiment besoin de soumettre une cause à trois juridictions d'appel distinctes? Ne serait-il pas plus simple d'avoir la Commission d'appel de l'immigration, un point c'est tout?

Mme Jackman: Vous avez d'abord l'audience orale, puis la possibilité d'appel devant la Commission d'appel de l'immigration: passé cela, ce n'est plus une affaire de réfugié. Ce qui se passe ensuite devant la Cour d'appel fédérale ou devant la Cour suprême du Canada, ce n'est pas un appel d'une cause de réfugié, c'est une demande de contrôle judiciaire. Ces demandes ne sont accueillies que lorsqu'il y a eu erreur de droit ou lorsque la décision a été prise d'une façon arbitraire ou futile, ou sans fondements. Les directives juridiques qui régissent cette procédure sont très strictes. La Loi sur l'immigration ne prévoit pas de garder une personne au Canada pendant que sa cause est en instance devant la Cour d'appel fédérale.

Dans tout processus judiciaire, il est possible de bloquer l'accès à une instance supérieure, même lorsqu'il s'agit de contrôle judiciaire, mais si le dossier contient des erreurs flagrantes, on ne peut pas empêcher un tribunal d'infirmer la décision. C'est important pour qu'il n'y ait pas d'abus. Surtout lorsqu'il y a beaucoup de gens qui sont en cause, on a tendance à passer outre à ces petits détails que sont les droits individuels.

La Cour fédérale et la Cour suprême du Canada sont donc des éléments importants du processus, mais le recours en contrôle judiciaire devant ces juridictions peut être limité. Comme je l'ai dit, pour l'instant, rien n'empêche le ministère de l'Immigration d'expulser les gens pendant que leur cause est en instance devant la Cour d'appel fédérale.

M. Witer: Vous me permettez une question très courte? Où intervient le Comité consultatif sur le statut de réfugié, si toutefois il a un rôle?

Mme Jackman: Le Comité consultatif sur le statut de réfugié est le premier niveau. Toutefois, le comité ne voit pas les réfugiés en personne. Personnellement, j'ai tendance à penser que la meilleure façon d'améliorer un système, c'est de construire sur l'ancien système. Vous avez déjà la Commission d'appel de l'immigration qui entend les appels. Vous avez déjà le Comité consultatif qui s'occupe des premières démarches. Je pense qu'en étoffant ces deux organismes en créant des audiences orales, en instaurant un processus juste et efficace . . . c'est la meilleure façon de développer ce qui existe déjà.

M. Witer: Merci.

Le président: Une précision, si vous le permettez. Ce que M. Witer voulait savoir . . . et si j'ai bien compris votre réponse, c'est qu'il y a un droit d'appel automatique et notre témoin recommande la demande d'autorisation d'appel. En effet, c'est plus rapide de décider si une cause vaut la peine d'un appel. Cela accélérerait les choses. Le principe de l'autorisation d'appel accélérerait déjà les démarches, n'est-ce pas?

Mme Jackman: Oui, c'est exact.

[*Text*]

I should explain one part of that Supreme Court of Canada decision just briefly. I think the commission will tell you that there has to be an appeal at the board.

• 2255

I was one of the lawyers involved in arguing that appeal before the Supreme Court of Canada, and believe me, I read the decision quite carefully. I think I may have a different legal interpretation of that decision from the one the commission does.

What the Supreme Court did in both of the judges' decisions, Justice Wilson and Justice Beetz, is say, we might have decided this case differently had there been an oral hearing at the first stage of the process. Because there is no oral hearing at the first stage of the process, because of the way it came to us through the courts—it came from the board—we have to decide that there has to be an oral hearing at the board. Justice Beetz specifically says there is merit in having an oral hearing at the first stage, but this has to be taken to Parliament for that to be considered. He talks about the courts not being able to construct new law; all they can do is be crude surgeons, which is what they did with that appeal.

I think the commission, or some officials at national headquarters, are under the impression that because the court has said the refugee claimant has to have an opportunity to know the case against him, there has to be an appeal at the second stage, at the board, because the only time he can know the case against him is after the Minister has given reasons for refusal, so he knows what the reasons for refusal are. That is not what opportunity to know the case against you is.

Opportunity to know the case against you does not have anything to do with reasons at the first stage. It has to do with what information they are relying on or what information they are using to determine whether or not you are a refugee. So if someone has a report from Iran, or the commission says Iran is wonderful, they have to show you that report so you can respond to it.

So the way the Supreme Court of Canada decision is worded, it is worded very carefully to allow Parliament, I think, to put the oral hearing in the first stage, rather than at the Immigration Appeal Board stage. They have reluctantly put it at the appeal board, because that was the only way they could handle it.

Mr. Witer: You mentioned that the Refugee Advisory Committee looks at cases without seeing people. In other words, they make decisions off paper. I wonder if you would comment on that. I have my own view of what happens when you make decisions off paper, but I would prefer to hear it from you, because you have been through, I presume, that process many times.

Ms Jackman: That is something I and others have been complaining about since before it was put into legislation. At the Oral Hearing Pilot Project in Toronto and Montreal the refugee committee member sits in the hearing. That has been the most successful project to date in the refugee program —

[*Translation*]

J'aimerais expliquer un élément de cette décision de la Cour suprême du Canada, très rapidement. La commission vous dira, je pense, qu'il doit y avoir un appel au niveau de la commission.

J'ai été l'un des avocats qui ont plaidé cet appel devant la Cour suprême du Canada et, croyez-moi, j'ai lu la décision très attentivement. Il est possible que mon interprétation diffère quelque peu de celle de la Commission.

Les deux juges, le juge Wilson et le juge Beetz, ont expliqué dans leurs décisions qu'ils seraient peut-être parvenus à une conclusion différente s'il y avait eu une audience orale au premier stade du processus. Mais en l'absence d'une audience orale, et compte tenu de ce qui s'est passé ensuite devant la Commission puis devant les tribunaux, nous sommes forcés de conclure qu'une audience orale à la Commission est nécessaire. Le juge Beetz précise que cette audience orale aurait beaucoup d'avantages, mais c'est au Parlement d'en étudier la possibilité. Il dit que les tribunaux ne peuvent pas construire de nouvelles lois, ce sont des chirurgiens aux méthodes empiriques. Avec cet appel, ce fut la même chose.

La Commission ou les dirigeants du bureau national ont l'impression que puisque la cour a décidé que le candidat réfugié doit être prévenu des arguments qui vont contre lui, il doit forcément y avoir un appel au second stade, au niveau de la Commission, car le seul moment où on peut le prévenir, c'est après que le ministre a donné les raisons de son refus. Cela, ce n'est pas une possibilité de savoir quels sont les arguments contre vous.

La possibilité d'apprendre cela n'a rien à voir avec les raisons invoquées au premier stade. Au contraire, il s'agit des informations qui sont utilisées pour déterminer si, oui ou non, une personne est un réfugié. Si quelqu'un fait un rapport sur l'Iran, ou bien si la Commission dit que l'Iran est un pays merveilleux, il faut vous montrer ce rapport pour que vous puissiez répondre.

La décision de la Cour suprême du Canada est donc rédigée avec beaucoup de soins pour permettre au Parlement d'établir un appel au premier stade et non pas au stade de la Commission d'appel de l'immigration. En effet, si c'est ce stade qui a été choisi, c'est qu'il n'y avait pas d'autre moyen.

M. Witer: Vous avez dit que le Comité consultatif sur les réfugiés étudie les cases sans voir les intéressés. Autrement dit, il prend une décision sur le papier. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet? J'ai une idée assez précise de ce qui se passait quand on prend des décisions sur le papier, mais j'aimerais mieux vous l'entendre formuler, car j'imagine que vous avez fait ces démarches très souvent.

Mme Jackman: À me plaindre de cet état de choses, et nous avons commencé avant même que la législation ne soit en vigueur. À Toronto et à Montréal où des audiences orales pilotes ont été organisées, le membre du Comité des réfugiés assiste à l'audience. Jusqu'à présent, c'est le meilleur système,

[*Texte*]

where the member is present—for all the obvious reasons. How can you judge a person's credibility if you cannot see the person? If a person breaks down and cries, you cannot see that on the transcript. What comes across through an interpreter is often gibberish. It does not make sense. But if you are sitting in the room and you can see the person talking, you can make a real decision on whether or not you think they are being evasive, whether or not you think they are being honest and truthful. You cannot do that when it is on paper.

Mr. Witer: I trust one of your recommendations was that we change that process.

Ms Jackman: Yes. I think that whole first level of the process is completely inefficient and too costly. It is having an officer sitting in the hearing for no other reason than to ask questions. He cannot make any recommendations on credibility or anything; and he should not, because he is not trained to. Then you write the transcript out. You have a stenographer there and someone types it all up. It goes to Ottawa, and a year later a committee looks at it and gives you a decision back. It is so much less costly to have the person there, sitting in front of you, who can make the decision in a week.

The Chairman: Kathryn Barnard, I gather you are an Ottawa-based lawyer.

Ms Kathryn Barnard (Lawyer): And I am going to be very brief.

The Chairman: Thank you for coming, and especially for volunteering.

Ms Barnard: I think I am about the only full-time immigration lawyer in Ottawa. I just wanted to speak briefly to the difference between Ottawa and what you hear most of all, which is Toronto, and to some extent Montreal.

Ottawa is not really a port of entry. It includes some minor border posts along the St. Lawrence and the international airport, for what that is worth. Mostly it deals with inland cases. There is really a big difference in the attitude of the kind of office that deals with those kinds of cases.

Paulino is a classic example of the kind of case we have here. He has been in Canada for a couple of years. He was a lawyer in the Sudan. He took the opportunity in the Sudan to take a sabbatical and a scholarship to Canada, because he was in increasing danger there. Once he was here, given subsequent events in the Sudan and now the coup, he realized it would not be safe to go back.

• 2300

But in that kind of case, there is no pressure on the immigration office to deal with it; it is somebody who is already here. Basically all the cases in Ottawa are like that, so the office does not have the level of suspicion that it has at an airport. They are dealing with people who have already been let into

[*Traduction*]

l'intéressé étant présent, et cela, pour des raisons évidentes. Comment pouvez-vous juger de la sincérité d'une personne si vous ne la voyez pas? Si une personne s'effondre et se met à pleurer, cela ne se voit pas dans la transcription. La version de l'interprète est souvent du charabia. Cela n'a aucun sens. Mais si vous êtes dans la pièce, si vous voyez la personne qui parle, vous pouvez décider si oui ou non elle a une attitude évasive, si, à votre avis, elle est honnête et dit la vérité. Sur le papier, c'est tout simplement impossible.

M. Witer: J'imagine que vous avez recommandé, entre autres changements, une modification du processus.

Mme Jackman: Oui. Le premier stade du processus est totalement inefficace et bien trop coûteux. Un agent assiste à l'audience uniquement pour poser des questions. Il ne peut pas faire de recommandations sur la sincérité de l'intéressé, et d'ailleurs, il ne devrait pas le faire, car il n'a pas la compétence nécessaire. Ensuite la transcription est rédigée. Vous avez un sténographe qui prend des notes puis quelqu'un tape cela. Cela est envoyé à Ottawa et un an plus tard un comité étudie ce document et renvoie une décision. Cela coûterait tellement moins cher d'avoir la personne sur place, sous les yeux, vous pourriez prendre une décision en l'espace d'une semaine.

Le président: Kathryn Barnard, je pense que vous avez votre cabinet à Ottawa?

Mme Kathryn Barnard (avocate): Je serai très brève.

Le président: Merci d'être venue, merci surtout de vous être portée volontaire.

Mme Barnard: Je dois être la seule avocate d'Ottawa qui s'occupe exclusivement d'affaires d'immigration. Je veux seulement vous parler très rapidement des différences qui existent entre Ottawa et les centres dont vous entendez parler le plus souvent, c'est-à-dire Toronto et, dans une certaine mesure, Montréal.

Ottawa n'est pas vraiment un port d'entrée. Cela comprend quelques postes frontières mineurs le long du Saint-Laurent ainsi que l'aéroport international, pour ce que cela vaut. À Ottawa, on s'occupe surtout de causes intérieures. Il y a une grosse différence d'attitudes entre les bureaux qui s'occupent de ce genre de cas et les autres.

Le cas Paulino est, pour nous, un cas classique. Il était au Canada depuis deux ans, il avait été avocat au Soudan. Il a profité d'un congé sabatique au Soudan et d'une bourse pour venir au Canada car, dans son pays, il était de plus en plus en danger. Une fois qu'il est arrivé ici, il s'est rendu compte qu'il serait dangereux de retourner, étant donné les événements qui se sont déroulés au Sudan après son départ, puis le coup d'État.

Cependant, dans ce genre de situation, le bureau de l'Immigration n'est nullement tenu de s'occuper de l'affaire; il s'agit de quelqu'un qui est déjà au Canada. La plupart des cas à Ottawa ressemblent à celui-ci, et c'est pourquoi le bureau ne manifeste pas autant de soupçons qu'il le ferait à l'aéroport.

[*Text*]

the country for one reason or another, so they are not having to suspect everybody they see. It is also a smaller office, although we have just been amalgamated with northern Ontario, so it now covers everything north of Peterborough for the entire province. It is going to be an exciting district.

But as for the kind of things Barb was talking about very early on tonight, things such as handing out the leaflet on refugees, advising people of their right to counsel and advising them of services in the community, the office here does all that. They do it routinely, and the system functions. They do not have frivolous claims just because they are handing out the leaflet. They do not have people delaying and delaying for counsel. The office does not see counsel as an impediment the way counsel is often seen in other places. I have never had the immigration officers here dealing with refugee cases treat me as though I am somehow trying to stall their removal procedures. In fact, there have been a few cases where somebody, for instance, was in detention and the officers here were quite eager to have me involved because they did not quite know how to handle the case fairly. They thought that if the person got counsel they would be off the hook. They knew things were going to be handled properly.

There has been a problem with detention in Ottawa. I have just learned today that the commission has said there are hotel arrangements in Ottawa. They use the Beacon Arms. I have had to deal with very few cases in detention, but they have never been put in a hotel. They have always been put in the detention centre, where they are kept in maximum because the detention centre regards them as being on remand. They do not know anything about them and they want to keep them isolated.

The Chairman: The detention centre is the jail.

Ms Barnard: That is right. It is the regional provincial jail.

The Chairman: Okay.

Ms Barnard: I do not seem to be able to communicate to the commission that people here are not being put in hotels, lousy though the hotels are; they are being put in jail. But as far as the immigration office goes, the one time I had a similar situation of five Iranians sitting in the detention centre, the immigration office was doing its utmost to get them out. They simply had nowhere they could go, and as soon as we arranged somewhere they could go, the immigration office was more than happy to let them go. They did not hold their passports. I have never had a client have his passport held, which seems to be routine in Toronto. There is no reason for it at all.

With the Iranian program, I find that if I have clients who enter in Montreal particularly and have family in Ottawa, if we can get them to Ottawa they will be taken out of the refugee stream; they will be put into the Iranian program. The

[*Translation*]

Étant donné que les intéressés ont déjà été admis au Canada pour une raison ou pour une autre, le bureau ne sent pas le besoin de les soupçonner tous. Sans compter que c'est un petit bureau, bien qu'on nous ait fusionné au bureau du Nord de l'Ontario. De sorte que nous couvrons maintenant toute la province au nord de Peterborough. C'est une région qui va surement s'avérer très intéressante.

Pour ce qui est des choses dont Barb parlait tout à l'heure, en début de soirée, lorsqu'elle parlait de distribuer une brochure sur les réfugiés, d'informer les gens de leur droit aux services d'un avocat ainsi que des divers services offerts par la communauté, c'est le bureau ici-même qui s'en occupe de façon régulière, et le système fonctionne bien. Les employés du bureau ne reçoivent pas de demandes à la légère tout simplement parce qu'ils distribuent la brochure. Personne n'use de tactiques de ralentissement du processus dans l'espoir d'obtenir un avocat. D'ailleurs, contrairement à d'autres endroits, les avocats ne sont pas perçus par le bureau comme des obstacles à son fonctionnement. Jamais les agents d'immigration qui s'occupent des cas de réfugiés ne m'ont traitée comme si j'essayais d'entraver le processus d'expulsion. En fait, il y a déjà eu des cas où un réfugié étant détenu, par exemple, les agents étaient très contents que je m'en occupe parce qu'ils ne savaient trop que faire. L'intervention d'un avocat dégage leur responsabilité. Ils savent alors que tout va être réglé convenablement.

Il semble y avoir un problème à Ottawa au chapître de la détention. J'ai appris aujourd'hui-même que la commission a déclaré qu'à Ottawa, des arrangements ont été pris avec un hôtel, le *Beacon Arms*. On m'a confié très peu de cas où il y a eu des tensions, mais jamais les intéressés n'ont été mis dans un hôtel. Au contraire, on les envoie toujours à un centre de détention, où ils sont gardés sous sécurité maximum parce qu'on les considère comme étant en détention préventive. Comme on ne sait rien d'eux, on préfère les isoler.

Le président: Le centre de détention est la prison.

Mme Barnard: C'est ça. C'est la prison régionale de la province.

Le président: D'accord.

Mme Barnard: Je ne parviens pas à faire comprendre à la commission que les gens ne sont pas détenus dans des hôtels—même des hôtels de troisième ordre—qu'on les met en prison. Pour ce qui est du bureau d'Immigration, la seule fois où j'ai eu une situation pareille entre les mains, cinq Iraniens se trouvaient dans le centre de détention, et le bureau faisait son possible pour les en sortir. Les Iraniens n'avaient simplement nulle part où aller, mais dès qu'on leur a trouvé un endroit, le bureau d'Immigration s'est empressé de les laisser partir. On n'a pas confisqué leurs passeports. D'ailleurs, jamais aucun de mes clients ne s'est vu confisquer son passeport, chose qui semble être monnaie courante à Toronto, et qui n'est absolument pas justifiée.

Lorsque des clients iraniens arrivent au Canada par Montreal en particulier et parviennent à rejoindre leur famille à Ottawa, ils peuvent être retirés du groupe des réfugiés et intégrés au programme pour les Iraniens. Le bureau, ici,

[*Texte*]

office here recognizes that this is by far the more reasonable and time-saving way of dealing with them, instead of putting them through the whole inquiry process.

I had a couple of concerns about the question of removal to Iran. I have been given to understand from headquarters that this policy may be ending in the near future. The problem with non-removal policies, that someone is under a deportation order but we are just not removing them to a dangerous country, is that they are totally discretionary. For instance, a couple of years ago we suddenly decided it was safe to move people to Iraq. So people can now be removed to Iraq, which is in fact a good deal more dangerous than it was a couple of years ago. I understand the policy may be being ended for Iran. I think that is extremely dangerous. That kind of discretionary thing is really a problem.

Barb said a lot of what I wanted to say. You talked about how it depends on the people in the system. The people are basically good people but they are under a lot of stress. I think here there is a little more give and take between headquarters and the policy end of immigration rather than with the enforcement end in the region, so people tend to have a little more open perspective in Ottawa.

Since it is a small office, it does depend a lot on the people in it. We have not had a permanent manager for five years; we have had an acting manager. I kind of dread the day when we get a real manager and we may lose the staff we have now, because they are really very good. I have very few complaints about individuals in the office, and I find that when I do have problems management is very sensitive to the fact that they have a problem. It is usually someone who has been trained in Toronto.

So I think it is important to notice that there really is a distinction among the different areas of the country, and that is a real problem. If I can get somebody to Ottawa, I can be much more confident that they will be dealt with humanely, at least at the lower echelons of the system, than if they are in one of the major centres. It is sort of a systemic problem because of the kinds of things the people in the main ports of entry have to deal with, which they do not have to deal with here. But I think it really should be looked at, that things do work when they are done properly, when they are done the way they are done in Ottawa, and they could work if they were done that way elsewhere as well.

The Chairman: In a sense, you are saying the policy guidelines, with the right attitudes towards them, would produce a pretty good situation.

• 2305

Ms Barnard: No, but there are a lot of areas. I mean, no, there is definitely a lot of problems, but there is a lot of room for discretion, and I think the officers here sometimes just

[*Traduction*]

reconnaît que c'est de loin la façon la plus raisonnable et la plus efficace de s'occuper de ces gens, plutôt que de leur imposer toute une enquête.

Je me pose certaines questions au sujet de la déportation en Iran. On m'a laissé entendre que l'administration centrale prévoyait mettre fin à cette politique sous peu. La difficulté que posent les politiques de déportation, lorsqu'une personne est sous le coup d'une ordonnance d'expulsion mais que les autorités canadiennes décident de ne pas la renvoyer dans un pays dangereux, est qu'elles sont tout à fait discrétionnaires. Par exemple, il y a quelques années, nous avons tout à coup décidé qu'il n'y avait plus aucun risque à renvoyer des gens en Iraq. Donc, il est maintenant possible d'expulser des gens en Iraq, où la situation est en fait beaucoup plus dangereuse qu'il y a quelques années. À mon avis, c'est extrêmement dangereux. Ce genre de pouvoir discrétionnaire est un grand problème.

Barb a dit beaucoup de choses que je voulais dire moi-même. Vous avez parlé du fait que cela dépend des gens dans le système. Essentiellement, ces gens sont bons, mais ils travaillent sous d'énormes pressions. Je pense qu'à Ottawa il y a un peu plus de compromis entre l'administration centrale et le secteur d'application des politiques en matière d'immigration que dans les régions, où l'on s'occupe plus de l'application des règles, et c'est pourquoi à Ottawa, les gens semblent avoir l'esprit un peu plus ouvert.

Étant donné qu'il s'agit d'un petit bureau, beaucoup dépend du personnel. Nous n'avons pas de directeur permanent depuis cinq ans; nous avons un directeur intérimaire. Je crains le jour où on nous imposera un véritable directeur car nous risquons de perdre le personnel que nous avons maintenant, et qui est très compétent. Je n'ai à peu près pas à me plaindre des employés de ce bureau et j'ai remarqué que lorsque j'ai des problèmes, la direction est très sensible à ce fait. Il s'agit généralement de quelqu'un qui a été formé à Toronto.

C'est pourquoi j'estime qu'il est important de souligner le fait qu'il y a vraiment une distinction entre les différentes régions du Canada, ce qui pose un véritable problème. Si je réussis à amener quelqu'un à Ottawa, je puis être beaucoup plus certaine qu'il sera traité avec décence, du moins par les premiers échelons du système, que si je l'envoyais à un des grands centres. C'est une espèce de problème systémique qui survient dans les principaux ports d'entrée à cause du genre de situations auxquelles font face les responsables dans ces endroits et que les responsables à Ottawa ne connaissent pas. Je suis persuadé qu'il faut vraiment examiner cette question car les choses marchent bien lorsqu'on les fait convenablement, comme à Ottawa, et elles pourraient marcher ailleurs si on y procédait de la même façon.

Le président: Donc, vous dites que bien interprétées, les lignes directrices pourraient sensiblement améliorer la situation.

Mme Barnard: Non, il y a bien des domaines différents. Je veux dire qu'il y a certainement beaucoup de problèmes, mais il a également moyen d'user de discrétion et je crois que les

[*Text*]

ignore their policy guidelines if they think they are silly. And the world goes on.

The Chairman: Okay, thank you. Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: You said that it is not like Toronto. I think it is worse: Put them in jail!

Ms Barnard: That is the one problem. But it is not because of the way the officers in the system are dealing with the people; it is because they do not have a choice. I mean, I understand they have the choice of this hotel. This is what the commission has said. I do not think the officers see themselves as having that choice. It is not like having an hotel which is theirs. They have to arrange to put somebody in the Beacon Arms, and that is a little different.

Mr. Jourdenais: Where do they put them in jail? Are they treated like any ordinary . . .

Ms Barnard: It is the Regional Detention Centre on Innes Road, and that is where all the people on remand, and people serving . . .

Mr. Jourdenais: On what?

Ms Barnard: On remand; that is awaiting trial.

Mr. Jourdenais: Yes, okay.

Ms Barnard: And anybody serving less than six months is held there.

The Chairman: Mr. Jourdenais, that is very common practice across the country, where there are very few cases. Even in a city like Calgary, the basic place is the remand centre—the jail. It is the same in Edmonton, Saskatoon, Regina. There are very few cases, but that is what happens.

Mr. Jourdenais: I think if I was a refugee I would start to be scared like hell, being put in jail.

Ms Barnard: The five Iranians I dealt with, who were there for about a week, really had the same as Ibraham, only worse; they were in a jail, they were in uniforms, they were not allowed to see each other and there were a lot of doors clanging behind them.

Mr. Jourdenais: They were in what they call the *trou*, right?

Ms Barnard: Well, the closest thing, though. They were in maximum; they were in solitary.

Mr. Jourdenais: Unbelievable! You said that the officers here do not take away the passports. Is it because the people you are dealing with, the refugees, are already in the country?

Ms Barnard: I think that is where the mentality comes from; that there is no need to take away their passports. They are here; many of them have reported voluntarily to make their refugee claims.

[*Translation*]

agents d'Ottawa n'hésitent pas à outrepasser les lignes directrices qu'ils estiment ridicules. Et malgré cela, la terre continue à tourner.

Le président: Très bien, merci. Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Vous dites que ce n'est pas comme à Toronto. À mon avis, c'est pire: on les met en prison!

Mme Barnard: C'est le seul problème. Mais il n'est pas dû à la façon dont les agents traitent les réfugiés; c'est plutôt dû au fait qu'ils n'ont pas le choix. Je comprends qu'ils peuvent les envoyer à cet hôtel. C'est ce que la Commission a dit. Mais je ne pense pas que les agents estiment avoir ce choix. Ce n'est pas comme si l'hôtel leur appartenait. Ils doivent prendre des mesures pour installer la personne au Beacon Arms, et c'est quelque peu différent.

M. Jourdenais: Où les met-on en prison? Sont-ils traités comme n'importe quel autre . . .

Mme Barnard: Ils sont envoyés au Centre régional de détention, sur le chemin Innes, et c'est là qu'on envoie tous les gens en détention préventive, et les gens . . .

M. Jourdenais: Quels gens?

Mme Barnard: Les gens qui sont en détention préventive; ceux qui attendent leur procès.

M. Jourdenais: Je comprends.

Mme Barnard: C'est également là que sont détenues les personnes condamnées à moins de six mois de prison.

Le président: Monsieur Jourdenais, c'est une pratique très courante partout au Canada dans les régions où il y a très peu de cas. Même dans une ville comme Calgary, les gens qui sont en détention préventive sont généralement envoyés en prison. C'est la même chose à Edmonton, à Saskatoon et à Régina. Il y a très peu de cas de ce genre, mais c'est comme cela que ça se passe.

M. Jourdenais: Il me semble que, si j'étais réfugié, j'aurais la peur de ma vie si on m'envoyait en prison.

Mme Barnard: Les cinq Iraniens dont je me suis occupés et qui avaient été détenus environ une semaine, ont eu à peu près la même situation qu'Ibraham, mais pire: ils ont été jetés en prison, on leur a imposé un uniforme, ils n'avaient pas le droit de communiquer l'un avec l'autre et ils entendaient beaucoup de portes claquer derrière eux.

M. Jourdenais: On les avait mis dans ce qu'on appelle le trou, n'est-ce-pas?

Mme Barnard: Pas tout à fait, mais pas loin. Ils étaient sous sécurité maximum, en isolement cellulaire.

M. Jourdenais: C'est incroyable! Vous dites que les agents à Ottawa ne confisquent pas les passeports. Est-ce que parce que vos clients, les réfugiés, ont déjà été admis au Canada?

Mme Barnard: Je pense que c'est le raisonnement employé, à savoir qu'il est maintenant inutile de leur retirer leurs passeports. Ils sont déjà au Canada; bon nombre d'entre eux se sont présentés volontairement pour demander asile en tant que réfugiés.

[*Texte*]

Mr. Jourdenais: Right.

Ms Barnard: But that does not mean that people coming in at ports of entry are not the same. A lot of them are the same. I mean, they are just as equally trustworthy, employable, as anybody who is here already.

Ms Jackman: But they do take their passports away from them at downtown inland offices in Toronto, after they have entered legally.

Mr. Jourdenais: Even if they are here legally for a while, do they take their passports away just the same?

Ms Jackman: Yes, it is routine in Toronto, at inquiries or at a port of entry, to take the passport away.

Mr. Jourdenais: Have any of you people doing this kind of work— taking care of the refugees or trying to get them in— ever inquired to see if there is a rule to take away the passport?

Ms Jackman: We have asked for passports back. We have never received them. We get certified copies. I am not sure that matter has been raised. There are so many issues we could go to court on, or that we should be going to court on, or that we should be raising. You know, probably we should have dealt with them more.

Mr. Jourdenais: Okay. You said that they are now sending back people to Iraq, did you?

Ms Jackman: To Iraq.

Mr. Jourdenais: And it is left to the discretion of the officer?

Ms Barnard: No, it is up to the discretion of the people who make the policy in headquarters. The policy manual contains the directives as to where we are not removing people to, even if there is a deportation order. Two years ago, Iraq was in that list. Then a memo came out that things seemed to be fine in Iraq now, except perhaps for the odd ethnic minority, and that it was safe to return people.

Mr. Jourdenais: Do you know if we send a lot back?

Ms Barnard: I do not know anybody who has been returned. I have not had any refugees refused from Iraq. So I do not know whether there are returns.

The Chairman: Put this on the record with some clarity, because I think it is important. The process goes on—I mean, even there is a special program for Iran. You can go through all the hearings and get a deportation order, but because the special policy is there, it would not be enforced. But the minute Iran comes off that list, then it can be enforced. So the order could exist for two or three years, but the minute the order goes off, then you can ship him back.

[*Traduction*]

M. Jourdenais: D'accord.

Mme Barnard: Cela ne veut pas dire que les gens qui arrivent aux ports d'entrée, sont différents. Beaucoup d'entre eux sont comme tout le monde. Je veux dire qu'ils sont tout aussi honnêtes et capables de travailler que n'importe qui déjà au Canada.

Mme Jackman: Mais on leur enlève quand même leur passeport aux Bureaux intérieurs du centre ville de Toronto, après qu'ils soient entrés au Canada légalement.

M. Jourdenais: Est-ce qu'on leur enlève leur passeport quand même lorsqu'ils sont déjà au Canada depuis quelques temps et qu'ils sont entrés légalement?

Mme Jackman: Oui, à Toronto, c'est pratique courante au moment d'une enquête ou aux ports d'entrée, de confisquer le passeport.

M. Jourdenais: Est-ce que vous ou les personnes qui font votre genre de travail—c'est-à-dire s'occupent des réfugiés ou essayent de les faire entrer au Canada—vous êtes jamais informés s'il y a une règle qui prévoit la confiscation des passeports?

Mme Jackman: Nous avons demandé qu'on nous remette les passeports, mais nous ne les avons jamais reçus. On nous remet plutôt des copies certifiées. Je ne crois pas qu'on se soit jamais informé à ce sujet. Il y a tellement de questions que nous devrions soulever devant les tribunaux. Il faudrait peut-être que nous nous en occupions un peu plus.

M. Jourdenais: Très bien. Vous avez bien dit qu'actuellement on renvoie des gens en Irak, n'est-ce-pas?

M. Jackman: En Irak, oui.

M. Jourdenais: Et c'est à la discrétion de l'agent?

Mme Barnard: Non, c'est à la discrétion des responsables de la politique à l'administration centrale. Le manuel renferme des directives concernant les endroits où l'on ne peut pas expulser, même s'ils sont sous le coup d'une ordonnance d'expulsion. Il y a deux ans, l'Irak faisait partie de cette liste. Puis une note de service a été émise disant que tout allait bien en Irak maintenant, sauf pour quelques rares minorités ethniques, et que l'on pouvait en toute sécurité y renvoyer des gens.

M. Jourdenais: Savez-vous si on en renvoie beaucoup?

Mme Barnard: Je ne connais personne qui ait été renvoyé en Irak. Aucun de mes réfugiés Irakiens n'a été refusé. Donc, je ne pourrais vous dire si on en a renvoyé.

Le président: J'aimerais que cela soit clair pour le compte rendu, car je trouve que c'est important. Le processus continue—je veux dire qu'il y a même un programme spécial pour l'Iran. Donc, on peut passer à travers toutes les audiences et obtenir une ordonnance d'expulsion mais, comme la politique spéciale est en place, l'ordonnance ne peut être appliquée. Cependant, dès que l'Iran sera rayée de cette liste, l'ordonnance pourra être appliquée. En d'autres termes, l'ordonnance peut avoir été imposée depuis deux ou trois ans, mais dès que

[*Text*]

Ms Barnard: And even while that order is in effect, individuals can be exempted from it. It is a "no removal without consulting headquarters" policy. I think there may have been some Iranians removed.

That was another thing I just wanted to mention. Barbara Jackman mentioned the immigration intelligence officers. The intelligence officer here is extremely sensitive to the problems of the refugees who are here, and is in frequent contact with me about what problems, say, Iranian refugees are experiencing with their embassy. I think it is a matter of just having a smaller and more sensitive office.

Mr. Jourdenais: I am going to ask you another question. Why do you think it is much nicer here to deal with them than it is out in Toronto, Montreal, Vancouver, Calgary, or whatever?

• 2310

Ms Barnard: I think a lot of it is just a smaller office. I think Sudbury from what I have heard is similar. I dealt with Edmonton for a week once when I was out there. I had a little difficulty with them. It was not quite as good as here. I think a lot of it has to do with the proximity to the policy-making end of Immigration, to headquarters. There is more of an exchange of personnel goes on. People are seconded back and forth. They are not in as close contact with the enforcement minded region as they are with headquarters.

Mr. Jourdenais: Does it take as long to get immigration status or refugee status, as long as anywhere else in Canada, or do you make it much faster?

Ms Barnard: It generally does, but again there are informal contacts within the system and you can get things speeded up a little more, I think, here in Ottawa; we have had more success.

Mr. Jourdenais: That is the question I wanted to ask you. Do you think the reason is because you are near the head office of the Immigration Commission?

Ms Barnard: Yes.

Mr. Jourdenais: Do they want to show that they are doing good work?

Ms Barnard: No, I think it is just that there is more personal contact between people in the district office and people in headquarters.

Mr. Jourdenais: It is easier. I am just going to ask one more question. Do you know how many people are in jail right now waiting to come out?

Ms Barnard: In Ottawa?

Mr. Jourdenais: Yes.

[*Translation*]

la mise en garde est retirée pour le pays en question, on peut expulser le réfugié.

Mme Barnard: Et même pendant que la mise en garde est en vigueur, il est possible d'en exempter certains individus. Il s'agit d'une politique interdisant l'expulsion sans consultation préalable de la l'administration centrale. Je pense que certains Iraniens ont déjà été expulsés en vertu de cette pratique.

Et c'est là une autre chose dont je voulais parler. Barbara Jackman a mentionné les agents d'immigration. Les agents d'Ottawa sont très conscients du problème des réfugiés qui sont au Canada, et communiquent régulièrement avec moi pour discuter, par exemple, des difficultés qu'éprouvent les réfugiés iraniens avec leur ambassade. Je pense que c'est dû au fait que le bureau est plus petit et que le personnel est plus sensible.

M. Jourdenais: Je voudrais vous poser une autre question. Pourquoi croyez-vous qu'il soit plus facile de traiter avec les réfugiés à Ottawa plutôt qu'à Toronto, à Montréal, à Vancouver, à Calgary ou ailleurs?

Mme Barnard: Je pense que c'est dû en bonne partie au fait qu'il s'agit d'un petit bureau. J'ai entendu dire que la situation à Sudbury était semblable à celle d'Ottawa. J'ai eu affaire avec le bureau d'Edmonton pendant une semaine lorsque je me trouvais dans la région. J'ai eu quelques difficultés avec ce bureau. La collaboration n'était pas aussi bonne qu'ici. Je crois que c'est dû en partie au fait que le bureau d'Ottawa se trouve tout près du secteur d'établissement des politiques d'immigration de l'administration centrale. Il y a un plus grand roulement du personnel ici. Plus de gens sont détachés d'un service à l'autre. A l'administration centrale, on n'est pas en rapport aussi étroit avec l'application des règles que dans les régions.

M. Jourdenais: Est-ce qu'il faut attendre aussi longtemps à Ottawa pour obtenir le statut d'immigrant ou de réfugié qu'ailleurs au Canada, ou est-ce plus rapide?

Mme Barnard: C'est généralement aussi long, mais encore une fois, je crois qu'il existe à Ottawa des contacts officieux au sein du système qui permettent d'accélérer quelque peu les choses; nous avons un taux de succès un peu plus élevé.

M. Jourdenais: C'est ce que je voulais vous demander. Croyez-vous que cela soit dû au fait que vous êtes situés près de l'administration de la Commission d'immigration?

Mme Barnard: Oui.

M. Jourdenais: Croyez-vous qu'ils veulent montrer qu'ils font du bon travail?

Mme Barnard: Non, je crois que c'est simplement dû au fait qu'il y a plus de contacts personnels entre les employés du bureau de district et les gens de l'administration centrale.

M. Jourdenais: C'est plus facile. Je voudrais vous poser une dernière question. Savez-vous combien de personnes sont actuellement en prison en attendant leur remise en liberté?

Mme Barnard: À Ottawa?

M. Jourdenais: Oui.

[*Texte*]

Ms Barnard: Probably none. I could not say at any given moment, but it is not terribly frequent. There might be people in there more often than there are not people there but they are dealt with much more promptly than they are in the other centres I know of.

Mr. Jourdenais: Thank you very much, Mr. Chairman, Ms Barnard—I think that is the last name.

Ms Barnard: Barnard.

Je parle français, mais mon nom est anglais.

Mr. Jourdenais: Thank you. I broke my jaw trying to speak to you in English. I should have spoken to you in French. Thank you.

Le président: Merci, monsieur Jourdenais.

I have no other names on my list. I just wonder if Derek or Ibraham have anything further they would like to tell the committee. When our inquiry is over, we are going to make recommendations that we hope will be more helpful to people who find themselves in your circumstances, and if there is anything that you have not had a chance to tell us or as you sat there and listened if anything has occurred to you, can I just invite you at this point to please put it on the record for us? Could I start with Derek? Is there anything more you would like to say?

Mr. Jourdenais: Do you mind if I add something, Mr. Chairman? Being a new person in a country, he is referring to his lawyer. He is afraid that what he might say may go against him. This is not a court of law.

The Chairman: A lot of wisdom in that, perhaps.

Mr. Greavesande: I was just saying that earlier Barbara was raising the point that she thinks that at the port of entry the immigration officers do not have a profound awareness of the kinds of different cultures in the different regions. I just thought that I maybe can furnish you with a meaningful example to underscore the point she was making.

When I came in and immediately made the application for political refugee status, the immigration officers were basically aghast. They were surprised that I, coming from Guyana, was making a claim for political refugee status. The reasoning they used was that in Guyana there was a predominantly black government and I was black. Therefore they could not understand how I was making an application for political refugee status, because it would appear that many of the people they have dealt with were of a different ethnic grouping, namely that of the East Indians. So what I am saying is that there is, I think, a fundamental misconception of the *de facto* political situation in Guyana. Hence I was regarded as not being correct on the situation. So I was at pains to explain the whole political structure and practice in Guyana. But there was serious surprise being expressed that it was a predominantly black government and here I was from that ethnic group and making an application for political asylum. That position was expressed on three different occasions.

[*Traduction*]

Mme Barnard: Sans doute aucune. Je ne pourrais pas vous donner le nombre en moyenne, mais cela ne se produit pas très souvent. Il est possible que plus de réfugiés soient envoyés en prison que laissés en liberté, mais leur cas est réglé beaucoup plus rapidement à Ottawa que dans les autres centres que je connais.

M. Jourdenais: Merci beaucoup, monsieur le président, madame Barnard—je pense que c'est bien votre nom.

Mme Barnard: C'est ça, Barnard.

I speak French, but my name is English.

M. Jourdenais: Merci. Je me suis vraiment efforcé à vous parler en anglais. J'aurais dû vous parler en français. Merci.

The Chairman: Thank you, Mr. Jourdenais.

Je n'ai aucun autre nom sur ma liste. Je me demande si Derek ou Ibraham auraient d'autres choses qu'ils aimeraient dire au Comité. Lorsque notre enquête sera terminée, nous allons faire des recommandations qui devraient aider les gens qui se trouvent dans votre situation; alors s'il y a quelque chose que vous aimeriez ajouter ou, si en écoutant la discussion, des idées vous sont venues, je vous invite maintenant à nous en faire part. Nous pourrions commencer par Derek. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter?

M. Jourdenais: Permettez-moi d'ajouter quelque chose, monsieur le président. Étant donné qu'il s'agit d'un nouvel arrivant au Canada, il consulte son avocat. Il semble craindre que les autorités se servent de ses propos contre lui. Ce n'est pas un tribunal.

Le président: C'est très juste, ce que vous dites là.

M. Greavesande: Je disais tout simplement que Barbara avait mentionné tout à l'heure le fait que les agents d'immigration aux ports d'entrée ne comprennent pas tout à fait les différentes cultures des différentes régions. Je pensais peut-être vous donner un bon exemple pour prouver ce qu'elle disait.

Lorsqu'à mon arrivée j'ai immédiatement demandé le statut de réfugié politique, les agents d'immigration étaient abasourdis. Ils ne comprennaient pas qu'étant de Guyane, je demandais le statut de réfugié politique. Ils se disaient qu'en Guyane, le gouvernement est essentiellement de race noire, et que je suis moi-même noir. Ils ne parvenaient donc pas à comprendre pourquoi je demandais le statut de réfugié politique puisque la plupart des gens à qui ils ont donné asile étaient d'un groupe ethnique différent, à savoir des Indiens d'Asie. Donc, à mon avis, il existe un malentendu fondamental de la situation politique véritable en Guyane. Donc, on s'imaginait que je me trompais sur la situation. Il m'a fallu expliquer en long et en large toute la structure et les pratiques politiques de mon pays. Mais ils se sont quand même montrés très surpris de voir que moi, un noir, venant d'un pays dont le gouvernement est essentiellement de race noire, je demandais l'asile politique. Je me le suis fait dire trois fois.

[*Text*]

• 2315

The Chairman: Three different people?

Mr. Greavesande: Yes, by three different people. I thought it was interesting.

The Chairman: Thank you for sharing that. Ibraham?

Mr. Hadjireza: I would like to say about when I arrived in Canada and in the airport. I thought Canada, it is like a home for refugees, but in the airport and the hotel, unfortunately it was terrible. I could not believe and I could not talk about the relation between the prison and between the prisoners, which we were.

It was twenty-two and a half hours in one room. Only television. You cannot go out, you cannot talk to anybody. Sometimes, two weeks, three weeks or one month, nobody is leaving your room. You cannot think about the three weeks or one month, lonely in the same room. You cannot talk to anybody. You are alone. It is a very bad situation.

No doctor in the hotel, and I saw many people. For example, I saw two people who had sore throats for two weeks, but they were not brought to the doctor. It was very bad.

When I got outside, I saw Canada completely different from in the detention centre and the airport, really. Canadians are all very kind and very good people.

But when you asked for the doctor, they did not answer you. It was terrible in the hotel. For about three days, I was sick and I asked about a doctor. I had a terrible fever, terrible fever. I could not see, I could not do anything. I asked the supervisor and the immigration officer, but they told me no, you cannot be brought to the doctor. They gave me two pills. I did not know what they were. I ate them and I got worse. Really, I thought I would die. It was very bad.

I had a roommate. He was in the detention centre about three months. He had sore eyes, terrible sore, sore eyes. He put a kleenex in water and put it on his eyes. He asked in the court, in the immigration office, but they did not... An immigration officer came to the room and told him, you cannot read, you cannot see the television. You go only to sleep. You cannot leave. For 24 hours only you are in the bed. They insult the guy. Really, I could not believe that.

We went on a hunger strike because each day was getting worse. We decided to go on a hunger strike. For 11 days we were on a hunger strike. Barbara and other people from the church came, and they signed for us. We decided we were going to die, you know. We could not go back to Iran and we could not get our release. What could we do? Nothing.

• 2320

I was in the detention centre about six months. In October an officer in immigration told me that they had refused my case. They sent my file to Ottawa for the Iranian program. After two months, in December, they gave me a decision, and it was allowed. They did not send my file to Ottawa. They

[*Translation*]

Le président: Par trois personnes différentes?

M. Greavesande: Oui, par trois personnes différentes. J'ai trouvé cela intéressant.

Le président: Je vous remercie de ce témoignage. Ibraham?

M. Hadjireza: J'aimerais vous conter mon arrivée au Canada et à l'aéroport. Je pensais, le Canada, c'est le paradis pour les réfugiés mais à l'aéroport et à l'hôtel, malheureusement c'était terrible. Je ne pouvais pas le croire. C'était comme la prison, nous étions comme des prisonniers.

Vingt-deux heures et demie dans une même pièce. Seulement la télévision. Pas possible de sortir, pas possible de parler à personne. Parfois, pas possible de sortir pendant deux semaines, trois semaines ou un mois. Imaginez, trois semaines ou un mois, seul dans la même pièce. Pas possible de parler à personne. Tout seul. C'est une très mauvaise situation.

Pas de docteur dans l'hôtel, et j'ai vu beaucoup de gens. Par exemple, j'ai vu deux personnes qui avaient mal à la gorge pendant deux semaines et pas de docteur. C'était très mal.

Lorsque je suis sorti, j'ai vu que le Canada était complètement différent du centre de détention et de l'aéroport. Les Canadiens sont très gentils et très bons.

Mais si vous demandiez le docteur, personne ne répondait. C'était terrible dans l'hôtel. Pendant trois jours j'ai été malade et j'ai demandé un docteur. J'avais une fièvre terrible, une fièvre terrible. Je ne voyais rien, je ne pouvais rien faire. J'ai demandé au surveillant et à l'agent d'immigration mais ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient m'emmener voir un docteur. Ils m'ont donné deux cachets. Je ne savais pas ce que c'était. Je les ai mangés et j'ai été encore plus malade. Je croyais que j'allais mourir. C'était très mal.

J'avais un compagnon. Il est resté dans le centre de détention pendant environ trois mois. Il avait très très mal aux yeux. Il trempait un kleenex dans l'eau et le mettait sur ses yeux. Il a demandé au tribunal, au bureau d'immigration, mais ils n'ont pas... Un agent d'immigration est venu dans la chambre et lui a dit, puisque vous ne pouvez ni lire ni voir la télévision, dormez. Vous ne pouvez pas partir. Restez au lit pendant 24 heures. Ils l'ont insulté. Je ne pouvais pas le croire.

Nous avons fait une grève de la faim parce que chaque jour devenait pire. Nous avons décidé de faire la grève de la faim. Pendant 11 jours nous avons fait la grève de la faim. Barbara et d'autres représentants de l'église sont venus et ont signé pour nous. Nous étions prêts à mourir, vous savez. Nous ne pouvions retourner en Iran et nous ne pouvions obtenir notre relaxation. Que pouvions-nous faire? Rien.

Je suis resté dans le centre de détention pendant environ six mois. En octobre, un agent d'immigration m'a dit que mon dossier avait été refusé. Ils ont envoyé mon dossier à Ottawa pour le programme iranien. Après deux mois, en décembre, ils m'ont dit que mon dossier avait été accepté. Ils n'ont pas

[*Texte*]

wanted that I wait in the hotel, but I do not know why. Some of my friends—they brought some Iranians to sign, but the court did not accept. In the court they asked me if I had a relative or a Canadian to sign for me. I told them: How can I find? When I arrived in Canada, you put me in jail. How can I find Canadian people to sign for me?

Now, my situation, they refused my case and I cannot do anything. I cannot go to study, because welfare told me, you cannot go because then they would cut my money. And the work, I do not know a special . . . I do not know any work to do. Now I cannot do anything, and I waited for learning English to get a job, but I do not know when the decision will come. I will go through the immigrant process, and then I am going to . . . But I do not know. It is the one point—they would like—the immigration, they want my passport. How could I get my passport? The government did not give me my diploma in Iran, and how could I get a passport? It is most difficult. I hope for this committee's decision for all the refugees.

Thank you very much.

The Chairman: For a second language, and one that you are just learning, you do very well.

Mr. Hadjireza: Thank you very much.

The Chairman: You communicate, and I think all the committee can understand very well what you were saying.

Ms Jackman.

Ms Jackman: I feel bad because I brought Alberto here as well and there is not going to be enough time to cover the problems he had, which were different problems. He is a Salvadorian teenager who came. Maybe if committee members want to ask him questions afterwards, those who are interested could, because I think it would be a little long to try to go through his story as well tonight.

Can I just cover really briefly a couple of points before we close?

The Chairman: Yes.

Ms Jackman: They are just points I want to make.

The uncertainty around people under deportation orders also happens in other situations. I want to give you an example.

An Ethiopian medical doctor, who is now working for the World Health Organization, was refused as a refugee, but the special review committee decided to allow him to remain until the situation in Ethiopia changed. Six years after he was on a Minister's permit and he came to my office saying: I am not landed; they are waiting until the conditions in Ethiopia change. He is a medical doctor working for the World Health Organization. He was left in an uncertain status with a family of four children for six years before they decided that they could land him. The conditions in Ethiopia were not going to

[*Traduction*]

envoyé mon dossier à Ottawa. Ils voulaient que j'attende à l'hôtel mais je ne sais pas pourquoi. Certains de mes amis—ils ont fait venir quelques Iraniens pour qu'ils signent mais le tribunal n'a pas accepté. Au tribunal ils m'ont demandé si un parent ou un Canadien pouvait signer pour moi. Je leur ai dit, comment puis-je trouver? Lorsque je suis arrivé au Canada, vous m'avez mis en prison. Comment est-ce que je peux trouver des Canadiens pour signer pour moi?

Maintenant, ma situation, ils m'ont refusé et je ne peux rien faire. Je ne peux suivre des cours car le Bien-être m'a dit que si je le faisais ils ne me donneraient plus d'argent. Et pour le travail, je ne connais rien de spécial . . . Je n'ai pas de métier. Je ne peux rien faire maintenant et j'ai attendu d'avoir appris l'anglais pour trouver un travail, mais je ne sais quand la décision viendra. Je deviendrai immigrant puis je ferais . . . Je ne sais pas. Il y a une chose . . . L'immigration veut mon passeport. Comment pourrais-je trouver mon passeport? Le gouvernement ne m'a pas donné mon diplôme en Iran et comment pourrais-je obtenir un passeport? C'est très difficile. J'espère que ce Comité prendra une décision pour tous les réfugiés.

Merci beaucoup.

Le président: Pour une deuxième langue, et une langue que vous venez tout juste d'apprendre, vous vous débrouillez très bien.

M. Hadjireza: Merci beaucoup.

Le président: Vous vous exprimez bien et je crois que tous les membres du Comité ont compris ce que vous disiez.

Madame Jackman.

Mme Jackman: Je me sens coupable car j'ai amené également Alberto et nous n'aurons pas le temps d'aborder ses problèmes qui sont différents. Alberto est un adolescent salvadorien. Vous voudrez peut-être lui poser des questions après la séance, ceux d'entre vous que cela intéresse, car je crois que vous conter son histoire ce soir prendrait trop de temps.

Pourrais-je simplement vous parler brièvement d'une ou deux choses avant que vous ne leviez la séance?

Le président: Oui.

Mme Jackman: Il s'agit de certaines petites choses que je tiens à vous dire.

Pour ceux qui font l'objet d'ordonnances d'expulsion, l'incertitude et les circonstances sont parfois très différentes. Je veux vous donner un exemple.

Un médecin éthiopien qui travaille maintenant pour l'Organisation mondiale de la santé, s'est vu refusé comme réfugié, mais le Comité spécial de révision a décidé de l'autoriser à rester jusqu'à ce que la situation change en Ethiopie. Six ans plus tard, il avait un permis du ministre et il est venu me voir à mon bureau pour me dire qu'il n'était toujours pas immigrant reçu, que la Commission attendait que les conditions changent en Ethiopie. Il est médecin et il travaille pour l'Organisation mondiale de la santé. Il a une famille de quatre enfants et pendant six ans son statut est resté

[*Text*]

change quickly, and he was left with uncertain status for a long period of time.

• 2325

With respect to moving people to the jails, in Toronto there are the hotels. They move people at whim to the jails.

I have a client who was six months in detention recently, an Argentinian refugee claimant. In spite of the changing government in Argentina, I think he has serious problems in returning. It is an unstable situation in that country. He told the guards one day that he was going to get out on Thursday so he did not want lunch. They thought he was going to escape—as if he was going to tell them that he was going to escape after being six months in detention. So they moved him within a couple of hours to the jail. He freaked out because he was being moved to a jail and he did not consider himself a criminal. He had been under extreme pressure being in detention for six months. He asked to see a psychiatrist and they put him in solitary confinement because they thought he was a threat because he asked to see a psychiatrist. That kind of thing does happen the way people get transferred to the jails.

Ibraham was talking about medication. I think that is one of the problems. They have untrained guards giving medication out. They do not know what people are allergic to; they have no medical training. They pass out medication. Guards also make decisions as to who gets to see a doctor and who does not get to see a doctor. An untrained person with no medical background should not be giving advice on or refusing access to medical personnel.

I think that was it in terms of the points I wanted to cover from what they had said.

Mr. Jourdenais: I say it is enough. I do not mean it that way, but it is enough.

The Chairman: I thank Alberto for coming this evening. We are sorry that we did not have unlimited time.

Ms Jackman: He says that is fine.

The Chairman: Thank you for your patience. I think Paulino Majok came with Kathryn Barnard. I thank you for coming, and members may want to talk to you. I understand you are now in Ottawa, and we might see more of you.

I express our thanks to you, Barbara Jackman, for the considerable number of hours you have spent with us and for the background work you are doing on our behalf. We will look forward to the further documentation in full recognition that it does take time and that you are a true volunteer. We know after meeting you for so many hours that you really do care and that is the spirit which motivates you.

Ibraham, we wish you well in the process and we hope it comes out well for you because I have the feeling you would be

[*Translation*]

incertain avant qu'ils ne décident de l'accepter. Il était certain que les conditions en Ethiopie ne changeraient pas rapidement et ils l'ont laissé dans l'incertitude pendant longtemps.

A Toronto il y a des hôtels et pourtant on envoie parfois ces gens en prison. Ils les envoient en prison de manière arbitraire.

J'ai un client, un réfugié argentin, qui vient de passer six mois en prison. Malgré le changement de régime en Argentine, je crois que son retour pose de graves problèmes. La situation est instable dans ce pays. Un jour il a dit aux gardiens qu'il allait sortir le jeudi et qu'il ne voulait pas de déjeuner. Ils ont cru qu'il allait s'échapper—comme s'il allait leur dire qu'il allait s'échapper après six mois de détention. Deux heures après, il était en prison. Ne se considérant pas comme un criminel, et se retrouvant en prison, il a craqué. Les six mois de détention précédents avaient déjà été trop durs. Il a demandé à voir un psychiatre et ils l'ont mis en cellule disciplinaire parce qu'ils ont considéré sa demande de voir un psychiatre comme une menace. C'est ce qui arrive quand on envoie ces gens en prison.

Ibraham vous a parlé de médicaments. Je crois que c'est un des problèmes. Les gardes qui donnent les médicaments n'ont pas de formation professionnelle. Ils ne savent pas à quoi ces personnes sont allergiques; ils n'ont aucune formation médicale. Ils donnent les médicaments. Ce sont aussi les gardes qui décident de ceux qui peuvent voir un médecin et de ceux qui ne peuvent pas en voir un. Une personne non qualifiée sans aucune expérience médicale ne devrait pas avoir la responsabilité d'accepter ou de refuser la visite à un médecin.

C'est ce que je voulais ajouter aux témoignages qui vous ont été faits.

M. Jourdenais: C'est assez. Ce n'est pas ce que je veux dire, mais c'est assez.

Le président: Je remercie Alberto d'être venu ce soir. Nous nous excusons d'être limités par le temps.

Mme Jackman: Il dit que cela ne fait rien.

Le président: Je vous remercie de votre patience. Je crois que Paulino Majok est venu avec Kathryn Barnard. Je vous remercie d'être venus, et certains députés voudront peut-être discuter avec vous. Je crois comprendre que vous êtes maintenant à Ottawa et il se peut que nous vous revoyions.

Je tiens à vous remercier, Barbara Jackman, du nombre d'heures considérable que vous avez passées avec nous et du travail de documentation que vous avez fait pour nous. Nous attendrons avec impatience le fruit de ce travail en reconnaissant que cela prend beaucoup de temps et que vous êtes une véritable bénévole. Après toutes ces heures, nous n'avons aucun doute sur votre dévouement et nous savons que c'est la base de votre motivation.

Ibraham, nous vous souhaitons de réussir car j'ai le sentiment que c'est notre pays qui y gagnera si vous devenez citoyen. Nous espérons que cela marchera.

[*Texte*]

a credit to this country as a citizen on the long term. We hope it works out well.

Derek, I think things are moving in a positive direction for you. I guess I was sitting here thinking it would be marvellous if in 10 or 20 years one of the two of you was a Member of Parliament sitting where I sit. If that cannot be, perhaps in the future, Derek, your daughter might become the lawyer that Barbara Jackman is.

Thank you very much. You have shared part of your life with us. It forms part of our record and certainly will influence the kinds of recommendations we will make. Thank you all for coming.

Can I say one thing? Thank you to the staff. They have stayed overtime. The translators are still busy translating and the buttons are getting pushed and the coffee is getting bought and the telephone is waiting to be answered.

So thank you all, and the meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Derek, je crois que l'évolution est positive pour vous. Je pensais qu'il serait merveilleux que d'ici 10 ou 20 ans un de vous deux soit assis à ma place comme parlementaire. Ou, que peut-être, Derek, votre fille occupe comme avocat la place de Barbara Jackman.

Merci d'avoir partagé un épisode de votre vie avec nous. Il sera versé à notre compte rendu et influera sur le genre de recommandations que nous ferons. Merci à tous d'être venus.

Puis-je ajouter une chose? Je tiens à remercier le personnel. Il a fait des heures supplémentaires. Les interprètes continuent à interpréter, les boutons continuent à être poussés, le café continue à être acheté et le téléphone ne cesse de sonner.

Je vous remercie tous. La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

Individuals:

Barbara Jackman, Lawyer (Toronto);
Derek Greavesande;
Ibraham Hadjireza;
Kathryn Barnard, Lawyer (Ottawa).

A titre particulier:

Barbara Jackman, Avocate (Toronto);
Derek Greavesande;
Ibraham Hadjireza;
Kathryn Barnard, Avocate (Ottawa).

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

7111 2 1087